3 1761 04467 1790

CORRESPONDANCE SECRÈTE

INÉDITE

SUR

LOUIS XVI, MARIE-ANTOINETTE

LA COUR ET LA VILLE

de 1777 à 1792

L'éditeur déclare réserver ses droits de reproduction et de traduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (direction de la librairie) en novembre 1866.

Paris. — Typographie de Henri Plon, imprimeur de l'Empereur,
8, rue Garancière.

CORRESPONDANCE SECRÈTE

INÉDITE

SUR

LOUIS XVI, MARIE-ANTOINETTE

LA COUR ET LA VILLE

de 1777 à 1792

Duplicate Sold

PUBLIÉE D'APRÈS LES MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG

AVEC UNE PRÉFACE, DES NOTES, ET UN INDEX ALPHABÉTIQUE

PAR

M. DE LESCURE

TOME SECOND

PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

10, RUE GARANCIÈRE

1866

Tous droits réservés

NO LONGER THE PROPERTY
OF COLUMBIA UNIVERSITY

DC
136
A2 L48
t. 2

LIBRARY
SEP 1 1966
UNIVERSITY OF TORONTO

1118349

CORRESPONDANCE SECRÈTE

INÉDITE

SUR LOUIS XVI, MARIE-ANTOINETTE

LA COUR ET LA VILLE

de 1777 à 1792

ANNÉE 1786.

LETTRE PREMIÈRE.

De Versailles, le 5 janvier 1786.

Parmi les personnes impliquées dans l'affaire étrange du cardinal, l'une des plus coupables, au premier coup d'œil, est la demoiselle Oliva. On excuse cependant l'inexpérience de cette personne. Elle ignoroit, dit-on, quel rôle on lui faisoit jouer, et à qui elle devoit parler. Ses instructions portoient seulement qu'il falloit dire à un homme au désespoir : « J'oublie tout le passé ; j'approuve votre conduite ; comptez sur mes bontés. » Elle est enceinte, et la crainte d'être pendue lui cause des frayeurs mortelles.

On continue, au Châtelet, les interrogatoires de M. le Maître. Il prétend que, lors de l'exil du Parlement, les magistrats lui permirent d'avoir une imprimerie chez lui : il s'en est servi dans le temps pour la requête de la noblesse de Normandie, qui fit beaucoup de bruit à cette époque. Lorsqu'on lui a demandé ses complices, il a répondu qu'il n'étoit point un scélérat, qu'il n'avoit point de complices, mais des collaborateurs, à la tête desquels étoit une des têtes les plus respectables dans la hiérarchie de la magistrature du royaume. Il a déclaré qu'il n'étoit

point l'auteur des pamphlets qu'on lui attribuoit, mais seulement l'éditeur et l'imprimeur. Il a ajouté que l'auteur étoit d'un rang supérieur à tous ses juges, quels qu'ils fussent.

On a osé dire que *Monsieur*, frère du Roi, avoit pris le sieur le Maître pour l'instrument de quelques plaisanteries. Son Altesse Royale a été trouver le Roi, et l'a supplié de faire punir ses calomniateurs. On recherche avec la plus grande sévérité tous ceux qui peuvent avoir eu quelque part à cette affaire. Les écrivains un peu hardis sont dans les transes, et les nouvellistes d'un certain genre n'osent rien écrire en ce moment. M. de Calonne, l'un des personnages les plus maltraités dans les libelles en question, se montre le plus généreux. Il sollicite lui-même le garde des sceaux en faveur des coupables.

Parmi les personnes récemment décrétées *d'assigné pour être ouï* dans cette même affaire, on nomme M. de Montholon, premier président du Parlement de Rouen; M. de Bretignières, conseiller de grand'chambre; M. Albert, ancien lieutenant de police; MM. Chaumont de la Millère et Duret de Brulerie, maîtres des requêtes, et M. Elie de Beaumont, célèbre avocat au Parlement.

Le nouvel emprunt étoit indispensable et très-pressé. Quelque temps avant qu'il fût publié, le trésor royal se trouvoit entièrement à sec, et l'on fut obligé d'enlever six millions au Mont-de-piété. Cette opération n'a pu se faire assez secrètement pour que plusieurs capitalistes, qui s'étoient empressés de placer des fonds dans cet établissement, n'en fussent instruits. L'alarme s'est répandue parmi eux. La restitution de cette somme doit les tranquilliser, mais l'impression reste.

La manie des calembours s'étend sur tout. On a dit de l'accident arrivé à M. de Calonne, qui a été très-blessé par le ciel de son lit, que c'étoit « un coup du ciel ».

P. S. On assure que M. le Maître et M. Augeard ont interjeté appel au Parlement des décrets lancés contre eux. Le public va jouir, sur le grand théâtre de Thémis, du spectacle d'une de ces affaires que l'autorité avoit toujours pris soin de dérober à ses regards et à ceux des véritables juges des citoyens.

On prétend que madame de Marsan a ému la clémence du

monarque au sujet du cardinal. Mais il se joint un nouvel incident à son affaire. C'est le mariage qu'il vouloit faire d'une de ses maîtresses, et non d'une de ses filles, comme on l'avoit dit, à un garde du corps de *Monsieur*, qui a pris la fuite. Il y aura encore, dit-on, des décrets lancés à ce sujet.

Le nouvel emprunt prend faveur. Avant-hier, le trésor royal avoit déjà reçu vingt-six millions.

LETTRE DEUXIÈME.

De Versailles, le 9 janvier 1786.

L'affaire du cardinal de Rohan est suspendue par une attaque violente de goutte qui a retenu dans la chambre M. Titon de Villotran, qui en est le rapporteur. Les lettres patentes qui ordonnent que la Bastille serve de prison aux accusés ne sont pas même encore enregistrées. On croit que ce sera pour cette semaine.

Le 7 de ce mois, la Tournelle, s'étant fait apporter les pièces du procès commencé par le lieutenant criminel contre M. le Maître et ses coaccusés, a ordonné que la cause seroit plaidée mercredi prochain à l'audience. Sur l'événement de la plaidoirie, il sera jugé si elle sera évoquée ou continuée au Châtelet. Le public, sachant que de grands personnages sont compromis directement ou indirectement dans cette affaire, lui donne toute son attention. On croit qu'elle n'a été abandonnée aux tribunaux que pour détruire d'une manière très-publique les idées calomnieuses auxquelles elle a donné lieu, et pour faire connoître au Roi les vrais coupables par une instruction authentique.

L'emprunt de quatre-vingts millions s'est rempli avec beaucoup plus de facilité qu'on ne l'avoit pensé d'abord. On n'a reçu de soumissions et de fonds en papier que des maisons Haller, Vandenyver, Lecouteux et Choppin : le reste a été fourni en argent comptant par le public.

Du 12 janvier.

Le cardinal de Rohan se livre de plus en plus à la tristesse et au découragement. L'archevêque de Paris a obtenu la permission d'aller verser quelques consolations dans son sein. On assure

que madame de Brionne est exilée pour avoir resté cinq heures avec l'illustre prisonnier au lieu de deux, qui lui avoient été permises. D'autres parlent de propos indiscrets qu'un zèle mal entendu pour le cardinal lui a fait tenir à la Reine même. Vendredi dernier, on a conduit au Châtelet un prisonnier chargé de chaînes au point qu'il ne pouvoit marcher, et que l'on fut obligé de le porter. Quelques personnes prétendent que c'est M. de la Mothe, que les Anglois ont livré, et qui a voulu employer la violence pour se délivrer en route. Voici une épigramme calquée sur un passage du mémoire de madame de la Mothe :

Cagliostro, homme savant,
Enseigne au Prince la magie.
Ils n'étoient que deux seulement,
Mais par tour de sorcellerie,
Les voilà trois : Qui l'eût prédit?
De surprise ôtant sa calotte,
Le bon cardinal vit la Mothe,
Et la Mothe le vit.

Il est évident que le cardinal sera obligé de payer le collier; mais ses ennemis publient qu'il sera blâmé : ceci paroît plus difficile à croire. Une telle punition peut-elle être infligée à un homme de sa naissance, et de tels coupables, s'il l'est en effet, connoissent-ils un milieu entre le pardon et la mort?

M. de Calonne, qui met de la grandeur et de la magnificence dans toutes ses actions, a donné des étrennes à madame le Brun. Il lui offrit d'abord une poignée de pistaches en papillotes, et tandis qu'elle s'amusoit à les développer, il lui dit en riant : « Prenez garde de déchirer les devises. » Quel fut l'étonnement de madame le Brun! Chaque bonbon étoit enveloppé d'un billet de Caisse d'escompte de 300 livres. Après avoir plaisanté sur des papillottes d'un genre aussi agréable, M. de Calonne tire de sa poche une superbe boîte d'or, qu'il présente à cette aimable artiste en lui disant : « Voici qui vous servira de bonbonnière. » Madame le Brun voulut y mettre les papillotes, elle la trouva remplie de louis neufs enveloppés chacun d'un billet de Caisse de la même valeur que les précédents [1].

[1] Madame Lebrun nie le fait dans ses *Souvenirs*. Tout mauvais cas est niable.

La veille du premier jour de l'an, le Roi, visitant les superbes ouvrages de la manufacture de Sèvres, qu'on est dans l'usage de présenter à Sa Majesté, en choisit quelques-uns, fit donner mille louis vieux, et ajouta en riant : « Je veux qu'on me tienne compte de mes douze sols par chaque louis. »

L'affaire de M. le Maître reste au Parlement. M. Martineau, son défenseur, montre beaucoup d'énergie. Il a observé qu'il ne pouvoit remplir les fonctions dont il étoit chargé tant que son client étoit au secret, et se prépare à parler vigoureusement contre la partialité que le lieutenant criminel a mise dans cette affaire. On a été étonné, en effet, que M. Bacchois, dont on louoit la droiture et l'humanité, ait fait sentir tant de dureté à M. le Maître. Il lui a fait subir des interrogatoires de neuf heures consécutives. On prétend qu'il a voulu faire sa cour aux personnes intéressées à poursuivre ce coupable.

L'émeute à laquelle le petit roulage a donné lieu dans Paris n'est pas encore terminée. Les crocheteurs, rassemblés au nombre de quinze cents, étoient en marche pour venir présenter une requête au Roi. On est parvenu à les dissiper. Les employés de cette nouvelle régie sont habillés de vert. Quelqu'un, en les voyant passer, a dit : « Voilà les perroquets de M. de Breteuil ! » Le plaisant a été conduit en prison. Cette punition a appris au public que l'entreprise du petit roulage est une spéculation de finance du ministre de Paris, qui en a, dit-on, fourni les fonds. Tels sont les objets dont notre curiosité s'alimente dans un moment où les affaires politiques languissent ou sont recouvertes d'un voile impénétrable.

LETTRE TROISIÈME.

De Versailles, le 18 janvier 1786.

Deux événements naturels pourroient fort bien troubler la paix de l'Europe, qui ne l'a été jusqu'ici qu'en projets, en menaces et en conjectures. On dit que le Roi de Pologne a eu une attaque d'apoplexie. Quoique ce monarque, âgé seulement de cinquante-quatre ans, puisse survivre à cet accident, on sait que ce mal ne pardonne guère, et toutes les puissances vont spécu-

ler sur ce pauvre royaume. On dit toujours aussi, malgré les démentis des gazettes, que la santé du grand Frédéric est très-chancelante; on assure que ses forces sont épuisées, qu'il est plusieurs heures du jour dans une espèce d'anéantissement. Il est vrai que souvent il lui est arrivé de s'enfermer à Potsdam, de se faire passer pour mourant, et, au bout d'un certain temps, de faire éclore quelque grand projet, qu'il avoit médité et mûri dans le silence et la retraite, ainsi qu'à la faveur de ces bruits.

Les nouveaux projets que feroit éclater la mort de quelqu'un des principaux souverains de l'Europe nous rendent attentifs sur ces événements. La France laissera-t-elle encore la Pologne à la merci des prétentions de ses voisins, et quel que soit le mérite que l'on reconnoît à l'héritier du trône prussien, n'y auroit-il pas une grande différence entre la pondérance du Salomon du Nord et celle de son successeur? Le grand Frédéric a encore dernièrement rendu à son illustre héritier un témoignage qui doit rassurer à cet égard. Lorsque le comte de Reuss, ministre de l'Empereur, le félicita du mieux qu'il trouvoit dans sa santé, en l'assurant de l'intérêt que tout l'Empire y prenoit, le monarque, assure-t-on, lui répondit : « Si vous revoyez l'Empereur, vous pouvez lui dire que je suis touché de la part qu'il prend à ma situation, et le consoler sur ma fin, parce que j'ai un neveu qui me recommencera. » Ce mot énergique est si digne du grand prince auquel on l'attribue et de celui qui en est l'objet, qu'il est permis de croire à cette anecdote.

Les mouvements parlementaires se termineront par des députations, auxquelles le Roi dira avec énergie sa façon de penser. Le bruit a couru que l'abbé Tendeau avoit refusé d'être rapporteur de la cour. Le fait est qu'il l'est en ce moment, et une abbaye de 25,000 livres de rente, que l'on vient de donner à ce magistrat, étoit bien propre à vaincre sa répugnance vraie ou prétendue. On a dit à ce sujet : « Fallait-il *tant d'eau* pour laver M. de Calonne? »

M. Titon a déjà fait subir plusieurs interrogatoires au cardinal de Rohan. On dit que, dans la première séance, l'illustre prisonnier a montré beaucoup de constance et de sang-froid, et

qu'il a lu au rapporteur une longue déclaration relative aux circonstances de cette affaire. Les lettres patentes qui donnent aux accusés la Bastille pour prison, permettent qu'ils soient transportés à la Conciergerie si le cas le requiert.

Le Parlement a prononcé sur l'affaire de M. le Maître d'une manière à confirmer le public dans ses soupçons. Il a été relâché avec injonction d'être plus circonspect à l'avenir. Tous les autres accusés, M. Augeard à la tête, ont été absous. La cause a été plaidée publiquement au milieu d'une affluence incroyable. L'avocat de M. le Maître a fort adroitement capté la bienveillance des juges, en disant que la forme d'imprimerie qu'on produisoit aujourd'hui comme pièce de délit contre son client, étoit la même qui avoit servi pour plusieurs écrits en faveur de la magistrature opprimée lors des derniers troubles. Enfin, il a établi qu'il ne pouvoit y avoir de véritablement répréhensible dans les productions littéraires, que ce qui atteignoit directement le Roi, la Reine, la religion et l'État. Or, M. le Maître a constamment respecté ces objets sacrés. Bref, il n'y a plus de coupables, dans une cause où tant de personnes sembloient compromises. Lorsque l'huissier du Parlement alla notifier l'arrêt au geôlier du Châtelet, pour qu'il mît ses prisonniers en liberté, celui-ci exhiba une copie faite sur son registre de l'ordre du Roi en vertu duquel M. le Maître avoit été arrêté. On en référa à M. le lieutenant de police, qui ordonna l'exécution de l'arrêt.

Quelques gazetiers ont dit une fausseté et une absurdité, en prétendant que le Roi avoit reçu la requête des portefaix de Paris contre le petit roulage, et leur avoit promis une réponse qu'ils auroient attendue en vain. Cette requête a été prise par la maréchaussée de Sèvres, qui a rencontré la députation des mécontents sur le chemin de Versailles, et qui ne leur a promis rien de plus que de la mettre sous les yeux du gouvernement.

Du 19 janvier.

On a répandu sur le compte de l'archevêque de Cambrai des bruits qui n'ont aucun fondement. Ce prince, dont les mœurs et les principes diffèrent extrêmement de ceux du cardinal de Rohan, n'avoit aucune connoissance de l'affaire du collier. Au

reste, quoique le résultat des interrogatoires ne soit point connu, on voit l'esprit du public revenir encore en faveur du cardinal, et le plaindre de s'être aussi cruellement laissé abuser par des imposteurs et des fripons qui le *travailloient* depuis longtemps.

LETTRE QUATRIÈME.

De Versailles, le 24 janvier 1786.

Le cardinal de Rohan a protesté entre les mains de M. Titon contre la procédure faite et à faire à son sujet. On prétend que c'étoit pour le déterminer à cette démarche que Mgr l'archevêque de Paris sollicitoit si chaudement la permission de le voir. Depuis ce moment, on a répandu avec abondance dans le public un *Précis* manuscrit, attribué à M. Target, et dans lequel on prouve que le cardinal n'est coupable que d'imprudence et de crédulité. Le sieur la Mothe, qu'on attendoit de Londres, n'est point arrivé. On dit que la famille de Rohan a trouvé le moyen de le faire échapper, et qu'il a passé en Russie. Voici la vérité sur un incident joint à l'affaire du collier, et dont on a déjà parlé vaguement [1]. Il y a dix-sept à dix-huit ans que le prince Louis s'avisa de faire un enfant à une chanoinesse. Ce fut une fille, à qui l'on donna une éducation convenable à sa naissance. Dans le temps même où se fit l'acquisition du collier, la chanoinesse sollicitoit l'Éminence d'assurer l'état de sa fille. Le cardinal vouloit la marier. « Cela ne suffiroit pas, objecta la chanoinesse, il vaudroit mieux me marier moi-même et qu'on la reconnût par contrat. » On trouva un jeune garde du corps de *Monsieur* qui voulut bien se prêter à tout. Le cardinal fit une obligation de 300,000 livres, que l'on déposa cachetée chez un ancien prieur de Saint-Victor. Le futur époux, bâtissant là-dessus de grandes espérances de fortune, fit des dettes, et ses créanciers s'étant informés de l'existence du dépôt, lui donnèrent toute confiance. La chanoinesse ayant appris la détention du cardinal, a repris le dépôt, a, dit-on, brûlé l'obligation, pour ne pas compromettre son ancien amant, et s'est sauvée à Bruxelles. Le prétendu a cherché au Temple

(1) Voir sur l'affaire du Collier l'excellent ouvrage de M. Campardon : *Marie-Antoinette et le Procès du Collier*. — Paris, Henri Plon.

un asile contre ses créanciers. Un chevalier de Malte qui avoit négocié le mariage est en prison, et le moine dépositaire assigné pour être ouï. Un homme d'État dit en entendant le récit de cette aventure : « Il faut avouer que le jeune homme avoit un bon estomac pour digérer une fille de dix-huit ans. » La réflexion est d'autant plus plaisante dans la bouche de ce ministre, que la chronique veut qu'il ait été dans le même cas.

Le parti est pris, assure-t-on, d'exiler le cardinal à l'abbaye de la Chaise-Dieu. On dit même que l'on en prépare les bâtiments pour le recevoir.

Les amis de M. le Maître le voyant échappé à la sévérité des tribunaux, lui conseilloient de se soustraire, par un voyage en pays étranger, au ressentiment de la cour : il a rejeté cet avis, et l'on assure qu'il vient d'être arrêté de nouveau et renfermé à la Bastille. On motive sa détention sur un mémoire apologétique très-hardi, qu'il a répandu après son élargissement. Il s'y justifie d'avoir eu quelque sorte chargé M. Augeard, disant qu'au moment de son interrogatoire il avoit l'esprit troublé et une forte attaque de rétention d'urine. M. le garde des sceaux avoit demandé au Parlement, de la part du Roi, communication des pièces de la procédure : on lui a répondu qu'elles avoient été brûlées par ordre de la Chambre.

On parle d'une aventure fort scandaleuse arrivée dernièrement ici. Il est d'usage que les nouveautés de la manufacture de porcelaine de Sèvres soient exposées dans une salle du château au commencement de l'année. Un marquis de *** s'est épris d'un charmant petit vase qui faisoit l'admiration de tous les curieux : il s'en est emparé furtivement. Par une fatalité désespérante, le Roi, dit-on, lui a dit de ne point s'alarmer, qu'il connoissoit le voleur.

Il y a eu la semaine dernière trois combats singuliers. Le marquis de Coigny contre le prince Joseph de Monaco : le premier a été grièvement blessé. Le comte de Broglie contre le comte Roger de Damas : le premier a été également blessé. Le chevalier de Belsunce contre le comte Étienne de Durfort, qui a remboursé un coup d'épée.

LETTRE CINQUIÈME.

De Versailles, le 29 janvier 1786.

La promotion militaire qui a été annoncée sera déclarée sous deux mois. Il y aura beaucoup de régiments à donner. On prétend qu'il sera créé des colonels en second pour les régiments provinciaux. Le comte de Buffon, officier aux gardes, a été nommé colonel en second du régiment de Chartres infanterie.

Le marquis de Chabrillant, gendre du duc d'Aiguillon, et premier écuyer de madame la comtesse d'Artois, a été exilé. Les uns attribuent cette punition à l'énormité et à la nature de ses dettes; les autres, à l'aventure du vase de porcelaine dont je vous ai parlé.

La galerie retentit des plaintes du marquis de Conflans, qui s'attendoit à être au nombre des nouveaux chevaliers des ordres du Roi. Ses espérances étoient fondées sur ce qu'en le regardant un jour, le Roi lui avoit dit : « Il faut convenir, Conflans, que le cordon bleu te seroit nécessaire, car tu ressembles à un serrurier! » La figure et le costume de ce général de hussards sont en effet très-peu distingués. Il porte un frac simple et des cheveux coupés à la jockey, sans poudre ni pommade.

Les duels dont je vous ai rendu compte, Monsieur, ont eu des causes singulières. Un singe qui a plumé une perruche, donnés tous deux à la duchesse de Valentinois, a mis le marquis de Coigny aux prises avec le prince de Monaco. Une rose est l'origine du second combat : la marquise de Coigny avoit laissé tomber cette fleur; le comte Roger de Damas la ramassa et s'amusa à l'effeuiller sur une table où l'on jouoit au creps. Le jeune comte de Broglie pria son ami de cesser cette plaisanterie, qui gênoit les dés. L'autre continua. M. de Broglie lui dit que « rien n'étoit plus bête que ce qu'il faisoit. » M. de Damas répliqua que « rien n'étoit plus bête que ce qu'il disoit. » Tout paroissoit fini; mais les réflexions des spectateurs, les bavardages des femmes et les commentaires des méchants, conduisirent les deux comtes sur l'arène. Là, on s'expliqua, on s'embrassa, on se sépara; mais, bon gré, mal gré, il fallut se battre dix jours après.

Quant au comte de Belsunce, il arrivoit dans un cercle où l'on rioit beaucoup. On lui dit que cette gaieté provenoit d'une réponse modeste du comte Étienne de Durfort, à qui l'on vouloit persuader qu'il avoit obtenu quelques préférences de madame de Belsunce, et qui étoit enfin convenu d'en avoir été favorablement accueilli « par-ci par-là ». Cette réponse déplut au jeune comte, qui a voulu mettre sous sa protection la vertu de sa belle-mère, et qui a reçu *par-ci par-là* quelques égratignures. Il faut avouer que voilà des motifs bien fondés pour faire preuve de bravoure et de délicatesse.

Lorsque l'étiquette avoit encore quelque pouvoir à la cour, il étoit d'usage que les enfants de ceux qui obtenoient des grâces distinguées se présentassent pour en remercier le Roi et la Reine. Les dames de Monaco et de Choiseul, filles du maréchal de Stainville, fait cordon bleu, ont cru pouvoir se dispenser de cette visite de cérémonial. Tout ennemie que la Reine s'est montrée de l'étiquette, elle a remarqué que ces jeunes étourdies se dispensoient d'un devoir, et elle en a parlé à une de leurs amies. Celle-ci a prétexté un rhume, une esquinancie. Sa Majesté a répliqué que ces maladies ne les avoient point empêchées d'aller à l'Opéra. Les deux familles sont fort intriguées à ce sujet.

Du 31 janvier.

M. le contrôleur général a reçu la semaine dernière un choc assez rude, mais il l'a surmonté. On peut juger de l'habileté de ce courtisan par la conduite qu'il a tenue à l'égard des députés du Parlement de Bretagne. Leurs instructions étoient de l'attaquer de front; mais M. de Calonne avoit prévenu Sa Majesté que les remontrances de cette cour n'étoient point sans fondement, et il avoit envoyé dans la province des commissaires, dont le rapport se trouva conforme aux faits énoncés dans le cahier des remontrances. Les députés ont d'ailleurs été si charmés de sa franchise et des choses obligeantes qu'il leur a dites, que toute aigreur a été bientôt dissipée, et qu'un arrangement amical est à la veille de terminer cette affaire.

La cour a été très-choquée de l'anéantissement des pièces du procès de M. le Maître; ce qui ne permet pas de faire la révision

du procès. Il doit à cette occasion paroître un arrêt du conseil, que désormais l'on n'anéantisse point les pièces d'une procédure avant un temps limité.

Les différents délais apportés à la confection du bail des fermes intriguent beaucoup les gens de finance, et l'on craint que l'état demandé par le contrôleur général des fonds libres que chaque financier a dans sa charge ne soit le prélude de grands mouvements dans toute la finance.

La princesse de Wurtemberg, mère de la grande-duchesse de Russie, est arrivée ici.

LETTRE SIXIÈME.

De Versailles, le 7 février 1786.

Les lettres patentes qui prorogent jusqu'au 1er janvier 1787 le cours des anciens louis d'or, et qui permettent aux directeurs de monnoies de payer ceux qu'on leur apporte en reconnoissances qui porteront intérêt, ont été enregistrées le 27 du mois dernier à la cour des monnoies.

Le Roi avoit assez mal reçu les députés de cette cour, qui étoient venus mettre des représentations aux pieds de Sa Majesté. Le public les justifie par ses murmures contre le contrôleur général, qui veut ainsi obliger les particuliers d'échanger leur or contre du papier. On craint d'éprouver des retards aux échéances, et les bourses se resserrent par la crainte de ce nouveau papier-monnoie. Les inquiétudes du public se sont accrues par la manière dont le Parlement lui-même envisage cette opération. Ces lettres patentes ont été dénoncées samedi dernier aux Chambres assemblées, et il paroît qu'elles vont occasionner un nouveau conflit entre cette cour et le ministre des finances. L'établissement de reconnoissances est traité comme un emprunt voilé; la création des nouveaux offices de changeurs, comme une infraction aux droits de la Chambre des comptes, dont on a éludé la juridiction en insérant cette création dans les mêmes lettres patentes, revêtues seulement de l'enregistrement subalterne de la cour des monnoies, etc. Cette lutte du contrôleur général avec le Parlement alarme les partisans de ce ministre; ils craignent

qu'à la longue il ne soit obligé de succomber. Le Parlement s'est ajourné à huitaine pour arrêter des remontrances au Roi à ce sujet. On dit que M. d'Amécourt s'est récusé dans cette occasion, et n'a point voulu donner son avis. Les faiseurs de calembours s'étoient égayés en prévoyant la mort de la maréchale d'Estrées, et avoient dit que ce magistrat perdoit son nom, puisqu'il perdoit *dame et cour*.

On répand que le conseil a cassé l'arrêt du Parlement concernant M. le Maître. On dit que Sa Majesté a exigé que l'on passât outre sur les simples charges et informations, les pièces du procès ayant été détruites. Cette cassation justifie la précaution que M. le Maître a prise de disparoître, et lui fera expier son imprudence au moins par un exil forcé.

La duchesse de *** a disparu depuis quelques jours de la cour et des sociétés. Elle s'est enfermée chez elle et ne voit personne, sous le prétexte d'une grave indisposition. Il ne lui manque, dit-on, qu'assez de cette espèce de courage que jadis on nommoit effronterie.

LETTRE SEPTIÈME.

De Versailles, le 15 février 1786.

Le succès de madame la baronne de Staël a fortement inquiété certaines personnes. Voici quelques détails peu connus sur sa réception. En entrant dans le cabinet de la Reine, elle parut un peu embarrassée, et son trouble augmenta à l'arrivée du Roi. La Reine, cherchant sans doute à excuser l'air gêné de ses révérences, dit qu'elle avoit peur. « Si vous avez peur ici, dit obligeamment le monarque à l'ambassadrice, vous aurez donc peur partout. » Ce trait aussi délicat qu'ingénieux remit madame la baronne, à qui Leurs Majestés donnèrent mille témoignages d'intérêt et de bonté. Un falbala de sa jupe s'étant dérangé au moment de la présentation, la Reine fit appeler mademoiselle Bertin, sa marchande de modes, pour réparer cet accident. M. de Breteuil et M. de Calonne ne se trouvèrent point au grand repas qui eut ensuite lieu; le premier à cause de la goutte qui le tourmente, et le contrôleur parce que c'étoit un jour de travail avec les intendants des finances. Les invitations au festin avoient été

faites par la princesse de Chimay au nom de la Reine, et Sa Majesté y parut dès le commencement dans une tribune d'où elle eut la bonté de descendre ensuite pour venir s'entretenir avec l'héroïne de la fête.

Il y a eu un moment une fermentation étonnante à l'occasion de la refonte des louis. Il pleut des pamphlets sur toutes les opérations du ministère des finances. Les embarras que le Parlement met aux lettres patentes de la cour des monnoies et à la nouvelle enceinte de Paris, toute l'humeur qu'on suppose à la magistrature contre M. de Calonne, exercent la plume d'une foule d'écrivains obscurs et clandestins, dont quelques-uns viennent encore d'être victimes de leur témérité. Deux fameux colporteurs, Desange et Manuel, ont été envoyés à la Bastille pour avoir vendu, l'un un recueil de pièces sur l'affaire du cardinal de Rohan, l'autre une prétendue lettre d'un garde du Roi sur cet étrange procès.

L'issue de l'affaire de M. le Maître, dont il paroît qu'on ne s'occupera plus, contribue sans doute à enhardir les écrivains qui se sentent appuyés par quelques gens puissants. Il s'est trouvé faux que le conseil ait cassé l'arrêt du Parlement qui l'absout. Chacun de ses juges a reçu une lettre de remerciments accompagnée de vers épigrammatiques.

On parle beaucoup de l'aventure scandaleuse dont le comte d'Archambaud, fils du chevalier de Talleyrand, a été le héros. La fenêtre du château par laquelle il descendoit précipitamment lorsqu'on l'a arrêté, s'est trouvée celle de l'appartement de la duchesse de Guiche, fille de la duchesse de Polignac, et l'une des plus jolies personnes de la cour. Les deux familles prennent beaucoup de soins pour donner le change sur cette anecdote, à laquelle leurs efforts ne font que procurer plus de célébrité.

Les lois sur le jeu sont sans activité, parce que le législateur même ne les respecte pas. Dans l'éducation des peuples comme dans l'éducation privée, c'est l'exemple seul qui corrige ou qui corrompt. M. le Duc a trop gagné, et sa fortune n'a pas paru trop légitime. Le jeune vicomte de Castellane a perdu 800,000 livres; ne sachant comment payer, il a écrit à son père et à sa femme qu'ils n'avoient plus de fils ni de mari, qu'après la faute énorme

qu'il venoit de commettre, il ne vouloit plus paroître, et qu'on ne le reverroit jamais. En effet, on ignore ce qu'il est devenu.

Le sieur Durvey, qui, de simple agent de change, étoit devenu receveur général des finances de Paris, et avoit le service de la banque de la cour, vient de perdre cette dernière place pour avoir voulu manœuvrer contre M. de Calonne, en faveur de M. de la Galaisière, intendant d'Alsace, beau-père de la fille de ce M. Durvey. On dit que ce dernier a cherché à faire tomber l'emprunt de quatre-vingts millions par diverses manœuvres, qui ont été découvertes. La disgrâce de M. Durvey a fait une impression momentanée sur le cours des effets à la Bourse. On blâme vivement son ingratitude envers le contrôleur général, auquel il devoit sa fortune, aussi brillante qu'elle a été singulièrement rapide. On le dit riche de quinze millions. Les principaux articles du nouveau bail des fermes ont été discutés et presque réglés dans une audience que les députés ont eue du ministre, jeudi dernier, et qui a été prolongée jusqu'au milieu de la nuit. Diverses parties seront distraites de la régie générale pour être réunies à la ferme. Il sera fait quelques changements dans le régime de la distribution du tabac, et le prix du bail, qui est actuellement de cent vingt-huit millions, sera porté à cent quarante. Il y aura trois places de fermiers généraux affectées aux directeurs, et jamais ces places ne pourront être morcelées. Il paroît cependant qu'il n'y aura pas d'augmentation dans le nombre total de ces colonnes de l'État. On a remarqué que, dimanche dernier, M. le contrôleur général a été appelé successivement chez tous les princes et chez toutes les princesses de la famille royale. On infère de là qu'il a reçu de grandes demandes à ce sujet. Au reste, il ne projette aucun appel de fonds; il a même déclaré que, s'il avoit pu diminuer les fonds actuels, qui sont de 1,560,000 livres pour chaque place, il l'auroit fait.

Des lettres de Londres disent que le prince de Galles a épousé madame de Fitz-Herbert, veuve, de quelques années plus âgée que le prince; son nom de fille étoit Smith. Suivant un acte du Parlement, les princes du sang ne peuvent se marier sans la permission expresse du Roi; ainsi ce mariage seroit nul. — Le fils du maréchal de Broglie est mort des suites du coup d'épée qu'il a reçu.

LETTRE HUITIÈME.

De Versailles, le 22 février 1786.

La Reine, qui avance heureusement dans sa grossesse, a été saignée avant-hier par précaution, Sa Majesté se trouvant à mi-terme.

Les Chambres, assemblées le 17 pour l'affaire de M. le cardinal de Rohan, ne se sont séparées qu'à près de quatre heures du matin. Il a été débouté de toutes ses demandes, et son procès réglé à l'extraordinaire. L'extrême sécurité de cet illustre prisonnier, et l'invariabilité de ses dépositions, continuent de prévenir le public en sa faveur. On assure cependant qu'il a l'imprudente témérité de dire qu'il n'a point été la dupe de la pantomime jouée par la demoiselle Oliva, et qu'il connoissoit trop bien Sa Majesté pour y être trompé. On ajoute qu'il a été forcé à cette déclaration par celle de la demoiselle, qui a déposé, dit-on, que, dans la courte entrevue de la terrasse, Son Éminence l'a traitée parfaitement en courtisane, et lui a fait des attouchements qui ne laissoient point de doute à cet égard. Nouveau problème offert à la sagacité des spéculateurs que cette affaire occupe!

On attribue au Roi un mot très-plaisant au sujet de l'aventure de la duchesse de G... et du jeune comte d'Archambaud. Sa Majesté, cédant aux sollicitations de deux familles intéressées à assoupir cette affaire, a fait grâce, et a dit en riant : « Puisqu'il faut absolument que nous soyons entourés de catins, qu'au moins on les loge toutes au rez-de-chaussée, afin qu'on ne coure pas le risque de se casser le cou si, en allant les voir, on est obligé de passer par la fenêtre. »

Il paroît que les réparations projetées au château de Versailles n'auront point lieu. On est parvenu à dégoûter nos maîtres de ce superbe château, qui sera abandonné jusqu'à ce que de nouvelles idées prennent le dessus. Le Roi, dit-on, résidera à Bellevue, où l'on fera des agrandissements considérables, et l'on donnera en échange à *Mesdames* le château de la Muette. Monseigneur le Dauphin habitera Meudon, qui se trouvera réuni à

Bellevue. La Reine occupera Saint-Cloud, et l'on construira une superbe arcade, qui traversera le chemin de Versailles, et qui joindra Saint-Cloud à Bellevue, pour la communication de Leurs Majestés. Enfin *Monsieur* et Monseigneur le comte d'Artois occuperont leurs palais à Paris.

Du 24 février.

L'affaire du renouvellement du bail des fermes est conclue. Il a été créé deux nouvelles places de fermier général, deux d'administrateurs des domaines, et deux de régisseurs généraux. En consentant à cette création, le Roi a ajouté de sa main que ces nouvelles places seroient données, à la pluralité des voix, dans chaque compagnie.

Ainsi M. de Calonne est assuré de recueillir la gloire et les avantages attachés à cette grande opération pour le ministre des finances. Il étoit temps, car jamais son existence ministérielle n'a été plus fortement menacée. Il a contre lui les quatre cours souveraines. Les cabales, les intrigues pour le déplacer, en sont venues au point que le public voit déjà M. Necker assis à sa place. Ceux qui savent combien sont insignifiantes les marques de bonté que la famille de l'ex-directeur a reçues de Leurs Majestés, à l'occasion du mariage de la baronne de Staël, mettent l'alternative entre M. Esmangart et M. de Meilhan.

M. Poujol de Nanclos, administrateur des domaines, vient de se déclarer en faillite. C'est la loterie qui l'a ruiné, quoi qu'il y ait gagné dernièrement cent mille écus.

L'oraison funèbre du duc d'Orléans, que l'abbé Maury a prononcée à Notre-Dame, n'a point eu le suffrage des héritiers du défunt. Il a fait l'éloge de la duchesse d'Orléans et des princes ses fils, et il n'a pas dit un mot du duc d'Orléans actuel, à moins qu'on n'applique à ce prince la phrase que voici : « L'homme pervers se remplace aisément, mais que l'homme de bien est difficile à remplacer ! » L'orateur a comparé le feu duc à Louis XIV, qui a épousé madame de Maintenon, pour avoir occasion de parler de madame de Montesson, dont il fait le plus grand éloge, et qu'il nomme « son inconsolable épouse ». Le duc d'Orléans n'a pas cru devoir dissimuler son ressentiment, puisqu'il a demandé et obtenu que ce discours ne seroit point imprimé.

On croit toujours que l'affaire du cardinal de Rohan ne sera pas jugée, que le Roi évoquera la procédure pour l'annuler, que madame de la Mothe sera renfermée pour la vie, le cardinal exilé pour un temps, et les autres impliqués mis hors de cour.

On débite sur Cagliostro une anecdote dont la gaieté doit faire suspecter la vérité. M. de Crosne lui demanda, au premier interrogatoire, s'il n'avoit rien à se reprocher? Cagliostro, dit-on, déclara n'avoir sur la conscience qu'une seule action funeste. Quoi? « La mort de Pompée; mais », fait-on ajouter au charlatan, « on ne peut m'en faire un crime; j'ai suivi l'ordre de Ptolémée. » On prétend que, dans la première surprise, M. de Crosne dit qu'il n'avoit point entendu parler de ce fait, qui avoit apparemment eu lieu sous son prédécesseur.

On dit que, par suite de l'aventure dont je vous ai parlé, le duc de Guiche s'est battu avec le séducteur de sa femme, et a été mortellement blessé.

LETTRE NEUVIÈME.

De Versailles, le 1er mars 1786.

L'affaire du cardinal commence à s'éclaircir, mais ce n'est point à l'avantage de ce prince. Un mémoire que le sieur d'Étienville vient de publier semble l'inculper nettement, et les faits y sont détaillés avec un ordre, une décence, une clarté qui préviennent en faveur de leur véracité. Ce M. d'Étienville étoit l'agent secret du mariage projeté d'une ancienne maîtresse du cardinal avec le baron de Fage. Il donne les plus grands détails sur les entrevues qu'il a eues avec cette dame et le cardinal chez madame de la Mothe, sur la fuite de la chanoinesse au premier avis de la détention de son ancien amant, la destruction du dédit que celui-ci avoit consenti en faveur du baron de Fage, etc.

Les ennemis de M. de Calonne ont fait une découverte dont ils ont essayé de tirer parti, mais jusqu'ici infructueusement. Ce ministre a dernièrement fait au jeu une lessive de cent mille écus, qu'il n'a pu tenir secrète. Enfin, il a terminé le renouvellement du bail des fermes, auquel le Roi vient de donner sa sanction. Il n'en résultera pour le fisc que quinze millions d'augmentation

de revenu, balancés en partie par les branches enlevées à la régie. Mais le pot-de-vin si généreusement refusé par M. Necker étoit de 600,000 livres, et celui qui entre dans la cassette de M. de Calonne est d'un million.

Les fermiers généraux ont débattu leurs intérêts avec fermeté : ils ont été jusqu'à menacer d'abdiquer. « Ne vous gênez pas, messieurs, leur a dit le contrôleur général ; une compagnie de négociants de Nantes me sollicite vivement, et se soumet à remplir les conditions qui vous alarment. »

Il y a eu avant-hier deux bals à la cour, l'un chez la duchesse de Polignac, où M. le Dauphin et *Mademoiselle*, fille du Roi, se sont trouvés. Les dames de la cour y ont présenté leurs enfants. Ensuite le bal des grandes personnes s'est donné chez la comtesse Diane de Polignac.

Le duc d'Orléans, qui, comme l'on sait, n'a pas l'habitude de vaincre ses passions, conserve un vif ressentiment contre l'abbé Maury. Il a commencé de se venger en faisant un accueil extraordinaire à l'abbé Fauchet, qui a prononcé l'oraison funèbre du feu duc à Saint-Eustache. Le prédicateur et le curé ont été invités le même jour à la table du prince, et Son Altesse Sérénissime a donné au premier une tabatière de cinq cents louis, qui avoit été destinée à l'académicien. Celui-ci a pris le parti de se retirer dans son abbaye, moitié par dépit et moitié par la crainte que des amis du prince ne s'avisent d'imprimer sur ses épaules des marques sensibles du mécontentement de Son Altesse.

Du 2 mars.

L'avocat Thilorier, cherchant habilement à profiter de l'impression que son mémoire a faite dans le public en faveur du comte de Cagliostro, a présenté requête au Parlement en relaxation de l'épouse du charlatan, qu'il a supposée malade à la Bastille, où elle n'est retenue qu'en vertu d'un ordre du Roi. M. d'Espréménil, pour qui Cagliostro vaut sans doute bien Mesmer, s'est chargé de la dénonciation aux chambres assemblées. Son discours a prouvé que M. de Mirabeau n'a pas vainement attaché le grelot au sujet des lettres de cachet. Le Parlement a nommé M. d'Ormesson, avec un autre président, pour faire

des représentations au Roi à ce sujet, et pour demander que la dame Cagliostro soit mise en liberté. Cependant on croit que M. Thilorier et son procureur seront vertement réprimandés pour avoir fait signifier la requête imprimée au procureur général avant d'avoir reçu son agrément à ce sujet.

Les fermiers généraux auront encore cette semaine une conférence avec le contrôleur général, pour terminer tous les objets relatifs au renouvellement du bail. Les changements faits aux régies à cette occasion ont multiplié les difficultés et les travaux de cette opération. Chaque membre des deux compagnies indépendantes subit une augmentation d'avance de fonds de 100,000 livres.

LETTRE DIXIÈME.

De Versailles, le 7 mars 1786.

Le Parlement a enfin pris un parti pour l'affaire de la refonte des louis. Vendredi dernier, les chambres assemblées ont arrêté qu'il seroit présenté au Roi des représentations à ce sujet, et il a été nommé des commissions pour les rédiger. Dans la même assemblée on a demandé à M. d'Ormesson compte des démarches qu'il a été chargé de faire pour obtenir la liberté de la dame Cagliostro. Ce président a déclaré qu'il n'avoit encore reçu aucune réponse à cet égard, et l'on a remis la délibération à huitaine.

Il est très-vrai que, comme on l'a présumé, le consistoire que le Pape a tenu à Rome le 13 février, a eu pour objet l'affaire du cardinal de Rohan. Cette Éminence a été suspendue de la dignité et des prérogatives du cardinalat, et citée à comparoître en personne ou par procureur dans le terme de six mois. Mais le motif de cette rigueur n'est point l'affaire en elle-même. Le Pape et le Sacré Collége ne se montrent offensés que de ce qu'en demandant des juges au Roi, le cardinal a dérogé aux immunités de l'Église, et s'est soumis à un tribunal incompétent. Ce décret a été communiqué à l'illustre prisonnier à la Bastille, et il le sera également au procureur général, qui y trouvera la matière d'un réquisitoire. C'est ainsi que cette affaire se complique d'incidents qui lui donnent chaque jour de nouveaux droits à la curiosité.

On assure que le cardinal a écrit au Roi une lettre dans laquelle il s'excuse d'avoir compromis, sans le croire, le nom de la Reine. Cette lettre, ajoute-t-on, a été signée de toute la famille du prisonnier, qui implore, avec les expressions d'une contrition parfaite, la clémence du Roi.

On sait maintenant pourquoi M. Dombey a refusé la gratification qui lui a été offerte de la part du Roi d'Espagne, et s'est retiré brusquement dans sa province, après avoir déposé les débris de ses récoltes au cabinet du Roi. Ce célèbre naturaliste a été vivement choqué de la froideur avec laquelle les Espagnols et même le ministre de France à Madrid ont reçu ses plaintes du vol de quatre-vingts caisses qui lui a été fait à son débarquement. Tout accès lui a été fermé pour ses justes réclamations. Il est vrai qu'il avoit été témoin de la révolte excitée au Pérou par la tyrannie des officiers espagnols; il avoit vu périr cent mille hommes, et le ministre des Indes avoit à peine parlé au Roi de cet événement comme d'une étincelle qu'avoit fait évanouir le supplice de quelques rebelles. Dès lors M. Dombey étoit un homme qu'il falloit éloigner, observer, et anéantir s'il parloit. Des considérations ministérielles nous ont ainsi empêché de jouir en entier d'une collection précieuse, et dont les Espagnols ne connoissent pas la valeur.

Du 9 mars.

On attendoit hier la réponse du Roi aux représentations du Parlement, au sujet de la détention de madame de Cagliostro. On prétend que Sa Majesté a seulement voulu permettre que son mari la vît quelquefois.

Il n'est point d'affaires sur lesquelles l'opinion publique ait autant varié que sur celle du cardinal de Rohan. Beaucoup de gens reviennent à croire que Son Éminence a fait comme les jeunes gens qui se ruinent en achetant à crédit, sans s'embarrasser des suites, et que ne pouvant inspirer de confiance par sa signature seule, ce prince a profité de l'erreur où la signature de madame de la Mothe a mis les joailliers Böhmer et Bassange.

La demoiselle Bertin, célèbre marchande de modes, avoit été appelée en Espagne, où la cour a exercé ses talents. Lorsqu'elle a présenté son mémoire au ministre des finances, celui-ci, qui

n'avoit pas la moindre idée des détails d'un art aussi important, s'est récrié sur la somme qu'elle demandoit. Le compte ne se montoit cependant qu'à huit mille louis d'or. Le Roi, aussi étonné que le ministre, s'est hâté de congédier la faiseuse de modes, donnant ordre à son chargé d'affaires à Paris de faire régler le mémoire. La demoiselle Bertin est arrivée ici, et jette les hauts cris, disant que son compte n'est susceptible d'aucun rabais, et que l'Espagne est bien loin d'être policée, puisqu'elle chicane sur un objet aussi essentiel. Il seroit plaisant qu'on vît naître un procès entre la cour d'Espagne et la demoiselle Bertin; mais on assure que cela n'aura pas lieu, la Reine daignant intervenir en faveur de sa marchande de modes. On se rappelle qu'avant son départ pour l'Espagne, mademoiselle Bertin disoit gravement aux femmes qui la consultoient : « Cet ajustement a été décidé dans mon dernier travail avec la Reine. »

LETTRE ONZIÈME.

De Versailles, le 15 mars 1786.

Si les confrontations dans l'affaire du collier ne font pas éclore de nouveaux faits, il est possible que l'affaire soit jugée d'ici à Pâques. Cependant, le Parlement ayant, aux termes de son premier arrêt, admis M. le cardinal à la preuve de certains faits justificatifs, il est vraisemblable que l'affaire sera beaucoup plus longue à juger.

On a feuilleté suivant l'usage, à cette occasion, le volume des rêveries de Nostradamus, et l'on en a tiré cette prédiction, qui est la soixante-quatorzième centurie de l'édition de 1507 :

En quatre-vingt et plus, maqueraux et guenons,
D'aucuns en liberté, d'autres en bastions,
Gisent tout vifs : savoir, femme qui n'est pas bête,
Deux comtes sans comtés, un cardinal sans tête.

Le nombre des membres de la nouvelle compagnie des fermiers généraux sera de quarante-quatre. M. Kolly se retire, et les nouveaux membres sont MM. de Neuilly, de Vismes, de Saint-Germain, Ferrier et Bouilhac.

La loterie de France ayant eu quelques tirages malheureux,

le Trésor royal a été obligé de fournir à ses pertes. Ce supplément, sur lequel le contrôleur général ne comptoit pas, l'a déterminé à en faire une ferme au profit de l'État, au lieu de l'exciter à anéantir un jeu qui absorbe le nécessaire de la classe des citoyens malaisés ou pauvres, en lui offrant des espérances qui ne se réalisent jamais, et qui occasionnent des vols, des banqueroutes, des suicides et beaucoup d'autres désordres. Il s'est présenté, comme on peut le croire, des fermiers. On nomme MM. de Veimerange, Corne, de Sainte-Foy et Caulet. Ces noms, très-connus du public, ne nuiront peut-être pas à la confiance dont il a besoin pour oser se livrer à un jeu dont le désavantage calculé est immense.

Madame la duchesse d'Orléans a éprouvé, ces jours derniers, un accident fâcheux, mais dont heureusement on ne croit pas devoir redouter les suites. Étant à sa toilette du soir, cette princesse ressentit une démangeaison dans l'oreille. Elle y porta une longue épingle : une de ses femmes, dans le même instant, lui toucha le coude, et l'épingle perça, à ce que l'on craint, le tympan. On appela du secours; il sortit une grande quantité de sang; tout le monde fut alarmé. Une douleur très-vive se faisoit sentir, et il est encore possible qu'il se forme un dépôt; mais l'usage du lait de femme a, dit-on, fait disparoître les symptômes les plus effrayants. N'oublions pas un trait qui peint bien la bonté de la princesse. Celle de ses femmes qui avoit eu le malheur de lui pousser le coude, à la vue du sang qui couloit, tomba évanouie, et madame la duchesse d'Orléans se montra plus affectée de l'état de cette femme désolée que du sien propre.

Du 16 mars.

M. de Chalabre-Bruyères, colonel du régiment de Limousin, étant mort, Sa Majesté a nommé le comte de Virieux colonel commandant de ce régiment. La place de colonel commandant en second du régiment de *Monsieur* a été donnée au comte Archambaud de Périgord.

Les démarches de la Russie dans toutes les parties du globe, pour ainsi dire, montrent à la fois le génie de Catherine II et son dessein d'élever promptement ses États au plus haut degré

de splendeur par les négociations et le commerce. La foiblesse des puissances qui auroient intérêt de lui opposer des obstacles, semble assurer ses succès. Tandis qu'elles traversent ses vues sur le port de Brindes (Naples), elle traite avec les Génois pour celui de Spezzia, et avec les Chinois pour une possession qui lui fera embrasser les deux hémisphères. O siècle à jamais mémorable! On voit dans l'histoire peu d'exemples de révolutions aussi promptes et aussi importantes. Les astronomes prétendent que l'axe de notre globe change de lieu et transporte les climats : la politique offre ce phénomène d'une manière bien plus évidente. Puisse l'éclat momentané que nous procure un rôle purement passif, n'être pas payé trop cher par ses suites!

LETTRE DOUZIÈME.

De Versailles, le 22 mars 1786.

La Reine a éprouvé, la semaine dernière, une légère indisposition qui a été accompagnée d'un mouvement de fièvre. Cet accident n'a heureusement eu aucune suite, et Sa Majesté est parfaitement rétablie.

Les confrontations de la Bastille touchent à leur fin. Cette étrange affaire paroît de plus en plus prendre une tournure défavorable aux accusés. Ceux-ci ne sont point d'accord entre eux ni avec les témoins qu'on leur a confrontés. Madame de la Mothe et mademoiselle Oliva en sont venues aux grosses injures et aux démentis formels quand on les a mises en présence. Le sieur d'Étienville a soutenu à madame de la Mothe qu'il l'avoit vue chez la dame Courville. Le cardinal a déclaré à un témoin que lors de l'affaire du collier, il lui avoit parlé d'une dame intermédiaire entre la Reine et lui, et le témoin n'en est pas demeuré d'accord, etc. Attendons les mémoires, où il ne sera guère possible d'altérer les faits importants de confrontations qui sont parfaitement connus. Celui du cardinal est retardé par une indisposition de M. Target.

Le mémoire de M. de la Reynière contre le poëte Saint-Ange occasionne des partis à la cour même. Cet avocat a déjà reçu sur ses épaules une partie du prix attaché aux gentillesses qu'il s'est

permises. L'écrivain a fait sa plainte chez un commissaire et dit tout haut que c'est le marquis de la Salle qui a fait cette correction, assez peu digne d'un chevalier françois. Il faut observer que M. de la Reynière n'a aux mains que des bouts informes de doigts. On remarque que dans cette singulière affaire, tous les personnages ont reçu des soufflets ou des coups de bâton, ou ont demandé grâce pour n'en point recevoir. Dans une de ses satires, M. Duchozal, en parlant de M. de Piis, avoit juré de poursuivre l'auteur et ses ouvrages; il juroit de ne point lui pardonner les personnalités. M. Duchozal, aussi brave que M. de Saint-Ange, signale le désaveu qui lui fut dicté et qui parut le lendemain dans le *Journal de Paris*.

Le projet de mettre en ferme la loterie royale de France a été rejeté après une mûre discussion dont le résultat fait honneur à l'administration. L'avidité des fermiers auroit rendu ce jeu funeste plus ruineux pour les malheureux qu'il séduit.

Dans le nouveau bail des fermes, il a été stipulé que Sa Majesté se réservait d'en distraire, à sa volonté, la partie des traites et celle des gabelles, moyennant une indemnité convenue. Cette clause indique que le ministère veut conserver les moyens de diminuer les droits de douanes extérieures, selon que les intérêts du commerce l'exigeront, et qu'il se propose aussi quelques changements avantageux dans la partie des gabelles.

LETTRE TREIZIÈME.

De Versailles, le 30 mars 1786.

Le second mémoire du sieur Bette d'Étienville est beaucoup plus circonspect que le premier. Il a espéré mettre à contribution la famille du cardinal. Lors des confrontations, il s'est jeté aux pieds du prince, et son mémoire est écrit en conséquence. Il est d'ailleurs peu intéressant. Avant la publication de cet écrit, il avoit fait faire des propositions au prince de Soubise, et demandoit 30,000 livres pour disculper entièrement, disoit-il, Son Excellence. Il s'étoit réduit enfin à mille écus, que le prince de Soubise alloit faire payer, lorsque M. de Vergennes l'en détourna. Dans ce mémoire, M. d'Étienville semble chanter la palinodie.

On prétend qu'il en va faire un troisième tout différent, pour se venger des refus du prince de Soubise.

L'affaire, au reste, est toujours aussi obscure et aussi embrouillée, et rien de plus incertain que les pronostics et les conjectures qui se renouvellent et varient chaque jour à ce sujet. Cependant, il faut convenir que le nombre des partisans du cardinal augmente de jour en jour. Le mémoire de la demoiselle Oliva a fait dans le public l'impression la plus favorable pour lui. Il paroît évident qu'en consommant l'acquisition du collier, il a vraiment voulu faire quelque chose d'agréable à la Reine. La capture d'un nommé Villette, dont la demoiselle Oliva démontre les grandes liaisons avec M. et madame de la Mothe, ne peut manquer de jeter un grand jour sur ce mystère d'iniquité. On le croit auteur des fausses signatures. La Providence semble l'avoir mis dans les prisons de Genève, à l'occasion de quelque autre affaire, pour faire éclore la vérité. Lorsqu'on l'arrêta, il se déclara François, et de suite on avertit le résident de France. Celui-ci le voulut voir, reconnut le signalement qui lui avoit été envoyé, et le fit écrouer. Ce malheureux n'a pas tardé à être réclamé, livré et amené à la Bastille. La comtesse de la Mothe a été atterrée dans les confrontations. Le baron de Planta surtout l'a tellement mise à bout, qu'elle s'est livrée aux plus violents transports de colère, n'épargnant ni les expressions ni les attitudes familières aux halles.

Le mariage de mademoiselle de Matignon, petite-fille du baron de Breteuil, est enfin près d'être conclu avec l'aîné de la maison de Montmorency. On leur assure, en attendant mieux, dix-huit millions de fortune. On va bien loin chercher pourquoi tant d'honnêtes gens sont dans la misère : ah! si l'on considéroit ces blocs effrayants de richesses accaparées par des familles privilégiées, on raisonneroit mieux et plus conséquemment!

Le mémoire de M. Dupaty en faveur de trois hommes condamnés à la roue qui paroissent innocents, occupe sérieusement le Parlement de Paris. On attend avec impatience, sur la dénonciation qui en a été faite aux Chambres, le réquisitoire de M. Séguier, qui mûrit dans le cabinet cette pièce essentielle à la tranquillité générale. Puisse-t-il dépouiller entièrement l'atta-

chement aux anciens préjugés, et se livrer moins à des déclamations oratoires qu'à une discussion philosophique qui amène cette réforme tant désirée et si nécessaire de notre jurisprudence criminelle !

LETTRE QUATORZIÈME.

De Versailles, le 5 avril 1786.

Plus on applaudit aux grands talents de M. Dupaty, en considérant que l'amour de ses semblables les dirige, plus on regrette d'en voir privé un magistrat qu'aveuglent l'esprit de corps et le préjugé. On a fait les vers suivants à cette occasion :

A M. le président Dupaty.

Le premier sénat de France,
Si fier et si vil à la fois,
Bien plus barbare encor que nos barbares lois,
Combattant aujourd'hui pour la vieille ignorance,
Va donc armer contre ta voix
Sa frénétique intolérance?
Il manquoit à sa honte un dernier déshonneur,
Il manquoit cette gloire à ta sainte éloquence;
Ils ont su sans remords égorger l'innocence,
Ils devoient sans remords frapper son défenseur.

En attendant les efforts de la magistrature pour justifier les principes aux dépens de la vie des citoyens, le conseil a admis, à une pluralité de cinquante-quatre voix contre dix, la requête des trois malheureux condamnés à la roue. L'apport des charges a été ordonné, et après leur examen on saura s'il y a lieu à cassation de l'arrêt du Parlement.

M. Foulon, qui, comme l'on sait, vise depuis longtemps à la place de contrôleur général, vient d'être exilé. Il avoit adressé à M. de Vergennes un mémoire contre les opérations de M. de Calonne relativement à la monnoie. Il en démontroit les vices, y opposoit le tableau de la marche qu'on auroit dû suivre, et proposoit des moyens de remédier au mal. Quel qu'ait été son motif, ses lumières pouvoient être utiles : il a été puni. M. de Calonne n'aime point les leçons, et quel est l'homme puissant, le ministre qui accueille la vérité?... M. Foulon étoit conseiller d'État. Ses

confrères ont été, dit-on, indignés de ce que M. le lieutenant de police lui a fait signifier par un exempt de police la lettre de cachet qui le relègue à sa terre de Donet. Ils prétendent que pour l'honneur de la magistrature, M. de Crosne devoit aller lui-même faire le petit compliment à M. Foulon.

On s'occupe de mettre à profit une nouvelle ressource de finance. Il a été rendu en 1723 un édit qui crée en titres d'offices les commissions d'agent de change : il n'a été exécuté qu'à Lyon et à Marseille. M. de Calonne veut absolument le faire revivre à Paris. Ces offices seront au nombre de soixante, avec 100,000 livres de finance et 4,000 livres de gages. Le ministre ayant fait connoître les intentions de Sa Majesté aux syndics des agents de change, cette compagnie s'est assemblée et a nommé six commissaires pour rédiger des représentations à ce sujet.

Il y a eu dernièrement un travail des intendants des finances chez le contrôleur général au sujet des corvées. Il a été arrêté qu'elles seroient suspendues pendant deux ans, et que l'on feroit un essai sur la manière de pourvoir à l'entretien des routes, sans que la charge de ce droit retombe, comme jusqu'à présent, tout entière sur le pauvre.

Le duc d'Orléans a confié l'administration de ses biens à dix financiers qui lui font une avance de trois millions, dont il leur paye l'intérêt à raison de 5 pour 100 par an. Le prince leur alloue le sou pour livre de ses revenus, et leur abandonne le surplus de six millions par année pour le remboursement de leur avance. Il résulte de cet arrangement que les vassaux de Son Altesse seront opprimés et tyrannisés par ses représentants.

Du 6 avril.

L'étoile du cardinal, après avoir pâli, reprend de l'éclat au moment même où un hasard extraordinaire livroit à la justice le principal agent des complots dont il a été la victime. Le conseil des dépêches, après un examen des plus rigoureux au rapport de M. le baron de Breteuil, prononçoit que non-seulement le cardinal n'a point malversé dans l'administration des Quinze-Vingts, mais qu'il l'a bonifiée de plus de 100,000 livres.

Mademoiselle Oliva se plaint dans son mémoire de ce qu'on n'a

pas arrêté une femme de chambre de la dame de la Mothe, de qui l'on pouvoit tirer de grandes lumières. Cette fille vient de mourir avec des symptômes qui font présumer que sa mort n'a point été naturelle.

LETTRE QUINZIÈME.

De Versailles, le 9 avril 1786.

Le sieur Villette a été décrété jeudi dernier. Au reste, on dit qu'il est facile de le convaincre des faux qui forment le nœud de l'affaire du collier. On accuse encore Villette de la mort de la femme de chambre de madame de la Mothe, qui a été, dit-on, empoisonnée. Celle-ci a perdu toute contenance quand on l'a mise en présence de son agent. Elle a joué l'aliénation d'esprit, elle a battu la campagne et feint de vouloir déchirer ses habits : elle étoit même au moment de se montrer dans la plus parfaite nudité, lorsqu'on l'a reconduite dans sa chambre.

Malgré toute la célérité que l'on apporte à l'instruction de cette affaire, elle ne pourra être jugée avant les fêtes de la Pentecôte; mais il semble hors de doute que le cardinal se justifiera pleinement.

M. de Calonne se dispose à multiplier autant qu'aucun de ses prédécesseurs toutes les ressources fiscales. Non-seulement les agents de change, mais les grippe-sous ou receveurs de rentes et les faiseurs d'affaires de toutes les espèces seront mis en charge. Il veut, dit-on, à l'exemple de l'Angleterre, assujettir au timbre tous les papiers obligatoires, même les billets, lettres de change et livres de commerce. Malgré son penchant pour les monopoles, qui nous sont toujours odieux, on assure que le Roi ne l'appelle jamais que « mon *cher* contrôleur ». La nation seroit bien en droit de lui donner ce titre.

Du 11 avril.

L'affreuse aventure du spectacle de Beauvais, où les gardes du corps ont passé au fil de l'épée une partie des spectateurs, a vivement affecté notre monarque. Sa Majesté a témoigné son indignation à la brigade entière, qui est venue le 1er de ce mois faire le service du quartier. En la renvoyant, deux des officiers qui la

commandoient ont été conduits, l'un au château de Ham, l'autre à la citadelle de Doullens.

Le Parlement a réglé à l'extraordinaire l'affaire du sieur Villette. On assure que le mémoire du cardinal est sous presse. Le public suit à la manière nationale, c'est-à-dire en vaudeville, l'instruction de la procédure. Voici à ce sujet des couplets sur l'air du temps : « *O filii!* »

Voici venir le temps pascal,
Que pensez-vous du cardinal?
Opinez-vous qu'il chantera
Alleluia?

Le Saint-Père l'avait rougi,
La cour de France l'a noirci,
Le Parlement le blanchira :
Alleluia!

Que Cagliostro ne soit rien,
Qu'il soit Maltais, juif ou chrétien,
A l'affaire que fait cela?
Alleluia.

De Versailles comme à Paris,
Tous les grands et tous les petits
Veulent élargir Oliva :
Alleluia.

Planta, du fond de sa prison,
Demande grâce au bon Baron,
Qui lui dit qu'il y restera :
Alleluia!

De Valois le conte insensé,
Par un collier fut commencé,
Un collier le finira :
Alleluia.

Survient Villette l'écrivain,
Confus d'avoir prêté sa main
Comme la Mothe l'exigea :
Alleluia.

Pour d'Étienville, au teint vermeil,
A la Grève un coup de soleil
Sur l'épaule le frappera :
Alleluia.

Voilà l'histoire du procès
Qui de Paris cause l'accès;
Nous dirons, quand il finira :
Alleluia.

Les lettres de Rome portent que la congrégation de cardinaux et de prélats nommée par le Pape pour former un nouveau Code criminel, s'est assemblée pour l'examen de la seconde partie de cet ouvrage, et qu'elle n'a pas été moins applaudie que la première. La France, la patrie des lumières de notre siècle, sera-t-elle la dernière à faire une réforme si nécessaire dans cette importante matière?

LETTRE SEIZIÈME.

De Versailles, le 17 avril 1786.

Les lettres d'Allemagne s'accordent à représenter l'état du Roi de Prusse comme alarmant pour ses jours. On ne se consolera

pas de la perte d'un si grand homme, quoique son successeur annonce toutes les qualités et les vertus qui peuvent la réparer. Déjà nos politiques font à ce sujet de nouveaux apprêts de guerre. Ils remarquent qu'à Vienne, au lieu de la pompe qui devoit être déployée à des voyages et à d'augustes cérémonies, on s'occupe de jour en jour davantage d'un autre genre de luxe. C'est celui d'une armée de trois cent mille hommes et d'une artillerie de trois mille pièces de canon. Tous les régiments se recrutent et se complètent; les approvisionnements et les magasins sont partout en état, et quoique toutes les puissances paroissent occupées d'un but commun, la conservation de la paix, les spéculateurs guerroyants ne manquent point de motifs de donner carrière à leur imagination.

Les confrontations dans l'affaire du cardinal ont été, à ce que l'on croit, closes hier. Nos courtisans persistent à dire que Son Éminence a joui dans le parc de Versailles des faveurs de mademoiselle Oliva, croyant obtenir celles de la princesse qu'elle représentoit, et que la rose dont il est tant question dans les mémoires est l'emblème de cette complaisance. Il y a bien là de quoi justifier l'animosité qui subsiste toujours ici contre cet illustre prisonnier. Au nombre des modes nouvelles qui ont paru à la promenade de Longchamps, étoient les chapeaux « au cardinal », que mademoiselle Bertin a mis en vogue. Ils sont de paille, et le haut de la forme est écarlate, les rubans et le bord du chapeau de la même couleur.

L'abbé Rousseau, qui prêchoit le carême devant le Roi, a été interrompu au milieu de sa mission apostolique à l'occasion d'un sermon sur l'amour des ennemis, dans lequel il s'est permis des allusions sur l'infortuné cardinal. La Reine a été choquée de l'indiscrétion du prédicateur, et l'a fait révoquer par le Roi, qui a demandé l'abbé Fauchet pour continuer ses fonctions.

Le public indigné attend avec impatience la punition des meurtriers de Beauvais. Il est faux que l'affaire soit déjà arrangée par la cassation et la prison des gardes du corps les plus coupables. L'un d'eux, à ce que l'on assure, est parent du duc de Noailles, capitaine de la compagnie. M. le duc avoit disposé le Roi à la clémence, par une relation mitigée de l'affaire. Mais

M. Thierry, valet de chambre de Sa Majesté, a donné à son maître, sur cette affaire, des détails authentiques qui ont déterminé le monarque à laisser un libre cours à la sévérité des lois. Ce n'est pas la première fois que ce corps l'a méritée. A Troyes, une jeune personne fut, il y a quelque temps, insultée par un garde du Roi, tandis que son frère lui donnoit le bras. Celui-ci voulut défendre sa sœur : il fut criblé de coups, mourut de ses blessures, et l'affaire n'eut point de suites.

Du 19 avril.

Les lettres de Berlin continuent de donner des inquiétudes sur la santé du Roi de Prusse. Un grand abattement se joint aux infirmités ordinaires dont Sa Majesté Prussienne a eu depuis quelque temps de plus violents accès. On écrit qu'à la suite d'une défaillance, elle dit dernièrement : « Je sens que ma machine est irremontable. »

La constitution de M. le Dauphin n'a jamais été bien forte, et cet hiver des mouvements fébriles assez fréquents ont alarmé au sujet de ce prince. On parle de le mener au grand Trianon, pour y passer la belle saison.

Vous rappelez-vous, Monsieur, l'affaire de M. le Maître, secrétaire du conseil ? Elle est déjà oubliée chez nous. Ses confrères sont allés trouver M. le garde des sceaux, et lui ont demandé comment ils devoient se conduire à son égard. Le garde des sceaux leur a répondu : « Comme envers un confrère jugé innocent par ses juges naturels. » En conséquence, M. le Maître dînera chez le chef de la magistrature, suivant l'usage, le jour de la rentrée du conseil, avec les ministres qui y sont invités.

On regardoit comme entièrement apaisées les querelles du jansénisme ; mais l'empire de la sottise n'est pas facile à détruire. L'abbesse de Maubuisson a voulu forcer ses religieuses à se pénétrer de la doctrine du P. Quesnel, et à s'abandonner aux directeurs qu'elle avoit choisis. Une lettre de cachet vient de l'envoyer en exil.

LETTRE DIX-SEPTIÈME.

De Versailles, le 25 avril 1786.

Il est juste de vous entretenir d'abord de l'affaire du cardinal : elle détourne de tout autre objet de curiosité générale. Les motifs d'incertitude se multiplient. Le bruit court, mais ce n'est qu'un bruit, que M. de la Mothe a écrit à l'avocat Doillot que, s'il osoit paroître, il feroit éclater l'innocence de sa femme. On ajoute qu'il se prétend possesseur d'une lettre dans laquelle le cardinal demande si l'on a déjà vendu les diamants. D'autres persistent à dire que des Écossois s'en sont emparés, l'ont enfermé dans un coffre et jeté sur un navire, où ils le gardent jusqu'à l'issue de la négociation de leurs députés, qui demandent dix mille guinées pour le livrer. Quelques-uns prétendent que, comme ce capitaine anglois qui se voyoit sans alarme près de périr avec son vaisseau, M. de la Mothe s'est fait assurer pour cent mille écus. Ce qui paroît plus certain, c'est que l'on est à la veille d'éclaircir la romanesque histoire de madame de Courville. Le président Morges, du tribunal de l'élection, que l'on vient de conduire à la Bastille, est, selon toute apparence, ce conseiller qui y joue un si grand rôle, et que M. d'Étienville nomme dans ses mémoires Marsilly.

Chaque nouvelle que l'on reçoit de Berlin confirme l'état fâcheux où se trouve le grand Frédéric. Ce monarque connoît le danger où il est, et le considère avec fermeté. Ayant aperçu dernièrement que son médecin versoit des larmes, il lui en demanda la raison : « Ah! Sire, répondit le docteur, je gémis de voir que l'art ait si peu de ressources pour soulager Votre Majesté. » — « Consolez-vous, lui répliqua le Roi ; ma vie est usée, il faut qu'elle finisse, rien n'est plus simple. » Ce grand homme laissera un trésor immense à son successeur. Malgré ses dépenses annuelles en actes de bienfaisance pour ses sujets, on évalue à vingt millions de livres ce qu'il met chaque année en réserve. Il paroît au reste que les sages mesures qu'il a prises empêchent ses derniers moments d'être empoisonnés par la crainte que la tranquillité de son successeur ne soit troublée.

La princesse Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont, est fort malade. Cette belle abbaye est destinée à la princesse Élisabeth, sœur du Roi.

Madame de Lamballe a été attaquée de violentes coliques qui ont fait craindre pour ses jours, à la suite d'un dîner, samedi dernier. Ses convives ont été également malades. La cause en est l'usage d'ustensiles de cuivre qu'elle avoit conservés dans sa cuisine.

On vient de louer l'hôtel du Grand-Conseil, rue des Filles Saint-Thomas, à Paris, pour l'archiduc Ferdinand et l'archiduchesse son épouse.

A l'arrivée de M. Foulon dans sa terre de Doué, lieu de son exil, ses vassaux ont pris les armes, non pour témoigner leur joie de voir un seigneur chéri, mais pour l'insulter. Ces hommes, aussi mécontents de lui que le contrôleur général, le tenoient renfermé dans son château. La maréchaussée n'a point épouvanté les rebelles; il y a eu une petite guerre, des blessés et des morts. Cinq des vassaux ont été pris et conduits dans les prisons de Chinon, où l'on instruit cette affaire prévôtalement. Cette insurrection, qui n'est pas la première, doit faire voir que M. Foulon faisoit sur ses vassaux un petit essai de ce qu'il pourroit faire un jour sur les bons et dociles François, si on lui confioit, comme il espère toujours, le timon des finances.

Bientôt il ne sera plus question du massacre de Beauvais. M. de Noailles l'a emporté sur M. Thierry, qui avoit mis sous les yeux du Roi un exposé circonstancié de cette horrible scène. La veuve d'un épicier, tué dans cette occasion, s'est consolée au moyen d'une pension de 600 livres réversible sur l'enfant qu'elle porte dans son sein. On se plaint hautement de ce que la vie des citoyens est ainsi mise à prix. Un poète très-méchant a saisi cette occasion où le public montre de l'humeur, pour répandre la complainte suivante :

O précieuse Insouciance,
Déesse du bon Maurepas,
On dit que depuis son trépas,
Vous gouvernez encor la France.
On y souffre avec patience
De M.... l'ignorance,

De C.... l'insuffisance,
De S.... la plate existence,
Du brusque B.... l'arrogance,
De V.... la haute impudence,
Du ministre de la finance
Le gaspillage et l'indécence.
Ver.... avec indifférence
Voit le mal et se tait sur tout.
Il fait bien, car L.... s'en f...

Les travaux de Cherbourg avancent beaucoup. On commence incessamment ceux de Dunkerque. On veut mettre ce port en état de recevoir des frégates de trente-deux canons. Les Anglois voient ces entreprises de très-mauvais œil, et l'on craint, malgré l'arrivée de M. Eden, de voir encore échouer le projet d'un traité de commerce entre les deux cours.

LETTRE DIX-HUITIÈME.

De Versailles, le 3 mai 1786.

M. de Vergennes s'est toujours montré très-rarement à la cour. C'est depuis longtemps le premier exemple d'un ministre plus occupé des affaires de l'État que des intrigues qui remplissent presque tous les moments des autres gens en place. Il est honorable pour le monarque de ne mesurer qu'aux talents et aux travaux de M. de Vergennes la confiance qu'il lui accorde, et de lui avoir permis de venir trouver son maître et l'entretenir du bien de l'État sans apparat, sans toilette, pour ainsi dire, et à la dérobée. On assure que M. de Vergennes, dès le point du jour à son bureau, n'a quelquefois pas, pendant six semaines, donné un quart d'heure à sa frisure et à son ajustement. Accoutumés à ne le point voir, et assurés que son absence et sa retraite sont consacrées au bonheur et à la gloire de la nation, nous avons toujours ignoré les dérangements de santé auxquels il a été sujet, depuis quelque temps surtout.

Les confrontations, que la détention de nouveaux personnages ont prolongées, se continuent à la Bastille. Le sieur Villette et la pauvre Oliva ont forcé madame de la Mothe de convenir de la scène jouée à Versailles.

M. le comte de Vaudreuil avoit fait un billet d'honneur de 600,000 livres. La personne au profit de laquelle il étoit souscrit étant morte, ses héritiers en demandèrent le payement à l'échéance. M. de Vaudreuil, se voyant dans l'impossibilité d'y satisfaire, courut chez le ministre de Paris pour obtenir un arrêt de surséance; mais le baron de Breteuil lui observa qu'il ne pouvoit pas en accorder pour un billet d'honneur. M. de Vaudreuil s'adressa au contrôleur général, qui n'osa donner lui-même cette somme, mais qui engagea M. le comte d'Artois à l'avancer, et le lendemain il la fit remettre à M. de Vaudreuil. Tout le monde fut content, et les détracteurs de M. de Calonne n'ont pas le plus petit mot à dire.

La santé de M. le Dauphin est toujours très-chancelante. On regrette vivement d'avoir fait passer des boutons suppurants qui lui étoient survenus à la suite de son inoculation. Voilà le résultat de la basse complaisance de nos médecins de cour, qui avoient remarqué que ces boutons déplaisoient à l'auguste mère de ce prince, lorsqu'elle vouloit le caresser.

Le peuple est fort mécontent de payer la viande de boucherie douze sous la livre. Les Parisiens en ont porté des plaintes au lieutenant de police, à qui des méchants prêtent cette réponse indiscrète : « Je n'y saurois que faire; d'ailleurs, il y a tant de bouches inutiles à Paris, que quand on y payeroit la viande quinze sous, il n'y auroit pas grand mal. »

LETTRE DIX-NEUVIÈME.

De Versailles, le 8 mai 1786.

La procédure de la Bastille est terminée. On a rendu au cardinal la liberté de voir sa famille. La dame de la Mothe a tout avoué : on n'a plus besoin de son mari. Le rapport aura lieu la semaine prochaine, et avant la Pentecôte il y aura un jugement.

On fait des recherches pour prouver que la comtesse de la Mothe n'est point réellement de la branche des Valois. Puisque l'on désire qu'elle n'en soit point, on ne manquera pas de preuves pour combattre les siennes. Il paroît que l'on a dessein de faire un exemple, et la comtesse de la Mothe payera vraisem-

blablement pour deux. M. le comte d'Artois disoit dernièrement à ce sujet : « Je pense assez comme Notre-Seigneur, et je suis très-indulgent pour les femmes; cependant j'ai grande peur que ma chère cousine de Valois ne soit pendue. »

Le départ du comte de Fersen, Suédois, a fait quelque sensation dans l'intérieur de la société de la Reine; mais les nuages que cette absence y a répandus seront bientôt dissipés.

Les gardes du corps ne seront plus en garnison à Beauvais. On parle de les mettre à Caen; mais cette dernière ville sollicite ardemment pour être dispensée de les recevoir. Il est triste, pour une multitude de braves gens, d'être confondus avec quelques étourdis et spadassins insolents qui déshonorent ce corps; mais il est bien plus affreux, pour des citoyens paisibles, d'être égorgés et de ne pouvoir faire écouter leurs plaintes.

L'intendant de Bretagne a transporté son domicile à Nantes, et M. de Goyon, commandant de la province, y va passer également, de sorte que la tenue des États ne sera plus à Rennes. Ce changement a divers motifs, dont les habitants de Rennes sont fort affectés.

Le Dauphin est un peu mieux, mais l'état de fièvre continue où il se trouve fait toujours craindre qu'il ne tombe en marasme.

LETTRE VINGTIÈME.

De Versailles, le 15 mai 1786.

Notre cour vient de renouveler avec la Suède un traité relatif à la fourniture des bois de construction pour la marine. On sait que les bois du Nord sont infiniment supérieurs pour les grandes constructions à ceux qu'on tire de l'Amérique septentrionale, et que ces derniers durent beaucoup moins. C'est ce qui a déterminé l'Angleterre à faire des établissements dans les ports de la Russie, où elle a des facteurs pour se pourvoir de cette denrée nécessaire à la marine royale. Les bois d'Amérique sont employés plus communément pour les navires de commerce, et avant la séparation des États-Unis, les colonies angloises fournissoient à la métropole environ quatre cent mille tonneaux de construction, c'est-à-dire la moitié de ce qu'elle emploie.

Le 11 de ce mois, l'archiduc et l'archiduchesse de Milan sont arrivés à Paris vers cinq heures du soir. La Reine s'était rendue la veille au palais des Tuileries pour recevoir ces illustres hôtes. L'épouse du grand chambellan de l'archiduc est restée à Meaux, malade de la petite vérole.

Le nouveau code de la marine a recueilli l'approbation générale. La malignité et la prévention semblent même condamnées au silence. Les ordonnances tiennent un milieu entre l'ancien régime et celui qui y avoit été substitué. L'établissement des volontaires et élèves obtient surtout les plus grands éloges. La suppression des gardes du pavillon et de la marine remet cette jeunesse à sa place. En admettant dans la marine royale les fils de gentilshommes, de négociants en gros, d'armateurs, de capitaines marchands et de gens vivant noblement, on va former une pépinière d'excellents marins. Enfin ce code doit faire disparoître les préjugés et l'insubordination de ce corps, et y substituer les lumières et l'exacte discipline qui en relèveront le lustre, et assureront la gloire et les succès de la nation.

Le Roi a fait à cette occasion une promotion de vingt-cinq capitaines de vaisseau pris dans le nombre de quatre-vingt-dix lieutenants.

La Reine a été légèrement indisposée ces jours-ci. Le Dauphin est mieux.

Il paroît absolument décidé que les cardinaux françois qui existent actuellement seront les derniers de notre nation, et qu'à l'avenir, lors de l'élection d'un pape, on se contentera d'envoyer le Saint-Esprit par la malle du courrier.

LETTRE VINGT ET UNIÈME.

De Versailles, le 23 mai 1786.

Le mémoire tant attendu de M. le cardinal de Rohan paroît enfin. M. Target y a réuni la véritable éloquence et la simplicité d'expression qui conviennent seules au langage de la vérité. Cet écrit contient peu de faits nouveaux; mais on y pulvérise tous ceux qui avoient été avancés contre le cardinal. Le défenseur de Son Éminence dit avec assez d'adresse que ce prince a eu le mal-

heur de déplaire à la Reine par les soins mêmes que lui ont inspirés sa soumission, son dévouement et son respect. Il n'ose point développer cette assertion, mais on n'ignore point que l'Impératrice, mère de Sa Majesté, s'étoit sur la fin de ses jours adressée au prince Louis pour se procurer un compte exact de la conduite et des actions de sa fille. Il avoit rempli cette commission avec la plus grande sévérité, et la Reine en fut informée à la mort de Marie-Thérèse. Il en résulta pour le grand aumônier une espèce de défaveur qui resserra ses liens avec le parti de M. de Maurepas. Par suite de ces liaisons, on l'a soupçonné d'être entré dans les intrigues qui ont eu lieu depuis la mort de ce ministre pour élever près du Roi un pouvoir qui pût balancer celui de son auguste moitié.

Ainsi, tel justifié que le cardinal puisse être dans l'esprit des juges et dans l'opinion publique sur l'affaire du collier, il est difficile qu'il le soit entièrement aux yeux de ses maîtres. Il est à craindre qu'on ne lui pardonne point de s'être persuadé qu'un collier pût le mettre dans les bonnes grâces de sa souveraine, et le Roi pourroit le faire repentir d'avoir eu le projet de jouer avec elle le rôle du cardinal Mazarin.

Quant aux griefs de la cour de Rome contre le cardinal, il lui sera plus facile de se justifier. C'est dans l'instant où le Parlement refusoit au grand aumônier les droits qu'il réclamoit en qualité de prince de l'Église que le Pape le privoit des prérogatives du cardinalat pour n'avoir pas fait ces mêmes protestations.

La création des charges d'agents de change continue d'éprouver de grandes difficultés. Le contrôleur général paroît avoir compté sur cette rentrée, et fort occupé de multiplier celles de cette espèce, on dit qu'il va profiter de ce moment de rareté de gros bétail pour engager le Roi à faire du commerce de viande une affaire de finance, et à mettre en régie toutes les boucheries de Paris. Une compagnie se présente et offre une somme considérable. On prétend aussi que pour prévenir une disette de grains, les blés seront également mis en régie. Ces projets font murmurer les gens qui n'ont pas l'esprit tourné à la plaisanterie; les autres ajoutent que pour maintenir dans la capitale un approvisionnement convenable dans tous les genres, on mettra en même temps

toutes les impures en régie, M. de Calonne ayant calculé que ce monopole rapporteroit au moins autant que celui de la viande de boucherie.

On a beaucoup varié, on varie encore beaucoup aujourd'hui sur la véritable situation du Roi de Prusse. Suivant quelques lettres de Berlin, ce monarque est convaincu lui-même qu'il touche au terme de sa carrière. Il est, disent-elles, tombé un jour dans un état de léthargie alarmant. La nature ayant repris ses droits, ce que l'on attribue à la miraculeuse propriété d'un topique fourni par un médecin saxon que le prince royal a fait venir, Sa Majesté exigea qu'on lui rendît compte de ce qui s'étoit passé. Touché des inquiétudes de sa cour et des soins de son héritier, le Roi fit assembler les princes et les ministres, il prit leur serment que dans le cas de retour d'une crise pareille, le prince royal seroit proclamé roi et qu'on lui obéiroit comme au souverain légitime. Puis, ajoute-t-on, il recommanda à son futur successeur de prendre à l'instant toutes les mesures propres à prévenir les dangers d'une attaque inattendue, et déclara que dans le cas où il survivroit à ce second accident, ce seroit une joie pour lui d'être témoin du commencement de son règne et de lui servir de conseil et d'ami.

LETTRE VINGT-DEUXIÈME.

De Versailles, le 29 mai 1786.

La fureur de l'agiotage s'est de nouveau emparée de tous les esprits, et le gouvernement voit sans effroi les progrès de ce désordre. On diroit que M. le contrôleur général, qui semble même le favoriser, médite l'exécution de quelque projet auquel les circonstances seroient favorables. Les actions des eaux, celles de la Compagnie des Indes, tous les effets, soit publics, soit particuliers, que l'on trouve susceptibles de spéculation, haussent et baissent de prix sans qu'on puisse assigner d'autre cause que l'adresse des agioteurs ou les vues du ministre. Les richesses ne sont plus entre les mains des capitalistes qu'une possession momentanée, et la Bourse de Paris est un tripot de jeu où l'on est tenté de ne trouver de sens que parmi les cour-

tiers, qui s'enrichissent réellement et solidement avec l'argent des autres.

La loterie de mademoiselle Guimard est tirée, et sa maison ne lui appartient plus. On n'est pas encore assuré si ce sont les sieurs Thomassin ou Gardel, ou bien *Monsieur* à qui le sort a été favorable.

On reconnoît la poésie de cour dans une épître clandestine aux prisonniers de la Bastille. Voici les vers qu'on y adresse au prince de Rohan :

Illustre prisonnier, tirez-nous d'embarras :
Êtes-vous cardinal, ou ne l'êtes-vous pas?
Hélas! serait-ce vrai, que la cruelle Rome
Ait pu dans sa fureur dégrader un saint homme?
Un Rohan! Répondez. Vous détournez les yeux!
Ah! vous pleurez le sort de vos tristes cheveux!
Vous voilà donc réduit à la simple calotte!
Ce n'est pas le seul mal que vous ait fait la Mothe.

Les couplets suivants n'ont pas moins de méchanceté : ce cardinal porte bien durement la peine de sa crédulité.

Air *de la Fanfare de Saint-Cloud.*

Target, dans un gros mémoire,
A traité tant bien que mal
La sotte et fâcheuse histoire
De ce pauvre cardinal,
Où sa verbeuse éloquence
Et son froid raisonnement
Prouvent jusqu'à l'indécence
Que c'est un grand innocent.

J'entends le sénat de France
Lui dire un de ces matins :
Ayez un peu de décence,
Et laissez là vos catins.
Mais le Pape, moins honnête,
Pourra dire à ce nigaud :
Prince, à qui n'a pas de tête,
Il ne faut pas de chapeau.

Le jugement sera certainement annoncé cette semaine.

Le sieur Chevreau, intendant à l'île de France, et qui avoit été mandé pour rendre compte de sa conduite, vient de se jeter dans la rivière. On pense qu'il a bien fait. Il a voulu éviter une punition exemplaire devenue nécessaire pour contenir les administrateurs éloignés des regards du maître, et exerçant dans leurs départements toutes les vexations du despotisme et toutes les injustices de la rapacité. Les plaintes des colons avoient intéressé la justice du ministre, qui a cherché la vérité et qui l'a trouvée.

L'archiduc et l'archiduchesse de Milan ont extrêmement plu par leur affabilité charmante. Mais leur arrivée a encore répandu

quelque froideur au milieu de la famille royale. Ils se sont dispensés des visites de prévenance pour les princes du sang. *Monsieur* et *Madame* ont résolu de ne point se trouver aux fêtes qui leur étoient destinées, et sont revenus passer le temps au Luxembourg. M. le comte d'Artois est de son côté parti pour Cherbourg. L'archiduc et le prince de Condé se trouvèrent ensemble dimanche dans la chambre du Roi. Sa Majesté dit au premier : « Connoissez-vous le prince de Condé? » L'archiduc répondit qu'il ne l'avoit jamais vu. « Eh bien, le voilà!... » Cette brusque apostrophe embarrassa l'archiduc, qui se vit forcé d'approcher M. le prince de Condé. Celui-ci l'attendit et le reçut avec dignité et froideur.

Du 1er juin.

Le Parlement a jugé hier les prisonniers de la Bastille. Le cardinal, malgré les conclusions de M. Joly de Fleury, a été déchargé de toute accusation à la pluralité de vingt-neuf voix contre dix-neuf. La Mothe, contumace, condamné à la marque de la lettre *G*, aux galères à perpétuité; sa femme, marquée *V*, à l'Hôpital pour la vie; Villette, banni; Oliva, hors de cour; le comte Cagliostro, déchargé d'accusation.

Il y a eu sursis à l'exécution du jugement. Le cardinal et Cagliostro ont été reconduits à la Bastille, les autres sont restés à la Conciergerie.

Cagliostro avoit intenté contre le gouverneur de la Bastille une action en spoliation de ses effets et de ceux de sa femme. Ils viennent de lui être rendus, et l'on croit que M. de Launay en les retenant étoit appuyé d'ordres qui avoient pour objet de confronter les diamants de madame de Cagliostro avec ceux du collier.

Les partisans de M. de Breteuil craignent fortement pour lui. La maison de Rohan a juré sa perte, et paroît avoir à cet égard beau jeu.

LETTRE VINGT-TROISIÈME.

De Versailles, le 4 juin 1786.

Le cardinal a peu joui de son triomphe, car enfin c'en fut un pour lui que son retour dans son palais. Le lendemain, M. de

Breteuil vint de la part du Roi lui signifier son exil à la Chaise-Dieu, et lui redemander le cordon bleu et sa démission de la grande aumônerie. Le prélat a reçu ces ordres avec respect, et il a répondu qu'il s'attendoit bien que ses ennemis ne seroient point satisfaits de sa longue et pénible détention, et que sa justification ne feroit que les irriter davantage. Il doit partir aujourd'hui, quoique en fort mauvaise santé.

Si vous vous rappelez, Monsieur, le compte que je vous ai rendu de la déposition de mademoiselle Oliva de ce qui s'est passé dans le rendez-vous nocturne, vous ne serez point surpris de cette sévérité du monarque envers un homme justifié légalement. Ces détails avoient été retranchés de la procédure par ordre du Roi, et on les a tenus très-secrets. Il faut plutôt leur attribuer la prolongation de la détention de mademoiselle Oliva qu'aux poursuites de ses créanciers, et au prétendu désir de la soustraire aux démonstrations du public qui semble s'intéresser vivement à son sort.

Cagliostro a reçu l'ordre de sortir du royaume. Sa réponse a été qu'il lui seroit d'autant plus facile de s'y conformer, que le peu qu'on lui a laissé le mettra dans le cas de ne pas emporter de gros bagages.

Il y a eu sursis de six mois à l'exécution de la dame de la Mothe. Pendant ce temps, on examinera de nouveau sa généalogie. On a fait ce mauvais calembour au sujet du *V* dont elle devoit porter l'empreinte sur les épaules, et qui se trouve être la première lettre de son nom comme celle du mot *voleuse*. « On auroit beau l'envoyer à la lessive, jamais elle ne blanchiroit ; donc il est inutile de la marquer. »

Il paroît que le prince de Soubise ne rentrera plus au conseil, et qu'il s'en console, comme des autres malheurs de sa vie, au milieu de ses maîtresses.

Il paroît que la chance est entièrement changée entre nous et l'Angleterre au sujet du traité de commerce projeté. Notre empressement d'abord n'éprouvoit que des difficultés de la part du cabinet de Saint-James.

L'activité avec laquelle on s'occupe de la construction et de la réparation de divers ports, nos arrangements fiscaux pour le

commerce extérieur, et peut-être la froideur avec laquelle les nouveaux commissaires anglois ont été reçus ici, donnent au ministère britannique une idée plus juste des motifs qui doivent les porter à terminer au plus tôt cet objet. Les obstacles qu'il éprouve encore viennent de nous, et l'on ne doute point que la fierté de nos rivaux ne cède encore en cette occasion. Nous avons enfin réussi à leur faire sentir qu'il est de leur intérêt d'éviter et de prévenir tout sujet de contestation et de guerre avec des voisins qui n'ont pas toujours su se faire respecter d'eux.

Le succès des nouvelles ordonnances de marine se répand de plus en plus. Ce département est dans la plus grande activité. On a établi à Bayonne un atelier pour tailler les bois que l'on tire des pays voisins, et qui désormais seront envoyés de ce port à Rochefort, prêts à être employés.

Madame de Choiseul, retirée depuis la mort de son époux au couvent des Récollets, est dangereusement malade, et son état alarme tous ceux qui connoissent cette dame respectable. Sa perte seroit très-préjudiciable aux affaires du feu duc, qu'elle seule pouvoit arranger par les moyens de justice et d'économie qu'elle met en usage et par la confiance qu'ils inspirent.

Du 9 juin.

Le Roi a nommé M. de Montmorency-Laval, évêque de Metz, à la place de grand aumônier de France.

M. le comte d'Artois est revenu de Cherbourg. D'après le récit qu'il a fait au Roi des travaux de ce port, Sa Majesté s'est décidée à jouir de ce beau spectacle. Il est probable que son voyage aura lieu dans le courant de ce mois, toutes les dispositions à faire pour les couches de la Reine étant ordonnées pour le 10 du mois prochain. On prépare en conséquence un cône, nuit et jour, à Cherbourg, pour être jeté à la mer à l'arrivée du monarque.

On n'annonce pas que le Roi de Prusse ait éprouvé du mieux dans son état, mais on a repris de l'espérance. Sa Majesté se plaignoit d'insomnies très-fatigantes. Elle jouit d'un meilleur sommeil depuis que l'on a substitué un lit plus commode au lit militaire fort dur dont elle s'est toujours servie.

LETTRE VINGT-QUATRIÈME.

De Versailles, le 14 juin 1786.

On sait que dans le commencement de l'affaire du collier, le Roi de Prusse a dit que le cardinal seroit forcé de faire une grande dépense d'esprit pour convaincre ses juges qu'il n'étoit qu'une bête. C'est ce que l'on a exprimé à peu près dans les vers suivants :

Un prélat d'un grade éminent
A dégradé si bien son Éminence,
Que pour prouver son innocence,
Il faut en faire un innocent.

Un vieux courtisan disoit dernièrement dans la galerie, au sujet de la justification du cardinal : « Je me rappelle que lors de l'affaire du Père Girard avec la Cadière, les jésuites de Rennes furent trouver l'évêque et lui dirent en toute humilité : « Nous venons vous annoncer que notre malheureux confrère est sorti bien net de l'odieuse affaire qu'on lui avoit suscitée. » — « A peu près, répondit le prélat, comme un homme que l'on retire d'une fosse d'aisances. »

Il court aussi un quatrain sur la dame de la Mothe :

Des Valois la Mothe est la fille,
On n'en peut douter :
Car un arrêt va lui faire porter
Les armes de sa famille.

Madame de la Mothe n'a point encore été transférée, comme on l'avoit dit, à Guingamp, en Bretagne, dans un couvent. L'arrêt du Parlement n'est même pas signé. Quelques personnes croient qu'elle pourra bien subir son jugement. Le temps attiédit la commisération, et à celui que les vacances du Parlement absorbent devant succéder celui du voyage du Roi pour Cherbourg, l'incertitude de son sort sera prolongée pendant quelques semaines. Les couches de la Reine arriveront, il est vrai, et l'on peut croire que cette princesse fera rejaillir sur la dame de la Mothe les grâces qui découlent ordinairement de cette circonstance.

L'évêque de Metz, maintenant grand aumônier, est le seul cordon bleu de cette année.

Les agents de change ont finalement baissé pavillon, et les nombreuses soumissions des personnes qui ne demandoient pas mieux que de donner 100,000 livres pour les supplanter, leur ont ouvert les yeux sur ce que leurs intérêts et la nécessité des temps exige.

Des ordres plus sévères et plus étendus que de coutume, donnés à tous les officiers de rejoindre leurs corps, et des achats de chevaux dans l'étranger, ont renouvelé ici, depuis quelque temps, les alarmes d'une guerre prochaine. Les nouvelles d'Allemagne, celles surtout de l'affoiblissement du Roi de Prusse, et la crainte d'un événement dont on a toujours cru que l'Empereur attendoit l'époque pour l'exécution de ses projets, ont confirmé ces bruits. Le rappel subit du comte O'Kelly, notre ministre à Mayence, désigné pour la mission de Berlin, ne laisse pas douter qu'ils n'aient quelque fondement. En de telles circonstances, il nous importe que ce poste important soit au plus tôt rempli par un ministre doué des lumières et des talents que M. O'Kelly a montrés en entrant dans cette carrière. Mais on ne doit pas craindre que notre cabinet renonce facilement au rôle glorieux de pacificateur et à l'espoir d'y réussir encore cette fois.

Du 15 juin.

La disgrâce de la maison de Rohan a ramené la faveur sur celle de Montmorency, qui étoit, pour ainsi dire, délaissée. *Madame* avoit renvoyé, il y a quelque temps, tous les Montmorency de sa maison, la Reine les en dédommage. C'est à sa bienveillance que l'évêque de Metz doit la grande aumônerie. Sa Majesté y a été, dit-on, portée par le désir d'obliger l'abbesse de Metz, qui est de la maison de Choiseul, et dont l'évêque, autrefois l'amant, est l'ami le plus tendre. Pendant vingt ans il a été aux petits soins pour l'abbesse, et plus d'une fois on l'a vu, comme un autre Hercule, non pas filer aux pieds de cette Omphale cloîtrée, mais faire du filet pour elle dans les parloirs de l'abbaye.

On n'ose parler en public de l'affaire du cardinal. On a arrêté diverses personnes qui s'en entretenoient, et plusieurs écrivains indiscrets.

Peut-être Cagliostro doit-il à un mot qui lui est échappé la sévérité à laquelle son innocence ne l'a pas soustrait. Quelques jours avant le jugement, il s'amusoit à décorer lui-même sa chambre à la Bastille avec de très-joli papier. Le gouverneur lui observa qu'il prenoit ce soin un peu tard. « Il ne sera point inutile, répondit le comte; la captivité fait naître des sentiments de morale; j'observe le précepte du pardon des offenses. Comme on dit que j'ai le don de prophétie, je veux que M. le baron de Breteuil trouve ce logement un peu plus propre que lorsqu'on m'y a conduit. »

Le Roi part le 20 pour sa tournée des côtes maritimes du nord de la France. Le départ de l'archiduc est fixé au 1er. L'un de ses chambellans est mort le 11, des suites d'une opération qu'on lui avoit faite la veille.

Les esprits sont fort échauffés à Bordeaux au sujet des lettres patentes qui ont ordonné la vérification des titres des riverains de la mer et de la Garonne. Après l'enregistrement forcé, le Parlement a rendu un nouvel arrêt de défense. La démission que le maréchal de Mouchy a donnée, à cette occasion, du commandement de la province, semble renforcer sa résistance.

LETTRE VINGT-CINQUIÈME.

De Versailles, le 21 juin 1786.

Le Roi est parti hier pour Rambouillet, et aujourd'hui pour Cherbourg. Ce voyage, qui a été résolu en secret, a beaucoup déplu à la Reine, qui n'a pas été consultée et qui avoit peut-être envie de le faire différer jusqu'après ses couches, afin d'être elle-même de la campagne. Elle a contrarié cette résolution par toutes les ressources dont une femme qui veut être écoutée peut être capable. On a tenu ferme : le Roi a été inexorable pour toutes les demandes que les gens qui l'entourent lui ont faites pour le suivre. Versailles seroit presque parti pour la Normandie.

L'archiduc a fait beaucoup de mécontents dans la famille des Bourbons, en suivant des conseils de hauteur qui l'ont isolé dans la société du duc de Penthièvre, de la princesse de Conti et de la duchesse d'Orléans. *Mesdames*, tantes du Roi, ont été éton-

nées de ce qu'après avoir accepté l'invitation d'un dîner chez elles, il leur a fait dire qu'il n'iroit pas. Leurs Altesses Royales partent pour Spa, où elles se rencontreront avec les sérénissimes gouverneurs des Pays-Bas.

Le cardinal est à la Chaise-Dieu, et déjà oublié. Sa famille n'a point voulu appuyer sa demande d'aller aux eaux. Madame de Marsan elle-même a sans doute plus de confiance pour lui dans l'air de la Chaise-Dieu que dans celui de Baréges, puisque peu d'heures après son départ elle a dit à madame de Vintimille : « Félicitez-moi, il est parti. »

L'affaire du Parlement de Bordeaux n'est point finie. L'arrêt de cette cour, postérieur à l'enregistrement forcé, est d'une énergie peu commune. On ne sait quelles seront les ressources du ministre pour se tirer d'embarras, où sa facilité à condescendre aux avides entreprises de courtisans privilégiés vient de le jeter. Il faut ou que le Roi retire ses arrêts, ou que le Parlement soit détruit, ou que le ministre soit sacrifié.

Les mécontentements qui agitent la Guyenne n'empêchent pas nos officiers généraux à la mode de demander le commandement que la démission de M. de Mouchy fait vaquer. On parle de M. de Juigné, de M. de Jaucourt, de M. de Caraman. Le premier a prouvé, pendant sa mission en Russie, qu'il étoit peu fait pour les places de représentation, et d'ailleurs il témoigne trop de mépris pour les ouvrages de Montesquieu, qu'il n'entend vraisemblablement pas, pour le mettre à la tête d'une province illustrée par ce profond et célèbre magistrat. Le second a assez des lauriers qu'il a recueillis à Genève ; le troisième est porté par la faction Polignac. Le ministre de la guerre n'en veut pas, parce qu'il craint de l'élever à des postes qui pourroient le conduire à lui succéder ; mais le baron de Bezenval, qui a contribué à l'élévation de la famille Ségur, irrité de la résistance du ministre, l'a menacé en termes très-énergiques de l'animadversion des protectrices et de la perte de son poste ministériel, où il se plaît plus qu'il ne plaît. On peut croire que M. de Caraman l'emportera, quoiqu'il soit inférieur en rang aux officiers qui commandent déjà dans la province.

La petite pièce qui succède à ces grandes scènes est la fortune

incroyable et rapide de l'abbé d'Espagnac. Cet abbé, d'abord prêtre, chanoine, grand vicaire, auteur, conseiller au Parlement, s'est bientôt ennuyé de la décence, de la circonspection du travail qu'exigeoit son état. Devenu libertin, bouffon, intrigant et agioteur, on le voit chez les filles, chez les ministres, chez les femmes de la cour; importunant sans cesse, chassé souvent, il ne se rebute pas, et il rentre bientôt pour se familiariser avec les commis, les femmes de chambre et les valets. C'est ainsi qu'il réussit ordinairement, et c'est par là sans doute qu'il a été instruit de quelque mouvement dans les papiers publics : il a formé une société qui, avec des fonds médiocres manipulés par lui, a gagné, en quelques mois, 12 à 15,000 livres. On dit que l'abbé a fait la plus petite part possible à ses associés. Quelques jeunes femmes qui étoient du nombre n'ont pas eu de quoi payer leurs marchandes de modes, et l'agioteur est resté le maître de la bourse.

Le bruit a couru que le prince de Condé, le duc de Bourbon et le prince de Soubise avoient eu ordre de se tenir éloignés de la cour. Voici quelle en peut être la source. Le baron de Breteuil étant allé visiter ces princes, à l'occasion du jugement du cardinal, le premier lui fit demander, lorsqu'on l'eut annoncé, s'il venoit de la part du Roi; sur la négative, on prétend que le prince exprima militairement, devant quelques personnes, qu'il n'avoit que faire de sa visite. Chez le duc de Bourbon, ce fut pis encore : ce prince dit hautement, à ce que l'on assure, que sans le respect dû à un ministre du Roi, il feroit jeter le baron par les fenêtres. On ajoute que ces discours ont été rendus au ministre qui en étoit l'objet. On est parti de là pour dire qu'il s'étoit plaint au Roi de ces outrages, et que Sa Majesté en avoit fait justice; mais rien ne le confirme.

Le Roi vient de nommer la princesse de Bourbon abbesse de Remiremont. Cette faveur a été accompagnée du compliment le plus agréable, Sa Majesté ayant dit « qu'elle n'avoit pu faire un choix de plus de naissance et de vertus. » Le Roi pouvoit ajouter « et de bonté. »

Le contrôleur général prend de plus en plus le contre-pied de cette ancienne maxime d'administration, que : « toute matière

d'agiotage est dangereuse dans un État. » Il vient de créer pour douze millions de billets de la Compagnie des domaines, à l'instar des billets des fermes.

Quelques esprits scrupuleux, sans désapprouver entièrement l'empressement avec lequel l'évêque de Metz a accepté la grande aumônerie, y trouvoient cependant peu de délicatesse. C'étoit l'offre d'un Roi, mais la dépouille d'un homme malheureux. Ce prélat a raccommodé la chose, en répondant aux premières demandes de grâces qu'on lui a faites, que « les promesses du cardinal de Rohan seroient toutes remplies avant qu'il songeât à ses propres amis. »

LETTRE VINGT-SIXIÈME.

De Versailles, le 26 juin 1786.

Il est bon de rappeler aux grands qu'ils peuvent un jour connoître l'infortune, de citer des exemples qui peuvent réveiller leur humanité. Un petit-neveu du feu Roi Stanislas, le comte de Miaczinski, généralissime des palatinats confédérés de Pologne, etc., retiré depuis quelque temps sous la sauvegarde du Temple, vient de présenter au Roi un mémoire dans lequel il expose qu'il a consacré douze cent mille ducats au service de la France, en remplissant les ordres de Louis XV, qui lui avoit fait lever une armée de confédérés de douze mille hommes, qu'il a commandés et soudoyés à ses frais. Il se plaint de ce qu'après de tels sacrifices il n'a pu obtenir qu'une modique pension de 6,000 livres, et réclame 4,500,000 livres, montant du traitement de 12,000 livres par mois qui lui avoit été promis au nom du feu Roi. Comme ces faits sont de nature à être prouvés, il est à croire que sa situation accélérera les dédommagements auxquels il a lieu de s'attendre.

Le cardinal éprouve des consolations dans son malheur. M. de la Rochefoucauld, étant instruit qu'il se trouvoit à l'abbaye de la Chaise-Dieu certains sujets dont la présence pouvoit être désagréable à cet illustre exilé, leur a fait expédier, en sa qualité de supérieur de l'ordre de Cluny, des obédiences pour se rendre dans d'autres couvents.

Tandis que des hommes respectables cherchent à adoucir les maux d'un prince trop sévèrement puni d'une démarche imprudente et légère, la méchanceté cherche toujours à les aigrir par son venin. On voit encore de ces épigrammes :

Malgré ce gros factum si souvent refondu,
Et l'arrêt de la cour si lestement rendu,
L'innocente candeur du prélat de Saverne
Brille comme un étr.. au fond d'une lanterne.

La suivante regarde le Saint-Père. La nomination de l'évêque de Metz à la grande aumônerie, sous la condition de renoncer au cardinalat, y a donné lieu :

A nos princes chrétiens Rome a cessé de plaire,
Puisqu'ils ne veulent plus chez eux de cardinaux.
A présent, sais-tu bien ce qu'il te reste à faire,
Saint-Père? fais-toi juif, et vends de vieux chapeaux.

On voit un nouveau mémoire du comte de Cagliostro sur la spoliation dont il s'est déjà plaint de la part du commissaire et de l'exempt qui l'ont conduit à la Bastille. Cette contestation entre les préposés de la police et un homme révolté d'un traitement aussi injuste qu'odieux, est la cause de tout citoyen. On désire généralement qu'elle soit soumise au jugement du Parlement, et que ce corps, défenseur de la liberté et de la propriété, arrête et réprime les abus de ces actes de despotisme, punisse et contienne l'insolence et la rapacité des agents subalternes, qui, profitant du trouble et de l'ignorance des victimes du pouvoir arbitraire, les insultent avec audace et les volent avec impunité. L'administration, loin de s'opposer à cette punition, doit la désirer, pour prouver que, forcée de donner des ordres rigoureux, elle n'a jamais prétendu que l'exécution en fût plus révoltante que l'ordre même.

Monsieur a représenté le Roi ici, le jour de l'octave, et les gardes de Sa Majesté ont fait son service. Ce prince, qui est parti le 23 pour Chantilly, a gagné, à ce que l'on assure, la maison de mademoiselle Guimard, et ne garde l'incognito que pour en laisser la jouissance à cette charmante danseuse.

M. le baron de Breteuil est à sa terre de Dangu.

Du 30 juin.

Il ne faut pas demander de quoi l'on s'entretient ici. Le Roi voyage, et les moindres particularités qui le concernent sont recueillies avec avidité, redites et entendues avec complaisance. A Houdan, une jeune femme perça la foule, se jeta aux pieds du monarque, et se mit à le contempler. « Vous vouliez voir votre maître? Vous voilà satisfaite! retirez-vous! » lui dit le capitaine des gardes. « Il ne manque à ma félicité, reprit-elle, que de pouvoir embrasser un prince aussi cher à la nation! » Le Roi sourit et fit une inclination de tête que la jeune fille prit ou feignit de prendre pour un signal d'acquiescement à ses désirs. Elle s'avança, et embrassa le monarque, qui la laissa faire, puis lui dit en lui prenant la main : « A mon tour, madame! » et le baiser royal fut appliqué de manière à faire penser que la circonstance n'avoit pas déplu à Sa Majesté.

Le Roi est de retour ici. Sa Majesté paroît très-satisfaite de son voyage, et se propose d'en faire de semblables en différentes provinces.

On s'attendrit sur le sort de la dame de la Mothe; d'autres s'égayent sur ce triste sujet. Ce seroit atrocité envers tout autre, mais il faut avouer que la nature du personnage dispense de scrupule. Un prince d'esprit a dit plaisamment qu'on n'eût point dû la marquer sur l'épaule gauche, puisqu'elle tenoit aux Bourbons par ce côté. Les faiseurs de calembours ont dit que le Parlement avoit purgé le cardinal, et que le Roi l'avoit envoyé à la Chaise.

On assure que le mémoire du comte de Cagliostro sera dénoncé au conseil. Les personnages qu'il inculpe se flattent d'en obtenir la suppression. Les temps n'ont point changé à cet égard.

Ce n'est pas *Monsieur* qui a gagné la maison de mademoiselle Guimard, c'est madame Dulanqui. Quoique femme de condition et d'une assez belle fortune, elle devra plus de réputation à cette maison célèbre qu'à tous ses autres titres.

LETTRE VINGT-SEPTIÈME.

De Versailles, le 4 juillet 1786.

Malgré la chaude protection que M. le baron de Breteuil accorde au projet de M. de Fer pour amener l'eau de quelques petites rivières à Paris, et quoiqu'il paroisse également avantageux et économique, on ne se flatte point que l'arrêt du conseil qui a ordonné l'examen ait des suites favorables. Les commissaires examinateurs ont été nommés par M. de Calonne, qui, comme l'on sait, s'intéresse fortement à la compagnie des pompes à feu des frères Perrier. Le public même penche naturellement davantage pour un établissement déjà en activité, que rivalise un plan dont les avantages ne se présentent que dans une perspective fort éloignée. Au reste, il ne faut pas s'imaginer que le bon ou le mauvais de chacun de ces projets soit le mobile des partis qui se sont mis en avant pour chacun d'eux. Les actions des pompes à feu sont un des principaux objets de l'énorme agiotage dont la France est en ce moment le théâtre. Le prix exorbitant auquel ces actions sont montées a engagé beaucoup de capitalistes à spéculer sur leur baisse. Ceux-là sont les plus ardents protecteurs du plan de M. de Fer et *vice versa*.

On assure que M. Foulon est rappelé de son exil. C'est un rude adversaire à opposer au chef actuel des finances, et l'on attribue ce prompt rappel aux spéculations qu'ont faites à cet égard les adversaires de M. de Calonne.

Le Parlement de Bordeaux est mandé pour le 22 de ce mois à Versailles, ce qui n'annonce pas trop de calme dans cette compagnie, ni peut-être de dispositions de la part du gouvernement à céder à ses arrêtés.

Le Parlement de Dijon, qui étoit venu à Paris en grande députation, et malgré la défense que le garde des sceaux lui en avoit faite, a eu dimanche une audience du Roi et a été très-mal reçu : il a eu ordre de s'en retourner le lendemain. Il est question d'une dispute de mots avec le ministre, qui veut bien continuer la perception des octrois dans la province de Bourgogne, suivant l'usage, mais qui refuse des lettres patentes pour cette percep-

tion, et le Parlement veut au contraire qu'elle reçoive cette sanction légale.

Le comte de Vergennes est allé, la semaine dernière, par ordre du Roi, engager le maréchal de Soubise à retourner au conseil. En conséquence, ce ministre y a assisté dimanche dernier. On ne croit pas cependant qu'il continue longtemps ses fonctions ministérielles, mais il a voulu répondre aux bontés du Roi, et prouver aux gazetiers qu'il n'avoit pas été chassé, mais que les circonstances l'avoient éloigné.

Il y a eu une petite discussion entre la Reine et *Monsieur* pendant l'absence du Roi. Cette princesse a prétendu que c'étoit à elle à donner l'ordre, le prince a voulu le donner aussi. Le Roi, à son retour, a décidé en faveur de son frère.

La Reine a été pendant tout le voyage de Cherbourg dans une retraite absolue à son Trianon. Elle y a été saignée, et *Madame*, voulant savoir de ses nouvelles, a été refusée.

Du 6 juillet.

On s'aperçoit déjà d'intrigues pour combattre le désir que le voyage de Normandie a donné à notre monarque de visiter les autres parties de son royaume. On ne veut lui laisser voir que la puissance, et lui cacher le malheureux état de ses provinces de l'intérieur, où habite la misère, et où l'impôt dévore le pain du peuple. Les tracasseries dont le dernier voyage a été la source, les divisions que la jalousie, l'ambition, l'intérêt, sauront faire naître, pourront bien forcer le monarque de ne point quitter sa prison royale ni s'éloigner des hommes occupés à lui montrer tous les objets à travers le nuage ministériel. Combien de gens ont à craindre que quelque homme vrai ose lui parler avec la franchise éclairée du patriotisme, et lui présente tous les abus, les injustices que l'on recouvre de son nom! L'affaire de Bordeaux semble en être un exemple. L'influence que les Polignac ont eue dans les concessions contre lesquelles toute la Guyenne réclame vivement, est le prétexte d'une cabale active qui travaille à les détruire. On cherche à détacher la Reine de cette habitude amicale, en lui montrant l'avidité insatiable de cette famille. Des ministres sont à la tête de ce parti, qui, sous prétexte du bien public, servent leur passion et leur jalousie. Le Parlement de

Bordeaux est déterminé à la résistance et résigné à la destruction. Il défend ses foyers, c'est-à-dire une possession fondée sur le droit commun. Les autres Parlements se joindront à lui.

LETTRE VINGT-HUITIÈME.

De Versailles, le 10 juillet 1786.

Hier, à six heures du soir, la Reine sentit les premières douleurs de l'enfantement, et, à neuf, Sa Majesté étoit accouchée d'une princesse, qui a été nommée Madame Sophie.

La cour avoit le même jour pris le deuil pour le Roi de Portugal, la Reine, qui n'aime pas le noir, ayant désiré qu'il se portât pendant ses couches.

Le voyage de Cherbourg offre aux gazetiers une matière inépuisable. Voici à ce sujet des anecdotes qu'ils n'imprimeront pas.

Le Roi a d'abord paru étonné autant que touché des transports du peuple à son passage. Il ignoroit sans doute que le François pénètre dans le cœur de son maître pour le juger, et qu'il connoît les vues droites et bienfaisantes de Louis XVI. Dans les provinces, on n'identifie point la personne du monarque avec le gouvernement. « Pourquoi, dit en route Sa Majesté, reçois-je ici des témoignages d'amour auxquels je ne suis point accoutumé?..... — Je le vois, reprit-elle, il faut que l'on m'ait fait une bien mauvaise réputation à Versailles. » Sur la fin du voyage, le Roi remarquant moins d'empressement de la part du peuple : « Je m'aperçois, dit-il, que j'approche de Versailles, mais j'en sortirai souvent, et j'irai plus loin que Fontainebleau. »

Tandis que le Roi étoit à bord du *Patriote*, devant Cherbourg, le vent tourna subitement, et le commandant fit virer de bord. « Où nous conduiroit le vent? » demanda le Roi. — « Sire, en Angleterre. » — « Oh! j'irois volontiers, reprit Sa Majesté; les Anglois ne me recevroient pas mal, et dans ce pays-là on ne trompe point les rois. »

La prochaine arrivée de tout le Parlement de Bordeaux est la grande nouvelle du jour. Il apporte, suivant l'ordre qu'il a reçu, tous ses registres depuis l'année 1782. Il apporte aussi, mais comme on s'en doutera bien, sans ordre, la liste de toutes les personnes qui

sont parvenues à obtenir les concessions qu'il voudroit rendre sans effet, et celle des entrepreneurs qui font un pont d'or aux protégés pour mettre en valeur, à leur profit, les grâces de la cour. Le Parlement de Bordeaux a eu ordre de se diviser en trois bandes. Les gens qui entendent finesse à tout prétendent que c'est une précaution politique qui a pour objet de gagner les membres plus facilement les uns après les autres, ou même d'introduire un schisme parmi eux.

M. Foulon est toujours dans son exil. Madame Adélaïde, tante du Roi, ayant demandé son rappel, on l'a fait dépendre d'une lettre satisfactoire que M. Foulon n'a pas voulu écrire, ne se croyant pas coupable.

Il passe pour constant que le Roi d'Espagne a fait demander toutes les ordonnances rendues par l'Empereur pour la réforme des couvents et des différents ordres religieux, qu'on les traduit en espagnol, et que Sa Majesté Catholique se propose d'en faire un bon usage. Quand M. Franklin apprendra cette nouvelle, il répétera aux détracteurs de la nation espagnole ce qu'il leur a dit souvent, que tout ignorante et superstitieuse qu'étoit l'Espagne, elle seroit sage avant la France. Déjà, elle nous a donné une preuve de sa sagesse dans la manière dont elle a procédé à l'expulsion des Jésuites.

Le cardinal de Rohan vient de recevoir un nouvel affront, qu'on regarde ici comme « le coup de pied de l'âne ». On assure que le Pape lui a fait redemander la barrette, sous le frivole prétexte de n'avoir point comparu à Rome, ainsi qu'il lui étoit enjoint par le bref de Sa Sainteté. Il est facile de voir que c'est un nouveau tour du parti acharné contre l'ancien grand aumônier.

Du 11 juillet.

Les dernières lettres patentes, rendues au sujet de l'affaire de Bordeaux, ont fait penser que la cour avoit pris le parti de la condescendance. C'est une erreur, et les Parlements n'ont pas pris le change à cet égard. Les agents du despotisme sont bien irrités d'une résistance qui arrête toutes leurs entreprises. Celle-ci, qui s'appuyoit sur l'intérêt personnel de quelques particuliers en faveur, avoit un objet très-étendu. Il s'agissoit d'en

venir à l'imposition d'un cens sur tous les possesseurs qui prouveroient la légitimité de leur jouissance, et à l'établissement d'un impôt considérable sur les riverains qui n'avoient pas de titres constatés. Ils (les ministres) vouloient également mettre une redevance sur tous les propriétaires ayant des bois et sur les communautés municipales et ecclésiastiques qui ont le droit de chauffage. Le Parlement de Toulouse a donné un arrêt d'adhésion à celui de Bordeaux, et les autres Parlements vont suivre. Cette insurrection domaniale est effrayante : elle intéresse tous les citoyens.

Le Roi a nommé une commission de conseillers d'État pour examiner les plaintes du comte de Cagliostro, ce qui annonceroit que l'on veut soutenir les agents de l'autorité, si *Monsieur* ne soutenoit chaudement cet énigmatique personnage. Il n'est point vrai que l'histoire de sa naissance se soit vérifiée, mais il l'est que la manière dont il a été traité intéresse tous les hommes sensibles à son sort. S'il réussit à corriger dans notre gouvernement l'abus odieux dont il se plaint, ce sera la plus belle cure qu'il ait jamais faite.

L'assemblée du clergé est ouverte : elle sera très-orageuse. La résistance de ce corps aux réclamations du domaine, qui dure depuis près de cent ans, est plus difficile à vaincre que celle des Parlements. Les pauvres curés à portions congrues pourront gagner à ces grandes discussions, au milieu desquelles la juste augmentation de traitement que l'humanité réclame en leur faveur passera plus facilement.

LETTRE VINGT-NEUVIÈME.

De Versailles, le 18 juillet 1786.

Le cardinal de Rohan n'est point décardinalisé, comme le bruit en avoit couru. On prétend même qu'il s'est raccommodé avec toutes les puissances, que toute la cour, excepté la Reine, qui a été trop offensée pour solliciter en sa faveur, cherche à adoucir son sort, et que l'on espère obtenir pour Son Éminence la permission de se retirer à Saverne. On va jusqu'à dire que la dame de la Mothe sortira de l'Hôpital pour aller dans un couvent. C'est

Monsieur qui a soutenu la sévérité du monarque, que l'on avoit déjà ébranlée à son sujet. Un calembour que le motif de bienfaisance qui l'a dicté doit faire trouver bon, a disposé le souverain à la clémence envers cette femme, en appelant le sourire sur ses lèvres. Pendant que l'on représentoit à Sa Majesté l'horrible situation où se trouve une Valois : « Mais, Sire, dit un prince dont la gaieté et la bonté marchent de front, songez combien on aura de peine à marier M. le Dauphin, quand on saura qu'une de ses parentes est à l'Hôpital. »

Madame s'est rendue subitement la semaine dernière, à minuit, au palais du Luxembourg, où étoit son auguste époux. On prétend qu'elle croyoit le trouver avec la comtesse de Balbi. Celle-ci n'y étoit pas, et l'on ajoute que le prince montra beaucoup de mécontentement de cet injuste soupçon. *Madame* retourna sur-le-champ à Versailles. On a remarqué que *Monsieur* fait souvent avec plaisir l'éloge des beaux cheveux de la comtesse de Balbi, mais aucun autre motif ne paroît justifier les inquiétudes d'une épouse qui s'alarme trop facilement, et qui a jeté la première les fondements de la faveur de celle qu'elle croit sa rivale [1].

Du 20 juillet.

La grande entreprise domaniale, qui a occasionné tant de troubles depuis quelque temps, inspire un intérêt qui s'accroît de jour en jour. Le Parlement de Bordeaux, qui par sa résistance arrêtera peut-être cette nouvelle branche de vexation, arrive par colonnes, et doit être rassemblé ici ce soir. Il marche avec armes et bagages, c'est-à-dire avec greffiers et registres. Cent dix-sept membres le composent, et ceux même que leur âge ou leurs infirmités pouvoient dispenser de cette course pénible ont voulu en être. Leur réception sera peu agréable, mais leur voyage est infiniment honorable. Ils ont tout prévu par leurs arrêtés, jusqu'aux démissions exclusivement. Les ministres ont fait une fausse démarche en mandant un corps entier dont la marche est un triomphe plutôt qu'une punition : ils n'ont pas vu dans le premier moment qu'il étoit inouï de déplacer un Parlement pour le punir d'avoir protégé la propriété, de priver une province

(1) La suite a prouvé que *Madame* ne se trompait pas.

entière de ses juges dans le moment le plus essentiel pour ceux qui ont le malheur de plaider, et très-maladroit surtout de provoquer par là une espèce de confédération parlementaire. L'arrêt d'adhésion du Parlement de Toulouse est plus rigoureux encore que celui qui va être déchiré par le Roi. Le Parlement de Paris, plus courtisan et par conséquent moins décidé, ne pourra pas se dispenser d'un acte pareil, et peut-être que cette réclamation générale empêchera le succès d'entreprises qui menaceroient la France entière si le premier essai réussissoit.

On disoit dernièrement dans le cercle diplomatique que le bruit des canons qui avoient célébré la présence du monarque à Cherbourg s'étoit fait entendre jusqu'à l'île de Wight. Le chargé d'affaires d'Angleterre répondit qu'il espéroit que de longtemps on n'en entendroit pas d'autres. Il paroît que notre politique conciliante sait enchaîner de branches d'olivier toutes les puissances amies ou rivales. On connoît déjà l'art avec lequel elle contient et soutient à la fois les césariens et les anti-césariens; elle ne se sert pas moins habilement de son influence en Hollande envers les cabinets de Potsdam et de Saint-James. Mais ces moyens peuvent-ils avoir des effets stables et de durée?

LETTRE TRENTIÈME.

De Versailles, le 26 juillet 1786.

On a déjà remarqué depuis longtemps que la Bastille et Bicêtre même semblent n'avoir fait qu'accroître la fureur de libelliser. Chaque instant voit éclore de nouveaux pamphlets contre les gens en place. Voici la plaisanterie du jour :

J'étois au restaurateur du Palais-Royal; j'écoutois deux hommes qui s'entretenoient à une table reculée. « Que pensez-vous des opérations du fisc? » demanda l'un à son ami. N'est-il pas bien étonnant qu'un homme comme M. de C..., qui pompe la substance de la nation sans enrichir le Roi, se maintienne si longtemps en place? Il est impossible que son règne se prolonge davantage, et je parie qu'avant six mois nous le verrons détrôné par M. Foulon. » — « Je ne me permettrai pas, répondit l'autre, de scruter la conduite du chef de la finance; mais à

coup sûr, si nous sommes témoins de sa disgrâce, ce ne sera pas M. Foulon qui lui succédera. » — « Et pourquoi donc cela? » — « Par une raison toute simple, par la règle de l'intermittence. » — « La règle de l'intermittence! Daignez m'expliquer ce que cela signifie. » — « Je vous rendrai la chose sensible, en vous faisant passer en revue une série de neuf à dix contrôleurs généraux. Je commencerai par Laverdy, fripon qui a précédé M. Mainon d'Invault, honnête homme. A celui-ci a succédé l'épouvantable abbé Terray, qui a cédé sa place à un sage, à un ami des hommes, à M. Turgot. M. de Clugny, nouveau fripon, s'est emparé du contrôle après lui. Sa mort a laissé le champ libre à M. Necker, qui a occupé trop peu de temps un poste qu'il rendoit respectable par son excellent génie d'administration et ses vues bienfaisantes. C'étoit le tour d'un fripon : on nomme M. Joly de Fleury. Le tour d'un honnête homme : M. d'Ormesson parut; et enfin l'intermittence, toujours immuable dans sa marche, a placé M. de Calonne à la tête de l'impôt. Or, vous voyez clairement qu'il est impossible que M. Foulon, fripon de sa nature, ait le droit de le remplacer. »

Ce calcul est non-seulement curieux, mais il offre un résultat consolant pour l'humanité. Tout n'est pas désespéré quand la vertu et le vice gouvernent alternativement.

On ne peut pas douter que l'affaire du Parlement de Bordeaux n'ait beaucoup contribué à augmenter l'humeur et le mécontentement dont ce pasquil est une explosion. Ce corps a été introduit vendredi dernier, par M. de Vergennes, près du Roi, qui l'a reçu dans son appartement, assis dans son fauteuil, au milieu de ses ministres. Sa Majesté a ordonné que l'on mît à ses pieds tous les registres renfermant des arrêtés directement ou indirectement relatifs à l'affaire des alluvions. Elle a ensuite déclaré qu'elle avoit nommé M. de Sauvigny et M. Vidaud de la Tour pour les examiner conjointement avec le garde des sceaux et le procureur général. Le Parlement a eu ordre de rester à Versailles pour y attendre les volontés ultérieures du Roi. Pauvres plaideurs de Bordeaux, prenez patience!

La séance n'a duré qu'une demi-heure. Le Roi a montré le plus grand calme et la plus parfaite modération dans son air,

son ton, ses paroles. On assure que Sa Majesté veut lire elle-même tous les arrêtés du Parlement de Bordeaux, et qu'elle a dit après l'audience : « Je crains qu'on ne m'ait induit en erreur, mais qu'on y prenne garde, je m'en souviendrai. »

MM. de Polignac font de grands efforts pour accréditer leur désaveu de la part qu'ils ont à la Compagnie des alluvions. Quoi qu'il en soit, l'amour de notre monarque pour le vrai et le juste ne laisse plus guère d'espoir aux avides spéculateurs qui avoient compté sur les immenses profits de cette entreprise.

La cour doit partir pour Fontainebleau le 9 du mois d'octobre. On fait beaucoup de réparations et d'embellissements à ce vieux château. Le comte d'Angiviller a chargé Barthélemy, peintre de l'Académie, de raccommoder ou de gâter les peintures du Primatice et de Nicolo qui ornent la galerie de François Ier.

Le Roi vient de rendre à la maison de Talleyrand-Périgord la nomination de vingt-quatre bourses fondées par ses ancêtres au collége de Toulouse dans le quatorzième siècle. Le ministre s'en étoit emparé à l'occasion des troubles de religion qui suivirent cette époque.

LETTRE TRENTE ET UNIÈME.

De Versailles, le 30 juillet 1786.

On a donné beaucoup de détails sur le voyage du Roi à Cherbourg, mais on n'a rien dit de la conduite que le maréchal de Castries y a tenue. Ce ministre y a soutenu son caractère de probité de la manière la plus marquée. Il a laissé Sa Majesté s'entretenir avec les officiers de la marine, en évitant soigneusement d'être présent à ces conversations. Ainsi elle a pu leur faire toutes les questions que lui aura suggérées le désir de connoître la vérité, et ils ont pu lui répondre avec la plus grande liberté.

Le cardinal de Fleury avoit inspiré au feu Roi une sorte d'aversion pour la marine. Louis XV étoit persuadé que la France n'en pouvoit avoir une, et il le disoit. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'il détestoit cordialement les Anglois, et qu'il souffroit patiemment leurs avanies.

On est fort impatient de savoir la décision du Roi sur l'affaire de Bordeaux. Le monarque jugera avec impartialité et sévérité

entre le Parlement et ses ministres. On dit que M. de Calonne est fort inquiet des dispositions que le Roi montre à cette occasion. Le public lui fait succéder M. Le Noir. Tous les membres de l'aréopage gascon sont restés ici, mangeant alternativement à la table du garde des sceaux. Ceux qui ont voulu voir la capitale n'ont pu faire cette course qu'en secret et dans le plus grand incognito.

Jamais la calomnie et la malignité ne se sont permis plus d'audace que depuis quelque temps. C'est une suite de l'importance que la sévérité des recherches donne aux propos et aux libelles. Le mépris doit être la seule punition de ce qui est méprisable. L'imbécillité et la méchanceté de celui qui veut juger ses maîtres, scruter et blâmer leur conduite, ne mérite pas même d'exciter leur ressentiment. Je me rendrais donc également coupable, en vous parlant de quelques nouveaux emprisonnements, et en vous rapportant ce qui y a donné lieu. Les absurdités les plus ridicules peuvent éclore dans un temps où l'on semble craindre qu'elles ne s'accréditent.

Le comte d'Artois a fait une chute de cheval qui l'a obligé de garder le lit. On a répandu qu'il s'étoit battu avec le duc d'Orléans, qui l'avoit blessé.

On voit dans une ordure manuscrite au sujet de l'affaire du cardinal, qu'il a protesté à madame de Marsan que des explications antérieures et réelles avec la Reine l'avoient disposé à son étrange crédulité dans le rendez-vous avec la demoiselle Oliva; que la dame de la Mothe a été sacrifiée à une vengeance secrète; qu'elle étoit la maîtresse d'un ministre, etc. Mais laissons toutes ces stupides suppositions.

Il en est une que l'on peut admettre avec moins de répugnance : c'est que le renouvellement de la prétention de l'avocat Linguet contre le duc d'Aiguillon est l'ouvrage des ennemis de cet ex-ministre, de ceux qui craignent quelque retour de faveur pour lui. La réclamation du sieur Linguet fournira, dit-on, l'occasion de réveiller le fond de l'affaire.

Si, comme on l'assure, M. Linguet veut en même temps attaquer le gouverneur de la Bastille, il fera sans doute cause commune avec le comte de Cagliostro, qui a remis ses intérêts entre

les mains de M. d'Éprémesnil. Ce sont de rudes adversaires pour M. de Launey et pour tous les agents de l'autorité arbitraire, qui ajoutent encore par leurs mauvais traitements et quelquefois par leurs friponneries à l'odieux des lettres de cachet. M. Linguet est à Paris sous la protection de l'Empereur, qui a demandé lui-même le sauf-conduit nécessaire à sa sûreté.

Du 7 août.

Le Parlement de Bordeaux a eu, samedi dernier, une audience du Roi qui a duré sept heures. Elle a commencé par un discours rempli des expressions du despotisme oriental. Ce n'étoit qu'un voile pour cacher la marche rétrograde qu'on a eu la maladresse de faire faire à l'autorité. Pendant huit jours, les commissaires n'ont été occupés qu'à chercher un *mezzo-termine* pour satisfaire les sujets sans compromettre le monarque. Ils vouloient en même temps sauver le ministre de la chute que devoit lui mériter sa conduite indécente, despotique, inconséquente. La lettre qu'il avoit écrite au chevalier de Pesteil, agent de la Compagnie protégée, qui avoit occasionné l'arrêt rigoureux du 31 mai, a donné lieu à une explication très-vive entre le premier président et M. de Vergennes. Quoi qu'il en soit, les alluvions resteront à ceux qui les possèdent. Le Roi a dit « qu'on avoit mal interprété ses intentions, et qu'il seroit aussi attentif à conserver la propriété des particuliers que celle de ses propres domaines. » Pour montrer encore que le Parlement n'avoit point été appelé uniquement à cause des arrêts de défense qui attaquent l'autorité, le Roi a fait biffer tous les arrêts sur les corvées, sur le procureur général Dudon fils, toute la procédure contre le chevalier de Pesteil, et a fait enregistrer cinq lettres patentes. Le Parlement est content, et les ministres se sont tirés d'un mauvais pas. On dit que le chevalier de Pesteil, qui a osé se montrer ici pendant le séjour du Parlement, a été mis à la Bastille.

M. Angran d'Allerey, lieutenant civil, ayant demandé sa retraite, le Roi a nommé pour le remplacer M. Titon de Villotran, qui a été rapporteur de l'affaire du cardinal. Cette récompense a été accompagnée d'une remise de cent mille écus sur le prix de sa charge, qui l'oblige d'être à toutes les minutes du jour et de la nuit l'organe de la justice et le père des citoyens.

LETTRE TRENTE-DEUXIÈME.

De Versailles, le 8 août 1786.

On a fait mille contes sur les circonstances de la venue du Parlement de Bordeaux. Ne croyez jamais, Monsieur, que les membres de ce corps se soient permis d'abuser de leur admission au pied du trône pour s'immiscer dans les affaires générales du gouvernement, et attaquer directement la confiance que le Roi accorde à ses ministres. Il est également odieux et absurde d'avoir osé répandre qu'ils avoient cherché à prévenir le monarque contre le chef même du Conseil, le grand homme à qui la France doit la gloire qu'elle a acquise depuis plusieurs années dans la guerre et dans la paix.

On dit que M. de Calonne a acheté six mille exemplaires des remontrances imprimées du Parlement de Bordeaux. Est-ce pour empêcher qu'elles soient trop connues?

L'exempt de police Henri a reçu l'ordre de saisir la seconde partie du compte rendu de l'affaire du cardinal de Rohan, ce qu'il a exécuté la semaine dernière. C'est ainsi que M. de Calonne et M. de Breteuil ont trouvé un moyen infaillible de faire rechercher avec empressement deux écrits qui leur déplaisoient.

M. Linguet est allé à Bruxelles pour y faire imprimer ses mémoires, à cause des difficultés que, conformément aux ordres de la cour, la licence de sa plume éprouve de la part des imprimeurs de la capitale. On assure cependant que le duc d'Aiguillon, craignant l'issue de la procédure, a fait supplier le Roi d'en arrêter le cours, se soumettant à ce qu'il plairoit à Sa Majesté de décider elle-même entre lui et son ancien avocat. Le parti que prend M. Linguet d'imprimer dans l'étranger diminue infiniment le nombre de ses partisans. Quand même il ne publieroit que des vérités, n'est-il pas odieux qu'un dépositaire de la confiance mette au jour les vœux qu'il a reçus sous le sceau de la bonne foi? Le cabinet du défenseur devroit être pour le client un sanctuaire aussi sacré que le confessionnal. D'après ces impressions,

on a fait la charade suivante, dont vous devinerez facilement le mot :

Mon premier sert à pendre,
Mon second mène pendre,
Et mon tout est à pendre.

Du 10 août.

On attend des nouvelles de Bordeaux sur la réception que le Parlement y aura éprouvée à son retour. La satisfaction qui lui a été accordée contre le chevalier de Pesteils s'est bornée à un exil momentané. Il paroît que les prétendus engagements et concessions avoient quatre personnes principales. Les plaisants ont imaginé de les désigner maintenant sous le nom de *Quatre-Mendiants*.

Le duc d'Harcourt a beaucoup gagné dans la faveur du monarque pendant le voyage de Cherbourg. On dit même que ce seigneur a tellement plu à Sa Majesté qu'elle a jeté les yeux sur lui pour la place de gouverneur des Enfants de France. Le duc de la Vauguyon, fils de celui qui a présidé à l'éducation de Louis XVI, ne cesse de solliciter pour obtenir cette belle et importante place. Le Roi lui a dit un jour, à cette occasion : « Je suis bien fâché de vous refuser, mais vous savez que vous et moi nous avons été élevés on ne peut pas plus mal. »

L'assassinat heureusement manqué du Roi d'Angleterre a donné lieu aux suppositions les plus ridicules et les plus atroces. C'est notre usage de chercher des motifs extraordinaires à tous les événements. On a remarqué que cet attentat s'est commis au moment même que George III a refusé de payer les dettes de son fils. On sait combien ce monarque est bon père, on sait que le prince de Galles est bon fils; mais on a cru sauver l'honneur des réflexions que l'on s'est permises en observant que le prince a un parti nombreux dont les actes n'ont pas toujours annoncé des principes vertueux. On se rappelle qu'après l'attentat de Damiens, la calomnie a joué chez nous un rôle semblable. Ces suppositions odieuses qui attaquèrent alors un prince respectable n'ont peut-être pas eu d'autre base que la conversation suivante, très-peu connue. Louis XV reprochoit un jour au Dauphin son fils les petitesses auxquelles le portoit son amour pour la reli-

gion, qui tenoit du fanatisme. « Oui, mon père, lui répondit le prince, je suis tellement pénétré, que si elle m'ordonnoit de descendre du trône, je ne balancerois pas un instant. » — « Et si elle vous ordonnoit d'y monter? » reprit le Roi avec humeur et en lançant au Dauphin un regard irrité.

LETTRE TRENTE-TROISIÈME.

De Versailles, le 17 août 1786.

D'après le réquisitoire de M. Séguier, qui déshonore, dit-on, la fin de sa carrière, le bourreau prouvera par le feu que M. Dupaty a eu tort d'élever la voix en faveur des innocents condamnés à la roue. Il a été en même temps ordonné de faire des recherches contre l'auteur du mémoire; mais M. Dupaty a fait notifier juridiquement qu'il étoit sorti de sa plume, et qu'il prétendoit le justifier légalement et plaider lui-même contre M. Séguier, pour défendre sa cause, celle des trois infortunés, et celle de l'humanité gémissant sous le code barbare de notre jurisprudence criminelle.

Le père de Figaro sollicite des lettres de cachet contre ses ennemis, tandis que Figaro déclame sur la scène contre la Bastille. Il a cru l'abbé de Bouillon auteur du libelle intitulé *Vie de Beaumarchais*, a fait enfoncer la porte de son prétendu biographe, et l'a fait garrotter et conduire devant le ministre, qui lui a rendu la liberté. L'abbé a été ensuite exilé seulement à deux cents lieues de Paris. Heureusement pour celui-ci que le censeur éternel des lettres de cachet, M. d'Éprémesnil, s'est jeté dans la mêlée et a fait suspendre l'exécution de l'ordre d'exil. Maintenant l'abbé va rendre plainte contre M. de Beaumarchais et prouver que la brochure en question est d'un M. Mercier, qui est mort depuis.

Du 19 août.

Tous les yeux sont fixés sur les Parlements et sur les affaires de jurisprudence. M. Dupaty perd beaucoup de ses partisans. On rend justice à ses intentions, à son cœur, mais on craint qu'il ne s'y soit livré trop légèrement. Le Parlement de Bordeaux, qui ne le porte sur ses registres qu'en qualité de « président à

mortier *par ordre de la cour* », profitera de cette occasion pour élever un nouvel orage contre lui. La noblesse de ses procédés doit au moins lui conserver la vénération publique. Au reste, l'affaire des trois roués est pendante au conseil, d'où l'on croit qu'elle sera renvoyée au Parlement de Rouen. Ces magistrats chercheront sans doute à ramener le public prévenu contre eux par l'affaire de Saimon, en mettant la plus scrupuleuse attention dans la révision de cette délicate affaire.

M. Beaujon est fort mal. Il laissera beaucoup de gens à consoler. Un testament qui forme un gros volume in-folio allégera leur douleur. M. Durvey, agent de change, a acheté son hôtel 1,100,000 livres, non pour le Roi, comme on l'a dit, mais pour le comte d'Artois.

LETTRE TRENTE-QUATRIÈME.

De Versailles, le 24 août 1786.

Il est arrivé, ce moment fatal que redoutoient les admirateurs de l'un des plus grands hommes de ce siècle, les amis de la paix et de la tranquillité, les spéculateurs qui manquent de confiance dans la politique dilatoire et incertaine de notre cour. Un courrier de Berlin nous apprend que ce trône est maintenant occupé par Frédéric-Guillaume II. On sait d'avance que les éloges du nouveau Roi, dont les gazettes seront incessamment remplies, ne sont point de basses adulations. On sait que sous l'apparence de la dissipation et d'un goût effréné pour les plaisirs, ce prince faisoit les études les plus approfondies de l'art du gouvernement et de celui de la guerre. Ses grands talents se sont montrés en diverses occasions. Toutes les personnes qui l'ont approché citent mille traits qui prouvent la noblesse, la générosité de ses sentiments. Son peuple sera heureux : il évitera les erreurs du système fiscal de son prédécesseur, qui, dans cette partie seule, a quelquefois cessé d'être grand. Enfin, le trône prussien ne perdra rien de son éclat au dedans ni au dehors; mais ses adversaires ne saisiront-ils pas ce moment favorable pour faire valoir leurs prétentions? C'est une question importante qu'il est difficile de résoudre d'après l'opinion générale, sans concevoir des

craintes pour notre propre gloire. On croit que Joseph II et le nouveau Roi se rapprocheront, s'entendront ensemble; que l'élection d'un Roi des Romains, l'échange de la Bavière, l'affaire de Dantzig, le rétablissement du Stathouder et d'autres points, sur lesquels nous perdrons une partie de notre influence, seront arrangés à la fois sans trouble et sans contradictions.

Il est une autre grande affaire qui s'est conduite dans le silence en Allemagne, et qui paroît approcher de son terme : c'est la rupture des liens qui attachoient encore pour le temporel la partie catholique de cette contrée au siége de Rome. Il s'est tenu à Ems une conférence ecclésiastique sur trois points principaux. 1° Il s'agissoit de chercher des moyens pour se débarrasser de la juridiction de tous les nonces, en conformité du rescrit impérial; 2° de résumer les griefs de la nation germanique, de les porter au chef de l'Empire, et de réclamer sa protection pour que le Pape y remédie, en rétablissant en même temps les droits primitifs des évêques allemands; 3° de faire de nouveaux arrangements au sujet de la discipline ecclésiastique pour les différentes dispenses, l'abolition des jours maigres, etc... Les conférences étant terminées, on attend avec impatience la décision de l'Empereur, auquel on en a envoyé le résultat. Il paroît peu nécessaire de s'inquiéter de l'avis de la cour de Rome à cet égard. On ne le lui demandera pas, on le dictera.

Du 28 août.

Les lettres d'Allemagne occupent ici tous les esprits. Chaque jour on apprend de nouveaux traits qui annoncent qu'aux grandes qualités de son prédécesseur, Frédéric-Guillaume réunira les sentiments d'humanité que les souverains se croient quelquefois obligés de combattre, la générosité qui sacrifie des vues d'ambition au bonheur de tout un peuple, la magnanimité qui dédaigne les moyens d'une politique faible dont les succès ne sont que momentanés. On assure que le nouveau Roi a écrit de sa main à l'Empereur une lettre remplie d'expressions amicales, et qu'il s'y est engagé à lui faire une visite à Vienne, dans le courant du mois de septembre. Si ce fait se vérifie, à quelle grande révolution ne doit-on pas s'attendre dans le système politique de l'Europe?

L'affaire du Parlement de Bordeaux a été l'occasion d'un grand bien. On se souvient qu'en cédant sur plusieurs objets, Sa Majesté a réservé à son conseil l'examen de l'article des corvées, et a déclaré qu'elle ne souffriroit pas que ses Parlements apportassent d'obstacles à ses vues sur un objet si intéressant pour la partie la plus précieuse de son peuple. On doit espérer maintenant la réalisation de ce que plusieurs ministres, et particulièrement le bienfaisant Turgot, avoient projeté et essayé pour décharger les agriculteurs de ce fardeau. Il vient d'être arrêté que les corvées seroient converties en un impôt pécuniaire. Les Parlements dont les membres seront curieux de voir la cour et la capitale chercheront peut-être à mettre des entraves à cette sage disposition; mais il ne paroît pas que l'on soit jamais tenté de renouveler la scène de celui de Bordeaux, qui n'est bonne à voir qu'une fois. Quant au clergé, il est assemblé, et la crainte de pis lui ôtera toute idée de résistance.

LETTRE TRENTE-CINQUIÈME.

De Versailles, le 31 août 1786.

Ce seroit un miracle que le plaidoyer de M. Linguet et le mariage de la fille Salmon n'aient pas coûté la vie ou quelque membre à plus d'un curieux. Une affluence prodigieuse s'est partagée le même jour entre le Palais et la paroisse de Saint-Severin. Pendant que M. Linguet se vantoit hautement d'avoir sauvé l'honneur et la vie à M. le duc d'Aiguillon, qui ensuite s'étoit occupé de sauver son argent; tandis qu'on prodiguoit des applaudissements à ses sarcasmes, on en accordoit de plus légitimes à l'union de la fille Salmon avec son amant. Ce mariage s'est fait sous les auspices de la maison d'Orléans. Madame de Genlis devoit y assister avec ses élèves, ce qui n'a pu avoir lieu à cause d'une circonstance fâcheuse. Madame la duchesse d'Orléans fut obligée, le même jour, de se résoudre à subir l'extirpation douloureuse d'un polype dans la matrice.

La Reine doit aller à Paris, mardi prochain, pour ses relevailles de couches. De la métropole, elle se rendra à la nouvelle église de Sainte-Geneviève, et n'ira point au spectacle comme

l'année dernière. Sa Majesté ira au Jardin royal des Plantes, voir le cabinet d'histoire naturelle et l'emplacement où l'on doit transporter la ménagerie de Versailles.

Le crédit et la faveur de madame la duchesse de Polignac paroissent avoir reçu un très-grand échec ; depuis longtemps on en a remarqué la diminution successive. Sa Majesté paroît ne plus avoir pour cette dame que les égards dus à sa naissance.

Du 1er septembre.

On ne doute point, quant à M. Linguet, qu'après lui avoir donné la satisfaction de parler en public et d'exhaler ainsi son ressentiment, on n'évoque au conseil toutes les procédures qu'il a entamées. On le fera par égard pour un duc et pair, ancien ministre, et on ne laissera pas discuter devant les tribunaux cette question délicate, si une lettre ministérielle peut détruire un traité fait entre deux particuliers. C'est le nœud de son affaire avec Panckoucke, qui, en lui retirant la rédaction du *Journal de littérature*, étoit muni d'un ordre de M. de Vergennes.

LETTRE TRENTE-SIXIÈME.

De Versailles, le 6 septembre 1786.

Les lettres d'Allemagne continuent à montrer Frédéric-Guillaume comme un souverain également grand et juste. Sa fermeté et son activité ne le céderont en rien à celles de son prédécesseur. On lui a demandé s'il vouloit être couronné, il a répondu : « Mon armée me couronnera. » Il travaille lui-même comme le feu Roi, et cherchant à rectifier les défauts de l'administration précédente sans en diminuer l'énergie, sans perdre aucun de ses avantages, il réunira sa propre gloire à celle dont le grand Frédéric a entouré son trône.

Le projet de M. de Fer pour amener à Paris les eaux de l'Yvette commence à se relever. Les commissaires chargés de l'examiner l'ont trouvé convenable et avantageux : il paroît que les moyens économiques seront approuvés. Voilà un coup fâcheux pour les actionnaires de la Compagnie de M. Perrier. Un autre établissement également menacé d'un mauvais sort est celui de

la Banque de Saint-Charles. On voit des lettres d'Espagne qui donnent les plus vives alarmes sur cette banque.

LETTRE TRENTE-SEPTIÈME.

De Versailles, le 12 septembre 1786.

Le prince de Soubise a demandé au Roi la permission de ne us assister au conseil; son âge et sa santé ne s'accordent plus avec un mouvement et des courses continuelles. Sa Majesté l'a très-bien accueilli et traité avec beaucoup de bonté.

Les créanciers du prince de Guéménée reprennent courage. La vente de Lorient et de la partie de Brest appelée Recouvrance a été consommée le 30 du mois dernier. Cet objet met dans la masse 12,500,000 livres.

On a arrêté à Naples un François que l'on croit être le comte de la Mothe. Il s'est trouvé porteur de diamants et de pierreries pour une somme considérable : il vouloit s'embarquer pour Constantinople.

Du 15 septembre.

Notre ministère semble avoir totalement renoncé à cette énergie, cette fermeté qu'on croyoit pouvoir en attendre. L'assemblée du clergé, qui s'est séparée le 12, avoit eu pour principal objet cette année de prendre en considération la question agitée depuis si longtemps sur la foi et hommage exigés des évêques. Mais le clergé ayant été, dimanche dernier, prendre congé du Roi, Sa Majesté a dit qu'elle consentoit à ne point exercer ses droits sur cet article.

Nosseigneurs ont cependant fait quelque chose pour les curés et vicaires dont les paroisses sont trop pauvres pour pourvoir à leur subsistance. Leurs portions congrues ont été portées à 700 et 350 livres.

Les huissiers-priseurs ne se seroient jamais imaginé qu'un jour ils se verroient décorés d'un titre de « *conseillers du Roi* ». C'est cependant la faveur que vient de leur accorder M. de Calonne, moyennant 15,000 livres qu'il en coûtera à chacun d'eux.

LETTRE TRENTE-HUITIÈME.

De Versailles, le 3 octobre 1786.

Il est en France comme en Angleterre un parti de l'opposition qui ne cesse de fronder tout ce que fait ou ne fait pas le gouvernement, et ce parti, qui ne connoît les détails de l'administration que par les notions qu'il en prend dans les papiers publics, répand à tort et à travers que les soins de notre ministère pour la marine royale ne sont pas comparables à ceux des Anglois pour la leur; que nos rivaux ont aujourd'hui en construction trente et un vaisseaux de ligne, treize frégates et quarante-huit corvettes, tandis que tous les charpentiers des trois royaumes suffiroient à peine à une telle immensité de constructions. Enfin, selon ces frondeurs, la flotte royale britannique consiste actuellement en 175 vaisseaux du premier au cinquième rang, 144 frégates, 138 corvettes ou bâtiments légers.

La marine royale de France n'offre point un état aussi fastueux. Celui que voici est conforme à la plus exacte vérité. Au 1er juillet dernier, elle étoit composée de 67 vaisseaux de ligne, savoir : 6 de 110 canons, 7 de 80, 45 de 74, 6 de 64 et 3 de 60; de 67 frégates et 40 corvettes. Tous ces bâtiments sont ou neufs ou bien réparés. Depuis le 1er janvier 1783, on a lancé à l'eau 13 vaisseaux de 74 canons, 10 frégates et 7 corvettes. Aujourd'hui il y a 5 vaisseaux en construction, et plusieurs frégates et corvettes. Enfin on estime que dans les trois grands ports de Brest, Toulon et Rochefort, et dans ceux de Lorient et de Bayonne, il se trouve des bois et des munitions pour construire successivement, équiper et armer 20 à 25 vaisseaux de ligne. Suivant le plan arrêté par le Roi, l'intention de Sa Majesté est de porter la marine à 81 vaisseaux de ligne, savoir : 9 de 110 canons, 9 de 80 et 63 de 74, qui composeront les neuf escadres affectées aux trois grands départements; 81 frégates dont 18 portant du canon de dix-huit livres de balles, et 63 portant du douze. Enfin 81 corvettes ou bâtiments légers de différentes forces. Dans ce nombre ne sont point comprises les flûtes, gabares, etc. Il y aura encore un nombre indéterminé de vaisseaux de 64 et 50 canons, destinés aux convois, à la garde des côtes, etc.

Du 6 octobre.

On craint chaque jour de moins en moins la possibilité d'une guerre : on sait que le Roi et son ministre ne l'aiment point. Les courriers que nous avons envoyés tant à Berlin qu'en Hollande ont tous été porteurs de propositions d'accommodement. Il nous importe d'empêcher que la Prusse et la Hollande deviennent ennemies. L'union de ces deux puissances entre dans le système d'équilibre de l'Europe que nous voulons maintenir.

Nous sommes dans un moment d'inaction : la cour et la ville sont dispersées ; tous les ministres sont en vacances. M. de Vergennes seul est à Versailles, retenu par une fièvre putride qui a fait craindre pour les jours de madame de Vergennes. Le Roi part aujourd'hui pour Choisy ; *Monsieur* est en ce moment occupé à faire manœuvrer ses carabiniers dans la plaine de Mongeron ; le Roi les passera en revue dimanche, et lundi la cour sera réunie à Fontainebleau.

LETTRE TRENTE-NEUVIÈME.

De Versailles, le 11 octobre 1786.

La cour est depuis avant-hier à Fontainebleau. Dimanche, le Roi dîna chez *Monsieur*, à Brunoy, après avoir vu manœuvrer les carabiniers par un temps affreux. Il pleut depuis six semaines sans relâche. Avant son départ, le Roi a nommé M. le duc d'Harcourt gouverneur de Monseigneur le Dauphin.

Le comte de Marbeuf, commandant en Corse, est mort âgé de soixante-treize ans. Il avoit pris depuis trois ans une jeune et jolie femme, auprès de laquelle il a oublié son âge. On croit que ses soins et son dévouement marital ont accéléré sa fin. Madame de Marbeuf est grosse de son troisième enfant.

On voit de temps en temps éclore des règlements et ordonnances au sujet des effets publics. Mais l'attention même du ministère à apporter des remèdes palliatifs aux maux que cause l'agiotage, prouve qu'il est protégé. On voit souvent les principaux agioteurs aller en conférence chez le contrôleur général. Dernièrement l'abbé d'Espagnac, leur chef, entra chez ce ministre en chenille indécente, c'est-à-dire en redingote et en cheveux

roulés, ce qui fait croire à quelques observateurs que M. de Calonne lui-même est membre de cette association, qui se grossit chaque jour sous les étendards de l'avidité. Un nommé Barron, autrefois petit notaire à Lyon, à présent célèbre agioteur à Paris et l'un des membres du comité secret, se présenta samedi dernier pour être admis au *Salon des arts*, et fut refusé à la pluralité des voix. La secte agiotante a regardé ce refus comme un affront; elle s'est assemblée aussitôt pour délibérer sur le parti qu'elle avoit à prendre en pareille circonstance. Il fut résolu que l'on demanderoit aux votants les motifs de leur procédé injurieux, et qu'il seroit fait rapport de leur réponse pour prendre une détermination ultérieure. Les plus zélés de la confrérie vouloient avoir raison des opposants, et se proposoient de les attaquer lorsqu'ils sortiroient du scrutin. Les commissaires de la société du Salon donnèrent ordre à tous les associés de porter leurs épées; mais il paroît que cette querelle se terminera juridiquement. Les sieurs Boyer et Hotte n'ont pas été si récalcitrants, quoiqu'ils aient été rejetés en même temps que le sieur Barron, mais ils ne sont pas membres d'un corps, à moins qu'on ne regarde comme faisant corps les familiers de la police et les commis du Trésor royal.

Du 13 octobre.

La fermentation est toujours la même en Hollande, et l'on commence à croire qu'elle pourroit bien se terminer par l'expulsion du Stathouder. Notre cour est, à ce que l'on assure, certaine que le Roi de Prusse ne l'appuiera près de la République que de ses bons offices : le stathoudérat ne seroit point aboli, mais en minorité. Le personnel du Stathouder et des jeunes têtes qui l'entourent est le seul objet de la haine de la nation. Il faut au surplus mettre un partage de la Hollande, comme un nouveau partage de la Pologne, au nombre des visions politiques. Ce dernier, sur lequel les nouvellistes ne lâchent pas prise depuis quelques années, ne pouvoit du moins se faire avant la révolution que l'on prévoit dans le système général de l'Europe. Il faudroit que la France reçût un équivalent dans les Pays-Bas, et il resteroit une grande difficulté de la part du Roi d'Angleterre, qui a un grand intérêt à ce que la puissance de l'Empereur n'augmente pas énormément.

Le Roi de Prusse a laissé, dit-on, un plan de pacification générale. Ce n'est peut-être qu'un rêve, mais c'est le rêve d'un grand homme.

LETTRE QUARANTIÈME.

De Versailles, le 17 octobre 1786.

La disette des nouvelles politiques est extrême. Point d'événements, point d'anecdotes piquantes! Nos politiques sont réduits à disserter éternellement sur les affaires de la Hollande. Il paroît que si le Stathouder n'est pas renvoyé, il ne recouvrera jamais son influence ni son autorité entière, quelles que puissent être les sollicitations de son illustre beau-frère, qui n'ira pas plus loin. Les provinces qui tiennent son parti ont perdu la tête; il leur en arrivera malheur. Au reste, de part et d'autre, il y aura beaucoup de gens attrapés. Un grand seigneur disoit dernièrement : « Le rhingrave de Salm bouleverse cette république sans aucun avantage pour lui; il a cru que les États songeroient à lui pour remplacer le duc de Brunswick. Il en sera la victime, et c'est ainsi que finissent les petits ambitieux. »

On croit toujours que pendant le voyage de Fontainebleau M. de Calonne passera à un autre département, et qu'un événement de peu de conséquence en lui-même détermine M. de Castries à quitter absolument le ministère. Il avoit jugé à propos de renvoyer du bureau des fonds de la marine un commis sans doute infidèle, et avoit fait mettre sur le bureau une lettre qui lui assignoit une pension de retraite. Ce commis a fait le projet de rester en place malgré le ministre. Il a cherché à exciter la commisération d'une femme de chambre protectrice, comme le sont toutes celles qui environnent nos princesses. Il s'est adressé à madame Thiébaut, première femme de la Reine, qui a parlé à la toilette de l'injustice de M. de Castries. Sans connoître les motifs du ministre, la Reine a blâmé le renvoi du commis et a parlé avec chaleur du despotisme du maréchal en présence de nombre de courtisans. Cette manière de caractériser les hommes en place a déplu à M. de Castries, qui n'a rien à se reprocher, et qui joint à cet air de hauteur dont beaucoup de gens sont choqués, la

fierté d'âme dont l'énergie, la noblesse des sentiments et la probité intacte sont toujours accompagnées.

La Reine avoit le plus ardent désir d'avoir le château de Bellevue pour Monseigneur le Dauphin. Quelques jours avant le voyage, elle proposa au Roi d'en faire l'acquisition, en le priant d'en faire la demande. « Je crains bien, répondit le monarque, que mes tantes n'y consentent point facilement; mais je leur en parlerai. » Le Roi fit la proposition à Madame Adélaïde. « Si Votre Majesté l'ordonne, répondit la princesse, j'obéirai; mais je tiens Bellevue des bontés de mon père, et j'aurois le plus vif regret de me le voir enlever. » — « Je ne prétends point cela, reprit le Roi; je m'étois simplement chargé de vous le demander : ma mission est remplie. » Le Roi en rendit compte à la Reine, et ajouta en riant : « Je m'en étois bien douté; une autre fois ne me chargez point de vos commissions, je n'y suis point heureux. »

M. le duc d'Harcourt avoit refusé d'abord la place de gouverneur de Monseigneur le Dauphin. Sa Majesté a insisté, et cette affaire est terminée. On lui laisse le choix de toutes les personnes qui, sous ses ordres, auront part à l'éducation. On assure même que la place de précepteur est supprimée; tant mieux pour le gouverneur, et peut-être pour l'élève, si cette suppression a lieu; on convaincra enfin MM. du haut clergé que leur royaume ne doit pas être de ce monde.

L'écuyer de M. de Calonne ayant eu une rixe avec les commis aux barrières, dans laquelle il a été blessé, poursuit vivement celui qui l'a blessé et qui a pris la fuite. Le ministre des finances ne pourroit favoriser de son crédit l'homme qui lui est attaché, sans se rendre coupable de la plus monstrueuse ingratitude envers les fermiers généraux, qui payent ses dettes et qui triplent en sa faveur les pots-de-vin : c'est pourquoi l'on pense que cette affaire n'aura point de suite.

Un courtisan demandoit, il y a quelques jours, à une personne qui venoit de Paris : « Que disent les grenouilles? » — « Elles n'invoquent plus Jupiter, répondit le plaisant, elles chantent comme les cailles. » Ce calembour, un peu tiré aux cheveux, fait allusion à la fable de la Fontaine, où les grenouilles

demandent un roi, et au rébus populaire suivant lequel le chant des cailles semble dire : *Paye tes dettes.*

On multiplie journellement les difficultés de l'introduction des productions littéraires du dehors. M. le garde des sceaux vient de faire adresser à tous les libraires de France une lettre qui leur annonce qu'aucun ballot de livres venant de l'étranger n'entrera en France sans être plombé, sans être porté à la chambre syndicale de Paris, que les voituriers qui se trouveront chargés de ballots seront confisqués. On ne veut pas qu'on imprime, qu'on lise, qu'on pense; il semble que l'on ait fait le projet de détruire la librairie, et il ne faut attribuer la médiocrité de toutes nos productions littéraires qu'aux entraves dont le génie est garrotté, et au dégoût qu'éprouvent les écrivains qui ont du mérite et de l'énergie.

LETTRE QUARANTE ET UNIÈME.

De Versailles, le 25 octobre 1786.

La nomination du duc d'Harcourt à l'importante place de gouverneur du Dauphin scandalise autant les dévots, fait autant crier les prêtres, qu'elle cause de satisfaction aux gens sensés, indignés de la manière dont les héritiers du trône ont été élevés pendant plusieurs règnes. Le duc d'Harcourt est, dit-on, matérialiste, mais il est honnête, il est vertueux. Un matérialiste qui enseigne la vertu est un meilleur instituteur qu'un évêque qui apprend à braver les punitions éternelles en offrant pour sauvegarde la protection d'un clergé intéressé. C'est la Reine qui a demandé avec instance et obtenu qu'aucun ecclésiastique ne fût employé à l'éducation du Dauphin.

M. le Noir et M. Foulon sont de nouveau sur les rangs pour le contrôle. Si l'alternative reste entre eux, on prétend que ce ne sera pas le plus honnête homme des deux qui l'emportera.

On parle de la suppression du troisième vingtième pour le jour de l'an; mais on ajoute qu'il sera remplacé par un nouveau droit de timbre qui s'étendra sur les lettres de change, billets à ordre et autres, comme en Angleterre.

Notre traité de commerce avec l'Angleterre a été reçu avec

transport par les manufacturiers anglois ; ainsi l'on espère que le Parlement, dont l'ouverture aura lieu dans les premiers jours de novembre, l'accueillera sans difficulté. M. Pitt doit proposer en même temps deux autres traités de commerce, l'un avec le Portugal, l'autre, dit-on, avec l'Empereur. En vertu du dernier, les productions britanniques doivent être importées avec avantage en Allemagne par le port d'Anvers, et telle est, à ce que l'on ajoute, la raison de la fermeture de l'Escaut, que les Hollandois viennent de décider pour tous les bâtiments étrangers qui voudront entrer dans ce port.

Voilà un nouveau sujet de querelle et d'embarras pour les malheureux Bataves, qui semblent n'avoir maintenant pas plus de considération au dehors que de tranquillité au dedans. Rien de nouveau au sujet du Stathouder, qui sera forcé à des sacrifices, malgré l'air de fermeté qu'il affecte. On écrit qu'en attendant un arrangement quelconque pour rétablir un calme au moins momentané dans la République, elle perd ses habitants les plus utiles, et qu'un grand nombre de familles riches et impartiales ont déjà porté en d'autres pays leurs capitaux et leur industrie.

On croit de plus en plus qu'il n'y aura point d'explosion entre la Porte et la Russie. La Cour ottomane est elle-même trop divisée au dedans pour s'engager au dehors dans de périlleuses entreprises. Le grand vizir, créature du capitan-pacha, est devenu son antagoniste. Ce dernier semble enivré de sa puissance, et ses derniers succès ont encore ajouté à son orgueil. On raconte de lui une anecdote singulière et bizarre. Il a toujours auprès de lui un lion apprivoisé, qui remplit d'épouvante les personnes qui viennent à son audience sans être prévenues. On rit à leurs dépens, et les affaires restent là.

Le travail commencé pour un échange de territoires entre la France et le duc de Wurtemberg, du côté de Montbéliard et de la Franche-Comté, vient d'être suspendu. Les habitants de cette principauté avoient forcé la culture du tabac dans l'espoir de le débiter en France si l'arrangement avoit lieu : leur spéculation se trouve déconcertée.

Il a été fait un nouveau règlement pour les honneurs. Les

dames d'honneur et d'atour des princesses de la famille royale les auront à l'avenir, mais d'une manière différente. Les dames d'honneur seront titrées pendant qu'elles conserveront leurs charges, sans y faire participer leurs époux, et les dames d'atour ne jouiront des honneurs que dans leur rang et au-dessous, mais non au-dessus; c'est-à-dire, par exemple, que la dame d'atour de *Madame* n'en jouira pas chez la Reine et en jouira chez madame la comtesse d'Artois.

Il y avoit ordinairement à Fontainebleau des jeux où tout le monde étoit admis. Le Roi a désiré que ces jeux n'eussent pas lieu pendant le voyage, ce qui éloignera les gros joueurs, qui accouroient en foule. Ceux qui se sont trouvés à Fontainebleau dans le commencement du voyage se sont dédommagés par des assemblées particulières où l'on a déjà perdu des sommes considérables.

LETTRE QUARANTE-DEUXIÈME.

De Fontainebleau, le 30 octobre 1786.

On ne parle que d'opérations de finance. Les deux plans suivants ont été approuvés du Roi : 1° l'établissement d'une caisse nationale, par laquelle tout propriétaire de biens-fonds pourra se faire prêter jusqu'à la concurrence des deux tiers de la valeur de ses immeubles à raison de trois pour cent par année. Cette nouvelle institution a causé de l'ombrage aux intéressés à la Caisse d'escompte. Le ministre les a assurés qu'elle ne porteroit pas d'atteinte à leur établissement; mais il les a prévenus en même temps que le Roi feroit de grands changements dans leur administration au 1er janvier prochain. 2° La concession des terrains incultes de la basse Flandre à cent cinquante familles de quakers de l'Amérique septentrionale. La déclaration relative à cet objet est prête à paroître. Elle est remarquable par une loi générale de tolérance en matière de religion qu'elle renferme.

Les Hollandois embrouillent de plus en plus leurs affaires, tant au dehors qu'au dedans. Les détails que l'on vient de recevoir de la dernière aventure du Cap font craindre qu'elle n'ait des suites facheuses. Elle apportera de nouvelles difficultés au travail

des cabinets. Voici comment la chose s'est passée : Deux navires espagnols allant aux îles Philippines relâchèrent au cap de Bonne-Espérance, et y demandèrent différents agrès qui leur manquoient. L'état des approvisionnements décida le gouverneur à un refus. Ils insistèrent, avec menace d'employer la force. Le gouverneur se crut obligé de faire tirer plusieurs coups de canon pour les éloigner, et les Espagnols ne se retirèrent qu'après avoir riposté.

Le commandement de l'île de Corse n'est pas encore donné. L'affluence des concurrents prouve l'embarras de pourvoir, dans une longue paix, aux besoins d'une noblesse trop nombreuse.

LETTRE QUARANTE-TROISIÈME.

De Paris, le 8 novembre 1786.

Les hôtes de Fontainebleau, chassés par l'ennui, ne tarderont pas à quitter ce triste séjour. La Reine arrive ici dimanche prochain; les ministres reviennent le 13, et le Roi le 16. Les affaires, les spectacles ont également mal réussi dans ce voyage.

La promotion annoncée dans la marine n'a point eu lieu, et ce que le voyage a offert de plus remarquable, c'est la présentation de la danseuse Laure, qui a fait tant de plaisir au Roi, que Sa Majesté a voulu qu'on la lui amenât au moment de son dîner.

Les affaires litigieuses sont celles qui ont été traitées avec le plus d'activité à Fontainebleau. On y a beaucoup jugé. On vouloit même juger M. Dupaty sans l'entendre. Il s'est présenté, et a demandé que ses protégés, les roués, fussent préliminairement instruits de leur sort; en second lieu, que le réquisitoire de M. Séguier lui fût connu pour qu'il pût y répondre. Le refus de ces demandes eût montré une partialité révoltante ; aussi lui a-t-on tout accordé. Dès que les prisonniers seront jugés, on s'occupera du décret d'ajournement, au sujet duquel le Parlement a violé toutes les formes, et a montré un acharnement qui a indigné tous les bons esprits.

La distribution des faveurs pécuniaires aux gens de lettres a fait peu d'honneur aux administrateurs de cette partie. Elle a fourni quelques anecdotes qui ne sont pas encourageantes pour

le mérite. Celle-ci, relative à la pension de 2,000 livres donnée au sieur Palissot, est plaisante. La dame, qui est depuis peu marquise de Sillery, l'avoit vivement sollicitée, et avoit reçu une lettre de M. de Calonne qui annonçoit à cette puissante solliciteuse que le Roi avoit accordé cette pension, et que lui, ministre, étoit d'autant plus empressé à lui en faire part, qu'il connoissoit tous les talents de M. Palissot et le mérite qu'il avoit eu de porter les premiers coups à une secte dangereuse. On a trouvé l'orthodoxie du ministre assez mal placée dans une lettre où il étoit question de madame de Sillery et de Palissot. L'Académie a même fait des remontrances sur cette pension si pieusement donnée. Le ministre a voulu la convertir en gratification; mais les sollicitations ont recommencé, et le brevet a été expédié.

L'agiotage continue ici avec la plus grande fureur, et l'abbé d'Espagnac se montre avec le plus grand courage à la tête de ses plus avides suppôts. Les hommes les moins rigoristes s'étonnent de voir un chanoine de l'Église de Paris tenir une telle conduite, et de ce que dans le pays et dans le siècle des lettres de cachet, on n'envoie pas le chanoine jouer dans un séminaire, pour s'instruire des devoirs de son état et de la décence qu'il exige.

LETTRE QUARANTE-QUATRIÈME.

De Versailles, le 16 novembre 1786.

Nous attendons aujourd'hui nos maîtres de retour. Ce moment, où les temples de l'autorité sont déserts, où les sanctuaires de la politique sont vides, où les courtisans et les ministres sont dispersés, n'offre aucune nouvelle, aucune anecdote.

Pendant cette éclipse totale de la politique, les gens sensés cherchent à réunir des matériaux pour fournir une base plus solide à leurs spéculations. Ils passent en revue la valeur des différents contre-poids de l'Europe. En voyant les trois puissances (Vienne, Berlin et Londres) les plus redoutables du continent à la veille de se réunir, il ne leur reste qu'à examiner l'influence des autres sur leurs opérations. L'élévation à laquelle l'empire de Russie est parvenu porte d'abord les regards de ce côté. Un

homme de qualité, récemment arrivé de Saint-Pétersbourg, en parloit dernièrement, dans un de nos grands cercles, d'une manière très-peu analogue à l'idée générale. Le génie de Catherine ne pouvoit faire de plus grands prodiges, et les moyens que cette habile souveraine a été forcée d'employer ont entraîné eux-mêmes des inconvénients qui semblent s'opposer à la durée de son ouvrage. Voilà de quoi calmer les alarmes qu'ont fait concevoir les progrès rapides de l'empire de Russie.

La demoiselle Contat, que tout Paris adore pour son talent et pour sa beauté, étoit curieuse de voir le joli boudoir que la Reine s'est fait faire à Fontainebleau. Elle pria le maréchal de Duras de lui procurer cette satisfaction. On lui proposa d'y venir dans le moment où se trouvoit chez elle M. M..., dont elle prétend que l'esprit s'aliène d'amour pour elle. Il lui offre la main, et nos deux curieux arrivent dans le boudoir. La Reine, que l'on croyoit occupée ailleurs, entre tout à coup. Nos amateurs, surpris et confus, ne purent éviter le mépris dont le juste courroux de la souveraine les accabla. On croit que la belle actrice a perdu l'envie de se montrer jamais dans des palais dont plusieurs motifs lui donnent l'exclusion.

LETTRE QUARANTE-CINQUIÈME.

De Versailles, le 21 novembre 1786.

On prétend que la situation des affaires publiques a seule empêché les changements dans le ministère qui devoient éclater à Fontainebleau. Mais ces changements, s'ils ont lieu, ne seront point le fruit de l'intrigue et de la cabale. C'est par besoin de repos, pour y réparer une santé altérée par trente années des plus pénibles travaux, que M. de Vergennes désire sa retraite. Il n'est, dit-on, retenu en place que par le vœu du Roi et celui de la nation dans des circonstances où l'Europe entière réclame les fruits de ses grands talents pacificateurs. On leur devra une seconde fois la fin des troubles qui, au dehors comme au dedans, menacent l'existence même de la république des Provinces-Unies. On assure que M. Gérard de Rayneval ne se rend à la Haye que pour mettre la dernière main à un plan qui conci-

liera, autant qu'il sera possible, les différentes parties. Les frondeurs ne regardent tous ces moyens de conciliation que comme des palliatifs qui engourdissent un mal inhérent à la constitution batave; mais c'est beaucoup de reculer une explosion qui doit tôt ou tard changer inévitablement la face du continent sous tous les rapports politiques. Ils citent pour exemple l'affaire de l'Escaut, qui, calmée par le traité de Fontainebleau de l'année dernière, semble prête à éclater de nouveau. Il s'agit d'un petit port à l'embouchure de ce fleuve dont l'Empereur et les Provinces-Unies prétendent chacun être maître : nouveau motif pour la mission de M. de Rayneval.

Des spéculateurs ont cru voir, dans cette nouvelle tentative de la part de la cour de Vienne, la confirmation des bruits qui s'étoient répandus d'une alliance entre le Roi de Prusse et l'Empereur. C'est, disent-ils, par suite de l'accord qui s'est établi entre ces deux puissances et l'Angleterre, qu'une nouvelle querelle suscitée à la Hollande donnera l'occasion d'abattre le parti anti-stathoudérien, et de forcer la pacifique France à l'abandonner. Ces conjectures paroissent sans fondement. Alors la France auroit un triple intérêt à secourir la République, et cette alliance entre l'Autriche et la Prusse est fort douteuse. On sait que Frédéric-Guillaume conserve le souvenir des plaisanteries que l'Empereur s'est permises sur son compte. En ce moment, les principales puissances de l'Europe paroissent dans une défiance mutuelle les unes des autres, mais le désir général de conserver la paix les unit toutes. Peut-être même notre cour est-elle le seul intermédiaire de rapprochement que l'on a cru remarquer entre les deux aigles. Il est certain que notre cabinet est le foyer des grands intérêts de l'Europe. Quelle différence entre la fin désastreuse du dernier règne et le temps actuel!... Nous devons cet avantage à celui de n'avoir aucun système exclusif : heureux résultat de la division, en d'autres temps si dangereuse, des opinions du Conseil. Cette division elle-même est, à ce qu'on assure, un fruit de la sagesse de notre monarque, qui en a prévu l'effet. Sentant l'influence d'une épouse adorée, à laquelle il accorde tout ce qui ne peut rejaillir sur les affaires générales, il veut la modérer par un contre-poids continu. Voilà la clef de la

conduite du baron de Breteuil, qui vise à remplacer M. de Vergennes.

M. de Breteuil s'est écarté peu à peu du parti de la Reine. Dans la dernière affaire de l'Escaut, il s'est hautement montré anti-autrichien. Il fut, ainsi que les autres ministres, d'avis de soutenir les Hollandois.

Madame la duchesse de Polignac a été à la veille de donner sa démission de la place de gouvernante des Enfants de France ; ce nuage s'est dissipé. Une ordonnance de médecin en a été la cause. M. le duc de Normandie avoit des convulsions fréquentes. La faculté jugea à propos de lui faire appliquer des sangsues derrière les oreilles. La gouvernante, craignant que cette opération n'affectât vivement une mère aussi tendre, voulut le lui cacher, et écrivit au Roi pour avoir son agrément. Il vint faire sa réponse et être témoin de l'application, qui avoit déjà fait son effet lorsque la Reine arriva. Elle aperçut des traces de sang, et en demanda la cause. Il fallut dire ce qui s'étoit passé. Elle se livra alors à un emportement de colère sur le mystère qu'on lui avoit fait. Madame de Polignac s'empressa de la calmer, et la pria de l'entendre. Après lui avoir présenté un verre d'eau, elle lui fit part en détail des raisons qui l'avoient empêchée de lui faire connoître l'état de M. le duc de Normandie et la nature du remède qui pouvoit l'adoucir. La Reine se rendit enfin à des motifs qui n'étoient qu'une recherche de ménagements pour elle.

Du 26 novembre.

M. le duc de Chartres a été présenté aujourd'hui au Roi par le duc d'Orléans, son père, et a prêté serment entre les mains de Sa Majesté pour le gouvernement de Poitou. Ce jeune prince, qui annonçoit les plus heureuses dispositions, a été successivement privé des moyens de les cultiver avec fruit. Après la retraite du chevalier de Bonnard, il avoit conservé l'abbé Guyot. Madame de Genlis vient encore de faire congédier ce vertueux précepteur.

On écrit de Madrid que le Roi d'Espagne, à la suite d'un violent accès de colère, est tombé dans une espèce de délire qui laisse peu d'espoir pour le retour de sa raison.

LETTRE QUARANTE-SIXIÈME.

De Versailles, le 5 décembre 1786.

La révolution que l'on a prédite depuis quelque temps à notre cour commence à s'opérer : un observateur attentif peut en pénétrer la marche et les moyens.

La Reine éloigne d'elle tous les jeunes gens qui avoient pris un ton indécent de familiarité, que la destruction de toute étiquette sembloit autoriser. Elle ne veut plus admettre dans sa société que des hommes raisonnables et décents, s'il y en a. Tous les grands officiers et services du Roi et des princes seront obligés de résider à Versailles : on peuplera ainsi cet Œil-de-bœuf et cette galerie qui étoient déserts.

Depuis cette réforme, le Roi se rapproche davantage de la Reine, dont le crédit surmontera facilement, dans une communication plus intime, les défiances qui en détruisoient quelquefois l'effet. Ces circonstances ont nécessairement donné lieu à de nouveaux efforts contre les ministres qui déplaisent depuis longtemps. Si M. de Vergennes se retire, son éloignement entraînera la chute du garde des sceaux. Le ministre des finances pourroit bien s'en ressentir, malgré son intimité avec M. de Vaudreuil et les grâces qu'il accorde.

On croit apercevoir dans la Reine quelque penchant à la dévotion : elle suivroit de bonne heure l'exemple de sa mère. Nous n'avons heureusement point à craindre la dévotion italienne, qui allie la galanterie avec la messe. Ces pieuses conjonctures rendent aux évêques l'espoir d'être admis dans l'éducation du Dauphin; mais le Roi n'aime point cette portion du clergé, toujours occupée à accumuler des bénéfices, et jamais empressée d'aller remplir les devoirs pénibles et exemplaires que leur état exige.

L'archevêque de Toulouse, dispensé de se trouver aux États de Languedoc, et mandé ici pour le 15 de ce mois, fixe les regards envieux des courtisans. Les uns croient qu'il sera admis au conseil, comme il en est question depuis plusieurs années; les autres pensent que l'on veut seulement le consulter sur l'édit des

protestants. Comme on le sait ambitieux, on veut qu'il ait le projet de faire de l'abbé de Loménie, son frère, un instituteur du Dauphin. Ce jeune homme, qui sait quelques mots d'hébreu et de grec, auroit encore besoin lui-même d'un instituteur, et il n'est pas à présumer que le duc d'Harcourt veuille se charger de cette seconde éducation : on peut être assuré que s'il reste le maître du choix de ses coopérateurs, il n'admettra dans le grand œuvre dont il est le principal agent, que des hommes qu'il connoîtra intimement, et qu'il saura pouvoir concourir avec lui au développement d'une âme dont les qualités doivent un jour faire le bonheur de vingt millions d'hommes.

L'aventure de mademoiselle Contat dans le boudoir de la Reine a eu une circonstance qui aggravoit beaucoup sa faute. Cette actrice avoit eu l'indiscrétion de prendre le tapis où Sa Majesté s'amuse à broder et d'y ajouter une fleur. Elle se proposoit de la défaire et d'effacer les traces de son indiscrétion lorsque la Reine vint à entrer. On prétend que pour consoler mademoiselle Contat, Molé lui a offert de l'épouser, en lui laissant même la liberté d'avoir un amant. L'actrice, dont on doit admirer la sagesse autant que la délicatesse de son adorateur, a répondu qu'elle seroit volontiers son amie et même quelque chose de plus, mais jamais son épouse.

Il nous est arrivé un nouveau médecin qui, plus utile que Cagliostro, se propose de détruire, au moyen d'un merveilleux spécifique, la maladie qui nous fait maudire la découverte de l'Amérique. Mademoiselle Michelot, qui, l'un de ces jours, se présentant à la porte des appartements de Versailles, se disoit belle-sœur d'un grand monarque, se dispose à en faire usage et à inviter tous les grands de sa connoissance à en faire autant.

Du 6 décembre.

Je vous ai annoncé, Monsieur, que les affaires de la Hollande s'arrangeroient sans coup férir. Suivant les dernières dépêches de M. de Rayneval, la conciliation projetée touche à son terme. Il y a eu des ouvertures et non des négociations pour un rapprochement entre les cours de Vienne et de Berlin ; mais avant que cela arrive, disoit ces jours-ci un homme en place, les loups s'ac-

coupleront avec les brebis. Le voyage de l'Impératrice de Russie à Cherson est décidé, et le ministre de France sera de la partie.

La restitution des droits civils aux protestants est de nouveau sur le tapis. C'est en vain que les prêtres cherchent à répandre des alarmes à ce sujet. L'indifférence pour la religion est passée jusqu'au peuple; les gens qu'on appelle grands seigneurs sont des esclaves soumis à toutes les volontés du souverain; enfin le gouvernement est tout-puissant, et il peut entreprendre tout ce qui est raisonnable sans craindre aucune réclamation susceptible de suites dangereuses.

LETTRE QUARANTE-SEPTIÈME.

De Versailles, le 15 décembre 1786.

La marquise de Sabran, veuve du chef d'escadre, femme aimable et occupée de l'éducation de ses enfants, avoit auprès de son fils un abbé Bernard, ex-oratorien, qui par ses connoissances et la tournure de son esprit avoit plu au cercle nombreux et choisi qui forme la société de cette dame. Cet instituteur y étoit admis, et recueilloit avec soin tous les faits, toutes les anecdotes, toutes les médisances qui y circuloient. Il en composoit un recueil qu'il assaisonnoit de ses réflexions et du sel de l'épigramme. La police a été instruite du genre d'occupation de ce Mentor. Elle s'est emparée de lui, de ses papiers et d'une femme de chambre qui avoit des rapports assez intimes avec l'ex-oratorien pour être en état de donner des éclaircissements sur ses travaux secrets. Ils ont été conduits dans la prison de l'hôtel de la Force. On dit qu'on a trouvé dans l'écritoire de la soubrette des lettres qui font connoître l'intimité de l'abbé avec elle, et la crainte où il étoit qu'on ne les séparât en exécutant le projet qu'avoit madame de Sabran d'envoyer son fils à l'école d'artillerie de Strasbourg.

La maison de Rohan ne semble être occupée depuis quelque temps qu'à se faire remarquer par des faits extraordinaires. Il est vrai qu'ils ne sont pas à la gloire des individus qui la composent. L'archevêque de Cambray, plus connu par des actes d'emportement que par des actions vertueuses et épiscopales, vient, dit-on, de commettre une atrocité On raconte qu'étant à la chasse auprès

de sa maison de campagne, en Cambrésis, il s'est avancé sur les terres de M. de Carondelet; que le garde de ce gentilhomme l'ayant fait apercevoir qu'il n'étoit point chez lui, l'avoit prié de se retirer; que s'étant élevé quelques propos entre ce garde et les chasseurs archiépiscopaux, le premier avoit glissé une balle dans son fusil, mais que réfléchissant un moment à la fâcheuse affaire qui alloit avoir lieu entre son maître et le prélat, et peut-être au danger qu'il courroit, il avoit jeté son fusil à dix pas de lui, et qu'alors Son Altesse non Sérénissime lui avoit tiré son coup de fusil et l'avoit tué. Il y a peut-être de l'exagération dans ce récit, mais l'on sait que la maison de Rohan se croit au-dessus des lois de l'Église et du royaume.

L'archevêque de Paris a assemblé ses curés (un peu tard à la vérité, et il en est convenu), pour leur faire adopter son nouveau rituel. Les observations des pasteurs lui ont paru si justes, certains articles de cet ouvrage si absurdes, qu'il s'est déterminé à le retirer, en avouant qu'il ne l'avoit pas lu; et quand il l'auroit lu!.....

Linguet vient encore d'adresser au Roi un mémoire dans lequel il veut engager Sa Majesté à renvoyer M. de Vergennes et surtout M. le garde des sceaux, comme des ministres qui déshonorent son règne. C'est une extravagance digne des Petites-Maisons.

Voici une épigramme qui reproche au ministre de la finance ses libéralités excessives pour les grands seigneurs.

Le ministre de la finance
Pour certains grands seigneurs de France
Se montre toujours généreux.
Il ne pouvoit pas mieux placer sa bienfaisance,
Car ce sont de grands malheureux.

Du 16 décembre.

Les escroqueries et les vols dans le grand genre se multiplient à un point effroyable. Après l'affaire du collier, nous avons vu le terrible vol de M. Pingrelin à Lyon; il s'agit de millions dans l'affaire des lettres de change, et en ce moment on parle d'un vol de plus de conséquence encore, tant par son objet que par le rang du coupable.

Pour ne point troubler l'abbé d'Espagnac dans ses profondes

opérations d'agiotage, où il cherche maintenant à recouvrer des bénéfices qu'il n'a pas su conserver, le baron de Breteuil vient de lui signifier, de la part du Roi, qu'il ait à se défaire de son canonicat de l'Église de Paris.

L'édit en faveur des protestants, par lequel l'existence civile parmi nous doit leur être rendue, a enfin été envoyé au Parlement. Tous les vœux se réunissent pour qu'il soit enregistré. Mais on ne doute pas que M. Séguier ne fasse encore un beau discours en cette occasion, pour empêcher son corps de se soustraire à l'empire des préjugés barbares et gothiques dont il est le sanctuaire. Il est singulier que le clergé soit le moins fanatique et le moins déraisonnable des corps qui peuvent influer sur cette matière. C'est ce qui peut le sauver d'une révolution que le progrès des lumières prépare peu à peu.

LETTRE QUARANTE-HUITIÈME.

De Versailles, le 20 décembre 1786.

Une quantité d'édits et de déclarations portant de nouveaux impôts ont été envoyés à l'enregistrement ces jours derniers, comme on s'y attendoit. Le Parlement se refuse à accepter ces étrennes au nom du peuple, et il y a apparence qu'elles donneront lieu à un lit de justice. Il s'agit de remplacer l'anéantissement du troisième vingtième et du droit des traites qui interrompt la circulation des marchandises dans l'intérieur du royaume. La situation des finances ne permet point que les revenus de l'État subissent de diminution. Aussi l'on doit applaudir à des impositions qui feront retomber sur le luxe de l'opulence des charges qui ont pesé jusqu'ici sur la culture et sur l'industrie. Les nouveaux impôts chargeront les vins fins, les domestiques et les cabriolets; deux valets ne payeront rien, et les autres seront taxés graduellement, de manière que pour le quatrième domestique, il faudra payer deux fois plus que pour le troisième, et ainsi en doublant toujours. Chaque cabriolet sera imposé à une somme annuelle de cent livres. Ce dernier impôt sera employé à l'entretien du pavé des villes et des chemins. On parle de divers autres droits dont le détail n'est point encore connu.

On vient d'établir un bureau pour l'enregistrement des bestiaux de toutes les provinces. L'objet du ministre est de parvenir à une répartition des bêtes à cornes plus conforme au bien du commerce et de l'agriculture.

L'affaire des juifs revient sur le tapis. Ils ont porté, dit-on, leurs offres jusqu'à cent millions, pour obtenir le libre exercice de leur religion. Jusqu'ici les obstacles semblent l'emporter encore sur les motifs qui pourroient faire écouter leurs propositions.

Le bruit se répand qu'un caissier général s'est évadé, avec d'autres employés, emportant ensemble dix-huit millions.

Un libelle contre nos ministres, qu'on attribue à Linguet, a été imprimé; mais l'activité du gouvernement contrarie la curiosité des amateurs qui cherchent à se le procurer. Un grand seigneur alla dernièrement le demander lui-même; il trouva la femme du libraire, qui lui répondit : « Si cette brochure n'attaquoit que le Roi, nous oserions bien la vendre; mais elle frappe sur les ministres, et nous craignons trop la Bastille pour nous en charger. »

Il paroît constant que le sieur Bernard, précepteur des enfants de madame de Sabran, qui a été mis à la Bastille, et, à ce que l'on assure, transféré à Bicêtre, s'amusoit à écrire des libelles contre toutes les personnes de la cour, et qu'il est l'auteur des noëls, des adresses, des titres des livres qui circulent périodiquement depuis quelques années. On veut même qu'il ait pour coopérateur le chevalier de Boufflers, et l'on prétend que l'on a couru après ce dernier pour s'assurer de sa personne, s'il n'est point encore embarqué pour se rendre à son gouvernement de Guinée.

On attend ici le Roi et la Reine de Naples pour le mois de mai prochain.

Du 23 décembre.

La résistance du Parlement aux nouveaux édits de finance y occasionnera de grands changements. Le ministre a déjà retiré celui qui portoit l'imposition d'un quarantième sur la location de tous les appartements par bail ou sans bail.

Il ne faut pas douter que dans un siècle si fécond en décou-

vertes, on ne trouve le moyen de mettre en régie jusqu'à l'air qu'on respire. L'eau ne tardera pas à y être; on y a mis autrefois les blés, on y met aujourd'hui la viande de boucherie.

Une compagnie d'honnêtes gens a accaparé tous les bœufs à l'approvisionnement de Paris, et, sous le prétexte de la disette des fourrages de l'année dernière, on ne conduit au marché qu'un très-petit nombre de bœufs, que l'on y vend à proportion de la rareté et du besoin.

Le nouveau rituel a été dénoncé au Parlement. Ce sera encore le motif d'un réquisitoire pour M. Séguier. L'archevêque de Paris ne sera point ménagé; il n'est aimé ni dans le public ni à la cour. Ses vues, d'un intérêt sordide, qui l'ont rendu si récalcitrant dans l'échange de Saint-Cloud, ont beaucoup indisposé la Reine contre lui.

La diatribe dont je vous ai parlé est très-certainement de M. Linguet, qui n'a pas craint de l'envoyer au Roi, à la Reine, aux Princes, au duc d'Orléans et aux grands du royaume. Le Roi, après l'avoir parcourue, l'a remise en riant au garde des sceaux en lui disant : « Voici des madrigaux de votre ami Linguet. »

La médiation de la France a empêché la rupture prête à avoir lieu entre la Porte et la Russie. Ce qui avoit achevé d'indisposer la Porte, c'est que le capitan-pacha a trouvé dans les papiers des beys rebelles leur correspondance avec le cabinet de Saint-Pétersbourg. On leur promettoit ce qu'on ne pouvoit guère tenir : de l'argent, une flotte, des troupes, des munitions pour les soutenir dans leur révolte.

Quant aux affaires de la Hollande, le plan de conciliation dressé sous les auspices de la France et de la Prusse est enfin arrivé. L'autorité du Stathouder sera restreinte, et la République rentrera dans ses droits, malgré les menées du ministre d'Angleterre et les inquiétudes que la cour de Vienne a essayé de donner à toutes les parties que cette affaire intéresse.

ANNÉE 1787.

LETTRE PREMIÈRE.

De Versailles, le 3 janvier 1787.

La grande nouvelle du jour est la convocation d'une assemblée nationale, qui produit dans le public la plus vive sensation. On voit avec autant d'admiration que de reconnoissance notre monarque appeler à lui la nation, comme un père fait venir ses enfants pour leur communiquer ses vues : on aime à le voir s'élever au-dessus des craintes mal fondées qui, depuis cent soixante ans, sembloient séparer le souverain de ses sujets. Cette assemblée ouvrira ses séances le 29 de ce mois, et sera composée de cent cinquante personnes, au nombre desquelles sont les chefs des cours souveraines. Une meilleure forme d'imposition paroît en être le principal objet, et M. de Calonne, plus adroit que ses prédécesseurs, a ainsi réalisé les idées de M. Turgot et de M. Necker, de manière à ne point s'attirer les ennemis qu'elles leur ont occasionnés, et à remplir les mêmes vues. On cherche à deviner ce qui se traitera dans cette auguste assemblée. On parle d'un impôt territorial, de l'aliénation du domaine, d'une simplification dans les perceptions, etc. Quelques versions ajoutent deux articles bien dangereux pour le ministre, pour qui cette réunion de notables pourroit n'être pas un bouclier suffisant : la continuation de ce troisième vingtième dont la suppression sembloit résolue, et un acte national qui étendroit la force des arrêts du conseil, sans enregistrement aux Parlements. Un frondeur disoit dernièrement, à la fin d'un vif débat de conjectures sur les véritables objets de l'assemblée : « Savez-vous ce qui l'occupera très-certainement? Le voici : les moyens de nous ôter le plus d'argent que l'on pourra. »

La dénonciation du nouveau rituel de l'archevêque de Paris au Parlement repose sur quelques articles attentatoires aux lois civiles, comme les mariages des mineurs. C'est un sot prêtre irlandois, auquel M. de Juigné donne sa confiance, qui l'a en-

traîné dans ce mauvais pas. Le prélat a fait, chez le premier président, l'aveu qu'il n'avoit pas lu lui-même ce rituel, qui lui imprime un ridicule ineffaçable. Il s'y trouve cependant un article de lui; c'est un moyen assez rare qu'il a imaginé pour regagner les bonnes grâces de la cour. Il a fait chômer la fête de Clotilde, reine de France; il a en même temps proposé à l'Université un prix de six cents livres pour une hymne en l'honneur de cette sainte. Mais ce projet pieux n'a pas fait beaucoup d'impression. Il proposoit dernièrement au Roi de mettre des cartons à son rituel. « Je me suis, disoit-il, trop avancé pour reculer. — Bon, répondit le Roi, on m'engage quelquefois bien à reculer aussi; je le fais de bonne grâce : je vous conseille d'en faire autant. »

Toute la famille de Noailles, qui fait semblant d'être janséniste par respect pour la mémoire du cardinal de ce nom, dont le rituel est encore en usage, a voué pieusement une haine implacable au crédule et fanatique réformateur.

La vacance d'une place à l'Académie françoise par la mort de l'abbé de Boismont fournit à la malignité une explication des faveurs que le contrôleur général a prodiguées depuis quelque temps aux gens de lettres et à ce corps en particulier. On assure que le fauteuil qui se trouve vide est convoité par M. de Calonne, et il est évident que par respect ou du moins par l'espoir d'une pension, les candidats s'écarteront au loin. Au reste, la protection que ce ministre accorde aux écrivains ne l'empêche pas de surveiller de près l'usage qu'ils font de leur plume. Un faiseur d'almanachs s'étoit avisé d'insérer dans son chétif livret, intitulé *Étrennes nationales*, un tableau des généralités du royaume et des sommes que le Roi en retire. Suivant ces calculs, les revenus de l'État se montent à 1,016,200,300 livres, et les dépenses fixes et connues sont de 331,650,000 livres, de sorte qu'il reste un excédant de 684,550,300 livres, perdu par l'absurde système de perception qui est en usage ou dont l'emploi est difficile à deviner. Il est survenu un ordre de cartonner l'*Almanach*, dont il y avoit malheureusement déjà une vingtaine de milliers dans la circulation, ce qui n'empêche pas que l'édition vierge, originairement du prix de huit sous, ne se vende à un écu de six livres.

A la messe de minuit, au couvent des Capucines à Paris, une

virtuose célèbre a rempli fort agréablement, sur un forte-piano, les moments de silence de la cérémonie. Le hasard a voulu qu'à la consécration elle a joué l'air de *Rose et Colas* : « Ah! comme il y viendra, etc. » Les méchants ne manquèrent pas de se rappeler les paroles, et les applications irréligieuses excitèrent un grand scandale.

La cour a été très-choquée d'un article de la *Gazette d'Utrecht*, où, sous le nom de la Chine, l'administration de la France est censurée d'une manière très-indécente. On y a mis même en jeu l'Impératrice de Chine. L'entrée de cette gazette a été défendue, comme cela se pratique.

LETTRE DEUXIÈME.

De Versailles, le 10 janvier 1787.

Ce n'est pas sans fondement que l'on avoit attribué le refroidissement mutuel des deux cours impériales et le contre-ordre subit des préparatifs de l'Empereur pour le voyage de Cherson, à des propositions de notre cour qui flattoient les vues de celle de Vienne. Il paroît même que notre répugnance pour l'échange de la Bavière avoit cessé de se montrer insurmontable, soit que la politique ait employé dans cette occasion la ressource des promesses équivoques, soit que le parti autrichien ait eu seulement un triomphe momentané dans nos conseils. Il est maintenant certain que la plus grande partie des projets de l'Empereur sur l'Allemagne sont totalement mis de côté; des morts qui peuvent être très-reculées, ou une guerre générale, sont les seules occasions où l'on doive craindre de les voir éclore de nouveau. La condescendance du Roi de Prusse dans l'affaire de la Hollande rapproche notre cour de celle de Berlin, et l'Empereur retourne à l'ancien système, qui date de l'entrevue de Mohilov.

La grande nouvelle de l'Assemblée nationale absorbe ici toutes les autres. Chacun s'épuise en conjectures sur le résultat qu'on en peut attendre. Les grands ont des craintes, et le peuple, à peu près certain de ne pouvoir être plus mal, se livre à l'espoir que lui inspire la bonté paternelle du Roi.

Une aventure récente a donné lieu à un conte qui circule dans toutes les mains, et dont l'embarras d'un personnage qui en écoutoit ces jours derniers la lecture a fait deviner le héros. Le voici :

L'ARGUMENT SANS RÉPLIQUE.

CONTE.

Un de nos célèbres marquis,
La coqueluche de la ville,
Plein des églogues de Virgile,
Brûloit aussi pour Alexis.
Cet Alexis, au printemps de son âge,
N'etoit point tel que ces pasteurs
D'un froid jargon subtils imitateurs :
C'étoit Monrose avec l'habit de page ;
Sans habit, c'eût été l'Amour.
L'adolescent n'étoit pas sans scrupule ;
Il avoit lu très-peu : jusqu'à ce jour
Il ignoroit Hylas chéri d'Hercule ;
Hyacinthe aimé d'Apollon,
Les honneurs du beau Ganymède
Devenu rival de Junon,
Et le succès de Nicomède
Auprès du vainqueur de Caton.
Il apprit tout de Corydon.
Toutefois, sa pudeur murmure ;
Je ne sais quoi lui dit tout bas
Que c'est pécher contre nature.
« Hé ! mon bel ami, dans ce cas,
Il est clair qu'il n'entrera pas. »

Du 12 janvier.

C'est toujours de l'assemblée des notables que l'on s'entretient. Est-ce une comédie, est-ce un parti pris de faire le bien ? Il faut croire à cette dernière alternative. Le Roi est un des plus honnêtes hommes de son royaume, et le bien est en lui. Il est de fait aussi que M. de Ségur, M. de Castries et M. de Vergennes sont de vrais et bons citoyens. M. de Breteuil a de l'ambition, il ne s'en cache pas, mais on n'a point à lui reprocher de chercher à la satisfaire par des moyens vils. M. de Calonne vise à la célébrité. Le bien doit résulter de la vérité de ces caractères : les honnêtes gens aiment à y croire. On remarque avec douleur que depuis cette convocation le Roi paroît triste. Il faut l'attribuer aux tracasseries et aux sollicitations importunes des personnes qui veulent contrarier ce sage projet. C'est M. de Vergennes qui l'a fait agréer au Roi. M. de Calonne, auquel on en a d'abord fait honneur, l'a combattu pendant quelque temps ; mais, en habile courtisan, il ne cesse d'exalter cette résolution depuis qu'elle est adoptée. La première assemblée est remise au 5 février. Comme il y a des gens qui trouvent leur avantage dans la continuation des abus, on a affiché ce placard dans différents quartiers de Paris : *Les petits comédiens de M. de Calonne donneront,*

le 5 février, la première représentation des FAUSSES APPARENCES; *Sa Majesté honorera le spectacle de sa présence.*

Le Roi vient de faire une promotion dans la marine, et l'on assure qu'il n'y en aura point dans l'armée de terre. On remarque à ce sujet qu'il y avoit, au 1er janvier de cette année, sept cent quatre-vingt-trois officiers généraux, lieutenants généraux ou maréchaux de camp; qu'il en est mort une vingtaine dans le cours de l'année dernière, et que la mortalité continuant dans cette progression, le Roi peut se dispenser pendant dix ans de faire une promotion, puisqu'il restera encore beaucoup trop d'officiers généraux.

L'abbé Proyart, auteur d'un *Éloge* du feu Dauphin, a fait une *Vie* de la feue Reine; mais son ouvrage est arrêté, parce que l'on a cru y voir une satire indirecte de celle de la Reine actuelle, dont la manière de se conduire est bien différente.

Le *Journal politique* a été à la veille d'être supprimé, à cause d'une chanson dont le chapitre d'Orléans se trouve offensé, parce qu'un de ses membres s'en faisoit l'application; mais le chancelier du duc d'Orléans, intéressé pour un gros capital dans l'entreprise du polytypage, a sollicité chaudement. On s'est donc borné à un arrêt du conseil qui foudroie la chanson dont il s'agit, ce qui lui donne une célébrité à laquelle l'auteur ne s'étoit pas attendu.

On avoit envoyé à la chambre syndicale un gros paquet de la *Réclamation du Roi* de M. Linguet. Il étoit adressé à *Monsieur*. On a exigé un ordre du Prince pour le délivrer. Son Altesse Royale a mieux aimé ne point recevoir le paquet, et il a été confisqué.

LETTRE TROISIÈME.

De Versailles, le 17 janvier 1787.

Les plaisanteries, les pamphlets, les estampes critiques se multiplient sur les notables et sur le contrôleur général. On vient de renouveler, à la porte de ce ministre, le placard dont je vous ai déjà parlé. Il y a lu lui-même, en revenant de chez le Roi, cette affiche : « Les comédiens du contrôleur général donneront

incessamment une représentation de *la Précaution inutile* et des *Fausses espérances*. L'auteur soufflera l'acteur qui ne saura pas son rôle. »

On a gravé une estampe où la diète est assemblée; les membres ont sous le bras chacun un chat, et le contrôleur général est au milieu, qui fait de la bouillie. On lit au bas ces mots : « *Bouillie pour les chats.* » Vous connoissez, Monsieur, le sens de ce proverbe trivial. Voici encore une épigramme sanglante :

Est-il bien vrai qu'au temple de Mémoire,
Par le chemin que Necker sut tracer,
Auprès de lui tu voudrois te placer?
De Phaéton ne sais-tu pas l'histoire?
Crois-moi, jouis de tes succès honteux,
Tu n'es pas fait pour prétendre à la gloire.
Ah! laisse là le vol ambitieux,
Pour d'autres vols qui te conviennent mieux!

Le ministre est venu ici pour se préparer à la grande représentation, et a dit aux maîtres des requêtes, chargés des détails de l'économie intérieure, de travailler avec M. le Noir, qu'il a mis à la tête d'un comité de finances. Ceux-ci ne veulent point se soumettre, ne voyant dans ce délégué que leur égal et un homme au-dessous d'eux du côté des lumières, parce qu'il est de principe que les gens en place n'emploient jamais que des seconds dont le talent et le mérite ne peuvent leur faire ombrage. M. le Noir a été récompensé, comme on le sait, de son dévouement aveugle aux ressentiments des grands, et du despotisme qu'il a exercé étant lieutenant de police, par la place longtemps héréditaire chez les Bignon, qui savoient à peine, ainsi que lui, distinguer les poëtes des prosateurs. On a renouvelé ce bon mot lors de sa nomination au poste de bibliothécaire : « Il a là une belle occasion d'apprendre à lire. » Lorsque l'Archiduchesse de Milan vint dernièrement à la Bibliothèque, elle demanda à M. le Noir quel étoit le livre qu'il tenoit à la main? Celui-ci répondit que c'étoit un in-quarto, croyant bonnement qu'on lui parloit de la forme du livre et non de l'ouvrage en lui-même. La princesse se retournant vers l'Archiduc, lui dit : « Questo è veramente il bibliothecario del Re. »

On jouoit l'autre jour au théâtre de la ville, à Versailles, un

opéra-comique de Paisiello, intitulé *Tesoro*, dans lequel un roi se plaint que les finances de son royaume sont en mauvais ordre. Un plaisant du parterre cria qu'il falloit assembler les notables. La Reine étoit présente : elle rit beaucoup de cette hardiesse. On vouloit arrêter le donneur de conseil : elle l'empêcha.

Le Parlement de Dijon a voulu que les octrois de la province ne fussent perçus qu'après l'enregistrement; les députés des États, de concert avec l'intendant, ont voulu procéder à la perception sans cette formalité. Le Parlement a décrété de prise de corps l'agent des États, et d'ajournement personnel l'intendant. Celui-ci a écrit au ministre qu'il n'étoit pas en sûreté, et qu'il avoit besoin de défenseurs. On a donné ordre au gouverneur de se rendre promptement à Dijon, et à quatre cents hommes du régiment d'artillerie d'Auxonne de partir dans la nuit. Ils arrivent devant la ville, croyant avoir un siége à faire : tous les habitants étoient endormis. Les Dijonnois, qui payent pour n'avoir pas de soldats, refusoient de les recevoir; cependant, il a fallu loger et nourrir la troupe. Le commandant de la province a trouvé fort mauvais que sur une crainte pusillanime le commissaire départi ait osé troubler une province entière et donner des inquiétudes au gouvernement. Il a dit que l'intendant avoit plus besoin d'une garde-malade que d'une garde militaire.

Le Parlement de Dijon a été mandé en conséquence. Les audiences que le Roi doit lui donner et la tenue des États de Bretagne, qui ne finissent que le 23, sont les motifs qui ont fait différer l'ouverture de l'assemblée nationale, qui tiendra ici ses séances dans la salle des Menus.

Il faut regarder comme un fléau pour le peuple l'envoi de ces intendants qui, sortis à peine du collége, sont chargés de l'administration d'une province. On ne vouloit plus à la cour de M. Amelot le ministre; il a cherché à tirer le meilleur parti possible de sa retraite, et une des conditions a été l'intendance de Bourgogne pour son fils, jeune homme de vingt-deux ans, inexpérimenté, et, s'il ressemble à son père, à jamais incapable de remplir la moindre charge. Cet administrateur à la lisière part, se croit le maître, ne connoît ni les formes ni les conseils, se livre à ses plaisirs, et laisse agir un secrétaire qui le compro-

met. Le gouvernement, sans examiner la conduite de l'écolier, croit devoir soutenir ses opérations, qui ne sont que des sottises, et l'on autorise ainsi les déprédations, le despotisme et l'injustice. Telle est la source des troubles de Dijon. Les *missi dominici*, qui alloient autrefois examiner et censurer les justices mêmes, nous seroient bien nécessaires.

Les tripotages de l'avidité à la Bourse, les accaparements des effets publics continuent avec fureur, malgré les arrêts et les commissions. Le prix des actions des eaux monte de nouveau, non que l'entreprise soit améliorée, mais parce que des hommes puissants abusent de leur crédit pour s'emparer de tout, et donnent de la valeur même aux choses les plus idéales.

LETTRE QUATRIÈME.

De Versailles, le 22 janvier 1787.

On ne s'occupe encore que de la fameuse assemblée, dont l'ouverture se fera, dit-on, enfin le 9 février. « Ce n'est point une assemblée des notables que je convoque, disoit dernièrement le Roi, mon château ne seroit pas assez grand pour les contenir; mais une assemblée *de notables*. » Depuis cette sage remarque, c'est ainsi que l'on s'exprime. Le 1er décembre, jour auquel la convocation fut décidée, la séance du conseil dura jusqu'à deux heures du matin. Le Roi reprocha vivement aux ministres de lui dissimuler les besoins des peuples et le désordre des finances. « Je sais, ajouta Sa Majesté, que la quatrième année d'avance des revenus de l'État est déjà consommée, et que l'on a même anticipé sur l'année 1792. Je prétends remédier à ces énormes abus. »

Les pairs du royaume prétendent avoir le droit de siéger dans cette assemblée. N'ayant point été convoqués en corps, ils ont voulu s'assembler au Parlement pour réclamer leur privilége, mais le Roi le leur a défendu.

On assure que M. de Calonne a dit à l'Œil-de-bœuf qu'il s'étoit répandu un faux bruit sur le projet d'ôter au Parlement le droit d'enregistrer les lois émanées du trône, mais que Sa Majesté n'avoit jamais eu l'intention de porter atteinte à cette formalité respectable, consacrée par un usage de plusieurs siècles.

Un Anglois admis au jeu de la Reine y avoit fait des pertes considérables. La fortune le favorisa ces jours derniers. Le jeu s'étant prolongé plus tard qu'à l'ordinaire, le Roi entra dans la salle avec quelque humeur; elle éclata lorsqu'il apprit que la Reine avoit perdu cent mille écus dans la soirée. « C'est une revanche, dit la Reine. » — « Avec de telles revanches on se ruine, » répondit le Roi.

On dit que le précepteur des enfants de madame de Sabran est renfermé à Bicêtre pour toute sa vie : c'est une correction paternelle un peu forte.

Le calembour suivant est, dit-on, échappé ces jours-ci au Roi : « De quelle secte sont les puces? » Personne ne pouvoit répondre. « Eh! de la secte d'Épicure » (des piqûres).

Du 25 janvier.

M. le comte de Vergennes est assez sérieusement malade : il a les jambes ouvertes et l'on craint pour ses jours. Il paroît que divers motifs de chagrin influent sur sa situation. Le ministère de France se trouve compromis par le mauvais succès du plan de conciliation pour lequel il a envoyé un de ses agents à la Haye. Il semble qu'on n'auroit dû faire cette démarche, et surtout en vanter l'immanquable réussite, qu'avec plus de certitude de ne point échouer. M. le comte de Maillebois, qui avoit différé son retour pour faire connoître à M. de Rayneval les caractères et la façon de penser des individus avec lesquels il avoit à traiter, doit arriver au premier jour. Tout est manqué. La ferme résistance du Stathouder dans le moment où l'on ne mettoit pas même en question s'il accepteroit ou non la loi qu'on lui imposoit, fait penser que les véritables dispositions de certaines cours ne nous sont pas parfaitement connues.

Ainsi, les suites des troubles de la Hollande nous causent de nouvelles alarmes. Elles nous obligent d'abandonner cette politique versatile qui nous faisoit ménager à la fois tout le monde et flatter successivement tous les partis opposés. Puissions-nous trouver aussi facilement des amis, si la guerre vient à éclater, que le beau rôle de pacificateurs nous a procuré d'admirateurs.... Au reste, on ne croit pas ici que l'Empereur et même l'Impéra-

trice de Russie aient réellement des vues hostiles sur le Levant. Que seroit-ce si nous avions à la fois à défendre les Hollandois et les Turcs, si l'Europe se partageoit entre plusieurs partis, et si nos intérêts les plus chers se trouvoient en opposition avec ceux de tous les autres?

Je vous ai déjà parlé, Monsieur, de la réclamation du comte de Miaczinski. Il est toujours au Temple, d'où il continue à lancer des mémoires vigoureux contre notre ministère et les agents qu'il a employés en Pologne. Dans le temps de la guerre civile, il étoit maréchal de la confédération de Bar. Le sieur Dumouriez, instrument subalterne du comte de Broglie, l'a engagé à agir hostilement; il n'a point été heureux. Il est ruiné, et réclame quatre millions que lui a coûté son dévouement pour nous.

La Reine a déclaré, dimanche dernier, les coopérateurs du duc d'Harcourt. Les deux sous-gouverneurs sont M. d'Allonville, maréchal de camp, et le chevalier du Puget, colonel du régiment d'artillerie des colonies. Il y aura deux sous-précepteurs, et l'on nomme un abbé d'Avaux, regardé comme un homme supérieur, pour avoir préservé M. de Chinon de l'influence du mauvais exemple qu'il avoit sous les yeux.

Le ministre de la guerre vient d'envoyer, par ordre du Roi, à leurs régiments respectifs, trois jeunes étourdis de cour, qui ont abandonné le bal de la Reine, peu nombreux, pour aller perdre au billard l'argent qu'ils n'avoient pas. Le prince de Talmond, en qui l'on reconnoît tous les goûts du duc de la Trémouille, son père, jouoit en dupe contre le marquis de Vaudreuil et le comte de Belzunce. Il a perdu quatorze cent cinquante louis. Madame d'Argouge, sa belle-mère, venoit de payer ses dettes : il paroît qu'elle payera encore celle-ci. Ces joueurs sont partis en regrettant les filles avec lesquelles ils vivoient, leurs chevaux qu'ils devoient, et les wiskys qui promenoient les unes et les autres.

Les plaisants appellent l'assemblée des notables *la cour des notés*, à cause du duc de Guines, connu par son procès avec le sieur Tort, du maréchal de Mouchy pour son affaire avec le maire de Bordeaux, et de quelques autres personnages qui ont acquis une célébrité de la même espèce. Le corps municipal de Paris fera partie de cette assemblée. Comme le premier échevin se

nomme Gobelet, un plaisant a dit en regardant la liste : « Voilà bien des cruches pour un gobelet. »

L'assassinat de M. Baudry a été mal rendu dans les feuilles publiques. Il avoit eu la foiblesse d'aller chez la maîtresse de son frère, ecclésiastique et comte de Lyon, agé de dix-huit ans, contre lequel il avoit obtenu une lettre de cachet. Tous deux se sont réunis pour l'assommer. Le Roi a juré qu'il ne feroit point de grâce; mais comme le coupable est cousin de M. Séguier, on croit que cette affaire s'arrangera comme bien d'autres.

LETTRE CINQUIÈME.

De Versailles, le 31 janvier 1787.

M. de Vergennes est dans l'état le plus alarmant. On croit que son mal provient d'une goutte vague qui s'est mêlée dans le sang, qui dérange toute la circulation des fluides et travaille à les décomposer. L'estomac ne fait plus de fonctions et rejette les aliments comme les médicaments.

M. de la Vauguyon, qui est arrivé de Madrid, est désigné pour son successeur par le public, qui veut toujours donner un motif aux simples démarches de l'homme en place. Cet ambassadeur, que les nouvellistes avoient d'abord envoyé en Hollande comme conciliateur, est venu à Paris pour marier son fils avec la fille du comte de Lusace : voilà la cause de son voyage. On parle aussi de M. de Saint-Priest pour les affaires étrangères : il a peut-être plus le mérite de la place, mais ce ne sera certainement pas M. de Vergennes qui le désignera. La plupart des courtisans voient dans M. de Castries et M. de Breteuil les véritables aspirants à ce beau poste, et pensent que le premier l'emportera.

Le bruit s'est répandu hier que madame la duchesse de Duras remplaçoit la duchesse de Polignac en qualité de gouvernante des Enfants de France. Cet événement paroîtroit incroyable, eu égard au tendre et long attachement de la Reine pour cette dernière, si on ne devoit pas s'attendre dans les cours aux révolutions du crédit et de l'intrigue.

L'assemblée des notables est enfin fixée au 7 février. La première séance sera précédée d'une messe du Saint-Esprit, après

laquelle le Roi se rendra avec tout l'appareil de la royauté à la salle des Menus, lieu fixé pour le congrès national. Il en fera l'ouverture par un discours. M. le garde des sceaux et M. le contrôleur général parleront ensuite, et feront connoître les objets sur lesquels on aura à délibérer. On se séparera ensuite en différents comités, qui seront présidés chacun par un prince du sang, pour éviter par là toutes les prétentions et les difficultés de préséance. Il se confirme qu'il y sera question de la gabelle et des traités intérieurs.

Le contrôleur général avoit demandé quatre-vingts millions à la Caisse d'escompte, ce qui a alarmé le public et fait tomber les actions. Par un arrangement qui paroît avantageux à cet établissement utile, le Roi lui permet d'augmenter le nombre des billets, et d'établir des bureaux dans les villes de province : le produit des nouveaux billets, qui sera de quarante millions, sera versé au Trésor royal.

Le baron de Breteuil s'immortalise par l'établissement des quatre hospices qui vont remplacer l'Hôtel-Dieu, dont il a fait agréer le projet au Roi et au public, qui y concourt avec empressement.

Du 2 février.

Le travail forcé auquel M. de Calonne s'est livré depuis quelque temps, lui a causé une indisposition fâcheuse. Comme il crache le sang, ses ennemis ont fait cet abominable calembour : « Est-ce le sien ou celui de la nation? » Son état, ajoutent-ils, ne lui permettra peut-être pas de prononcer son discours à l'assemblée des notables; il se contentera d'en rapporter la substance par ces mots : « *Simulacra gentium argentum et aurum.* »

LETTRE SIXIÈME.

De Versailles, le 7 février 1787.

M. de Calonne est mieux; aussi on espère que ce ministre sera bientôt en état de déployer ses projets d'amélioration dans l'administration intérieure. L'ouverture de l'assemblée des notables est fixée au 14. La veille on publiera à l'Imprimerie royale une notice des objets qui doivent occuper la diète nationale, et il sera

permis à toutes les personnes qui sont versées dans les matières proposées, de faire imprimer leurs réflexions, observations, etc. Cette liberté fera éclore bien des rêves, encore plus de rapsodies; mais il pourra aussi paroître des mémoires utiles, dont on profitera sans doute.

La santé de M. de Vergennes donne quelque espérance; si l'on parvient à déplacer la goutte de l'estomac, il vivra encore; mais on assure qu'il refusera de reprendre sa démission qu'il a remise au Roi avec le portefeuille. On prétend qu'il ne quittera pas le Roi et qu'il occupera l'appartement de M. de Maurepas.

Madame de Polignac a en effet donné sa démission, mais elle n'a point été acceptée. On dit que le Roi veut attendre l'effet des eaux qu'elle est obligée d'aller chercher à Baréges. Ce seroit donc une ordonnance de médecin et non une disgrâce qui l'engageroit à quitter la cour. La Reine d'ailleurs continue d'aller jouer et souper chez elle, et on ne la remplace point encore. On parle de madame d'Harcourt; l'avantage de l'éducation s'y trouveroit.

On a reçu samedi par un courrier la nouvelle de la signature de notre traité de commerce avec la Russie. Il n'est pas connu, mais on le dit avantageux à la nation. Le Roi envoie à chacun des quatre ministres russes qui ont signé ce traité une boîte avec son portrait entouré de diamants : chaque boîte recélera un billet de 120,000 livres. Cette négociation fait plus d'honneur au comte de Ségur que la publicité de deux proverbes dramatiques n'en fait à son frère. Celui-ci a la manie d'être auteur, et on l'assimile déjà au chevalier de Cubières, qui a abandonné l'état que sa naissance lui prescrivoit pour se livrer aux Muses, qui sont pour lui d'une indifférence marquée.

Nos finances sont dans une crise qui alarme. Tandis que le pilote du trésor royal demande à la Caisse d'escompte quatre-vingts millions, la banqueroute de M. de Saint-James met le trouble dans toutes les opérations des particuliers et resserre leur bourse. Ce financier, regardé comme l'un des plus opulents du royaume, se livroit à toutes les entreprises. Les fripons à projets qui cherchent journellement des dupes, connoissant sa bêtise ou son avidité, l'ont entraîné dans des affaires qui exigeoient des fonds considérables. Il a accéléré sa ruine en se

livrant à ses goûts : filles fort chères, jardins anglois, agiotage, etc., tout a contribué à détruire une fortune immense. Les gens de la cour l'ont aidé, en lui empruntant tant qu'ils ont pu : ces prêts se montent à huit millions. Le cardinal de Rohan, M. de Polignac, M. de Vaudreuil, sont au nombre de ses débiteurs; M. de Veimerange figure dans cette liste pour deux millions. On s'attend à la banqueroute de ce parvenu, que le jeu a rendu un homme ministériel. Quatre commissaires du conseil sont chargés par le Roi d'examiner l'actif et le passif de M. de Saint-James. Les dettes qui regardent le Roi sont déjà assignées; le sort des autres créanciers est fort incertain. On ne doute pas que cette chute n'en entraîne d'autres; on a des soupçons sur les hommes qui paroissent les plus solides, et l'on prévoit déjà celle de M. Marchal, receveur des économats. Elle n'affligeroit pas le clergé, qui demande depuis longtemps la suppression d'un économe qui a l'adresse d'hériter de chacun de ses membres. Cette administration obscure, qui n'est surveillée par personne, où il y a un espionnage, un secret et des vexations autorisées, envahit les successions de tous les évêques, abbés, prieurs, et désole leurs familles sous le prétexte des réparations du bénéfice vacant. Elle a l'art de prolonger les difficultés jusqu'à ce que ce qu'elle a pris au bénéficier mort soit absorbé. On a vu des liquidations de cette espèce qui ont duré vingt et trente ans, et qui ont absorbé trois à quatre cent mille livres.

Du 8 février.

M. de Vergennes est mieux; la goutte est descendue aux pieds. L'espoir qui renaît sur le rétablissement de ce grand ministre cause une joie universelle. Le Roi en témoigne la plus vive satisfaction. On sait que le monarque fait souvent dans le conseil des reproches très-vifs à ses ministres; il ne manque jamais d'y ajouter : « Ce n'est pas de vous que je parle, monsieur de Vergennes. »

M. de Calonne est toujours indisposé : pour ne pas interrompre son travail, il a fait établir des bureaux autour de son lit.

Les gens qui ont la manie de tout expliquer, attribuent la disgrace vraie ou apparente de madame de Polignac à des sommes considérables qu'elle a reçues, dit-on, au trésor royal, et dont l'emploi qu'elle déclare n'est pas constaté.

LETTRE SEPTIÈME.

De Versailles, le 12 février 1787.

Il est enfin décidé que l'assemblée des notables aura lieu le jeudi 22. Le contrôleur général, principal acteur de cette représentation extraordinaire, n'est pas encore rétabli; mais il a été porté dimanche au conseil, parce que ses vésicatoires ne lui permettoient pas de se soutenir. M. de Vergennes, qui depuis quelque temps tombe de rechute en rechute, est en ce moment très-mal. Il est un nouvel exemple de la variabilité de l'opinion. Son mérite politique diminue en raison de son état; on ne voit plus en lui qu'un esprit étroit sans vues, qu'un homme timide sans dignité, plus fait pour être ministre de l'Hospodar de Valachie que du Roi de France, ayant adopté les principes du despotisme et voulant les faire admettre dans le conseil d'un souverain bien plus sûr de régner par l'amour que par la crainte; on l'accuse de n'aimer que l'argent et de ne pas être exact à sa parole, défauts qui devoient nuire à toutes les négociations.

La maladie du garde des sceaux a aussi fait éclater des sentiments contenus jusque-là par la crainte. On dit presque hautement que sa mort débarrassera le Roi, la magistrature, le conseil et les lettres d'un homme ignorant, méprisé, faux et ennemi de tout ce qui peut éclairer la nation. On désireroit fort que M. de Lamoignon lui succédât.

Quant au successeur de M. de Vergennes, la cour et la ville continuent d'être divisées sur les hommes qui peuvent prétendre à ce département, devenu assez difficile par l'agitation des cours du Nord et du Midi. On voit sur les rangs M. de la Vauguyon, M. de Saint-Priest, le duc du Châtelet et le cardinal de Bernis. Il semble que la nation désireroit le dernier, la cour penche pour le duc. Quelques personnes ont cru que le baron de Breteuil garderoit le portefeuille, parce que toutes ses vues et ses démarches ont paru dirigées vers ce ministère, qu'il a parcouru toutes les cours, qu'il a essuyé tous les dégoûts; mais on assure qu'il trouve le département qu'il a plus tranquille et plus sûr, et qu'il y reste. D'ailleurs il veut achever des entreprises utiles qui doivent l'im-

mortaliser : les embellissements de Paris, l'eau de l'Yvette qui est déjà à Arcueil, et les hôpitaux, pour lesquels on reçoit journellement des dons considérables. A cette occasion, on a fait les vers que voici :

Quel heureux choix de circonstances!
Quatre ministres sont fort mal,
Et Breteuil, par sa prévoyance,
Pour chacun fait un hôpital.
Français, hâtez-vous de souscrire
Pour le succès des hôpitaux :
Tous les plans, les projets nouveaux,
Ont pour but de vous y conduire.

Outre l'établissement des assemblées provinciales et une grande réforme dans la finance et l'impôt, un changement total dans la manière d'être du clergé entrera pour beaucoup dans l'objet des délibérations de la diète des notables. L'archevêque de Toulouse, et ses commis les archevêques d'Aix et de Bordeaux, travaillent à ce dernier objet, et ils le font en hommes d'État, non en soutiens aveugles du clergé. Le premier veut être absolument ministre, et l'abbé de Vermond, son protecteur, le fait agir en ce moment de manière à le conduire à son but.

Le Parlement a délibéré de charger le premier président de se retirer par devers le seigneur Roi, pour lui demander un état civil aux protestants. Il n'a fait cette démarche que parce qu'il étoit accusé de s'opposer à cet acte de justice.

Madame de Polignac est encore à la cour et en fonctions. On cherche toujours les causes de cette démission, qui ne peut paroître volontaire de la part d'une famille avide et difficile à contenter, accablée de bienfaits et de dettes; mais la gouvernante est indolente, paresseuse : la vie active et assujettissante influe sur sa santé. Les uns croient à ces raisons, les autres veulent toujours que ce soit une disgrâce dont l'origine remonte au voyage de Fontainebleau; ils prétendent que la résistance du Roi à agréer cette démission n'est qu'une manière honnête de se débarrasser de la duchesse. On n'a cependant point encore nommé à cette place, de laquelle dépend en partie le bonheur ou le malheur de vingt millions d'hommes, car l'éducation d'un roi doit commencer avec son existence.

Du 14 février.

La mort de M. de Vergennes a fait d'abord une grande sensation; mais la nomination de M. le comte de Montmorin à son département a calmé les craintes ou détruit l'espoir de ceux qui espéroient que cet événement produiroit une grande révolution dans le système politique de notre cour, dans celui même de l'Europe. Le monarque a été également dirigé dans ce choix par son attachement pour les personnes qui ont entouré sa jeunesse, et par les mêmes motifs qui avoient assuré sa confiance à M. de Vergennes : c'est le désir de conserver la paix générale et l'équilibre entre les partis qui divisent nos conseils.

LETTRE HUITIÈME.

De Versailles, le 17 février 1787.

Le Roi a témoigné la plus vive part à la mort de M. de Vergennes. Il en reçut la nouvelle au moment qu'il se disposoit à partir pour la chasse. « Il n'y en aura point aujourd'hui, dit Sa Majesté; je perds le seul ami sur lequel je pouvois compter, le seul ministre qui ne me trompa jamais. » M. de Montmorin est entré hier au conseil.

Lorsqu'on instruisit le Roi de la faillite de M. de Saint-James, Sa Majesté déclara avec vivacité qu'elle vouloit que cette affaire fût poursuivie extraordinairement. Ayant appris ensuite que les principaux débiteurs de ce financier étoient des gens du plus haut rang, elle ajouta avec cette énergie qui appartient à la franchise et à l'honnêteté de son caractère : « Eh bien!.... ils n'ont qu'à payer; je ne prétends plus être responsable de toutes leurs folies. » Pour dérober au public la connoissance des augustes débiteurs de M. de Saint-James, on s'est dépêché d'ôter à la chambre des comptes la connoissance de cette affaire et de nommer une commission à cet effet. On croit que le Roi, naturellement bon, finira par payer comme à l'ordinaire.

On craint que l'ouverture de l'assemblée des notables ne soit encore différée. De mauvais plaisants disent qu'à l'ouverture de l'assemblée il y aura un sermon prêché par l'abbé de l'Épée, instituteur des sourds-muets.

La conduite de la Reine envers madame de Polignac semble démentir tous les bruits qui s'étoient répandus sur la cause de la retraite de cette favorite. On prétend qu'elle a été concertée avec Sa Majesté même, qui a eu le dessein d'aller aux eaux et de se faire accompagner par madame de Polignac. Le Roi n'auroit certainement pas consenti que la gouvernante des Enfants de France s'éloignât ainsi ; une démission étoit nécessaire, et tout a parfaitement réussi, dans la supposition que ceci n'est point une fable, puisque le Roi a remis jusqu'au retour des eaux sa décision sur la démission proposée. Quoi qu'il en soit, la Reine, en sortant de l'Opéra la semaine dernière, a encore assisté à un grand concert qu'a donné madame de Polignac.

Le duc d'Aiguillon a, conformément à l'arrêté du Parlement, été interrogé par M. Tandeau, et le baron Linguet se dispose à faire de nouveau courir au palais tous les badauds de Paris.

Du 19 février.

On ne pourroit porter sur le nouveau ministre des affaires étrangères qu'un jugement prématuré. Sa probité est reconnue, on ne doute point de ses lumières, mais on craint qu'il n'ait point la finesse et le liant de son prédécesseur. Ce n'est qu'avec infiniment d'adresse que les inconvénients du système adopté par M. de Vergennes pouvoient être détournés : le moment actuel est, si l'on peut se permettre une telle métaphore, celui du dénoûment de la pièce filée avec tant d'art par le ministre que nous venons de perdre ; et peut-être eût-il eu lui-même à craindre de voir sa gloire y éprouver quelque échec. On s'attend à de grands changements dans le corps diplomatique.

La semaine dernière, la Reine, en arrivant à l'Opéra, fut très-applaudie et fit trois révérences au public, suivant l'usage. On entendit en ce moment un coup de sifflet s'élever de la foule. Quoique cette insolence ne pût provenir que d'un fou ou d'un homme abominable, la Reine en parut extrêmement affectée. Elle s'enfonça dans sa loge, et l'on prétend qu'elle déclara qu'à l'avenir, lorsqu'elle viendroit au spectacle, les portes en seroient fermées, et sa suite seule y seroit admise.

Lorsque l'on annonça au Roi une députation du Parlement

pour lui présenter l'arrêté de la cour tendant à ce que Sa Majesté soit suppliée d'accorder un état civil aux protestants, le monarque pensoit que cette démarche avoit un but contraire. Il dit avec humeur : « Eh! de quoi se mêle mon Parlement? Ces objets-là ne sont pas de sa compétence. »

On remarque de grands mouvements dans le clergé : les prêtres n'ignorent pas qu'un des principaux objets de l'assemblée des notables est de les soumettre aux impositions ainsi que les autres citoyens, en les dispensant de tout don gratuit.

M. de Condorcet s'avoue hautement l'auteur de la brochure intitulée « *Réflexions d'un citoyen non gradué*, » qui vient d'être dénoncée au Parlement. On prétend même qu'il voit avec plaisir le nuage se former, dans l'espérance qu'il sera suivi d'un beau jour qui, en éclairant les erreurs de notre jurisprudence criminelle, en amènera enfin la réforme.

Le mémoire de M. Dupaty, en réponse au réquisitoire, est imprimé. Les personnes qui l'ont lu le trouvent sublime.

LETTRE NEUVIÈME.

De Versailles, le 26 février 1787.

La première séance de l'assemblée des notables a déjà fait connoître qu'elle a bien moins pour objet de consulter les membres dont elle est composée, que de renverser d'un seul coup les obstacles qui pouvoient s'élever, de diverses parts, contre des projets adoptés. Les délibérations se continuent, le clergé jette des cris impuissants, et les autres ordres préparent des réflexions stériles.

Quelle que soit la version vraie de l'aventure de madame de Polignac, il est au moins certain qu'il y a eu entre la Reine et elle une explication qui s'est terminée par une effusion de sentiments, des témoignages de tendresse et des larmes. La démission n'aura point lieu, et la gouvernante ira aux eaux s'occuper de sa santé, sans que son absence puisse nuire à son crédit. La Reine ira aussi à Spa rendre à sa sœur la visite qu'elle en a reçue l'été dernier.

M. de Mirabeau est de retour à Paris : sans doute qu'il n'a pas

trouvé à Berlin l'accueil et la considération qu'il espéroit. Le Roi Guillaume ne se connoît pas en hommes, puisqu'il n'a pas mis toute sa confiance dans ses talents politiques, économiques et d'administration. Il travaille à des *Réflexions sur l'agiotage*.

Du 27 février.

Voici les objets soumis aux délibérations de la diète nationale. 1° L'institution d'assemblées provinciales. Chaque paroisse élira un député à l'assemblée du district; le district sera composé de trente paroisses au moins et de quarante au plus. Le district nommera un député à l'assemblée provinciale. Le président sera nommé à la pluralité des voix, et ne pourra l'être qu'une année. Pour être électeur dans chaque paroisse, il faudra y posséder 600 livres de rentes. 2° La suppression des vingtièmes et des quatre sous par livre, ainsi que de la capitation noble et du don gratuit du clergé. On substitue à ces impositions un impôt assis sur toutes les terres, soit domaniales, soit apanagées, soit ecclésiastiques. Cet impôt sera levé en nature et affermé dans chaque paroisse à un fermier qui sera forcé d'y vendre les denrées qu'il aura recueillies. Il n'excédera jamais le vingtième de la récolte effective; il ne sera porté qu'au trentième dans les terres médiocres et au quarantième dans les mauvaises. Les maisons, moulins, forges, etc., seront taxés en argent dans les mêmes proportions. 3° Le Roi remet au peuple dix millions sur les tailles. 4° Le clergé sera tenu de rembourser environ cent quarante millions qu'il doit. Pour cet effet, le Roi autorise tous les débiteurs de rentes foncières envers le clergé à se libérer au denier trente. Ces fonds éteindront la dette, et s'ils ne sont pas suffisants, le Roi autorisera le clergé à vendre sa chasse et ses justices. 5° Une loi sur l'exportation et l'importation des blés. 6° Un droit de timbre sur les billets, les quittances, et autres effets de comptabilité. 7° Un changement dans la gabelle : on forcera à prendre au prix actuel tout le sel qui se consomme aujourd'hui, et l'on fournira à un prix très-bas celui que l'on voudra consommer de plus. 8° Un changement dans les droits d'aides : les barrières seront toutes repoussées aux frontières. 9° Des réformes dans les départements, sans diminuer les forces de l'État. 10° L'inféodation des domaines, non compris les forêts.

Il n'est pas question dans tout cela de l'état des protestants; mais le Parlement ayant été sur cet objet au-devant des désirs du Roi, il étoit superflu d'en entretenir l'assemblée nationale.

De tous les pasquils que la méchanceté a vomis contre cette auguste assemblée, voici le plus cruel, et peut-être le plus injuste.

PARTAGE DES SEPT BUREAUX DE NOTABLES EN PARTIS.

Monsieur, le parti le plus sage,
Monseigneur le comte d'Artois, le parti le plus gai,
M. le duc d'Orléans, le parti le plus fou,
M. le prince de Condé, le parti le plus faux,
M. le duc de Bourbon, le parti le plus muet,
M. le prince de Conti, le parti le plus terne,
M. le duc de Penthièvre, le parti le plus sot.

La veille de l'ouverture de l'assemblée, le Parlement avoit été mandé à Versailles par députés, et on lui avoit prescrit à peu près le plan du discours bas et rampant qu'a prononcé le premier président. Aussi a-t-on vu éclore sur-le-champ cette épigramme :

BAROMÈTRE DU JOUR.

Le Peuple au très-sec,
Le Roi au beau fixe,
La France au variable,
Le Parlement à la pluie,
Le Clergé à la tempête.

On prétend que dans une longue conférence que le Roi a eue avec M. de Vergennes la veille de sa mort, ce ministre, en faisant au monarque une espèce de confession générale, lui a révélé les déprédations qui se commettent depuis longtemps par des personnes dont le rang l'avoit forcé au silence, mais sur lesquelles sa conscience ne lui permettoit plus de se taire dans un moment où il alloit paroître devant un Juge redoutable. On a attribué à cet entretien quelques traces d'humeur et de refroidissement que l'on a cru remarquer de la part du Roi; mais ce peut n'être que l'effet du chagrin et des regrets causés par la perte d'un ami et d'un ministre chéri.

M. d'Aranda nous quitte enfin, après avoir tourmenté nos ministres par des prétentions ridicules et par une volonté tenace et impérieuse.

LETTRE DIXIÈME.

De Versailles, le 3 mars 1787.

L'assemblée des notables, divisée en sept comités, s'occupe avec activité des grands objets que le Roi a soumis à sa discussion. Il étoit enjoint aux comités de chercher des moyens simples d'exécution; mais il étoit impossible d'y parvenir sans établir des bases solides, et pour cela il falloit nécessairement examiner la possibilité et l'utilité des projets du contrôleur général. L'établissement des assemblées étoit le premier : il a été rejeté par trois comités; mais la pluralité l'a adopté avec des modifications qui décomposent le plan proposé et qui l'assimilent aux assemblées du Berry et de la haute Guienne. M. de Calonne donnoit aux intendants une influence prépondérante sur le nouveau régime, et en excluoit, pour ainsi dire, la noblesse et le clergé. On a passé ensuite au second article, celui de l'impôt territorial en nature pour ce qui en étoit susceptible, et en abonnement pour ce qui ne pourroit pas être prélevé d'une autre manière. Tous les membres des comités s'accordent à rejeter le nouveau système économique, comme susceptible d'une foule d'inconvénients, d'obstacles, de non-valeurs, et même comme impraticable. Le Roi leur a enjoint de chercher les moyens de l'établir, et de ne point examiner la bonté du projet qu'il avoit adopté, à moins que quelqu'un des membres de la diète n'en eût à proposer un de plus facile exécution et de nature à être agréé par lui et par l'unanimité des comités. Alors les différents membres des comités ont dit que si le Roi ne les appeloit que pour approuver ce qu'ils ne croyoient point avantageux à son peuple, ils le supplioient de leur permettre le silence. Quelques comités ont dit que si cette convocation ne tendoit qu'à trouver les moyens de donner au Roi les millions nécessaires pour remplir le déficit et les anticipations que M. le contrôleur général avoit annoncées dans son discours, il étoit essentiel de mettre sous les yeux des comités l'état vrai de la situation des finances en 1786, pour être comparé au compte rendu par M. Necker en 1781. Tel étoit l'état des choses avant-hier. Le soir, les princes se sont assemblés chez *Monsieur*, sans

doute pour concerter ensemble la manière dont ils présenteroient au Roi le vœu général des comités qu'ils président.

Le discours de M. de Calonne, prononcé à l'ouverture de l'assemblée, est enfin publié. Il faisoit quelques difficultés de le livrer à l'impression; mais on lui a représenté que l'on rendoit si diversement dans le public ce qu'il avoit dit, que les objets qu'il avoit traités étoient entendus et annoncés par ceux qui en parloient d'une manière si obscure, qu'il étoit nécessaire que les François, assez intéressés aux matières qu'on alloit examiner, en fussent exactement instruits. Ce discours a été lu avec une avidité proportionnée à l'importance du sujet. On a aperçu partout l'adroit charlatan qui veut persuader que son remède est le seul curatif; il parle beaucoup de lui et assez mal de ceux qui l'ont précédé. Pour faire valoir sa drogue, il fait connoître la maladie qui lui paroît incurable, si l'on n'adopte pas ses moyens de guérison. Soit que les esprits fussent mal disposés, soit que les moyens parussent en général aussi difficiles à mettre en œuvre que l'ont jugé les notables, ce discours a été mal accueilli du public. On voit déjà tout le nouveau plan d'administration manqué ou détruit, et si la volonté du maître essaye de lui donner une existence, on craint une crise violente par l'impossibilité de prévenir ou d'atténuer les convulsions qu'un changement total et subit doit occasionner dans une machine aussi vaste et aussi détraquée que l'est celle de nos finances. On croit qu'il est plus simple de remercier le ministre de ses bonnes intentions, et de s'adresser à une tête sage qui produise des projets moins étendus et des effets plus utiles.

Les roués seront jugés jeudi. Le Roi assistera pour la première fois au conseil, et ce sera, comme on peut bien le croire, pour prononcer leur grâce. Il y aura des lettres d'abolition pour la procédure, pour les décrets, et peut-être même pour les grosses brochures qu'on a écrites à ce sujet.

On a oublié *Figaro*, Linguet, même les hôpitaux, et M. de Montmorin seul s'occupe des projets des cours impériales sur le Levant, de ceux du Roi de Prusse sur la coadjutorerie de Mayence pour son second fils, et de la marche des troupes prussiennes en faveur du Stathouder.

M. Pestre, baron de Senef et seigneur suzerain de quelques

millions, a acheté la survivance de M. Bertin, trésorier des parties casuelles. M. de Veimerange, ami intime du contrôleur général, a été le négociateur de cette vente, et n'a pas oublié le pot-de-vin pour la nièce du ministre. Le millionnaire a offert 200,000 livres. M. de Veimerange lui a demandé le plus grand secret sur ce don, et il étoit essentiel pour lui, d'après le projet qu'il avoit de se l'approprier. Cependant la chose a été connue, et l'important aventurier a été chassé du contrôle général.

LETTRE ONZIÈME.

De Versailles, le 9 mars 1787.

L'assemblée des notables est la montagne qui accouchera d'une souris ou... d'un nouveau contrôleur général. On ne s'attendoit pas qu'elle montreroit autant de patriotisme et de vigueur. Parmi les membres qui se distinguent le plus et qui méritent le titre emprunté des Anglois de « chefs de l'opposition », on cite l'archevêque de Toulouse, qui se venge de son peu de succès dans le parti contraire, ou cherche à y entrer par le chemin le plus long; le maire de cette même ville, l'archevêque de Narbonne, le duc de Nivernois et le procureur général d'Aix. M. de Calonne a essayé de capter le suffrage de ce dernier par des éloges, par des promesses de grâces du Roi, et particulièrement celle de la remise de 12,000 livres de droit de marc d'or qu'il doit payer pour sa charge. « Je suis satisfait de ma fortune, lui a répondu M. de Castilhon; ce n'est pas dans le moment où vous venez de peindre la crise où se trouve l'État, qu'il convient de parler de gratification : demain, la somme que je dois au marc d'or sera portée au trésorier. Quant aux faveurs dont vous dites que Sa Majesté daigneroit m'honorer, je tâcherai toujours de m'en rendre digne, mais je ne les accepterai qu'après la clôture de l'assemblée. »

La dispute que M. le duc de Nivernois a eue avec M. le Noir, qu'il a appelé le *premier esclave du royaume*, a été si vive, que le président du bureau, craignant ses suites, a prié M. le Noir de se retirer.

Toutes les tables où les notables devoient se réunir sont

désertes. Ils se partagent en divers clubs, soit ici, soit dans nos environs, pour se concerter avec liberté. Le président d'un bureau (M. le comte d'Artois, dit-on), reprochant cette conduite comme contraire aux intentions du Roi, « Monseigneur, dit l'un des notables, je pense que l'intention du Roi est de consulter des hommes libres, et je ne saurois croire que Sa Majesté voulût gêner les suffrages. » Puis se tournant vers l'assemblée : « Messieurs, je vous attends demain matin à neuf heures. »

En général, on trouve étrange que M. de Calonne veuille être cru sur sa parole dans le tableau qu'il trace de l'état des finances avant et depuis son entrée au ministère. Les notables s'obstinent unanimement à demander la communication des pièces. *Monsieur* a vainement convoqué plusieurs assemblées extraordinaires, pour les porter à plus de déférence. « Le Roi, lui a-t-on dit, n'a pas besoin de notre présence pour faire des lois conçues dans sa sagesse. Il a daigné demander nos avis; nous ne devons point trahir sa confiance en les donnant aveuglément... » Et toujours pour refrain la communication des pièces, que M. de Calonne refuse constamment. On prétend que l'incendie de papiers sur son bureau, dont on a parlé, est une ruse de ministre.

M. Necker, offensé de la jactance de M. de Calonne et de la manière dont il a parlé de l'état des finances sous son administration, a écrit au Roi pour demander la liberté de repousser des calomnies qui pourroient le déshonorer dans l'esprit de la nation. Il offre de déposer quarante millions qui composent sa fortune, s'il ne réussit pas à donner un démenti formel à M. de Calonne et à démontrer jusqu'à l'évidence qu'il en impose sur tous les points relatifs à l'administration.

De son côté, M. de Calonne s'est entièrement emparé de l'esprit du Roi. On assure qu'il a dit à Sa Majesté : « J'ai rempli les devoirs d'un ministre zélé et fidèle; mais je crains bien, en faisant mon discours, d'avoir signé ma retraite et d'être sacrifié comme M. Turgot. » — « Ne craignez rien, lui a répondu le Roi, à ce que l'on ajoute; j'étois enfant alors, maintenant je suis homme. » En effet, Sa Majesté annonce l'intention de soutenir avec fermeté le plan de son ministre. On ne seroit point surpris de voir l'assemblée congédiée et remplacée par un lit de justice,

pour faire passer les projets du contrôleur général. La plupart de ces projets sont, comme le discours, l'ouvrage de M. Dupont, économiste, ci-devant auteur des *Éphémérides du Citoyen*, rapproché du ministère par M. Turgot, et fait conseiller d'État par M. de Calonne.

M. de Fréteau, beau-frère de M. Dupaty, s'étant avisé de dénoncer une multitude de fausses assertions qui se trouvent dans le réquisitoire de M. Séguier, le Parlement a décidé qu'il seroit tancé aux prochaines mercuriales. On a fait à ce sujet l'épigramme suivante :

Le procès est éternisé,
Condorcet se trouve épousé,
Freteau mercurialisé,
Dupaty ridiculisé,
Et le Parlement méprisé.

M. de Lévis-Seran, évêque de Pamiers, vient de mourir. C'étoit un prélat de trente-sept ans, la coqueluche des jolies femmes et l'amant en titre de madame de Matignon, fille du baron de Breteuil, qui, à sa recommandation, lui avoit procuré cet évêché.

LETTRE DOUZIÈME.

De Versailles, le 15 mars 1787.

Le Parlement de Paris s'est déshonoré par son jugement dans l'affaire du duc d'Aiguillon et de Linguet. La haine de corps ne s'affoiblit point. Il paroît que ces messieurs se sont ressouvenus de l'influence que le duc, alors ministre, avoit eue dans la révolution de 1771, et qu'ils se sont vengés en le condamnant à payer à l'avocat expulsé mille louis et aux dépens. Il n'y a pas eu deux opinions différentes sur ce jugement. On s'est rappelé l'arrêt prononcé contre le maréchal de Richelieu dans son procès avec madame de Saint-Vincent. On déclara les billets faux, et l'on condamna le maréchal aux frais et à des dédommagements envers tous les fripons, tous les escrocs qui avoient joué un rôle dans cette affaire singulière. Si les avocats veulent soutenir leur indépendance, leur liberté et la noblesse de leur profession, ils

doivent s'opposer à l'exécution de cet arrêt, qui les assimile aux procureurs, en établissant qu'on peut taxer leurs mémoires et les payer par rôles d'écritures, ce qui n'est guère compatible avec la majesté de l'ordre. Linguet s'est réservé une action en dommages-intérêts contre le duc d'Aiguillon, pour avoir influé puissamment sur sa radiation du tableau. D'après la bonne volonté et l'équité des juges, le public sensé conseille au duc de donner à Linguet, qui paroît étayé d'une protection puissante, tout ce qu'il demandera. Panckoucke aura son tour; il se défendra avec des lettres ministérielles, que l'ex-avocat ne respectera pas plus qu'il n'a respecté les ministres.

Le ministre qui par sa tolérance et ses liaisons avec le chef des agioteurs, l'abbé d'Espagnac, semble protéger cette bande de voleurs, n'est pas ménagé dans la brochure du comte de Mirabeau sur l'agiotage. Il l'est encore moins par le public, qui fait hautement des vœux pour sa chute. En comparant l'état actuel de nos finances avec celui qu'a présenté M. Necker en 1781, on ne voit en lui qu'un déprédateur qui a cédé à toutes les volontés des princes, à toutes les demandes des courtisans pour se les rendre favorables, et qui a conduit la nation à cet état de crise qui ne peut cesser qu'en accablant le peuple et tous les ordres de citoyens par des impôts nouveaux dont la perception occupe en ce moment l'assemblée des notables.

Du 18 mars.

C'est une grande maladresse ministérielle, en supposant que les volontés aient été libres, d'avoir convoqué les différents ordres de l'État, pour mettre sous leurs yeux la pénurie de notre situation; ou l'on a bien méprisé ceux qui devoient composer cette assemblée, si l'on a cru qu'ils seroient assez vils, assez courtisans pour souscrire aveuglément à tout ce que l'on exigeroit d'eux. Le plus grand nombre des membres de l'assemblée des notables se montre avec le zèle du patriotisme et l'intelligence des objets soumis à leur examen. Quoique le Roi ait annoncé que ces objets étoient fixement arrêtés, on a prouvé que si le fond ne s'étoit pas discuté, il seroit impossible de trouver des moyens d'exécution, et c'est en s'occupant du fond qu'on a reconnu impraticables plusieurs des moyens proposés par le con-

trôleur général. La nation a trouvé des défenseurs et des héros patriotes, parmi lesquels j'ai omis le marquis de Beauvau et le duc de Luxembourg. On n'en peut pas dire autant de MM. d'Estaing, de Bouillé, de la Fayette et de quelques conseillers d'État, que l'on regarde comme les dévoués du ministre.

Dans la dernière assemblée, il échappa à M. de Calonne de dire que le Roi voyoit avec plaisir que l'assemblée approuvoit ses plans au fond, et que l'opposition ne portoit que sur la forme. L'archevêque de Narbonne lui donna un démenti formel, lui observant qu'excepté l'article des corvées et celui des assemblées provinciales, admis avec des modifications, les autres avoient été en partie rejetés pour la forme et pour le fond, et remis en partie à un examen ultérieur. On a demandé à M. le contrôleur général la communication de son discours. Il l'a envoyé, mais après y avoir supprimé cette phrase et fait beaucoup de changements, comme dans celui de l'ouverture de l'assemblée, qui n'a pas été imprimé comme il a été prononcé. Le même prélat fit une réponse très-vive à M. le comte d'Artois, qui, présidant son bureau, s'avisa de terminer par cette apostrophe un discours sur l'obéissance dont il donnoit l'exemple. « Qui osera s'opposer aux volontés du monarque? » — « Moi, dit vivement le courageux archevêque, et je ne serai pas le seul dans cette assemblée. »

Dans les discussions auxquelles les projets du ministre ont donné lieu, il a percé une vérité dont on se doutoit déjà, c'est que le montant des trois vingtièmes égale à peine ce que rapporteroit un seul vingtième levé rigoureusement.

Madame Adélaïde, tante du Roi, a eu ces jours derniers une longue conférence avec Sa Majesté. On ne sait point quel en étoit l'objet, mais on a remarqué que depuis ce moment le Roi est plus sérieux et très-pensif.

LETTRE TREIZIÈME.

De Versailles, le 22 mar. 1787.

Aucune nouvelle relative aux affaires générales de l'Europe. Notre ministère semble ne s'inquiéter de rien. On veut la paix par goût, et il faudroit la vouloir par nécessité et par force. Le

nouveau ministre sera aussi tranquille et aussi timide que l'ancien, et le cabinet de Versailles ne prendra point dans l'Europe la prépondérance qu'il devroit avoir.

On n'est occupé ici qu'à combattre et à détruire la besogne mal digérée du contrôleur général ; on tente de le détruire lui-même ; il n'a plus que le Roi pour lui : il l'a englué de manière que le monarque semble montrer du caractère en cette occasion. M. d'Angiviller sert bien le ministre ; mais tout ce qui entoure le Roi s'efforce de lui inspirer d'autres sentiments. La Reine même a essayé d'affaiblir la fermeté royale ; elle a été rudement repoussée : il en est résulté une indisposition. Le Roi s'est adouci, et a été de nouveau attaqué. On croit qu'à la fin il succombera, et que M. de Calonne partira avant les notables.

Voici une chanson assez gaie qui circule depuis quelques jours, sur l'air : *L'avez-vous vu, mon bien-aimé ?*

A monseigneur
Le contrôleur
Salut, paix et retraite.
Quand on le prit
Pour son esprit,
Bien chère fut l'emplette.

On sait qu'il n'aime pas pour peu
La table, le lit et le jeu ;
Un jour viendra
Qu'il variera
Ses passe-temps aimables,
Et l'on verra
Qu'il sautera
Pour messieurs les notables.

Pour Vaudreuil il a financé,
Pour le Brun il s'est trémoussé ;
Par nos écus,
Il n'aura plus
L'attitude de pénurie
Qu'il va laisser à la patrie.

A monseigneur
Le contrôleur, etc.

M. de Veimerange n'a pas été expulsé du contrôle général, comme on avoit eu raison de le croire. Son histoire mérite d'être connue. Fils du subdélégué de l'intendant de Metz, il n'a eu pendant longtemps d'autre état que celui de joueur. Cette profession, qui égalise tous les hommes, l'introduisit dans les meilleures maisons, où il réussit par ses manières et par sa figure. Devenu commissaire des guerres, il fut employé dans l'armée que l'on envoya en Espagne dans les campagnes de 1757 et 1758, et ensuite en Provence.

Parvenu à être intendant de la guerre, l'ami du ministre des finances et du maréchal de Ségur, ainsi que de M. et madame de

Polignac, il a affiché un faste insolent et a fait soupçonner sa probité. Je vous ai raconté le fait qui a donné de la consistance à ces soupçons. Le contrôleur général a fortement semoncé son ami, à ce que l'on assure, mais il n'a pas cessé de le recevoir chez lui. On croit que M. de Veimerange, intimement instruit de la conduite de M. de Calonne, l'a menacé d'en instruire le public, et que celui-ci a apaisé sa nièce, furieuse d'avoir sur son compte un pot-de-vin qu'elle n'avoit pas touché, et qu'il a cherché à détruire ces bruits déplaisants. M. de Ségur traite toujours M. de Veimerange avec la même confiance, et celui-ci jugeant à propos de faire une course dans les provinces, sans doute pour se faire oublier du public, ce ministre l'a présenté au Roi et à la Reine comme un homme important qui prend congé, et cette présentation a été annoncée dans la *Gazette de France*. Ce trait de bêtise d'une part et d'impudence de l'autre, a révolté la cour et amuse la ville. On a remarqué que cet illustre personnage qui avoit l'audace de faire part au public de sa présentation au Roi et de son départ, alloit voyager « *par ordre du maître des postes du royaume* », comme la même gazette l'a annoncé.

On cherchoit une cause à la fuite précipitée d'un autre aventurier devenu de petit clerc de notaire commis au contrôle, et ensuite trésorier général de la maison de monseigneur le comte d'Artois. On vient de découvrir qu'il a spolié la caisse de madame d'Artois, et contrefait la signature du surintendant de la maison, pour toucher au trésor royal les sommes qui y sont assignées.

Du 25 mars.

Tandis que les oisifs s'amusent à faire de mauvais calembours sur l'assemblée des notables, le monarque, pour donner à ses peuples un témoignage de son amour, s'occupe du projet d'une réforme considérable dans sa maison et dans celle des princes ses frères. Il est question de supprimer totalement les gendarmes et les chevau-légers, de diminuer les gardes du corps, et d'opérer des retranchements dans les maisons de *Madame* et de madame la comtesse d'Artois. Ces réformes doivent avoir lieu pendant le voyage de la Reine à Bruxelles et à Spa, où madame de Polignac l'accompagnera, comme je vous l'ai prédit. Le Roi a ordonné que

ce voyage se fit sans pompe, et Sa Majesté a dit à cette occasion qu'elle ne vouloit pas qu'on affichât un faste inutile dans le moment où elle travaille au soulagement de ses peuples. Il reste à faire des vœux pour l'exécution des réformes projetées, au commencement du règne de Louis XVI, dans les écuries et les dépenses des chasses. L'épargne d'un temps que le monarque emploie si bien à chercher les moyens de rendre ses sujets heureux, s'y trouveroit réunie à celle de frais énormes et inutiles.

On apprend successivement des particularités intéressantes des séances des notables. L'archevêque de Narbonne a dit, en rappelant le discours de M. de Calonne, que, sans la crainte de manquer de respect à *Monsieur*, qui présidoit, il auroit interrompu le contrôleur général pour lui donner un démenti. Monsieur a répété hautement : « Il est indécent et malhonnête d'en imposer ainsi au Roi et à l'assemblée. » Le maréchal de Beauvau fit une motion pour demander si ce ministre ne devoit pas être forcé de faire une réparation publique à l'assemblée.

Monseigneur le comte d'Artois a, comme on sait, d'autres principes que son auguste frère. On avoit arrêté unanimement dans son bureau des représentations au Roi. « Effacez ce mot « unanimement », dit-il, car ce n'est point mon avis. »

L'abbé de Bourbon, fils de Louis XV et de mademoiselle de Romans, vient d'éprouver à Naples le sort de son père : il est mort de la petite vérole, à laquelle, dit-on, sa grande sœur servoit de cortége.

LETTRE QUATORZIÈME.

De Versailles, le 31 mars 1787.

La diète des notables sera prolongée jusqu'à la Pentecôte. Avant-hier, il devoit y avoir une assemblée générale. M. le duc d'Orléans se fit attendre une heure, et la séance ne tint que treize minutes. Avec de tels épisodes, on n'avancera pas. Il devoit être question de la gabelle et des traites. Le premier article, si onéreux au peuple, qu'on force à prendre du sel plus qu'il ne lui en faut, deviendra un objet de commerce, et l'on imposera par tête une redevance proportionnée à l'État et à la consommation de

chaque homme domicilié. D'abord il n'avoit été proposé que des adoucissements à cet impôt; ils ont été rejetés. Le contrôleur général lui-même a peint avec les couleurs les plus énergiques les maux qu'il traîne à sa suite. Il paroît que quand les administrations provinciales passeront, elles amèneront l'impôt territorial.

Le duc de Gesvres a souscrit pour 12,000 livres sur la liste des personnes qui veulent concourir à l'établissement des quatre hôpitaux. Il a ajouté cette clause : « A condition que M. le Doux n'en sera pas l'architecte. » Quelques jours après, il étoit fort question dans l'assemblée des notables des sommes demandées par le Roi. « Je vois bien que nous payerons, dit le duc de la Rochefoucauld, mais à condition que M. le Doux ne sera pas l'architecte. » Pour sentir la finesse et la malignité du mot, il faut savoir que le parti anti-Calonne promettoit tout, pourvu que le ministre ne fût plus l'exécuteur des plans conçus et proposés.

M. de Sérilly, trésorier de l'extraordinaire des guerres, s'est conduit à peu près comme M. de Saint-James, et il alloit finir comme lui. Le gouvernement est venu à son secours, et lui a fait une avance de six millions. Jusqu'à ce que la loi de François Ier, qui condamne les comptables prévaricateurs à la corde, soit en vigueur, nous ne verrons que de pareils événements, que la rapacité, l'inconduite et l'infidélité multiplient aux dépens du crédit public.

Du 2 avril.

On commence à espérer de l'assemblée des notables une meilleure issue que les premières séances ne l'avoient annoncé. Les dispositions que témoigne le monarque ont opéré cette révolution. Il a montré hautement combien il est impatienté des difficultés minutieuses qu'on apporte à ses projets pour la réforme des abus et le soulagement du peuple. On lui a souvent entendu répéter : « Je n'ai point assemblé les notables pour adopter ou refuser, mais pour prononcer. » Et en même temps il a fait déclarer que l'économie qu'il feroit dans sa maison seroit de vingt millions. Quand un souverain joint ainsi l'exemple au précepte, il doit être obéi.

Quant aux affaires générales, notre cabinet ne cesse point de veiller sur les intérêts de l'Europe. Il veut la paix et la maintien-

dra. Faudroit-il mettre l'Europe en feu pour la cause de ces marchands qui ne savent ce qu'ils font ni ce qu'ils veulent? L'abbé Raynal l'a dit, et cela est assez vrai : « Cette république n'est plus un État, c'est une boutique. »

Le comte de Montmorin a fait faire une déclaration de précaution aux cours de Vienne et de Pétersbourg, pour prévenir des entreprises contre nos amis les Turcs; mais nos craintes à cet égard n'ont jamais été bien vives. On n'a point cru et l'on ne croit point encore à la réalité du voyage de Cherson. L'Impératrice vouloit le faire l'année dernière. Le prince Potemkin et le comte d'Anhalt l'empêchèrent, parce qu'il s'en faut de beaucoup que cette colonie soit aussi florissante que l'Impératrice se le persuade et que les feuilles publiques l'annoncent. La Crimée a perdu la moitié de ses habitants au moins.

Le curé de Saint-Roch, à Paris, est mort il y a quelque temps. Il avoit quelque célébrité de son vivant. Les anecdotes que l'on accrédite sur son compte lui en donnent après sa mort. Il avoit été marié, et l'on prétend que sa femme vit encore.

LETTRE QUINZIÈME.

De Versailles, le 5 avril 1787.

Le bruit a couru dernièrement que M. de Castries n'étoit plus ministre de la marine. Voici ce qui a donné lieu à cette fausse nouvelle. Madame Adélaïde, qui n'aime pas M. de Calonne, venoit d'avoir avec le Roi une longue conférence, dans laquelle on pense bien que le contrôleur général n'avoit pas été ménagé. Sa Majesté, en défendant son ministre, avoit par égard pour sa tante contenu l'humeur que lui donnoit cette conversation. A peine Madame Adélaïde étoit-elle sortie que M. de Castries arriva chez le Roi avec un mémoire de M. Necker pour demander à Sa Majesté la liberté de répondre aux inculpations de M. de Calonne. Toute la mauvaise humeur du monarque tomba sur le ministre de la marine, qui fut, dans le premier mouvement, envoyé fort loin avec le mémoire dont il étoit porteur. M. de Castries se retira profondément mortifié; il vouloit remettre le portefeuille de son département, ce fut le baron de Breteuil qui l'en

empêcha. Il se dispensa de se trouver au premier conseil, le Roi le demanda; il parut ensuite, et les discours affables, l'air riant de Sa Majesté, lui ont fait oublier la scène désagréable qui l'avoit tant affecté.

Il y a toujours une grande fermentation parmi les membres des comités des notables. M. de Calonne ayant fait insérer dans le *Journal de Paris* le préambule de son fameux discours du 12 mars, ils ont voulu exiger qu'il y fût aussi inséré une rétractation des assertions contre lesquelles ils ont protesté. M. de Calonne s'est sauvé en disant que ce discours n'avoit pas été fidèlement imprimé. Cependant il est certain que les propriétaires du journal, gens très-timides parce qu'ils craignent d'être privés de 25,000 livres de rente, et l'inspecteur Suard, très-courtisan parce qu'il est toujours très-avide de pensions, n'ont pas inséré ce pamphlet ministériel sans y être autorisés. Ce qui démontre encore que le contrôleur général avoit consenti à cette publicité, c'est que le même jour où il étoit forcé de nier son œuvre, il faisoit répandre dans toute la ville, crier dans tous les carrefours, lire à la Halle, publier par les curés, un pamphlet sous le titre de « *Extraits* de l'avertissement placé à la tête des mémoires présentés aux notables », qui va paroître dans toutes les gazettes, dénonciation destinée à faire croire au peuple qu'il y a des hommes, des classes de citoyens qui s'opposent au bien que le Roi veut lui faire, tandis que ce sont ces mêmes hommes qui résistent au projet d'aggraver l'impôt, déjà si lourd et si injustement réparti.

On assure qu'avant l'assemblée des notables, la Reine étoit fort éloignée de soupçonner la déprédation qui règne dans les finances. « Si je l'eusse su, disoit dernièrement Sa Majesté, je n'aurois pas fait autant d'acquisitions, et j'aurois la première donné l'exemple d'une réforme dans ma maison; mais je ne pouvois me former une idée de cette gêne, puisque lorsque je demandois trente mille livres, on m'en envoyoit soixante. »

L'arrêt du Parlement qui a condamné le duc d'Aiguillon à payer 24,000 livres au baron Linguet, a fait dans le public une impression très-défavorable pour ce corps. On sait maintenant quelle est l'intrigue qui a produit cet arrêt inique. Les dispositions des

conseillers avoient été calculées, et l'on avoit trouvé que le duc d'Aiguillon l'emportoit de deux voix : on a fait entrer alors deux honoraires et trois maîtres des requêtes dont on dirigeoit les opinions, et Linguet a triomphé. Le Roi a, de son propre mouvement, cassé l'arrêt, dans le conseil des dépêches de vendredi dernier. Cet acte de législation n'a point été sollicité par le duc d'Aiguillon. Il s'étoit soumis à la volonté de ses juges, et avoit rempli dans toute leur étendue divers articles de son jugement; mais l'arrêt a été cassé à cause des conséquences qu'il pouvoit avoir dans l'ordre public. Linguet a été renvoyé devant la communauté des procureurs pour faire taxer ses honoraires.

Le maréchal de Fitz-James, qui vient de mourir, a été célébré dans le *Journal de Paris*. On met à côté des vers faits à sa louange, une pièce qui s'est répandue lors de la mission de despotisme qu'il remplit d'une manière dont tous les honnêtes gens furent révoltés au Parlement de Toulouse en 1763.

Cette pièce se termine par les vers suivants :

Le juste désespoir de ce peuple aux abois
Armera contre toi le bras du Roi des Rois.
Compulse des Stuart la déplorable histoire.
Vertueux, l'échafaud ne ternit point leur gloire.
Barbare, ils t'ont tracé ce funeste chemin!
Indigne de leur nom, redoute leur destin!

Le duc d'Orléans se laissa tellement emporter ces jours-ci par l'ardeur de la chasse, qu'il suivit, avec ses équipages, la bête qu'il poursuivoit à travers le faubourg Montmartre, la place Vendôme et la rue Saint-Honoré jusqu'à la place Louis XV, non sans avoir renversé et blessé plusieurs personnes, ce qui a donné lieu à cette épigramme :

GASCONNADE.

Si quelqu'un m'avoit dit que Paris est un bois
Où, de l'humanité méconnaissant les droits,
Des voleurs, affamés de meurtre et de rapine,
Exerçoient à l'envi leur fureur assassine,
Je ne l'aurois pas cru; mais, sandis, aujourd'hui
Je serois du dicton et l'organe et l'appui,
Puisqu'au sein de Paris, un grand, noble de race,
Sans respect pour le droit des gens,
Écrase quelques habitants
Pour goûter en plein jour le plaisir de la chasse.

On prétend que l'Impératrice de Russie n'a imaginé son prétendu projet de couronnement à Cherson que pour donner le change aux puissances de l'Europe et exécuter avec l'Empereur ses plans de conquête sur les Turcs. C'est elle, dit-on, qui fomente depuis longtemps, pour les faciliter, la révolte des beys d'Égypte et les troubles de la Perse, qui obligent le Grand Seigneur à diviser ses forces. Si notre ministre ne réussit point à renverser ses projets par la voie des négociations, il paroît que nous secourrons vigoureusement les Turcs. On arme en diligence à Toulon; un grand nombre d'officiers se préparent à se rendre dans ce port, et l'on assure que nous mettrons en mer vingt-sept vaisseaux de ligne, auxquels l'Angleterre joindra un pareil nombre, pour empêcher le commerce du Levant de tomber en de nouvelles mains.

LETTRE SEIZIÈME.

De Versailles, le 12 avril 1787.

L'assemblée des notables étoit l'ouvrage de M. de Vergennes. Lorsqu'on a vu M. de Calonne obligé de s'y soumettre, lorsqu'on a vu les pamphlets de ce ministre et la présomption sur laquelle étoit fondée son audace, beaucoup de gens ont prédit sa ruine. Le Roi a certainement fait une bonne œuvre, en lui faisant redemander le portefeuille dimanche à dix heures du soir, avec ordre de rester à Versailles, pour être à portée de donner tous les éclaircissements dont on aura besoin sur les matières proposées à l'assemblée. On veut profiter de ce qu'il y a d'utile dans ses plans. Douze heures après, M. de Montmorin est venu à Paris faire le même compliment au garde des sceaux et les lui retirer.

M. de Fourqueux a refusé le contrôle général. Il est difficile de trouver un homme honnête et éclairé qui ose se charger des finances dans l'état où d'affreuses déprédations les laissent. Ce qui a enfin décidé le Roi à débarrasser la nation de ce fléau, c'est la réclamation de tous les comités contre le tocsin injurieux distribué avec profusion contre les notables; c'est une conversation du prince de Conti avec le Roi, dans laquelle il lui a démontré qu'il étoit trompé; c'est une dénonciation faite par M. de la Fayette

de tous les échanges onéreux à l'État, de tous les dons excessifs du contrôleur général. Cependant on desespéroit de détacher le Roi de son séducteur : le coup est parti avec rapidité, d'après le caractère royal. Le public paroît généralement satisfait de l'expulsion de deux hommes qui étoient odieux, l'un par sa fausseté, l'autre par ses prodigalités, qui ont obéré l'État de douze cents millions en trois années.

On assure que le mémoire présenté au Roi par le prince de Conti, avec la signature de plusieurs notables, prouve que M. de Calonne a détourné quatre-vingts millions à son profit.

Quant au garde des sceaux, voici, dit-on, le motif décisif de sa disgrâce. Lors de la refonte des louis, un Parlement de province avoit délibéré de dénoncer une fraude sur le titre des nouveaux louis que l'on frappe, et, d'accord avec le ministre des finances, le garde des sceaux avoit interposé son autorité pour étouffer cette affaire, dans laquelle il s'étoit de cette manière rendu complice de l'infidélité.

Sans adopter toutes les imputations dont on charge M. de Calonne, on ne peut douter que ce ministre n'ait coûté plus cher à l'État qu'aucun de ses prédécesseurs. Il a donné à tous ceux qui ont demandé, depuis les princes jusqu'à la plus vile de ses nombreuses maîtresses. Aussi avoit-il des amis très-puissants. On a entendu un homme qui fut l'idole de la nation dans la dernière guerre, le comte d'Estaing, dire dans le bureau des notables dont il est membre : « Quelles que puissent être vos objections aux projets de M. de Calonne, je vous déclare, messieurs, que je les adopte tous » — « Tant pis pour vous, monsieur, lui répondit le président, car il paroît que vous serez à peu près le seul de votre avis. »

Les besoins de l'État sont réels, mais ils sont en grande partie l'ouvrage de M. de Calonne. Il n'en faut pas moins y pourvoir promptement. Un nouveau ministre, jaloux de se concilier la bienveillance de la nation, laissera sans doute à cet égard une libre carrière aux lumières et au patriotisme de ses représentants qui se trouvent assemblés.

Le choix que vient de faire le duc d'Harcourt des deux instituteurs de M. le Dauphin n'est pas aussi applaudi que celui des

sous-gouverneurs. On est surpris qu'il n'ait trouvé dans tout le second ordre du clergé de France qu'un homme fort ordinaire, et qu'il ait été chercher dans le collége de la Flèche un religieux doctrinaire pour le seconder dans le grand œuvre dont il est chargé. On lui avoit proposé des hommes connus par leurs lumières et désignés par l'estime publique. On excuse ce choix en disant que le gouverneur n'a voulu qu'un catéchiste et un grammairien ; ce qui fait espérer que lorsque M. le Dauphin saura son catéchisme et son rudiment, on appellera auprès de lui des personnes capables de l'initier dans la connoissance des hommes, dans la science du gouvernement, de lui montrer sous tous les rapports les devoirs d'un prince destiné à faire le bonheur ou le malheur de vingt millions d'hommes.

Du 13 avril.

M. de Fourqueux a cédé aux désirs de son Roi. Il consent à être l'instrument des mesures que le conseil des notables va prendre pour rétablir un meilleur ordre dans les finances. Le peu de confiance que nous inspirent les résolutions des assemblées nombreuses les mieux composées donne des alarmes aux ennemis mêmes de M. de Calonne. Il est de fait qu'il en faudra toujours revenir à de nouvelles charges sur le peuple. Un homme de génie, un ministre rempli de vigueur et de fermeté, peut seul détruire les abus qui les aggravent.

On s'attend à voir renaître l'ancien système et une administration routinière. On sait que M. de Calonne a succombé bien plus à la cabale des privilégiés et du clergé qu'à l'impression que devoient faire ses vices et ses prodigalités. Les maux qui en ont résulté nous restent, et les ressources de son imagination ont disparu. Notre position semble s'être empirée par la disgrâce de celui même à qui on peut l'attribuer.

Occupé de plus grands objets, le gouvernement semble négliger un point essentiel au crédit et au commerce de la France. L'agiotage et les entraves que l'on a subitement apportées à la circulation, en voulant arrêter ses incroyables excès, mettent en danger les premières maisons de la capitale. La commission, chargée de prendre des mesures pour empêcher les suites que l'on redoute, cherche inutilement de l'argent de toutes parts.

Elle a voulu établir avec les maisons de banque étrangères des circulations dont la demande a achevé de décréditer la place. Les finances des particuliers sont, comme celles de l'État, dans une crise effrayante.

Du 17 avril.

M. Necker avoit été exilé à cause de l'indiscrète publication du mémoire qu'il a fait remettre au Roi pour sa défense. Il obéissoit : un courrier qui l'a rejoint en route lui a porté de nouveaux ordres qui lui prescrivent d'attendre à Marolles, voisin de Paris, que le Roi lui fasse connoître ses intentions.

M. de Calonne paroissoit jouir encore d'une confiance et d'un crédit qui avoient fait croire à bien des gens que sa disgrace n'étoit que simulée : il vient d'être exilé à sa terre d'Allonville, en Lorraine.

Il se découvre journellement des pillages clandestins dont je n'ose nommer les complices, qui ne sont encore désignés que par la voix publique. Il se prépare une Saint-Barthélemy générale des gens en place de tous les ordres. J'essayerai de vous dévoiler dans ma première lettre des intrigues, des manœuvres, un mystère d'iniquité et de gaspillages qui ont été dévoilés à temps.

Le Roi est indigné. Lorsqu'il vit hier M. d'Aligre, il lui dit : « Je croyois que vous n'étiez plus premier président. » Apercevant M. d'Angiviller, Sa Majesté lui dit : « Je pensois que nous ne travaillerions pas encore longtemps ensemble. » On désigne le beau Vaudreuil pour succéder à celui-ci en qualité de surintendant des bâtiments.

M. de Lamoignon, qui succède à M. de Miromesnil, est d'une hauteur et d'une fierté repoussantes. M. d'Ormesson, futur premier président, est dur et cagot.

On parle encore d'un comité des finances qui sera présidé par le prince de Conti et dirigé par M. Necker.

LETTRE DIX-SEPTIÈME.

De Versailles, le 20 avril 1787.

On a cru d'abord que la démission de M. de Calonne n'étoit qu'un jeu, et qu'il avoit lui-même proposé ce stratagème au Roi

pour calmer les notables. On lui a même prêté ce discours : « Sire, si mes services n'étoient pas nécessaires à Votre Majesté, je demanderois ma démission comme une faveur : je vivrois infiniment plus heureux dans la retraite. Mais je sais me sacrifier au bien de l'État et à la confiance dont mon Roi m'honore. Je propose donc à Votre Majesté un moyen efficace de détruire les obstacles qui contrarient ses vues bienfaisantes : 1° de nommer à ma place un automate dont je dirigerai les fils derrière le rideau ; 2° de congédier le garde des sceaux, qui favorise en secret les Parlements et qui me caresse pour mieux m'égorger ; 3° de mettre le comte d'Estaing à la place du marquis de Castries, qui est ouvertement le patron des frondeurs ; 4° de renvoyer M. d'Aligre, qui n'est pas vu de bon œil. Cette réforme mettra Votre Majesté dans le cas d'exclure aussi de l'assemblée des notables quelques membres turbulents, et tout ira ensuite au gré de ses désirs. »

Il est au moins certain que M. de Calonne avoit sollicité le monarque de le délivrer de gens qui, soit dans le ministère, soit dans l'assemblée nationale, sembloient avoir juré sa ruine et celle de ses projets. M. de Fleury, prédécesseur de M. de Calonne, est le premier qui a ébranlé la confiance du Roi en son ministre des finances, par un rapport dont celui-ci a essayé vainement de dérober la connoissance à son maître. La Reine y a également beaucoup contribué : c'est elle qui a décidé le Roi, qui, ne sachant plus à qui se confier, est dans une agitation pénible. Il en convient, et passe les nuits dans la perplexité. Le public, qui voit que le chef de la nation est disposé à proscrire tous les cœurs gangrenés, lui dénonce tous les hommes qui ont eu part aux déprédations et à la confiance de M. de Calonne. On nomme hautement M. d'Argiviller et M. de Veimerange ; on parle d'une ferme d'étapes, de fourrages, qui inculpe M. de Ségur ; le candide, l'équitable, le vertueux prélat d'Autun, dépositaire des grâces ecclésiastiques, est même compris dans ces accusations : on le montre comme coupable des choix indécents, des préférences injustes, des faussetés que lui font commettre les volontés impérieuses d'un intrigant archevêque et de l'important Vermond : on va même jusqu'à lui désigner un successeur ; on parle de l'archevêque de Reims et de l'évêque de Langres.

Les notables se proposent d'éplucher l'administration de M. de Calonne, et vont s'occuper de prendre des résolutions fixes sur les moyens de libérer l'État. On croit encore que l'impôt territorial aura lieu, mais établi par les assemblées provinciales, pour être assuré d'une juste répartition. Suivant son produit, on simplifiera la machine, en supprimant les traites, les gabelles, les deux vingtièmes, les sous pour livre.

La nation espère que l'administration des finances et leur amélioration seront confiées à un comité qui correspondra avec les assemblées provinciales, et qu'il ne parviendra au Roi que des demandes justes, comme il n'accordera que des grâces indispensables. Elle se flatte de voir M. Necker rentrer dans l'administration. Son éloignement a fait une impression pénible et a influé même sur le cours des effets publics. Mais comme on plaisante sur tout, on a dit, en comparant l'exil de M. Necker et celui de M. de Calonne, qu'il ne pouvoit plus y avoir de *compte au vrai*, puisque le Roi chassoit en même temps la recette et la dépense.

On assure que depuis sa disgrâce M. de Calonne a fait présent d'un superbe attelage à madame le Brun. Il comptoit si peu être éloigné de Paris, qu'un moment avant de recevoir sa lettre d'exil, il avoit fait demander aux Jacobins de la rue Saint-Dominique, près de l'hôtel où il s'étoit retiré en quittant le contrôle, un emplacement pour mille pièces de vin et cinq cents voies de bois.

Du 22 avril.

Le travail de M. de Fourqueux est lent et pénible : il porte l'empreinte de la répugnance avec laquelle il est entré en place. Ce choix n'a été suggéré par personne au Roi. Sa Majesté avoit été frappée de la clarté, de la précision et des lumières que ce conseiller d'État a montrées, soit dans le conseil des dépêches, soit dans les occasions où elle l'avoit consulté sur les affaires présentes. M. de Fourqueux étoit à sa campagne à quatre lieues de Paris, lorsque M. de Montmorin vint lui proposer le contrôle. Le ministre lui écrivit un billet : après l'avoir reçu, M. de Fourqueux entra dans la salle où sa famille étoit rassemblée et dit : « J'ai la fièvre bien fort. » On s'alarmoit : « Ce n'est pas intérieurement, ajouta-t-il, elle est dans ma poche. » L'avis général ainsi

que le sien fut qu'il falloit s'excuser sur son âge et sa santé. Il se rendit dans cette intention à Versailles : mais une circonstance le fit changer de résolution. Le Roi, sans attendre sa réponse, avoit annoncé publiquement sa nomination. M. de Fourqueux pensa que son refus alloit exagérer les maux de la nation et renverser totalement le crédit : il se considéra comme un militaire qu'on envoie à une expédition périlleuse, et accepta. Ses amis sont alarmés sur sa fortune : il a employé son patrimoine à payer les dettes de son père ; il réunit des places pour plus de 50,000 livres, et si sa santé ne lui permet pas de soutenir le travail, il ne peut prétendre qu'à une retraite de 20,000 livres, qu'il refusera, si la détresse de l'État est la même. C'étoit un spectacle rare que la manière dont cette nouvelle a été reçue par sa famille ; la tristesse régnoit sur tous les visages : jamais peut-être on n'a appris de même un pareil événement.

LETTRE DIX-HUITIÈME.

De Versailles, le 25 avril 1787.

Le renvoi et l'exil de M. de Calonne ont mis ses partisans dans une fureur ridicule, tant elle est extrême. M. le comte d'Artois parioit que ce ministre resteroit en place ; M. de Montmorin, qui avoit l'ordre dans sa poche, l'assuroit du contraire. Ayant su que c'étoit la Reine qui avoit décidé le Roi à cette œuvre patriotique, il a été lui faire les reproches les plus vifs. On s'est mutuellement accusé d'avoir abusé de la facilité du ministre à donner ; le prince a avoué que ses dettes avoient été payées deux fois ; mais du moins, a-t-il ajouté, « l'argent n'est pas sorti du royaume. »

L'état des finances, présenté au Roi par le nouveau contrôleur général, l'a frappé d'étonnement et a excité son indignation ; il a vu que le feu ministre l'avoit trompé. On a fait venir le premier commis des finances, qui a assuré Sa Majesté que M. de Calonne n'avoit pu lui présenter que l'état qu'on venoit de mettre sous ses yeux, puisqu'il étoit son ouvrage.

M. de Calonne paroît coupable, mais il ne sera pas puni ; il aura même sa pension de ministre, parce que les grâces dépendent de

ceux qui par son ministère ont contribué le plus au dérangement des finances.

La nation demande à grands cris M. Necker, comme le seul homme qui peut rétablir le crédit et la confiance; mais les préventions que les Maurepas et les Vergennes ont inspirées au Roi contre lui s'opposent à un retour nécessaire et qui sera forcé. *Monsieur* dit qu'il faut que son frère n'ait pas à dîner pendant deux jours pour se décider. La Reine peut seule amener cette révolution dans les préjugés royaux, et l'on espère que le duc de Liancourt, qui a succédé au comte de Fersen dans sa confiance et qui estime M. Necker, l'engagera à une démarche agréable à la nation et avantageuse à l'État.

Quoique l'influence du parti Calonne paroisse détruite, on parle encore de la retraite de M. de Castries, auquel on donne le comte d'Estaing pour successeur : rien n'est moins vraisemblable. L'élévation de l'archevêque de Toulouse au poste de premier ministre est également un rêve de nos oisifs.

Dimanche, le duc d'Harcourt a présenté au Roi et à la Reine les coopérateurs qu'il s'est choisis pour l'éducation de M. le Dauphin. Parmi les ecclésiastiques qui sont chargés de l'instruction, on n'a pas été peu surpris de trouver un nommé Buisson, habile joueur de mandoline, jadis précepteur de M. de Sartines le fils, aujourd'hui premier familier de madame d'Harcourt. Et tels sont les successeurs des Bossuet, des Fénelon, des Marbeuf, des d'Argentré! Le duc d'Harcourt a en même temps présenté au Roi un état de la maison du jeune prince et de la dépense qu'elle occasionne, qui se montera à deux millions. Le Roi a paru surpris; le gouverneur a cru que c'étoit une improbation, et a dit à Sa Majesté qu'elle étoit la maîtresse de changer, de retrancher. « Ce n'est pas de vous que je me plains, répondit le monarque, mais bien de cette éducation première, qui coûte cinq millions par an!

Du 27 avril.

Les feuilles publiques vous auront rendu compte de la grande assemblée du 23. Elle a offert une singularité qui n'est pas connue, c'est que n'ayant trouvé dans le portefeuille de M. de Calonne rien de relatif à la quatrième section des objets de la

convocation des notables, M. de Fourqueux a été obligé de travailler en entier cette partie, ou plutôt de la faire travailler par M. Dupont, qui est toujours le grand faiseur en ce genre. Au reste, un emprunt et des impôts, voilà le fond du sac, et si l'on n'est pas content, ce sera un impôt et des emprunts.

M. de Fourqueux est plutôt un ministre pour l'assemblée des notables, un simulacre jugé nécessaire pour la continuation de leurs opérations, qu'un contrôleur général destiné à rétablir l'ordre dans nos finances. On croit généralement qu'il sera remercié en même temps que les notables, et que l'époque n'en est pas éloignée. Une nouvelle forme d'administration s'élèvera alors, et nous verrons peut-être revenir les temps où la destinée du royaume a dépendu d'un premier ministre et d'un surintendant des finances.

On a lu dans les gazettes une prétendue déclaration de notre cour à celles de Vienne et de Pétersbourg sur les affaires du Levant; elle est controuvée. Mais il paroît certain que notre cabinet, celui de Madrid et celui de Saint-James ont fait insinuer de concert à ces cours qu'ils ne pourroient jamais consentir à aucune innovation dans les pays soumis à la domination ottomane. Il paroît pourtant difficile de croire que, malgré nos efforts, les cours impériales renoncent aux avantages qu'elles se sont promis des énormes dépenses qu'elles ont déjà faites.

LETTRE DIX-NEUVIÈME.

De Versailles, le 3 mai 1787.

Les notables sollicitent vivement la communication des états qui leur ont été promis et qu'on a commencé de mettre sous leurs yeux. Le bureau du prince de Conti avoit arrêté de cesser tout travail jusqu'à ce que ces pièces eussent mis à portée de statuer quel est précisément le déficit, si des impôts sont absolument nécessaires pour le remplir, à quelle somme et jusqu'à quelle époque ces impôts doivent être portés.

C'est cette demande qui a mis le Roi à même de connoître l'infidélité du relevé qui lui a été remis par M. de Calonne. Ayant demandé cet état au nouveau contrôleur, Sa Majesté a été frappée

de la différence des résultats. M. de Fourqueux a déclaré qu'il le tenoit de M. Gaujard, premier commis des finances : celui-ci a été mandé. C'est peut-être la première fois qu'un commis a eu l'honneur de travailler avec le monarque pour vérifier la besogne d'un ministre. M. Gaujard a reconnu d'abord et démontré au Roi que M. de Calonne avoit reporté en termes vagues une partie des causes du déficit à l'administration de ses prédécesseurs, et que telle étoit la source des erreurs reprochées par cet ex-ministre au Compte rendu de M. Necker.

Le fameux écuyer Astley avoit traité avec le duc d'Orléans pour faire ses exercices dans l'enceinte du Palais-Royal. Le ministre de Paris lui a défendu d'exécuter ce projet, sous peine d'être renvoyé en Angleterre avec ses chevaux, et a fait notifier au duc d'Orléans que s'il faisoit construire un nouveau spectacle sur son terrain, l'inspection en appartiendroit à la police. Cette aventure a donné lieu à la pièce de vers que voici :

ÉPITRE

à Philippe Reis-Effendi, vice-amiral de San-Ouest, traduite de l'arabe en grec par Joseph.

On sait que la bizarrerie
Voltigeoit sur votre berceau,
Et chacun aujourd'hui parie
Qu'elle doit vous suivre au tombeau.
Mais on croyoit que la folie
Qui siégeoit dans votre cerveau
Par l'âge seroit amortie.
Point du tout : chaque jour nouveau
Voit naître nouvelle manie :
Hier ce qui vous parut beau,
Demain par vous se répudie.
Aujourd'hui, d'une rêverie
A Ducrest vous dites un mot,
Et bientôt ce rare génie
De Momus roule le grelot,
Et fidèlement vous copie,
Car imiter, voilà son lot !

A bon droit Votre Seigneurie
A ce grand homme se confie.
Digne d'un destin aussi beau,
Celui qui consacra sa vie
A concevoir comment sur l'eau
Sa main intrépide et hardie
Lanceroit un joli vaisseau
De carton fin d'Andalousie,
Devoit, gardien de votre sceau,
Faire de la chancellerie
Une baroque académie,
Ou pour mieux dire un vrai tripot.
Mais chacun a sa fantaisie,
Et son ridicule, et son goût.
Les vôtres sont l'anglomanie,
La chasse au daim[1], l'argent surtout[2],
Et la mauvaise compagnie[3].

(1) Monseigneur tua dernièrement un daim dans un faubourg de Paris.

(2) Les jeux, les locations, etc.

(3) Messieurs les agas, cadi-effendi, chiaoux, etc., connus à Constantinople par leurs folies.

Cela ne nous fait rien du tout,
Et n'excite point notre envie.
L'épouse qui vous est unie
N'en sera pas moins par nous tous
Toujours respectée et chérie.
Mais ce qui nous est moins égal,
Et qui passe la raillerie,
C'est qu'épousant votre génie
A transformer un amiral
En un maître d'hôtellerie
Qui loge à pied comme à cheval,
Vous alliez faire une écurie
D'un beau palais impérial.
Quoi! monseigneur, les fabagies
Les tripots, les académies,
De vos arcades seuls soutiens,
Vomiront roués, libertins,
Abbés, escroqueurs et catins,
Pour heurter, dans leurs promenades,
Tous les honnêtes citoyens
Qui traverseront vos jardins?
Et déjà meurtris des bourrades
Qu'on leur décoche à toutes mains,
Il leur viendra quelque ruade
De vos maigres et longs roussins,
Qui, d'une seule pétarade,
Peuvent massacrer dix humains...
Je crois pénétrer un mystère :
Pour vous, la course à des appas,
Et je vois que vous voulez faire
De votre jardin un haras.
C'est bien, mais est-il nécessaire
De faire venir d'Angleterre
Tant de chevaux vifs et malins,
Quand vous êtes propriétaire
D'un si grand nombre de poulains,
Que, pullulant dans vos jardins,
Ils peupleroient toute la terre (1)?

Les épigrammes et les satires auxquelles a donné lieu la guerre que le comte de Mirabeau fait à l'agiotage sont d'un genre atroce. On attribue celle-ci à M. de Beaumarchais, au sujet de la dénonciation :

Puisse ton homélie, infernal Mirabeau,
Écraser les fripons qui gâtent nos affaires!
Un voleur converti doit devenir bourreau,
Et prêcher sur l'échelle en rouant ses confrères (2).

Réponse du comte de Mirabeau :

Pour un bourreau tu m'as choisi :
Un roué s'y connoît, sans doute!
Mais ne crois pas que je redoute
Un criminel que j'ai flétri.

Du 5 mai.

La nation appeloit M. Necker au timon des finances; mais cet administrateur exercé ne plaisoit point à l'administrateur général. Il a fait un choix bien plus chrétien : il n'a pas voulu livrer nos finances à un hérétique qui a des rapports si directs avec le diable; il les a mis sous la protection du clergé, et c'est M. de Brienne, archevêque de Toulouse, qui en prendra soin. Ce

(1) L'amiral, comme on sait, est possesseur de superbes haras en ce genre.
(2) On attribue aussi cette épigramme à Rivarol.

prélat est enfin parvenu à jouer un rôle ministériel, vers lequel toutes ses démarches et tous ses travaux étoient dirigés depuis vingt ans. Il a eu pendant toute l'assemblée des notables une marche circonspecte, adroite, qui l'amenoit à profiter de la chute de M. de Calonne. Cette chute étoit calculée; la nation la doit à la Reine : elle lui doit aussi le nouveau président des finances que l'abbé de Vermont a conduit à cette place malgré le Roi, qui a toujours montré de l'éloignement pour les prélats, qu'il voudroit voir dans leurs diocèses et non livrés à l'intrigue. Le règne de M. de Fourqueux, arrivé là par hasard, n'a pas été long. M. de Brienne est le maître de choisir ses coopérateurs, qui formeront un conseil réel de finances : un directeur général travaillera avec lui et en sa présence avec le Roi. On nomme pour ce détail M. de Villedeuil, intendant de Rouen, homme honnête, mais lourd dans ses conceptions et lent dans le travail. L'archevêque ne veut pas de ces hommes, qui pourroient partager ou attirer à eux quelques portions du crédit ou de la gloire qu'il va acquérir.

On espère que cette nouvelle administration nous débarrassera de tous les déprédateurs secondaires que M. de Calonne avoit réunis autour de lui, et qui étoient remplis de son esprit et de ses principes. C'est une longue file de capucins de cartes qui vont culbuter.

LETTRE VINGTIÈME.

De Versailles, le 10 mai 1787.

Les cagots sont désolés de l'élévation de M. de Brienne. Ce prélat, dont la fortune est à la vérité considérable, joint beaucoup de désintéressement à une probité qui n'est point suspecte, une bienfaisance éclairée à des vues sages, un esprit d'ordre à de profondes connoissances; mais, disent-ils, il n'a point de religion, il n'aime pas les moines, et il aime au contraire infiniment les femmes... Son âge et sa frêle constitution doivent rassurer à ce dernier égard, et si ses efforts en faveur du clergé, dans l'assemblée des notables, ont été une affaire de politique, sa robe au moins ne lui permettra pas de le maltraiter.

Les politiques voient avec peine, de leur côté, que ce ministre

porte ses vues de réforme sur les départements des affaires étrangères, de la guerre et de la marine. Il nous importe de devenir de plus en plus respectables sur mer; nous perdons journellement de notre poids dans la balance respective des forces militaires de l'Europe, et les spéculateurs qui admirent l'influence que nous avons conservée sur les questions politiques font des vœux pour que l'on ne retranche rien des sommes qu'absorbe ce département. L'espionnage intérieur, les prisons d'État, la maison du Roi et tout ce qui est du ressort du quatrième département, excepté les objets qui intéressent le commerce, offrent des prairies bien plus avantageuses à faucher.

M. de Villedeuil avoit à peine échangé son intendance contre le portefeuille des finances, qu'il a remis au Roi un mémoire sur l'inutilité des intendants : petits tyrans, a-t-il dit, qui ne peuvent qu'aliéner, s'il étoit possible, le cœur des sujets envers le monarque qui leur confie une autorité dont ils abusent.

On fait sur le bon M. de Fourqueux ce mauvais calembour : qu'il a perdu sa place *au vingt et un*, parce qu'il n'a été contrôleur général que pendant vingt et un jours. Cela ne l'a pas empêché de recevoir la pension de retraite de 20,000 livres.

La Reine est allée avant-hier coucher à Paris, où Sa Majesté s'est rendue à la revue. Une affluence prodigieuse a été attirée par ce spectacle annuel. On a remarqué que le peuple n'a point accueilli ses maîtres avec les acclamations ordinaires. On n'ignore point les vues paternelles du monarque; mais on gémit du peu de succès des mesures qu'il prend, et la tristesse est froide et silencieuse. Le Roi lui-même est, depuis ces derniers événements, d'une mélancolie que rien ne peut distraire.

Du 13 mai.

Les notables continuent leurs recherches avec zèle. Chaque jour le déficit s'agrandit. Il est instant de trouver des ressources, et l'on n'en connoît que de trois espèces : l'économie, l'emprunt et l'impôt. La première est lente, et les autres sont aussi onéreuses que contraires aux vrais principes d'administration; mais nécessité n'a point de loi. On vient donc de publier un édit portant création d'un emprunt viager de soixante millions à 9 pour 100

jusqu'à quarante ans, 10 pour 100 de quarante à soixante, et à 8 pour 100 sur deux têtes. On parle d'un vingtième qui sera supporté par toutes les classes de citoyens, et d'un dixième sur les maisons de Paris. Le préambule de l'emprunt promet quarante millions d'économie, soit dans la maison du Roi, soit dans les départements. Les comités de notables ont représenté que ces économies pouvoient être portées à soixante-cinq millions, et ont indiqué plusieurs objets de réforme. Ils ont demandé à l'archevêque de Toulouse un état des économies qu'il se proposoit de faire; il l'a refusé, ce qui lui a attiré des reproches très-vifs du comité assemblé chez *Monsieur*. On lui a opposé le parallèle de sa façon de penser lorsqu'il votoit dans le comité, et de sa conduite comme ministre. L'énergie que déploient les représentants de la nation prouve que le patriotisme n'est point encore éteint chez nous. La nation leur doit son salut et sa sûreté. Ils ont montré au chef quels étoient les droits d'un peuple libre, et à ce même peuple quelle étoit leur étendue; ils ont repris ce que lui avoit ôté le despotisme ministériel, et surtout celui des Maurepas et des Vergennes, et désormais les assemblées provinciales défendront et maintiendront cette juste proportion qui doit empêcher le souverain d'abuser du pouvoir, et assurer au citoyen la liberté et la propriété. Les notables ne se sépareront pas sans que l'établissement de ces congrès nationaux soit assuré et consolidé, et que les arrangements utiles projetés sur cette base soient mis en exécution. Craindrait-on que leur zèle, leurs bonnes intentions et leurs représentations soient oubliés quand l'assemblée ne sera plus? Non, si l'on rend justice à la probité du Roi et à celle de l'archevêque de Toulouse. On connoît à celui-ci un projet d'imposition qu'il avoit communiqué à M. de Vergennes, et qui, exécuté sagement, délivreroit la nation de cette sorte d'oppresseurs qui la désolent par leurs priviléges, leurs concessions, leurs avances faites à l'État. Les traites, la gabelle, la taille disparaîtroient, et c'est alors que le François, et surtout le cultivateur, pourroit espérer de jouir du fruit de ses travaux.

Madame de Polignac est partie pour l'Angleterre avec sa famille. M. de Vaudreuil l'a suivie quelques jours après.

LETTRE VINGT ET UNIÈME.

De Versailles, le 17 mai 1787.

On s'attend chaque jour à de nouveaux changements qui devoient être une suite naturelle de la disgrâce de M. de Calonne. Tous ses amis, et selon d'autres personnes, ses complices, sont dans les angoisses. Dans le nombre de ceux-là se trouve M. le Noir, chargé du comité d'administration, de la direction de l'agiotage et d'un contre-espionnage en faveur de M. de Calonne, contre lequel, suivant l'usage, il se trouve en ce moment. Il a profité plus que personne de l'esprit de déprédation qui regnoit dans le ministère des finances. Il s'est fait donner pendant trois années 72,000 livres de pension, qui font pour le total. 216,000

Plus les arrérages de la retraite qui lui avoit été accordée lors de son renvoi sous M. Turgot, et qui ne devoit plus avoir lieu lorsqu'il est entré à la police. 108,000

Il s'est fait construire un logement superbe à la Bibliothèque du Roi, de cent croisées de face avec six écuries, dont une sous la salle des estampes; ce logement a coûté au Roi. . . . 200,000

Plus une maison, rue Neuve des Petits-Champs, achetée au compte du Roi, pour loger huit à neuf personnes qu'il a déplacées. 400,000

Il a reçu des fonds de la Bibliothèque depuis 1784 la somme de 359,000 livres, dont il a employé au plus 250,000 au payement des personnes qui y sont attachées et à l'achat de quelques livres; reste entre ses mains environ. 109,000

Total. . . . 1,033,000

On ne parle pas des sommes immenses que lui a rendues l'agiotage, dont il conduisoit les opérations par ses conseils et ses espions à gages [1].

[1] Voir sur l'administration de M. le Noir les *Mémoires tirés des Archives*

Du 20 mai.

On parle de la dissolution de l'assemblée des notables, mais rien n'est arrêté. La joie qu'y a répandue la disgrâce M. de Calonne a été de peu de durée. On accuse l'archevêque de Toulouse d'avoir changé d'opinion depuis qu'il est ministre, et de ne point disposer le Roi à ce qui peut seul rétablir l'ordre dans la comptabilité, l'établissement d'un conseil de finance, qui surveilleroit toute la manutention du trésor royal, qui adopteroit ou rejetteroit toutes les opérations de finance. L'assemblée désireroit encore que le projet d'économiser fût mis à exécution, enfin elle voudroit que son séjour à Versailles et ses travaux ne fussent pas perdus pour la nation. Si le Roi ne se prête pas au désir de ses notables, il contredira par sa conduite tout ce qu'il a annoncé par ses discours. Quelles ressources aura-t-il alors pour se tirer de la dette immense qu'il a laissé contracter à un homme qui s'est joué de la nation, de son chef et de tous les principes? Des hommes instruits et mécontents se répandront dans les provinces, y porteront leurs lumières et leur découragement, et lorsque le souverain parlera d'impôts, il trouvera des sujets sourds à sa voix, des corps résistants à ses volontés : il ne lui restera alors que la ressource de manquer à tous ses engagements.

Si monseigneur de Toulouse ne dispose pas le Roi à donner quelque satisfaction aux notables et à exécuter les promesses qu'il a faites à la nation, il doit quitter une place dans laquelle il ne peut faire le bien qu'on attendoit de lui; autrement, il ne sera plus aux yeux des François qu'un vil ambitieux, sacrifiant l'intérêt public au désir de se maintenir dans un poste où il ne trouvera plus que le déshonneur à la place de la gloire, le mépris de la nation au lieu de ses éloges. Mais, dit-on, le Roi seroit en tutelle s'il acquiesçoit à tout ce que l'assemblée lui demande! Eh! pourquoi n'y seroit-il pas? N'est-il pas mineur?..... C'est en ce moment un fils de famille qui s'est égaré, et à qui l'on donne des conseils et des règles de conduite, pour qu'il ne tombe plus

de la police de Paris, par Peuchet. Son caractère et ses actes y semblent appréciés impartialement. M. le Noir a été en somme un grand homme de police.

dans les mêmes fautes. Il faut rappeler quelquefois les chefs des nations à leur première institution, et leur apprendre qu'ils tiennent leur pouvoir de ces peuples qu'ils traitent trop souvent en esclaves! Les notables ont montré que la nation existoit encore; ils obtiendront de leurs compatriotes et de la postérité la reconnoissance et la vénération qu'ils méritent, mais ils n'obtiendront peut-être rien pour le bonheur des François et pour la gloire de leur Roi.

Le prélat ministre, malgré son esprit et la connoissance qu'il doit avoir de la cour, a déjà été maladroit par le choix qu'il vouloit faire de quatre magistrats qui auroient les détails de l'administration économique du royaume.

Tous les maîtres des requêtes qui étoient chargés de quelque département ont pris l'alarme; ils ont fait agir leurs protecteurs, leurs femmes, et ont assailli l'archevêque-président de manière à le dégoûter de tout changement. C'est ainsi que M. de Saint-Germain vit échouer tous ses projets de réforme, et perdit toute la considération qu'il s'étoit acquise; c'est ainsi que les le Noir, les Vergennes, parviendront à conserver des places malgré leur incapacité, malgré le cri public, et que les commis régneront, vendront et décideront du sort et de la fortune des citoyens.

LETTRE VINGT-DEUXIÈME.

De Versailles, le 23 mai 1787.

La situation du royaume et le déficit de cent quarante millions que les comités ont découvert dans le service de cette année, ont forcé à des emprunts et à des impôts, nouvelles charges pour l'État. Les arrêtés fermes et patriotiques des notables sur les moyens de couper cette chaîne de maux et de palliatifs douloureux ont embarrassé le nouveau ministre. En cédant sur tous les points, il paroissoit infidèle au dépôt qui lui a été confié d'une portion de l'autorité du monarque : aussi s'est-on empressé de l'accuser de ne plus penser en notable. Cependant il a cherché à concilier les intérêts du trône avec ceux de la nation. On croit qu'il y a réussi, et que les notables auront une pleine satisfaction dans l'assemblée de congé qui va avoir lieu. Le Roi y promul-

guera la création des assemblées provinciales, celle d'un conseil de finance, et pour subvenir aux besoins du moment, il établira un impôt sur le timbre et une augmentation de vingt-cinq millions sur les vingtièmes, lesquels seront de nouveau répartis sur tous les ordres de citoyens. On promettra que les nouveaux impôts subsisteront seulement autant que les besoins de l'État l'exigeront; mais on se rappelle qu'en pareille circonstance Louis XIV établit la capitation et qu'elle subsiste encore. On annonce des suppressions utiles, comme celle des receveurs généraux et des trésoriers. M. de Brienne veut proposer des retranchements et un nouveau plan d'imposition qui rendra les revenus du Roi d'une perception plus facile, et diminuera les griefs du peuple contre les vexations des agents du fisc. Il a déclaré que si ses vues pour le bien public ne pouvoient pas avoir lieu d'ici au mois de novembre ou si l'intrigue et l'intérêt particulier mettoient des obstacles à leur exécution, il supplieroit le Roi de lui permettre de se retirer.

On dit encore que le Roi tiendra un lit de justice après la clôture de la diète des notables pour la promulgation des nouvelles lois. Ce moyen est le seul que le monarque le mieux intentionné ait pour vaincre la résistance des corps que domine l'esprit de routine et de prévention. Il coûte infiniment à Louis XVI, que l'on a depuis quelque temps surpris plusieurs fois versant des larmes.

Il est toujours question de quelques nouveaux changements dans le ministère. Le marquis de Ségur a déclaré qu'il donneroit sa démission si l'on exigeoit de lui qu'il allât travailler chez M. de Brienne. Le fils de ce ministre, jeune officier de beaucoup d'esprit, se trouvant mardi dernier à l'Opéra, un de ses amis lui demanda familièrement s'il étoit vrai que son père alloit donner sa démission. « Je n'en sais rien, répondit le jeune Ségur, mais cela ne seroit pas étonnant, le Roi lui-même se dispose bien à donner la sienne! » Le sarcasme fut entendu, et l'auteur, arrêté au sortir du spectacle, fut mis aux arrêts pour trois jours.

M. de Calonne prévoyoit bien, lorsqu'il étoit encore en place, quel devoit être l'effet du cri public qui s'élevoit contre lui; mais, comme tous les tyrans, il croyoit que la force et l'autorité pouvoient remédier à tout. Il se plaignoit un jour du nombre de ses

ennemis. « Je voudrois bien, disoit-il, faire enfermer tous ces gredins-là. » — « Rien de plus facile, lui répondit un notable, hâtez-vous de faire achever la grande muraille. »

Du 26 mai.

Les notables sont congédiés et vont retourner chacun chez eux, laissant les choses à peu près dans le même état où elles étoient, avec la différence que l'univers est maintenant instruit du délabrement de nos finances et de notre pitoyable détresse. Il n'en faudra pas moins un lit de justice pour de nouveaux impôts, les assemblées provinciales n'en seront pas moins des instruments aveugles ou forcés des volontés du gouvernement, et il en sera de même du conseil de finance, qui tiendra des sessions annuelles, fruit unique de cette fameuse assemblée.

Il y a quelques mouvements de troupes dans la Flandre, et il est probable qu'ils se rapportent aux troubles de la Hollande, peut-être aussi à ceux dont les Pays-Bas autrichiens sont menacés. Mais il seroit absurde de croire que nous puissions prendre aucune part active à aucun événement politique hors de nos frontières, au risque de nous engager dans une guerre. La paix à tout prix, voilà notre devise.

LETTRE VINGT-TROISIÈME.

De Versailles, le 1er juin 1787.

Parlons des notables pour la dernière fois, selon toute apparence. On imprime onze discours qui ont été prononcés à l'assemblée de clôture. Celui de monseigneur l'archevêque de Toulouse a frappé par son éloquence douce et touchante. Mais il n'y en a pas eu de plus remarquable que celui de M. le Pelletier de Morfontaine, prévôt des marchands, qui a parlé le dernier. C'est un chef-d'œuvre pour l'amphigouri, le galimatias, les phrases obscures et entortillées : personne n'y a rien compris, et l'auteur lui-même, à ce que l'on assure. Les notables ont comblé leur gloire en n'éclatant pas de rire au nez de l'orateur.

Malgré le chagrin que causent au Roi les opérations de finance, sa gaieté naturelle prend quelquefois le dessus. Étant la semaine

dernière à la chasse du côté de Rambouillet, un cerf tomba dans un étang, et l'un de ces facteurs qui portent les lettres dans les villages s'amusoit de ce spectacle. C'était un enfant de quinze ans, qui portoit en bandoulière sa petite boîte décorée d'une fleur de lis. Le Roi ignorant l'usage de cette boîte passe derrière l'enfant, la lui ôte légèrement et la jette dans l'eau. Le jeune homme se lamentoit; on instruit Sa Majesté de l'objet de sa douleur et du dépôt sacré dont il se trouvoit privé. Le Roi fit promptement repêcher la boîte, et donna six livres au petit facteur pour le consoler.

Pendant que cette scène se passoit, un paysan, les bras croisés, s'amusoit aussi à regarder le cerf qu'on retiroit de l'eau. « Que ne prêtes-tu la main? » lui dit le Roi; et le paysan se met à aider les piqueurs. Sa maladresse les embarrassoit; le Roi lui lâche un coup de pied dans le derrière. « Sire, dit-il, je vous remercie de la gratification. » Ce mot lui valut un louis.

Madame de Chabannes a fait demander au Roi la permission d'aller voir M. de Calonne. « Qu'elle aille se faire f..., » répondit le monarque. — « Je vais donc, répliqua M. de Breteuil, dire à madame de Chabannes que Votre Majesté lui accorde sa demande. »

LETTRE VINGT-QUATRIÈME.

De Versailles, le 7 juin 1787.

Le chef du conseil des finances porte dans son discours aux notables le déficit à cent quarante millions, en prenant un terme moyen entre les différentes estimations des bureaux; mais on est généralement persuadé qu'il ne s'élève pas si haut. D'ailleurs, dans un empire tel que la France, cette somme n'est point énorme ni aussi alarmante qu'elle l'a paru d'abord. Observons que le monarque vient d'être lié; les représentants de la nation se sont bien montrés, et les assemblées provinciales vont augmenter son énergie; enfin le conseil des finances qui vient d'être établi et le comité annuel qui le sera, doivent mettre fin dans cette partie aux déprédations qui ont existé depuis quarante ans avec plus ou moins de violence.

Ainsi l'on doit convenir, malgré les frondeurs, qu'il résultera

un bien réel de l'assemblée des notables. Déjà le cours des effets publics a haussé, ce qui ne doit pas moins être attribué à la confiance qu'inspirent MM. de Brienne et de Villedeuil, tous deux aussi honnêtes, aussi sages, aussi éclairés que le Calonne étoit dissipateur, ignorant et mauvaise tête. Voilà le bon côté; le mauvais est que nous sommes dans le danger imminent d'une guerre qui couve depuis plusieurs années en Europe.

Le Roi de Prusse et l'Angleterre se déclareront les premiers au sujet des troubles de la Hollande, et trop confiants dans le succès de nos moyens de conciliation, il est possible que nous soyons entraînés malgré nous dans une querelle à laquelle nous ne saurions rester indifférents. Voilà ce qui pourroit déconcerter nos plans d'économie. En de telles circonstances, les réformes seroient dangereuses dans les dépenses des départements. Quant à celles de faste et de représentation, il est toujours fortement question de les diminuer. La Reine s'agite beaucoup et prêche hautement les retranchements dans sa maison et dans celle du Roi. Lorsque les notables, après la clôture de l'assemblée, vinrent prendre congé du Roi, elle se trouva comme par hasard sur leur passage, tenant ses deux enfants par la main. Cette démarche et sa conduite actuelle prouvent qu'elle cherche à regagner l'amour de la nation, et elle n'a pas peu à faire, tant est grande la prévention qui existe contre elle. Il faut convenir qu'elle est fondée : rarement le peuple a tort.

Il faut des impôts, même dans le cas de la continuation de la paix. On s'est effrayé du mot *vingtième* qui a été prononcé, et qui ne l'est jamais sans inspirer de l'effroi. Il n'est point question d'en établir un nouveau, mais seulement de faire payer exactement à tous les contribuables les deux vingtièmes qui existent déjà. Il est prouvé que les deux ne rapportoient pas ce qu'un seul auroit dû produire s'il eût été levé avec justice. Croiriez-vous que le duc d'Orléans ne payoit que 50,000 livres?

Si on laisse faire les Bataves, l'événement justifiera notre conduite à leur égard. L'injustice à la fin produit l'indépendance; mais il est à craindre que nous n'ayons trop compté sur la prudence des amis du Stathouder : c'est de ce côté seul que peut venir l'interruption de la tranquillité générale. Encore il existe

beaucoup de remèdes à tenter. Les spéculateurs ne doivent pas perdre de vue l'intérêt réciproque que les cours de Vienne et de Berlin ont à ne point se brouiller sérieusement ensemble, le dégoût de l'Empereur pour les Pays-Bas et le désir qu'il a de s'en défaire.

L'entrevue de Cherson ne produira rien de nuisible à la paix de l'Europe, du moins en ce moment-ci. Catherine doit plutôt chercher à consolider sa gloire qu'à tenter de nouvelles entreprises dont le succès seroit toujours incertain, et Joseph ne peut se dissimuler que sa chère alliée venant à manquer la Russie lui échappe; et puis ce souverain a certainement mis de l'ordre dans ses finances, mais il est encore loin d'avoir un trésor et de grandes ressources réelles. Voici ce qu'il disoit en 1784 à un homme célèbre : « Laissons-là les talents, je fais ce que je peux, et l'on ne me reprochera pas de ne pas faire tout ce qui est en mon pouvoir. Mais je ne suis secondé par personne, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur : ministres, dicastères, grands, petits, nobles, bourgeois, prêtres, moines, tous accumulent obstacle sur obstacle, et la machine ne va point. Quant aux moyens, ils sont on ne peut pas plus minces. J'ai trouvé des dettes immenses, et ce n'est qu'avec la plus stricte économie que je puis subvenir aux charges de l'État et à l'entretien de mon armée. »

Du 10 juin.

On parle presque autant de l'affaire de M. de Beaumarchais avec M. Kornmann, qu'on a parlé de l'assemblée des notables. On ne trouve pas dans le mémoire du premier le piquant et la gaieté qui ont fait la base de sa réputation. On a même brûlé ce mémoire par dérision au café du Caveau; mais si les lettres qu'il cite sont exactes, M. Kornmann passera toujours pour le plus sot et le plus méprisable des maris.

La Reine a vu le beau et triste spectacle d'un incendie en revenant de la dernière répétition de *Tarare*. C'étoit le beau palais des Tuileries, dont la moitié est réduite en cendres.

LETTRE VINGT-CINQUIÈME.

De Versailles, le 14 juin 1787.

D'après la célébrité que M. de Beaumarchais a su se procurer, vous ne serez point étonné que son affaire avec M. Kornmann et son opéra de *Tarare* absorbent l'attention générale. Nous avons déjà sept ou huit mémoires dans le procès et une douzaine de chansons et d'épigrammes sur l'opéra. Voici des couplets parodiés d'un air que chante un Italien mutilé, devenu membre du sérail. Cet air est un pont-neuf peu digne de la majesté de l'Académie royale de musique.

J'ai vu la centième folie
De cette étrange comédie
Qui fit courir tous nos Français;
Ah! bravo, Beaumarchais!

Ma foi, d'un mérite si rare
On doit attendre que *Tarare*
Bientôt dégoûte *Figaro;*
Ah! Beaumarchais, bravo!

L'Industrie avec l'Impudence
De tous les temps auront en France
Chez nos badauds un grand succès.
Ah! bravo, Beaumarchais!

Les mœurs, l'honneur, la modestie,
Ne vaudront point, dans ma patrie,
Le mérite de Figaro.
Ah! Beaumarchais, bravo!

Kornmann contre toi publie
Ce factum rempli d'infamie,
Il est l'écho de Mirabeau.
Ah! Beaumarchais, bravo!

A ce mémoire véridique
Réponds en style marotique,
En calembours de Figaro :
Ah! Beaumarchais, bravo!

Caron pour Gœzmann eut le blâme,
Aujourd'hui, pour un crime infâme
Kornmann intente un grand procès.
Ah! bravo, Beaumarchais!

Quoi! tarer l'auteur de *Tarare*,
Qui déjà fut à Saint-Lazare
Au sujet de son *Figaro?*
Ahi! Beaumarchais, povero!

Avec ta philosophie,
Tu dois rire des clameurs :
Que t'importe que l'envie
Dévoile au public tes mœurs?
Si chacun blâme ta vie,
Souviens-toi de tes leçons :
Tout finit par des chansons!

Tarare est une monstrueuse production, remplie de tant d'événements, de changements si inattendus; elle présente un mélange de gaieté, de singularité et d'absurdité si bien combiné, que l'on s'y amuse infiniment. Il ne faut pas parler du style : ce n'est ni de la prose ni des vers. Il y a des scènes fort indécentes,

c'est le cachet de l'auteur. Voici encore un couplet : l'hyperbole y est poussée un peu loin.

L'auteur fameux de *Tarare*
Pour un bon mot, l'an passé,
De l'ordre de Saint-Lazare
Fut fait simple chevalier.
Le procès qu'il se prépare
Pourroit bien à cette fois
Lui mériter la grand'croix.

Autre épigramme adressée au public.

Messieurs, sachez-lui gré de rester, pour vous plaire,
Fidèle au calembour dans son état austère;
En lisant sa réponse, ah! qu'il est doux de voir
L'innocent Beaumarchais aussi blanc que le Noir!

La dame Kornmann a paru en grande loge à une représentation de *Tarare*.

Du 17 juin.

Le ministère de M. de Brienne s'annonce comme l'époque du règne des lumières et de la probité. Les gens honnêtes ont vu avec la plus vive joie M. le duc de Nivernois entrer au conseil. Depuis longtemps on le nommoit à tous les emplois qui intéressoient la gloire ou le bonheur de la nation. On le désignoit déjà pour élever Louis XVI, et quelle différence entre lui et M. de la Vauguyon! A la mort du feu Roi, la voix publique le plaça dans le ministère, et plût à Dieu qu'il y eût rempli la place de M. de Maurepas! Enfin, le vœu général est rempli. On sait un gré infini à M. de Nivernois de son dévouement, vu son âge de soixante-dix ans et l'état chancelant de sa santé, car d'ailleurs il n'a pas besoin du relief de ministre pour ajouter à sa réputation.

La nation n'a pas vu avec moins de plaisir M. de Malesherbes rentrer dans le ministère. Ainsi voilà deux ministres tolérants de plus dans le conseil du Roi. Puisse M. de Lamoignon, comme on l'espère, adopter les mêmes principes!

Les fonds affectés au département de la marine viennent d'être réglés à quarante-cinq millions au lieu de trente, à quoi M. de Calonne vouloit les restreindre, malgré les justes et vives récla-

mations de M. de Castries, qui ont enfin prévalu. Les fonds pour les travaux de Cherbourg, du Havre et de Dunkerque sont faits, et continueront à l'être comme par le passé. Ainsi le Roi ne perd point de vue son grand projet de porter sa marine à toute la perfection dont cette partie importante est susceptible.

Il n'y a encore rien de statué par rapport aux fonds de la guerre. Assurément il y a de belles réformes à faire dans ce département, ne seroit-ce que celle de cette tourbe d'officiers généraux autant à charge à l'État qu'au militaire, de ces escadrons dorés qui ne supportent pas deux mois de campagne, et qui sont la pépinière de tout ce qu'il y a de plus ignorant dans le militaire de l'Europe, de ces officiers majors de place qui ne sont pour la plupart que de plats bourgeois, aussi peu considérés des citoyens que des gens de guerre, d'un tas de scribes de régiment, de fournisseurs, d'entrepreneurs, qui vexent les troupes et ruinent l'État, etc. Les dettes de la guerre dernière sont payées, à vingt-quatre millions près.

En attendant les grandes réformes, qui n'auront, à ce que l'on croit, lieu que dans le mois prochain, le Roi fera son grand voyage dans les provinces méridionales, pour achever la visite des ports du royaume.

La constitution physique de Sa Majesté exige qu'elle prenne beaucoup d'exercice. Douée d'une force prodigieuse, son appétit est en raison de ses facultés. Voici le menu d'un de ses déjeuners ordinaires. A six heures le Roi sonne, et demande ce qu'il y a pour déjeuner. « Sire, un poulet gras et des côtelettes. » — « C'est bien peu de chose, qu'on me fasse des œufs au jus! » Le Roi préside lui-même aux préparatifs, mange quatre côtelettes, le poulet gras, six œufs au jus, une tranche de jambon et boit une bouteille et demie de vin de Champagne; il s'habille, part pour la chasse, et revient dîner avec un appétit incroyable.

LETTRE VINGT-SIXIÈME.

De Versailles, le 23 juin 1787.

Nous avons enfin déclaré nettement notre façon de penser aux esprits turbulents des bords de la Manche. Loin de prendre les

armes pour le soutien des prétendus priviléges que les Brabançons font valoir contre les intentions bienfaisantes de leur souverain, nos troupes des frontières avoient déjà reçu l'ordre de garantir de toute insulte les sous-gouverneurs généraux, et de concert avec le cabinet de Berlin, nous venons d'annoncer aux Hollandois que, sans prendre parti dans leurs querelles intestines, nous ne pourrions nous dispenser d'y intervenir pour rétablir chez eux la paix et la concorde, s'ils ne se hâtoient pas de se concilier eux-mêmes.

Je vous ai déjà prévenu, Monsieur, que M. de Montmorin n'a point adopté les principes de M. de Vergennes à ce sujet. Il sent le danger d'une partialité ouverte dans les affaires de la Hollande; il suffisoit de les faire sentir également aux puissances cointéressées pour prévenir une explosion dont les suites étoient redoutables. La République abandonnée à elle-même est un arbre qui, secoué fortement, répand des fruits que l'on s'empresse à recueillir. Une conciliation en apparence contraire à nos intérêts portera son remède. L'esprit d'indépendance et la fermentation sourde qu'il entretiendra parmi les Hollandois, seront toujours un contrepoids suffisant pour les projets du Stathouder.

On raconte une anecdote assez plaisante de M. de Calonne. Dans le temps même que son esprit étoit occupé des projets les plus importants, du bien de l'État sans doute, mais particulièrement de sa propre conservation, tous les soirs il se livroit à la gaieté dans des soupers fins et de joyeuses orgies. Une nuit, ne pouvant dormir, il sonne; son valet de chambre accourt. « Que l'on fasse descendre Rose!..... » — « Mais, monseigneur, vous m'avez ordonné de vous éveiller à quatre heures du matin pour votre discours à l'assemblée des notables!... » — « Je me f... des notables! qu'on fasse venir Rose!... » Rose est une jolie petite personne que le valet de chambre avoit donnée à son maître, en se réservant, comme de raison, le droit de jambage. Rose arrive, et ne se retire qu'au lever du soleil. « Par quel caprice, lui demande le valet, notre maître vous a-t-il fait descendre aujourd'hui? Il avoit un discours si important à corriger. » — « Ah! dit la maligne Rose, je ne m'étonne donc plus qu'il ait passé la nuit à faire des ratures. »

On croit que l'affaire de M. Kornmann fera perdre à M. le Noir sa place de bibliothécaire du Roi, comme les recherches sur la conduite de M. de Calonne lui ont déjà fait ôter ses bureaux.

Cette affaire fait toujours grand bruit, et des épigrammes qui éclosent chaque jour réveillent à ce sujet la curiosité dès qu'elle se lasse. Voici une bénigne plaisanterie qui circule au sujet du dernier mémoire de M. de Beaumarchais. Il faut en ce genre les sels les plus âcres pour nos palais blasés.

Recette de l'encre dont M. Caron s'est servi pour répondre à M. Kornmann.

De ce détestable mémoire,
S'écrioit hier un lecteur,
Chaque page est tellement noire
Que l'on penseroit que l'auteur
Dans sa frénétique fureur
Du diable y versa l'écritoire.
— Eh non, répond avec humeur
Un respectable personnage.
Jusqu'au bout lisez cet ouvrage,
Honte du goût et de l'honneur,
Et vous y verrez l'orateur
Abandonnant le persiflage,
User une fois de candeur,
Et convenir avec courage
Qu'à nos yeux il versa son cœur.

Du 25 juin.

M. de Vergennes a mis à la mode cette politique machiavélique d'occuper les souverains dans leur propre pays pour détourner leurs forces et leur attention des affaires du dehors. Nous voyons avec plaisir l'esprit de division et des troubles intérieurs suspendre les projets dont nous pouvons concevoir de l'inquiétude. Il est bien que les Hollandois négligent leur commerce, oublient cette fine politique, plus redoutable que de grandes forces, pour courir après la liberté, comme nos débauches après le plaisir et le bonheur; que les Brabançons repoussent des innovations qui donneroient à leurs provinces la consistance qu'un État doit à une bonne constitution; que les deux pouvoirs qui se combattent à Liége affoiblissent un pays qui ne peut rester longtemps indépendant; que d'autres États, en perdant de leurs forces par les secousses qu'ils se donnent eux-mêmes, offrent plus de prise à notre influence... Mais il ne faut pas que ces orages locaux s'étendent au point d'exciter une tempête générale. Les dispositions de la cour de Berlin nous rassuroient déjà sur les suites des affaires de Hollande, et nous

sommes enfin dans la même sécurité du côté de l'Angleterre. Il devient de plus en plus évident que les principes de M. de Montmorin tendent à conserver les choses sur l'ancien pied, et qu'il a hérité de son prédécesseur de l'art d'arrêter sans éclat les entreprises des esprits les plus ardents et les moins pacifiques.

On rit beaucoup ici de l'ouvrage orthodoxe de madame de Sillery, qui, après avoir essayé différents genres, s'est arrêtée à celui des Gauchat et des Abraham Gauchaix. On lui reproche d'avoir mal choisi son épigraphe dans Massillon, et on lui conseille de préférer celle-ci, tirée du sermon du même orateur pour le jour de la Purification : « Souvent, enflé de quelques lumières qu'on croit avoir puisées dans des lectures recherchées, on veut tout instruire sans connoissance, tout entreprendre sans talents, tout décider sans autorité : tout paroît au-dessous de ce qu'on croit soit-même. »

LETTRE VINGT-SEPTIÈME.

De Versailles, le 27 juin 1787.

Madame de la Mothe s'est échappée de la Salpêtrière ; les gazettes l'ont dit, mais elles ont divagué et déraisonné sur cet événement, plus digne d'être approfondi qu'on ne le croira d'abord. Son évasion a été concertée avec le gouvernement, qui a fait faire assez maladroitement une brèche au mur, pour persuader qu'elle étoit volontaire. C'est un fruit du voyage de madame de Polignac et du comte de Vaudreuil à Bath. On prétend que M. de la Mothe a mis à ce prix et à celui d'une bourse de quatre mille louis la cession de quelques lettres de la Reine à sa femme, lettres qu'il étoit prêt à rendre publiques pour se justifier. Madame de Polignac revient triomphante avec la conquête de ces lettres. Ce fait semble venir à l'appui du soupçon que quelques personnes ont conçu d'une intrigue obscure qui expliqueroit, en effet, les problèmes de l'affaire du collier, la conduite du baron de Breteuil, qui en avoit le secret, et l'ignorance à laquelle le public est condamné sur la vérité dans cette occasion comme en bien d'autres.

On veut que la dame Kornmann ait été la dame de Cour-

ville, qui a dupé le bêta d'Étienville, que Saint-Daudel ait été l'Augeard, son conducteur, etc. L'affaire de M. Kornmann pourroit donc faire jaillir quelques rayons de lumière sur celle du cardinal. Elle paroît mal tourner pour les personnages qui s'y trouvent compromis, et le dénoûment n'en réussira peut-être pas mieux à M. de Beaumarchais que celui de *Tarare*. On dit qu'il est décrété de prise de corps.

L'éducation de M. le Dauphin va mal. Les instituteurs choisis par madame d'Harcourt n'acquirent aucune considération dans leurs travaux. On parle d'un précepteur mitré, et M. le duc d'Harcourt a dit qu'on pouvoit en même temps chercher un gouverneur. Le public s'est pressé de donner ce poste important à M. de Montmorin, qui ne gardera pas, dit-on, le pénible emploi de ministre des affaires étrangères. Notre cabinet influe bien peu en ce moment dans les affaires politiques du continent, et bien des gens craignent que notre espoir de tout arranger ne soit qu'un voile pour couvrir notre parfaite nullité.

Un frondeur faisoit dernièrement cette question : Est-ce que personne n'est à sa place, ou n'y a-t-il personne pour les places ?

Du 29 juin.

Madame de Polignac est de retour et a reçu l'accueil que méritoient ses succès. Ils ont coûté plus qu'on ne l'avoit dit d'abord. Ne se trouvant point assez d'argent pour terminer, madame de Polignac avoit envoyé un courrier ici. Il fallut s'adresser à M. de Villedeuil, qui refusa de faire l'avance qu'on lui demandoit, jusqu'à ce qu'on en fît connoître l'emploi. Enfin M. de Brienne a tout arrangé : les papiers qu'il étoit essentiel d'anéantir sont brûlés, madame de la Mothe est, à ce que l'on croit, allée rejoindre son mari, et il ne seroit point étonnant qu'elle parvînt un jour à faire casser l'arrêt qui l'a flétrie.

On a été étonné du subit refroidissement de l'enthousiasme avec lequel M. le duc d'Harcourt a d'abord été préconisé; mais rien n'est plus conforme à l'ordre accoutumé des choses dans cette meilleure partie du meilleur des mondes. Eh! qu'attendre d'un gouverneur qui enseigne à un pupille destiné au trône que « tous les hommes naissant égaux, c'est la vertu seule qui les

distingue, que la couronne est un pesant fardeau qui impose l'obligation de se vouer au bonheur des peuples, etc.? » La morale de l'Église est bien plus conforme à la constitution despotico-monarchique qui fait notre bien-être. Il a fallu chercher un évêque pour prévenir promptement l'effet de pernicieuses maximes. Si M. d'Harcourt se retire, il se confirme que M. de Montmorin le remplacera, et il paroît que M. de Saint-Priest, ci-devant ambassadeur à la Porte Ottomane, aura les affaires étrangères. C'est auprès du croissant que nos ministres doivent se former à l'art de gouverner.

M. l'archevêque de Toulouse prépare de grandes réformes dans sa bureaucratie : la plupart des appointements seront réduits d'un tiers. Il ne néglige pas, d'un autre côté, de faire sa cour aux premières maisons du royaume, et d'accélérer l'avancement de la sienne. M. le duc d'Orléans s'est adressé à lui pour obtenir la faculté de vendre à vie sur deux têtes les nouveaux bâtiments du Palais-Royal, et les lettres patentes ont été expédiées. En conséquence, le duc d'Orléans vend chaque arcade 50,000 livres. Le limonadier Josserand en a acheté huit, et les a payées 500,000 livres pour avoir le droit de choisir.

La duchesse de Bourbon ayant témoigné le désir d'acheter l'hôtel d'Évreux, que le Roi a payé l'année dernière 1,100,000 livres, et qui devoit servir à loger les princes étrangers qui nous visitent, M. de Brienne a trouvé que Sa Majesté avoit été lésée dans l'acquisition de cet hôtel, et madame de Bourbon ne le payera, selon toute apparence, que 600,000 livres.

Enfin, M. de Brienne ayant fait obtenir au maréchal de Mouchy, pour son gouvernement de Guienne, une pension de retraite dont il n'a pas besoin, c'est le frère de l'archevêque de Toulouse qui obtient ce gouvernement.

M. de Calonne va, dit-on, être dénoncé au Parlement, ainsi que quelques directeurs des monnoies, et peut-être même celui de Paris, qui a été déjà interrogé. Il s'agit d'une infidélité vraie ou prétendue dans le titre des louis à la refonte. Ce seroit depuis des siècles le premier exemple d'un ancien ministre soumis à la recherche des dépositaires des lois. Cet exemple seroit trop alarmant pour ne pas croire qu'on empêchera qu'il ait lieu.

LETTRE VINGT-HUITIÈME.

De Versailles, le 4 juillet 1787.

Madame de Polignac jouit de la plus grande faveur. La Reine a fait meubler son appartement à neuf pendant son absence, et l'on a exécuté ses ordres avec autant de goût que d'élégance. Le jour de son arrivée, la Reine est venue souper chez cette favorite, et y a fait souper le Roi.

Le bruit court que M. de la Mothe est mort subitement à Londres. Il pourroit en être de cette nouvelle comme de la fuite de M. de Calonne dans l'étranger, qui paroît controuvée, quoiqu'on l'ait assurée généralement. On parle d'une commission pour examiner sa gestion, et pour savoir où ont passé vingt-six millions qui ont été dépensés sans ordre du Roi.

Il paroît une requête adressée au Parlement de la part d'un gentilhomme bourguignon nommé de Saint-Huruge, dans laquelle il se plaint d'avoir été retenu à Charenton pendant trois ans, tandis que M. le Noir tenoit sa femme dans ses bras. Cet homme public perd successivement depuis quelques semaines le fruit de vingt années de travaux et d'intrigues. L'opinion publique commence à s'éclairer à son sujet. On lui a ôté ses bureaux, et on parle de lui retirer aussi la Bibliothèque. Elle sera donnée, dit-on, à M. d'Aguesseau, en y joignant la direction générale de la librairie.

On raconte l'anecdote suivante sur M. le Noir, et l'on dit qu'elle tiendra un rang distingué dans l'édifiante et honnête discussion relative à l'affaire de M. Kornmann : M. le Noir étoit dans une joyeuse orgie avec M. de Beaumarchais; le souper fut prolongé fort avant dans la nuit. Au dessert, il ne parut point de fromage, et l'une des belles eut la fantaisie d'en manger. Tous les épiciers étoient dans les bras de leurs chastes moitiés, et refusèrent de se lever, quoiqu'on leur demandât ce fromage de la part d'un magistrat dont le nom fait trembler tous les bons citoyens de la capitale. La courtisane plaisanta le lieutenant de police sur son autorité, qui n'étoit pas même assez efficace pour se procurer du fromage. On prétend que M. le Noir eut la foi-

blesse de tirer de sa poche un de ces ordres en blanc dont il est dépositaire, qui portent le nom du Roi, et de le faire signifier à l'épicier, qui donna enfin du fromage. L'épicier, dit-on, a vendu cet ordre dix louis à M. de Bergasse, qui joindra cette pièce à son premier mémoire. Une telle fable étoit superflue pour rendre cette affaire complétement ridicule.

Du 6 juillet.

Le maréchal de Richelieu est mort hier; le maréchal de Soubise l'avoit précédé. Cette dernière mort occasionnera vraisemblablement un grand procès. M. de Soubise laisse un fils qu'il n'a jamais voulu reconnoître, quoique la mère soutienne que c'est l'un des fruits du séjour que M. le maréchal a fait en Allemagne dans la guerre de sept ans.

Le Parlement a différé l'enregistrement des nouveaux impôts, et a arrêté des remontrances pour rappeler au Roi sa promesse de n'en établir aucun jusqu'à ce que les réformes promises aient été opérées.

Du 8 juillet.

La saison des rêves creux politiques est revenue. Le secret des cabinets donne beau jeu à leur imagination. Nous n'avons appris que par des lettres des frontières les troupes qui s'y rassemblent, et des ports, les nouveaux ordres qui y ont été donnés de tenir nos forces maritimes en état d'agir.

La guerre étoit inévitable. Le Roi de Prusse est décidé à soutenir par les armes la cause de son beau-frère; l'Angleterre se joindra à lui, et notre partie étant liée avec l'Autriche et la Russie, nous allons occuper les Pays-Bas, les réduire à l'obéissance, garder le Rhin en y envoyant une armée d'observation, et, nous étant rendus maîtres de la Manche, fournir par mer des secours aux patriotes.

On sent la valeur de ces suppositions. En voici une autre qui n'est pas moins romanesque : La France travaillera pour elle-même en réduisant les Pays-Bas, l'Empereur les lui abandonnant; et en revanche nous reconnoîtrons les droits de ce monarque sur la république de Gênes, Lucques et d'autres États d'Italie, et nous lui en garantirons la possession, aussi bien que de la Moldavie et de la Valachie. Le fait est que nous resterons

en paix, si nous le pouvons, en faisant la parodie de la neutralité armée de la dernière guerre; mais on ne peut guère en espérer la possibilité.

LETTRE VINGT-NEUVIÈME.

De Versailles, le 11 juillet 1787.

L'édit du timbre éprouve la plus forte opposition de la part du Parlement. La réponse du Roi aux remontrances a été que l'on devoit enregistrer purement et simplement, sans modifications et sans observations. Les chambres et les pairs se sont assemblés avant-hier, et, à la pluralité de soixante-quatre contre cinquante-trois voix, il a été arrêté une respectueuse supplique au Roi. MM. de Saint-Vincent et Pasquier ont parlé dans ces séances avec cette énergie patriotique que le despotisme sembloit avoir terrassée, et qui a été ranimée par l'assemblée des notables.

Si le Roi vient faire enregistrer ici, il faudra en faire autant dans les autres Parlements. Aucun de ces corps n'acceptera un impôt aussi onéreux, aussi préjudiciable au commerce et à tous les citoyens. Les pays d'États ne sont pas plus disposés à l'introduire dans leurs provinces. On est de plus en plus surpris que l'archevêque de Toulouse, qui s'étoit opposé à cet acte tyrannique et inquisitorial, n'ait pas cherché d'autres moyens. De strictes économies suffiroient, dit-on, pour remplir le déficit; mais elles éprouvent des obstacles insurmontables de la part des courtisans, des protectrices et de tous ceux qui devroient montrer l'exemple. On prétend que M. de Brienne, voyant qu'il ne peut faire le bien qu'il s'étoit proposé ni faire remplir au Roi les promesses solennelles qu'il a données à la nation, demandera sa retraite.

M. de Calonne, qui s'étoit arrangé pour avoir une entrevue avec madame de Polignac revenant d'Angleterre, est retourné chez lui; mais peu de jours après il est parti pour Londres, où il est logé dans la Cité, chez un imprimeur. Cette fuite, dont on avoit douté, tant il est extraordinaire de voir un ex-ministre craindre les effets d'une juste sévérité, annonce qu'il n'est pas bien sûr de

ses moyens de défense. On ne sait encore de quelle manière se fera l'examen de sa gestion. On a nommé une commission pour examiner aussi la conduite du sieur de Veimerange, qui avoit des pouvoirs très-étendus sur le trésor royal, que son ami Calonne lui avoit donnés, et pour cause. Madame d'Harvelay a acheté tout le mobilier de M. de Calonne, qui étoit très-considérable. Le produit sert à payer les créanciers.

Il paroît que l'affaire de M. de Veimerange, les poursuites de la cour des monnoies contre le directeur de Strasbourg, et les décrets prononcés contre le procureur général de cette cour et l'essayeur des monnoies de Paris, sont les principaux motifs des inquiétudes de M. de Calonne. La certitude de ne plus trouver auprès du trône les soutiens qu'il avoit achetés à nos dépens, y a mis le comble. On dit qu'il va publier une justification. Il y voudroit prouver sans doute qu'il a été l'administrateur le plus intelligent et le plus économe; mais il y a des personnes trop intéressées à l'empêcher de rendre son mémoire public pour que nous espérions de voir notre curiosité satisfaite.

Du 14 juillet.

On croit qu'il y aura un lit de justice pour établir le nouveau timbre. Le Parlement de Rouen vient de rendre un arrêt qui défend sous peine de la vie à tous porteurs d'ordres de les faire exécuter.

Toutes les cours insistent sur les réformes et sur la preuve du déficit annoncé. Elles supposent qu'il est idéal, et que M. de Calonne l'a imaginé pour avoir un prétexte de tirer plus d'argent de la nation.

Dans la séance orageuse du 6, M. d'Outremont avoit ouvert l'avis d'examiner si le Parlement a le droit de faire au Roi les demandes qui étoient agitées. Le garde des sceaux lui a écrit une belle lettre pour lui témoigner la satisfaction de la cour sur sa conduite. Il a eu l'imprudence de montrer sa lettre, et le mépris de sa compagnie en a été l'antidote. Ce conseiller s'étoit fait beaucoup d'honneur dans l'assemblée des notables; mais en ce moment il convoite une place dans le ministère. En revanche, MM. Fréteau, d'Eprémesnil, Ferrein et de Saint-Vincent ne se sont pas mis en bonne odeur à la cour.

On revient à dire que le sieur de la Mothe, en remettant treize lettres à madame de Polignac, en avoit gardé des copies légalement collationnées, et se disposoit à les publier, lorsqu'il est mort subitement ainsi que sa femme qui l'avoit rejoint; mais rien n'est plus invraisemblable que ce bruit, sur lequel la méchanceté s'obstine.

Voici une fable assez piquante parodiée de la Fontaine, sur l'affaire scandaleuse qui amuse la malignité des oisifs en attendant mieux.

LE RENARD ET LE BOUC.

Capitaine Bergas [1] voloit de compagnie
Avec son ami Guill [2], des plus haut en cornés.
Celui-ci ne voyoit pas plus loin que son nez.
L'autre étoit passé maître en fait de calomnie,
Escroquant au baquet l'argent de tout Paris.
Là, chacun d'eux se désaltère.
Après qu'abondamment tous deux en eurent pris,
Le Bergas dit au Guill : « Que ferons-nous, compère?
Ce n'est pas tout de prendre, il faut sortir d'ici :
Lève ta banqueroute, et tes cornes aussi,
Mets-les sur le papier, le long de ton mémoire.
Je mentirai premièrement,
Puis sur tes cornes m'enlevant,
A l'aide d'une fausse histoire
Le Bicêtre j'esquiverai,
Après quoi je t'en tirerai. »
« Par mes cornes! dit l'autre, il est bon, et je loue
Les gens bien sensés comme toi.
Je n'aurois jamais, quant à moi,
Trouvé ce secret, je l'avoue. »
Le Bergas gagne au pied, laisse son compagnon,
Et vous lui fait un beau sermon
Pour l'exhorter à patience.
« Si le Ciel t'eût, dit-il, donné par excellence
Autant de jugement que de cornes au front,
Tu n'aurois pas à la légère
Intenté ce procès. Donc adieu, j'en suis hors;
Tâche de t'en tirer, et fais tous tes efforts,
Car pour moi, j'ai certaine affaire
Qui ne me permet pas d'arrêter en chemin.
En toute chose il faut considérer la fin. »

[1] Défenseur ardent du magnétisme et de M. Kornmann.
[2] Guillaume Kornmann.

LETTRE TRENTIÈME.

De Versailles, le 19 juillet 1787.

Le Roi a reçu les nouvelles supplications du Parlement contre l'impôt du timbre, et a répondu encore qu'il vouloit être obéi. En conséquence, il y a eu le 16 une nouvelle assemblée des chambres et des pairs. Lorsque le comte d'Artois partit de Versailles pour s'y rendre, la Reine lui dit : « J'espère qu'enfin vous ferez enregistrer. » — « Vous y pouvez compter, Madame, » avoit répondu le prince. Cependant, après de grands débats, le Parlement a terminé cette séance par un arrêté portant qu'il ne pouvoit ni ne devoit enregistrer cet impôt sans manquer à la confiance des peuples et à celle du Roi, dont la religion avoit été surprise. On ajoute que le Parlement se regardant comme incompétent pour cet enregistrement, Sa Majesté seroit de nouveau suppliée de retirer l'édit ou de convoquer les États généraux, avis qui passa à la très-grande pluralité des suffrages.

La séance avoit commencé par une discussion assez sérieuse. Les gardes de *Monsieur* et de monseigneur le comte d'Artois s'étoient emparés des portes, malgré les réclamations des séances précédentes, auxquelles *Monsieur* avoit d'abord cédé. Les frères du Roi déclarèrent cette fois qu'ils sortiroient, si on persistoit à exiger le renvoi de leurs gardes. Le duc de Nivernois s'interposa comme conciliateur, et les magistrats consentirent que les gardes restassent, « sans tirer à conséquence. »

On doit non-seulement avoir obligation aux princes de tout le bien qu'ils peuvent faire, mais d'après les étranges principes qu'on s'efforce de leur inculquer, on devroit leur savoir gré de tout le mal qu'ils ne font pas. Lorsque l'on opinoit dans l'assemblée des pairs sur la nécessité de supplier le Roi de donner un état exact des dépenses et recettes, monseigneur d'Artois dit hautement : « Vous devez savoir, Messieurs, que les dépenses du Roi ne peuvent point être réglées sur ses recettes, mais ses recettes sur ses dépenses. » Chacun témoigna la sensation que produisoit cet étrange principe, que *Monsieur* s'empressa de désavouer. On sait que ce prince n'a point cessé dans toutes les

assemblées des pairs de manifester ses sentiments patriotiques. Comme ils sont un peu opposés aux opérations du ministère, le Roi depuis quelque temps appelle en riant son frère « Monsieur le notable. » Dans une des dernières séances du Parlement, monseigneur comte d'Artois, piqué de ce que son frère avoit vivement combattu son opinion, lui dit avec un peu d'humeur en sortant du palais : « Je m'attendois bien, monsieur le notable, que vous ne seriez pas de mon avis. » — « Quoi qu'il en soit, reprit *Monsieur*, cette plaisanterie me paroît très-déplacée; je puis la souffrir dans la bouche du Roi, mais non pas dans la vôtre. »

Le départ précipité de madame la princesse de Lamballe avec quatre seigneurs de la cour fait penser qu'elle est chargée vis-à-vis de M. de Calonne d'une négociation dans le genre de celle que l'on a attribuée à madame de Polignac vis-à-vis du sieur de la Mothe.

La mort du maréchal prince de Soubise n'est plus une nouvelle, mais tout le monde ne sait pas que le Roi hérite par cette mort de 600,000 livres de revenu. Le pauvre homme avoit 100,000 livres de pension et 500,000 livres de rente viagère, pour lesquelles il n'avoit peut-être pas déboursé cinq cent mille francs. Sous le règne du feu Roi, lorsqu'il se faisoit des emprunts, les courtisans en crédit se faisoient inscrire comme prêteurs, au moyen d'*acquits patents* qu'ils arrachoient à la faiblesse du monarque. Ainsi l'on peut dire que la fin du pauvre maréchal est plus utile à l'État que ne l'a été sa vie.

Du 22 juillet.

Épigramme sur la réponse de M. de Beaumarchais au mémoire de M. Kornmann.

Dans le temple de la Vertu
Caron l'autre jour se présente,
Et là, sans rougir d'être intrus,
Fait cette demande impudente :
Sur mon front, déesse, placez
La couronne que vous devez
Au vertueux appui des belles.
C'est au défenseur de pucelles
Que de pareils honneurs sont dus,
Dit la déesse : et pour l'exemple,
Elle le fit chasser du temple
Et bâtonner dans les cours.

LETTRE TRENTE ET UNIÈME.

De Versailles, le 26 juillet 1787.

La résistance du Parlement à l'imposition du timbre a produit son effet. Il paroît que les nouvelles remontrances où il demandoit la convocation des États généraux n'auront pas lieu. La cour les préviendra en retirant l'édit; mais il faudra remplacer cet édit par un autre, car nous sommes sans argent. Les économies royalement annoncées ne montent encore qu'à vingt millions; c'est la guerre qui en supporte les trois quarts. On n'ose toucher à la maison de la Reine, aux bâtiments, aux pensions, etc., parce que les personnes intéressées sont trop puissantes. L'archevêque président sent à présent la différence qu'il y a de la théorie à la pratique, et de la bonne volonté à l'exécution. Il trouve des obstacles partout, et n'étant pas soutenu par le caractère du supérieur, il est agité par les intrigues, par les demandes, par les prétentions, et le moindre refus lui fait un ennemi. S'il vient à se retirer, nous aurons quelque Calonne qui achèvera la destruction commencée.

On n'est occupé en ce moment que de deux ouvrages qui ont paru en Angleterre, dont tout le monde parle et que personne n'a lus. C'est le mémoire du lord Gordon contre deux grandes dames : on veut ici, parce qu'on le trouve plaisant, que madame de Polignac ait été le colporteur de cette brochure. Le second libelle est l'*Histoire du Collier*, écrite en anglois sur le mémoire de M. de la Mothe. On vend, dit-on, quinze louis la traduction de cette satire.

Les réformes dans le département de la guerre prouvent bien notre dévouement aux principes les plus pacifiques. Toutes les troupes de la Russie, de la Prusse et de l'Empereur couvriroient les bords du Rhin, que nous serions impassibles. L'Empereur réduira les Flamands ou perdra les Pays-Bas, le Stathouder sera roi ou chassé, que tous ces événements ne nous feront pas tirer un coup de fusil. Pour la médiation, à la bonne heure. Le chevalier Bourgoin revient avec des plans d'accommodement. Si le Stathouder ne les agrée pas, on se battra, et nous serons specta-

teurs. Nous sommes persuadés que le Roi de Prusse ne se mêlera point de cette affaire autrement que nous.

Georges III voudroit faire quelque chose pour son cousin, mais Pitt et la nation s'y opposent. Au surplus, la preuve que notre traité de commerce avec l'Angleterre ne lui est pas désavantageux, c'est que le négociateur anglois qui l'a fait part pour Madrid, afin d'en conclure un semblable avec l'Espagne. Ce que les Anglois peuvent avoir le plus à cœur contre nous, c'est le dernier traité de paix, qui leur paroît ignominieux.

Du 29 juillet.

Voici l'histoire de la singulière commission dont on prétend que madame de Polignac a été chargée par le lord Gordon. Cet audacieux et constant détracteur de la France s'est rendu le protecteur du comte de la Mothe, et a collationné et signé page pour page le mémoire de ce dernier. La veille du départ de madame de Polignac, il l'a priée de se charger d'un paquet adressé au baron de Breteuil. Cette dame à peine arrivée à Paris, un domestique se présente chez elle de la part du ministre pour demander un paquet que le lord Gordon lui a remis : on le délivre. Deux heures après, madame de Polignac reçoit un exemplaire du mémoire du sieur de la Mothe, avec une lettre de remercîment pour la complaisance qu'elle a eue de favoriser son introduction en France. *Si non è vero, è ben trovato.*

Il paroît que l'*Histoire du Collier* est encore un ouvrage différent, et dont l'existence est aussi problématique que celle du mémoire.

Quoi qu'il en soit, une personne dernièrement arrivée de Londres affirme avoir vu le comte de la Mothe et sa femme jouissant d'une bonne santé.

Il circule un mémoire attribué à M. de Calonne, dans lequel l'ex-ministre rend compte de son administration, indique les causes du déficit, et offre de justifier pleinement sa conduite, mais de loin... Cet écrit se vend très-secrètement et très-cher.

On ne sait encore quel parti prendra le gouvernement pour remplacer l'impôt du timbre, auquel il paroît avoir renoncé. Les nouvelles remontrances ont paru : elles sont fort hardies et font beaucoup de sensation. Le conseil des finances continue de tra-

vailler aux réformes, et il paroît décidé qu'il y aura pourtant quelque réduction sur les pensions : elle sera sans doute proportionnée à leur montant, et l'on espère que les petites pensions resteront intactes.

On prête au Roi un propos que je ne garantis pas. « Ces messieurs ne veulent pas enregistrer! Eh bien, je payerai mes dettes, mais je leur enverrai les créanciers de mon aïeul. »

Toujours moins d'apparence que jamais à une guerre prochaine. On continue très-doucement à Brest l'armement de treize vaisseaux. Il y en a déjà six doublés en cuivre. Mais le commandant de l'escadre et les capitaines des vaisseaux ne sont pas encore nommés.

LETTRE TRENTE-DEUXIÈME.

De Versailles, le 1er août 1787.

Le Roi a reçu dimanche dernier les nouvelles remontrances du Parlement, et a dit à la députation de cette cour qu'il les examineroit avec attention, mais que les besoins de l'État exigeoient qu'on enregistrât sans tant de délais une subvention territoriale dont il leur faisoit remettre la déclaration. On s'est assemblé le lendemain, et la séance a duré sept heures. On a nommé des commissaires, et il a été arrêté que le Roi seroit supplié de convoquer les États généraux, parce que le Parlement ne pouvoit enregistrer un impôt perpétuel; que, s'il l'avoit fait précédemment, il avoit outre-passé ses pouvoirs, et qu'il devoit se renfermer dans ses fonctions ordinaires.

Cependant il nous faut de l'argent : on craint la suspension du payement des pensions et des rentes. Ces objets intéressants pour tous les citoyens, et surtout pour ceux de la capitale, ont fait oublier *Tarare* et Kornmann.

On parle toujours du libelle de lord Gordon. Il y a des personnes très-curieuses qui ont donné dix louis pour le lire : il existe donc. Mais on n'a pas la même certitude pour « l'*Histoire du collier,* » dont on a vu les titres des chapitres dans les papiers anglois. On croyoit que madame de Polignac s'étoit assurée que ces écrits ne paroîtroient pas. Aujourd'hui l'abbé de Ver-

mond est allé à Londres, et l'on attribue encore le même objet à son voyage.

L'affaire des roués, défendus avec tant d'énergie et de persévérance par M. Dupaty, a été jugée définitivement avant-hier au Conseil. La procédure de Troyes a été cassée, ainsi que l'arrêt du Parlement de Paris; les accusés sont renvoyés devant leurs premiers juges pour qu'il soit fait une nouvelle procédure, sauf appel au Parlement le plus prochain. Quand même ces malheureux se trouveroient coupables, il est donc vérifié qu'ils ont été mal jugés. Voilà un grand triomphe pour M. Dupaty.

On se montre en cachette une épigramme qui vient d'éclore dans un de nos cercles à bel esprit.

Imitation d'Horace.

Je n'étois qu'un peu de farine,
Quand un boulanger, incertain
S'il me feroit hostie ou pain,
M'imprima la forme divine,
Que par quatre mots de latin
Anima le prêtre Martin.
Peut-être eût-ce été mon destin
De cacheter poulets, d'habiller des pilules.
Mais ces usages ridicules
A mon égard n'auront plus lieu.
Hoc est est dit : me voilà Dieu!

Du 6 août.

Le refus d'enregistrement de la subvention territoriale, la dénonciation de l'administration de M. de Calonne, de l'établissement de la Compagnie des Indes, de celui d'une Compagnie d'assurance contre les incendies, représentées comme la source du fléau de l'agiotage, enfin la part que le Parlement veut recommencer à prendre aux grands objets d'administration, ont irrité le Roi. Dans le premier mouvement, Sa Majesté voulut envoyer des lettres de cachet aux trois magistrats et aux deux ducs et pairs qui ont montré le plus de vigueur. Mais MM. de Breteuil et de Malesherbes réussirent à calmer le monarque, en lui représentant que, loin d'aigrir les esprits, il étoit prudent de temporiser et grand de revenir sur ses pas. Ils observèrent que, lors du dernier exil, le Parlement n'avoit été conduit que

par ses propres intérêts, mais qu'en ce moment il agissoit pour ceux de la nation. Il n'est pourtant pas encore certain qu'il n'y aura point de lit de justice. Le Roi pourroit y être forcé par la nécessité instante de nouveaux impôts.

Le Parlement de Rouen a refusé d'enregistrer les assemblées provinciales. Craint-il, par leur établissement, de se voir réduit à l'administration de la justice? Cette crainte pourroit être fondée, mais elle ne seroit guère patriotique.

La dénonciation du ministère et de M. de Calonne a causé une vive colère à nos maîtres, parce que, dit-on, on y reproche à l'ex-contrôleur d'avoir consenti à l'exportation de sommes énormes en Allemagne et à Naples. On parle toujours de la justification qu'il prépare, et ses amis ont laissé transpirer qu'il y insérera une lettre du Roi portant ces mots : « Tâchez, mon cher contrôleur, de me délivrer des persécutions de la..., des P..., des V... » On prétend que M. de Calonne a écrit à M. de Vaudreuil qu'il ne pouvoit se dispenser de le compromettre dans son mémoire, et que, d'après cet avis, ce seigneur vend ses biens, les dénature, et projette un voyage d'Italie, où madame le Brun l'accompagnera.

Le Roi laissa échapper quelques reproches, lorsque *Monsieur* lui rendit compte de la dernière assemblée des pairs. L'excellent cœur de notre monarque ne put tenir aux discours nobles et patriotiques que lui tint son auguste frère en cette occasion, et l'on remarque que tous deux, en se séparant, avoient les larmes aux yeux.

Cependant l'odieuse méchanceté de quelques individus éclate sans ménagement. Un jeune homme osa dernièrement demander la monnoie d'un louis dans un café en chantant ce refrain connu : « Changez-moi cette tête... » Il fut arrêté en sortant. On a l'impudence de nommer *Madame Déficit,* une grande dame qui vient de faire aux besoins de la nation les sacrifices qu'on étoit le moins dans le cas d'exiger, de réformer sa table, et d'autres dépenses aussi légitimes.

LETTRE TRENTE-TROISIÈME.

De Versailles, le 8 août 1787.

La nation étoit entièrement courbée sous l'autorité. La cour commence à éprouver les inconvénients de la restitution imparfaite que la convocation des notables lui a faite d'une partie de ses droits.

On a beaucoup balancé sur le parti que l'on prendroit au sujet de la résistance que les Parlements destinent évidemment à tout ce qui sera proposé dans le département des finances. Assembler les États généraux seroit détruire en un instant plusieurs siècles de travaux continuels pour étendre et affermir l'autorité royale; temporiser étoit impossible au milieu des besoins les plus pressants; agiter la verge d'un despote est un moyen violent, mais d'un effet encore certain parmi nous. Il n'y en avoit point d'autre à choisir. Le peuple exhalera son mécontentement en épigrammes; les ministres auront de mauvais moments à passer, mais l'exemple de 1771 leur apprendra à se tirer d'affaire, s'il n'engage pas les Parlements à plier.

L'ordre et le bonheur ne peuvent exister dans un État où le peuple et l'autorité sont continuellement aux prises ensemble. Les gens sensés gémissent de ces discussions, auxquelles le peuple n'a jamais rien à gagner. Obligé d'obéir et de payer, il vaudroit mieux qu'on ne l'éclairât point sur les erreurs et les abus dont il est la victime.

Enfin, de gré ou de force, nous payerons le droit de timbre et cent autres impôts. Les assemblées provinciales ne serviront qu'à en rendre la perception plus sûre. Voilà le dénoûment de la comédie des notables!

Si le zèle des défenseurs de la patrie n'a pu sauver nos biens et le produit de nos sueurs du gouffre où la science du fisc l'a fait engloutir, au moins pourra-t-il conserver la vie aux malheureux qui deviennent la victime de notre barbare jurisprudence.

Les clients de M. Dupaty ont la faculté de prendre à partie les juges qui les ont condamnés à la roue, et le conseil a arrêté qu'à l'avenir l'instruction criminelle se feroit sur les minutes, et non

sur de simples expéditions. M. le garde des sceaux a parlé avec beaucoup de vigueur et d'énergie contre les défauts de notre Code meurtrier, et l'on espère que la refonte totale en sera ordonnée.

Du 12 août.

L'imposition du timbre, telle qu'elle a été enregistrée de force, est beaucoup moins onéreuse aux contribuables que comme on l'avoit proposée d'abord. Aussi M. Séguier s'est vu obligé de retrancher une partie de son discours, qui étoit dirigée contre les vexations, l'arbitraire et le danger de cet impôt. La subvention territoriale ne peut répugner qu'aux personnes intéressées, c'est-à-dire aux grands propriétaires. Elle est fixée à quatre-vingts millions, et doit tenir lieu des deux vingtièmes et des quatre sous par livre : elle sera supportée par toutes les classes de citoyens et par toutes les terres, parcs, jardins, même par les domaines royaux. Elle sera répartie par les assemblées provinciales, sans frais, et, s'il plaît à Dieu, avec la plus grande équité. Elle donnera au Roi vingt-cinq millions de plus que les deux impôts supprimés, et, supportée par le clergé et la noblesse, elle diminuera les charges actuelles des petits propriétaires et des cultivateurs. Elle ne doit durer que dix ans. En accordant quelque confiance à la probité des administrateurs, il y auroit de l'humeur à vouloir se refuser à un secours aussi modéré. Les États généraux accorderoient au Roi plus qu'il ne demande, puisqu'ils seroient composés de François. Ce n'est point au Roi que l'on doit reprocher les déprédations dont on souffre, c'est à M. de Vergennes, qui lui a donné un administrateur des finances dont il connoissoit la conduite, la prodigalité et les dettes. Il est rare qu'on soit plus économe du bien public que du sien propre. M. de Maurepas et M. de Vergennes ont fait tout le mal dont la France souffre en ce moment. La confiance qu'un jeune roi leur a donnée est la source de la crise intérieure qui nous alarme, et de celle dont nous sommes menacés pour les affaires du dehors.

La persévérance du Parlement dans son refus d'admettre des remèdes indispensables pourroit entraîner une banqueroute générale. Il est assez remarquable que dans d'autres circonstances,

où le ministère vouloit réduire ce corps au premier but de son institution, il prétendoit être le tuteur et le conseil des rois, et que, dans ce moment où on paroît vouloir le rapprocher de cette ancienne prétention, il ne veut plus être qu'un corps de juges, incompétent pour connoître de l'administration, tant les principes varient suivant les intérêts ou la passion!

Du 13 août.

La Reine désire avoir ses entrées au Conseil. Il y a eu à cette occasion une dispute très-vive entre le Roi et *Monsieur* sur les causes de l'état actuel des finances. Il a été, le même jour, expédié une lettre de cachet qui exile *Monsieur* à son palais du Luxembourg, à Paris : on n'est pas certain qu'elle ait été signifiée.

On croit que le Parlement recevra aujourd'hui des lettres d'exil. Il en a été signifié une au duc de Coigny, grand écuyer.

Depuis le 5, le 7 et le 11, il y a eu de grands bals à Trianon. On raconte cette plaisanterie de la Reine : Mademoiselle Bertin apportoit à Sa Majesté un bonnet d'un nouveau goût. La Reine l'admira et en demanda le prix. « Cela est beaucoup trop cher, reprit en riant Sa Majesté; M. d'Éprémesnil ne me permettroit pas de mettre tant d'argent à un bonnet. »

On a publié à voix basse les nouveaux édits. Le peuple se console par l'espoir d'une répartition plus égale des charges. Croiroit-on que le maréchal de Noailles, qui est excessivement riche, ne payoit que 6,000 livres par abonnement pour les vingtièmes?

Le Roi étoit indisposé le jour du lit de justice, et la chaleur étoit excessive. Sa Majesté a dormi pendant une bonne partie de la séance.

LETTRE TRENTE-QUATRIÈME.

De Versailles, le 16 août 1787.

Tout Paris est dans la consternation. Hier, à quatre heures du matin, chaque conseiller au Parlement a reçu l'ordre de quitter la capitale sous vingt-quatre heures, avec défense, pendant cet intervalle, de sortir de chez soi et de recevoir aucune visite. Le

Parlement doit être rendu à Troyes avant quatre jours, et y attendre les ordres du Roi. M. d'Éprémesnil seul a dit au porteur d'ordres qu'il ne pouvoit obéir que le lendemain, pour des raisons de santé. Comme l'abbé Sabathier n'avoit pas couché chez lui, c'est le seul qu'on ait vu dans la ville. On assure que les pairs qui ont assisté aux séances du Parlement sont exilés dans leurs terres, excepté le duc d'Harcourt, gouverneur du Dauphin. C'est à pareil jour, il y a deux ans, que le cardinal de Rohan fut mis à la Bastille. On s'est hâté de prononcer cet exil, sur lequel on hésitoit depuis quinze jours, à cause de la grande procession d'hier, où l'on craignoit que la vue des sénateurs ne fît trop de sensation sur le peuple.

La cour des aides, la chambre des comptes et le Châtelet même se disposent à suivre les traces du Parlement. Monseigneur le comte d'Artois doit aller demain à la première de ces cours, pour faire enregistrer le timbre et la subvention.

Les banquiers et marchands rédigent un mémoire au Roi contre le timbre, selon eux, destructif du commerce.

Au lieu de chercher à fléchir le monarque, à émouvoir sa sensibilité, on a l'indignité de répandre des écrits et des placards abominables contre le Roi et son auguste famille.

Du 17 août.

Le Parlement de Rouen, qui avoit été mandé, a répondu que l'intérêt des sujets de Sa Majesté ne lui permettant pas de s'absenter en corps, il enverroit des députés.

Le Parlement de Metz a aussi défendu, sous peine de punition grave, de lever les nouveaux impôts, et a envoyé son arrêt à tous les Parlements du royaume, dont les dispositions sont, à ce que l'on assure, les mêmes.

Le Roi a donné ordre que l'on imprimât la liste de toutes les réformes qu'il a faites et des bonifications qui en résultent. L'épargne sur la maison de la Reine seule est de 900,000 livres.

Le Roi est fort indisposé depuis huit à dix jours. Malgré le rigoureux régime auquel il s'est condamné, quoiqu'il s'abstienne de vin et fasse une diète austère, il éprouve des pesanteurs de tête inquiétantes et une disposition continuelle au sommeil. Sa

Majesté n'a pu présider au Conseil, à cause de ce dérangement de santé.

Plusieurs chefs du congrès américain sont arrivés ici à l'improviste. Il s'est répandu sur-le-champ que le peuple de Philadelphie s'est révolté, a mis aux arrêts le docteur Franklin, et que le général Washington s'est enfui. On ajoute que la fermentation est extrême dans toute la République : c'est un fruit de la politique angloise. Si nous nous déclarons encore les défenseurs du congrès, nous ne pourrons consolider notre ouvrage qu'en renonçant au motif qui l'a anobli : une monarchie doit s'élever sur les débris de la République pour faire subsister le nouvel État que nous avons créé. Notre escadre de Brest doit maintenant être en mer. Elle est, dit-on, destinée pour l'Amérique, où la suivra sans doute l'escadre angloise. Nouveau sujet de rupture !

Il paroît décidé que le camp de Givet aura lieu. Il a été expédié des ordres aux régiments qui doivent se former.

Du 18 août.

Les affaires des Parlements font une vive sensation. Les gens modérés trouvent que l'on a passé le but de part et d'autre, que le lit de justice a été une démarche trop précipitée dans la crise actuelle, que l'arrêté du 17 a été trop vif et attentatoire à l'autorité royale.

Monsieur et monseigneur le comte d'Artois se sont rendus hier à Paris pour faire enregistrer les édits à la chambre des comptes et à la cour des aides. Ils ont été assez mal accueillis par le peuple, et ces cours ont protesté contre ces transcriptions forcées. Elles s'attendent à l'exil : c'est anticiper leurs vacances.

Le Parlement de Bordeaux est aussi transporté à Libourne pour avoir fait un arrêté qui défend les assemblées provinciales.

Un fait plus gai, c'est la rencontre d'un moine, que l'on dit être de l'ordre des Prémontrés, dans les jardins de Trianon, la nuit du mercredi 8. Il a été arrêté ; il a dit qu'il avoit une requête à présenter à la Reine. On ne sait de quelle nature elle peut être, mais il est assez singulier d'escalader les murs pendant la nuit pour demander justice ou solliciter des grâces.

Du 19 août.

On ne sait encore si l'édit du timbre ne sera pas révoqué. La nation est sur ce point entièrement d'accord avec les cours. Il n'en est pas ainsi pour la subvention territoriale et pour les assemblées provinciales. Il est évident qu'il entre beaucoup d'intérêt personnel dans la résistance des grands et des Parlements sur ces deux objets.

La lettre d'exil contre *Monsieur* n'a point été exécutée.

LETTRE TRENTE-CINQUIÈME.

De Paris, le 22 août 1787.

Lorsque le Parlement a été *transféré* à Troyes (car il est défendu d'employer le terme d'*exil*), la cour savoit que les poissardes avoient préparé des couronnes pour les mettre sur la tête des magistrats à la procession du lendemain. Dès ce moment les placards les plus indécents ont été répandus, les caricatures les plus atroces ont été sinon exécutées, au moins imaginées; les propos outrageants ont pullulé comme un vent pestilentiel. Dans une estampe que personne n'a vue, la famille royale est au grand couvert; le Roi tient un verre, la Reine sa fourchette. On lit au bas : « Le Roi boit, la Reine mange, et le peuple crie. »

M. le comte d'Artois eut quelque effroi en arrivant à la cour des aides pour ordonner l'enregistrement. Les huées du peuple annonçoient une fermentation qui pouvoit avoir des suites. Le capitaine des gardes fit mettre les armes hautes et coucher en joue. Les attroupements qui ont eu lieu chaque jour au Palais et dans les environs ont donné de vives inquiétudes. Une plaisanterie a pensé fournir l'étincelle qui pouvoit occasionner une explosion.

Vous connoissez le burlesque tribunal de la basoche, tenu par les clercs de procureurs? Il en est sorti un simulacre d'arrêt qui condamne au feu un écrit ayant pour titre : *Réflexions d'un avocat*. Cette jeunesse turbulente a exécuté sa sentence. Le gouvernement tolère qu'elle s'essaye par ces jeux aux opérations de Thémis; mais on prétend qu'elle vouloit brûler de même l'édit

du timbre. La police s'est assemblée. Les jeunes étourdis ont dit : « Tous les tribunaux cessant leurs fonctions, la basoche suivra cet exemple ; mais pour ne point demeurer oisifs, nous nous occuperons à tuer des mouches. » On appelle ainsi les familiers de l'inquisition politique. Une partie du peuple s'est jointe à eux ; on a couru sur les espions et les inconnus que l'on soupçonnoit tels. Le fameux Desbruguières, qui dirigeoit les « observateurs », ayant été reconnu, tomba sous leurs coups, et on le crut mort. Pour arrêter ces excès, on a commandé hier les régiments des gardes, qui font des patrouilles continuelles le jour et la nuit, la baïonnette au bout du fusil.

Le Châtelet n'a point cessé ses fonctions ; mais personne ne s'est présenté à ses audiences, et un procureur qui vouloit s'y rendre a eu sa robe déchirée en lambeaux par la populace. Hier, ce tribunal a arrêté des remontrances au garde des sceaux, pour l'engager à obtenir du Roi l'abrogation des nouveaux édits et la convocation des États généraux. Le public regarde très-injustement peut-être le baron de Breteuil, le comte d'Estaing, qui voudroit être ministre de la marine, et M. de Fleury, conseiller d'État, qui convoite les sceaux, comme les auteurs de la violence que l'on veut faire à la nation. On peut se figurer les bénédictions que ce triumvirat reçoit du public. On croit, au reste, que l'orage se dissipera bientôt. Dimanche, dans un conseil où les pairs ont été appelés, il a été résolu de charger M. de Malesherbes d'aller à Troyes pour proposer au Parlement la subvention territoriale limitée à trois ans, avec promesse de convoquer alors les États généraux, si son produit n'a point suffi pour remplir le déficit. On espère, d'après les instructions de ce vénérable ministre, que le Parlement reviendra ici vendredi prochain.

Les habitants de Troyes sont allés au-devant de nos pères conscrits à leur arrivée près de cette ville, et le Parlement y est entré en triomphe, traîné par le peuple, et au milieu des illuminations. « Il faut convenir, disoit une grande dame à sa sœur, que ce peuple de Paris est indigne ! » — « Disons mieux, répondit celle-ci, il est indigné ! »

Du 26 août.

On reproche au ministre de Paris d'avoir indiscrètement répandu l'alarme qu'il avoit trop légèrement prise. La fermentation de quelques estomacs, que la translation du Parlement et la stagnation des autres tribunaux faisoient souffrir, ne suffit pas pour justifier cet appareil de baïonnettes qui consterne les pacifiques Parisiens. C'étoit avertir mal à propos la populace que l'harmonie a cessé entre le monarque et ses sujets. Au reste, le ministère est fort embarrassé du parti qu'il doit prendre. Le timbre paroît impraticable. Si le Roi le retire, c'est compromettre et avilir l'autorité. On est encore occupé à négocier avec le Parlement.

Dans ces circonstances, on ne pense point aux affaires du dehors. Mais M. de Montmorin ne cesse d'employer tous les moyens d'une politique adroite et réfléchie pour concourir au succès d'une conciliation générale entre tous les intérêts qui se croisent.

On ne peut au reste se dissimuler que notre situation, au dehors comme au dedans, est fort inquiétante. On commence à s'apercevoir qu'un concert funeste à nos intérêts pourroit s'établir entre les puissances étrangères, pourroit même avoir subsisté depuis longtemps, sous l'apparence de feintes divisions, pour l'exécution de grands projets que notre politique dilatoire n'a fait que rendre plus faciles. Il paroît évident que l'Europe est à la veille de cette grande révolution qui se prépare depuis plusieurs années, et notre position, sous tous les points de vue, ne permet aucune réflexion agréable à ce sujet.

LETTRE TRENTE-SIXIÈME.

De Versailles, le 29 août 1787.

Nous avons donc enfin un premier ministre, car cette expression est certainement synonyme de celle de ministre principal. Soit dégoût, soit insuffisance, soit hauteur, et ne voulant point, en qualité de maréchal de France, reconnoître d'autre supérieur que le Roi, M. de Ségur se retire. M. de Castries va être opéré

de la fistule et se retirer aussi ; on assure même qu'il ne lui a point été adressé de circulaire. M. de Montmorin quitte le timon des affaires étrangères ; M. de Breteuil se sera montré seul inébranlable. Mais peut-on croire que M. de Saint-Priest soit destiné à remplacer le premier dans le moment où on l'envoie en ambassade en Hollande ? Oui, il n'est pas extraordinaire qu'un ministre éloigne, en le comblant d'honneurs, un concurrent qu'il craint, et je ne sais s'il ne seroit pas utile que celui qui doit prendre en ce moment le timon des affaires étrangères, allât, avant d'y mettre la main, puiser des lumières dans un pays qui devient le centre d'une grande révolution dont l'Europe est menacée, et qui a droit de nous intéresser infiniment, tant par elle-même que par ses suites.

M. de la Borde doit avoir la direction du Trésor royal. On parle bien encore de M. Necker, mais ce n'est probablement qu'obstination du public à le placer dans l'administration, où son ambition ne seroit point satisfaite du genre de place qui conviendroit seule à ses talents.

On parle encore de la retraite de M. le duc d'Harcourt, qui est très-déplacé à la cour. Elle tient peut-être à celle de M. de Montmorin, qui doit lui succéder.

Le discrédit momentané de la Caisse d'escompte n'a rien d'étonnant. C'est une suite des copieuses saignées qui lui ont été faites au profit du Trésor royal. Mais que les particuliers qui s'étoient empressés d'en retirer leurs fonds les y reportent en ce moment avec une espèce de fureur, voilà ce qui prouve combien les fils du crédit sont faciles à mouvoir chez nous.

Du 1er septembre.

Le Parlement a fait (le 27) à Troyes un arrêté très-violent contre les actes d'autorité arbitraire ; mais au moment où cet arrêté alloit être envoyé aux bailliages, il est survenu à Troyes un huissier de la chaîne, apportant défense aux gens du Roi d'adresser aux bailliages aucun arrêt, arrêté ou lettres closes, etc.

Le duc d'Orléans a remis au Roi un mémoire très-vigoureux sur le délabrement des finances et les maux qui peuvent résulter du système actuel dans cette partie. C'est une satire de l'arche-

vêque-ministre. Cette démarche avoit pour objet de diriger le choix du Roi sur le chancelier du prince, homme à grandes idées, à projets extraordinaires, mais n'ayant malheureusement pas les qualités nécessaires dans la circonstance présente : l'esprit de calcul et le goût de l'économie.

La révolution du ministère est au reste à peu près consommée. M. de Ségur et M. de Castries ont décidément donné leur démission. M. de Brienne, frère du premier ministre, remplace le marquis de Ségur. Les intendants qui rendoient compte à M. de Castries des détails dont ils étoient chargés, travailleront avec l'archevêque, qui veut connoître la nature des dépenses de ce département avant de le confier à un secrétaire d'État.

M. de Villedeuil n'a pas voulu le directeur du Trésor royal qu'on lui donnoit dans la personne de M. de la Borde. Il a fait accepter sa démission, qui lui a valu du Roi une lettre remplie d'expressions flatteuses, par laquelle Sa Majesté lui annonce qu'il a une place de conseiller d'État au Conseil des finances et 15,000 livres de pension ; il y joint son portrait. On l'a remplacé par M. Lambert, conseiller d'État, homme intègre et bon juge, mais complétement inepte dans la partie de la comptabilité. Il est vrai que par l'intercession du diacre Pâris nous devons espérer qu'il sera éclairé d'une lumière surnaturelle.

On parle d'une estampe sans doute imaginaire, qui représente le cheval de Troie, sur lequel la Reine est montée et se tient avec peine. Il sort des naseaux des rubans, des pompons, etc. ; de la bouche, l'archevêque de Toulouse ; d'un autre côté, le baron de Breteuil ; des flancs, tous les conseillers des Parlements. On lit au bas : « Ne craignez rien, ce ne sont pas des Grecs. »

Il paroît plusieurs pamphlets contre M. le Noir ; mais l'intérêt général efface tout objet particulier.

LETTRE TRENTE-SEPTIÈME.

De Versailles, le 5 septembre 1787.

Dans un temps où les changements de ministres sont aussi fréquents que les variations de l'air sont rapides, l'instabilité des projets et l'incertitude des révolutions ne permettent point de

raisonner d'une manière satisfaisante sur les affaires publiques. Quant à celles du dehors, la gloire et peut-être la consistance politique de la France sont évidemment en danger; mais les lumières et la fermeté du principal ministre, secondé par les ressources de la nation, nous rassurent.

Cependant voilà les finances, notre partie foible, entre les mains d'un pieux janséniste, d'un homme intègre, mais qui sait à peine que deux et deux font quatre, tandis qu'il faudroit, s'il étoit possible, que deux et deux fissent cinq. On a proposé à nos plus fameux banquiers la direction du Trésor royal; MM. de la Borde et de la Balue l'ont refusée; on parle maintenant de M. Waysnes, qui a tant intrigué, il y a quelques années, pour avoir cette place, et qui ne refusera rien.

M. le comte d'Hector, commandant de Brest, a été appelé : c'est apparemment pour être ministre de la marine ou plutôt chef de comité. Cet officier est connu pour entendre supérieurement les détails, de l'aveu même de ses camarades, et l'on sait qu'ils ne sont pas exempts de jalousie.

Malgré les bruits qui ont couru, il règne un grand accord entre le ministre archevêque, M. de Breteuil, et M. de Montmorin. Ce triumvirat réunit sans doute de grands moyens pour prévenir les maux dont nous sommes menacés au dehors, pour rétablir l'ordre, ramener les esprits et ménager l'autorité royale furieusement compromise. M. le garde des sceaux est presque intimidé de cet accord ministériel. On dit qu'il a offert sa démission et qu'elle n'a pas été acceptée. Il n'est pas croyable qu'il veuille abandonner si vite une place qu'il a désirée si longtemps.

Les Parlements font journellement les arrêtés les plus vigoureux. Si l'on a en effet donné quelque suite aux négociations entamées avec celui de Paris, elles ont été sans succès. Le Roi demanda dernièrement à M. Thierry de Ville-d'Avray, son valet de chambre, ce qu'il y avoit de nouveau. M. Thierry demanda à Sa Majesté si elle connoissoit l'arrêté du Parlement de Grenoble. « Non, dit le Roi, je veux le lire. » Le valet de chambre le présenta à son maître qui le lut, et lui dit avec sa gaieté ordinaire : « Je crois que ces gens-là ont raison, mais comment faire? Voilà comme on ne veut m'instruire de rien! »

Le peuple est aigri, mais on a lieu d'espérer que la sagesse des administrateurs et la multiplicité des précautions qu'ils ont prises préviendront tout désordre. Madame la comtesse de Tessé, venant ici, fut arrêtée ces jours-ci par plus de cinq cents vagabonds qui la prirent pour madame de Polignac. Elle eut tant d'effroi qu'elle est tombée sérieusement malade, et l'on craint encore pour ses jours.

On avoit conduit chez le commissaire Chenon, à Paris, deux particuliers qui avoient tenu des propos indiscrets. Le peuple s'y porta en foule et les fit relâcher, après avoir brisé les meubles du magistrat subalterne. Le chevalier Dubois, commandant du guet, courut de grands risques dans cette espèce d'émeute; on assure qu'il a offert sa démission. On prétend aussi que M. de Crosne sera remplacé par M. d'Albert, qui a déjà occupé la place de lieutenant de police sous M. Turgot.

Les poissardes de Paris, qui sont en possession de porter un bouquet au Roi le jour de sa fête, ne vouloient point y aller cette fois : il a fallu pour ainsi dire les y contraindre, et contre leur usage elles se sont montrées mornes et taciturnes.

Les pamphlets et les caricatures vont leur train. On parle de huit portraits en regard, gravés, dit-on, à Londres : Chilpéric et sa femme Frédégonde, Charles VII avec Isabeau de Bavière, Henri II et Catherine de Médicis, enfin Louis XVI en pendant avec un médaillon vide.

On dit que Madame Adélaïde étoit depuis quelque temps en conférence avec le Roi, auquel cette vertueuse princesse dit souvent des vérités importantes, lorsque la Reine entra : « Vous n'êtes point de trop, madame, lui dit Madame Adélaïde, il est question de sauver l'honneur du Roi, le vôtre et la nation du danger qui les menace. »

La Reine vient de faire donner le prix de poésie de l'Académie à un prétendu poëte de son antichambre nommé Terrasse.

Du 6 septembre.

On parle d'un mémoire que M. le duc d'Orléans se propose de présenter au Roi, au nom des princes et pairs, sur la situation du royaume. La réunion de ces chefs de la nation en corps pour

intervenir dans les affaires du pays seroit encore un pas de fait vers la révolution que l'on s'est permis de prévoir dès la convocation de l'assemblée des notables. C'est précisément la note que M. le duc d'Orléans a remise au Roi, dans l'intention de substituer le chancelier de sa maison à l'archevêque de Toulouse, qui a fait monter celui-ci à la première place. Elle renfermoit un plan d'administration qui supposoit la nécessité d'un chef auquel se rapportent tous les fils de l'administration. Instruit de l'impression que cette lecture avoit faite sur l'esprit de Sa Majesté, M. de Brienne se rendit près d'elle, et fit si bien valoir à son profit les suggestions dont un autre étoit l'objet, que le Roi se décida sur-le-champ à le déclarer principal ministre.

LETTRE TRENTE-HUITIÈME.

De Versailles, le 15 septembre 1787.

On n'est occupé ici que de réformes. Toutes les branches de l'administration en sont susceptibles, et sont actuellement à l'examen. Le bureau de M. Genêt aux affaires étrangères est supprimé. On doit réduire le département de la guerre et celui de la marine à deux chefs par département, à qui on donnera une somme avec laquelle ils se chargeront du choix et du nombre des commis subalternes.

On parle aussi de la suppression des colonels en second, de rendre les compagnies aux capitaines. On réforme les états-majors de l'intérieur, les commissaires des guerres et les hôpitaux militaires; chaque régiment aura son hôpital. On supprime aussi le grade de brigadier. Voilà pour la guerre. La marine aura aussi ses économies, et la finance va être réduite à des profits modérés.

Les lettres patentes qui désignent à l'Europe entière l'archevêque de Toulouse pour principal ministre ont été enregistrées au Parlement séant à Troyes.

On assure que M. de Lamoignon avoit fait proposer au grand conseil de remplacer le Parlement, mais que cette cour a refusé net.

Le garde des sceaux, dit-on encore, avoit le projet d'ôter au Parlement les enregistrements pour les donner aux assemblées provinciales, présidées par des gens dévoués à la cour.

Les Parlements sont dans la plus grande intimité entre eux et se soutiennent mutuellement. Un de leurs principaux agents, le comte de Kersalaun, cousin de M. de la Chalotais, a été arrêté à Paris en plein jour, le 3 de ce mois, dans la rue Saint-Antoine, et conduit à la Bastille. Les scellés ont été mis sur ses papiers.

Depuis longtemps on épioit ses démarches. On assure qu'il n'a point voulu répondre au baron de Breteuil qui l'a interrogé. — « Est-ce que vous ne me connoissez point? » lui dit le baron. « Pardonnez-moi, répondit le prisonnier, je vous reconnois pour un ministre qui a expédié bien des lettres de cachet avec une étrange légèreté, mais je ne vous reconnois point pour mon juge. »

Des lettres patentes qui prescrivent au Parlement séant à Troyes de ne point prendre de vacances, afin que le cours de la justice ne soit point interrompu, ont l'air d'une dérision, puisqu'il ne s'est présenté personne pour plaider, excepté un procureur qui, pressé d'obtenir un arrêt sur requête, est allé le chercher à Troyes, et a manqué d'être assommé par ses confrères.

Au reste, on espère que les choses s'arrangeront bientôt. Le Parlement n'a point délibéré sur l'arrêt du conseil qui casse ses arrêtés. Dans un petit voyage que l'archevêque ministre a fait à Brienne, qui n'est qu'à deux lieues de Troyes, on croit qu'il a eu des conférences secrètes avec les principaux membres du Parlement, pour prévenir de nouvelles démarches incendiaires et préparer une conciliation.

On prétendoit hier que M. le garde des sceaux et M. de Breteuil se retiroient; que M. d'Aligre remplaçoit le premier, et que M. d'Ormesson, neveu de celui qui lui succédera, auroit le département de Paris. « Cela est difficile à croire, disoit à ce sujet le duc D***, à moins que l'archevêque ne veuille avoir autour de lui qu'une ménagerie. »

Il est toujours question de faire entrer la Reine au Conseil. On prétend que piquée des objections qui ont suspendu jusqu'ici la résolution du Roi, elle s'est écriée : « Je croyois avoir épousé un Roi de France; je vois mon erreur, je n'ai épousé qu'un Roi d'Angleterre. »

Les travaux du château de Saint-Cloud ont été suspendus;

mais on vient de livrer à Sa Majesté un service en vermeil de la plus grande beauté, et qui coûte, dit-on, près d'un million.

Les diffamations, les bruits calomnieux, les écrits et les caricatures qu'on répand, indignent toutes les personnes honnêtes. On vend secrètement un croquis avec cette inscription : « *La France malade.* » Elle est en effet représentée expirante; on voit sur une table huit palettes de sang que vient de lui tirer M. de Calonne; la Reine tient l'assiette pour recevoir la neuvième palette; mais *Monsieur* arrive avec une compresse et l'écarte pour bander la plaie.

La plaisanterie et le calembour ne respectent rien. Sur la nomination de M. de Brienne comme principal ministre, on a dit : « Comment! un évêque principal? de collége apparemment? » — « Je ne sais, mais ce n'est sûrement pas de celui de Louis le Grand. »

La femme d'un conseiller se félicitoit de la translation du Parlement. Une de ses amies lui en demanda la raison. « Mon mari, dit-elle, n'a jamais pu aller que jusqu'à deux, je suis ravie de le voir maintenant aller à Troyes (trois). »

LETTRE TRENTE-NEUVIÈME.

De Versailles, le 22 septembre 1787.

Le premier président partira aujourd'hui pour Troyes, et y portera les lettres patentes qui rétablissent le Parlement dans le lieu ordinaire de ses séances. La chambre des vacations jugera le 1er octobre jusqu'à la Saint-Martin sans se séparer. Messieurs, fort ennuyés du séjour de Troyes, ont voulu se faire un mérite de leur condescendance, en enregistrant les impositions qui remplacent le timbre et la subvention territoriale. Ils ont fait un arrêté fort obscur, fort entortillé, fort amphigourique, et encore plus mal écrit, dont les feuilles publiques vous mettront à même de juger.

On avoit dit que le fameux Cabarrus feroit sur nos finances l'essai des talents qui lui ont si bien réussi en Espagne, et que la direction du Trésor royal lui seroit confiée. Il est en effet venu à Paris, mais, quoique la France soit dans un moment de crise,

l'empirisme lui feroit encore bien plus de mal. Il faut d'honnêtes caissiers et point de charlatans financiers.

Du 24 septembre.

Le Parlement doit avoir tenu ce matin une dernière assemblée à Troyes et être reparti sur-le-champ pour revenir ici. On observe que ce corps, qui prétendoit, il y a un mois, n'avoir aucun droit pour enregistrer les édits bursaux, vient d'accepter au nom du peuple la prolongation des deux vingtièmes levés à la rigueur. La subvention territoriale et le timbre n'étoient évalués qu'à un produit de quatre-vingts millions, et au dire des intendants, les vingtièmes levés à la rigueur produiront cent vingt millions.

Les écrits clandestins ne cessent de pulluler. « *La Supplique du peuple au Roi* » veut prouver que les réformes dans la maison du Roi sont illusoires, et qu'elles ne produiront aucune économie. On y observe que l'on parle d'une épargne de 1,100,000 livres dans la maison de la Reine, tandis que la dépense annuelle de la feue Reine n'excédoit pas un total de 600,000 livres, etc. Une autre brochure rappelle au Roi un trait de Darius ajusté à la circonstance, une réponse de Louis XIV où ce monarque si absolu avoua qu'il n'avoit point le droit de mettre aucun impôt, et enfin des conseils et des vérités assez saugrenues, dans le style burlesque que comporte le titre de « *Lettre de Baroco à Louis XVI.* »

Après avoir pacifié le dedans, notre ministère va s'occuper, sérieusement sans doute, des affaires extérieures. Il est temps. La nation, toujours remplie d'honneur et de justice, murmure de l'abandon des patriotes, et les penseurs voient la République partagée, la possession du Brabant hollandois et de l'Ost-Frise donner à l'Empereur et au Roi de Prusse la moitié du commerce de l'Europe; notre influence maritime considérablement diminuée par les suites du juste ressentiment des Bataves; l'Angleterre et l'Empereur se réunir pour consommer notre humiliation et nous dépouiller peut-être..... Puisse l'événement ne pas justifier les fâcheux présages que j'ai tirés depuis longtemps de la politique mitoyenne et dilatoire du règne de Louis XVI!

On croit que c'est l'Angleterre qui a mis les armes à la main à la Porte Ottomane : ses motifs semblent faciles à saisir, mais il

faut avouer que la politique actuelle emploie d'étranges moyens, et qu'à ce jeu nous perdons tous les jours.

Monseigneur le comte d'Artois a perdu dernièrement deux millions au jeu, et s'est trouvé embarrassé pour le payement. Il a tenté inutilement plusieurs moyens, et enfin il a eu le courage de s'adresser au Roi. Sa Majesté lui a fait une verte réprimande, a annulé la dette, comme sa nature l'exigeoit. On assure qu'elle a exilé le prince, son frère, pour deux mois à Fontainebleau.

M. de la Luzerne est nommé ministre de la marine. Il a infiniment de connoissances, et particulièrement sur le commerce, ce qui n'est pas indifférent pour ce département; mais il faut l'envoyer chercher à Saint-Domingue. Il y a apparence qu'en attendant la besogne sera faite par le comte de la Touche, directeur des ports et arsenaux de la marine. Elle sera en bonnes mains : c'étoit le bras droit de M. de Castries.

LETTRE QUARANTIÈME.

De Versailles, le 28 septembre 1787.

On ne doute plus que ce ne soit l'Angleterre qui a excité la guerre du Levant, et il paroît que le Turc s'est jeté lui-même dans les filets que ses ennemis lui ont tendus. Le grand vizir a reproché à notre ambassadeur nos traités avec les ennemis de la Porte et le subside de quatre-vingts millions qu'il prétendoit payé par notre cour à celle de Vienne pour l'aider à reculer les limites de l'empire ottoman. Les Turcs seront cruellement les dupes de leur foiblesse et de leur pitoyable politique. En repoussant notre médiation et nos secours, qu'ils traitent de perfides, ils vont au-devant d'une perte inévitable. On assure qu'elle a été résolue dans l'auguste assemblée de Cherson, et qu'on en a fixé l'époque au moment où des tracasseries continuelles forceroient enfin les descendants de Mahomet à lever l'étendard du prophète. De moitié dans ces projets, il est probable que l'Angleterre a voulu en hâter l'exécution dans une circonstance où il lui a paru convenable d'empêcher en même temps l'Empereur de porter dans les Pays-Bas une armée formidable. En politique, on ne connoît point d'amitié ni de confiance illimitée.

Menacés à la fois de perdre le commerce du Levant et une partie de celui d'Asie, l'alliance de la Hollande, si nécessaire à notre puissance maritime, et toute influence politique sur le continent, ce ne sera probablement ni dans les mers de la Turquie ni sur le continent que nous chercherons à agir pour prévenir ces malheurs. Nous voudrions bien encore éviter la guerre, mais après un très-long usage de palliatifs, le mal est venu au point d'exiger les remèdes les plus violents. Puisse-t-il être encore temps de les employer! C'est dans le succès de nos nouveaux efforts contre l'Angleterre que réside notre seul espoir. On paroît résolu de les tenter. On arme vigoureusement dans tous nos ports.

On a donné dernièrement *Athalie* sur le théâtre de Paris. Le public a applaudi, avec autant de fureur que d'indécence, les quatre vers suivants. C'est Joad qui parle :

> Confonds dans ses desseins cette reine cruelle!
> Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle
> Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
> De la chute des rois funeste avant-coureur.

Du 30 septembre.

Les pères conscrits ont déjà paru aux spectacles de la capitale. Les banquettes de l'amphithéâtre leur plaisent plus que les siéges fleurdelisés.

M. de Calonne, coupable par sa fuite chez nos ennemis d'un crime de lèse-nation, jouit à Londres de tous les plaisirs. Il est même recherché des hommes d'État, et pour des motifs suspects. Si on n'avoit pas à notre cour de fortes raisons de le ménager, on auroit sans doute déjà essayé de l'enlever de sa retraite.

Les frondeurs disent hautement que le duc de Nivernois a rendu un mauvais service à la nation en négociant son raccommodement avec l'autorité. La prolongation de la crise auroit, disent-ils, produit le retour de notre antique liberté par la convocation des États généraux. Les gens sensés, considérant surtout les circonstances actuelles de l'Europe, se réjouissent de la fin des troubles intérieurs, dont les suites pouvoient être si funestes.

LETTRE QUARANTE ET UNIÈME.

De Versailles, le 3 octobre 1787.

Quoi qu'en disent les frondeurs, qui prétendent que les conjonctures actuelles n'ont influé en rien sur la gaieté, la magnificence et la dépense de la cour, il est pourtant très-vrai que tous les visages de ce pays s'allongent de plus en plus. Les réformes annoncées dans les lettres patentes, publiées le lendemain du lit de justice, et fixées au 1er de ce mois, ont eu leur effet. La veille de ce jour fatal, le Roi donna l'ordre en ces termes aux gendarmes de la garde, aux chevau-légers et aux gardes de la porte qui l'attendoient dans l'Œil-de-bœuf : « Il n'y aura point d'ordre demain. » Ce signal de destruction a répandu la désolation dans ces corps. Ils n'avoient pu se persuader encore cette fois que leur réforme eût lieu, accoutumés qu'ils étoient à se voir menacés depuis longtemps sans effet. « Il est impossible de concourir au bien général, disoit M. de Calonne dans son discours aux notables, sans froisser des intérêts particuliers. » Et il y a tant de gens à froisser à la cour, que les froisseurs et les froissés, mutuellement fort embarrassés, ne peuvent y laisser d'accès à la gaieté.

M. le Doux, l'architecte le plus ruineux de tous les architectes, est arrêté dans le cours de ses célèbres travaux pour l'enceinte de Paris. On assure que pendant que ses plans et ses mémoires seront examinés par MM. Antoine et Raimond, architectes nommés à cet effet, il ira à Londres construire « une petite maison » pour l'ex-ministre des finances. On ajoute que cette maison, ornée de colonnes, ressource ordinaire du sieur le Doux, aura sa façade principale du côté de Tyburn, et que l'on verra au milieu du fronton une roue et une potence en sautoir.

Du 7 octobre.

Le prélat-ministre paroît avoir un jugement profond et une grande connoissance du pays qu'il habite aujourd'hui. Il n'ouvre la bouche dans ses audiences publiques et particulières que pour dire des choses agréables ou consolantes. L'homme au fait du

langage des cours ne se laisse pas séduire par des marques extérieures; mais la tourbe se berce de l'espoir qu'ont alimenté les démonstrations cordiales du ministre, et retourne dans ses foyers bénir l'ange consolateur qui, tout en lui promettant un long souvenir, commençoit dès lors à l'oublier. M. de Brienne n'a point sans doute encore acquis cette habitude ministérielle, mais la trempe de son esprit l'y conduira immanquablement. Il paroît qu'il est affamé d'honneurs et de richesses. Déjà il s'est fait nommer à l'abbaye de Saint-Ouen, qui rapporte 160,000 livres de rente, et, sous le nom de son frère, le voilà ministre de la guerre!... Il a senti que s'il vouloit se livrer à la même générosité pour tous ses parents, les bonifications qu'il projette ne suffiroient pas pour y pourvoir. Il est, dit-on, une quantité de *Loménie*, proches parents du ministre, qui végètent dans l'Auvergne et dans le Clermontois. Les uns sont avocats, les autres bouchers, boulangers, etc., tous gens fort estimables, mais qui ont besoin de leur cousin, et qui n'ont pas trouvé en lui les mêmes entrailles que son frère. Ceux-là sont reniés, malgré quelques vieux titres. Il y en a cependant un qu'il sera difficile de combattre; c'est une collation de bénéfice à la nomination de Loménie, et dont le titulaire ne peut jouir sans le consentement et le concours de Loménie, ministre, et de Loménie, bourgeois.

Dans un rang moins élevé, M. de Brienne n'auroit jamais entendu le public faire connoissance avec tous ses cousins. Qu'il se console, l'oubli doit succéder au souvenir. Heureux si un jour il ne s'y joint aucun sentiment outrageant! J'ai vu un concours immense de courtisans dans l'Œil-de-bœuf se ranger en haie, et applaudir respectueusement M. de Calonne la veille de sa disgrâce!

Il est très-décidé qu'il n'y aura point de voyage de Fontainebleau, mais seulement quelques chasses dans l'arrière-saison.

Les circonstances politiques extérieures absorbent toute l'attention du cabinet. Trois partis divisent le Conseil : le parti de l'archevêque-ministre, celui du baron de Breteuil, et celui de M. de Montmorin. Le premier ne veut point la guerre, le second la veut avec l'Empereur, et le troisième avec les seules forces de la France.

LETTRE QUARANTE-DEUXIÈME.

De Versailles, le 12 octobre 1787.

M. de Séguiran, évêque de Nevers, vient d'être nommé à l'archevêché de Bourges. C'est un des membres de l'assemblée des notables qui s'est le plus distingué par l'énergie de son patriotisme.

Les réformes vont leur train. On a déjà vendu quatre cent quarante chevaux et supprimé cent quatre palefreniers. Les écuries du Roi seront réduites à onze cents chevaux, et celles de la Reine à deux cent quatre-vingts.

On assure toujours que la couronne de plomb de la Pologne pourroit encore une fois être déposée en France. On va jusqu'à dire que l'on a déjà choisi et arrêté les nouveaux officiers du cabinet et de la maison du roi Poniatowski, qui se retirera à Paris. C'est supposer la réalisation de quelqu'un des plans qui doivent opérer un changement total du système de l'Europe, pour lequel il faudroit que tout le monde fût d'accord, ce qui entraîneroit nécessairement une guerre générale.

Les spéculateurs, qui sont de la première opinion, prétendent que, conformément aux idées de l'abbé de Longuerue, rapportées par M. d'Argenson, la France acquerra les Pays-Bas pour prix de sa condescendance aux vues des autres puissances du continent. Ils expliquent ainsi l'abandon que la France semble faire des Hollandois et des Turcs à leur triste destinée. Si cette version n'est pas infiniment honorable pour notre ministère aux yeux de ceux qui pensent que la raison d'État ne sauroit détruire les engagements les plus sacrés et tous les principes, elle est au moins consolante pour l'humanité. On dit, en effet, que les cabinets de Versailles et de Londres sont convenus de désarmer, et que les deux cours envoient réciproquement des commissaires dans leurs ports respectifs pour s'assurer de l'exécution de cette convention. Mais il se pourroit que tout cela ne fût qu'un rêve. Un fait réel, c'est que l'on expédie tous les jours des courriers aux commandants et aux corps militaires et dans les ports. On parle de la très-prochaine sortie d'une escadre de vingt vaisseaux

de ligne, et dans ce moment même les troupes des frontières doivent être en mouvement.

On s'arrache un manuscrit très-secret intitulé : *Les inconséquences*. L'article de celles de M. de Brienne est fort méchant et fort étendu. On l'accuse d'avoir une soif insatiable d'honneurs et de richesses : on oublie que sa place exige de la représentation, et que, sans les bénéfices qu'il s'est fait donner par le Roi, il faudroit lui assigner un traitement proportionné à ces dépenses. Où le prendroit-on? Dans les coffres du Roi et conséquemment sur la nation. On lui reproche la nomination de son frère. Il est à la vérité peu connu comme militaire, mais le ministre principal lui connoît sans doute des qualités qu'il n'a pas eu l'occasion de faire éclater. On badine sur la demande qu'il avoit faite d'une compagnie de gardes : ses amis nient qu'il ait fait cette demande, et après tout, elle pourroit bien n'être pas une inconséquence, et mériter un autre nom. M. le comte de Brienne a eu, au reste, le bon esprit de demander un conseil de guerre pour l'aider dans l'administration de ce département. Les membres qui le composeront sont MM. de Gribauval, d'Esterhazy, d'Autichamp, de Fauqueroy, de Puységur, de Guines, de Lambert, de Guibert, rapporteur.

Du 15 octobre.

Les préparatifs de guerre continuent; et il paroît que le ton impérieux de l'Angleterre a fait évanouir tout espoir de succès sur les négociations qui pouvoient prévenir une guerre maritime. Notre cabinet s'efforce d'étouffer dans son berceau la guerre de Turquie, ce qui nous donnera les deux cours impériales.

On s'attend à une promotion nombreuse d'officiers généraux ces jours-ci. Les fonds de soixante vaisseaux de ligne sont faits. M. de la Luzerne, nouveau ministre de ce département, le trouvera en bon état. On a fait une détestable plaisanterie sur sa nomination : « Il y a assez longtemps que les François mangent du foin; on est allé leur chercher de la luzerne en Amérique. »

La compagnie des Indes est menacée d'une nouvelle attaque. Celui qui doit lui porter ce coup est le fameux abbé Morellet, le même qui, en 1768, combattit contre l'ancienne compagnie, et la fit succomber.

L'École militaire va devenir un hospice pour les malades. L'hôtel des Invalides sera conservé, par respect pour la mémoire de Louis XIV.

Une commission s'occupe à faire l'estimation des richesses du trésor de Saint-Denis : il paroît qu'on veut les réaliser.

On a arrêté dimanche dernier à Versailles M. le comte de la Rivière, et on l'a conduit à la Bastille. On en ignore le motif.

Les bouffons que la Reine a fait venir d'Italie sont renvoyés chez eux.

LETTRE QUARANTE-TROISIÈME.

De Versailles, le 18 octobre 1787.

On lit encore difficilement la requête de M. de Calonne, mais on assure qu'elle ne tardera point à être publiée, M. l'archevêque de Toulouse, le seul qui y soit inculpé, n'ayant pas l'intention de s'y opposer. Cette pièce est, suivant les ennemis de l'ex-contrôleur, remplie d'absurdités, de faussetés, de jactance, et même d'impudence. Elle a été dénoncée au Parlement.

On a publié le règlement qui établit un conseil d'administration pour le département de la guerre. Il contient vingt-huit articles, et est généralement applaudi, tant pour les dispositions que pour les membres choisis.

Par la suppression de l'École militaire, le nombre des élèves est porté à sept cents : ils seront répartis dans les écoles de province. C'est une économie annuelle de 1,200,000 livres. Les bâtiments formeront un des nouveaux hospices pour les malades.

L'ancienne administration a de la peine à se défaire de ses pouvoirs. L'autorité souveraine a déjà été obligée de prononcer sur diverses discussions entre les intendants et les assemblées provinciales. Les membres de ces dernières montrent beaucoup d'énergie et de désir de se faire honneur de leur commission.

L'activité est extrême dans nos ports. On achève en diligence la construction de onze vaisseaux de ligne qui sont sur le chantier, savoir deux de cent dix-huit canons et neuf de soixante-quatorze. On vient d'en mettre deux de plus en construction : ils seront nommés *le Tourville* et *le Duguay-Trouin*.

Si les Anglois veulent en découdre, on leur dira : « Voilà l'ultimatum de la France ! » Il paroît clair qu'ils ont voulu nous engager dans une guerre de terre, et que nous l'avons prévenue. Notre cabinet travaille à pacifier le Levant. La Russie manque de moyens et la Turquie de forces ; ainsi l'on peut espérer de réussir. Alors on pourroit voir l'alliance dont le bruit prématuré a couru se former entre nous et les deux cours impériales. Le Roi de Prusse témoigne quelque désir de ne pas en venir aux mains.

Du 20 octobre.

On prétend que le ministre conserve un secret dépit d'avoir été obligé de reculer vis-à-vis du Parlement et de retirer ses édits. On dit qu'il est question de lui ôter les enregistrements, et peut-être même de supprimer ces cours, en remboursant toutes les charges de judicature. Il paroît que les pères conscrits ont craint qu'on n'en vînt là. Il est possible que ce fût un des objets cachés de l'assemblée des notables ; mais il est vraisemblable que nous n'aurons pas de sitôt des ministres assez hardis pour tenter l'exécution de ce projet. On n'a jamais douté que l'exemple donné par M. de Maupeou ne devînt tôt ou tard funeste aux Parlements ; mais il faut avouer que les circonstances actuelles ne sont, sous aucun aspect, favorables à cette grande opération.

Nous sommes dans la fougue de l'esprit de réforme. Il a été proposé de supprimer la garde de Paris, de réunir les quatre compagnies des gardes du corps dans les environs de la capitale, et de faire faire la garde de sûreté par les régiments des gardes françoises et suisses, et d'autres régiments qui viendront alternativement faire ce service.

On a déjà tenté cette innovation. Le Parlement et les bons habitants de Paris s'y sont toujours opposés. Outre le droit ancien qu'ils réclament de se garder eux-mêmes, ou de l'être par des gens à leur solde, ils ne seroient pas satisfaits de l'étrange disparate qui donneroit à la moderne Babylone un faux air de ville de guerre.

La suspension des travaux de l'enceinte de Paris n'a duré que quarante-huit heures. Cette dépense n'excédera pas, à ce que l'on assure, dix-sept millions. Cette bagatelle ne valoit pas la

peine d'ôter une si belle entreprise à l'architecte le Doux, qui se trouve protégé par le principal ministre et chargé de travaux pour lui à Toulouse. Au reste, une grande partie de la dépense est déjà faite.

Le Roi et la Reine n'iront point visiter cette année le salon du Louvre. On vient d'y faire une nouvelle exposition de tableaux, mais elle n'est point publique. On y remarque un tableau dont voici le sujet : Après qu'Isabeau de Bavière eut introduit les Anglois en France, après avoir donné la couronne à son gendre au préjudice de son fils, on sait les efforts que celui-ci eut à faire pour conquérir son propre royaume. Le moment qu'a choisi l'artiste, M. Barthélemy, est celui où le connétable de Richemont entre dans Paris. La scène se passe vis-à-vis de la rue Notre-Dame. L'Isle-Adam publie l'amnistie, tandis que les troupes poursuivent les Anglois. Ce tableau exposé d'abord avoit été ôté du Salon, par suite de la crainte éternelle de notre gouvernement contre les allusions et les explications malignes. Si l'on fit une sottise de retirer ce tableau après qu'il eut été vu par beaucoup de monde, c'en est une plus grande encore de l'avoir exposé de nouveau.

LETTRE QUARANTE-QUATRIÈME.

De Versailles, le 23 octobre 1787.

L'Angleterre paroît vaciller dans ses résolutions ; les nôtres se montrent fermes et énergiques. On suppose que la cour de Saint-James a déjà fait opérer dans l'Inde, selon son usage, et qu'elle attend le retour de ses flottes pour manifester ses volontés ; mais beaucoup de gens croient encore au maintien de la paix. Quant au continent, on ne doute point qu'il ne soit question de la sérieuse exécution d'un plan pour un nouveau système politique : il reste à savoir s'il pourra s'établir sans effusion de sang. On assure que le duc de Brunswick s'en occupe.

On attend incessamment deux ambassadeurs de Tippo-Saïb. Ce sont probablement les mêmes qui sont allés à Constantinople. On a déjà envoyé à leur rencontre.

La France n'accréditera plus, à ce que l'on assure, que de ministres plénipotentiaires en Hollande.

Du 26 octobre.

Le système anti-anglican a pris le dessus au conseil de Madrid, depuis que le prince des Asturies a changé d'opinion. On espère plus que jamais que nos fiers rivaux céderont : il paroît que leurs menées sur le continent ont absolument échoué. Le Roi de Prusse a envoyé ici un homme de confiance pour tâcher de faire avaler en douceur à notre ministère la pilule de la Hollande, et faire trouver justes les motifs qui l'ont engagé à ravager la Hollande aux dépens de ceux qui l'habitent.

On s'attendoit bien que l'Empereur profiteroit de la première occasion pour s'approprier les provinces ottomanes qui sont à sa convenance. On croit que celle-ci lui réussira, et nous serons trop heureux que nos amis payent seuls les fautes de notre administration.

Notre cour est dans la plus grande apathie. Nos princesses s'ennuient, et les réformes les attristent, parce qu'elles ne pourront point avoir de l'argent et des places pour leurs favoris, ni des pensions pour les histrions qui les amusent. L'archevêque-ministre tient ferme, et tout Versailles est dans la désolation. Le conseil de guerre fait dans les bureaux de ce département une réforme qui expulse soixante-quatre commis. La réduction des pensions fait pousser les hauts cris à des personnes qui ne devroient pas en avoir. Tous parlent de leurs services, de l'ingratitude de l'État : on en rit, parce que l'on connoît le mérite et l'état des plaignants.

On attend d'un jour à l'autre une grande promotion de maréchaux de camp, ce qui fera vaquer un nombre de régiments qui seront donnés aux colonels en second qui auront eu ce grade six années. On ne sera plus colonel avant vingt-cinq ans.

Les retranchements qui ont été faits dans la maison du Roi ont mis du froid entre le baron de Breteuil et le principal ministre.

On fait mille contes plus absurdes les uns que les autres sur une voiture qui a passé sous une escorte de maréchaussée à Saint-Ouen, venant de nos côtés. Elle renfermoit deux femmes à qui les gardes témoignoient le plus profond respect, et l'on eut le plus grand soin à la poste d'écarter tous les curieux, même les gens attachés à la poste, dont on obligea le maître de faire lui-même le service.

LETTRE QUARANTE-CINQUIÈME.

De Versailles, le 29 octobre 1787.

Enfin on se croit assuré du maintien de la paix. Grace à notre soumission aux préceptes de l'Évangile, nous ne nous mêlerons point des affaires du continent, si ce n'est pour tout concilier, même le Turc, avec des adversaires intéressés, et quoique l'Angleterre ait vraisemblablement déjà commis dans les Indes des hostilités que nous ignorons, on désarme dans les ports respectifs. M. de Marigny, chef d'escadre, est déjà parti pour assister comme commissaire aux désarmements de Portsmouth, et le commissaire anglois qui doit remplir la même fonction à Brest doit passer ici aujourd'hui pour s'y rendre.

Les fonds publics ont, d'après ces nouvelles, beaucoup monté. Cependant on parle encore d'un emprunt de cent trente millions.

Le bruit court de l'interruption des travaux de Cherbourg, apparemment par suite d'une convention secrète, supposée avec la cour de Londres, ce qui est également injurieux à la nation et aux chefs qui la gouvernent.

Les calembours vont leur train, malgré les inquiétudes dont chaque individu de la société est tourmenté. La mutation rapide des contrôleurs généraux, MM. Laurent de Villedeuil et Lambert, a donné lieu à ce jeu de mots :

Mon cher Laurent, lui dit Lambert,
Qui quitte sa place la perd.
Mon cher Lambert, reprit Laurent,
Qui prend la place aussi la rend.

Je vous ai déjà parlé, Monsieur, d'un mémoire de M. le marquis Ducrest sur l'administration des finances, présenté au Roi par M. le duc d'Orléans. Beaucoup de personnes, révoltées du ton d'assurance du chancelier du prince, prévenues personnellement contre lui par des manières qui pourroient être plus modestes et plus douces, indignées de la façon despotique et tranchante dont il jouit de sa fortune actuelle, en négligeant ceux qui l'ont connu et aidé dans une position beaucoup moins brillante, ont traité sévèrement cet ouvrage. D'autres assurent cependant qu'il n'est

pas sans mérite ; que M. le marquis Ducrest dit au Roi : « Voici ce que j'ai fait dans l'administration des finances de M. le duc d'Orléans ; voici les avantages qui en sont résultés. J'ai augmenté les revenus du prince, en faisant rendre gorge à des gens qui lui prêtoient ses propres deniers à gros intérêts ; Votre Majesté peut obtenir les mêmes résultats avec les mêmes opérations. J'ose les lui garantir si elle veut m'en charger. » On voit que ce mémoire ne tendoit à rien moins qu'à faire M. le chancelier du prince premier ministre, et Dieu sait si sa petite tête, élevée dans une si haute région, n'auroit point tourné. On assure que le Roi ayant lu l'ouvrage, que le prince avoit prié qu'on ne communiquât point à l'archevêque de Toulouse, fut pendant vingt-quatre heures dans l'indécision ; que Sa Majesté s'en étant ouvert à quelqu'un (la Reine), on profita avec adresse des préventions fondées que l'auteur a données contre lui pour faire naître des doutes sur la bonté de son ouvrage. On décida le Roi à le communiquer à M. de Brienne. Le prélat-ministre eut l'adresse de relever quelques propositions moins lucides du mémoire, et le résultat fut que M. Ducrest fut éliminé. On prétend cependant qu'on a profité clandestinement de quelques-unes de ses idées.

M. le Rhingrave de Salm est décidément à Paris, et les personnes qui avoient exigé de ce Catilina batave qu'il se fît tuer à la tête de sa légion commencent à croire qu'il a fait très-sagement de s'être mis à couvert par la fuite. M. le Rhingrave dit d'excellentes raisons pour justifier ce dernier procédé ; il aura plus de peine à justifier aux yeux de l'Europe sa défection envers le Stadhouder, primitivement son bienfaiteur, le monde ayant pour principe de ne canoniser de pareilles actions que lorsqu'elles sont couronnées par le succès.

LETTRE QUARANTE-SIXIÈME.

De Versailles, le 5 novembre 1787.

Nous sommes à la veille de nouveaux démêlés avec les Anglois : ou leurs dispositions pacifiques n'ont point été sincères, ou ils veulent cruellement abuser de notre désir de ne point faire la guerre. Peu de jours après la convention d'un désarmement

réciproque, les commissaires anglois sont arrivés; les nôtres n'étoient point encore partis. Nous avons opéré de bonne foi notre désarmement, sous les yeux de nos alertes surveillants; et lorsque nos commissaires sont arrivés en Angleterre, on les a ballottés, badinés et enfin expulsés, de manière que l'exécution des promesses de nos rivaux est très-problématique.

Notre cabinet est au reste dans un état de division qui ne permet point de prendre de résolutions énergiques, convenables à la situation des affaires générales et à la nécessité de suspendre bientôt la chute où nous entraîne une pente qui devient de jour en jour plus rapide.

Il est heureux pour nous en ce moment que les puissances du continent, retenues dans leurs opérations par les chaînes qu'a tissues l'ancienne politique, ne puissent se livrer à l'effervescence de l'esprit de conquête. Le Roi de Prusse vient de faire déclarer à notre cour que notre silence sur la communication de ses projets d'invasion en Hollande lui avoit persuadé que nous n'en étions point choqués, et pour réparation du retard vrai ou prétendu de cette communication, dont le public doit croire que la formalité n'a pas été remplie à temps, on dit que le baron de Goltz sera rappelé.

M. de Calonne avoit tenté, il y a deux ans, d'abolir les annates. On assure que M. de Brienne a consommé ce grand ouvrage, et qu'il délivrera la France de ce joug ultramontain. Pour parer ce coup, le Pape a, dit-on, fait proposer le chapeau de cardinal au principal ministre, au grand aumônier, et à l'archevêque de Paris. Ces prélats ont eu, suivant la version honorable pour eux qui s'accrédite, la générosité de refuser ces grâces intéressées, et l'on ajoute que nous aurons un patriarche en France dans la personne de l'archevêque de Bourges, M. de Fontanges.

Du 10 novembre.

La paix est assurée, dit-on; elle étoit nécessaire; car l'archevêque n'auroit jamais trouvé de l'argent pour la soutenir. Il auroit besoin d'un emprunt, que le Parlement n'enregistre pas. Les pays d'États ne veulent point accepter le supplément de vingtièmes; la Bourgogne demande les assemblées provinciales; le Dauphiné,

la Franche-Comté et la Flandre veulent leurs anciens États, et la nation désire les États généraux. On sera probablement forcé de les convoquer. Nous sommes dans l'anarchie ; le lit de justice et la reculade que l'on a fait faire au Roi ont plus nui à l'autorité que le ministère de Richelieu ne l'avoit servie.

Il paroît des rapsodies plates et indécentes contre la requête de M. de Calonne. M. Carra, mauvais écrivain, s'est mis sur les rangs. Pour faire sa cour au ministre actuel, il a dit quelques injures à l'ex-ministre, et point de bonnes raisons. On a inséré dans sa diatribe un mémoire sur les finances qui se trouve dans le n° 15 de la *Correspondance littéraire secrète* de cette année, et que M. de Calonne a qualifié de mémoire infernal. M. Carra s'en avoue l'auteur : il l'a rédigé en effet, mais sur les notes d'un homme plus instruit que lui.

L'archevêque de Toulouse est venu la semaine dernière dîner chez M. de Saint-Fargeau, qui préside la chambre des vacations. En sortant, il trouva le fameux d'Éprémesnil, qui crut devoir lui dire combien il étoit enchanté de voir l'union de l'autorité et de la justice. « Ce n'est point une union passagère, répondit le prélat au compliment, c'est un véritable mariage. » En France, il est très-peu de mariages heureux.

La suppression de la nouvelle Compagnie des Indes paroît décidée. Il n'est plus question que du comment, c'est-à-dire de quelle manière on procédera à la liquidation des fonds de cette compagnie.

Du 12 novembre.

Le projet d'une alliance entre notre cour et les deux cours impériales se poursuit avec succès. Il en résultera pour la Russie une paix dont elle a le plus grand besoin ; pour l'Empereur, des acquisitions moins brillantes mais plus certaines que des conquêtes, et pour le Roi de Prusse, des regrets peut-être d'avoir eu de trop prompts succès en Hollande. Notre cabinet est outré contre celui de Potsdam, et fort mécontent en général des princes allemands.

Malgré notre rapatriage avec les Anglois, on trouve des paris pour la guerre avant dix-huit mois. Quoi qu'il en soit, nous sommes assurés de l'Espagne. Il est de fait, et l'on peut regarder

comme une nouvelle authentique, qu'au premier avis de nos brouilles avec les Anglois, la cour de Madrid a donné l'ordre d'armer cinquante vaisseaux de ligne. Le prince des Asturies, qui passe dans l'opinion générale pour ne pas aimer la France, a été le premier à crier aux armes lorsqu'il a appris les armements des Anglois.

LETTRE QUARANTE-SEPTIÈME.

De Versailles, le 15 novembre 1787.

Il y a une fermentation terrible à notre cour. Échec au prélat. M. de Castries, M. Necker, M. de Caraman, sont coalisés d'une part, et le baron de Breteuil l'attaque fortement de l'autre. Il est douteux que ces crises opèrent le salut de l'État.

Le Parlement forme pour ainsi dire un quatrième parti. Il refuse constamment d'enregistrer. Bien loin d'agréer le projet d'un emprunt de cent millions, il a défendu au trésorier de la ville de se dessaisir des sommes produites par le dernier emprunt de douze millions. Le principal ministre dîna ces jours derniers avec M. d'Éprémesnil chez le premier président. « Il faudra bien, dit M. de Brienne, laisser passer les emprunts, puisqu'il ne doit point y avoir d'impôts. » — « Tout ce que l'on pourra faire, répondit M. d'Aligre, ce sera d'enregistrer provisoirement un emprunt, en attendant l'assemblée des États généraux, que la nation réclame unanimement. »

Il a été nommé une commission sur le mémoire de M. de Calonne. Comme c'est un moyen reconnu d'éterniser les affaires, le Parlement, qui ne veut faire grâce de rien, a résolu de reprendre la dénonciation et les poursuites contre l'ex-contrôleur. Cela pourroit occasionner de nouveaux troubles.

L'état civil des protestants occupe de nouveau le Conseil. M. de Brienne voudroit avoir la gloire de mettre à fin cette grande aventure. Il a besoin de toute son activité pour ne pas laisser à d'autres le soin de réparer les torts de nos pères envers de bons et utiles citoyens.

L'augmentation de nos troupes est décidée. Les réformes de quelques parties faciliteroient l'accroissement des forces sans

celui des dépenses. L'entretien des carabiniers équivaut à celui de six régiments de dragons; mais *Monsieur* obtiendra sans doute leur conservation, et il en sera de même de la gendarmerie, puisque M. le comte d'Artois désire que le duc d'Angoulême, son fils, devienne colonel général de ce corps.

La France sera divisée en quatre généralats; les fortifications seront démolies, et les coûteux états-majors de place supprimés. Nous aurons trois cent cinquante mille hommes de bonnes troupes.

Du 17 novembre.

Conformément au discours tenu par le premier président au principal ministre, le Parlement consent à enregistrer l'emprunt, dont la nécessité est démontrée, à condition que le Roi promettra solennellement et à la face de la nation, dans le préambule de l'édit, d'assembler les États généraux au mois d'avril prochain.

J'ai osé prévoir, lors de l'assemblée des notables, que cette démarche, contraire aux principes adoptés depuis longtemps par notre ministère, amèneroit un changement dans la constitution du royaume. C'est ainsi que la politique de la fin du dix-huitième siècle prépare une révolution qui ne peut être éloignée dans le système des empires, et particulièrement dans celui de l'Europe.

On a déjà vu que M. de Brienne cherche à se rapprocher des Parlements. Il leur abandonne l'agiotage, et les agioteurs vont être poursuivis pour le remboursement des fonds du Trésor royal qui leur ont été fournis par M. de Calonne.

Les actionnaires de la Compagnie des Indes ont demandé une prolongation de privilége de cinq années; mais le Roi veut rendre la liberté à ce commerce, et racheter les actions à raison de 1,400 livres, dont moitié payée comptant, et le reste en coupons du premier emprunt.

Il est sérieusement question de la vente demandée au Roi par une compagnie de la coupe de ses bois pour cinquante ans, à raison de onze millions par an et d'une augmentation progressive jusqu'à quarante millions.

Le vent des réformes et de l'économie continue de souffler.

Le Roi et la Reine n'auront plus qu'une même table. Les princes se contenteront des revenus de leurs apanages, et renon-

ceront aux pensions attachées à leur rang. Monseigneur l'archevêque de Toulouse laisse ses appointements au Trésor royal, et abandonne une somme annuelle de 60,000 livres sur son abbaye de Saint-Ouen, au profit des pauvres. On croit qu'il aura l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

La maison de Noailles jouissoit de 1,800,000 livres de rente en bienfaits du Roi. Par la réduction des pensions, cette somme est restreinte à 1,080,000 livres.

Du 18 novembre.

Le besoin d'argent est extrême dans les caisses royales. Le gouvernement a déjà fait de grands sacrifices pour s'en procurer par le crédit de quelques financiers. Les effets royaux sont dans une décadence effrayante qui annonce le peu de confiance dans les emprunts, pour lesquels il n'y a point d'hypothèque assurée, et dans une administration qui ne porte pas sur un grand caractère ni sur un génie transcendant.

Le ministère a cédé sans doute au Parlement sur tous les points, car l'édit d'emprunt sera présenté la semaine prochaine. Ce sont des rentes viagères à 7 et demi pour 100 sur une tête et 9 sur deux têtes, avec des primes de 3 pour 100 par forme de loterie. On parle aussi du doublement du droit de contrôle.

On revient insensiblement et forcément aux projets de M. Necker pour la suppression des caisses particulières. On peut en effet faire au Trésor royal, au moyen d'une augmentation de bureaux qui formeroit au plus 20 à 30,000 livres de frais, le service d'une foule de trésoriers inutiles et ruineux pour l'État.

Du 20 novembre.

Le Roi est venu hier siéger au Parlement dans tout l'appareil de la royauté. La séance a duré près de neuf heures. Il a été permis à chaque membre de parler, et la discussion a été vive. Le Roi a annoncé toutes les réformes et l'espoir de rétablir en quatre ans l'ordre dans les finances. Il a déclaré qu'il venoit faire enregistrer un emprunt de quatre cent vingt millions qui s'effectueroit en quatre ans. Sa Majesté s'est retirée à cinq heures et demie, et le Parlement est resté assemblé jusqu'à neuf. Il n'a pas protesté contre l'enregistrement forcé, mais il a déclaré qu'il

n'y auroit aucune part. Quand le Roi a ordonné que ledit emprunt se fît d'exprès commandement, M. le duc d'Orléans lui a observé que par cet ordre il donnoit à la séance la forme d'un lit de justice, et que cette nouvelle manière d'enregistrer étoit contraire aux usages reçus, et il a protesté.

Voilà où nous en sommes : point d'argent pour payer, point de ressources pour en avoir. Nous sommes dans un commencement d'anarchie qui peut avoir des suites.

Dans la même séance, le Roi a publié une loi, rédigée par M. de Malesherbes, pour rendre l'état civil aux protestants. Le Parlement a nommé des commissaires pour l'examiner.

LETTRE QUARANTE-HUITIÈME.

De Paris, le 22 novembre 1787.

La séance du 19 a été une surprise pour les Parisiens. Les ducs et pairs et les membres du Parlement n'avoient été avertis que la veille au soir. Quand le Roi s'est retiré, une foule innombrable étoit sur son passage. Un silence respectueux et morne prouvoit l'impression profonde que ressentoient les spectateurs.

M. le duc d'Orléans est exilé à Villers-Cotterets. On a remarqué qu'en sortant du palais il avoit l'air très-animé et triomphant.

L'abbé Sabathier, qui a parlé longuement et vivement, est exilé au Mont-Saint-Michel ; M. Freteau à Dourlens. On est étonné que M. d'Éprémesnil, qui a également fait briller son éloquence, n'ait encouru aucune peine.

Une grande députation du Parlement est allée hier demander au Roi la liberté de ses membres. On en ignore le succès.

Le Roi, en demandant un emprunt, n'a promis les États généraux que pour 1792. On croit qu'ils auront lieu au printemps prochain. Sa Majesté a écouté attentivement tout ce qui a été dit, et n'a porté que des paroles pleines de douceur et de bonté.

La crise est alarmante. Les effets de la Bourse baissent journellement. Le payement des rentes à la Ville se fait très-mal : on craint une suspension totale.

Le Parlement a remis à huitaine l'examen de l'édit qui concerne les protestants. On est étonné qu'il traite avec cette froideur un

objet aussi pressant. Un grand nombre de familles hollandoises se disposent à s'établir en France, et attendent impatiemment cette décision.

On prétend que ces Hollandois émigrants, au nombre de seize mille, fourniront de gros fonds. Déjà ils ont acheté en Normandie pour une somme considérable de domaines relevant de la couronne. Des protestants offrent en outre un don gratuit de vingt millions.

LETTRE QUARANTE-NEUVIÈME.

De Versailles, le 22 novembre 1787.

L'édit d'emprunt a été enregistré avec les formalités usitées dans un lit de justice tenu ici. Il n'y a point été question de celui des protestants.

Le sort des exilés est toujours incertain. M. le duc d'Orléans a reçu sa lettre d'exil déjà habillé et prêt à partir. Le baron de Breteuil l'ayant suivi jusqu'à sa voiture, et la portière s'étant refermée promptement, il dit au duc : « Monseigneur, j'ai ordre de vous accompagner. » — « Je ne m'y oppose pas, dit le prince, mais ce ne sera pas dans ma voiture. » Les chevaux fringants de Son Altesse partirent sur-le-champ, et ceux du ministre suivirent comme ils purent.

On est étonné de voir le duc d'Orléans se montrer chef du parti de l'opposition.

Les pairs devoient s'assembler aujourd'hui au Parlement. Le Roi le leur a défendu expressément.

En attendant, les intrigues de cour sont plus actives que jamais. Le parti qui porte M. Necker avoit circonvenu le principal ministre, pour l'engager à lui donner sa confiance.

Le secret le plus profond règne dans les délibérations du conseil de guerre. Cependant on sait qu'on s'y occupe d'ôter aux princes du sang la nomination des officiers de leurs régiments, comme pouvant occasionner des abus et des passe-droits que le nouveau régime tend à prévenir. On va jusqu'à dire qu'on ne leur laissera qu'un seul régiment en propriété.

LETTRE CINQUANTIÈME.

De Versailles, le 29 novembre 1787.

Les princes et pairs se sont assemblés pour faire des protestations sur l'enregistrement de l'emprunt, et des représentations sur l'exil du duc d'Orléans. Mais comme cette assemblée, quoique non solennelle, étoit une espèce d'infraction à la défense qu'ils avoient reçue, aucun d'eux ne vouloit se charger d'en aller mettre le résultat aux pieds du monarque. Le duc de Gèvres eut le courage de prendre cette démarche sur lui. La réponse du Roi fut à peu près la même qu'au Parlement, et à peine le duc fut-il hors des regards de son maître, qu'il fut expédié une lettre d'exil contre lui. Madame Adélaïde en fut avertie, elle courut chez le Roi. « Sire, lui dit-elle, je viens demander à Votre Majesté la lettre de cachet que ma démarche va sans doute m'attirer. » — « Comment cela? » dit le Roi. — « C'est, reprit la princesse, que je viens, comme M. de Gèvres, solliciter le retour du premier prince du sang. » Le Roi se mit à rire, et persista dans son refus à l'égard du duc d'Orléans, mais la lettre de cachet contre M. de Gèvres fut révoquée. Le même jour, Madame Adélaïde remit au Roi une lettre du duc d'Orléans, ferme, respectueuse, touchante, et cette vertueuse princesse a porté elle-même à Villers-Coterets la réponse du Roi.

La conduite du duc est vivement applaudie et vivement censurée. On a trouvé à un arbre du Palais-Royal un placard avec ces mots : « Cent mille hommes et cent millions pour M. le duc d'Orléans! » Si c'est une menace adressée au gouvernement, elle est odieuse et ridicule; si c'est une épigramme contre le prince, elle est atroce. On remarque qu'au moment où il s'est déclaré avec tant de vigueur contre la cour, le Roi venoit de lui accorder la permission d'aliéner son duché d'Avesnes pour se procurer les fonds nécessaires à ses spéculations en bâtisses.

LETTRE CINQUANTE ET UNIÈME.

De Versailles, le 6 décembre 1787.

L'édit en faveur des protestants embrasse tous les chrétiens de communions différentes. C'est demain que le Parlement doit s'en occuper. Les pairs ont eu permission de se rendre à l'assemblée, mais il leur est enjoint de se retirer si on vouloit en leur présence porter la délibération sur un autre objet.

On assure, au reste, que le coup est manqué à l'égard des Hollandois qui avoient le dessein de s'établir en France, et qu'ils passent en Angleterre, où ils vont fonder une ville sous le nom de *la Nouvelle-Amsterdam*. Elle sera près de la Nouvelle-Genève.

L'intérêt que le Parlement avoit d'abord inspiré à quelques personnes est prodigieusement refroidi : on voit que l'intérêt général ne semble le diriger que lorsque son intérêt personnel est compromis. Après s'être plaint de l'outrage prétendu fait à deux de ses membres, il ne cesse de s'assembler et de faire des supplications en faveur des deux tuteurs de nos Rois qui se trouvent prisonniers. Le Roi a déjà permis à M. Sabathier de continuer sa retraite à l'abbaye de Fécamp, et à M. Freteau de venir à Beaumont. Et pendant que nos magistrats s'occupent de cette affaire, ils laissent celles des pauvres plaideurs. Tous ces débats auront quelque chose de bon : de dégoûter des procès.

Le courage de M. de Brienne ne diminue pas. Il détruit chaque jour un pan de l'édifice de prodigalité qu'avoit élevé M. de Calonne. Mademoiselle Arnoult, cette vieille impure, a osé se présenter à son audience et lui dire : « Monseigneur, vous voyez que je ne puis plus en gagner. » — « J'en suis bien aise, » lui a répondu le ministre en lui tournant le dos.

Madame d'Agout s'est, dit-on, empoisonnée. C'est l'amour, le tendre amour qui en est cause.

Le comte de Walsh, marié depuis six mois à mademoiselle de Chabot, a disparu ces jours derniers. On vient de trouver son cadavre dans la forêt de Fontainebleau. On dit qu'il s'est battu avec un Allemand dont il avoit déshonoré la sœur sous la foi d'une promesse de mariage, avant d'épouser la fille *adoptive* de

madame de Rohan-Chabot. D'autres disent qu'il a été tué par le comte de Damas.

Du 8 décembre.

Les pairs se sont assemblés hier. Il n'est venu que deux princes du sang : le prince de Condé et le duc de Bourbon. La séance a été longue et n'a produit rien de décisif en faveur des protestants... La résistance des ducs et pairs à cet édit, que l'humanité réclame depuis longtemps, que le vœu des notables et du Parlement même sembloit avoir prévenu, et que les circonstances rendoient si avantageux, étonne généralement. Ils ont présenté au Roi un mémoire très-long à ce sujet. Ils y emploient cent soixante pages à soutenir que le rappel des protestants seroit plus nuisible que profitable à la France. J'ignore sur quelles raisons ils appuient ce paradoxe. La plus forte dont j'ai entendu quelques raisonneurs se servir, est que la France, déjà divisée par la variété des coutumes, des usages et des priviléges de chacun des peuples qui la composent, a éprouvé souvent, et surtout dans ces derniers temps, les maux qui en résultent, et qu'un motif de division aussi propre à produire de grands effets que la diversité de religion, ne pouvoit que rendre plus difficile l'art de gouverner les François et de les soumettre à une forme unique d'administration, celle qui n'accorde aucune espèce de droit à l'individu qui doit obéir.

Le marquis Ducrest, chancelier du duc d'Orléans et auteur du fameux mémoire, est passé en Angleterre. On dit qu'il laisse 600,000 livres de dettes et emporte 20,000 livres de pension qu'il tient de la bienfaisance de son maître. Madame de Genlis pourroit bien l'y aller joindre. Le règne de la femme-gouverneur est fini avec celui du chancelier.

Les assemblées à huis clos de Gennevilliers sont probablement la cause de ce départ, ainsi que celle de l'exil du prince et des deux conseillers au Parlement. Ils formoient fréquemment de petits comités dans la maison que le marquis avoit achetée à ce village. Là, en présence du prince et sous la présidence de son chancelier, on prononçoit sur les intérêts de la nation, on examinoit la constitution angloise, on y cherchoit ce qui pouvoit être applicable à la constitution françoise et aux circonstances

présentes. Si ce comité, dont l'existence a été mise dans la plus grande évidence, s'est véritablement occupé de ces objets, si la veille de la séance royale ils y ont été traités, comme on l'assure, très-secrètement, l'exil de ses membres n'a plus rien d'étonnant.

On parle d'une promotion de cardinaux. L'archevêque de Toulouse est très-enrhumé, et l'on assure qu'il a besoin d'un chapeau pour le soin de sa santé. Le Roi, qui veut le conserver, lui en donnera un rouge pour ses étrennes. Messieurs de Metz et de Paris en espèrent autant, grâce aux nominations réunies de la Pologne et de l'Empire. Ceux qui prétendoient qu'il n'y auroit plus de cardinaux en France reçoivent le démenti, et Sa Grandeur, devenue Éminence, sera bientôt saluée de deux coups de talon de la noble sentinelle en entrant chez le Roi, et aura la satisfaction de baiser les princesses au front.

LETTRE CINQUANTE-DEUXIÈME.

De Versailles, le 13 décembre 1787.

L'édit en faveur des protestants n'est point encore enregistré, malgré le discours éloquent et sage que M. Robert de Saint-Vincent a prononcé dans la dernière assemblée, malgré l'avantage que peut procurer l'édit, et le tort irréparable que fait le retard de son enregistrement. Il est à craindre que l'affaire ne traîne encore longtemps. Madame la maréchale de Noailles a colporté partout un libelle infâme d'un ex-jésuite contre les protestants.

Le Parlement a défendu l'impression de ses arrêtés. Ils sont toujours hardis et vigoureux. Dans le dernier, il cite un mot de Henri IV, qui disoit : « Il n'y a que deux autorités, celle de Dieu et celle de la loi. »

Le ministère s'occupe sérieusement de la suppression des deux chambres des enquêtes, et de la réunion de la chambre des comptes à la cour des aides. On parle toujours de l'établissement d'un conseil supérieur dans une portion du ressort du Parlement de Paris. La constance des principes d'égoïsme de ce corps, qui tient entre ses mains l'estime générale et la sacrifie à de petits intérêts, remet en vigueur le système des Maupeou et des Boynes.

On supprime, et l'on parle de supprimer encore. La garde de

Paris sera réformée. Ces malheureux soldats du guet, presque tous mariés et incapables de se livrer à aucun autre état, que deviendront-ils? Que deviendra le chevalier Dubois, dont la plus belle jouissance est de se croire une partie essentielle de l'administration, quand à la tête de sa troupe il affecte les airs d'un généralissime? Toutes ces réformes partielles font à un grand nombre de familles plus de mal que les impôts n'en ont jamais fait : elles répandent le mécontentement de proche en proche et ne produisent aucun bien.

On cherche toujours à persuader que l'emprunt est rempli, au moins pour la première année, qui est de cent vingt millions. Un homme qui peut être instruit, offroit hier de parier qu'il s'en faut de quatre-vingts millions qu'il le soit.

Le Parlement de Metz est en discussion sérieuse avec l'assemblée provinciale de cette province. Il a été question même d'en décréter les membres pour avoir regardé comme une loi l'édit concernant la prorogation du vingtième, quoiqu'il n'ait pas été enregistré au Parlement de la province.

On a dit que quatre membres du Parlement de Bordeaux avoient été exilés. Ce bruit ne s'est pas vérifié. La dernière réponse du Roi aux supplications du Parlement relatives au rappel du duc d'Orléans et des deux conseillers, prouve que leur exil a eu des motifs secrets. Le Roi impose sèchement silence aux suppliants, en leur déclarant qu'il ne leur appartient pas de pénétrer les causes de cet acte de sa sévérité.

Du 16 décembre.

La conduite du Parlement au sujet de l'édit des protestants porte tous les caractères d'une résistance masquée. Elle est du moins un nouvel exemple de la facilité avec laquelle ce corps sacrifie les plus grands intérêts de l'État aux siens propres. On ne doute point que si les exilés étoient rappelés, l'enregistrement n'eût lieu sur-le-champ; mais le Roi est déterminé à prendre plutôt le parti d'un lit de justice. Il est vrai que ce moyen de trancher le nœud de la discussion n'inspireroit pas la même confiance aux citoyens que l'on veut recouvrer; mais il paroît que sans la mauvaise santé de M. de Brienne et une indisposition survenue au Roi, il auroit déjà été employé.

Nos affaires dans l'étranger se brouillent fort : nos petits moyens de négociation n'ont pas réussi. Le Roi de Prusse nous a bercés de fausses espérances, et celles que nous avions conçues sur la cour de Vienne n'ont rien eu de plus réel. La maison de Bourbon est à la veille d'être entraînée dans une guerre générale, sans alliés et sans amis. Mais alors on verra renaître l'énergie françoise, et le Conseil de Madrid est cette fois unanime sur la nécessité d'agir vigoureusement. On doute que les escadres russes puissent pénétrer dans la Méditerranée.

Du 17 décembre.

Le Roi est sans danger, et l'on attend son prompt rétablissement de la diète et du repos; mais le dérangement de la santé de la Reine, qui n'avoit paru d'abord susceptible d'aucune suite fâcheuse, commence à inquiéter.

M. l'archevêque de Toulouse n'est pas bien : il crache du sang.

LETTRE CINQUANTE-TROISIÈME.

De Versailles, le 18 décembre 1787.

La santé physique et la santé ministérielle de M. de Brienne alarment également ses amis. Je viens d'apprendre une anecdote qui n'est pas neuve, mais qui est assez piquante. Le lieu de l'exil du Parlement, lorsqu'il refusa les impôts, étoit d'abord la ville de Sens. On a préféré ensuite la ville de Troyes, et ce changement précipité, vraie preuve de l'irrésolution et de la foiblesse de notre ministère, n'a été indiqué sur les lettres que par une rature. Il a eu pour cause, dit-on, le mot d'un courtisan, qui, en lisant le mot Sens, a dit : « Ils pourront du moins pleurer sur la tombe de M. le Dauphin. »

On dit que M. le duc d'Orléans ne veut point revenir de son exil, qu'au préalable sa conduite n'ait été jugée par les pairs et le Parlement, et que son procès n'ait été fait dans les formes ordinaires de la justice.

Le comité de la guerre s'occupe toujours de la milice; mais ce ne sera pas encore pour cette fois qu'elle sera supprimée. On refond les trois projets qui ont été présentés sur cette matière. De cette refonte il résultera quelques changements qui, s'ils

n'augmentent pas la dépense pour l'État et pour le citoyen, ne la diminueront pas. Quand cesserons-nous de tâtonner en voulant faire le bien?

On ne sait encore quel sera le résultat des deux opinions, de nommer les calvinistes dans l'édit de tolérance, ou de se servir du terme d'acatholiques. Dans le premier cas, on reconnoîtroit un corps d'hérésie avec lequel un choc pourroit être dangereux. En employant la dernière expression, on ouvriroit un champ libre à toutes les sectes et l'on diviseroit les forces anti-papales. Voilà, dit-on, ce qui retarde le rapport des commissaires et sert de prétexte au Parlement pour s'occuper d'autres objets. L'affaire des protestants est de nouveau remise au 28.

Du 22 décembre.

Le Roi n'est pas encore entièrement remis de son érésypèle.

Le Parlement de Bretagne a été mandé à Versailles; mais ayant trouvé que la manière avec laquelle on faisoit courir les Parlements d'un bout du royaume à l'autre étoit un peu plus que leste, et prétendant qu'ils ne devoient être déplacés qu'en vertu de motifs déterminés par la nécessité, il a arrêté que M. le premier président seroit député vers le Roi, pour entendre du seigneur Roi les raisons qui l'ont porté à faire cette injonction à son Parlement de Bretagne, et pour faire en son nom de très-humbles remontrances à ce sujet.

Les ducs et pairs ont arrêté qu'ils assisteroient à toutes les séances du Parlement qui pourroient avoir lieu relativement aux circonstances actuelles.

L'avocat général Séguier a eu la douleur de voir échouer toutes ses humbles démarches pour obtenir la place de procureur général, vacante par la mort de M. Joly de Fleury. Elle a été donnée au neveu du défunt, quoiqu'il ne soit encore âgé que de dix-huit ans. On sait que cette place est une des plus importantes de l'administration intérieure. Ce neveu, gendre de M. de la Boulaye, intendant général des fermes, quittera la maison de son beau-père, insuffisante pour sa nouvelle dignité. Ce M. Joly est un joli garçon, bien doux, bien honnête, et qui promet.

Madame la duchesse de Noailles continue d'intriguer, de se

démener. Elle court chez tous les conseillers au Parlement, à qui, en recommandant l'œuvre bizarre et ridicule des abbés Beauregard et l'Enfant contre les protestants, elle recommande en même temps les intérêts de l'Église et de l'État, qui ne permettent pas que ces réprouvés fassent des enfants légitimes. Son zèle a dicté une épigramme à deux tranchants que voici :

Noailles et Genlis, deux mères de l'Église,
Soulèvent tout le Parlement.
Soit qu'on les voie ou qu'on les lise,
On est sûr d'être protestant.

Le nonce du Pape n'a eu garde de se tenir coi dans cette grande affaire. Il s'est agité comme les autres ; mais on espère que la justice et la philosophie surnageront à cette impure fermentation.

Il a été ordonné à madame de Noailles de mettre des bornes à son zèle, mais elle n'en a tenu compte. On sait que c'est une illuminée du premier ordre, qui soupoit autrefois régulièrement avec la Vierge Marie et l'abbé Grisel.

On a peint dans une mauvaise caricature l'action courageuse du duc d'Orléans à la Ferté-Milon. On y voit ce prince saisissant par les cheveux son jockey qui se noyoit, et le portant à bord. Ces mots sortent de la bouche du prince : « Tu es bien heureux de ne pas porter perruque. »

Il paroît certain que le duc d'Orléans étoit le maître de revenir à la cour, et que le comte d'Artois est allé lui faire des reproches de ce qu'il appeloit sa petite bouderie. « Non, je vous le jure, répondit le duc exilé, j'ai toujours le plus tendre attachement et le plus profond respect pour le Roi ; mais tant que je verrai à la cour le garde des sceaux et le baron de Breteuil, un ordre du Roi peut seul me contraindre à y paroître. » — « Je m'en doutois, reprit le comte d'Artois ; ils ne sont pas aimés, et votre exil n'est pas la seule inconséquence qu'ils ont fait faire à mon frère. »

Du 27 décembre.

La révolution de l'année semble en amener une dans le système politique de l'Europe. Tous nos spéculateurs annoncent que notre ressentiment contre le juge des Hollandois, ou plutôt un nouveau calcul de nos intérêts, va enfin nous mettre décidément dans le parti des deux cours impériales.

Madame Louise, tante du Roi, est morte dimanche dernier, au moment même qu'on lui faisoit une saignée. On prétend qu'elle avoit pris trop à cœur l'affaire des protestants, et qu'elle a été la victime de ses appréhensions pour le salut de ses concitoyens. Cette sainte princesse voyoit la pureté de la foi en danger par le rappel des protestants en France, et ne pouvoit se persuader que des réprouvés méritassent d'être traités comme des hommes.

M. l'archevêque de Toulouse est retourné à Paris plus malade, et les médecins augurent mal de son état.

Un plaisant a dit dernièrement au sujet du bruit public qui place M. Foulon à la tête des finances : « Si on choisit un tel homme, ce seroit *fou*, mais non pas *long*. »

On disoit dernièrement à un souper que madame D... avoit la petite vérole. « Je n'en suis pas étonné, répondit quelqu'un, je l'ai toujours connue très-modeste. »

La célèbre Aspasie du règne de M. de Calonne, madame le Brun, est allée en Italie, pour rejoindre M. de Vaudreuil.

Du 29 décembre.

On assure positivement que M. Lambert a donné sa démission, et que les médecins ont condamné M. de Brienne.

Le ministère est à tous les égards dans un état de crise très-fâcheux. Le concours singulier d'incidents nouveaux, tant au dehors qu'au dedans, l'opiniâtreté des Parlements, le refroidissement de la confiance publique, les inquiétudes que les vents du nord soufflent vers ces climats, le traité de commerce avec l'Angleterre, ses effets et les discussions qu'il fait naître, tout est fait pour embarrasser le gouvernement. On remarque avec douleur qu'il résulte de cet embarras une irrésolution qui nous éloigne de plus en plus de l'équilibre. Mille projets ont été successivement présentés aux autres cabinets par le nôtre, et n'ont servi qu'à nous faire perdre toute leur confiance. Le ministère a cru que l'arme du despotisme vis-à-vis de la nation seroit encore victorieuse, et elle n'étoit plus qu'un véhicule à l'indocilité nouvelle que l'étude des principes constitutifs a fait naître.

Il est évident que le Parlement a des motifs de traîner l'examen

de l'édit au sujet des protestants. Il est vrai que les articles qui le composent sont rédigés d'une manière peu claire et propre à devenir la source d'un grand nombre d'abus. Les commissaires ont observé les vices de forme, et en proposeront la réformation, que par bienséance on appellera *modification*. Ensuite le Parlement proposera un nouveau travail, mais observera que la sanction des autres Parlements du royaume est essentielle, indispensable. Les autres Parlements examineront, modifieront, et s'accorderont à dire que l'importance de cette matière la soumet nécessairement à un examen *national*. Tel est le plan de *Messieurs*, qui ramènent tout à leur but.

Du 30 décembre.

Le ministère a sondé quel pourroit être l'effet d'un acte d'autorité à l'occasion de l'édit des protestants, en faisant annoncer au Parlement que le Roi ne souffriroit plus de longs retards à ce sujet; mais il n'est pas probable que le gouvernement oublie qu'un enregistrement libre et entièrement légal peut seul remplir ses vues dans le rappel des protestants. Si on le renvoie aux États généraux, cela sera long, car la cour est décidée à ne les point convoquer avant 1791, et à chercher même les moyens d'éluder la promesse du Roi. On prétend, au reste, malgré l'exemple de quelques notables, que dans l'état d'ignorance où l'on a réduit les citoyens sur les affaires publiques, les membres futurs de cette auguste assemblée n'ont pas trop de temps pour s'y préparer.

ANNÉE 1788.

LETTRE PREMIÈRE.

De Versailles, le 4 janvier 1788.

La dernière assemblée du Parlement a été plus orageuse qu'on ne l'a su dans le public. La réponse despotique du Roi y a d'abord répandu la consternation et la surprise. Ensuite plusieurs voix s'élevèrent et proposèrent de rendre un arrêt contre les lettres de cachet. D'autres proposèrent que la cour restât assemblée, les membres se relayant successivement jusqu'à ce que Sa Majesté ait donné une réponse satisfaisante. M. le prince de Condé est parvenu à tempérer l'acrimonie des esprits, mais ils sont restés dans un état de fermentation dont les suites sont à craindre, à moins que la cour ne cède encore et ne révoque l'exil des magistrats que le Parlement réclame.

Encore des réformes. Les conseillers d'État sont réduits à trente-deux, et les maîtres des requêtes de quatre-vingts à soixante-sept. Il est enjoint aux intendants de passer neuf mois chaque année dans leurs intendances.

Il n'est bruit ici que de la réconciliation de M. le duc de Bourbon avec madame la duchesse. Le partage de la succession de M. le duc d'Orléans ayant procuré des fonds considérables à cette princesse, elle a fait offrir à son mari une somme dont il avoit besoin pour acquérir une terre, lui proposant d'en recevoir 3 et demi pour 100 d'intérêt s'il répugnoit à lui avoir obligation. Le duc de Bourbon, touché de cette générosité, n'a pu résister aux mouvements d'une juste reconnoissance. Il est allé remercier son épouse, et l'on assure qu'elle lui fait préparer un appartement dans l'hôtel de feu M. de Beaujon, qu'elle vient d'acheter.

La capitulation des cantons suisses avec la France est à son terme. L'Angleterre et le Roi de Prusse cherchent à en empêcher le renouvellement, et offrent aux bons Helvétiens des conditions beaucoup plus avantageuses que les nôtres, pour prendre leurs troupes à leur solde. On voit plusieurs écrits à ce sujet. Le baron

d'Erlach veut que ses compatriotes s'en tiennent à leur ancien système, de ne fournir des troupes auxiliaires à leurs alliés qu'en raison des traités défensifs et conséquemment en temps de guerre, et lorsqu'ils seront attaqués. Le baron de Waldner lui a répondu et prouvé qu'il est utile à la Confédération helvétique d'avoir sans cesse une armée nombreuse, bien équipée, bien disciplinée, sans qu'il lui en coûte un sou. Cette question est assez importante dans les circonstances présentes, et l'incertitude de sa solution paroît aux frondeurs un nouveau mal à ajouter à ceux qu'ils reprochent à nos administrateurs.

LETTRE DEUXIÈME.

De Versailles, le 7 janvier 1788.

L'édit de prolongation des vingtièmes continue d'exciter dans tout le royaume une fermentation que l'on n'auroit jamais présumée aussi durable. Le Parlement de Besançon, auquel il a été envoyé, n'a pas seulement pris la peine d'ouvrir le paquet. La cour des aides de Paris refuse l'enregistrement de cet édit, réclamant le droit d'examiner tous les nouveaux impôts avant même qu'ils passent au Parlement.

Le Roi n'a point voulu recevoir cette année les compliments de la cour des monnoies. Sa Majesté est mécontente de l'action criminelle qu'elle poursuit contre M. de Bordelais, son procureur général, l'accusant de s'être entendu avec M. de Calonne pour son opération des monnoies. M. de Brienne avoit mandé il y a quelque temps les principaux membres de cette compagnie, et leur avoit annoncé avec beaucoup de vivacité que Sa Majesté défendoit qu'on s'occupât d'une affaire dans laquelle son ministre avoit été autorisé par elle, et sur laquelle il n'appartenoit qu'à elle seule de juger.

Il s'en faut bien que les discussions du ministère avec les principaux corps de l'État soient à leur terme, et que l'on soit rassuré sur les suites qu'elles peuvent avoir.

M. le duc d'Orléans ayant écrit au Roi pour le remercier de la permission qu'il a eue de se rendre au Raincy, a reçu une réponse sèche et mortifiante dans laquelle Sa Majesté lui fait observer

qu'elle ne s'est prêtée à cette condescendance qu'en considération de madame la duchesse, sa digne épouse, et de M. le duc de Penthièvre, son respectable beau-père[1].

Le chagrin que Madame Louise a eu de l'affaire des protestants, et auquel sa mort peut être attribuée, étoit devenu bien plus vif par une réponse très-dure que le Roi avoit faite à une lettre de huit pages de cette princesse contre les protestants. Les ministres ne cessoient de se plaindre des sollicitations nombreuses dont elle embarrassoit leur travail. Livrée à une foule d'intrigants et d'esprits factieux, elle avoit beaucoup perdu de la considération dont elle avoit joui dans l'esprit du Roi, son neveu.

L'évêque de Dol, chargé du compliment des États de Bretagne, ayant parlé au Roi avec une hardiesse un peu trop apostolique, Sa Majesté, qui ne s'attendoit pas à être moralisée en pareille circonstance, lui a donné ordre d'aller exercer vis-à-vis de ses diocésains son talent pour la prédication.

LETTRE TROISIÈME.

De Versailles, le 9 janvier 1788.

Les affaires de l'intérieur du royaume sont plus embrouillées que jamais. Le Parlement de Paris se plaint dans son dernier arrêté que « la monarchie dégénère évidemment en despotisme, puisque les ministres abusent de l'autorité du Roi, disposent des personnes par lettres de cachet, et que faire dépendre la révocation de pareils ordres de la volonté du Roi établiroit en principe l'usage des lettres de cachet, principe subversif des lois les plus sacrées de la monarchie. »

Pendant que les Chambres étoient assemblées, on leur a remis une lettre du Parlement de Bordeaux contre les lettres de cachet. Le ministère parviendra difficilement à détruire cette ligue générale contre les accroissements successifs de l'autorité royale.

On craint que la résistance du Parlement de Bordeaux aux lettres de jussion, dont il a refusé l'enregistrement, n'occasionne

(1) Voir les termes authentiques de cette lettre dans le beau recueil de M. Feuillet de Conches, *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth*, tome I, page 201.

une rupture éclatante : peut-être cette cour sera-t-elle transférée à Agen, peut-être cassée. Les Gascons réclameront avec chaleur les conditions auxquelles ils se sont soumis à la France.

La frénésie de nos pasquins n'est point encore apaisée. On a trouvé ce placard affiché à la porte de l'hôtel des domaines et dans plusieurs lieux publics : « Les rois ont reçu leur pouvoir des peuples pour protéger les lois, ils ne peuvent rien au delà de ces lois. Ils doivent à la nation un compte exact de leurs revenus. Les histrions et les mimes ne doivent point avoir de pensions, parce que l'État n'a pas besoin de farceurs, et qu'ils n'ont aucun droit sur la fortune des sujets que l'on fait contribuer... » On voit une mauvaise caricature. Elle représente une galère à moitié brisée, sur laquelle huit forçats habillés de vert, ayant un bonnet vert sur la tête, rament tant bien que mal. A la flamme du mât, on lit : « De la tour de Babel c'est la vivante image » ; et à la poupe : « Le flot qui l'apporta recule épouvanté. » On explique comme l'on veut cette allégorie. C'est, disent quelques savants, le comité de la guerre créé par le principal ministre.

La Reine a fait ses dévotions avec une grande pompe ces dernières fêtes. Elle a donné ordre à son maître d'hôtel de ne servir que du maigre sur sa table les jours d'abstinence prescrits par l'Église, en ajoutant que si elle s'étoit jusqu'ici éloignée de cette règle, elle vouloit désormais n'en plus violer l'observation. On s'attend que la réforme gagnera les vêtements et s'étendra à toute la cour. Mais on ne voit pas dans l'histoire que la mode de la dévotion ait jamais été plus économique qu'aucune autre, et l'on doute qu'il en résulte quelque avantage, surtout pour la partie fabricante de la nation.

Du 11 janvier.

Les bons Parisiens ont été ces jours derniers en alarme. Les gardes françaises ont eu ordre de veiller la nuit du 7 au 8, et de se tenir prêts à marcher, ayant chacun quatre coups à tirer. On prétend que le projet étoit d'enlever le Parlement en entier, et de mettre en prison ce qui n'auroit pas été relégué à Tours ou à Poitiers. Mardi, de grand matin, M. de Brienne s'est rendu avec tant de diligence chez le baron de Breteuil, pour empêcher cet acte d'autorité, qu'un de ses chevaux est crevé en route. On dit que le

Roi a accompagné incognito son principal ministre chez celui des lettres de cachet. Cette aventure ne rend point à M. de Breteuil le cœur des Francois. Il n'en a pas moins donné lundi dernier un bal superbe qui a duré toute la nuit. L'exil du duc d'Orléans n'est pas le moindre grief de la nation contre ce ministre. Un propos qu'on attribue au Roi le justifieroit à cet égard. On prétend que Sa Majesté a dit au duc de Penthièvre : « J'ai dans ma poche de quoi perdre votre gendre, si je me livrois à tout mon ressentiment. » Ceci rappelle les comités de Gennevilliers.

Le Parlement de Paris s'est assemblé hier, et a arrêté d'itératives supplications, où règne une vigueur nouvelle. Il doit s'assembler encore aujourd'hui, et se propose, dit-on, de faire un arrêté violent contre les lettres de cachet. Le plan du conseil paroît être que le Roi se rende à l'improviste à cette assemblée, pour y faire enregistrer sur-le-champ l'édit relatif aux protestants, et un autre édit établissant une commission qui sera chargée de l'examen des motifs sur lesquels seront fondées désormais les lettres de cachet, et dont le rapport sera écouté avant qu'elles soient expédiées.

On a remarqué que le prince de Conti s'est dispensé de se trouver aux dernières assemblées des pairs. On attribue cette réserve à ses vues sur le ministère.

La Reine a ordonné que l'argent qu'on lui offriroit pour obtenir des grâces seroit porté aux dames de charité, pour être employé en bonnes œuvres.

De Paris, le 12 janvier 1788.

Les délibérations du Parlement de Paris qui ont commencé hier, à dix heures du matin, n'ont été terminées qu'à près de minuit, et l'assemblée a été prorogée à huitaine. Pendant la séance, les pairs ont envoyé à Versailles un courrier, qui est revenu à neuf heures et demie du soir, et dont les dépêches ont occasionné de longs débats.

En attendant la décision de l'affaire des protestants, on continue d'admettre au domaine des demandes en restitution des biens qui ont été confisqués sur eux.

Le gouvernement n'a pas perdu l'espoir d'établir une colonie hollandoise près de Saint-Omer.

Les cinq derniers cônes qui ont été lancés à Cherbourg viennent d'être détruits par le gros temps. Les anti-cônistes se prévalent de cet accident; les partisans de M. Cassart crient que l'on n'a suivi son plan ni pour la distance ni pour la position des cônes.

LETTRE QUATRIÈME.

De Versailles, le 18 janvier 1788.

Le Parlement est divisé contre lui-même : l'Évangile annonce dans cette circonstance quel sera son sort. M. d'Amécourt, devenu l'antagoniste de la cour depuis la chute de ses espérances, et M. d'Éprémesnil, en qui l'apparence des plus grands talents a fait place à l'inconséquence et à une espèce de folie turbulente dont nos pères auroient pu s'effrayer, ont protesté contre le dernier arrêté du Parlement. Ces protestations sont ridicules comme sans exemple, puisque les délibérations des chambres doivent se terminer par la pluralité. Il paroît que les têtes froides du Parlement commencent à sentir les dangers de la conduite de ce corps, et que les factieux seront sacrifiés. L'évêque de Langres s'est montré le partisan de la tolérance. « Mieux vaut, a-t-il dit, avoir des temples que des prêches, des ministres que des prédicants. » On espère que tout s'arrangera aujourd'hui à la satisfaction des amis de la paix et de l'humanité.

M. le Dauphin, *Madame*, fille du Roi, et M. le duc de Normandie, sont très-incommodés. On croit la Reine de nouveau enceinte. La mode de la dévotion continue, mais ne se propage pas. La Reine a changé de confesseur, et a quitté le curé de Saint-Eustache pour prendre l'abbé Bergier, confesseur de *Monsieur* et de *Madame :* cette nouvelle peut n'être pas aussi peu importante qu'elle le paroît.

On supprime la finance des grades militaires. Il y a tels emplois subalternes qui, de 6,000 livres de finance, ont été négociés à 150,000 livres, parce qu'ils mettoient à portée de solliciter et d'obtenir des grâces.

Une marchande de modes a été ces jours derniers conduite à la Bastille. On dit qu'elle servoit d'intermédiaire à une correspondance secrète et répréhensible, et on fait à ce sujet mille

conjectures, qui s'étendent jusqu'au prince du sang exilé, et à ses deux compagnons de disgrâce.

Madame la comtesse de Chabannes, ayant fait dimanche dernier son service auprès de Madame Adélaïde, se rendoit, en habit de cour, chez la Reine. Elle fut arrêtée dans l'antichambre de sa souveraine, et eut ordre de se retirer. Madame la comtesse de Talleyrand, qui, le soir même, devoit présenter madame ***, fit dire à la Reine que sa belle-sœur ayant le matin éprouvé sa disgrâce, elle croyoit pouvoir se dispenser de présenter son autre belle-sœur. La Reine répondit que le Roi ayant indiqué un jour à une dame pour être présentée, si elle ne l'étoit pas ce jour même, elle ne le seroit jamais. Voici le motif de la disgrâce de madame de Chabannes : Attachée intimement à M. de Calonne, elle s'est permis d'aller le voir à Londres; ce voyage a déplu. Ajoutez qu'elle est arrivée au moment où l'on a eu avis d'un nouveau mémoire de M. de Calonne. Ce mémoire, encore inconnu du public, est, dit-on, foudroyant contre l'archevêque de Toulouse et le baron de Breteuil. Ces deux ministres, au reste, n'opposent qu'un front serein aux cris redoublés qu'à travers les brouillards de la Tamise élève, dans l'excès de son désespoir, un transfuge qui a eu tort de se dérober à la loi, s'il est innocent.

De Paris, le 19 janvier 1788.

Le Parlement a été mandé en grande députation à Versailles. Le Roi lui a parlé avec bonté, et, ayant défendu qu'on se mêlât des affaires de l'État et des lettres de cachet, a biffé le dernier arrêté de cette cour. Assemblée de nouveau à son retour, elle a arrêté que, « pénétrée de la nécessité de maintenir les véritables principes qui peuvent seuls conserver l'ordre légal de la monarchie et la liberté individuelle des citoyens, il sera fait de nouvelles remontrances, auxquelles seront jointes les précédentes, concernant les lettres de cachet. » On a nommé à cet effet des commissaires, qui feront leur rapport dans la quinzaine. Les gens qui se piquent de lire dans les futurs contingents regardent cet arrêté comme le billet d'enterrement du Parlement. M. de Lamoignon, dit-on, pousse à bout le Parlement, et le Parlement à son tour pousse à bout le Roi. Sauve qui peut !

Le marquis de Maupeou dit : « Je suis bien aise de tout ce que fait M. de Lamoignon, cela fait oublier mon père. » On a tenté une nouvelle négociation auprès de ce père pour avoir sa démission de sa place de chancelier. Ce fut M. de Montmorin qui lui écrivit. Prévenu du contenu de la lettre, il ne voulut point l'ouvrir. « Remettez, dit-il au porteur, cette lettre à M. de Montmorin, et dites-lui que je ne veux rien, que je ne demande rien, mais que je ne rendrai rien. »

Le public, qui ne perd aucune occasion d'exercer sa malignité, sachant qu'un des ducs les plus connus s'opposoit fortement aux lettres de cachet, dit : « Celui-ci n'est pas adroit, car sans les lettres de cachet son père eût été pendu, et il ne seroit rien. »

L'ambassadeur de Suède a donné un bal superbe. Mais on n'avoit pas pensé aux laquais. Cette cohue, abandonnée au froid et à la faim, a pris de l'humeur, et a manqué de respect à l'Excellence. Il a fallu caler doux vis-à-vis d'eux. Tout porte l'empreinte de la mode du jour.

La marchande de modes embastillée est une madame Toland, qui avoit reçu de Londres une caisse de gazes, dont l'emballage étoit formé de feuilles du mémoire atroce attribué à M. de la Mothe.

LETTRE CINQUIÈME.

De Versailles, le 24 janvier 1788.

Le cardinal de Rohan vient d'obtenir un triomphe, présage de son retour dans son diocèse, l'objet actuel de tous ses vœux. Le grand chapitre avoit envoyé en cour un mémoire renfermant des imputations atroces contre lui : il ne s'agissoit de rien moins que d'infidélité dans le maniement des deniers. On s'est adressé à la Reine pour le remettre au Roi. La Reine a répondu que c'étoit bien mal la connoître que de s'adresser à elle pour aggraver les chagrins du prélat malheureux, et elle a refusé le mémoire. Le Roi n'a point voulu le lire non plus, et l'on a renvoyé le libelle à MM. les chanoines, avec une lettre ministérielle fort dure, qui leur a dit que s'ils avoient une plainte fondée à faire contre leur évêque, ils devoient s'adresser à la justice.

Le conseil de guerre est en haleine. Les opinions des différents membres du Conseil se heurtent souvent et fortement, mais c'est de ce choc que l'on verra bientôt naître et un code militaire et le développement des principes d'une nouvelle tactique française. La cavalerie sera augmentée de cent hommes par régiment. L'idée d'une nouvelle baguette de fusil qui fait partie de la baionnette est adoptée. Cette idée est du comte de Custine.

Trois premiers commis de la guerre ont obtenu la croix de Saint-Louis pour retraite. Deux d'entre eux sont faits pour la porter, et c'est celui des trois qui a été laquais qui l'a fait avoir aux autres. Pour la lui donner injustement, on a été obligé de faire deux actes de justice : l'effort est cruel !

L'Almanach de Liége se vend à un prix fou. On croit y voir clairement prédites les discussions relatives aux protestants, aux Parlements et aux querelles de l'archevêque de Toulouse avec le garde des sceaux. Si celui-ci n'étoit pas contrarié par la modération de l'autre, le Parlement seroit déjà dispersé par des lettres d'exil, encore en ce moment suspendues sur la tête de nos indociles sénateurs. On n'a fait qu'ébaucher l'exécution des réformes tant vantées. M. le comte d'Artois ne se montre pas disposé à souffrir aucune privation.

La santé de M. de Brienne va de mal en pis.

Une cabale nombreuse s'agite toujours en faveur de M. Necker, mais celui-ci s'est permis de dire librement son avis, et même de l'écrire, sur les facultés intellectuelles de son souverain, qui le sait et ne l'oubliera jamais.

Madame de Lamballe est mal. La chute, dont les suites ont totalement dérangé sa santé, a eu lieu en jouant au cheval fondu avec le duc de Chartres, son neveu.

Madame de Lamoignon, épouse du garde des sceaux, paroît jouir d'une grande faveur auprès de la Reine.

La cour des monnoies a fait des remontrances au Roi. Elle y témoigne sa douleur des marques de mécontentement de Sa Majesté, mais elle ajoute qu'elle ne peut cesser ses poursuites contre son procureur général, dans lesquelles l'administration de M. de Calonne et la conduite de plusieurs directeurs des monnoies sont fortement compromises.

Les officiers des régiments de Viennois et de Touraine ont été rigoureusement punis, sur les plaintes que la Ferme générale a portées de la contrebande à laquelle leurs soldats se livroient.

Du 26 janvier.

Notre jeu en politique est de chercher à maintenir la paix dans toute l'Europe. Ce sera le comble de l'adresse d'y parvenir : nous nous en flattons encore. En fait de sacrifices, il n'y a que le premier qui coûte. Le temps nous rendra des alliés.

L'affaire des protestants prend une bonne tournure.

L'ouvrage de M. de Rulhières a fait beaucoup de sensation. C'est un excellent préservatif contre l'ignorance et la mauvaise foi de quelques magistrats, qui veulent repousser les protestants de la France. Il est surtout fort propre à décréditer le zèle brûlant de l'insigne d'Éprémesnil. Dans une des dernières séances, ce turbulent sénateur et six de ses confrères ne vouloient ni opiner ni sortir : conduite punissable et opposée à la loi reçue dans tous les corps, où, regardant comme étranger le membre qui refuse d'opiner, on le force de se retirer. L'archevêque de Paris, les évêques de Chalons et de Beauvais firent leurs protestations et sortirent.

L'abbaye de Corbie est la troisième que notre principal ministre a eue dans le cours de cette année. *Dabitur habenti.*

On veut faire de nouvelles querelles au cardinal de Rohan. Le baron de Breteuil a reçu de nouvelles dépositions au sujet de l'affaire du collier, et quelques personnes qui avoient échappé aux premières requêtes ont été mises à la Bastille. Quelle bizarrerie dans la marche et les carrications de ce bas monde! Les ennemis de cour ne manquent pas de moyens pour empêcher que l'ouvrage de leur haine ne soit détruit.

LETTRE SIXIÈME.

De Versailles, le 31 janvier 1788.

Les ordres précis du Roi, accompagnés d'une lettre pleine de bonté, ont enfin déterminé l'enregistrement pur et simple de l'édit au sujet des protestants. M. d'Éprémesnil et quelques pré-

lats se sont encore retirés pour ne point opiner. Le premier a pris pour prétexte que les États généraux pouvoient seuls donner la sanction de la nation à une telle loi. Il se dispose à se venger sur l'article des lettres de cachet, et ne sera pas, à cet égard, plus heureux que cette fois-ci.

On se flatte que les exilés ne tarderont point à revenir. « Leur exil cesse, » disent nos calembouriers, « puisqu'on rappelle les protestants. »

Sur la belle action que M. le duc d'Orléans a faite en sauvant son jockey qui alloit se noyer, on dit : « Voilà un prince qui revient sur l'eau : il fait toujours des choses *bien louables*. » (Par allusion à ses bâtiments, dont la location a beaucoup augmenté ses revenus.)

On parle fortement de la suppression des receveurs généraux, ainsi que de celle des trésoriers. C'est le projet de M. Necker, qui vouloit tout réunir au Trésor royal. En conséquence, il y aura un troisième garde du Trésor, et l'on nomme à cette place M. de Bercy, ancien trésorier de l'extraordinaire des guerres.

Pour se consoler des apparences de guerre, on prétend que notre traité de commerce avec l'Angleterre nous fait perdre à la balance annuelle quarante-cinq millions.

Du 2 février.

On hue les mécontents de la justice que les non-catholiques viennent d'obtenir. Parmi les évêques que l'on nomme protestants, on a vu avec indignation l'évêque de Châlons, Clermont-Tonnerre, se signaler en plein Parlement contre les évangéliques. Au sortir de la séance, sa voiture versa ; la tête de monseigneur passa à travers la glace de la portière, qui étoit fermée. La face épiscopale fut très-endommagée : cette aventure a fait rire. On n'aime pas à voir un prélat se faire zélateur en fait de religion dans un moment où on le sait aux expédients, et où, en vrai jeune homme, pour se procurer de l'argent, il a fait, en diamants et en bijoux, ce que l'on appelle une affaire de 100,000 livres.

La chaleur avec laquelle la maréchale de Noailles s'est élevée contre les protestants n'étoit pas l'effet d'un zèle aussi pur que l'Esprit-Saint dont elle empruntoit le langage. Les Noailles pos-

s'dent de grands biens qu'ils doivent à la loi barbare et criminelle qui dépouilla les héritiers naturels pour enrichir d'avides collatéraux. L'intérêt avoit suggéré par des voies obliques la révocation de l'édit de Nantes. Le même a manœuvré pour empêcher le retour de l'administration dans les sentiers de la raison et de la justice. La restitution, ce mot fatal qui ne se trouve point dans le code moral des dévots, remplissoit d'effroi les spoliateurs, et madame de Noailles a senti que le moment où les protestants recouvreroient les droits de citoyens seroit celui où diminueroient ses jouissances de ce monde, auxquelles on est toujours d'autant plus attaché que l'on vante davantage celles de l'autre.

On reparle de l'impôt territorial. L'affaire est en négociation auprès de ce qu'au Parlement on nomme « le grand banc » ; ce sont les présidents à mortier :

« Il est avec le ciel des accommodements. »

On croit que la cour ne tardera pas à reprendre son influence sur le Parlement, et que la maladie de M. de Brienne n'a été dans le vrai que la crise de travaux importants pour son crédit personnel et celui du gouvernement.

M. d'Agoult ayant trouvé mauvais que le ministre de Paris ait accordé à sa femme une lettre de cachet pour se retirer dans un couvent à l'effet de plaider en séparation, est allé le trouver. Le baron de Breteuil l'a reçu avec ce ton de hauteur qui lui est familier. « Je respecte le Roi dans ceux qui parlent en son nom, lui dit l'officier, sans cela je vous demanderois une satisfaction de gentilhomme ; mais j'aurai d'une autre manière raison de vos procédés. » Il a porté plainte au Parlement, et voilà un incident à joindre à la liasse contre les abus d'autorité : procès depuis longtemps appointé pour être jugé à la fin de la monarchie.

Les locataires du Palais-Royal ont perdu leur procès contre le duc d'Orléans. L'article des indemnités dues aux locataires qui prétendoient ne pouvoir pas être expulsés, reste encore sur le tapis.

M. de Jouf...., amant de mademoiselle Malingan, a été obligé de quitter les gardes du corps. On parle de spéculations que cet heureux couple a faites sur les bourses des dupes crédules.

On prétend que le sieur le Clerc n'a pas fait banqueroute, mais que ses fils se sont chargés de s'arranger par transaction avec ses créanciers, moyennant l'abandon qu'il leur fait de ses biens. Son immense et scandaleuse fortune s'est écoulée, dit-on, par les mains de son ami Aubert, grand joueur, que, par dérision, on nommoit le marquis Aubert, pour le distinguer de son frère l'abbé, qu'on appeloit Aubert la Bête et qu'on n'appelle plus qu'Aubert le Méchant.

M. le Dauphin a toujours une fièvre lente qui alarme.

Rien de neuf en politique. On fait quelques préparatifs en silence, onéreux si l'on réussit à conserver la paix, insuffisants s'il faut guerroyer; ils donnent matière aux criailleries des frondeurs. On fait des magasins en Flandre, et chaque fermier a l'ordre de tenir au compte du Roi deux chevaux de trait, pour lesquels il reçoit déjà un payement journalier.

LETTRE SEPTIÈME.

De Versailles, le 7 février 1788.

Le penchant que notre aimable Reine avoit témoigné pour la dévotion paroît déjà s'affaiblir. Les plaisirs du carnaval n'ont cependant point été fort brillants.

Il vient d'être donné trois coups d'épée : l'un par le chevalier de Cubières à M. de Champcenetz, qui l'avoit traité avec dédain dans l'*Almanach des grands hommes;* l'autre par un inconnu à M. de Narbonne, en riposte d'un coup de fouet. Celui-ci courant ventre à terre dans Paris, avoit renversé le particulier. Un embarras ayant arrêté le wisky, ce dernier s'est élancé sur la voiture pour demander satisfaction, et ce fut l'affaire de dix secondes. Le troisième a des circonstances plus plaisantes. L'évêque de Noyon l'a reçu d'un jeune homme qui glanoit dans le champ de l'amour que le prélat tenoit à bail. Tous deux se sont rencontrés; il se tint des propos. L'évêque donna la confirmation au greluchon; celui-ci, peu amateur des sacrements, en demanda raison, et M. de Noyon eut le bon esprit de sentir que le rôle de prince de l'Église n'étoit pas celui qui lui convenoit là.

L'archevêque de Narbonne, qui s'est essayé aux affaires d'État

dans l'assemblée des notables, a des vues sur la place de M. de Brienne. On parle aussi de M. du Châtelet, parent et protégé de la Reine. Le parti Necker, présidé par madame de Stael, qui intrigue tant qu'elle peut, met en avant le maréchal de Castries. Voilà comment le temps s'écoule en cabales, en fermentations intestines, tandis que les affaires générales exigeroient une attention exclusive.

On prétend que le duc d'Orléans a écrit au Roi pour lui demander la permission de se retirer en Espagne.

Les protestants ont fait présenter au Roi, par un député, l'hommage de leur respect et de leur reconnoissance. Cependant ils ne sont pas entièrement satisfaits de l'édit rendu en leur faveur. Les lettres patentes que l'on attend en interprétation redresseront sans doute ce qui leur paroît humiliant, comme entre autres la publication de leurs bans de mariage à la porte des églises. Ils demandent qu'elle soit faite à l'audience des tribunaux.

Madame de Noailles ayant échoué vis-à-vis du Parlement de Paris, dirige vers ceux des provinces ses manœuvres contre les protestants.

La prolongation des vingtièmes et les assemblées provinciales contribuent à les tenir en fermentation. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que le Parlement de Toulouse, dans ses dernières remontrances sur le premier objet, appelle les assemblées provinciales « une institution vraiment populaire, qui n'attend qu'une sage organisation digne de recevoir la sanction de la loi. »

Le Roi vient de réformer six cents gardes du corps. Ce qui en reste va être réuni et mis en quartier à Vincennes.

Du 8 février.

M. Fréteau a obtenu la permission d'occuper une de ses terres près de Melun. L'abbé Sabathier semble se consoler de son exil par l'espérance de la célébrité. Il écrit souvent. Ses lettres ont une teinte d'originalité provençale qui a son mérite dans ce siècle, et l'on voit qu'il se croit devenu un homme important. On ne s'en seroit jamais douté.

On s'occupe fortement des moyens de conciliation avec le Par-

lement, qui, malgré la défense du Roi, fabrique de nouvelles remontrances sur les lettres de cachet.

On continue de recevoir à Saint-Omer tous les Hollandois qui passent, auxquels le gouvernement fait un traitement par semaine, depuis six livres jusqu'à quinze, suivant la qualité de l'immigrant.

Une compagnie fait revivre l'ancien projet de transporter les tueries hors de la ville. La spéculation porte sur les singuliers et prompts effets du sang de bœuf pour engraisser les cochons.

La Reine étoit, à ce que l'on assure, au dernier bal de l'Opéra, déguisée en Ésope. Malgré la publique douleur, on a vu beaucoup de mascarades dans Paris. On en a remarqué entre autres une à cheval représentant Henri IV, Sully, la belle Gabrielle, Bellegarde, etc. Cette mascarade, généralement applaudie, n'eut, hélas! qu'une jouissance éphémère. La belle Gabrielle reçut un soufflet d'un arlequin, Sully des coups de canne, et Henri IV eut les cheveux arrachés.

La révolution annoncée dans la discipline militaire est fixée pour le mois de mai prochain. Le comité de la guerre a adopté une partie des idées du comte de Saint-Germain. Les soldats porteront des habits-vestes, peut-être des chapeaux à quatre cornes.

Grand scandale à Versailles, et cela pour un dîner qui s'est fait en Angleterre. M. de Carmarthen y avoit invité le chevalier de la Luzerne et M. de Calonne, tous deux y vinrent. Ceux qui s'entendent en étiquette diplomatique ont prétendu qu'il n'étoit pas décent qu'un ambassadeur dînât avec un homme qui est dans la disgrâce ouverte de son maître, que ce maître a dépouillé de ses ordres, qui ne peut être regardé que comme un fugitif, et qui n'est sorti de France que pour échapper à la loi.

Le nouveau mémoire de M. de Calonne commence à se répandre. Il traîne M. Necker dans la boue, et l'accuse d'avoir menti effrontément dans son *Compte rendu*.

Les tout petits mouvements militaires qui se font vers quelques points de nos frontières n'ont aucun rapport avec les affaires générales de l'Europe. Il est évident que nous voulons, par une meilleure constitution intérieure, nous mettre dans le cas de ne

rien craindre du dehors, mais que nous ne penserons pas de sitôt à jouer un rôle offensif. Quelques grands hommes ont cependant prétendu qu'il existe une unique façon de se défendre, c'est d'attaquer.

LETTRE HUITIÈME.

De Versailles, le 12 février 1788.

Les cabales et les intrigues agitent de plus en plus notre cour. Hier on annonçoit une révolution générale dans toutes les places de l'administration ; aujourd'hui, peut-être, le baromètre changera ; mais il nous faut un journal exact de ses variations. On donnoit à M. de Montmorin la place de gouverneur de M. le Dauphin, et à M. d'Harcourt le bâton de maréchal de France pour consolation ; à M. de Saint-Priest les affaires étrangères ; à M. Sénac de Meilhan le contrôle général ; on parloit aussi d'un principal ministre, mais on varioit dans le choix. Depuis quelques jours M. de Castries paroît avoir de grandes espérances. C'est l'homme de M. Necker, qui a toujours un parti puissant.

Les maîtres des requêtes, qui, suivant le plan de réforme, ont été privés de plusieurs bureaux et de divers émoluments, par un arrêt du conseil rendu seulement il y a quelques jours, se tiennent pour assurés de recouvrer le droit de participer aux dépouilles du peuple, en rentrant dans tous leurs priviléges sous une nouvelle administration. Il en est de même des militaires, sur lesquels la serpe de l'économie, entre les mains du comité de la guerre, se dispose à agir vivement. Entre autres suppressions, celle des cinq colonels généraux et de leurs nombreux états-majors formeroit une épargne très-forte. Le plan du comité est de porter les troupes de France à trois cent mille hommes, sans augmentation de frais. Mais chez nous de tels projets sont toujours prévenus à temps par la culbute des hommes hardis qui en tentent l'exécution.

Monseigneur l'archevêque de Sens est toujours malade, et son état donne beaucoup de consistance aux bruits d'une révolution prochaine. Son abbaye de Corbie est grevée de 20,000 livres de pension en faveur de son neveu, et de 12,000 livres pour mademoiselle de Bourbon, abbesse de Remiremont.

Du 15 février.

La santé du Dauphin est toujours chancelante. S'il en réchappe, il sera rachitique.

Il est toujours question de changements ministériels. La retraite surtout de M. Lambert paroît décidée, ainsi que la nomination de M. Sénac de Meilhan au contrôle. C'est un accroc aux vues de M. Necker.

L'évêque d'Autun est à la veille de perdre la feuille des bénéfices. Le Roi, toujours bon et considérant la délicatesse de sa santé, lui ôtera cet embarras ; mais le zèle de l'archevêque de Sens, tout malade qu'il est, l'engagera à le joindre à tous les soins dont la place et la régie de son archevêché et de ses quatre abbayes l'accablent déjà. L'évêque d'Arras passe au siége de Toulouse, et l'abbé de Vintimille au sien.

Le Roi donne le cordon bleu à M. d'Angiviller et lui ôte l'intendance des bâtiments, qui, sous sa régie, a coûté énormément à l'État. Ce département, très-propre à enrichir son chef, est encore réuni au contrôle général. On soupçonne M. d'Angiviller de s'opposer à la vente des maisons royales qui sont abandonnées, telles que Vincennes, Blois, etc.

Un seigneur françois passe pour être le plus poli et pour le courtisan le plus adroit. Cela n'est pas général. La Reine avoit annoncé par un billet à la duchesse de Luynes qu'elle iroit le mardi gras faire sa *media notte* chez elle. Le duc de Luynes, qui n'est pas l'homme le plus spirituel de France, se chargea de sa réponse, et ce furent des plaintes, des reproches. La Reine alla faire le réveillon chez la duchesse de Fitz-James, qui est toujours très en faveur.

Du 16 février.

Le dernier mémoire de M. de Calonne a fait beaucoup de sensation et augmenté le nombre de ses partisans. Madame l'ambassadrice de Suède a dit que s'il étoit possible que son père (M. Necker) manquât d'encre pour y répondre, elle fourniroit tout son sang. Des plaisants ont ajouté qu'il ne faudroit pas qu'il fût long.

La retraite de M. d'Angiviller n'est pas encore entièrement

décidée. On parle de nouveau de faire au château de Versailles les réparations qu'il exige et qui deviennent de jour en jour plus urgentes. La cour, dans l'intervalle, se retirera à Saint-Cloud. On en fixe l'époque au printemps prochain ; on dispose les appartements de ce château pour la recevoir.

L'archevêque de Sens travaille infatigablement, malgré les avis de son médecin. Le comité de la guerre, le garde des sceaux, mettent chacun de leur côté la même activité à leurs opérations, qui produiront, si on les laisse achever, de grands changements. Il y a déjà au Parlement douze édits et déclarations : on en prépare d'autres encore. Les affaires du dehors sont celles dont on paroît s'occuper le moins. M. de Montmorin ne les perd cependant point de vue. Il se tient pour assuré de la paix cette année ; mais à quel prix ? À celui d'une partie de notre commerce dans le Levant, et de la perte des alliés que ses prédécesseurs ont toujours regardés comme les plus essentiels à nos intérêts et au maintien de l'équilibre.

LETTRE NEUVIÈME.

De Versailles, le 20 février 1788.

Le dernier mémoire de M. de Calonne circule librement et lui ramène un grand nombre de partisans. L'archevêque de Sens lui-même dit hautement qu'il est difficile de lui répondre. On auroit lieu d'être étonné des discours que tient à cet égard le principal ministre : outre la réputation de justice et de générosité qu'ils lui acquièrent, on ne pouvoit leur supposer une raison secrète, qui n'échappe point aux gens de cour. M. Necker, porté par un parti puissant, devenoit de jour en jour un adversaire plus dangereux pour M. de Brienne. On le croit atterré par ce dernier écrit ; le principal ministre ne peut que s'en réjouir, et c'est une obligation qu'il a à son ennemi déclaré.

On attend incessamment le compte des finances de 1787. Il aura, dit-on, pour base celui de M. de Calonne. Il paroît que cette époque sera celle du nouveau déménagement que l'on annonce à l'hôtel du contrôle général.

Il se dit à l'oreille que Madame, fille du Roi, sera mariée au

duc d'Angoulême. On leur donne encore trois ans pour se préparer.

Du 24 février.

M. l'archevêque de Sens est ressuscité. Les liens qui l'attachent à la surface du globe paroissent raffermis de toutes les manières. Le succès des grands changements dont il a tracé en silence le tableau, achèvera de lui rendre la santé.

Dans le nombre de ces projets, il n'en est point où une guerre entre pour quelque chose. Nous sommes dans une pleine sécurité et déterminés à laisser faire à nos amis et à nos ennemis tout ce qu'ils voudront au delà de nos frontières. On regarde comme un grand coup l'affoiblissement du crédit du prince Potemkin, l'auteur et l'âme des projets de la Russie dans le Levant.

La gendarmerie sera entièrement supprimée. *Sint aut non sint*, a dit M. de Castries, comme le général des jésuites.

Le travail important de M. de Lamoignon sur la refonte du code, a aussi donné lieu à un *motto* latin. Il se fait aider dans ce travail par le président Dupaty et l'abbé Maury. On propose pour épigraphe du code : *Aut pati, aut mori*. M. le garde des sceaux a fait demander aux Parlements communication de toutes les procédures criminelles commencées depuis six mois. Le Parlement de Pau a refusé net, disant que tout travail relatif aux lois et surtout à la refonte du code, exigeoit le consentement et le concours de tous les Parlements du royaume.

Il y a beaucoup de fermentation dans les têtes chaudes de la Guienne, au sujet du refus qui a été fait d'y assembler les notables, comme les habitants de cette province prétendent avoir le droit de le faire dans les circonstances critiques.

Les Bénédictins reviennent à la charge pour avoir la manutention de la Bibliothèque du Roi. Ils offrent, si on veut leur donner cette confiance, leur bibliothèque en pur don : c'est une belle et intéressante collection. Ils offrent encore de faire agrandir à leurs frais l'hôtel de la Bibliothèque du Roi et de la desservir sans aucune rétribution. On pourroit spéculer autrement sur un emploi utile de leurs immenses richesses. C'est ce que penseront le Roi, qui n'a pas un goût bien décidé pour la moinaille, et son principal ministre, qui, en homme d'État, croit qu'un laboureur,

un cordonnier, un artiste, sont des citoyens bien plus respectables que des enfroqués.

Croiroit-on qu'au milieu du Parlement des voix se sont élevées en faveur de la liberté de la presse? Tout auteur seroit tenu de mettre son nom à sa production. Ce seroit pis encore que la censure, espèce de miroir où les écrivains prennent au moins quelques leçons utiles à leur sûreté. Qu'on se rappelle toujours l'exemple de Sylvain Maréchal, traité comme sacrilége, pour avoir placé Jésus-Christ au jour de sa naissance dans son calendrier, comme il est dans le *Dictionnaire des hommes célèbres* placé à son rang, suivant l'ordre alphabétique. M. le garde des sceaux a offert au Parlement de lui rendre ce malheureux décrété. Le Parlement, attendu l'embarras où il seroit de le juger, a refusé de le recevoir. Le garde des sceaux, en le lui offrant, étoit bien assuré qu'on ne l'accepteroit pas.

LETTRE DIXIÈME.

De Versailles, le 27 février 1788.

Ce n'est point une ambition stérile qui a fait désirer à M. de Brienne la feuille des bénéfices. Son objet est d'employer le moyen efficace pour tirer un parti avantageux à ses grandes vues de l'assemblée du clergé qui se tiendra au mois de mai prochain. Son dessein est d'étendre la tolérance religieuse, en dépit des cagots et de la cabale jésuitique, qui vont encore jeter les hauts cris sur l'abolition de la signature du formulaire que l'on exige encore en beaucoup d'endroits, et de toutes les traces des disputes théologiques qui ont troublé la France pendant si longtemps.

Les impositions projetées par M. de Calonne reviennent sur le tapis. Il est même question de celle du timbre, mais uniquement, dit-on, pour les affaires des ecclésiastiques. C'est un moyen de faciliter cette partie du cadastre du royaume, et de faire contribuer un peu plus aux besoins de l'État cette classe de sujets qui parle tant et paye si peu, comme le dit un écrivain moderne.

On attribue à M. de Calonne le projet extravagant au premier

coup d'œil, de vendre aux Anglois toutes nos possessions de l'Amérique.

Le Père Loth, qui a joué un rôle dans l'affaire du collier, vient d'être sécularisé. Il doit cette faveur à la reconnoissance de la maison de Rohan.

Le Parlement commence à jeter des batons dans les jambes des réformateurs. Il veut qu'on le regarde comme le coopérateur de la loi, et comme tellement identifié avec elle, qu'on ne peut attaquer celle-ci, quelque abusive, quelque absurde qu'elle puisse être, sans qu'il jette les hauts cris. Il a refusé l'enregistrement de la déclaration qui accorde un défenseur aux malheureux qu'il envoie au supplice. Ses remontrances à ce sujet semblent écrites par la même main qui a signé l'arrêt des Calas, des Montbailly, des Salmon, des Lardoise, et de tant d'autres.

L'intérêt personnel, en apparence engourdi par l'enthousiasme universel, lors de l'assemblée des notables, se réveille dans tous les corps avec toute sa vigueur. Nos magistrats craignent extrêmement d'être réduits à la fonction de jugeurs, et ils veulent au moins que cette fonction ne perde rien de ses avantages pécuniaires. Le plan du gouvernement ne sauroit être une énigme pour eux, et il est clair qu'en rendant même à la nation une partie de ses droits, il affermira et étendra l'autorité monarchique par l'humiliation des corps qui se sont prétendus les dépositaires de celle du peuple et par la division de ceux à qui cette dernière sera transmise.

L'établissement de deux nouveaux conseils d'administration est décidé; l'un pour la marine, l'autre pour le commerce. Notre principal ministre prétend que le bon ordre dans les affaires intérieures est le seul moyen de nous tranquilliser sur celui du dehors.

On parle toujours de réformes dans toutes les parties; mais les frondeurs prétendent qu'elles ne seront que des changements. Les munitionnaires des vivres seront supprimés. Les chefs de troupe seront chargés, dit-on, de tous les approvisionnements et fournitures.

Du 2 mars.

Le Dauphin s'affoiblit de jour en jour. On a presque perdu l'espérance de conserver cet être précieux.

Les commissaires chargés de la rédaction des remontrances sur les lettres de cachet continuent leur travail. Ils ont élagué le préambule qu'avoit rédigé M. d'Éprémesnil, et que ce fougueux magistrat va lisant dans toutes les sociétés. C'étoit un morceau rempli d'éloquence ; mais Versailles y auroit vu avec indignation que l'on vouloit faire dater l'institution du Parlement de l'institution de la monarchie. Il ressembloit moins à une représentation patriotique contre les lettres de cachet qu'à un plaidoyer en faveur de la magistrature.

LETTRE ONZIÈME.

De Versailles, le 5 mars 1788.

Les membres du conseil de la guerre sont occupés à mettre la dernière main aux nouvelles ordonnances militaires, les unes de réforme, les autres de discipline. Tout sera changé : chapeaux, boutons, uniforme, exercice, régime, etc. Les militaires sont tellement prévenus contre ces innovations, que l'on doute de leur succès. « Cette ordonnance, dit le soldat, est une batarde qui a trois ou quatre pères de différents états : un tyran, un flatteur, un poëte, etc. » Ce travail fini, le conseil se séparera et jouira de quelques vacances. Le ministre de la guerre ira à sa terre de Brienne, et le principal ministre, son frère, ira prendre possession de son archevêché.

M. Hastings, qui se trouve en scène à la chambre des pairs à Londres, nous occupe quelquefois. Nos spéculateurs ne veulent voir dans l'appareil de son jugement qu'un jeu, une farce politique, dont l'industrieux Fitt cherche à amuser ses concitoyens. On veut que le sort de ce tyran asiatique, si gravement accusé, mais aussi vigoureusement défendu qu'attaqué, soit entièrement décidé, et que le chancelier de l'Échiquier n'ait appelé le dénoûment de ce drame national que parce qu'il est assuré des voix qui doivent en absoudre le héros.

Les patriotes se tiennent pour assurés que l'assemblée des

États généraux aura lieu en janvier prochain. On dresse de tous les côtés ses batteries : l'autorité et la prérogative, d'une part; de l'autre, la haine ou plutôt la crainte du despotisme. On prétend que cette fameuse assemblée pourroit bien occasionner la chute du garde des sceaux, comme l'assemblée des notables a opéré celle de M. de Calonne.

Du 8 mars.

Nouveau tracas, nouvelles intrigues! On a, dit-on, découvert une ligue des Parlements, dont il importe à l'autorité de prévenir les progrès, et de déconcerter au plus tôt les desseins. M. de Maupeou est consulté. On débutera par une nouvelle séance royale, où le timbre et la subvention territoriale seront enregistrés. Ces ressources établissant une abondance permanente dans le Trésor royal, jusqu'à de nouvelles dissipations, l'autorité agira sans entraves et sans inquiétudes.

On peut regarder M. le Dauphin comme une des plus illustres victimes de la médecine mécanique des enfants. Il n'étoit peut-être pas impossible qu'il échappât aux maux d'une enfance délicate, mais il l'est qu'il résiste aux corps de fer et à toutes les tortures qu'on a imaginées pour lui redresser la colonne vertébrale. Le château de Meudon, où l'on va le transporter, est appelé depuis longtemps le tombeau des Dauphins.

Le public ne sait encore que penser des discussions de M. Necker et de M. de Calonne. Les gens impartiaux attendent, pour fixer leur jugement, la réponse que le premier prépare. Un grand seigneur disoit dernièrement : « De l'aveu de M. de Calonne, sur les quarante-six millions de déficit dont il prouve l'existence en 1781, il n'y en avoit que neuf créés sous M. Necker. De son aveu, M. de Calonne a ajouté trente-six millions au déficit ancien. Comment pendant trois années de paix a-t-il pu dépenser le capital de trente-cinq millions de déficit, tandis que M. Necker, en quatre années de guerre, n'en avoit ajouté que neuf millions?... » Un ami de M. de Calonne qui se trouvoit là, répondit qu'il ne falloit pas aller à Londres pour avoir la solution de ce problème.

LETTRE DOUZIÈME.

De Versailles, le 11 mars 1788.

On se rappelle le mot de M. de Maupeou, lors de sa disgrace : « J'ai fait gagner à la couronne de France un procès qui duroit depuis plusieurs siècles. Il plaît à Louis XVI d'en appeler, il est le maître, mais ses regrets seront douloureux. »

M. le garde des sceaux avoit eu l'idée de réunir à sa place celle de premier président du Parlement de Paris : on a changé ce projet. Le Roi paroît décidé à frapper de grands coups. Voici le plan de la séance royale dont il est question : Sa Majesté donnera au Parlement une forme toute nouvelle. La grand'chambre seule, toujours dévouée aux volontés de la cour, sera conservée ; ornée de la présence des pairs, elle formera une *chambre nationale*, où s'enregistreront les lois. Cette chambre jugera aussi le peu d'affaires qu'on lui attribuera. Les autres chambres du Parlement, celles que compose une jeunesse fougueuse, seront restreintes aux fonctions de judicature, et iront tenir aux grands jours des assises dans les principales villes du ressort, comme Orléans, Poitiers, Lyon, Troyes, etc., et y prononceront souverainement, sans appel. Si le Parlement s'oppose à ce bouleversement, il sera cassé et supprimé entièrement : on remboursera toutes les charges, et il sera créé un autre Parlement, dont on dit que le ministère a déjà tous les sujets sous la main.

C'est dans cette semaine que doit paroître le grand travail du comité de la guerre, guidé et éclairé par les Lambert, les Guibert, etc., importants minutieux, qui se sont occupés à bouleverser l'armée et à dégoûter du service tous les anciens officiers. Tous les corps sont en mouvement pour de nouvelles garnisons, où ils resteront huit années. Ce déplacement général coûtera quelques millions : c'est sans doute pour le mieux. MM. d'Autichamp, de Guines, d'Esterhazy, protestent contre cette opération.

Il n'est point aisé de remplacer l'archevêque de Sens à Toulouse ; les uns refusent, ce n'est pas le plus grand nombre. On ne veut pas de ceux qui désirent ce siége. Monseigneur l'archevêque de Sens auroit voulu y placer l'évêque d'Arras, mais

l'évêque d'Autun, son ennemi, s'est servi de toutes les ressources de l'intrigue et de la protection de l'abbé de Vermond, pour éloigner ce prélat. On espéroit cependant que les motifs du bien public l'emporteroient sur les inimitiés du feuilliste. Le clergé se réjouissoit d'une victoire qui devoit le débarrasser d'un ministre occupé depuis dix ans à ne donner qu'au crédit, à l'intrigue, à l'influence des femmes, à promettre sans tenir parole, à accorder sans exciter la reconnoissance. Malheureusement, l'archevêque de Bordeaux, intrigant, maladroit, despote impérieux, s'est rendu odieux à toute la Guyenne, à un tel point qu'il a été brûlé, jeté dans la Garonne (en effigie il est vrai). On l'accable journellement de pamphlets et de chansons satiriques : il faut le soustraire à la haine publique. Pour y parvenir, on forcera l'archevêque de Bourges à prendre l'archevêché de Toulouse, malgré son incapacité reconnue, et on le remplacera par celui de Bordeaux, à qui doit succéder l'abbé de Périgord, homme qui a tous les mérites, excepté celui de son état, qu'on a vu administrateur de la Caisse d'escompte, chef de l'agiotage, dépositaire des fonds de bienfaisance. On le croit sans doute propre à rétablir la réputation des évêques dans la Guyenne. On dit qu'il sera secondé dans cette administration par M. le comte de Mirabeau et par M. de Chamfort; on dit même qu'il y a quelques femmes aimables qui iront l'aider à ramener les esprits.

Du 14 mars.

Tout est incertitude, variation, tant pour la politique du dehors que pour celle du dedans. Quant au Parlement, rien d'assuré. On croit qu'il sera mandé dimanche à Versailles, et que là il recevra une nouvelle forme. Pour consoler ceux de ses membres que l'on éloigne du timon de l'État, on leur attribuera les fonctions de la chambre des comptes et de la cour des aides, qui seront supprimées. Les membres de ces cours se trouveront, par cette adroite disposition, prêts à remplacer les récalcitrants de l'autre.

En attendant, on travaille toujours aux remontrances sur les lettres de cachet, et il paroît qu'elles seront apportées à cette séance. L'intention du Parlement à cet égard est louable : toute autorité arbitraire est un pur despotisme. Vos mauvais plaisants

renvoient cette séance au jeudi saint; ils disent que le Roi fera d'une pierre deux coups, et qu'après avoir lavé les pieds aux pauvres, il lavera la tête à ses conseillers.

On prétend que l'archevêque de Sens veut créer encore un conseil pour la feuille des bénéfices, attendu qu'il paroît injuste et dangereux qu'un seul homme soumis à tant d'influences dispose des biens immenses de l'Église, qui devroient être répartis avec le choix le plus circonspect.

C'est maintenant à Tours que doivent se tenir les États généraux. Le Roi iroit à Chantilly.

Toutes ces circonstances ont fait prodigieusement baisser les effets publics : ils remontent un peu avec nos espérances. Il faut attribuer cette légère hausse au bruit qui se répand que, comme nous, l'Angleterre gardera la plus exacte neutralité dans les affaires actuelles de l'Europe.

M. de Calonne est dangereusement malade. Son frère et son médecin viennent de partir pour Londres.

LETTRE TREIZIÈME.

De Versailles, le 20 mars 1788.

Il y a eu avant-hier une course de chevaux au bois de Vincennes entre quelques seigneurs, dont l'un a reçu une leçon bien appuyée d'un irascible piéton. Le jeune étourdi galopoit : pour faire ranger les curieux qui pouvoient obstruer son point de vue, il décochoit à droite et à gauche des coups de fouet. Ce particulier, qui n'aimoit pas les gestes, décocha un bon coup de bâton sur les épaules du jeune centurion, et se mit ensuite sur son chemin. Ce dernier, ne voulant pas passer à disputer des moments bien précieux pour lui, tourna avec grâce la tête de son cheval vers le lieu du rendez-vous. Le prince de Monaco a gagné le pari. La moitié des badauds étoient à cette course, où l'on croyoit voir le duc d'Orléans. Mais ce prince n'a pas encore quitté le lieu de son exil. On prétend qu'une démarche qu'il ne veut point faire lui rendroit la liberté. Le Roi s'est refusé aux sollicitations les plus humbles et les plus empressées de la princesse son épouse et du duc de Penthièvre, qui se bornoient enfin à demander que le lieu de l'exil fût rap-

proché de la capitale. On a témoigné ensuite le désir que Son Altesse voyageât. « Je le permets, a dit le Roi, pourvu que ce ne soit pas en Angleterre. »

Le duc d'Orléans a gagné son procès contre ses locataires du Palais-Royal. Ceux-ci ont fait de grosses dépenses dans des boutiques qu'ils ont louées très-cher, et Son Altesse, en vendant, les expulse, ce qui paroît dur à certaines gens qui vouloient au moins qu'on leur donnât des dédommagements. Mais des gredins tels que des libraires, des limonadiers, des chapeliers, etc., méritoient sans contredit de perdre leur procès à un tribunal auprès duquel M. le duc d'Orléans doit s'attendre à une longue reconnoissance...

Les amis de M. de Calonne sont rassurés sur son compte. Sa maladie n'a été qu'une colique très-alarmante, mais qui enfin s'est calmée.

Le chevalier de la Luzerne, ambassadeur en Angleterre, avoit contracté, il y a quelque temps, un mariage secret dont le Roi a été instruit. Il fut question, dans le dernier conseil, de lui expédier des dépêches. On écrivoit : *A M. le chevalier.* « Mettez *A M. le marquis,* dit le Roi; quand on est marié, on change le titre de chevalier. »

Le Parlement a été au-devant des maux dont il étoit menacé : il a du moins reculé l'explosion. Ses remontrances sur les lettres de cachet sont achevées, mais il ne s'en vante pas. La crainte a enchaîné son zèle et a arrêté la bonne envie qu'il avoit de ne plus vouloir que la liberté d'un citoyen dépendît de l'autorité arbitraire d'un homme en place. On commence à croire que la cour ne sera pas forcée d'en venir aux extrémités dont il a été question.

Du 21 mars.

M. de Buffon touche à son dernier moment. Le *Journal de Paris* a donné son bulletin tous les matins. C'est un hommage rendu à l'un des hommes qui ont le plus fait pour la gloire littéraire de la nation.

On parle beaucoup de trois ouvrages nouveaux. L'un est intitulé : *Considérations sur les mœurs et l'esprit* [1]; l'autre,

[1] Par Sénac de Meilhan.

Sur la guerre actuelle des Turcs; et le troisième, auquel j'en veux venir, intitulé : *Révolutions des Provinces-Unies*, renferme des anecdotes et des traits d'audace qu'on ne s'attendroit à trouver que dans un libelle ordurier. A propos des doutes que des écrivains clandestins ont gratuitement élevés sur la légitimité de la naissance du Stathouder, l'auteur rappelle les calomnies abominables qu'on s'est permises sur d'autres personnages illustres, et ose plaisanter à ce sujet avec l'ironie la plus coupable.

On ne parle presque plus des deux magistrats exilés. Les lettres de l'abbé Sabathier, toujours prisonnier au Mont-Saint-Michel, ont perdu la gaieté que respiroient ses premières missives. Elles ont un sérieux qui annonce que l'ennui le gagne. La cour voudroit sa démission, et elle en viendra à bout si elle continue à l'attaquer par l'ennui.

On commence à croire que les grands changements dont il avoit été question dans différentes parties n'auront point lieu, ou se réduiront à peu de chose. Les lumières du siècle et le génie des administrateurs ne sauroient faire sortir les meilleures vues du cercle vicieux qu'une vieille routine a tracé, et qui ramène toujours au même point, faute d'énergie pour s'écarter de la circonférence.

Il en est à peu près de même en politique. Joseph est le seul souverain, depuis la mort de Frédéric, qui ait la force nécessaire pour réaliser de grands projets.

LETTRE QUATORZIÈME.

De Versailles, le 24 mars 1788.

Le Roi a très-mal reçu les députés du Parlement, lorsqu'ils sont venus en substance lui demander jour pour les remontrances sur les lettres de cachet. « Je désire autant que vous, a dit Sa Majesté, la liberté de mes sujets; mais c'est à moi de réprimer cette liberté lorsqu'elle trouble le bon ordre. Je vous ai défendu et je vous défends de vous occuper de cet objet. » Voilà le langage d'un despote françois, c'est-à-dire un peu moins dur que de ceux de l'Orient. Le despotisme n'est point dans le cœur

du Roi; mais il n'entend point de remontrances sans s'imaginer être sous la tutelle des bourgeois des Paris, et ses ministres s'occupent des moyens de l'affranchir de l'importunité des représentants. Le Parlement, de son côté, plie pour un instant la tête devant l'orage, mais il ne quitte pas le point de vue qu'il a fixé. C'est une grande révolution nationale que la magistrature continue de préparer dans le plus grand secret.

M. le duc d'Orléans est arrivé à Paris dans le moment qu'on ne s'y attendoit pas. On l'a même vu sur le chemin de Versailles. On a dit : « Tout a un terme, même la colère des rois. » Mais la présence du prince n'ayant été nécessaire que pour quelques instants, relativement aux fonctions de ses charges, à l'époque de grands changements militaires, il est reparti d'abord pour le lieu de son exil.

M. le Dauphin est à Meudon. Le mieux qu'il éprouve n'est point encore éloigné d'un état qui laisse peu d'espérance.

Le luxe et la magnificence avec lesquelles la duchesse de Coigny s'est montrée à Longchamps a exercé la malignité. On s'est mis à jaser sur la pension de 80,000 livres que le duc, son époux, a obtenue dans le moment où l'on fait retentir aux oreilles du peuple le mot épouvantable de déficit.

Mais la partie saine de la nation voit avec admiration et reconnoissance les réformes immenses auxquelles nos maîtres se sont résignés. La démolition des maisons royales qui coûtoient tant à l'État par la garde et l'entretien, est arrêtée. Le Roi ne conserve que Versailles, Fontainebleau, Compiègne, et ce superbe Rambouillet, pour l'embellissement duquel on employa, sur la foi de M. de Calonne, tant de millions, tandis qu'on en étoit aux expédients les plus ruineux pour les besoins de l'État. La Reine a consenti à la suppression de cent soixante-treize charges de sa maison. On a été étonné de voir à cette occasion que dans les cuisines les fonctions de *galopins* fussent érigées en titre d'office. Ce titre de galopin étoit tout au moins ridicule, mais le produit qui s'y trouvoit attaché étoit très-considérable.

Une bulle vient d'être enregistrée au Parlement. Elle a pour objet la tenue d'un chapitre général dans la congrégation des Bénédictins. On sait que ces chapitres sont ordinairement des

champs de bataille; ces batailles amènent peu à peu la dissolution du corps.

Du 28 mars.

On sait maintenant avec certitude que le coup d'autorité dont le Parlement a été menacé n'étoit point une rêverie chimérique. C'est encore monseigneur l'archevêque de Sens qui l'a paré. Tous nos ministres sans doute sont, ainsi qu'il est d'usage, les ardents défenseurs de l'autorité royale, et cherchent à la raffermir et à l'étendre; mais M. de Lamoignon, autrefois le plus populaire des magistrats, veut agir en conquérant sûr de sa force, et M. de Brienne craint que de trop grands efforts ne l'épuisent entièrement. La nation est en effet tellement pénétrée des principes de liberté que les agents des souverains ont si maladroitement répandus, que les Parlements ne sont plus qu'un miroir où ses sentiments et ses vœux se réfléchissent pour aller frapper sur le trône. La chose ne subsistera pas moins, quand on réussiroit à détruire l'organe qui l'exprime. On ne peut se dissimuler que l'anglomanie a préparé depuis longtemps la révolution qui semble prête à s'opérer. Elle a fixé nos regards sur une constitution qui fait des hommes libres; les circonstances, les mécontentements, ont poussé à un degré de violence alarmant pour les ministres despotes, notre désir de jouir des mêmes avantages. M. de Brienne agit sagement, en espérant du temps et des fruits d'une meilleure administration, le retour de l'esprit de soumission. Des spéculateurs prétendent qu'une guerre rétabliroit l'harmonie intérieure. Si l'on peut se persuader que la gloire et les vrais intérêts de l'État ne l'exigent point, ce seroit substituer un mal certain à un mal douteux, car la révolution que l'on espère prévenir par une guerre ne sauroit être qu'avantageuse au peuple. Au reste, quelques-uns voudroient que le Roi, allant acquérir à la tête de ses troupes des droits à la reconnoissance de la nation, laissat la conduite de l'intérieur, pendant son absence, à un conseil dont les membres seroient choisis par les corps mêmes dans lesquels la nation a le plus de confiance. On prétend que les avis sur ces points importants ne sont pas moins partagés dans les comités des ministres que dans les cercles des nouvellistes.

Au nombre des opérations du département de la guerre, on

cite la création d'un corps de six mille gentilshommes qui s'équiperoient à leurs dépens et donneroient chacun 10,000 livres. Ils auroient le grade de lieutenant, la croix au bout de dix ans, et la préférence pour être placés dans d'autres régiments. Ce corps feroit partie de la maison du Roi. C'est ainsi qu'en supprimant et créant alternativement, on espère remplir les coffres de l'État. Le produit de cette spéculation est évalué à soixante-dix millions. Au reste, ce n'est encore qu'un simple projet.

L'antique « fille de nos rois », qui jouoit autrefois un si grand rôle, l'Université, est dans le deuil et dans les alarmes. Il est question très-sérieusement de changer la forme ridicule des études, et même les principes d'enseignement. Cette révolution n'éprouvera pas ici tant de difficultés qu'à Louvain, et l'abbé Maury, qui en est le promoteur, en sera quitte pour quelques invectives pédantesques.

LETTRE QUINZIÈME.

De Versailles, le 2 avril 1788.

Nos militaires sont toujours dans l'attente. On doit leur présenter dans peu de jours un service entier d'ordonnances assorties qui sont au moins au nombre de vingt. Les Bénédictins de Cluny ne sont pas moins agités par la crainte du coup qui va les frapper. Tout est arrangé, non pour consommer leur extinction totale, mais pour la suppression de quarante-deux de leurs maisons. Les religieux seront licenciés et jouiront, en quittant le cloître, d'une entière liberté. Leur traitement sera en raison de leur âge et de leur dignité.

L'existence du mémoire du comte et de la comtesse de la Mothe semble prouvée par les nouveaux détails que les gazettes angloises donnent de son contenu. Ils prouvent au moins que si la nation pouvoit perdre de vue une affaire aussi importante, les parties intéressées ne cesseront jamais de travailler à la rappeler. On croit généralement que ce sera l'un des premiers objets de l'attention des États généraux. Nos grands ont pu d'abord voir avec quelque plaisir humilier un Rohan, comme les moines se sont réjouis quelques instants du désastre de la compagnie de Jésus.

Le temps apprend aux uns et aux autres la valeur de cette satisfaction momentanée. On assure que dans la visite du duc d'Orléans au principal ministre, le jour de Pâques, il a été traité des conditions de son rappel. On ajoute qu'il n'est pas éloigné de souscrire à celles qu'on lui impose. Son Altesse s'ennuie prodigieusement au Raincy, et l'ennui peut produire le repentir.

Les Parlements ne s'ennuient point, et leur résistance s'accroît au lieu de mollir, comme on l'avoit espéré. Il est évident que l'autorité ou les représentants de la nation, de fait s'ils ne le sont de droit, doivent céder. Ou la modération du principal ministre portera le Roi à sacrifier les progrès de ses prédécesseurs vers un pouvoir despotique, ou un coup de bombe doit bientôt réduire la magistrature à l'obéissance.

Du 5 avril.

Toutes les caisses sont supprimées. On se borne à deux trésoriers : M. de la Borde et M. de Lange de Savalette. Celui-ci payera, et le premier recevra.

Monsieur, frère du Roi, a eu une querelle avec le garde des sceaux. On veut qu'il lui ait reproché de pousser le Roi à des rigueurs qui pourront troubler l'État et avoir des suites dangereuses. Le garde des sceaux s'en est plaint au Roi. La cour, le Conseil, le ministère, la famille royale même, sont divisés en deux partis, dont M. de Brienne et M. de Lamoignon sont les coryphées. On ne sait lequel l'emportera. Le Parlement craint toujours une dissolution.

Si un parti puissant qui *travaille* le principal ministre vient à l'emporter, cette révolution ne tardera point à détruire tout ce qui met encore un frein à l'autorité absolue exercée au nom du monarque. Alors M. le baron de Breteuil et M. de Lamoignon imposeront un éternel silence aux réclamations de la nation. On peut espérer le contraire, si M. l'archevêque de Sens continue à être le pendule modérateur des mouvements de l'administration. Mais certainement les États généraux, une fois assemblés, ne se sépareront point sans avoir élevé une barrière solide entre les prétentions du pouvoir et les droits du peuple.

LETTRE SEIZIÈME.

De Versailles, le 9 avril 1788.

Les amateurs voient arriver avec une vive impatience la fin du règne des énormes fichus sous lesquels les femmes ensevelissent, depuis un an, de vrais ou prétendus appas. Le 1er de ce mois, la Reine parut en public sans ce monstrueux accoutrement : une simple gaze très-claire laissoit apercevoir une gorge qui passe encore pour être la plus belle de la cour.

Il se confirme que l'une des conditions auxquelles la lettre d'exil du duc d'Orléans sera levée, est que ce prince fasse un long voyage, ailleurs qu'en Angleterre. Aux motifs très-fondés que le Roi peut avoir d'empêcher qu'il respire l'air britannique, se joint, dit-on, la prière de Georges III, qui, cherchant à affermir les pas du prince de Galles dans les sentiers de l'ordre et des bonnes mœurs, a prié son frère Très-Chrétien de ne point laisser approcher de lui ses amis de Paris.

Nous avons enfin un conseil de marine : le chevalier de Bausset en est le président. Ce conseil n'aura point de rapporteur; mais des dix membres qui le composent, il y en a quatre qui seront chargés des quatre principaux objets de la marine.

M. de Lœwendal vient d'être conduit, en vertu d'une lettre de cachet, dans une maison de force, pour y expier ses dissipations.

La philosophie, si longtemps affligée par des arrêts du conseil, par des sentences de tribunaux, par des mandements d'évêques et par des censures de Sorbonne, nous a ramené les protestants. Si les juifs reçoivent en France une existence légale, c'est à elle qu'ils devront ce bienfait, et peut-être ne sont-ils pas éloignés d'en jouir. On s'occupe déjà de recherches historiques, tant sur l'état qu'ils ont eu autrefois en France que sur les diverses persécutions qu'ils y ont essuyées.

Du 11 avril.

Le premier président du Parlement de Paris a eu un long entretien avec le principal ministre. Celui-ci lui a fait entrevoir le coup dont le Parlement étoit menacé, s'il continuoit par ses

arrêtés à vouloir pousser le Roi à bout. On ignore le résultat de cette conférence.

M. d'Éprémesnil, toujours prêt à haranguer et à dénoncer, n'a pas manqué de s'exercer sur l'emprisonnement de M. de Catelan au chateau de Lourdes : nouvelle matière à arrêtés, remontrances, etc.

L'affaire de l'archevêché de Bourges n'est pas encore terminée, malgré les désagréments que M. de Cicé éprouve à Bordeaux, où la haine du peuple s'oppose à tout le bien qu'il pourroit faire. Il ne veut pas désemparer : les marques les plus expresses du désir du Roi à cette occasion ont échoué contre son zèle pour le salut des Bordelois ou son goût pour les plaisirs de leur ville.

LETTRE DIX-SEPTIÈME.

De Versailles, le 16 avril 1788.

Le Parlement de Toulouse est en route, et traverse les deux tiers de la France à pas lents, pour venir au pied du trône. Voilà une province considérable privée pour longtemps de ses juges, et une grande partie de la nation témoin de ce qu'elle appelle le martyre de ses défenseurs. Celui qui a imaginé de tels pèlerinages n'a certainement point trouvé le moyen le plus sûr de prévenir le peuple en faveur des volontés du gouvernement auquel il obéit. Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'esprit général dont la nation semble s'animer, c'est qu'il a pénétré jusqu'au militaire. On assure que le régiment de Médoc refuse de garder l'officier qui a arrêté M. de Catelan, et qu'un autre régiment veut expulser un de ses officiers pour avoir tenu ce propos, que si le Roi l'envoyoit à quelque Parlement, il sauroit bien, à la tête de sa compagnie, mettre tous ces gens-là à la raison.

Du 20 avril.

La réponse du Roi aux remontrances du Parlement sur l'exil de M. de Catelan, quoique dure et absolue, est moins vive qu'on ne s'y attendoit. M. d'Éprémesnil avoit osé comparer la situation actuelle du royaume au règne déplorable de Charles VI, et s'étoit permis une citation d'Isabeau de Bavière, qui pouvoit paroître

très-offensante. Malgré la fermeté des expressions du monarque, les assemblées de la chambre des pairs se continuent, et l'on assure qu'aux autres objets de remontrances se joint le dernier emprunt que le Parlement veut déclarer illégal et ne pouvant être considéré comme une dette nationale.

La fermentation s'accroît de jour en jour. Elle est plus vive dans les provinces qu'on ne nous permet de le savoir, et commence à bouillonner dans quelques classes de la capitale même. On prétend que M. l'archevêque de Sens a été pendu en effigie par une troupe de mutins. Au moins voit-on une caricature où le principal ministre est représenté montant à une échelle au haut de laquelle est un chapeau de cardinal; des protestants soulèvent le prélat, tandis que des cagots s'y opposent, etc.

Les régiments qui devoient se rendre à Toulouse ont reçu contre-ordre, parce qu'on a su que le peuple étoit déterminé à leur fermer les portes de la ville. C'est pour cette raison que le Parlement a été mandé : on s'est flatté que les esprits s'apaiseroient pendant son absence. Les alarmes que cause la disposition presque générale de la nation, font penser très-sérieusement à la convocation des États généraux. On attribue au même motif le rappel imprévu du duc d'Orléans, qui a été reçu à Paris avec de grandes démonstrations de joie, mais qui ne tardera point à partir pour l'Italie.

Les États généraux seront une fâcheuse ressource pour l'autorité. Ce que les Parlements veulent s'arroger, pourra y être réduit à sa juste valeur. Mais l'Angleterre pourra fournir un modèle des bornes que l'on y prescrira au pouvoir exercé sous le nom du monarque, et surtout à ses droits sur la fortune des citoyens.

LETTRE DIX-HUITIÈME.

De Versailles, le 22 avril 1788.

Le volumineux cahier des ordonnances militaires a été présenté au Roi, et ensuite communiqué aux princes du sang et aux officiers généraux. C'est absolument un nouvel ordre de choses que l'on introduit dans les troupes. On s'attend à une foule de mécontents. Tout est nouveau, jusqu'au langage, qui sent un peu son

académicien, M. de Guibert, rédacteur de ces ordonnances. On y parle de la hiérarchie militaire, des dispositions éventuelles, etc. La régie de l'habillement des troupes, depuis vingt ans créée, cassée et rétablie plusieurs fois, a enfin reçu son dernier coup. Elle est remplacée par un directoire qui sera présidé par un inspecteur général et un sous-inspecteur, pris parmi les membres du conseil de la guerre. On adjoint à ces militaires deux marchands, et l'on suppose que ce sera MM. Desprès et Sabathier, anciens régisseurs de cette partie.

Les intendants de province ont reçu le 20 de ce mois l'ordre de se rendre sans délai dans leur généralité. Un ordre semblable a été donné aux commandants. Tout concourt à annoncer un coup violent et prochain. Quelques spéculateurs le fixent au 4 de mai. Au moins est-il certain que vingt ouvriers d'imprimerie ont été appelés à Versailles, et y travaillent jour et nuit dans le plus grand secret, et sans avoir la permission de sortir de leur atelier : quatre sentinelles en gardent les portes. La refonte des Parlements est évidemment le premier objet des opérations nationales. Le Roi dit hautement qu'il s'ennuie d'être en tutelle bourgeoise ; il veut s'en affranchir.

On prétend que le colonel du régiment de Médoc est cassé, pour avoir refusé de faire marcher son régiment contre les Toulousains. Cela n'est pas vraisemblable. On dit que le Parlement de Toulouse a refusé de se déplacer. Il est vrai que l'on n'a point de nouvelles de sa marche.

La comtesse d'Ossun a obtenu une pension de 30,000 livres. Le Roi a donné 200,000 livres à M. de Lamoignon fils, qui a épousé mademoiselle de Courbeton, et un diamant de 300,000 livres est destiné à mademoiselle de Matignon pour cadeau de noces. Elle est petite-fille du baron de Breteuil, et excessivement riche. Dans un moment où l'on ébrèche toutes les pensions des pauvres militaires, ce ministre remerciera sans doute Sa Majesté, et se contentera des bonnes intentions du monarque. Ce désintéressement lui feroit un honneur infini. L'Évangile dit qu'on donnera à celui qui aura, et dans aucune cour ce précepte évangélique n'est si bien observé qu'à Versailles. C'est même l'observation de ce précepte qui amaigrit et tue la France.

Du 21 avril.

Les chambres assemblées ont arrêté d'itératives remontrances : on croit toujours que le fil de cet importun chapelet de morale ne tardera pas à être rompu.

L'édit qui supprime quarante-deux maisons des moines de Cluny et qui règle le sort et les pensions des moines licenciés, paroît enfin. Cette première réforme ne tardera pas à être suivie de beaucoup d'autres. La France se purgera peu à peu de gens inutiles.

Les ordonnances militaires sont en vente. On dit qu'il a bien fallu les vendre, puisqu'il est impossible de les louer, et que, toutes volumineuses qu'elles soient, le Roi les a trouvées très-minces.

Du 26 avril.

Nouvelle incertitude sur le parti que prendra la cour. Le sage et modéré archevêque de Sens s'est encore jeté à la traverse. Si les Parlements, cessant d'écouter les avis de quelques têtes chaudes, renonçoient à cette aigreur, à cette opiniâtreté qui caractérisent leurs démarches depuis quelque temps, les choses reprendroient leur cours. La nation se trouveroit heureuse de payer les impôts que l'on projette, si les actes arbitraires d'autorité étoient entièrement supprimés et cessoient de gêner le patriotisme des citoyens qui peuvent découvrir les abus, les prévenir ou en indiquer le remède. On n'a donc point perdu l'espoir d'une conciliation. Le ministère fait même répandre dans le public que l'ordre donné aux commandants et aux intendants n'a pour objet que l'exécution des nouveaux arrangements militaires.

LETTRE DIX-NEUVIÈME.

De Versailles, le 30 avril 1788.

La revue est fixée au 3 du mois prochain, et l'on croit toujours que le surlendemain le Roi viendra, au milieu de l'appareil le plus imposant de sa puissance, renverser d'un mot tous les obstacles qui rendent quelquefois incertains les effets de sa volonté.

La suppression et la refonte des Parlements donneront un champ absolument libre à l'autorité royale, et ce sera alors en vain que le clergé refusera de se soumettre à l'impôt territorial avant la décision des États généraux, comme l'on prétend que son assemblée doit en prendre la résolution.

M. de Lamoignon eût désiré, en frappant ce grand coup, être revêtu de la dignité suprême de chancelier; mais toutes les négociations auprès de M. de Maupeou ont échoué. On prétend que le chancelier a rappelé aux émissaires de M. de Lamoignon ce mot de son père, qui, sollicité aussi vivement, et sachant que tous ses alentours étoient gagnés, assembla un jour ses gens, et, après un grave discours, leur dit : « Enfin, mes amis, répétez à tous ceux qui vous soudoient la déclaration authentique et solennelle que je fais ici : mon dernier pet sera un pet de chancelier. » L'abbé Maury, du grand conseil, ami intime de M. de Maupeou, a refusé sa médiation, malgré la promesse d'une grosse abbaye, en cas de succès. « Je connois, a-t-il dit, les intentions de M. de Maupeou, il mourra chancelier, et tout ce que l'on fait aujourd'hui dans l'État ne fait que « mettre du beurre dans ses épinards. » Si ces propos dans la bouche d'hommes d'État paroissent au-dessous de la dignité du sujet, ils n'en sont pas moins expressifs et vrais.

Le principal ministre, instruit que les agents de change vendoient leurs commissions jusqu'à cent quatre-vingt à cent quatre-vingt-dix mille francs, les a mandés et leur a proposé l'alternative d'être doublés de nombre ou de sacrifier l'intérêt de leur finance. Ils ont accepté ce dernier parti, et le principal a eu la gloire de leur prendre d'un coup de filet six cent mille francs. On prétend qu'un agent de change a été encagé à cette occasion; il paroît que ce bruit est fondé sur la prise du *Saint-Bruno*, qui a été arrêté en route pour le pays étranger, où il transportoit le bien de ses créanciers.

M. le baron de Breteuil a refusé le cadeau de cent mille écus que Sa Majesté destinoit, pour présent de noces, à mademoiselle de Matignon. On n'attendoit rien moins de sa générosité.

MM. Després et Sabathier ne sont point, comme on l'avoit cru, membres de la direction de l'habillement des troupes. Ils ont

refusé, et l'on a pris deux marchands, à qui l'on donne deux mille écus d'appointements.

On a fait ces jours derniers l'extirpation d'un polype à madame la duchesse d'Orléans. Cette bonne princesse inspire un intérêt général.

L'augmentation d'un tiers dans la location des boutiques et appartements du Palais-Royal en a fait fermer une grande quantité. Le prince, qui a retardé son voyage pour l'Italie, ne perd pas de vue ses intérêts. En bon père, il pense à la dot de ses filles et aux légitimes de ses fils.

De Paris, le 4 mai 1788.

Tandis que le Roi faisoit hier la revue de ses troupes, le Parlement faisoit celle des moyens qui lui restent pour prévenir le grand coup dont il est menacé et pour intéresser la nation à son sort. Son arrêté fulminant est dans toutes les mains, et fait la plus vive sensation. En peu de mots, il rappelle les droits du peuple, et accuse le gouvernement de les fouler aux pieds. Il insiste sur l'illégalité de tout impôt qui n'est pas consenti par les États généraux, de tout jugement et emprisonnement qui n'émane pas du juge naturel de chaque citoyen, et sur l'inamovibilité des magistrats. Cet arrêté a été enregistré le même jour au Châtelet, qui s'est assemblé à cet effet. Il a été envoyé dans toutes les cours de justice du royaume, et il prépare les plus grandes difficultés à l'opération dont le ministère s'occupe. Cependant plusieurs conseillers d'État ont eu ordre de se rendre à diverses destinations, et d'y attendre les ordres du Roi : M. de Flesselles à Aix, M. de Cypierre à Toulouse, M. de Mesmy, simple maître des requêtes, à Montpellier.

Ainsi, tout annonce un bouleversement général. C'est sur le bruit d'une dissolution entière de la magistrature que le Parlement a fait son arrêté, qui prouve qu'il est intrépide sur la brèche.

On a dit, on a répété que la Reine entroit au Conseil : c'est un faux bruit, et uniquement fondé sur ce que ces jours-ci elle y entra un moment pour parler au Roi.

P. S. On m'assure que ce sera mercredi 7 ou jeudi 8 que tout éclatera.

LETTRE VINGTIÈME.

De Paris, le 7 mai 1788.

Nous ne savons trop où nous en sommes et quel sera le dénoûment de la tragédie dont l'assemblée des notables a formé le premier acte... On a vu de sang-froid le sanctuaire de Thémis, le prétendu palladium des droits de la nation, violé par des soldats, MM. d'Éprémesnil et de Monsabert enlevés par ce pouvoir arbitraire même qu'ils avoient voulu détruire, et un peuple innombrable considérer ces événements sans autre émotion que celle de la curiosité. On a entendu, il est vrai, sur le port au Blé la vile populace, qui n'existe que par la vigueur de ses membres, s'entretenir d'une révolte prochaine, mais dans le même esprit que l'on se prépare à une fête publique. Dieu nous préservera de ces horreurs. Ce ne sera peut-être pas Dieu, mais nos mœurs, qui nous ont enlevé toute énergie, toute espèce d'enthousiasme patriotique. On est persuadé au reste que la cour ne s'est portée à ces actes de rigueur, qui en d'autres temps auroient eu des suites fâcheuses, qu'après s'être assurée de la grand'chambre du Parlement. On craint seulement pour les provinces, et l'on n'est pas certain que le parti de l'opposition n'ait des chefs illustres et cachés, et que les sentiments qui divisent la nation n'aient aussi fait des progrès dans les corps militaires.

Du 8 mai.

On a crié aujourd'hui un arrêt du Conseil qui casse le terrible arrêté du Parlement du 3. Pendant ce temps il en est arrivé un du Parlement de Rouen, qui n'est pas moins vigoureux. Le peuple est tranquille. Cependant M. d'Agoult, le jour qu'il a arrêté MM. d'Éprémesnil et de Monsabert, traversant le pont Neuf en uniforme, a été reconnu et poursuivi par des gens de mauvaises intentions. Il étoit déjà pressé et environné, lorsque s'apercevant de la foule qui grossissoit, il s'est jeté dans la boutique d'un joaillier qui a favorisé son évasion. Encore deux minutes, il eût peut-être été jeté dans la rivière.

De Versailles, le 9 mai 1788.

Hier, la séance royale qui devoit opérer les grands changements annoncés dans la magistrature s'est tenue ici, conformément à ce qui avoit déjà percé dans le public. La grand'chambre a protesté. Ce qui est plus sérieux, c'est la protestation de plusieurs princes et pairs. On avoit préparé des logements aux conseillers de la grand'chambre pour qu'ils soient à portée d'assister à la nouvelle cour plénière, dont l'ouverture doit se faire aujourd'hui : le plus grand nombre les a refusés. L'impression de la tristesse et de la consternation est la seule que l'on remarque jusqu'à présent.

On écrit de Toulouse que le peuple a dépavé les rues, et qu'en apprenant que M. de Cypierre arrivoit chargé des ordres du Roi, il a lâché ce mauvais calembour : « Si l'on nous envoie Cypierre (*six pierres*), nous nous défendrons avec des milliers de pavés. »

Il y a des paris que tout ce qui s'est fait ne tiendra pas. Je ne connois qu'une chose, c'est qu'un bon sujet doit toujours obéir, et obéir aveuglément, toujours aimer et admirer son Roi. On le doit surtout en lisant la fin de son discours d'hier : « On va nommer ceux des membres dont j'ai fait choix ; je leur ordonne de rester et aux autres de se retirer. » Ce majestueux laconisme en a imposé infiniment. On prétend que toute démission des magistrats, réduits à la simple fonction de juges, sera regardée comme forfaiture.

De Paris, le 10 mai 1788.

On assure que la grand'chambre entière est exilée pour son refus d'assister à la cour plénière. Il seroit singulier que nos ministres n'eussent pas prévu ce que les lecteurs les moins réfléchis ont senti à la première vue de l'adroit arrêté du 3. Les Parlements ont pris la devise : *Sint ut sunt aut non sint*. On doute qu'elle produise pour eux le même effet que pour les jésuites. Quelques personnes pensent que le ministère veut profiter de la suspension des fonctions des cours pendant deux mois pour convoquer les États généraux et y consolider son ouvrage.

On sait déjà que les choses se sont passées à Rouen exactement

comme à Paris. On redoute d'apprendre que quelque Parlement a pris le parti dont un membre de celui de Paris avoit ouvert l'opinion dans l'assemblée du 6 : « Délibérons publiquement, c'est la chose publique. » Si le peuple de quelque province prend part aux délibérations, il voudra faire respecter ses arrêtés.

Nous sommes dans la consternation et dans les alarmes.

LETTRE VINGT ET UNIÈME.

De Paris, le 12 mai 1788.

Les choses sont toujours dans le même état; mais les placards et les propos annoncent que les esprits s'aigrissent. Puissent-ils être suffisamment contenus par les baïonnettes qui s'agitent dans nos rues! Toulouse et Bordeaux sont entourés de régiments. C'est avec des régiments, c'est avec des baïonnettes qu'on promulgue les lois destinées, dit-on, à faire le bonheur de la nation!...

On a l'attention de faire charger les armes aux soldats en présence du peuple, qui considère à loisir la quantité de poudre et de plomb dont les gibernes sont remplies.

Cependant la basoche a brûlé en cérémonie l'arrêt du Conseil qui casse l'arrêté du Parlement du 3 mai.

Cet arrêté a été, malgré les précautions de la cour, signifié aux bailliages. Le Parlement en a envoyé les copies non par la poste, mais par des exprès.

Le Parlement avoit eu la connoissance de ce qui se préparoit, par des épreuves que M. d'Éprémesnil s'étoit procurées au moyen de cinq cents louis. La raison d'État excuse tout, disent ces messieurs; mais un magistrat qui fait le métier de séducteur, quels que soient ses motifs, est toujours condamnable.

La Reine étoit venue à Paris la veille de la revue du Roi. Le peuple continue d'être injuste envers cette princesse.

Madame n'est point venue à la revue. Elle avoit fait dire au marquis de Nesle de se trouver dans ses voitures. Ce seigneur a répondu que pour l'honneur de la princesse et pour le sien, il ne pouvoit se trouver en grand service. Il faut savoir que le marquis de Nesle n'a point le cordon bleu, qu'il prétend, sans doute à bon titre, lui être dû sans qu'il le sollicite.

De Versailles, le 16 mai 1788.

L'horizon s'éclaircit. La résistance des magistrats aux nouveaux arrangements est toujours la même; mais l'opinion publique, qui semble depuis la publication des édits prendre un pli favorable au gouvernement, permet d'entrevoir un terme prochain à nos alarmes. Cependant le temple de la justice à Paris est toujours entouré de troupes, et les gardes du corps qui devoient avoir leur semestre en juillet, ont ordre de s'arranger pour rester ici.

On avoit parlé d'une protestation générale de tous les pairs. Cette protestation se réduit à la signature d'une dizaine de pairs. Il y a peu d'accord parmi eux.

Le Châtelet de Paris a voulu jouer un rôle : il a fait des protestations. On l'a mandé, et il lui a été enjoint de reprendre ses fonctions de « jugerie. »

Le clergé est assemblé : il accordera tout, avec de nouvelles instances pour la convocation des États généraux.

Il a été envoyé une circulaire à tous les curés pour savoir l'étendue de leurs paroisses. Cette lettre a pour objet l'arrondissement que l'on doit donner aux justices et aux bailliages. Tous ces arrangements s'opéreront pendant les deux mois de vacances forcées des tribunaux. Ce sont les procureurs du Parlement et leur séquelle qui font le plus de vacarme. La désolation de telles gens peut être regardée comme le signe d'un bien pour le public.

La Reine est à Saint-Cloud. Toute la cour s'y rendra avec le Roi, et y doit passer six semaines.

Du 18 mai.

Le Châtelet a fait schisme avec le Parlement. Il n'a pas été difficile de lui prouver que les nouveaux arrangements lui sont favorables.

Les baïonnettes entourent toujours le palais, mais en plus petit nombre. Le maréchal de Biron et les officiers des régiments des gardes sont très-mécontents de la corvée qu'on leur fait faire; ils reçoivent souvent de la part des citoyens des observations très-déplaisantes.

Le chevalier Dubois, commandant du guet, s'est conduit dans

ces circonstances de manière à être autant haï du peuple qu'il est protégé du ministre.

On prétend que *Monsieur* s'est jeté aux pieds du Roi pour le supplier de ne pas persister à renverser les lois constitutionnelles. Quoi qu'il en soit, l'affaire est faite, et il en est résulté au moins un avantage pour l'autorité, celui de connoître à quel point elle peut compter sur la docilité de la nation.

Il est heureusement décidé que nous nous bornerons à murmurer tout bas et à plaisanter. On rit de la *Gazette de France*, où l'on dit que le Roi a tenu sa cour plénière. Les membres conservés du Parlement s'y sont trouvés seuls, et leurs protestations étoient gravées sur leurs visages. Cette cour plénière fut bientôt levée par le Roi, qui renvoya chacun chez soi, en annonçant que de nouveaux ordres feroient connoître ses intentions ultérieures. On remarqua que Sa Majesté étoit fort émue. Son cœur et son propre jugement peut-être démentent les actes de pouvoir dont on lui persuade la nécessité.

Les frondeurs, tout en murmurant, courent admirer la magnificence du château de Saint-Cloud. On s'extasie devant la richesse des tentures et des ameublements. On en peut juger par ce trait : les bordures des tapisseries sont de bronze, et sculptées par les plus habiles artistes; elles représentent des bas-reliefs antiques, et coûtent 600 livres le pied.

P. S. On se croyoit assuré du Châtelet. Il vient de faire un arrêté fulminant, et d'autant plus alarmant que son exemple sera sans doute imité par les autres bailliages du royaume. Des baionnettes ont sur-le-champ investi ce tribunal. Les circonstances deviennent de nouveau fort embarrassantes.

LETTRE VINGT-DEUXIÈME.

De Versailles, le 22 mai 1788.

De nouveaux, de grands événements se préparent sans doute encore. Il étoit essentiel à la rentrée du Châtelet, après les vacances de la Pentecôte, de faire enregistrer les nouvelles lois. La cour et ses partisans ont été déçus dans leurs espérances. Les

édits présentés par le prévôt de Paris y ont donné lieu à une séance longue et orageuse. Enfin un arrêté plus vigoureux encore que ceux des cours souveraines l'a terminée. On dit que cet événement déroute à l'excès les auteurs de la révolution. M. de Fourqueux est allé avant-hier à ce tribunal pour faire enregistrer de force. Des protestations contre l'illégalité de cet enregistrement y ont succédé, comme on devoit s'y attendre.

Les nouvelles des provinces sont moins alarmantes qu'on ne l'avoit craint.

Cependant les baïonnettes continuent d'entourer les sanctuaires de la justice. On a même caserné les gardes françaises dans l'église et dans le cloître des Barnabites, vis-à-vis du Palais, malgré les représentations des prêtres et les cris des dévotes, désolés de voir la maison du Seigneur convertie en corps de garde.

MM. Dupaty, de la Cretelle et Farget, qui travailloient au nouveau Code criminel, ont renvoyé les papiers relatifs à cette opération, refusant leur concours dans le nouvel ordre de choses.

Les avocats au Parlement ont arrêté de ne plus travailler tant que les Parlements seroient privés de leurs droits.

On voit l'arrêté de la noblesse de Bretagne qui déclare infâmes ceux qui veulent porter atteinte à leurs priviléges. Le Roi y a pourvu en ordonnant de son propre mouvement qu'il soit fait en leur faveur toutes les exceptions nécessaires aux nouveaux arrangements.

M. le duc d'Orléans, convaincu de la nécessité de s'absenter, est allé en Angleterre. Le Roi y a enfin consenti. On prétend que son voyage d'Italie est seulement différé.

On raconte une anecdote fort plaisante de l'évêque de Metz. Il devoit assister à la cour plénière, en qualité de grand aumônier. Il refusa net. M. de Brienne lui représenta qu'il ne pouvoit s'en dispenser, ajouta même que ce seroit joindre l'ingratitude à la désobéissance, après les faveurs dont le Roi l'avoit comblé. « Vous voulez peut-être parler de ceci, dit le prélat bouillant de colère et saisissant son cordon bleu; sachez que les Montmorency sont avant les cordons, et que je me f.... (en toutes lettres) de tous les cordons du monde. Le pétulant évêque alloit arracher son cordon, qu'il n'avoit pu détacher : on le retint, on le calma

un peu. Mais il sortit en répétant : « Je me f.... des cordons, je n'irai pas » ; et il n'alla pas en effet à la cour plénière.

On fait mille plaisanteries sur les affaires actuelles. La plupart ne peuvent se répéter. En voici un échantillon : « *Promesse de mariage entre très-haut et très-puissant seigneur le Deficit, et très-haute et très-puissante dame Cour plénière.* Opposition à ce mariage pour deux motifs : 1° parce qu'on a trouvé quelque chose de gigantesque dans le déficit, et un trop grand vice de conformation dans la cour plénière ; 2° parce qu'il y auroit inceste, attendu qu'ils sont frère et sœur. On croit pourtant que cette seconde raison n'empêchera pas le mariage, attendu qu'on ne sera point effrayé d'un crime de plus. »

Du 25 mai.

L'autorité négocie. Il paroît que M. de Lamoignon a fait la même faute que M. de Maupeou en 1771 : l'un et l'autre ont mal connu l'esprit de corps. M. le comte d'Artois, prévenu que la plupart des membres de la grand'chambre étoient gagnés, vouloit parier que le plus grand nombre céderoit au Roi. « Eh bien? monseigneur? » lui dit-on après lui avoir lu les protestations. — « Parbleu, répondit-il, je suis bien étonné que parmi tous ces messieurs il ne se soit pas trouvé un j... f..... »

On diroit que nous sommes seuls dans l'univers; nous n'apprenons que par les stériles gazettes le peu de nouvelles politiques qui circulent. Ou notre ministère prend bien peu de part à ce qui se passe, ou le secret est bien gardé.

LETTRE VINGT-TROISIÈME.

De Paris, le 26 mai 1788.

Avant-hier, M. l'intendant de Paris a demandé au greffier criminel du Parlement la liste des accusés et des prisonniers de la Conciergerie, et l'état détaillé des procédures en instruction. Le greffier a accordé le premier article et exigé pour l'autre les ordres de Nosseigneurs du Parlement, ses maîtres.

On croit qu'aujourd'hui peut-être une déclaration du Roi rétablira provisoirement en fonctions les membres du Parlement; mais ces messieurs prétendent n'avoir pas besoin d'être rétablis,

puisqu'on ne pouvoit les détruire, et ils ne veulent surtout point entendre ce mot *provisoirement*.

Il est possible que M. de Lamoignon ait, comme M. de Maupeou, une compagnie de jugeurs, prêts à s'asseoir sur les fleurs de lis. Il est certain qu'il se prépare quelque nouveau coup : la garde qui entoure le Palais a été renforcée de cinq cents hommes.

Le clergé croit avoir acheté avec ses quelques millions d'octroi extraordinaire le droit de dire des vérités dures et de maltraiter le gouvernement. Il prépare en secret des remontrances où il tonne contre le renversement général des lois constitutives de la monarchie; où il demande la réinstallation de la magistrature dans ses fonctions antiques et primitives; où il déprime la cour plénière, dont l'illégalité, selon lui, est suffisamment démontrée; où il demande le rappel des magistrats exilés et détenus; enfin où il se démène de toutes ses forces pour obtenir les États généraux.

De Versailles, le 30 mai 1788.

Le Languedoc, le Dauphiné et la Bretagne même paroissent déterminés à faire changer les résolutions du ministère ou à épuiser la rigueur de l'autorité. Le Parlement de Grenoble termine ainsi son dernier arrêté : « Si le Roi persiste, il rompt tous les liens, il anéantit tous les traités qui attachoient le Dauphiné à la France. Cette province se regardera entièrement dégagée du serment de fidélité envers le souverain, et l'héritier présomptif du trône ne pourra plus à l'avenir porter le titre de Dauphin. » Le Parlement de Toulouse a osé cette phrase dans un arrêté : « Le peuple n'ayant plus de barrière entre lui et le Roi, il ne lui reste plus que le sentiment de sa force. »

Des attroupements à Rennes ont menacé la garnison. Enfin jusqu'au grand conseil qui a devancé la proposition à laquelle il s'attendoit, pour déclarer qu'aucun de ses membres n'auroit, comme sous M. de Maupeou, la foiblesse d'aller siéger au Palais si la cour l'ordonnoit. Le garde des sceaux a mandé M. de Nicolaï, premier président de ce tribunal, et lui a parlé vertement à ce sujet. « Je suis bien surpris, monseigneur, a répondu celui-ci, que vous m'ayez fait venir pour cela. Je me reprocherai toute ma vie trois choses : d'avoir contribué à la révolution de 1771, de

m'être allié à votre famille, et la démarche que je fais aujourd'hui. »

La ferme résistance du Châtelet étonne toujours. On ouvre cependant les audiences; mais aucun procureur ne se présente. Quand on en a parlé au Roi : « Comment! a dit Sa Majesté, je crois que ces procureurs voudroient me faire reculer! »

On prétend, mais c'est une nouvelle de café, que M. Albert, ancien lieutenant de police, sera fait lieutenant civil, et qu'alors cette compagnie cédera, sous l'influence de son chef.

Une autre nouvelle est beaucoup plus accréditée; c'est que le premier gage d'une conciliation entre le trône et la nation sera le renvoi de M. de Lamoignon.

Le prétendu rappel de M. de Maupeou est une bien mauvaise plaisanterie.

Croyons plutôt que les choses seront remises, avant huit jours d'ici, à peu près dans le même état où elles étoient avant tous les projets de changements, et que l'on devra cette victoire à l'intercession, à la médiation de *Monsieur*, frère du Roi.

En attendant, les placards les plus violents et les calembours vont leur train. On a trouvé cette abominable affiche aux portes du Palais, malgré les gardes qui les occupent : « Palais à vendre, magistrats à louer, ministres à pendre, couronne à donner. »

M. d'Agoult, qui a commandé le siége du Palais et qui a arrêté M. d'Éprémesnil, est le plastron de la mauvaise humeur du peuple. On l'appelle *gadouc;* la vile populace a adopté son nom au lieu d'une injure. On se rappelle que c'est son frère qui a arrêté le cardinal de Rohan, et l'on dit que ce sont *deux chiens d'arrêt*.

M. le Dauphin va toujours en empirant; il ne lui reste plus qu'un souffle. Le docteur Petit, qu'on a consulté, a dit qu'on l'avoit appelé trop tard.

LETTRE VINGT-QUATRIÈME.

De Paris, le 4 juin 1788.

On a publié une liste des bailliages qui ont accepté les édits. Quelques-uns ont protesté en déclarant qu'on faisoit trop d'honneur à leur soumission ou trop d'injures à leurs principes. Le

Châtelet est intraitable. On s'attend à voir ce tribunal composé de nouveaux membres.

Il y a eu une espèce d'émeute au Palais. M. d'Agoult a pensé être la victime de l'indignation publique, que son corps même partage, dit-on. Il a été cependant remplacé dans le commandement du camp du Palais par un autre officier aux gardes.

Un procureur s'est avisé de haranguer le peuple. On a eu la prudence de le faire taire par des moyens de douceur. Quelques moments avant, les fusils avoient été couchés en joue sur le peuple, qui avoit fui. Une femme, plus intrépide, leva ses jupons, et du haut de l'escalier où elle étoit, montra son derrière à la garde.

Ces légères étincelles sont bientôt étouffées, mais ce sont précisément de cette nature qu'elles sont plus dangereuses parmi notre peuple. Elles se multiplient journellement, et les gens honnêtes craignent toujours qu'elles n'allument un incendie.

Le tribunal de l'élection a fait un arrêté très-vigoureux. On devoit le supprimer, et il l'est par la nouvelle loi. Les membres, dont la création remonte très-haut, se regardent comme indestructibles. Créés par la nation, ils ne peuvent, disent-ils, être supprimés que par elle.

Le gouvernement est déterminé à faire exécuter ses plans à tout prix. Cela ne tient pas seulement à sa force, mais aux révolutions dont il est lui-même susceptible. Le parti de M. de Lamoignon vient d'être renforcé par M. de Breteuil.

En 1771, M. de Lamoignon, aussi parlementaire qu'il est aujourd'hui royaliste, a écrit une lettre qui contenoit une profession de foi politique bien différente de sa doctrine actuelle. Cette malheureuse lettre a été conservée, et le bailliage de Ville-de-Franche, en refusant l'enregistrement des nouvelles lois, a motivé son refus sur les principes établis dans la lettre dont il a envoyé en même temps une copie. Cette manière de répondre à un homme avec ses propres arguments est pour le moins très-plaisante.

Du 7 juin.

Les gardes qui entourent le Palais paroissent avoir reçu de nouveaux ordres, et être prêts à agir avec rigueur vis-à-vis du peuple, qui commence de son côté à murmurer hautement. Hier on a arrêté deux jeunes gens.

Le Parlement de Grenoble est exilé. Des lettres de cachet ont été envoyées en Bretagne contre douze membres du Parlement, qui se sont assemblés la nuit chez le premier président, et y ont pris des arrêtés fulminants, envoyés ensuite à la commission intermédiaire des États, sur la défense de s'assembler. La noblesse de cette province a écrit une circulaire aux princes et aux pairs, et y a observé qu'elle s'étoit assemblée sans ordre, lorsqu'il avoit été question de résister à l'invasion des ennemis, et se croyoit également en droit de le faire, malgré tous les obstacles, dans une occasion où il s'agit du maintien de leurs droits les plus légitimes. Douze mille hommes, à la réception d'un mémoire des États, ont été envoyés dans cette province, et l'on est vivement alarmé sur les troubles qui ont pu y éclater à l'arrivée de ces troupes. Tous les nobles bretons qui se trouvoient à Paris ont été rappelés. Deux d'entre eux, officiers aux gardes, ont demandé un congé pour obéir aux ordres des États; il leur a été refusé : ils ont donné leur démission. Rennes est journellement le théâtre de duels sanglants entre les Bretons et les officiers de la garnison. Sept gentilshommes et sept officiers s'étoient dernièrement donné rendez-vous pour un semblable combat. Le premier président et le comte de Thiars en furent instruits, et eurent le bonheur de le prévenir en se rendant à temps sur les lieux, où les deux partis alloient en venir aux mains.

Les brochures séditieuses, les placards atroces, continuent de se multiplier et d'échauffer les esprits. La rigueur des recherches de la police ne fait qu'aigrir les mécontents. On reprochoit à M. de Thémines, évêque de Blois, la liberté avec laquelle il parloit des affaires d'État. « Monsieur, lui dit-on, vous sonnez le tocsin. » — « Cela est vrai, répondit-il, et c'est à nous de le sonner, puisque nous sommes le seul corps dans l'État qui ayons des cloches. »

LETTRE VINGT-CINQUIÈME.

De Paris, le 11 juin 1788.

La Bretagne effraye, et semble prête à donner un exemple dangereux. Le comte de Viennay, envoyé en cour par la noblesse de

cette province, a été mis à la Bastille, ce qui n'a point intimidé d'autres gentilshommes qui sont en route pour cet objet.

Lorsque la noblesse de Bretagne eut rédigé et signé le fameux mémoire où elle parle au souverain d'un ton qu'il n'est pas accoutumé d'entendre, elle le porta au commandant. La porte fut refusée : elle força la sentinelle. Elle exigeoit que le comte de Thiars allât lui-même le présenter au monarque. Il ne s'en dispensa qu'avec peine.

Le maréchal de Vaux, qui commande les troupes que l'on a envoyées en Bretagne, a reçu à Alençon l'ordre de suspendre sa marche; mais trois mille hommes étoient déjà arrivés à Rennes, et à l'instant même une vingtaine d'officiers avoient donné leur démission : exemple d'une grande conséquence pour l'autorité royale, que l'on veut les employer à faire respecter. On s'attend qu'il sera suivi par beaucoup d'autres.

Les jeunes gens de Rennes sont armés et font continuellement des patrouilles dans la ville. La journée du 2 de ce mois a pensé devenir affreuse. Les troupes étoient au moment de faire feu contre les attroupements, lorsque la noblesse s'est jetée entre deux, et parvint à calmer le peuple, qui exigea que les soldats déchargeassent leurs armes en l'air.

La commission intermédiaire des États de Bretagne a refusé d'assigner des logements aux troupes. On les a logées dans les couvents et dans les églises, au grand scandale des habitants. On prétend, mais c'est peut-être une supposition injurieuse, que les Anglois ont envoyé en Bretagne une quantité d'armes et de munitions.

M. Target a repris le travail du nouveau Code criminel. On dresse un autre plan pour la cour plénière, dans laquelle on admettra, dit-on, des députés des assemblées provinciales, et un plus grand nombre de représentants des cours souveraines.

Les fermiers généraux demandent une indemnité pour la diminution de la consommation, et surtout de celle du papier timbré pendant l'interruption des plaidoyers.

L'exportation des grains a causé une émeute à la Rochelle, où le pain a subi en un jour une augmentation d'un sou six deniers.

Du 13 juin.

M. de Clermont-Tonnerre, commandant du Dauphiné, est malade du chagrin que lui causent les événements actuels. M. de Thiars, commandant de Bretagne, doit être arrivé à Versailles. Ces deux provinces sont menacées des troubles les plus fâcheux. Un gentilhomme breton a arraché l'épée de M. d'Ecquevilly, colonel de Rohan-Soubise, qui conduisoit sa troupe, et celle-ci n'a pas bougé. Ils se sont battus le même soir. M. d'Ecquevilly a trois fois désarmé le Breton. Le peuple, toujours inconséquent, mais qui aime l'honneur, a crié : « Vive d'Ecquevilly ! »

On espère que les nouveaux travaux du ministère calmeront nos alarmes. On travaille nuit et jour à l'imprimerie royale, et les portes en sont gardées. C'est, dit-on, un manifeste de la fabrique de MM. Linguet et Mirabeau.

Il est instant que ceci finisse. Les perceptions languissent, et les affaires, tant publiques que particulières, sont dans une stagnation qui n'est pas moins dangereuse que les dispositions du peuple dans quelques provinces. On parle toujours de la création d'un nouveau Châtelet. Les conseils ne décernent plus de prise de corps, pour éviter les appels, et tous les débiteurs y obtiennent de longs délais.

La crise des inimitiés et des cabales entre les ministres subsiste toujours. On dit aujourd'hui qu'il se forme entre M. de Lamoignon et l'archevêque de Sens une coalition dont M. de Breteuil sera la victime.

On attend de nouveaux députés des États de Bretagne : ceux qui ont d'abord été envoyés n'étoient qu'au nombre de quatre. Ils avoient ordre de ne remettre qu'au Roi même le mémoire dont ils étoient porteurs. Aucun ministre n'a voulu se charger de demander pour eux une audience, avant d'en connoître l'objet. Le duc de Penthièvre a été trouver Sa Majesté et lui représenter qu'elle ne pouvoit refuser à ce corps antique et respectable la grâce qu'il sollicitoit. Après trois conseils extraordinaires sur cet objet, ils ont été admis. La réponse du Roi a été ferme et peu satisfaisante.

Du 15 juin.

Il y a eu du sang répandu à Grenoble. On n'en a point

encore de détails authentiques. A Rennes, le peuple a pendu le commandant en effigie. A Rouen, le peuple commence aussi à s'échauffer, et veut forcer le Parlement, dont la conduite a été si anodine, à revenir sur ses pas.

La cour est décidée à ne point reculer, car depuis les facheuses nouvelles des provinces, on crie hautement les nouveaux édits dans nos rues.

Monsieur a été avant-hier aux Italiens. Le public l'a reçu et applaudi avec un enthousiasme qui tenoit de la fureur.

La cour quitte Saint-Cloud. Le Roi couche ce soir à Versailles.

LETTRE VINGT-SIXIÈME.

De Versailles, le 19 juin 1788.

Le moment des chansons et des épigrammes est passé ; il a fait place à celui des angoisses et de la consternation. Le peuple s'est armé dans plusieurs provinces ; il a déjà eu des succès contre les troupes réglées : les frères ont répandu le sang de leurs frères, et l'on sait que de telles plaies sont difficiles à guérir. On craint sérieusement que la Bourgogne, la Franche-Comté et le Languedoc ne se joignent au Dauphiné, à la Guienne, à la Bretagne, et que de proche en proche la rébellion ne se communique à tout le royaume. Un changement dans le ministère est le seul moyen d'arrêter ces maux. Il est probable, mais quel parti prendra le dessus ? Sera-ce celui qui veut sacrifier tout à l'autorité, ou le petit nombre des amis du peuple ?...

Jusqu'à présent, les voies de rigueur sont les seules que l'on adopte. On fait marcher des troupes, et on ne les trouve pas toujours dociles. Un régiment suisse, envoyé à Toulouse, a obéi ; mais les officiers ont déclaré qu'ils ne tireroient point sur le peuple qui les paye.

Tandis que la hache est levée sur le commandant du Dauphiné, la cour, le trouvant trop doux et trop prudent, le rappeloit et le remplaçoit par M. de Jaucourt, qui a refusé et que l'on sollicite encore.

La noblesse du Dauphiné a rayé le nom de d'Agoult de ses registres.

Les paysans des montagnes qui entourent Grenoble ont eu la plus grande part aux désordres commis dans cette ville. Ils sont accourus au nombre de huit à dix mille, dit-on, munis de toutes sortes d'armes. On prétend qu'ils ont un chef, et que ce chef est connu de la cour. Des Lyonnois qui se trouvoient à Grenoble pour leurs affaires, ont été chassés de la ville comme des laches qui acceptoient « le grand bailliage ». Leur retour dans leur province y a propagé la contagion du mécontentement.

A Dijon, les troubles semblent assoupis, mais le peuple redemande un officier de la maréchaussée, nommé Lhuilier, qui a blessé plusieurs personnes à coups de sabre, et entre autres une femme qui a eu le sein emporté en esquivant un coup destiné à lui fendre la tête. Le commandant a fait enfermer cet homme sous prétexte de le punir, mais en effet pour le soustraire à la violence du peuple, auquel on craint d'être enfin forcé de l'immoler.

A Bordeaux, le retour du Parlement a occasionné des réjouissances très-tumultueuses. Les fenêtres de l'intendant, de l'archevêque et de quelques autres qui n'ont point voulu illuminer ont été brisées, et il n'y reste point une vitre.

Il n'est pas certain que le duc d'Orléans se soit battu à Londres comme on l'a dit; mais il paroît l'être qu'il a reçu un assez mauvais compliment d'un Anglois sur son absence du royaume dans l'instant où tout semble y annoncer une révolution.

Mesdames, tantes du Roi, ont reçu, le 16 de ce mois, la Reine dans leur château de Bellevue; il y eut couvert de cinquante personnes et une chère très-recherchée.

Le Roi a été si content de sa visite aux Invalides, qu'il se propose de visiter les autres monuments. C'est ainsi que le voyage de Normandie a enfanté le projet de visiter les autres provinces.

Du 22 juin.

La cour paroît encore incertaine du parti qu'elle prendra. Le prince de Beauvau et l'archevêque de Sens ont eu devant le Roi, sur les affaires présentes, une explication qui a fini par beaucoup d'aigreur. On prétend que le monarque ignoroit une grande partie de ce qui se passoit, et que le prince de Beauvau lui a tout

dévoilé. Cette scène pourroit bien amener le rétablissement de l'ancien ordre, qui ne seroit guère que la prolongation d'un vieux désordre.

Nous sommes inondés d'écrits. Les plus piquants sont : *Remontrances du clergé sur la révolution qui s'opère et qui ne peut se consommer. — Qu'est-ce que les Parlements?* etc.

Le comte d'Artois commence son cours de curiosité par le jardin du Roi. Il a été frappé de la statue de Buffon et a demandé si elle ressembloit. Sur la réponse affirmative, Son Altesse a témoigné du regret de n'avoir pas vu ce grand homme de son vivant. Si les princes étoient un peu plus curieux qu'ils ne le sont, ils multiplieroient leurs jouissances et s'épargneroient des regrets.

LETTRE VINGT-SEPTIÈME.

De Versailles, le 25 juin 1788.

Il se prépare un coup d'éclat. On croit que l'explosion se fera par un bouleversement total du ministère. L'amour du Roi pour ses peuples, pour leur bonheur, pour la paix au dedans comme au dehors, prendra le dessus.

La Reine est aussi allée visiter les Invalides et y a répandu des bienfaits.

On semble avoir totalement oublié qu'il existe sur la terre d'autres puissances que la France. Notre ministère, dit-on, est assuré d'une prompte pacification dans le Levant.

Du 28 juin.

A la suite des conférences particulières entre le Roi et les Princes dont je vous ai parlé, le public a nommé le prince de Conti premier ministre et a congédié toute l'administration actuelle. Mais il paroît que tout est changé de nouveau, et que non-seulement les personnages, mais leurs plans resteront et subsisteront. On assure même que tous les ducs et pairs sont revenus dans le parti de la cour. Ce dévouement est naturel dans un empire où les grands tiennent à leur maître par des bienfaits et des grâces, et où l'énormité du luxe rend ces bienfaits indis-

pensables. Si, contents de leurs noms et de leur patrimoine, les grands se regardoient comme les premiers membres de la nation plutôt que comme les serviteurs du chef, ils donneroient à leurs concitoyens l'exemple du respect et de l'obéissance en même temps que celui d'une juste opposition aux lois qui tendroient à altérer les droits constitutifs de la nation. Mais où l'égoïsme règne, le patriotisme n'est qu'un mot vide de sens, comme le sont aujourd'hui la vertu, l'honneur et la gloire.

Au reste, l'opposition des corps subalternes aux nouveaux arrangements subsiste toujours dans les provinces. On dit que les collecteurs de tailles du Dauphiné ont reporté chez l'intendant les rôles de la taille, en disant qu'ils ne percevroient rien; qu'ainsi ces pièces leur devenoient inutiles. Le Roi de Sardaigne a écrit à Sa Majesté en faveur des habitants de cette province comme garant du traité par lequel Humbert la céda au fils puiné de Philippe de Valois en 1349.

Les militaires sont indignés de ce qu'il se trouve un ancien inspecteur de police parmi les officiers que le Roi a décorés de la croix de Saint-Louis en visitant l'hôtel des Invalides.

Du 30 juin.

Les nouvelles des provinces sont très-affligeantes. On diroit et l'on croit qu'il s'est formé entre elles un accord de résistance. Le peuple à Dijon, et particulièrement les bouchers, se sont portés à de grands excès. Le Béarn et la ville de Pau en ont offert de semblables. On conduisoit au supplice à Grenoble quelques séditieux pris en flagrant délit; la populace s'est attroupée; on a fait feu des deux parts, et l'on dit que deux mille hommes y ont perdu la vie. On se flatte de nouveau qu'il sera tenu une séance royale, à laquelle le Parlement sera appelé, pour apprendre que le gouvernement a adopté quelques moyens de conciliation. On assure que les projets du ministère sont aussi variables que les bruits qui se répandent.

Le prince de Beauvau s'est conduit avec une énergie patriotique qui lui fait le plus grand honneur. Il a refusé de se charger des ordres de la cour pour la Provence, dont il est gouverneur, et a dit au principal ministre à ce sujet : « On cache la vérité au

Roi ; mais je vous préviens que si vous ne montrez vos dépêches à Sa Majesté, je lui montrerai les miennes. » M. de Brienne lui reprochoit d'avoir été l'un des instigateurs des comités auxquels les ministres n'ont point été appelés, et d'avoir trahi les secrets du ministère. « Je n'ai jamais trahi les intérêts de ma patrie, a répondu le prince. Vous êtes aujourd'hui principal ministre, demain vous pouvez n'être rien, et moi je serai toujours le prince de Beauvau. »

Le baron de Breteuil est toujours aux prises avec la goutte. Cette maladie lui est, dit-on, venue tout exprès pour le tenir à l'écart dans ces temps d'orage.

LETTRE VINGT-HUITIÈME.

De Versailles, le 5 juillet 1788.

La coalition de M. de Brienne et de M. de Lamoignon est bien décidée. Le baron de Breteuil a voulu donner sa démission ; mais le Roi a fait entendre qu'en ce moment toute démission lui paroîtroit coupable.

Les affaires d'État se traitent maintenant dans des comités particuliers, auxquels la Reine assiste. On ne connoîtra les résolutions qui y sont prises que dans la séance royale où les dernières volontés du Roi seront promulguées. On prétend que tous les moyens de conciliation paroissant insuffisants, une cassation générale des Parlements y sera prononcée.

Cependant on se voit à Paris menacé des mêmes horreurs qu'à Pau et à Grenoble. Ces jours-ci on a vu dans la capitale des attroupements tumultueux.

On publie un arrêt du Conseil qui casse et annule les arrêtés pris par les corps et communautés. C'est une maladresse, et une autre plus grande encore est celle d'autoriser le débit de toutes les ordures littéraires de libellistes stipendiés qui écrivent sur les affaires actuelles en faveur de l'administration. Dès que le ministère descend à faire la guerre par écrit, les combattants se multiplient, s'échauffent, et les assiégés deviennent eux-mêmes les assaillants.

Le Parlement de Pau, après ses protestations, continue ses

fonctions comme si de rien n'étoit. Celui de Rouen a rendu un arrêté terrible. Il dénonce comme traîtres à la patrie les ministres et notamment le garde des sceaux, qui, victime de son patriotisme en 1771, se déclare aujourd'hui le défenseur des principes despotiques qu'il condamnoit alors. Le grand bailliage de Rouen a donné le premier exemple de l'autorité dont il est revêtu, en rendant une sentence contre cet arrêt.

De nouveaux députés de la Bretagne sont arrivés au nombre de vingt. Dix seulement doivent se présenter à l'audience, qu'ils attendent, dit-on, en vain. Les dix autres ne les accompagnent que pour leur succéder et pour les réclamer vivement si l'on attentoit à leur liberté. La noblesse de Bretagne s'est engagée à employer tous les moyens pour la défense de ses droits et de ses représentants, à armer même la province si l'on y envoie des troupes. On répète que les Anglois y ont fait passer des munitions et des fusils, qu'ils vendent trente-six sous la pièce.

Du 6 juillet.

La fermentation gagne la capitale, et les ministres redoublent de fermeté. On croit qu'ils remplaceront le baron de Breteuil par un homme plus dévoué à leurs principes. On continue de répandre des placards abominables.

Un marbrier du faubourg Saint-Antoine a conçu le projet d'assassiner le Roi. Ce monstre a heureusement confié son idée à un ami, qui, ayant essayé vainement de l'en détourner, l'a dénoncé. Le Roi a ordonné qu'on ne fît point de mal à ce misérable, qu'on l'enfermât seulement comme fou. Le principal ministre, effrayé par cet exemple, a demandé des gardes au Roi.

On cite un mot bien hardi d'un grand seigneur. On parloit chez le Roi de l'opiniâtreté des Parlements, et on l'attribuoit à l'exemple de celui de Paris. « Heureusement, dit la Reine, que le turbulent d'Éprémesnil ne peut plus souffler par ses discours le feu de la rébellion, et qu'une lettre de cachet le tient éloigné. — Votre Majesté a raison, répondit quelqu'un; mais sans lettre de cachet il y a encore d'autres personnes exilées de Paris. » Le Roi ne put s'empêcher de rire, et on assure qu'il ajouta que l'observation étoit juste.

L'abbé Morellet s'est jeté dans la mêlée des combattants du parti royaliste : il a écrit un petit pamphlet de quelques pages, et ce dévouement héroïque lui a valu un bénéfice de 18,000 livres de rente.

Il circule une lettre prétendue de l'archevêque de Sens qui contient une critique très-fine et très-plaisante de ses plans. On lui fait faire, dans ce pamphlet manuscrit, une confession générale, et on n'y ménage point même le baron de Breteuil, que l'on accuse de ne pouvoir rien faire sans le secours de son ami M. de Rulhières.

On assure que M. de Lamoignon a dans son portefeuille les soumissions d'un nombre de magistrats prêts à siéger sur les fleurs de lis dans le cas d'une cassation générale de tous les Parlements.

La petite poste de Paris est réunie à la grande poste.

LETTRE VINGT-NEUVIÈME.

De Versailles, le 10 juillet 1788.

Le thermomètre de la cour ne cesse d'offrir les plus étranges variations. Le Roi a signé, ces jours derniers, une lettre d'exil contre l'archevêque de Sens. Un ange tutélaire a tiré le principal ministre de ce mauvais pas. En éloignant du monarque le clergé qui vouloit présenter ses remontrances en corps, il a singulièrement fait sa cour à un prince bon et juste, qui craint toujours de s'être trompé, et que toutes les réclamations, présentées surtout avec un appareil imposant, jettent dans la perplexité. C'est ainsi que le duc de Choiseul avoit su se faire chérir de son maître.

Les mécontents fondent cependant toujours des espérances sur l'effet des conférences que le prince de Conti a eues avec le monarque. Ce prince sage, laborieux, très-instruit, deviendroit l'idole de la nation, si les rênes du gouvernement lui étoient confiées.

On prépare dans les assemblées provinciales de Picardie de grandes réclamations contre les pots-de-vin que les ecclésiastiques exigent en passant les baux. L'abus scandaleux que le nouvel archevêque de Lyon en a fait, il y a quelques années, y a donné

lieu. Ayant la feuille des bénéfices, il se fit adjuger l'abbaye d'Ourscamp. Le renouvellement des baux ne tarda pas à se faire, moyennant un pot-de-vin de 60,000 livres. Quand il eut touché cette somme, il laissa cette abbaye à l'archevêque de Bordeaux, pour en prendre une meilleure. Celui-ci, avant de jouir de son droit, prit d'autres fermiers et un nouveau pot-de-vin. Les anciens fermiers ont réclamé et réclament encore les 60,000 livres qu'ils ont données à M. de Marbeuf. Les assemblées provinciales, frappées de cette injustice cléricale et épiscopale, demandent une loi pour arrêter le cours de ces abus.

L'abbé de Vermond, lecteur de la Reine, continue d'être en faveur, et cette faveur lui vaudra probablement l'abbaye de Saint-Victor. On donne à ceux qui ont : grand bien leur fasse !

Les avocats ont refusé de signer le nouveau mémoire de M. de Beaumarchais, attendu qu'il y traite trop au long les matières d'État. Il s'y défend sur un seul point : l'accusation d'avoir été l'espion du gouvernement, et remet à une autre fois à repousser, dit-il, la *Bergasserie* et la *Kornmannerie*.

On parle beaucoup des ambassadeurs de Tippo-Saïb, qui, suivant le *Journal de Paris*, arrivent avec trente millions de présents. Ces trente millions sont composés d'abord de la quittance de dix-huit à vingt millions que nous devons à ce prince, avec le désir de ne point le payer, et d'un trône en ivoire, garni d'or et de diamants, dont ils feront hommage à la Reine.

Il est décidé que le Roi ira dans deux mois faire connoissance avec son armée de Metz et de Flandre. Le quartier général du premier sera Frescati, château de l'évêque, où logera le monarque, ainsi que les ambassadeurs indiens.

On appelle le dernier arrêt du Conseil, qui inculpe de forfaiture tous ceux qui s'opposent à l'exécution des nouveaux plans, l'arrêt des *comme si*. « Claire, Claire ! a dit Rousseau, les enfants chantent quand ils ont peur. »

On évalue à 300,000 livres par jour la perte que la cessation de la justice occasionne au Roi.

Du 13 juillet.

Le projet d'accélérer la convocation des États généraux est ce qui a brouillé de nouveau M. de Brienne et M. le garde des sceaux,

et mis en balance l'existence ministérielle du premier. M. de Lamoignon est toujours pour les moyens violents, pour tout exiger de la nation et pour ne lui rien accorder. Il disoit dans l'un des derniers conseils que si les Parlements étoient rétablis, il ne répondoit pas de la couronne du Roi. Ses craintes, dans ce cas, sont, à ce que l'on assure, un peu personnelles.

On s'occupe d'un papier-monnaie pour nos colonies. C'est en ce moment la grande affaire du ministre de la marine. Ce papier sera, dit-on, très-avantageux, attendu que notre numéraire ne passera pas au delà des mers.

Le premier président de la chambre des comptes, accompagné de quelques maîtres des requêtes, s'est rendu dernièrement chez le syndic des orfèvres de Paris, portant plusieurs sacs de louis. On les a jetés dans le creuset. Les ouvriers n'ont point vu les espèces, et l'opération s'est faite avec beaucoup de mystère. On ne sait si ce sont de faux louis, des louis fabriqués avec trop d'alliage, ou de certains louis frappés, il y a trois ans, dans les ténèbres, et portant sur le front de l'empreinte le symbole de l'infidélité et de la calomnie.

LETTRE TRENTIÈME.

De Versailles, le 17 juillet 1788.

Les députés de Bretagne ayant notifié au principal ministre que, s'ils n'obtenoient pas audience du Roi avant un jour qu'ils déterminoient, ils retourneroient rendre compte de ce refus à leurs commettants, n'en ont point reçu une réponse satisfaisante. Ils ont donné le lendemain un grand repas, auquel ils ont invité tous les Bretons qui se trouvoient à Paris, et dans la nuit même ils ont reçu la visite du chevalier Du Bois, qui les a conduits à la Bastille. Le public honnête est fort alarmé de l'impression que cet acte de vigueur peut faire sur les esprits rétifs de leurs compatriotes.

On assure qu'à Grenoble, le Parlement entier a été enlevé de la même manière, tandis que des canons chargés à mitraille étoient braqués contre la ville. On ajoute que, sans être effrayée de cet appareil formidable, la noblesse s'est assemblée et a arrêté

que, si la cour persistoit, la province étoit en droit de regarder comme nul le traité qui la rend sujette de la couronne de France, d'élire un Dauphin, et de s'armer pour défendre ses droits. On prétend qu'à cette nouvelle le ministère a pris le parti de la condescendance.

Le dernier compte rendu a annoncé des réformes dans la maison de *Monsieur*. L'ingrat public s'occupe en ce moment de cet article, et ne cesse de demander quand ces réformes auront lieu.

Du 19 juillet.

Les députés de Bretagne ont été retirés de la Bastille : on les a envoyés en divers lieux d'exil. Une circonstance singulière de leur enlèvement est que l'un d'eux ne s'est pas trouvé chez lui, lorsqu'on est venu lui signifier la lettre de cachet. « N'ayez point d'inquiétude, dirent ses confrères; lorsqu'il saura où nous sommes, il viendra nous rejoindre. En effet, deux heures après, le brave Breton se rendit de lui-même à la Bastille.

L'archevêque de Sens est allé ces jours derniers au Trésor royal et à la Bourse, où les effets baissent journellement. Les mauvais plaisants disent que son aspect seul les fit encore baisser à l'instant de un et demi pour cent. A dire vrai, il ne se fait aucune affaire. On a envoyé le même jour deux millions aux trésoriers provinciaux de la guerre. Ordinairement ces fonds sont assignés sur les receveurs des impositions dans le lieu ; mais on ne perçoit rien dans plusieurs provinces, surtout en Bretagne et en Dauphiné. Les Dauphinois ont pris les couleurs de la province. Les femmes en ont donné l'exemple. A Paris, elles portent des bonnets *comme si :* sobriquet du dernier arrêt du Conseil.

Rien n'est arrangé avec aucune province, quoiqu'on l'ait dit, et l'on tremble pour les suites de cette opiniâtreté réciproque. La condescendance du ministère envers le Dauphiné s'est bornée à ceci. Les chefs des États qui s'étoient assemblés sans permission ont été mandés à Versailles. Le Roi leur a parlé avec bonté, et leur a permis de s'assembler en disant : « Ces États ne me sont jamais désagréables ; mais des Parlements qui veulent être les maîtres me le seront toujours. »

On s'attend à la publication d'un édit qui fixera la convocation

des États généraux au 1er mai 1789. Ce seroit peut-être le seul moyen de calmer les esprits ; mais on ne comprend pas que d'ici là, les affaires puissent rester dans l'état de stagnation où elles se trouvent.

Le clergé vouloit faire encore des remontrances : il a reçu ordre de se séparer le 27 juillet. Il a demandé une prolongation d'assemblée qui lui a été d'abord refusée. Il est revenu à la charge, et la cour a mis pour condition à cette prolongation qu'elle seroit aux frais de chaque membre dont l'assemblée est composée. Il n'en a plus été question.

Des députés de Languedoc, pris des trois ordres, sont en route pour se rendre ici. On parle encore de casser le Châtelet.

LETTRE TRENTE ET UNIÈME.

De Versailles, le 5 août 1788.

Le ministre de Paris, suivi de ses bureaux, a quitté l'hôtel qui lui étoit affecté à Versailles, et le principal ministre l'occupera désormais, ce qui le mettra à portée de communiquer avec son frère, ministre de la guerre.

Le dégoût s'étoit emparé de la tête froide et philosophique de M. de Malesherbes. Il vouloit absolument se retirer de la cour et du Conseil. Le principal ministre, qui n'est pas fâché que des hommes de bien partagent ses soins et ses sollicitudes, l'a retenu, en lui faisant espérer que l'orage ne tarderoit pas à se dissiper.

Le garde des sceaux a réuni à son ministère les affaires de la prévôté de l'hôtel du Roi à Versailles. Avec le temps il réunira tout ce qui peut lui convenir.

On prévoit dans Paris un renchérissement du pain. Onze mille hommes de troupes viennent en conséquence s'établir dans ses environs. Ils serviront à contenir le peuple au cas qu'il prenne de l'humeur. Les ennemis d'une libre exportation lui attribuent la cherté des grains. La récolte est médiocre : le haussement de prix en étoit une suite nécessaire, au moins momentanément.

La Reine tient toujours sa cour à Trianon. Cette cour est composée des familles de Coigny, Polignac et Vaudreuil. Le Roi fait de fréquents voyages à Rambouillet. Il y couche trois nuits de chaque semaine, et revient toujours dîner à Trianon.

Du 7 août.

Les politiques assurent des choses qu'on ne peut mettre qu'au rang des probabilités. L'une, que l'archevêque de Sens sera très-incessamment premier ministre avec des gardes, etc. L'autre, qu'il sera tout aussitôt revêtu de la pourpre cardinale.

Au reste on revient à croire que le rétablissement provisoire des Parlements jusqu'à la convocation des États généraux ne tardera point et servira à illustrer l'inauguration du premier ministre. La difficulté est, dit-on, dans la forme de l'enregistrement de cette opération. Le ministre vouloit qu'il se fît uniquement à la grand'chambre. Le premier président résiste : il s'agit de trouver un biais.

Vingt mille ouvriers du faubourg Saint-Antoine sont sans travail. Leur curé a fait des représentations sur les suites que pouvoit avoir leur mauvaise humeur. Ordre aux troupes d'accélérer leur marche : des baïonnettes au lieu de pain.

Du 9 août.

De nouveaux incidents retardent chaque jour les opérations du principal ministre. L'installation d'un grand bailliage au Palais devoit, ces jours-ci, anéantir le Châtelet, dont quelques membres avoient consenti à y prendre place : des magistrats à la Maupeou l'auroient complété, et c'étoit M. d'Albert qui en auroit été le président. Ce dernier a cédé aux remontrances de son épouse, et a porté sa démission à l'archevêque de Sens ; tous les futurs conseillers ont suivi son exemple.

Le petit bailliage de Melun a refusé, comme la majeure partie des autres, le titre de grand bailliage. On a voulu envoyer le régiment de Royal-Piémont dans cette ville ; mais le duc de Sully, qui en est le colonel, a déclaré que, prêt à verser tout son sang pour le Roi et la patrie, il ne s'exposeroit jamais à répandre celui de ses concitoyens. Il a été exilé. Ces exemples, qui se multiplient, font croire qu'on exécutera le projet qui recule sans cesse l'espoir de quelques succès, et que les choses seront remises dans leur premier état jusqu'à la convocation des États généraux. On prétend cependant que le principal ministre a promis au Roi de réussir à éluder cette formidable convocation.

En attendant, les rentiers et tous les créanciers du Roi sont

dans les transes. On craint que les payements de l'Hôtel de ville ne soient suspendus, plusieurs provinces refusant de payer les impositions, et les recettes diminuant journellement.

La réponse du Roi aux nouveaux députés de Bretagne a été imprimée avec des changements. On y lisoit : « Vos privilèges seront conservés, en me témoignant fidélité et soumission. » On a mis un gros point et un alinéa après le mot *conservés*, ce qui détruit l'équivoque et l'air d'une promesse conditionnelle et illusoire, dont les Bretons avoient été choqués.

LETTRE TRENTE-DEUXIÈME.

De Versailles, le 14 août 1788.

On parle beaucoup du nouvel arrêt du Conseil, qui suspend la cour plénière, et fixe au mois de mai prochain la convocation des États généraux ; mais il ne s'ensuit encore aucune réconciliation du ministère avec le parti parlementaire, qui se montre toujours ardent et nombreux dans nos provinces. On prétend même que le grand conseil va enregistrer tous les édits relatifs aux nouveaux plans, et recevoir l'attribution de toutes les causes criminelles.

La Bretagne est d'une opiniâtreté désespérante. Cinquante-deux nouveaux députés qui viennent d'arriver ne laissent pas d'embarrasser le ministère.

M. Baron, procureur général de la sénéchaussée de Lyon, étoit venu à Paris pour affaires de son corps. Sa présence et son langage déplurent au garde des sceaux, et il eut ordre de quitter Paris dans les vingt-quatre heures. Son retour à Lyon fut signalé par des protestations qui ont irrité le chef de la magistrature. M. Baron a été arrêté et conduit dans une citadelle. Un bon citoyen ne peut que désirer que tout ce qu'on fait tourne au bien, profit et liberté de la nation ; mais, en vérité, tant d'enlèvements aigrissent les esprits les mieux disposés.

Les ambassadeurs de Tippo-Saïb ont reçu leur audience publique du Roi le 10 de ce mois. On devoit établir le trône dans la galerie, et l'entourer de gradins. On a été arrêté par la dépense qu'auroit entraînée la décoration d'une scène aussi spacieuse.

Les ambassadeurs ont fait des visites à messieurs du corps diplomatique; mais ceux-ci, n'ayant point reçu d'ordres à cet égard de leurs cours respectives, n'ont point encore rendu ces visites.

Du 16 août.

Le grand conseil a enregistré les lettres patentes qui lui attribuent le jugement des causes criminelles. L'arrêt qui prononce la convocation des États généraux n'a point produit l'effet qu'on en attendoit. Le public est dans une disposition fort éloignée de la confiance. Cet arrêt d'abord et surtout un dîner que le premier président a fait chez le principal ministre avoient donné l'espoir d'une prochaine conciliation. Mais l'ordre que les magistrats supprimés ont reçu d'apporter les titres de leurs offices pour procéder à la liquidation sur le pied de la première finance continue de désespérer les parlementaires.

Et puis toujours des proscriptions! Le duc de Luxembourg, qui s'étoit signalé dans les séances parlementaires contre les lettres de cachet, vient d'en recevoir une qui l'envoie aux îles d'Oléron.

La plupart des banquiers qui approvisionnoient les caisses royales ayant retiré leurs fonds, les capitalistes et les rentiers sont dans les angoisses. Les spéculateurs annoncent, surtout pour le commencement de l'année prochaine, une extrême pénurie d'argent.

Toutes les mouches de la police sont attachées aux pas des cinquante-deux députés de Bretagne. Ils se sont logés chez des particuliers. On les dit suivis de quatre cents autres gentilshommes bretons.

Le Roi ayant lu la brochure intitulée *Bien-mé*, où l'on se permet des recherches sur sa vie privée et de lui donner des leçons, s'est imposé, dit-on, la loi de ne plus boire que de l'eau.

On dit que M. de Calonne est venu à Paris incognito. Pour prévenir toutes difficultés sur son mariage fait en pays étranger et protestant, cet ex-ministre, en passant à Bruxelles, a paru avec son épouse devant l'Église catholique et a donné à son mariage toutes les façons prescrites par le rite romain.

Il y a eu un peu de bisbille entre nos ministres au sujet de

l'ouvrage de Mirabeau sur la monarchie prussienne. Didot avoit eu d'abord une simple permission verbale d'imprimer; l'ouvrage près de sa fin, il eut peur, et la demanda par écrit. M. de Montmorin, cédant à ses importunités, la lui délivra. Le garde des sceaux a voulu la retirer : l'imprimeur est inébranlable. Les ministres s'en veulent mutuellement, et cependant l'ouvrage reste là.

La succession du maréchal de Richelieu n'est pas aussi riche qu'on s'y attendoit. Les dettes du père et des fils se montent à trois millions. La maréchale douairière a montré autant de désintéressement que de tendresse pour son vieux époux.

LETTRE TRENTE-TROISIÈME.

De Versailles, le 25 août 1788.

Les avantages que le Roi a accordés au Dauphiné viennent d'être sanctionnés par un arrêt du Conseil. Les priviléges de la province sont confirmés. Les États y seront composés de quarante-cinq députés de la noblesse, autant du clergé, et quatre-vingt-dix du tiers état. Les officiers municipaux de Grenoble et de Romans qui avoient été enlevés sont remis en liberté. On croit que la Bretagne ne tardera pas à éprouver une condescendance semblable. La division qui règne entre les ministres, les craintes d'une guerre et une pénurie extrême dans les coffres de l'État, voilà les tristes bases de notre espoir pour une conciliation qui peut encore prévenir de grands maux; mais cet espoir est accompagné de fâcheuses alarmes pour tous les créanciers de l'État.

On cite un trait de générosité bien digne d'être conservé en l'honneur de M. le comte de Clermont-Tonnerre. Dans la première émeute de Grenoble, un bourgeois leva la hache sur lui, et le coup fut heureusement détourné. Le lendemain il fut appelé chez le commandant, qui le fit entrer seul dans son cabinet : « Malheureux! lui dit le comte, je te pardonne; mais il ne dépend pas de moi de te faire grâce. Prends ce passe-port et ces vingt-cinq louis, et fuis au plutôt. »

La Reine ne cesse de donner des preuves de cette popularité

charmante qui lui mérite l'amour de tous les François. Le jour de l'audience des ambassadeurs indiens, une femme de province, voyant à ses côtés *Madame* et le duc de Normandie, ne put retenir cette exclamation : « Mon Dieu! les beaux enfants! » La Reine s'approcha d'elle en lui conduisant le prince et la princesse, auxquels elle dit : « Mes enfants, saluez madame. » Sa Majesté lui fit elle-même une révérence très-gracieuse.

On espère peu de l'ambassade de Tippo-Saib. Ce prince offre, dit-on, beaucoup d'argent à notre cour; mais il demande six mille hommes de troupes, et ce traité seroit pour nous le signal d'une guerre éternelle avec les Anglois.

Bientôt on ne saura plus que jouer aux François. Le public est saisi de la rage des allusions. On devoit donner *Athalie* pour les ambassadeurs indiens : on lui a substitué *Sémiramis* et *la Partie de chasse de Henri IV;* mais il a fallu faire d'énormes retranchements à cette dernière.*

De Paris, le 21 août 1788.

L'arrêt du Conseil qui force les créanciers de l'État à prendre en payement pour deux cinquièmes de papier, qu'ils ne pourront placer qu'en le prêtant bientôt au Roi, a répandu un discrédit général. Il n'y a plus ni argent ni confiance. La lenteur du payement des rentes dont les fonds ont été diminués de douze millions par mois, renforce cette mauvaise impression. La rue Vivienne est engorgée de porteurs de billets de la caisse d'escompte, qui veulent être remboursés. Autre arrêt du Conseil qui lui permet de donner des lettres de change en payement, et un autre encore qui ordonne que les intérêts de soixante-dix millions, mis en dépôt par cette caisse au Trésor royal, continueront d'être payés en deniers comptants. On sait que ces soixante-dix millions sont les mêmes que M. de Calonne avoit escamotés aux administrateurs de cet établissement.

Le comité de la caisse d'escompte a arrêté, dit-on, que ses membres se cotiseroient, pour ne point profiter de l'arrêt du Conseil, et pour faire tous les remboursements en argent.

Le renchérissement du pain a occasionné des émeutes à Rouen et à Gisors : la plupart des ouvriers sont sans travail, et la moindre

augmentation dans le prix des choses dont ils se nourrissent ne peut qu'aigrir leur humeur.

L'arrêt du Conseil, qui ajourne les États généraux au 1er mai prochain, n'est pas encore revêtu de lettres patentes ni d'enregistrement. On ne sait encore où cette auguste assemblée se tiendra. Peut-être le mieux seroit-il de la placer à l'abbaye de Saint-Denis. Là on trouveroit chambres, salles, appartements, jardins, et le Roi seroit à portée de s'y rendre souvent.

On prétend que le baron de Breteuil ne restera pas longtemps oisif; que bientôt, chancelier de la Reine, il n'occupera cette dignité que dans l'expectative d'une place très-importante dans le ministère.

LETTRE TRENTE-QUATRIÈME.

De Versailles, le 26 août 1788.

On l'avoit prévu. Les comités des princes qui se sont répétés à Versailles ont ébranlé l'attachement du Roi pour son principal ministre et opéré enfin la retraite de ce dernier. Il a été proposé à M. Necker de reprendre le timon des finances. On assure que l'une des conditions qu'il a exigées est qu'il n'entre au Conseil que les personnes qui ont le droit d'y entrer. Il est nommé de ce matin administrateur général des finances. On croit qu'il retirera l'arrêt de suspension de payement au moyen d'un prêt de quatre-vingts millions que lui fait la Banque.

On ne connoît point encore les autres changements du ministère. Le public rend la marine à M. de Castries, et y joint le département de la guerre. On se rappelle que c'est l'ami intime de M. Necker. M. de Maupeou est à l'agonie. M. de Lamoignon se flatte encore de lui succéder. Tout cela n'annonce point un triomphe pour les parlementaires; mais la cour plénière paroît étouffée au berceau. La convocation des États généraux devient fort douteuse.

On parle de la disgrâce de l'abbé de Vermond.

Toutes les affaires vont prendre une nouvelle face. La confiance du peuple dans ses guides rendra inutiles les baïonnettes qui entourent en ce moment tous les marchés publics de la France.

Les Béarnois ont formé un régiment pour la défense de leurs franchises et de leurs privilèges. Le ministère y avoit expédié la permission d'assembler les États, en déclarant que ces États seuls pourroient former des demandes. Le Dauphiné n'avoit point été satisfait de la même disposition faite en sa faveur, parce que la cour se réservoit le droit d'en nommer les chefs. La noblesse y a recommencé ses assemblées, malgré l'ordre donné aux troupes de s'y opposer. Tous les officiers ont refusé de prêter leur ministère à des actes de violence.

L'archevêque de Sens est parti hier à huit heures du soir pour la campagne, d'où il doit se rendre sur-le-champ à Brienne.

Du 27 août.

M. Necker entre au Conseil. Les effets publics remontent à chaque heure du jour. Hier les agioteurs ont payé 4,200 livres les actions de la caisse d'escompte, que peu de jours avant ils refusoient à 3,300 livres

Le comte d'Artois a influé beaucoup sur cette révolution. L'abbé de Vermond avoit détruit les effets d'une première tentative : il est décidément renvoyé de la cour.

Le peuple a témoigné sa joie de la manière la plus bruyante, et de longtemps on n'avoit crié *Vive le Roi!* avec autant d'empressement et de vivacité. Plus de dix mille personnes, sur les apparences de l'événement, s'étoient rassemblées lundi au Palais-Royal. Quand la nouvelle arriva, ce furent des claquements de mains, des applaudissements, des cris de joie qui durèrent bien avant dans la nuit.

M. de Brienne aura le premier chapeau de cardinal, la coadjutorerie de son archevêché pour son neveu, et la pension de 40,000 livres.

Du 30 août.

Le règne des favoris et des vampires est passé. Le Roi veut régner par lui-même. On dit M. de Lamoignon renvoyé, les sceaux mis en dépôt entre les mains de *Monsieur*, frère du Roi, jusqu'à l'arrivée de M. de Castillon, procureur général du Parlement d'Aix, à qui ils sont destinés ; M. de Saint-Priest, ministre des affaires étrangères; M. de Montmorin, gouverneur du Dau-

phin; M. d'Ormesson, ex-contrôleur général, nommé au département de Paris; M. de Castries, à celui de la guerre, et M. de la Porte, à la marine; M. Lambert, intendant de Paris.

L'ancien principal ministre a été mandé le 27, et il a eu un entretien particulier de vingt-deux minutes avec le Roi. Sa disgrâce lui a été annoncée le 26, par des reproches très-durs d'un maître en colère : il s'est jeté aux genoux du Roi. On s'apercevoit depuis quelque temps de l'impression des contradictions sur ses facultés intellectuelles. On raconte qu'une fois, au milieu de la nuit, il appela son valet de chambre pour écarter, disoit-il, ces robes noires qui l'injurioient. Un jour, étant à table, au lieu de demander des petits pois, il dit à un des convives : « Monsieur, donnez-moi de ces députés. » Il avoit la tête si troublée lorsqu'il quitta Versailles, qu'il prit la voiture du marquis de la Grange pour la sienne, et y monta avec madame de Canisy. Il en fallut descendre : le peuple, qui s'étoit attroupé, rit beaucoup de cette méprise, et répéta plusieurs fois ce cri de la haine : « Adieu au banqueroutier! »

La banque de Genève offre à M. Necker, dit-on, jusqu'à deux cents millions.

LETTRE TRENTE-CINQUIÈME.

De Versailles, le 6 septembre 1788.

Les nouveaux changements auxquels on s'attend dans le ministère n'ont point encore eu lieu. Les camps de Metz et de Saint-Omer subsistent, malgré la première résolution qui avoit été prise pour le contraire. Le comte de Brienne a été envoyé au premier, dont on dit que le motif est la réunion de quatre-vingt mille Prussiens qui menacent les Pays-Bas autrichiens. On prétend même que la garde de ces provinces va être confiée aux troupes françaises.

L'archevêque de Sens est toujours consulté par le Roi, qui le regrette, dit-on. Les amis du cardinal de Rohan espèrent que le Pape ne lui accordera la barrette que sous la condition que le cardinal de Rohan sera réintégré. On observe que dans le temps où il étoit question du chapeau de cardinal pour l'évêque de Metz,

M. de Brienne présenta un mémoire au Roi pour prouver qu'il étoit utile et prudent en France de se passer de cardinaux. La circonstance qui lui est devenue personnelle paroît lui avoir fait changer d'avis.

Quelques personnes prétendent encore que le Parlement sera rétabli. D'autres assurent que la volonté du Roi est inébranlable sur ce point, et que Sa Majesté est fort opposée à l'aristocratie parlementaire.

Le Parlement de Pau, mandé à Versailles, a reçu ordre de s'arrêter à Étampes.

Le grand conseil ne siége plus qu'entouré de baïonnettes. M. de Nicolaï, premier président de cette cour, s'y rendoit la semaine dernière avec une escorte. Il s'avisa de mettre la tête à la portière pour apostropher quelques personnes qui le regardoient d'une manière peu flatteuse pour lui. « Que veulent donc ces mâtins? » s'écria-t-il d'un ton analogue à son ancien métier. Depuis ce jour on ne l'appelle plus que *le président Mâtin*.

Comme tout est de mode à Paris, on appelle la maladie courante, qui se manifeste par un peu de fièvre et de mal de gorge, *la Brienne*.

C'est la Reine qui a présenté M. Necker au Roi après sa nomination. Elle y a mis ses grâces ordinaires, en disant à son auguste époux : « Sire, voici votre meilleur ami! » Les payements continuent de se faire entièrement en argent au Trésor royal. M. Necker n'y a trouvé, à son installation, que 4,000 livres d'espèces.

M. de Lamoignon a fait au Roi l'offre de sa démission. Le Roi a répondu, dit-on, qu'il l'accepteroit quand il en seroit temps. On ajoute qu'il a avoué au Roi que l'on ne pourroit compter sur les grands bailliages. « Je m'en étois bien douté, » répliqua le monarque.

Les sceaux ont été, dit-on, offerts à M. de Malesherbes, qui n'a pas voulu succéder à son parent.

C'est M. Lambert, honoré en ce moment par le public de l'épithète de *tartuffe*, qui a créé le merveilleux projet de ne payer qu'une partie des rentes, et de suppléer au reste par des bandes de papier, dont on ne pourrait faire d'autre usage que

de le rendre au Roi dans les emprunts toujours ouverts. Pour récompenser ce grand homme, on vient de le faire ministre d'État. Il sera le digne successeur d'un autre grand homme, feu M. Berthier de Sauvigny, dans l'intendance de Paris. On prétend que le Roi ignoroit cette opération, comme il en a ignoré beaucoup d'autres qu'on a faites en son nom, et que l'attention de M. de Brienne à ne point fatiguer Sa Majesté des minuties de cette espèce a été l'une des principales causes de sa disgrâce.

LETTRE TRENTE-SIXIÈME.

De Versailles, le 11 septembre 1788.

Le public rétablit les Parlements à chaque heure du jour, et détruit son ouvrage une heure après. On ne sait et on ne peut savoir la détermination de la cour à ce sujet, car elle paroît flotter toujours dans l'indécision.

La hausse des effets publics ne s'est point soutenue, et il s'en faut que les espérances du public soient consolidées. Il est vrai que les craintes d'une guerre se répandent de plus en plus. Il est très-certain qu'il y a une négociation sur le tapis pour les Pays-Bas. On assure que le prince de Condé s'est rendu à cet effet incognito à Bruxelles. Cette opération est une suite du prêt de vingt-quatre millions fait bien réellement à l'Empereur. Ces belles provinces serviront de nantissement, ou la somme sera appliquée au prix d'acquisition.

M. Necker a fait, le 3 de ce mois, son entrée à l'hôtel du contrôle général. Il ne s'y est pas reconnu : le luxe et la magnificence y règnent. M. Necker s'est écrié : « Il faut avouer que M. de Calonne s'entend bien à arranger un contrôle général ! »

Des troupes s'avancent peu à peu dans le voisinage de Paris : déjà quinze cents hommes sont logés à Ivry et à Villejuif.

La première présidente du Parlement de Pau a l'esprit entièrement aliéné. C'est l'effet d'une frayeur qu'elle eut dans des jours critiques pendant les troubles qui ont eu lieu dans cette province.

Trois procureurs et deux chevaliers de Saint-Louis ont été

décrétés de prise de corps par le grand conseil. On les regarde comme les premiers auteurs de l'outrage que recurent le 26 août divers membres de cette cour souveraine. Le hasard voulut que l'orage tombat particulièrement sur les abbés Mary et Pourteyron, les deux plus intrépides opposants à l'enregistrement de l'édit sur les matières criminelles.

On parle de diminuer le nombre des grands bailliages, et de mettre l'attribution qu'on leur a accordée au-dessous de 20,000 livres. Le grand bailliage de Nismes, depuis longtemps en plein exercice, a fait pendre plusieurs malfaiteurs. Ce projet n'annonce point gain de cause aux Parlements, qui exigent l'entière abolition des grands bailliages.

On n'a point encore nommé aux gouvernements vacants par la mort du maréchal de Richelieu et du duc d'Aiguillon. On croit que le projet de la cour est de ne disposer d'aucune place ecclésiastique ni militaire, afin de réserver pour l'époque des États généraux des moyens de fixer ceux que l'attrait des récompenses peut séduire.

Du 12 septembre.

M. de Lamoignon n'est plus en place. La justice, interrompue depuis quatre mois, va reprendre son cours, et le Parlement ses fonctions, à la suite d'un lit de justice qui sera tenu ici. MM. Fréteau, Sabathier, d'Éprémesnil et de Monsabert sont rappelés, et l'on croit qu'ils seront de retour à temps pour assister à cette auguste cérémonie, où l'on enregistrera, dit-on, trois grands bailliages, entre autres ceux de Lyon et de Poitiers. On parle aussi de l'enregistrement du dernier emprunt, qui paroît d'une nécessité indispensable dans l'état actuel des finances. Tel sera le parti mitoyen qui subviendra à l'exigence du moment, en attendant les États généraux.

M. Necker exige que M. de Brienne rende compte de sa gestion avant de s'éloigner.

Les remontrances des nouveaux députés de Bretagne sont imprimées. Tous les ministres s'étaient refusés à les présenter au Roi. C'est M. de Guiche, capitaine aux gardes, qui s'en est chargé. Leurs prédécesseurs ont sur-le-champ reçu, à la Bastille, l'ordre de leur sortie. Mais lorsque, suivant l'usage, le com-

mandant de ce château a voulu exiger d'eux le serment de garder un silence éternel sur les causes de leur détention, ils ont eu la noble fermeté de résister, et sont, en conséquence, restés à la Bastille.

LETTRE TRENTE-SEPTIÈME.

De Versailles, le 15 septembre 1788.

La réponse de M. Necker à M. de Calonne attendoit sans doute, pour être publiée avec avantage, son élévation au ministère. Après la lecture pénible d'un in-quarto de trois cents pages, les gens impartiaux n'osent encore prononcer. Les raisonnements de M. Necker, noyés dans d'arides discussions et dans des calculs encore plus arides, ne sont pas toujours satisfaisants.

La déposition du garde des sceaux a été accompagnée de trois déclarations : la première, qui suspend tous les édits du 8 mai jusqu'à la tenue des États généraux; la seconde, qui permet au Parlement de reprendre ses fonctions et de former la cour des vacations; la troisième, qui révoque l'arrêt du Conseil portant création de billets pour le Trésor royal.

L'ex-principal ministre est, *dit-on*, exilé à Paris.

M. Necker a réduit à 200,000 livres la dépense de la table de madame la gouvernante, qui comprend celle des Enfants de France.

Du 19 septembre.

Il n'est encore que probable que les sceaux passeront sous la direction de *Monsieur*, frère du Roi. Sa Majesté se les est réservés, en confiant les signatures à M. de Fleury. Les derniers événements ont donné un grand ascendant aux princes frères, et l'on ne seroit point étonné qu'ils finissent par avoir une grande part aux affaires, dont jusqu'ici l'on avoit cherché à les éloigner. La veille de la disgrâce de M. de Lamoignon, Mgr comte d'Artois le rencontra et lui dit : « Vos projets, monsieur, déplaisent à la nation, et je vous conseillerois de donner votre démission. » — « J'ignore, répondit le garde des sceaux, si c'est un ordre du Roi ou un simple avis que vous me faites l'honneur de me donner; mais je ne présume pas que mes services déplaisent à

Sa Majesté. » — « Vous présumez mal, » lui répliqua le prince en lui tournant le dos.

Le jour de sa retraite, M. de Lamoignon, n'osant traverser la galerie, passa par le petit escalier nommé l'*escalier des Chiens*. Cette fuite et le passage qui l'a favorisée ont donné lieu à plusieurs plaisanteries plus mauvaises les unes que les autres.

La santé de M. le Dauphin devient de plus en plus déplorable : il peut à peine se soutenir sur ses jambes. Ses douleurs lui laissent peu d'intervalles. Son esprit, sa patience, sa douceur, ne peuvent qu'ajouter aux regrets d'une perte qu'on croit plus que jamais inévitable. Il est question de l'envoyer à Nice ou à Montpellier, l'air de Meudon étant beaucoup trop vif.

Du 21 septembre.

C'est M. de Barentin, premier président de la cour des aides, qui aura les sceaux. On ne pouvoit choisir un plus honnête homme. La malignité se désespérera de n'avoir rien à dire sur son compte.

La révocation de l'arrêt qui fixoit en papier le payement d'une partie des dettes de l'État a ranimé la confiance nationale. Tous les effets à la Bourse ont repris vigueur. Quand on voit les François passer d'une détresse accablante à un état de joie et d'espérance, on ne peut refuser à M. Necker l'épithète de « sauveur ».

Les Bretons embastillés ont été mis en liberté sans faire de serment.

Les boulangers de Paris ayant voulu augmenter le prix du pain, malgré la taxe, ont député leur syndic chez le lieutenant de police. L'artisan a parlé sans doute avec trop de liberté au magistrat, puisque celui-ci, pour toute réponse, l'a envoyé en prison. Un arrêt du Conseil, qui défend l'exportation des grains, a remis les choses en ordre, en produisant une diminution subite dans le prix des farines.

LETTRE TRENTE-HUITIÈME.

De Versailles, le 24 septembre 1788.

Le Parlement a repris ses fonctions aujourd'hui. La première opération a été l'enregistrement des lettres de garde des sceaux

en faveur de M. de Barentin. On s'est occupé ensuite des malheurs arrivés à l'occasion des réjouissances extravagantes du peuple.

M. de Crosne, lieutenant de police, a été mandé à la barre de la cour. Il s'est trouvé mal : on lui a apporté un verre d'eau. On l'a vexé pendant une heure par des interrogations sans nombre. M. Du Bois, commandant du guet, mandé et absent, son major a comparu, et a justifié son chef en disant qu'il s'étoit conformé aux ordres de M. de Biron. En conséquence, ce maréchal de France a été invité à se trouver le lendemain à l'assemblée des pairs pour répondre sur les ordres qu'il pouvoit avoir donnés.

Les députés de Bretagne se sont rendus au Palais, et ont demandé à être admis, pour féliciter le Parlement sur son retour. Le président de Gourgues étoit d'avis qu'ils fussent reçus. M. Robert s'y est opposé.

Les magistrats exilés ont la permission de venir reprendre leurs places, et ne tarderont pas à paroître.

Une déclaration du Roi suspend les fonctions des grands bailliages, et annonce les États généraux pour janvier 1789.

M. Du Bois a été forcé de se retirer, chargé du sang de ses concitoyens; mais il avoit des ordres. Il reste à savoir si des ordres, même dans une monarchie, peuvent autoriser à maltraiter et à poignarder ses compatriotes. Il est au moins malheureux pour lui que le carnage ait été plus grand lorsque l'affaire lui devenoit personnelle.

On parle toujours de la retraite prochaine du comte de Brienne, et l'on est également persuadé que M. de Montmorin ne gardera pas le département des affaires étrangères. Sa spéculation sur les Pays-Bas autrichiens est tombée dans l'eau. On désigne un nouveau successeur : le duc de Guines, homme qui a infiniment d'esprit, que ses missions à Berlin et à Londres ont fait connoître, et qui singera parfaitement le duc de Choiseul.

Du 27 septembre.

Les parlementaires sont très-mécontents de l'élévation de M. de Barentin au ministère. Ils le croient une âme damnée de la cour, comme si, dans tous les pays du monde, les circonstances n'étoient pas la boussole des opinions de l'homme en place!

M. de Lamoignon a 1,900,000 livres de dettes. Ainsi l'on doit excepter ses créanciers du nombre des frondeurs qui blâment les grâces pécuniaires dont il est comblé.

LETTRE TRENTE-NEUVIÈME.

De Versailles, le 2 octobre 1788.

La confiance en l'administration de M. Necker croît de jour en jour. Une opération très-avantageuse sur les piastres lui a donné un bénéfice considérable, et l'a mis en état de faire travailler dans plusieurs de nos hôtels des monnoies.

M. de Rulhières a le commandement du guet de Paris à la place de M. Du Bois. C'est le frère de l'académicien.

Les chambres des enquêtes travaillent à se purger de ce qu'ils appellent les faux frères. Le président Roland est marqué en encre rouge sur cette liste.

M. Talon est désigné pour premier président de la cour des aides.

Les Lyonnois ont désigné pour leur démagogue orateur aux États généraux le forcené Bergasse. C'est déjà un mauvais augure pour les dispositions qui présideront aux choix des membres de cette assemblée.

Le comte de Mirabeau témoigne aussi une grande envie d'être député aux États; mais il faut être propriétaire de fief. Il est en marché d'une terre en Alsace, qui lui donnera droit au suffrage des votants.

Du 4 octobre.

La dénonciation de MM. de Brienne et de Lamoignon faite aux chambres assemblées par un jeune conseiller a été, dit-on, rédigée et dictée par plusieurs pairs, qui ont choisi un prête-nom sans conséquence. On croit généralement qu'en accueillant cette dénonciation le Parlement a moins voulu intenter le procès aux ministres qui en sont l'objet, que préparer aux États généraux les moyens de le faire. L'action contre le numéro des *Annales*, où M. Linguet maltraite les Parlements, a produit un effet plus prompt. Au moment où ce cahier étoit la proie des flammes, le peuple a battu des mains, et a crié : L'auteur ! l'auteur !

Les désordres ont continué dans Paris pendant plusieurs nuits. Enfin la tranquillité renaît.

L'évêque d'Arras a refusé sa nomination de commissaire du Roi aux États généraux. Il a préféré de paroître à cette auguste assemblée en qualité de député de sa province. Marseille, patrie de M. Bergasse, dispute à Lyon le droit de le nommer. On se prépare à porter de grands coups à l'autorité du monarque.

Il seroit plaisant de voir M. Linguet figurer aussi dans l'assemblée de la nation : on n'en seroit point étonné.

Le baron d'Espagnac ayant publié un mémoire où l'archevêque de Sens se trouve fort maltraité, le Roi lui a fait demander sa démission de la charge d'exempt des gardes du corps. Sa compagnie a sur-le-champ pris un arrêté unanime par lequel elle déclare infâme et déshonoré quiconque accepteroit sa place. Le conseiller d'Espagnac, son frère, dont le nom est si connu dans les fastes de l'agiotage, a intenté un procès au maire de Pont-à-Mousson, espèce d'énergumène qui fait l'orateur au café *de Foy*, et auteur d'un mémoire, publié il y a six mois, contre M. de Calonne, renfermant des personnalités dures contre l'abbé magistrat et agioteur.

Du 5 octobre.

L'égoïsme et le ressentiment que témoigne le Parlement ont diminué le nombre de ses partisans. On lui reproche aussi d'exiger que les États généraux soient convoqués et composés suivant la forme observée en 1614, dans un temps où le cardinal de Richelieu gouvernoit avec un sceptre de fer. Le comte de Lauraguais vient de redresser vertement cette sottise dans un écrit où il prouve par des faits quel est le régime propre à conserver la liberté des suffrages.

Parmi les placards mis en transparents à l'occasion du retour du Parlement, on a distingué celui-ci :

A Sa Majesté, à l'immortel d'Éprémesnil, à la magistrature, au bon génie de la France.

La justice en son temple
A repris tous ses droits.
Puisse germer l'exemple
Du Curtius françois !

Le Curtius romain, par son généreux dévouement, ferma un gouffre qui étoit ouvert sous l'empire.

On sait que les poissardes prétendent avoir le droit de se montrer dans toutes les circonstances, et de complimenter les gens en place. Elles ont été voir M. Necker, et lui ont demandé une grâce. « Quelle est-elle, mes enfants? » — « C'est de nous procurer les boyaux de l'archevêque de Sens pour étrangler le garde des sceaux. »

P. S. Il a été arrêté hier, en plein conseil, à sept heures du soir, que les notables seront convoqués pour le 3 novembre, à l'effet de régler de quelle manière seront composés les États généraux.

LETTRE QUARANTIÈME.

De Versailles, le 8 octobre 1788.

Il est bien certain que les grandes spéculations de notre ministère sont totalement manquées. Nos camps n'ont abouti qu'à une vaine parade et à une dépense inutile. Le projet tardif d'une révolution à opérer en Hollande a été éventé et déconcerté. Il coûtera vraisemblablement la tête à M. de Vilates, et augmentera la liste des fausses opérations des ministres de la fin du dix-huitième siècle. Les Pays-Bas resteront dans les mains de leur souverain, et les millions continueront à sortir sans fruit du Trésor.

Une autre révolution qui se préparoit en Espagne a également manqué, et c'est un motif de consolation pour nos mauvais succès. Il est douteux que l'avénement prématuré du prince des Asturies au trône nous eût été favorable.

L'état de fermentation où sont toutes les têtes importantes en politique ne fertilise point le champ des nouvelles. On voit que d'une foule de projets du premier ordre, de grands efforts n'ont encore pu rien faire éclore de réel.

Passons à des objets d'un ordre inférieur. L'archevêque de Sens n'est point encore descendu à la nullité ordinaire d'un ministre disgracié. Le Roi le consulte, et l'on croit même que son prochain voyage en Italie est une preuve de la confiance qu'obtiennent encore son zèle et ses lumières.

L'abbé de Vermond, qu'on avoit cru exilé, a reparu sur la scène.

Mais le prince qui a sollicité la chute des deux ministres travaille, dit-on, à éloigner sans retour cet abbé, dont le mérite est de plaire ou d'être utile à quelques personnes très-considérables, et le crime, de déplaire à une infinité d'autres.

M. Necker, par un arrêt du Conseil parfaitement bien écrit, rassemble les notables, qui l'ont été sous M. de Calonne, pour examiner et recevoir le vœu de la nation sur la manière dont elle doit être assemblée. Cet arrêt fait sensation. Les frondeurs disent qu'il n'y aura point d'États généraux et qu'on leur substitue ces notables. Les gens raisonnables croient à la pureté des vues du ministre des finances.

Les effets néanmoins baissent tous les jours. L'argent est d'une rareté extrême.

Du 11 octobre.

On attend ici d'un jour à l'autre le prince Henri de Prusse. C'est en vain que les nouvellistes beaux esprits cherchent à faire croire que cette auguste visite a un motif politique.

L'archevêque de Sens a reparu à Versailles, et a passé trois quarts d'heure avec le Roi. Il a reçu, dit-on, dans cette conférence ses dernières instructions pour l'Italie. Le comte son frère paroît bien affermi dans le ministère.

M. d'Éprémesnil a été prié de se rendre à une de ses terres jusqu'à la rentrée du Parlement.

L'anecdote suivante fait également honneur à la Reine et à M. Necker. Sa Majesté demandoit une des places les plus essentielles dans les bureaux du contrôle général pour un de ses protégés. M. Necker lui représenta qu'il avoit besoin pour la remplir d'un homme de confiance et supérieur en talents et en expérience à celui qu'elle recommandoit. « Vous me refusez donc? » lui dit la Reine.

— « Ah, Madame, ce n'est point le nom que Votre Majesté doit donner à mes observations. »

— « C'est me refuser, répliqua notre charmante souveraine, mais je ne vous en estime pas moins. » Ce propos étoit si flatteur, que M. Necker demanda la permission d'en parler. « J'y consens, dit la Reine, mais on ne vous croira pas. »

Le comte de Mirabeau est dangereusement malade.

LETTRE QUARANTE ET UNIÈME.

De Versailles, le 14 octobre 1788.

M. Necker, parfaitement secondé pour les détails de son département, s'occupe de grands projets qui doivent changer entièrement le régime des diverses parties qui le composent. Un impôt unique, perçu d'une manière économique et facile, rendra inutile, si M. Necker réussit, cette foule de sangsues de tout étage qui dévorent la majeure partie des droits et détruisent par leurs vexations l'agriculture, le commerce et l'industrie.

On prétend aussi que, par le conseil de M. Necker, la Reine va rendre Saint-Cloud au duc d'Orléans. On évalue à quatorze millions cet objet d'économie. M. le duc d'Orléans payera, dit-on, 300,000 livres pour les réparations faites au château, et ce prince, éclairé par l'expérience sur le meilleur moyen de tirer un bon parti de ses possessions, fera bâtir et vendra à des particuliers de jolies maisons ayant vue et entrée sur le parc.

On lit dans les papiers anglois que M. de Calonne, muni d'un sauf-conduit, paroîtra en personne devant les États généraux, et qu'en y plaidant sa cause, il dévoilera les sources de l'énorme déficit qui entache son administration. C'est apparemment une plaisanterie angloise.

On ne parle que du cardinal de Bernis : on veut qu'il soit rappelé de son ambassade pour entrer au Conseil. On ne pourroit, à la vérité, faire choix d'une tête mieux organisée. Bien des personnes entrevoient une intrigue politique dans ce rappel, qui n'est au reste pas encore bien constaté, et ce sont ces mêmes personnes qui voient dans l'archevêque de Sens un ambassadeur à la cour de Rome pour remplacer le bon et bien-aimé cardinal de Bernis.

M. de Canisy, neveu de l'ex-ministre, est nommé colonel du régiment de la Reine. Le nombre des envieux que ce grade a faits à cet officier est en raison de celui des ennemis de son oncle.

Depuis quinze ans on parle de la retraite de M. d'Aligre, premier président du Parlement de Paris. Cette nouvelle vient enfin

de se réaliser. On ignore quel est son traitement ; et quoiqu'il ait 5 à 600,000 livres de revenu, on doute qu'il en soit content. M. d'Ormesson, qui le remplace, est un homme intègre, sévère, inflexible, anti-courtisan, fortement attaché aux anciennes formes, et entièrement voué aux prétentions parlementaires.

Du 17 octobre.

Le départ de l'archevêque de Sens pour l'Italie est encore retardé, malgré l'importance de la mission qu'on lui attribue. On croit qu'il s'éloigne avec regret d'un séjour où il conserve toujours beaucoup d'influence. Le Roi lui est tellement attaché, que Sa Majesté a dit hautement, en parlant de lui : « Ils m'ont forcé de me défaire du seul homme de génie, peut-être, qui soit dans mon royaume. »

L'évêque de Grenoble vient de se brûler la cervelle. La philosophie gagne insensiblement le clergé. On connoissoit à ce prélat celle d'Épicure, mais non pas celle de Socrate.

L'alarme plane depuis longtemps sur la gent agiotante. Le projet de M. Necker est, dit-on, de prendre le mal à sa source, en supprimant les agents de change. C'est ainsi que de créations en suppressions, et ensuite de suppressions en recréations, nous approchons chaque jour de l'état le plus parfait auquel nous puissions atteindre. Au reste, le discrédit, la défiance, le manque de circulation de numéraire ont succédé à un mieux bien court. Les actions de la caisse tombent graduellement, et l'emprunt de cent vingt-cinq millions perd vingt-cinq pour cent : on parle d'en ouvrir un nouveau. Personne n'ignore que c'est le secret de M. Necker. Mais jadis il y joignoit celui de faire ouvrir les bourses. Les notaires de Paris fournissent six millions, remboursables en trente-sept ans. Ils retiendront à compte les droits de contrôle de leurs papiers et parchemins.

On ne parle plus de politique extérieure. Il est constant que les fonds envoyés en différents temps à Vienne étoient destinés au beau projet des Pays-Bas. M. Necker prétend que de telles spéculations ne conviennent qu'aux gens riches.

LETTRE QUARANTE-DEUXIÈME.

De Versailles, le 23 octobre 1788.

Le duc Dorset vient de déclarer itérativement à notre ministère, de la part de sa cour, qu'elle prétendoit avoir enfin une réponse explicite et précise sur la nature de nos conventions avec Tippo-Saib et sur nos résolutions et nos desseins au sujet des affaires actuelles de l'Europe. Il a ajouté, dit-on, que, si on ne satisfait pas entièrement sa cour sur ces deux points importants, il a l'ordre de se retirer sur-le-champ. Outre les motifs politiques de cette puissance, toujours prête à prévenir dans les occasions qui peuvent compromettre ses intérêts, il est certain que nos nouvelles tentatives en faveur des patriotes hollandois ont beaucoup aigri nos ennemis naturels, et augmenté leur défiance sur ce que, depuis le règne de M. de Vergennes, ils appellent notre politique tortueuse et clandestine.

L'engouement général qui s'est manifesté à l'avénement de M. Necker s'affoiblit. On le voit occupé d'une infinité de petits moyens qui décèlent la pénurie des ressources : c'est une spéculation mercantile sur les piastres; ce sont quelques millions arrachés aux notaires, aux secrétaires du Roi, aux corps de métiers; puis des agents de change qui sont en ce moment sur le tapis.

On a déjà dit que la tête de l'archevêque de Sens paroissoit foiblir : au jeu qu'il a joué, il n'auroit pas été surprenant de la perdre tout à fait. Le Roi lui a accordé six pièces de canon pour son château de Brienne. Cette distinction, qui peut honorer un général d'armée, ne peut être qu'un ridicule pour un prêtre. On écrit de Rome que le Sacré Collége voit avec beaucoup de répugnance admettre M. de Brienne dans son sein. Il a déplu infiniment aux cardinaux, dans le temps qu'il fut envoyé à Rome par le cardinal de Luynes.

L'assemblée des notables, convoquée pour le 3 novembre, se séparera au bout de huit jours. On ne veut point qu'elle s'occupe d'autre chose que de l'objet relatif à la convocation des États généraux.

Il paroît certain que le ministre de la guerre a donné sa démis-

sion. Il règne dans le militaire un mécontentement universel au sujet de la nouvelle ordonnance.

Du 24 octobre.

Les amis de M. Necker répandent que les fonds sont faits au Trésor royal pour le reste de l'année, et que les mesures sont prises pour l'acquittement exact de tous les engagements jusqu'à l'ouverture des États généraux.

Les fonds versés au Trésor royal pour le soulagement des grêlés avoient, dit-on, été mangés jusqu'au dernier sou. Ce dépôt sacré, qu'il est incroyable qu'un ministre ait osé violer, a été rétabli par M. Necker dans son intégrité.

Les alarmes des agents de change sont calmées. Le ministre des finances s'est borné à quelques réglements de discipline sur leurs opérations et à des menaces contre ceux qui abuseroient de leur état pour favoriser l'agiotage. Les effets sont un peu remontés.

Mesdames Tantes s'étant, ces jours derniers, rendues subitement à Bellevue, le bruit se répandit d'une dispute un peu vive entre la Reine et ces princesses. On sait combien celles-ci sont portées pour M. Necker.

On prétend que M. Necker a eu de nouveau le malheur de déplaire à la Reine, par des représentations au Roi sur un bon que Sa Majesté avoit délivré et que le monarque déchira lorsque son ministre le mit sous ses yeux. On va jusqu'à dire que M. Necker a offert sa démission, et que la place de premier ministre a été offerte au duc de Nivernois, qui l'a refusée. — M. le Dauphin est à toute extrémité.

Du 26 octobre.

M. Necker s'occupe de l'ancien projet du reculement des barrières aux extrémités du royaume.

On dit l'archevêque de Sens parti pour l'Italie. Il remplacera le cardinal de Bernis à Rome, si celui-ci se détermine à venir présider le clergé de France aux États généraux, comme l'offre lui en a été faite. Sa première réponse a été un refus.

Depuis la rentrée du Parlement, il s'est fait un grand nombre d'expéditions secrètes dans l'intérieur des prisons. Le nombre des criminels se trouvant très-considérable, on a voulu, dit-on, éviter au peuple le spectacle affreux d'exécutions trop multipliées.

LETTRE QUARANTE-TROISIÈME.

De Versailles, le 28 octobre 1788.

L'assemblée des notables devient douteuse. D'éternels contradicteurs des opérations du ministère réclament vivement contre son incompétence.

Il est question de prolonger la chambre des vacations jusqu'aux États généraux, tant pour éviter la suite des dénonciations, que pour empêcher le Parlement de contrarier les vues de la cour au sujet de cette assemblée. Beaucoup de gens prétendent pourtant encore que la cour veut esquiver les États généraux. Cela sera difficile; mais il est évident que cette convocation sera l'époque d'une grande atteinte portée à l'autorité royale. Il n'y a point de doute que le ministère n'ait en ce moment des regrets sincères du rappel des Parlements.

On parle d'un nouveau duel. Un officier du régiment de Laval sollicitoit vivement son colonel pour une place d'aide-major. M. de Laval lui promit d'apostiller son mémoire et de l'envoyer au ministère. L'officier alla dans les bureaux, et, toujours éconduit, pressa si vivement un commis, que celui-ci un jour, impatienté, lui montra son mémoire avec l'apostille suivante de M. de Laval : « Sujet incapable. » L'officier a donné sa démission, et on le dit parti avec M. de Laval pour se battre en pays étranger.

Un M. de Polignac, aîné de celui qui est à la cour, mais ayant le malheur d'être né difforme, fut l'objet du mépris de sa famille, et forcé de se faire moine. Il se prépare à réclamer contre ses vœux, en présence des États généraux, qui, s'ils ont lieu, recevront une foule de réclamations importantes.

On attendoit chez les libraires le grand ouvrage de M. de Mably sur l'*Histoire de France*. Le Roi a écrit entièrement de sa main une lettre à ce sujet à M. de Villedeuil : « Je sais qu'il s'est introduit dans mon royaume un ouvrage incendiaire et dangereux. Je vous ordonne d'en arrêter la publicité par toutes les voies possibles. »

Du 31 octobre.

Il y a eu entre M. Necker et M. de Villedeuil une discussion assez vive. Le Roi avoit agréé un plan de réforme proposé par M. Necker. Lorsque le travail fut envoyé à la signature du ministre de la maison du Roi, celui-ci prétendit que c'étoit à lui seul à proposer une opération concernant son département. L'affaire mise sous les yeux du Roi, et plaidée en sa présence par les deux parties, Sa Majesté donna gain de cause à M. de Villedeuil. Dans un premier moment d'humeur, M. Necker, qui tient toujours sa démission à la main, l'a présentée avec l'alternative du renvoi de celui qui a osé lutter contre lui. Mais un regard du monarque a tout pacifié.

M. le Dauphin est mieux : il dîne publiquement. Cette révolution presque inespérée remplit de joie tous ceux qui ont été à portée d'observer ses heureuses qualités.

La Normandie a obtenu des États, et s'en réjouit comme d'un triomphe remporté sur le despotisme. Si ses États sont composés comme ceux de Languedoc et même de Bretagne, on doit les regarder comme un médiocre bienfait. C'est une manière d'y faire vivre, pendant un ou deux mois de l'année, les nobles et le clergé aux dépens du tiers état.

LETTRE QUARANTE-QUATRIÈME.

De Versailles, le 5 novembre 1788.

La mort du maréchal de Biron a enfin procuré au duc du Châtelet une marque attendue depuis longtemps de la protection de la Reine pour les amis du feu duc de Choiseul. Le voilà colonel des gardes, que la populace s'obstine toujours à appeler *garde-robes,* depuis que les robins ont été mis sous leur protection.

M. de Biron fit écrire avant sa mort à madame la maréchale qu'il désiroit la voir. Elle eut la cruauté de s'y refuser. Le moribond, prenant son parti en brave, dit : « Elle a raison; il y a longtemps que je lui ai dit l'éternel adieu. » Les deux époux étoient d'un caractère fort difficile. Ils se supportèrent longtemps. Une querelle d'État les sépara en 1771. L'un étoit pour le Parle-

ment Maupeou, l'autre pour l'ancienne magistrature : on se chamailla longtemps, et enfin l'on rompit.

On parle d'une création de rentes d'une forme assez nouvelle. Toutes les semaines on donneroit un écu ou 156 livres par an, pendant dix années, et après ce terme on recevroit en rente viagère le capital de sa mise.

Comme le Roi s'est engagé à ne mettre aucun impôt jusqu'à la tenue des États généraux, on se propose de tirer un emprunt de chaque corporation, comme on l'a fait des notaires. Les amis de M. Necker répandent le bruit qu'il donnera incessamment une connoissance exacte du déficit, et prouvera qu'il est bien moins considérable qu'on ne l'a avancé, en proposant des moyens pour remplir ce vide sans de trop grands sacrifices.

On a consulté les médecins de Paris sur la santé de l'Empereur.

On prépare au Val-de-Grâce, à Paris, un superbe et grand appartement, dont les meubles sont tirés du garde-meuble de la couronne. Cela donne matière à beaucoup de conjectures. La plus répandue est que Madame Élisabeth, sœur du Roi, doit y venir demeurer pour essayer sa vocation à l'état monastique, pour lequel cette princesse paroît avoir de l'inclination.

Une compagnie offre, dit-on, de se charger des dettes de l'État, si l'on veut lui accorder l'administration des eaux et forêts, des gabelles et des domaines. Ce projet, s'il est réel, semble impraticable et le fruit d'une idée folle. Ce seroit aussi une source de concussions dont le pauvre peuple seroit encore la victime.

La santé chancelante du Dauphin semble se raffermir. Ce jeune prince, qui joint à un excellent cœur un jugement au-dessus de son âge, disoit dernièrement, en mangeant des pommes de terre : « Je préfère cet aliment à tout autre, parce que je l'ai cultivé moi-même. Je veux l'été prochain, si je me porte mieux, semer du blé, le soigner et le faire moudre. J'en aimerai davantage les pauvres gens qui nous le procurent. On ne les estime peut-être pas assez. »

Du 9 novembre.

Enfin, l'assemblée des notables a triomphé des contradictions. Des larmes d'attendrissement ont arrosé la première séance. Puissent-elles fertiliser ses travaux ! Les notables sont au nombre

de cent soixante-huit, divisés en six bureaux; chacun est présidé par un prince du sang. Le prince de Condé, à la tête du quatrième, a pour adjoint son petit-fils le duc d'Enghien. Le tiers état figure assez mal dans cette assemblée préparatoire; il n'y forme pas le tiers des membres; et si dans les assemblées nationales tout se décide d'après les préjugés des nobles, du clergé et des magistrats, il peut regarder d'avance sa cause comme perdue. Trois personnes instruites du droit public de France et un des archivistes de la Bibliothèque du Roi, se tiennent à Versailles pour aider de leurs lumières messieurs les notables.

On dit que la robe s'est réunie à la noblesse et au clergé, et que M. Necker est seul pour le peuple. Joignons-y le monarque, qui a eu l'équité de donner le double de représentants en nombre au tiers état dans la formation des États de Grenoble.

L'abbé de Périgord est nommé à l'évêché d'Autun. On lui a demandé la démission de son abbaye, qui étoit un objet de 24,000 livres de revenu. Il auroit bien voulu le garder, mais le Roi n'a pas trouvé la chose à propos. Monseigneur a fourni quelques chapitres à la chronique scandaleuse du temps qu'il n'étoit qu'agent du clergé. On en espère davantage pour la suite.

LETTRE QUARANTE-CINQUIÈME.

De Versailles, le 13 novembre 1788.

Deux événements de la première séance des notables occupent les oisifs. L'un regarde l'archevêque de Narbonne, prélat toujours prêt à parler, ayant abondance de paroles et pénurie d'idées. *Monsieur*, frère du Roi, à la tête de la noblesse, commençoit son discours, l'archevêque l'interrompit, réclamant la primauté pour son corps. L'autre objet de conversations est le discours de M. d'Ormesson, où il a déclaré que la forme des États de 1614 est la seule légitime et constitutionnelle. Cette prétention parlementaire a vivement déplu à la cour et aux notables, qui ont vu dans le premier président un homme qui se rend juge d'une question soumise à l'assemblée. Dans ce moment, tout esprit de corps et de parti doit se taire.

La discorde continue de régner en Bretagne. Les avocats et les

procureurs se sont assemblés, et ont délibéré de refuser leur ministère à la noblesse et au clergé, jusqu'à ce qu'ils aient consenti à être imposés proportionnellement à leurs biens comme le tiers état. En conséquence, de nouveaux députés de la noblesse de cette province sont arrivés ici. On dit qu'ils demandent des troupes pour contenir le tiers état.

L'exemple que donne le tiers état en Bretagne a déjà des imitateurs. Celui de Languedoc commence à sentir le poids énorme de son clergé, et va, dit-on, supplier le Roi de le délivrer du fardeau des priviléges et exemptions ecclésiastiques.

Du 14 novembre.

Le Parlement de Bretagne a nommé une commission pour informer contre ceux qui ont crié : « Vive le Roi et le grand bailliage ! » Les habitants ont envoyé par la poste au Roi un mémoire dans lequel ils se plaignent de l'inquisition que cette commission leur fait éprouver.

Les Nantois, qui ont trouvé très-mauvaises les dispendieuses députations faites à Paris, demandent à former une province séparée. Lorsqu'on voulut cet été leur faire signer les arrêtés et protestations de la noblesse, ils répondirent qu'en fait de signatures ils ne connoissoient que celles des lettres de change.

Du 16 novembre.

La rentrée du Parlement a été assez orageuse. Il s'agissoit d'enregistrer les lettres de première présidence de M. d'Ormesson où se trouve cette phrase : « Pour remplir ledit office tant qu'il nous plaira. » L'abbé Sabathier a montré la rancune qu'il garde contre l'autorité, en réclamant contre cette formule. On compulsa les registres, on reconnut qu'elle étoit d'usage, et l'abbé Sabathier en fut pour sa démarche inconsidérée.

On prétend que les réformes projetées par M. Necker dans la maison du Roi, de la Reine et des princes feront un objet de dix millions par an. Point de nouvelles pensions, plus de voyages, plus de constructions en bâtiments, point de guerre : ainsi, sans de violents remèdes, la France pourroit trouver son salut et sa force dans un régime inconnu.

Il se confirme que l'appartement que l'on prépare au Val-de-Grâce est destiné à Madame la princesse Élisabeth, qui sera abbesse d'un chapitre noble de trente-six chanoinesses que la Reine se propose d'y fonder.

LETTRE QUARANTE-SIXIÈME.

De Versailles, le 20 novembre 1788.

La cause du peuple perd de plus en plus dans l'assemblée des notables. Les opinions, dominées par l'intérêt des privilégiés, se dirigent vers la forme des États de 1614. La cour semble chercher à le dédommager, en accordant aux provinces toutes leurs demandes. Peut-être pense-t-on que les États particuliers qui renaissent ou s'établissent dans toutes les parties du royaume rempliront le même objet.

On écrit de Bretagne que la noblesse cherche à gagner le tiers état. Jamais l'union et l'harmonie entre les parties constitutives de la nation n'ont été plus nécessaires qu'en ce moment. Si la noblesse et le clergé viennent à réussir dans leurs prétentions, nos publicistes présagent l'anéantissement du pouvoir monarchique, la misère et la servitude pour le tiers état, et la conversion de notre forme de gouvernement en triple aristocratie, noble, magistrale et sacerdotale. Tel sera, disent-ils, l'effet d'États modelés sur ceux de 1614.

Le duc d'Orléans avoit tellement pris de l'humeur sur le refus de paroître aux assemblées publiques avec des pages, et d'envoyer des ambassadeurs aux États généraux, qu'il a abandonné la présidence de son bureau de notables, et fait ses préparatifs pour un voyage de Londres. Lorsqu'il en a demandé la permission au Roi, Sa Majesté lui a répondu : « Vous êtes le maître de partir, et si vous allez en Angleterre, vous pouvez y rester. » Le duc d'Orléans a fait de nouvelles réflexions, et sa présence dans l'assemblée des notables a mis d'accord deux concurrents qui se disputoient chaudement le droit de le remplacer à la tête de son bureau : le maréchal de Broglie et l'archevêque de Bordeaux. Au reste, le Roi avoit déjà décidé en faveur du premier.

Il n'est plus question du projet de supprimer le grand conseil.

Ce tribunal est fort inutile et coûte cher à l'État; mais le ministère veut tenir en réserve une cour de justice prête à tout travail en cas d'événement.

Du 23 novembre.

Le public a appris avec le plus grand intérêt que *Monsieur*, frère du Roi, a vivement plaidé la cause du tiers état dans la dernière assemblée des notables. Il ne faut pas moins qu'un tel défenseur à cette classe importante du peuple françois, pour empêcher qu'elle soit plus longtemps sacrifiée au noble et au prêtre. C'est à ce prince et à un écrit sage et profond de la province de Dauphiné que le tiers état devra la révolution qui s'opère en sa faveur. Comme dans les assemblées de cette province, douze nobles et douze prêtres sont balancés par vingt-quatre députés des communes, il est certain qu'en adoptant en gros la forme des États de 1614, on y fera des changements et des modifications.

Il n'est plus question de la singulière prétention du duc d'Orléans. On n'en retrouve dans l'histoire que deux exemples, et ces exemples ne peuvent lui servir d'autorité. Un duc d'Anjou, devenu roi de Naples, envoya bien aux États généraux un ambassadeur et deux députés, mais ce duc couronné avoit bien le droit d'ambassadeurs, et étoit obligé de se faire représenter. Le second exemple est celui qui est fourni par un Gaston d'Orléans : ceci se rapproche, mais ce Gaston n'étoit âgé que de quatre ans, et le conseil de sa régence fut obligé de nommer des représentants. M. le duc d'Orléans n'est pas roi, il n'est pas non plus un enfant.

Malgré les défenses du Roi d'informer sur ce qui s'est passé depuis l'établissement des grands bailliages, on va prendre à partie celui de Beauvais, relativement à un jugement inique. Il a paru à ce sujet une brochure qui est rigoureusement défendue.

Du 24 novembre.

On a déjà observé que chez nous une grande affaire absorbe tous les autres objets. On ne parle que des réclamations du tiers état; on ne lit et l'on n'écrit que des brochures relatives à la formation des États généraux. Les six corps de marchands de Paris ont présenté au Roi une requête pour demander d'avoir des représentants à l'assemblée de la nation, et ce ne sont pas les

seules corporations qui tenteront cette démarche. Le corps de ville a envoyé hier ici une députation pour supplier Sa Majesté d'indiquer un lieu où le tiers état puisse s'assembler pour ses élections. Le Roi accueille d'une manière vraiment paternelle ses sujets, qui viennent recevoir de ses mains les droits que sa justice et sa bonté veut leur rendre.

L'enlèvement par lettre de cachet d'une limonadière, un peu trop galante aux yeux de son mari, va causer encore du tapage au Parlement.

Un amateur de la liberté, et surtout de celle des femmes mariées, s'est avisé de le dénoncer aux magistrats. Ce sera l'occasion d'une nouvelle sortie contre les actes d'autorité arbitraires.

LETTRE QUARANTE-SEPTIÈME.

De Versailles, le 28 novembre 1788.

M. Fox étoit ici ces jours derniers; il projetoit un voyage d'Italie. Un courrier du prince de Galles l'a déterminé à retourner sur-le-champ à Londres.

Il y a peu de temps qu'un voyageur se disant gentilhomme est arrivé ici. A peine étoit-il descendu de cheval à l'auberge, qu'il demanda un conducteur pour le mener au château, disant qu'il avoit un secret très-important à communiquer au Roi. L'aubergiste fit avertir sur-le-champ le lieutenant général de la prévôté, qui prit les ordres du ministre, fit arrêter le nouveau débarqué, et vint enfin l'interroger. Celui-ci vouloit garder son secret. « Je n'ai point fait cent lieues, ajouta-t-il, pour vous révéler ce qu'il est important que le Roi sache tout seul. » On le pressa de dire à quoi il destinoit les deux pistolets qu'on lui avoit trouvés. Il répondit que c'étoit là une partie de son secret. Enfin, vivement pressé, il avoua qu'il vouloit tuer le soleil, et s'assurer pour cette action de l'agrément du Roi. Sur l'observation que le soleil étoit l'astre qui vivifioit la nature et que son intention étoit mauvaise... « Non, répondit-il, il nous éclaire trop, sa trop grande lumière importune et fatigue la vue. » Les propos de cet homme annonçant un cerveau dérangé, on l'envoya aux Petites-Maisons pour y être mis au régime.

On parle de nouveau d'admettre au Conseil M. de Saint-Priest et M. de Conzié, évêque d'Arras. Tous deux marchent à grands pas vers le ministère.

Du 30 novembre.

Une révolution inespérée rassure les bons citoyens sur les suites que pouvoient avoir les prétentions réciproques des privilégiés et du tiers état. La noblesse de plusieurs provinces s'empresse à rétablir l'harmonie entre les trois corps constitutifs de la nation. A Bordeaux, on a indiqué dans la vaste église des Jacobins un rendez-vous général. Un orateur pour la noblesse et un pour le clergé ont parlé successivement au peuple. Un membre du tiers état est monté ensuite en chaire, pour remercier les deux ordres de la généreuse résolution qui leur faisoit lier leur cause à celle de la roture, et son discours impromptu a fait beaucoup de sensation. Il a proposé de suivre l'exemple du Dauphiné, en admettant dans les États particuliers de la Guienne la même constitution qui fait tant d'honneur à l'assemblée de cette première province.

Dans la dernière séance de l'assemblée provinciale de Melun, la noblesse a consenti d'elle-même à s'imposer à la taille pour les parcs, bois et terres qu'elle fait personnellement valoir.

On assure que l'intention de M. Necker est d'engager le Roi à accorder à toutes les provinces du royaume des États particuliers. C'est ainsi que l'idée des assemblées provinciales a amené et amène successivement un changement de constitution, qui pourra contrarier l'humeur despotique des successeurs de Louis XVI, mais qui sauvera la nation, en intéressant tous les individus au bonheur général.

L'université de Paris, « la fille aînée de nos Rois », vient de faire un mémoire où elle se plaint amèrement d'avoir été oubliée dans la formation des États de 1614, et demande d'envoyer des députés à ceux de 1789.

M. Necker a donné à dîner aux notables, et l'on n'a pas manqué de dire qu'ils avoient dîné chez le restaurateur.

Des vignobles considérables que le duc d'Orléans vient d'acheter en Bourgogne ont donné occasion à un autre calembour. On dit que ce prince va devenir marchand de vin, et qu'il va établir son cabaret au cirque du Palais-Royal.

LETTRE QUARANTE-HUITIÈME.

De Versailles, le 4 décembre 1788.

On dit le baron de Breteuil parti hier pour la grande négociation dont il est chargé à Vienne. Cela supposeroit les conditions de la paix, et peut-être un plan d'alliance auquel on n'avoit point lieu de s'attendre, déjà arrêtés et convenus. On prétend que l'Empereur s'est déterminé à rompre ses liens avec la Russie.

Quoique les décisions des notables semblent jusqu'ici défavorables au tiers état, on espère toujours que les réclamations presque universelles et le vœu de la cour en sa faveur l'emporteront. Mais il est évident que ces discussions reculent prodigieusement l'ouverture des États généraux : on ne croit pas qu'elle puisse avoir lieu avant le mois de mai prochain.

La cherté des grains occupe également le ministère et les Parlements. M. de la Borde a été dénoncé pour d'immenses accaparements. Le duc de Chaulnes avoit fait une pareille spéculation ; mais il est venu s'accuser de son propre mouvement, et a offert de faire vendre dans les marchés au prix ordinaire tout ce qu'il avoit accaparé : ce procédé a désarmé les juges. Ces événements ont suggéré l'idée dont on fait honneur à M. Necker, de mettre en régie l'approvisionnement général du pain dans tout le royaume, de manière que le pain le plus commun ne vaudroit que six liards, le demi-mollet deux sous, et le pain le plus fin deux sous et demi.

L'abbé Le Cogneux, que le drame de la cour plénière a fait connoître sous le titre de *général Jacquot*, s'est avisé de lire dernièrement dans un club un projet de dénonciation contre M. Necker. Il a été hué même par ses confrères.

Du 5 décembre.

M. de Saint-Priest est entré au Conseil. La retraite de M. de Montmorin est la nouvelle du jour : M. de Saint-Priest est destiné à le remplacer. Ceux qui font cet arrangement ajoutent que le duc d'Harcourt cède sa place de gouverneur du Dauphin au duc de la Vauguyon, qui ne tardera pas à revenir de son ambassade en Espagne.

On n'avoit point encore d'exemple de ce qui s'est passé à la retraite du comte de Brienne. C'est lui-même qui a présenté son successeur au Roi. On croit qu'il ira rejoindre son frère en Italie. Celui-ci doit avoir quitté Nice, où il a été assez mal accueilli; mais on doute qu'il aille à Rome, où l'on n'est pas moins défavorablement prévenu sur son compte.

On admire la générosité du comte de Brienne qui, refusant la pension de retraite, se borne à une somme de 120,000 livres une fois payée. Le Roi, qui aime à récompenser ceux qui l'ont bien servi, lui permet de porter le cordon bleu. M. de Puységur, qui lui succède, demande de son côté 200,000 livres pour monter sa maison.

On s'attendoit à la séparation des notables pour cette semaine; mais l'esprit d'aigreur et de division plane sur les têtes de ces messieurs, et ils ne paroissent pas prêts à rien décider. C'est de mauvais augure pour la grande assemblée.

Du 7 décembre.

L'opinion générale agit avec empire en ce moment. Au moins y aura-t-il égalité en matière d'imposition. Dans une assemblée des pairs avant-hier, il a été fait un arrêté qui, sans rappeler nommément la forme des États généraux de 1614, annonce le désir que la cour admette les députés par bailliages, et reconnoît que le droit législatif appartient à la nation seule. Il y est encore fait mention des lettres de cachet.

Le Parlement de Rouen a rendu un arrêt pour défendre les assemblées, ainsi que celui de Bordeaux. Tous les corps composant le tiers état se sont assemblés malgré cette défense, et ont envoyé une députation au Parlement pour l'engager à la révoquer. En même temps plus de deux mille personnes entourèrent le Palais et menacèrent d'y mettre le feu, si la radiation de cet arrêt sur les registres ne se faisoit sur-le-champ. On assure que le Parlement a cédé. Ce qu'il y a de certain, c'est que le tiers état de la ville de Rouen vient d'adresser au Roi une requête à l'effet d'obtenir un nombre de députés aux États généraux égal à celui de la noblesse et du clergé, et d'avoir des États particuliers, à l'exemple des autres provinces.

On parle de supprimer presque toutes les capitaineries des

chasses, et de rendre aux seigneurs propriétaires le droit de chasse, qu'ils accorderoient d'autant plus volontiers que le prix de leurs terres doubleroit en raison de cet avantage. Les princes du sang seroient obligés aux mêmes sacrifices.

LETTRE QUARANTE-NEUVIÈME.

De Versailles, le 11 décembre 1788.

Les notables vont se séparer, et il ne sera rien résulté de leur assemblée, si ce n'est la preuve que les temps d'héroïsme sont passés, et ont fait place aux temps d'égoïsme. On n'a plus retrouvé les notables de 1787. Le Roi et la nation sont également mécontents, et l'on assure que le monarque s'est déterminé à un acte de fermeté, qui eût sans doute été préférable à l'inutile complaisance de consulter les notables. C'est d'expédier, dès l'instant même que leur assemblée sera dissoute, les lettres de convocation de celle des États généraux, et d'aller en avant, sans avoir égard aux prétentions despotiques de la noblesse et du clergé. On ajoute que M. Necker est d'autant plus autorisé à y porter son maître, qu'il a en portefeuille plus de quinze cent mille signatures en faveur du tiers état, et que s'il laisse échapper le moment, il ne sera peut-être plus le maître de le faire renaître. Déjà la noblesse bretonne a envoyé une protestation, dans laquelle elle annonce le refus formel d'assister aux États généraux, si le vœu de l'égalité est exaucé. La Franche-Comté montre les mêmes dispositions; et quoique la pluralité des provinces soit plébéienne, il est possible qu'avec le temps le système contraire parvienne à étouffer les réclamations de la portion la plus nombreuse, mais la moins puissante de la nation.

Le maréchal de Castries et le duc de Charost ont mis à exécution le vœu patriotique de l'assemblée provinciale de Melun, en faisant un mémoire où ils établissoient l'imposition sur leurs terres, et le projet de l'étendre sur celles des autres nobles du district. Mais quand il a été question de le faire signer par les membres sur lesquels ils comptoient, aucun n'a voulu prendre la plume, ce qui rappelle la fable de la Fontaine *le Conseil des rats*.

Le Roi a donné des lettres de noblesse au maire de Tours, celui que les notables ont rejeté parce qu'il avoit accepté une place dans les nouveaux bailliages.

La renommée a donné trop d'extension à une action généreuse du duc d'Orléans; mais elle n'en est pas moins digne d'éloges. Il fait remise à ses vassaux d'une partie de ses droits sur les blés vendus dans les marchés de son apanage, et ordonne à ses régisseurs de percevoir en nature et en prestation de grains, faisant vendre ceux-ci au plus bas prix courant et par petites mesures.

Une mort prématurée vient d'enlever le célèbre Bailly de Suffren. C'est encore une victime de l'impéritie des médecins : ils ont pris pour fluxion de poitrine une complication de rhume, de goutte et d'indigestion, et une lancette a fait périr le grand homme que le canon des Anglois avoit respecté.

C'est sans aucun fondement que les nouvellistes ont rendu le département de Paris à M. de Breteuil. Le Roi aime beaucoup M. de Villedeuil, et le public en paroît content.

Le premier président de la chambre des comptes de Rouen s'est rendu chez celui du Parlement, le jour que l'on a craint une émeute dans cette ville. Il lui a demandé quelle seroit l'opinion de sa compagnie sur la formation des États généraux. Le premier président du Parlement lui demanda d'abord de quel droit il faisoit cette question. « Du droit impérieux de la nécessité. — Mais il faudroit au moins que j'eusse le temps d'assembler les chambres pour prendre leur avis. — On ne m'a donné qu'une heure, et cinq cents hommes armés attendent la réponse aux portes de la ville. — En ce cas, vous pouvez assurer que l'opinion de ma compagnie sera celle qui pourra être la plus agréable au peuple. »

Du 13 décembre.

On attend avec inquiétude des nouvelles de la Bretagne : les discussions des privilégiés avec le tiers état peuvent entraîner de nouveaux troubles que l'on n'a pas prévus. Un changement total de la constitution paroît inévitable. L'adresse avec laquelle M. Necker s'est procuré des secours sans emprunt et sans impôt pourroit faire gagner du temps. Mais il paroît toujours qu'on a renoncé à ce parti, dont l'expérience a fait connoître les effets

facheux. Le projet de M. Necker est d'assimiler toutes les provinces du royaume à la constitution des États de Dauphiné.

On prétend que la présence de M. de Maupeou en qualité de chancelier est nécessaire aux États généraux.

L'assemblée des notables est terminée, et ses travaux n'avancent pas plus les affaires que ceux du Parlement, qui se démène inutilement pour acquérir quelque degré d'importance. Par son dernier arrêté il a semblé vouloir se placer entre le Roi et les États généraux. Le Roi a dit à ses députés qu'il se concerteroit avec la nation assemblée sur tous les objets qui intéressent le bonheur public.

LETTRE CINQUANTIÈME.

De Versailles, le 16 décembre 1788.

Les États de Bretagne sont convoqués pour le 29. On dit que le Parlement de Rennes, craignant la fureur du peuple, a de nouveau demandé des troupes, afin que force demeure à la justice.

On ne parle guère en ce moment que du dernier arrêté du Parlement de Paris. Les uns le traitent de galimatias qui n'est pas françois, d'autres, qui prennent les choses au sérieux, déplorent les prétentions des corps à ce même despotisme contre lequel ils pérorent, et le sort d'une nation qui verroit la souveraineté déposée entre les mains des magistrats.

Du 19 décembre.

Le public s'épuise en sarcasmes sur les notables, et le mécontentement est général à leur égard. Il a percé que M. le comte d'Artois, le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Bourbon se sont réunis pour présenter au Roi un mémoire particulier, dans lequel ils essayent de faire sentir à Sa Majesté le danger de donner trop de pouvoir au tiers état dans la composition des États généraux. On dit que ce mémoire ayant été proposé à la signature du duc d'Orléans, ce prince s'est borné à une adhésion verbale. On a été rassuré sur les effets de cette étonnante démarche des premiers citoyens de l'État, par la réponse du Roi, digne de son cœur et de ses intentions paternelles. On a même

appris que l'abbé de Vermond, dont la faveur est raffermie, et auquel le public suppose une grande influence dans le pays orageux de la cour, est devenu une espèce de tribun du peuple, et l'avocat énergique du tiers état.

On croit que les États généraux se tiendront à Noyon, à cause de la proximité de Compiègne, où la cour pourra résider pendant leur durée.

Plusieurs villes sollicitent la conservation des grands bailliages. Celui que M. de Lamoignon avoit créé à Nîmes s'agite pour être conservé. Celui de Bourges a envoyé ici son lieutenant général, homme d'esprit et de tête, pour défendre sa cause, malgré l'arrêt du Conseil qui a suspendu l'effet de ces nouvelles créations.

On commence à prendre de l'humeur contre les écrivains qui ont voulu donner des leçons au gouvernement à l'occasion des circonstances actuelles. Le comte d'Entragues a reçu défense d'approcher du château de Versailles. Ce gentilhomme est convenu en recevant cet ordre que le Roi étoit le maître de lui interdire l'entrée de son palais, mais il a ajouté que si le souverain lui envoyoit un ordre qui pût restreindre hors de là sa liberté, il se croiroit en droit de n'y point déférer. Le patriotisme a aussi ses écarts.

Le Parlement et les pairs se sont successivement assemblés samedi, mardi, et hier, au sujet du monopole et de la cherté des grains. On avoit répandu dans le public que Beaumarchais étoit un des accapareurs. Il a fait afficher que celui qui en fournira la preuve recevra 20,000 livres chez lui.

Tous les arrêts et les règlements que fera le Parlement n'amèneront point un grain de blé à la halle; mais le gouvernement prend au reste les mesures les plus sages pour y pourvoir. Les agents dont il se sert sont également connus par leur probité et par leur intelligence. Le pain de quatre livres se vend quatorze sous, et les boulangers n'y ont aucun profit.

M. de Rochefort remplace M. de Molleville dans l'intendance de Rennes. Les intendances ne sont plus des bénéfices simples; elles commencent à être à charge, et ces espèces de vice-royautés qui s'environnoient souvent d'orgueil et de despotisme, qui avoient des satellites à leurs ordres, tombent insensiblement avec

le pouvoir ministériel. Les assemblées provinciales ne tarderont point à les rendre inutiles et peut-être odieuses.

La cour des aides dispute au Parlement la gloire d'avoir le premier demandé les États généraux. M. de Bois-Gibaut, premier président de la cour des aides, a eu soin de rappeler dans son discours d'adieu aux notables que sa compagnie demanda au Roi, en 1775, dans ses remontrances, l'assemblée générale de la nation.

De Paris, le 20 décembre 1788.

Grand tapage au Parlement, au sujet de la requête des six corps. L'auteur, M. Guillotin, alloit être décrété. Les dispositions du peuple, assiégeant en foule le Palais, ont effrayé nos seigneurs. On a fait dans cette séance un grand éloge du mémoire des princes. Ainsi, voilà une scission décidée entre la noblesse et la magistrature d'un côté, le tiers état de l'autre.

LETTRE CINQUANTE ET UNIÈME.

De Versailles, le 25 décembre 1788.

On apprend en ce moment la mort du Roi d'Espagne. Il n'en résultera pas d'aussi grands changements dans le système de cette cour que si cet événement fût arrivé il y a quelques années. On croit que le duc d'Aranda jouera un grand rôle dans le ministère.

M. Necker a passé huit jours de suite à Versailles, travaillant continuellement avec le Roi. Il n'en est pas moins vrai qu'il a un parti considérable contre lui, et que ce parti publie encore hautement les louanges de M. de Calonne. On assure que M. le duc d'Orléans, toujours jaloux de fournir des ministres à la nation, a proposé son contrôleur des finances pour régir celles de l'État, à la place de M. Necker. Celui-ci, au milieu de ces intrigues, montre un front serein, et paroît jouir de la confiance du monarque. Il dit dernièrement au Roi que si les inimitiés personnelles ou l'acharnement des privilégiés contre le tiers état l'empêchoient de seconder les desseins paternels de Sa Majesté, il prendroit le parti de se retirer. « Si tout le monde m'abandonne, a repris le Roi, il faudra donc que je me retire aussi. »

M. Necker a proposé au Roi de faire plaider contradictoirement,

en sa présence, en plein Conseil, la cause du tiers état. Huit notables ont été choisis à cet effet. Le premier président du Parlement est à la tête des champions des privilégiés; le duc de Mortemart et le fameux maire de Tours sont au nombre des quatre autres.

M. le comte d'Artois avoit regagné l'affection du peuple en contribuant à la disgrâce des deux ministres. Le mémoire des cinq princes lui fait jeter universellement la pierre. On dit qu'il témoigne du regret de cette démarche. Ce mémoire, maintenant imprimé, a particulièrement aigri les esprits par l'espèce de menace de révolte qu'il renferme. La fermentation règne dans toutes les classes des citoyens d'un bout du royaume à l'autre; les écrits nombreux que le gouvernement a tolérés, échauffent les têtes, et les gens honnêtes sont très-alarmés sur les événements de l'année 1789.

L'assemblée de Romans a ouvert dans une de ses délibérations l'avis de prendre dans toute l'étendue de la France, sur vingt mille âmes, un député aux États généraux.

Du 27 décembre.

L'humeur à laquelle les Parisiens s'étoient laissés emporter contre leur Parlement commence à se calmer. Ce qui avoit provoqué cette bourrasque, c'étoit la dénonciation qu'on avoit faite de l'excellente pétition des six corps, c'étoit le propos vrai ou supposé d'un pair qui, présent à cette dénonciation, s'étoit écrié : « De quoi se mêlent ces marchands? ils devroient s'occuper à balayer leurs boutiques! » Ce qui avoit achevé d'irriter les Parisiens, c'étoient leurs alarmes sur l'auteur et les distributeurs de cette pétition lorsqu'ils avoient été mandés à la barre du Palais. Le soir de ce tapage, les patriotes du café *de Foy* déchirèrent et brûlèrent le mémoire des princes, le réquisitoire du P. Séguier, et l'arrêt du Parlement qui défend les progrès de l'association du tiers état de Paris.

Cette scission entre les différents ordres de citoyens nous sera plus funeste que tous les déficit possibles.

Les six corps ont donné un dîner splendide au médecin Guillotin, leur orateur et leur défenseur. Il sera probablement l'un de leurs mandataires aux États généraux.

Les pairs, assemblés au Louvre, ont arrêté de mettre aux pieds du Roi le sacrifice qu'ils font en consentant à être imposés comme le tiers état; mais en même temps ils demandent conservation et confirmation de leurs priviléges. Et tout privilége qui n'affecte ni directement ni indirectement la propriété du particulier, et qui n'est pas de nature à trop humilier un citoyen, leur sera conservé.

Du 28 décembre.

Après beaucoup d'incertitude et de variations, il paroît que l'on s'est arrêté au projet de tenir l'assemblée des États généraux à Versailles même. On dit qu'à cet effet on y prépare déjà deux mille quatre cents appartements. Une nouvelle plus importante, c'est que, selon toute vraisemblance, M. Necker l'emportera, et une parfaite égalité étant conservée entre les citoyens, les voix dans cette assemblée seront comptées par tête.

La pétition des six corps a été présentée à l'Académie françoise, qui y a accédé.

On jette la pierre aux membres de la municipalité qui, argüant de leur noblesse, s'y sont refusés.

L'archevêque de Sens doit être à Pise, et y avoir reçu le chapeau de cardinal.

ANNÉE 1789.

LETTRE PREMIÈRE.

De Versailles, le 2 janvier 1789.

Après des orages intérieurs, des cabales et des contradictions qui ont tenu les affaires de la nation en suspens jusqu'à la fin de décembre, les lettres de convocation pour les États généraux sont enfin expédiées. On ne sait point encore quelle est l'époque fixée pour leur ouverture. Puisse-t-elle n'être point éloignée! Les esprits s'aigrissent journellement; l'opinion ajoute sans cesse aux maux réels, et l'opiniâtreté des divers partis devient de plus en plus inquiétante. Les curés viennent aussi d'élever la voix en faveur du tiers état. Ils offrent même de se soumettre aux impositions; mais ils se réunissent contre le haut clergé aux concitoyens dont ils défendent la cause, et renouvellent avec chaleur leurs réclamations sur la modicité des portions congrues. Ils demandent qu'une partie du superflu des gros et inutiles bénéficiers soit reversée pour leur subsistance et pour seconder leurs bonnes œuvres. C'est encore un des points essentiels dont on doit espérer que les États généraux s'occuperont.

Au reste, il paroît que le tiers état obtiendra un triomphe complet. Il le devra aux entrailles paternelles du monarque, que les constantes représentations du ministre républicain ne cessent d'émouvoir en sa faveur. Après de si généreux efforts, la noblesse ne se refusera pas sans doute au sacrifice nécessaire de ses prétentions.

Le cardinal de Rohan, libre enfin, sauf le séjour de la capitale, a annoncé à ses diocésains sa prochaine arrivée et son vœu en faveur du tiers état.

Le Parlement de Toulouse avoit envoyé des commissaires à Nîmes pour biffer des registres de la ville la délibération des habitants, au sujet des réclamations du tiers état. Ces habitants indignés se sont assemblés au nombre de dix mille, et ayant déclaré que leur intention n'étoit point de troubler la paix, ils

ont été trouver les commissaires et les ont priés honnêtement de sortir de la ville. On se doute que cette invitation produisit un prompt effet : la journée se passa en fêtes et en réjouissances.

Du 3 janvier.

On s'est trop pressé d'annoncer l'expédition des lettres de convocation. Il a été seulement nommé des commissaires pour s'en occuper : MM. de Lessart, de la Michodière, de la Galaisière et d'Ormesson, ci-devant contrôleur général. On porte aux nues M. Necker, qui, par son rapport au Conseil du 27 décembre, a donné du corps et de la réalité aux intentions du monarque, et a procuré au peuple l'accomplissement de son vœu pour l'égalité de représentation du tiers état. Il reste encore une grande question à résoudre, la manière de compter les voix, par ordres ou par têtes.

On voit une accession de quelques villages de la banlieue de Paris à la pétition des six corps. Elle est intitulée *Bill*. Cette affectation d'employer des expressions angloises paroît plaisante ; mais elle dévoile aux observateurs la filiation des idées qui ont fermenté dans nos têtes.

On va s'occuper à substituer à la taille et à la corvée un impôt général qui portera un nom dont l'orgueil des nobles et des anoblis ne sera point offensé.

Paris est fort bien pourvu en blés et en farines ; mais pour cela il a fallu affamer les provinces. Dans la Bourgogne, la disette d'eau se joint à celle de grains.

LETTRE DEUXIÈME.

De Versailles, le 9 janvier 1789.

Point de nouvelles en ce moment. Une misère affreuse dans le peuple ; mais ses rigueurs sont diminuées par la quantité d'actes de bienfaisance. C'est à qui s'empressera de soulager l'humanité souffrante.

En suivant le fil des événements et des discussions intérieures auxquelles ont donné lieu les affaires de la nation, il est facile de juger de l'influence que *Monsieur* acquiert journellement sur

les résolutions de la cour. On sera plus étonné d'apprendre que Madame Adélaïde, tante du Roi, y a une très-grande part, et que ces illustres personnages consultent fréquemment des hommes instruits, qu'ils ont chargés de recherches approfondies sur les matières dont il est question en ce moment. On nomme jusqu'à dix-huit personnes auxquelles ce travail est confié, et qui doivent en outre lire et extraire tous les écrits qui paroissent. Jamais les presses n'ont été plus utiles à l'administration, et il n'est point d'écrivailleur qui ne puisse espérer d'avoir fait naître une idée avantageuse à ses concitoyens.

Du 11 janvier.

Un des boute-feu du Parlement a eu l'audace de dénoncer à sa cour le fameux Rapport de M. Necker. M. le premier président s'est levé d'abord, et a déclaré au nom de sa compagnie que cette dénonciation ne pouvoit être admise, attendu qu'elle portoit sur un ouvrage qui fait le plus grand honneur à son auteur. Le président de Gourges proposa ensuite d'enjoindre au procureur général de dénoncer à la cour les esprits turbulents, qui n'étoient que trop nombreux dans la compagnie, et de séparer les requêtes des enquêtes, pour déconcerter les intrigues de la cabale. Cette démarche a fait beaucoup de sensation et aura des suites qui peuvent changer l'esprit et le système du Parlement.

On attribue à M. d'Éprémesnil des *réflexions* prétendues *impartiales*, où il désigne M. Necker sous l'emblême d'un serpent *in herba latentis*. Le même magistrat, maltraitant M. Guillotin sur sa *pétition* des six corps, et disant que le titre seul qu'il avoit choisi avoit une consonnance bien frappante avec *sédition*, le défenseur du tiers état lui répondit : « Eh ! ne savez-vous pas, Monsieur, que *pétition* vient de *petere, peto, petitum* (*petit homme*) ? »

L'évêque de Rennes, M. de Girac, parloit dernièrement du projet de fonder en Bretagne un chapitre noble. Quelqu'un se récrioit sur ce que l'on ne pensoit à aucun établissement de cette nature pour le tiers état : « Ne comptez-vous pour rien, interrompit le prélat, l'Hôtel-Dieu et les hôpitaux ? » O l'ingrat ! L'auteur de cette réponse est le petit-fils d'un boucher. On pourroit lui appliquer le mot de M. de Chamfort à un homme qui

soutenoit d'une manière extravagante les priviléges de la noblesse : « Ce discours est bien d'un gentilhomme, mais il n'est pas noble. »

On a exécuté en porcelaine à Sèvres une idée déjà connue. Le Roi a trouvé dernièrement ce groupe sur sa cheminée : c'est Louis XII qui donne la main à Henri IV. Au-dessous étoit écrit : « Douze et quatre font seize. »

Les Parisiens prétendent que la disette de farine vient de ce que les notables l'ont usée à faire de la bouillie pour les chats. Au reste, remercions les glaces de l'hiver de ce qu'elles se sont opposées aux exportations des monopoleurs, qui nous auroient exposés à une famine si la saison avoit été moins affreuse.

LETTRE TROISIÈME.

De Paris, le 15 janvier 1789.

M. Necker a fait de la caisse d'escompte une ressource momentanée pour les besoins où se trouve l'État. Chaque actionnaire est appelé à une mise de mille livres par action, dont il retirera l'intérêt, ayant en outre l'espoir des chances dans une loterie. Cet appel donnera en peu de jours vingt-cinq millions. La confiance aux opérations de M. Necker est pleine et entière : sous un ministre déprédateur, celle-ci seroit d'un funeste exemple.

Le Parlement, pour donner le change à l'impatience du peuple, a chargé le procureur général d'informer contre les tripots de jeu, qui se sont multipliés avec une frénésie sans pareille. Le 12, il a rendu un arrêt qui interdit les jeux de hasard, notamment le quinze et le trente-et-quarante.

Toute l'Europe voit sans doute avec admiration que nous autres François quittons peu à peu nos fers, quand on en charge les Bataves. Mais, patience! Ils sont nos frères, et quand nous serons devenus libres, sous un monarque adoré, nous voulons aller demander aux suppôts du despotisme stathoudérien compte des actes illégitimes contre d'honnêtes citoyens. On croit toujours que l'irruption des Prussiens en Hollande est ce qui a donné l'impulsion finale au nouveau système qui décidera pro-

bablement, ce printemps, de la paix ou de la guerre, et amènera cette grande révolution annoncée depuis quelques années.

« Je crains bien, disoit ces jours-ci un homme de beaucoup d'esprit, que nos lumières ne soient venues trop tard. De grandes vertus et des vertus austères pourroient seules nous régénérer. Que ne relève-t-on aux portes de Paris ce gibet de Montfaucon où furent pendus un Marigny, un Pierre Remy, tous deux contrôleurs généraux! Ce seroit dommage qu'il ne se fît aucun bien dans nos prochains États. Jamais assemblée n'a été préparée avec autant de soin. Depuis six mois la nation a enjambé un siècle. Il ne nous manque qu'un Charlemagne. Louis XVI n'est pas tout à fait l'homme qu'il nous faut. Son apathie m'effraye. Le feu est à la maison, et on diroit qu'il ne se mêle pas du ménage. Il me rappelle ce grand maître de l'ordre de Malte qui, apprenant que ses pages manquoient de chemises, dit : « Qu'on sème du chanvre pour leur en faire! »

Du 18 janvier.

Quarante-huit députés du tiers état de Bretagne viennent d'arriver, et les nouvelles qu'ils apportent sont très-affligeantes. De nouveaux troubles à Rennes font craindre un embrasement général dans la province. Le Parlement avoit défendu les assemblées particulières; bientôt le Palais fut entouré par une foule immense, armée de flambeaux et d'épées. Les États de Bretagne sont suspendus. Un arrêt du Conseil promulgue le consentement du Roi à ce que leur vote de subside ne soit que pour une année.

L'opération du prêt de vingt-cinq millions demandé à la Caisse d'escompte a produit une sensation si défavorable à M. Necker que ses partisans sont alarmés. On croit que le Parlement s'en occupe et prépare de terribles coups à cet administrateur. Il y a des paris qu'il ne tiendra pas longtemps.

On dit que le cardinal de Loménie a payé un million à Rome pour son chapeau rouge. C'est peut-être une calomnie, mais on cite le banquier de Lyon par lequel cet argent a passé. Si la chose est vraie, on demande ce que mérite un homme qui, dans un temps où l'État éprouve une pénurie extrême, le prive d'une telle somme pour un objet dont la puérilité est reconnue. Cette affaire sera, dit-on, examinée dans les États généraux.

Le comte de Mirabeau est sorti de Paris; les uns veulent qu'il soit fugitif, les autres prétendent qu'il a eu ordre de sortir de France. Il vient de donner un ouvrage de deux gros volumes. Ce sont des *Mémoires secrets* de différentes cours d'Allemagne, et surtout de celle de Berlin sous Frédéric II. Toutes les mouches de la police sont en quête pour arrêter cet ouvrage abominable : on a fait une fouille très-scrupuleuse chez Le Jay fils. C'est ce libraire qui étoit chargé de la vente de cette infamie, qui a soulevé contre le comte de Mirabeau tous les honnêtes gens.

LETTRE QUATRIÈME.

De Versailles, le 21 janvier 1789.

Les lettres de convocation des États généraux vont-elles partir, comme on l'assure? Rien de plus incertain. Plus on tarde, et plus les affaires s'embarrassent dans les provinces. Plus on diffère, disent les autres, plus la somme de lumières augmente. Pour des États généraux, il ne faut ni des ignorants ni des automates; il faut donner le temps à la province de s'instruire. On avouera que si les États eussent été convoqués au moment où ils furent demandés, on n'eût fait que des sottises. On étoit encore dans les ténèbres, et pour les grandes opérations nationales il faut le grand jour. Nous n'en sommes encore qu'à la sixième heure du matin, et s'il étoit possible d'attendre le plein midi, tout en seroit beaucoup mieux. Mais la pénurie d'argent se fait trop sentir pour qu'on puisse attendre jusque-là.

Les États de Dauphiné ont arrêté que leurs députés ne paroîtroient point aux États généraux, s'il n'y avoit point égalité de voix pour le tiers état, et si les opinions ne se prenoient par tête. La noblesse bretonne, au contraire, a fait serment de maintenir la constitution de sa province. Opiner par tête, dans une assemblée commune, ce seroit, en vérité, s'encanailler!

Quelques personnes ayant, au mépris de l'arrêt rendu, continué de tenir leur tripot ouvert, le Parlement est revenu sur l'affaire des jeux. M. Séguier a dénoncé cinquante-trois tripots, la plupart tenus par de vieilles coquines. On a arrêté de les poursuivre. Ce qui a occasionné cet éclat imprévu, c'est une

séance tenue chez le marquis de Genlis, où, en deux heures de temps, un joueur a gagné 900,000 livres. Les profits de ceux qui tiennent les tripots sont énormes : chaque jour leur vaut plus de cent louis.

On cite avec plaisir la réponse que fit M. le duc de Penthièvre à la personne qui lui présenta, au nom des princes, leur mémoire à signer. « Je ne me porte pas bien, dit-il ; je ne puis ni le signer ni même le lire. »

Du 23 janvier.

Le bruit court que l'ouverture des États généraux est enfin fixée pour le lendemain de la Quasimodo. On ajoute qu'ils se tiendront à Versailles dans la même salle qu'ont occupée les notables, laquelle sera arrangée de manière à pouvoir contenir plus de quinze cents personnes. Pendant la tenue des États, le Roi habitera Rambouillet, la Reine Saint-Cloud, *Monsieur* le Luxembourg, et le comte d'Artois le Temple. On reçoit un grand nombre de baillis d'épée, destinés à porter les lettres de convocation.

Vingt-huit gentilshommes du Dauphiné ont protesté contre le vœu de cette province pour la forme des délibérations dans les États généraux. On craint pour eux le sort des nobles bretons, que le peuple vient d'immoler à sa vengeance. On sait que le tiers état n'est admis aux États de Bretagne que dans la proportion de quarante sur mille. L'objet du mémoire adressé à M. Necker par le tiers état de Bretagne étoit de représenter que cette province, l'une des plus productives du royaume, paye six millions au Roi, dont la noblesse ne supporte qu'un douzième, tandis que dans les États où les voix se comptent par tête, elle a douze voix contre une ; enfin d'offrir les six millions à condition d'une représentation égale, et sur le plan adopté en Dauphiné. On se doute bien que ce mémoire a révolté la noblesse. Elle a témoigné publiquement son ressentiment. Des négociants, des roturiers respectables de toute espèce, ont été insultés aux spectacles, dans les sociétés. Le peuple a voulu faire sentir son indépendance. Des domestiques ont refusé le service ; des cochers, au milieu d'une course, ont quitté leurs sièges, en disant à leurs maîtres : « Je ne suis plus à vous. » Des fournisseurs, des marchands de comestibles les plus nécessaires ont dit : « Je ne veux

plus vendre. » De jeunes gentilshommes ont voulu employer la violence ; les esprits se sont échauffés ; il y a eu du sang de répandu, et plus de trente nobles ont perdu la vie. Telle est la cause de ces troubles que l'on cherche à dissimuler, et dont on craint encore les suites, la populace paroissant disposée à se répandre dans les campagnes, pour piller les châteaux et les domaines.

On assure que le Parlement, éclairé enfin sur quelques-unes de ses démarches inconsidérées, se propose d'expulser trois de ses membres qui les ont provoquées.

Notre code criminel est enfin à la refonte. Les commissaires ont déjà commencé leur travail chez le garde des sceaux. Ces commissaires sont : le procureur général du Parlement de Paris, deux conseillers de grand'chambre, deux conseillers d'État, et quatre maîtres des requêtes. Tous ces magistrats connoissent sans doute les lois ; mais peut-être seroit-il nécessaire de leur joindre quelque philosophe qui en connût l'esprit et qui dirigeât ces travaux.

L'exemple des comédiens et des autres compagnies n'a pas opéré sur le clergé. Il n'a rien donné aux malheureux dans cette fâcheuse saison. Les curés de Paris et les particuliers ont fait les frais de la bienfaisance. Un curé des domaines du chapitre de Paris, ayant tout sacrifié à ses pauvres, réclama la munificence des chanoines ses seigneurs. Ils s'assemblèrent et résolurent de faire un effort. Le croiroit-on ? Ils envoyèrent quatre louis au curé. Celui-ci les refusa, et trouva d'autres ressources. Malheureusement les paysans apprirent cette aventure, et s'ameutèrent pour ravager les terres de leurs charitables seigneurs. La maréchaussée accourut, mais n'osa user de violence, et la cupidité fut grandement punie.

LETTRE CINQUIÈME.

De Versailles, le 29 janvier 1789.

Enfin il est décidé que nous aurons des États généraux ! Cent mille circulaires pour leur convocation font gémir les presses de l'Imprimerie royale. Les notes et instructions qui les accompagnent forment un volume de vingt-deux pages.

Le lieu de l'assemblée n'est point fixé ; mais l'époque de l'ouverture est toujours pour le 27 avril, et celle des élections pour le 15 mars.

Le Roi a ordonné lui-même au procureur général de dénoncer l'*Histoire secrète de la cour de Berlin* et d'en poursuivre l'auteur, le fameux comte de Mirabeau, que l'on croit réfugié à Londres.

Du 31 janvier.

Un courrier nous apprend que le 27 il y a eu un tumulte épouvantable à Rennes, en Bretagne. Il commença dans un café, où les laquais de la noblesse insultèrent des particuliers. On soupçonne même qu'à cette occasion des gentilshommes se revêtirent de livrées, pour satisfaire leur ressentiment contre le tiers état. Il y a eu ce jour douze personnes tuées. Le Parlement a refusé d'écouter les plaintes du peuple.

Le Parlement de Besançon, qui, comme les autres, favorise les prétentions des privilégiés, ayant voulu faire enlever de force une protestation contre, déposée par les partisans du tiers état chez un notaire, il y a eu aussi une émeute. Le Roi, par un arrêt du Conseil, vient de casser celui du Parlement, en déclarant « qu'il honore de son approbation spéciale les motifs d'amour, d'obéissance et de zèle qui ont dicté ces protestations. »

Le duc de Guines, qui arrive d'Artois, vient d'annoncer que la noblesse et le clergé de cette province ont adopté l'égalité de voix pour le tiers état à l'assemblée générale de la nation. Avec le temps, les préjugés doivent céder à la raison.

Les lettres de convocation ne doivent partir que le 3 février.

Le comte de Mirabeau est véritablement à Aix, en Provence : il annonce son retour à Paris pour le 10 du mois prochain. Son audace est extrême. La dénonciation de son *Histoire de Berlin* a été différée à cause de la mort du premier président. Il sera peut-être difficile de le convaincre d'être l'auteur de cet ouvrage. On dit qu'un motif louable, celui d'empêcher un ami ou plutôt l'époux d'une amie de faire banqueroute, l'a déterminé à publier ce volumineux libelle.

On a, dit-on, mis les scellés sur les papiers du curé de Notre-Dame de Versailles, accusé d'une correspondance répréhensible :

on ajoute qu'il est en fuite. Celui de Saint-André des Arts, à Paris, a une fâcheuse affaire avec tous ses confrères tonsurés, pour avoir osé proposer de donner aux pauvres une portion du produit des bénéfices simples, et la moitié du revenu des communautés religieuses pendant une année. Ce pasteur de l'ancien temps n'est-il pas assez imbécile pour regretter dans le même mémoire le temps où les évêques vendoient les vases sacrés pour subvenir aux besoins urgents de l'humanité! Au reste, il a prêché d'exemple, car cet hiver il a vendu ses couverts d'argent pour soulager ses pauvres.

LETTRE SIXIÈME.

De Paris, le 2 février 1789.

L'assemblée des chambres du 30 janvier a été longue et orageuse. Les brailleurs ont parlé pendant deux heures contre M. Necker et contre l'emprunt de vingt-cinq millions à la Caisse d'escompte. Il y eut quatre voix pour décréter le ministre des finances : M. d'Éprémesnil, l'abbé Sabathier, Freteau et le général Jacot; on ne nomme plus autrement l'abbé Le Coigneux, qu'on assimile au singe d'Astley. La magistrature accuse M. Necker de l'avoir mise sur les bords du tombeau; elle prend pour prétexte de sa haine qu'il fomente les divisions entre les communes et les nobles. Ses ennemis répandent qu'il ne veut point les États généraux.

Le Parlement, n'osant l'entamer, a jeté sa fureur sur les joueurs. Il a décrété mademoiselle Beauregard, qui avoit éludé sa défense en transportant son tripot dans une maison voisine. Ensuite on a remis au vendredi, 6 de ce mois, la dénonciation de l'ouvrage attribué au comte de Mirabeau. On veut aussi que le Parlement et les pairs se soient ajournés à vendredi, pour prendre en considération l'état présent de la France. Singer ainsi le Parlement d'Angleterre est une démarche trop sérieuse pour ne pas alarmer les bons citoyens sur les suites qu'elle peut avoir.

Dimanche, immédiatement avant la messe, les députés du tiers état de Bretagne remirent à la Reine un mémoire. Sa Majesté se rendit à la chapelle, tenant toujours à la main ce mémoire, et

dit aux dames qui l'accompagnoient : « C'est le mémoire du tiers état de Bretagne ; on est bien injuste à son égard. »

Le Roi a ordonné au Parlement de Rennes de poursuivre les auteurs de l'émeute. Deux régiments marchent dans cette province. Les États seront transférés à Saint-Brieuc. On avoit parlé d'une conciliation entre la noblesse et le peuple ; mais des nouvelles fraîches ont annoncé de nouveaux désordres. Le tiers état a fait imprimer une relation qui débute ainsi : « Notre ville a eu le spectacle effrayant du plus odieux complot de la noblesse, cette abominable race, etc.

Le comte de Lally-Tollendal a été pourvu du grand bailliage d'Étampes. Les lettres ont été présentées au Parlement, pour y être enregistrées, par M. d'Amécourt, rapporteur. Cet enregistrement a déplu à M. d'Éprémesnil : il y eut entre ce dernier et M. d'Amécourt, qui se trouvèrent à côté l'un de l'autre, un combat de gueule dont tous les confrères furent fort scandalisés. M. d'Éprémesnil, que les badauds de la province et de la capitale vouloient couronner il y a quelques semaines, a été hué ces jours derniers en traversant le Palais-Royal.

De Versailles, le 8 février.

L'expédition des circulaires pour les États généraux a dû convertir les incrédules. Le règlement qui les accompagne est composé de cinquante et un articles, dont quelques-uns excitent déjà des murmures dans le public.

Les troubles des provinces se propagent ; la paix qui a régné longtemps dans les trois ordres du Dauphiné commence à s'éloigner de cette province. Le Parlement de Besançon, vivement insulté par le tiers état, s'est séparé, et la plupart des conseillers se sont retirés à la campagne. Les États de Bretagne sont prorogés, et le comte de Thiars est attendu pour rendre au Roi compte des scènes affreuses dont cette province a été le théâtre.

Les délibérations du Parlement, le 6 de ce mois, sont encore ensevelies sous le plus profond secret. On sait seulement qu'il s'est occupé de la disette, et que les boulangers ont été mandés. Tout ce bruit sur les grains ne sert qu'à augmenter les frayeurs et à préparer quelque émeute.

L'état du Dauphin empire, et l'on craint de nouveau pour sa vie.

LETTRE SEPTIÈME.

De Versailles, le 13 février 1789.

Une espèce d'érysipèle aux jambes inquiète sur la santé de M. Necker. Cette indisposition peut avoir des suites fâcheuses pour un homme de sa corpulence.

Dans le résultat du Conseil, M. Necker avoit inséré ce discours de la Reine : « Le Roi ne se refusera point aux sacrifices qui pourront assurer le bonheur public; nos enfants penseront de même s'ils sont sages, et s'ils ne l'étoient pas, le Roi auroit rempli un devoir en leur imposant quelque gêne. » M. le prince de Condé assuroit que la Reine n'avoit point tenu ce propos, que M. Necker l'avoit cité de son chef, et il s'appuyoit pour le nier du suffrage de M. de Talaru, premier maître d'hôtel de la Reine. Celui-ci a été trouver M. le prince de Condé et a prié Son Altesse de ne plus le mettre en jeu, attendu qu'il ne lui avoit rien dit dont elle pût s'autoriser pour nier l'assertion de M. Necker. La Reine à son tour a cru devoir s'en expliquer publiquement. Étant à table et M. de Talaru près de son fauteuil, elle lui dit : « M. le prince de Condé vous cite, monsieur, comme ayant dit que je n'avois point tenu le propos qu'a imprimé M. Necker. Je l'ai tenu, et sur la demande qu'il m'en a faite, j'ai consenti qu'il fût imprimé dans le résultat du Conseil. C'est ce que vous pouvez assurer à M. le prince de Condé. Assurez-le aussi que ce sont mes sentiments, et que j'estime infiniment M. Necker. »

Le démon de la discorde continue de secouer ses torches en Dauphiné. C'est l'archevêque d'Embrun, homme perdu de dettes, qui a provoqué les protestations dont j'ai parlé. Un arrêté du Parlement de Besançon qui vient d'arriver ici, entièrement contraire au tiers état, tend à lui donner de la défiance sur le gouvernement. On en a fait justice sur-le-champ dans le café Foy, où il a été lacéré et brûlé publiquement.

Des gentilshommes des environs de Caen se sont rassemblés et ont arrêté d'aller donner du secours aux gentilshommes bretons. Les écoliers de cette Université, instruits de cette délibération, ont arrêté de leur côté d'en aller donner au tiers état, et ont

notifié cette résolution aux gentilshommes, en ajoutant que sans aller en Bretagne, on pourroit vider la querelle. La noblesse est convenue qu'elle resteroit en Normandie, et les écoliers lui ont fait dire que c'étoit le parti le plus sage.

Les députés du tiers état de Bretagne se sont présentés deux fois à Versailles, et ils ont été fort accueillis de Sa Majesté. Ce qui leur a particulièrement valu les bontés du Roi et l'intérêt que la Reine leur a témoigné, c'est le rapport du comte de Thiars, lequel, à l'occasion de l'émeute du 27 et du 28, a été entièrement à l'avantage du tiers et défavorable aux nobles qui se sont érigés en chefs d'émeute.

D'abominables placards ont été affichés à Paris : on y demandoit une révolte « *pour remettre tout dans l'ordre.* » M. de Crosne, prévenu à l'instant même, en a instruit l'administration, qui a fait baisser le prix du pain. Le Parlement voyant que le gouvernement avoit pourvu à tout, a rendu un arrêt qui enjoint aux boulangers de se conformer au taux réglé par la police. Jamais arrêt ne fut plus inutile. On avoit emmagasiné pour plus d'un million de farines aux Invalides : elles se sont échauffées. Le peuple les regrette, mais sans murmurer : il voit que c'étoit une attention du Roi pour prévenir la disette, et il lui en sait gré.

Pendant une demi-journée, M. Target a été garde des sceaux dans le public. Il est possible que la cour ait pensé à le faire adjoint de M. de Barentin.

Le cardinal de Loménie est à Nice, et même, dit-on, y fait construire un palais. On est fâché de voir Son Éminence dépenser l'argent de la France en pays étranger.

Du 15 février.

Le bruit a couru de nouveau que l'on a essayé de se défaire d'un ministre incommode pour les sangsues de l'État. Un valet de chambre de M. Necker a, dit-on, rendu compte à son maître des efforts que l'on a faits pour l'engager à seconder ces criminels desseins, tant par promesses que par menaces. On ajoute que M. Necker l'a récompensé de sa fidélité, en lui assurant un sort dans sa patrie. Cette nouvelle peut être apocryphe : mais ce qui ne l'est pas, c'est la haine implacable que les princes et les grands portent à ce ministre ; c'est en même temps l'attachement que le

Roi a pris pour un homme dont les sentiments et les vues répondent si bien à ceux d'un monarque père de ses sujets. A l'occasion du mémoire des princes, le Roi a dit à Monseigneur comte d'Artois : « Vous êtes le dernier homme de la France qui deviez signer ce beau mémoire. Lorsque j'ai payé vos dettes (et cela plusieurs fois), est-ce avec l'argent de la noblesse ou celui du tiers état ? »

Malgré la conscience de la bienfaisance, et la certitude que le Roi devroit avoir de la reconnoissance de son peuple, Sa Majesté paroît avoir quelques inquiétudes sur la sûreté de sa personne. C'est l'effet des horreurs qui se sont commises en Bretagne. Elle revenoit de la chasse ces jours derniers : cinq hommes en désordre et courant à toute bride, paroissoient se diriger vers le Roi. Sa Majesté, qui s'étoit un peu éloignée, appela avec émotion ses gardes, se fit amener les cavaliers inconnus, et les interrogea elle-même. C'étoient des gens du grand aumônier qui, à demi ivres, revenoient en grande hâte de Paris, pour faire leur service à Versailles. Le Roi fut le premier à rire de sa frayeur, et dit le lendemain au grand aumônier : « Vos gens m'ont fait hier une belle peur ! Au reste, je leur pardonne bien sincèrement ; faites-en de même. » Les pauvres diables n'en furent pas moins congédiés le jour même.

La Bretagne est pacifiée. Il étoit temps de convenir d'un armistice à Rennes, car douze cents Nantois armés étoient en route pour y aller au secours de leurs compatriotes. Les États de cette province sont prorogés jusqu'après les États généraux.

LETTRE HUITIÈME.

De Paris, le 18 février 1789.

On a continué pendant plusieurs jours d'afficher dans la rue du Bac et au faubourg Saint-Antoine d'affreux placards. On y vouoit surtout à la vindicte publique des personnages accusés d'avoir fait des accaparements de grain. MM. de Breteuil, le Noir et la Borde étoient désignés. Les noms des deux premiers ont décrédité la calomnie.

Il a été question de transporter le théâtre des Italiens au cirque

du Palais-Royal. Liés par l'acte de cession que le duc de Choiseul leur a fait du terrain qu'ils occupent, et par l'arrêt du Conseil rendu à cette occasion, ils seront vraisemblablement obligés de rester sur le boulevard. On dit pourtant que les protestants voulaient acheter leur salle pour en faire un temple, et que les juifs s'étoient mis en concurrence, espérant d'avoir la permission d'y tenir leur synagogue.

La Reine se retirera à Saint-Cyr pendant la tenue des États généraux. Madame Royale, sa fille, l'y accompagnera. Son illustre mère veut se charger elle-même du perfectionnement de son éducation. En sortant de retraite, il sera, dit-on, question du mariage de cette belle princesse avec un prince qui court à de grandes destinées. Cela vaut bien mieux qu'une abbaye.

Dès que l'assemblée des États généraux sera ouverte, les colonels, les commandants de province et les évêques ne doivent point se trouver à Paris. Ils ont des ordres pour aller les uns et les autres à leur poste au 1er mai.

Les nobles bretons qui en ce moment sont employés dans la marine militaire étoient fort impatients de savoir ce qui se passoit à Rennes. Plusieurs d'entre eux ont quitté leur poste et ont volé à Rennes sans congé, pour y jouer un rôle. Le Roi, instruit de ce manquement à la règle, a envoyé des ordres dans les ports pour les punir suivant toutes les rigueurs de l'ordonnance militaire.

La scandaleuse et ridicule affaire de M. Kornmann attire une grande affluence au Palais. Le plaidoyer de M. de la Malle, avocat du sieur Daudet de Jassan, a fait beaucoup d'impression, et l'illustre orateur des baquets magnétiques perd beaucoup de l'engouement qu'il avoit d'abord excité. M. d'Éprémesnil, qui ne peut rester oisif, est allé trouver madame Kornmann pour l'engager à retourner avec son mari : il a mis en usage tous les moyens qu'ont pu lui procurer le magnétisme et le somnambulisme ; mais malheureusement ils sont sans effet sur les gens qui n'y croient pas, et il n'a point réussi. M. Bergasse a de son côté offert à madame Kornmann de chanter la palinodie à son sujet ; il n'a pas été mieux écouté.

De Versailles, le 23 février.

Aucune nouvelle, aucune anecdote même ne peut nous distraire de la triste monotonie à laquelle nous condamne l'impression profonde que la prochaine tenue des États généraux fait sur les esprits. « Un nouvel ordre de choses va renaître, dit-on de toutes parts... En fondant Rome, on l'appela *Urbs æterna*. En reconstruisant la monarchie françoise sur de nouveaux fondements, on pourra dire d'elle : *Imperium æternum*. »

Le libelle de M. de Limon contre M. Necker, où il l'accuse « d'être à la tête d'une conjuration faite par le tiers état pour renverser les nobles, le clergé et le monarque, » a ramené dans le parti du ministre des finances les hommes honnêtes qui lui étoient encore opposés. Les injures et la calomnie sont des armes très-usitées dans le temps présent. Elles ne blessent point lorsqu'on connoît le motif qui les met en œuvre. Et tout le monde sait que M. de Limon voit avec une espèce de rage l'administration des finances en d'autres mains que dans les siennes.

On peut se figurer, d'après une anecdote récente, à quel degré les esprits du peuple sont généralement aigris contre la noblesse. Le marquis de la Grange, courant à pied dans les rues de Paris, fut serré contre la muraille par un cocher de fiacre. Le marquis, naturellement violent et emporté, frappa cet homme de sa canne et lui fendit la tête. Le peuple s'amassa; un garçon boucher prit M. de la Grange au collet, et s'apercevant qu'il portoit un cordon rouge, s'écria qu'il falloit s'en servir pour le pendre. La garde survint : le marquis et le blessé furent conduits chez un commissaire; le peuple s'ameuta, et au milieu d'invectives atroces demandoit qu'on lui livrât le noble. Celui-ci s'échappa par une porte de derrière, abandonnant douze louis, avec lesquels le magistrat subalterne parvint à accommoder l'affaire.

LETTRE NEUVIÈME.

De Paris, le 27 février 1789.

Les Nantois viennent encore de faire de nouvelles instances à M. Necker, pour lui faire accepter cinq millions sans intérêts et

sans terme pour le remboursement. Il a de nouveau refusé ce secours, de crainte que les nobles ne disent qu'il vend son crédit et ses faveurs au tiers état.

Ce même tiers état, désirant en Bretagne n'avoir dans chaque ville que des jurés et des juges de paix, offre, dit-on, de se charger de rembourser tous les offices du Parlement de Rennes.

Les lettres d'Aix annoncent de nouveaux troubles. La noblesse et le tiers état se sont réunis contre le clergé du diocèse : ils le considèrent comme un assemblage d'hommes gagés et pensionnés, vivant aux dépens de la commune, et par cela même n'ayant et ne pouvant avoir aucune part aux délibérations. On l'a, dit-on, exclu d'autorité des assemblées. L'archevêque d'Aix a voulu cabaler et menacer : son palais a été assiégé, et il a été obligé de se sauver. Il est venu ici, et on l'écoutera ; mais il ne trouvera peut-être pas autant de partisans qu'il l'espère. Nos idées sur le haut clergé changent insensiblement.

On écrit de Nice que l'humeur dartreuse dont le cardinal de Loménie est tourmenté depuis sa jeunesse s'est jetée sur la poitrine, et donne beaucoup à craindre pour ses jours.

De Versailles, le 28 février.

Monseigneur comte d'Artois s'est décidément déclaré le patron de la noblesse, comme *Monsieur* l'est du tiers état. Il y a eu une scène très-vive à ce sujet entre le Roi et le premier de ces princes.

Un nouveau mémoire de la comtesse de la Mothe se trouve dans quelques mains. C'est un horrible libelle contre une personne auguste qui a les plus grands droits à notre amour et à notre vénération.

Le prince de Galles n'est ni moins aimable ni moins galant depuis qu'il est devenu régent de l'Angleterre. Il n'a pas oublié qu'il a vu dans son île la marquise de Coigny. En prenant les rênes de l'empire britannique, il lui a envoyé, comme une marque de son souvenir, un très-joli chapeau à la régence.

Nous attendons un ambassadeur de Pologne : ce sera, dit-on, le prince Potocki.

Du 1er mars.

La grande nouvelle de la cour, dans un moment de stagnation pour la grande affaire de la nation, est la disgrâce de madame Gourpillon. Elle étoit femme de chambre de confiance de *Madame*, et depuis quelque temps ne se faisoit pas moins remarquer par ses dépenses que par ses entretiens secrets avec sa maîtresse fort avant dans la nuit. *Monsieur* chargea madame de la Vauguyon de la congédier. La duchesse, connoissant l'empire de cette favorite subalterne, supplia *Monsieur* de la dispenser d'une commission aussi délicate. Le prince fit venir lui-même la dame Gourpillon, qui, se sentant forte de la protection de sa maîtresse, fit beaucoup de difficultés pour se soumettre. *Monsieur* la chassa de sa présence, et lui fit donner une lettre de cachet qui l'exile à Lille, auprès de son mari. La calomnie s'exerce à interpréter les titres de cette jeune dame au point étonnant de faveur auquel elle étoit parvenue.

Le marquis de Conflans vient de mourir.

La Bretagne est toujours en proie aux divisions. Il y a aussi eu, dit-on, du sang répandu à Bordeaux, pour la même cause. Les bons citoyens entrevoient avec douleur que, comme en 1614, les prochains États généraux ne seront qu'une continuation de scènes scandaleuses, dans le cours desquelles on sera peut-être obligé de baisser brusquement la toile pour éviter un dénoûment tragique...

LETTRE DIXIÈME.

De Versailles, le 6 mars 1789.

Le mariage du duc d'Angoulême avec mademoiselle d'Orléans est fixé au 18 août prochain. Le duc d'Orléans aura, à cette occasion, la survivance qu'il a tant désirée de la charge de grand amiral. Deux autres illustres mariages doivent être arrêtés à la même époque : celui de *Madame*, fille du Roi, avec le fils du Roi de Naples, et celui de M. le duc de Chartres avec l'infante de Parme.

Un jeune prince voulut, le lundi gras, aller au bal de l'Opéra.

Il garda de la lumière dans sa chambre contre son usage ; on le guetta, et on l'apercut se glisser à minuit par un escalier dérobé, au bas duquel un confident l'attendoit avec une voiture. Il fut fort surpris, en voulant y monter, d'être retenu par son gouverneur, qui l'engagea à retourner dans son lit.

On s'occupe toujours uniquement des États généraux, et même sur cette grande affaire on ne sait guère que ce que les lettres de province et les conseillers brochuriers en disent. Les premières ne parlent toujours que de troubles et de divisions ; ceux-ci publient des idées plus bizarres les unes que les autres. M. Bergasse propose comme quelque chose de bien neuf, à la municipalité de Saint-Germain-Laval, de modeler le Parlement sur celui d'Angleterre, et de diviser ces espèces d'États généraux permanents en chambre des pairs et chambre des communes, ce qui mettroit fin à toutes les disputes. Ce langage est celui d'un homme qui a un procès à gagner ou tout au moins à juger, et qui sans doute n'attend pas de pension sur la cassette du Roi.

Du 8 mars.

On parle beaucoup d'une lettre de M. de Calonne au Roi. Elle est de neuf heures de lecture. Cet ex-ministre a trop présumé des loisirs de notre monarque.

Le comte de Mirabeau est revenu à Paris, ayant perdu l'espoir d'être élu par le tiers état de sa patrie pour les États généraux.

L'abbé de Boisgelin, archevêque d'Aix, qui avoit étalé chez les Provençaux toute la hauteur de la noblesse bretonne, ne peut plus sortir hors de son palais, pour aller même à son église, sans une escorte de grenadiers. Son principal crime aux yeux du peuple est d'avoir proposé de mettre un impôt sur les oliviers.

Dans le Limousin, les nouveaux anoblis ont tour à tour été rejetés du tiers état comme privilégiés, et de l'ordre de la noblesse comme n'apportant que des titres de bâtardise.

La première assemblée du bailliage de Senlis pour la rédaction des cahiers pour les États généraux a été très-remarquable. On y a prononcé des discours fort éloquents : on a cité cent abus criants, et des vexations de toute espèce de la part des gardes du prince de Condé, etc. On croit que cette levée de boucliers contre

les capitaineries en amènera la suppression. Il est temps que les droits de l'homme soient vengés, et que la propriété des citoyens soit respectée.

On continue les plaidoyers dans l'affaire Kornmann. Tous les avocats ont successivement gagné des partisans à leur cause. On croit que les parties seront mises hors de cour.

Les boulangers ont présenté un mémoire au Parlement. Ils prétendent que c'est une injustice horrible de les avoir mis à l'amende pour avoir vendu le pain conformément au règlement de police. Ce mémoire est, dit-on, l'ouvrage du verbiageur chevalier de Rutlige, qui s'efforce toujours d'être caustique.

LETTRE ONZIÈME.

De Versailles, le 12 mars 1789.

M. le duc d'Orléans vient de donner un exemple précieux de dévouement patriotique, en faisant publier des cahiers pour les bailliages de sa domination, dans lesquels il propose de payer lui-même les impositions, en raison de ses immenses propriétés. C'est faire à la nation l'hommage de près de 600,000 livres de ses revenus. Il demande la suppression des capitaineries, la permission du divorce, etc.

La lettre de M. de Calonne au Roi perce enfin dans le public. Affectant un système et des opinions tout opposés au plan de son successeur, il s'ingère de donner au Roi les conseils du despotisme, et défend la cause des privilégiés contre le tiers état. M. de Calonne, qui n'a visiblement point renoncé à l'espoir de rentrer au timon des affaires, joue le tout pour le tout.

Au reste, le ministère semble maintenant sûr de son fait, et ne point douter du succès de ses moyens pour prévenir les troubles dont la nation étoit menacée.

Le tiers état, aigri contre le prince de Condé, qu'il accuse d'avoir donné lieu à l'insurrection de la noblesse en Bourgogne, accueille les bruits qui lui sont défavorables. Les communes de cette province ont demandé au trésorier le compte des fonds en caisse; il l'a refusé, et s'est même absenté, dit-on. On en a conclu un

déficit dans cette caisse, et l'on a prétendu que le prince gouverneur en avoit emprunté 1,700,000 livres.

Les disputes de la comtesse de la Mothe avec M. de Calonne sont connues, et l'on sait que la première a essayé de compromettre l'ex-ministre à l'occasion de son mémoire. Voici l'anecdote à laquelle on attribue la première origine de ces brouilles. Les deux célèbres réfugiés jouoient ensemble dans une assemblée nombreuse. Madame de la Mothe dit : « J'ai trois as, trois rois et le plus beau jeu du monde, et pourtant je suis en danger. » — « Oui, madame, répond M. de Calonne, en ne pensant peut-être qu'au jeu, car vous ne serez pas moins marquée. »

Le duc d'Orléans vient d'obtenir du Pape la sécularisation d'un couvent de religieuses situé dans ses domaines en Normandie. On ne peut porter plus loin que ce prince le vœu d'effectuer la liberté individuelle.

Le cardinal de Rohan a, dit-on, dispensé du bréviaire les ecclésiastiques de son diocèse qui sont occupés aux fonctions paroissiales. La prédication, la confession, la visite des malades, etc., devant remplir tout leur temps, il laisse le soin des prières aux chanoines et autres bénéficiers qui n'ont rien de mieux à faire.

Le conseil de la guerre vient de faire un changement dans la partie des transports militaires. On a rogné les ongles au commissaire général, auquel on avoit alloué douze pour cent de toute la dépense.

LETTRE DOUZIÈME.

De Paris, le 17 mars 1789.

On écrit de Reims que le 11 de ce mois il ne vint pas un sac de blé au marché de cette ville. Le peuple, qui au marché précédent avoit payé dix-sept livres le setier pesant cent vingt livres, prit de l'humeur. L'émeute devint sérieuse : l'archevêque, trois maréchaux de camp, quinze chevaliers de Saint-Louis, ne purent la calmer. Deux compagnies de dragons arrivèrent le lendemain. Quelques mutins furent blessés, d'autres mis en prison. Un anobli avoit, par son imprudence, porté le tumulte à ce point, en

menaçant la populace avec un fusil qui n'étoit pas chargé. On lui arracha son arme, et il ne parvint à se sauver qu'à force de jambes. Il jura, en retournant à son comptoir, de ne plus se mêler des affaires publiques. Un des officiers de la police s'est fait le plus grand honneur en cette occasion, et c'est à sa fermeté comme à sa prudence que les Rémois ont dû le prompt retour de la tranquillité.

Les troubles, qui commencent à s'apaiser en Bretagne, s'allument peu à peu en Languedoc; mais ils y seront certainement moins longs et moins amers. Il y a eu cependant quelques combats particuliers.

La Reine, qui n'avoit point couché à Paris depuis deux ans, y est enfin venue à l'occasion d'un souper chez madame la princesse de Lamballe, avant lequel elle a honoré de sa présence le spectacle des Bouffons.

Du 20 mars.

Le tiers état d'Aix a élu le comte de Mirabeau pour son député aux États généraux. Celui de Clermont en Beauvoisis a choisi un aubergiste de Saint-Just. Le contraste est frappant : le dernier choix doit faire supposer un mérite extraordinaire dans l'homme dont l'état ne semble pas l'annoncer.

Les députés du tiers état de Bretagne sont partis pénétrés des bontés du Roi, qui les a accueillis avec une distinction peu ordinaire, leur donnant même dans son propre cabinet leur audience de congé.

Ce n'est point l'archevêque de Strasbourg, mais le suffragant de Salzbourg, qui a dispensé les ecclésiastiques du bréviaire. La consonnance des noms a occasionné une méprise.

Du 22 mars.

Quoique la grossesse de la Reine n'ait point encore été déclarée ministériellement, on la regarde comme certaine. On prétend que Sa Majesté l'a annoncée elle-même. Ce sera un motif de consolation pour la perte du Dauphin dont nous sommes menacés; mais on regrettera toujours vivement un prince qui promettoit de grandes qualités.

Les lettres de convocation pour la Bretagne sont expédiées. Le

ton paternel qui y règne est bien propre à rétablir le calme dans les esprits de cette province.

M. l'abbé de Sieyès, qui a acquis une grande réputation dans les circonstances actuelles, et auteur des instructions de M. le duc d'Orléans pour son apanage, est allé à l'assemblée du bailliage de Montfort-l'Amaury, où l'on espère qu'il sera choisi pour député du clergé.

Les élections se font partout rapidement et avec une liberté de suffrages à laquelle on s'attendoit peu. Dans le Clermontois, le duc de Liancourt a évincé le prince de Condé. Dans le Soissonnois, M. le duc d'Orléans a été unanimement élu, et M. Freteau l'a emporté sur le duc du Châtelet.

LETTRE TREIZIÈME.

De Paris, le 27 mars 1789.

Le duc de Bourbon se rendoit ces jours passés à la chasse : il falloit traverser Pont-Sainte-Maxence. Les habitants, qui en furent instruits, se rassemblèrent sur son passage, et ce ne fut qu'au bruit des huées et des acclamations dérisoires qu'il traversa la ville. Un pareil accueil n'est pas flatteur pour l'amour-propre. On sent bien qu'un prince s'en dédommage en disant : « C'est de la canaille. » Mais ce peuple aigri et vexé que l'on nomme « canaille », dit de son côté : « C'est un tyran, et toute capitainerie un droit tyrannique. »

On ne doute plus d'une coalition secrète entre le sacerdoce, la magistrature et la noblesse; mais l'on doute qu'elle l'emporte sur les droits imprescriptibles des communes, c'est-à-dire de la nation.

Le mémoire des boulangers, où ils veulent prouver que c'est contre les accapareurs de grain, au moins ménagés par le Parlement, et non contre eux que devoient se diriger les délibérations, a infiniment déplu à *Messieurs*. Le chevalier Rutlige, qui en est l'auteur, a déjà été appelé deux fois à la barre de la cour, et il a refusé de s'y rendre. Le Parlement, qui n'est pas accoutumé à une pareille désobéissance, le décrétera sans doute.

On croyoit l'affaire de l'*Histoire secrète de la cour de Berlin*

terminée par la brûlure de cet ouvrage. On la poursuit, et il a été déjà lancé deux décrets d'ajournement personnel contre le libraire Le Jay. On a envoyé en Provence, où il est, dit-on, des alguazils qui ont ordre de l'amener aux pieds des juges.

Les élections se continuent avec activité, et offrent dans les différentes provinces des tableaux différents. A Montfort, le célèbre agioteur, l'abbé d'Espagnac, combat l'abbé de Sieyès avec tous les avantages que donnent l'argent et l'intrigue ; à Blois, M. de Lavoisier a été exclu en qualité de fermier général. M. Panchaud, ancien banquier, créateur peu heureux de la Caisse d'escompte, a été élu à Romorantin.

On cite un trait remarquable de M. le comte de Gouy d'Arcy. Il présidoit l'assemblée de Melun, où il est bailli d'épée. La noblesse étoit couverte. Il observa que cette hauteur étoit déplacée : on ne bougea pas. Il se couvrit lui-même, en prescrivant au tiers état d'en faire de même, et rétablit ainsi l'égalité.

A Bourges, le comte de Guibert a éprouvé une cruelle mortification. Un officier le voyant entrer dans l'assemblée, lui dit qu'un homme qui avoit cherché à avilir le soldat françois ne devoit point figurer parmi la noblesse françoise. On le pria de sortir, il s'obstina. On lui reprocha d'avoir décidé dans le conseil de la guerre qu'on pouvoit punir le soldat par le plat d'épée et par le bâton; enfin, après plusieurs avanies mêlées même de menaces, il fut obligé de se retirer.

Dans l'assemblée de quelques villages du Poitou, les paysans ont demandé l'abolition de la confession auriculaire.

M. le Noir s'étoit rendu à Troyes dans l'espérance d'être député; mais à peine parut-il dans l'assemblée qu'il s'éleva un murmure général contre lui, comme l'un des satellites du despotisme ministériel. Le comte de Montesquiou voulut parler en sa faveur, mais on lui répliqua vigoureusement.

De Versailles, le 27 mars.

Mercredi dernier, M. Necker sortoit du Conseil. L'un des oisifs de l'Œil-de-bœuf s'avisa derrière lui de contrefaire sa marche. Le singe en talons rouges ne put lire que l'indignation sur le visage des spectateurs.

M. de Marbeuf qui, croyant la noblesse de toute éternité, même chez les Juifs, a traduit ces mots d'Isaïe : *Ignobilis tumultuabitur contra nobilem*, « *le peuple* s'élèvera contre *le noble*, » au lieu de : « la canaille insultera l'homme vertueux, » a reçu du Roi un accueil plus que glacial. Sa Majesté lui a dit : « Monseigneur l'archevêque, on a brûlé votre mandement à Lyon. » — « Sire, je n'en sais rien. » — « Eh bien, je vous l'apprends, et que tout le monde en est fort mécontent. »

L'évêque de Sisteron a été assommé à Manosque; mais ses spéculations sur les grains sont la vraie cause de l'animosité du peuple contre lui. Il est plaisant que, tandis que les pierres pleuvoient sur lui, il s'épuisoit à donner des bénédictions.

Le Parlement de Paris a décrété deux boulangers à l'occasion du mémoire qu'ils ont adressé au Roi. Ce jugement a été prononcé dans l'assemblée des pairs. Il faut remarquer que depuis longtemps il ne se trouve plus que deux pairs à ces assemblées : le duc de Gesvres et le duc d'Aumont, ci-devant duc de Mazarin.

LETTRE QUATORZIÈME.

De Versailles, le 2 avril 1789.

M. le comte de Guibert est arrivé de Bourges. En débarquant, il a fait part au public d'un précis de ce qui s'est passé à son égard à l'assemblée du Berry. Les reproches qu'on lui a faits peuvent n'être pas fondés; mais ils prouvent qu'il s'est, on ne sait comment, rendu odieux aux militaires. Il cite pour lui quelques seigneurs; mais il ne paroît pas qu'ils aient pris ouvertement son parti. Il semble qu'ils ont laissé faire, et qu'après tous les outrages dont on a accablé M. de Guibert, ils ont été, suivant l'usage, lui témoigner des regrets de ce qui s'étoit passé.

Un meunier du bailliage de Beauvais a demandé d'entrer un moment dans la chambre où les nobles étoient assemblés : on le lui a permis. Il a aussi demandé de faire écrire une petite supplique, et voici ce qu'il a dicté : « Messieurs, je vous prie d'arrêter que lorsqu'à l'avenir on dégradera un gentilhomme, vous aviserez aux moyens d'en faire quelque chose, car le tiers état a

délibéré de son côté de ne plus recevoir dans son sein un noble dégradé. »

A Senlis, le comte de Lameth voulut à l'ouverture de l'assemblée faire un discours; mais ayant avancé d'abord qu'il faudroit que le tiers état fît serment de reconnoître les priviléges et immunités tant de la noblesse que du clergé, cette proposition révolta tout le monde. On le hua, et on ne lui permit pas de continuer son discours.

A Bordeaux, l'archevêque a essuyé une petite mortification. Arrivé dans la salle où devoit se faire le choix des députés, et voyant un seul fauteuil vide, il se mit dedans. On l'avertit que ce fauteuil étoit destiné au président de l'assemblée. Il s'obstina à vouloir le garder, en disant que dans l'assemblée il ne voyoit personne que lui qui eût le droit d'avoir un fauteuil. Après des demandes honnêtes d'une part et des refus obstinés de la sienne, on l'arracha du fauteuil qu'il ne vouloit point quitter.

MM. d'Éprémesnil, de Sémonville, ainsi que le petit abbé Le Coigneux, tous trois conseillers au Parlement et bien désireux de paroître aux États généraux, s'étoient rendus chacun dans les différents bailliages où ils ont leurs fiefs, pour se faire élire; mais ils ont tous trois manqué leur coup. L'esprit de corps qu'ils portent partout, jette de la défiance et les fait repousser. On ne connoît encore que deux conseillers au Parlement qui aient été choisis pour députés. Moins il y en aura, moins l'esprit de parti contrariera les grandes vues de la nation.

Du 4 avril.

Nous avons été effrayés du danger qu'a couru le Roi en visitant des combles où l'on faisoit des réparations. C'est un ouvrier qui a conservé notre monarque en le retenant par ses habits, au moment d'une chute terrible qu'il alloit faire. Le Roi lui a assigné une pension de 1,200 livres sur sa cassette, mais à condition qu'il ne quittera point son état.

M. de Calonne a paru un instant sur le continent, mais c'est pour y essuyer un cruel affront. L'un de ses anciens subdélégués lui avoit formé un parti pour être député aux États généraux; il s'étoit assuré de vingt voix au bailliage de Bailleul. Dès que M. de Calonne fut arrivé, il se mit sur les rangs. La noblesse déclara à

M. le prince de Robecq qu'elle ne s'assembleroit pas qu'il ne fût sorti de la ville. Le tiers état s'assembla, mais il débuta par arrêter qu'il ne nommeroit pour représentant ni ministre ni ex-ministre, et arrêta ensuite qu'il ne seroit point procédé à l'élection jusqu'à ce que M. de Calonne, qu'on savoit dans la ville, fût hors des limites du bailliage. Celui-ci, ne pouvant espérer de vaincre cette résistance générale, se hâta de repasser en Angleterre. Il jouoit gros jeu : les délits sur lesquels il fut dénoncé au Parlement, et dont le procureur général a été chargé de prendre connoissance, sont de nature à provoquer un décret de prise de corps. Cette réflexion pourra attiédir en M. de Calonne la rage de vouloir perdre M. Necker.

Le chapitre de Paris s'est assemblé hier, et a arrêté de faire des protestations contre la forme dans laquelle ont été convoqués et ont été assemblés les États généraux. Malgré quelques criailleries, il y a apparence que si le bon Dieu et M. Necker sont les maîtres, la France enfin n'aura plus rien à envier à l'Angleterre, et sa constitution ne coûtera pas quatre ou cinq cents ans de guerre civile, comme la charte britannique.

LETTRE QUINZIÈME.

De Versailles, le 5 avril 1789.

On avoit dit les troubles de la Provence apaisés, mais le germe de la discorde y fermente plus que jamais. La cour n'est contente ni des nobles, ni du clergé, ni du Parlement, ni du tiers état.

La noblesse de Bretagne vient d'écrire une lettre au Roi, pour lui demander une sauvegarde contre les mauvais desseins dont elle soupçonne occupés les jeunes gens du tiers état. Ceux-ci ont traité de calomniateurs les auteurs de la lettre.

L'évêque de Belley en Bugey a éprouvé une fâcheuse bourrasque de la part de ses diocésains. Ce prélat avoit bonne envie d'être député aux États généraux, mais son parti n'étoit pas le plus fort. L'élection fut faite en faveur du curé. Le pasteur fut obligé de partir pour sa paroisse avant que les cahiers fussent rédigés. Lorsqu'ils furent prêts, on les mit en dépôt entre les mains de l'évêque pour passer ensuite dans celles du curé

député. Mais l'évêque ne voulut plus les rendre, protestant avec les chanoines de la cathédrale contre l'élection du curé. Les prières et les avis du président de la noblesse, qui lui fit une visite pour essayer de vaincre sa résistance, tout fut inutile. La fureur s'empara du peuple. On entra la torche à la main dans le palais du nouvel apôtre, pour l'embraser. Le président de la noblesse eut assez d'ascendant sur le peuple pour l'empêcher d'incendier le palais; mais il ne put l'empêcher de briser les meubles, et d'en jeter une partie par les fenêtres. L'évêque enfin remit les cahiers, et l'on a trouvé que pendant qu'ils avoient été entre ses mains ils avoient subi beaucoup de changements.

L'évêque de Nevers a passé en l'autre monde. Il étoit ex-jésuite, et l'une des colonnes des immunités épiscopales.

Depuis deux jours le bruit s'est répandu que madame de Calonne étoit venue à Paris pour demander son divorce. Cela n'est pas croyable : madame d'Harveley n'est mariée que depuis sept mois, en Angleterre, et au commencement de l'hiver elle est venue incognito avec son mari en France pour consolider leurs liens suivant les rites de l'Église gallicane.

Du 10 avril.

Le parti de l'opposition, à la tête duquel sont les princes qui ont présenté le fameux mémoire au Roi, ayant fait entendre à la Reine qu'il étoit prudent de consulter sur la circonstance actuelle un homme dont l'expérience et les lumières fussent connues, a fait faire à M. de Machault, ancien garde des sceaux, la proposition de la place de premier ministre. Le vieux magistrat, qui est dans sa quatre-vingt-cinquième année, répondit à ceux qui lui étoient envoyés qu'il ne se sentoit pas en état de supporter un aussi grand fardeau. On ajoute que la Reine ayant su que cette proposition singulière avoit été faite de sa part, en a témoigné son mécontentement.

Il paroît que c'est le même parti qui fait courir les bruits les plus incroyables en faveur de la noblesse. On prétend que dans un comité secret des princes du sang, hier, au sortir de la cérémonie du lavement des pieds, la protection que *Monsieur*, frère du Roi, a jusqu'ici accordée au tiers état a été fortement ébranlée. Ce qui est certain, c'est qu'on y a arrêté des protestations

contre le vœu de la nation, à laquelle le Roi a promis de la restituer dans ses anciens droits, et qu'après tout il n'est plus temps de retirer.

Du 12 avril.

On attribue à M. de Mirabeau l'harmonie dont un courrier de la Provence nous annonce enfin le rétablissement entre les trois ordres. On en a rendu grâces à Dieu par une procession solennelle. M. de Mirabeau est enfin élu député pour le tiers état de Marseille.

M. Bergasse, qui est tombé évanoui en entendant prononcer son arrêt dans l'affaire Kornmann, a pensé mourir de joie en apprenant que le bailliage de Forez l'a élu pour son député aux États généraux. Il n'a donc montré de courage jusqu'ici que dans la poursuite de ses ennemis. Puisse-t-il le recouvrer en faveur des intérêts de la nation, et surtout abandonner le projet de ses deux chambres, haute et basse. En France, nous ne devons avoir rien de haut, attendu que nous n'avons rien de bas. Si les Anglois avoient le courage de rétrograder, peut-être feroient-ils bien des changements utiles dans leur constitution.

M. le cardinal de Rohan, élu député par le clergé d'Alsace, a, suivant les conseils de la Cour, refusé cet honneur, sous des prétextes de santé.

On ignore encore le jour où l'auguste assemblée sera ouverte. On parle du 15 mai.

LETTRE SEIZIÈME.

De Versailles, le 15 avril 1789.

Il paroît un libelle atroce contre M. Necker et contre son administration : on l'attribue à M. d'Éprémesnil. Le goût des lecteurs pour la satire n'a pas pu même lui procurer des lecteurs, et l'avidité du gain n'a pu déterminer aucun libraire à s'en charger. Ce dédain général pour une production d'un genre si recherché en ce temps, est un éloge rare et frappant du ministre des finances.

L'évêque de Marseille l'a échappé belle dans les derniers troubles de cette ville. Un reste de vénération pour un caractère

autrefois si sacré, a arrêté le peuple prêt à porter les mains sur sa personne; mais on a pris sa voiture, et on l'a jetée dans la mer. Si en parlant de Dieu et au nom d'une religion qui damne la vanité, l'ambition et la cupidité, nos princes de l'Église continuent d'opposer de prétendus droits aux droits de la nature, ils risquent de s'entendre dire dans peu de temps : « Point d'évêques en France! » Et si le tiers état, c'est-à-dire la nation, poussée à bout, le dit une fois, une réforme inattendue dans cette partie pourroit bien s'opérer.

Les tribunaux ont encore retenti un moment du nom, qui sera longtemps fameux, de la comtesse de la Mothe. Mademoiselle de Valois, sa sœur cadette, a intenté au domaine un procès en restitution de titres de famille et de succession, qu'elle prétend s'être trouvés sous les scellés de la condamnée. Bientôt est intervenu un ordre de la cour de suspendre toute plaidoirie. On continue de mettre la plus grande attention à empêcher que le souvenir de cette malheureuse affaire ne vienne à se réveiller. On croit, et cela seroit juste, qu'en arrêtant mademoiselle de Valois dans la poursuite de ses prétentions, on la dédommagera. On assure même qu'on lui rendra une portion des biens confisqués; mais le cardinal de Rohan, qui a payé le funeste collier, n'y a-t-il pas les premiers droits? C'est ainsi que l'injustice marche toujours à côté de l'autorité arbitraire. Les remèdes mêmes qu'elle cherche à appliquer aux maux qu'elle cause, en produisent sans cesse de nouveaux, dont elle ne peut jamais sortir, même sous le plus juste des despotes.

Du 19 avril.

Les convocations des députés pour la ville de Paris vont enfin avoir lieu. On blâme généralement le partage qui a été fait, pour les faciliter, de cette capitale en soixante quartiers, qui ne pourront porter leur choix les uns dans les autres. Il en résultera que les habitants de chaque district séparé choisiront leurs meilleures pratiques et les voisins dont ils ont le plus d'intérêt d'acquérir la bienveillance.

La fermentation occasionnée par la rareté des grains est toujours très-forte. Les achats de blés étrangers qui ont été faits au Trésor royal, depuis six semaines, se montent à plus de six millions.

Le comte de Mirabeau n'a point accepté la nomination de Marseille : il a préféré de se rendre aux vœux du tiers état d'Aix, qui l'a élu à une pluralité de deux cent quatre-vingt-dix voix sur trois cents. Il est de retour à Paris avec son épouse. Cette réconciliation est encore l'ouvrage du peuple, qui a exigé d'elle qu'elle lui rendît sa tendresse au nom de la patrie.

On assure que l'abbé Maury a été élu à Péronne. Quoique académicien et prédicateur du Roi, on le regarde comme un des plus mauvais sujets du royaume. Cette élection est une de celles qui attestent que l'influence de l'intrigue s'étend partout.

LETTRE DIX-SEPTIÈME.

De Versailles, le 23 avril 1789.

Ces jours derniers nos politiques prirent de l'humeur contre le ministère : ils le bouleversèrent entièrement. Ils remplacoient M. de Villedeuil par M. de Breteuil, M. de Montmorin par M. de la Vauguyon, M. de la Luzerne par M. de Saint-Priest ; ils avoient d'abord mis aussi M. Necker à la porte, mais le même soir ils se radoucirent et se contentèrent de lui adjoindre M. Coster. Ces bruits n'ont eu d'autre source qu'une querelle assez vive faite en plein Conseil à M. Necker par M. de Montmorin. Celui-ci y accusa le premier de vouloir convertir la monarchie en république, fit une longue harangue pour prouver qu'il avoit compromis l'autorité royale, et que toutes ses opérations tendoient à l'anéantir. Le Roi écouta paisiblement la diatribe ; mais les autres ministres ayant voulu appuyer M. Necker, le Roi perdit patience, se fâcha hautement contre tous les membres du Conseil, et dit « qu'il ne faisoit pas ce que M. Necker désiroit, et que son ministre ne faisoit qu'exécuter ses volontés. »

Le Parlement, quoique en vacances, s'assembla le 17 au soir : il se trouva neuf ducs et pairs à cette assemblée, qui sembloit bien caractérisée, extraordinaire et secrète. On y proposa de décréter M. Necker, comme auteur des troubles de nos provinces. Les membres respectables de cette compagnie s'élevèrent vivement contre cette levée de boucliers, qui eût produit un scandale fort dangereux pour ceux qui l'auroient occasionnée. Le peuple,

qui conçut quelque idée des desseins funestes de feu nos rois les magistrats aux enquêtes, se porta successivement en foule dans la cour du Palais. On entendit des voix s'élever et dire : « Si l'on décrète M. Necker, il faut embraser le Parlement. » Sur les dix heures, le Parlement se sépara, et le peuple se retira tranquillement, sur l'assurance qu'il n'avoit point été pris d'arrêté.

Autre assemblée nocturne le 18. On y parla de s'opposer à la tenue des États généraux, comme illégalement convoqués. On ne se borna pas à cette séditieuse motion : plusieurs voix opinèrent de décréter tous ceux qui s'y présenteroient. Il fut agité aussi d'empêcher les assemblées préliminaires pour la nomination des députés de Paris. Un magistrat dit à cette occasion : « Où trouverons-nous des troupes pour mettre nos arrêts à exécution ? » A minuit, on se sépara sans prendre aucun arrêté. Le lundi matin on s'assembla de nouveau, et l'on se borna à confirmer une sentence du Châtelet pour le maintien de la tranquillité publique, relativement aux assemblées qui devoient se tenir ce jour-là dans Paris. Il est des magistrats vertueux, amis de la concorde, qui gémissent d'avoir des confrères qui se sont érigés en *meneurs*.

Depuis quelques jours, le public accuse M. Necker de vaciller dans les principes qu'il a manifestés jusqu'ici. Les adversaires du tiers état continuent aussi de se vanter d'une conquête plus glorieuse pour eux, celle de *Monsieur*, frère du Roi. Ces deux nouvelles paroissent controuvées, et être l'une des mille et une intrigues que les privilégiés emploient en ce moment pour prévenir le coup qui les menace. On remarque cependant que M. Necker recherche M. de Mirabeau, M. Mounier, et tous ceux qui ont écrit ou parlé en faveur de l'établissement d'une chambre haute. M. Bergasse se vante d'avoir eu plusieurs conférences avec ce ministre. M. Necker est dévoré du désir de rester en place ; il est naturel qu'il cherche à ménager tout le monde ; mais ce n'est pas précisément ce que la nation attend de lui.

Du 26 avril.

Les bruits d'un changement dans le ministère n'étoient point absolument dépourvus de fondement ; mais cette révolution a été entièrement favorable à M. Necker. Le département de Paris et

de la maison du Roi est donné à M. de Lessart, la marine rendue à M. de Castries, les sceaux remis dans les mains de M. Vidaud de la Tour, et M. le maréchal de Broglie nommé ministre de la guerre. Le sort de M. de Montmorin n'est pas encore décidé, mais il paroît que ce retard ne provient que de l'embarras du choix pour son successeur entre M. de Saint-Priest et M. de la Vauguyon. Le baron de Breteuil entre au Conseil, et l'on croit qu'il sera déclaré premier ministre.

Les assemblées clandestines du Parlement, provoquées par des zélateurs turbulents dans le moment où les bonnes têtes jouissoient du délassement des vacances, avoient excité l'attention prévoyante du ministère. Leur objet étoit non-seulement de décréter M. Necker, mais aussi les députés qui se rendroient à Versailles pour la tenue des États généraux, dont les suites leur causent tant d'inquiétudes. Dans le même temps, le gouverneur de la Bastille reçut ordre de faire des provisions, et de se procurer soixante lits de plus. Les prétendus législateurs de la nation l'ont échappé belle, et ne s'en doutoient pas. Il paroît certain que les soixante conseillers auroient été enlevés d'un coup de filet, s'ils avoient osé exécuter leurs desseins audacieux.

Les députés de la noblesse de Bretagne ont notifié le 24 au ministre la résolution que la noblesse et le clergé de cette province ont prise de ne point nommer de représentants, à moins qu'on ne leur permît de les nommer dans les États particuliers comme autrefois. Cela pourra causer quelque embarras dans l'assemblée générale, à moins qu'on ne parvienne à établir que le tiers état, composé de vingt-trois millions d'hommes, formant le corps de la nation françoise, celui de Bretagne suffit bien pour représenter la province.

LETTRE DIX-HUITIÈME.

De Paris, le 30 avril 1789.

L'émeute qui du faubourg Saint-Antoine a répandu l'alarme dans toute la ville, a eu pour prétexte quelques propos des fabricants Réveillon et Henriot sur le prix du salaire des ouvriers; mais il est évident que des motifs et des instigateurs cachés y

ont donné lieu. Ce seroit le plus atroce des moyens occultes que les ennemis de M. Necker prennent pour le perdre et pour empêcher les innovations qu'ils redoutent.

Les lettres de toutes les provinces prouvent que la fermentation des esprits n'est point calmée. Nulle part le peuple ne croit aux apparences de générosité que la noblesse affecte en quelques endroits, et partout elle est soupçonnée de contrarier en secret ce qu'elle annonce en public. Le meilleur moyen de prévenir les suites de l'aigreur qu'entretient d'un autre côté la cherté des denrées les plus nécessaires, étoit d'accélérer l'ouverture des États généraux. Elle est fixée au 4 mai. Puisse-t-on n'avoir point, d'après ce qui vient de se passer ici, à regretter d'avoir placé cette assemblée importante trop près de la population nombreuse et inflammable de la capitale!

M. le cardinal de Rohan étant attaqué de coliques continuelles, sur lesquelles la malignité n'a pas manqué de faire déjà des commentaires, il paroît impossible qu'il se rende aux États généraux.

M. le Dauphin est à toute extrémité. M. Bergasse se refuse, dit-on, à être l'un des représentants de la nation aux États généraux. Il veut travailler de nouveau à sa défense et à celle de Kornmann son ami, de préférence à la chose publique. Il veut essayer de se pourvoir en cassation contre l'arrêt du Parlement qui lui a donné sur les doigts. On doute au reste que sa requête soit admise au Conseil : sa cause péchoit par le fond.

Les diverses assemblées du quartier Saint-Antoine ont demandé la démolition de la Bastille pour y faire une place et une promenade qui aboutiroit au pont projeté au-dessus de l'Arsenal. Elles veulent aussi que la belle et singulière maison que M. de Beaumarchais a fait bâtir vers l'ancienne porte Saint-Antoine, soit abattue. Le tiers état, assemblé dans l'église de Saint-Louis, a prétendu que la ville ne pouvoit pas vendre cet emplacement.

De Versailles, le 1er mai.

Près de huit cents députés s'étoient rendus ici, le 27, pour assister à l'ouverture des États. Ils ont été grandement surpris, en arrivant, de voir le Roi partir pour la chasse. On avoit attendu le dernier moment pour annoncer la remise de cette solennité.

Du 3 mai.

Demain, grande solennité pour l'ouverture des États généraux. On se rendra en procession à Notre-Dame, où l'on prendra le Saint-Sacrement, pour mettre plus directement les intérêts de la nation sous la protection divine. Les discours seront prononcés mardi. Celui de M. Necker, qu'on vante beaucoup, a deux heures de lecture.

Le calme est rétabli à Paris; mais il en a coûté beaucoup de sang. Parmi une quarantaine de mutins qu'on a arrêtés, il est remarquable qu'il n'en est presque point qui n'aient déjà précédemment été repris de justice, fouettés ou marqués. Un abbé Roi, censeur royal, est soupçonné d'avoir été l'un des instigateurs.

On a fortement agité au Parlement si on lanceroit un décret contre M. de Mirabeau. La pluralité a été d'avis qu'étant, par son titre de député, sous la sauvegarde de la nation, le décret ne pouvoit avoir lieu, quelque suffisantes que fussent les preuves de son délit. Il y a une fine politique à parler de preuves, de décret, et à ne point lancer. C'est une menace qui se réduit à ceci : « Dans l'assemblée de la nation, parlez pour nous, ou nous vous décréterons quand l'assemblée sera dispersée. »

Une crise salutaire a ranimé encore nos espérances sur M. le Dauphin.

LETTRE DIX-NEUVIÈME.

De Versailles, le 5 mai 1789.

La cérémonie de l'ouverture des États généraux s'est faite hier et aujourd'hui avec la plus grande pompe, et aux acclamations des spectateurs, qui ne cessoient de crier aux députés : « Courage, braves citoyens! » Jamais spectacle plus imposant, jamais assemblée plus auguste ne se sont offerts aux regards de la génération présente. Malheur à qui a pu y être insensible!

La Reine étoit assise sur le trône, à côté du Roi. En sortant, ce couple illustre a été salué de « *Vive le Roi!* et *Vive la Reine!* » On a remarqué que ces cris ne partoient que du tiers état.

On prétend que M. Necker étant ces jours derniers chez le

Roi, Sa Majesté, en présence d'une cour nombreuse, lui demanda tout à coup : « Monsieur Necker, est-ce moi qui présenterai une constitution aux États généraux, ou seront-ce les États généraux qui me la présenteront ? » M. Necker fut un peu embarrassé dans sa réponse. Mais il le fut bien davantage lorsque, le même jour, se trouvant chez la Reine, elle lui demanda « si les États généraux seroient les maîtres du Roi, ou si le Roi resteroit maître de la nation ? »

Il est arrivé ici un Turc, sans autre suite que deux domestiques. On le dit parent du Grand Seigneur, et chargé d'une commission secrète. Ce qui semble autoriser cette conjecture, c'est l'accueil qu'il reçoit de la plupart des ministres. Le ministre des affaires étrangères et celui de la guerre l'ont invité plusieurs fois à dîner. Le temps apprendra le plus ou moins d'importance du rôle que ce musulman joue à Versailles. Si l'objet de sa mission étoit de s'opposer à l'alliance de la maison de Bourbon et des cours impériales, la Sublime Porte a senti de quelques mois trop tard la nécessité d'entretenir des espions et des négociateurs dans les cours étrangères.

Du 6 mai.

A peine les deux tiers des députés sont-ils arrivés. Ainsi les opérations des États généraux languiront encore longtemps. La noblesse de Bretagne a enfin nommé les siens ; mais elle ne leur a pas donné d'autre instruction que de protester.

On n'a donc encore que des calembours et des épigrammes à rapporter sur cette illustre assemblée, qui doit fixer le sort de la nation.

Le public a été choqué de la morgue des évêques, qui avoient laissé entre eux et le bas clergé une grande lacune à la procession. Ce vide avoit été rempli par des musiciens. On a observé qu'au moins le bas clergé devroit bien faire payer les violons à messeigneurs. Cela pourroit bien arriver.

De très-mauvais plaisants se sont égayés sur la présentation des députés au Roi, qui a eu lieu à des heures différentes. Ils ont dit qu'à onze heures le clergé est venu dire au Roi : « Sire, allez à la messe ; » que la noblesse étoit venue à une heure, pour prévenir Sa Majesté « qu'il étoit temps qu'elle allât dîner ; » enfin

que le tiers état étoit venu à cinq heures, « pour envoyer le Roi promener.

Du 9 mai.

On n'est en général point content du discours de M. Necker aux États généraux. Ce ministre y vacille évidemment dans ses principes, au lieu de se montrer franchement l'homme de la nation, comme il s'étoit montré d'abord. On voit qu'il a des craintes sur son existence politique, et qu'elle lui est trop chère pour l'attacher à la destinée de ses opinions.

Dans le discours du Roi, on a blâmé cette expression : « La nation à laquelle je me fais gloire de commander. » Il devoit dire, observe-t-on : « La nation que je gouverne. » Le monarque doit gouverner son peuple par la raison, en régnant par les lois; il commande aux individus, et gouverne la nation. C'est ainsi que les mots de *maître* et de *nation libre*, — ce qui paroît impliquer contradiction, — ont déplu en frappant les oreilles, dans le discours du garde des sceaux, mal prononcé.

Les bons citoyens voient avec douleur se réaliser leurs craintes sur les divisions qui peuvent s'opposer entièrement au bien que l'on attendoit de cette grande assemblée. La noblesse et le clergé restent séparés du tiers état; le clergé est divisé dans son propre sein, et les évêques veulent renvoyer les curés avec la roture. Ceci annonce particulièrement que l'on ne sera jamais d'accord sur le choix des manières de délibérer, par ordres ou par têtes. C'est surtout en paroissant pencher dans son discours pour le premier moyen que M. Necker s'est rendu suspect au tiers, et il essayera vainement de se concilier la confiance des autres partis.

On s'attend à de vives discussions. La cour se tiendra à Marly, où l'on prépare en hâte des appartements pour la recevoir, et on parle d'établir un camp de quinze mille hommes auprès de la capitale.

LETTRE VINGTIÈME.

De Versailles, le 14 mai 1789.

Les affaires de l'Allemagne excitent quelques réflexions au milieu du bourvari intérieur qui semble nous absorber. Les

amis de notre ministère prétendent qu'il n'a que l'apparence de l'indifférence, et qu'il tient toujours l'œil ouvert sur les mouvements des divers cabinets. Il ne fait aller ses courriers d'un bout à l'autre de l'Europe que pour s'assurer d'une prolongation de sommeil et de repos. C'est au milieu de ce repos que, mise au régime rigoureux, la France se reconstitue. Aussi doit-on s'attendre qu'au moment de son réveil, elle sera formidable à quiconque l'attaquera; surtout lorsque, délivrée des guerres intestines que la magistrature faisoit à l'administration, elle pourra déployer toute l'étendue de ses forces.

Il est évident que le système politique qui avoit succédé dans notre cabinet à celui du duc de Choiseul, et le système mitoyen qui y a ensuite régné, ont fait place à un nouvel ordre de choses bien déterminé. Notre alliance avec les deux cours impériales n'est plus un problème, et nous avons menacé le Turc de porter des forces redoutables dans ses parages, s'il pouvoit balancer encore à accepter les conditions de paix qui lui ont été offertes. Il est douteux que les événements prêts à survenir dans ces circonstances ne nous entraînent point avec le reste de l'Europe, peut-être plus tôt que nous ne nous y sommes attendus, dans une guerre qui ne peut manquer d'être générale.

Celle que le choc des opinions et des intérêts a produite chez nous ne nous paroît point prête à se terminer. Les amis de M. Necker annoncent un calme subit et parfait, après les premières secousses. En général, on craint que ce ministre n'y résiste point : il se voit exposé à perdre sa place par la même impulsion qui l'y a porté. Il a échappé à M. le comte d'Artois de dire, après avoir entendu son discours, ces mots expressifs : « Nous le tenons! » Et le tiers état semble dire : « Il ne nous tient pas! »

Les rieurs sont fâchés qu'on n'ait pas choisi au moins un député dans la communauté des perruquiers pour raser le clergé, donner un coup de peigne à la noblesse, et accommoder le tiers état.

La veille de l'ouverture des États généraux, il y eut grande cour. Une odeur infecte se répandit tout à coup. On s'aperçut qu'elle avoit sa source derrière le fauteuil de la Reine. Un bon

curé de campagne, député de son ordre, le parapluie sous le bras, étoit, sans cérémonie, appuyé sur le dos du siége de Sa Majesté, pour la regarder jouer.

L'abbé Roi, qui avoit été emprisonné sur le soupçon d'avoir été l'un des instigateurs de l'émeute du faubourg Saint-Antoine, a été relâché, faute de preuves suffisantes.

LETTRE VINGT ET UNIÈME.

De Versailles, le 18 mai 1789.

Les États assemblés ici sont dans une espèce de torpeur et d'engourdissement. Les Communes s'assemblent tous les matins, et attendent que les prêtres et les nobles veuillent sortir de leurs chambres et venir discuter, opiner, délibérer et voter en commun. Pour avoir une grande masse de lumière, il faut, non disperser, mais réunir les rayons. Les Communes se sentent trop supérieures aux chambres des deux autres ordres pour ne pas user d'égards et de ménagements envers eux, comme l'on doit faire envers de grands enfants mal élevés à qui l'on veut faire quitter de mauvaises habitudes.

Le tiers état n'a point encore pardonné à M. Necker d'avoir louvoyé dans son discours. Cependant, il ne pouvoit faire autrement, et l'on a dû remarquer qu'il dit avec raison, qu'il faut « laisser au temps à faire quelque chose. »

Il se répand une nouvelle qui a tout l'air d'un conte. On dit que le Roi a reproché au duc d'Orléans d'avoir accepté une députation, et que Sa Majesté a ajouté qu'elle eût mieux aimé le voir, dans la première séance des États, à sa place parmi les princes du sang, qu'au rang des nobles. « Et moi, Sire, a, dit-on, répondu le prince, je me trouve encore plus flatté d'avoir été choisi pour député, que je ne le suis de ma naissance, l'ouvrage du hasard. »

On parle beaucoup d'un discours que le comte de Mirabeau a fait il y a deux jours dans la salle des Communes. Il a fait un grand effet sur les auditeurs : il s'y étoit préparé. La veille, il essaya de pérorer d'abondance. Il eut lieu de s'en repentir, car il fut tour à tour vexé par deux hommes dont la logique et le

principes sont imperturbables : MM. de la Tourette, de Lyon, et Malouet, d'Auvergne. Ils disséquèrent son discours, et y montrèrent du ridicule et des contradictions.

Nous avons une dizaine de régiments cantonnés dans tous les environs de Paris. On craignoit encore des troubles, à cause de la cherté des grains, et ce prétexte, au surplus, a bien servi pour tout événement. Les approvisionnements arrivent journellement dans nos ports, et l'espérance d'une bonne récolte s'y joint pour faire prévoir une baisse dans le prix du pain.

M. de Lamoignon vient de mourir à Bâville.

M. le duc de Bouillon vient d'épouser, à Rouen, avec l'agrément de la cour, mademoiselle de Bonastre, âgée de quatorze ans. La chronique scandaleuse prétend qu'il étoit uni à la mère par un lien plus tendre que celui de l'hymen. La malignité s'exerce sur ce singulier mariage.

Du 19 mai.

Il est en vérité impossible de prévoir comment tout ceci finira. Chacun des ordres est toujours divisé en lui-même, et les trois ordres sont bien éloignés d'être d'accord. M. Necker a eu beau mitiger certaines expressions de son discours en le donnant au public, il n'a pu recouvrer la confiance du tiers état.

Le prince de Condé s'est vu à la veille d'être élu député de la noblesse de la capitale. Un nombre de voix s'élevoient en sa faveur. On observa qu'il étoit venu entouré d'un cortége de gentilshommes et de toute sa maison. Quelques électeurs s'écrièrent que « cette acclamation sentoit la livrée. » Ce mot fit tourner la chance, et le prince ne fut pas élu.

Du 23 mai.

M. le Dauphin touche à son dernier moment. C'est une jeune plante moissonnée trop tôt, et qui donnoit de grandes espérances.

M. de Mirabeau, M. Malouet et M. Chapelier, ont fait, dans la dernière séance du tiers, des discours qui ont produit beaucoup de sensation, sur la question du *par ordres* et du *par têtes*. Ce dernier a proposé nettement « que les Communes se déclarassent la *nation assemblée* », en sommant les députés de la noblesse et du clergé de venir prendre place parmi elles.

La ville de Paris ayant fini de nommer ses députés, on croit que le nombre des représentants de la nation ne tardera pas à être complet. Si la Bretagne tarde d'envoyer les siens, on agira sans eux.

Les gentilshommes du comté d'Albret ont supplié Mgr le comte d'Artois de vouloir être un de leurs représentants. Ce prince demanda au Roi la permission d'accepter. « Je suis bien aise, lui dit le Roi, quand j'irai aux États généraux, d'avoir les princes et mes frères autour de moi. » Ce refus paroît avoir beaucoup affecté Mgr le comte d'Artois.

On croit généralement que M. de Lamoignon s'est tué volontairement.

LETTRE VINGT-DEUXIÈME.

De Versailles, le 29 mai 1789.

Les beaux jours des États généraux s'écoulent en présentations des députés, en protestations, en bavardages inutiles. Les hommes paisibles se réjouissent de ce que le premier feu s'exhalant ainsi, les esprits seront calmés, les idées épurées, les germes de division détruits, lorsqu'on en viendra à de sérieux travaux.

Les Communes ont voulu avoir à Versailles une imprimerie qui fût à leur disposition. Elles projettent de donner, trois fois la semaine, à connoître à la nation les objets de leurs délibérations. Le Roi leur offre son imprimerie royale, et leur promet une plénitude de liberté. Il paroît qu'elles accepteront cette proposition.

On a lu dans le *Journal de Paris* une prétendue lettre de l'abbé Maury, député du clergé de Péronne. Il s'est empressé de la désavouer. On a découvert que cette plaisanterie partoit de la même main qui avoit tracé cette fameuse gravure où un ministre, maintenant disgracié, étoit représenté sous l'emblème d'une harpie. Ceux qui connoissent le goût bel-esprit d'un de nos princes le devineront sans peine à cette production épigrammatique. Ceci rappelle une circonstance assez curieuse de cet abbé Maury, célèbre par ses sermons édifiants et pathétiques, par son

goût pour le viol, genre d'escrime dans lequel il est distingué, et par sa réputation d'athéisme. On prétend qu'il doit son élection à ses intrigues et à des promesses séduisantes. Les curés ses commettants firent, après l'avoir nommé, des réflexions qui leur suggérèrent une précaution assez extraordinaire. Ils lui demandèrent un serment particulier, et le lui firent prêter en présence de témoins respectables.

Le comte de Gand, seigneur excessivement riche, mais plus prodigue encore qu'opulent, s'est vu entouré de créanciers qu'il ne pouvoit satisfaire. Il leur a fait annoncer ces jours-ci qu'il étoit hors d'état de les payer. Cela s'appelle faire banqueroute. On conçoit qu'un négociant, entraîné par des spéculations ou trompé par des correspondants infidèles, peut manquer, et n'en être pas moins un homme d'honneur; mais que dire d'un seigneur qui, pouvant se procurer toutes les jouissances sans déranger sa fortune, dépense plus qu'il ne peut payer? L'exemple du comte de Gand est assez commun en ces temps de désordre et d'extravagance.

Du 31 mai.

Les divisions qui agitent le sein des États généraux ou plutôt qui les empêchent de se former, ont l'air de produire cette fois les mêmes effets qui sont attachés à la manie de ne vouloir point s'entendre. Un tiers en profitera, et ce tiers sera l'autorité. On l'a prévu, et l'année 1614 en a fourni l'exemple. Le Roi intervient; il paroît que sa présence, déjà requise par le tiers état, sera le baume employé pour concilier les esprits dans une nouvelle séance générale. Alors la nation ne pourra nier qu'elle ne sauroit se suffire à elle-même, et qu'elle a besoin d'un maître. Si un maître lui est absolument nécessaire, c'est un bien qu'il le soit dans toute la plénitude du terme. Ainsi parlent les apôtres du despotisme, qui ont beau jeu en ce moment.

Le garde des sceaux recueille déjà les fruits honorifiques de son zèle pour les intérêts de son maître. Le cordon bleu de M. de Lamoignon passera sur lui et y laissera une trace honorable, avant d'aller se reposer sur M. de Nicolai, auquel est accordée la charge qui le procure.

L'abbé Roi a été de nouveau décrété; mais il a eu la prudence

de s'éloigner, craignant sans doute de n'être pas toujours heureux dans ses démêlés avec la justice.

On connoît l'immense et prompte fortune de l'agent de change Amiot. Un particulier qui désiroit en avoir un échantillon lui écrivit, ces jours derniers, de déposer une certaine quantité de billets de Caisse d'escompte à un endroit désigné, sous peine d'incendie de son chateau, etc. L'imbécile voleur n'avoit pas prévu que des suppôts de la police prendroient la place du butin qu'il convoitoit, et il s'est jeté entre leurs mains.

LETTRE VINGT-TROISIÈME.

De Versailles, le 2 juin 1789.

La route de Versailles est couverte de curieux qui viennent profiter de la liberté qui leur est accordée d'assister aux séances des États généraux. Autrefois, toutes les délibérations concernant les affaires publiques étoient prises dans le secret : rien ne leur réussissoit. Puisse leur publicité contribuer à leur succès! Jusqu'ici les orateurs s'épuisent en vain pour essayer d'établir une harmonie nécessaire dans cette auguste assemblée. De nouveaux mécontentements du tiers état entretiennent la mésintelligence. On ne devoit pas s'attendre aux tergiversations de la noblesse et du clergé pour le sacrifice des privilèges pécuniaires. Eh bien, cependant, les offres que dans chaque bailliage prêtres et nobles avoient faites au tiers état, sont soumises à des restrictions, à des conditions qui semblent en détruire l'effet. Ainsi, une chose qui paroissoit consommée est à peine entamée. Les Communes sont froides et lentes dans leurs opérations, mais fermes dans leur marche.

La noblesse de la vicomté de Paris, en terminant ses séances, a arrêté de faire frapper une médaille pour perpétuer la mémoire de l'époque de ses assemblées.

M. le Dauphin est très-mal. Le Roi a été le voir il y a deux jours, et a versé des larmes sur ce précieux enfant.

Du 4 juin.

On rejette généralement sur la noblesse les lenteurs qui peuvent rendre illusoire cette grande assemblée à laquelle le sort

de la nation semble attaché. Son opiniâtreté à vouloir que les suffrages se comptent par ordres tandis que le tiers état ne veut point se départir de la levée des opinions par têtes, cache, selon les frondeurs, le dessein de lasser la cour au point de lui faire reprendre dans toute son énergie l'exercice de l'autorité. Chaque jour multipliant les doutes sur le succès des efforts conciliateurs, on a lieu de craindre que, comme on l'a prédit, cette assemblée n'ait point d'autre issue que celle de 1614. Mais on sait à quoi se bornent les ressources de l'autorité pour remédier aux maux pécuniaires de l'État, et l'on frémit en considérant la perspective que nous offrent ces craintes.

Il est possible que les moyens extrêmes, qui peuvent seuls diminuer ces maux, aient déjà fait l'objet des combinaisons de nos ministres. Au moins est-il certain qu'employés par un administrateur vertueux, ils perdent une grande partie de leurs inconvénients. Quand bien même les bruits qui courent à cet égard auroient quelque fondement, les impressions défavorables qui en ont résulté contre notre ministre des finances seroient injustes. Ses ennemis sont nombreux, et leur méchanceté s'exhale de toutes les manières. Parmi les feuilles d'annonces que l'on suspend au café du Caveau, on a trouvé ces jours derniers une épigramme atroce contre lui. On en a fait justice sur-le-champ.

Du 5 juin.

M. le Dauphin est mort hier matin à Meudon, à une heure. Le public fut promptement instruit de ce triste événement; mais comme les prêtres ni les comédiens n'avoient reçu d'ordres du ministre, les théâtres de Paris furent ouverts, et dans les églises on continuoit les prières pour la convalescence de ce prince. Ce ne fut qu'à six heures du soir que les ordres arrivèrent. Aussitôt les prières furent interrompues, et les toiles baissées sur les théâtres. Le deuil sera de deux mois.

M. le duc de Normandie, maintenant Dauphin, paroît d'une meilleure constitution; mais depuis son inoculation, il est sujet à des attaques de nerfs qui ressemblent à l'épilepsie.

Du 7 juin.

Les esprits s'échauffent d'une manière alarmante dans la

chambre du tiers état, et le président, M. Bailly, est un homme sans influence et sans énergie. Les Communes sont choquées de n'avoir pu faire parvenir leurs députés jusqu'au Roi, et l'avis extrême de se constituer elles-mêmes en États généraux prend de plus en plus dans cette chambre.

LETTRE VINGT-QUATRIÈME.

De Versailles, le 10 juin 1789.

La noblesse se plaint de ce que l'assemblée du tiers état prend le titre de Communes : elle s'y oppose formellement. Il faudra se battre pour des mots, avant d'en venir aux choses. Les dispositions du clergé ne sont pas bien connues. Il l'est que cette chambre est divisée en elle-même ; mais ses commissaires sont d'une discrétion qui paroît étrange. On ne peut pénétrer quelle est leur opinion sur la question du *par ordres* et du *par têtes*. Ils laissent les commissaires de la noblesse et du tiers état haranguer et se débattre entre eux. Ils semblent n'être là que comme témoins, et disent : Lorsque les autres seront d'accord, nous parlerons.

Le duc de Normandie a pris le nom de Dauphin de France, et a été salué le 7 sous ce titre. Il donne de grandes espérances. C'est un très-bel enfant : il est encore entre les mains des femmes, mais il ne tardera pas à en sortir. On doute que le vertueux duc d'Harcourt, gouverneur de feu M. le Dauphin, soit encore chargé de l'honorable et pénible tâche d'élever son frère.

La Reine étoit à Meudon au moment où M. le Dauphin entra en agonie. Elle se tenoit aux pieds de son lit, plongée dans la douleur et versant des larmes. M. le duc d'Harcourt, pour dérober à son élève mourant le spectacle attendrissant de sa mère, toute livrée à son affliction, se plaça entre Sa Majesté et son fils. M. le Dauphin s'en aperçut : « Éloignez-vous, monsieur le duc, lui dit-il, afin que j'aie le plaisir de voir pleurer ma mère. » Ce propos, qui est celui d'un enfant dont la tête commence à se troubler, est un sujet intarissable de commentaires, tous plus ridicules les uns que les autres. Les courtisans veulent voir dans ce propos ce qui n'y est pas. Le mourant n'a voulu dire autre chose que : « Monsieur le duc, ôtez-vous, que j'aie encore le

plaisir de voir maman. » C'est une bien vilaine race que les courtisans.

Les politiques ont depuis quelque temps mis sérieusement la Pologne sur le tapis. Ils prétendent que le Roi Stanislas, infidèle à sa bienfaitrice, se ligue avec le Roi de Prusse. Cette nation, toujours turbulente, parce qu'elle est mal constituée, est sans cesse exposée à des révolutions; mais il ne paroît pas qu'elle ait à soutenir une guerre en ce moment, où elle ne sauroit avoir d'alliés puissants et désintéressés. Il n'y a en effet de bonheur pour un peuple que dans la paix; mais cette paix ne doit point être le fruit de l'engourdissement et d'un sommeil léthargique.

Du 11 juin.

On est fort inquiet de ce qui se passe en Provence. Les têtes provençales fermentent toujours, mais les prétendus bruits de leurs dispositions à la révolte sont au nombre de ceux qu'enfantent journellement des gens malintentionnés dans les circonstances critiques.

Au reste, ce qui distingue la fermeté avec laquelle le tiers état tient à ses vues de l'opiniâtreté que l'on peut reprocher à la noblesse, c'est que celle-ci, en alléguant d'anciens droits, ne peut les appuyer de l'intérêt général de la nation. La guerre est décidément déclarée entre les trois ordres. Le clergé est accusé par les deux autres d'astuce et de dissimulation : il semble attendre l'événement pour se soumettre au vainqueur. Le tiers a repris le projet de se constituer en États généraux. On a vu cinq chevaliers de Saint-Louis, députés des colonies, admis dans la dernière séance du tiers.

La cour est près de partir pour Marly.

Le nombre des ennemis de M. Necker s'accroît de jour en jour. Il est en danger d'éprouver qu'en voulant avoir tout le monde pour ami, on peut n'en avoir aucun.

On parle encore du maréchal de Broglie pour le ministère de la guerre.

Le projet de marier le duc d'Angoulême à mademoiselle d'Orléans a fait place à un autre plan. Il est question de donner Madame Royale à ce prince.

Du 17 juin.

La scission des États généraux est absolument décidée. Le tiers veut être tout, parce qu'on a voulu qu'il ne fût rien. Hier, il a sommé pour la dernière fois les deux autres ordres de venir se réunir à lui dans la salle nationale. On compte déja cinquante à soixante nobles et ecclésiastiques qui veulent abandonner leurs corps pour se joindre au tiers état. Les privilégiés désespèrent de résister à ce torrent. Il ne paroît pas que le gouvernement s'afflige de la révolution qui se prépare. Il cherche le bien, et l'autorité est résolue aux plus grands sacrifices pour arriver à ce but.

LETTRE VINGT-CINQUIÈME.

De Versailles, le 18 juin 1789.

Hier, à une heure après midi, l'ordre du tiers, sur la motion de M. l'abbé de Sieyès, soutenue par l'éloquence de M. Target, s'est constitué sous le titre d'Assemblée nationale, à la pluralité de quatre cent quatre-vingt-une voix contre cent dix-neuf. Cette assemblée, à laquelle les membres des autres ordres avoient été invités à trois reprises, a débuté par prononcer l'abolition de tous les impôts, les recréant sur-le-champ pour être perçus seulement jusqu'à la fin de la présente session, pendant laquelle il sera pris de nouvelles mesures à l'effet de pourvoir aux besoins de l'État. En même temps, elle a sanctionné la dette nationale, la déclarant garantie par l'honneur et la loyauté françoise.

Le duc d'Orléans a parlé avec tant de véhémence dans la chambre de la noblesse, pour en ramener les membres à des sentiments patriotiques, qu'il s'est trouvé mal. Il a fallu l'emporter hors de la salle... On s'attend que ce prince, avec un nombre de gentilshommes que le bruit public porte à cent trente, et tous les curés, passeront aujourd'hui dans la chambre des Communes ou plutôt dans l'Assemblée nationale.

La cour est à Marly. Cette retraite avoit fait quelque peine aux États généraux. Le Roi en a été instruit, et a arrêté que deux fois la semaine, le mercredi et le dimanche, la cour se rendroit à Versailles.

On dit que six ballots de livres venant d'Angleterre ont été

arrêtés sur nos frontières, conduits à Paris, et déposés à la chambre syndicale. Ces ballots étoient à l'adresse de différentes personnes. Il y en avoit un à celle de M. le duc d'Orléans. Ce prince a eu beaucoup de peine à se le faire délivrer. On prétend que ces ballots renfermoient une nouvelle brochure de M. de Calonne, dans laquelle on voit un homme qui, n'ayant plus aucun espoir de jouer un rôle en France, et étant abandonné du Roi et de la Reine, sur les bontés desquels il avoit compté, s'est cru en droit de divulguer toutes les portes par lesquelles se sont enfuis, sous son ministère, les trésors de l'État. Aucune de ces brochures n'a pénétré dans le public.

De Paris, le 21 juin.

L'alarme est en ce moment dans Paris. L'Assemblée nationale a reçu l'ordre de suspendre ses séances, attendu que lundi le Roi doit tenir une séance royale. On a fermé la salle des États, et on y a placé des sentinelles, au moment où l'on espéroit qu'une grande partie des membres des ordres privilégiés alloit se réunir au corps de la nation.

Les plaintes et les clameurs commençoient déjà à se faire entendre dans la capitale, lorsqu'un courrier a apporté au lieutenant de police une lettre dont on attend avec impatience la publication. Elle porte que la salle des États n'a été fermée que pour y faire des réparations, et surtout des ouvertures pour la circulation de l'air, et que le Roi, toujours animé d'intentions paternelles, proposera dans la séance de lundi de nouveaux moyens de conciliation.

Tandis que les Communes se constituoient, une cabale puissante opéroit pour substituer M. d'Amécourt à M. Necker. Ce magistrat attendoit la nouvelle du succès de minute en minute dans son hôtel, et celle de la révolution des Communes l'a plongé dans la consternation, ainsi que ses partisans.

On a soupçonné une fusée souterraine dans Paris. Quatre chariots, chargés de tonneaux, ont été arrêtés, les uns à la barrière d'Enfer, les autres à celle de Saint-Martin. Ils étoient déclarés comme contenant de l'eau-de-vie, et se sont trouvés à la visite contenir des fusils et des balles. Le lendemain, deux autres chariots se sont encore présentés et ont été également saisis.

La connoissance des intentions bienfaisantes et de la modération du monarque ne peut laisser des idées d'une résistance armée qu'à des gens mal intentionnés ou intéressés à exciter des troubles. L'autorité même, si elle vouloit prendre des moyens violents, ne trouveroit point d'instruments pour ses vues. L'argent est dans les mains de la nation, et les soldats savent qu'ils sont enrôlés pour marcher contre les ennemis de l'État, et non contre leurs concitoyens. L'opinion du bien public a prévalu, et elle se trouve appuyée de la force physique.

LETTRE VINGT-SIXIÈME.

De Versailles, le 25 juin 1789.

Une nation entière qui, secouant l'habitude d'obéir à un seul chef, reprend dans ses mains l'autorité souveraine; un monarque luttant entre l'intérêt de son peuple et celui de sa propre puissance; un ministre succombant à une cabale adroite, et remis en place au bout de quarante-huit heures par le voeu général, auquel ses maîtres sacrifient tout, jusqu'aux suggestions de l'amour-propre; tout l'appareil de la force et du pouvoir déployé en vain contre les bourgeois, dont l'énergie étoit depuis longtemps méconnue; voilà ce que la période la plus intéressante, la plus extraordinaire, et peut-être la plus importante de notre histoire, vient d'offrir pendant cinq ou six jours seulement! C'est au moment même que l'autorité royale s'est efforcée de suspendre les opérations de l'Assemblée nationale, et se proposoit de détruire les arrêts contraires aux ordres privilégiés, qu'un nombre considérable de membres de ceux-ci se sont réunis au tiers état devenu le corps de la nation assemblée contre la volonté du Roi.

Les gazettes ont rendu compte de ces événements, qui se sont succédé avec une rapidité inconcevable, et qui auroient pu nous exposer aux horreurs d'une guerre civile sous un monarque moins désintéressé et moins ami de son peuple. Quelques traits peu connus expliqueront ce que leurs récits présentent de presque inexplicable.

Le 19, à onze heures du soir, l'archevêque de Paris, celui de Rouen, et les princes opposés au tiers état, se sont venus jeter

aux pieds du Roi à Marly. Leurs instances séduisirent le monarque, et le tableau qu'ils tracèrent l'alarma. Une lettre de cachet contre M. Necker fut signée, le prince de Conti désigné *in petto* surintendant des finances, et le prince de Condé généralissime des troupes. On avoit persuadé au Roi que l'Assemblée nationale avoit le dessein de faire prêter le serment aux troupes, et de les mettre sous le commandement du duc d'Orléans. Celui-ci fut mandé, et arriva à quatre heures du matin. Il assura le Roi qu'on calomnioit les Communes, et promit à Sa Majesté de n'accepter jamais aucun commandement de troupes que d'elle seule.

Cependant les terreurs que l'on avoit inspirées à Sa Majesté opérèrent une suspension précipitée des États généraux. La fermeté des Communes qui regardoient l'Assemblée nationale comme au-dessus des atteintes du gouvernement; la continuation de cette assemblée d'abord dans un jeu de paume, ensuite à l'église de Saint-Louis; la réunion qui s'y fit de cent quatre-vingts membres du clergé, ayant sept évêques à leur tête; une conférence de M. Necker avec le Roi, où Sa Majesté déchira la lettre de cachet qu'elle avoit signée contre ce ministre, et la vive part que le public prit à ces événements, firent encore tourner la chance. La séance royale étant annoncée, il falloit qu'elle eût lieu; mais M. Necker dicta les volontés que le Roi y devoit manifester. On dit qu'éprouvant des difficultés à cet égard, il offrit à son tour sa démission.

Quelque avantageuses que soient les propositions que le Roi fait à son peuple, on regarde une seconde fois comme un mauvais parti le terme moyen auquel M. Necker s'est prêté. La nation assemblée ne veut point recevoir comme des ordres les innovations qu'elle avoit à prescrire; elle exige une nouvelle constitution, et regarde comme nul et illégitime l'arrêt du Conseil qui casse ses procédés du 17 et du 19.

Du 23 juin.

Les Communes et, osons le dire, la nation triomphent! Est-ce la raison et la justice, est-ce la crainte seule qui a opéré cette étrange révolution? Les bons citoyens ne chercheront point à approfondir cette question.

La fermentation et l'enthousiasme patriotique étoient au

comble; les troupes s'étoient déclarées pour le peuple, et sans doute leur démarche étoit d'un grand poids. L'archevêque de Paris, publiquement menacé, étoit entré dans l'assemblée générale. Enfin une lettre du Roi, sollicitée, dit-on, par les nobles récalcitrants eux-mêmes, a mis d'accord leur amour-propre avec le seul parti qu'il leur restoit à prendre. Tous les membres des États généraux sont réunis.

C'est un grand pas de fait. L'expérience de ses forces et l'aveu de plus des neuf dixièmes de la nation mettront bientôt le parti patriotique à portée de lever toutes les difficultés. L'arrêt du Conseil et la démarche impérative du Roi, du 23 juin, deviennent nuls de fait, et dès que la vérification des pouvoirs sera achevée, on ne doute point que l'établissement d'une nouvelle constitution ne soit le premier objet des délibérations. N'est-ce pas pour un souverain le plus beau et le plus précieux des droits que l'amour de son peuple? L'autorité sera enchaînée, mais l'honneur et le bonheur de la nation seront établis sur des bases inébranlables.

LETTRE VINGT-SEPTIÈME.

De Versailles, le 30 juin 1789.

L'apparition soudaine de M. Linguet a occasionné ici beaucoup de petits propos et de grands bavardages. Les uns l'ont soupçonné d'être colporteur d'une délation au sujet de quelques presses allemandes; mais on ne peut croire que M. Linguet ait voulu déshonorer sa vieillesse en faisant le métier d'espion. Les autres ont voulu qu'il fût chargé auprès du cabinet de Versailles d'une mission politique de la part d'une grande puissance, et ils ont prétendu qu'il avoit eu un entretien secret avec le Roi. Ce qui est bien vrai, c'est qu'il parut ici le 25, au milieu de l'Assemblée nationale. Il s'y étoit glissé, et croyoit y jouir pendant toute la séance de l'incognito; mais il fut reconnu, malgré son épée et son travestissement. On cria à l'ordre; on parla des étrangers suspects à l'assemblée, et il fut éconduit.

Si l'on a fait justice à Linguet, on l'a aussi rendue à l'abbé Maury. Il avoit eu le front d'aller se promener dans la galerie du château. On sait ses harangues insensées pour empêcher les

ecclésiastiques de se réunir à l'Assemblée. A peine fut-il dans la galerie qu'on l'entoura. On cria : « C'est l'abbé Maury ! c'est l'abbé Maury ! » Effrayé lui-même de son nom, qu'il entend prononcer, il se débarrasse du peloton qui l'environne, et se sauve à grands pas.

Du 3 juillet.

On est parvenu à dévoiler l'intrigue dont les combinaisons n'ont abouti qu'à compromettre l'autorité royale et à alarmer la nation. Il s'étoit formé une coalition secrète entre les aristocrates de la cour et l'aristocratie magistrale. Dans la séance royale convoquée pour anéantir le décret que les Communes avoient porté le 17, on vouloit appeler le pouvoir judiciaire, qui avec ses vieilles formes n'est qu'une émanation du pouvoir exécutif. C'étoit le plan du célèbre d'Éprémesnil ; il l'avoit concerté avec des grands en faveur. Mais les ministres sentirent que le Parlement renaissant de sa cendre reprendroit une force tant de fois dangereuse pour l'autorité même, et il ne fut point mandé. M. Séguier, qui se flattoit de jouer un grand rôle dans ce jour où le despotisme expira en poussant un dernier cri, en fut pour le temps qu'il avoit perdu à barbouiller un réquisitoire destiné à être prononcé aux pieds du Roi devant l'Assemblée nationale.

Cependant, on se proposoit de joindre la plus grande vigueur au ton de maître absolu que l'on a fait prendre au monarque. Des régiments ont été appelés, et se sont mis en marche, à grandes journées, pour Paris. Un régiment de hussards a fait trente-six lieues en douze heures. Celui de Salis a été posté à Saint-Cloud, à Sèvres et à Vaugirard. On a fait venir du canon en poste. On devoit demander quarante mille hommes à l'Espagne et neuf mille à la Suisse. Peut-être les demandes en sont-elles déjà faites. Il étoit question d'envoyer des lettres de cachet aux représentants de la nation.

Les troupes, en manifestant soit leur répugnance pour l'usage auquel on vouloit employer leurs armes, soit leur résolution absolument contraire ; le manque d'argent, la fermeté des Communes, l'unanimité de la nation, et surtout l'excellence du cœur et des vues du monarque, ont donné une autre tournure aux choses. La joie universelle a succédé aux craintes ; mais on n'ose

encore s'abandonner à un calme apparent. Les ennemis du bien public veillent toujours. L'aristocratie est abattue, mais elle n'est pas écrasée.

Du 5 juillet.

Sur le refus du duc d'Orléans, l'archevêque de Vienne a été élu président des États généraux. Cette présidence changera tous les quinze jours. L'harmonie paroît rétablie entre l'Assemblée nationale et le trône ; mais il est à craindre qu'elle ne soit point durable. Au reste, c'est aux ennemis de l'État qu'il faut attribuer les troubles qui continuent de régner dans la basse classe du peuple. On remarque que M. Pitt a dit, dans une séance du Parlement anglois, que sa manière de faire la guerre aux François étoit plus sûre que celle des armes. Il seroit peu honorable pour le gouvernement anglois, et on n'ose le soupçonner, de stipendier les moteurs des espèces d'émeutes qui s'élèvent journellement dans nos villes. Avant-hier au soir, un jeune homme ayant lu une lettre incendiaire au Palais-Royal, les gens honnêtes en firent justice sur-le-champ. Un autre avoit fait la proposition d'aller mettre le feu à la maison de M. d'Éprémesnil, un plaisant fit oublier ce projet, en observant 1° que sa maison n'étoit pas à lui ; 2° que ses meubles étoient à ses créanciers ; 3° que sa femme même ne lui appartenoit pas.

LETTRE VINGT-HUITIÈME.

De Versailles, le 8 juillet 1789.

Il y eut avant-hier ici un attroupement considérable, sur les huit heures du soir. La ville fut bientôt en alarme. C'étoit le peuple qui couroit en foule vers le bois de Satory, pour assister à un combat entre six gardes françoises et six hussards. On dit qu'il y en a eu trois de tués. Plusieurs officiers ont voulu courir après leurs soldats pour les empêcher de s'égorger ; mais les cris du peuple les ont avertis de ne point se mêler de cette affaire. On dit qu'il y a entre ces deux corps un tel acharnement, que de nouveaux combats de cette espèce sont presque inévitables.

Il y a eu à Lyon une révolte très-vive, où les monuments de la fiscalité ont été détruits. Au départ des lettres, aucune barrière

ne s'opposoit plus à la contrebande ; aucun commis n'osoit se présenter pour l'arrêter. Mais on auroit tort d'attribuer cet événement aux circonstances actuelles, qui n'y ont été mêlées qu'accidentellement. Les bons citoyens voient avec une vive satisfaction le calme renaître partout. L'Assemblée nationale a enchaîné l'aristocratie.

Les boulangers de Paris lui ont envoyé une députation, et ont donné beaucoup de renseignements sur les malversations du commerce de grains. M. de Mirabeau a fait un discours dan lequel il a avancé comme une chose certaine, et ayant les preuves en main, que des négociants anglois offroient de fournir pendant trois mois consécutifs des farines à la France, au prix de deux sous. L'Assemblée a fait de cet objet la matière de ses délibérations. On assure que bientôt elle s'occupera de la demande que M. Necker fait d'un emprunt de quatre-vingts millions.

Les vers suivants ont été trouvés dans l'appartement du Roi. C'est la traduction de ceux que fit milord comte de Rochester à l'occasion d'une adresse de la chambre à Charles II, Roi d'Angleterre :

Nous demandons en toute humilité
Que notre Roi devienne notre esclave ;
Nous l'invitons à souffrir qu'on le brave,
Qu'on le trahisse en toute loyauté.
Quand une fois il aura la bonté
D'abandonner son sceptre, sa couronne,
Avec le temps, nous rendrons sa personne
Le plus grand Roi de la chrétienté.

De Paris, le 11 juillet.

L'avis d'une séance royale qui doit se tenir le 14 ou le 15 de ce mois, et l'immense quantité de baïonnettes qui nous entourent et qui se multiplient à chaque instant, causent ici beaucoup de fermentation. On assure que soixante à quatre-vingt mille hommes appuieront ce que le Roi veut dire à son peuple, et convertiront l'Assemblée nationale en lit de justice. L'enthousiasme patriotique qui transporte en ce moment les François d'une extrémité à l'autre du Royaume, et qui a pénétré jusque sous la cuirasse du militaire, rend fort douteux le succès des manœuvres de l'aristo-

cratie. Elle balance en ce moment dans le Conseil l'influence du génie populaire qui y régnoit, et les nobles ont réussi à inspirer quelques terreurs au monarque sur le maintien de son autorité. Ces craintes sont bien moins fondées que ne le seroient celles de la juste résistance d'une nation poussée à bout par l'abus multiplié que tant de ministres ont fait du pouvoir dont ils étoient dépositaires. La fermeté et la modération des représentants des Communes, et la bonté, les salutaires intentions du monarque, rassureroient les bons citoyens, si l'on n'avoit à craindre l'impétuosité du peuple. Les esprits sont universellement montés à un degré d'énergie auquel on ne s'étoit pas attendu.

LETTRE VINGT-NEUVIÈME.

De Paris, le 16 juillet 1789.

Les larmes de la joie et de l'attendrissement succèdent enfin aux cris d'horreur, aux angoisses que trois jours affreux viennent d'occasionner. Le bon ordre que les braves citoyens de cette ville ont su faire régner au milieu des scènes funestes qui sont inséparables des insurrections populaires, la justice même des actes de violence que le peuple s'est permis, empêcheront à jamais de donner le nom de révolte aux événements qui ont, ces jours derniers, rempli de terreur les citoyens paisibles. La Bastille, ses officiers, le prévôt des marchands avoient mérité la destruction. Et un bon Roi qui se rend à l'amour de ses peuples est digne de l'enthousiasme que nous ressentons tous pour lui. Il vient aujourd'hui recueillir lui-même nos cœurs et notre vive reconnoissance. Il a rappelé M. Necker et tous les ministres que la cabale avoit déplacés.

Du 18 juillet.

Le Roi, craignant tout pour lui, s'est déterminé à se rendre, hier 17, à Paris. Il y avoit plus de cinquante mille hommes armés tant de fusils que de lances; les canons étoient sur les avenues où l'on craignoit qu'il ne survînt des troupes, et d'autres rues barrées. Le Roi est venu sans escorte, on ne l'auroit pas soufferte. Il avoit seulement quelques gardes du corps à pied. Arrivé à l'Hôtel de ville, il a signé tous les articles qu'on lui a

proposés; il a reçu la cocarde de la nation (bleue et blanche), et est reparti pour Versailles. Alors, après son consentement, le peuple l'a accompagné de cris : « Vivent le Roi et la nation! » Les députés de tous les ordres et les électeurs de Paris le suivoient. Ceux de la noblesse et du clergé laissoient percer la consternation à travers leurs efforts pour la cacher.

L'on n'a point quitté les armes; il y a des tentes et des camps; les églises servent de corps de garde.

Nous avons l'obligation de notre vie et de notre liberté aux gardes françoises, qui se sont mis de notre côté. M. Necker a été huit jours en exil : on l'attend à chaque instant.

Les quarante-huit mille hommes de milice bourgeoise, dont M. de la Fayette est commandant, subsistent toujours et subsisteront.

De Versailles, le 18 juillet.

M. le comte d'Artois est parti pour Turin. Le maréchal de Broglie est envoyé à Metz. La famille de Polignac a eu ordre de se retirer. M. de Breteuil est également éconduit. M. Foulon, sensible au chagrin d'être chassé au bout de vingt-quatre heures d'un poste qu'il sollicitoit depuis vingt-quatre ans, est mort subitement d'une attaque d'apoplexie.

Les nouvelles de Paris ne nous rassurent cependant pas encore entièrement : il y a encore du tumulte, de la fermentation, des cris séditieux contre une personne aussi respectable par elle-même que par son rang.

Du 19 juillet.

Tout est encore dans le même état. L'unanimité règne dans l'Assemblée nationale; le peuple triomphant met infiniment d'ordre dans l'usage qu'il fait de sa victoire. Mais, il faut l'avouer, la cour est dans la consternation la plus profonde. La Reine ne se montre point, et l'on croit qu'elle s'est retirée à Saint-Cyr.

Les François donnent en ce moment aux autres nations un exemple qui doit faire trembler les souverains foibles et les ministres qui abusent de leur pouvoir.

LETTRE TRENTIÈME.

De Paris, le 23 juillet 1789.

Des scènes affreuses ont encore hier fait frémir les citoyens honnêtes et paisibles de cette capitale. Le peuple a fait justice de M. Foulon et de M. de Sauvigny, intendant de Paris. Le premier avoit pris inutilement, en se cachant chez un ami, la précaution de faire courir le bruit de sa mort. Le nombre des proscrits est grand; le peuple les nomme hautement, et leur destine le même sort. On entend les noms de le Noir, le duc du Châtelet, le maréchal de Broglie, le prince de Lambesc, le baron de Breteuil.

On craint pour la Reine : elle reste enfermée dans ses appartements.

A Rennes, le peuple a égorgé quelques centaines de nobles. La prudence des chefs et des principaux citoyens, à Lyon, paroît avoir prévenu les désordres dont cette ville étoit menacée.

Le bruit universellement répandu à Paris d'une conspiration contre cette ville n'a probablement aucun fondement, mais il peut seul excuser les horreurs qui se sont commises et que l'on prépare encore. On prétend que les aristocrates et l'ancien ministère avoient résolu d'affamer Paris, et, pour accélérer sa destruction, de le foudroyer par cent pièces de canon, du haut de la butte Montmartre, et autant à Belleville; puis d'y entrer, le fer et le feu à la main, de massacrer tout ce qui feroit résistance, et de forcer le reste des habitants à demander le renvoi de l'Assemblée nationale, et à se soumettre.

Du 24 juillet.

M. le Noir, M. de Beaumarchais et M. Linguet viennent d'être traînés en prison. Le premier est depuis longtemps en butte à la haine publique; le second est accusé d'accaparement de grains, et l'on ne sauroit pardonner à l'avocat du despotisme, à l'exculpateur des projets de banqueroute.

Le prince George de Hesse-Darmstadt et l'abbesse de Montmartre sont renfermés à l'Hôtel de ville. Cette dernière est

accusée d'avoir laissé faire de son monastère la place d'armes de la conspiration contre Paris.

On a trouvé chez M. Foulon une quantité prodigieuse de grains.

De Versailles, le 24 juillet.

Il a été nommé différents ministres agréables à la nation. Plusieurs ont refusé. Les départements de la guerre et de la marine paroissent destinés au prince de Beauvau et au comte d'Estaing. Les sceaux sont en balance entre M. de Malesherbes et M. de Nicolaï. Tout est suspendu, tout est arrêté, tout est absorbé par les effets de la fermentation générale. Cet état ne peut durer. Nous espérons de beaux jours après ces horribles tempêtes. C'est un chaos agité, d'où une création nouvelle doit sortir.

L'ardeur du peuple s'accroît journellement par son succès au moins apparent. Le pain est notablement diminué.

Le Roi, en renvoyant Thierry, son valet de chambre, lui a témoigné son mécontentement et son humeur d'une manière très-sensible, soit pour le soustraire à la fureur de la populace, soit pour instruire son procès, à raison des mauvais conseils qu'il a donnés à son maître ou de ses spéculations en grains et ventes de grâces : il a été mis en prison [1].

LETTRE TRENTE ET UNIÈME.

De Paris, le 28 juillet 1789.

Un bruit se répandit hier tout à coup dans Paris : la Reine, disoit-on, doit venir aujourd'hui. Il y avoit dans le public un grand contentement de la voir; mais le bruit se trouva faux. On ne peut que lui savoir gré d'avoir éloigné d'elle les Polignac et l'abbé de Vermond, fils d'un paysan d'Étrées, en Picardie. Celui-ci, entendant un cri universel d'indignation s'élever contre lui, a sagement pris le parti de quitter le Royaume. Quant à M. Thierry, on sait que sa considération dans le monde étoit en raison de l'amitié que le Roi lui portoit. Il étoit l'un des instruments dont les aristocrates se servoient pour aliéner le cœur du monarque.

[1] Tout cela est erroné. A mesure que le temps se trouble, la vue des hommes et des choses devient moins distincte.

Le Parlement a réparé sa gaucherie envers l'Assemblée nationale, en la faisant complimenter par son premier président. Les cours des aides et des monnoies ont fait la même cérémonie.

La députation du cardinal de Rohan a été traitée solennellement au tribunal de l'Assemblée nationale. Le sieur le Bout, son suppléant, prétendoit y venir siéger comme l'un des représentants de la province d'Alsace. Il se fondoit sur ce que le cardinal, après sa nomination, avoit demandé un suppléant pour cause de maladie. Après une longue discussion, on en est venu aux voix, et la pluralité de six cent cinquante-cinq contre trente-sept a été en faveur du cardinal. Son Éminence se trouve un peu étrangère dans Versailles. Il est probable qu'on ne la verra plus au nombre des courtisans.

M. Necker arrive à petites journées. Il veut voir la révolution bien confirmée, et juger de la tournure des choses avant de se livrer à une cour qui lui a déjà plusieurs fois fait éprouver son inconstance.

Le comte d'Artois se rend à Vienne. On lui suppose des vues sur la couronne de Pologne. Cette idée n'est pas neuve, mais elle devient bizarre dans ce moment. Il seroit singulier que des républicains occupés à secouer leurs chaînes se soumissent à un prince que ses principes despotiques éloignent de sa patrie.

Du 29 juillet.

M. Necker est arrivé hier à Versailles avec deux compagnes : son épouse et madame de Staël. Une bataille gagnée, une province conquise, eussent produit à Versailles et à Paris une sensation moins vive et moins consolante. Le bruit de l'artillerie et les illuminations volontaires attestent l'allégresse générale... Il y a dix-huit jours que M. Necker fut chassé de la France, et il y rentre environné de gloire. Si le parti aristocratique eût eu un plus long triomphe, ce ministre eût peut-être porté sa tête sur un échafaud. M. d'Éprémesnil demandoit hautement cette tête, et le sauveur de la France eût été, sur les dénonciations du disciple de Mesmer, jugé comme l'ennemi du pays.

Le maréchal de Broglie, qui, avec quelques baïonnettes, se faisoit fort d'atterrer le noble enthousiasme d'une liberté légi-

time, et le prince de Lambesc, ce prince étranger qui le premier a osé tirer sur le peuple, son maître, ont failli être pris et décapités à Verdun. Ils se sont sauvés à Luxembourg avec quelques autres personnages qui ne peuvent guère compter sur l'affection de leurs concitoyens.

Déjà le prince de Lambesc avoit donné sa démission de sa place de grand écuyer : *donné* n'est pas le vrai mot; cette démission a été exigée.

Les farines et les grains, dont on trouve à quatre ou cinq lieues dans tous les environs de Paris des magasins dispersés, soit chez des meuniers, soit dans des châteaux, entrent journellement à Paris comme en triomphe. Ces découvertes ont occasionné une baisse de deux sous sur quatre livres de pain. C'est encore un problème que le *pourquoi* de tant de magasins éparpillés çà et là.

Du 1er août.

M. Necker est venu avant-hier à l'Hôtel de ville, et a reçu du peuple l'hommage le plus éclatant. Le plus flatteur pour lui a été de pénétrer toute l'assemblée des sentiments de générosité qui lui ont fait demander une amnistie générale pour les coupables. Elle a été prononcée par acclamation, et cette grâce étoit d'autant plus remarquable, que la conjuration contre Paris, dont on a parlé, semble de plus en plus n'avoir point été une chimère. Mais de nouvelles horreurs, dit-on, qui ont été découvertes, ont fait protester contre cette promesse de pardon. Le peuple aujourd'hui paroît même très-échauffé, et je viens de voir conduire à l'Hôtel de ville, avec une escorte innombrable, vingt-sept canons, que le peuple a enlevés du château du prince de Condé, à Chantilly.

LETTRE TRENTE-DEUXIÈME.

De Paris, le 5 août 1789.

Nos colporteurs annoncent en ce moment à grand bruit dans les rues de cette ville le travail d'une nouvelle constitution en dix-neuf articles. On y donne à Louis XVI le titre de *Restaurateur de la liberté françoise*. Les droits de chasse, de garenne,

de colombier, y sont supprimés, et la noblesse se soumet à l'extinction de tous ses priviléges.

Le Roi a pris ses ministres dans l'Assemblée nationale. L'archevêque de Vienne a la feuille des bénéfices; celui de Bordeaux, l'ami de M. Necker, a les sceaux : c'est une récompense accordée à son zèle éclairé, patriotique et bien entendu. Le prince de Beauvau et *Monsieur*, frère du Roi, ont été choisis par Sa Majesté pour ses conseils; M. de la Tour du Pin aura le département de la guerre.

Les chefs de l'aristocratie sont dans une déroute générale, et leurs agents et adjudants sont dans les angoisses. La plupart des princes sont passés en Allemagne. Le duc de Luxembourg, MM. d'Éprémesnil et Lefèvre d'Amécourt sont heureusement arrivés ensemble à Londres : mais la populace angloise les a hués fort incivilement. L'abbé de Calonne a été arrêté à Nogent par la milice bourgeoise. Il a prétexté en vain qu'il se rendoit à Spa, où l'attendoit la duchesse de Devonshire. On l'a engagé à modérer les impatients désirs de son cœur pour la belle Angloise. L'abbé Maury a été arrêté à Péronne.

L'Assemblée nationale a écrit pour qu'on leur rendît la liberté, non par rapport à eux-mêmes, mais à cause de l'inviolabilité de leur caractère de député et de suppléant.

M. de Crosne, lieutenant de police de Paris, a disparu, emportant avec lui la caisse de son département; mais en honnête homme, il a averti qu'il laissoit beaucoup plus de biens qu'il n'en falloit pour répondre de cette somme.

Les louis sont d'une rareté extrême. Tous les émigrés les ont emportés en terre étrangère.

Du 6 août.

La journée du 4 de ce mois ne sera pas la moins honorable ni la moins célèbre de nos annales. On verra s'élever sur la base qu'elle a établie une constitution qui fait du peuple françois une société de frères.

M. le Chapelier a été nommé président de l'Assemblée nationale. Il avoit pour concurrent l'abbé de Sieyès, et ne l'a emporté que de quelques voix.

On voit de toutes parts apporter des canons, des armes et des

munitions, soit enlevés de force aux seigneurs, soit délivrés de bon gré par crainte et par prudence. D'un autre côté, on surprend et l'on arrête des aristocrates fugitifs. L'évêque de Noyon, Grimaldi, a été arrêté à Dôle, en Franche-Comté : il n'avoit point de passe-port. Les officiers municipaux ont fait visiter ses effets, n'y ont trouvé que de la vaisselle, deux cents louis en argent et des papiers sans conséquence. On en a rendu compte à l'Assemblée nationale, qui a déclaré que monseigneur l'évêque devoit voyager en pleine liberté.

Il est assez remarquable qu'il y a eu presque dans le même temps un mouvement uniforme parmi le peuple de nos différentes provinces. Il seroit absurde de supposer un accord concerté; mais tous les esprits sont pénétrés des mêmes principes. Avouons aussi qu'un sentiment de justice a toujours accompagné même les excès répréhensibles qu'a occasionnés l'indignation générale. L'horrible attentat du conseiller au Parlement, seigneur de Quincy, a été la cause des assauts qu'ont eu à soutenir les Parlements de Besançon et de Dijon, tandis que l'on agitoit la suppression de tous les Parlements dans l'Assemblée nationale. L'abolition de la vénalité des charges remplit le même objet.

LETTRE TRENTE-TROISIÈME.

De Paris, le 12 août 1789.

Nous éprouvons toujours par intervalles les sombres convulsions de la crainte et celles de l'indignation. Plus de trente mille personnes passèrent l'avant-dernière nuit sur la place de Grève : elles demandoient la tête de M. de la Salle, qui est sous les ordres de M. de la Fayette. Il avoit imprudemment signé un ordre pour un bateau de poudre qu'on envoyoit à la raffinerie d'Essonne, sans en faire part à son commandant. On vouloit absolument lui *faire faire lanterne*, c'est-à-dire le pendre, car c'est ainsi que l'on parle aujourd'hui.

Le peuple, encore effarouché du désastre auquel il vient d'échapper, croit voir partout de la trahison. M. de la Fayette a laissé fouiller partout pour chercher son lieutenant dans l'Hôtel de ville. « Il n'est point ici, dit-il aux furieux; mais quoi qu'il

arrive, soyez certains qu'il ne mourra point sans être jugé. » Les mutins furent ensuite un peu étonnés de voir quinze mille hommes de milice bourgeoise en armes et en bon ordre dans la place, avec dix pièces de canon.

On sait que Durocher a été tué au Roule à la tête de la maréchaussée. C'étoit encore un vil espion, un bas suppôt du despotisme. Il paroît que les craintes continuelles qui nous agitent ne sont pas sans fondement. On a trouvé des toiles soufrées dans les caves rue Saint-Bon, des barils remplis de mèches : on prétend que divers nobles ont reçu l'avis de sortir promptement de Paris; on ajoute que les princes fugitifs veulent rallier auprès d'eux tous les François qui tiennent à cette antique constitution qui a duré quatorze siècles, et a produit un honteux esclavage de quatorze cents années.

Les principaux nobles et aristocrates qui se trouvent absents sont : M. le comte d'Artois et ses deux fils, le prince d'Hénin et le marquis d'Autichamp, auxquels on ne pardonnera jamais d'avoir égaré, par leurs perfides conseils, le frère de notre Roi; le prince de Condé, le duc de Luxembourg, le maréchal de Broglie, le baron de Breteuil, qui s'est échappé en bénédictin; MM. de Villedeuil, Barentin, Cossé-Brissac, la Vauguyon, Sartines, le Noir, de Crosne, Lefèvre d'Amécourt, d'Angiviller, d'Aligre, Lambert, que l'on regarde comme le plus criminel de tous, et l'abbé Maury comme le plus méprisable.

Du 14 août.

Paris est inondé d'un déluge de mensonges imprimés. Nos rues ne cessent de retentir des hurlements fatigants de près de deux mille colporteurs de pamphlets. L'un crie : A deux sous, *M. de Calonne chassé d'Angleterre;* l'autre : A six liards, *les Polignac arrêtés;* celui-ci annonce *la Découverte du complot des aristocrates;* l'autre, *la Confession du comte d'Artois.* On puniroit rigoureusement les auteurs de ces ordures, si l'anarchie n'étoit pas aussi complète.

Un bruit soudain vient de se répandre que M. de Calonne arrive à Paris, amené par des Anglois qui ne veulent point garder un traître chez eux, et que douze cents soldats de la milice

nationale sont allés au-devant de lui. Ce bruit prend sa source dans les clameurs des colporteurs qui crient à tue-tête : « Il arrive, il arrive, le traître qui a emporté le trésor public! A deux sous son histoire! » On a beau crier, il n'arrivera pas.

Les dix-neuf articles arrêtés dans l'Assemblée nationale le 4, et vivement discutés dans les séances suivantes, ont été sanctionnés le 13 par le Roi, et à la suite de ce coup de maître, l'Assemblée s'est rendue au château, et de là à la chapelle, où le Roi lui-même avec les députés a assisté à un *Te Deum*, pour remercier Dieu de nous avoir donné le courage d'effacer jusqu'aux dernières traces de notre antique féodalité.

Les scellés sont toujours sur les effets du banqueroutier suicidé Tinet, l'homme d'affaires des aristocrates. On prétend qu'il est question de cinquante-trois millions. L'ouverture des scellés mettra au jour de profonds mystères d'iniquité.

LETTRE TRENTE-QUATRIÈME.

De Versailles, le 27 août 1789.

L'emprunt de trente millions qu'avoit décrété l'Assemblée nationale à 4 et demi pour 100 ne se remplissant point, on l'a porté à 5 pour 100 avec retenue, et au lieu de trente millions on en empruntera cinquante, sous-entendu si l'on peut, car le crédit et la confiance ne sont point encore rétablis, et le bruit qui court de la création de papier-monnaie n'est point propre à les faire renaître.

M. Necker, attendu à l'Assemblée nationale, n'a pas même paru au Conseil depuis plusieurs jours : il a la fièvre. La Reine, attentive à plaire à la nation et au Roi, envoie deux fois par jour chez lui pour savoir de ses nouvelles.

L'un des hommes qui en finance jouissoient de la plus grande considération, travailleur infatigable et très-éclairé, étoit M. Coster. Ses mains étoient pures. Sous le premier ministère de M. Necker, il étoit l'un de ses meilleurs collaborateurs. Lorsque M. de Calonne prit le timon des finances, M. Coster fut la première victime qu'il immola. Deux jours après son installation, ce ministre ne balança point à se défaire d'un surveillant trop

importun et trop austère dans son intégrité. Quand M. Necker rentra en 1788, il rappela M. Coster. Il vient d'être renvoyé avec tous les signes d'une disgrâce honteuse. On ne peut en soupçonner les motifs. C'est une étoile tombée du firmament, et cette chute a lieu d'étonner.

Il a passé par la tête de quelques districts de Paris d'envoyer dans les châteaux à cinq ou six lieues enlever les fusils, de sorte qu'en peu de jours toute la noblesse grande et petite, vraie et fausse, s'est trouvée désarmée. Si les municipalités en font autant dans les provinces, l'aristocratie ne pourra plus être jamais à craindre.

Du 29 août.

M. Necker est toujours incommodé de la fièvre. Ses travaux n'en ont point été ralentis. Il a envoyé à l'Assemblée nationale son nouveau plan d'emprunt, qui a été entièrement agréé. L'intérêt fixé à 5 pour 100 devient encore plus avantageux aux prêteurs, attendu que l'on acceptera la moitié de leur mise en effets royaux. Le fonds de l'emprunt par cette raison sera doublé.

LETTRE TRENTE-CINQUIÈME.

De Paris, le 3 septembre 1789.

Nous avons passé huit jours dans la crainte de manquer de pain. Cette crainte a jeté de nouvelles alarmes dans la populace. On a été forcé, pour prévenir les malheurs, de poser des sentinelles à la porte des boulangers. Le bruit s'étoit répandu qu'ils étoient payés pour ne pas cuire. Le vrai, c'est que les farines ont manqué, que les eaux basses et le calme dans l'air ont forcé les moulins à l'inaction. L'arrivée d'une grande quantité de farine a rétabli la tranquillité.

Des esprits chauds et brouillons avoient profité de ce moment de fermentation pour faire des motions insensées au jardin du Palais-Royal. On a dit que la moitié de l'Assemblée nationale étoit corrompue par l'aristocratie. C'est en conséquence de ces idées que l'on s'est porté tumultueusement au Palais-Royal, qu'on a osé y rédiger une proposition tendant à empêcher l'Assemblée d'accorder au Roi le droit de *veto*, et à inviter le Roi à venir

habiter le Louvre de Paris avec M. le Dauphin, tandis que la Reine se retireroit, jusqu'à la fin de l'Assemblée nationale, à Saint-Cyr. Quelques personnes croient entrevoir dans ces mouvements populaires un agent secret. On pousse l'indiscrétion jusqu'à nommer un prince du sang.

Le bruit ridicule a couru que le comte de Mirabeau a été tué en duel, et par qui? par le robinocrate d'Éprémesnil, qui, après avoir combattu dix ans pour la robinocratie, s'est rendu le don Quichotte de l'aristocratie!

Ceux qui alimentent journellement le peuple de fausses nouvelles, firent courir ces jours derniers le bruit que l'on avoit arrêté un chariot chargé de six barils d'argent; que ce chariot, conduit à la maison de ville, s'étoit trouvé destiné pour monseigneur le comte d'Artois à Turin. Le peuple commence par croire ces sottises, et par créer de nouveaux aliments à sa crédulité. Cette foiblesse à croire des mensonges est l'effet de la crainte où il est toujours qu'on ne le trompe et que sa liberté ne soit encore en danger.

Du 6 septembre.

Les fusiliers des gardes françoises, après un premier refus, s'étoient déterminés à rendre leurs canons à la municipalité. Les grenadiers et les canonniers furent d'un autre avis, les chargèrent et les placèrent devant leur caserne à l'Estrapade. On se crut à la veille d'une nouvelle scission qui auroit fait répandre du sang. M. de la Fayette s'étant rendu lui-même à la caserne, rétablit l'ordre avec des paroles de douceur et de raison. Mais ceci fait voir que le calme et la tranquillité ne tiennent encore ici qu'à un fil.

Peu de jours après, le commandant, dont le sang-froid et la fermeté ne s'altèrent jamais, passoit en revue, place de Sorbonne, quelques détachements de milice bourgeoise, auxquels étoient incorporés des gardes françoises. Au commandement : « Présentez les armes! » ceux-ci les mirent bas, disant qu'ils ne vouloient point être commandés par des bourgeois. Il leur fait reprendre les armes et crie : « Que ceux des gardes françoises qui ne veulent point obéir à ceux que nous avons mis à la tête des compagnies mettent bas les armes et sortent des rangs! » Ce commandement imposa : personne ne sortit.

Sept cents hommes de milice bourgeoise ont investi avant-hier le café Foy et enlevé l'auteur de la motion qui a failli conduire quinze mille Parisiens à Versailles. Il a été conduit à l'Hôtel de ville, et sera jugé prévôtalement. On croit qu'il étoit soudoyé pour troubler la tranquillité dont l'Assemblée nationale a besoin pour remplir le grand objet d'une nouvelle constitution.

LETTRE TRENTE-SIXIÈME.

De Paris, le 10 septembre 1789.

D'un jour à l'autre le marquis de Saint-Huruge portera la peine de ses motions insensées et de son désir de devenir chef de parti. On a arrêté un abbé Bernard et un marquis de Lintot, ses complices. On espère tirer d'eux l'aveu d'un complot affreux dont on ne doute plus. Ses auteurs sont les mêmes qui, dans les premiers moments de la révolution, avoient caché deux régiments dans l'Orangerie de Versailles, et une batterie de huit canons dans un endroit inconnu qui plongeoit sur la salle de l'Assemblée nationale.

On a remarqué qu'à l'époque de l'exécution du sieur Bordier quelques personnages ont disparu. Dans un temps de défiance générale, il seroit imprudent de se livrer aux soupçons que le peuple adopte trop facilement, et ce peut être pour des motifs bien étrangers aux affaires actuelles que M. de Limon, contrôleur des finances du duc d'Orléans, a quitté Paris, sans que l'on sache où il a porté ses pas.

De Versailles, le 11 septembre.

L'Assemblée nationale a été très-orageuse ces jours-ci. Le 8, on décréta la permanence d'une Assemblée nationale, après des débats très-longs et très-vifs. Hier, M. Necker envoya un mémoire du Conseil, concernant la sanction royale. L'Assemblée déclara qu'il n'y avoit lieu à délibérer sur ce mémoire, attendu qu'on ne pouvoit le lire. On alla aux voix, et l'on décréta que toute loi avant d'être promulguée seroit revêtue de la sanction royale, cette sanction n'étant regardée que comme une formalité nécessaire pour notifier que la loi a été portée en assemblée nationale. Reste

la question du *veto*, qui ne sera que suspensif, et dont on fixera la durée.

Le cardinal de Rohan doit enfin paroître demain ou après-demain à l'Assemblée nationale. Cette apparition a redoublé la tristesse du chateau de Versailles. La plupart des parents de Son Éminence désiroient qu'elle ne vînt pas; mais ce malheureux prélat a cédé aux instances de ceux qui l'environnent. Quoique généralement plaint et aimé dans son diocèse, on sait que lui et les siens ont pensé être, il y a peu de temps, les victimes d'une insurrection assez tumultueuse à Saverne.

Une autre apparition singulière est celle du mari de la trop célèbre la Mothe. On ne sait ce qu'il vient faire ici, et quelque jugement que l'on porte sur son compte, on admire son audace.

On ne peut savoir si c'est la confiance en des forces et des ressources cachées ou simple forfanterie, mais les aristocrates cherchent à répandre des alarmes dans le public sur les suites que peut encore avoir la révolution dont les bons citoyens se réjouissent. On est effrayé de la quantité de misérables, ouvriers, domestiques et vagabonds, auxquels il ne restera bientôt plus de moyens de subsistance que le brigandage ou le service de qui voudra payer leur bravoure ou leurs crimes. Mais le patriotisme, la liberté et l'honneur, tiennent sous leurs étendards la partie la plus nombreuse et la plus puissante de la nation.

LETTRE TRENTE-SEPTIÈME.

De Versailles, le 16 septembre 1789.

Le cardinal de Rohan a pris place à l'Assemblée nationale. Il a été généralement bien accueilli, parce que l'on n'a vu en lui que le député d'un grand bailliage. Les applaudissements étouffèrent les murmures de ceux qui dans ce Père de l'Église gallicane étoient disposés à envisager l'ami du charlatan Cagliostro, l'ami de madame de la Mothe. Ses malheurs et une conduite décente et citoyenne peuvent faire oublier ses torts, et il n'oubliera pas sans doute que c'est du trône, non loin duquel il se trouve, et de ce qui environne le trône, que découle sur sa tête un million de revenu dont il jouit.

On a pris enfin dans l'Assemblée nationale, après beaucoup de débats, un parti sur la grande question de la succession au trône, dans le cas de l'extinction de tous les mâles de la branche régnante. Il a été arrêté qu'en ce cas la branche qui occupe le trône d'Espagne n'auroit aucun droit au nôtre.

M. le comte d'Artois est en Savoie, où son épouse est allée le joindre. Les milices nationales de Provence ont déclaré aux gentilshommes de cette province qu'ils manqueroient de prudence s'ils concevoient le dessein d'aller faire leur cour à ce prince. Le marquis de Thiars a été arrêté sur la frontière; en vain il a prétexté d'aller à Nice pour sa santé. On l'a ramené dans son château avec des égards; mais il y est surveillé, et il y auroit du danger pour lui à vouloir s'en écarter.

M. de Besenval, toujours prisonnier à Brie-Comte-Robert, et fort sévèrement gardé à vue, coûte prodigieusement. On voudroit l'amener à Paris, à la prison de l'Abbaye; mais on craint à son sujet la fougue d'une populace encore très-inflammable.

L'enthousiasme de la liberté ne semble aller qu'en croissant parmi les Parisiens. Chaque jour ce sont les différents districts qui font bénir leurs drapeaux avec pompe. Les têtes ont été comme embrasées aujourd'hui par une procession de plus de quinze mille habitants du faubourg Saint-Antoine, qui sont venus à Sainte-Geneviève remercier Dieu, et ensuite à l'Hôtel de ville féliciter leurs concitoyens de la prise de la Bastille. Ils ont été reçus par la municipalité, présidée par M. Bailly et le marquis de la Fayette.

La disette et la mauvaise qualité des farines ont occasionné diverses émeutes en plusieurs villes. Avant-hier, à Orléans, la populace se livra à des excès. On en vint à une fusillade. Une trentaine de personnes ayant été couchées sur le carreau, on vit renaître le calme. A Limoges, on a pendu six mutins qui avoient pillé.

Un brochurier vient de faire un de nos princes roi de Botany-Bay. C'est ainsi qu'il compose sa cour : les princes de Condé et de Conti aux premières places; le duc de Luxembourg au département de la guerre, qu'il a faite avec beaucoup de sang-froid dans le cabinet; Linguet sera chargé des affaires d'État et d'endormir

les puissances par ses phrases. On donne les sceaux à d'Éprémesnil : la cire jaune sera aussi bien entre ses mains que le mastic l'étoit entre celles de son père, lorsqu'il cachetoit le tokay qu'il avoit fabriqué lui-même. La feuille des bénéfices sera pour l'archevêque de Paris. Le comte d'Hector aura la marine ; il fait le citoyen à Brest, mais il joue forcé. La justice sera administrée par les Parlements, renvoyés de France, et qui conserveront tous leurs priviléges, excepté l'article des remontrances et de l'enregistrement.

LETTRE TRENTE-HUITIÈME.

De Paris, le 24 septembre 1789.

La populace de nos faubourgs et de quelques districts de la ville a été ces jours-ci dans une agitation épouvantable. On n'a pu savoir si elle étoit mue véritablement par les motifs qu'elle annonçoit, ou par quelques-uns des ressorts étrangers, que l'on suppose toujours en activité. La crainte de la disette doit journellement diminuer par les convois de farine qui arrivent de toutes parts. Les bourgeois de Chartres en ont amené trente voitures. Une députation des électeurs a été chargée de les recevoir, leur a donné un festin au *Cadran bleu*, sur les boulevards, et les a conduits de là à l'Opéra, au milieu des bravos et des applaudissements les plus empressés. Ces bons Chartrains se sont engagés à envoyer un semblable convoi à Paris toutes les semaines. Beaucoup de particuliers se sont retirés à la campagne pour ne pas manquer de pain.

Si ce sont les bruits de la démission de M. Necker qui ont causé ces mouvements, on ne doute point que la manière dont ce ministre et ses plans seront accueillis aujourd'hui à l'Assemblée nationale ne rétablisse le calme. Quoi qu'il en soit, le peuple est d'autant plus mécontent de la lenteur des opérations de l'Assemblée, qu'il n'ignore point que l'aristocratie conserve des espérances. On parle de quarante mille Espagnols qui en silence se sont approchés de nos frontières, et un petit conte qui s'est accrédité depuis quelques jours a fait beaucoup de sensation. On prétend que Catherine II, touchée des malheurs qui menacent la

France (c'est-à-dire que cette princesse ne verroit que des malheurs où nous ne voyons que gloire, grandeur et bonheur), a assemblé les ministres étrangers résidant près d'elle, et les a chargés de faire part à leurs cours respectives des intentions où elle étoit de venir au secours de la France, invitant tous les souverains à concourir à ses soins pour en empêcher le bouleversement et la chute prochaine.

Le prince de Condé a donné des ordres pour qu'on se défît des meutes qu'il avoit à Chantilly. On a vendu ou donné à peu près mille chiens, et l'on en a tué trois ou quatre cents. Ces meutes consommoient la subsistance de quatre à cinq cents malheureux.

De Versailles, le 25 septembre.

Des besoins réels et pressants pour les dépenses mêmes de la cour ont contribué au sacrifice que le Roi et la Reine viennent de faire de leur vaisselle. Mais un dévouement vraiment patriotique, c'est celui qui a porté Leurs Majestés à réaliser enfin un projet annoncé par le monarque lors de son avénement au trône, de vivre bourgeoisement avec son épouse, n'ayant qu'une même table et une seule maison. Ce sera une économie de cinq millions.

M. Necker a annoncé hier ces sacrifices à l'Assemblée nationale et la prochaine exécution des grandes réformes tant de fois inutilement projetées. Cette partie de son plan a été fortement applaudie ; mais le reste a occasionné de longues discussions qui ne sont point encore terminées. Les remèdes qu'il a proposés ont paru des topiques trop violents. Ils rouloient sur deux points : la contribution de tous les citoyens pour le quart de leur revenu, et l'emploi du crédit de la Caisse d'escompte, ce qui équivaut à la dangereuse ressource du papier-monnaie.

L'approbation que le Roi a vaguement donnée aux arrêtés du 4 août, esquivant ainsi la sanction, paroît avoir satisfait le peuple. Il ne peut douter des bonnes intentions de son Roi.

Le régiment de Flandre a pris possession des postes de la garde du Roi. Les anciens gardes françoises en murmurent, prétendant que c'est un droit auquel ils n'ont point renoncé en prenant l'uniforme de la milice nationale, et celle-ci est fort

mécontente de la présence des soldats mercenaires. On craint qu'il n'en résulte des rixes sanglantes.

On a arrêté des paquets contenant trois à quatre mille lettres aux différents aubergistes et maîtres de poste des frontières. On les invitoit à ne laisser passer aucun François dans l'étranger, et à s'opposer par toutes sortes de moyens à leur sortie du royaume.

LETTRE TRENTE-NEUVIÈME.

De Paris, le 1er octobre 1789.

La crainte d'une disette et la cherté actuelle aigrissent journellement les mécontentements du peuple sur les lenteurs de l'Assemblée nationale, et malgré le vif intérêt qu'excitent les affaires intérieures, on jette avec douleur quelques regards sur ce qui se passe hors de nos frontières. On craint une fâcheuse réunion de la cour de Vienne à celle de Londres et de Berlin. On parle de projets d'échange, d'agrandissement de la première, de la conversion des Provinces-Unies en État monarchique, et même de l'emploi de la force pour s'opposer à ceux de nos arrangements qui portent atteinte aux jouissances des princes étrangers.

Au reste le plan de M. Necker pour subvenir aux besoins de l'État ayant été agréé, il s'ouvre d'immenses ressources au Trésor public, et nos forces seront doublées au sortir de cet état léthargique pendant lequel s'opère une métamorphose salutaire.

Le mal présent ne sera donc que momentané ; mais il est violent. Il n'y a point de numéraire dans la circulation. Le commerce de consommation, de luxe et de superflu étant nul dans notre capitale, chaque jour voit éclore de nouvelles faillites parmi les marchands. Il n'y a plus d'exactitude dans les payements.

Hier on a vu ici les maisons des boulangers assiégées par des troupes de malheureux au désespoir. Un boulanger, affligé de ce moment de misère et d'embarras, est allé se jeter dans la rivière. On l'a repêché sur-le-champ, et l'on espère le sauver.

Au milieu de ces angoisses, on a fait avec beaucoup de pompe, ici et à Versailles, la bénédiction des drapeaux de la milice nationale.

De Versailles, le 2 octobre.

Une anecdote que les feuilles publiques n'auroient point dû passer sous silence, c'est qu'en proposant de demander à tous les citoyens une contribution du quart de leur revenu, M. Necker offrit 100,000 livres pour le quart du sien, et que le premier témoignage d'approbation que son projet reçut de l'Assemblée, fut d'accepter cet hommage. M. d'Éprémesnil fut grandement hué en commençant la critique des plans du ministre des finances, et l'Assemblée entière lui imposa silence.

Il y a une négociation en activité pour le retour des princes et de leurs partisans. On dit même que M. de Martanges, lieutenant général, est chargé d'aller s'aboucher avec eux, et doit partir incessamment. Quel que doive être le désir du Roi de se voir entouré de sa famille, et celui des citoyens de diminuer l'exportation du numéraire qu'occasionnent encore ces émigrations, on trouve cette démarche précipitée. Il s'en faut bien que le peuple soit entièrement rassuré sur les projets des aristocrates. Si ces craintes sont fondées, les patriotes doivent redouter l'apparition des chefs du parti que l'on nomme anti-national; et il y auroit de la témérité à ceux-ci à s'exposer aux suites de la prévention générale, quand même elle seroit injuste. On lit dans une brochure nouvelle, qu'à chaque séance de l'Assemblée nationale il y a trois cents paires de pistolets dans les poches des membres qui la composent. « Le monstre de l'aristocratie est là, s'écrie l'auteur; je l'ai vu la semaine dernière à la tribune de la vérité et de la liberté : il s'agitoit, il écumoit, il grinçoit des dents, etc. »

Du 4 octobre.

La seconde apparition de M. Necker à l'Assemblée a donné une nouvelle activité à ses opérations. Ce ministre devient plus que jamais le mobile des heureuses destinées que l'année 1789 prépare à la France. Mais, il en faut convenir, aucune ressource ne sera assez prompte pour les besoins de nos finances, et la création de billets d'État paroît inévitable. Ce terme doit remplacer celui de papier-monnaie, que l'Assemblée nationale a proscrit. Quoiqu'elle ait renvoyé à un autre temps ses délibérations sur cet

objet, on ne peut douter qu'elle ne décrète l'emploi de cette ressource, puisque les objections commencent à se réduire à la dénomination.

LETTRE QUARANTIÈME.

De Paris, le 8 octobre 1789.

De nouvelles horreurs nous ont entourés lundi et mardi dernier. Heureusement encore la populace a été contenue par quarante mille hommes de milice bourgeoise, commandés par M. de la Fayette. Le Roi, la Reine et la famille royale ont été amenés à Paris, au milieu des têtes de gardes du corps punis d'avoir tiré sur le peuple. Ce sont des femmes qui portoient au haut de piques ces sanglants trophées.

Maintenant tout est tranquille. Le Roi s'est déclaré généralissime de la milice nationale ; M. de la Fayette est fait lieutenant général et cordon bleu.

La disette de pain et l'avis que l'on pressoit de nouveau le Roi de se retirer à Metz, sont les motifs de cette insurrection. L'explosion a été décidée par le dîner des gardes du corps et du régiment de Flandre, où les grenadiers ont été admis au dessert. On a prétendu que dans un enthousiasme bachique la cocarde nationale a été arrachée, et que les grenadiers vouloient d'abord se rendre à l'Assemblée nationale pour forcer les patriotes à changer d'avis.

Du 9 octobre.

Le Roi et la famille royale sont partis le 6 de Versailles à deux heures. Trente pièces de canon les précédoient. Plus de trente mille citoyens armés formoient leur cortége, que des convois de farine terminoient. La municipalité a redoublé de soins pour notre approvisionnement : l'abondance règne aujourd'hui dans la capitale, et nous espérons voir le terme à cette frénésie populaire qui cessera au moment où la populace sera assurée d'avoir du pain. L'Assemblée nationale va tenir ici ses séances.

Il est à peu près prouvé que le parti aristocratique avoit préparé cette levée terrible de boucliers pour déterminer le Roi à fuir. La fermeté du Roi s'est montrée inébranlable. Il est remar-

quable que ce sont les femmes qui ont tout fait cette fois. On comptoit parmi elles plus de quatre mille filles de joie : une foule de maris et d'amants formoient leur arrière-garde. Elles étoient armées de bâtons.

Il étoit bien touchant, lorsque le Roi est arrivé à Paris, de voir à la portière de son carrosse le Dauphin, agé de six ans, joignant ses petites mains et semblant demander grâce au peuple pour sa mère. On ne lui répondoit que par les cris de « Vive le Roi ! Vive le Dauphin ! » C'est un préjugé malheureusement enraciné dans le peuple, que la Reine est le chef du parti aristocratique. Elle peut être assurée de l'amour des François quand ils seront convaincus du contraire.

La plupart de nos princes sont en Savoie, et l'on parle bien différemment ici de la manière dont ils y sont accueillis. Le vrai est que les grands et les aristocrates de ce pays-là les ont reçus avec honneur et distinction, et que le peuple les regarde comme des fugitifs, des proscrits. On dit que le Roi de Sardaigne avoit d'abord reçu froidement le comte d'Artois, et que pour cette raison ce prince a fait venir son épouse. Elle a été reçue avec tendresse, et le Roi a laissé à la disposition de cet illustre couple une de ses maisons de plaisance.

Le désordre qui règne à Paris n'empêche point que l'on ne s'occupe de la recherche de ceux qui ont fait mourir les Foulon et les Berthier. On en a déjà arrêté plusieurs, et en des temps calmes on en fera une justice exemplaire.

Du 11 octobre.

De nouveaux troubles semblent se préparer. La fermentation est extrême.

L'Assemblée nationale a décrété que le Roi s'intituleroit désormais : « *Louis, par la grâce de Dieu et la volonté du peuple, Roi des François.* » Le préambule des lois sera ainsi : « *L'Assemblée nationale a décrété, et nous ordonnons, etc.* » Plus de « science certaine, pleine puissance, ni de bon plaisir ! » A ce moment on pille le Mont-de-piété, où plus de soixante millions en effets sont enfouis.

LETTRE QUARANTE ET UNIÈME.

De Paris, le 15 octobre 1789.

Il étoit évident que des instigateurs cachés fomentoient nos troubles. On remarquoit même dans les mouvements tumultueux du peuple une diversité qui annonçoit des fils différents qui le faisoient agir. Les aristocrates prétendoient que le duc d'Orléans s'étoit fait un parti nombreux pour faire réussir des vues criminelles. Les citoyens purement patriotes accusoient les aristocrates d'un plan atroce et habilement combiné. Nous avons de tristes vérités à découvrir; mais nous sommes près d'en dévoiler une importante. Le duc d'Orléans a eu avec le Roi un entretien secret, au sortir duquel il est parti pour Londres avec son chancelier. On prétend que se trouvant trahi, il s'est avoué coupable, qu'il s'est jeté aux pieds du monarque, et que la clémence de notre bon Roi n'a mis au pardon que la condition de sortir sur-le-champ du Royaume.

Ce prince, dit-on, a dépensé huit millions pour préparer l'exécution des projets qui viennent d'échouer, et dont la publicité et le mauvais succès doivent hâter le retour de l'harmonie, de la tranquillité et du bon ordre.

La clémence du Roi a été dictée par une prudente politique. On l'a poussée au point de publier un motif qui sert de prétexte au voyage du prince. Ses possessions et sa respectable famille, dont les gens instruits du secret de cette malheureuse aventure déplorent les chagrins, sont les garants qu'il n'abusera jamais de cette condescendance.

La conspiration avoit des fauteurs et des membres dans tous les états : on en a découvert et arrêté un grand nombre. Il s'y trouve des avocats, des procureurs, des ecclésiastiques, presque tous membres des assemblées de district, outre plus de quinze mille vagabonds qui devoient s'emparer de l'artillerie, et qui certes auroient mis Paris en proie aux plus funestes horreurs. On remarque à l'Hôtel de ville même des membres des communes qui rougissent et s'embarrassent lorsqu'on parle de conjuration et de conjurés. Plusieurs s'évadent et disparoissent journellement. C'est à ceux-là que l'on attribue les malentendus qui se sont

élevés entre la Commune de Paris et l'Assemblée nationale. L'harmonie est rétablie, et la retraite que font chaque jour quelques représentants doit être regardée comme une purgation salutaire. Quelques-uns cependant ont cédé à leurs terreurs : de ce nombre sont l'évêque de Langres et M. de Clermont-Tonnerre. On doit les regretter.

Les craintes et les défiances semblent avoir tourné toutes les têtes. Il est des citoyens qu'elles égarent assez pour oser adopter des soupçons contre les ministres mêmes qui entourent en ce moment le Roi. Ils n'exceptent pas le libérateur de la France, l'homme vertueux qui veille sans cesse pour les intérêts de la nation. M. de Saint-Priest a offert à l'État sa pension de 30,000 livres. M. Terray de Rosières, intendant de Lyon, a envoyé toute son argenterie à la Monnaie. La maison Loménie de Brienne y a fait porter quinze cents marcs en pur don. Il faut l'avouer : l'envie de faire oublier d'anciens griefs et d'acheter sa sûreté, contribue plus qu'un patriotisme pur à ces hommages.

Il a été sourdement question d'appeler les ministres à la barre de l'Assemblée nationale pour savoir jusqu'à quel point ils étoient instruits du mouvement de quelques troupes qui ont semblé, dans les premiers jours de ce mois, se diriger vers Paris ou Versailles : on suppose qu'elles devoient favoriser l'évasion projetée du Roi. On vouloit aussi une explication sur la lettre remplie d'ambiguïtés que le Roi écrivit le 5 à l'Assemblée nationale, lettre dont la tournure sembloit préparer un retour au despotisme. Un troisième grief est cet amas de farines trouvées à Versailles et à Senlis, lesquelles paroissent avoir été détournées de l'approvisionnement de Paris.

Du 18 octobre.

L'importante motion de l'évêque d'Autun sur les biens du clergé ouvrira demain ici les séances de l'Assemblée nationale. On prétend que l'atroce conjuration à laquelle le Roi et le Royaume viennent d'échapper, sera ensuite l'objet de ses recherches. Le procès sera fait au prince qui a osé en adopter l'affreux projet.

L'Assemblée nationale est réduite au moins de moitié par la désertion des membres qui n'ont pas osé affronter les fatales lanternes.

LETTRE QUARANTE-DEUXIÈME.

De Paris, le 21 octobre 1789.

L'Assemblée nationale continue en cette ville ses délibérations patriotiques.

Les juifs ont paru à la barre de l'Assemblée pour déplorer l'état d'ignominie et de tribulation où ils vivent. Leur orateur, qui a parlé au nom seul de la Divinité, a été fort applaudi. Le président a répondu que l'on s'occuperoit de cette réclamation.

Il n'y a qu'un cri de la part du commun des prélats et des gros bénéficiers contre la motion de l'évêque d'Autun. Il a révélé le secret de l'Église, et ses confrères ne peuvent lui pardonner sa patriotique indiscrétion. Ils ne pourront plus, ces gros bénéficiers, prendre des arrangements avec leurs familles pour les engraisser de la substance des pauvres. On sait que l'évêque d'***, peu de temps après sa promotion, fit une obligation de 500,000 livres à madame ***, sa sœur, qui par ses intrigues en cour lui avoit obtenu et l'évêché et une abbaye en Normandie. Cette somme est régulièrement payée, et c'est avec ce vol fait aux pauvres du diocèse que cette dame a acheté une magnifique terre.

Du 24 octobre.

Les amis de M. le duc d'Orléans s'efforcent de le justifier, et la cour même cherche à détruire l'opinion généralement répandue sur ses projets. Il est au moins certain qu'ils ne tendoient point, comme un écrivain périodique a osé le dire, à détruire la famille royale ; mais croyant les aristocrates à la veille d'éloigner le Roi et de mettre la régence du Royaume entre les mains de la Reine, il lui a peut-être été pardonnable d'aspirer à la préférence.

LETTRE QUARANTE-TROISIÈME.

De Paris, le 28 octobre 1789.

Il s'en faut bien que le patriotisme jouisse sans alarmes de ses succès. Le mécontentement couve dans plusieurs provinces, et l'on peut penser combien les partisans de l'ancien système sont

actifs à le souffler et à l'entretenir. Dans le Lyonnois et dans le Dauphiné, ils prédisent hautement que des troupes étrangères ne tarderont pas à venir favoriser une nouvelle révolution : ils en fixent même l'époque au 15 du mois prochain. Quarante mille Espagnols et vingt mille Italiens sont, disent-ils, prêts à entrer dans le Royaume. Nous ne doutons point que les bons citoyens ne l'emportent, mais nous nous flattons moins que jamais d'un triomphe complet et durable sans effusion de sang.

On a dénoncé à plusieurs districts de cette ville des assemblées où, sous le prétexte de bals et de rendez-vous de plaisir, on concertoit des projets relatifs aux affaires publiques. C'est particulièrement dans le faubourg Saint-Germain, surtout dans la rue du Bac, que ces réunions de conjurés ont lieu. On assure qu'une partie des enrôlés pour l'aristocratie étoit envoyée à Turin.

Le district des Prémontrés a arrêté que messieurs de la Commune seroient priés de se présenter à l'Assemblée nationale pour demander que les fugitifs soient rappelés en France à un terme fixe, et que faute par eux d'obéir aux ordres de la nation, les revenus de leurs biens seront saisis et employés aux besoins de l'État.

Deux grenadiers du régiment d'Armagnac, en garnison à Soissons, sont venus à Paris : ils avoient été condamnés à passer par les verges, pour avoir arboré la cocarde nationale. Leurs camarades ont refusé de frapper. La plus grande partie des soldats menacent de déserter, si on continue à leur défendre de porter cette cocarde, le signe de notre rédemption.

Il a été parlé d'une conspiration des juifs dans le comtat d'Avignon. Ils vouloient, disait-on, massacrer le vice-légat, l'archevêque et tous les curés. Ces juifs, contents sous le gouvernement le plus doux, et payant très-peu d'impôts, n'ont seulement pas pensé aux horreurs qu'on leur attribue.

Le Châtelet n'a été nommé que provisoirement pour connoître des crimes de lèse-nation. Il seroit étrange qu'un procureur du Roi à une cour subalterne devînt sur-le-champ procureur général de la nation. Il sera choisi une commission, tirée de l'Assemblée nationale, pour ces grands délits.

Du 31 octobre.

On assure que M. le duc d'Orléans, coupable d'avoir ambitionné la place de lieutenant général du royaume, dans le moment où les aristocrates vouloient éloigner le Roi, a obtenu sa grâce en dévoilant les vues secrètes du cabinet de Saint-James, et en s'offrant d'en empêcher les effets à notre égard par ses négociations personnelles.

Nous savons que les cours de Londres, de Berlin et de la Haye veulent profiter de notre inaction forcée en politique extérieure, pour arrêter les progrès des deux cours impériales, et que leur plan comporte de grands changements dans le système de l'Allemagne.

Le ministère anglois est divisé en deux partis. Si celui qui veut la conservation de la paix ne prend pas le dessus, nous pouvons éprouver bientôt de nouveaux malheurs. C'est de Londres que souffle cet ouragan qui dévaste en ce moment les Pays-Bas autrichiens, et nous ne pouvons point douter que l'influence de la politique angloise n'agisse infiniment au milieu même de nous.

LETTRE QUARANTE-QUATRIÈME.

De Paris, le 3 novembre 1789.

Les malheurs que la cocarde a occasionnés en différentes villes de province, ont déterminé le ministère à ordonner à tous les régiments de prendre la cocarde nationale. Quoique ce signe extérieur semble absolument étranger à sa façon de penser, on regarde cet ordre comme celui, pour tous les individus du Royaume, de n'avoir qu'un but, qu'un objet et qu'une opinion. Cependant les aristocrates se flattent encore d'une nouvelle révolution, et il y a des paris qu'avant un mois elle aura lieu. A dire vrai, nous ne pouvons compter encore sur un calme durable : quelques pierres de l'édifice sont taillées, mais l'ensemble n'a point de solidité ni de consistance. Si quelque puissance étrangère vient, comme on l'assure, à se mêler de nos affaires, la guerre civile peut éclater et ouvrir de nouvelles scènes de carnage et d'atrocités. Cette guerre seroit affreuse, et le peuple feroit d'horribles sacrifices.

Le sort du clergé est décidé. La nation entre en possession de ses biens, et se charge du traitement des ministres des autels.

Du 7 novembre.

Des assemblées clandestines dans la capitale et des secousses politiques dans les provinces annoncent toujours que l'hydre n'est pas encore entièrement terrassée. Les aristocrates ne desespèrent point de leur salut, et nous ne compterons absolument sur le nôtre que quand il ne leur restera plus d'espoir.

Il est avéré que des instigateurs cachés cherchent toujours à exciter du désordre parmi la populace. Celle de Rouen a brisé tous les métiers que le gouvernement avoit fait établir à l'instar de ceux de l'Angleterre, pour rendre la fabrication moins dispendieuse, et pour économiser des bras utiles à l'agriculture.

Le décret sur les biens ecclésiastiques a excité une forte rumeur dans le public. Le peuple a voulu se porter en foule sur quelques communautés religieuses; mais la sagesse de M. de la Fayette a tout prévenu, et les mutins ont trouvé la garde nationale à la porte de tous les couvents.

On avoit dit que la tête de l'abbé Maury avoit été mise à prix. C'est un mensonge que les gens du clergé ont fait courir. Ils sont furieux d'être mis tous sans exception à portion congrue.

Il arrive journellement une grande quantité de farine, et pourtant nous éprouvons toujours le manque de pain. Quand donc tous les mystères d'iniquité seront-ils dévoilés?

C'est l'archevêque d'Embrun qui a essayé un coup de partie en Dauphiné, en excitant la convocation des États de cette province par ordres. Il a échoué cette fois comme l'année dernière.

M. Mounier a annoncé son retour prochain à l'Assemblée nationale. L'excessive prudence de quelques autres déserteurs leur prépare de longs regrets. Comment M. de Lally et M. Clermont-Tonnerre se pardonneront-ils de n'avoir point coopéré à la libération de la patrie? L'archevêque de Vienne a aussi quitté au moment où l'on a commencé à travailler le clergé.

Les opinions sont toujours partagées sur le duc d'Orléans. Un écrivain vient de prendre sa défense, et ses moyens se réduisent

à ceci : « On dit qu'il a eu de mauvais desseins, et je réponds qu'il en est incapable. »

Les Parisiens prennent une vive part aux affaires du Brabant. Ils entendent les cris des patriotes de ces contrées, et voudroient faire partout la guerre au despotisme. Il faut avouer cependant qu'il y a une différence énorme entre la cause de ces peuples et la nôtre. C'est en faveur d'anciens préjugés qu'ils s'élèvent contre l'autorité qui les combat. La tyrannie même d'un gouvernement éclairé seroit préférable à celle de l'opinion dirigée par l'absurdité et l'intérêt personnel d'un nombre d'individus. Nous avons rompu à la fois toutes nos chaînes.

LETTRE QUARANTE-CINQUIÈME.

De Paris, le 12 novembre 1789.

On a mis à mort le clergé. On s'occupe à administrer les derniers sacrements aux Parlements, et les financiers éprouvent de violents symptômes de fièvre.

On dit que le Parlement, dans son agonie, a arrêté qu'il rendroit dorénavant la justice gratuitement. Cette générosité ne peut reculer son trépas. Cela ressemble aux personnes d'un esprit faible qui, dans l'espérance de recouvrer la santé et de prolonger leur vie, font des sacrifices aux dieux.

En ce moment, on assure que le Parlement de Rouen a rétracté l'arrêté par lequel il déclaroit illégaux tous les décrets de l'Assemblée nationale. Celle-ci a bien le droit de déclarer ces juges coupables de forfaiture, conséquemment leurs offices supprimés et leurs finances confisquées.

Les complots clandestins dont on a tant parlé paroissent se constater de plus en plus. On nomme les personnages suivants, qui ont été enfermés à l'Abbaye : le comte de Billy et sa belle-sœur, l'abbé Boys, le marquis de Nesle, M. Vidaud de la Tour, le comte de Tressan, le comte de Rohan-Chabot, l'abbé Douglas, l'ancien premier président d'Aligre, MM. de Montesquiou, Joly de Fleury, mademoiselle Citon, enrôleuse publique, le gouverneur des Tuileries, etc.

M. Morin, ancien procureur du Roi aux domaines, a été arrêté

le 10, à Franconville, par un détachement de cavalerie ayant à sa tête deux députés de la Commune. D'autres arrêtoient en même temps MM. de Grandmaison et Champelos. On a trouvé dans la maison du premier une forme de billets de la Caisse d'escompte, dont il avoit déjà mis quelques-uns en circulation. On dit que ces contrefactions sont l'une des ressources du parti anti-patriotique.

Nos princes, qui se disposoient à partir pour Rome avec M. le comte d'Artois, se sont décidés à passer l'hiver à Turin, où Madame Louise, fille du prince de Condé, est malade. Si dans le carnaval ils vont à Venise, l'aubergiste qui donna autrefois à souper aux six rois dont il est question dans *Candide*, briguera sans doute l'honneur de les recevoir.

L'accueil que le duc d'Orléans a reçu, disoit-on, du Roi d'Angleterre, et son prochain retour, sont deux fables. Ce prince s'arrange pour passer l'hiver en Angleterre. Sa maison domestique va l'y rejoindre. Il a ordonné la vente de ses chevaux. La duchesse d'Orléans, cette princesse si vertueuse, si bonne et si souffrante, restera à Paris. Elle n'y jouira pas de la consolation de voir son père, le duc de Penthièvre, qui, fuyant le bruit, est allé vivre dans la retraite de l'un de ses châteaux, à soixante lieues de Paris.

Le district de l'abbaye de Saint-Germain a, dit-on, la preuve qu'un boulanger a reçu 1,000 livres d'un inconnu pour ne point cuire. On a proposé de créer un corps de garçons boulangers, sous le titre de volontaires du comité des subsistances.

On assure que les deux frères Rivarol, connus par leurs libelles, sont arrêtés. On les a vus, il y a un an, prêcher en énergumènes l'anti-aristocratie dans le Palais-Royal. Depuis, ils s'étoient associés avec l'abbé Sabathier, de Castres, pour barbouiller, à Bruxelles, en faveur de l'aristocratie. Pour éviter toute méprise fâcheuse, l'abbé Sabathier, de Castres, conseiller au Parlement, ne se fait plus appeler que l'abbé de Castres.

Le commerce et la banque vont très-mal à Paris. Dans le mois dernier, on a compté trois cents bilans déposés. La Caisse d'escompte va être déclarée Banque nationale. Depuis qu'il en est question, ses actions remontent.

Du 13 novembre.

Le Châtelet vient de faire l'essai de ses forces et sa cour aux Parisiens en condamnant le prince de Lambesc, absent, à perdre la tête. On croit que M. de Besenval, présent et ami de M. Necker, se tirera mieux d'affaire.

La motion de M. de Mirabeau sur l'affaire de la dame la Mothe sera suivie de la présentation d'un grand mémoire que le cardinal de Rohan tient déjà prêt dans son portefeuille. Il y a, en outre, un écrit préliminaire et préparatoire, dont un membre de la Commune s'est chargé de faire rapport à l'Hôtel de ville. Ce n'est point sans une vive peine que les honnêtes gens voient remettre sur le tapis une affaire que la fermentation des esprits ne permet pas encore au gros du public d'envisager avec impartialité, et qui compromettra un nom et une personne toujours respectables, que le cardinal ne peut tout au plus accuser que d'un ressentiment personnel. Quant aux diamants, il paroît évident que la dame la Mothe est la seule coupable.

LETTRE QUARANTE-SIXIÈME.

De Paris, le 19 novembre 1789.

On apprend que M. de Calonne se rend à Turin. Là va se tenir un grand conseil d'aristocratie. Le travail de chaque jour nous rassure contre tout ce que pourroient entreprendre les ennemis de la liberté. On ne peut disconvenir cependant que le nouveau tableau de nos besoins et des ressources extrêmes qui restent à employer, tracé par M. Necker à l'Assemblée nationale, ne soit propre à nous effrayer. Depuis longtemps, il paroît évident que du papier seul peut parer à nos urgents besoins. Si la sagesse des législateurs trouve le moyen de rendre impossible à l'avenir l'abus que l'on a fait de cette ressource extrême, il donnera le temps de recueillir les fruits des grandes et solides opérations que l'on vient de faire. A propos de celle qui concerne le clergé, on a fait courir la plaisanterie suivante : BILLET D'ENTERREMENT. « Vous êtes prié d'assister au convoi et enterrement de très-haut, très-puissant et très-magnifique seigneur notre seigneur le clergé

de France, décédé le 2 novembre, jour des morts, en la salle de l'Assemblée nationale. Le corps sera porté en grande cérémonie au Trésor royal ou national, et passera devant la Bourse et la Caisse d'escompte, qui lui jetteront de l'eau bénite. Il sera porté par MM. Thouret, Mirabeau, Lameth et Chapelier; M. l'abbé Sieyès et M. l'abbé Maury suivront en pleureuses. M. l'abbé de Montesquiou fera l'oraison funèbre. Il y aura un *De profundis* chanté en faux-bourdon par les dames de chœur de l'Opéra, toutes en deuil de veuves. Le deuil se trouvera, s'il lui plaît, chez M. Necker. Les ministres protestants, les juifs, les agioteurs, les créanciers de l'État, M. l'évêque d'Autun et autres héritiers s'y rendront en grand nombre. *Requiescat in pace!* »

Du 20 novembre.

Tous les intendants de province sont dans l'inaction. Ils attendent leur sort. Si on se loue, au reste, de la prudence de leur conduite publique, quelques particuliers sont en droit de se plaindre de leur galanterie. M. de Chaseral, intendant de Clermont en Auvergne, jeune homme de soixante-sept ans, a disparu, au moment qu'on s'y attendoit le moins, avec une dame d'Alagnac et, dit-on, un million en or, laissant sa femme peut-être moins affligée qu'étonnée de cette aventure.

M. le comte d'Artois a fait louer à Rome le palais qui a autrefois appartenu au neveu du pape Barberini, Urbain VIII. Tous nos princes sont attendus à Parme, et de là ils iront à Rome; mais les politiques de la cour de Naples craignent, dit-on, de les recevoir. Ils pensent à leur égard comme l'empereur Tibère à l'égard de princes fugitifs qui lui demandoient asile : « *Ne quietas provincias immixti turbarent.* » (Tacite, *Annales*, liv. II, 63.)

Le comte de Guiche se trouvoit à dîner ces jours derniers chez l'ambassadrice D***. Cette princesse lui demanda s'il n'avoit point de nouvelles des princes. « Madame, répondit-il, elles sont fâcheuses. Partout on craint leur présence. A peine se montrent-ils dans une ville, que de mauvais plaisants arborent la cocarde françoise, pour ne la quitter, disent-ils, qu'après leur départ. »

L'arrêté du Parlement de Metz du 12 de ce mois n'a pas moins

offensé l'Assemblée nationale que celui du Parlement de Rouen. Le danger de tels exemples l'a déterminée à être cette fois plus sévère, et il a été décrété que tous les membres qui ont assisté à la délibération paroîtront à la barre de l'Assemblée dans huitaine, pour y rendre compte de leur conduite, et que le greffier apportera ses registres.

Les États du Cambrésis ont protesté contre tous les décrets de l'Assemblée nationale. Tout est prêtre ou noble dans ce coin de la France.

La garde nationale de Paris a expulsé tous les nobles qui s'étoient agrégés à elle, et leur a enlevé les fusils, que l'on prétend qu'ils destinoient à un usage tout différent de celui que doivent en faire de bons citoyens.

Quand le marquis du Crest, ci-devant chancelier du duc d'Orléans, quitta cette place, il chercha des ressources dans le commerce; mais il a été déçu dans ses spéculations, et vient, en négociant malheureux, de suspendre ses payements.

Une intrigue rappelle ici la fameuse comtesse de Balbi. Plusieurs abbés veulent qu'elle revienne au plus vite. On force un prince bon et facile à le vouloir. Elle tient peut-être le mot de l'énigme de l'inaction de ce prince.

LETTRE QUARANTE-SEPTIÈME.

De Paris, le 25 novembre 1789.

Les colporteurs inondent sans cesse cette ville de mensonges et de sottises. Ils publioient il y a deux jours le départ des dames de la Halle allant au-devant du duc d'Orléans, qui arrive avec un énorme convoi de farines. Hier, c'étoit la relation du duel de ce même prince, à Londres, avec le duc de Bourbon. Ce qui est plus certain, c'est que le duc de Penthièvre a sollicité une séparation de corps et de biens entre sa fille et son gendre, et que cette séparation a été prononcée. Le duc d'Orléans est écrasé de dettes.

Ce sont encore les colporteurs et leurs avides fournisseurs qui avoient répandu le bruit du jugement du prince de Lambesc. Ils avoient eu l'audace de crier la sentence, et nous la bonhomie de

la croire véritable. On commence à croire que les procédures entamées contre ce fugitif seront sans effet, sa famille ayant répandu l'or avec profusion dans celle de l'infortuné vieillard qu'il a massacré aux Tuileries le 12 juillet, et l'on tente la même voie dans les districts, pour acheter le silence de ceux qui pourroient déposer contre ce prince.

Du 26 novembre.

La journée d'hier a été annoncée comme l'époque d'une nouvelle révolution. Elle a été fort tranquille. Le duc d'Orléans, que le peuple attendoit, n'a point paru. Cela a occasionné quelques propos plaisants. Les uns disent que « Monseigneur ne paroîtra qu'après la Purification, » et que ce terme est fort éloigné pour lui, quoique la fête de la Purification soit dans le mois de février. Les autres disent qu'il prépare en Angleterre des farines qui le blanchiront. On a affiché un placard par lequel on annonce que la pièce appelée RÉVOLUTION n'aura pas lieu, à cause de l'absence des trois principaux acteurs.

Hier, M. le duc de Chartres a monté sa première garde. C'est une chose unique dans nos annales, de voir un prince faire un tel acte de citoyen. Jusqu'ici, nos princes ont cru qu'on étoit tenu à les garder. Aujourd'hui, c'est à charge de revanche : ils garderont, et on les gardera.

Ce n'est point un conte que les manœuvres secrètes que font sans cesse les ennemis de la liberté et de la tranquillité publique.

La noblesse de la sénéchaussée de Toulouse a fait un arrêté dans lequel, en se faisant honneur des sacrifices que l'on ne doit qu'à l'Assemblée nationale, et les faisant valoir au peuple, elle cherchoit à l'engager à une insurrection vers la capitale, qui auroit infailliblement amené une guerre civile, si de semblables tentatives de robins, de nobles et de prêtres en d'autres provinces avoient en même temps réussi. Mais le peuple, avec son gros bon sens, voit mieux que ceux qui ont espéré le mener : il n'a nulle part été séduit par ce zèle hypocrite.

Le duc d'Aiguillon et M. de Cazalès se sont entamés à l'Assemblée nationale. La querelle avoit commencé par des coups de langue, et a fini par un coup d'épée que le premier a reçu, mais qui n'est pas dangereux.

On cherchoit à rendre suspects les représentants de la Commune de Paris. Pour ôter tout soupçon, ils ont arrêté que leurs séances seroient publiques. Outre M. de Besenval, ils ont dénoncé MM. de Barentin, de Puységur, le maréchal de Broglie et M. d'Autichamp comme coupables de lèse-nation.

LETTRE QUARANTE-HUITIÈME.

De Paris, le 3 décembre 1789.

Les gazettes ont parlé de la réclamation de l'ordre de Malte contre la suppression des dîmes. Cette démarche accélérera l'abolition de l'ordre en France.

On ne parle plus de conspirations que comme d'un orage passé, mais on nomme toujours un Catilina dont les projets fermentent encore. On s'entretient de circonstances et de petits événements qui prouvent que les bons citoyens doivent veiller sans cesse. En voici un récent, et qui paroît vérifié. Un homme est arrêté dans les Champs-Élysées par quatre personnes masquées. On lui bande les yeux, et on le conduit dans un lieu inconnu, où quelques personnes rassemblées l'interrogent. « Je suis un malheureux tailleur, et je retourne dans ma province... » On lui donne une aiguille, et on l'oblige à prouver par son travail qu'il n'a pas menti. « Ce n'est pas lui! » s'écrie-t-on avec un ton de rage. Il lève les yeux, et voit sous un rideau entr'ouvert quatre têtes accrochées. On le ramène ensuite, les yeux bandés, à l'endroit où on l'avoit pris. Le tailleur a fait sa déposition, et a remis, dit-on, un papier qu'il a eu la présence d'esprit de prendre dans la chambre où il a été conduit. On y lit ces mots : « Moyens de faire sauter Paris. »

Il avoit déjà été arrêté que la maison du Roi et celle de la Reine n'en feroient qu'une, et déjà elles étoient en grande partie fondues l'une dans l'autre. Restoit la distinction des livrées : elle va disparoître.

La recherche des complots contraires à la révolution partage avec celle de la dilapidation des finances l'attention des citoyens. On crie contre les pensions et les pensionnaires. Des grands seigneurs opulents figurent dans ce nombre pour des sommes

énormes. Que sera-ce quand on verra le second chapitre de cette liste de vampires! On remarque combien peu M. Dufresne suit l'exemple désintéressé de son protecteur. D'abord commis de M. Beaujon à 600 livres et ensuite à 1,200, il plut à M. Necker pour la beauté de son écriture et son esprit de calcul. En y joignant des souplesses et du patelinage, il est parvenu à la place de directeur du Trésor royal avec 60,000 livres d'appointements, et conserve trois pensions formant ensemble 25,000 livres. Ces pensions lui ont été accordées successivement, selon l'usage reçu, que les gens protégés, en passant d'une place à une meilleure, conservoient à titre de pension les appointements de celle qu'ils quittoient, tandis que faute de courbettes, des gens honnêtes et simples étoient tristement éconduits. Voilà bien des maux reconnus, mais point de remède adopté; rien de déterminé pour le nouvel ordre de choses qu'il faut établir. Le plan de M. Necker rentre dans le système dangereux des billets d'État. On s'effraye à ce mot, on tremble de prononcer. Le temps s'écoule; on finira par une résolution aveugle et précipitée.

Du 5 décembre.

On écrit de Luxembourg que M. de Broglie est à toute extrémité. Sa carrière a été honorable, et il l'a terminée en bronchant. Le seul regret qui puisse lui survivre, c'est d'avoir vu un grand homme se déshonorer en servant la tyrannie.

On remarque des relations entre nos patriotes et ceux du Brabant.

On n'a point parlé d'une exclamation que l'époque rendoit encore plus singulière, que firent les femmes de Paris après avoir amené le Roi dans la capitale, le 6 octobre. « Maintenant, s'écrièrent plusieurs d'entre elles, allons de ce pas secourir nos amis de Bruxelles! » Cette motion ne prit heureusement pas.

LETTRE QUARANTE-NEUVIÈME.

De Paris, le 10 décembre 1789.

M. Necker est dans un triste état. Sa santé se délabre de plus en plus, et la crainte de le perdre commence à répandre une affliction qui l'honore. Ses forces semblent succomber sous le poids de la chose publique.

La journée abominable du 4 octobre au château de Versailles est dénoncée au Châtelet par M. de la Martinière, procureur syndic. Mais on prétend que le comité des recherches a fait disparoître beaucoup de pièces relatives à ces horreurs, et qui compromettoient des personnages importants. On nomme le duc d'Aig*** qui, travesti en femme, étoit, dit-on, un de ceux qui pénétrèrent jusque dans l'appartement de la Reine, et y portèrent la terreur et l'épouvante. On sait qu'alors quelqu'un conseilla à la Reine de quitter Versailles dans une voiture que l'on avoit préparée par zèle, et qu'elle fit cette réponse sublime : « Non, monsieur, mon devoir et ma gloire sont de mourir au pied du trône. »

On ne soupçonneroit pas qu'il y a une cour à Paris. Tout est dans le plus grand calme. La garde nationale et les gardes suisses sont chargés du château et de la famille royale; mais il n'est question ni de chasse, ni de bal, ni de comédies, ni de concerts. L'économie ressemble à l'épargne, et certainement Voltaire ne diroit pas aujourd'hui

Que la cour de Louis est l'orgueil de Paris.

Du 12 décembre.

Les nouvelles du dehors nous donnent quelques inquiétudes. Il existe quelque grand projet relatif au Brabant, et les troupes destinées à l'exécuter doivent, à ce que l'on assure, opérer ensuite sur nous. Il paroît certain que les troubles des Pays-Bas engageront l'Empereur à faire une prompte paix avec les Turcs, et à porter ses troupes vers l'occident de l'Europe. Si des arrangements d'intérêt l'unissent au Roi de Prusse, nos alarmes peuvent être fondées. Des membres de l'Assemblée nationale ont déjà élevé quelques reproches sur le système ou plutôt le défaut de système de notre département des affaires étrangères. Ils voudroient qu'accédant à la ligue dont il a été question entre les cours de Berlin, de Londres, etc., nous donnions lieu en Allemagne à quelque explosion qui, sans nous engager dans une guerre directe, détournât de nos affaires intérieures l'attention et les forces des étrangers qui peuvent y prendre part.

Nous avons six procès intéressants de lèse-nation au Châtelet,

outre celui du prince de Lambesc. Les violences dont il s'est rendu coupable aux Tuileries paroissent prouvées par les témoins. Nous avons : le procès de M. de Besenval, où sont impliqués MM. de Barentin, de Puységur, de Broglie et d'Autichamp. Peut-on faire à ces agents du pouvoir un crime de leur obéissance, tandis que le décret qui les rend responsables n'a été rendu que le 13 juillet, et n'a pas même été publié dans la forme légale? Tel est le moyen de droit qui forme la base de leur défense. Le procès du sieur Augeard, auteur du projet pour conduire le Roi à Metz; celui des enrôlements dont sont accusés l'abbé Douglas, le sieur Dureynier et autres. Il s'agissoit de lever sous le nom de gardes du Roi surnuméraires un corps pour favoriser son évasion à Metz. Le cinquième procès est celui du chevalier Rutlidge, qui, annonçant une mission qu'il n'avoit pas, prenoit des soumissions des boulangers, leur offroit un prêt de trois millions, et a composé des mémoires dangereux sous le nom de la communauté. Le sixième est celui du sieur Deschamps, accusé d'être allé chez les fermiers pour les engager à ne pas battre leurs grains et à ne point les porter aux marchés.

La lecture des pamphlets journaliers forme l'un des plus grands travaux des citoyens. Dans le petit poëme sur M. de Lameth, on lit au sujet du Roi :

On est presque étonné qu'il n'ait point de maîtresses;
On lui pardonneroit des vices, des bassesses;
Mais ses goûts simples, bons, sont moqués, méconnus,
Et son peuple n'est pas digne de ses vertus.

Et sur la Reine :

Elle étoit, à vingt ans, reine, femme et jolie.
Son goût etoit de plaire, et son devoir d'aimer.

Dans une lettre du marquis de Balandin, chef d'escadre, au marquis de Saint-Simon, on a lu ces paroles frappantes : « Le cratère du volcan est dans l'Assemblée. Je me réjouis de la fuite du duc d'Orléans; il ne reste plus à désirer que la fuite de Mirabeau... »

Le plus grand mal, sans doute le plus alarmant, est la lenteur de nos arrangements pour les finances. C'est par là que les ennemis intérieurs de la nation, s'ils existent, préparent l'exécution de leurs sinistres projets.

LETTRE CINQUANTIÈME.

De Paris, le 16 décembre 1789.

On craint depuis quelque temps que le défaut d'exercice ne devienne nuisible au Roi. On a souhaité pour la conservation d'une santé si précieuse qu'il reprît l'habitude de la chasse, et l'on a cherché différents moyens de le rendre à l'ancienne manière de vivre. Le plus grand obstacle est provenu des difficultés qu'a éprouvées le rétablissement des gardes du corps. Dernièrement, M. de la Fayette renouveloit au Roi le conseil d'aller chasser dans le bois de Boulogne : « Ne m'avez-vous pas assuré, lui dit le Roi, que vous répondriez bien de ma personne à Paris, mais non pas en plaine? » — « Sire, j'aurai l'honneur d'accompagner Votre Majesté avec l'élite des troupes nationales. » — « Je ne veux point, répliqua le Roi, déranger un si grand nombre de citoyens utiles, et je ferai, s'il le faut, le sacrifice de ma santé, plutôt que de troubler la tranquillité de mes sujets. »

On attend ici madame la comtesse de Balbi, mais on ne croit pas qu'elle reprenne un logement au Luxembourg. Depuis que *Monsieur* habite ce palais, on assure qu'il s'y tient des assemblées secrètes, dont l'abbé Maury et d'autres députés de cette trempe sont l'âme et les orateurs. Quoi qu'il en soit, la façon de penser de ce prince est depuis longtemps fort équivoque.

Au reste, tout est tranquille ici, et l'on croit que les inquiétudes auxquelles le peuple se livre de temps en temps ne sont suggérées que par ceux mêmes qui voudroient bien leur donner un fondement réel. Ce sont particulièrement des abbés intrigants, soudoyés par les ennemis de la liberté, qui, circulant dans toutes les classes de la société, cherchent à y répandre l'alarme. On voit, malgré leurs efforts, revenir de toutes parts des citoyens opulents que la crainte avoit écartés. Le vigilant la Fayette a ses dispositions faites pour parer à tous les événements. Il a défendu de sonner les cloches dans aucun cas; mais toutes ses forces se rassembleront au bruit d'un énorme canon de quarante-huit, placé derrière la statue de Henri IV, sur le pont Neuf.

Cependant, des membres mêmes de l'Assemblée nationale

assurent que l'aristocratie a dans ce corps un parti très-puissant, qui n'est contenu que par la crainte du peuple. Ses manœuvres tendent uniquement à faire traîner en longueur l'admission d'un plan de finances : son espoir est que les besoins de janvier occasionneront des désordres et des maux irrémédiables qui favoriseront les projets clandestins d'une contre-révolution..... Nous sommes, de façon ou d'autre, résignés à avoir des écus de papier.

La santé de madame la comtesse d'Artois se trouvant altérée à Turin, elle demande à retourner en France, et l'on croit qu'elle ne tardera pas à venir occuper la maison qu'elle a achetée à Saint-Cloud.

Du 19 décembre.

Le vicomte de Mirabeau s'est battu en duel avec le comte de la Tour-Maubourg, et il a été dangereusement blessé.

Les ministres étrangers ont été inquiets de la guerre que les Communes déclarent à tous les priviléges et lieux privilégiés. Ils ont fait demander par M. de Montmorin à l'Assemblée nationale la confirmation authentique de leurs prérogatives.

Le comte de Mercy fait circuler une lettre imprimée, dans laquelle il prétend que la France n'a point fourni d'argent à l'Empereur.

Plus de cinq cents jeunes gens viennent de partir du Palais-Royal pour aller seconder les patriotes brabançons.

Il paroît que le plan de finances de M. Necker sera admis, à peu de changements près.

LETTRE CINQUANTE ET UNIÈME.

De Paris, le 24 décembre 1789.

On se plaint de la hauteur de M. Bailly, ce citoyen jadis si mince et si modeste. On se plaint de son aveugle confiance dans l'un de ses deux secrétaires, et l'on dit hautement que bientôt ce sera M. Boucher qui gouvernera Paris. Ce ne sera pas la faute de M. Manuel, qui eut le courage de lui écrire dernièrement : « Je dois vous prévenir que le peuple se plaint beaucoup du ton et des airs ministériels de M. Boucher. Ces airs et ce ton ne conviennent point au nouveau régime. Je donne ce conseil

à M. Boucher, mon confrère, afin qu'il me le rende dans l'occasion. »

« A quelle pièce travaillez-vous? » disoit-on il y a quelque temps à M. Lemierre. — « Je n'en fais plus, répondit-il, depuis que les tragédies courent les rues. »

Le duc d'Orléans et M. de Calonne ont donné un grand repas à Londres le même jour. Le prince de Galles, le duc d'York et l'élite de la noblesse angloise ont dîné chez le duc d'Orléans. Les fugitifs et l'élite de l'aristocratie françoise ont dîné chez M. de Calonne.

La grande nouvelle du jour est le décret de l'Assemblée nationale qui fait encore servir, à peu près sur le plan de M. Necker, la Caisse d'escompte aux besoins de l'État. On ne croit pas facile de vendre en six mois vingt-cinq mille actions de cette compagnie; mais la création de rescriptions sur la vente des domaines de la couronne et des biens du clergé offre des ressources immenses.

On en est à la lettre *J* des six derniers mois de 1788 du payement des rentes. La maison Bontemps, de Genève, étant en détresse, M. Necker fit écrire aux payeurs des rentes de lui avancer les six premiers mois de 1789, qui se montent pour cette maison à 891,000 livres. Sur un premier refus, vient une lettre de M. Dufresne du Trésor royal. Le refus continue, sur le tort que cette avance feroit aux François et sur l'inexactitude du compte donné en aperçu des dépenses de 1789. Ce trait étonne de la part de M. Necker.

M. de Montmorin a écrit à l'ambassadeur de l'Empereur une lettre ostensible où il prouve que la France n'a eu depuis la paix de Teschen aucun motif pour payer des subsides à la cour de Vienne, et ajoute que celle-ci n'a fait aucune demande de ce genre à la nôtre. Les frondeurs prétendent que cette lettre ne prouve point qu'il n'a pas été fourni de nos écus à l'Empereur.

Le vicomte de Mirabeau étoit, comme on peut bien le penser, ivre lorsqu'il est venu faire retentir les voûtes de l'Assemblée nationale d'expressions peu majestueuses, mais de la plus grande énergie, qui lui ont valu le lendemain un coup d'épée dont il vient de mourir.

On croit que les bals de l'Opéra seront défendus cet hiver. Dans ce moment, tout ce qui peut favoriser la réunion de gens malintentionnés doit être proscrit. Les officiers de plusieurs régiments, des soldats même, ont reçu des lettres anonymes qui prouvent que l'ennemi n'est point encore mort.

Du 26 décembre.

Le duc du Châtelet a offert 18,000 livres à Buisson pour lui acheter l'édition des *Mémoires* du duc de Choiseul. Sur son refus, il a offert cinquante louis pour effacer ces deux lignes : « Ce monsieur est sans caractère comme sans volonté : sans danger pour ceux qu'il déteste, comme sans utilité pour ceux qu'il protége. »

La publication de lettres ministérielles tendant à dissuader le peuple d'envois d'argent faits à l'Empereur, a eu pour but de préparer la négociation de vingt-quatre mille hommes que la cour de Vienne vouloit demander pour réduire les Brabançons. Cette demande seroit si déplacée, qu'elle n'aura pas lieu.

Madame de Polignac a loué un hôtel superbe à Rome. Elle n'a pas quitté Turin entièrement de son gré. Mais on suppose qu'elle a été attirée dans son nouveau séjour par les miracles du cardinal Buoncompagni, chez lequel les dames romaines courent pour y recevoir le don des miracles, comme nos dames naguère au baquet de Mesmer, etc.

ANNÉE 1790.

LETTRE PREMIÈRE.

De Paris, le 2 janvier 1790.

L'un des gardes du corps [1] assassiné à la porte de l'appartement de la Reine, et laissé pour mort, est comme ressuscité. Ses blessures n'étoient point mortelles. Son crâne a été enfoncé d'un coup de crosse, étant à terre : il a été trépané. Dans les premiers moments de sa convalescence, il a été mandé en cour, où il a été accueilli et embrassé du Roi. S'il en faut croire ce qu'on dit, il assure avoir reconnu parmi les brigands qui arrivèrent dans l'antichambre de la Reine le 6 octobre, à cinq heures du matin, et au nombre des hommes habillés en femme, le duc d'***. Cette nouvelle paroît fort étrange ; mais nous ne tarderons peut-être pas à voir lever le voile et mettre au grand jour les horreurs d'un mystère d'iniquité. Cette besogne est confiée au tribunal du Châtelet.

Depuis quelque temps, l'enthousiasme étoit déjà bien diminué pour M. Bailly. Aujourd'hui, c'est un mécontentement presque général, peut-être sans beaucoup de fondement. On l'accuse de vouloir rétablir l'ancien régime de la police, surtout parce qu'il a borné comme autrefois le nombre des colporteurs à trois cents. Bien du monde, et les brochuriers particulièrement, regardent cela comme un attentat à la liberté de la presse. Les districts accusent M. le maire de les dépouiller de leur autorité, et la Commune s'en plaint aussi. On pense qu'il demandera sa démission ou qu'on l'y forcera. On parle de M. Fréteau pour son successeur.

Beaucoup de gens continuent de croire qu'il se tient en divers endroits de Paris des conciliabules d'aristocrates. L'un des lieux que l'on cite pour leur rendez-vous est parfaitement choisi : c'est la maison du bourreau. Là sont, à ce que l'on dit, les presses d'où sortent les écrits incendiaires dont nous sommes inondés

(1) Le chevalier de Miomandre de Sainte-Marie. Il ne tarda pas à être obligé de quitter la France. Voir les *Mémoires de madame Campan*.

depuis quelque temps. C'est de là sans doute qu'est aussi sorti le projet de la prétendue nouvelle conspiration qui nous a encore mis en l'air depuis quelques jours et a donné lieu à quelques démarches d'éclat de M. de la Fayette vis-à-vis du peuple. Ce général met autant d'adresse que de bravoure et de fermeté dans ses actions, et il n'est pas fâché de profiter des bruits vagues et populaires, pour répandre plus d'intérêt sur sa personne.

La ville de Paris a proposé au Roi de faire au château des Tuileries pour deux millions de réparations, dont la dépense ne sera point prise sur le Trésor national. On cherche à dissiper les regrets que nos maîtres peuvent avoir de l'abandon de Versailles.

Plusieurs de nos écrivains *patriotes*, tels que Marat et Desmoulins, attaquent vivement M. Necker. D'autres crient qu'une nouvelle aristocratie s'élève sur les ruines de l'ancienne, et citent particulièrement celle du Châtelet.

Il est fortement question d'ériger une compagnie de volontaires qui fera le service de gardes du corps près du Roi et de la famille royale.

On écrit d'Amiens qu'il y a eu un combat sanglant entre les bourgeois et le régiment de Conti, dont la moitié est restée sur le champ de bataille et le reste s'est réfugié dans la citadelle, qui est bloquée par le peuple.

Un serrurier a offert, dit-on, à l'Hôtel de ville, comme don patriotique, une potence de fer pour y pendre les aristocrates. Ce terme est l'injure à la mode. Les cochers de fiacre appellent aristocrates leurs chevaux rétifs, et les garçons traiteurs annoncent des « *aristocrates aux navets* », au lieu de dindons aux navets.

LETTRE DEUXIÈME.

De Paris, le 6 janvier 1790.

La Reine commence à se mieux porter; mais elle ne sort encore qu'en chaise. On assure que son indisposition est la suite de l'effroi dont Sa Majesté fut saisie, lorsque le 5 octobre elle fut obligée de se sauver en chemise dans la chambre du Roi. Sa Majesté éprouvoit alors une incommodité à laquelle les reines

sont assujetties aussi bien que les bergères. Elle ne l'avoit point ressentie depuis, ce qui avoit fait croire qu'elle étoit enceinte.

On ne se douteroit pas que c'est à la classe la plus vile de nos prostituées que l'on doit l'heureux événement qui a conduit le Roi à Paris, et la consolation que la journée du 5 octobre n'ait point été plus meurtrière. M. de Sommeraye, major du régiment de Flandre, qui commandoit en l'absence du colonel, s'attendoit d'avance à la démarche que le peuple de Paris a faite, et se disposoit à mériter de l'avancement par une vigoureuse résistance. Le carnage eût été épouvantable. Les chefs du peuple, qui travailloient à retarder l'explosion, envoyèrent à Versailles sur ces entrefaites, par pelotons et par différentes routes, trois cents des plus jolies ambulantes du Palais-Royal, avec de l'argent, des instructions, et la promesse d'être éventrées par le peuple si elles ne remplissoient pas fidèlement leur mission. Ce sont ces députés femelles qui ont obtenu des soldats, au milieu des plaisirs de l'amour, le serment patriotique qui a rendu leurs armes sans force devant leurs concitoyens.

Il paroît de plus en plus évident que la conspiration pour laquelle le marquis de Favras a été arrêté n'étoit point une chimère. On a emprisonné de prétendus déserteurs allemands, faisant partie d'une foule d'étrangers qui sont, dit-on, soudoyés par l'aristocratie. On cite tout bas divers moteurs de ce complot, et l'on entend les noms de l'abbé Maury, Linguet, etc. Si en effet des personnages éminents se trouvoient, comme on l'assure, associés à ceux-là, on s'attend à apprendre un jour que le sieur de Favras a disparu. Il est, ainsi que son épouse, ci-devant la princesse d'Anhalt, à la prison de l'Abbaye. Cette femme altière et violente a mordu violemment au bras M. Barré, officier du district de Saint-Roch qui l'a arrêtée.

C'est à l'hôtel des Menus, rue Bergère, que se tenoient les assemblées. Celles que le clergé fait depuis quelques jours clandestinement se tiennent aux Augustins. Ce sont les derniers soupirs du despotisme aristocrate et sacerdotal expirant. Le clergé n'est point encore résigné à la privation qu'on lui impose; l'abbé Maury disoit dernièrement dans un cercle nombreux que tous les

rois de l'Europe étoient engagés à tirer vengeance du vol manifeste que l'on fait au clergé.

Le comte d'Artois a prescrit à son conseil de faire dans sa maison toutes les réductions qui seroient possibles, et de déterminer la somme à laquelle il devoit se restreindre annuellement pour ses dépenses personnelles. M. de Bonnière partit pour Turin et remit au prince un plan que Son Altesse, dit-on, lui rendit le lendemain, en lui disant : « J'approuve tout, hors un article : on fixe ma pension à 250,000 livres. Je veux me contenter de 200,000 et que les 50,000 restant soient réparties entre les serviteurs réformés dont la situation exige des secours. »

Le duc d'Orléans ne paroît pas disposé à s'exécuter d'aussi bonne grâce. Il a déclaré que d'ici à deux ans il ne payeroit ni gages ni pensions, et pas même les actionnaires de son dernier emprunt.

LETTRE TROISIÈME.

De Paris, le 12 janvier 1790.

Il s'en faut bien que les vrais amis de la patrie et les partisans de la révolution soient sans alarmes. Le projet dont M. de Favras étoit l'un des agents étoit combiné avec tant d'adresse et d'une telle étendue, que son emprisonnement et celui de ses complices ne suffisent pas pour le déconcerter. On en trouve des traces en différentes provinces. En rapprochant ces mouvements obscurs des marches de troupes qui ont lieu vers nos frontières en Espagne et en Sardaigne, des tournoiements continuels que les aristocrates fugitifs font sur la lisière de la France, sans s'en écarter jamais, enfin de la multiplicité d'écrits que le parti antipopulaire vient de répandre après un long silence, on ne peut se refuser à croire qu'il méditoit une explosion pour cette époque.

Du 16 janvier.

L'affaire de M. Favras devient très-sérieuse. A la lecture des chefs d'accusation formés contre lui, il a répondu : « On veut donc me trouver coupable ? Qu'au moins l'on me prouve mes crimes. Je ne demande qu'une chose pour me disculper, que

Monsieur paroisse, et rejette sur moi le dessein d'enlever mon Roi et de désoler ma patrie ! Ma conscience est pure ! » Parmi les dépositions entendues contre lui, l'une des plus frappantes est celle de M. de Saint-Priest. Ce ministre a déclaré que, vers le milieu du mois d'août, un particulier l'aborda, comme il traversoit la galerie du château de Versailles, en le priant de lui accorder quelques minutes d'audience. « Je prends, ajouta cet inconnu, la part la plus vive aux événements désastreux qui menacent de changer la face du royaume. Je plains de tout mon cœur Sa Majesté et la famille royale : je m'immolerai volontiers pour le maintien des priviléges de la noblesse et du clergé. En conséquence, je me suis assuré de douze cents hommes prêts à marcher au premier signal contre l'Assemblée de la nation, le maire de Paris, le commandant de la garde nationale parisienne, etc. » M. de Saint-Priest, fort surpris de ce langage, répondit qu'il ne pouvoit ni ne vouloit donner son agrément à des mesures aussi délicates. Il désira seulement de connoître celui qui lui faisoit de telles propositions, et M. de Favras se nomma.

Deux fameux antagonistes sont malades en même temps : M. Necker d'une violente colique hépatique, et le comte de Mirabeau d'un rhumatisme à l'œil droit, qu'il est en danger de perdre. Leur haine a cependant diminué, depuis que M. de Mirabeau a accepté, dit-on, cinquante mille écus de la Caisse d'escompte pour ne plus tonner contre cet établissement.

M. Maury faisant allusion à la manie que l'on connoît au duc d'Aiguillon de se déguiser en femme, lui demanda, à l'occasion de quelque sarcasme, à quel sexe il avoit affaire en ce moment? Quelques jurons accoutumés accompagnèrent le propos, et l'offre de se battre le termina. Le duc observa qu'il étoit sans armes. « J'ai toujours deux pistolets sur moi, reprit l'abbé, choisissez-en un. — Là, de bonne foi, dit le duc à ses amis, je ne puis me battre avec cet abbé ; quel que soit l'événement d'un pareil combat, je n'en puis sortir que déshonoré. N'a-t-il point quelque parent, quelque ami qui veuille épouser sa querelle ? » On répondit que l'abbé n'avoit ni parents ni amis ; c'est un fait connu. Le lendemain, M. de Medavy, autre membre de club de Valois, badina le duc sur sa prudence. On se battit, et le dernier reçut trois coups d'épée.

Le discours de M. de Mirabeau sur l'affaire du Parlement de Rennes est regardé comme un modèle d'éloquence, d'énergie oratoire et de réfutation victorieuse. On l'imprime. La société de la Révolution en a arrêté six mille pour son compte.

LETTRE QUATRIÈME.

De Paris, le 21 janvier 1790.

Le bruit est général depuis vingt-quatre heures que le Roi va se déclarer chef de la révolution, prendre l'uniforme national, assister régulièrement aux séances de l'Assemblée, et faire dans deux mois le tour de la France pour recueillir dans les provinces les adorations dues au père du peuple, au restaurateur de la liberté françoise. Si cette nouvelle se confirme, la révolution est consommée, et l'aristocratie écrasée à jamais.

La santé de la Reine se rétablit de jour en jour. Sa Majesté avoit été retenue de nouveau à la chambre par un mal de pied. On l'a vue ces jours-ci se promener dans le jardin des Tuileries, et s'entretenir avec des députés de l'Assemblée nationale qui s'y trouvoient.

Du 23 janvier.

On annonce de Londres que le chevalier de Launay, receveur général des finances du duc d'Orléans, y est arrivé, et doit être bientôt suivi du reste des officiers de Son Altesse qui n'ont pas subi de réforme. Il paroît donc que ce prince restera en Angleterre. Le dérangement de ses finances est au nombre des preuves que le bruit public fournit contre lui.

On croit que l'affaire de M. de Favras sauvera M. de Besenval. Il faut une victime au peuple; le premier en servira, et l'on ne doute plus de ses projets criminels. La curiosité et peut-être la calomnie se portent sur ses complices et ses instigateurs. Le plan étoit plus vaste qu'on ne l'a cru d'abord, et une partie de la garde nationale même étoit séduite.

L'abbé Maury ayant insulté le parti populaire de l'Assemblée, s'étant même permis de lui montrer le poing, il a été question de le chasser de l'Assemblée. Le comte de Mirabeau a proposé

une punition bien douce : celle d'être simplement censuré avec insertion dans le procès-verbal.

La comtesse de Balbi est de retour. On connoît les hautes relations de cette dame et l'activité de son esprit. Son apparition ici n'a pas fait plaisir à tout le monde.

M. Necker est mieux. On attribue sa maladie au chagrin qu'il éprouve de voir baisser sa réputation. Un mémoire contre les frères Leleu renferme des imputations à sa charge dans l'affaire des blés. Aujourd'hui ses ennemis l'accusent d'accaparer le numéraire. Tous les jours il paroît de nouveaux témoins dans l'affaire de M. de Besenval. Déjà on en a entendu plus de deux cents, et leurs dépositions sont insignifiantes. Cette monstrueuse procédure lasse les honnêtes gens. « Ce n'est point par la tyrannie, disent-ils, que l'on peut faire aimer la liberté. »

LETTRE CINQUIÈME.

De Paris, le 30 janvier 1790.

L'affaire de M. de Favras est prête à être jugée. Il a donné hier un mémoire justificatif où, en convenant de quelque apparence de complot dans sa conduite, il nie la plus petite intention. Il dit qu'il a sauvé quelques mauvaises nuits au Roi et à la Reine, d'où l'on peut induire qu'il n'a pas agi sans ordres. On croit reconnoître dans les démarches de M. de la Fayette à son égard quelque désir de le sauver. Si l'on sacrifie Favras au peuple qui demande du sang, on peut craindre qu'il ne révèle ses complices, et peut-être d'étranges secrets au dernier moment. Un fait bien authentique dans sa confrontation avec le sieur Morel, c'est que celui-ci soutient lui avoir demandé s'il avoit beaucoup de députés dans son parti, et que le marquis lui avoit répondu : « Oh, beaucoup ! M. d'Entragues et l'abbé Maury sont à nous, et nous savons comment conquérir Mirabeau... » On voit encore dans la déposition du sieur Morel que le marquis de Favras lui avoit dit qu'on étoit sûr de vingt mille Suisses, douze mille Allemands et douze mille Sardes.

Le chevalier de Rutlidge, qui va criant que M. Necker ou lui doivent perdre la tête sur un échafaud, s'est mis sous la pro-

tection du district des Cordeliers, qui a soutenu si chaudement M. Marat, autre adversaire du ministre des finances.

On trouve dans le registre secret des actes de munificence du gouvernement, indiqué sous le nom de *Livre rouge*, des articles aussi piquants pour la malignité que révoltants pour le patriotisme. M. de Beaumarchais entre autres y est couché pour 1,100,000 livres, savoir 60,000 livres en considération de sa discrétion sur les couches de Madame Adélaïde, 150,000 pour son expédition à Londres, où il a été sous les ordres du lieutenant de police pour séduire et arrêter Morande, auteur de pamphlets calomnieux; 400,000 pour avoir procuré à Sa Majesté la veuve Seguin et la petite Selin; 480,000 pour prix de ses pamphlets contre les Parlements. Le duc d'Orléans est sur ce registre pour un million, dont 100,000 livres pour la rente de deux millions gagnés à la Reine dans la nuit du 7 août 1781 [1].

On dit que le comte de Clermont-Tonnerre sera rappelé à la présidence, parce que la cloche appelle le tonnerre, et que le tonnerre est à sa place au milieu des orages.

Le comte de Mirabeau et l'abbé Maury ont commencé une violente discussion pour l'affaire du prévôt de Marseille. C'est ce qu'on appelle le « combat des taureaux ». On a fait l'épigramme-anagramme que voici sur ces deux personnages :

Deux insignes chefs de parti
D'intrigue ici tiennent bureau;
Chacun à l'autre est assorti,
Même audace, et voix de taureau.
L'on pourroit faire le pari
Qu'ils sont nés dans la même peau;
Car retournez *abbé Maury*,
Vous y trouverez *Mirabeau*.

Du 1er février.

Nos têtes exaltées ont appris avec fureur, ce matin, au réveil, que le Chatelet avoit à l'improviste, et pendant que les curieux étoient allés souper, prononcé le jugement de M. de Besenval. Il a été renvoyé absous. Cette décision, dont on ne peut révoquer

[1] Le *Livre rouge* a été publié, et ne semble pas être autant à la charge de Beaumarchais que le dit le chroniqueur. Voir *Beaumarchais et son temps*, par M. de Loménie.

en doute l'équité, cause de la fermentation dans le peuple, et rend fort mauvaise la position de M. de Favras, qui n'est certainement pas entièrement innocent.

LETTRE SIXIÈME.

De Paris, le 5 février 1790.

L'événement que je vous ai annoncé, Monsieur, vient de mettre le sceau à la révolution, d'en assurer l'exécution paisible, de rendre l'énergie aux citoyens honnêtes que de nouvelles alarmes troubloient depuis quelques semaines, enfin de combler les vœux de la nation.

Hier, le Roi s'est rendu sans faste à l'Assemblée nationale. Il y a prononcé le discours le plus touchant, le plus paternel, le plus digne d'un citoyen dont tous les intérêts sont confondus dans un profond sentiment d'amour de la patrie.

Les motifs de cette démarche inattendue ont tous été pris dans son cœur; mais ils ont pu également être dictés par le jugement le plus sain et la plus sage politique. Elle pouvoit seule dissiper des levains qui s'aigrissoient de jour en jour, et prévenir les suites fâcheuses de projets bien avérés, toujours déconcertés, et toujours renaissants. On ne doute point que le Roi n'ait été vivement frappé des préparatifs de quelques puissances auxquelles il connoissoit le dessein d'influer par la force sur nos affaires intérieures; il l'a été de la situation actuelle de l'Europe, et de l'importance extrême où il est pour la France de sortir de l'état d'inertie et d'engourdissement forcé qui l'expose à des dangers que l'on ne peut se dissimuler. Ce qui fait croire que cette considération a été d'un grand poids, c'est la grande apparence d'un changement dans le ministère aux départements de la guerre et des affaires étrangères. On prétend que *Monsieur* va entrer au Conseil; le public y appelle aussi M. de la Fayette.

L'enthousiasme de la nation pour son Roi et le retour de son attachement pour la Reine, qui a parfaitement secondé la démarche de son auguste époux, ne permettent point de douter que tous les nuages qui s'étoient élevés sur notre alliance avec la maison d'Autriche ne se dissipent promptement, et l'on range encore au

nombre des causes de l'événement qui nous remplit de joie, le besoin que la cour de Vienne peut avoir du concours de la nôtre dans les circonstances actuelles.

La voix générale va imposer silence aux faiseurs de libelles. Marat, l'Ami du peuple, s'est caché. Il continue ses feuilles, mais il a pris un ton plus modéré. On rougit de lire dans les *Révolutions* de Desmoulins que l'épouse du monarque n'est point Reine des François, et qu'elle doit être simplement appelée : « Antoinette, femme du Roi des François. »

Les deux gardes du corps qui ont sauvé la Reine dans les mémorables journées des 5 et 6 octobre se nomment Du Repaire et de Sainte-Marie. Tous deux sont couverts de blessures. On ignore comment ils seront récompensés.

La municipalité de Versailles ayant remis le pain à trois sous la livre, comme à Paris, on craint une nouvelle émeute à Versailles. Les ouvriers que l'on occupe à nettoyer le grand canal crient qu'ils aiment mieux mourir en se faisant tuer que mourir de faim. Un nouvel ordre de choses ne tardera point à s'établir, et coupera court aux alarmes momentanées que nous causent journellement ces fermentations partielles.

Du 6 février.

On a entendu M. le Dauphin dire hautement qu'il ne seroit jamais un aristocrate. Le Roi se fait faire un uniforme national.

Il paroît que nous aurons des nègres parmi les députés à l'Assemblée nationale. Qui se seroit attendu à des changements si prompts, si essentiels, opérés avec tant de fermeté et d'énergie dans l'empire prétendu de la frivolité? Mais que l'on ne croie pas que l'amour de la patrie et de la liberté soit jamais pour nous une affaire de mode.

Le Roi paroîtra encore à l'Assemblée nationale pour demander une amnistie générale, et ce sera le signal de cette réunion fraternelle si désirable. On croit que la marche de nos troupes sur nos frontières, et de grandes opérations politiques, achèveront d'étouffer parmi nous les germes de haines et de divisions.

LETTRE SEPTIÈME.

De Paris, le 8 février 1790.

A l'issue de la séance où le Roi est venu se déclarer, au milieu de la nation, le premier citoyen du Royaume, deux cents courriers ont été expédiés pour répandre cette nouvelle dans les provinces. Les aristocrates se consolent vainement en rappelant que Henri III se déclara chef de la Ligue; les d'Éprémesnil, vicomte de Mirabeau, de Saint-Simon, ont eu beau se soustraire par la fuite au serment que leurs confrères ont prononcé, tout est consommé, et déjà le district du Luxembourg a fait prévenir *Monsieur,* frère du Roi, qu'il ne pouvoit se dispenser de prêter ce serment comme citoyen.

Il existe pourtant encore quelque fermentation aristocratique. Dans une séance longue et tumultueuse de l'Assemblée nationale, on a entendu des voix s'élever : « Monsieur le président, envoyez-nous dîner et nous vous enverrons paître, et ainsi tout le monde sera content. » Les aristocrates s'efforcent de détruire les assemblées du club des Jacobins. C'est dans ce couvent qu'environ deux cents patriotes se rassemblent, deux fois par semaine, pour préparer et mûrir les motions du lendemain. Les premiers s'assemblent de leur côté aux Augustins. De là les noms de parti de *Jacobins* et *Augustins*. Ceux-ci ne manquent point d'observer que c'est au couvent des Jacobins que se fit la coalition des ligueurs, et prétendent que le chef du club occupe la cellule de Jacques Clément.

On sait que dans l'Assemblée nationale les aristocrates siégent à la droite et les patriotes à la gauche du président. Un jour, M. Target n'entendoit pas que de ce côté-ci l'on demandoit la parole. « Président, lui crioit-on, quand on vous a nommé, les oreilles y étoient pour quelque chose... » A droite, un membre vouloit aussi parler. Autre cri : « Votre nomination vous a paralysé du côté qui n'a pas concouru à votre élection. » Il faut croire que l'harmonie, la tranquillité des délibérations vont succéder aux sarcasmes et au tumulte qui les ont souvent troublées jusqu'ici.

Du 13 février.

Le Roi, la Reine et le Dauphin se sont rendus le 10 à l'église métropolitaine sans gardes et sans aucune suite. En descendant de voiture, à la porte de l'église, le Roi et la Reine ont donné la main au Dauphin. Le peuple attendri a crié avec émotion : « *Vive le Roi, vive la Reine, vive le Dauphin!* » On a crié une seconde fois : « *Vive la Reine!* » Alors le Dauphin s'est mis à claquer des mains, et l'effet que ce mouvement peut-être spontané a produit, rendit cette scène très-touchante. Après avoir entendu la messe, au milieu de leurs sujets et pour ainsi dire confondus avec eux, Leurs Majestés allèrent voir l'hôpital des Enfants trouvés. Le Roi lui-même expliqua tout à son fils. M. Bailly et M. de la Fayette en firent les honneurs, et accompagnèrent cette auguste famille à son retour aux Tuileries.

On dit que Leurs Majestés se disposent à visiter ainsi tous les établissements de la capitale. Le Roi persiste dans le dessein de faire une tournée dans toutes les provinces du Royaume, où l'on se flatte que sa présence rétablira le calme et la tranquillité.

Il n'est pas encore certain, mais il est toujours probable, que *Monsieur*, frère du Roi, et le marquis de la Fayette entreront au Conseil. Le premier a prêté le serment civique à son district, et le duc de Chartres à celui de Saint-Roch.

Il est fort question de donner à M. Bailly la place honorable et les importantes fonctions de gouverneur du Dauphin.

Quelle perspective pour nos neveux! Après avoir été l'antre du despotisme, de la corruption des mœurs et de l'insouciance sur les droits de l'individu, la France va devenir le modèle unique d'une bonne constitution politique; ses rois seront hommes, et hommes bien élevés; l'agriculture, le commerce et l'industrie en fabrications utiles remplaceront les avantages précaires qu'un vain luxe et l'esprit de dissipation pouvoient procurer à la circulation, que l'on confondoit avec la vraie richesse de l'État.

L'affaire de M. de Favras prend une face nouvelle. Les dernières dépositions atténuent considérablement les premières. Il va faire paroître un mémoire, et sera jugé définitivement jeudi prochain, le 18 de ce mois. On voudroit dans ce moment moins

de sévérité de la part de ses juges ; on leur pardonneroit même de se relâcher de l'exacte justice.

LETTRE HUITIÈME.

De Paris, le 16 février 1790.

Les aristocrates, car il en existe encore, dissimulent difficilement la rage que leur cause la démarche du Roi. L'abbé Maury avoit été sondé d'avance à cet égard par M. Necker, et lui avoit répondu laconiquement : « En 1576 les ligueurs s'assemblèrent aux Jacobins ; en 1577 le monarque appuya leurs folies ; en 1589 le Roi fut assassiné. »

Le Roi se proposoit d'aller chasser à Rambouillet ; mais la garde nombreuse que M. de la Fayette vouloit lui donner l'a encore cette fois engagé à y renoncer.

La sentence favorable que le baron de Besenval a obtenue, et l'accueil distingué qu'il a reçu à la cour, ne l'ont pas réhabilité dans l'opinion publique. Il s'est présenté à l'assemblée de son district, a fait un discours et n'a eu aucune réponse. On dit que ne pouvant retourner dans sa patrie, où il a été pendu en effigie, il est passé en Angleterre.

La diminution des partisans de M. Necker est très-réelle. Les embarras actuels pourront être l'écueil de ses talents. On ne sait où donner de la tête pour le service de la finance, et de tous les remèdes forcés qui se présentent, il n'y a toujours que celui du papier-monnaie qui soit le moins alarmant C'est une extrémité dure et ruineuse ; mais on assure que l'Assemblée nationale ne s'occupe plus que des moyens d'en diminuer les inconvénients.

Au reste on attribue surtout l'espèce de défaveur du ministre des finances, dans un grand nombre de cercles, à la cabale du comte de Mirabeau, qui a toujours cherché à le culbuter pour devenir ministre. On dit toujours du comte de Mirabeau que ses talents sont vendus, mais que sa voix ne l'est pas encore. A quelques contradictions près, on ne peut pas lui reprocher d'avoir abandonné les intérêts du patriotisme.

Du 20 février.

L'évêque d'Autun, nouveau président de l'Assemblée nationale, a reçu une lettre de M. le duc d'Orléans, dans laquelle ce prince expatrié exprime ses regrets de n'avoir pu prêter le serment civique avec les autres députés. « Uni d'esprit et de cœur, dit-il, à l'auguste assemblée dont j'ai l'honneur d'être membre, je suis charmé de faire publiquement profession des principes et des sentiments qui m'animent, et pour me consoler de n'avoir pas été à portée de faire le serment, il ne m'a pas moins fallu que le désir de servir ici le Roi et de pouvoir être utile à la nation. » Cette lettre se termine par la formule du serment.

M. Cazalès a proposé à l'Assemblée nationale de fixer un terme à cette session, et a insinué que ses opérations devoient être confirmées par de nouveaux députés. M. le comte de Mirabeau a parlé à ce sujet avec son énergie ordinaire. Cette motion est un aiguillon pour les représentants de la nation.

Au sujet des places que l'on a données aux parents des malheureux Agasse, on prétend que le vicomte de Mirabeau a dit : « Je ferai pendre mon frère et je serai ministre. »

On éprouve de toutes parts les effets de la destruction du préjugé qui a longtemps fait gémir tant d'honnêtes gens. M. Foulon, intendant de Moulins, fils estimable d'un père qui a terminé sa carrière à la Grève, a été élu maire de Moulins. On fait courir le bruit, et c'est apparemment une mauvaise plaisanterie de quelque aristocrate, qu'il y a des intrigues à Rouen pour donner quelque place à la municipalité à l'exécuteur des hautes œuvres.

On a parlé d'une lettre du comte d'Artois qui marquoit du repentir de ce qu'il appeloit ses fautes. On dit que ce prince a appris trois choses à Turin : coucher avec sa femme, faire maigre le vendredi, et aller à la messe.

M. Gouy d'Arcy s'est présenté en frac chez le Roi. L'huissier de la chambre l'a repoussé. Le député l'a traité un peu aristocratiquement. L'huissier, brave comme une épée nationale, en a demandé raison à M. Gouy d'Arcy, qui se sentant invulnérable en qualité de député, a prié le duc de Liancourt d'arranger cette affaire.

Du 21 février.

M. de Favras a été exécuté, aux acclamations d'une foule immense. On croit qu'il a révélé tous ses complices.

Le Roi a refusé d'aller au *Te Deum* qui a été chanté à Notre-Dame pour sa démarche patriotique, parce qu'il vouloit y être placé sur un trône. Il témoigne quelque humeur d'être toujours privé du plaisir de la chasse, où l'on exige qu'il n'aille qu'avec une garde trop nombreuse.

Le Livre rouge, registre des pensions secrètes, n'est point publié. Il a été remis entre les mains du Roi. On croit que l'Assemblée exigera qu'il lui soit communiqué.

Il est prouvé que le parti aristocratique balance au moins dans l'Assemblée nationale celui des patriotes. On voit que les présidents alternent, ce qui en est une preuve. Quant aux décrets, il faut observer que lorsqu'on en vient à l'appel nominal, ceux qui craignent la lanterne s'empressent de disparaître.

On a trouvé ce quatrain affiché au sujet de l'ordre d'illuminer dimanche dernier :

De par monsieur le maire
Et son quadruple appui,
L'on fait défendre aujourd'hui
De plus songer à la misère.

LETTRE NEUVIÈME.

De Paris, le 27 février 1790.

On est fort inquiet sur ce qui se passe en ce moment dans nos colonies de l'Amérique. Il paroît que les habitants sont décidés à faire scission avec la métropole, sauf à prendre ensuite un de ces trois partis : ou rentrer sous la domination de la France, ou se vouer à la protection de l'Angleterre, ou former une république indépendante. M. de la Chevalerie, ancien militaire, est à la tête des insurgents. L'explosion s'est faite dans la partie septentrionale de Saint-Domingue. La contagion gagnoit rapidement au départ des lettres, et des vaisseaux anglois rôdoient autour de l'île. Le gouverneur et les tribunaux étoient sans autorité.

Les aristocrates, qui veulent maintenant être appelés les impartiaux, ont proposé d'investir le pouvoir exécutif d'une dictature absolue pendant trois mois, pour réprimer le brigandage des provinces. Les patriotes, qu'ils nomment les enragés, n'ont pas donné dans le piége. Pendant qu'on délibéroit à ce sujet dans l'Assemblée, on faisoit au Palais-Royal la motion de prendre les armes et d'exterminer ceux qui auroient adhéré à ce décret. Mais heureusement il y en eut un plus sage qui remet aux municipalités le soin de la tranquillité publique.

Lorsque le Roi se promène dans le jardin des Tuileries, on ne peut y entrer, du moins sans billets. On prétend qu'un Suisse en faction repoussant un étranger qui se présentoit, celui-ci lui demanda la raison de son refus. « C'est que nous venons de *cacher le Roi*, » répondit naïvement la sentinelle.

Une gravure très-rare représente le Manége à découvert. D'un côté on voit le vicomte de Noailles qui s'empare des droits féodaux; d'un autre, l'évêque d'Autun qui donne les biens du clergé à la nation. Sur la gauche, le comte de Mirabeau, Barnave et Chapelier décidant entre eux la banqueroute, Rewbell sortant avec la garde nationale pour aller chez les particuliers saisir le numéraire. Sur la porte est écrit : « *Spelunca latronum.* »

La rareté du numéraire continue, et les billets de Caisse d'escompte sont dans un discrédit affreux. Une sentence récemment rendue au Châtelet n'est pas propre à leur rendre la confiance publique. Ce jugement a déclaré nulles des offres réelles de 75,000 livres pour le prix d'une maison, faites en billets de Caisse. Il a été ordonné que ces offres réitérées fussent en écus.

Du 28 février.

A l'argent près, tout s'arrange chez nous. Sûrs d'être maintenant inattaquables, les patriotes s'occupent de faire revenir ceux de leurs concitoyens que la frayeur avait éloignés du royaume. Il y aura incessamment un décret à leur sujet.

Les plaisants n'ont pas manqué de relever un mauvais propos échappé dans un souper à M. Chapelier. Il s'avisa de dire qu'il passeroit volontiers une nuit avec Madame Élisabeth. On a annoncé son mariage futur avec cette princesse, et l'on a supposé

qu'une perte excessive qu'il a faite au jeu retardoit cet hymen. On dit maintenant que près d'être maire à Rennes, M. Chapelier presse Madame Élisabeth de lui donner sa main ; qu'il lui représente qu'en qualité de législateur et de maire, il est au-dessus de son frère, le Roi ; mais on ajoute que la princesse, attachée aux droits des Bourbons, refuse cet honneur.

L'abbé Maury pressoit dernièrement le cocher d'un fiacre qui le conduisoit. Celui-ci fouette ses chevaux, en criant : « B... d'aristocrate ! » — « Est-ce que tu me connois ? » dit l'abbé. — « Non, mon bourgeois. » — « Qui appelles-tu donc aristocrate ? » — « C'est la bête que j'ai sous la main : elle ne tire pas, elle laisse faire toute la besogne à l'autre. »

LETTRE DIXIÈME.

De Paris, le 5 mars 1790.

On l'avoit prévu : le supplice de M. de Favras a sauvé M. de Besenval. Il eût été atroce sans doute de punir un officier général d'avoir obéi au Roi qui le payoit. On doit des égards à l'habitude ancienne de croire l'État concentré dans la personne du monarque. On ne sait que depuis peu de temps que la nation est au-dessus de l'individu qu'elle a placé à sa tête. Mais avouons qu'il est étrange qu'au moins une mercuriale solennelle aux personnes qui ont prêté leur bras au despotisme et à ses projets destructeurs n'auroit pas été inutile pour servir d'exemple et pour opérer des conversions. On dit hautement que l'argent a été répandu avec profusion dans l'instruction des procès qui viennent d'être terminés, et même dans celui de Favras. On prétend que les instigateurs de celui-ci n'ont point désiré de le sauver, et qu'ils se sont contentés d'empêcher que l'on ne pressât les révélations qu'il auroit pu faire. Il consentoit à parler si l'on eût prolongé sa vie. La clémence et la politique étoient d'accord en cette occasion : est-ce l'argent, est-ce la crainte du peuple, qui ont fait précipiter son jugement ? Telles sont les réflexions que font faire aux gens impartiaux les défiances dont nous ne pouvons encore nous défaire.

Les poissardes n'ont pas manqué d'aller féliciter M. de Besenval

et lui présenter un bouquet. Ces femmes-là sont du parti qui veut les avoir.

Du 7 mars.

La nouvelle de la mort de l'Empereur et de celle de l'archiduchesse a causé la plus vive douleur à la cour, et est venue fort à propos pour nos politiques à deux sols, dont les matériaux commençoient à s'épuiser.

Il y a toujours de grands troubles dans nos provinces. L'abbaye de Redon, en Bretagne, a été incendiée par des brigands. Le peuple s'est soulevé à Caen, à l'occasion de la cherté des comestibles : il vouloit avoir le pain à huit sous les quatre livres, le vin au même prix la bouteille, et la viande à six sous. Comme il étoit impossible de le satisfaire, on a commandé des troupes, qui se sont réunies à la garde nationale de cette ville. La mêlée a été fort vive, et le peuple repoussé; mais il s'est promis de prendre sa revanche.

La société de la Révolution, établie au Palais-Royal à l'instar de celle de Londres, éprouve déjà les traits de la calomnie. On répand que ses membres ont agité dans des assemblées secrètes la répudiation de la Reine. Ce fait est aussi faux qu'il seroit étrange. Ce seroit trop exiger que de vouloir qu'accoutumée à jouir d'une autorité presque sans bornes, une princesse se réjouît d'une révolution qui l'en prive. Ce nouvel ordre de choses lui a coûté des regrets, surtout parce qu'il a amené la dispersion de tout ce qui l'entouroit; mais elle a dû s'en consoler par la certitude de regagner le cœur de tout un peuple. Elle s'est prêtée à tous les sacrifices qu'on lui a prescrits, et elle paroît enfin convaincue que son fils ne pourra être heureux que par la nouvelle constitution. Elle a promis que ce seroit le premier livre où il apprendroit à lire.

La lettre du duc d'Orléans à l'Assemblée nationale n'a pas raccommodé le public avec ce prince, auquel on ne suppose plus de principes déterminés. La duchesse son épouse a rétabli les soupers du Palais-Royal, et la princesse de Lamballe s'y montre fort assidue. La méchanceté, qui ne croit jamais aux conversions, n'explique point à l'avantage de la première le rapprochement de deux belles-sœurs dont les mœurs ont jusqu'ici été totalement opposées.

Nous avons tous les jours de nouveaux duels. Le chevalier de Rivarol a blessé son adversaire au cou en présence de beaucoup de dames et de chevaliers, comme il est d'usage depuis la révolution...

LETTRE ONZIÈME.

De Paris, le 10 mars 1790.

On vient encore d'arrêter à Arpajon une religieuse chargée de lettres qui n'ont à la vérité ni dates, ni adresses, ni signatures, mais dont le contenu mérite que l'on interroge de près celle qui devoit apparemment les distribuer.

Le ministre des finances n'est pas ménagé dans les motions du Palais-Royal ; les esprits sont généralement mécontents, et un mécontentement extrême rend souvent injuste. Le dernier discours de M. Necker prouve que ses ressources sont épuisées, et il est à craindre que les finances ne soient également la pierre d'achoppement de l'Assemblée nationale. Elle ne se conciliera les citoyens que lorsqu'elle les aura rassurés par de sages dispositions, à cet égard, sur la banqueroute, que des paroles seules ne préviendront point. Cette banqueroute, quelque déguisée qu'elle fût, entraîneroit une guerre civile, de même qu'une guerre civile, occasionnée par l'augmentation de la misère actuelle, rendroit la banqueroute inévitable.

En attendant que ce grand objet soit réglé, l'Assemblée nationale a fait un décret qui va lui rendre la faveur des négociants de nos ports. Hier, elle a décidé à l'égard des colonies et des nègres que les choses resteroient sur l'ancien pied.

On a grand besoin que le commerce vienne au secours de la Caisse d'escompte, qui joint la défaveur au discrédit.

Les plaisants attribuent les coliques de M. Necker et son besoin d'aller prendre les eaux à la dénonciation du sieur Rutlidge contre ce ministre, dénonciation que l'auteur et l'imprimeur ont signée. Il faut se rappeler que M. Rutlidge en prison demandoit à être confronté avec M. Necker ; qu'il a été refusé et élargi provisoirement. Il revient à la charge, et il veut un jugement, réitérant que sa tête ou celle de son adversaire doivent rouler

sur un échafaud. Cette marche ne peut guère être celle d'un calomniateur, à moins qu'elle ne soit celle d'un fou. Et comment concilier ces inculpations avec la sévère probité et le désintéressement de M. Necker, auquel on reconnoît ces qualités, en lui refusant quelquefois le génie supérieur qui n'est pas moins nécessaire à sa place ?...

Du 13 mars.

M. Necker s'est retiré à sa campagne de Saint-Ouen, après avoir envoyé à l'Assemblée nationale un nouveau mémoire explicatif du précédent. C'est quitter le ministère ou autant vaut, car ce ministre se propose de rester dans cette retraite jusqu'à la belle saison, qu'il veut passer aux eaux de Vichy. On dit qu'il est mortellement attaqué. Chaque parti assigne diverses causes morales à ses maux. Son départ n'a pas fait la moindre sensation. Sont-ce les temps, est-ce le peuple, ou l'homme qui naguère étoit son idole, qui sont changés ?...

Quelque facheuse que soit notre situation en finance, nous nous repaissons de la plus agréable perspective. En effet, du jour au lendemain, on peut vendre pour quelques centaines de millions de biens du clergé. La confiance rétablie alors, ces ventes étant réelles et sûres, l'or des juifs et des protestants reparoîtra. Le projet de faire acquérir les biens ecclésiastiques aux municipalités par entreprise et par spéculation, remplira cet objet. C'est le moyen de rendre le peuple entier garant de cette opération. Déjà on s'occupe des assignats qui en accéléreront les effets.

Il est faux que madame de Favras ait reçu les 400,000 livres dont on a parlé. Mais il lui a été adressé des consolations de toute espèce par le parti aristocratique. Les deux frères du défunt, que ce parti nomme « *le Socrate Favras* », ont conduit leur neveu avec beaucoup de solennité au régiment, où le vicomte de Mirabeau lui a donné une lieutenance.

LETTRE DOUZIÈME.

De Paris, le 15 mars 1790.

Le public a trouvé la solution de l'énigme que M. de Favras a donnée à deviner dans son testament. C'est le prince de Tingry qui

a donné cent louis à ce socrate Favras, etc. A propos de ce conspirateur que les aristocrates *socratisent*, voici un fait qui prouve leur inconséquence. Le jour de sa mort, un certain nombre de grands personnages étoient rassemblés : des courriers arrivoient à chaque instant pour rendre compte de ce qui se passoit. Enfin il en vient un qui annonce que le marquis avoit demandé à monter à la Ville, pour y révéler, dit-il, des choses importantes. A cette nouvelle tout le cercle pâlit : on le traite de lâche, et on lui prodigue toutes les injures possibles. On a observé encore que le jour de son exécution, plus de quatre cents personnes avoient fait les préparatifs de leur voyage, et que tous les chevaux avoient été arrêtés au bureau de la poste. Voici encore un autre fait qui peut lever un coin du voile de cette conspiration. Sur la discussion *in utramque partem*, un abbé de Bruxelles qui se trouvoit dernièrement au café de la barrière des Sergents dit : « Sans entrer dans votre dispute, voici ce qui s'est passé sous mes yeux à Bruxelles. Ma mère étoit au mois d'août dernier sur le point de partir pour Paris, et M. de Favras, qui se trouvoit alors à Bruxelles, lui dit : Madame, ne partez point pour Paris, je vous y invite. Rien n'est plus assuré qu'il y aura une contre-révolution, et vous n'y serez pas rendue que vous verrez Paris tout à feu et à sang. »

Le Châtelet toutefois ne se justifiera pas du soupçon que la crainte du peuple l'a dirigé dans ce jugement.

On a parlé de remettre le portefeuille des finances entre les mains de M. de Calonne. M. de Barnave en a même fait la motion à l'Assemblée nationale. Beaucoup de personnes qui avoient jugé avec trop de précipitation, conviennent aujourd'hui qu'il est peut-être le seul qui puisse reconstruire l'édifice ruiné de la fortune publique. On sait que M. de Barnave n'agit et ne parle que d'après les inspirations du comte de Mirabeau. Il n'est pas douteux que ce ne soit encore lui qui l'ait encouragé à faire cette proposition, d'autant plus que quelqu'un parlant à M. de Mirabeau, il y a six mois, des talents de M. de Calonne et des regrets qu'il avoit de les voir perdus pour la France, M. le comte de Mirabeau répondit : « Il est quelquefois bon de croire aux revenants. »

Une femme témoignoit au vicomte de Mirabeau son étonnement de ce que *Boniface* étoit son nom de baptême. « Madame, lui dit le vicomte, celui de mon frère vous étonnera bien davantage : il s'appelle *Honoré*. »

M. Gautier de Biauzat, député à l'Assemblée nationale, ayant reçu un paquet cacheté portant ces mots sur l'adresse : « *Pour n'être ouvert qu'à l'Assemblée* », l'ouvrit à la séance du mardi et demanda permission de lire son contenu. C'étoit une adresse injurieuse qui commençoit par ces mots : « Le Roi est dans les fers, la France plongée dans une affreuse anarchie; la religion n'existe plus, ses ministres sont avilis; il n'y a plus de loi. Que sommes-nous? Les vils esclaves des brigands qui forment la majorité de l'Assemblée, etc. On n'a pas permis d'en achever la lecture.

Du 21 mars.

On parle d'une lettre que le Roi de Pologne a écrite ici, où il se déclare chaud partisan des opérations de l'Assemblée nationale.

L'abbé Maury déclama fortement ces jours derniers à la tribune contre M. Necker. Comme on le rappeloit à l'ordre, le président dit qu'il y étoit : « Le droit de chacun des membres, dit-il, lorsqu'il discute les intérêts de l'État, est de s'exprimer librement sur les personnes comme sur les choses. » Alors, l'opinant tomba avec plus de force sur le premier ministre et y joignit des sarcasmes contre quelques comités de l'Assemblée. Cette fois, le président le rappela à l'ordre. Le comte de Mirabeau voulut parler; on représenta qu'il n'étoit pas sur la liste. « C'est contre vous, dit-il au président, que je demande la parole; quand me la donnerez-vous? » L'Assemblée consultée, tout le côté droit, celui des aristocrates, se leva pour qu'il eût la parole, et le côté gauche pour qu'elle lui fût refusée. La majorité fut contraire au comte de Mirabeau, que cette aventure a mécontenté autant qu'elle a étonné les spectateurs. Le président est M. Rabaut de Saint-Étienne. Cet événement est au nombre des signes qui démontrent une fermentation cachée, dont l'explosion peut produire des effets fort extraordinaires.

LETTRE TREIZIÈME.

De Paris, le 27 mars 1790.

La singularité de l'événement qui a privé, il y a quelque temps, le comte de Mirabeau du plaisir de pérorer, méritoit bien que l'on en recherchât la cause. On prétend qu'il est sans cesse obsédé par deux émissaires anglois et par leurs billets de banque. Ils lui avoient présenté un travail pour l'abolition de l'esclavage des nègres. L'Angleterre, dût-elle perdre aussi la Jamaïque, espère que la France, par cet acte d'humanité, perdroit toutes ses colonies dans les Antilles. Le comte avoit fait un très-beau discours en faveur des noirs, et l'avoit lu au club des Jacobins. Cette société, composée de deux cents bons députés, l'avoit désapprouvé. C'est ce discours qu'on l'empêcha de prononcer, et dont les aristocrates attendoient un heureux effet pour leur parti. Ils n'ont point perdu l'espérance. M. d'Éprémesnil fait préparer sa robe rouge pour la rentrée de Pâques. On dit qu'il a renvoyé son maître d'hôtel, parce qu'il l'a trouvé lisant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La part que l'Angleterre prend sourdement à nos événements intérieurs, et celle que nous serons peut-être forcés de prendre à ceux du dehors, peuvent en effet déranger extrêmement les plans patriotiques. Nos ministres ne les secondent point de bonne foi. On entend les aristocrates les plus outrés à table chez M. de Saint-Priest et chez le garde des sceaux, où ils se réunissent souvent, se permettre les propos les plus violents sur la révolution. On sait que le dernier a toujours été regardé comme un intrigant et un roué de la première classe. Les dehors affectés de démocratie de *Monsieur* n'empêchent point qu'on le croie pénétré de principes contraires. Sa conduite prouve qu'il les allie à la crainte d'en être soupçonné. La Reine disoit dimanche dernier à une dame de sa cour : « Je n'omets rien pour les contenter, je n'oublie rien pour leur plaire, eh bien, j'aurai peut-être assez de guignon pour ne point réussir. » On ne peut se persuader que ses promesses soient sincères. Quelques mots lachés dans sa coterie, son projet, dont on ne doute point, d'exciter le rappel de M. de Calonne, le dépit que cette princesse ne peut entièrement

cacher, sont des preuves de sa véritable façon de penser. Enfin, le château des Tuileries est regardé comme la boîte de Pandore, le centre de l'aristocratie, dont les rayons divergents s'étendent à la circonférence du royaume, à la tangente de laquelle (en dedans et en dehors) il y a des foyers d'aristocratie qui communiquent au principal foyer de Paris.

La conduite des lieutenants du maire, et surtout celle de M. Boucher, son secrétaire, font douter que M. Bailly soit réélu maire. La prochaine élection des officiers municipaux et les disputes des districts pour la permanence sont autant de pommes de discorde qui ne peuvent manquer d'entraîner des troubles.

M. le Camus suit avec chaleur ses dénonciations d'abus dans l'administration des finances, sur les pensions accordées aux anciens suppôts de la Bastille, sur les payements faits au prince de Condé, au duc de Bourbon, au duc du Châtelet, etc., depuis l'ordre de suspension, et il paroît que le public lui devra la connoissance des déprédations secrètes consignées dans le Livre rouge. Elles se montent, depuis 1774 jusqu'en 1789, à deux cent vingt-huit millions. Le Roi y a cartonné tout ce qui regarde son prédécesseur, à la réserve des trois derniers mois, dont la dépense se monte à trois millions.

La jolie maison de Bagatelle, appartenant au comte d'Artois, est à vendre à 150,000 livres.

La mère de l'abbé de Périgord, député, répondit dernièrement à une dame qui lui faisoit l'éloge de son fils : « Si je n'étois aussi sûre de moi que je le suis, je croirois que c'est mon cocher qui m'a fait ce monstre. »

Il y a de nouveaux troubles dans les provinces méridionales. On ne s'est point trompé en parlant des manœuvres sourdes des ennemis de l'État. Exciter les brigands, répandre des mécontentements parmi le peuple et resserrer le numéraire, ce sont les bases de leurs opérations. Dernièrement, M. Duport vantoit les moyens de douceur pour ramener le peuple égaré, et citoit l'exemple de M. de la Fayette. « Ce n'est point avec des troupes, s'écrioit-il, qu'il a calmé les séditions; c'est en se montrant seul, armé de sa douce éloquence..... » M. Cazalès a répliqué : « Et à Versailles!... »

LETTRE QUATORZIÈME.

De Paris, le 2 avril 1790.

Tous les esprits sont occupés en ce moment du complot du comte de Maillebois, et le sont tellement que l'on craint les suites de cette fermentation. Elles sont en effet redoutables, si les partisans cachés de l'aristocratie sont aussi nombreux que le fait craindre ce que l'on sait de ce projet. Ceux-ci s'efforcent de le faire passer pour une chimère; mais il n'a de problématique pour les gens instruits que la part que des têtes augustes peuvent y avoir prise. Quoi qu'il en soit, on a arrêté un grand nombre de personnes qu'on accuse d'avoir consenti à en être les instruments. On prétend que la salle de l'Assemblée nationale devoit être minée, et qu'on l'auroit fait sauter en l'air : on a doublé, triplé les gardes qui veillent à la sûreté de nos législateurs. Ils ont entamé l'affaire des Parlements : leur triomphe sur ces corps n'est pas l'aventure la plus facile qu'ils aient eu à tenter.

Le peuple murmure de la réponse que le Roi vient de faire à M. de la Fayette, sur sa demande que le service dans la garde nationale compte pour la croix aux officiers de divers régiments qui s'y sont attachés. « Vous savez, lui a dit Sa Majesté, que cette récompense n'est accordée qu'au service militaire. »

« Vous ne cessez de parler de banqueroute, disoit dernièrement M. Fréteau à l'abbé Maury; ce mot paroît avoir tant de grâce dans votre bouche, qu'on vous croiroit intéressé à la chose! Vous devriez cependant vous rappeler que votre père vous avoit expressément défendu de le prononcer. »

Du 3 avril.

On a découvert que dans la nuit du 26 au 27 mars, cinquante aristocrates ont tenu une assemblée secrète au château des Tuileries. On a procédé dans ce conciliabule, par voie de scrutin, à l'élection d'un chef de contre-révolution : il y avoit des députés de l'Assemblée nationale. Mais ce qui est plus singulier, c'est que le choix est tombé sur M. de la Fayette, pour être à la tête de cette contre-révolution sous le titre de lieutenant général du Royaume. Espéroit-on le corrompre ou le rendre odieux à son

parti? C'est ce qu'il est difficile de déterminer. Quoi qu'il en soit, une garde choisie veille à sa sûreté : de demi-heure en demi-heure on fait des perquisitions dans son hôtel; on a visité jusqu'aux recoins des caves. Il est question d'un manifeste que les princes fugitifs doivent publier incessamment.

Dans le plan du comte de Maillebois, le même sans doute qui a donné lieu à ces assemblées, le Roi devoit être conduit à Lyon. Il n'est pas probable que Sa Majesté y ait consenti; mais depuis cette découverte elle est veillée de près, et l'on ne souffrira probablement pas que son projet de voyage à Fontainebleau soit exécuté. MM. Bailly, de la Fayette et Garan de Coulon, président du comité des recherches, ont eu avant-hier à ce sujet une conférence avec le Roi.

Madame de Cassini de Thury, maîtresse du comte de Maillebois, a été entendue il y a deux jours. C'est elle et son influence sur un vieil amant que l'on accuse particulièrement. Les femmes surtout rejettent sur son ambition et sur son humeur inquiète toutes les fautes du général. Il est heureux d'avoir pu s'échapper à temps.

M. Necker est toujours dangereusement malade : il paroît tomber dans une langueur qui est une suite assez naturelle de la singularité de sa situation. Un grand mérite peut encore être au-dessous des grandes places. Un aristocrate lui a préparé cette épitaphe :

Quand devant Dieu parut avec effroi
Le directeur vantant sa conscience,
Le Seigneur lui dit : « Réponds-moi,
Necker, qu'as-tu fait de la France?
— J'ai laissé le peuple sans roi,
Et le royaume sans finance. »

LETTRE QUINZIÈME.

De Paris, le 6 avril 1790.

Le prince de Conti est de retour, et après s'être présenté au Roi, a prêté dans son district le serment civique. Il a donné en même temps 2,000 livres aux pauvres, et a distribué de l'or aux malheureux qui entouroient son palais lorsqu'il y est entré. On

ne doute point que la plus grande partie des fugitifs ne reviennent ainsi successivement.

Le jour de Pâques, le Roi et *Monsieur* ont rendu le pain bénit à leurs paroisses respectives. C'est l'abbé Maury qui a prêché le sermon de la Cène devant le Roi.

Du 10 avril.

Le château des Tuileries donne toujours de l'inquiétude. La cabale autrichienne, que M. de Saint-Priest dirige, cherche par toutes sortes de cajoleries à mettre M. de la Fayette dans ses intérêts, pour l'aider à renouveler le traité d'alliance avec la cour de Vienne et celle de Madrid. Cette circonstance, le projet de nommer M. de la Fayette lieutenant général du Royaume, l'avis qu'il a ouvert de renvoyer au pouvoir exécutif les dépêches du congrès de Brabant, etc., concourent avec quelques autres motifs à rendre suspect ce commandant général. Il perdra bientôt la confiance publique s'il ne renonce à ses liaisons avec la cour. De tous les patriotes marquants, il a été longtemps le seul qui n'eût pas d'ennemis dans son parti, et qui fût même ménagé par le parti opposé. Ce ménagement devient actuellement un grief que l'on joint aux autres.

Les ministres paroissent disposés à soutenir leur autorité. M. de Saint-Priest est le plus odieux aux patriotes éclairés. Ce n'est plus à leurs yeux un problème qu'il n'ait formé le premier le plan d'enlever le Roi pour le conduire à Metz, et l'on assure que la discrétion de M. de Favras, à l'heure de la mort, a été achetée par la promesse religieusement exécutée, comme on l'a su, d'une sorte de récompense à sa veuve. On ajoute que le rapporteur étoit gagné : celui-ci a montré en effet de la répugnance à recevoir ses dépositions, bien loin de chercher à les exciter.

Une société patriotique prépare une dénonciation contre ce ministre, dont le département n'a plus d'objet, et dont l'ambition perce à travers ses dehors modestes. Elle a même nommé des commissaires pour recueillir les charges.

La publication du « *Véritable Livre rouge* » réveille l'animosité des esprits. Il s'est fait au Palais-Royal des motions extrêmement vives contre les princes, la Reine et les ministres. On nous annonce la découverte d'autres dilapidations encore plus hon-

teuses. Ceci et la *Bastille dévoilée* suffiroient pour justifier la révolution.

Le prince de Conti reçoit journellement d'infames lettres anonymes. Il a eu la foiblesse de dire que si cela continuoit, il retourneroit dans le pays étranger. Les aristocrates ne lui pardonnent point son empressement à faire en personne, à son arrivée à Paris, le serment civique, qu'il avoit fait d'avance par procuration.

Le Chatelet s'occupe de l'information relative aux événements de l'horrible nuit du 4 au 5 octobre. L'illustre fugitif de Londres, le comte de Mir..., Barn... et Chap... peuvent y être fortement compromis. On a remarqué que ce dernier a perdu des sommes énormes, et qu'il n'a que 4,000 livres de rente. Ce peut être. Il vient de vendre un bien de patrimoine en Bretagne, ce qui détruit ce motif de soupçon, à moins que l'on ne suppose que c'est une finesse de sa part. Quel que soit le résultat de l'information, s'il est jamais mis au jour, on pourra dire à cette occasion que le plus mauvais moyen peut quelquefois produire un bon effet.

Le comte de Mirabeau a déjoué avec fermeté ses ennemis, qui l'attaquent impitoyablement. Quelqu'un lui témoignoit de l'inquiétude sur leur méchanceté, et lui conseilloit de prendre des précautions pour mettre ses jours en sûreté : « Je n'ai rien à craindre, répliqua noblement le comte, je n'ai pour ennemis que des honnêtes gens, et les honnêtes gens n'assassinent pas. »

LETTRE SEIZIÈME.

De Paris, le 16 avril 1790.

La question sur la religion proposée ces jours-ci à l'Assemblée étoit le signal et le moyen de nouveaux efforts pour une contre-révolution. Tel étoit le plan des aristocrates, dans le cas prévu où le décret sur l'unité de religion ne passeroit pas. Il y avoit une protestation prête que l'on vouloit faire signer au Roi. L'abbé Maury dit à ce sujet : « S'il nous refuse sa signature, nous ferons connoître dans les provinces par quel prince sot et foible nous sommes gouvernés... » Ensuite les députés *impartiaux* devoient se rendre dans les églises, dans les places publiques, prêcher le

peuple au nom de la religion et des mœurs, pour le soulever. On sait que le comte de Mirabeau, à cette fameuse séance de mardi, a rappelé les horreurs de la Saint-Barthélemy..... « L'abus des mots, a repris son frère le vicomte, a toujours entraîné l'abus des choses. Si des fanatiques ont abusé du nom sacré de la religion pour massacrer, n'avons-nous pas vu des scélérats, des conspirateurs, abuser du mot sacré de liberté pour violer l'asile de nos rois et ensanglanter les marches du trône!... » Allusion terrible à la journée du 5 octobre, qui feroit préjuger de la force de la déposition du vicomte au Châtelet, si cette déposition n'étoit déjà connue. Pendant tous ces mouvements dans Paris, les groupes qui se formoient et les motions qui s'élevoient surtout au Palais-Royal alarmoient la Reine, et elle étoit fort agitée. M. Necker n'avoit plus la même sérénité qu'on lui avoit remarquée à Versailles, dans un moment peut-être plus critique. Les temps sont changés : il sait qu'il n'est plus le ministre adoré du peuple. Il voyoit d'ailleurs la foule s'accroître sous ses fenêtres. Une garde redoublée l'a dissipée.

Les auteurs du nouveau complot avoient répandu de l'argent parmi les forts de la halle : ceux-ci sont allés le porter à leurs districts. Dans la nuit du lundi au mardi, il y a eu des tentatives pour l'enlèvement du Roi. Tous les chevaux de ses écuries étoient préparés, et l'on assure que les palefreniers ont encore l'ordre de se tenir toujours prêts; mais les précautions ne sont pas moindres. Cet enlèvement est-il volontaire ou involontaire? C'est ce qu'il n'est pas aisé de décider d'un roi foible, mais dont la bonté de cœur est reconnue. Ce qui fait croire qu'il n'entre pour rien dans ces projets, c'est qu'il passe pour constant qu'il a fait consigner à l'entrée de ses appartements l'abbé Maury, le vicomte de Mirabeau, d'Éprémesnil, etc. Mais Maury, Cazalès et Foucault se sont présentés au dîner de *Mesdames*, et y ont été accueillis...

Enfin, la prise de possession des biens du clergé, qui a été la principale pierre d'achoppement, a rétabli le calme dans l'esprit des Parisiens, en même temps que l'activité de la garde nationale a déconcerté tous les complots.

Il est donc décidé que nous aurons un papier-monnoie, mais ce sont des assignats hypothéqués portant intérêt, et sous la sur-

veillance comme sous la garantie de la nation. On doit craindre seulement que la somme de la création, bornée à quatre cents millions, étant insuffisante, la nécessité n'excuse les abus que l'on peut faire de cette forme dans la suite. Déjà l'on apprend une nouvelle manœuvre des ennemis de la Révolution. Ils ont soudoyé des compagnies pour les vendre à perte, afin de les décréditer. Ce moyen coûteux paroît d'un succès d'autant plus incertain que déjà les effets publics reprennent faveur.

Épigramme contre le Châtelet.

O vous qui lavez Broglie, Augeard,
Qui lavez Besenval, qui laveriez la peste,
Vous êtes le papier brouillard,
Vous enlevez la tache, et la tache vous reste.

LETTRE DIX-SEPTIÈME.

De Paris, le 24 avril 1790.

L'espoir des aristocrates paroît singulièrement affoibli depuis la chute du projet Maillebois, dont l'exécution étoit fixée au 10 du mois prochain. Quatre millions neuf cent trente-quatre mille citoyens en armes ne sont pas un obstacle facile à vaincre. Le comte d'Artois a fait cette réponse verbale au courrier qui lui avoit porté la proposition d'accéder à ce plan : « Je m'y livrerois volontiers, s'il n'en devoit nécessairement résulter une guerre civile dans le Royaume. »

Il s'en faut cependant que les craintes de cette guerre civile soient entièrement évanouies.

Les *Noirs* ont quitté le couvent des Capucins pour transporter leurs séances à la Sorbonne, antique berceau des discordes civiles, où ils sont inspirés par les mânes du despote Richelieu. Les huées et les clameurs du peuple, qui les avoient dégoûtés du quartier Saint-Honoré, les ont poursuivis dans ce nouvel asile. On assure qu'ils ont pris la résolution de s'assembler désormais chez le vicomte de Mirabeau.

Le marquis de Saint-Huruge est le grand maître de cérémonies des huées et des sifflets du peuple. On distribuoit à la porte du club des aristocrates des écus pour siffler, et plusieurs

domestiques ont été payés pour huer leurs maîtres... Le vicomte de Mirabeau et M. Cazalès en rendant compte des insultes qu'ils ont reçues du peuple n'ont pas dit qu'ils les avoient provoquées par les épithètes de « gredins, canaille, » etc., qu'ils adressoient au public. L'officier qui sauva l'abbé Maury le même jour disoit au peuple : « Que faites-vous? Songez que c'est un représentant de la nation, dont la personne est inviolable. » — « Va, b...., reprit un homme du peuple en montrant le poing à l'abbé, patience! tu ne seras pas toujours inviolable! »

Le Roi a fait dire aux aristocrates qu'il verroit de mauvais œil leur protestation contre ce qui a été décrété. Quoiqu'il soit mal entouré, il est fidèle à sa promesse du 4 février. Depuis longtemps le monarque est de la plus grande sobriété; il a conçu le ferme dessein d'acquérir tous les droits à notre vénération comme à notre amour. Il ne vouloit que vingt millions pour la liste civile; ses ministres l'ont engagé à en demander vingt-deux; le club des Jacobins veut lui en donner vingt-cinq. On assure qu'il n'acceptera pas cette augmentation.

On a saisi une quantité d'exemplaires des *Actes des Apôtres*. M. Didot a envoyé à M. Manuel le manuscrit du dernier numéro, signé Pelletier. Celui-ci s'est rendu chez l'administrateur, et, après avoir défendu les droits de la liberté, a insisté pour que son numéro fût publié, « car, a-t-il ajouté, que dira la Reine, si elle ne le lit pas demain matin? » Ce pamphlet aristocratique fait l'amusement habituel de Sa Majesté.

On dit la comtesse d'Artois enceinte, et que, suivant l'étiquette, elle doit repasser en France pour y faire ses couches.

L'ambassadeur de France à Londres a averti M. de Montmorin qu'il existoit une correspondance secrète entre M. de Mirabeau et le duc d'Orléans, et des relations intimes de celui-ci avec le ministre Pitt.

LETTRE DIX-HUITIÈME.

De Paris, le 2 mai 1790.

La scène scandaleuse qu'a causée la nomination de M. de Virieu à la présidence de l'Assemblée a été l'époque de nouvelles

terreurs. Le côté droit a fait ouvertement scission. Il ne lui manquoit jusqu'ici que le courage de braver la lanterne. L'explosion est faite. Le parti vaincu annonce ouvertement le projet de dissoudre l'Assemblée. En voyant à quel point les esprits s'échauffent, on ne peut se rappeler sans inquiétude que la plupart des représentants de la nation ne se réunissent point sans avoir visité les armes dont ils sont secrètement pourvus. Si la certitude d'être observés par un peuple qui s'est montré redoutable modère leurs emportements, au moins a-t-on à craindre que le grand travail de la Constitution ne reste imparfait. C'est une voûte qui n'a aucune solidité, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement terminée. Le résultat de nouvelles élections, l'esprit qui régira une nouvelle législature, les manœuvres de l'interrègne, peuvent changer totalement l'ordre des choses; le Roi vient cependant de déclarer hautement qu'il regrette de n'avoir point été élevé dans les nouveaux principes qu'il a adoptés. « J'aurois pu prévenir, disoit-il dernièrement, tous les maux de l'année passée. »

C'est vraisemblablement à ces circonstances qu'il faut attribuer la baisse des effets publics, que la création des assignats-monnoie avoit un peu relevés. Les élans de l'enthousiasme peuvent produire des effets ressemblant à ceux de la confiance, mais on ne voit encore aucune base solide sur laquelle la confiance puisse s'établir. Des agioteurs ont déjà vendu à 6 pour 100 de perte des assignats-monnoie à livrer au 30 de juin, et il y a des marchés en négociation à 10 pour 100 de perte à la même époque.

Pendant cette crise mille fois fâcheuse, à laquelle on ne peut assigner de terme, les hommes et le numéraire s'évanouissent peu à peu. Les émigrations ont gagné toutes les classes. Un grand nombre de citoyens utiles, d'artisans, de commerçants peu aisés, s'expatrient journellement. Des familles entières ont déjà passé dans l'Amérique septentrionale.

La détresse générale, les troubles, mais surtout les manœuvres coûteuses de l'esprit de parti, ont dérangé beaucoup de fortunes. Les banquiers avoient résisté jusqu'ici à l'effet de ces désordres. Quelques maisons viennent de succomber à leur contre-coup, et l'on craint que leur faillite n'en entraîne un nombre effrayant d'autres. On nomme Tourton et Ravel et Rougemont.

Du 3 mai.

On diroit que nous approchons rapidement d'une crise terrible. L'aristocratie fait les derniers efforts. Elle a voulu employer les gardes suisses à produire une contre-révolution, comme les gardes françoises l'ont été pour la cause du peuple. Il y a eu un combat sanglant entre les premiers et les chasseurs nationaux. On a trouvé des lettres de M. de Favras dans les poches des vingt-deux soldats qui ont été arrêtés dans les Champs-Élysées l'hiver dernier, et que l'on vient d'envoyer au Châtelet. C'est la religion qui est le mot de ralliement, et ce lien doit rapprocher le Châtelet, les Parlements, le clergé, la noblesse, le ministère et tout ce que l'on pourra séduire de troupes réglées. Cette dangereuse coalition agit dans les provinces avec la plus grande activité.

Le Roi montre beaucoup de bonne foi et de fermeté. C'est lui qui a forcé M. de la Luzerne de rendre compte à l'Assemblée nationale du traité avec Alger. Le ministre trouvoit cette démarche au-dessous de sa dignité. « Je n'ai pas besoin de vos avis, a dit le monarque, pour savoir comment je dois me conduire avec la nation. »

A Rennes et à Toulouse, les complots de l'aristocratie, sous le prétexte de la religion, ont eu du succès. Il y a eu dans cette dernière ville du sang répandu. Cette guerre de religion a été provoquée par des libelles incendiaires, des pèlerinages, des indulgences, des expositions du Saint Sacrement, des sermons séditieux, une lettre même de M. Cazalès, dit-on; un pèlerinage fixé au 1er mai à Notre-Dame de Roqueville, chapelle à trois lieues de Toulouse, célèbre dans la guerre des Albigeois, etc.

LETTRE DIX-NEUVIÈME.

De Paris, le 7 mai 1790.

Le Châtelet suit toujours avec beaucoup d'activité l'instruction sur les journées des 5 et 6 octobre. M. de la Châtre vient encore d'y faire une déposition terrible contre le duc d'Orléans, qu'il accuse d'avoir soudoyé les filles pour l'expédition de Versailles, et d'avoir reçu la visite du Coupe-tête, qui lui dit : « Il nous faut

la tête de la Grâce ; je vous réponds que nous l'aurons. » On croit que le duc d'Orléans sera décrété, ainsi que plusieurs membres de l'Assemblée nationale que l'on soupçonne s'être mêlés aux poissardes sous leur travestissement : on nomme le comte de Mirabeau et le duc d'Aiguillon. Ce dernier avoit obtenu un nombre de voix pour la présidence de l'Assemblée nationale. Les *Noirs* lui dirent : « Vous devez savoir, Monsieur, qu'ici, comme sur le trône de France, le sceptre ne tombe point en quenouille. »

Les gens honnêtes et modérés du Châtelet sont disposés à donner leur démission. Le peuple n'a point oublié la lanterne ; il en rappelle journellement l'usage et paroît souvent disposé à donner encore de grands exemples.

Il s'élève des soupçons contre M. de la Fayette. Il est constaté qu'il fait assidûment sa cour à la Reine, qu'il en reçoit des marques d'attention. Ses ennemis ont fait ainsi l'anagramme de son nom : « Dette fatale. »

Il recrute sans cesse pour l'armée nationale des forts de la halle, des charbonniers et autres gens de cette espèce. Il les exerce et leur fait faire le serment civique. On dit qu'il craint la défection d'un grand nombre de bourgeois, gagnés par l'aristocratie ou dégoûtés de la perte de leur temps et de la détresse qui est bien moins l'effet de la révolution qu'une des suites fâcheuses de l'ancien régime.

Du 9 mai.

Nous sommes toujours dans les alarmes. Beaucoup d'esprits sont ébranlés et mésestiment quelques-uns des agents et des moyens de la révolution ; mais ces divisions et ces nuances n'affoiblissent point l'enthousiasme de liberté du plus grand nombre. Le peuple l'a malheureusement encore manifesté par des actes de violence dans plusieurs villes de province. Ces horreurs sont fâcheuses, mais ce sont de grands exemples qui servent à contenir les ennemis de la révolution.

Les Capucins sont toujours unis ; les Jacobins sont plus divisés que jamais, et leur club est le théâtre journalier des plus vives scènes.

LETTRE VINGTIÈME.

De Paris, le 15 mai 1790.

On a encore saisi cette semaine une énorme liasse de papiers qui renferment tous les détails d'une grande conspiration. On a arrêté d'abord plusieurs personnes. M. de Pardieu, président du comité des recherches, en a rendu compte au Roi, qui a versé des larmes. Les dispositions de ce prince ne sont pas équivoques. Aussi, dans la première promenade qu'il vient de faire à cheval, s'est-on borné à distribuer des piquets de garde nationale dans le bois de Boulogne. On a, au contraire, de justes soupçons sur les alentours du monarque. On a arrêté à Vitry-le-François deux courriers de ce qu'on appelle le Comité autrichien des Tuileries. Ces courriers avoient, de six en six lieues, des relais d'excellents chevaux qui leur faisoient faire la course de Paris à Strasbourg en vingt-quatre heures. M. de Saint-Priest est l'âme de ce comité. Le cauteleux garde des sceaux le seconde en différant toujours la sanction et l'expédition des décrets. Il entretient les espérances de la magistrature et du clergé, tandis que le dissimulé la Tour du Pin fomente dans le militaire l'esprit royaliste ou plutôt l'attachement aux anciens principes du gouvernement. Les manœuvres de M. de la Luzerne dans les colonies manifestent également son incivisme. Aussi le terme de ministre est-il devenu odieux au public.

LETTRE VINGT ET UNIÈME.

De Paris, le 22 mai 1790.

La fréquence des conventicules aristocratiques, la Saint-Barthélemy de Montauban, l'apparition de la cocarde noire à Caen et à Rouen, la proximité d'une guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, et la discussion à laquelle elle a donné lieu d'une question décisive pour l'autorité du Roi, ont excité ici une fermentation dont on n'a pas d'idée. La garde nationale est sans cesse sur le qui-vive; les patrouilles de Saint-Roch ont déjà arraché des placards séditieux. Les fanatiques distribuent secrètement un

pamphlet intitulé : « Association de quarante heures pour demander à Dieu le rétablissement de la foi et des mœurs, du règne de Jésus-Christ en France. » La comtesse de Kercade tient magasin de cet écrit, destiné à allumer dans Paris le feu du fanatisme comme à Montauban et à Toulouse.

Au Palais-Royal et aux Tuileries, il y a eu des scènes alarmantes. Quelqu'un disoit à l'occasion des désordres occasionnés par les ministres et par les évêques, que les choses n'iroient bien que lorsqu'on auroit pendu quelqu'un d'entre eux. « Ah! messieurs, s'écrie un citoyen de Montauban, si vous faites cette justice, donnez la préférence à l'évêque de mon pays; il en est le plus digne. » Le peuple a voulu se saisir de ce prélat. Deux députés, qui l'ont pris au milieu d'eux, l'ont sauvé.

Jusqu'à présent on n'avoit point exigé rigoureusement la cocarde tricolore, mais depuis quelque temps celui qui ne la porte pas court des risques sérieux. Les habitants du café du Caveau, la plupart cependant gens honnêtes et modérés, ont arrêté de ne souffrir parmi eux personne sans cette cocarde, et de bâtonner quiconque se refuseroit à la porter. Hier on a brûlé solennellement chez le libraire Gattey les derniers numéros des *Actes des Apôtres;* et on l'attendit longtemps lui-même, non pour le lanterner, a-t-on dit, et sa femme, mais pour le conduire à la Ville.

Les assemblées des noirs se font plus secrètement; elles se tiennent au club nommé le Salon françois. Le peuple s'y étoit porté dernièrement et menaçoit. Un garde national cherchoit à sauver M. d'Agoult : celui-ci, qui avoit sans doute perdu la tête, lui mit le pistolet sur la poitrine. « Frappez, lui dit le garde; je suis ici pour vous défendre; je laisse à mes camarades le soin de me venger. » De ce même Salon françois, Mirabeau-Tonneau a montré le pistolet au peuple, et l'abbé Maury lui a montré son c..., que Cazalès a conspué. Les gardes nationales ne veulent plus protéger ce sabbat, qui a été autorisé par la mairie, et qui est maintenant défendu par la police. Ce tribunal a condamné à deux mois de prison un homme qui a insulté l'abbé Maury, revêtu du double caractère de député et de prêtre. Il n'est permis que de le mépriser.

Madame de Sillery a reçu une lettre du duc d'Orléans, qui lui

mande qu'il regarde comme certaine une guerre générale dans l'Europe, et que si elle a lieu il viendra à Paris pour mettre ses fils au service.

Il est malheureux pour l'Assemblée nationale, si faible en politiques, d'avoir perdu M. de Peyronnet, qui vient de mourir. On reproche à cette assemblée d'avoir entièrement oublié les affaires du dehors, de n'avoir pas même encore organisé l'armée, tandis que toutes les puissances sont prêtes à faire la guerre. Elle auroit dû pressentir que sa nouvelle Constitution exciteroit la jalousie de l'Angleterre, qui, politiquement, ne devra la favoriser qu'autant qu'elle sera mauvaise. Il ne faut pas confondre le ministère anglois avec les sociétés patriotiques de Londres, qui ont rendu un hommage sincère à notre révolution. Le gouvernement anglois craint la splendeur future de la France, et voit avec inquiétude l'esprit d'insurrection qui se communique aux Anglois. Ceux-ci s'aperçoivent que notre nouvelle Constitution a pour le peuple des avantages bien plus réels que la sienne.

Au surplus, on sait parfaitement que la guerre préparée par l'Espagne est l'effet d'une combinaison de notre comité autrichien, et que le duc de la Vauguyon, notre ambassadeur à Madrid, en a été l'instrument. Si l'Espagne ne s'étoit crue certaine d'être secondée par la France, elle n'auroit osé provoquer l'Angleterre, et le droit de faire la guerre ayant été ôté aujourd'hui au pouvoir exécutif, elle se mordra les pouces d'avoir levé ce lièvre.

M. Bailly est reçu très-froidement aux Tuileries depuis qu'il a soutenu qu'il seroit dangereux pour la France de s'engager dans une guerre étrangère.

LETTRE VINGT-DEUXIÈME.

De Paris, le 29 mai 1790.

On avoit fortement prévenu le Roi contre la question relative au droit de faire la paix ou la guerre. Ce monarque même avoit dit dans un moment de vivacité : « S'ils n'ont plus besoin de roi, ils n'ont qu'à me le dire ! »

Pendant que l'on s'occupoit de la décision, tous les ministres étoient réunis ; ils trembloient pour leur autorité ; ils trembloient

pour leur vie, dans le cas où le décret n'auroit pas été agréable au peuple. L'effervescence étoit terrible. M. de la Fayette avoit dit ce matin au Roi : « Sire, au premier coup de canon que l'on tirera sur le pont Neuf, ne soyez point alarmé ; au second, renfermez-vous dans vos appartements avec votre auguste famille, et au même instant j'entourerai votre palais de vingt mille hommes pour garantir vos jours sacrés ; au troisième, je serai uniquement occupé du soin de vous défendre et de mourir s'il le faut pour Votre Majesté. Je ne puis répondre du reste... » Quand on apporta le décret au Roi, il laissa voir une vive émotion à la lecture du premier article. Ayant tout lu, il dit : « Cette décision est telle que je pouvois la désirer ; je ne veux que voir la nation heureuse et libre. »

L'aspect terrible sous lequel le peuple s'est montré ce jour-là doit bien déconcerter la ligue secrète qui conspire toujours contre sa liberté. J'ai été témoin de motions faites dans différents groupes contre les ministres, et les conclusions vont toujours à la lanterne. On en veut beaucoup à M. de Saint-Priest, que l'on croit l'arc-boutant du comité autrichien, cette chaîne anti-populaire dont le premier anneau est aux Tuileries, et qui s'étend dans toutes les cours de l'Europe. En Piémont, ce sont le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc de Bourbon ; en Italie, les Polignac ; en Allemagne, le maréchal de Broglie, les calotins de l'Alsace ; à Vienne, le baron de Breteuil, car l'ambassadeur de France y paroît ami de la révolution ; à Madrid, MM. de la Vauguyon et de Sartines ; en Suisse, Pierre le Noir ; à Londres, le déprédateur Calonne.

Le comité des recherches a des renseignements très-détaillés sur tout ce qui s'est tramé.

Mercredi, à l'occasion des exécutions que le peuple a faites, Paris étoit comme un camp. On crie de plus en plus contre le Châtelet. On s'est vu à la veille d'une insurrection générale du redoutable faubourg Saint-Antoine, qui prétend que les coquins dont Paris est inondé sont salariés par les aristocrates, à raison de trois livres par jour. Le peuple voit partout des traîtres et des conspirateurs. S'ils existent parmi nous, ils ne sont point fort à craindre. Mais on doit gémir de la scission dans le parti patriote.

D'un côté sont MM. de Lameth, Barnave et Duport; de l'autre le comte de Mirabeau, Sieyès, Chapelier, de la Fayette, l'évêque d'Autun.

LETTRE VINGT-TROISIÈME.

De Paris, le 4 juin 1790.

Le départ de l'abbé Maury pour une absence de trois mois, et celui du vicomte de Mirabeau pour son régiment, donnent lieu à divers raisonnements. Dans cette circonstance, ou ils craignent de se trouver exposés à la première fureur du peuple, au milieu des événements qui nous menacent, ou ils veulent seconder dans les provinces le développement des germes de contre-révolution. On ne peut croire que ces intrépides défenseurs de l'ancien régime abandonnent leur cause parce qu'ils la regardent comme perdue... Le Roi et la famille royale vont passer l'été à Saint-Cloud, et l'on parle même déjà d'un voyage de Fontainebleau.

Il y a des apparences de disette dans les provinces centrales du Berry et du Bourbonnois. Le peuple y laisse entrevoir de la fermentation.

L'Assemblée nationale continue l'examen des questions les plus importantes. Celles qui vont fixer tous les yeux sur ses délibérations sont la loi du divorce et celle de la régence, dans le cas où la mort du Roi laisseroit la couronne en minorité.

Du 6 juin.

Le Roi est parti pour Saint-Cloud, aux acclamations du peuple, qui crioit : « *Bon voyage au bon papa !* » Au moment du départ, quelques femmes alloient de groupe en groupe pour répandre l'alarme et exciter de la résistance ; mais on les a fait taire. Les gardes nationaux qui accompagnent le Roi et se relèveront près de sa personne sont au nombre de cinq cents, et il leur a été offert quatre livres par jour. Mais on croit qu'ils voudront faire ce service gratis.

Il y a encore beaucoup de gens qui voient avec peine l'éloignement du Roi, et qui se persuadent qu'après avoir essayé divers voyages à Compiègne et à d'autres châteaux, on le déterminera

un jour à effectuer sa retraite à Metz. C'est ainsi que pensent ceux qui ont été frappés de l'absence de quelques chefs du parti anti-révolutionnaire. Ils prétendent que le Roi a fait une protestation secrète contre les décrets de l'Assemblée, et que c'étoit pour la déposer au Parlement que M. le garde des sceaux s'y est rendu le jour de la Pentecôte.

Ces idées, qui paroissent n'être pas fondées, gagnent tellement, qu'à la première alarme, causée par un mouvement même innocent, et qui n'auroit qu'un rapport supposé avec l'enlèvement ou la fuite, il ne seroit pas étonnant de voir se renouveler les scènes des 5 et 6 octobre.

Le cardinal de la Rochefoucauld a écrit au Pape pour engager Sa Sainteté à accorder la sécularisation aux religieux qui auroient des raisons légitimes de profiter des décrets de l'Assemblée nationale. Un bref vient d'assurer que la sécularisation seroit expédiée gratis, lorsqu'elle seroit appuyée des évêques, seuls juges des raisons alléguées par les religieux sollicitants. Ce bref est l'effet des insinuations des évêques récalcitrants, qui ont engagé le pauvre cardinal à faire cette démarche, comme si, disent les patriotes, les décrets de l'Assemblée nationale avoient besoin de la sanction du Pape.

LETTRE VINGT-QUATRIÈME.

De Paris, le 12 juin 1790.

Peu s'en est fallu que le séjour du Roi à Saint-Cloud depuis le vendredi jusqu'au dimanche ne causât du désordre à Paris. Le bruit s'est répandu que les gardes nationaux étoient mal nourris, qu'ils couchoient en plein air, qu'ils éprouvoient l'insolence des Suisses, et que leurs officiers ne pouvoient entrer au château, dont l'accès étoit libre aux officiers de troupes réglées. Le peuple est devenu furieux, et manifestoit déjà des intentions sinistres sur M. de Saint-Priest, ministre de la maison. On a découvert enfin que le tout se bornoit au mauvais succès des vues plus qu'indiscrètes de deux capitaines. On soupçonne les anti-révolutionnaires de fomenter eux-mêmes les mécontentements du peuple, afin de l'engager à quelque parti extrême : stratagème

singulier de l'aristocratie, de se calomnier elle-même pour exciter une guerre civile!

La maxime de Machiavel, « *Divide et impera* », a fait de grands progrès dans le parti des Jacobins. D'autre part, le rapprochement de M. de la Fayette et du comte de Mirabeau renouvelle les bruits qu'ont répandus les ennemis du commandant. On reproche à l'abbé Sieyès d'avoir cessé de développer les mêmes lumières qu'au commencement de la révolution, dont il a jeté la première pierre.

On ne sait pourquoi le Roi de Sardaigne fait filer une si grande quantité de troupes vers Chambéry. On accuse le prince de Condé d'avoir dit qu'il ne vouloit rentrer en France qu'à la tête d'une armée.

Les aristocrates ont tenu jeudi dernier une assemblée nombreuse et secrète au château de Bagatelle, dans le bois de Boulogne.

Le Roi d'Angleterre se trouvoit dernièrement à une fête angloise. Il reçut de grands applaudissements du peuple. Le duc d'Orléans, qui s'y trouvoit, crut devoir crier : « Vive le Roi! » Un Anglois qui étoit à ses côtés lui dit : « Monseigneur, vous chantez faux. »

LETTRE VINGT-CINQUIÈME.

De Paris, le 19 juin 1790.

Les inquiétudes redoublent sur les événements du mois prochain. Cependant, il paroît certain que le Roi assistera à la grande cérémonie du 14 juillet, et l'on fait pour M. le Dauphin un uniforme national, dont on croit qu'il se revêtira pour y paroître. On a fait au club des Jacobins la motion d'y proclamer Louis XVI Empereur, et la Reine Impératrice, pour abolir le nom de *roi*, devenu si odieux.

La certitude des menées obscures dont on découvre tous les jours des traces est ce qui alarme les bons citoyens pour ce moment, où Paris regorgera de monde. Les écrits incendiaires et les libelles se distribuent dans tous les coins du Royaume, au moyen de la franchise des lettres dont jouissent les ordres mendiants. Un commandant de bataillon a déposé au comité des

recherches de l'Assemblée nationale qu'il avoit arrêté un particulier nouvellement arrivé à Paris, chargé de la commission secrète de traiter avec les armuriers pour la fourniture d'une grande quantité d'armes. Il est détenu à l'Abbaye. Pierre Le Noir a écrit à un de ses amis qu'il sera à Paris sous deux mois et rétabli dans ses places par suite des grands changements qui vont s'opérer. Son ami a remis sa lettre au comité des recherches. Le patriotisme absorbe tous les sentiments.

La loi martiale a été proclamée en Auvergne. Des séditieux avoient essayé d'enlever les armes des gardes nationales, qui ont enfin triomphé.

LETTRE VINGT-SIXIÈME.

De Paris, le 26 juin 1790.

L'espèce de frénésie qui règne dans le peuple pour les uniformes et les baïonnettes, auxquels on accoutume déjà la génération future dans nos enfants les plus jeunes, fait craindre que l'esprit militaire ne détruise chez nous celui du travail et ce goût pour les arts qui sont la source de la splendeur de la France.

Beaucoup de gens débitent, les uns par crainte, les autres par désir, qu'il se passera des choses étranges avant la confédération. Il est certain que dans plusieurs provinces il y a des mouvements inquiétants. Un second massacre a ensanglanté la ville de Nîmes. Près de cent catholiques ont été victimes de leur fanatisme. Après un combat livré aux capucins, dont quatre ont été tués, on a trouvé cachés dans leurs couvents des armes, de l'argent, et des hardes de femmes, dont on devine plus difficilement l'usage que du reste. On a découvert chez un cabaretier des barils de poudre dans un souterrain qui s'étendoit sous le lieu d'assemblée des électeurs. Le maire et l'évêque de Nîmes ont balbutié à la tribune sur cet événement. Lorsque le prélat a dit qu'il n'en avoit reçu aucune nouvelle, une voix s'est élevée et a dit : « Prêtre, tu mens au Seigneur ! »

On prétend que le ministre des affaires étrangères viendra ces jours-ci demander à l'Assemblée nationale une décision au sujet du pacte de famille, attendu que la cour de Madrid demande

vivement une réponse catégorique. Malgré le nombre de députés soumis à la tutelle des ministres et à leur générosité, on doute que ce traité soit confirmé. Le club des Jacobins s'en est occupé, et a ajourné la question.

On parle du mariage du fils du comte d'Artois avec une archiduchesse d'Autriche qui aura les Pays-Bas en dot. Alors les mécontents de France se retireront dans ces provinces, où ils se flattent de méditer avec succès leur vengeance.

Le peuple est toujours fortement prévenu contre l'influence de la maison d'Autriche sur notre gouvernement. Dimanche, à la revue du Champ de Mars, on a beaucoup crié : « Vive le Roi ! » et presque point : « Vive la Reine ! » Le voisin de l'un de ceux qui faisoient cette dernière exclamation lui a dit de se taire et que ce cri lui faisoit mal au cœur. L'autre a continué, et sur-le-champ a reçu un soufflet de ceux qui l'avoient repris. Des particuliers se tenoient chapeau bas, à l'ardeur du soleil, près du carrosse de la Reine : elle leur a dit de se couvrir. Au contraire, cette princesse étant sur son balcon à Saint-Cloud, le dos tourné à la vérité, l'officier de garde ne put jamais parvenir à faire ôter le chapeau aux citoyens qui se tenoient près du château. On cita l'exemple du peuple anglois qui ne salue jamais les rois, celui des Romains, de tous les peuples libres, et enfin l'on imposa silence à l'officier importun.

Un feutier de la Reine, après avoir allumé son feu le matin, se met à lire un libelle affreux contre cette princesse. La Reine entra sans être entendue, et ayant lu quelques lignes par-dessus ses épaules, lui fit des reproches : il osa rire. La Reine le chassa. Quelques instants après, elle lui fit dire qu'elle lui procureroit une place ; l'insolent domestique répondit qu'il n'avoit besoin ni d'elle ni de sa place. Ceux qui ne rendent pas justice à la bonté de cœur de cette princesse doivent apprendre quelle fut sa vengeance. « Il faut, dit-elle, que cet homme ait perdu la tête ! Mais je ne veux pas qu'il manque de pain ; je lui fais 400 livres de pension. »

Il paroît que notre système politique va changer entièrement. On sait que le véritable objet de la correspondance de quelques grosses têtes de l'Assemblée nationale avec des membres du cabi-

net de Saint-James est de lier les deux royaumes par des intérêts communs et par un traité d'alliance.

LETTRE VINGT-SEPTIÈME.

De Paris, le 3 juillet 1790.

Plus l'époque importante du 14 de ce mois approche, plus les bons Parisiens sentent redoubler les alarmes. Il en est qui prétendent que les puissances étrangères n'ont point abandonné le projet d'aider Louis XVI à conquérir son royaume. La guerre d'Espagne et d'Angleterre est, selon eux, un jeu simulé entre les trois cabinets, un prétexte imaginé pour armer sans donner d'ombrage. Ils observent que malgré les apparences de la prompte réduction des Pays-Bas, suite des négociations de Breslau, Léopold se dispose à faire passer un corps de troupes considérable dans le Luxembourg. Ils prétendent que les Prussiens augmentent leurs forces et se réuniront à celles des nôtres qui n'ont point encore entièrement perdu la subordination militaire, et qu'on s'assemblera sur un territoire étranger.

On regarde toujours comme une maladresse, et même comme la suite d'une manœuvre aristocratique, la suppression des titres des nobles. Il est de fait que M. Necker s'est fortement opposé à l'acceptation par le Roi de ce décret, et avoit été sollicité de le faire par les députés les plus populaires, ceux de l'opposition disant hautement que plus l'Assemblée fera de sottises, plus il sera facile de détruire son ouvrage, au moyen de la protestation. Les aristocrates se targuent des effets du mécontentement de la noblesse : il en est déjà résulté, selon eux, une confédération de soixante mille gentilshommes.

Paris est plein de chevaliers de Saint-Louis. On dit que le ministre a depuis trois mois donné huit cents croix, et que la plupart de ceux qui les portent sont des espions et des escrocs.

Le duc d'Orléans est très-certainement attendu ici dans peu de jours. On dit que les héroïnes des 5 et 6 octobre font retentir les airs de leurs cris d'allégresse, et qu'avec une accolade bien tendre elles présenteront à Son Altesse un bouquet de trois couleurs, d'un blanc taché, et un mélange de bleu et de rouge.

Les deux hommes que l'on a arrêtés au château de Saint-Cloud, sur le soupçon de mauvais desseins, ont évidemment la tête dérangée. On ne doit pas s'en étonner : l'un est le fils du généalogiste d'Hozier, l'autre d'un financier nommé Petit-Jean.

Samedi dernier, M. Necker a été insulté grossièrement, en traversant les Tuileries. Au sortir de chez le Roi, quelques forcenés lui ont dit : « Coquin, rends tes comptes ! » Si la demande eût été plus civile, elle n'auroit pas été déplacée, car il y a longtemps qu'il les promet, sans tenir parole.

Du 4 juillet.

Il y a eu hier et avant-hier quelques attroupements dans Paris, et le Palais-Royal a été fort agité. Une vestale de ce jardin s'est écriée : « Encore des motions ! Nous ne ferons donc encore rien aujourd'hui. »

On a suspendu les élections pour prévenir les troubles : il est à craindre que toutes les précautions ne soient pas suffisantes.

LETTRE VINGT-HUITIÈME.

De Paris, le 10 juillet 1790.

La correspondance du duc d'Orléans avec M. de la Fayette au sujet de son retour a donné au public quelques lumières sur le schisme qui divise les royalistes et les républicains. L'exil dans lequel le premier a été tenu par le commandant général jette maintenant de la défaveur sur celui-ci et sur son parti, qui l'emportoit sur l'autre. Mais on prétend qu'il va s'opérer un rapprochement, au moyen d'une espèce de capitulation entre les deux chefs. Alors on verra sans alarmes reparoître celui de la démocratie.

On a dit qu'un ordre du Roi s'opposoit aussi au retour du duc d'Orléans. Soit que l'illégalité de cet acte de despotisme l'ait rendu nul, soit que cette capitulation l'ait fait révoquer, le duc d'Orléans va paroître. Il n'y a aucune charge contre lui au comité des recherches. Les dépositions faites contre lui au Châtelet l'inculpent fortement ; mais on ne peut lancer de décret de prise de corps contre un député sans le consentement de l'Assemblée nationale.

On parle aussi de la réconciliation des deux frères Mirabeau.

M. Cazalès, ajoute-t-on, leur a dit : « Vous étiez de grands imbéciles d'être brouillés ensemble! Avec l'esprit que vous avez, vous pouvez seuls, quand vous le voudrez, mener les deux partis et tout le royaume! » Il est du moins certain qu'on a fait des tentatives pour ce raccommodement.

Un jour Mirabeau l'aîné reprochoit à son frère son ivrognerie. Le cadet répond : « De tous les vices de la famille, vous ne m'avez laissé que celui-là; il a bien fallu m'en accommoder. »

On a découvert que Mirabeau l'aîné a fait des voyages clandestins à Saint-Cloud, qu'il a eu des conférences avec la Reine et avec les ministres, qui lui ont ménagé une entrevue nocturne avec le Roi. Il doit faire la motion d'accorder une amnistie générale aux fugitifs et aux accusés coupables ou non. Tout est renvoyé après l'époque remarquable du 14, même les comptes promis par M. Necker, même les notes explicatives demandées à son commis Dufresne, la réponse catégorique exigée par la cour de Madrid, etc. Suivant les dernières lettres de Madrid, on y craignoit une insurrection terrible. Ceci et la certitude de n'être point secourue par la France ont apparemment déterminé la cour d'Espagne à quelques sacrifices envers l'Angleterre. Les assurances sont prodigieusement baissées, et le gouvernement espagnol a fait annoncer dans tous les ports que l'on pouvoit mettre en mer avec sécurité. Bien des gens s'obstinent à soutenir que ces apparences de guerre n'étoient qu'un jeu aristocratique. Notre ministère emploie tous les moyens, ceux même de la séduction, pour préparer un bon accueil à son mémoire en faveur du pacte de famille; mais les esprits ne sauroient, après le 14 juillet, qu'être encore plus mal disposés pour ces combinaisons ministérielles. A en juger par les discours de M. Dupont de Nemours, ami intime de M. Necker, ce ministre est dans les mêmes principes que M. de Montmorin : c'est, dit-on hautement, un tort de plus à ajouter à celui de ne vouloir point rendre des comptes, de chercher à faire toujours parler de soi et à se rendre important, enfin à ménager les deux partis, sans cesser d'être l'objet de la haine de tous les deux. On suppose toujours M. Necker le moins coupable des ministres; mais il offre cette singularité d'avoir le moins de partisans.

Du 11 juillet.

Plus le grand jour approche, plus les inquiétudes sont vives. Le Roi restera à Paris jusqu'au 22.

Les effets publics ont prodigieusement baissé depuis quelques jours. Les billets de caisse perdent quatre à cinq pour cent.

LETTRE VINGT-NEUVIÈME.

De Paris, le 13 juillet 1790.

Malgré le nombre extraordinaire d'étrangers qu'amène ici la fête de la fédération, et qui remplace bien celui des fuyards et des peureux, le prix des denrées n'a pas augmenté, par les sages précautions prises à ce sujet par la municipalité. Il n'y a que les filles du Palais-Royal qui demandent une rétribution double, et les amis de la liberté, les bons citoyens, la payent avec plaisir. Il y auroit en effet de l'ingratitude à refuser à ces dignes compatriotes le prix de tant et de si justes mouvements qu'elles se sont donné pour la liberté.

On a exécuté ce matin dans l'église de Notre-Dame un salmis de versets latins pris dans les psaumes, sous lesquels le musicien Candeille, choriste de l'Opéra, avoit mis une musique très-bruyante, que nos bons Parisiens ont trouvée très-brillante.

Cette après-dinée, le Roi, en sa qualité de commandant général des troupes nationales et de ligne, a passé en revue les députés des gardes nationales pour la fédération. M. Necker s'étant trouvé à cette revue, et affectant de s'y faire voir, des voix, et même en grand nombre, se sont écriées : « Va dans ton cabinet, travailler à faire tes comptes ou tes contes ! » L'entente est au diseur.

Du 16 juillet.

Enfin, ce grand jour est passé sans aucun des accidents qu'on avoit lieu de craindre. On avoit appréhendé que le Champ de Mars ne fût inondé du sang des François ; il ne l'a été réellement que de torrents de pluie, que le peuple a appelés gaiement les pleurs de l'aristocratie. Nul autre accident n'a troublé cette fête : elle a été belle, tranquille, majestueuse. Je vous dirai seulement

que le héros de la fête a été M. de la Fayette, que le duc d'Orléans n'y a pas marqué, et qu'on trouve que le Roi y a mal marqué.

Il n'a pas voulu venir prononcer son serment à l'autel élevé au milieu du champ de la fédération, malgré les instances de M. de la Fayette. On a remarqué (car on remarque tout, l'on donne des motifs à tout, on explique tout) que pendant toute la cérémonie il s'étoit étendu dans son fauteuil d'une façon fort nonchalante et qu'on a trouvée même indécente, car ce n'est plus le peuple qui veut avoir le chapeau bas. Enfin, la satisfaction n'est pas complète, du moins aux yeux des personnes éclairées. Aussi a-t-on bien vite profité de ce petit moment de défaveur pour chercher à exciter un soulèvement contre le Roi même : sept ou huit personnes ont été arrêtées à différents temps, en différents lieux, pour avoir débité que le Roi n'ayant pas prêté le serment à l'autel de la patrie, celui qu'il avoit prononcé étoit nul, et qu'il falloit lui faire recommencer la cérémonie. On a regardé ces motionnaires comme soudoyés par l'aristocratie, et ce qu'il y a de singulier, c'est que parmi les arrêtés sont plusieurs soldats de la garde nationale qui avoient été hébergés pendant quelques jours par *Philippe Capet* (le duc d'Orléans), et que les arrêtants étoient tous des gardes fédérés des provinces, qui ignoroient apparemment que ce qui est licence dans tout le royaume, et même à Paris, n'est que la liberté au Palais-Royal.

Cependant, il faut avouer qu'un serment étant un acte religieux, il devoit se prêter sur l'autel qui avoit été élevé pour le recevoir : le Roi le devoit ostensible à tout son peuple. Mais le corps législatif le devoit également, et il l'a fait sans se déplacer. On rejette cette double faute sur le comité de constitution, que l'on dit ouvertement dévoué à la cour, et la cour a un crédit puissant, quoique caché.

La plupart des courtisans qui avoient des billets pour des places près de la Reine se sont mêlés parmi le peuple et ont donné leurs billets à des valets de chambre, à des couturières, et autres personnes soldées pour crier « Vive la Reine ! » Mais toutes les fois que ce cri étoit prononcé, quoique foiblement, il étoit à l'instant étouffé par ceux de « Vive la nation, vive le Roi ! », que

poussoit tout le peuple, et qu'il ne pousse plus, comme autrefois, machinalement. Il est assez éclairé pour sentir que la nation est plus que le Roi, et lorsque le Corps législatif est entré dans le champ, il a crié seulement « Vive la nation ! »

Après les cris de « Vive la loi, vive la nation, vive le Roi ! » les plus communs ont été : « Vivent nos frères et nos amis ! » prononcé par les Parisiens, et « Vivent les conquérants de la liberté ! » prononcé par les étrangers.

Il y avoit du mélange dans les troupes de ligne ; on a cru y voir du patriotisme, mais on peut dire qu'en général elles n'ont pas partagé l'enthousiasme, et n'ont pas fraternisé avec les Parisiens, comme les gardes nationales.

Toutes les pensions ont été supprimées à l'assemblée du 15, et il a été décrété que la somme qui seroit destinée aux nouvelles ne pourroit excéder dix millions.

Il y a eu des désordres à Lyon ; le peuple y a brisé les barrières, et ne veut plus payer d'impôts.

LETTRE TRENTIÈME.

De Paris, le 19 juillet 1790.

Le rassemblement des troupes du Roi de Sardaigne près des frontières de France est très-vrai et très-sérieux. M. de Montmorin en a même donné avis à l'Assemblée nationale, ou du moins à son comité de recherches. D'après cet avis patriotique, qui ne prendroit ce ministre pour excellent citoyen? Mais il ne l'a donné que lorsque personne ne l'ignoroit plus.

Les aristocrates françois pleuvent à Turin. Le peuple est très-fatigué de leurs manières libres et orgueilleuses, de leurs propos insolents, capables de provoquer une insurrection générale contre eux. Le Roi, qui est bon, les accueille, mais en même temps les porte sur les épaules et désireroit fort en être délivré. Peut-être, sans madame d'Artois, sa fille, qu'il aime beaucoup, leur auroit-il déjà signifié leur congé. Ce qui est certain, c'est qu'il vieillit à vue d'œil, dans la crainte de voir ses peuples se ressouvenir aussi des droits de l'homme et lui redemander leur liberté et leur constitution.

Du 23 juillet.

Tandis qu'après des jours trop orageux, le calme semble se rétablir en France, lorsque les fiers tyrans de l'aristocratie sont écrasés par la philosophie et la raison, la foudre se forme autour de nous. On ne peut voir sans inquiétude les troupes étrangères qui se rassemblent sur nos frontières, et les flottes nombreuses qui entrent sur l'Océan. On regarde toujours comme une *guerre blanche* celle qui semble prête à éclater entre les cours de Madrid et de Londres. On assure que le prince de Condé va se mettre à la tête de troupes sardes, secouru par l'argent de l'Angleterre. Le cabinet de Saint-James est soupçonné de machiavélisme et d'astuce italienne; mais rien ne doit effrayer une nation qui a l'énergie de la liberté. Malheur à ses ennemis, quels qu'ils soient! Malheur aux ministres anglois, s'ils conspirent contre nous! C'est par la nation angloise que la France seroit protégée et vengée à Londres même. Sa cause est celle du peuple et de l'humanité.

Chaque district de Paris a fêté les confédérés logés dans l'arrondissement. M. Necker, président honoraire de celui des Filles Saint-Thomas, ayant donné 5,000 livres pour sa cotisation, est venu au souper pour humer l'encens de la reconnoissance. Mais il n'en a pas eu pour son argent; car quelqu'un ayant voulu crier « Vive Necker! » on lui a imposé silence, et une femme s'étant écriée : « C'est qu'il n'est plus aimé! » on lui a répondu avec une véracité peu galante : « Nous lui avons rendu justice! » Ce qu'il y a de pis, c'est qu'à cet instant dix-huit mille bouteilles étaient déjà vidées, et *in vino veritas*.

Un fédéré d'Anjou a fait un compliment à la Reine sur son courage héroïque. La Reine, en lui montrant le garde du corps qui a défendu l'entrée de son appartement, lui a répondu : « Adressez, Monsieur, votre éloquent éloge à l'intrépide militaire qui, défendant mes jours, m'a fait *connoître* les François. » Cette princesse a pourtant dit à une députation du comité des recherches et du Châtelet, *qu'elle avoit oublié*. Elle doit même donner une fête aux Champs-Élysées. Mais la conspiration Maillebois et ce drapeau blanc placé le 14 au-dessus de la tribune de la Reine dans le champ de la fédération, etc., ont de nouveau donné des impressions fâcheuses au peuple.

Trois dames arrêtées à Nancy, pour l'affaire des sieurs d'Hozier et Petit-Jean, sont arrivées à Paris, mais ne sont pas en prison. Elles sont jeunes, jolies, intéressantes, et douze officiers du régiment du Roi les ont suivies jusqu'à Paris, et leur ont juré de les défendre jusqu'à la mort. Dans quels temps revenez-vous, vieux sentiments de la chevalerie françoise! On sait par leur interrogatoire que ces dames étoient en relation avec les illuminés de Saint-Cloud; on prétend même qu'elles sont impliquées dans la conspiration de Maillebois.

Le plan de cette conspiration, dont le Saint-Priest étoit le directeur général, Maillebois le général, à la place du maréchal de Broglie dont le Saint-Priest n'étoit pas content, de Bonne-Savardin le négociateur, dont Mounier et Lally-Tollendal devoient rédiger le manifeste, étoit d'introduire trois armées étrangères par trois endroits différents, auxquelles seroient venus se rallier tous les aristocrates et les contre-révolutionnaires.

Les élèves de l'école françoise de peinture à Rome ayant arboré la cocarde patriotique, ce signe de la liberté a réveillé dans quelques cœurs romains ce sentiment qui fit de leurs ancêtres les rois de l'univers.

LETTRE TRENTE ET UNIÈME.

De Paris, le 31 juillet 1790.

Les ardents patriotes se réjouissent de la fermentation populaire, qui nous annonce de nouvelles secousses. La sécurité avoit entraîné un relâchement dont les ennemis de la Constitution se disposoient à profiter.

Les plus violentes motions au Palais-Royal ont effrayé les ministres. M. Necker même n'est pas en sûreté. Il devoit, dit-on, se démettre plutôt que de se prêter à de nouvelles dilapidations. On lui reproche des envois d'argent au comte d'Artois; on rappelle le dépôt d'une protestation du Roi que l'on croit avoir été fait par le garde des sceaux au Parlement, le jour de la Pentecôte. On prétend que le château de Compiègne est préparé pour recevoir le Roi, que l'on veut toujours transporter à Metz. Enfin, le peuple s'échauffe de plus en plus, dans l'idée que l'armée de

Sardaigne, se renforcant chaque jour par les employés des fermes et les domestiques qui s'échappent de France, est prête à fondre sur le Royaume; que l'Angleterre, d'accord avec nos ministres, arme contre nous; que le cardinal de Rohan ne se tient dans une de ses terres, sur le territoire d'Allemagne, que pour ménager en Alsace une explosion que soutiendront des troupes étrangères; que les Autrichiens cherchent moins encore à réduire les Brabançons par les armes qu'à seconder une contre-révolution chez nous. Des volontaires se présentent en foule pour la défense de l'État : dix mille en deux jours se sont fait inscrire à Paris. L'Assemblée nationale, instruite que le cardinal de Rohan vouloit faire transporter hors de France ses meubles et ses effets, a ordonné à la municipalité de Strasbourg d'en faire l'inventaire et de les prendre sous sa garde.

Très-probablement la vérité sur ces projets alarmants ne tardera point à nous être connue. M. Bonne-Savardin a été arrêté à Châlons, et c'est M. de la Fayette, que l'on osoit soupçonner de complicité pour son évasion, à qui l'on doit cette importante capture. Le fugitif étoit dans la voiture de l'abbé de Bermond, député de Paris à l'Assemblée nationale, qui le conduisoit lui-même avec un garde national. Ces trois personnages sont ramenés à Paris.

Du 1er août.

On remarque avec plaisir une nouvelle activité dans la vigilance des citoyens. Il paroît que la confiscation des biens des fugitifs ou leur prompt retour formera le dénoûment de ce drame terrible qui nous occupe depuis un an. Mirabeau le jeune veut quitter la partie ici, pour en commencer une plus éclatante. On assure qu'il se dispose à passer en Espagne, sans doute pour y seconder le prince de Condé.

LETTRE TRENTE-DEUXIÈME.

De Paris, le 8 août 1790.

Les cours de Londres et de Madrid paroissent d'accord, et elles continuent leurs armements. On ne pénètre point les secrets des cabinets de Madrid et de Saint-James. Pitt et Grenville sont les

seuls qui dirigent la politique angloise. Le Roi d'Espagne a demandé au nôtre une réponse nette et précise sur la valeur actuelle du pacte de famille. On ne doute point que tous ces jeux de la politique ne tiennent à la grande partie d'échecs que le peuple françois a commencée contre l'autorité des rois.

Il existe une correspondance suivie entre les aristocrates du dehors et ceux du dedans du royaume. On porte la séduction dans les milices nationales; on remarque dans les régiments des frontières des désertions successives de soldats, d'officiers même, et l'on croit qu'il y a au dehors des noyaux autour desquels se réunissent tous ceux qui veulent seconder les projets contraires à la révolution.

On assure que M. de Montmorin a dit à un député ces jours-ci : « Si vous m'y forcez, je découvrirai tout. » M. Necker n'a inculpé personne en cherchant à se justifier. On trouve ses comptes trop vagues : il veut se retirer.

Les ministres sont divisés entre eux ; l'Assemblée nationale l'est plus que jamais; les milices nationales le sont également. Il n'y a point de subordination dans la garde soldée : ses capitaines et le commandant général même ne peuvent s'en faire obéir.

Riquetti ou Mirabeau l'aîné a perdu la confiance du parti patriotique : on le dit réconcilié avec son frère. On prétend que le désir et l'espoir d'entrer dans le ministère l'ont même réconcilié avec le despotisme.

La Société des amis de la presse se prépare à dénoncer M. de la Fayette, à cause de son ordre contre le colportage. On a déjà entendu parler dans quelques groupes populaires du besoin que la capitale a d'une saignée : la misère, le mécontentement, la confusion et la variabilité des opinions, l'animosité et les terreurs, tout concourt à faire redouter de nouvelles scènes fâcheuses.

Le duc d'Orléans est assidu à l'Assemblée nationale; mais il affecte de s'éloigner de ses partisans connus : les Barnave, les d'Aiguillon, etc.

Le Roi est mieux. Pendant son indisposition, la Reine a reçu et accueilli tous ceux qui se sont présentés pour s'informer de la santé du monarque.

De Metz, le 7 août.

Nous avons ici des troubles cruels. Une troupe d'anciens miliciens s'est portée chez M. de Pont, notre intendant, pour lui faire rendre compte, se plaignant de concussions à leur préjudice. Le pauvre intendant perdit connoissance en entendant répéter sans cesse à ses oreilles le terrible mot de *lanterne*. M. Duteil, commandant de la garde nationale, a enfin réussi à le tirer de leurs mains. Mais le régiment de Picardie a commencé une insurrection plus effrayante encore. Les soldats ont imposé à leurs officiers par des menaces, se sont emparés de la caisse, et la répandant chez les traiteurs et les cabaretiers, se sont mis dans le cas de commettre de plus grands désordres. Les autres régiments n'ont pas tardé de mettre aussi leurs officiers aux arrêts, jusqu'à ce qu'ils aient, ont-ils dit, pillé toutes les caisses et les bourgeois.

Nous sommes dans les transes. Les paysans parlent de pendre leurs seigneurs. Les bruits d'une contre-révolution ont donné lieu à cette explosion.

LETTRE TRENTE-TROISIÈME.

De Paris, le 14 août 1790.

La continuation des armements de l'Espagne et de l'Angleterre nous inquiète. Cependant les fonds se soutiennent, et tous nos voisins paroissent avoir trop à faire chez eux pour se mêler de nos affaires. L'Irlande est en fermentation. Les indispositions morales du Roi d'Angleterre se font ressentir de nouveau. Les esprits espagnols ne sont point tranquilles. On assure qu'il y a eu à Turin une insurrection qui peut avoir des suites; et les Brabançons et les Liégeois préparent, chacun de leur côté, une résistance assez vigoureuse pour que les Allemands ne puissent rien entreprendre contre nous.

Felix crimen desinit esse crimen : c'est ce que disent à haute voix les ardents partisans de Philippe d'Orléans et de Mirabeau l'aîné, indignés de la dénonciation publique faite à l'Assemblée nationale de ces deux apôtres de la démocratie par les « héros de Thémis », titre que prennent messieurs du Châtelet, en opposi-

tion à leur anagramme *lâcheté*. Philippe d'Orléans fait paroître un mémoire justificatif. Son épouse est devenue l'idole du peuple. Elle en a reçu dernièrement les plus vifs applaudissements en traversant les Tuileries, et le duc de Chartres en avoit reçu de pareils au Palais-Royal. Philippe d'Orléans et M. de la Fayette ont eu ensemble un entretien particulier, à la suite duquel ce dernier a levé l'ordre d'empêcher les pelotons patriotiques, qui ont recommencé avec plus de fureur que jamais aux Tuileries et au Palais-Royal. Un des orateurs de ces assemblées a fait la motion d'envoyer une députation au peuple anglois, en lui portant la tête des ministres françois, avec ordre de rapporter en échange celle des ministres anglois. La motion a été vivement applaudie; il ne manque que l'exécuteur, et c'est là le grelot des rats.

Le murmure contre le Châtelet s'accroît de jour en jour. Le club des Jacobins veut qu'il soit mandé à la barre de l'Assemblée nationale, où Mirabeau doit prendre sa revanche, en présentant le tableau de toutes ses prévarications, en l'accusant de n'avoir pas informé contre la Reine, qui se trouve inculpée d'avoir fait une dénonciation séditieuse et une scission dans les députés patriotes; enfin, de chercher à détourner les yeux de dessus la conspiration Saint-Priest, et d'être liguée avec les noirs et les ministres pour retarder toutes les opérations de l'Assemblée nationale.

Les patriotes françois ne sont pas ingrats; ils se souviennent des services essentiels rendus à la Constitution par Mirabeau l'aîné et Philippe d'Orléans. Ils sont décidés à soutenir et à innocenter ces deux principaux acteurs de la révolution. Le club des Jacobins et celui de 1789 se sont même rapprochés à ce sujet, et une distinction de logique doit les arracher au Châtelet, qui n'a, dit-on, que le jugement des crimes de lèse-nation; or, l'assassinat même du Roi ne seroit qu'un crime de lèse-majesté, à plus forte raison celui de la Reine; donc les chefs de la journée du 6 octobre ne seroient tout au plus coupables que du crime de lèse-majesté; donc ils ne sont pas justiciables du Châtelet, auquel l'Assemblée nationale ne devoit pas même abandonner l'illustre mademoiselle Théroigne, ni l'homme à la grande barbe, ni MM. Armand et Blangi, ni les quidams habillés en femmes, et

qui devoit, au contraire, informer contre l'orgie des gardes du corps du 1er octobre, l'investissement de l'Assemblée nationale, la famine de Paris, le projet de conduire le Roi à Metz : voilà les crimes de lèse-nation dont la Reine est accusée. Et par une suite de la distinction précédente, on ne peut faire un crime à MM. d'Orléans et Mirabeau de ce que quelques-uns en particulier ont paru en vouloir aux jours de la Reine; car, en supposant qu'ils aient été les moteurs, ils ne se sont pas compromis, ils ne sont pas chargés dans les renseignements donnés par les comités, mais seulement par des témoins qui sont leurs ennemis personnels.

En voilà assez pour faire juger quel est l'esprit du jour. En général, la division même des patriotes, la corruption d'un grand nombre de députés, la conduite privée de quelques-uns, leur lenteur pour l'achèvement de leur Constitution, aliènent beaucoup de révolutionnaires, grossissent le nombre des mécontents, font désirer à tous les bons citoyens une nouvelle législature, et peuvent faire regretter au peuple « les oignons d'Égypte », ce qui laisse toujours aux contre-révolutionnaires l'espérance prochaine d'un *jan de retour*.

Il ne reste plus que quarante millions d'assignats sur les biens du clergé; tout le reste est déjà mangé. Beaucoup de députés de l'Assemblée qui en y entrant ne possédoient pas un sou, se disposent à acheter des biens du clergé. De ce nombre est M. Barnave, qui doit en acheter pour 100,000 livres au moins. Ces écus pourroient bien être marqués au coin d'Orléans.

LETTRE TRENTE-QUATRIÈME.

De Paris, le 21 août 1790.

L'Assemblée nationale éprouve habituellement les plus violentes secousses par les écarts de la parole, qui vont jusqu'aux insultes les plus affreuses.

Quand on a discuté si l'abbé de Barmond resteroit dans les liens de l'arrestation, M. Frondeville s'est écrié : « Comment un citoyen honnête peut-il être détenu, tandis que des assassins encore armés du poignard dont ils vouloient frapper leur prince

sont en liberté et siégent peut-être parmi nous! » On l'a forcé de descendre à la barre, et la dénonciation du Châtelet a été son excuse. Mais l'instant d'après, M. Folleville a renchéri sur cette apostrophe hardie en demandant qu'il fût voté des remerciments à M. Frondeville pour la modération de son mot « peut-être ».

Par le signalement qu'on donnoit au geôlier de l'Abbaye de l'abbé de Barmond, il s'est écrié : « Voilà l'aide de camp de M. de la Fayette qui m'a enlevé mon Bonne-Savardin! »

Lorsque M. Dupont fut si harcelé pour éluder les intentions de la majorité au sujet du mémoire de son ami Necker, M. Camus s'est approché du président et lui a dit à l'oreille : « Si vous persistez à poser la question d'une manière artificieuse, je monte à la tribune et je déclare que vous avez 22,000 livres de pension. »

La dette nationale se monte à 4,952,145,065 livres.

M. de Mirabeau l'aîné a fait la motion de licencier l'armée ; elle a été renvoyée au comité militaire.

L'acte de générosité du Roi envers les imprimeurs de Paris, à la sollicitation de la Reine, est regardé comme la récompense que cette princesse a cru devoir accorder aux imprimeurs des ouvrages aristocratiques, qu'elle lit tous très-exactement, se délectant particulièrement dans la lecture des *Actes des Apôtres*, ce qui lui a valu le titre de *Regina apostolorum*.

Le ministère britannique ne désarme pas. Le gouvernement de Naples a fait enlever un grand nombre de François qui y étoient domiciliés depuis longtemps; on les a liés et conduits hors du royaume. Il paroît même que leurs effets ont été abandonnés au pillage. L'ambassadeur de France a réclamé contre cette violation du droit des gens ; mais le gouvernement a répondu qu'il avoit ses raisons, et qu'il avoit ménagé l'honneur des François.

LETTRE TRENTE-CINQUIÈME.

De Paris, le 28 août 1790.

Le conseil du comte d'Artois vient de faire paroître « l'exposé de ses affaires ». C'est une espèce de compte rendu à la nation, à laquelle on apprend que ce prince, depuis qu'il est à Turin, a

réduit sa dépense, pour toute sa maison, à deux mille écus par semaine, et qu'il abandonne le reste à ses créanciers. D'après son traitement, fixé par l'Assemblée nationale à un million, ce seroient 700,000 livres de liquidées par an. Ne seroit-ce pas dommage de troubler une si belle retraite et de le rappeler en France, à la porte de laquelle il paroît frapper par ce mémoire justificatif?

On est persuadé qu'il faudra faire une saignée pour dégager les voies aristocratiques; quelques chefs du Palais-Royal distribuent la liste de ceux qui ont besoin de ce régime, comme les noirs ont également une liste de proscription, pour le cas du succès d'une contre-révolution, qui est fixée au mois prochain. Le signal doit en être donné dans les provinces le 1er, et elle doit s'opérer dans la capitale le 7. Ainsi, de part et d'autre, on est prévenu. Le garde des sceaux a aussi sa liste de tous les écrivains qu'il veut sacrifier à sa vengeance.

Madame de Faucigny, dame de compagnie de Madame Victoire, présentée à Bellevue le lendemain de la motion de son mari de tomber à coups de sabre sur ces gaillards-là (les démocrates), y a reçu un accueil distingué de sa maîtresse, qui lui a donné la droite à table.

La Reine fait travailler M. de Saint-Priest au rétablissement de la maison du Roi. Ce plan est concerté avec les autres ministres. *Monsieur,* qui se cache toujours derrière la toile, s'en mêle aussi. Le Roi, qu'on tourne comme on veut, a agréé ce plan. On a engagé sous main un membre de l'Assemblée nationale à en faire la motion : beaucoup de députés doivent l'appuyer; il y a au moins un tiers de gagné.

Un courtisan reprochoit dernièrement au Roi de ne faire aucune difficulté pour la sanction des décrets de l'Assemblée. « Écoutez, dit bonnement le Roi; dans ce moment, il faut tendre le doigt et ne rien dire; mais chacun son tour. »

On reçoit des nouvelles satisfaisantes de tous les régiments qu'on présentoit comme autant de révoltés. Ces révoltes étoient toutes fomentées par les aristocrates, qui se plaisent à battre l'eau pour la troubler. Tous les soldats annoncent la plus parfaite soumission aux décrets de l'Assemblée.

Il est question à la cour de Saint-Cloud de nommer un connétable. Mais ce ne sera pas M. de la Fayette. Depuis quelque temps il perd beaucoup de sa considération. Il n'a pas paru à l'Assemblée depuis trois semaines. On a remarqué que c'est depuis que Philippe Capet y va tous les jours. Cet ex-prince ne veut, dit-on, accepter de cartel qu'avec M. de la Fayette, peut-être parce que celui-ci ne veut pas se battre, ainsi qu'il l'a déjà déclaré dans d'autres occasions où on lui proposoit le duel. Sa raison est que sa vie est nécessaire à la révolution et qu'elle appartient en conséquence à la nation.

Le décret sur le pacte de famille a rallumé la fermentation des esprits : ce décret a été rendu à l'unanimité. Le rapport fait par le comte de Mirabeau sera admiré dans les pays étrangers. Mais est-ce un chef-d'œuvre de politique ou de scélératesse (car on lui donne ces deux noms)? Au sortir de l'Assemblée, les noirs se sont écriés : « Enfin nous avons triomphé ! »

On n'est pas sans inquiétude sur le départ de tous les ambassadeurs anti-révolutionnaires. En même temps, la cour de Saint-Cloud est dans la plus grande agitation : on y écrit jour et nuit; les courriers se succèdent sans interruption. C'est la Reine qui dirige tous ces mouvements, et qui, au sortir des bureaux, reparoît en public en affectant l'air de la plus grande tranquillité. Une dame de la cour s'est échappée la nuit, s'est rendue à Paris chez M. Barnave, auquel elle a dénoncé tous ces mouvements secrets. Mais que signifient-ils? C'est ce qu'elle n'a pu dire.

Le Roi a retiré la pétition que ses ministres lui avoient si gauchement fait faire de dix-huit châteaux, montant à vingt millions. Il se borne à huit : le Louvre et les Tuileries, Versailles, Rambouillet, Fontainebleau, Compiègne, Saint-Germain, Saint-Cloud et le château de Pau.

Il y a à Paris six à sept cents députés des provinces, villes, districts, etc., pour demander des explications des décrets qui, depuis quelque temps, deviennent d'une obscurité effrayante, ou pour faire des demandes particulières, de façon que l'Assemblée ne sait plus ni à qui entendre ni comment répondre.

LETTRE TRENTE-SIXIÈME.

De Paris, le 3 septembre 1790.

C'est à M. de la Fayette que la voix publique reproche aujourd'hui le massacre de Nancy : c'est lui qui a déterminé le décret imprudent et sévère de l'Assemblée nationale en faisant l'éloge de M. de Bouillé. On remarque qu'il ne va plus à l'Assemblée que lorsqu'il est question de favoriser le pouvoir exécutif; enfin, il ne se fait considérer ni comme député, ni comme politique, ni même comme courtisan. Encore une réputation éclipsée! Tout favorise dans ce moment, non pas une contre-révolution, mais une nouvelle révolution qu'on projette, qui a même été décidée au club des Jacobins. Voici ce projet : échauffer les têtes du Palais-Royal et du faubourg Saint-Antoine, faire demander au Roi le renvoi des ministres qui ont comblé la mesure de leur iniquité, peut-être même prendre leurs têtes. Alors la cour n'aura plus de ressources, la cabale autrichienne sera anéantie. Le peuple n'a fait la loi, l'Assemblée nationale ne s'est élevée à la hauteur de la révolution que par une insurrection, et cette insurrection n'a eu lieu que lorsque la cour a fait les plus grandes sottises, comme la séance royale, l'orgie des gardes du corps, l'investissement de Paris. Cette fois, ce sera la fusillade de Nancy. Le club des Jacobins voit que tout le désordre actuel ne vient que de la scission avec le club de 1789, qui, étant l'ouvrage des ministres, n'aura plus de consistance après la défaite et l'expulsion des ministres : alors le club des Jacobins lui tendra les bras. M. de la Fayette ayant perdu beaucoup de sa considération, la garde nationale ne lui obéira pas s'il donne l'ordre de tirer sur le peuple et tirera plutôt sur lui. C'est du moins l'opinion du club des Jacobins; c'est même celle des patriotes qu'il faut ce qu'ils appellent « une saignée ».

On a fait des paris aux Tuileries, sous les yeux du public, qu'il y auroit une guerre civile à Paris avant le 22 de ce mois, probablement pour en donner l'idée et l'exciter.

Du 8 septembre.

La nouvelle du triomphe sanglant de M. de Bouillé a augmenté la fermentation. Cinq à six mille personnes sont parties du Palais-

Royal après avoir fait la motion de demander l'arrestation des ministres. L'Assemblée nationale a suspendu ses délibérations, et leur a fait dire qu'il falloit faire cette pétition dans les sections. De nombreux détachements de la garde nationale sont arrivés aux avenues de la salle avec du canon, et le peuple s'est dissipé. Au milieu de cette effervescence, une voix s'est élevée pour proposer d'aller chercher le Roi à Saint-Cloud ; mais elle a été étouffée par un *non* unanime, pour ne point faire de peine au Roi : ce qui prouve que ce prince est toujours aimé des François. Il n'en est pas de même de la Reine, qui, à la vérité, ne fait rien pour diminuer l'idée qu'on s'est formée qu'elle a un cœur haineux et vindicatif. On dit qu'elle devoit donner un concert pour célébrer la victoire de M. de Bouillé.

Le club des Jacobins a manqué son coup : l'Assemblée nationale a voté de décréter des remercîments à M. de Bouillé. Ce décret a causé beaucoup de murmures.

D'après l'arrivée d'un courrier de Londres, relativement au pacte de famille, un grand nombre d'Anglois sont partis de Paris. Les paquebots de Dieppe ne sont pas suffisants, tant l'affluence est grande. Le peuple murmure à Londres, et l'on s'y attend à une révolution. On croit cependant que l'Angleterre ne déclarera la guerre à la France qu'autant qu'elle romproit le traité de commerce.

La démission de M. Necker est certaine.

LETTRE TRENTE-SEPTIÈME.

De Paris, le 11 septembre 1790.

Des soldats de la garde du château de Versailles, après une orgie, se sont mis à courir, il y a deux jours, en criant : « Vive la Reine ! vive le comte d'Artois ! Au diable l'Assemblée nationale et la Constitution ! » La garde nationale, réunie au régiment de Flandre, est parvenue à arrêter ces excès et à saisir quelques-uns de ces séditieux, qui ont avoué avoir reçu de l'argent.

M. de Bouillé s'est, dit-on, rendu incognito à Saint-Cloud. Presque tous les gardes du corps sont à Paris en habits de bourgeois ; il y a aussi une infinité d'officiers des troupes de ligne.

La Reine apprend à monter à cheval, et voici les conséquences que l'on tire de cet exercice : au moment favorable, elle fuira avec le Dauphin en pays étranger; ou, si elle ne peut fuir, elle montera à cheval avec le Dauphin dans ses bras, à l'exemple de sa mère, parcourra les provinces, se montrera aux troupes de ligne et excitera les peuples à rétablir le Roi dans tous ses droits.

P. S. M. Necker est allé en Suisse.

LETTRE TRENTE-HUITIÈME.

De Paris, le 18 septembre 1790.

Le Roi vient le plus rarement qu'il peut à Paris. La capitale s'aperçoit de sa répugnance; elle en accuse en grande partie la Reine, mais elle murmure aussi contre le Roi, et cela produit un mauvais effet.

Une quaiche angloise se préparoit à sortir du port de Dunkerque, et elle emportoit des boulets en forme de lest. Quelques particuliers demandèrent quel usage les Anglois prétendoient en faire. Le capitaine répondit qu'ils pouvoient servir à savonner quelques François. Cette insolente réponse ayant causé quelque rumeur, l'amirauté fit arrêter le bâtiment, mais il paroît que cette rixe particulière n'a pas eu de suite, puisqu'on mande que la quaiche se prépare à partir.

Deux secrétaires des ministres, qui sont dans les principes de la constitution, disent que leurs chefs sont assez aveugles pour regarder la contre-révolution comme probable, et qu'ils perdent la tête, ce qui est bien plus probable. L'accaparement que la cour fait des louis, par des gens affidés, qui les payent jusqu'à trente-six sous pièce, les manœuvres qu'on croit toujours se pratiquer sur les frontières de l'Allemagne, l'exercice de l'équitation que prend la Reine, donnent toujours le soupçon de quelque événement sinistre.

La commission donnée par le pouvoir exécutif à MM. de Bouillé et de Rochambeau de garnir les frontières a excité bien des murmures au Palais-Royal. On y a fait la réflexion qu'ils pouvoient s'entendre avec l'ennemi, choisir les régiments les plus

suspects, comme Royal-Allemand, venir investir Paris et dissoudre l'Assemblée nationale.

Le Palais-Royal est d'avis de tirer encore quelques palettes de sang le 6 octobre, c'est-à-dire de célébrer l'anniversaire de ce grand jour par une saignée nécessaire pour extirper entièrement, dit-on, le virus aristocratique. Les aristocrates aussi sont déterminés à jouer le tout pour le tout. Il étoit question de miner les caves du couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré, afin de faire sauter l'Assemblée nationale. Nous avons des Samson qui voudroient renverser le temple, dussent-ils s'ensevelir sous les ruines!

LETTRE TRENTE-NEUVIÈME.

De Paris, le 25 septembre 1790.

La cour de Saint-Cloud a été fort mécontente des décrets de l'Assemblée nationale sur la chasse, de la nécessité où le Roi s'est trouvé de supprimer sa vénerie. La Reine a pris son époux par son seul endroit sensible, en lui persuadant qu'on vouloit le priver du plaisir de la chasse. Ce doux prince a eu de l'humeur et l'a même laissé entrevoir à la députation de l'Assemblée, en lui disant qu'il n'avoit pas le cœur content. On assure que les braconniers répandus dans le parc de Versailles sont une nouvelle ruse de la Reine, qui a fait courir le bruit qu'on pouvoit chasser librement sur les plaisirs du Roi, et le peuple en a abusé, comme il abuse de tout. On ne cesse de répéter au Roi qu'il n'est plus en sûreté parmi ce peuple. Enfin tout annonce qu'on prépare son enlèvement ou son évasion. La Reine, les ministres lui grossissent les dangers qu'il court, représentant les Barnave, Lameth, Duport, comme autant de Guise et de Cromwell qui fomentent une conspiration contre sa personne. Il est depuis quelques jours dans de perpétuelles angoisses. « Qu'ai-je donc fait à la nation? s'écrie-t-il à tout moment. Qu'ai-je donc fait à ses représentants? »

Le projet d'évasion est plus certain que n'a jamais été celui de son enlèvement l'année dernière. Ce qui paroît encore faciliter l'exécution de ce projet, c'est un décret insidieux par lequel le Roi est supplié de faire venir des troupes de ligne en nombre

suffisant pour réduire les brigands qui infestent le parc de Versailles, dont on exagère à dessein le nombre et les forces. L'on doit en donner encore le commandement à M. de Bouillé, qui fera pis qu'à Nancy, et qui, après s'être emparé du château de Saint-Cloud, viendra investir la capitale.

C'est M. d'Angiviller qui a toute la confiance du Roi, ce qui est très-malheureux. Le d'Angiviller est un des plus ardents aristocrates. Il soudoie une armée d'espions dans la capitale et les provinces.

On a fait une dénonciation au comité des recherches de plusieurs étrangers qui portent une cocarde qui n'est pas nationale. Le duc de Fitz-James, qui étoit expatrié, est arrivé à Saint-Cloud. C'est lui, dit-on, qui doit présider à l'enlèvement du Roi. M. de Bouillé est aussi incognito à Saint-Cloud. Il y a à cette cour des intrigues diaboliques telles qu'on n'en a jamais vu, des allées, des venues, des comités mystérieux, des propos indécents sur l'Assemblée nationale, entre autres celui-ci, qu'*elle file sa corde*. On a fait même courir le bruit dans quelques provinces qu'elle étoit dissoute. Il y a des conciliabules secrets entre les ministres, M. Du Châtelet et autres aristocrates, à l'hôtel des Invalides. Un vieil invalide en a fait la dénonciation au district de Henri IV. Madame de Balbi est certainement partie pour Londres.

Le Roi est toujours sombre et rêveur ; la Reine, au contraire, est extrêmement gaie. Elle donne des concerts comme elle faisoit l'année dernière, à pareille époque et dans les mêmes circonstances.

L'expression favorite des femmes aristocrates est : « Si jamais nous tenons cette canaille-là (le peuple), comme elle dansera ! » Il est de toute impossibilité qu'il n'y ait pas incessamment une nouvelle tragédie. Les aristocrates la veulent, les démocrates la veulent, et les deux partis la préparent sans se cacher.

On a eu la cruauté de faire remarquer au Roi que ce fut à Saint-Cloud que Henri III fut assassiné.

LETTRE QUARANTIÈME.

De Paris, le 2 octobre 1790.

Le projet d'enlever le Roi et de le conduire à Rouen est avorté par les soins du comité des recherches et par l'avis que M. de la Fayette en a donné au Roi lui-même. Ce monarque a versé des larmes et a dit qu'on le trompoit toujours. Le détail circonstancié de ce projet est dans une lettre, adressée à Bailly, qu'un membre de l'Assemblée m'a communiquée. Soit que M. Bailly n'ait pas osé en faire usage, dans la crainte de déplaire à la Reine, soit qu'elle ait été égarée à dessein, néanmoins le contenu de la lettre fait voir qu'elle est pour M. Bailly. Trois mille gentilshommes devoient enlever le Roi. M. de Villequier étoit le principal moteur du complot après la Reine. Il y avoit dix millions de prêts. On devoit mettre à Rouen le pain à un sou la livre pour se concilier le peuple. Les principaux agents devoient se rendre dans cette ville : c'étoient MM. Portier, Du Pecq, la duchesse de Villeroy, le chevalier de Belbœuf, fils du procureur général ; l'abbé Maury, Bergasse, Cazalès. Le but étoit de se réunir au Parlement de Rouen, qui devoit être conservé et qui auroit enregistré la cassation de l'Assemblée nationale et le rétablissement de l'ancien régime.

M. de Montmorin a été trouver le comité des recherches de l'Assemblée nationale, et lui a dit que mal à propos jusqu'à présent on avoit suspecté son civisme, puisque c'étoit lui qui avoit éclairé le Roi sur le piége qu'on lui tendoit.

On craint que le scellé qu'on a dû mettre sur les greffes des Parlements de province n'ait excité des émeutes, surtout à Rouen. Les partisans de la robinocratie devoient, dit-on, risquer le tout pour le tout, et jouer de leur reste. On attend avec impatience les nouvelles de Rouen, on y fait défiler quelques régiments. Ce qui rassure un peu, c'est que le peuple n'est point parlementaire, et qu'il se dispose même à célébrer avec pompe l'enterrement de son Parlement, en brûlant un mannequin en robe.

On se souvient que la Reine a promis solennellement à la nation d'élever son fils dans les principes de la constitution : elle tient sa parole en lui faisant apprendre à lire dans les papiers que le Roi est en prison, qu'il est à l'aumône, etc.

LETTRE QUARANTE ET UNIÈME.

De Paris, le 9 octobre 1790.

Les fonds ont baissé à Londres. Les politiques de nos cafés prétendent que les Anglois ne nous déclareront ouvertement la guerre que lorsqu'ils nous auront enlevé nos colonies. C'est assez leur ancienne manière.

Les contre-révolutionnaires mettent toujours leur dernière espérance dans la ligue des princes allemands, qui ont, disent-ils, déjà quatre-vingt mille hommes rassemblés aux portes de Francfort. On a cru longtemps que la peur seule grossissoit les objets : il paroît que l'espérance produit les mêmes effets ; car ces quatre-vingt mille hommes ne sont réellement qu'un corps de six mille hommes que le landgrave de Hesse a fait avancer, pour assurer la tranquillité de Francfort pendant l'élection et le couronnement de l'Empereur. Les princes allemands songent plutôt à maintenir la paix chez eux qu'à la troubler chez leurs voisins.

La Reine, les ministres, les courtisans, ont engagé le Roi à rester tout l'hiver à Saint-Cloud. Le but sans doute est de fatiguer la garde parisienne et de forcer le retour des gardes du corps. La Reine voudroit à quelque prix que ce fût que le Roi s'éloignât davantage de la capitale. On peut dire que dans tous ces plans de conspiration qui se renouvellent tous les jours, on n'en voit pas un seul de bien concerté, ni un seul homme de tête qui les dirige. Dernièrement le Roi a prouvé d'une manière très-énergique sa façon de penser relativement à tous ces projets de contre-révolution. En colère contre l'obsession perpétuelle où il est par toutes ces menées, il dit : « Le premier b... qui me parlera de conspiration ou de départ, je lui f... mon pied dans le ventre. » Mais il n'a pas dit : « La première b... », et c'est là que le bon Roi se laissera prendre.

Il paroît qu'il y a un grand foyer de conspiration dans le comtat Venaissin. On parle d'un autre plus dangereux en Alsace, qui doit, dit-on, éclater le 28 de ce mois.

La Reine a été très-mécontente du décret qui innocente le duc d'Orléans relativement aux journées des 5 et 6 octobre 1789. Ses partisans ont fait venir à Saint-Cloud, le 6, jour de l'anniver-

saire, une députation de femmes habillées ou déguisées en poissardes, qui se sont présentées chez madame de Chimay, dame d'honneur de la Reine. Elles ont demandé une récompense pour avoir empêché des femmes prétendues leurs camarades de pénétrer dans la chambre à coucher de la Reine. Cette petite comédie a été jouée pour affoiblir l'opinion publique sur la décision de cette affaire.

Le rapport jette du louche sur la conduite de M. de la Fayette; il aura besoin de se disculper sur le contenu de deux lettres de M. d'Estaing et sur la mission de son aide de camp en Angleterre.

M. Talon, par le crédit de M. de la Fayette, a fait nommer non-seulement M. de Semonville, son parent, ministre du Roi à Gênes, mais aussi M. de Sainte-Croix, son beau-frère, à l'ambassade de Suède.

Il y a toujours du retard, quelquefois même de deux mois, dans l'envoi des décrets par le garde des sceaux. Des députés doivent faire la motion de ne plus communiquer avec ce ministre, ni avec un autre. Plusieurs veulent faire la motion de les mander à la barre, de les dénoncer et les faire poursuivre comme coupables de lèse-nation. Il y a longtemps que l'Assemblée auroit dû prendre ce parti; mais il est toujours temps, et même le moment est plus favorable que jamais.

D'après l'opinion publique, l'Assemblée nationale va décréter le mariage des prélats et le divorce. Les noirs disent que l'évêque d'Autun servira d'autorité et d'exemple pour décider la première question, et le duc d'Orléans pour la seconde. Madame de Boussay est accouchée d'un petit Capetin.

Les commissaires particuliers envoyés à Nancy sont de retour à Paris. Ils vont publier le résultat de leurs informations, et l'on sait que leur rapport contient de grandes charges contre M. de Bouillé et d'autres aristocrates.

LETTRE QUARANTE-DEUXIÈME.

De Paris, le 16 octobre 1790.

On commence à soupçonner la sincérité du Roi pour la révolution. On dit hautement qu'il a proposé de revenir sur les sanc-

tions, acceptations, déclarations, parce qu'il ne les a pas faites *librement ;* qu'il s'est ménagé ou qu'on lui a ménagé cette ressource en sanctionnant et acceptant tous les décrets indifféremment sans faire aucun usage du *veto*. Voici ce qui a donné lieu à ce soupçon. Depuis quelque temps, il paroît toujours et est continuellement de mauvaise humeur. Dernièrement, il a tourné le dos à MM. de la Fayette et Bailly, lorsqu'ils lui ont représenté que pour faire cesser les bruits d'enlèvement, il devoit faire de son propre mouvement une proclamation par laquelle il déclareroit ennemis de sa personne et criminels de lèse-nation tous ceux qui chercheroient à l'enlever. Le même jour, ces deux messieurs étant encore revenus à la charge, il leur a fermé la porte de son cabinet au nez, en leur disant bien énergiquement : « Allez vous faire f... » A l'appui de ce fait est venu le démeublement du château de Versailles et le parti pris de ne plus habiter cette ville, qui a choisi pour juges populaires les membres de l'Assemblée nationale connus pour les plus grands ennemis de la Reine ; ajoutez-y l'intention des habitants d'élire l'abbé Gouttes pour leur évêque, enfin leur conduite dans les journées d'octobre. On dit même qu'ils n'attendent que la fin de la législature actuelle pour nommer Charles Lameth leur commandant général.

Rien ne paroît plus vrai qu'une révolution à Genève. Les Genevois, enhardis par le peu qu'ils ont obtenu l'an dernier, et par l'exemple de la France, réclament une plus grande influence populaire dans l'administration.

Le gouvernement de Berne s'inquiète des François répandus dans le pays de Vaud. Celui de Naples s'inquiète encore davantage, il continue de les expulser avec la même sévérité. Des François chassés de Naples ont cru trouver un refuge à Rome ; mais le gouvernement de Rome les repousse également.

On varie beaucoup sur les causes de l'insurrection de Brest, qu'on compare à celle de Nancy. Les démocrates outrés veulent qu'elle soit l'effet des insinuations perfides de Malouet, des aristocrates et des ministres : d'autres excusent les matelots, prétendant qu'ils ont raison de ne pas vouloir obéir à des officiers aristocrates. Mais ce qui paroît plus vraisemblable, c'est que ce

sont les Anglois qui excitent cette insubordination à prix d'argent. On assure même que Guignard (Saint-Priest) et Pitt agissent de concert. Le premier est toujours odieux à la nation.

Les députés de Saint-Domingue disent publiquement que Barnave a été payé par les Anglois pour obtenir le décret contre eux, que ce décret perdra la colonie.

LETTRE QUARANTE-TROISIÈME.

De Paris, le 5 novembre 1790.

La cour avoit promis de revenir à Paris le 30 octobre; mais la Reine, pour éluder ce retour, a fait la malade et s'est plainte d'une esquinancie. Cette incommodité, vraie ou fausse, a été le prétexte : la véritable cause est que le Roi lui a fait des reproches très-vifs sur l'affaire de Nancy et celle de Béfort. Cependant quand M. Barnave a été demander au Roi une sanction pressante sur l'affaire de Béfort, le Roi lui a répondu : « Monsieur, je n'ai pas le temps de me mêler d'administration; ma femme est malade. » Cependant l'obstination de la cour à rester à Saint-Cloud commençoit à échauffer les esprits. Un grenadier de la garde nationale qui a son franc parler auprès de M. de la Fayette, lui dit que s'il ne vouloit pas faire des représentations au Roi à ce sujet, il lui en feroit lui-même, et qu'il lui diroit que s'il ne vouloit pas revenir de bonne grâce, on iroit le chercher encore.

L'idée qui commence à prendre, même dans le peuple, est qu'on peut très-bien se passer de roi. Cette idée vient-elle de ses réflexions sur la nullité du Roi actuel, ou lui est-elle suggérée par ceux qui se persuadent que la France est une République?

La cour, effrayée de la fermentation des esprits et pressée par M. de la Fayette, s'est décidée à revenir à Paris le 1er novembre; mais la Reine, toujours sous le prétexte de son mal de gorge, n'a voulu voir personne, et a si bien intrigué auprès du Roi, qu'il a annoncé qu'il retourneroit demain à Saint-Cloud, en promettant qu'il reviendroit le 13. Il seroit possible que le peuple s'opposât à ce départ. Il est plus que jamais indisposé contre la Reine, au point qu'il est question de lui enlever le Dauphin, pour le faire élever par la nation.

On prétend qu'avant sa maladie la Reine a dit à l'ex-président de Rosambo : « Président, la poire est bientôt mûre, nous comptons sur vous. » Le président s'est incliné en souriant.

M. de la Fayette a dit au Roi que s'il falloit opter entre lui et le peuple, son sang couleroit pour son roi. Mais ce propos n'est qu'une galanterie pour la Reine, et c'est pour elle seule qu'il doit couler. D'après sa conduite et ses discours, voici le jugement qu'on porte sur lui : « Par principes il tient à la liberté et par amour-propre à la célébrité ; mais, harcelé par la Reine, par sa femme, par sa famille infatuée d'aristocratie, il flatte, il veut concilier les différents partis. Il sera fidèle à son poste : son désir est de jouer un rôle jusqu'à l'achèvement de la Révolution, et ensuite de vivre retiré en philosophe, à l'exemple de Washington, sur lequel il cherche à se modeler. »

Madame de la Mothe est à Paris pour la révision de son fameux procès. Elle fait meubler un superbe hôtel place Vendôme. C'est le duc d'Orléans qui en fait la dépense ; c'est lui qui l'a engagée à revenir à Paris pour narguer la Reine. On a même proposé de lui donner des gardes, pour la soustraire aux poignards de sa partie adverse. La Mothe, son mari, est aussi ici, et vit publiquement avec la belle impure Semour qu'il entretient.

L'orgie aristocratique de Béfort s'est répétée à Perpignan et dans plusieurs autres endroits, mais sans effusion de sang. On a parodié les fameux couplets : « Ah! ça ira », dont les contre-révolutionnaires chantent publiquement le refrain. Ils crient à leur tour : « Les démocrates à la lanterne! Vive la Reine! » etc. Tandis que la cour travaille sourdement la société des Jacobins, des lettres de Turin annoncent que les réfugiés sont radieux et s'attendent à une explosion très-prochaine.

Le Roi d'Angleterre appelle celui de France « *l'infortuné monarque* » ; et c'est à tort, car Louis XVI a très-peu d'inquiétude. Il boit, mange et digère bien. Il fait très-bien toutes les fonctions animales d'un homme qui se croit heureux.

LETTRE QUARANTE-QUATRIÈME.

De Paris, le 13 novembre 1790.

L'arrivée du courrier de Madrid en Angleterre a fait proclamer la paix. Les effets sont montés à trois et demi pour cent. On a donné des ordres pour suspendre les armements, le départ des vaisseaux ; mais on n'a pas encore donné ordre de désarmer. Cette circonstance donne lieu de penser à nos politiques que l'Espagne et l'Angleterre doivent se réunir pour détruire la Révolution françoise.

Le projet des Jacobins est de convoquer la seconde législature pour avril ou mai au plus tard.

Malgré les désirs de la Reine, la cour n'a pas eu la permission de retourner à Saint-Cloud. Le Roi ne dissimule pas qu'il a peur. M. le Cointre, président du département de Versailles, est exclu de cette place. Ce sont les intrigues de la cour et la crainte des habitants de cette ville de ne plus posséder la famille royale, qui ont produit cette exclusion un peu forcée.

M. de la Tour du Pin est retiré dans sa terre. Le jour de son départ, le peuple de Paris a brûlé son effigie. M. Guignard a donné sa démission ainsi que l'archevêque de Bordeaux, le plus tenace de tous, qui offre de rendre publiquement compte de sa conduite ministérielle. On doute que M. de Montmorin survive à sa disgrâce : ses collègues ont eux-mêmes donné des renseignements contre lui. M. Dufresne, qui devoit sa fortune et son élévation à M. Necker, l'a desservi, dans l'intention sans doute de rester seul maître du Trésor royal. Il a fourni des preuves que M. Necker faisoit passer du numéraire à l'étranger.

La société « des Victimes du pouvoir arbitraire », dont le docteur Retz est président, a reconnu madame de la Mothe pour sa fondatrice, et se préparoit à lui offrir les honneurs de la présidence, lorsque M. de la Fayette l'a fait enlever de nuit. On ne sait où elle a été conduite.

Un particulier a été offrir 2,000 livres à Camille Desmoulins pour faire le mémoire de madame de la Mothe contre la Reine. Desmoulins a répondu qu'il s'en chargeroit volontiers, si ses

occupations de journaliste lui en laissoient le temps, mais qu'il étoit à la nation, et non pas aux particuliers. Il avoit fait un article fort piquant sur le compte de la Reine : il faisoit des vœux pour son prompt rétablissement, parce que, disoit-il, elle est nécessaire pour l'achèvement de la constitution, qu'elle consolide tous les jours par ses sottises. Il ajoutoit : « On dit que je suis l'ennemi de la Reine ; mais je puis assurer que je ne voudrois pas lui donner une chiquenaude. » Tout cela est si ridiculement bête qu'on ne peut s'empêcher d'en rire... Mais voici qui est affreux et qui fait frémir : on assure que la Reine est grosse. A cette occasion on se rappelle cette anecdote scandaleuse. Un jour la Reine dit à la comtesse Diane : « Est-il vrai que le bruit court que j'ai des amants ? » — « On tient bien d'autres propos sur Votre Majesté, » répondit la comtesse. — « Quels sont-ils ? » — « On dit que le beau Fersen est père du Dauphin, M. de Coigny de Madame Royale, le comte d'Artois de M. de Normandie... » — « Et la fausse couche ? » reprit vivement la Reine [1].

LETTRE QUARANTE-CINQUIÈME.

De Paris, le 20 novembre 1790.

Si la Reine pouvoit ignorer quelles sont à son égard les dispositions du peuple de Paris, elle a dû l'apprendre le 13 de ce mois, par les propos les plus outrageants, les inculpations les plus odieuses, les reproches les plus violents qu'on lui faisoit hautement dans les Tuileries, et qu'elle a dû entendre de son appartement. M. de Meunier, lieutenant-colonel, ayant dit dans le même jardin, pendant cette effervescence, que trente mille baïonnettes vengeroient M. de Castries du pillage de son hôtel, le peuple l'a saisi, et au lieu de le conduire au district, a voulu le mener au château des Tuileries, sous le prétexte de le confronter avec la Reine, mais dans la véritable intention de se porter contre cette princesse à de nouvelles horreurs. Le Roi, qui, dans ce moment, se trouvoit au rez-de-chaussée, a eu peur. Il s'est

[1] Nous laissons à la chronique une entière liberté, parce que l'histoire n'en dépend pas. Il n'est pas étonnant que ces commérages de l'Œil-de-bœuf se retrouvent dans nos Mémoires anonymes. Ils sont depuis longtemps refutés.

écrié : « Sauvez-moi de cette canaille enragée ! » et s'est enfui promptement dans les combles du château, où il s'est tenu caché. La Reine n'a pas perdu un instant la tête. Elle a osé donner elle-même l'ordre à la garde nationale de défendre la porte du château et de fermer les Tuileries. La garde nationale, subjuguée par l'ascendant que conserve toujours une reine, a obéi : elle s'est rangée en double haie devant les portes, a repoussé le peuple et a fermé les Tuileries. Le peuple a hautement murmuré de ce qu'on le chassoit de ce jardin, et a été vomir sa rage dans celui du Palais-Royal, où l'on a affiché : « Défenses sont faites aux gardes nationaux de protéger tout ce qui n'est pas patriote. »

Les courtisans ne cessent d'inspirer au Roi les idées les plus sinistres. Ils sont venus à bout de lui persuader qu'on veut le détrôner et qu'on lui prépare le même sort qu'à Charles Ier. Lorsqu'on lui a présenté M. Dumas pour adjoint à M. du Portail, il a dit : « Voilà qui est bien singulier ! On me propose pour ministre M. Dumas, et c'est lui qui m'a donné le projet d'assiéger Paris l'année dernière, qui avoit fait toutes les dispositions de ce siège et qui devoit le diriger ! Et la Fayette veut me donner pour garde des sceaux d'Ormesson, qui est celui qui m'a donné l'idée du lit de justice du 13 juin 1789 ! »

Le Roi monte souvent à cheval. Il est allé dernièrement visiter le fameux château de Vincennes, qu'on parle de réparer pour en faire une prison nationale, et y transférer une multitude d'accusés de crime de lèse-nation dont regorge le Châtelet. Les vrais amis de la liberté voient avec douleur l'aristocratie plébéienne relever ces bastilles, qu'on reprochoit avec raison au despotisme ministériel. On ne peut se le dissimuler, les François n'ont fait que changer de tyrans, et ils ont pris en douze cents pièces de billon la monnaie d'un despote d'or.

M. Bailly, à la tête de la Commune de Paris, est venu demander à l'Assemblée nationale une loi sur la police et une prison d'État. M. de la Fayette, à la tête d'un grand nombre d'officiers et de soldats de la garde nationale, est venu également lui demander l'organisation des gardes nationales.

LETTRE QUARANTE-SIXIÈME.

De Paris, le 26 novembre 1790.

Voici la cause peu connue de la retraite du garde des sceaux, qui s'obstinoit, malgré la volonté du peuple et le désir du Roi, à rester dans le ministère. Vendredi dernier, vers onze heures et demie du soir, le Roi étant couché, entend du bruit; il appelle un officier de garde, lui en demande la raison; l'officier balbutie. Le Roi se lève en robe de chambre, et, accompagné d'un capitaine des gardes, il se rend à l'appartement de la Reine. Celle-ci, au premier mouvement qu'elle entend, vole à la porte et veut empêcher d'entrer; mais le Roi la repousse et entre, en jurant contre ces assemblées nocturnes. Il signifie les ordres les plus positifs à sa compagnie, composée de l'évêque de Clermont, de l'abbé Maury, de Cazalès et du garde des sceaux; il dit à celui-ci qu'il le retrouvera. Effectivement, le lendemain, il demande à M. de la Fayette un garde des sceaux. La Fayette lui nomme son protégé Duport du Tertre, avocat peu connu avant la Révolution, et le Roi lui donne les sceaux, en disant : « Si le peuple n'est pas encore content, je ne sais plus ce qu'il faut faire. » Il ne manque plus qu'une pointe d'épine à la couronne de ce bon roi, c'est de se faire recevoir jacobin. Alors les aristocrates, qui le traitent déjà de démocrate, finiront par l'appeler *enragé*.

Madame la garde des sceaux est devenue folle de l'élévation de son mari, au point que lorsque les femmes viennent lui faire compliment, elle éclate de rire, et ne dit que ces trois mots : « Ah! quel bonheur! »

On dit encore qu'à la première nouvelle de cette nomination de M. du Tertre, son porteur d'eau étoit dans le moment même chez lui, qui dit en descendant : « Il peut garder les sceaux du Roi, mais il ne gardera pas les miens : ils seroient bientôt *à vau-l'eau*. »

La grossesse de la Reine trouve des incrédules. On prétend que c'est une petite ruse dont elle se sert pour se rendre plus intéressante aux yeux du Roi, dont elle craint parfois les mouvements d'énergie. En voyant sa démocratie, elle a dit à une

dame qu'elle honore de sa confiance : « Je ne compte plus sur le Roi ; j'attends tout du temps et de mon frère Léopold, qui viendra venger toutes mes injures, comme le Roi de Prusse a vengé celles de sa sœur, en subjuguant les sept provinces et en rétablissant le trône du Stathouder. »

M. de Pastoret, d'abord conseiller à la cour des aides, puis maître des requêtes, membre de l'Académie des belles-lettres, et connu par plusieurs ouvrages de littérature, remplace M. de Saint-Priest. Il est aussi question de M. de Lessart, également maître des requêtes, connu par sa médiocrité autant que par la faveur de M. Necker, pour remplacer l'inutile Lambert, contrôleur général, qui, malgré sa nullité, son cagotisme et son jansénisme outré, est dans ce moment impliqué dans un procès qui ne fait honneur ni à sa probité ni à ses mœurs.

On a beaucoup parlé d'une espèce d'ordre de chevalerie que les contre-révolutionnaires avoient établi pour se reconnoître par des signes, à peu près comme les francs-maçons. Leur mot est : « Êtes-vous un homme sûr? » La réponse est : « Éprouvez-moi. » Leur bijou étoit Favras à la potence. Comme ils n'osoient guère s'en parer, ils viennent d'en adopter un plus ostensible : c'est une petite bague en forme de collier de chien (digne bijou d'esclaves!) sur laquelle est gravé : « *Dum spiro, spero.* »

Le Parlement de Toulouse, qui avoit engagé sa parole à la municipalité de se représenter à sa première réquisition, a cru plus prudent de passer en Espagne. Son évasion a été ouvertement favorisée.

LETTRE QUARANTE-SEPTIÈME.

De Paris, le 3 décembre 1790.

On a observé que le nouveau ministre de la guerre étoit logé en hôtel garni, et qu'il n'avoit pas même de domestique lors de sa nomination : son nom de famille est le Bègue. La nomination de ces ministres plébéiens fait grand plaisir au peuple. Mais quelques humoristes prétendent que ce sont autant de petits vautours affamés qu'on met dans la mue pour les engraisser. Ils veulent encore que le nouveau ministère ne soit qu'un replâtrage

de l'ancien et un leurre que le Roi donne au peuple. Ils veulent même que sa querelle de ménage ne soit qu'une petite comédie jouée ensemble. Ils disent que le Roi, initié dans les mystères de la contre-révolution, n'est bon patriote que quand il a peur, et que la Reine ne l'est dans aucun temps.

Quand le Roi a été se promener au faubourg Saint-Antoine, il a été si content de l'accueil que le peuple lui avoit fait, qu'en rentrant il dit à la Reine : « On me trompe, je suis encore Roi des François », et qu'il jeta au feu la *Gazette de Paris*. La Reine lui dit : « Allez vous promener au Palais-Royal, et vous verrez qui de vous ou du duc d'Orléans est véritablement le Roi des François. »

M. d'Angiviller, directeur des bâtiments, conserve toujours son ascendant sur l'esprit du Roi. Il est d'autant plus dangereux qu'il ne peut être attaqué par la responsabilité. C'est lui seul qui retarde la démarche du Roi à l'Assemblée nationale pour faire une proclamation relative à l'opposition que la noblesse et le clergé mettent aux décrets sanctionnés. Le nouveau garde des sceaux a dit publiquement que l'influence de M. d'Angiviller sur l'esprit du Roi étoit plus forte que celle de tous les ministres patriotes réunis.

Le Roi avoit désigné M. Guignard de Saint-Priest à l'ambassade de Suède ; mais cette désignation a été dénoncée au club des Jacobins, qui a arrêté de faire délibérer les quarante-huit sections sur cette ambassade.

On annonce publiquement que dans quinze jours le grand coup de la contre-révolution sera enfin porté, et que le chef de cette contre-révolution sera M. de la Fayette lui-même. Fréron l'a dénoncé aux Jacobins comme conspirateur, et il a fait lecture d'une lettre où tout le plan est dévoilé. Ce plan a été adressé à la Reine, qui l'a adopté. En voici la substance : on doit se défaire de MM. d'Orléans, Lameth, Menou, d'Aiguillon et Mirabeau ; chasser l'Assemblée nationale ; réduire Paris avec le secours de vingt-cinq à trente mille fédérés, choisis dans toutes les provinces, et qui doivent se rendre à Paris sans armes, parce qu'ils en trouveront de toutes prêtes. Cette armée est attirée par quatre cents fédérés qui sont restés à Paris, et qui sont vendus

à M. de la Fayette. Fréron a déposé cette lettre dans un lieu qu'on dit inaccessible ; elle est signée : *Morselet*.

Cette dénonciation doit être également faite à l'Assemblée nationale. Ce qui lui donne encore plus de poids, c'est que M. de la Fayette a prié M. Alexandre de Lameth, président, de proposer à l'Assemblée que les quatre cents fédérés restés à Paris, et qui tiennent un club particulier aux Petits-Pères de Notre-Dame des Victoires, fournissent, conjointement avec la garde nationale de Paris, deux hommes de garde auprès du Roi, et deux auprès de l'Assemblée nationale. M. de Lameth n'a pas voulu se charger de cette proposition. D'après l'hypothèse de cette conspiration, on incrimine les démarches du Roi dans les faubourgs et la popularité de la Reine, qui, pour rendre le peuple favorable à ce coup de main, promène le Dauphin dans les rues, se laisse approcher du peuple, cause familièrement avec tout le monde, délivre les prisonniers pour mois de nourrice, et donne beaucoup d'argent aux pauvres. Ces alarmes sont appuyées sur les troupes nombreuses envoyées par Léopold aux Pays-Bas, et sur le commandement donné aux frontières à MM. de Bouillé et d'Esterhazy.

LETTRE QUARANTE-HUITIÈME.

De Paris, le 10 décembre 1790.

On a affiché au Palais-Royal ce placard court mais énergique : « Vingt-cinq millions à gagner. » Cette affiche ne peut avoir que deux sens : l'un, qu'il faut supprimer la royauté ; l'autre, qu'il faut tuer le Roi.

Quoique M. de Montmorin ait donné une déclaration publique pour démentir le bruit d'un prêtre envoyé à Turin par M. le duc d'Orléans pour y empoisonner le comte d'Artois et ses enfants, ce bruit se répand de plus en plus, prend de la consistance par les détails qu'on y ajoute, et surtout par la nouvelle, vraie ou fausse, de l'emprisonnement de M. de Limon, l'un des intendants du prince, arrêté à Turin, déguisé, et soupçonné d'avoir empoisonné l'empoisonneur indiscret. Les ennemis du duc d'Orléans, profitant de ce moment de défaveur, l'attaquent encore d'une autre manière, et leur accusation paroît bien plus fondée que la pre-

mière, parce qu'elle tient au caractère de ce prince avare et sans délicatesse. Ils débitent qu'il va donner son bilan et déclarer une banqueroute de cinquante-deux millions, et que, craignant les suites de cette déclaration, il va retourner à Londres. Ce qu'il y a de certain, c'est que la duchesse d'Orléans, cette tendre tourterelle, si fidèle jusqu'à ce jour à son indigne époux, ne peut plus le souffrir et veut absolument en être séparée.

Les aristocrates avoient répandu dans quelques provinces méridionales l'annonce d'une contre-révolution arrivée à Paris et du massacre de l'Assemblée nationale. Le débordement des rivières ayant retardé les courriers de douze, vingt-quatre, trente-six heures, ils ont apporté successivement cette nouvelle, qui se confirmoit ainsi par des lettres postérieures. Déjà des villes et des départements entiers s'armoient pour marcher à Paris; déjà l'on délibéroit de massacrer tous les prêtres et les ci-devant nobles, lorsque de nouveaux courriers ont démenti ces fausses annonces. Cette fermentation doit suffire pour apprendre aux aristocrates que le plus grand malheur qui pourroit leur arriver dans ce moment est une contre-révolution, dont ils seroient les premières victimes.

LETTRE QUARANTE-NEUVIÈME.

De Paris, le 18 décembre 1790.

La santé du Roi, ou plutôt son humeur, donne depuis quelques jours une teinte sombre et effrayante à tout ce qui l'entoure. On en a cherché la cause dans le choix des nouveaux ministres, dont plusieurs déplaisent personnellement, et qui, n'ayant pas appris le langage ni les usages des cours, ont osé parler le langage de la liberté dans le conseil du Roi. Mais non; l'altération du Roi vient d'une lettre anonyme qu'il a trouvée dans son livre d'Heures, sans qu'on ait pu découvrir comment elle y est venue. Quoiqu'il la tienne absolument secrète, et qu'il ne l'ait pas communiquée à plus de six personnes, sans permettre qu'aucune en prît copie, on a daigné m'en dire presque mot pour mot le contenu, et je vous la rends de mémoire avec la même fidélité. La voici :

« Prince infortuné,

« Ne cherchez pas à me connoître. Je ne suis pas un être surnaturel; je me suis servi de moyens très-ordinaires pour vous faire parvenir cette lettre, et cependant il n'est pas en votre pouvoir de savoir qui je suis.

« Vous êtes esclave, Sire; vous ne pouvez vous le dissimuler; et si vous existez encore, vous ne devez ce bonheur, si c'en est un, qu'au mépris que vous inspirez à ceux qui ont détruit votre pouvoir. S'ils vous eussent connu la moindre énergie, s'ils eussent pu vous craindre un moment, vous étiez mort : c'est votre foiblesse qui vous a sauvé.

« Vous avez sans aucune difficulté sanctionné tous les coups portés à l'autorité royale et à la constitution de la monarchie françoise. Vous avez tour à tour sacrifié à vos maîtres votre Dieu, votre couronne, votre noblesse, vos Parlements, vos ministres, vos défenseurs. Je ne vous en fais pas le reproche, Sire; vous avez été forcé, et vos ministres ont senti prudemment que si vous aviez une seule fois usé du *veto*, piége adroit qu'on vous tendoit, vous perdiez la ressource de proclamer un jour votre *non-liberté*, et qu'un seul décret refusé confirmeroit votre consentement libre à tous les autres.

« Et cependant aujourd'hui, Sire, vous vous obstinez à refuser votre sanction au décret qui exige du clergé le serment civique. Vous croyez peut-être qu'au nom de votre noblesse que vous avez abandonnée, je vais vous reprocher cette obstination, qui détruit le plan sage de vos anciens ministres. Non, Sire; c'est au contraire au nom de votre noblesse fidèle, au nom de tous vos bons serviteurs, au nom de tous les vrais François, que je vous remercie de ce mouvement de fermeté, et que je vous somme de le conserver. Lui seul va vous sauver.

« On a beau se croire dans un siècle de philosophie et d'athéisme, la voix des prêtres tonne encore sur le peuple; les prêtres seuls élèvent ou renversent les trônes, et malheur aux souverains qui osent les attaquer. Henri III, Henri IV ont péri sous des poignards sacrés, et le poison romain a seul abrégé les jours du frère de votre épouse.

« Mettez-vous donc, Sire, à l'ombre de l'autel. Les prêtres relèveront votre trône, et tandis que du nord au midi vos braves chevaliers vont bientôt presser vos sujets rebelles, les prêtres vous prépareront la voie : ils vous proclameront le martyr de la religion, l'oint du Seigneur; ils proclameront votre personne sacrée et mettront sous vos pieds les démons frémissants de la démocratie et de l'aristocratie qui se cachent sous le masque de la liberté.

« Trois mois de fermeté, Sire, c'est tout ce que demande votre noblesse. Le pape prépare les foudres du Vatican, le Sarde et l'Espagnol ses lances, l'aigle déploie ses ailes du côté du nord et de l'orient; nos ports seront fermés au couchant, et dans trois mois vous serez le Roi de la France et des François.

« Ne méprisez pas ma voix, c'est celle de votre ami. Vous m'avez sacrifié, je ne m'en plains pas; mon sang est encore tout à vous. Au moment de ma mort, je me nommerai. Vous sentirez alors combien vous fûtes injuste envers moi; mais je serai vengé de mes ennemis par vos succès et votre bonheur.

« CELUI QUI FUT VOTRE AMI. »

Un grand nombre de nos évêques sont en route pour Luxembourg, où leur intention est de tenir un concile.

Le comte d'Artois et les autres princes réfugiés à Turin cherchent à faire de l'argent par toutes sortes de moyens. Ils avoient proposé un emprunt à Gênes, ils n'ont pas eu assez de crédit pour réussir. Ils viennent d'envoyer leurs bijoux en gage.

Les femmes aristocrates de la cour disent hautement : « Nous n'avons pas besoin de partir, on viendra nous chercher. »

La Reine doit faire un voyage dans le Brabant : M. de Ségur l'accompagnera. Elle a envoyé à M. de Bouillé quatre ou cinq de ses créatures, qu'il a adoptées pour ses aides de camp. On se méfie toujours de M. de Bouillé.

Trois princes allemands ont eu la nuit dernière une très-longue conférence avec la Reine, relativement aux hommes qu'ils doivent fournir à l'Empereur contre la France.

Mirabeau, dans son cercle particulier, n'appelle M. de la Fayette que Cromwell-Grandisson.

LETTRE CINQUANTIÈME.

De Paris, le 24 décembre 1790.

Dans la nuit du vendredi au samedi dernier, toute la famille royale a été sur pied. Elle conjuroit le Roi de partir pour les Pays-Bas. Madame Élisabeth a plusieurs fois embrassé ses genoux pour le fléchir. Le Roi a versé des larmes, mais sa fermeté n'a point été altérée. On prétend qu'il a des vues secrètes qu'il ne communique à personne et qu'il les mettra au jour lorsqu'il en sera temps. Son intention, ajoute-t-on, est de revenir contre tout ce qui a été accepté et sanctionné.

Le bruit est général que *Monsieur* doit partir pour conduire *Madame* à Turin, parce que le Roi de Sardaigne ne veut rien entreprendre tant qu'une de ses filles se trouvera en France comme en otage. On dit aussi que Léopold doit redemander sa sœur. La Reine a trouvé sous sa serviette un billet avec ces mots : « Votre tête répond du premier coup de canon qui sera tiré par l'Empereur. » Cette menace, vraie ou fausse, a confirmé la résolution que le peuple a prise de ne point souffrir que la Reine s'éloigne. On doit craindre beaucoup pour elle à la première hostilité commise sur nos frontières par les troupes autrichiennes. Le comité des Tuileries a cherché vainement les moyens d'éviter ce danger.

M. d'Ayen, oncle de M. de la Fayette, a paru cette semaine devant la Reine avec une cocarde blanche. Elle lui a dit avec émotion : « Mais, monsieur d'Ayen, vous n'y pensez pas, vous gâtez tout; attendez donc ! »

D'après le refus du Roi, il paroît que le dessein de la Reine est de le laisser ici et d'enlever le Dauphin. Depuis huit jours, les citoyens de garde au château ont les fusils chargés et sont munis de cartouches. M. de la Fayette sait qu'il payeroit de sa tête l'évasion de la Reine ou de tout autre personnage important. S'il les laisse partir, il n'a rien de mieux à faire que de les suivre ou de se brûler la cervelle.

Une infinité de personnes sont parties pour les Pays-Bas. Elles ont acheté les louis à trente-cinq sous la pièce. On s'est aperçu

trop tard qu'on avoit eu tort de donner si facilement des passeports. Le comité des recherches a fait courir après ces émigrants : on en a ramené quelques-uns.

Le mot du guet des aristocrates est : « As-tu du cœur ? » L'habit s'ouvre et laisse voir une cocarde blanche sur la poitrine.

L'emprunt que M. de Condé vouloit faire à Gênes a manqué, parce que M. d'Artois a refusé son cautionnement, ce qui a brouillé les deux princes. M. de Calonne les a raccommodés.

A l'occasion du décret (trop tardif) rendu contre les fugitifs : « Voilà ce qui s'appelle, a dit un noir, demander la bourse ou la vie. »

ANNÉE 1791.

LETTRE PREMIÈRE.

De Paris, le 1er janvier 1791.

Le Roi a résisté aux prières, aux larmes de ses tantes et de sa sœur, Madame Élisabeth; et c'est en vain que la Reine s'est jetée à ses pieds pour l'engager à refuser l'acceptation du décret sur le clergé. En vain on a évoqué les ombres des deux Henri, le Roi a répondu en termes très-énergiques à tout cela, et a donné sa sanction.

Après avoir répondu des sentiments de la Reine au président de l'Assemblée nationale, il a fortement engagé son épouse à ne pas lui donner un démenti. Cette princesse lui a fait les plus belles promesses. Les tiendra-t-elle? Léopold lui a écrit une lettre très-ferme, dans laquelle il lui conseille de renoncer à tout espoir, à toute idée de contre-révolution, tant que le Roi existera, et à chercher à conserver la couronne à son fils, qui, seul, pourra revenir contre les foiblesses de son père, en le faisant passer pour imbécile. On tient à cet égard un journal très-exact de tout ce que le Roi dit et fait : chaque fois quatre personnes y apportent leurs signatures. Ce journal, dont on tire trois copies, est déposé entre les mains de *Mesdames*, tantes du Roi, de *Monsieur*, et l'on ignore le troisième dépositaire, mais l'on prétend qu'il est envoyé à Madrid. On se promet beaucoup de ce journal.

La Reine, pour jeter de la poudre aux yeux du Roi et du peuple, a défendu qu'on lui présentât la *Gazette de Paris*. De prétendus clairvoyants, qui ne jugent que sur les apparences et qui croient bonnement à cette conversion, font honneur de ce changement de la Reine à M. de la Fayette, et justifient ainsi la liaison intime du commandant général avec elle.

Les noirs se plaignent non-seulement de la foiblesse du Roi, mais encore de celle de la Reine, à laquelle ils reprochent de les trahir. Depuis l'acceptation du décret sur le clergé, le Roi est regardé comme hérétique à Saint-Cyr, à Chelles, au Val-de-Grâce

et aux Carmélites : on y fait des prières de quarante heures pour sa conversion. Madame Élisabeth tient des espèces de synodes à Saint-Cyr, où sont admis tous les prélats.

Les démagogues enragés prétendent, malgré toutes les apparences, qu'il y a toujours quelque anguille sous roche ; que ces dehors de patriotisme du Roi et de la Reine ne sont qu'un piége tendu à la crédulité du peuple, et dont, après avoir été la dupe, il sera la victime.

Le Roi a écrit la lettre la plus touchante au comte d'Artois pour l'engager à revenir. Le bruit général est que ce prince sera à Paris dans le mois de janvier. Il sera sans doute accueilli là comme l'enfant prodigue. Ce n'est pas qu'on l'aime ni qu'on l'estime, mais on ne peut se dissimuler qu'il est sur les marches du trône, que la complexion du Roi et de *Monsieur* leur promet peu de longs jours, que ceux du Dauphin tiennent à un fil. Néanmoins le vicomte de Chalabre a voulu parier publiquement cinq cents louis que le comte d'Artois ne rentrera dans le royaume qu'à la tête d'une armée.

Mirabeau a reçu un demi-million de l'Espagne pour conserver le pacte de famille, et la même somme de l'Angleterre pour retarder l'armement de Brest par les insurrections qu'il y a sourdement fomentées. Tel est le sort de cet homme célèbre, qu'il est également dénigré par les patriotes et par les aristocrates : le parti mitoyen le méprise, le ménage et s'en défie.

Marat, ce forcené libelliste dont la plume incendiaire se permet tout, a osé écrire une lettre au Roi dans laquelle il le traite ou d'automate stupide ou de conspirateur perfide. Dans les fêtes de Noël, un particulier a fait publiquement la motion, au club des Jacobins, qu'il n'y avoit plus de roi ; « ou s'il vous en faut absolument, a-t-il ajouté, nommez-le pour deux ans, et s'il reste un jour de plus, mettez-le à mort. » Cette motion a eu des approbateurs et des applaudissements. Par le crime d'un seul, jugez de l'esprit de tous ! Carra, autre forcené et digne rival de Marat, a déclaré la guerre au Roi de Prusse et à l'Empereur, dans une séance aux Jacobins. Il s'est fait fort de les réduire avec quatre-vingt-dix mille hommes, une artillerie composée de douze presses vomissant des feuilles patriotiques, et les *Droits de*

l'homme écrits sur ses drapeaux; il a été complétement hué. Mirabeau est monté sur-le-champ à la tribune, et a fait sentir qu'en se mêlant des affaires des autres, les patriotes françois donneroient le même droit aux puissances étrangères. Il a fait sentir que Léopold, ayant un otage en France, n'entreprendroit rien contre la nation. C'est là le grand secret, le machiavélisme, la fine politique du comité diplomatique. Qu'on juge après cela combien la personne de la Reine doit être chère à l'Assemblée nationale. Cette tête est pour elle celle de Méduse : elle n'ose la fixer, et s'en sert d'égide. Les monarchistes ne dissimulent point leurs craintes sur le sort du trône et de la famille royale. Le major des anciens gardes du corps, qui sont en grand nombre à Paris, leur a donné l'ordre de ne point s'éloigner du château : plus de trois mille gentilshommes, sous toutes sortes de costumes, forment une patrouille continuelle autour des Tuileries; ils veillent invisiblement sur le Roi et la Reine, et sont prêts à se réunir au premier signal.

LETTRE DEUXIÈME.

De Paris, le 7 janvier 1791.

C'est dimanche prochain que nos curés doivent prêter en chaire le serment civique, conformément au décret du 27 novembre. Jamais les habitants de Paris n'auront été si exacts à assister à la messe paroissiale. On s'attend bien que plusieurs curés voudront singer les évêques, et essayeront quelque coup de théâtre pathétique, soit par un refus, soit par une distinction scolastique. Ils se compareront à des martyrs qui vont être persécutés pour la religion, quoiqu'il ne soit question ni de religion, ni de dogme, ni même de discipline. Déjà le curé de Saint-Sulpice a annoncé à ses dévotes qu'il diroit en chaire des choses bien importantes; mais les poissardes de sa paroisse ont annoncé de leur côté qu'elles lui préparoient une leçon bien sensible. Elles se proposent d'écouter paisiblement ses lamentations, mais de le saisir en sortant de l'église, et de faire un grand exemple sur la partie qui paye ordinairement pour les enfants indociles.

Cette affaire du serment des ecclésiastiques est la seule dont les esprits s'occupent en ce moment. On se rassure, au surplus, sur les craintes d'efforts, les armes à la main, pour une contre-révolution. On voit par les projets mêmes de nos ennemis, qui ont été découverts, quelle est la foiblesse de leurs moyens et la nullité de leurs ressources dans l'étranger.

La même main qui m'a confié cette lettre secrète adressée au Roi, dont je vous ai fait part, m'envoie la minute d'une lettre qui n'est ni moins précieuse ni moins secrète. Vous savez que le Roi a écrit au comte d'Artois pour l'engager à revenir en France? Le même courrier lui a porté cette lettre, dont on peut deviner l'auteur. Le genre original dans lequel elle est conçue, le ton paysan qui y est employé, ne sont là que pour déjouer les indiscrets, dans le cas où ils auroient arrêté le courrier.

« Notre cher beau-frère! Nous vous écrivons celle-ci dans l'amertume de notre cœur, et pour vous annoncer que la tête du pauvre Claude, notre homme et votre frère, se dérange de plus en plus, et que pour peu que cela continue encore trois mois, et que nos journaliers abusent de sa foiblesse, nous n'aurons ni ferme ni chemise, et que nous serons obligés d'aller mendier notre pain de porte en porte, après en avoir donné si longtemps à des ingrats. Vous savez que j'avions beaucoup d'ascendant sur ce pauvre Claude, qui étoit bon homme, quoique un peu bête; mais il est totalement changé. Croiriez-vous, mon cher beau-frère, qu'il a osé nous battre, parce que j'avions tenté de lui faire entendre raison, et de lui prouver qu'on le trompoit? Enfin je ne savons plus où donner de la tête. Pour surcroît de malheur, votre cousin rouge est à la maison, et ce mauvais sujet s'entend avec nos journaliers pour tout culbuter et nous réduire à la besace. Je sommes instruite de toutes ses manigances par le blondin, qui, quoiqu'il paroisse le plus acharné à notre ruine, est cependant tout à nous, et m'a juré qu'il seroit également tout à vous. Dans la cruelle position où nous nous trouvons, j'ons assemblé secrètement vos deux tantes, votre sœur Babet et votre frère Antoine, avec quelques-uns de nos amis communs. Nous n'avons pu tirer un mot d'Antoine : ce gros cochon est un vrai Normand, qui, pour ménager la chèvre et le chou, ne dit ni *oui*

ni *non;* mais vos deux tantes, mais votre sœur Babet, mais tous vos amis ont été d'avis que vous ayez l'air d'abandonner notre cousin Rousseau, comme par pique, et que vous vous hâtiez de revenir ici promptement. Vous trouveriez tout arrangé à votre arrivée. Vos tantes vous cèdent leur chambre, pour que vous soyez plus près de nous. Il ne faut pas cependant qu'on se doute que nous sommes bien ensemble, tout au contraire. Le petit blondin se chargera de vous instruire, et vous annoncera à nos journaliers comme un bon vivant, qui sera des leurs. C'est un moyen de donner le croc-en-jambe à votre cousin le rouge, dont il faudra se défaire. Je crains bien que nous ne soyons aussi dans le cas d'en faire autant de Claude. Mais on ne tue le bœuf gras qu'au retour de l'enfant prodigue. Mon bambin ne peut vivre longtemps. Adieu, notre cher beau-frère; revenez, et croyez-nous pour la vie votre bonne et aimée sœur.

« TOINON. »

« Embrassez pour nous Rousseau : vos tantes et votre sœur Babet l'embrassent aussi ainsi que vous. J'ai enfin engagé Claude à vous écrire. Dites à Rousseau de ne pas se décourager, et d'aller toujours en avant. Tout vient à point à qui peut attendre. Nous lui enverrons de l'argent bientôt, dussions-nous mettre en gage nos croix d'or. »

LETTRE TROISIÈME.

De Paris, le 14 janvier 1791.

Notre royaume ni même notre capitale ne sont point encore en interdit, et nous ne manquerons pas plus de messe que de pain. Assez de nos curés et de nos prêtres habitués ont prêté le serment civique pour que l'office divin n'ait été suspendu dans aucune paroisse, et il l'eût même été, que le peuple, jadis si superstitieux, n'en eût témoigné aucune inquiétude. Vivent les peuples philosophes! Nos dames de la Halle eussent fait des prêtres comme elles ont fait des juges. Il ne leur en eût pas plus coûté pour mettre la main à l'encensoir que sur le sceptre. Ainsi toutes les craintes de nos citoyens à conscience timorée se sont évanouies. Ils ne manqueront pas de confesseurs pendant le ca-

rême; la table de Pâques sera bien servie, et nous chanterons gaiement, en dépit des aristocrates : « Alleluia, ça ira! »

Nos politiques ne sont pas moins rassurés que nos dévots, et tous les jours nous nous accoutumons avec ces bâtons flottants, qui de loin nous avoient tant épouvantés, grâce aux grandes et belles phrases de nos journalistes. On commence à rendre justice à notre comité des affaires étrangères, et à convenir que, avec de la droiture, de la fermeté et du sens commun tout rond, on en sait autant en politique que les Choiseul et les Vergennes, et que, sans prodiguer les milliards, on en fait plus qu'eux. La marche de notre comité est sublime dans sa simplicité. D'abord la nation, en déclarant qu'elle renonçoit aux conquêtes par la voie des armes, a fait cesser toute crainte d'hostilité dans les cours rivales. En cessant de nous craindre, elles ont commencé à nous accorder plus de confiance. Nous avons profité de cette confiance pour brouiller les cartes, suivant les grands préceptes de Figaro, que c'est en occupant les autres de leurs propres intérêts qu'on les empêche de venir se mêler des nôtres. Nous avions besoin de jours de paix pour achever le grand œuvre de notre constitution; nous avons renvoyé le démon de la guerre chez les peuples qui pouvoient nous inquiéter, et tandis que nous avions l'air de nous livrer aux intrigues de la cour de Berlin contre les deux cours impériales, nous ne faisions qu'attiser entre ces deux partis opposés le feu de la discorde. Nos voisins vont avoir assez à faire, pour que nous achevions notre révolution, et s'ils viennent, nous les attendrons de pied ferme. Qu'arriveroit-il donc si Léopold vouloit tourner ses armes contre nous? Que nous tendrions les bras aux peuples qui ne demandent que le titre de François, qui n'attendent qu'un signal pour se révolter de nouveau, et que leur acte de réunion à la France seroit écrit avec le sang autrichien. Voilà notre situation politique au dehors et au dedans.

Du 15 janvier.

On a enfin une réponse du Pape au sujet des arrangements relatifs au clergé de France. Pie VI, politique éclairé, étoit disposé à la résignation; mais il a cédé à l'avis unanime du Sacré-Collège. Cependant l'astuce italienne a employé des termes si

vagues, tellement sujets à différentes interprétations, que l'on a cru devoir demander à Rome une explication plus satisfaisante. Ces retards produiront un grand bien, en laissant le nouvel ordre de choses se consolider sans que le fanatisme s'en mêle, et nos terreurs d'une guerre de religion s'affoiblissent journellement. Il faut croire que la cour de Rome sentira qu'en s'opposant à ce que la nation exige presque unanimement, elle occasionneroit un schisme inévitable. On ne tarderoit pas même de répéter ce que le garde des sceaux a dit au curé réfractaire de Saint-Roch : « Il faut proscrire une religion qui ne permet pas d'être citoyen. » Le propos plaisant de mademoiselle Laschet sur le refus que le curé de Saint-Eustache, son confesseur, a fait de prêter le serment, renferme aussi une leçon pour les chefs de l'Église romaine. « Je n'irai plus à confesse, a-t-elle dit, puisque ma confession ne seroit pas civique; et je ne change pas plus de confesseur que d'amant. »

On écrit de Turin que les réfugiés y éprouvent la plus grande misère. Le peuple parle aussi librement contre les gouvernements anciens et en faveur de la Révolution françoise qu'à Paris même. M. de Crussol a apporté, dit-on, de Turin, un billet du comte d'Artois pour la Reine, enfermé dans la boite de sa montre. M. le comte d'Artois ne veut plus revenir en France; il va à Venise et ne dit pas quand il reviendra. Pendant son absence, la comtesse d'Artois aura son logement dans le palais du Roi, et ses enfants seront logés à l'Académie.

Les apparences font toujours croire à la conversion de la Reine, dont on fait les honneurs à Léopold lui-même. Le Roi y croit plus que personne; il est maintenant de la plus grande gaieté et content comme un roi. Un de ces jours, il répondit à quelques propos aristocratiques en chantant : *Je suis démocrate, moi, je suis démocrate!*

LETTRE QUATRIÈME.

De Paris, le 21 janvier 1791.

La lettre que l'Empereur a écrite au Roi des François annonce que la réclamation des princes allemands va prendre une marche imposante. On parle à Paris d'un manifeste par lequel Léopold déclarera qu'il prend sa sœur sous sa protection.

Les sections doivent délibérer sur ce danger imminent et d'autant plus redoutable que le fanatisme attisera les feux de la vengeance. Sur les bruits d'une invasion des troupes allemandes, les chefs des divisions se sont assemblés, et il a été arrêté de prendre dix volontaires dans chaque compagnie, ce qui formera pour le département de Paris seul un corps de douze mille hommes, commandés par M. de Gouvion. On espère que tous les autres départements suivront cet exemple. M. de la Fayette a de fréquents entretiens particuliers avec le ministre de la guerre. M. de Narbonne, commandant de Besançon, passe pour recevoir tous les aristocrates fugitifs, parmi lesquels on distingue surtout M. et madame de Fitz-James, qui sont chargés des dépêches secrètes et de la correspondance de la Reine.

Le Landgrave de Hesse-Rothembourg, logé sur le quai des Théatins, s'est ménagé une retraite chez un de ses voisins, bon patriote reconnu, dans le cas d'une insurrection populaire. Cinq cents aristocrates se sont également assuré des retraites dans des caves ou des caveaux d'églises, pour s'y réfugier au premier signal d'alarme, que l'on attend d'un moment à l'autre.

Les banques de jeu se multiplient autour du Palais-Royal; il y en a même dans les boutiques où l'on entre de plain-pied. C'est le rendez-vous de tous les coquins, de tous les conspirateurs, de tous les coupe-jarrets. Le marquis de Livry, qui étoit mouchard de l'ancienne police, est encore employé dans cette qualité par le comité des recherches. Un curé des environs de Langres a été pendu pour n'avoir pas voulu prêter le serment.

M. Reynier, député de Liége, a reçu aujourd'hui une lettre de cette ville par laquelle on lui annonce que dix mille citoyens liégeois viennent s'établir en France. D'autres nouvelles annoncent que les patriotes ne se regardent pas encore comme soumis, que le Roi de Prusse veut les soutenir. Cette affaire fera peut-être ouvrir les yeux à notre comité diplomatique, et nos politiques particulières font déjà la spéculation de s'emparer du pays de Liége, dans le cas d'une guerre avec l'Empereur.

On a arrêté à Marseille quatre chariots chargés de onze à douze millions en or et en argent, qu'on faisoit passer en Italie.

LETTRE CINQUIÈME.

De Paris, le 29 janvier 1791.

Les événements qui se succèdent, et qui portent tous les caractères d'une guerre civile, nous inquiéteroient, si le mauvais succès de toutes les tentatives pour armer les frères contre les frères ne sembloit nous assurer qu'elle est impossible. On accuse le club des Amis de la constitution monarchique d'avoir été le foyer d'où l'on espéroit faire sortir l'étincelle funeste. Ces prétendus monarchistes s'assembloient dans l'immense salle du Wauxhall d'été. A leur dernière séance, ils étoient trois mille, et sous prétexte de distribuer du pain à un sou la livre, on mit sur la table la liste de seize à dix-huit mille malheureux. On prétend qu'ils avoient deux à trois millions d'écus en espèces, tandis que l'on connoît le mauvais état des affaires de la plupart d'entre eux, à commencer par leur président Stanislas Clermont-Tonnerre, qui est noyé de dettes. La célérité avec laquelle la garde nationale a arraché les placards répandus, la semaine dernière, dans le faubourg Saint-Antoine et en différents quartiers, n'a pas empêché qu'ils n'aient fait quelque sensation. On attribue ces machinations au club monarchique. On croit qu'il a excité la malheureuse rixe des chasseurs, des contrebandiers et de la garde nationale. En effet, lors du combat des chasseurs, on a remarqué que les principaux de ce club étoient à la cour, ainsi que l'abbé Maury et l'archevêque d'Aix, et laissoient éclater quelque satisfaction. En ce moment, un député patriote reçut une lettre portant l'avis que la Reine alloit partir, déguisée en jockey, dans la nuit du mardi au mercredi, monter derrière la voiture de son prétendu maître pour traverser la ville, et se mettre dedans pour aller à Rouen, d'où elle devoit gagner les Pays-Bas. Cet avis n'avoit sans doute pour objet que d'augmenter la confusion.

Les aristocrates ne nient point que tous ces événements et ces démarches ne soient l'effet de manœuvres secrètes, mais ils les mettent sur le compte des orléanistes, et ajoutent même que M. d'Orléans a été reconnu dans la foule des spectateurs du

combat des chasseurs. Une observation certaine, c'est que pendant cette journée le Roi fut d'une tristesse profonde, et que la Reine conserva l'espoir d'un changement total dans l'état des choses. Les femmes qui lui sont attachées n'ont cessé d'agir pour empêcher nos curés de prêter le serment exigé. Le prieur curé du Temple a rétracté dimanche, en chaire, son serment. Ce n'est pas le premier exemple d'une pareille rétractation.

La baronne de Staël, fille de M. Necker, a quitté son père et est revenue de Genève. L'ancien évêque d'Autun, le comte de Ségur et le vicomte de Narbonne lui font une cour assidue; mais le dernier est l'amant en titre.

Depuis l'assassinat d'un bijoutier par un vendeur d'argent, fait en plein jour dans la cour du Palais-Royal, les groupes augmentent dans les jardins. Ils ont encore repris davantage depuis le combat des chasseurs. On y fait les motions les plus violentes, demandant alternativement la tête de M. Bailly, celle de M. de la Fayette, etc.

Les aristocrates sentent enfin, mais trop tard, l'influence des gens de lettres sur les peuples. Non-seulement ils soutiennent les écrivains de leur parti, mais ils tâchent encore de gagner à prix d'argent quelques journalistes patriotes, et l'on s'aperçoit qu'ils réussissent : Marat, Camille Desmoulins et Fréron sont soupçonnés d'infidélité.

LETTRE SIXIÈME.

De Paris, le 5 février 1791.

L'état d'inquiétude et de défiance où les citoyens se trouvent sans cesse produit cet avantage d'arrêter les manœuvres des contre-révolutionnaires; il empêche également les progrès des différents partis, qui se croisent et cherchent à profiter des troubles pour faire valoir quelque intérêt particulier. Au nombre de ces partis est celui de l'orléaniste Lameth contre le royaliste la Fayette. Une haine et une rivalité personnelle entre eux concourt à donner de l'énergie à leur attachement pour les couleurs qu'ils ont adoptées. Peu s'en est fallu qu'un troisième parti non moins important s'élevât sur les débris de celui d'Orléans : M. de

Mirabeau, mécontent de la foiblesse de son chef, avoit offert à *Monsieur*, frère du Roi, de le remplacer, et avoit chargé M. de Montesquiou de lui proposer de le faire nommer lieutenant général du Royaume. Ce que M. d'Orléans a manqué par foiblesse, *Monsieur* l'a refusé par prudence, peut-être par justice; et malgré l'extrême fermentation qui règne en ce moment, il est plus que probable que les changements inévitables dans la nouvelle constitution s'opéreront peu à peu et sans violentes secousses.

Mesdames, tantes du Roi, sont à la tête du parti du clergé. Elles espèrent encore triompher des obstacles qui s'opposent au voyage qu'elles ont projeté pour aller soutenir la fermeté de la cour de Rome. On assure que peu après leur départ on verroit *Monsieur* chercher un prétexte pour s'absenter aussi, et que l'on voudroit mettre le Roi, par son isolement, dans l'alternative d'être regardé comme ennemi par les défenseurs de l'ancien régime, ou de se prêter aux moyens de se réunir à eux. Les difficultés qu'éprouvent les émigrants prouvent l'exactitude avec laquelle on surveille les personnages qu'il importe de conserver au milieu de nous, et il seroit presque impossible, à la Reine surtout, de s'échapper.

On va suivre rigoureusement l'exécution du décret qui prive de tout traitement et pension ceux qui sont absents du Royaume.

Le général Luckner, qui disoit dernièrement qu'à la tête des troupes françoises il se feroit fort d'aller installer une municipalité à Vienne en Autriche, est nommé pour commander l'armée des frontières du Rhin.

Les trois commissaires qui ont été envoyés en Alsace pour y rétablir le calme ont été très-accueillis et fêtés à Strasbourg. On croit qu'ils seront envoyés à Ratisbonne pour traiter avec la Diète de l'Empire des indemnités dues aux princes allemands.

Du 6 février.

A peine un courrier nous a-t-il apporté le calme, qu'il en survient un autre qui renouvelle nos inquiétudes. On assure que des ordres pressants sont arrivés à Luxembourg de remettre les troupes autrichiennes sur le pied de guerre. Cette nouvelle n'a

fait que donner une nouvelle preuve de notre énergie. Nos politiques disent que Luckner est tout Prussien, et qu'il a promis au Roi de Prusse de porter les armes françoises au delà de la Meuse au premier mouvement de Léopold, pour le forcer à tenir ses plus grandes forces dans les Pays-Bas. On sait que la politique actuelle du cabinet de Berlin est de protéger les insurrections, et nous ne craignons pas qu'il nous traite comme les Flamands et les Liégeois.

LETTRE SEPTIÈME.

De Paris, le 12 février 1791.

Ce que nous avons le plus à craindre paroît être la division qui se perpétue entre les révolutionnaires mêmes. Le petit nombre des orléanistes continue de guerroyer sourdement contre MM. de la Fayette, Bailly et le reste du club de 1789. Les monarchistes cherchent à profiter de ces divisions pour se relever, mais ils sont toujours errants et dispersés, sans feu ni lieu. On rejette leurs offres, on repousse jusqu'à leur bienfaisance. Leur argent, refusé par la municipalité, l'a été également par les sections, par la Société philanthropique. Ils ont cherché à se donner de la consistance en formant une espèce d'ordre de Rose-croix, sous le nom de *Clermontistes*.

Le projet de voyage de *Mesdames* a concouru à échauffer les esprits, mais la sensation qu'il a faite prouve que c'est à l'influence du patriotisme qu'ils sont le plus accessibles. Depuis la Révolution, on ne parloit pas plus de ces princesses que de simples plébéiennes. Elles s'en dédommagent maintenant. On regarde leur démarche comme le premier essai d'un grand mouvement. On exagère sûrement en portant à plusieurs millions de louis le numéraire que *Mesdames* veulent emporter; mais on sait qu'elles ont fait acheter une quantité prodigieuse de louis qu'elles ont payés jusqu'à cinquante sous la pièce. On croit qu'elles triompheront des obstacles et partiront à la fin du mois. Les corps administratifs des départements les laisseront-ils passer tranquillement? Rien n'est plus douteux.

L'évêque d'Orléans est du nombre des cinq ou six évêques ser-

mentaires. On prétend que son patriotisme a été raffermi par le payement de ses dettes, montant à 500,000 livres.

On assure que le comte de Brienne avoit offert la moitié de son bien au cardinal son frère, pour le détourner de prêter le serment; mais celui-ci a noblement préféré de jurer.

On commence à déménager à petit bruit le palais Bourbon, et le prince de Condé a écrit à ses gens qui y demeuroient : « Vous avez bien fait de rester jusqu'à présent; mais il est temps que vous veniez me rejoindre : la bombe est prête à éclater, partez au plus vite. » Ce même prince a donné des ordres pour faire transporter les cœurs de tous les princes de sa maison à Chantilly, dans la crainte sans doute que dans un moment de trouble ces froides reliques ne fussent profanées. Mais l'indifférence et même le mépris marqué avec lesquels les habitants de Chantilly les ont reçues n'a pas dû flatter ces ombres illustres, si sous la glace des tombeaux elles conservent encore l'orgueilleuse idée de leur noblesse.

Madame Necker a écrit à un de ses amis que M. de Calonne venant de Turin, ayant reçu l'avis secret d'éviter Versoix dont la municipalité se proposoit de l'arrêter, s'étoit embarqué sur le lac. Elle ajoutoit plaisamment : « Le ciel nous devoit de susciter un orage, de faire faire naufrage à son léger bateau, et de le faire échouer sur la grève de Coppet. »

On mande de Londres qu'on a ordonné d'armer dix vaisseaux de plus qu'en temps de paix, et d'en composer les équipages de l'élite des matelots. Le prétexte apparent de cet armement est d'envoyer cette escadre dans la Baltique pour rétablir l'équilibre entre la Porte et la Russie. Mais nos politiques prétendent que c'est pour maintenir le peuple anglois, dont on craint le soulèvement, et qui se dispose à demander la réforme des vices de la législation et l'égalité de la représentation au Parlement.

LETTRE HUITIÈME.

De Paris, le 18 février 1791.

Le départ de *Mesdames,* tantes du Roi, est dans ce moment le grand objet qui occupe les districts et toutes les sociétés. D'après

les principes de liberté individuelle, on ne conçoit pas comment on peut légalement les retenir malgré elles ; et lorsque la nation entière brise ses fers, doit-elle en donner à toute la famille de la dynastie régnante ? C'est ce que disent hautement leurs partisans. Mais, d'un autre côté, les districts, la municipalité, le club des Jacobins, les dames de la Halle, sont d'un avis contraire : les médecins mêmes s'en mêlent aussi. Un des docteurs attachés au service de ces vieilles aristocrates a déclaré que Madame Victoire, vu ses infirmités, périroit en route ; mais si elle veut mourir, peut-on l'en empêcher ?

Le Roi et la Reine ont conseillé à leurs tantes de ne pas partir. La Reine leur a dit : « Je suis sûre que le public m'imputera encore votre départ. » L'évêque de Clermont, M. et madame de Narbonne, madame de Chatellier, passent pour les principaux instigateurs de ce départ. Mais le principal moteur est un certain abbé Ruallem, surintendant des finances de *Mesdames*, et Bas-Normand dans toute la force du terme.

On rend assez de justice à Madame Victoire : elle passe pour bonne et bienfaisante ; mais Madame Adélaide est hautaine, fière, impérieuse, ambitieuse. Parmi les propos que l'on débite sur leur départ, voici le plus répandu et le plus accrédité. Elles doivent enlever le Dauphin dans un fond de voiture : un autre enfant de son âge, de la même figure et qu'on tient soigneusement caché, lui sera adroitement substitué, et sera présenté au public, dans le moment de l'enlèvement, comme le véritable Dauphin. Les gens sensés voient bien l'invraisemblance d'un pareil projet, mais le peuple le croit fermement, et c'est ce qu'on veut. Madame Élisabeth doit aussi se rendre dans les Pays-Bas, aussitôt que le duc de Saxe-Teschen, son oncle, y sera de retour. Tous ces départs doivent précéder celui du Roi et de la Reine. *Mesdames* doivent être accompagnées jusqu'aux frontières par deux mille gentilshommes, qui à tout événement leur serviroient d'escorte, ce qui confirme au peuple l'enlèvement du Dauphin.

Un autre fait, c'est que malgré l'antipathie qui a toujours régné entre la Reine et *Madame*, et qu'aucune de ces princesses n'a cherché à cacher, la Reine a été voir cette semaine *Madame* au Luxembourg : elles ont eu ensemble et seules un entretien de

deux heures, et les femmes de chambre n'en savent pas encore le résultat. Madame d'Orléans a été faire ses adieux le jeudi à *Mesdames*.

Ce départ porte encore un nouvel échec à la réputation de M. de la Fayette, parce qu'il a promis trois de ses aides de camp pour accompagner Mesdames jusqu'aux frontières. Le bruit court, et peut-être ses ennemis le font-ils courir exprès, que, dégoûté de l'ingratitude et de l'injustice de ses concitoyens, il doit donner sa démission.

LETTRE NEUVIÈME.

De Paris, le 26 février 1791.

Le départ furtif des tantes du Roi, effectué malgré le vœu général de la nation, celui de *Monsieur* arrêté par le peuple, la dissimulation du Roi, l'attroupement de la populace, l'armement général de la garde nationale, qui est restée deux heures le sabre levé sur le citoyen, la déclaration de M. de la Fayette qu'il ne répondoit ni du Roi ni de l'Assemblée nationale, prouvent aux plus incrédules combien il s'en faut que nous jouissions du calme heureux que nous annonçons. Il est certain que le départ de *Monsieur* devoit s'exécuter, que toutes les malles étoient faites, qu'il a été arrêté au sortir de chez la comtesse de Balbi, sa maîtresse, à laquelle il venoit de faire ses adieux. On sait que toute la famille royale a été assemblée pour régler la route que suivroient *Mesdames*, que leur destination étoit pour les Pays-Bas, et que ce n'est que par prudence qu'elles ont pris le chemin de la Bourgogne. On sait que le Roi, qui a témoigné à l'Assemblée nationale sa surprise du départ furtif de ses tantes, étoit encore enfermé avec elles cinq minutes avant ce départ. On dit hautement que *Mesdames* emmènent le Dauphin; on nomme l'enfant que la Reine a pris à sa place, qu'elle présente au peuple, qu'elle promène dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau : c'est le fils de M. de Saint-Sauveur. On voit à découvert la rage rugissante de nos aristocrates, et l'inquiétude turbulente des démocrates. Les deux partis s'imputent également le dessein d'ensanglanter la scène : tous deux ont raison; mais tous deux

ignorent quel est le ressort caché qui les fait mouvoir. Je l'ai découvert : c'est Pitt. Malgré le déficit, ce ministre trouve encore assez d'argent pour faire à la France la plaie funeste d'une guerre civile. On n'y fait pas d'attention, et les Anglois sont en foule à Paris et répandent à grands flots les guinées.

Le Roi a mis la plus grande diligence à expédier à ses tantes les ordres de l'Assemblée nationale de les laisser sortir librement du royaume. Le soir du décret, il demandoit à tout le monde où étoit M. de Narbonne pour l'en charger, et s'informoit avec impatience où on pourroit le trouver. Quelqu'un lui dit en plaisantant : « Sire, si vous voulez le trouver, il faut l'envoyer chercher chez madame la baronne de Staël. » Le Roi prend la chose au sérieux, envoie chez la baronne, et M. de Narbonne s'y trouve effectivement. On sait aujourd'hui qu'il étoit très-opposé au départ de *Mesdames ;* mais madame de Narbonne, indépendamment de son aristocratie, animée par la jalousie, levoit aisément tous les obstacles que suscitoit son mari. Elle vouloit à toute force l'éloigner de madame de Staël, qui depuis son départ est malade, et même alitée. Ainsi l'aristocratie, la jalousie et l'amour, ont joué leur rôle dans ce départ.

Je crois être suffisamment instruit pour assurer qu'on renouvelle les instances auprès du Roi pour l'engager à partir. Ce qu'il y a encore de certain, c'est que *Mesdames* s'attendoient bien à être arrêtées en route, et que ni cette persuasion, ni les représentations de la municipalité, ni le vœu tacite de la nation n'ont pu les faire changer de résolution. Leur départ est un triomphe pour les aristocrates : ou elles seront arrêtées, disoient-ils, ou elles sortiront du Royaume. Si elles sont arrêtées, l'Europe aura la preuve que la famille royale est prisonnière ; si elles sortent du Royaume, elles prouveront à l'Europe qu'elles ne se sont pas crues en sûreté au milieu des François.

On assure que M. de la Fayette fait incorporer les gardes du corps dans la cavalerie. On répand mille propos contre lui ; il a été fort maltraité de paroles, lors de l'attroupement aux Tuileries : on l'a menacé de la lanterne, ainsi que M. Bailly. On reproche à celui-ci son aveugle confiance dans Dufour, son lieutenant, et surtout dans son secrétaire Boucher, ainsi que ses com-

plaisances marquées pour la cour, et sa gloriole de faire toujours précéder sa voiture par deux gardes à cheval, tandis que le président de l'Assemblée nationale marche toujours seul et sans pompe.

LETTRE DIXIÈME.

De Paris, le 5 mars 1791.

Les gazettes vous ont parlé de l'échauffourée de nos paladins de cour dans la nuit du 1er de ce mois, de cette farce de carnaval qui amuse maintenant la capitale aux dépens de cette noblesse si maladroite dans ses entreprises. Il s'agissoit d'enlever le Roi, tandis que le peuple ameuté et des brigands soudoyés se portoient à l'autre extrémité de Paris pour y détruire le château de Vincennes. On devoit prendre le monarque de force, et le tuer même, plutôt que de le céder, en cas d'opposition. *Parturiunt montes!* De huit cents gentilshommes environ qui, protégés par M. de Villequier, sont entrés au château pour ce beau projet, les uns ont été arrêtés, les autres ont passé la nuit sous les toits où ils disputoient un asile aux chats du palais; les autres se sont enfuis à toutes jambes. C'étoit la journée du pied au c... Les principaux étrillés sont MM. Frondeville, Villequier fils, le maréchal de Mailly, d'Éprémesnil et son ami d'Agoult; et au nombre des prisonniers MM. Chavigny, Becdelièvre, de Piennes, Berthier, fils du fameux intendant. On dit que l'abbé Maury, déguisé et en queue, étoit de l'affaire. Jamais il n'en fut de plus absurde et de plus mal combinée. Le peuple est tellement persuadé qu'elle avoit été dirigée par la Reine, que cette princesse en passant sur nos quais a eu les oreilles frappées de plus d'une exclamation désagréable. Tandis que l'on a arrêté M. de Court avec des armes cachées chez le Roi, elle étoit allée au Luxembourg. On infère aussi de l'obstination et de l'empressement de *Mesdames* à partir, qu'elles étoient instruites de la proximité d'une catastrophe.

On prétend que les conjurés veulent prendre une revanche la semaine prochaine. On prétend que le même jour il y a eu une scène à peu près semblable à Toulouse, sous la direction du roué

du Barry. Mais les essais montrent ce que les anti-révolutionnaires ont à attendre de leurs efforts. Leur espoir ne peut plus reposer que sur l'appui des puissances étrangères, et l'on compte cinq cent mille jeunes gens sur la surface du Royaume qui se sont fait inscrire pour former une armée contre les troupes du dehors qui voudroient se mêler de nos affaires.

La conduite active et sage de M. de la Fayette dans cette journée a rehaussé ses actions. Il a couru beaucoup de risques à Vincennes : des scélérats du faubourg Saint-Antoine avoient le projet de le tuer.

Mirabeau a été très-maltraité au club des Jacobins : on l'a accusé de vénalité, d'ambition, et du projet de devenir premier ministre.

L'abbé de Périgord, ancien évêque d'Autun, est, dit-on, parti pour l'Angleterre. On prétend aussi que la veille de son départ il a dîné chez un restaurateur avec M. de Mirabeau et M. de la Fayette, tous trois déguisés.

On espère que la municipalité d'Arnay-le-Duc, n'ayant pu convertir les vieilles, les laissera enfin partir. On dit que leur aubergiste a payé vingt-cinq louis à cette municipalité pour les retenir. Elles pourront bien être encore arrêtées avant de sortir du Royaume.

LETTRE ONZIÈME.

De Paris, le 12 mars 1791.

Loin de relâcher les conspirateurs qui ont été arrêtés chez le Roi, dans la nuit du 28 février, il paroît qu'on les poursuivra criminellement. Une loi de Louis XIV est formelle contre ceux qui entrent avec des armes cachées dans le palais du monarque, et cette loi n'est point abrogée. Le peuple appelle maintenant les chevaliers de Saint-Louis chevaliers du poignard.

Il n'est pas douteux que cet événement ne soit la cause directe ou indirecte de la maladie du Roi, dont les symptômes ont été assez graves. Elle a répandu la consternation sur deux classes de citoyens, sur ceux qui aiment le Roi, et sur ceux qui voient le danger qui résulteroit de sa mort tant que l'Assemblée n'a rien

statué sur la régence et la minorité. Si ce malheur arrivoit, les ex-nobles et les prêtres courroient de grands risques.

Parmi les personnes arrêtées pour correspondance avec M. de Condé ou pour enrôlements faits à Paris, on compte M. Malivetz, qui demeuroit chez M. d'Autichamp au palais Bourbon, où l'on a mis le scellé. On a enlevé en même temps le secrétaire de M. d'Autichamp, le sieur Drain et sa femme. Ils sont accusés d'avoir fait des offres à plusieurs officiers pour les engager dans le parti de M. de Condé. Ces offres paroissent avoir été faites dans un grand bal donné lundi dernier chez mylord Bedford. On porte à vingt ou trente mille le nombre d'aventuriers dont les contre-révolutionnaires se sont assuré les services pour les réclamer au premier signal.

La Reine semble caresser les Jacobins. Quelques noirs blâment ces cajoleries envers leurs plus cruels ennemis : d'autres augurent bien et montrent plus de confiance dans les ressources d'une adroite politique.

Madame d'Orléans va deux fois le jour aux Tuileries pour s'informer de la santé du Roi. On dit que M. d'Orléans se contente des nouvelles qu'il reçoit par la voix publique.

Le nombre des prêtres qui ont prêté le serment excède de beaucoup celui des réfractaires. A Rome, comme à Paris, on ne croyoit point qu'il y eût des prélats assez hardis pour sacrer les nouveaux évêques. Le cardinal de Loménie, que les noirs appellent cardinal *d'ignominie,* est refait évêque de Toulouse. On ne doute point qu'il n'accepte si l'évêché de Sens est donné au coadjuteur son neveu.

La société patriotique de Clermont-Ferrand propose aux Jacobins d'abolir les titres de *Sire* et de *Majesté*.

Les auberges de Paris sont remplies d'étrangers et surtout d'aristocrates provinciaux. Beaucoup de croix arrivent journellement, et l'on suppose que les ennemis de la Révolution se préparent à quelque nouvelle tentative.

Du 13 mars.

Le Roi est hors d'affaire. Le peuple se calme, et la déclaration que l'Assemblée a faite de la fausseté des bruits d'une invasion en Alsace y a beaucoup contribué. On chansonne déjà les

neuf cents officiers généraux de l'armée anti-révolutionnaire, qui n'a point de soldats.

L'égalité du partage des successions patriotise les trois quarts de la noblesse de Normandie, de Bretagne et du Languedoc. Depuis l'arrestation du sieur Drouin, le peuple voit de mauvais œil mylord Bedford. On sait d'ailleurs qu'à la suite du bal où se faisoient les enrôlements aristocratiques, il y eut une orgie contre nature que des femmes, peu délicates ordinairement, jugèrent à propos de fuir.

LETTRE DOUZIÈME.

De Paris, le 19 mars 1791.

L'élargissement des prisonniers faits le 28 février aux Tuileries a fait de la rumeur. La municipalité de Paris et M. Ferrières, accusateur public, se sont renvoyé successivement leur affaire. Le peuple les accuse de faiblesse et de corruption. Au reste, ces prisonniers avoient été assez punis : *non bis in idem*. On rit de la réserve qu'ils ont faite, en recouvrant la liberté, de se pourvoir contre ceux qui les ont maltraités le 28. Depuis ce moment, la physionomie des aristocrates a un peu changé. Ils semblent se réjouir pourtant en secret de l'énorme perte de revenu que les nouveaux arrangements font subir à M. de Condé. Ils ne doutent point qu'elle ne l'excite plus fortement à la vengeance, mais les moyens lui manquent. Il paroît que la quête de M. de Calonne n'a rien produit.

Une adresse des *Amis de la constitution* de Rouen témoigne implicitement des inquiétudes sur la dernière maladie du Roi. Elle propose d'exiger que deux médecins viennent chaque matin et deux autres le soir rendre compte à l'Assemblée nationale de l'état du Roi jusqu'à son entier rétablissement, et rappelle à cette occasion la nécessité de s'occuper promptement de la question de la régence, en cas de minorité.

Il y a à Paris une manufacture de consécration d'évêques : on en a fait onze dimanche dernier. Celui de Strasbourg a été affilié aux Jacobins, ainsi que plusieurs autres. Il est venu à Paris par la diligence qui a versé : les dévots en ont tiré mauvais augure.

Les anciens évêques doivent se rendre à Rome pour tenir un concile auquel ils se disent convoqués par le Pape. On prétend que Sa Sainteté ôtera le chapeau de cardinal à M. de Loménie. Ainsi le voilà dans le cas de s'enrhumer, si M. de Bernis est rappelé, parce qu'il ne veut pas prêter son serment sans restriction. Il paroît qu'on ne lui donnera point de successeur. Un consul, en effet, suffiroit à Rome pour veiller aux intérêts de la nation.

En parlant de la maladie du Roi, la Reine a dit qu'elle provenoit d'humeurs. On a prétendu qu'elle avoit dit ce mot singulièrement. Il falloit avoir une oreille bien fine pour faire cette remarque.

LETTRE TREIZIÈME.

De Paris, le 26 mars 1791.

Avant de nous occuper des événements du jour, en petit nombre et peu intéressants, jetons un coup d'œil sur l'intérieur de la cour de France.

Le Roi témoigne toujours beaucoup de tendresse à son épouse, mais il ne couche jamais avec elle. S'il remplit les devoirs maritaux, ce ne peut être qu'à la dérobée, comme les Spartiates. Dès qu'il est au lit, il dort profondément jusqu'à sept heures du matin. Il ronfle à être entendu dans les pièces voisines. Son lit est fort dur, point de plume. Il est laborieux et a une belle mémoire. Il lit vingt journaux, dont le plus grand nombre est aristocratique : celui qu'il préfère et qu'il demande avec empressement, c'est *le Postillon de Calais*, feuille mal rédigée, mais la plus hâtive. Le Roi et la Reine tiennent grand couvert à dîner les dimanches et les jeudis, mais la Reine n'y mange point; elle rentre au sortir de table dans ses appartements, où elle dîne avec Madame Élisabeth. Le Roi mange peu à midi, mais prodigieusement le soir. Il observe régulièrement les jours d'abstinence et aime beaucoup l'esturgeon, dont il fait garder les restes pour le lendemain. La Reine est fort froide avec *Madame*. *Monsieur* vient tous les jours aux Tuileries; il y dîne rarement; il ne manque jamais d'y souper. Il est toujours très-bien avec le Roi, mais très-boutonné sur les affaires du temps. Il y a quelque temps, un garde national

refusa de faire le service près de lui en disant : « Ce n'est qu'un simple citoyen ; quand il me viendra garder, je le garderai à mon tour. » Son air hautain, froid et dédaigneux, dégoûte la garde nationale de faire service au Luxembourg.

La Reine a été fort sensible au décret qui exclut les reines de la régence. Pendant la discussion, on lui portoit tous les quarts d'heure des nouvelles de l'Assemblée nationale.

La maladie du Roi a retardé la déclaration qu'il doit faire faire aux cours étrangères par les ministres, qu'il est le chef de la nouvelle constitution, qu'il n'a plus de sujets, mais une grande famille de citoyens autour de lui, et qu'il veut procurer des indemnités satisfaisantes aux princes étrangers qui ont des réclamations à faire. Si le Roi ne faisoit pas cette déclaration, on proposeroit à l'Assemblée nationale de l'y inviter, mais alors le but seroit manqué ; ce ne seroit point prouver l'entière liberté avec laquelle le Roi agit. Cette démarche auroit dû avoir lieu lorsque le Roi fit ici une proclamation de cette nature le 4 février 1791. Il vaut pourtant mieux tard que jamais.

Les négociations vont bien pour les indemnités. Le duc de Wurtemberg traite par lui-même de la sienne, et il en tirera bon parti ; il voit les chefs jacobins.

On craint plus maintenant les troubles intérieurs pour la religion que les entreprises du dehors. Le Pape va, dit-on, fulminer. Le cardinal de Loménie balance. Il est piqué de n'avoir point été nommé évêque de Paris, siège qu'il a possédé pendant vingt-quatre heures à la mort de Christophe de Beaumont, et qu'il a toujours ambitionné. Ce furent alors ses liaisons avec les philosophes qui lui nuisirent. Il pourroit se perdre aujourd'hui en renonçant à la philosophie. Mais quand le diable devient vieux, il se fait ermite.

Le Club monarchique se remonte un peu : il a repris ses séances. On parle de nouveau d'un voyage de la cour à Compiègne d'abord ; ensuite, ajoute-t-on, une fuite à Bruxelles.

On prétend que le comité de constitution est entièrement corrompu. L'abbé Sieyès n'y paroît que très-rarement.

Nos dévotes font construire des chapelles à côté de leurs boudoirs pour y faire célébrer l'office divin par des prêtres non

jureurs, et y recevoir la communion pascale de leurs mains pures. M. de Lubersac, évêque de Chartres, a fait samedi dernier quarante ordinations clandestines au Collége anglois. C'est une grande folie de la part des récipiendaires de s'engager ainsi inutilement dans les ordres sacrés. Mais pourquoi le trouver mauvais? disent les révolutionnaires; liberté entière! On peut se faire recevoir également sous-diacre, diacre, prêtre, comme chevalier de l'Orient, rose-croix, etc.

Le comité des recherches a eu avis qu'un fabricant avoit reçu la commande de plusieurs milliers de croix de Saint-Louis.

On assure que le duc d'Orléans a déjà fait décréter quelques-uns des témoins de l'affaire des 5 et 6 octobre, et que plusieurs se sont esquivés. On pense que Pelletier, si connu par les *Actes des Apôtres*, n'échappera pas.

LETTRE QUATORZIÈME.

De Paris, le 2 avril 1791.

L'attention de tous les partis se fixe en ce moment sur un seul objet, la maladie de M. de Mirabeau l'aîné. Il est très-mal : vingt médecins ont été consultés hier. M. Petit y étoit. C'est avec beaucoup de peine que l'on a fait consentir le malade à le voir. « J'aimerois autant, disoit-il, que l'on me donnât de l'opium. » — Aristocrates et démocrates envoient quatre fois par jour s'informer de cette intéressante santé. Les premiers comptent sur lui pour arrêter les progrès des Jacobins. Sa mort seroit certainement une espèce de calamité publique. Il est inutile de dire que les deux partis s'accusent mutuellement de l'avoir empoisonné, et qu'il ne paroît pas que de part ni d'autre ce soupçon ait quelque fondement.

Les querelles de religion prennent une tournure sérieuse. M. de Brienne a recouvré l'estime des patriotes par le renvoi de la barrette, et ses actes publiés à ce sujet font traiter hautement le Pape de calomniateur. L'ancien clergé, de son côté, est mécontent du bref que Sa Sainteté vient d'envoyer. Le retranchement des évêques étoit l'institution canonique, dont le Pape ne parle point dans sa bulle, et il s'étend en plaintes sur la perte de leurs

biens, à laquelle ils voudroient feindre de n'être point sensibles. MM. Zelada, Maury, et les évêques de ce saint comité, ont résolu de ne point publier cette bulle, et ils sentent les inconvénients d'un nouveau délai. On prétend qu'ils ont arrêté que, puisque le cardinal Zelada avoit le sceau et la griffe du Pape, on s'en serviroit pour réformer la bulle, que l'on dit très-volumineuse. Quelle qu'elle soit, l'effet qu'elle produira n'est point douteux. La majeure partie de la nation est déterminée à secouer le joug de la cour de Rome, et au défaut de M. de Brienne, l'ancien évêque d'Autun et le nouvel évêque de Paris se flattent d'être élevés au patriarcat effectif des Gaules. Les anciens évêques, maintenant *in partibus infidelium*, ne cessent d'envoyer des mandements et des ordonnances où ils fulminent contre leurs successeurs. On distribue secrètement un écrit de M. de Juigné, où il enveloppe dans les anathèmes de l'excommunication tous les prêtres de son diocèse qui ont prêté serment. Nous verrons peut-être se renouveler les scènes des papes contemporains qui s'excommunioient mutuellement.

Mesdames ont laissé beaucoup de dettes : on parle même d'un bilan. On ne peut croire que le Roi, qui aime ses tantes, leur laisse faire banqueroute. Sa liste civile est assez forte pour payer leurs dettes.

M. Bosquet, ancien commis de M. Necker, a une correspondance si animée avec cet ex-ministre, qu'en la rapprochant des forts achats qu'il fait des assignats, on le soupçonne d'être son agent pour l'agiotage. Jamais M. Necker ne s'est lavé du soupçon d'avoir un goût décidé pour ces spéculations, qui d'ailleurs sont fort à la mode.

Du 3 avril.

Mirabeau est mort hier à dix heures. On ouvrira son corps aujourd'hui, en présence du peuple et d'un commissaire de chaque section. Les prêtres disent que cette mort est une vengeance du ciel; d'autres noirs accusent M. Lameth. On doit attribuer la mort de Mirabeau à ses excès dans les veilles, les liqueurs et les femmes. Dimanche dernier, il avoit poussé ces excès à outrance avec sa maîtresse.

LETTRE QUINZIÈME.

De Paris, le 9 avril 1791.

Si Louis XVI, qui paroît l'idole du peuple, mouroit, il pourroit recevoir les mêmes honneurs qui ont entouré les restes de Mirabeau, mais il ne pourroit en recevoir de plus grands. Aucun député n'a assurément le génie de Mirabeau; il est hors de rang; mais c'est moins son génie que son patriotisme qu'on célèbre. A comparer Mirabeau avec M. d'Orléans, on ne sait lequel des deux a été le plus immoral dans sa vie privée; on ne sait aussi lequel des deux a le plus contribué au succès de la révolution. A l'aurore de la liberté, dans ce moment décisif, M. d'Orléans a donné l'exemple du désintéressement par sa renonciation à ses priviléges, à une partie de sa fortune. Il a prouvé son patriotisme par ses actions, comme Mirabeau par ses lumières. Si le but du premier étoit criminel, celui de Mirabeau n'étoit pas plus pur : ils agissoient de concert. Si le succès pouvoit mettre M. d'Orléans sur le trône ou lui donner la lieutenance du Royaume, il faisoit Mirabeau premier ministre. Je ne vois que cette différence : M. d'Orléans pouvoit perdre à la révolution, comme il a tout perdu en effet, et Mirabeau ne pouvoit qu'y gagner.

Le Roi et la Reine ont séparément envoyé, pendant la maladie de Mirabeau, s'informer de sa santé. On s'étonne que les conseillers du monarque ne l'aient point engagé à se joindre au corps législatif pour accompagner son convoi. C'eût été un coup de théâtre dont l'impression eût été profonde dans l'esprit du peuple. Tous les ministres, excepté un seul, malade, y ont assisté. Dans l'ancien régime, un garde des sceaux ne portoit jamais le deuil, ne faisoit aucune visite. Cette étiquette a disparu aux funérailles de Mirabeau. M. Duport du Tertre y étoit en simarre.

Si le vœu des Jacobins est rempli, ce sera M. d'Aiguillon qui remplacera Mirabeau au comité diplomatique; mais Mirabeau ne sera jamais remplacé, surtout dans cette place.

On annonce la motion d'exiger un nouveau serment de la noblesse. Mais les nobles ne sont plus distingués des autres citoyens,

et l'on doit être dégoûté des moyens de ce genre par les mauvais effets qu'a produits le décret pour le serment des ecclésiastiques. — Le conciliabule des évêques, présidé par le futur cardinal Maury, a décidé que la bulle du Pape seroit rendue publique. On est occupé à la traduire. Le même conciliabule doit dénoncer au Pape un attentat commis contre son autorité par la section de Grenelle. Elle ne veut point saint Dominique dans sa paroisse, attendu qu'il étoit le fondateur de l'Inquisition, et y veut substituer saint Thomas d'Aquin, ami des jansénistes, qui influent, comme on le sait, sur tout ce qui se fait maintenant à l'égard du clergé.

Le comité des recherches s'est transporté pour visiter la nouvelle porte qui a été faite aux Tuileries, et par laquelle ont passé les acteurs de la scène du 28 février. On assure que cette porte sera murée, ainsi que plusieurs autres issues dérobées. On poursuit secrètement l'examen de trois gardes du corps et d'un chef d'ouvriers nommé Thévenot, qui ont été arrêtés sur le soupçon d'un complot dont on cherche à dérober la connoissance au public. Il ne s'agissoit de rien moins que d'exterminer les Jacobins, la garde nationale et tous les patriotes connus, tant à Paris que dans les provinces.

LETTRE SEIZIÈME.

De Paris, le 16 avril 1791.

Si les doutes que l'on forme sur la sincérité de l'attachement du Roi à la Constitution sont fondés, on ne peut nier que les projets de quelques sociétés révolutionnaires ne justifient pleinement le monarque. Le plan de MM. Lameth et Barnave tend évidemment au parfait républicanisme, et le journaliste d'Églantine, successeur de feu Loustalot, est leur trompette, le propagateur de leur doctrine. Il ne paroît pas que ce système puisse prendre dans le public, d'après le décret sur l'hérédité de la couronne; mais si le Roi étoit enlevé ou s'il s'évadoit, si même on découvroit de la fausseté dans sa conduite, il ne seroit pas étonnant que l'opinion publique se réunît pour se passer de roi.

Le décret relatif au clergé est celui qui semble avoir le plus

répugné au Roi. Il donne retraite à d'anciens évêques dans les appartements de *Mesdames*. Il a autorisé la profusion avec laquelle on distribue dans le château des Tuileries le mandement de l'ancien archevêque de Paris. « Songez-y bien, a-t-on dit au monarque, il y va du salut de votre âme. » Il tolère les assemblées secrètes des prêtres réfractaires dans les couvents. On croit toujours qu'il a fait une protestation secrète contre la sanction des décrets. L'inquiétude de l'Assemblée nationale sur ses vrais sentiments a été le motif du décret sur la résidence, qui revient indirectement sur celui de l'inviolabilité.

Le Roi est fort instruit, il parle plusieurs langues, il a beaucoup de jugement; cependant, il est difficile de croire qu'un masque de bonhomie et de simplicité recouvre en lui assez de finesse pour capter la confiance des révolutionnaires, souffrir les reproches des mécontents, et attendre le moment favorable pour se montrer à découvert, ou, si ce moment n'arrive point, se faire honneur de la révolution et mériter le surnom de « Restaurateur de la liberté ».

On craint que l'époque de la communion pascale ne soit celle où le fanatisme essayera de faire explosion.

Soit qu'on ait attaqué à tort le civisme du ministre de la guerre, soit qu'il ait voulu rétablir sa réputation, il a donné une liste de généraux dont le patriotisme est reconnu. M. d'Orléans y étoit. Le Roi a biffé son nom, ce qui n'est pas étonnant; mais il a rayé MM. de Hesse-Rothembourg, Wimpfen et Ferrières, ce qui étonne et déplaît. La Reine, M. de Villequier, Guignard et Montmorin, ont dirigé le Roi en cette occasion. Les généraux nommés pour le commandement des quatre armées sont enfin : MM. Mailly, Bouillé, Rochambeau, Luckner.

Madame d'Orléans a quitté le Palais-Royal pour se retirer chez son père, mais on ne désespère point de la réconcilier avec son époux. L'un de ses griefs est l'éducation démocratique que madame Brulard, ci-devant Genlis, donne à ses enfants. Ces principes n'ont cependant pas pris racine dans le cœur du jeune Beaujolais, qui doit être constitué bien aristocratiquement. Il prend plaisir à se faire monseigneuriser par les personnes qui l'approchent.

LETTRE DIX-SEPTIÈME.

De Paris, le 23 avril 1791.

Pour juger la vigoureuse opposition que le peuple a apportée au départ du Roi pour Saint-Cloud, il faut se rappeler que l'usage du Roi et de la famille royale est de ne point s'absenter pendant la quinzaine de Pâques, et de communier publiquement. Louis XVI s'étoit introduit par une porte dérobée dans la chapelle des Tuileries pour y recevoir la communion des mains de son grand aumônier, auquel le refus du serment interdit les fonctions publiques. Le peuple a cru voir dans ce voyage extraordinaire la preuve du projet d'enlèvement, dont on parle plus que jamais. On assuroit que beaucoup de chevaux étoient placés sur la route de Compiègne.

Les patriotes sages et les mécontents raisonnables sont également affligés de cet événement. Au contraire, les démocrates enragés et les aristocrates enrageants l'ont vu avec quelque plaisir. Les premiers en infèrent qu'il ne seroit pas difficile de guérir le peuple de son idolâtrie pour la royauté; les autres croient avoir acquis la preuve complète que le Roi n'est pas libre. Il en résulte simplement l'évidence de l'impossibilité d'une contre-révolution et des grands malheurs qu'occasionneroient ceux qui tenteroient de l'opérer.

On a remarqué que la Reine partoit avec un ruban incarnat qu'elle portoit depuis plusieurs jours. En descendant de voiture pour rentrer aux Tuileries, elle a dit hautement : « Malgré tout ce que l'on nous fait souffrir, nous aimons mieux rester que de causer la moindre violence. » Mais elle a bientôt succombé à sa sensibilité, elle s'est trouvée mal, et a été indisposée pendant plusieurs jours. Cependant cette princesse a éloigné d'elle, à la suite de cette scène, plusieurs femmes dont les sentiments sont contraires à la Révolution. Le Roi a renvoyé du château le grand aumônier, le premier aumônier et les gentilshommes de la chambre. On a entendu une voix s'écrier : « Nous aimons notre Roi, nous lui pardonnons ses foiblesses, mais il ne faut pas qu'il recommence souvent, car nous ne croyons pas plus à son inviolabilité qu'à l'infaillibilité du Pape. »

Il n'est pas décidé encore que M. de la Fayette reprenne la démission qu'il a offerte. Le bruit qui se répand du départ de madame de la Fayette pour l'étranger a fait faire au Palais-Royal la remarque que dans cette famille on a eu de tout temps l'adresse d'avoir deux cordes à son arc. La classe inférieure des citoyens n'aime ni M. de la Fayette ni M. Bailly. Celui-ci a vu ces jours-ci, en se levant, une potence plantée devant sa porte.

M. de Lessart a déclaré au département de Paris que le Roi donnoit ordre à ses ministres dans les cours étrangères d'y manifester ses sentiments en faveur de la nouvelle constitution.

Les fanatiques pourtant n'abandonnent point l'espoir d'une contre-révolution, qu'un plaisant a appelée *fête mobile*, que les noirs ne savent dans quel mois placer, et qui ne sera jamais chômée : si elle l'étoit, ce seroit à leurs dépens. L'ardeur du peuple pour le nouvel ordre de choses semble croître chaque jour, et s'ils cherchent encore à faire faire au Roi des démarches qui y soient contraires, on se montre disposé à leur faire payer la folle enchère de l'inviolabilité du monarque. Il y a eu des motions lundi dernier pour exercer sur les dames de la cour l'abominable mode des fustigations, comme autrefois, disoit-on, pour corriger un roi enfant, on fouettoit un petit Savoyard en sa présence.

Madame d'Orléans est toujours chez son père, et veut se séparer. Cependant madame Brulard (Genlis) s'est retirée. On dit qu'elle avoit le projet de marier sa fille Paméla à M. de Chartres. M. d'Orléans se propose d'envoyer ses enfants en province, pour achever leur éducation : il veut les préserver des principes aristocratiques de leur mère.

LETTRE DIX-HUITIÈME.

De Paris, le 30 avril 1791.

Le licenciement des grenadiers du centre a mis Paris dans un nouvel état d'effervescence qui n'est point sans danger. Leur crime est, selon les uns, d'avoir injurié le Roi et la Reine dans la journée du 18; selon d'autres, ils s'étoient prêtés aux complots qui y ont donné lieu. En effet, on compare généralement cette journée à celles des 5 et 6 octobre, et l'on veut y voir encore le

doigt de M. d'Orléans. Ses ennemis prétendent que son plan a manqué par la maladresse de ses émissaires; que ceux-ci devoient enfin laisser partir le Roi, que l'on auroit suivi, et qui auroit succombé en route à la rage de la populace. En admettant ces conjectures, le peuple de Paris a sauvé le monarque par la conduite même qu'on lui reproche. Il seroit toutefois difficile de détruire l'idée que ce voyage de Saint-Cloud n'étoit préparé que pour faciliter l'évasion du Roi, volontaire ou involontaire, comme la scène du 28 février.

Les principaux agents que M. d'Orléans met en œuvre, ou qui s'y mettent peut-être d'eux-mêmes, sont : M. de Sillery, député à l'Assemblée nationale; M. la Clos, auteur des *Liaisons dangereuses;* Saint-Huruge, chargé de commissions secrètes; Rotondo, qui court les cafés et les groupes. On prétend que la Clos a été reconnu déguisé dans la foule, à l'événement du 18.

Le Roi paroît avoir renoncé à son voyage. Lundi, il a fait ainsi que la Reine ses Pâques constitutionnelles à sa paroisse. Lorsqu'il est monté en voiture, on a beaucoup crié : « Vive le Roi! » Il a fait baisser la glace en disant : « Je ne veux pas que le peuple me regarde comme un aristocrate. » Alors les cris ont triplé. La Reine, qui avoit relevé sa parure des couleurs nationales, a été fort applaudie. Il lui seroit facile de recouvrer l'affection du peuple.

Dimanche dernier, on a placardé aux Tuileries et au Palais-Royal : « Le Roi est un traître, la Fayette un contre-révolutionnaire, l'Assemblée nationale est corrompue et toute ministérielle, le département vendu, la municipalité despote, la garde nationale un ramas de plats-pieds. Nommez M. d'Orléans régent, M. Lameth commandant de la garde nationale, et f....! nous sommes libres! »

On a répondu à ce placard par celui-ci : « Le Roi par la loi régnera, la Fayette commandera, et l'Assemblée achèvera, *alleluia!* La garde tous les protégera, M. d'Orléans rien ne sera, *alleluia!* »

L'Espagne fait défiler des troupes sur les frontières de la France. Cette cour a déclaré officiellement qu'elle n'avoit d'autre but, en prenant ces précautions, que de faire un cordon pour arrêter l'épidémie du mal françois.

On ne voit point encore clair dans les projets de l'Angleterre. La nouvelle la plus intéressante pour la Révolution françoise, c'est que le Roi George est retombé en démence. On sait que le prince de Galles est ami de notre révolution.

La guerre civile d'Avignon semble être de bon augure pour ceux qui la désirent en France. La fermentation actuelle pourroit produire ici des excès de la même nature. Paris est divisé en deux partis au sujet des militaires, comme pour les ecclésiastiques. Il y a des soldats, comme des prêtres, jureurs et non jureurs. Les suites de la maladresse que l'Assemblée nationale a commise en exigeant un nouveau serment des ministres de la religion, auroient bien dû servir de leçon à la municipalité et à M. de la Fayette, dans l'affaire des gardes nationales. Les soldats jureurs et non jureurs, ou qui se rétractent, en viennent à chaque instant aux mains; des femmes ont été fouettées à cette occasion, et les libelles viennent encore échauffer l'esprit du peuple. Dans l'un de ces écrits, on nomme M. de la Fayette « le Sigisbé de la Reine ».

LETTRE DIX-NEUVIÈME.

De Paris, le 7 mai 1791.

Le Roi témoigne beaucoup d'alarmes pour sa sûreté personnelle. Il ne sort presque jamais de son appartement, et les gens qui le servent remarquent quelquefois en lui des mouvements de frayeur. La Reine montre des sentiments très-populaires. Madame Élisabeth, sœur du Roi, est livrée à une dévotion extrême. Elle entend deux fois la messe tous les jours, et communie quatre fois la semaine. *Monsieur* et *Madame* restent dans l'obscurité où ils ont enseveli leur aristocratie depuis le commencement de la révolution.

Le Pape a refusé M. de Ségur pour ministre de France. Le vicomte, dont on connoît les poésies, les saillies agréables et les bonnes fortunes, a dit à cette occasion : « Mon frère n'est donc plus ambassadeur à Rome, mais ambassadeur à la Porte. » Ce calembour assez trivial pourroit être une prédiction, et il se pourroit que M. de Ségur, repoussé du vicaire de Jésus-Christ, fût envoyé

près du successeur de Mahomet. Notre ministère a déclaré au nonce qu'il ne pouvoit considérer ce refus de son souverain que comme un dessein de rompre les liaisons politiques des deux cours. On disoit ce matin que l'Éminence romaine avoit fait son paquet et étoit partie sans rien dire. On ne reconnoit pas le prudent Pie VI à cette conduite. Si le nonce nous a quittés réellement, ce sera le premier qui soit sorti de France sans abbaye. Le Pape cite dans ses bulles des lettres du Roi, en date des 28 juillet, 6 septembre et 15 décembre, pour lui reprocher d'avoir sanctionné, *contre ses promesses*, la constitution civile du clergé. On se propose d'interpeller le ministre sur ces lettres, où le Roi s'est évidemment compromis, car on ne peut soupçonner le Saint-Père de mensonge.

On parle aussi du départ de l'ambassadeur d'Espagne.

On crie beaucoup contre la bureaucratie de l'Assemblée nationale. On reproche aux députés de recevoir des présents pour accélérer la liquidation des charges. Le décret qui crée des assignats de cinq livres a fait dire aux noirs qu'ils serviroient à payer les journées des travailleurs dans les grands jours d'insurrection, par exemple contre M. de Clermont-Tonnerre, que le peuple a menacé de punir d'avoir fondé le Club monarchique et vigoureusement parlé contre la réunion d'Avignon à la France. Il a en effet plus efficacement servi la cause du Pape que l'abbé Maury avec sa stérile érudition. La proposition de feu Mirabeau, de licencier l'armée et d'en créer une nouvelle, fermente de nouveau dans quelques têtes patriotiques.

Madame d'Orléans est toujours chez son père. Son mari lui a écrit qu'il consentoit à la séparation qu'elle désire, si elle vouloit donner 100,000 livres de rente à chacun de ses enfants. Elle a environ 800,000 livres de rente, et recevra certainement des bienfaits de son père, en attendant sa succession.

Mademoiselle d'Orléans est inconsolable d'avoir perdu madame Brulard, son institutrice. Cette jeune princesse, âgée de quatorze ans, a été tellement affectée de cet événement, qu'elle a fréquemment des convulsions, qui alarment ses parents. Il seroit possible que madame Brulard fût rappelée près d'elle.

LETTRE VINGTIÈME.

De Paris, le 14 mai 1791.

La Reine est devenue très-circonspecte dans sa conduite. Il ne lui échappe aucun discours relatif à la révolution, même devant mesdames de Tarente et de Chimay, qui ont plus particulièrement sa confiance. Voici un trait de force de cette princesse qui n'est pas connu. Lorsque le 18 elle renonça au voyage de Saint-Cloud, madame de Chimay lui donnoit le bras pour rentrer dans son appartement, et pleuroit. La Reine lui dit : « Ce n'est pas le moment de pleurer, mais celui de montrer du courage, et je vais vous en donner l'exemple. » On élève le courage de la Reine au-dessus même de celui qu'a montré Marie-Thérèse. Elle porte toujours un poignard, et elle a déclaré qu'elle s'en frapperoit, si elle se voyoit exposée à devenir victime de la rage populaire. « Ce n'est point, a-t-elle ajouté, la crainte de la mort qui m'affecte, mais celle d'être exposée à des outrages. »

On prétend qu'enfin cette princesse a pris le moyen le plus assuré de se soustraire à ses craintes. C'est de s'attacher sincèrement à la révolution et de renoncer à des espérances chimériques.

L'Empereur, assure-t-on, a dit à madame de Polignac, à Venise, qu'il réduiroit Paris en cendres si l'on se portoit à quelque excès contre sa sœur, et qu'il annonceroit dans son manifeste que tous les membres des corps administratifs, les officiers publics, les gardes nationales, etc., deviendroient responsables sur leur tête à son égard, des victimes que la rage du peuple pourroit encore choisir parmi les partisans de l'ancien régime. L'espérance d'être vengés ainsi ne rassure point nos aristocrates. Ils émigrent journellement en très-grand nombre. Ce ne sont point les troubles de la capitale qui leur font prendre ce parti, c'est la crainte d'une vengeance populaire. S'ils craignoient les troubles, ils ne les exciteroient point. C'est une remarque importante à faire qu'ils les ont toujours prévus, et qu'il y a eu des émigrations peu avant qu'ils arrivassent. On peut citer l'exemple des tantes du Roi.

C'est un fait que le Roi a déjà épuisé sa liste civile, et qu'il reçoit encore de l'argent des puissances étrangères. Il dépense beaucoup en espions, à faire suivre les principaux Jacobins, surtout les orléanistes décidés. On lui a persuadé que l'on veut attenter à ses jours. C'est M. d'Orléans qu'on lui a peint comme chef d'un complot régicide toujours subsistant; mais les Parisiens sont incapables de se prêter à ce crime. Quoi qu'il en arrive, soixante gentilshommes ont fait le serment de massacrer M. d'Orléans à la première apparence que l'on veuille commettre cet attentat.

La Reine a ses espions particuliers. Ils lui ont rapporté que le sieur Gerdret, commandant de bataillon, actuellement juge de paix, avoit excité le peuple à s'opposer au départ pour Saint-Cloud. C'étoit son marchand de dentelles : elle lui a ôté sa pratique. Rien de plus naturel! On le lui reproche cependant, comme au Roi de souffrir qu'il faille encore exhiber des preuves de noblesse pour être admis au nombre de ses pages.

On parle de la réunion de quelques parlementaires à Bruxelles et de leur projet d'y rétablir le Parlement de Paris, sous la présidence de M. Gilbert de Voisins. On y attend, dit-on, le grand réquisiteur Séguier, pour y rendre des arrêts qui seront sans doute aussi respectés ici que l'a été la bulle du Pape. On suppose qu'en même temps le clergé s'assemblera à Trèves, et les militaires sur le haut Rhin, pour nous foudroyer de toutes les manières de ces côtés, tandis que les troupes espagnoles le long des Pyrénées, celles de Sardaigne, qui se rassemblent en effet près de Chambéry, et le tonnerre du Vatican, nous attaqueront au midi.

LETTRE VINGT ET UNIÈME.

De Paris, le 21 mai 1791.

Le décret qui accorde les droits de citoyens actifs aux gens de couleur nés de père et mère libres, fait jeter les hauts cris aux colons qui se trouvent dans la capitale. Ils se sont réunis mercredi au nombre de sept à huit cents, et après avoir exhalé la bile la plus amère contre l'Assemblée nationale, ont arrêté de partir tous

pour les colonies, afin d'y maintenir l'ordre s'il est possible, et de sauver leurs propriétés, qu'ils croient menacées par les suites de ce décret, un peu contradictoire avec ceux qu'ils avoient obtenus précédemment. Mais les premiers n'étoient-ils pas eux-mêmes contradictoires avec la *Déclaration des droits de l'homme?* et tous nos Lycurgue avoient-ils d'aussi palpables raisons que M. Barnave pour persister dans leur inconséquence? Il est probable que nous perdrons nos colonies. « Qu'importe! s'écrie le sublime Robespierre, pourvu que nous ne perdions pas nos principes? »

Au reste, on écrit de Bordeaux que les denrées coloniales y sont à très-haut prix; qu'il est visible que les Américains veulent se rendre indépendants; qu'à Saint-Marc et au Fort-au-Prince il est arrivé des navires hollandois chargés de comestibles, et qui emportent en retour des sucres et des cafés : d'où l'on conjecture que le parti des Américains étoit pris d'avance; qu'ils aspiroient à ouvrir leurs ports à l'étranger, et que le moment de la révolution leur a paru favorable pour secouer le joug de la métropole. Au train dont vont les choses, nous serons fort heureux d'en être quittes pour ce démembrement. Chaque jour voit croître les alarmes des véritables amis de la patrie. La fortune publique est dans le danger le plus imminent. M. de Montesquiou, si accoutumé à faire de beaux rêves, n'a pu se soustraire à cette perspective désolante. M. Camus est convenu que la rentrée des impôts n'avoit pas excédé trois millions le mois dernier, et que, suivant toutes les apparences, il en seroit de même celui-ci. On sait d'ailleurs que la caisse de l'extraordinaire ne suffit plus aux besoins du Trésor national, et que les administrateurs sont réduits à donner des bons pour des assignats, parce que la fabrique de ceux-ci ne va point assez vite. Dans une pareille détresse, que deviendroit le Royaume si les puissances coalisées se portoient sur nos frontières, comme tout semble l'annoncer?... Le gouvernement achète l'argent chez l'étranger à vingt pour cent. Les citoyens de la capitale le payent eux-mêmes ce prix-là depuis quatre ou cinq jours, encore sont-ils obligés de se cacher avec autant de soin que les vendeurs. A tous égards, notre position est fort alarmante.

Les Jacobins perdent journellement de leur influence : la discorde règne dans leurs clubs. Cependant madame Brulard vient d'aller avec sa Paméla réchauffer le zèle de toutes les sociétés d'*Amis de la constitution* qui se trouvent sur la route de Lyon à Paris. On prétend que l'éloquence de la mère et la beauté de la fille ont fait des merveilles, et acquis beaucoup de serviteurs dévoués à Philippe Capet, qui se cache tant qu'il peut sous le masque d'ami de la constitution.

LETTRE VINGT-DEUXIÈME.

De Paris, le 28 mai 1791.

Les deux grandes questions, la réunion d'Avignon et la liberté des gens de couleur, ont excité beaucoup d'agitation non-seulement dans l'Assemblée nationale, mais aussi dans le public. Lors des débats sur la première, on entendit des voix sur la terrasse des Tuileries : « Nous voulons Avignon ! » MM. Cazalès et Maury demandèrent que la garde nationale fût sommée de protéger les délibérations. « Ce ne sont, dit M. Foucault, que des gens qui veulent que nous prenions Avignon ou que nous soyons pendus. » Après la décision contraire aux vœux du peuple, l'abbé Varicourt a en effet failli être jeté au bassin. Il avoit, à la vérité, offensé le peuple par ce propos : « Vous n'aurez pas plus de constitution qu'Avignon. »

Dans l'affaire des gens de couleur, la victoire est restée aux amis de l'humanité. Mais malheureusement ce sentiment n'a point été général : une complication d'intérêts et de passions y a joué un grand rôle.

On prétend que MM. Lameth et Barnave capitulent avec la cour, et que même ils ont eu une entrevue avec la Reine.

La cour mène toujours une vie fort triste. Cependant la Reine sort de temps en temps avec le Dauphin et sa fille pour prendre l'air et se distraire.

M. Thévenart, qui vient d'être nommé ministre de la marine, a commencé sa carrière par être mousse.

La révolution de Pologne déconcerte un peu les plus clairvoyants de ceux qui espéroient l'appui des puissances étrangères.

Après l'exemple que vient de donner le Roi de Pologne, qui sera appelé avec justice le premier Roi restaurateur de la liberté, les autres rois, s'ils n'ont pas le courage et la politique prudente de l'imiter, craindront qu'en armant contre la liberté et en éloignant leurs troupes pour la détruire en d'autres pays, ils ne hâtent et ne favorisent les révolutions inévitables dans leurs propres Etats. Il a été question dans le conseil municipal d'écrire une lettre de félicitation à la municipalité de Varsovie, et une autre au Roi de Pologne. On doit consulter les sections là-dessus.

LETTRE VINGT-TROISIÈME.

De Paris, le 11 juin 1791.

Les émigrations des ci-devant nobles, le bruit d'une déclaration de guerre de la part des puissances étrangères, la crainte de la perte des colonies, le renvoi que font plusieurs régiments de leurs officiers, la lettre de M. Raynal à l'Assemblée nationale, telles sont les principales causes qui occupent maintenant les esprits.

L'Assemblée nationale est fort embarrassée pour le parti qu'elle doit adopter pour l'armée, et surtout pour le régiment Dauphiné, dont les soldats ont donné des congés aux officiers. Fermer les yeux sur cet acte arbitraire est un exemple dangereux; le punir seroit mal reconnoître le patriotisme de ces soldats, qui ne veulent pas obéir à des supérieurs qui méprisent eux-mêmes la loi. On attribue au comité militaire le projet de casser le régiment Dauphiné, et de donner aux quatre chefs de l'armée un pouvoir dictatorial à temps, pour rétablir la discipline dans la troupe de ligne. L'idée d'un pareil projet, communiquée aux *Amis de la constitution*, a été désapprouvée généralement. L'opinion publique est pour le licenciement de l'armée, mais c'est peut-être trop tard. L'Assemblée nationale n'auroit pas dû se laisser prévenir par les soldats.

Le nouvel évêque de Vannes s'appelle M. Le Mâle. Lorsqu'il prit possession de l'épiscopat, il fut fêté par les poissardes de cette ville. Elles l'accompagnèrent jusqu'à son palais, où elles ne cessaient de crier : « Vive Le Mâle! vive Le Mâle! » La gouvernante de l'évêque, ennuyée de ces cris, dit avec humeur : « Si

vous le connoissiez comme moi, vous ne crieriez pas si haut. » Puis frappant sur l'épaule d'un ex-carme : « C'est celui-là, dit-elle, qu'il falloit faire évêque ; pour le coup, vous auriez eu raison de crier. »

La ci-devant comtesse d'Egmont, autrefois galante, à présent dévote et aristocrate, d'après les conseils de son confesseur, s'est introduite à la chute du jour dans une chapelle de Saint-Eustache fondée par ses ancêtres, et par cette raison elle a cru avoir le droit de l'exporter. Elle s'empare du calice, du ciboire, etc., met une partie dans ses poches, et l'autre dans son jupon, qu'elle lève comme un tablier : elle étoit épiée. On se préparoit à lui donner une correction civique ; mais la garde est survenue, qui l'en a dispensée en lui faisant restituer tous les effets volés.

La Reine voit habituellement Rivarol : son patriotisme est au moins compromis avec cet aristocrate, d'autant plus qu'elle lui a procuré quelques conversations avec le Roi. Au surplus, la cour est toujours dans la même tristesse et dans une espèce de stupeur. Néanmoins on prétend qu'elle a des conférences avec les chefs de l'Assemblée nationale pour modifier quelques décrets lors de leur révision. Il y a lieu de présumer que la lettre du Roi à son frère le comte d'Artois pour l'engager à rentrer en France est une suite de cette capitulation. Si ce rapprochement se fait par un esprit de paix et de l'amour du bien public, il est louable ; mais il est à craindre que tous ces négociateurs n'ayant en vue que leurs intérêts, ne cherchent qu'à se tromper mutuellement.

On sait positivement que le comte d'Artois est à Mantoue. D'autres le disent arrivé à Manheim, et qu'il a eu deux entretiens consécutifs avec l'Empereur.

C'est à tort qu'on a cru que M. Besenval avoit quitté Paris. Il y est resté depuis le jugement de son procès, et il y est mort jeudi : on dit qu'il a reçu les sacrements d'un prêtre assermenté.

LETTRE VINGT-QUATRIÈME.

De Paris, le 14 juin 1791.

Les chanoines de Boulogne étoient dans l'usage, aux Rogations, de faire la procession chez les sœurs de l'hôpital de cette ville.

Ces religieuses, attachées inviolablement à leurs chanoines, refusent la porte aux prêtres jureurs. Le peuple enfonce la porte, et il ne trouve plus rien sur l'autel, pas même un cierge. On savoit qu'un chanoine, nommé Locatrix, étoit leur conseiller. On fait des perquisitions dans la cave et les cellules pour trouver le conseiller et les nonnes, on ne trouve personne. On s'avise de fureter dans un grenier à foin, et on y trouve le chanoine et une religieuse, enfoncés jusqu'au cou. On prend les coupables et on les promène processionnellement dans toute la ville; ensuite on les reconduit à la cathédrale, pour y faire amende honorable. Mais la garde nationale a enlevé le chanoine des mains du peuple, et l'a remis entre celles de la justice pour lui faire son procès. Il y a aussi du fanatisme dans une partie du peuple conformiste. Le trouble apporté à l'exercice de la religion des non-conformistes dans l'église des Théatins en est une preuve, si toutefois les aristocrates n'y ont eu aucune part. Les non-conformistes ont fait afficher dimanche dernier à cette église, qu'ils ne se rassembleroient pas, et qu'ils attendroient que le peuple se soit bien montré ami de l'ordre : ils ne feront rien que ce qui est permis par la loi. On a substitué à cette affiche celle-ci : « *Aujourd'hui relâche.* »

Les aristocrates étoient d'avis de porter le deuil pour feu Besenval; mais ils changèrent de résolution lorsqu'ils apprirent qu'il étoit mort constitutionnellement, en recevant les sacrements des mains d'un prêtre jureur. Les patriotes de leur côté auroient bien fait d'honorer la mémoire d'un aristocrate converti.

A la nouvelle du décret qui enlevoit au Roi la faculté de faire grâce : « Tant mieux, dit un aristocrate, il ne pourra plus la faire aux démagogues ! »

Il n'y a pas d'apparence que la cour aille sitôt à Saint-Cloud. Sur le bruit qui s'étoit répandu de ce voyage pour dimanche dernier, les dispositions des esprits n'étoient pas de le laisser exécuter avant la fin de la Constitution. Le bruit se répand que le Roi, obsédé par ceux qui l'entourent, avoit promis de faire ce voyage sous peu de temps, mais que, après y avoir réfléchi, il a révoqué sa promesse, en disant : « Voulez-vous donc me faire perdre la couronne ? » On attribue sa tristesse à cette obsession

et à cette crainte. Mais son chagrin pourroit bien venir aussi du droit qu'on lui a ôté de faire grâce. Ce décret, et surtout celui qui prononce la peine de mort contre ceux qui prendroient les armes contre la patrie, etc., ont un peu déconcerté les aristocrates. Ils sentent avec raison que bien des gens réfléchiront à deux fois avant que de faire une démarche aussi périlleuse. La confiscation des biens en sera sans doute une suite. Les contre-révolutionnaires n'espèrent plus guère que le prince de Condé vienne avant le mois de juillet. Ils disent qu'il est encore trop ami de sa patrie pour venir détruire une si belle récolte, qu'il est même de sa politique d'attendre qu'elle soit *faite*.

LETTRE VINGT-CINQUIÈME.

De Paris, le 18 juin 1791.

On écrit de Corse que l'évêque de Bastia étant monté en chaire pour y lire le bref du Pape, y fulmina les excommunications contre les entreprises de la nation françoise. Le peuple se jeta sur lui, et l'auroit déchiré, si le général Paoli, se mettant à la tête d'un corps de citoyens armés, ne l'avoit protégé et fait évader. On le conduisit au port, où un bâtiment étoit prêt à faire voile, on lui donna un éternel adieu, et, de retour à la ville, on élut un autre évêque, qui avoit prêté le serment civique.

Dernièrement, un aristocrate crioit à la porte du *café de Foy :* « Philippe! Philippe! » On s'arrête, d'autant plus qu'il paroissoit avoir les yeux fixés sur la partie du palais qu'occupe M. d'Orléans. « Ce n'est pas le grand coquin de Philippe, le maître du palais, que j'appelle, dit-il froidement, mais Philippe, garçon de ce café. »

On assure que M. Bonnières est reparti pour aller retrouver M. d'Artois, et que le retour de ce prince aura lieu. On pense que la paix est conclue entre la Reine et les chefs des Jacobins, que la Reine engagera Léopold à ne pas se mêler de nos affaires, etc.

Du 21 juin.

Je n'ai que le temps de vous annoncer que le Roi, la Reine, le Dauphin, etc., sont partis cette nuit. L'alarme générale a

commencé à neuf heures et demie. On a arrêté aux barrières des femmes de la Reine déguisées. M. le duc d'Aumont est aussi arrêté.

On a déjà demandé la tête de M. de la Fayette, très-probablement innocent. On a crié à la porte de l'Assemblée nationale : « Vive l'Assemblée ! Plus de roi ! » D'autres ont demandé M. d'Orléans pour régent.

De Bruxelles, le 23 juin.

Hier, à trois heures du matin, *Monsieur*, frère du Roi de France, est arrivé à Mons, et y a mis l'alarme parmi les Français, en annonçant que le Roi, son frère, étoit parti trois heures avant lui de Paris. On assure, au reste, maintenant que Sa Majesté est arrivée à Longwy, avec la Reine et M. le Dauphin, *Madame*, sœur du Roi, le comte de Fersen, colonel du régiment de Suède, qui sert de capitaine des gardes au Roi.

Le Roi est parti en habit gris et chapeau rond gris, à pied d'abord, est monté à cheval hors des barrières de Paris, et a trouvé à quelques lieues des voitures préparées depuis douze jours. La Reine et *Madame* étoient habillées en bourgeoises, le Dauphin en jeune fille, *Monsieur* costumé en Anglois, avec un seul valet de chambre anglois et un passe-port du ministre d'Angleterre en cette langue. Une petite municipalité l'a arrêté pendant une heure en route, ayant exigé, sur quelques soupçons, l'exhibition de son passe-port, qui étoit inintelligible pour les municipaux.

A quelque distance de Paris, les illustres fugitifs ont entendu le bruit du tocsin et de la générale.

Monsieur a reçu une lettre du Roi, datée de vingt-cinq lieues de Paris, où il lui écrit qu'il s'arrêtera aux frontières, et qu'il ne veut point sortir de son royaume. A la réception de cette lettre, *Monsieur* est parti pour Namur.

On attend en tremblant les nouvelles de France.

LETTRE VINGT-SIXIÈME.

De Paris, le 30 juin 1791.

L'arrestation du Roi et de la famille royale a comblé de joie tous ceux qui n'ont point douté des effets sanglants que leur

évasion pouvoit produire. Mais le spectacle de leur retour a fait une impression douloureuse sur toutes les âmes sensibles. On s'est affligé surtout de voir un Roi bon, honnête, toujours victime de son cœur et de sa foiblesse, privé de l'affection d'un peuple qui cherche à l'aimer, qui le doit peut-être, mais qui se croit trompé. Le triste cortège a traversé une haie immense de spectateurs, prolongée, pour ainsi dire, depuis Varennes jusqu'aux Tuileries. Un silence profond a régné; les chapeaux sont restés sur les têtes. Si pour mieux voir ou à cause de la chaleur on ôtoit un instant le chapeau, on s'empressoit avec affectation de le remettre. Des garcons perruquiers, qui n'en avoient pas, ont été forcés de défaire leur cravate pour s'en couvrir la tête au moment où la voiture passoit. Lorsque le Roi descendit, quelques officiers de cavalerie firent le commandement de se mettre sous les armes, et tous les cavaliers simultanément remirent au contraire leurs sabres dans les fourreaux.

Il paroît prouvé, comme M. de Bouillé l'a déclaré dans sa très-étrange lettre à l'Assemblée nationale, que c'est lui qui a médité et arrangé tout le plan de la fuite du Roi et de la famille royale. C'est Léonard, coiffeur de la Reine, qui a été chargé de la cassette renfermant les diamants de la couronne. Le sceptre et la couronne sont, à ce que l'on assure, arrivés sans accident à Luxembourg; mais, lors de l'arrestation, Léonard remit à M. de Damas la cassette, où se trouvoient les autres joyaux. M. de Damas la donna en garde à un officier, qui fut blessé et transporté dans un lit : la cassette a disparu.

Le lendemain du départ du Roi vint une lettre de l'étranger adressée au Roi. Le facteur de la couronne reporta la lettre au bureau avec cette apostille : « Parti sans laisser d'adresse » : formule usitée pour les lettres qui se trouvent dans ce cas. Cette lettre a été remise au Roi à son retour.

Les rêve-creux politiques prétendent que l'Angleterre, à laquelle on ne sauroit refuser une grande part dans les mouvements intérieurs qui nous ont agités depuis deux ans, a excité encore cet événement. Ils prétendent que l'objet du cabinet de Saint-James, outre son intérêt de prolonger nos troubles, étoit d'amener Léopold à faire entrer ses troupes en France, comme

auxiliaires de l'armée du Roi, qui, à la tête des gentilshommes fugitifs, devoit venir reconquérir Paris. L'exécution des anciens projets sur les Pays-Bas auroit pu reprendre son cours.

M. de la Fayette a été soupçonné à tort d'avoir favorisé la fuite du Roi. Il a dit dans plusieurs clubs : « J'ai répondu du Roi sur ma tête; voici mon épée, tournez-la contre moi. »

La prestation du serment civique individuel se continue avec ardeur et enthousiasme. L'Assemblée nationale a eu la politique d'y admettre les forts de la halle. Ces gens, doués d'une vigueur extraordinaire et continuellement exercée, lui doivent une grande influence sur la populace, et ils ont entre eux un code de mœurs, d'honnêteté et de principes qui, raffermis encore par l'enthousiasme de la chose publique, les rendent propres à prévenir beaucoup de désordres.

LETTRE VINGT-SEPTIÈME.

De Paris, le 2 juillet 1791.

Les partisans du républicanisme n'ont jamais eu une occasion plus favorable pour établir leur système, mais ils ne réussiront point. La partie sage de la nation, la grande majorité de l'Assemblée nationale, celle même du club des Jacobins s'y opposent avec chaleur.

Trois partis ont été mécontents de l'arrestation et du retour du Roi : 1° les aristocrates forcenés; 2° les démocrates républicains; 3° les orléanistes. Ces deux derniers espéroient que le peuple voyant tout aller sans roi de même qu'avec un roi, s'accoutumeroit à s'en passer.

On prétend que la déclaration du Roi à son retour a été concertée avec les commissaires de l'Assemblée nationale. Elle donne l'espoir d'un rapprochement et d'une conciliation. C'est un beau moment à saisir pour les amis de la paix.

Du 3 juillet.

On attendra l'avis des quatre-vingt-trois départements pour prendre un parti sur les affaires actuelles; mais on peut prévoir que la constitution monarchique sera conservée; que l'on conti-

nuera d'en établir tous les points, sans demander la sanction du Roi que lorsqu'elle sera terminée. On la proposera au monarque, parfaitement libre de l'accepter ou d'abdiquer. Il reste à savoir si d'ici là il ne se passera pas de nouveaux événements.

Les aristocrates espèrent toujours que les puissances étrangères entreront par différents points dans le royaume pour faire la police chez nous. Rien n'est moins probable, et, dans ce cas, il y auroit un affreux carnage. Les têtes sont plus exaltées que jamais. Sur le faux avis que les Anglois approchoient de nos côtes, trois cent mille hommes en armes s'y sont portés. On parle avec plus de vraisemblance d'un plan de conciliation proposé par Léopold, qui voudroit être médiateur entre Louis XVI et les François. La lettre de M. de Bouillé à l'Assemblée nationale n'a fait qu'aigrir les esprits contre le monarque et ceux qui se prétendent ses défenseurs. Elle a causé beaucoup de fermentation parmi le peuple. L'Assemblée nationale a écouté avec un calme rempli de noblesse les invectives de ce nouveau Coriolan.

Quoique les ministres étrangers aient déclaré en corps qu'ils ne vouloient travailler que directement avec le Roi, on s'aperçoit que les opinions de leurs cours sont très-différentes. Le ministre de Prusse et ceux des autres cours opposées à celle de Vienne, paroissent espérer que l'alliance de la France et de l'Autriche sera rompue, et peut-être ne sont-ils pas éloignés de nous en proposer une. L'influence autrichienne est bien près d'être anéantie. Notre comité diplomatique est au reste très-bien servi, et se sert utilement des lumières et des travaux que feu Mirabeau lui a légués. Selon les derniers avis, la flotte angloise étoit encore à Spithead.

L'Assemblée nationale ne tardera point à lever la suspension des élections, qui commence à exciter de la division parmi les patriotes. Les noirs cherchent à persuader que l'Assemblée veut se rendre éternelle.

Dans le scrutin pour nommer un gouverneur au Dauphin, on a trouvé plusieurs fois le nom de Bouillé. Hier, un groupe de citoyens s'étoit arrêté à considérer M. le Dauphin qui jouoit dans son jardin. Il les regarda en souriant, et ils s'écrièrent à la fois : « Vive notre jeune Roi de six ans, vive Louis XVII! »

On a débité dans Paris que le Roi avoit encore essayé de s'évader : on a prétendu qu'il avoit eu des accès de colère où il avoit brisé les glaces de ses appartements. Ces bruits sont de la plus grande fausseté. On l'a représenté avec le corps d'un cochon et le front d'un bélier. Les honnêtes gens gémissent de ce que l'on avilit tant un monarque malheureux, qui enfin sera toujours notre roi.

On assure que le Pape auroit adopté la constitution civile du clergé de France s'il n'en avoit été détourné par M. de Bernis, qui, de son côté, étoit sûr des sentiments anticonstitutionnels du Roi.

LETTRE VINGT-HUITIÈME.

De Paris, le 9 juillet 1791.

Les opinions sont toujours partagées au sujet de notre infortuné monarque. Plus foible que coupable, il paroit attendre avec une sorte de résignation et d'espérance la fin de sa captivité, qui n'est plus problématique. Il y a dans le peuple à Paris et dans les provinces une fermentation qui embarrasse beaucoup les représentants de la nation, disposés en général à rendre à Louis XVI tout ce qu'il avoit avant sa fuite malheureuse. On croit pouvoir dire qu'on ne lui rendra jamais l'amour et la confiance de la nation. Les extrêmes se touchent : il semble qu'on veuille le punir par un excès de mépris de l'excès d'adulation qu'on lui avoit prodigué; l'indignation est d'autant plus grande que l'amour pour sa personne avoit été excessif. C'est un malheur et une injustice.

Une opinion générale si fortement prononcée contre le Roi embarrasse beaucoup l'Assemblée nationale. Les partis ont tenu un comité secret fort orageux. Quelques-uns prétendoient qu'ils auroient dû se retirer tous dès qu'il a été constant que le Roi étoit prisonnier et n'avoit plus aucun pouvoir. La crainte, et d'autres motifs sans doute, ont empêché cette désertion. Cependant deux cent quatre-vingt-dix membres du côté gauche ont signé une protestation très-forte, et l'on prétend que cette réunion s'est opérée au moyen d'une promesse, dont on ne nomme point l'auteur, qui leur a été faite de remplacer aux signataires les 18 livres par jour qu'ils sont menacés de perdre.

Les chambres où couchent les illustres prisonniers sont toujours ouvertes, et le commandant de la garde ne les perd jamais de vue. Le Roi continue de lire les journaux : ce doit être pour lui une occupation fort désagréable.

On est persuadé que l'ambassadeur de Russie et celui de Suède étoient dans la confidence du départ du Roi. Les noirs prétendent même que c'est madame de Staël qui a découvert le secret en trahissant la confiance de son mari.

Le nom de Bouillé a été effacé de la liste des concurrents pour la place de gouverneur du Dauphin. On a osé y inscrire le nom de Villette. On regrette, il est vrai, que ses mœurs l'en rendent indigne.

Les trente membres de la cruelle société des Tyrannicides ont inscrit sur leur liste de proscription les noms de la Fayette et Bailly, jusqu'à ce qu'ils se soient justifiés de leur complicité dans l'évasion du Roi.

LETTRE VINGT-NEUVIÈME.

De Paris, le 30 juillet 1791.

Beaucoup d'arrestations de fabricateurs de faux assignats.

M. de Mercy n'est pas ici. M. de Coigny n'est pas parti pour l'Allemagne. S'il part, ce ne sera que lorsque le Roi aura accepté la Charte, qui doit s'imprimer incessamment. Il ne paroît pas qu'on ait osé faire des changements ni pour la noblesse ni pour le clergé. Un député, M. Soyet, a dit qu'on ne feroit point de changements, et que même on diminueroit la liste civile de dix millions.

La municipalité a fait abattre, dans la nuit, l'arbre planté dans la cour du Palais, planté en 1777, au retour de l'exil du Parlement.

M. Montmorin a toujours beaucoup de prétention à la place de gouverneur du Dauphin. Sa table lui conserve beaucoup de partisans parmi les députés ; il est protégé par Barnave et les Lameth : il étoit leur bête noire il y a quelques mois. Ces trois députés sont appelés les Rois de la quatrième race. Le député qui aura joué le plus grand et le plus long rôle à cette législature

sera sans contredit M. d'André, qui a singulièrement acquis de prépondérance depuis la mort de Mirabeau.

Madame d'Orléans fait enlever tous les meubles qui lui appartiennent et les fait mettre à l'hôtel de Penthièvre.

M. de Beaujolais a monté la garde et a couché au corps de garde du Palais-Royal. Il a dit à son père qu'il n'avoit jamais été si bien couché, et cela est vrai, car M. d'Orléans a toujours fait coucher ses enfants sur la dure : leur lit ne consiste que dans un matelas de crin bien mince.

On a répandu que les chefs des tripots de jeu, joueurs et escrocs, qu'on porte au moins à six mille, étoient tous vendus à M. d'Orléans; qu'ils avoient ramassé dans Paris soixante mille louis en or pour former une banque à Londres, et que pendant tout l'hiver de 1790 elle fut établie chez M. d'Orléans. Le jeu auroit bien pu créer quelques rapports entre M. d'Orléans et ces gens-là, mais il n'y en a sûrement pas pour la Révolution, car j'ai remarqué que tous ces joueurs étoient infectés de la plus sale aristocratie. La malignité s'est portée plus loin contre M. d'Orléans, au point de dire qu'il recéloit non-seulement des brigands, mais encore un dépôt d'armes et de munitions dans sa maison de Monceaux.

Le Roi d'Espagne prend toujours de grandes précautions sur ses frontières.

LETTRE TRENTIÈME.

De Paris, le 6 août 1791.

La séance du 30 a rassuré le public sur le projet du rétablissement de la noblesse. L'Assemblée nationale s'est montrée digne des plus beaux jours de patriotisme : elle a respecté l'opinion publique trop prononcée contre ce projet; il semble qu'elle veuille se faire regretter.

La division existe dans les chefs des mécontents. Les moyens de l'évasion de la famille royale n'ont été concertés qu'entre la Reine, Bouillé et Breteuil. MM. d'Artois et de Condé en ont été mécontents, d'autant plus que la tentative n'a pas réussi. Breteuil est mal vu des princes; c'est Calonne qui a toute leur

confiance. Quelques chefs aristocrates de Paris, affligés de ce peu d'harmonie, en veulent à la Reine, qu'ils regardent comme la cause de tout le mal; ils lui reprochent de vouloir établir une démocratie royale. Les princes veulent lui ôter l'influence qu'elle conservoit auprès du Roi : dans le plan qu'ils doivent présenter, ils veulent être membres du Conseil du Roi. La Reine, pour parer le coup, a écrit plusieurs fois dans le temps au baron de Breteuil d'agir auprès de Léopold. Si on est bien instruit ici, il doit y avoir aussi quelque mésintelligence entre les frères du Roi et M. de Condé : les deux premiers veulent avoir l'honneur de négocier avec les cours étrangères.

LETTRE TRENTE ET UNIÈME.

De Paris, le 13 août 1791.

Depuis que les comités de constitution et de révision ont soumis la Constitution françoise à l'examen du public et à la discussion solennelle de l'Assemblée, tous les partis s'agitent et se démènent, toutes les passions sont en mouvement; les intrigues et les intérêts se compliquent d'autant plus qu'on approche du dénoûment que jusqu'à ce moment les aristocrates avoient paru désirer avec impatience : la fin de la législature; et ce désir leur étoit commun avec les démocrates. A présent que cette fin est marquée pour le mois prochain, les premiers en voudroient reculer l'époque, ou voudroient sans doute qu'elle vînt d'une autre manière. Ils débitent que la retraite des députés n'est dictée que par la crainte d'être pendus par les puissances étrangères. « On devroit, disent-ils, les faire attendre pour recevoir cette juste punition et rendre compte des deux milliards qu'ils ont pillés ou volés, etc. »

Les républicains ou les démocrates outrés s'inquiètent de quelques légers changements qu'on fait à la Constitution. Ils voient avec peine quelques dispositions favorables à renforcer l'autorité du Roi, à lui rendre quelques prérogatives, comme celle de faire grâce, les crimes de lèse-nation exceptés. Ils se plaignent de ce qu'on lui décerne le titre de « représentant de

la nation, » au lieu de celui de « premier fonctionnaire public », comme aussi de la qualification de « prince royal » au Dauphin.

On varie beaucoup sur la manière et le lieu de l'acceptation. L'opinion la plus commune est que le décret qui suspend le Roi de ses fonctions sera levé lundi prochain, et qu'il se rendra à Rambouillet ou à Fontainebleau, où une députation de l'Assemblée nationale lui portera la Constitution. Le Roi fera choix de sa garde pour ce voyage, qui sera regardée par les uns comme une farce politique, et par d'autres comme une nouvelle perfidie pour le faire évader. Il faut convenir que ce moyen est illusoire pour constituer le Roi dans un état de liberté et d'indépendance; en quelque lieu qu'il soit, il sera toujours environné de son peuple, qui s'opposeroit encore à sa fuite, s'il en avoit l'envie ou la tentation. Donc il ne sera jamais dans une liberté et une indépendance absolues. Mais cette liberté est inutile à son acceptation, puisque la Constitution est indépendante de l'acceptation du Roi, qui n'a que le choix de la signer ou de renoncer à la royauté. La liberté ne lui est nécessaire qu'après l'acceptation ou la non-acceptation.

Enfin l'Angleterre désarme; Mirabeau appeloit avec raison Pitt le ministre des préparatifs. On dit que la cour d'Espagne a rappelé son ambassadeur à la cour de France, trop attaché au système des économistes, mais avec ordre de prendre congé du Roi.

LETTRE TRENTE-DEUXIÈME.

De Paris, le 19 août 1791.

Il se confirme que le Roi est parfaitement d'accord avec l'Assemblée nationale. Il s'est engagé à faire revenir les princes émigrés ou à les abandonner, et à garantir la France de toute invasion des troupes étrangères. La Reine a écrit encore ces jours-ci à l'Empereur qu'elle se voyoit forcée à la résignation, et qu'elle ne croyoit point être dans le cas de réclamer le secours de ses troupes. On assure que ce propos lui a échappé : « J'aimerois mieux rentrer encore une fois à Paris comme le 6 octobre, que d'y venir sous la protection des princes mes

frères. On fait ici la police la plus sévère. M. de Puységur et d'autres jeunes gens ont été arrêtés hier au Palais-Royal pour des propos séditieux.

Les aristocrates conviennent que le Roi a écrit depuis longtemps à l'Empereur et aux autres souverains pour les engager à ne pas se mêler des affaires de son royaume; mais ils prétendent que ces puissances ont répondu qu'elles n'agiront pas pour lui, mais pour elles-mêmes, pour arrêter les progrès de cette doctrine, qui peut gagner leurs peuples. Si cette réponse me paroît douteuse, la démarche du Roi ne l'est pas. D'après cela, on pense que le Roi acceptera la Constitution, même sans avoir obtenu les modifications et les changements qu'il désiroit. Cependant on varie beaucoup sur le lieu où il veut se retirer pour faire cette acceptation. Les uns disent qu'il persiste à retourner à Montmédy, pour prouver la légitimité de sa première démarche; d'autres prétendent que c'est à Toul; d'autres, qu'il se bornera à Saint-Cloud; d'autres enfin rapportent qu'il a dit qu'il ne veut pas sortir des Tuileries, qu'il a dit qu'il y étoit bien.

Malgré tout cela, l'opinion générale chez les républicains, est que le Roi s'évadera tôt ou tard. J'ai vu des gens assez hardis pour en faire le pari.

On prétend que les princes se plaignent de la conduite du Roi et de la Reine, de leur facilité à transiger; qu'ils demandent que la séance royale du 23 juin soit la base d'une Constitution nouvelle.

Les patriotes regardent la Révolution comme entièrement consommée, s'ils parviennent à avoir la seconde législature en activité; mais ils craignent encore que les chefs de la coalition, comme Barnave, d'André, etc., ne réussissent à trouver quelque moyen nouveau pour la faire retarder.

Le désarmement de l'Angleterre ne s'effectue pas vite. Mais les Anglois résidant à Paris nous rassurent sur les vues hostiles que les aristocrates prêtent à l'Angleterre. A entendre ces derniers, toutes les puissances arment contre la France. A force d'entendre les mêmes propos, les patriotes s'y accoutument, n'y croient plus ou s'en inquiètent peu. Le plus grand danger pour

la France sont les divisions intestines, qu'on cherche à exciter de toutes les manières possibles.

LETTRE TRENTE-TROISIÈME.

De Paris, le 27 août 1791.

Après les difficultés levées entre la Russie et l'Angleterre, celle-ci doit désarmer. Ainsi ses préparatifs n'étoient pas dirigés contre la France. Si on ajoute foi à quelques Anglois résidant à Paris, Pitt a rejeté les propositions qui lui ont été faites par les colonies de se donner à l'Angleterre. On craint beaucoup à Paris que les colonies ne veuillent se séparer de la mère patrie; toutes les lettres qu'on en reçoit depuis huit jours sont plus ou moins alarmantes. Peut-être le mal est-il exagéré par les opposants au décret du 15 mai. Si les gens de couleur, selon eux, veulent en profiter, ils seront tous massacrés. C'est une des plus grandes affaires qui embarrassent l'Assemblée nationale à la fin de ses travaux. A entendre encore les Dominguois qui sont à Paris, le mal est irréparable, parce que la discussion qu'on a élevée sur la liberté des nègres leur a donné des idées qui les feront soulever tôt ou tard. Mais dans ce moment-ci, ils se réuniront aux blancs pour égorger les gens de couleur, la haine entre ceux-ci et les noirs étant implacable. Les noirs n'aiment pas beaucoup les blancs, mais les regardent comme des diables, qu'ils appellent ainsi dans leur langage. Ils sont persuadés que s'ils les détruisoient, il s'en reproduiroit dix fois plus. Ainsi, d'après ce préjugé avoué par les blancs mêmes, il s'ensuit qu'une fois détruits, c'est-à-dire après avoir reconnu que les blancs sont des hommes comme les noirs, ceux-ci, en plus grand nombre, se déferont de leurs maîtres.

On a encore envoyé depuis huit jours quelqu'un pour négocier avec les princes fugitifs. On m'a dit que c'est un médecin de la Faculté, dont j'ignore le nom. Le décret qui conserve la qualification de « prince » aux membres de la dynastie régnante est favorable à une conciliation.

On est assez persuadé que Malouet est d'accord avec d'André, Barnave, Lameth, Thouret, Duport, dont le but, dit-on, est de

parvenir au ministère et de faire nommer leurs amis aux places d'ambassadeurs. Plusieurs députés changent souvent de domicile depuis quelque temps, et ne le font pas connoître. Cela ne peut être attribué qu'à la peur, soit de la part du peuple, soit des ennemis du dehors.

On pense aussi que les députés qui ont fait leur fortune attendent avec impatience le moment de leur départ, et qu'ils veulent éluder le compte que l'Assemblée nationale doit donner de l'état des finances. Mais c'est une erreur de croire que des députés se soient partagé des assignats : une réunion pour ce partage est moralement impossible. L'homme peut être coquin en particulier, mais il est honnête en public. La fortune subite de quelques députés vient de la liste civile, ou des colonies, ou peut-être de l'Angleterre, et peut-être encore de M. d'Orléans. C'est ce qui ne peut guère se prouver.

Il commence à passer pour constant que le parti coalisé qui négocie avec la cour étoit dans le secret de l'évasion de la famille royale, et l'avoit favorisée pour une médiation armée, par laquelle on croyoit obtenir plus qu'on n'a obtenu dans la révision des décrets.

Aujourd'hui samedi, on doit présenter à l'Assemblée nationale une pétition relative aux honneurs qu'on veut faire rendre à J. J. Rousseau. Elle a été déposée hier chez M. Rousseau, au *café Jean-Jacques Rousseau*.

LETTRE TRENTE-QUATRIÈME.

De Paris, le 3 septembre 1791.

Dans le moment où l'on va présenter au Roi l'acte constitutionnel, on prétend avoir découvert plusieurs projets. Le premier seroit que le Roi accepteroit la Constitution, mais en faisant des observations contre le décret qui ne lui permet pas de choisir ses ministres dans les députés de l'Assemblée nationale. On suppose cette observation concertée avec les principaux membres du comité de constitution, visant au ministère, qui doit être renouvelé. Un autre projet, moins connu et plus dangereux s'il réussissoit, c'est que le Roi demanderoit que la Constitution fût aussi

signée par les députés. Alors la droite de l'Assemblée nationale refuseroit de la signer, ainsi que le parti coalisé, et par conséquent elle ne seroit acceptée que par la minorité. Un projet plus secret, qui a quelque rapport avec le second, c'est que le Roi, profitant de la liberté de se retirer où il veut pour examiner l'acte constitutionnel, se retirera à Bruxelles, où on doit lui avoir déjà préparé un logement; et il y sera suivi par la majorité de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire les aristocrates et le parti de la coalition.

On voit toujours qu'il est question d'une médiation armée, mais on n'en voit pas clairement le mode d'exécution, sur lequel les négociateurs ne sont pas d'accord entre eux. La Reine, de son côté, paroît l'être avec les chefs de l'Assemblée nationale et non avec les frères du Roi, qui ne sait pas trop quel conseil suivre. Il y a lieu de croire qu'il acceptera la Constitution dans les vingt-quatre heures de la présentation, sans sortir de Paris. C'est du moins ce qu'il a fait espérer à ceux qui ont pris si vivement ses intérêts à l'Assemblée nationale.

M. Jaubert, évêque d'Angoulême, a fait aujourd'hui cette objection à la lecture de l'acte constitutionnel : « L'abdication de la royauté est prévue dans l'acte; mais la Constitution a décrété que les domaines du Roi sont regardés comme domaines nationaux. Eh bien, si le cas d'abdication de fait ou de droit avoit lieu, quel seroit le sort qu'on lui feroit? » Le comité n'a point répondu à cette question solide, et l'Assemblée a murmuré. Un député, voisin de l'opinant, a dit : « Il seroit maître d'école à Corinthe! » Allusion à Denis le Tyran, qui fut maître d'école après sa chute.

Il y a plusieurs mois que le Roi d'Angleterre a donné de nouveaux signes d'aliénation : les symptômes de démence sont plus forts maintenant; les Anglois à Paris en conviennent. Gare à M. Pitt, son règne touche à sa fin. M. Fox, l'ami du prince de Galles, triomphera.

On a retiré jeudi soir la garde intérieure du Roi et de la Reine, et on l'a conservée à M. le Dauphin. On prétend que le Roi a dit qu'il perdroit plutôt la vie que de se séparer de son fils. S'il vouloit se retirer à Montmédy, il ne pourroit l'emmener avec lui.

Du 4 septembre.

L'acte constitutionnel fut achevé hier, à la grande satisfaction du public. Le dernier article dit que le corps constituant ne pourra plus faire de changements. Ainsi voilà la porte fermée à toute négociation ultérieure. Une députation de soixante membres devoit la présenter hier à six heures, mais la copie n'en étoit pas faite hier à cette heure. Ce ne fut qu'à huit heures et demie que la députation se rendit au château : elle fut reçue dans la chambre du conseil. Les ministres et d'autres personnes entouroient le Roi. M. Thouret, rapporteur du comité de constitution, parla ainsi : « Les représentants de la nation viennent présenter à Votre Majesté l'acte constitutionnel qui consacre les droits imprescriptibles du peuple françois, rend au trône sa vraie dignité, et organise le gouvernement de l'empire. » Le Roi répondit à peu près en ces termes : « Je reçois la Constitution que l'Assemblée nationale vous a chargé de me présenter; je l'examinerai avec l'attention qu'exige un objet aussi important, et je ferai connoître ma résolution dans le plus court délai possible. Je me décide à rester à Paris, et, en conséquence, je vais donner des ordres au commandant général pour ma garde. »

LETTRE TRENTE-CINQUIÈME.

De Paris, le 10 septembre 1791.

Les aristocrates disent que le Roi est sorti du cachot, mais qu'il est toujours en prison. Ils prétendent qu'on l'a empêché d'aller à Saint-Cloud avant l'acceptation de la Constitution. On n'a pas formé d'opposition à ce voyage, dont le Roi n'a eu tout au plus que la simple velléité. Mais on lui a insinué que ce voyage donneroit de l'inquiétude au peuple, s'il le faisoit avant d'avoir fait connoître sa dernière détermination.

« Que le Roi accepte ou non, disent les noirs, c'est une chose indifférente : son acceptation ne sera jamais libre. Il fera bien d'accepter, ajoutent-ils, pour ne pas exposer ses jours. »

Ils ne sont cependant pas indifférents à cette acceptation. Depuis le moment qu'on croit connoître les dispositions du Roi, ils manifestent plus de mépris pour lui et même pour la Reine.

Hier, un officier de dragons, à table d'hôte, dit en brisant un verre dans sa main : « Je suis royaliste, mais je ne suis pas *Louis-seiziste*. »

Les noirs conseillent à Louis XVI, avant la signature de l'acte, de demander à l'Assemblée nationale des comptes apurés de l'état des finances, ensuite une signature individuelle des membres de l'Assemblée au bout de l'acte. Ils disent qu'on ne doit pas laisser partir les députés sans responsabilité et solidarité. Quant à la signature individuelle, c'est un ancien projet qu'on a attribué au parti coalisé de l'Assemblée. Mais je pense que la coalition a renoncé à ce projet, si elle l'a eu.

M. d'Orléans est constamment en butte à la haine des aristocrates et même du parti coalisé de l'Assemblée. Les premiers ont donné l'anagramme de son nom, qui est *l'âne d'or*, et l'ont consignée dans le *Journal de la cour et de la ville*, le répertoire de toutes leurs ordures aristocratiques. Ils répandent toujours le bruit qu'il se dispose à s'enfuir sur un vaisseau qu'il tient toujours prêt, dans la Manche, à mettre à la voile. Ils débitent qu'il morcèle tous ses domaines, et qu'il les vend tous en détail. Cette dernière accusation a quelque fondement. Le défaut d'harmonie entre les patriotes ajoute quelque chose aux espérances des aristocrates, qui attendent avec impatience le résultat de la conférence du comte d'Artois avec l'Empereur et le Roi de Prusse. Les lettres d'Allemagne continuent de leur annoncer des nouvelles vraies ou fausses qui les soutiennent dans leur espoir.

Ce ne sera que lundi ou mardi que le Roi fera connoître sa résolution. En attendant ce moment-là, les factieux des deux partis, aristocratique et républicain, dressent leurs batteries pour soulever le peuple. La cherté du pain est un des grands moyens qu'on emploie.

Malgré son décret de prise de corps, l'abbé Fauchet, évêque du Calvados, est député à l'Assemblée. Les sept cents électeurs de ce département n'ont point voulu commencer leurs fonctions que leur évêque ne fût à son poste d'électeur. D'après une délibération unanime, tout le corps électoral a été chercher en triomphe cet évêque, et il a été élu député. Le corps électoral du

Calvados forme un contraste avec celui de Paris, qui rejette de son sein Camille Desmoulins et autres, décrétés seulement d'ajournement personnel. Reste à savoir si la nouvelle législature confirmera la députation de M. Fauchet.

Le corps électoral de Paris choisit des patriotes, mais il écarte les républicains. A moins qu'il n'arrive quelque revirement, il n'y a pas d'apparence que MM. Brissot, Condorcet, etc., puissent être élus.

M. Danton parut hier à l'assemblée électorale : il est arrivé de Londres en moins de trois jours. Il va publier un Mémoire qui dévoilera les trames des chefs de la coalition, notamment de M. Duport, qui a employé toutes sortes de moyens pour l'attirer dans son parti.

LETTRE TRENTE-SIXIÈME.

De Paris, le 24 septembre 1791.

Beaucoup d'aristocrates se sont déguisés dans les fêtes et spectacles donnés *gratis*, afin de connoître l'opinion publique. On sait qu'il y a eu plusieurs coups montés pour faire prodiguer des applaudissements au Roi et à la Reine. Ils en ont reçu de sincères, mais il n'en est pas de même de tous. Il reste encore de la défiance dans l'esprit de bien des gens; il ne faut pas moins que le retour des princes pour la dissiper.

Les hôtels garnis de Paris sont pleins. Les émigrations de cette ville sont plus grandes que jamais pour passer chez l'étranger. Les aristocrates ne portent plus les portraits du Roi et de la Reine qu'ils avoient sur des bagues et ailleurs : la plupart les ont brisés. Il en est de même du médaillon de « l'ordre de Famille ».

La lettre des princes émigrés ou leur manifeste fait un mauvais effet dans l'opinion publique. Quoiqu'on ne craigne pas la guerre, l'inactivité du ministère déplaît au parti révolutionnaire. Une nouvelle énergie, un coup de vigueur, sont réservés à la législature prochaine.

Le bruit se répand qu'elle doit se déclarer *Constituante*. Ce seroit un malheur qui perpétueroit les troubles. Le peuple est

fatigué des secousses, et veut jouir de la Constitution telle qu'elle est. Il y a lieu de présumer que les nouveaux députés suivront l'impulsion de l'opinion publique.

Un autre mal plus réel est que les impôts ne se perçoivent pas. Il paroît que c'est plus la faute des percepteurs que des contribuables, à qui on ne demande rien. Que de travaux et de soins pour la législature prochaine!... La liste civile influe beaucoup sur la nomination des députés de Paris.

LETTRE TRENTE-SEPTIÈME.

De Paris, le 30 septembre 1791.

La proclamation que le Roi vient de faire faire dans cette ville de son acceptation de la Constitution, et surtout la forme de cette cérémonie, semblent annoncer le retour de l'ancien régime. Il se pourroit que, comme les États de 1614, l'Assemblée de 1789 produisît l'accroissement de l'autorité royale. Les honnêtes gens ne s'en chagrineront point, si ce qui a été fait de bien subsiste.

Les émigrations sont de plus en plus effrayantes. Il revient en même temps beaucoup de François de l'étranger, mais on prétend que ce n'est que pour faire leurs affaires personnelles, ou pour achever d'attirer dans l'étranger la ci-devant noblesse de France. Les noirs prétendent qu'il y a des provinces, l'Auvergne par exemple, où il ne reste pas deux gentilshommes. On prétend que les anciens députés de la droite veulent aussi se retirer en Allemagne. Le parti de la coalition surtout redoute la législature qui ouvre demain ses séances.

Le Roi et la Reine paroissent être de bonne foi : ils sentent sans doute que leur intérêt est de s'attacher à la Constitution. Mais les bruits journaliers font voir qu'aristocrates et démocrates doutent également de leur sincérité. On assure que le Roi a refusé de recevoir les dépêches des princes ses frères que M. d'Agoult lui a apportées. Il a même dit à cet officier qu'il ne vouloit avoir de relation avec eux que lorsqu'ils seroient à Paris. Mais on croit que le Roi a lu cette lettre sous une autre forme et en particulier. Un officier allemand qui étoit ici ces jours derniers, et qui étoit certainement chargé d'une mission de la cour

de Vienne, a dit dans une société que le Roi avoit concerté sa conduite avec l'Empereur, son beau-frère.

M. de Brissac raconte que lorsque le Roi, suspendu de ses fonctions, lisoit des motions de M. Robespierre contre lui, il disoit : « Cet homme m'en veut beaucoup ; pour moi, je ne lui en veux point, car je ne le connois pas. »

Le Roi ne peut pas donner le soupçon que l'on a eu qu'il vouloit passer en pays étranger. Il est constant que son projet étoit de rester à Montmédy, et un fait ignoré et fort singulier, c'est que le plan de cette retraite avoit été tracé par le feu comte Mirabeau. On sait qu'il s'étoit rapproché de la cour dans les derniers temps de sa vie, et qu'il avoit l'ambition de devenir premier ministre. Son but étoit d'obtenir cette place en se retirant avec le Roi, et en employant son influence à faire modifier la Constitution. On a découvert que d'autres députés du côté gauche ont saisi cette idée, et donné au Roi depuis son retour le même conseil, dans la même intention.

Madame de Lamballe doit bientôt, dit-on, revenir à Paris. On parle aussi du retour de *Mesdames*, tantes du Roi : on assuroit ces jours-ci que *Monsieur* étoit décidé à prendre aussi ce parti.

LETTRE TRENTE-HUITIÈME.

De Paris, le 7 octobre 1791.

L'Assemblée nationale avoit fait une sottise, sans doute, de changer les qualifications que le chef du pouvoir exécutif étoit accoutumé de recevoir, quoiqu'il n'en pût avoir de plus belle que celle de Roi des François. Mais on craint que ce ne soit de sa part une autre bévue d'être revenue sur son décret et de l'avoir ajourné. Il eût été beaucoup plus sage de ne point traiter une telle matière, et cette reculade donne une bien mauvaise idée de la fermeté de nos nouveaux représentants. On leur reproche encore de se soustraire aux regards du public pour motiver leurs décrets, et de se renfermer clandestinement tous les soirs dans une salle de l'abbaye Saint-Martin, pour préparer les articles qui doivent être mis à l'ordre du jour. On pense bien que d'après cette conduite rétrograde, le pouvoir exécutif a lieu

d'attendre de grands succès d'une marche contraire. On en voit des preuves : les citoyens qui désirent entrer dans la maison militaire du Roi sont obligés de donner des attestations de service; celui qu'ils ont fait dans la garde nationale est un titre d'exclusion, et le ministre de la guerre disoit dernièrement à un candidat auquel il veut du bien : « Gardez-vous de parler de ce service, il n'en faut pas davantage pour faire jeter les gens par les fenêtres. »

Nos prêtres réfractaires ne cessent, comme du temps de la Ligue, de persuader à des imbéciles et à des dévotes l'obligation de tout souffrir pour l'amour de Dieu et de la religion, c'est-à-dire pour leur intérêt, et ils présentent comme des martyrs ceux qui sont persécutés pour une si belle cause. Un curé de Saint-Hilaire, petite paroisse supprimée, rassemble périodiquement ses anciennes ouailles dans la chapelle du collége des Lombards. Le jour du *Te Deum* pour l'acceptation de la Constitution, le peuple voulut entendre les propos du ci-devant curé. La chapelle étoit barricadée; les poissardes enfoncent les portes, enlèvent trois dévotes qui s'étoient mises à la tête des réfractaires, et les fouettent dans la cour du collége. On remarque que ce ne sont jamais les vieilles qui s'exposent à ce genre de supplice.

Le Roi devoit assister jeudi dernier au Théâtre-Italien : sa garde étoit commandée. Il a donné contre-ordre, il étoit de mauvaise humeur de la suppression de ses titres. Ce contre-ordre a cependant été motivé sur une indisposition du prince royal.

Les nouveaux législateurs sont très-peu considérés du peuple, et l'amour du Roi fait des progrès proportionnés aux atteintes que quelques factieux veulent encore porter à la majesté de la couronne. On remarque une telle fermentation à Paris et dans quelques parties du Royaume, qu'il se pourroit que la contre-révolution s'opérât d'elle-même au milieu de nous. Plusieurs nouveaux députés ont été vivement insultés. Bientôt peut-être le Roi pourra lui-même fixer la mesure de son autorité. Son cœur et son intérêt bien entendu nous répondent que son triomphe ne sera pas celui de l'aristocratie.

LETTRE TRENTE-NEUVIÈME.

De Paris, le 15 octobre 1791.

Nous avons décidément trois partis : les aristocrates, le parti de la coalition réuni à celui de la cour, et les démocrates. Les aristocrates paroissent partagés d'opinion : les uns veulent le retour de l'ancien régime, sauf la réforme de quelques abus; les autres consentiroient à une révolution mixte, comme l'établissement de deux chambres, etc.

Un voile impénétrable couvre les vues de la cour et des chefs de la coalition qui s'assemblent au château des Tuileries, dans l'appartement qu'occupoit M. de Villequier. Il paroît avéré que le Roi et la Reine cherchent sincèrement à empêcher l'Empereur et les autres puissances qui nous ont menacés d'attaquer la France. Si c'étoit une ruse de la cour, le parti de la coalition seroit joué. Assurément ce parti ne veut point de contre-révolution, il y auroit trop à perdre pour lui. Il est même plus détesté des aristocrates que les républicains, parce que ceux-ci ne sont plus dangereux, et que les coalisés ont la confiance de la cour.

La nomination de *Monsieur* à la régence pèse sur le cœur au Roi, et il ne peut se faire à cette idée. La Reine ne voudroit point avoir aux princes l'obligation d'un nouvel ordre de choses; elle craindroit qu'ils ne détruisissent ou ne partageassent au moins son influence, indépendamment de plusieurs autres motifs, tels que l'incertain de l'événement, le danger qu'elle courroit avec sa famille, etc.

Le but de la cour est certainement de s'attacher le peuple de plus en plus. C'est une question problématique, si elle se propose par ce moyen d'opérer peu à peu une contre-révolution, ou seulement de se fortifier contre les entreprises de l'Assemblée. Dans le premier cas, elle tendroit sans doute à dégoûter le peuple de l'Assemblée nationale, afin qu'il finît par la chasser; dans le second cas, elle gagneroit peu à peu du terrain, comme le fait le Roi d'Angleterre. Il n'est pas difficile de décréditer les représentants actuels de la nation. Leur première sottise d'avoir voulu supprimer les titres accoutumés du Roi, a attiré sur eux les

huées, et ils les méritoient, ne fût-ce que pour s'être occupés d'un vain cérémonial, tandis qu'il y a des objets si pressants et si importants à considérer. Un parti puissant, celui de la coalition, contribue beaucoup à décréditer la nouvelle législature, et le bruit court que l'Assemblée constituante a le projet de se faire rétablir par le peuple à la place de celle qui lui a succédé. Il est permis cependant de mettre ce bruit au nombre des chimères que chaque jour on voit éclore et s'évanouir.

On compte dans l'Assemblée législative les deux tiers de bons patriotes, et un tiers de modérés ou ministériels. Il reste à savoir si la liste civile ne grossira pas ce dernier parti. L'exemple de l'ancienne législature peut le faire craindre : peu d'hommes résistent à l'appât des richesses. Celui qui a le plus profité de sa place et de ses talents est M. Barnave. Il a reçu de tous les partis, de la cour, des colonies, et probablement de M. d'Orléans dans le commencement de la révolution. On pense qu'il ira jouir de sa fortune en Amérique, et on ajoute qu'il épousera une créole qui lui donnera quatre millions.

Le seul des grands personnages de la révolution qui n'ait pas profité est M. de la Fayette : il s'est ruiné. C'est lui cependant qui a rendu les services les plus essentiels, en protégeant les propriétés et en maintenant la tranquillité de la capitale. On assure qu'il a refusé le commandement de Metz. D'autres disent qu'il se retirera dans les États-Unis.

La guerre est moins probable que jamais, et le clergé sera sacrifié, dans le cas même d'une contre-révolution.

LETTRE QUARANTIÈME.

De Paris, le 22 octobre 1791.

L'Assemblée s'occupe vivement de la discussion d'une loi propre à arrêter les émigrations. Les applaudissements du peuple pour les mesures de rigueur qui ont été proposées font croire qu'elles seront adoptées. On croit que le Roi et la Reine n'y sont point contraires, et l'on peut le présumer d'après les dispositions du parti royaliste de l'Assemblée. La Reine a déjà ordonné aux personnes qui lui sont personnellement attachées de rentrer en

France, et l'on assure que le Roi a expédié à Coblentz un courrier pour le même objet. Les nobles que des circonstances particulières et leurs opinions retiennent dans leur patrie, sont à la tête des plus ardents ennemis des émigrants, et l'on entrevoit avec joie les heureux effets de mesures sages et vigoureuses, qui reposeront sur un concert de la cour et des citoyens, pour faire revenir des François qu'ont éloignés quelques décrets impolitiques, l'exemple et de fausses espérances. On sait d'ailleurs que les mécontents sont très-divisés entre eux. La partie de la noblesse qui dans l'ancien régime étoit la classe la plus maltraitée par l'aristocratie de faveur, forme un parti à part, et réclame les principes mêmes de la nouvelle Constitution pour l'égalité. Leurs vœux seroient bien dans le sens de la Révolution, si tous ne s'accordoient d'autre part à se croire d'une pâte distincte du reste des hommes, et à exclure des droits de l'humanité tout ce qu'ils appellent encore *peuple* et *tiers état*.

Les antirévolutionnaires s'excusent toujours sur le défaut de liberté du Roi.

Pour faire cesser cette objection, les Feuillants voudroient que le Roi fît un voyage de Fontainebleau ou de Compiègne, ce qui ne feroit qu'accroître la défiance et les inquiétudes du peuple. On se méprendroit sur le sens des hommages de reconnoissance que le peuple a rendus au Roi depuis l'acceptation, si l'on s'imaginoit qu'il s'est refroidi à l'égard du nouvel ordre de choses. On ne peut se dissimuler que les jours du Roi et de la Reine seront en danger aux premières hostilités du dehors. Ce danger seroit encore plus grand s'ils tentoient de s'évader. On prétend cependant que cette évasion a été conseillée par le parti coalisé, par les Feuillants. On ajoute que le Roi et la Reine s'y sont absolument refusés.

Les cafés du Palais-Royal montrent de nouveau une fermentation prête à faire explosion. Le discours de Brissot à l'Assemblée et l'impression qu'il a faite prouvent que nos représentants ne tarderont pas à déployer une énergie qu'on ne leur avoit pas soupçonnée. Ils se montrent au moins disposés à soutenir la Révolution à la hauteur à laquelle ils l'ont trouvée; j'ai entendu dire à plusieurs députés que des potences dressées ne les feroient

point rétrograder. Mais qui pourroit répondre de leur persévérance, en se rappelant la défection des plus grands patriotes de la première législature? *Auri sacra fames!*

On dit que M. de la Fayette distribue dans son voyage des copies d'une lettre de l'Empereur au Roi. Léopold y conseille à Louis XVI d'accepter la Constitution, et lui dit qu'elle ne renferme rien de contraire aux principes que les rois doivent admettre. Au dire des noirs, le but de M. de la Fayette dans son voyage en Auvergne est de travailler les esprits.

Le Roi a, dit-on, fait donner 36,000 livres à M. de Choiseul après l'amnistie. M. de Choiseul a converti cette somme en or, et est parti sur-le-champ pour le pays étranger.

LETTRE QUARANTE ET UNIÈME.

De Paris, le 29 octobre 1791.

Il paroît qu'il sera prononcé un décret sévère contre les émigrants. Des rêve-creux prétendent que cette loi est sollicitée même par les partisans des princes françois; ils ajoutent que ceux-ci font des sacrifices pour la faire adopter, afin de s'attacher irrévocablement les gentilshommes qui les ont suivis. Ce décret, s'il est rendu, comme on le croit, conforme à la motion de M. Condorcet, le portera à la présidence et lui procurera M. Brissot pour successeur. On se moque un peu dans le public de ces deux députés, qui se donnent mutuellement la qualification de « grand homme ».

Beaucoup de gens font monter à trois cents le nombre des ministériels de l'Assemblée, qui seroit neutralisée par cette corruption. Les ministériels, disoit dernièrement un député, sont plus dangereux dans l'Assemblée que les aristocrates, parce qu'ils se cachent davantage. On prétend que les députés actuels sont beaucoup plus adroits que leurs prédécesseurs pour tirer parti de la liste civile. Ce soupçon est appuyé sur la modicité de leur fortune. On n'évalue, d'après de nouvelles recherches, qu'à 7 ou 800,000 livres les revenus individuels de toute l'Assemblée, ce qui ne forme pas la fortune d'un seul de plusieurs membres

de la précédente, tels que MM. d'Orléans, la Borde, d'Aiguillon, Montmorency, Liancourt.

Il n'y a jamais eu autant d'intrigues que dans ce moment à l'Assemblée, qui ne connoît pas elle-même les piéges dont elle est environnée. Si les ennemis de la Révolution s'entendoient bien, cette guerre leur réussiroit mieux que celle qu'ils semblent préparer au dehors, et qui ne fera qu'aigrir les haines et la résistance. Le foyer des intrigues est au château des Tuileries, et c'est le baron de Breteuil qui en est l'âme. Des courriers très-fréquents entretiennent cette correspondance. On sait que la base du plan de M. de Breteuil est l'établissement de deux Chambres, comme en Angleterre. L'activité de ses relations avec la Reine et l'aversion de la noblesse des provinces pour ce plan peuvent détruire nos inquiétudes sur les entreprises des princes et des émigrants qu'ils ont rassemblés autour d'eux. Ce plan, qui, dans le système de la corruption, exclut l'intervention des puissances étrangères, nous évitera la guerre dont nous avons paru menacés, soit qu'il échoue, soit qu'il réussisse. En effet, la Reine n'a cessé d'engager son frère à ne point armer pour les affaires de France.

Le parti des deux Chambres a deux subdivisions. Les uns veulent que les membres de la Chambre haute soient héréditaires, d'autres les rendent électifs. Dans le premier cas, ce seroit une aristocratie de famille, la plus dangereuse de toutes. Quelques membres de la Société des monarchistes, précédemment tant bafouée, sont les chefs de ce parti, sous la protection de la Reine, et forment son conseil. Il doit être bien redouté du parti concurrent, puisque l'évêque d'Arras, aumônier des princes à Coblentz, vient d'écrire à un ami, qu'il craint que toutes les démarches de la noblesse ne soient inutiles, et que l'on ne peut conserver qu'un espoir bien faible du concours des troupes étrangères pour le printemps prochain. L'extrait de cette lettre a été lu hier au Club des Étrangers, l'un des principaux rendez-vous de l'aristocratie, et y a fait la sensation la plus désagréable. On s'y est permis des discours très-durs contre la Reine, en l'accusant d'avoir trahi la noblesse, etc.

On dit que la Reine est enceinte. Cette nouvelle, vraie ou

fausse, a déjà donné prise à la malignité. On fixe l'époque de cet événement au jour de l'acceptation de la Constitution. Si ce prince monte jamais sur le trône, ce sera vraiment un Roi constitutionnel.

Du 31 octobre.

Il est arrivé ici, hier, un fondé de pouvoirs des princes émigrés, chargé de négocier pour deux millions d'obligations. On prétend pourtant que *Monsieur* et *Madame* ne sont point éloignés de revenir en France, et l'on n'a prononcé que dans cet espoir le décret qui vient d'être rendu, pour priver *Monsieur* du droit à la régence s'il prolonge son absence au delà de deux mois.

LETTRE QUARANTE-DEUXIÈME.

De Paris, le 4 novembre 1791.

Tandis que l'Assemblée balbutie sur les mesures qu'il est à propos de prendre pour garantir la Constitution des atteintes dont elle est menacée au dehors, tous les citoyens paroissent s'en occuper avec plus d'ardeur.

On prétend que les émigrés sollicitent du secours de l'Angleterre, sous la promesse de l'aider à reconquérir les États-Unis de l'Amérique lorsque le calme sera rétabli en France. En politique comme dans la vie privée, on consume le temps et les forces à faire et à défaire. Les Anglois, dont l'affluence est plus considérable que jamais à Paris, assurent cependant que leur nation ne se mêlera point de nos affaires. L'activité qui règne en ce moment dans la correspondance de la Reine avec les princes confirme l'espoir que de grands moyens de conciliation sont sur le tapis. Il est difficile de croire que cette négociation ait pour objet le retour pur et simple des princes et des émigrants. On prétend que la Reine veut faire remplacer M. de Calonne près des princes par M. le baron de Breteuil, ce qui annonceroit l'amalgame de leur plan avec celui des deux Chambres.

Nos nouvellistes infèrent de la conduite des puissances étrangères qu'après nous avoir laissés nous consumer en vains préparatifs et en divisions intestines, elles se proposent de nous sur-

prendre et de fixer notre destinée par quelque coup imprévu. Il est des spéculateurs, et c'est l'avis de beaucoup de gens sensés, qui pronostiquent quelque grand coup frappé dans l'intérieur sans que les émigrés s'en mêlent. Les émigrations de femmes, de personnes âgées, même impotentes, le redoublement d'ardeur du fanatisme, prouvent que cette opinion est généralement répandue. Telle est probablement aussi celle de la cour, et l'on peut présumer qu'elle dirigera la conduite du Roi relativement au terme fatal que le décret fixe pour la rentrée de *Monsieur* dans le Royaume.

Du 5 novembre.

Le mécontentement du peuple commence à se manifester d'une manière effrayante contre ceux qu'il croit ses ennemis et contre les accapareurs. M. d'André est compromis dans les accaparements qui causent cette agitation.

On a affiché à la porte de l'Assemblée le discours de Cromwell à la dissolution du Long Parlement, commençant par ces mots : « Il est temps enfin que je termine vos séances dans ce lieu, déshonoré par votre mépris pour toutes les vertus. » La fermentation renaît dans toutes les têtes.

LETTRE QUARANTE-TROISIÈME.

De Paris, le 12 novembre 1791.

On est persuadé ici que le décret contre les émigrés mettra la division entre eux, et qu'un grand nombre de ceux qui sont possessionnés en France reviendront. On ne pense pas que les princes rentrent dans le délai prescrit, mais on présume qu'ils reviendront lorsque la France sera tranquille et que l'on accordera alors une seconde amnistie. Lorsque l'on a porté ce décret à la sanction du Roi, il a répondu, dit-on, qu'il ne signeroit jamais la mort de ses frères, et qu'il connoissoit les limites que fixe la Constitution.

Le comte de Hautefort, l'un des fondateurs du Club monarchique, a dit à ce sujet au Salon des Étrangers, qui a recueilli les débris de cette société : « Messieurs, nous méritons bien le sort qui nous accable. Si nous avions eu le courage de nous

défendre dans le principe, nous n'en serions pas là. » Au reste, beaucoup de personnes croient que les émigrés feront une tentative d'ici à la fin de l'année.

On pense toujours que M. de la Fayette sera élu maire, et l'on dit que la cour porte M. d'André, dans l'espoir qu'il favorisera l'évasion de la famille royale. Elle redoute M. de la Fayette, comme un geôlier trop habile.

LETTRE QUARANTE-QUATRIÈME.

De Paris, le 18 novembre 1791.

Que le Roi se fût évadé avant de prononcer son *veto* sur le décret contre les émigrants ou après la sanction, sa fuite auroit pu être imputée à la crainte de signer l'arrêt de mort de ses frères ou au projet de réclamation contre une sanction forcée. Mais on ne peut guère concevoir qu'après l'usage qu'il vient de faire de sa liberté, il pense encore à s'évader. On lui suppose pourtant toujours ce dessein. Cette idée n'a jamais été plus forte que cette semaine. Le Roi voulut sortir lundi dernier : il en fut empêché par un factionnaire. Le caporal qui avoit donné la consigne a été mis en prison, et l'officier duquel celui-ci l'avoit reçue avoit disparu. Toutefois la garde est doublée, et il est évident que les inquiétudes ont quelque fondement.

La curiosité et la malignité trouvent matière à s'exercer sur l'aventure de M. Bourbon-Créqui, fils naturel de Louis XV. Elle est connue, mais on n'a pas parlé de la réponse que le Roi a faite à sa demande du payement de sa pension. Louis XVI lui a écrit que sa liste étoit trop modique pour payer cette pension ; qu'il est obligé de prendre sur cette liste pour ses tantes et pour des émigrés qui lui sont chers, et que de vingt-cinq millions il ne lui en reste que sept pour sa maison. Il paroît que cette histoire, dont on n'a dit qu'une partie, compromet la nouvelle cour comme la mémoire de l'ancienne. Il est de fait que le Roi est fort endetté, et que les payements de sa maison sont suspendus depuis quelque temps.

Le Roi est monté à cheval mardi dernier, et a été insulté par une femme, qui lui disoit qu'il feroit mieux de donner du pain

et de la tranquillité à son peuple en sévissant contre des citoyens malveillants, que de se promener. Un jeune homme voulut ôter son chapeau, ses voisins le forcèrent à le remettre.

On attribue ce propos à un aristocrate au sujet du *veto* sur le décret contre les émigrés : « Si j'étois démocrate, je dirois au Roi : Par votre *veto*, vous vous rendez responsable de tous les évènements, et vos ministres en répondront sur votre tête. »

Le marquis de Bonnay est arrivé avant-hier de Coblentz. Le lendemain, il a paru devant le Roi, qui étoit entouré de gens dont la présence gênoit l'entrevue. Le Roi n'a rien dit, et l'on a remarqué qu'il a baissé les yeux à la vue de M. de Bonnay. On s'imagine que c'étoit un signal convenu pour exprimer que les dépêches remises par une autre voie étoient bien parvenues.

On a affiché sur les murs de la salle de l'Assemblée :

« *De par les princes du sang royal présents à Coblentz et à Worms : On fait savoir qu'indignés de l'audace criminelle des gens siégeant au Manége de Paris, ils appellent à Dieu, au Roi et à leur épée, du décret rendu contre eux le 8 du présent mois, bien certains que les bons citoyens de cette ville ne sont pas complices de cet attentat.* »

A l'élection du maire de Paris, on a trouvé un bulletin portant ces mots : « D'André et une roue. »

L'épidémie de découvrir le derrière des dévotes se fait ressentir dans toutes les provinces. C'est surtout le jour des grandes fêtes que l'on fait l'exposition des reliques. Dans un bourg du département de la Sarthe, on a, le jour de la Toussaint, donné cette correction fort indécente à deux femmes sexagénaires : c'est la recevoir un peu tard. Pendant que les paroissiens étoient occupés aux vieilles, leur curé constitutionnel corrigeoit de la même manière une enfant de dix-sept ans.

Du 21 novembre.

La nomination de M. Péthion à la mairie accable la moitié de notre aristocratie, qui a fait tous ses efforts pour faire élire M. de la Fayette. L'état-major est pourtant venu à bout de nommer cet ex-commandant général chef de la quatrième légion.

Les émigrations sont toujours très-fortes : on les porte à soixante ou quatre-vingts personnes par jour.

On dit que la lenteur du pouvoir exécutif va déterminer l'Assemblée à se concerter avec les départements pour faire exécuter les lois. On ne compte plus sur les sentiments du Roi et de l'Empereur en faveur de la Constitution. Le bruit s'est même répandu que les emprunts faits en Hollande par les princes français ont le Roi pour caution.

LETTRE QUARANTE-CINQUIÈME.

De Paris, le 26 novembre 1791.

Les émigrés avoient engagé M. de Lâtre, professeur en droit et sexagénaire, à aller joindre leurs drapeaux. Il s'est contenté de faire partir son fils avec une lettre pour M. de Calonne. Cette lettre a été interceptée. L'Assemblée a fait comparoître ce vieillard à la barre : il n'a pu nier son écriture, et a été envoyé à l'Abbaye.

Plusieurs députations de bataillons des gardes nationales se sont présentées avant-hier à la séance des Jacobins, et y ont été reçues avec empressement et joie.

Le Roi et la Reine ont été fort mécontents de l'élection de M. Péthion. Ils se sont plaints qu'au moment où ils témoignent tant d'attachement à la Constitution, le peuple ait comblé de ses faveurs les gens qui leur déplaisent. Au reste, un nouveau plan s'ente sur le républicanisme, et a pris encore naissance au milieu des Jacobins. Il s'agit, en cas de déchéance de Louis XVI, d'appeler au trône un fils du Roi d'Angleterre, sous la condition de soutenir la Révolution contre tous ceux qui voudroient la détruire. Il paroît que ce projet a été le motif du voyage que M. Péthion a fait en Angleterre, où il l'a concerté avec la Société des amis de la Révolution de 1688. Il a été, à ce que l'on assure, chaudement adopté par les protestants et les républicains de nos provinces méridionales. Ceux-ci avoient eu d'abord l'idée de former une république indépendante de la France.

La quantité d'étrangers de basse classe que l'on voit à Paris a fait croire que les Jacobins méditent quelque grand mouvement

populaire à l'appui de leurs projets. Il ne paroît pas cependant qu'ils puissent jamais éclore tant que le Roi restera à Paris, malgré les efforts que l'on fait pour exciter l'animadversion du peuple contre le *veto*. Je viens d'entendre dire que l'on ne seroit pas surpris de voir le château des Tuileries attaqué avant trois mois, si le Roi ne met fin à l'incertitude qui règne sur ses véritables sentiments.

On tire quelques conjectures de l'échange très-simple et très-insignifiant peut-être que le Roi vient de faire avec M. le Nain de 30,000 livres d'assignats contre mille louis d'or. Les écus de six livres gagnent 5 pour 100 sur le papier. On attribue cette nouvelle baisse des assignats à l'accaparement du numéraire que font les émigrés qui reviennent à Paris.

Les Jacobins sont toujours en correspondance avec les chefs des mécontents des provinces belgiques.

On dit que M. Malouet est le conseil du Roi, et que l'abbé Montesquiou dirige sa conscience.

Le prix de l'argent est de 20 à 24 pour 100.

M. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, a été présenté hier. Le Roi lui a dit : « Vous prenez une place qui vous donnera bien de la peine. » M. Gerville lui répondit : « Un ministre populaire ne doit jamais être embarrassé sous un roi patriote. »

LETTRE QUARANTE-SIXIÈME.

De Paris, le 2 décembre 1791.

Le comité de surveillance a fait insérer dans tous les papiers, qu'il prioit l'auteur d'un avis qui lui étoit parvenu de se faire connoître. Cet avis n'est autre que celui d'une prochaine évasion du Roi. On sait que le Roi et la famille royale, cédant aux sollicitations de M. de Breteuil, avoient consenti à partir le 19, et que ce fut au moment même du départ que le Roi changea d'avis. C'est à cette époque que le bruit courut en Allemagne que cette fuite avoit été exécutée. Il est difficile d'en démêler la source. Le comité de surveillance met beaucoup d'importance aux indices qu'on lui fournit sur ce projet. Mais il faut se rappeler qu'il est composé de têtes exaltées : d'un abbé Fauchet, d'un

Bazire, d'un Chabot, etc. Un inconnu dit dernièrement au sujet de cette évasion qu'on semble redouter : « C'est ce qui pourroit arriver de plus heureux pour la France. Nous marierions mademoiselle d'Orléans avec un fils du Roi d'Angleterre, et il seroit notre roi. »

M. Duportail, ministre de la guerre, vise à l'ambassade de Naples. On croit qu'il lui sera défendu de sortir du Royaume : il n'est aimé ni estimé d'aucun parti. M. Cahier de Gerville est un ministre selon le cœur des Jacobins. Sous M. de Lessart, son prédécesseur, qui a passé aux affaires étrangères, la plupart des places qui sont à la nomination du ministre de l'intérieur se sont vendues à prix d'argent. On connoît l'honnêteté de M. de Lessart, on déplore sa foiblesse de n'avoir pu empêcher ces concussions de la part de ses subalternes.

Le Roi vient de recevoir les réponses des princes ses frères, et a exprimé énergiquement par quelques mots l'impression qu'il a ressentie à leur lecture. On ne peut douter du chagrin que lui cause leur persévérance dans leurs plans. Il y a eu sur-le-champ un conseil où le Roi a exposé l'intention de sanctionner le décret contre les émigrants. Les ministres n'ont point été de cet avis.

Madame Élisabeth, qui donne dans la plus haute dévotion, s'est jetée plusieurs fois aux pieds du Roi pour le conjurer de ne point sanctionner la loi contre les prêtres non assermentés. On craint d'autant plus que son refus ne cause beaucoup de tapage, que l'on voit des préparatifs effrayants de la part du peuple ou de ceux qui l'influencent.

On assure qu'il se fabrique quelques milliers de piques dans le faubourg Saint-Antoine. Les jeunes gentilshommes qui passent par Paris pour se rendre en Allemagne augmentent la fermentation par leurs discours : ils ont déjà donné lieu à des scènes fâcheuses dans le Palais-Royal. Quelques membres de l'Assemblée se disposent à remettre sur le tapis la question, ajournée par l'Assemblée constituante, de nommer un gouverneur au Prince royal. Les honnêtes gens souffriront encore de ce nouveau déplaisir que l'on causera au Roi et à la Reine.

LETTRE QUARANTE-SEPTIÈME.

De Paris, le 9 décembre 1791.

Les personnes qui croient à la réalité du projet d'évasion de la famille royale disent que la démission de M. Duportail en est la suite. La nomination de M. de Narbonne à sa place prouve que M. Necker a conservé quelque crédit à la cour. M. de Narbonne passe pour avoir du patriotisme dans le sens de M. Necker; il sera dirigé par l'ambassadrice de Suède. Mais il a une tache ineffacable, c'est d'avoir conduit les tantes du Roi dans leur voyage à Rome.

On prétend que les chefs de la démocratie font acheter les écus, et qu'ils en ont déjà pour soixante millions destinés à corrompre les troupes qui secondent les princes dans leur agression contre la France. On est persuadé ici que cette attaque aura lieu dans le mois de janvier.

Comme on sait que la plus grande force des contre-révolutionnaires sera en cavalerie, les Jacobins proposent d'y opposer des piques et des faux, et c'est en conséquence de ce plan qu'ils en font continuellement fabriquer. On sait que les troupes de ligne redoutent extrêmement ces armes des paysans.

Les contre-révolutionnaires sont dans l'erreur s'ils pensent que leur armée se grossira considérablement à leur entrée en France, et que des villages entiers suivront comme des moutons. La crainte du retour de l'ancien régime et l'opinion où l'on est que les vues des princes ne sont pas les mêmes que celles du Roi, seront deux grands motifs de résistance. Nos divisions intestines sont sans contredit la plus sûre base que l'on puisse prendre pour opérer de grands changements. Mais il se pourroit que la vue du danger réunît tous les partis. Un de leurs grands défauts est d'agir comme s'ils étoient en révolution et comme s'ils n'avoient pas une Constitution. Ils ne sentent pas que l'intérêt général est de soutenir cette Constitution, même avec ses défauts, auxquels le temps et la tranquillité peuvent porter remède.

Le comte de Mercy est ici : hier il eut une conférence de deux

heures avec le garde des sceaux. Sa mission paroît avoir les objets les plus importants, et quand on se rappelle qu'il a eu à Bruxelles de pareilles conférences avec le baron de Breteuil, on ne doute point qu'il ne soit question d'un plan profondément combiné, et on croit en deviner l'objet. Quelques personnes prétendent que l'Empereur conseille à Louis XVI de céder au vœu de l'Assemblée pour amener une crise qui accélère le dénoûment, en déclarant la guerre aux princes d'Allemagne qui protégent les armements des émigrés. Il paroît certain qu'il y a une coalition secrète et une parfaite intelligence entre les Tuileries, Vienne et Berlin. Le bruit a couru que l'Empereur redemandoit sa sœur. Ce bruit n'est pas vraisemblable; la Reine a annoncé trop solennellement qu'elle n'abandonneroit pas son mari. Les auteurs de cette supposition ajoutent qu'après le départ de la Reine et du Dauphin le Roi abdiquera et dira : « Je ne me mêle plus de rien; votre Roi est à Vienne. »

On dit aussi que les Feuillants travaillent à un plan de conciliation.

Le Roi réforme dans sa maison cinq cents personnes et trois cents chevaux. Sa maison militaire est bientôt complète.

Plusieurs officiers de la garde nationale se sont plaints de mouvements d'humeur et de brusquerie de la part du Roi quand ils font leur service près de lui. Ils se louent des égards et de l'aménité de la Reine, qui paroît avoir adopté un nouveau plan depuis l'aventure de Varennes. L'acceptation de la Constitution a été aussi l'époque d'un changement dans sa toilette : elle s'habille et se pare comme dans l'ancien régime.

On voit rentrer un grand nombre d'émigrés. De ce nombre est le curé de Saint-Sulpice, qui a renouvelé l'offre de ses services spirituels à ses paroissiens.

LETTRE QUARANTE-HUITIÈME.

De Paris, le 17 décembre 1791.

La démarche que le Roi a faite le 14, et le départ du ministre de la guerre pour les frontières, ne peuvent laisser aux gens honnêtes et impartiaux de doute sur le désir sincère du monarque

de nous rendre promptement le calme et la tranquillité. Cependant on se permet les suppositions les plus injurieuses à ses intentions : le comité même de surveillance semble les adopter. Le Roi le sait et en est fort mécontent : il a promis de s'en venger en surmontant courageusement tous ces dégoûts.

Il est permis, au reste, de croire que M. de Narbonne a voulu jouter de gloire avec M. de la Fayette, même la partager, et y joindre celle de rétablir peu à peu l'autorité du Roi sans heurter brusquement les opinions du peuple. C'est une entreprise difficile, mais qui ne seroit point au-dessus des forces d'un homme de génie, que d'accorder la Constitution avec l'ambition d'un monarque juste, et de relever la prérogative royale sans détruire des principes adoptés par la nation : ajoutons qu'après une guerre heureuse, le Roi, qui l'auroit faite pour le peuple, et en apparence au moins contre ses propres intérêts, pourroit ne plus mettre de bornes à ses projets.

La Reine montre la plus grande réserve vis-à-vis même des personnes qui paroissent jouir de sa confiance, et il n'y a point de doute qu'elle ne soit l'âme de plans majeurs concertés depuis longtemps, et dont la connoissance pourroit expliquer ce que les événements ont d'énigmatique. On proposoit à cette princesse d'aller au Salon des Étrangers. « On ne s'y occupe, lui disoit-on, que de danse et de musique, et nullement de discussions politiques. » — « Vous êtes heureux, a-t-elle répondu, de trouver une société exempte de discussions qui divisent les esprits. »

On parle du départ prochain de MM. de Simolin et de Staël, ministres de Russie et de Suède.

Les princes rassemblent trente-cinq mille hommes près de nos frontières : beaucoup de déserteurs ont passé en France. Le cri des départements, surtout des frontières, est celui de la guerre. On ne doute point que la mesure vigoureuse adoptée par le Roi n'y ait été mieux accueillie qu'à Paris.

Les différents partis s'accusent d'accaparer l'argent pour faire la guerre ou pour accélérer une nouvelle révolution par le discrédit des assignats.

On prétend que la municipalité de Paris a quarante-huit millions de dettes.

LETTRE QUARANTE-NEUVIÈME.

De Paris, le 23 décembre 1791.

Le manifeste de l'Empereur, ou plutôt sa lettre au Roi, dans laquelle il réclame avec vigueur les droits des princes allemands possessionnés en France, n'a point effrayé notre ministère. Il paroît que l'on se croit sûr d'éviter une guerre avec l'Empire, guerre qu'il importe plus encore peut-être à Léopold qu'à notre cour de prévenir. Mais ce manifeste, que l'on crie dans les rues, a fait une vive sensation sur le peuple. Il s'est porté avec fureur au club des Feuillants; ils auroient été très-maltraités sans le secours de la garde nationale et les soins du commissaire, qui a fait fermer le club. Le peuple a demandé qu'il fût fermé pour toujours, et il a fallu le lui promettre : on a crié *bravo* avec transport. Le peuple en vouloit surtout à Barnave, à Chapelier et à d'André, qui ont été insultés en sortant, le premier surtout, que l'on appeloit « l'homme à deux faces, l'homme noir et blanc. »

Cependant le Roi et la cour voient leur parti s'accroître journellement dans le peuple. Il est évident que le Roi a reconnu que ses plus chers intérêts étoient liés à ceux de la nation.

Avant le grand tapage qui a eu lieu aux Feuillants, M. d'André parloit et se pavanoit au milieu des applaudissements, qu'il croyoit sincères. On entendit tout à coup un *coquerico* s'élever dans un coin de la salle. L'assemblée partit d'un éclat de rire qui déconcerta l'orateur. On se rappelle que le journal intitulé « *Le chant du coq,* » mort depuis trois mois, étoit attribué à M. d'André.

Les comités de surveillance ont découvert et eu la maladresse de rompre le fil d'un complot de contre-révolution qui s'étendoit de Strasbourg jusqu'à Perpignan.

Le renouvellement du corps diplomatique dans l'étranger n'est point fait dans le sens de la démocratie, mais dans celui des monarchiens, qui allient le système des deux Chambres avec la nouvelle Constitution.

Le Roi et la Reine ont défendu de recevoir pour leur compte les journaux aristocratiques.

Une société de démocrates se propose d'acheter l'hôtel des

Invalides pour en faire un hôpital, afin que le Roi ne puisse point y placer la cavalerie de sa garde, rassemblements dangereux près de la capitale. On conserve toujours de la défiance sur les sentiments du Roi, et l'on n'oublie pas l'avis de Danton, « qu'un monarque ambitieux peut en ce moment fonder le despotisme sur la Constitution. » On connoît mieux le plan de la Reine, qui ne veut qu'ajouter à la Constitution une Chambre haute de serviteurs dévoués à ses volontés. Il n'est pas douteux que l'Empereur n'ait pour objet de coopérer aux vues de sa sœur. Ceci explique parfaitement la conduite contradictoire en apparence de la cour de Vienne.

LETTRE CINQUANTIÈME.

De Paris, le 30 décembre 1791.

La guerre! C'est le cri général dont la France retentit de l'une de ses extrémités à l'autre. L'aventure du club ministériel des Feuillants, les mouvements populaires qui ont accompagné les hommages éclatants que M. de la Fayette a reçus de ses amis, l'acharnement surtout du peuple à arracher les placards qui prônent l'autorité du Roi, prouvent assez cependant la disposition invariable des esprits. C'est par haine des anti-révolutionnaires, et non par confiance dans le pouvoir exécutif, que l'on veut la guerre. Le parti du monarque n'est point assez nombreux pour qu'il en puisse abuser. Dans les troupes comme dans le peuple, les aristocrates et les démocrates également ne peuvent pardonner à Louis XVI ni la proclamation et la fuite du 21 juin, ni l'acceptation de la Constitution. Le Roi fait cependant tous ses efforts pour recouvrer la popularité. Il se promène souvent dans la ville, surtout dans les faubourgs; mais il est assez remarquable qu'il n'a jamais autant recueilli d'applaudissements que la Reine en eut hier à l'Opéra. On cria mille fois avec transport, les femmes surtout, « Vive la Reine! » ensuite « Vive la nation! » et très-peu « Vive le Roi! » Il commence à percer dans le public que cette princesse, dont la volonté et les résolutions sont fermes et décidées, a de bonne foi pris le parti de s'attacher à la Constitution, ce qui nous assure de la neutra-

lité de l'Empereur, tandis que Louis XVI regrette l'ancien régime. On croit cependant que la neutralité des puissances qui nous entourent sera une neutralité armée, qui veut opérer des changements dans les conséquences tirées des principes consacrés dans la charte constitutionnelle.

On crie dans toute la France *haro* sur les traîtres et les rebelles. Ceux qui seront soupçonnés ont tout à craindre de l'aveugle fureur du peuple. Quant au dehors, on destine l'Espagne et les Électeurs ecclésiastiques à payer les frais de la guerre. Une puissance formidable convoite le Mexique et le Pérou.

Les femmes de Paris ont déclaré que si les gardes nationales éprouvoient quelque échec aux frontières, elles y enverroient leurs maris et s'armeroient pour garder la capitale.

ANNÉE 1792.

LETTRE PREMIÈRE.

De Paris, le 2 janvier 1792.

Les amis de l'humanité respirent. On assure que le Roi viendra incessamment à l'Assemblée pour remontrer que les attroupements et les armements d'outre-Rhin ayant cessé, il n'y a plus lieu à un décret d'accusation contre les conspirateurs. On doit répondre que le délit a été commis, qu'il est constant, et qu'il faut le poursuivre et le punir. Mais il n'est pas permis de douter que si effectivement les ennemis de la Constitution viennent à céder, tout ne soit bientôt oublié, s'ils concourent à rétablir la paix et l'harmonie entre leurs frères, et ils feront suffisamment oublier une résistance qui trouvera facilement des apologistes.

Un effet important de la cessation des préparatifs hostiles des émigrés sera nécessairement celui de nos dispositions de guerre contre les princes qui les protégent. On sait qu'il existoit un projet alarmant et vaste contre la Belgique, le pays de Liége et une partie des États d'Allemagne qui bordent le Rhin. Ce motif et la crainte des vues ambitieuses de l'Angleterre, qui a en France un parti très-puissant, semblent nous rassurer contre les vues prétendues hostiles de la cour de Vienne. En effet, la correspondance est toujours très-fréquente et très-animée entre la Reine et son frère. On prétend que cette princesse a même écrit au Roi de Prusse, pour l'engager à ne point se mêler des affaires de France. On peut prédire qu'elle jouera le plus grand rôle dans les événements de notre histoire. Avant-hier, la moitié de Paris étoit sur pied pour la voir et l'applaudir. Nous lui devrons la paix. Puissions-nous lui devoir aussi un calme durable dans l'intérieur du Royaume! On remarque beaucoup d'Autrichiens parmi les étrangers qui sont à Paris.

M. de Lamothe est, dit-on, aussi à Paris, dans l'intention de demander la révision du procès du collier; on ajoute qu'il s'est même adressé à cet effet au garde des sceaux.

LETTRE DEUXIÈME.

De Paris, le 6 janvier 1792.

On travaille à habiller les gardes du corps. Il y en a six cents logés à l'École militaire, autant à Versailles et à Compiègne. Il y en aura toujours trois cents employés à la garde du Roi. Il est faux qu'il y en ait eu d'assassinés; mais il y a fréquemment à Paris des rixes entre les gardes nationaux et les Suisses.

Les effets publics abondoient hier à la Bourse : les agents de change n'avoient jamais eu entre les mains tant de papiers nationaux. On y vit le projet manifeste de faire baisser les effets, qui ont effectivement baissé de 10 pour 100. Cette manœuvre tendant à exciter la sédition a eu sa récompense : une grêle de coups de canne a tombé sur les épaules des courtiers. La garde est arrivée, a fait évacuer le terrain, après que le procès-verbal eut été dressé. On pense que les ventes de ce jour sont nulles.

Les aristocrates font courir le bruit que le Roi de Suède a redemandé Luckner, et que ce général, pour se tirer d'embarras, a envoyé sa démission à Louis XVI, en alléguant l'indiscipline des troupes.

La proclamation du Roi du 4 de ce mois ne laisse point douter de ce qui a été prévu par les personnes impartiales. La cour des Tuileries et celle de Vienne se sont concertées pour éviter une guerre désastreuse. La voie des négociations secrètes ayant échoué vis-à-vis des princes émigrés, le Roi a voulu amener une prompte fin par un coup d'éclat qui doit nécessairement, secondé par la conduite des puissances étrangères, amener cette conciliation tant désirée par les honnêtes gens.

Beaucoup d'émigrés sont revenus depuis quelque temps. Il en est qui ont bien sincèrement renoncé à toute idée de guerre; mais le plus grand nombre croit mieux servir sa cause en France que dehors. Malgré la loi de six mois de résidence, plusieurs ont réussi à toucher leurs revenus au moyen de certificats de complaisance.

Il est évident que tout va se terminer par une conciliation. Il paroît que la cour a plusieurs moyens d'y parvenir. L'un de ces

moyens est de faire déclarer par le peuple l'Assemblée législative *constituante*, ce qui entraînera de grands changements dans la Constitution, peut-être son bouleversement. Un autre est de rendre la noblesse personnelle, d'en laisser jouir les ci-devant nobles, et d'y attacher, comme récompense des mérites et des services, les privilèges honorifiques que ceux-ci regrettent. Le système des deux Chambres, qui acquiert de nombreux partisans, est la base de tout arrangement, et il paroît que si les membres de la Chambre haute sont électifs, il n'éprouvera pas d'opposition.

Du 14 janvier 1792.

On a beaucoup parlé ces jours-ci d'un nouveau projet d'évasion du Roi, et si ce bruit n'a pas été sans fondement, il faut avouer que voilà un terrible bouleversement dans les idées de nos spéculateurs politiques. On a cru assez généralement que la cour des Tuileries prenoit la Constitution pour base de son système, et qu'elle n'attendoit que du temps ou de l'amour des peuples le moyen d'y faire les changements nécessaires. Telle a été du moins l'opinion des gens qui ne tiennent à aucun parti. La coalition des puissances étrangères, dont on parle depuis quelque temps, ne devoit avoir dans cette hypothèse d'autre objet que de garantir le territoire étranger des effets d'une vengeance peu réfléchie ou de l'enthousiasme désordonné d'un peuple dont les esprits sont exaltés. Eh bien, non... Le plan de la cour des Tuileries est bien réellement de se servir du concours des puissances étrangères pour opérer en France une nouvelle révolution! Ce sera une mystification sublime, dont les Jacobins et le parti de l'ancien régime seront également dupes. Ce secret n'est point encore connu.

LETTRE TROISIÈME.

De Paris, le 18 janvier 1792.

Les ennemis de la Constitution sont consternés, anéantis depuis samedi. Ils peignent le Roi comme un prince foible, sans caractère. La vérité est que Louis XVI a beaucoup de jugement, qu'il connoît la Constitution, et qu'il est convaincu que son intérêt est

d'empêcher qu'on y porte atteinte. C'est d'après cette opinion qu'il a sanctionné le décret du 14 de ce mois.

On a lu ces jours derniers aux Jacobins une adresse des habitants de Caen, qui porte en substance que deux chemins se présentent à Louis XVI : l'un, de gouverner un peuple libre ; l'autre, de marcher à la déchéance de la couronne. Cette adresse a été envoyée au Roi, et il en a été remis une copie à l'Assemblée. En se combinant avec les témoignages énergiques qui arrivent de toutes parts de l'opinion générale, elle a pu contribuer à l'abandon, au moins pour un temps, du système des deux Chambres, qui ne peut réussir que si l'on parvient à le faire proposer par le peuple.

Le dénombrement qui vient d'être fait porte la population de la France à vingt-sept millions huit cent quarante-deux mille âmes.

Du 21 janvier.

D'après ce que l'on vient de dire du Roi, il paroîtra étrange qu'on lui suppose toujours le projet de s'évader. Cependant, on voit aux Tuileries des mouvements qui l'annoncent. Il faut croire que l'on a plutôt conçu le plan de l'enlever malgré lui. Il est toujours harcelé par deux partis : celui des deux Chambres, et celui de la Révolution. M. de Montmorin et M. de Clermont-Tonnerre le voient tous les jours. Le dernier est fort bien avec la Reine. C'est lui qui a présenté au Roi les doléances des quatre-vingt-quatre prisonniers de Caen, qui lui ont fait verser des larmes. Louis XVI est encore obsédé par sa sœur, qui communie tous les dimanches et souvent deux fois la semaine.

Il se répand de nouveaux soupçons sur les intentions de la Reine. Elle a toujours des relations avec madame de Polignac par le canal de madame de Champcenetz, qui est revenue déjà cinq ou six fois à Paris pour toucher ses revenus sur le Trésor public. On sait que madame de Champcenetz a marié sa nièce à Rome au fils de madame de Polignac.

Beaucoup de patriotes crient contre le projet d'une guerre offensive, la regardant comme un piége tendu par le comité autrichien. On ne peut guère supposer cependant qu'il veuille la guerre, quelles que soient ses vues secrètes. Ce parti est fort

alarmé du plan d'alliance avec l'Angleterre. Cette alliance, au reste, nécessaire peut-être au maintien de la Constitution, nous deviendra certainement très-coûteuse. L'ancien évêque d'Autun est parti pour aller la négocier.

La révision du procès du collier est la nouvelle du jour. Elle est excitée par les ennemis de la Reine, qui veulent l'humilier, et espèrent peut-être même qu'elle sera condamnée, car l'acte constitutionnel ne prononce pas son inviolabilité, comme celle du Roi. Je viens d'entendre dire que cela est impossible, M. de Breteuil ayant enlevé et soustrait la procédure; une autre raison beaucoup plus forte, c'est que cette princesse n'est pas coupable.

On continue de fabriquer beaucoup de piques dans les départements. Un moyenniste disoit publiquement ces jours-ci, que si son parti ne réussissoit pas, il regardoit le Roi comme perdu. Il supposoit qu'il seroit sacrifié par les aristocrates ou par les républicains.

LETTRE QUATRIÈME.

De Paris, le 29 janvier 1792.

Les observateurs sans préventions attribuent aux deux partis les troubles qui ont ces jours derniers menacé la capitale des plus grands malheurs. Le comité des républicains a au moins espéré d'en profiter pour produire une expédition du peuple contre les Tuileries. La volonté du Roi n'est certainement pas décidée d'une manière ferme et invariable en faveur de la Constitution; mais il faut convenir cependant qu'il fait tout ce que le peuple a droit d'attendre de lui pour consolider la Révolution. Son message à l'Assemblée, au sujet du décret du 25 janvier, porte en substance que cette résolution est inconstitutionnelle, attendu que l'initiative lui appartient pour les projets de guerre; mais qu'il est fier d'être le chef d'une nation libre qui se montre d'une manière si respectable; qu'il a écrit à l'Empereur dans des termes à peu près semblables à ceux que prescrit l'Assemblée; que son courrier doit être bientôt de retour, et que si la réponse n'est pas satisfaisante, il la regardera comme une déclaration de guerre.

La Reine a déclaré de son côté qu'elle emploieroit tout son crédit sur son frère pour obtenir ce que l'on exige de lui. Il vient d'arriver des dépêches de l'Empereur qui demandent que nos armées se retirent des frontières, puisque ayant dissipé les rassemblements d'émigrés, il doit avoir détruit à cet égard les inquiétudes de la nation françoise.

M. de Ségur écrit de Berlin que le Roi de Prusse lui a déclaré que sa conduite seroit absolument conforme à celle de l'Empereur.

Les Jacobins, dont l'active politique semble vouloir dominer l'Europe, jouent ou cherchent à jouer un rôle dans les grands mouvements qui s'annoncent. Ils ont des relations intimes avec les chefs des patriotes brabançons, et ils couvent toujours un immense projet dont le secret n'est connu que de quelques membres. Ils espèrent retirer la couronne à la maison de Bourbon. Ce ne peut être que dans le cas où Louis XVI encourroit la déchéance suivant l'acte constitutionnel. Mais cet acte n'a pas prévu le cas d'un roi enlevé et retenu forcément. Or, si le Roi s'évade, ce sera du moins avec l'apparence de la violence. Les soupçons que l'on a conservés à cet égard ne sont point sans fondement. Beaucoup de voitures chargées sont parties des petites écuries. Madame de Tarente est partie pour Bruxelles, quoiqu'elle fût en activité de service. Elle fit aussi ce voyage quatre ou cinq jours avant celui du Roi à Varennes. On remarque également qu'il se fabrique une plus grande quantité de louis. Tous les symptômes sont les mêmes que dans le mois de juin dernier.

Les nouvelles de Saint-Domingue sont de plus en plus désastreuses. Les troupes de ligne, écrit-on, se sont jointes aux noirs. Les blancs qui se trouvent à portée s'embarquent successivement pour revenir en France.

Le parti que les troupes de ligne ont pris dans les colonies annonce celui qu'elles prendront en France. Les contre-révolutionnaires perdent l'espoir de les attirer sous leurs étendards : le moment est manqué. Persuadés qu'ils servent le Roi en servant la Constitution, et qu'ainsi ils remplissent tous leurs serments à la fois, les soldats seront inaccessibles aux moyens de séduction, d'autant plus que l'Assemblée consultera sans doute la justice et la politique dans l'examen de leurs réclamations.

Le duc d'Orléans a eu un entretien particulier avec le Roi ; ses amis prétendent qu'il y est parfaitement justifié. Ils vont même jusqu'à répandre le bruit qu'il est nommé grand amiral. D'autres disent avec plus de vraisemblance qu'il est passé en Angleterre, sans doute pour quelques nouvelles machinations.

LETTRE CINQUIÈME.

De Paris, le 1er février 1792.

Un triumvirat femelle conduit maintenant toutes les opérations du ministère. Il est composé de la Reine, de madame de Lamballe et de madame de Staël. La Reine, dit-on, a pris dans son département les affaires étrangères ; madame de Lamballe a le département de l'intérieur, c'est-à-dire tous les ci-devant nobles qui résident en France, les prêtres réfractaires et les députés qu'elle peut séduire dans l'Assemblée. La guerre est échue en partage à madame de Staël ; indépendamment de sa correspondance avec les émigrés en Allemagne et ailleurs, elle dirige les troupes de ligne par l'organe de M. de Narbonne.

C'est probablement d'après ce système, vrai ou supposé, qu'on a imaginé une caricature révoltante, dans laquelle le Roi est métamorphosé en girouette, et placé au haut du château des Tuileries ; la Reine et ses deux acolytes soufflent de toutes leurs forces pour le faire tourner du côté de l'Allemagne, désignée par un aigle à deux têtes qui plane dans les nues ; mais la Prudence et la Peur personnifiées soufflent en sens contraire et lui montrent l'histoire d'Angleterre, où l'on aperçoit sur une page la mort de Charles Ier. Ce sont ces pamphlets répréhensibles qui alarment le peuple et lui font croire que le Roi a le dessein d'aller une seconde fois trouver les émigrés. Ces jours derniers une affluence considérable s'étant réunie sous les fenêtres des Tuileries, le Roi, inquiet de ce rassemblement, envoya quérir le maire pour en savoir la cause. M. Péthion avoua au Roi que des gens malintentionnés avoient répandu le bruit que l'on vouloit enlever Sa Majesté pour la conduire à Metz et de là en Allemagne, et que la crainte des suites affreuses que ce départ pourroit occasionner avoit répandu l'alarme dans Paris. « Le

peuple compte donc bien peu sur ma promesse ? répondit le Roi. Je vous charge expressément, monsieur, de l'assurer que je n'ai nul dessein de l'abandonner, ni même de quitter la capitale, tant que ma présence pourra contribuer à y maintenir la confiance, l'ordre et la tranquillité publique. »

Du 4 février.

On ne peut encore prévoir ce qui se passera au 1er du mois prochain ; mais toutes nos frontières sont hérissées de baïonnettes, et les fortifications augmentées en plusieurs endroits de nouveaux ouvrages. Bientôt il n'y aura plus dans le Royaume un individu qui ne soit armé d'un fusil ou d'une longue pique.

Il n'y a point de doute que la cour ne soit à la tête du parti « moyenniste » qui adopte le système des deux Chambres, quoique le Roi semble pencher tantôt pour eux, tantôt en faveur des patriotes. Ce sera l'un de ces deux partis qui l'emportera, et jamais celui qui tient à l'ancien régime. Le premier a dans le jacobinisme un adversaire terrible : l'Assemblée nationale se ralliera toujours à l'évangile constitutionnel, et les députés même ministériels n'oseront jamais professer une doctrine contraire. Depuis le décret du 14 juillet, on voit beaucoup de partisans des deux Chambres revenir sous la bannière de la constitution, et cette réunion est peut-être le seul moyen de détruire la dangereuse influence des Jacobins dans le Royaume. Celui d'une médiation armée des puissances étrangères sera incertain, sanguinaire et alarmant par ses suites.

Le château des Tuileries achète de temps en temps beaucoup de numéraire. C'est l'une des causes des variations du prix de l'argent.

C'est un malheur pour tous les partis d'être en proie à des divisions sans cesse renaissantes. Le ministère est dans le même cas. M. de Lessart paroît avoir la confiance particulière du Roi. Ce ministre déplaît à tous les partis, parce qu'on le regarde toujours comme l'ami et l'agent de M. Necker, dont au reste les prétentions seront toujours infructueuses.

On disoit ces jours-ci que M. de Breteuil avoit renoncé à son système des deux Chambres. Il seroit à désirer que l'on pût trouver un autre moyen de rapprochement, car celui-là seroit un

replâtrage dont tout le monde seroit mécontent, et à travers lequel perceroient sans cesse les anciennes défiances et l'esprit d'insurrection.

La municipalité a proclamé sur le perron de l'Hôtel de ville la déchéance de *Monsieur* à la régence.

LETTRE SIXIÈME.

De Paris, le 6 février 1792.

Le tonnerre gronde de toutes parts, et il semble que nous soyons arrivés au moment de l'orage qui précédera, dans notre intérieur, celui dont on nous menace au dehors. On propose déjà la permanence des comités, des sections et des assemblées primaires. Ces mesures pourroient entrer dans le plan de la cour, qui voudroit faire opérer la contre-révolution par le peuple même. Les Jacobins y opposent une autre motion, celle de suspendre le pouvoir exécutif dans la main du Roi, jusqu'à ce que les princes, les émigrés et les puissances étrangères aient posé les armes, avoué la souveraineté du peuple, et reconnu l'existence politique de l'Assemblée nationale.

Les choses pourroient en venir au point que nous dussions désirer d'être attaqués, pour prévenir les malheurs attachés à de nouveaux troubles.

En attendant, la partie des finances va de mal en pis. Les commissaires de la trésorerie viennent encore de faire une grande faute. Ils ont refusé d'acheter, il y a six semaines, les piastres à 66 livres. Elles ont été prises à ce prix par la Compagnie des Indes, qui les revend 85 livres.

Vers à Manuel, auteur d'une Lettre au Roi.

Vous n'êtes pas le Manuel chrétien,
Car Dieu nous a prescrit amour, obéissance
Au prince que la loi revêt de sa puissance.
Vous haïssez les rois, même un roi citoyen.
Le Manuel des gens de bien
Repousse avec horreur cette infâme maxime.
Quel Manuel êtes-vous donc bien?
Vous êtes, je le vois, au choix de la victime,
Cet affreux Manuel qui porta vers le crime
Jacques Clément le jacobin.

Du 11 février.

Soit que la conduite de la cour paraisse mieux à découvert, soit que les derniers événements aient réellement changé son plan, on lui voit perdre de plus en plus la confiance des citoyens. On l'accuse de vouloir endormir le peuple, arrêter la marche de la Constitution, décréditer l'Assemblée nationale, et suivre avec persévérance des projets cachés qui mécontentent toutes les classes.

Les principaux Feuillants continuent de voir les chefs du comité des Tuileries, et l'on prétend que M. d'André y a particulièrement une grande influence. La Reine n'a pas les mêmes raisons de haine contre lui que contre MM. Lameth. On assure même que la liste civile a mis des fonds dans son commerce.

C'est mardi prochain que la première division de la garde du Roi prêtera le serment à l'Hôtel de ville. La garde nationale prétend avoir le poste intérieur du château; la garde du Roi a la même prétention. Plusieurs sections, prétendant que cette garde n'est pas militaire, demandent qu'elle ne soit pas armée.

L'influence sensible de la liste civile a fait naître dans le sein de l'Assemblée le projet de la restreindre. On veut qu'elle ne soit que de dix à douze millions, et les appointements des ministres de 30,000 livres.

M. Robespierre continue de déclamer contre la guerre : il prétend qu'elle est un piége de la cour.

La cherté de l'argent, qui gagne 64 pour 100, alarme les citoyens, mais ne les dégoûte pas de la Constitution. C'est un grief de plus contre la cour, que l'on croit à la tête de l'agiotage.

Le Roi, voyant que sa maison militaire faisoit ombrage au peuple, paroît en avoir ralenti la formation. On prétend que la fabrication des piques a contribué à cette résolution. Il est fâcheux que l'on ne rende pas une justice entière à un monarque qui désire évidemment le retour de la paix et de la concorde. L'amour du peuple pour lui n'est point détruit, et renaîtra dès que le retour des expatriés et surtout des princes ses frères aura ranimé la confiance.

On recrute avec la plus grande activité pour les troupes de ligne et pour la garde nationale soldée.

LETTRE SEPTIÈME.

De Paris, le 18 février 1792.

On diroit que ce ne sont plus les aristocrates et les démocrates qui sont aux prises ensemble, c'est la cour et le club des Jacobins. Mais l'animosité de la cour, qui peint les Jacobins comme des partisans dangereux d'un républicanisme absolu, n'en a pas moins pour objet tous les amis de la révolution. Il est évident que le comité des Tuileries regarde la Constitution comme la base sur laquelle il peut opérer sinon la contre-révolution, au moins une nouvelle révolution, et l'on ne peut disconvenir que si les Tuileries et Coblentz s'entendoient bien, ce but seroit déjà rempli. Les citoyens paisibles, les propriétaires, sans cesse exposés, et tant d'hommes fatigués d'un état affreux d'anarchie et de souffrance, y auroient concouru. Ces changements, nécessaires à l'acte constitutionnel, parmi lesquels il seroit bien à souhaiter que l'on trouvât des moyens assurés d'une prompte conciliation, peuvent résulter des efforts actuels, des manœuvres même des partis opposés. On prétend que le projet de la cour est de faire rappeler l'Assemblée constituante, et que tel est le motif de la venue de M. Cazalès, disposé à devenir le chef du parti des « moyennistes », que l'on veut faire triompher. L'Assemblée actuelle a aussi le projet de se faire déclarer constituante, et telle est, dit-on, la destination de l'innombrable quantité de piques qui s'élèvent dans le peuple. Il faut bien que cette Assemblée se fasse constituante, puisqu'elle ne se montre pas constitutionnelle.

Le ministère est dans une grande agitation. On ne seroit point étonné de le voir presque entièrement se renouveler. On doit l'être vraiment de voir ces places ambitionnées, si ce n'est par des gens assez pénétrés de l'amour du bien et d'un vif désir de l'opérer, pour résister à toutes les mortifications et à tous les orages.

LETTRE HUITIÈME.

De Paris, le 26 février 1792.

Il est d'autant plus difficile de lire dans l'avenir, qu'il est soumis à l'influence des chocs tumultueux des partis, prêts à se déchirer dans le sein du Royaume. Mais on peut assurer que le moment n'est pas éloigné où beaucoup d'incertitudes seront détruites.

La séance de l'Assemblée nationale, le 1er mars, sera certainement importante et orageuse. C'est un terme fatal dont le *veto* du Roi n'a pas pu suffire à prévenir tous les effets. Si les circonstances forcent la cour à faire la guerre, le Roi est déterminé à la faire avec chaleur. Les généraux des trois armées sont encore en ce moment ici, et comme la cour a mandé le ministre de France à Coblentz, on peut croire qu'ils doivent se concerter sur une campagne éventuelle. L'armée du Midi s'organise. M. Millin de Grandmaison, qui en est l'intendant, est parti pour se rendre à ses fonctions, et le recrutement dans cette partie du Royaume a été si heureux, que l'on assure que les provinces méridionales peuvent remplir seules le vide de cinquante mille hommes que M. de Narbonne a annoncé dans les troupes désignées. Cependant les anti-révolutionnaires montrent plus d'assurance et d'espoir que jamais. Il est vrai qu'ils peuvent se méprendre sur le véritable objet des changements dont on entrevoit l'apparence. Les royalistes, dont le parti est plus considérable qu'on ne l'a cru, ne veulent point la contre-révolution, et sont plutôt ennemis des piques que de la Constitution, dont tout annonce que le Roi a fait la base du système de conduite qu'il veut suivre.

Du 27 février.

Dans le tapage qui a eu lieu au théâtre du Vaudeville, auquel le peuple donne une dénomination trop *libre* pour la transcrire, un poignard tombé des loges a blessé un spectateur. Le lendemain les patriotes s'y portèrent en foule, firent brûler la pièce qui avoit occasionné le tumulte, et exigèrent une satisfaction du directeur.

Les excès auxquels se portent les ennemis de la cour accroissent journellement le parti du Roi parmi les amis de l'ordre, et si Louis XVI en vient, comme on le croit, à montrer avec énergie ses intentions vraiment constitutionnelles, on verra bientôt son nom servir, avec la liberté, de mot de ralliement devant lequel toutes les factions seront obligées de céder.

Il est facheux que les Jacobins aient encore conservé, soit par la contagion de leurs principes exagérés, soit par la crainte des piques, assez d'influence pour ne laisser qu'un demi-succès au projet d'assemblées conciliatoires d'un certain nombre de députés de différents partis. Leur activité est incroyable : ils établissent des clubs sur tous les points de la France. Depuis peu, il s'en est formé un au petit endroit de Figeac, sous la protection de quatre mille paysans.

Le Roi doit se rendre à l'Assemblée le 1er mars, au sujet de la guerre, à laquelle il paroît déterminé, si la nation l'exige. On croit qu'il proposera de se mettre lui-même à la tête des troupes, et que tous les partis, les uns par confiance dans sa loyauté, les autres par des motifs bien différents, y consentiront.

On assure que M. de Talleyrand a offert à la cour de Londres de lui vendre nos possessions en Amérique pour dix millions de livres sterling en espèces et un secours de quarante mille hommes prêts à notre réquisition en tout temps pendant cent ans.

LETTRE NEUVIÈME.

De Paris, le 15 mars 1792.

Le jeune prince royal eut dernièrement la fantaisie d'être armé chevalier, idée, comme on se l'imagine bien, qui lui avoit été suggérée. Le Roi lui fait prêter le serment, lui donne l'accolade, et ajoute qu'en preux chevalier il doit choisir une dame de ses pensées, à laquelle il vouera son cœur et son bras. Le jeune prince s'avance vers la Reine, met un genou par terre, et, lui prenant la main avec respect, il dit : « Je vous fais la dame de mes pensées, et jure de mourir pour la défense de vos droits envers et contre tous; j'en fais aujourd'hui le serment. » La Reine attendrie l'embrasse, et l'enfant royal ajoute : « Me

voilà donc chevalier, j'en ai déjà le courage, un jour j'en aurai la force. » Là devoit se terminer la petite comédie. Mais le jeune prince s'avise de dire : « Un chevalier n'est point à pied, il me faut un cheval. » Cela n'étoit point de son rôle. On tâche de lui faire entendre qu'il est trop jeune : l'enfant s'obstine à avoir un cheval, et M. Barré, capitaine de la garde nationale, eut bientôt levé la difficulté. Ce M. Barré, frère du directeur du Vaudeville, est devenu un important personnage, parce qu'il a un enfant de l'âge du prince royal auquel il sert de jouet, qu'il a ses entrées au château, et qu'il croit avoir de l'esprit, parce que son frère en a. Voyant qu'on étoit embarrassé pour donner un cheval au jeune prince, il s'offre à lui en servir, quitte son épée, et marche à quatre pieds. On met l'enfant sur le dos du capitaine Barré, et toute la cour applaudit à la monture du petit chevalier. Mais comme tant de complaisance ne devoit pas rester sans récompense, on a décoré le cheval du prince de la croix de Saint-Louis, et depuis on ne l'appelle plus que « le cheval... Barré. » Cela ne l'empêche pas de se pavaner avec sa croix. Ce qui rabat un peu de son orgueil, c'est qu'on vient de graver une caricature dans laquelle M. Barré est représenté remplissant ses fonctions de quadrupède, l'enfant royal sur le dos, et le petit chien de la Reine jouant avec la croix de Saint-Louis, qui pend presque à terre ; au bas de l'estampe est écrit : « Nouvel ordre du Mérite. »

Du 17 mars.

La nouvelle de la mort de l'Empereur, et l'arrestation de M. de Lessart, deux événements du même jour, ont été deux coups de foudre pour les Tuileries et pour les Feuillants. La mort de Léopold a été d'autant plus sensible à la Reine, qu'elle n'avoit regardé le bruit qui s'en étoit répandu avant qu'elle en eût directement l'avis, que comme une manœuvre de ses ennemis pour l'affliger.

Le Roi aimoit beaucoup M. de Lessart, et avoit même d'abord l'intention de lui conserver le département dont il étoit chargé. M. de Montmorin a toujours sa confiance particulière ; il étoit le guide de M. de Lessart, et l'on ne doute point qu'il ne soit enveloppé dans son procès. Il est certain que les Jacobins ont eu

le barbare dessein de dénoncer aussi la Reine, mais ce projet a échoué.

On soupçonne M. de Narbonne d'avoir eu des vues très-ambitieuses. On l'accuse particulièrement d'avoir conseillé au Roi d'abdiquer, ce qui a révolté M. Bertrand au point d'occasionner une rixe très-vive entre les deux ministres.

Dans le cas d'abdication du Roi, on doute que les Jacobins n'aient repris le projet d'une république, en confiant à deux citoyens élus tous les six mois les fonctions du pouvoir exécutif. Mais il ne faut pas craindre que la régence soit jamais mise entre les mains de M. d'Orléans. Les Jacobins savent l'apprécier; ils l'emploient comme un agent utile pour leurs correspondances dans l'étranger, et pour espionner ce qui se dit et se fait aux Tuileries. Son principal organe dans ces nobles fonctions est M. de Sillery. Il paraît certain d'ailleurs que toute ambition est éteinte chez M. d'Orléans, et la peur y entre pour quelque chose. Il a été officieusement prévenu qu'il seroit assassiné dans la première journée de sa régence.

Pour cette nouvelle révolution, les Jacobins établiroient une assemblée constituante. Les Feuillants veulent aussi une assemblée constituante pour établir leur système; mais leur plan étoit de rappeler l'ancienne, dont plusieurs membres étoient revenus à Paris dans cet espoir.

En attendant l'événement, les Jacobins travaillent toujours à former une insurrection dans le Brabant.

Du 19 mars.

La nouvelle garde du Roi et la garde d'honneur nationale ont paru d'abord de la meilleure intelligence. On avoit fait dans leur salle commune une séparation pour éviter les querelles. Ils résolurent en commun de la détruire. M. de Pons accourt, fait même tomber de l'échelle l'ouvrier qui décrochoit la tapisserie. Un grenadier et un canonnier se saisissent de lui. M. de Brissac crie aux armes; les gardes du Roi les prennent et ne bougent pas. Le canonnier lui met le pistolet sur la gorge, l'ex-duc le traite de camarade, celui-ci lui tourne le dos. On prendra les ordres du Roi : ordre à onze heures du soir de remettre la tapisserie, ordre le matin de l'ôter.

MM. Duport et Tarbé ont donné leur démission. On parle pour le département de la justice de MM. Manuel, Danton, Panis, Chauveau-Lagarde, tous Jacobins.

LETTRE DIXIÈME.

De Paris, le 24 mars 1792.

M. Roland de la Platière, connu par ses profondes connaissances du commerce, est nommé ministre de l'intérieur, M. Clavière ministre des contributions, et M. Garnier sera à la tête du département de la justice jusqu'à l'arrivée de M. Duranthon, de Bordeaux, auquel il a été offert.

Le ministre des affaires étrangères travaille sans relâche, de concert avec le comité diplomatique, auquel il a donné communication de ses nouvelles dépêches, rédigées dans un nouveau style où l'on affecte la dignité d'une nation libre. Ce ne sera certainement pas un titre de recommandation auprès des puissances étrangères.

Les amis particuliers du Roi le pressent de monter à cheval pour parcourir son royaume. Ils l'assurent qu'en se montrant il réunira une grande majorité autour de lui. Ce seroit accélérer la guerre civile, et il n'y a pas d'apparence qu'il prenne ce parti tant qu'il sera entouré de ministres patriotes. Mais on se croit certain qu'il y a de nouveaux projets d'évasion sur le tapis, et que c'est pour les favoriser que tant d'émigrés sont renvoyés de Coblentz à Paris. Il est naturel que le triomphe des Jacobins rapproche la cour des Tuileries de celle de Coblentz.

Nos aristocrates sont partagés en gens de sang et de meurtre, qui veulent, en apaisant leur soif de vengeance, s'ensevelir sous les ruines de la patrie, et en hommes découragés qui regardent leur défaite comme achevée et irrémédiable. Le plus grand nombre des premiers répètent sans cesse qu'ils aimeroient mieux se réunir aux Jacobins pour écraser les monarchiens que de se prêter à aucun terme moyen. En général les ennemis de la révolution prétendent que l'émigration est une folie, qu'il falloit rester en France pour agir, pour imposer aux factieux. Ainsi les émigrés, qui ont sacrifié leur repos et leur fortune, sont

blamés par ceux qui n'ont pas eu le courage d'en faire autant qu'eux.

Du 25 mars.

La hausse subite des assignats prouve, quelle qu'en soit la véritable cause, ou la confiance des capitalistes dans le succès de la révolution, ou le découragement de ceux qui ont travaillé au discrédit du nouvel ordre de choses.

Le comité diplomatique, renforcé de six adjoints jacobins, travaille de concert avec le nouveau ministre aux moyens d'échanger ceux des anciens traités qu'il regarde comme dangereux ou défavorables pour la France, et à en former de nouveaux.

Les Jacobins, non contents que le Roi ait choisi ses ministres dans le sein de leur société, voudroient encore lui ôter le droit de cette nomination. Ils prétendent que l'on corrompt facilement ceux que l'on a mis en place, et citent pour exemple M. Duport du Tertre.

La garde du Roi et la garde nationale semblent de nouveau se brouiller ensemble.

LETTRE ONZIÈME.

De Paris, le 31 mars 1792.

Voilà le moment où le Roi sera jugé définitivement par le refus ou l'acceptation des plans qui lui seront proposés par les nouveaux ministres, ceux surtout des affaires étrangères et de la guerre. Le premier essai est celui d'exiger que les puissances étrangères renoncent à la convention de Pilnitz. On demande au Roi de Hongrie une réponse catégorique avant le 15 avril : à cette époque le général Luckner a l'ordre d'agir, tandis que les Marseillois et l'armée du Midi entreront dans les États sardes. Cette invasion peut promettre quelques succès, attendu l'isolement et l'humeur pacifique du Roi de Sardaigne, ainsi que le grand nombre des habitants amis de la révolution, à la tête desquels on peut mettre le prince de Piémont.

On a déjà parlé depuis quelques jours de la retraite du ministre de la guerre. Ce bruit paroît n'avoir d'autre fondement qu'un discours qu'il a tenu au Roi. Sa Majesté étoit d'un avis contraire

au sien. « Sire, répondit M. de Grave, je me verrai forcé de donner ma démission si mes plans ne sont point adoptés ; ma responsabilité peut me conduire à l'échafaud, tandis que l'inviolabilité de Votre Majesté la met au-dessus de tous les événements. »

On suppose de grands projets à M. de Clavière. On prétend qu'il a dit aux grands faiseurs des Jacobins : « Rendez-nous un roi, et que les assignats ne soient pas forcés ; je réponds du reste. »

Il y a eu beaucoup d'agitation dans l'une des dernières séances des Jacobins. On y a arrêté de suspendre les réceptions, pour lesquelles il se présente une affluence énorme de candidats. Il a été aussi question d'épurer de nouveau la société. Il suffit qu'un parti triomphe, qu'il semble n'avoir plus rien à craindre du parti opposé, pour qu'il commence à se diviser. La jalousie, l'ambition font sacrifier les intérêts les plus chers.

Les espérances des contre-révolutionnaires se raniment depuis que l'on a reçu la réponse énergique du jeune Roi de Hongrie. Elle a contribué à faire hausser l'argent. En général, les citoyens ne sont point effrayés de l'apparence d'une guerre. Les menaces et la persécution que les puissances veulent opposer aux Jacobins semblent avoir diminué le nombre de leurs ennemis, en même temps qu'elles ont sensiblement augmenté celui de leurs prosélytes. M. Robespierre continue à déclamer contre la guerre. Il est certain que le sort de la France est plus que jamais entre les mains de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire de dix à douze hommes qui la conduisent.

LETTRE DOUZIÈME.

De Paris, le 7 avril 1792.

S'il est vrai, comme le bruit s'en répand, que la réponse du Roi de Hongrie n'est point favorable au maintien de la paix, on ne doute pas que nous commencerons la guerre dans le courant de ce mois, offensive dans la Flandre et du côté de la Savoie, et défensive sur les autres frontières. Elle sera offensive dans la Flandre parce que l'on compte sur un parti considérable de Brabançons, de Liégeois et de Hollandois. On avoit formé le même plan pour la Savoie, dont les habitants sont très-disposés

à l'insurrection ; mais d'après la réponse que vient de faire le Roi de Sardaigne, il sera probablement changé.

L'esprit républicain se montre plus à découvert dans les provinces méridionales. C'est une passion plus exaltée qu'ailleurs dans ces climats brûlants : de tout temps les Marseillois ont eu quelque idée de république.

Il ne règne pas moins d'aigreur entre les partis qui divisent les aristocrates qu'entre les constitutionnaires. Les ecclésiastiques surtout accusent la noblesse d'égoïsme et de lâcheté.

Le Roi, plus maltraité encore dans les discours de nos aristocrates que par les Jacobins, n'aime pas plus les uns que les autres. Quelques-uns des premiers cherchent à répandre parmi leurs partisans le dessein de prendre pour roi un autre Bourbon.

LETTRE TREIZIÈME.

De Paris, le 14 avril 1792.

On assure que la réponse du Roi de Hongrie est arrivée et qu'elle embarrasse tellement le Conseil que le ministre a été obligé d'en différer la communication. M. Dumouriez, à ce que l'on ajoute, attend pour faire cette démarche que certains préparatifs soient achevés, les hostilités devant la suivre de près. J'ai entendu dire à des députés que cent cinquante mille hommes entreront à la fois dans les Pays-Bas autrichiens. Il s'agit de prévenir non une guerre aristocratique (il paroît que les gens bien instruits ne la craignent pas), mais un concours de forces au dehors et au dedans pour changer la Constitution. Les puissances coalisées exigent, dit-on, que si le Roi est vraiment attaché à la Constitution, il vienne en pleine liberté dans l'étranger, par exemple à Aix-la-Chapelle, au milieu d'un congrès, ratifier son acceptation.

L'observation impartiale de la disposition des esprits prouve que l'on ne pourra pas, sans une grande effusion de sang, réformer la Constitution. S'il y a des changements, ils ne seront point avantageux au Roi, à moins que la nation ne soit subjuguée. On peut même prédire que s'il n'y a pas plus de choc, la liste civile et le *veto* seront réformés à la première Convention.

L'Angleterre arme : est-ce pour soutenir son ouvrage? On sait combien elle a contribué aux moyens qui ont affermi la révolution. Mais le Roi de Prusse y a pris la même part, au moins dans les premiers temps. On ne peut prévoir encore la manière dont cette cour se conduira dans la guerre qui menace l'Europe. Il est évident que son seul motif pour l'exciter a été d'y entraîner la cour sa rivale.

Nous avons ici M. Ford, que l'on sait très-lié avec les ministres de Saint-James, et qui paroît l'intime de M. d'Orléans. Ce dernier a vendu, dit-on, au Roi d'Angleterre sa belle galerie de tableaux. On ajoute que son projet est de se retirer dans les États-Unis de l'Amérique, pour y passer le reste de ses jours.

A toutes les manies angloises, à celle du jeu, s'est jointe chez nous celle des paris. Il y en a de très-considérables pour et contre la guerre, pour une nouvelle évasion du Roi; que les rois qui feront la guerre à la France perdront leurs couronnes; qu'au premier choc tous les peuples prendront le bonnet de la liberté. Le spectateur ne doit point perdre de vue l'histoire de l'établissement du christianisme, et des causes qui ont produit sa propagation.

On a conseillé au Roi de rendre public le compte rendu de la liste civile, pour éviter les imputations calomnieuses de son emploi. Toutes les extravagances ont dans ces temps un moment de faveur; il a été question de ne plus avoir de conseil secret, et de permettre au public d'y assister comme à une assemblée de sections.

Le Conseil du Roi vote bien décidément pour la guerre. Le Roi a demandé l'opinion motivée de ceux qui la veulent offensive.

LETTRE QUATORZIÈME.

De Paris, le 21 avril 1792.

Le sort en est jeté, nous sommes en guerre avec le Roi de Hongrie! On croit que cette guerre sera offensive, et l'Assemblée nationale a décrété que ce fléau ne doit tomber que sur les despotes; que leurs sujets qui quitteront leurs drapeaux pour

passer sous les nôtres seront reçus comme nos frères; qu'on leur assigneroit les domaines nécessaires à leur subsistance.

Après la discussion des dépêches de M. de Noailles, laquelle a tenu plusieurs séances au Conseil du Roi, les six ministres ont pris chacun une boule rouge, et le Roi une boule blanche. Il désiroit que l'on temporisât et que l'on négociât encore, témoignant l'espoir du succès des nouvelles démarches de la Reine près de son neveu.

On s'attend à une attaque subite, et l'on croit que les préparatifs d'une invasion sur les quelques points de l'Allemagne ont été le motif du retard de la communication des dépêches de Vienne. On écrit de Givet que déjà les patriotes de ces provinces ont ouvert dans la forêt de Dinan, qui appartient au chapitre de Liége, un chemin pour quatorze hommes de front.

La guerre offensive est le vœu de tous les départements, de la grande majorité des Jacobins, d'un grand nombre d'indifférents, qui ne demandent qu'à sortir d'un état désastreux d'incertitude, et celui des ennemis de la Révolution, qui s'attendent à voir nos armées complètement battues. Ceux qui sont pour la guerre purement défensive, à l'exemple des Américains contre les Anglois, disent que les François, ne devant point piller ni mettre à contribution les pays où ils entreront, seront obligés de tout payer en argent, ce qui deviendra ruineux.

Il est au reste certain qu'il y a dans le Trésor national une somme considérable de numéraire. Les uns la portent à quatre-vingts millions, d'autres à cent vingt. On assure que les patriotes hollandois nous ont promis un prêt de cent cinquante millions en espèces.

L'argent n'a point augmenté sensiblement : le louis gagne dix-sept à dix-neuf livres.

La plupart des citoyens, voyant la crise qui doit décider le sort de la France toucher à son dernier terme, semblent oublier les dangers et les maux qui l'accompagneront, pour se réjouir des mesures vigoureuses qu'adoptent les administrateurs. On accuse l'ancien ministère d'avoir trop longtemps endormi les François. Si nous recevons quelques échecs, il est à craindre que l'on n'accuse le Roi d'avoir, par son indécision, laissé trop

de temps aux préparatifs des ennemis. Si nous sommes victorieux, l'honneur restera à la nation françoise.

On a expédié beaucoup de courriers cette nuit.

Nos régiments sont presque tous doublés. On craint les traîtres; nous ne sommes pas sans inquiétude sur notre artillerie, mais on y veille.

On espère que les Feuillants en majeure partie ne tarderont point à abandonner leur société pour les torts de leurs chefs, comme quatre à cinq cents Jacobins ont abandonné la leur. Ces deux branches d'amis de la Révolution se réuniront sans doute au premier coup de canon. Déjà les plus factieux des chefs jacobins ont beaucoup perdu de leur crédit.

LETTRE QUINZIÈME.

De Paris, le 26 avril 1792.

Les nouvelles des provinces ne laissent aucun doute sur l'approbation presque générale qu'a reçue la déclaration de guerre; mais il y a encore de gros paris que ce fléau sera détourné.

Il est certain que le Roi ne vouloit point la guerre. On l'a menacé de dénoncer son Conseil secret, composé de MM. Bertrand, Liancourt et Brissac.

Six généraux ont donné leur démission. Dans ce nombre est M. de Crillon.

On a dit, et il est vrai, que le ministre d'Angleterre a rappelé à M. Dumouriez la garantie que sa cour a donnée à la maison d'Autriche pour les Pays-Bas. Mais cette garantie, pour laquelle la cour de Londres s'est beaucoup fait prier dans le temps, ne concerne que le cas d'une insurrection des Belges contre le gouvernement actuel, et non pas la circonstance d'une guerre entre la France et l'Autriche.

Le ministre des affaires étrangères a donné à treize cents Liégeois des passe-ports pour se rendre à Givet. Ils y sont désignés sous le titre de bons patriotes liégeois.

Il a été rédigé un manifeste dans le comité des Belges et Liégeois établi à Paris. On prétend que les patriotes brabançons fourniront vingt-quatre mille hommes, et qu'il y en a douze mille

dans la Flandre françoise. Ils proposent à leurs concitoyens, avec l'appui de la France, une constitution calquée sur la nôtre, mais adaptée à l'amour des Belges pour leurs prêtres et aux prétentions des nobles.

Les Liégeois ont demandé la formation d'une légion de leurs compatriotes : on l'a refusée, pour ne pas provoquer l'Empire.

Sur les six millions accordés au département des affaires étrangères, une bonne somme a été donnée à M. Frugères, chargé de travailler les Brabançons, et qui commandera trois mille hommes.

Il est certain qu'une influence étrangère, soit de Coblentz, soit des Tuileries même, alimente la division scandaleuse des Jacobins ; il s'agit toujours d'en venir au « moyennisme. » On croit que ce sera la médiation de l'Angleterre qui l'opérera.

Il y a en Angleterre des paris très-forts que dans un temps donné le calvinisme sera la religion dominante en Europe. C'est parmi les calvinistes que sont en France les plus ardents amis de la Révolution.

Il y a en Angleterre une souscription ouverte en faveur de notre révolution, et un seul particulier s'y est inscrit pour quinze cents louis.

On remarque en général que depuis la déclaration de guerre, les papiers anglois parlent plus avantageusement de notre révolution. Il n'est pas douteux que cette puissance ne se flatte de jouer un grand rôle dans les événements.

M. Dumouriez disoit ces jours-ci à la Reine devant des témoins : « Madame, personne n'ignore que vous tenez dans vos mains la paix ou la guerre. » On pourroit riposter à M. Dumouriez qu'il ne tient que la guerre dans les siennes, car il paroît à la veille de nous brouiller encore avec la Sardaigne.

LETTRE SEIZIÈME.

De Paris, le 19 mai 1792.

Il paroît certain que l'on projette une nouvelle évasion du Roi : on croit qu'elle sera plus facile lorsque les armées seront aux prises avec l'ennemi. Cependant une grande partie de la

nation ne s'y seroit pas opposée il y a six mois, qui regarde maintenant la personne du Roi comme un otage, d'après les soupçons qui s'élèvent et qui s'accréditent. On parle même hautement d'un supplément de révolution : on crie au Palais-Royal et dans les autres rendez-vous démocratiques qu'il faut faire sauter quelques têtes pour prévenir les trahisons. Le Roi et la Reine ont fait part de leurs alarmes au général Luckner; le Roi l'a embrassé, et le général a protesté de son attachement à la Constitution.

On assure que Luckner étudie sans cesse les plans de campagne du maréchal de Saxe, et qu'ils sont la base de son travail avec le ministère. Le Roi lui-même n'est point instruit des opérations qui ont été concertées. Une insurrection des Belges et des Liégeois y entre pour beaucoup. Les chefs du comité de ces deux nations assiégent les bureaux de la guerre et des affaires étrangères. On a cherché à concilier les intérêts des trois ordres dans le nouveau plan de constitution de ces provinces.

M. d'Orléans doit aller à l'armée du Nord, où sont ses deux fils. On est tellement accoutumé à lui voir adopter des projets absurdes, qu'on lui prête l'ambition de devenir stathouder de la future république des Pays-Bas. Il y a dans l'Assemblée nationale un parti qui voudroit l'envoyer à Orléans tenir compagnie à M. de Lessart.

Du 20 mai.

Les fautes des Jacobins ont depuis quelque temps merveilleusement servi les contre-révolutionnaires. Les amis de la paix et de la tranquillité leur auront au moins l'obligation d'avoir accéléré une crise que les gens instruits paroissent fixer au commencement de juillet prochain. L'existence permanente de ce que l'on nomme le comité autrichien n'est point une chimère, et c'est du conseil des cours des Tuileries, de Vienne et de Berlin que sortiront les destinées futures du Royaume. Il paroît que les enragés, les extrêmes de tous les partis, sont également mystifiés.

On remarque que les écrivains qui prêchent le « moyennisme » sont protégés par la cour, et la liste civile en soudoie plusieurs. On voit au bureau des *Annales monarchiques* un registre très-

volumineux d'abonnements gratuits : ce n'est apparemment pas l'éditeur qui fait ces cadeaux. M. Brissot se propose de suivre et de renouveler la dénonciation que M. Isnard a faite du comité autrichien et de ses plans, qu'il suppose tendre toujours à l'établissement des deux Chambres. C'est toujours la guerre entre les jacobins et les monarchiens : jusqu'ici la véritable aristocratie, également opposée à tous les deux, ne joue aucun rôle. Il est difficile de prévoir quel parti l'emportera, à moins que les puissances étrangères ne décident la question.

On a prétendu que M. Dumouriez étoit gagné ; on peut présumer le contraire des intrigues qui se multiplient pour lui faire donner sa démission.

M. de Grave est devenu fou.

On assure que les Hollandois nous ont fait passer une somme considérable en espèces, et que la prise d'un de leurs batiments étoit un jeu joué pour escorter cette précieuse cargaison et la faire entrer à Dunkerque.

En ce moment on remarque une terrible fermentation dans les esprits de la capitale. On espère que les administrateurs et les amis de l'ordre prendront des mesures pour en prévenir les suites. Les Tuileries sont menacées.

LETTRE DIX-SEPTIÈME.

De Paris, le 26 mai 1792.

Paris a été très-agité depuis trois jours. C'est la fièvre de crise contre le parti des deux Chambres, dont le foyer est dans le comité autrichien, légèrement dénoncé à l'Assemblée nationale. C'est la cour qui a provoqué cette explosion. Elle avoit gagné plusieurs juges de paix, entre autres le sieur Larivière, pour mettre sous le glaive de la justice les députés les plus acharnés contre elle. L'indiscrétion des conseillers du journaliste Carra avoit paru une occasion propice pour pincer les aboyeurs jacobins, Merlin, Chabot et Bazire. M. Larivière n'étoit certainement point inaccessible à la corruption. Il a été accusé d'un déficit de 120,000 livres. Rempli d'ambition, il a pu être séduit par l'espoir d'une place dans le nouveau gouvernement que l'on veut établir.

Les Jacobins jouent quitte ou double. S'ils échouent dans leur violente attaque contre les Tuileries, on peut prédire leur chute. M. Dumouriez semble déjà s'y attendre. Il a dit à une dame de ma connoissance, dans une audience particulière : « Je réponds du succès de votre affaire si je suis en place dans quinze jours. » M. d'Estaing est encore sur les rangs pour cette place importante.

Le désastre de la jacobinerie ne feroit point le triomphe de l'aristocratie. Les constitutionnels seront alors les plus forts, comme ils sont les plus nombreux. Le parti de la cour, que l'on suppose toujours monarchien, ne pourra l'emporter qu'à l'aide des forces étrangères. Il n'est pas douteux que celles-ci lui sont dévouées. Mais le système des deux Chambres, en supposant qu'il puisse s'établir, sera-t-il durable? Le calme et la tranquillité sont incompatibles avec le nombre de mécontents de tous les partis qui en résulteroit.

La séance du soir, samedi dernier, a été avilissante pour le Corps législatif : on s'y est donné des coups de poing. M. Quatremère a été du nombre de ceux qui en ont donné, et M. Cambon de ceux qui en ont reçu, en montant à la tribune. Celui-ci a dit à ses amis qui vouloient le défendre : « Qu'importe? pourvu que je puisse parler! »

Un aristocrate a parié avec moi que les émigrés seroient maîtres de Paris au mois de juillet prochain. Il seroit difficile de prévoir le terme de nos maux. J'ai vu un observateur qui le fixoit à un an, si nous faisons une guerre heureuse, et à deux ans dans le cas contraire.

La Reine et le prince royal sont très-aimés de tous ceux qui les approchent. L'une et l'autre n'ouvrent la bouche que pour dire des choses agréables. Il n'en est pas ainsi de *Madame :* son air fier et dédaigneux repousse, et la garde nationale s'en plaint hautement.

M. de Goltz, ministre de Prusse, partoit pour retourner à Berlin : sa voiture s'est brisée dans la rue Saint-Denis. On voit un homme accourir comme pour donner du secours. Il se déclare bientôt pour un créancier qui ne souffrira pas que M. de Goltz parte sans l'avoir payé.

Des gens qui peuvent être instruits assurent que la famille

royale avoit véritablement le dessein de s'évader dans la fameuse nuit où le maire a pris des précautions dont la cour lui a fait un crime. Le Roi a fait appeler aujourd'hui M. Péthion : l'entretien tête à tête a été très-animé. Le maire a dit de grandes vérités au Roi, et a voulu lui prouver qu'il étoit plus son ami que ceux qui l'entourent. « Ces perfides conseillers, a-t-il dit au Roi, cherchent à vous perdre, et nous à vous conserver. »

M. Péthion a fait afficher une justification de sa conduite où il désigne un intrigant qui a fait faire au Roi la démarche à laquelle il répond. Le courtisan qu'il a en vue est, dit-on, le ci-devant prince de Poix.

Le Roi a élevé au grade de lieutenant général M. de Narbonne, ex-ministre, et M. de Hesse, qui a le malheur d'être né prince.

La garde nationale, disposée d'abord à se sacrifier pour le salut du Roi, est très-indisposée de la lettre du Roi à la municipalité.

LETTRE DIX-HUITIÈME.

De Paris, le 1er juin 1792.

Les événements de la fin de mai sont connus, mais leurs causes paroissent encore un problème. Je me suis attaché à en connoître la vérité, et le compte que je vais vous en rendre est appuyé sur des faits certains.

Les contre-révolutionnaires méditoient depuis longtemps le plan qu'ils ont maladroitement éventé. Ils avoient fait faire pour l'exécuter des habits de gardes nationaux et d'invalides, au nombre de trente ou quarante mille : ils se proposoient de désarmer la garde nationale, de saisir les députés dans leurs lits et de rétablir le despotisme. On prétend que le prince de Conti étoit à leur tête, et que M. de Sombreuil, gouverneur des Invalides, étoit dans le secret. Cet hôtel devoit être le rendez-vous général cette même nuit où l'on supposoit que l'armée du Nord feroit une nouvelle attaque dans les Pays-Bas, et que sa déroute mettroit les provinces dans l'abattement, tandis que l'on se rendroit maître de Paris.

La Reine est tombée en foiblesse lorsqu'on lui a annoncé que tout étoit manqué. Le Roi pouvoit n'être pas instruit de ce qui se

passoit, et sa conduite, si elle n'est pas l'effet d'une très-adroite politique, semble le prouver. La cour reprendroit bien volontiers l'ancien régime, s'il étoit possible; mais elle ne voit pas aussi loin, et elle se contenteroit du « moyennisme, » du système des deux Chambres. On assure même que les cours de Vienne et de Berlin sont tellement attachées à ce système, qu'elles veulent l'établir chez elles.

Il est possible que dans les journées des 29 et 30 mai, les factieux et les régicides aient cru le moment convenable pour leurs atroces desseins, mais rien ne le prouve, et l'on doit certainement regarder comme une terreur panique le mouvement qui a engagé le Roi à appeler sa famille dans son appartement et à dire avec l'expression du désespoir : « Au moins nous périrons ensemble ! »

Il faut mettre au nombre des imprudences de la cour le brûlement des *Mémoires* de madame de la Mothe, au moment même où l'on devoit éviter tout ce qui pouvoit faire soupçonner un grand secret. La moindre conséquence que l'on tire de cette opération est qu'à tout événement on se préparoit à un départ, et que l'on vouloit détruire tout ce qui pouvoit donner lieu à des propos malveillants.

La cour avoit regagné une partie de l'affection du peuple par son attachement apparent à la Constitution. On voit que les applaudissements dont elle étoit accueillie en public ne signifioient autre chose que cette inscription du cordonnier : « Vive le Roi, s'il est de bonne foi ! » Ces derniers jours lui ont fait perdre beaucoup et semblent avoir raffermi encore dans les individus l'amour de la Constitution.

Le Roi a écrit, dit-on, à l'Assemblée nationale en faveur de sa garde licenciée. On ajoute qu'aucun ministre n'a voulu contre-signer cette lettre, ce qui fait douter qu'elle parvienne à son adresse. Le Roi lui conserve son traitement, et paroît, si cette garde ne lui est pas rendue, disposé à se contenter de la garde nationale.

M. d'Orléans est parti pour Valenciennes, emmenant son troisième fils, qui étoit élevé dans les principes de sa mère. Ce départ donne lieu aux conjectures; la plus probable est qu'après avoir recommandé ses fils au général Luckner, il partira pour Londres.

Il est des gens qui soutiennent qu'il veut être stadhouder du Brabant; d'autres lui attribuent l'odieux espoir d'être régent du Royaume. Il est vrai que dans l'état actuel des choses, il est appelé à cette place dans le cas d'une minorité; mais, outre l'obstacle qu'apporteroit à ses vues le peu de considération dont il jouit, la peur d'être assassiné pourroit bien l'y faire renoncer.

Du 3 juin.

On remarque une nouvelle fermentation qui peut avoir des suites. Tous les partis s'agitent. L'aristocratie intérieure voudroit enlever à celle du dehors la gloire d'opérer la contre-révolution. Ils sentent aussi que le but des puissances étrangères n'est point conforme à leurs vœux. Une défaite de nos armées, dont ils s'attendent à recevoir d'un jour à l'autre la nouvelle, leur pourroit donner beau jeu et quelques instants de succès. En ce cas, l'Assemblée nationale a le dessein de se retirer à Tours et d'y emmener le Roi.

LETTRE DIX-NEUVIÈME.

De Paris, le 8 juin 1792.

La France est dans un tel état de crise que l'on doit s'attendre aux événements les plus extraordinaires. Il seroit inconcevable que l'inertie apparente du ministère ne couvrît point une extrême activité pour l'exécution de projets cachés. Ou l'on est assuré de détourner par une diversion imprévue les forces redoutables prêtes à nous écraser, et le ministère peut-être est d'accord avec quelqu'une des puissances qui semblent nous menacer, ou la France éprouvera la scission la plus désastreuse. Le décret qui va poster aux portes de Paris un camp de vingt mille hommes semble le présager. Les mécontents de l'intérieur se réunissant aux anti-révolutionnaires qui rentreront armés, occuperont les provinces du Nord, intimidées ou soumises par les forces étrangères, et déjà disposées à embrasser cette cause. Les amis de la liberté se réfugieront auprès de l'Assemblée nationale, qui paroît résolue, en pareil cas, de s'enfoncer dans le Midi, où elle emmènera certainement la famille royale. Alors la moitié de la

France sera en guerre contre l'autre, et les puissances jalouses de sa prospérité, celles surtout qui peuvent s'enrichir de ses dépouilles, se réjouiront de ses maux et chercheront peut-être à les prolonger.

On avoit dit que l'on travailloit depuis longtemps les départements, afin de parvenir à faire déclarer l'Assemblée nationale *constituante*. C'étoit dans l'espoir d'y faire passer un plan conciliatoire. Depuis le triomphe des Jacobins, le même dessein subsiste : on dit même que les amis de la Constitution intriguent pour cet objet; mais il s'agit de vues bien différentes. Il n'y a plus de doute qu'il est question de restreindre encore la prérogative royale. On en veut surtout au *veto*.

Les sans-culottes, au nombre de deux à trois cents, se sont portés avant-hier au château des Tuileries, et paroissoient avoir des desseins sinistres. On est parvenu à les écarter.

Le Roi, qui n'ignore rien de ces mouvements, et qui entend à tous les instants hurler sous ses fenêtres les plus atroces invectives, a perdu cette insouciance qu'on lui a peut-être faussement supposée. Il est même beaucoup trop vivement affecté, et quelquefois tellement absorbé, que ses discours étonnent ceux qui l'approchent. Dernièrement, il ne reconnoissoit point son fils, et comme il s'avançoit, demanda quel étoit cet enfant-là?... A la promenade, il vit d'une éminence le clocher de Saint-Denis : « Voilà, dit-il à quelqu'un, où je serai pour le jour de ma fête. » Après un emportement momentané au sujet des affaires publiques, il parut se calmer et s'écria : « Je m'en f... ; je serai mort avant deux mois. » Il a pleuré et pleure encore le départ de M. de Brissac, et lui a dit en le quittant : « Vous allez en prison ; j'en serois bien plus affligé encore si vous ne m'y laissiez moi-même. » Cette situation du Roi est poignante pour toute âme sensible, de quelque parti qu'on soit.

M. Manuel a dit aux Jacobins : « La France a pu souffrir que des tyrans et des despotes montassent sur de grands chevaux après leur mort; à présent, faisons partir pour Orléans les rois qui n'auront mérité que d'être enterrés à Saint-Denis. Mais prenez garde qu'on ne vous élève encore des louveteaux. » Ceci regarde le projet de retirer le Dauphin des bras de sa mère.

On croit que le Roi opposera son *veto* au décret qui appelle aux portes de Paris une armée de vingt mille hommes. Une partie de la garde nationale doit lui faire une adresse contre ce projet. Le Roi n'a pas besoin de conseil pour savoir si un décret est constitutionnel ou s'il ne l'est point. C'est l'homme du monde qui connoît le mieux la Constitution; il la sait par cœur.

J'ai entendu quelqu'un proposer de parier que M. de la Fayette viendra avec son armée pour aider la garde nationale à dissiper le camp de vingt mille hommes, s'il a lieu. Il est trop éclairé pour croire la création de cette armée injurieuse à la garde parisienne. Celle-ci sentira aussi le piége qu'on lui tend. Je parle de la majorité, car la minorité, surtout l'état-major, paroît dévouée à la cour et aux Feuillants, parce qu'elle est l'ennemie jurée des Jacobins.

LETTRE VINGTIÈME.

De Paris, le 16 juin 1792.

Le coup hardi auquel la cour vient de se porter a produit une foule de sensations différentes. La plus générale est l'étonnement. On ne s'attendoit point à cette subite et énergique levée de boucliers. On ne comprend point que M. Dumouriez ose ainsi braver la formidable association qui l'a porté lui-même au ministère et cherche maintenant à l'envoyer à Orléans. On ne devine point ses ressources pour résister à l'orage qui le menace, ainsi que le nouveau parti qu'il embrasse. En effet, le peuple manifeste son mécontentement par des menaces et des rumeurs, dont les effets sont alarmants pour les citoyens paisibles, dont la situation devient chaque jour plus fâcheuse. Les motions les plus violentes se préparent dans l'antre des Jacobins, les idées les plus étranges y ont déjà germé : celle d'établir une minorité, en supposant dans le Roi une aliénation d'esprit; de renvoyer la Reine en Allemagne avec une pension sur la liste civile, projet qui n'est point nouveau, et dont la crainte des forces victorieuses de la maison d'Autriche ne détourne point les patriotes exaltés et ennemis du traité de 1756. Les plus modérés parlent de supprimer l'armée de ligne, de casser l'état-major de la garde pari-

sienne, de former une assemblée constituante par de nouvelles assemblées primaires, d'ôter le *veto* au Roi, de réduire la liste civile, etc. Ces idées fermentent en attendant des nouvelles des départements. L'envoi de la lettre de M. Roland dans les quatre-vingt-trois départements n'est autre chose qu'un appel à la nation. Les députés en ont donné le commentaire dans leurs lettres particulières à leurs commettants.

Il seroit possible que la cour, effrayée des suites, se crût forcée de rappeler M. Servan, comme elle rappela M. Necker en 1789. M. Servan a l'estime du peuple, comme l'avoit alors M. Necker, et il feroit probablement la même faute en rentrant dans le ministère.

Il est évident que les six millions accordés à M. Dumouriez pour les dépenses secrètes des départements ont été une pomme de discorde et de haines. Les confrères vouloient que cette somme fût déposée chez le banquier Bidermann, pour être employée à l'agiotage; il a tenu bon pour que cette somme restât au Trésor national, où elle serviroit successivement à sa véritable destination.

C'est un spectacle bien scandaleux pour les véritables amis de la patrie que ces querelles, ces divisions désastreuses sans cesse renaissantes entre ceux qui se sont emparés du timon des affaires. Elles donneroient beau jeu aux arbitres spontanés et redoutables qui se présentent au dehors, s'ils n'étoient eux-mêmes divisés d'intérêt, et si la partie la plus timide, mais la plus nombreuse des citoyens, n'étoit bien véritablement décidée à soutenir et à défendre la Constitution. Et puis, les préjugés de toute espèce étant une fois détruits, il n'est point de force capable de les rétablir.

On assure que le nouveau ministère est dans le dessein de suspendre les hostilités. Il est possible qu'il soit pénétré de la nécessité d'une conciliation ou qu'il ait été séduit pour la favoriser. Mais on ne peut se figurer qu'il veuille donner le temps aux puissances étrangères de rassembler leurs forces pour nous faire la loi. En supposant que les patriotes soient fondés à cet égard dans leurs soupçons de perfidie et de trahison, la France se trouveroit par là exposée à un démembrement, si les divisions mêmes des puissances étrangères ne devoient nous rassurer. Il est assez

remarquable que l'Espagne avoit déclaré l'année dernière qu'elle se retireroit de la coalition, dès qu'elle lui reconnoîtroit des vues intéressées, et c'est ce qu'elle vient de faire. En effet, la France est un malade dont la bourse, épuisée par les médicaments, ne peut plus fournir au payement du médecin que par la perte de l'Alsace, de la Lorraine et de plus encore peut-être.

M. Duranthon, le nouveau ministre de la justice, a donné sa démission, parce qu'il ne veut pas, dit-il, se trouver au Conseil avec des intrigants. On croit que le ministre de la marine en fera de même.

Les lettres de Londres annoncent de grands mouvements dans Paris pour le 20 de ce mois. On a observé que les grands événements de la Révolution nous ont toujours été prédits par les Anglois.

LETTRE VINGT ET UNIÈME.

De Paris, le 23 juin 1792.

La journée du 20 de ce mois est une des plus mémorables de la Révolution française. Ses détails ont été plus ou moins altérés par l'esprit de parti, mais les causes en ont été surtout étrangement défigurées.

Dans un conseil extraordinaire, tenu samedi, les ministres insistèrent fortement pour la sanction des décrets sur la déportation des prêtres et sur l'armée de Paris. Le Roi avoit juré de s'y refuser. On fit circuler dans le peuple les expressions dont il se seroit servi en cette occasion, on les envenima. Il n'en fallut pas davantage pour décider une démarche déjà préparée par les Jacobins, ce que le peuple appelle une « correction patriotique » de la cour. La guerre civile entre dans le calcul d'une poignée de factieux de l'un et de l'autre parti extrême, tant aristocrates que Jacobins. Ils crurent l'occasion favorable.

La majorité de la garde nationale a prouvé qu'elle défendroit la vie du Roi et de la famille royale, mais qu'elle étoit d'accord sur les principes de politique et de législation avec la généralité du peuple. Assurée que l'affluence du 20 juin dans les Tuileries n'avoit point de desseins sinistres, elle n'a pas cru devoir faire

une résistance qui auroit entraîné les suites les plus désastreuses. L'état-major même, que l'on sait dévoué à la cour, s'est dispensé de paroître dans cette journée.

Le Roi, qui s'est montré supérieur à l'idée qu'on avoit de lui, a exigé, à l'arrivée du peuple, que les courtisans se retirassent. Il a fait ouvrir les portes que l'on se disposoit à enfoncer, il s'est présenté avec courage, douceur et sang-froid. Les gens du peuple qui l'approchoient le plus se sont mis à crier : « Vive le Roi ! » Il est vrai que d'autres voix répondoient : « Ne vous y fiez pas ; M. *Veto* nous a trompés tant de fois ! »

La Reine a été plus maltraitée que le Roi par des propos dont on peut deviner l'espèce. Elle n'a paru qu'un instant. Lorsqu'elle a vu le prince royal coiffé d'un bonnet rouge, elle a fait un mouvement d'indignation en haussant les épaules. « Écoutez donc, madame *Veto*, lui a dit une femme, ne faites pas tant la fière ; ce n'est pas un Pérou que votre connoissance. » La Reine a cependant accepté une cocarde nationale et distribué des rubans, en criant : « Vive la nation ! »

Le Roi avoit demandé un verre d'eau : un piqueur lui a présenté une bouteille de vin qu'il avoit apportée. Le Roi l'accepta et y but, trait de courage et de grandeur qui rappelle celui d'Alexandre. La garde nationale entouroit et pressoit le Roi : son air de bonhomie, d'affabilité et de confiance imposoit du respect à ceux qui étoient à portée de le considérer.

M. Péthion et le commandant Santerre ont contribué à faire retirer le peuple, dont les intentions avoient été évidemment calomniées. Le lendemain le Roi a fait venir M. Péthion, et lui a parlé avec beaucoup de vivacité. Le maire a répondu de même. Le Roi lui a dit de se taire ; M. Péthion a répliqué qu'il avoit le droit de parler. Il est question de poursuivre les auteurs de l'insurrection.

Les personnes qui entourent et veulent dominer le Roi emploient avec succès l'idée d'une mort certaine, et soutiennent son courage en détruisant les craintes de l'éternité. L'abbé Lenfant, ex-jésuite, maintenant confesseur du Roi, ne le quitte point et le fait communier quatre fois la semaine. On assure qu'il a fait venir une bulle du Pape qui le relève de ses serments.

On prétend aussi que l'on a fait faire au Roi un testament qui renferme une protestation contre tout ce qu'il auroit pu consentir de contraire à ses droits.

Les départements sont en mouvement; des troupes marchent sur Paris pour le protéger contre les ennemis du peuple. Les faubourgs de Paris se sont réunis aux municipalités voisines, à dix lieues à la ronde. On a renfermé au séminaire d'Angers cinq cents prêtres réfractaires. On en a fait autant dans le département des Landes.

LETTRE VINGT-DEUXIÈME.

De Paris, le 1er juillet 1792.

L'apparition imprévue de M. de la Fayette à Paris est la nouvelle du jour, et jette de la lumière sur le plan de la cour, avec qui cette démarche étoit certainement concertée. C'est le 14 de ce mois qu'elle frappera les grands coups, sûre de l'armée et des amis de l'ordre et de la justice, qu'ont indignés les excès du 20 juin. Le Roi, revêtu de l'uniforme national, haranguera la nation, rassemblée au Champ de Mars. Il protestera de nouveau de son amour pour la Constitution, requerra le concours des honnêtes gens pour repousser les atteintes que les factieux y veulent porter; sollicitera une amnistie pleine et entière pour les émigrés; mettra sous la sauvegarde de la nation ceux qui rentreront, et invitera tous les départements, les familles et les corps à les rappeler. On attend d'autant plus de succès de cette dernière démarche, que les ci-devant gentilshommes restés en France se sont coalisés par provinces, comme les émigrés l'ont fait en Allemagne, et que tous les projets de la cour des Tuileries sont concertés avec celle de Vienne.

Le Roi et la Reine paroissent d'accord sur la nécessité de maintenir la Constitution. On leur a fait entendre que c'est à ce prix seul que le trône sera défendu par tous les bons citoyens, qui se réuniront pour écraser les Jacobins et les factieux de toutes les couleurs.

Il est difficile de décider de quel côté sera la majorité de l'Assemblée nationale, lorsqu'on voudra frapper les grands coups.

On compte trois cents membres dans le parti qui renferme les aristocrates, les Feuillants et les modérés, et seulement cent cinquante Jacobins. Les autres sont nuls, et se déterminent par la peur et par le tapage que font les tribunes. Voilà pourquoi dans les affaires ordinaires les modérés l'emportent, tandis que les Jacobins triomphent dans les affaires d'éclat. La crainte qui rend les décisions favorables aux Jacobins pourra faire tourner la chance en faveur du parti qu'a embrassé M. de la Fayette, qui a une armée à ses ordres.

Beaucoup d'observateurs regardent déjà ce général comme celui que le destin a désigné pour rétablir l'ordre et l'harmonie en France. On a tort de le comparer à Cromwell, qui étoit le persécuteur de Charles Ier. La Fayette se montre le défenseur de Louis XVI.

On parle déjà d'une cocarde à deux couleurs, le blanc et le bleu, le Roi et la nation. En retranchant le rouge, qui est la couleur d'Orléans, on lave une espèce de tache qui souilloit le signe de la liberté, et l'on consacre l'équilibre des deux pouvoirs.

Les nouvelles de l'Angleterre sont favorables à la paix. Sur les dernières propositions de nos ministres, le cabinet de Saint-James a expédié un courrier à Vienne, et la Reine ne cesse de correspondre avec son neveu pour éviter la continuation de la guerre.

On prétend que la cour est assurée d'un grand nombre des principaux Jacobins qui sont disposés à un rapprochement. Nous sommes arrivés au cinquième acte du drame qui se file depuis trois ans, et nous avons l'espoir que le dénoûment ne sera point ensanglanté.

LETTRE VINGT-TROISIÈME.

De Paris, le 6 juillet 1792.

Il est très-vraisemblable que le voyage de M. de la Fayette à Paris a eu pour objet de se concerter avec la cour. Il pouvoit, sans se déplacer, adresser sa pétition à l'Assemblée. Il a eu plusieurs conférences avec le Roi, l'une entre autres qui a duré trois heures. Il a annoncé lui-même qu'il s'étoit concerté avec le

maréchal Luckner, avant de quitter l'armée. La retraite de l'armée de ce dernier général est une raison de plus de soupçonner un plan de paix, puisque Léopold avoit annoncé qu'il ne feroit pas la guerre à la saine partie de la nation, mais seulement à une faction. Il reste à savoir si ces bornes, imposées d'abord par les puissances étrangères à leurs projets, ne se sont pas reculées depuis que leurs armées se sont approchées de nos frontières.

La suppression de l'état-major de la garde nationale a fait tenir aux Tuileries un long conseil, à l'issue duquel on a expédié un courrier à M. de la Fayette. C'est de là peut-être qu'est venu le bruit qu'il viendroit à Paris avec son armée, ce qui n'est pas probable. La cour craindroit elle-même un peu de cromwellisme de sa part, et les soldats ne se prêteroient pas à répandre le sang de leurs concitoyens.

On annonce que le Roi se dispose à partir. Si ce n'est point un bruit sans fondement, on pourroit croire qu'il veut aller se mettre à la tête de l'armée de la Fayette, ce qui expliqueroit le voyage de ce général et ne détruiroit pas les apparences d'une conciliation.

Il n'est pas de bruit absurde qui ne s'accrédite à cette époque de choses extraordinaires. On dit que le duc de Brunswick doit être roi de France, et les deux partis se croient intéressés à le persuader. Les aristocrates attribuent ce projet aux Jacobins, et ceux-ci le trouvent propre à jeter de l'odieux sur l'invasion des troupes étrangères, excitée par les émigrés.

Du 8 juillet.

Mais on ne distinguera plus parmi nous de Jacobins, de Feuillants, d'aristocrates, si les acteurs de la scène remarquable d'hier ont été sincères! On a promis d'oublier tous les ressentiments pour se réunir contre le danger commun. Le Roi est venu en personne sanctionner ces serments et y joindre les siens.

MM. Péthion et Manuel, suspendus de leurs fonctions pour l'affaire du 20 juin, éprouveront à cette occasion les premiers effets d'une amnistie générale. On croit que le Roi les rétablira, et qu'il recevra le 14 juillet les hommages de tous les partis. Ces événements vont opérer de grands changements, et nous sauveront probablement de la guerre désastreuse dont nous étions menacés.

Les personnes qui approchent le Roi protestent qu'il est, ainsi que la Reine, bien déterminé à régner par la Constitution. On l'a entendu le jurer avec l'énergie qu'on lui connoît, dans une conversation avec l'abbé Lenfant, son confesseur.

Les émissaires du jacobinisme qui parcourent la France et l'étranger seront rappelés si l'amour de la paix a vraiment pris le dessus. Saint-Huruge et le fameux boucher Legendre étoient en mission; le dernier a été obligé de s'enfuir de Saint-Quentin, où on vouloit le pendre pour ses prédications incendiaires. Saint-Huruge a, dit-on, été arrêté à Péronne.

Le public se plaint de ce que le jardin des Tuileries est toujours fermé. On a fait mille contes à ce sujet. On a dit qu'il s'y faisoit des préparatifs militaires, qu'un juge de paix y tenoit ses assises, qu'il s'y étoit formé un camp. On se demande quand on lèvera ce camp comme on a fait lever le camp de Courtrai. Il est assez naturel que le Roi et la famille royale veuillent se soustraire aux insultes de la canaille. Dernièrement encore, la Reine se promenant au petit jardin de l'Orangerie, des femmes l'ont aperçue et ont fait des cris indécents contre madame *Veto*.

LETTRE VINGT-QUATRIÈME.

De Paris, le 13 juillet 1792.

On espère encore que le Roi préviendra les événements dont nous sommes menacés par quelque démarche qui ne puisse plus laisser aucun doute sur sa sincérité. Mais on ne peut se dissimuler que ses principes religieux ne s'accordent que difficilement avec ce qu'on exige de lui. Il semble qu'il a conçu le projet de faire dévotement et constitutionnellement la contre-révolution, tandis que les factieux travaillent à le faire déchoir constitutionnellement du trône. Les Marseillois se sont déclarés pour ce plan. Ils demandent et veulent opérer l'abolition de la royauté héréditaire. On voit que les partis extrêmes ne sont pas moins l'un que l'autre véritables ennemis de la Constitution.

On prétend que MM. Condorcet, Brissot, Guadet, Vergniaud, ont des fonds assurés en Angleterre par M. Pitt, et qu'ils ont déjà des passe-ports pour passer à Londres en cas d'événement.

On assure même que M. Condorcet a vendu ses biens. L'idée du départ du Roi pour l'armée de la Fayette se soutient toujours.

Dans la nuit de mardi à mercredi, le bruit se répandit que la Reine et le prince royal s'étoient évadés, et que le Roi pourroit être aussi parti. Pour rassurer la garde, qui étoit persuadée de cette évasion, le commandant du château s'est cru obligé d'éveiller le Roi et la Reine, qui se sont montrés. On les regarde maintenant comme des otages précieux.

Le peuple de Paris est excessivement prévenu contre M. de la Fayette. On lui attribue les nouveaux plans qu'on suppose au Roi. On recherche sa conduite passée; on le soupçonne d'avoir été d'intelligence avec M. de Bouillé, et dans l'examen que l'on a fait du testament de M. de Favras, on remarque que dans le complot que ce dernier a payé de sa vie, M. de la Fayette étoit désigné pour remplir les fonctions de connétable.

M. Péthion, toujours suspendu de ses fonctions, a le suffrage de la majorité, qui improuve la pétition inconstitutionnelle des piques, mais intérieurement n'en est point fâchée, espérant que cet événement prouvera au pouvoir exécutif l'impossibilité d'une contre-révolution. On dit que le plus grand grief de la cour contre M. Péthion, c'est qu'il n'a point voulu, comme M. Barnave, lors du retour de Varennes, céder aux sollicitations du Roi et de la Reine pour changer de parti.

On fait circuler une copie d'un volumineux manifeste, vrai ou faux, du Roi de Prusse. On ne doute point que ce ne soit le fruit des loisirs et de l'imagination de quelque anti-révolutionnaire. Carra et quelques autres Jacobins prétendent que Louis XVI a fait un traité secret avec le Roi de Prusse, et que celui-ci s'engage à rétablir son confrère sur le trône, moyennant la cession de la Bourgogne et de la Franche-Comté, et le payement de soixante millions.

Du 14 juillet.

M. Péthion a repris ses fonctions aux acclamations du peuple, et la fête d'aujourd'hui a été pour lui une espèce de triomphe, comme elle l'a été pour les amis de l'ordre et de la paix. Ceux qui prédisoient du trouble pour ce jour solennel ont été heureusement trompés dans leur attente.

Les aristocrates se consolent de la tenue incroyable de l'esprit françois par la prédiction de l'abbé Geoffroi, qui a été dernièrement supplicié pour complicité de fabrication de faux assignats. Il a terminé son testament de mort en disant au juge qui le recevoit : « Enfin, Monsieur, je n'ai plus qu'à ajouter que dans quinze jours vous jouerez le même rôle que je remplis en cet instant. »

LETTRE VINGT-CINQUIÈME.

De Paris, le 21 juillet 1792.

On nous annonce un grand événement pour la fin de ce mois. Il est beaucoup de gens qui croient que la cour préviendra le danger et l'embarras où elle se trouvera, ainsi que tout le royaume, par l'approche des armées formidables qui la menacent. On croit que le Roi se retranchera entièrement derrière la Constitution.

Cependant les Jacobins semblent de nouveau prendre le dessus. La déroute complète de l'armée contre-révolutionnaire du Midi a donné une nouvelle secousse à notre machine politique. Nos aristocrates avoient pris toutes leurs mesures : les finances formant l'objet le plus important, il étoit convenu que le clergé donneroit huit cents millions, la noblesse quatre cents, etc. Les détails du complot que la mort de M. de Saillant et l'examen de ses papiers ont fait connoître, auront des suites funestes pour ce parti. Il est à craindre que le peuple ne se venge cruellement. On n'ose parler de tous les projets qui se méditent en attendant l'arrivée des Marseillois. Le faubourg Saint-Antoine tient un registre alarmant de proscriptions. Ce motif contribuera sans doute à déterminer le Roi à tous les moyens qui peuvent prévenir une infinité de maux.

On désigne l'abbé Louis pour le ministère des affaires étrangères : il a déjà été employé dans plusieurs missions. M. de Montmorin a toujours la plus grande influence sur l'esprit du Roi, et l'aimable abbé Louis a des liaisons intimes avec madame de Beaumont, fille de M. de Montmorin.

Toujours plein de l'idée qu'on en veut à ses jours, le Roi disoit dernièrement à M. de Liancourt : « Je sais bien que les

Jacobins veulent m'assassiner comme Henri III et Henri IV ; cependant je ne suis ni un débauché comme le premier ni un hérétique comme l'autre. »

On prétend toujours qu'il entre dans le plan des Jacobins de s'accommoder avec le duc de Brunswick, en lui offrant la couronne de France.

M. d'Ameron, député, prépare la motion de convoquer des assemblées primaires pour faire nommer des doubles à tous les membres de l'Assemblée nationale, pour que si celle-ci venoit à périr, il s'en trouvât une autre toute prête.

LETTRE VINGT-SIXIÈME.

De Paris, le 27 juillet 1792.

Depuis quelques semaines il y a sur le tapis une grande négociation, dont l'extinction des Jacobins et, si l'on peut, du jacobinisme, est la base. M. de la Fayette a négocié directement avec la gouvernante des Pays-Bas, qui avoit le mot de la cour de Vienne. Les deux sœurs, la Reine et l'Archiduchesse, étoient d'accord entre elles. M. de la Fayette est venu à Paris pour se concerter avec le Roi.

D'après cet arrangement, la Constitution restoit à peu près intacte. Sans rétablir la noblesse, on créoit des pairs. Bien des gens croient que tôt ou tard on viendra à bout d'accorder ainsi ce que le Roi doit à ses serments et son désir de recouvrer son autorité.

A en juger par les propos de quelques fédérés, les départements méridionaux veulent se séparer de la capitale, si elle ne montre pas plus d'énergie contre le pouvoir exécutif. Si l'ennemi pénétroit en France, s'il venoit à Paris, si enfin la partie du Midi se détachoit, la banqueroute et mille malheurs seroient la suite infaillible de ce grand déchirement.

Le ministre de l'intérieur a été fort maltraité par un garde national au grand repas de l'emplacement de la Bastille, et M. d'Éprémesnil a éprouvé le même sort aux Tuileries. Bazire, Chabot et Merlin ont été assaillis en d'autres quartiers. C'est ainsi que les différents partis se font la petite guerre. Il se peut

aussi que le peuple, las des extrêmes qui le ballottent, se lève bientôt, et contre les partisans de la cour qui trahissent leurs serments et égarent leurs maîtres, et contre les Jacobins, qui perpétuent l'anarchie et le trouble en courant après une chimère.

Les Feuillants continuent à émigrer successivement. C'est apparemment dans la crainte d'un premier choc, et ils passent pour revenir. Cependant des Jacobins et M. Condorcet, entre autres, préparent sourdement et en cas d'événement une prudente retraite.

Du 30 juillet.

La cour est consternée de l'espèce d'horreur que le peuple, se promenant sur le pourtour de l'Assemblée nationale dans les Tuileries, témoigne pour le reste du jardin. Chaque jour démontre de plus en plus que ce n'est point seulement le fanatisme de quelques individus, mais un sentiment de liberté fortement prononcé dans la très-grande majorité qui assure la durée de la Révolution. L'arrivée des fédérés du Midi réchauffera encore l'enthousiasme des Parisiens.

On apprend qu'il se forme un nouveau rassemblement contre-révolutionnaire à Rouen.

LETTRE VINGT-SEPTIÈME.

De Paris, le 4 août 1792.

La déclaration du duc de Brunswick n'a point fait ici la moindre sensation : personne n'a été effrayé de ses menaces. Elles ont au contraire aigri plus encore les esprits contre le pouvoir exécutif, que l'on suppose généralement d'accord avec les puissances coalisées. Déjà les quarante-huit sections ont demandé la déchéance du Roi, et il paroît qu'un seul point embarrasse les républicains dans cette mesure violente. On s'y croit autorisé par la Constitution ; mais, en cas de minorité, la Constitution donne la régence au plus proche parent ; ainsi elle tomberoit à M. d'Orléans. Il a déclaré qu'il la refuseroit, et il est trop universellement méprisé pour qu'on désire l'en voir revêtu. Elle viendroit donc à M. de Conti. On sait que ce prince y vise sourdement, et qu'il a même un parti qui dresse déjà ses batteries ; mais on sait

aussi qu'il ne rempliroit pas mieux que Louis XVI le vœu des ennemis de la royauté.

Pour lever ces difficultés et assouvir sa haine contre la famille des Bourbons, peut-être même pour amener l'extinction de la royauté, au moins héréditaire, le parti républicain couve un vaste projet : c'est de faire nommer un pouvoir exécutif provisoire, et de convoquer une Convention nationale, jusqu'à ce que les assemblées primaires se soient formées. Les Jacobins espèrent que les esprits s'accoutumeront à se passer du Roi. Enfin la Convention prononcera si la royauté doit être conservée aux Bourbons, si elle doit être héréditaire, élective, ou remplacée par la forme d'une république fédérative.

La ville de Paris se vante déjà de sauver la France, comme celle de Londres a sauvé l'Angleterre. L'abbé Sieyès est à la tête de ce projet : il suit son plan, qui a été tronqué par l'Assemblée constituante.

Pendant que ces beaux projets fermentent, les troupes étrangères s'avancent sur nos frontières, et il faut convenir que nos espérances pour leur résister reposent uniquement sur le patriotisme des citoyens.

Si une conciliation ne s'opère pas promptement, si la Constitution n'en forme pas la base sans modification, sans suppression même des sociétés populaires, qui tomberont d'elles-mêmes lorsque le calme sera rétabli, Louis XVI court dans tous les cas le risque de perdre la couronne ; la conquête de la France ne sauroit l'affermir sur sa tête.

Toutes les tentatives de la cour ont échoué. Elle avoit évidemment le projet de mettre la garde nationale aux prises avec les Marseillais et les fédérés. Ses amis peuvent lui reprocher beaucoup de maladresse et le défaut de connoissance des ressorts qui font mouvoir la multitude. Le comité secret des Jacobins est plus habile. Il n'est composé que de dix membres, mais ce sont d'excellentes têtes.

On dit que M. de Sémonville, notre ambassadeur à Constantinople, jacobin décidé, espère engager la Turquie à faire une diversion en notre faveur.

LETTRE VINGT-HUITIÈME.

De Paris, le 10 août 1792.

Hier, à onze heures du soir, on a commencé à battre la générale et à sonner le tocsin. On a continué toute la nuit, et tout le monde a été sur pied. Cependant je n'en connois pas encore le motif, et il n'y a eu aucun choc. On parle seulement de quelques faits particuliers : on a tué ou mutilé deux gardes nationaux à leur poste au château des Tuileries. On a arrêté une fausse patrouille de cent hommes environ, composée d'anciens gardes du corps ; sept ou huit ont été pris : on leur a trouvé des stylets, des poignards italiens, etc. Je frémis... Je vois une tête portée au bout d'une pique. C'est, dit-on, celle d'un garde du Roi, qui a crié « Vive le Roi ! »

Les faubourgs descendent : on présume que tout est fini, parce que le parti opposé n'osera se montrer. On veut mettre le Roi et la famille royale en otage, et détruire le reste. Le peuple demande les têtes des conspirateurs.

Du 10 août au soir.

Que penser de la cour, qui étoit prévenue de cette insurrection? Le Roi n'auroit-il pas dû la prévenir par une démarche à l'Assemblée nationale qui pût la dissiper? Au contraire, la cour et ses partisans se sont préparés à en soutenir le choc : ils ont compté sur une guerre civile qui tourneroit à leur avantage. Ils ont compté sur les Suisses, sur la majorité de la garde nationale, sur la coalition de quinze ou vingt mille aristocrates, de la défection desquels je suis sûr d'avance !...

Le duc de Brunswick a perdu dans l'esprit des Jacobins depuis son manifeste : ils pensent moins à lui offrir la royauté. Leur système actuel est pour la République. Cependant ils attendent comment se formera l'opinion publique à cet égard pendant l'interrègne. Il pourra exciter l'ambition de quelque prince étranger. On reparle du duc d'York. On rapporte même que le Roi d'Angleterre a écrit à Louis XVI pour le prévenir que M. d'Orléans travailloit à donner la couronne de France au duc d'York avec la main de mademoiselle d'Orléans.

Il est certain que le Roi et la famille royale étoient à l'Assemblée lorsque le premier coup de canon a été tiré. C'est ce qui rendra Louis XVI plus coupable. Il est encore certain que ce sont les Suisses qui ont tiré les premiers, et cela avec une perfidie qui a peu d'exemples. Le bruit se répand dans la multitude que le Roi payoit depuis trois semaines quarante sous de plus aux Suisses, qu'il leur donnoit à boire et à manger, et qu'il leur avoit encore fait la promesse d'une rente viagère de 800 livres, s'ils réussissoient.

On parle d'une cassette du Roi qui renferme des papiers de la plus grande trahison. On dit encore qu'il a voulu s'évader cette nuit, du moins qu'il se prêtoit à l'enlèvement qu'on vouloit en faire, et que M. de Narbonne et le prince de Poix se sont présentés hier à son souper. Le premier a été tué cette nuit, ainsi que Montmorin et Lajard. Le peuple réserve le même sort à tous ceux qu'il pourra arrêter.

LETTRE VINGT-NEUVIÈME.

De Paris, le 17 août 1792.

Il paroît vrai que le Roi, à six heures du matin, le 10, faisoit la revue des Suisses, et que la Reine leur a présenté le Dauphin. Les coalisés ont fait aussi le serment de défendre le Roi en sa présence. Un d'eux, attaché au service du château, qui faisoit l'aristocrate, étoit dans les intérêts des chefs du comité des Jacobins, et leur révéloit toutes les particularités de la trahison de la cour. Avant le danger, cet homme, dont on ignore encore le nom, a voulu sortir; mais la consigne étoit donnée de ne laisser passer personne. Par un bonheur singulier, cette personne s'est sauvée à travers le danger et est parvenue à sortir de Paris : elle doit y être rentrée en toute sûreté.

Louis XVI est d'autant plus à plaindre que cet infortuné monarque ne conserve guère de partisans. Les aristocrates, les modérés, lui en veulent de les avoir sacrifiés ou trompés. Avant le 10, on pouvoit être bon patriote et soutenir le Roi, parce qu'on le croyoit de bonne foi; à présent, on ne peut être bon révolutionnaire sans être détaché de la cause du Roi. Il n'y a

qu'un fourbe ou qu'un sot maintenant qui se diroit patriote et partisan de Louis XVI, et même ennemi des Jacobins, qui sont justifiés par la conduite de ce Roi traître ou foible. Elle a ramené beaucoup de monde au patriotisme, au moins en apparence. Ainsi on peut dire qu'il n'y a plus que deux partis : les contre-révolutionnaires et les révolutionnaires ou Jacobins. Il n'y a plus même qu'un parti, parce que les premiers n'oseront plus se montrer, quoiqu'on dise le contraire.

Je ne garantis pas la vérité de ce fait : une personne attachée à la famille royale dit à une personne qu'elle croyoit aristocrate : « Le Roi a des absences depuis quelque temps et tombe en imbécillité; c'étoit notre plus grande douleur, et nous tâchions de le cacher. »

Lorsque, mardi dernier, on conduisit le Roi et sa famille au Temple, et lorsqu'on lui faisoit faire une station devant la statue équestre de Louis XIV renversée, quelqu'un s'écria : « Regarde, Louis XVI, voilà ton ouvrage ! » — « Admire le peuple, crie un autre, tu as fait répandre son sang, et il se contente de renverser le bronze ! » Mais on ne s'est pas borné là; des sifflets, des huées, des invectives surtout contre la Reine, les qualifications les plus injurieuses les ont accompagnés jusqu'au Temple. Il auroit été bien plus beau pour le peuple de garder un profond silence, comme au retour de Varennes. On doit respecter le malheur, même mérité.

Sans parler de quelques vengeances atroces, je n'en citerai que deux. Lorsque des gardes nationaux ou des sans-culottes donnoient le bras à des dames du château, des femmes avec des piques leur levoient les jupes. Un Suisse tué n'avoit plus que sa chemise; une femme la lui lève et lui dit : « Tu l'as biau ! » Elle s'accroupit sur la bouche du cadavre et lui fait... dedans.

La déclaration de guerre de l'Impératrice de Russie ne fait aucune sensation à Paris. A peine pense-t-on au départ de l'ambassadeur d'Angleterre. Il avoit ordre, dit-on, de partir dans le cas de suspension ou de déchéance du Roi. Mais s'il étoit vrai que l'Angleterre pensât à mettre un de ses princes sur le trône de France, ne pourroit-on pas interpréter le départ de l'ambassadeur d'une manière opposée ? La famille régnante d'Angleterre

pourroit se venger à présent des Bourbons, qui ont toujours voulu rétablir des prétendants au trône de ce pays. Mais les rois ne se piquent pas d'être conséquents. C'est l'intérêt du moment qui les dirige.

Du 18 août.

A la séance de cette nuit, a été projeté le décret contre la Fayette de le déclarer infâme, traître à la patrie, qu'il soit permis à tout citoyen, à tout soldat, de lui courir sus et de le tuer. Cette sévérité est invoquée d'après quelques lettres de l'armée de la Fayette et d'après une lettre trouvée dans le secrétaire de Marie-Antoinette, par laquelle ce général l'invitoit à faire injurier Louis XVI, pour avoir occasion de frapper un grand coup.

LETTRE TRENTIÈME.

De Paris, le 24 août 1792.

On ignore encore si c'est à Paris ou en Hollande que Louis XVI fit des emprunts. Quatre notaires de Paris, soupçonnés d'avoir prêté des fonds, sont arrêtés. Langlois et Guillaume, auteur de la pétition contre la journée du 20 juin, sont deux de ces notaires. Langlois est celui qui, au commencement de la Révolution, fit retirer de sa table son maître clerc, qui avoit l'uniforme national, en lui disant qu'il ne mangeoit pas avec un soldat.

On varie sur la somme que Louis XVI a empruntée. Il y en a qui ne font pas difficulté de la porter à près de trois cents millions. Mais j'ai entendu dire à un des commissaires préposés à l'examen des comptes de M. de Laporte, qu'il conjecturoit, par l'aperçu des dépenses de Louis XVI, qu'il pouvoit avoir emprunté quatre-vingt-dix millions.

On fouille les personnes qui vont au Temple ou qui en sortent, et qui ne sont pas celles de confiance préposées à la garde des prisonniers. Cette sévérité est exercée depuis l'enlèvement nocturne qu'on a fait des dames Lamballe, Tourzel avec sa fille, et des dames Thibaut, Bazire, Navarre, de Saint-Brice, attachées au service de la Reine ou de Madame Royale, ainsi que de MM. Chamilly et Hue. Ce dernier seul est rentré au Temple

après l'interrogatoire. On croit qu'il témoigne beaucoup d'attachement au Roi et qu'il le trahit.

Ce qui a fait découvrir la correspondance des lettres qu'on cachoit dans des plis de chemises et ailleurs, c'est que des gardes ont vu la nuit, au travers des croisées, ces dames occupées à lire des lettres ou à en écrire.

Bien des gens ont regardé comme un dévouement sublime celui de madame de Lamballe d'aller volontairement au Temple partager le sort de la Reine, tandis qu'elle en avoit essuyé autrefois des désagréments et qu'elle en avoit été même disgraciée. D'autres ont expliqué cela différemment : ils ont dit que c'étoit pour continuer de se livrer à une ancienne habitude pour laquelle les deux princesses ont du penchant. C'est ainsi que les plus belles actions peuvent toujours être empoisonnées.

Quand on fut chercher ces dames au Temple, il paroît que la Reine n'étoit pas couchée ou qu'elle s'étoit levée, puisque ces femmes, désolées de cette nouvelle catastrophe, baisèrent les mains de la Reine et les arrosèrent de leurs larmes. Ces lamentations éveillèrent Louis XVI, qui demanda ce qu'il y avoit. Les officiers préposés à l'enlèvement des femmes lui dirent qu'il pouvoit rester tranquille, qu'il n'y avoit rien d'important pour lui. Sur quelques observations que firent ces dames à Louis XVI, il répondit : « Que voulez-vous que je fasse ? Ils sont les maîtres. » — « Oui, nous le sommes, répond quelqu'un, depuis que vous n'avez pas su l'être. » On rapporte, ce qui n'est guère croyable, que Louis XVI se retourna de l'autre côté et dormit tranquillement.

Madame de Lamballe, chemin faisant, s'informa du motif qui la faisoit conduire à la maison commune ; on lui dit que c'étoit pour rendre compte au peuple de sa conduite : « Mais je n'ai pas de comptes à rendre au peuple ! » Après l'interrogatoire, elle jeta un cri d'indignation quand il fut question de l'hôtel de la Force. « Madame, dit Manuel, la Force ou l'Hôpital, choisissez ! »

M. de Laporte vient d'être guillotiné. Il a montré beaucoup de fermeté, il a dit qu'il mouroit innocent. Mais il est convenu avoir fait distribuer des couvertures aux Suisses pour passer la nuit, etc. Un aveu essentiel qu'il a fait, c'est « qu'il y avoit

un complot de guerre civile médité, mais qu'il n'en étoit pas complice. »

M. d'Affry est acquitté. Il a chargé son fils, qui fut tué le 10 en fuyant déguisé. Il a encore plus chargé la Reine : il a déclaré qu'elle lui avoit présenté le pistolet sous la gorge afin qu'il donnât des ordres aux Suisses de tirer. Cette déclaration n'est pas encore publique, ainsi on peut en douter.

La Reine ne peut échapper au supplice. Je me serois imaginé cependant qu'elle n'en auroit pas d'autre que la déchéance de son mari, et son expulsion de France lorsqu'il en sera temps. Pour Louis XVI, je pense bien qu'il en sera quitte pour la perte de sa couronne, et que, conformément à la Constitution, il sera libre d'aller où il voudra. Je ne répondrois de rien si l'ennemi pénétroit en France et avançoit sur Paris. La fureur du peuple pourroit se porter à des excès terribles : nous avons des gens et des écrivains même, tels que Prudhomme, qui ont reproché au peuple d'avoir ménagé les plus coupables, qu'ils appellent Louis Néron et Médicis.

Toute la correspondance de *Monsieur*, frère du Roi, depuis son émigration, est découverte : on devoit livrer la France à l'ennemi, etc.

Si la dernière conspiration avoit réussi, il paroît que la Saint-Laurent auroit été encore plus sanglante que la Saint-Barthélemy. Les Suisses qui avoient conduit la cour à l'Assemblée nationale devoient tirer sur les députés, à l'ordre, dit-on, que devoit en donner la Reine.

LETTRE TRENTE ET UNIÈME.

De Paris, le 30 août 1792.

M. de Servan a opiné dans le conseil des six ministres pour transporter l'Assemblée nationale hors Paris; mais M. Danton, ministre de l'intérieur, a combattu cet avis, qui a été rejeté. M. Danton est peut-être le seul homme capable de s'élever à la hauteur du danger et de la Révolution.

Dans le nouveau pouvoir exécutif, il y a beaucoup d'unité, de célérité, de fermeté et même de secret. Il a tracé un plan de défense dont les dispositions ne transpirent pas.

Du 31 août.

La dissimulation, la perfidie, la trahison, la lâcheté de Louis XVI, vont être dévoilées à toute l'Europe. Il ne lui reste plus de partisans dans aucun parti. Les chevaliers du poignard, les contre-révolutionnaires, ne lui pardonnent pas sa lâcheté de les avoir sacrifiés. Les modérés lui reprochent son hypocrisie, et l'on connoît les griefs des Jacobins.

Tous ceux qui étoient attachés au service du Roi, tous ses valets, en disent des horreurs : il les maltraitoit par des grossièretés ou les frappoit. Que ceux qui lui croyoient quelques qualités privées se détrompent donc, et qu'ils se persuadent qu'il n'étoit que mauvais roi. Les galeries du Palais-Royal, celles de l'Assemblée nationale, sont tapissées de caricatures qui représentent les turpitudes de Louis le Traître. Il y est représenté en cochon couronné, ou bien on le voit sortir d'un égout du château avec sa famille; les femmes sont troussées, Marie-Antoinette le tient par les cornes, etc. On a peint aussi la grande colère de Capet qui brise les meubles et les glaces du Temple : allusion à sa fureur après son retour de Varennes (car, dans son séjour au Temple, il est d'une apathie sans pareille; la Reine est toujours fière, et Madame Élisabeth encore plus); Louis XVI et Marie-Antoinette dans un transparent à la lanterne; le Roi qui coiffe la Reine, avec cette inscription : « Troc pour troc; » la toupie d'Allemagne que le comte d'Artois fouette, etc.

Le peuple désire le jugement de la Reine, et il sera peut-être difficile de le faire attendre jusqu'à la Convention nationale. On pense aujourd'hui que dans quelque temps qu'on la juge, elle échappera à la peine de mort. Louis XVI l'évitera-t-il? Voilà une grande question. Les gens sages désirent qu'on se borne à le chasser honteusement de la France et à le laisser errer en pays étranger, afin qu'il serve d'exemple à tous les tyrans.

Les fabricateurs de faux assignats découverts à Passy ont été décapités cette semaine. L'un d'eux, l'abbé Sauvade, est monté à la Ville et y est resté cinq quarts d'heure. On prétend qu'il a révélé des choses étranges, et que la Reine est encore impliquée dans ce testament de mort.

Un décret de cette nuit déclare que la ville de Longwy sera rasée lorsqu'elle sera remise au pouvoir des Francois, et tous les habitants de cette ville privés du droit de citoyen pendant dix ans.

LETTRE TRENTE-DEUXIÈME.

De Paris, le 7 septembre 1792

Madame de Lamballe étoit assurément la plus grande complice de la Reine. Pourquoi ne pas l'avoir réservée pour la confronter avec la plus coupable, et si on vouloit un exemple, ne devoit-on pas se borner à la punir de mort, sans exercer des atrocités qui épouvantent la nature? Il est des personnes pour qui il n'est qu'heur et malheur. Madame de Lamballe est dans ce cas. Elle fut mariée fort jeune : tout le monde connoît le présent empoisonné de noces qu'elle reçut de son mari; ensuite, appelée à la cour, elle fut instruite d'un libertinage honteux [1]. La faveur d'une femme corrompue et actuellement fugitive la fit disgracier. Les malheurs de Marie-Antoinette la firent revenir à la cour. Elle fut assez généreuse pour vouloir aller au Temple, tâcha de faciliter une correspondance, fut mise à l'hôtel de la Force, et y a péri d'une façon cruelle.

Les premières personnes jugées ont été les femmes complices de la Reine, ainsi que les valets de chambre de Louis XVI. Un de ceux-ci a avoué tous les complots de la cour, et a été absous.

Si on doit ajouter foi à des lettres particulières, l'escadre russe est passée de la mer Noire dans la mer Blanche, et l'Espagne doit déclarer la guerre à la France.

LETTRE TRENTE-TROISIÈME.

De Paris, le 14 septembre 1792.

Marat, dans ses placards, appelle *chiffons* les décrets de l'Assemblée nationale; et *machinateurs* nos ministres, à l'excep-

(1) Nous n'avons pas besoin de dire combien nous protestons contre cette insinuation; mais nous avons voulu montrer jusqu'où la crédulité et la peur peuvent conduire un chroniqueur qui semble honnête.

tion de M. Danton. La Commune de Paris s'est conduite et se conduit comme si effectivement les décrets de l'Assemblée n'étoient que des chiffons. Elle prétend être toujours en insurrection, et n'avoir d'autres lois à suivre que celles qu'elle fait elle-même. Cependant les gens sages trouvent que l'Assemblée nationale montre assez de vigueur depuis le 10 août.

Louis XVI n'a qu'un valet de chambre pour lui et son fils : ce valet de chambre est un excellent patriote. La Reine, sa fille et Madame Élisabeth n'ont qu'une femme pour elles trois. Le Roi ne peut parler bas ni à la Reine, ni à sa sœur, ni à ses enfants. (Quand il le fait, un commissaire lui dit : « Monsieur, parlez haut. ») Il y a toujours deux commissaires auprès des prisonniers. Il est défendu aux factionnaires de leur parler ou de répondre. Les commissaires coupent et partagent le manger, comme une volaille, une pêche, afin de voir s'il n'y a rien dedans.

On a rapporté que la Reine, probablement dans un moment où sa domestique étoit occupée à autre chose, avoit compté le linge sale pour le donner à la blanchisseuse, et que Louis XVI l'écrivit. On avoit dit d'abord que Louis XVI et sa femme avoient chacun un lit dans la même pièce, mais qu'ils ne pouvoient coucher ensemble, parce qu'ils n'avoient pu parler bas. Il paroît cependant plus probable qu'ils couchent dans des appartements séparés. Dans le jour, Louis XVI est avec sa famille, mais accompagné sans cesse de deux commissaires. Il va se promener dans le jardin, où il lit en se promenant. Madame Élisabeth fait de même. Deux sapeurs servent de guichetiers aux portes des appartements. On prépare à Louis XVI un appartement au second dans la cour du Temple, composé d'une antichambre, d'une chambre à coucher, de deux cabinets, chacun dans une tourelle, d'une salle pour les commissaires, et d'une chambre pour les domestiques. Les croisées sont grillées depuis peu. On a écrit sur les plaques de la cheminée : « Liberté, égalité, propriété, sûreté. » Le mot « liberté » rappelle cet usage de la Bastille : dans les actes notariés qu'on faisait faire aux embastillés, on mettoit : « Fait *librement* dans la chambre du conseil de la Bastille. »

LETTRE TRENTE QUATRIÈME.

De Paris, le 22 septembre 1792.

La Convention nationale a ouvert ses séances par le decret d'abolition de la royauté. Voilà encore un édifice renversé : on est impatient de connoître celui qui le remplacera. Il est au moins satisfaisant d'apercevoir la chute prochaine de cette faction, qui menacoit la France d'une dévastation générale.

Le peuple françois s'est montré constamment ennemi des forfaits. Il a pu croire quelques instants que l'effusion d'un sang impur étoit nécessaire, que de nombreuses exécutions étoient justes; mais ce ne sont que des scélérats chèrement soudoyés qui puissent être les auteurs de ces scènes atroces. Les massacreurs avoient, dit-on, un louis par jour, et les chefs quatre fois autant. Il est assez remarquable qu'à cette époque même la fortune de Marat, qui étoit dans la détresse, semble s'être remontée, et que les petits spectacles, naguère déserts, fassent des recettes considérables! Enfin le début de la Convention nationale rassure les gens qui ne veulent que sûreté et repos à tout prix. On ne s'occupe, au surplus, des armées ennemies que pour multiplier les moyens de résistance, et l'on craint si peu leur approche et leurs projets de destruction, que jamais on n'a vu bâtir plus de maisons dans la capitale qu'en ce moment même.

LETTRE TRENTE-CINQUIÈME.

De Paris, le 29 septembre 1792.

Il y a dans la Convention nationale un parti qui veut faire juger Louis XVI. La majorité paroît décidée à écarter cette question et à lui conserver la vie.

On ne s'occupe presque point de l'approche des ennemis. On dit même généralement que des mesures infaillibles sont prises pour faire périr ces ennemis sans qu'il en puisse échapper un seul. Il seroit honteux pour les destructeurs des préjugés de croire à la possibilité d'un miracle; mais ce que l'on raconte à ce sujet y ressemble beaucoup. Il s'agit d'un moyen unique,

calqué sur le secret qu'Archimède avoit trouvé pour embraser une flotte.

On a annoncé à Louis XVI qu'il n'étoit plus roi, et il a reçu cette nouvelle avec un sang-froid qui feroit honneur à sa philosophie si on lui supposoit des espérances. On présume, au reste, qu'il en avoit été instruit avant la notification, car les colporteurs des journaux du soir ne manquent point d'aller aboyer le sommaire de leurs feuilles sous les fenêtres du Temple. On a remarqué d'ailleurs que les illustres prisonniers prêtent une oreille attentive à différents airs de flageolet que l'on joue souvent dans les environs, et que l'on croit être un langage de convention.

On prétend que le Roi de Prusse a fait inviter M. de Chartres à dîner, et qu'il lui a fait dire qu'il désiroit avoir une conversation avec M. d'Orléans. On ajoute que M. de Chartres a refusé. Les Prussiens sont très-mécontents des émigrés, et le duc de Brunswick l'a témoigné hautement. Il a dit dernièrement aux principaux d'entre eux, en présence d'un aide de camp parlementaire de Dumouriez : « Vous nous avez trompés, messieurs; vous nous avez assurés que les deux tiers des François se rangeroient sous nos drapeaux, et au contraire ils nous traitent comme des bêtes fauves. »

Le ministre des affaires étrangères, homme sage et éclairé, a parlé à la Convention nationale des dispositions à l'insurrection qui couvent dans les États du Roi de Prusse.

Du 30 septembre.

Il y a eu entre les deux armées des pourparlers qui ont produit un armistice. On assure qu'il a été rompu à la suite d'une lettre du duc de Brunswick, dont M. Dumouriez a été offensé. On ne doute point que les négociations ne se raniment : on en peut juger par l'embarras et la détresse où se trouvent les armées combinées à l'approche de la mauvaise saison. On doit croire aussi que l'unanimité d'opinions et de sentiments que les ennemis remarquent en France contribuera à les faire renoncer à leurs projets.

LETTRE TRENTE-SIXIÈME.

De Paris, le 6 octobre 1792.

Depuis qu'il n'y a plus de dangers pour la capitale, Louis XVI et sa famille n'encourent plus le risque d'être victimes de la vengeance populaire. Mais Louis XVI n'encourt-il pas celui d'une condamnation légale?

Je ne vous dissimulerai pas que l'opinion se forme pour la peine de mort : j'ai vu plusieurs députés qui pensent qu'il ne pourra pas l'éviter. Si j'étois le défenseur officieux de Louis le dernier, je prouverois, la Constitution à la main, que cette punition est contraire à la loi, qui ne prononce que la déchéance dans le cas arrivé. Que l'acte constitutionnel fût inconséquent, en contradiction avec la *Déclaration des droits de l'homme*, avec les principes actuels de l'égalité, peu importe; c'est d'après cette loi que doit être jugé Louis XVI, quelque coupable qu'il soit. Je veux, et je le crois même, qu'il le soit d'autres crimes non prévus dans la Constitution, je soutiens encore qu'il ne doit pas périr, parce que la même Constitution le déclare inviolable. C'est par elle seule qu'il doit être jugé : on ne peut donner un effet rétroactif à de nouvelles lois, plus sages et plus conséquentes d'ailleurs.

A ces principes je pourrois ajouter d'autres considérations : la politique, la générosité du peuple françois et l'incertitude de l'exemple, puisqu'il n'y a plus et ne doit plus y avoir de rois, à moins qu'on ne veuille donner un exemple aux autres tyrans de l'Europe.

Pour ceux qui ne sentiront pas la force de ces raisons, j'ajouterai celle-ci : c'est que la nation françoise a les plus grandes obligations à Louis XVI, et elle ne doit pas être ingrate. Elle ne se seroit jamais guérie d'un reste d'idolâtrie qu'elle conservoit pour la royauté. Elle auroit été encore longtemps affligée de ce fléau, si Louis le dernier n'avoit eu que les vices ordinaires au commun des rois.

On a trouvé écrit sur les murs du Temple : « Ma vie est à mon Roi. »

On craint que les malades prussiens qui restent en France ne communiquent leur maladie : c'est, dit-on, une dyssenterie d'une espèce contagieuse.

On projette de grandes économies. On simplifiera les frais d'administration ; peut-être supprimera-t-on les frais du culte et ceux de la justice, en exceptant seulement la justice criminelle.

LETTRE TRENTE-SEPTIÈME.

De Paris, le 2 novembre 1792.

Un orateur, en voulant remonter à la source des agitations, a proposé hier de s'occuper du procès de Louis XVI. Cette grande affaire est ajournée à mercredi prochain. L'opinion publique est que ce jugement se terminera d'une manière sanglante. Mais la discussion peut faire changer la disposition des esprits. C'est toujours mon espérance. « Suivant la loi, nous n'avons pas plus le droit de le bannir que de le conduire à l'échafaud », disoit dernièrement un député. « Eh bien, lui répondis-je, condamnez-le à être simple citoyen, avec la liberté d'aller où il voudra, et soyez sûr qu'il s'expatriera de lui-même, et vous lui donnerez même une garde pour le conduire aux frontières, lorsqu'il aura fait ce choix. »

Marie-Antoinette présente une question bien différente. Elle n'est pas hors la loi, mais d'un autre côté elle est moins coupable, au jugement de ceux qui ont vu bien des pièces, et il est possible qu'il n'y ait pas assez de preuves pour la convaincre de conspiration, d'autant plus qu'il paroît qu'elle n'étoit pas d'accord avec les frères du Roi, qu'elle les craignoit, et qu'elle ne vouloit pas une révolution telle que ces princes françois la méditoient. Si la Convention se constitue en jury, comme il y a assez d'apparence, il faudra que Louis XVI, sa femme, peut-être sa sœur, comparoissent à la barre. J'ai déjà entendu dire à bien des gens qu'ils ne resteront pas à Paris lors du jugement : ils sont persuadés qu'il excitera bien des troubles.

Je crois avoir dit qu'on avoit arraché le ci-devant prince royal des bras de sa mère et de sa tante, pour le remettre avec son père. Si on en juge par le rapport du citoyen Charbonnier, un

des commissaires du Temple, les motifs de cette séparation sont que ces deux femmes sont très-méchantes, et ne pouvoient inspirer à cet enfant que de mauvais principes.

Les Jacobins veulent culbuter Roland, qu'ils appellent le « ministre pleureur », et disent qu'il rentrera bientôt dans la nullité dont sa femme l'a fait sortir. Si sa femme étoit son conseil, comme le prétendent ses ennemis, elle ne lui donneroit pas celui de s'exposer au poignard des agitateurs.

Les frères moraves de Hollande et d'Allemagne, une société angloise de quakers, doivent s'établir en France. Les premiers sont adressés à Clootz, et les derniers à Grégoire, évêque de Blois.

La crainte d'une troisième révolution a déjà fait partir de Paris beaucoup de citoyens depuis huit jours. On estime ce nombre à deux mille personnes. Cette révolution n'est cependant pas aisée. Les agitateurs paroissent le sentir, ils savent que dans Paris et les environs il y a près de quarante mille militaires, dont une majeure partie à la disposition du conseil exécutif et de la Convention. Les quinze cents à deux mille Marseillais imposent, et donnent beaucoup d'énergie à leurs députés Rebecqui et Barbaroux. Ce dernier travaille de concert avec le ministre Roland depuis près de huit jours. Marat est caché. On pense que c'est par la crainte du décret d'accusation. Mais ne seroit-ce pas aussi dans l'espérance d'exciter le peuple, sous prétexte qu'on le prive d'un de ses meilleurs défenseurs?

LETTRE TRENTE-HUITIÈME.

De Paris, le 9 novembre 1792.

Cette semaine, les patrouilles ont marché pendant le jour. Cependant Paris est assez tranquille; l'agitation n'existe que dans les Maratistes, les Robespierrets, enfin les anarchistes, qui vouloient donner une nouvelle secousse à cette ville, dont la masse énorme ne peut être soulevée par une poignée d'agitateurs, ou, si elle l'étoit, ce seroit pour les écraser par son poids. Ils cherchent un levier assez long qui touche tous les citoyens, et leur point d'appui est le jugement de Louis XVI. Quel qu'il soit, ils se proposent d'en tirer parti. Si le glaive de la loi ne peut l'at-

teindre, voilà un grand moyen d'insurrection. S'il est condamné, ces factieux chercheront à apitoyer le peuple et à vouloir sauver Louis Capet. Si vous doutez de cette dernière assertion, je vous citerai l'autorité de Péthion, celui qui connoît le mieux la capitale et les ressorts que l'on fait jouer pour la mettre en mouvement. Dans son discours qu'il vient de faire imprimer sur l'accusation intentée contre Robespierre, il en prévient la Convention, et prétend qu'il n'y a plus à présent qu'une cause aussi majeure que celle du jugement de Louis XVI qui puisse occasionner un mouvement général.

Un Anglois, arrivé hier à Paris, m'a dit avoir été arrêté à Douvres pendant trois semaines par ses parents et ses amis, parce que les lettres de France annonçoient qu'on s'égorgeoit à Paris. Voilà comme on est instruit en pays étranger de la situation de Paris. Les étrangers peuvent y venir sans aucune crainte. Je ne puis en donner une meilleure preuve, c'est que Marat lui-même désespère de faire renaître les scènes des 2 et 3 septembre; il a abandonné ce moyen. Il est vrai qu'il a dressé d'autres batteries : il veut dépouiller les riches pour enrichir les pauvres, et prétend que la France ne sera heureuse que lorsque les propriétés auront changé de maîtres.

La Convention nationale n'est pas plus épargnée que Roland, et dans les placards qu'on affiche journellement, Hébert, commissaire du Temple, s'exprime ainsi : « Cette Convention si vantée marche comme les écrevisses; une poignée de fripons y jette le désordre, au lieu de faire le bonheur de la nation. Elle va lui donner le coup de grâce, si la nation ne se redresse encore une fois pour exterminer tous les traîtres. Le plus difficile à écorcher, c'est la queue. Maintenant qu'il n'y a plus à reculer et qu'il faut faire sauter le pas à l'ivrogne Capet, tous les capons saignent du nez. Quoi! disent-ils, nous jugerions un roi! Que diront de nous les autres nations, si Louis le traître est raccourci? »

On débite déjà que Linguet, dont on ne parle plus depuis longtemps, sera le défenseur de Louis Capet : peut-être ce bruit tient-il à l'opinion qu'on a des talents de Linguet, ou à celle que c'est un avocat de mauvaises causes.

Quelques royalistes disent qu'on a contrefait avec une griffe la signature de Louis XVI dans les pièces qui sont contre lui; mais cette absurdité ne mérite pas de réfutation.

Le Comité de sûreté générale a nommé des commissaires pour visiter les prisonniers et voir s'il ne leur manquoit rien. Ceux-ci ont répondu aux questions des commissaires qu'ils n'avoient rien à désirer du côté de la nourriture et du logement. Mais ils ont demandé que la quotité des dépenses qu'ils peuvent faire par mois fût fixée, afin qu'ils pussent calculer là-dessus; un médecin, un apothicaire qui connoissent leur tempérament; un fonds de 2,000 livres pour les petites dépenses journalières de meubles et de linge à leur usage. Les commissaires et le ministre ont trouvé ces demandes justes, avec la seule observation cependant que les 2,000 livres seront confiées au chargé de l'administration du Temple, qui fourniroit en détail les petites dépenses des prisonniers sur les bons du Conseil de la garde du Temple. Le rapport de ces demandes a été porté au Conseil général de la commune, et après une courte discussion, il a passé à l'ordre du jour, motivé sur ce que les prisonniers ne doivent manquer de rien.

Indépendamment des gens soudoyés par les puissances étrangères, on est persuadé qu'Égalité répand toujours de l'argent, qu'enfin les excitateurs ne sont rien autre chose que le parti orléaniste. On suppose qu'Égalité vise toujours à être chef, n'importe sous quel titre, mais qu'étant trop méprisé par ceux qui reçoivent son argent, il ne sera jamais rien, quand même ces agitateurs parviendroient à leur but d'avoir un dictateur.

LETTRE TRENTE-NEUVIÈME.

De Paris, le 15 novembre 1792.

Louis XVI a demandé aux commissaires du Temple deux exemplaires de la Constitution, d'où l'on pourroit conclure qu'il veut préparer sa défense. Il semble qu'il voudroit se concerter aussi avec son épouse, d'après le fait suivant, assuré par un commissaire. Louis XVI leur a dit qu'il voudroit être seul avec sa femme, que leur présence le gênoit, qu'il avoit besoin de la

voir, qu'il étoit persuadé qu'elle en avoit encore plus besoin que lui. Si on en croit le même commissaire, Marie-Antoinette, présente à cette demande, en a témoigné de l'indignation à son mari; elle lui a reproché d'oublier la dignité, la décence : la querelle a été fort vive entre les deux époux.

Les députés de la Gironde et des Bouches-du-Rhône sont du nombre de ceux qui ne veulent pas la mort de Louis XVI.

Les Jacobins veulent enfermer son fils jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de tyrans. Il y en a même d'assez forcenés pour dire hautement qu'il faut exterminer toute la race, donner un bouillon à cet enfant innocent. C'est ce qu'ils appellent jeter un voile sur la statue de la Loi, et c'est ainsi qu'ils justifient les atrocités des 2 et 3 septembre.

Je tiens d'un des guichetiers que Louis XVI et sa femme ne sont pas malades, comme on l'avoit dit. Il convient cependant qu'ils sont maigris et tristes, mais il a ajouté qu'ils sont gais depuis quelques jours. « Comment, lui ai-je dit, Louis XVI peut-il être gai, lui qui lit les journaux et qui a vu le rapport pour commencer son procès? » Il m'a répondu qu'il est trompé par les commissaires qui l'accompagnent; quant aux journaux, on ne lui en donne que lorsque le Conseil de la garde du Temple le permet.

Les deux hommes, revêtus de l'écharpe, qui présidoient aux massacres des prisonniers et que Péthion ne nomme pas dans son discours sur Robespierre, sont Panis et Billaud de Varennes, députés de la Convention. Ceux qui avoient les meilleurs portefeuilles obtenoient moins d'indulgence de ces deux ministres, qui ont fait grâce à des scélérats reconnus pour tels.

Piron, adjudant général de Dumouriez, a dit dans un aveu confidentiel que la perte que nous avons faite près de Mons approche de trois mille hommes; qu'il faut toujours compter sur deux tiers de plus dans les relations, parce que l'ennemi diminue ses pertes encore avec plus de proportion.

On avoit dit que Linguet et même Burke seroient les défenseurs de Louis XVI. D'autres prétendent à présent que ce seront Target et Thouret. Le bruit s'est aussi répandu que Louis avoit écrit au président de la Convention qu'il ne prendroit point

de défenseurs officieux, mais qu'il plaideroit lui-même sa cause.

On a crié une lettre de Louis XVI à la Convention, par laquelle il s'avouoit coupable et demandoit grâce pour ses enfants innocents. J'ai vu de bonnes gens attendris jusqu'aux larmes à la lecture de cette prétendue lettre.

LETTRE QUARANTIÈME.

De Paris, le 23 novembre 1792.

L'indisposition de Louis XVI, de sa femme et de sa sœur provient du chagrin : la bile et la jaunisse l'indiquent assez. Ceux qui couchent auprès de Louis XVI ont rapporté que pendant les premières nuits qui ont suivi la connoissance de la discussion de son procès, il a eu une grande insomnie, des rêves désagréables et fatigants : il parloit à son fils des rois malheureux, de la mort de Charles Stuart, etc.

Par quelques mots qu'il a lâchés aux commissaires, il paroît vouloir se défendre sur son inviolabilité. Il n'a pas tort; il feroit bien de se défendre lui-même : il feroit plus d'impression sur ses juges et la multitude. Le parti des Jacobins est toujours de le faire condamner à mort, et ils citent ce vieux proverbe : *Morte la bête, mort le venin.*

La majorité de la Convention est persuadée que M. Égalité est à la tête du parti qui veut l'anéantissement de cette famille prisonnière, qu'il vise à être le chef du gouvernement ou à y mettre son fils.

Lundi, le bruit a été général dans Paris que Louis XVI étoit mort. Un saignement de nez pendant la nuit a été le prétexte de cette nouvelle, répandue exprès pour tâter l'opinion publique. Le peuple s'est porté en foule au Temple pour s'assurer de la vérité du fait.

Les Jacobins regardent avec raison *le Tribunal redoutable*, pièce jouée au théâtre du Marais, comme une satire contre la journée du 2 septembre, qu'ils s'obstinent à vouloir confondre avec celle du 10 août, et ils accusent le ministre Roland de payer cette pièce des deniers de la nation.

LETTRE QUARANTE ET UNIÈME.

De Paris, le 30 novembre 1792.

Plusieurs circonstances décèlent le projet des agitateurs, qui veulent faire une insurrection et assassiner les prisonniers du Temple pour amener une troisième révolution. Des émissaires de Marat prêchent hautement la loi agraire dans plusieurs départements, et cette proposition a été faite dans la section du Théâtre-Français par un nommé Chaumette. Le club des Cordeliers a juré d'assassiner Louis XVI, si la Convention ne le condamne pas. On a proposé aux Jacobins, et les tribunes ont applaudi à la proposition, de promener encore la faux du 2 septembre. Hier et aujourd'hui on a crié sur la terrasse des Feuillants : « Rendez-nous nos dix-huit francs et f... le camp », moyen déjà usité sous les deux autres législatures pour les avilir. Enfin, ces jours derniers, il y a eu au palais d'Égalité, entre lui, Danton et Robespierre, un dîner aux flambeaux, où on présume qu'on a agité les moyens de faire proclamer le premier chef du gouvernement. Mais d'autres pensent qu'il seroit assassiné lui-même à son tour, et que ce seroit un autre qui recueilleroit le fruit de l'anarchie.

Des Anglois disent que le prince de Galles est à la tête de la révolution qui se prépare en Angleterre; qu'il a dû dire à quelques-uns qu'il se contentera de l'autorité qu'on voudra lui donner; qu'il n'en demande toutefois aucune, qu'il sera assez honoré du titre de citoyen; mais la seule grâce qu'il pourroit espérer, ce seroit de payer ses dettes, qui montent à un million et demi de livres sterling.

LETTRE QUARANTE-DEUXIÈME.

De Paris, le 7 décembre 1792.

On peut distinguer trois opinions dans la Convention sur le jugement de Louis XVI : celle du parti qui voudroit assassiner juridiquement, comme l'a proposé Robespierre ; celle de beaucoup de députés qui opinent à la mort, mais en voulant observer les

formes; celle d'autres députés qui ne voudroient pas prononcer la peine de mort. Mais il échappera difficilement à cette peine, si l'inviolabilité et la Constitution ne lui servent d'égide. Il reste encore à ceux qui ne veulent pas sa mort un rayon d'espérance. Dès lors que la Convention juge Louis XVI, elle doit être considérée comme un jury criminel, et selon la loi, il ne faut qu'un tiers de voix à l'accusé pour être acquitté. La Convention peut-elle se dispenser de lui accorder la même faveur qu'aux plus grands scélérats?... Il seroit encore possible que la peine de mort prononcée, on renvoyât aux assemblées primaires, pour savoir si elles veulent faire grâce de la vie au coupable.

Quoi qu'il en soit, on prend les plus grandes précautions comme s'il devoit périr, et on ne veut pas lui laisser les moyens, ainsi qu'à sa femme, de terminer leur ignominie. Le Conseil général a arrêté : 1° Qu'il sera enlevé aux prisonniers du Temple toute espèce d'instrument tranchant, ainsi qu'à ceux qui les servent ou en approchent; 2° que les comestibles seront dégustés par les préposés; 3° tout ce qui entre dans la Tour sera examiné par les commissaires du Temple; 4° les servants ne peuvent coucher dans la Tour.

Le secret des agitateurs est maintenant bien dévoilé. Ils accusoient de royalisme la majorité de la Convention, et celle-ci, sur la proposition de l'intrépide Buzot, par un mouvement spontané, s'est levée pour prononcer la peine de mort contre quiconque voudroit rétablir la royauté. Le bouquet de la Montagne ne s'est pas levé pour ce décret et a paru déconcerté dans ses vues. Par une indiscrétion singulière, Merlin a cru devoir ajouter un amendement : « A moins, dit-il, que les assemblées primaires ne jugent à propos de se soumettre à un nouveau despote. » L'un d'eux, mécontent, veut faire rappeler Merlin à l'ordre. Guadet s'y oppose, en motivant la liberté des opinions et le service rendu par Merlin en découvrant le fil d'une trame liberticide. Cette aventure a dessillé les yeux de bien des gens qui ne pouvoient voir le projet de rétablir un autre despote dans ceux qui vouloient tant précipiter la perte de l'ancien. Des Jacobins même qui n'avoient d'autre défaut que l'exubérance du républicanisme, se sont séparés de cette poignée de factieux.

On ignore quel est précisément celui qu'ils veulent mettre sur le trône, si c'est Égalité ou son fils. On ne doute pas que la promesse n'en soit faite au père ou pour l'un ou pour l'autre; mais on est également persuadé qu'aucun des deux ne réussiroit, et que ce seroit un des chefs de la faction qui s'empareroit des rênes du gouvernement.

Dimanche, l'aigle des Césars a été conduite dans les rues : elle étoit précédée par des militaires et une musique guerrière. Cette figure colossale étoit traînée sur un char, et un enfant à cheval sur son cou, lui plongeoit un poignard dans la gorge.

On avoit cru d'abord que ce seroit l'Espagne qui reconnoîtroit la première la République françoise, mais il paroît que ce sera la Suède. On assure que cette puissance envoie à cet effet à Paris un ministre qui doit arriver incessamment.

LETTRE QUARANTE-TROISIÈME.

De Paris, le 19 décembre 1792.

Le bruit général est que Louis ne veut pas paroître à la barre. Il s'y fera donc traîner : quel spectacle ! On rapporte même qu'il a dit : « Qu'on fasse dresser un échafaud dans la cour du Temple, j'y monterai, mais jamais je n'irai à la barre. » On vient de me dire qu'on a dépensé 1500 livres pour doubler de tôle la voiture dans laquelle il doit être conduit. Quelques députés sont d'avis de le garder dans l'enceinte de la Convention jusqu'au jugement définitif.

Quoique le citoyen Égalité renouvelle sa déclaration de 1791, qu'il ne veut avoir d'autre qualité que celle de citoyen, et qu'il ait ajouté que ses enfants sont prêts à signer la même déclaration, malgré cela, dis-je, on continue de penser que son parti veut le faire proclamer chef sous quelque dénomination. Égalité a peut-être voulu prévenir l'ostracisme dont il est menacé.

Depuis que la grande question du jugement de Louis XVI est agitée à la Convention, on ne peut qu'admirer l'habileté des membres les plus éclairés, qui sont parvenus à faire rendre deux décrets importants : que le prévenu seroit jugé, et qu'il auroit un conseil, malgré les efforts de la minorité, appuyée des tribunes,

pour le faire guillotiner par acclamation comme le proposoit Robespierre, qui prétendoit qu'il étoit jugé par la journée du 10.

On a loué le choix de Louis, qui avoit désigné pour ses défenseurs Target et Tronchet, deux députés constituants du côté gauche. Mais on blâme ces deux avocats de n'avoir pas accepté. Target s'étoit toujours chargé de grandes causes où il y avoit des milliers de louis à gagner. Mais la cause de Louis sans le sou ne pouvoit lui faire espérer le même avantage. On voit, par sa lettre équivoque au président de la Convention, qu'il veut encore gagner la faveur populaire. Mais c'est une lâcheté aux yeux des clairvoyants.

Louis XVI travaille jour et nuit à sa défense, et prépare la besogne à ses conseils, qui sont étonnés d'en trouver tant de faite à leur arrivée...

FIN.

INDEX ALPHABÉTIQUE.

A.

Académie française. Une cabale milite pour sa suppression ou sa réunion à l'Académie des sciences, t. I, p. 95. — Ses représentations au garde des sceaux sur les règlements de la librairie, 113. — Est vivement offensée du n° 18 du *Journal de Linguet*, 133. — Le Roi défend à M. Amelot d'admettre la requête de l'archevêque de Paris à l'effet d'obtenir défense à l'Académie française de mettre au concours l'éloge de Voltaire, 219. — L'*Éloge* de Voltaire, proposé par elle, soulève le clergé et l'archevêque de Paris, 261. — Fait des représentations à l'occasion de la pension accordée à Palissot, t. II, p. 81. — Accède à la requête des six corps de la ville de Paris, 316.

Académie des sciences. Une cabale voudrait lui réunir l'Académie française, I, 95.

Aché (M. d'). S'est servi dans l'Inde de l'aventurier Saint-Lubin, I, 371.

Adams (M.), Américain. Dément que la France ait à craindre que l'Angleterre et l'Amérique fassent la paix, I, 161.

Adélaïde (Mme), tante de Louis XVI. Un chanoine de Lusarches, devenu fou, vient lui offrir de l'épouser, I, 80. — C'est la seconde aventure de ce genre qui lui arrive, 81. — Offre à Louis XVI de se charger de l'éducation de ses enfants, 514. — Le Roi lui a laissé, dit-on, le choix de la gouvernante, 514. — Protége le duc d'Aiguillon, 517. — La Reine l'emporte sur elle pour le choix d'une gouvernante, 518. — Demande vainement le régiment du Roi-cavalerie pour le comte Louis de Narbonne, 561. — Demande aussi le rappel de M. Foulon, II, 56. — Refuse de céder Bellevue à la Reine, 76. — A une longue conférence avec le Roi, 119. — Couplets contre M. de Calonne, où son nom est mêlé, 120. — Excite le Roi contre M. de Calonne, 124. — Son mot à la Reine, qui la surprend en conférence avec le Roi, 180. — Sollicite le retour du duc d'Orléans, 204. — A une grande part aux résolutions de la cour, 319. — Est hautaine, impérieuse, ambitieuse, 507.

Adhémar (le marquis d'). Fortement protégé par la Reine, I, 349. — Il est question de le donner pour successeur à M. de Montbarrey, 354. — Chanson contre lui, 355. — A ordre de se rendre à son poste d'ambassadeur à Bruxelles; causes de cette disgrâce, 467. — Est frappé d'apoplexie dans la chambre de la reine d'Angleterre; écrit à la duchesse de Polignac et à sa femme pour les rassurer, 550.

Affry (le comte d'). Refuse le bâton, I, 524. — Est acquitté, charge la Reine, II, 619.

Agasse (les frères). Mot du vicomte de Mirabeau à leur propos, II, 425.

Agénois (le comte, puis duc d'), fils du duc d'Aiguillon. On cherche à arranger son mariage avec la fille de la comtesse Jules de Polignac, I.

268. — Épouse l'héritière de la maison de Noailles, 531. — Est fait duc, 588.

AGUESSEAU (M. d'), avocat général. Ses conclusions contre l'avocat défenseur du fermier général de Mazières sont la cause d'une querelle avec le barreau, I, 102. — Aura le cordon rouge, 583. — Aura, dit-on, l'administration de la Bibliothèque et la direction de la librairie, II, 157.

AGUESSEAU (le chancelier d'). Exilé et disgracié, lui rappelé à la cour pour assister aux couches de la Reine, I, 247.

AGOULT ou AGOUST (M. d'). Commandant à la Martinique, expédie un officier pour rendre compte de l'état des affaires des Américains, I, 23.

AGOULT (M. d'), major des gardes du corps. Conduit le cardinal de Rohan à son hôtel, I, 584. — Arrête, par méprise, le comte d'Artois, 591. — Porte plainte contre M. de Breteuil au Parlement, II, 225. — Le peuple manque de le jeter à la rivière, 253. — Son impopularité, 261. — Est obligé de se faire remplacer au Palais, 262. — La noblesse du Dauphiné le rave de ses registres, 266. — Menace un garde national qui veut le sauver, 447. — Est étrillé aux Tuileries, 510. — Le Roi refuse de lire les lettres de ses frères qu'il lui apporte, et ne veut avoir de relations avec eux qu'à Paris, 550.

AGOULT (le marquis d'), capitaine des gardes du prince de Condé. Offensé par le prince, lui demande et obtient satisfaction par l'épée, I, 300-301. — Il est blessé et blesse son adversaire, qui va demander à M. de Maurepas d'engager le Roi à ne donner aucune suite à l'affaire, 301.

AGOULT (madame d'). S'empoisonne par amour, II, 205.

AIGUEBLANCHE (le marquis d'), premier ministre du roi de Sardaigne, I, 85.

AIGUEPERSE (mademoiselle d'). Ruinée par le prince de Salm-Kirbourg, elle est durement abandonnée par son ancien amant, devenu dix fois millionnaire, I, 269.

AIGUILLON (le duc d'). M. de Maurepas le désigne au Roi pour successeur, I, 13. — Sa fâcheuse influence sur M. de la Vrillière, 28. — Bruit de son retour et même de sa rentrée au ministère, 30. — La haine qu'on lui porte est favorable au duc de Guines, 38. — On le mande pour l'affaire des chevau-légers, 76. — Obtient, par M. et madame de Maurepas, la permission de revenir à la cour, 252. — Le Roi le reçoit froidement, 252. — Veut rentrer au ministère et se venger de la Reine, qui l'en a fait exclure, 146. — Sa cabale fait trouver l'abbé de Vermond coupable, 181-182. — Fait de nouveau agir auprès du Roi et de M. de Maurepas, 234. — Obtient, par M. et madame de Maurepas, la permission de revenir à la cour; mais il n'y paraîtra pas devant la Reine, 252. — Ses amis cherchent à arranger le mariage de son fils avec la fille de la comtesse Jules de Polignac, 268. — M. de Maurepas fait l'impossible pour le faire rentrer aux affaires, mais la Reine s'y oppose, 318. — Tout son parti s'est tourné contre M. Necker, 330. — L'exemple donné par lui intimide l'abbé de Véry, 510. — A un moment d'espoir fondé sur le crédit de madame de Maurepas et la protection de Madame Adélaïde, 517. — Sera, dit-on, maréchal de France, 524. — Son fils, le duc d'Agénois, épouse l'héritière de la maison de Noailles, 531. — M. de Vergennes l'a, dit-on, désigné au Roi comme son successeur, 531. — Profite de la mort du duc de Choiseul et de M. de la Chalotais. Quatrain sur lui, 588. — Son gendre, le marquis de Chabrillant, est exilé, II, 10. — Linguet renouvelle ses réclamations contre lui, 62. — Fait supplier le Roi d'arrêter le procès que lui intente Linguet, 64. — Est interrogé par M. Tandeau, 109. — Arrêt du Parlement dans son affaire avec Linguet, 117. — Cet arrêt le condamne à payer à Linguet 24,000 livres. Il est cassé par le

Roi, 125. — On n'a point nommé à son gouvernement, 287.

Aiguillon (duc d', 2e, V. d'Agénois). Querelle et duel avec M. de Cazalès, II, 403. — A la manie de se déguiser en femme. Se bat avec M. de Médavy, 416. — Est accusé de s'être mêlé, déguisé en femme, aux poissardes d'octobre, 445. — Partisan du duc d'Orléans, 464. — Les contre-révolutionnaires se débarrasseront de lui, 487. — A une immense fortune, 557. — Remplacera Mirabeau au comité diplomatique, 518.

Aiguillon (la duchesse d'). Son frère le duc de la Vrillière lui laisse ses biens, I, 28.

Albert (M.), ancien lieutenant de police. Est cité dans l'affaire de Maître, II, 2. — Remplacera, dit-on, M. de Crosne; a déjà été lieutenant de police sous M. Turgot, 180. — Sera fait lieutenant civil, 261. — Porte sa démission à l'archevêque de Sens, 277.

Albert de Rions (M. d'). Commande une escadre d'évolutions, I, 572. — Sa croisière provoque la sortie d'une escadre de Portsmouth, 588.

Alembert (M. d'). Extrait d'une lettre du roi de Prusse à d'Alembert sur les Américains, I, 113.

Aligre (M. d'), premier président du Parlement. Se retire et sera fait pair, I, 76. — Anecdote sur lui et le prince de Condé, 539. — Reçoit une bourrade du Roi, II, 139. — Bruit qu'il remplacera M. de Lamoignon, 182. — Est partisan des États généraux, 199. — Se retire enfin, 296. — A 5 ou 600,000 livres de rente, 296. — Est enfermé à l'Abbaye, 398.

Allonville (M. d'), maréchal de camp, sous-gouverneur du Dauphin, II, 101.

Almanach de Liége (prédiction de l') appliquée à M. de Maurepas, I, 136. — De 1788; se vend un prix fou; pourquoi, II, 222.

Almodovar (le comte ou marquis d'), ambassadeur d'Espagne à Londres. Vient offrir la médiation de Sa Majesté Catholique entre l'Angleterre et la France, I, 186. — Ses conférences venant après le premier coup de canon sont tardives et seront stériles, 187. — Détails sur sa négociation à Paris et à Londres, 188. — Dîne avec Franklin chez le duc d'Aranda, 188. — Sa mission présente un vrai problème, 197. — Quelques personnes croient qu'il a réussi dans sa mission, 215. — Ne négocie que pour gagner du temps, 226. — Doit recevoir du comte d'Aranda une déclaration du roi d'Espagne en faveur de l'alliance franco-américaine, 227. — A pour mission d'amuser l'Angleterre, 231. — Son opinion sur l'état de l'Angleterre, 272.

Ambassadeur (de Hollande). A de fréquentes conférences avec M. de Vergennes, I, 250.

Ambassadeur (de Naples), picciniste enragé. Proteste comiquement contre les applaudissements donnés à la musique de Gluck, I, 222.

Ambassadeur (de Portugal). Mot de M. de Vergennes à propos de son souverain, I, 223.

Amécourt (M. Lefèvre d'). Pourrait être contrôleur général, I, 100. — Est toujours prétendant à cette place, 319. — M. de Sartine cherche à le donner pour remplaçant à M. Necker, 321. — Fait une réponse au *Compte rendu* de M. Necker, 377. — Est chargé par le Parlement de demander à M. de Calonne des explications sur son emprunt, 617. — S'abstient dans les derniers mouvements parlementaires; jeu de mots à ce sujet, II, 13. — Proteste contre un arrêté du Parlement, 219. — A un combat de gueule avec M. d'Eprémesnil, 327. — Cabale pour le substituer à M. Necker, 364. — S'est sauvé à Londres, 377.

Amelot (M.), secrétaire d'État. A la signature du département des finances, I, 71. — Cherche, de concert avec M. Necker, un système de réforme financière de la maison du Roi, 116. — Refuse de s'associer à la rancune de l'Académie contre Linguet, 133. — Se joint à M. de Maurepas pour montrer au

Roi l'inconvénient de la correspondance secrète de l'abbé de Vermond avec la cour de Vienne, 182. — Le Roi lui défend d'admettre la requête de l'archevêque de Paris à l'effet d'obtenir défense à l'Académie française de mettre au concours l'éloge de Voltaire, 219. — M. de Maurepas assiste, caché dans sa loge, à la froide réception du duc de Chartres à l'Opéra, 222. — Est chargé de remettre à M. de Sartine une lettre du Roi qui lui redemande le portefeuille de la marine, 321. — Serait remplacé au département de Paris par M. de Sartine, en cas de mort de M. de Maurepas, 326. — Donne par écrit l'ordre de jouer *la Réduction de Paris*, 343. — Mot que lui dit M. de Maurepas mourant, 448. — Bruit de sa retraite, 457. — Forme avec madame de Maurepas, l'abbé de Véry et M. de Vergennes un quatuor gouvernemental, 506. — Querelle de son fils, intendant de Bourgogne, avec le Parlement de Dijon, II, 98-99.

Amerval (madame d'), fille naturelle de l'abbé Terray. Sa mort suspecte à Passy, I, 65. — Véritables causes de cette mort, 65.

Amiot (M.), agent de change. Son immense et prompte fortune, II, 359.

André (M. d'). Sa prépondérance dans l'Assemblée, depuis la mort de Mirabeau, II, 540. — On lui prête le projet de retarder la nouvelle législature, 543. — Est compromis dans les accaparements, 559. Est porté, dit-on, par la cour pour être maire, 560. — Singulier bulletin contre lui dans l'élection du maire de Paris, 561. — Est insulté par le peuple, 568. — On imite le chant du coq pendant qu'il parle, 568. — A de l'influence à la cour, 580.

André. Est pendu en Amérique; on le plaint beaucoup en France, I, 340.

Anes (course d'). Plus amusante que celle des chevaux, I, 112.

Angerville (M. *Mouffle d'*). Auteur de *la Vie privée de Louis XV*. Est mis à la Bastille; déclare tenir ses matériaux de Pidansat de Mairobert, I, 389.

Angerviliers ou *d'Angiviller* (le comte d'). On vole chez lui quatre petits tableaux appartenant au Roi, I, 21. — Épouse madame de Marchais, 431. — Succéderait à M. Amelot, 458. — N'a pas su se concilier l'affection des artistes, 606. — Charge le peintre Barthélemy de restaurer les peintures de Fontainebleau, II, 61. — Reçoit une bourrade du Roi, 130. — Est regardé comme le complice de M. de Calonne, 131. — Le Roi lui donne le cordon bleu, et lui ôte l'intendance des bâtiments, 230. — Sa retraite n'est pas encore décidée, 231. — A toute la confiance du Roi, 475. — Son ascendant sur le Roi, 487.

Angoulême (le duc d'), fils du comte d'Artois et neveu de Louis XVI. Accident qui lui arrive, I, 24. — Son père demande pour lui l'abbaye de Saint-Germain, 105. — A eu des symptômes de petite vérole, 109. — Présent que lui fait la Reine, 587. — Le comte d'Artois désire qu'il soit colonel général des gendarmes, II, 200. — Épousera, dit-on, Madame, fille du Roi, 231. — Son mariage avec mademoiselle d'Orléans est décidé, 334. — N'épousera plus mademoiselle d'Orléans, 362.

Angrand d'Alleray (M.), lieutenant civil. Se retire; est remplacé par M. Titon de Villotran, II, 63.

Antrechaux (M. d' *Cillan*). Est mis à la Bastille, I, 610.

Aoste (le duc d'). On négocie son mariage avec mademoiselle de Condé, I, 152.

Aranda (le comte, puis duc d'), ambassadeur d'Espagne à Versailles. Cordon bleu à lui donné, I, 17. — Est dispensé de la réception comme chevalier du Saint-Esprit, 59. — Sa relation des exploits des Espagnols contre les Portugais, 65. — Insiste pour que le ministère repousse les exigences de l'ambassadeur d'Angleterre, 89. — Soutient controuvé le bruit de changements dans les dispositions de l'Espagne,

157. — Assiste aux conférences provoquées par M. d'Almodovar pour aboutir à la médiation de l'Espagne, 186. — Donne à dîner au comte d'Almodovar avec Franklin, le duc de Bragance et l'ambassadeur de Portugal, 188. — Reçoit avis de l'entrée des galions au port de Cadix, 193. — Ami du duc de Choiseul; perd journellement de son crédit; le Roi ne lui parle plus, 197. — Se donne des peines incroyables pour faire adopter par le Roi son maître une politique plus conséquente, 203. — Vit dans la plus étroite amitié avec M. Franklin, 206. — A reçu de son maître une déclaration d'accession au traité franco-américain, 227. — Doit la faire remettre au roi d'Angleterre par M. d'Almodovar, 227. — A des ennemis au conseil qui gênent ses plans d'opérations combinées avec la France, 231. — Veut la guerre de terre, 234. — A déjà reçu les présents de famille destinés à la royale accouchée, 248. — Malgré ses efforts, l'attitude de l'Espagne est toujours indécise, 250. — A été relégué à Paris par la cabale, 258. — On est intrigué de trois courriers qui lui sont arrivés successivement, et qu'il a fait passer à Londres, 267. — Dîne avec M. d'Almodovar chez M. de Maurepas, 272. — Ne quitte plus M. Franklin, 279. — Se déclare contre le système de notre ministère dans la guerre présente, 292. — Est le panégyriste de M. d'Estaing, 292. — Protége en vain M. Dumas, 296. — On lui attribue le rappel du marquis de Caraccioli, 312. — Fait au Roi de vives plaintes sur l'échec de l'emprunt de la cour d'Espagne, 313. — Jette feu et flamme, 393. — A peine à contenir sa joie des derniers succès, 466. — Reste enfermé une partie de la nuit avec M. de Vergennes, 512. — Nous quitte enfin, II, 112. — Jouera un grand rôle dans le nouveau ministère, 314.

Arbuthnot, amiral anglais. Fait voile pour les grandes Indes, d'où les Anglais veulent achever de nous expulser, I, 277. — Une partie de son escadre transportera des troupes en Géorgie, 281. — Se replie à Newport, 285. — Combat avec l'arrière-garde de M. Des Touches, 389.

Archambault (M. d'). Ne va plus à l'île de France, I, 294. — Va aux Indes orientales, 302.

Archevêque (d'Aix, M. de Boisgelin). Est assiégé dans son palais, II, 333. — Devenu impopulaire pour avoir proposé un impôt sur les oliviers, 335. — Montre sa satisfaction des événements favorables à la contre-révolution, 502.

Archevêque (de Bordeaux). Est chassé du fauteuil à l'assemblée du bailliage de Bordeaux, II, 342. — Ami de M. Necker; a, dit-on, les sceaux, 377.

Archevêque (de Bourges). Aura le chapeau, I, 100.

Archevêque (de Cambrai). Bruits faux sur son compte, II, 8.

Archevêque (d'Embrun). Est perdu de dettes; sème la discorde en Dauphiné, I, 328. — Excite la convocation des États du Dauphiné, 397.

Archevêque (de Narbonne). Est dévoué à la cour, I, 534. — Le Roi demandera la barrette pour lui, 539.

Archevêque (de Paris). Querelle avec le Parlement au sujet de mariages de catholiques suspects, I, 108. — Le prince Louis de Rohan s'entremet, 113. — Ses exigences vis-à-vis de l'ambassadeur de Hollande, 116. — N'a pas encore cédé, 118. — Proteste contre l'ouverture du Lombard établi, 132-133. — Le Roi le prie d'ordonner des prières publiques à l'occasion de la grossesse de la Reine, 208. — Les curés de Paris, à l'exception de celui de Saint-Eustache, confesseur du Roi, sollicitent de l'archevêque une requête à l'effet de faire défendre à l'Académie française de mettre au concours l'éloge de Voltaire, 219. — Est soulevé contre l'*Éloge* de Voltaire proposé par l'Académie française, 261. — Se plaint à M. de Maurepas des plaisanteries de la cour, 261. — Sa liaison avec M. de

Sartine, 296. — Fait proposer une pension à Du Vernex, auteur d'une *Histoire de la Sorbonne*, pour ne pas publier son livre, 302. — Se plaint du prospectus de l'édition des Œuvres de Voltaire que fait Beaumarchais, 367. — Son conflit avec le duc de Chartres à l'occasion de sa spéculation des constructions du Palais-Royal, 386. — Donne à Conflans un grand dîner, où se trouvent le duc de Coigny, le maréchal de Richelieu et M. Necker, 423. — Prélat sévère et rigoureux, 536. — Le Roi place sa pairie de Saint-Cloud sur le château de Stain, près de Paris, 541. — Manque faire mettre Beaumarchais à la Bastille, 542. — Son duché-pairie est transféré sur la terre de Passy; exige l'éloignement du Ranelagh et du théâtre d'Audinet, 581. — Assemble ses curés pour leur faire adopter un nouveau rituel, II, 88. — (M. de Juigné.) Détails sur cette affaire déférée au Parlement; le Roi l'engage à reculer; haine que lui voue la famille de Noailles, 93. — Convoite le chapeau, 207. — (Christophe de Beaumont.) Le cardinal de Brienne possède son siége pendant vingt-quatre heures, 515.

Archevêque (de Reims). Son oraison funèbre par l'ancien évêque du Puy; mot du Roi à ce sujet, I, 217. — Cherche en vain à calmer une émeute à Reims, II, 337.

Archevêque (de Vienne). A la feuille des bénéfices, II, 377. — Quitte l'Assemblée nationale, 397.

Argence (M. d'). Est arrêté pour avoir contrefait des billets de la Loterie royale, I, 366.

Arnould (Sophie). Mot piquant sur M. de Sartine, I, 20. — Va passer l'hiver à Montpellier avec le prince d'Hénin, 235. — Vers contre le prince d'Hénin, son amant, 289. — Son mot sur la conversion de mademoiselle Luzy, 390. — Mot d'elle sur un portrait de M. de Calonne, 611. — Rude réponse qu'elle reçoit de l'archevêque de Toulouse, II, 205.

Artois (M. le comte d'), frère du roi Louis XVI. Ce qu'on trouve dans la poche de son superbissime habit du premier jour de l'an, I, 8. — Vient d'acheter la terre et seigneurie de Maisons; ses possessions et acquisitions diverses, 28. — Son marché avec madame de Langeac, 28. — Protecteur de M. de Lauzun, 70. — Congédie ses chevaux et ses jockeys, 41. — Protége les étranges clients de mademoiselle Duthé, 41, 42. — Ira visiter les ports de mer, 49. — Joseph II a un grand penchant pour lui, 53. — Part pour Brest, 55. — Emploie cent chevaux par poste, 55. — Passera deux jours à Chanteloup, 56. — A trois cent soixante-cinq paires de souliers, 56. — Pressent les dispositions de Joseph II quant au duc de Choiseul, 58. — Son séjour à Chanteloup est très-abrégé, 64-68. — Est reçu franc-maçon par le duc de Chartres, 74. — Demande l'abbaye de Saint-Germain pour son fils, le duc d'Angoulême, 105. — Une querelle de lui au jeu fait interdire le pharaon, 106. — Son conflit avec le maréchal de Noailles, 115. — Accident de galanterie, 129. — Reconnaît la Reine au bal de l'Opéra, 132. — Ira peut-être au grand conseil faire enregistrer un édit, 136. — Courtise la duchesse de Bourbon et madame de Canillac, 146. — A une querelle au bal de l'Opéra avec la duchesse de Bourbon, 147. — Le Roi lui ordonne des excuses, 147. — En demande également à la duchesse, 147. — Le duc de Bourbon le provoque en duel, 147. — La Reine le retient, 148. — Détails sur le combat, 149. — M. de Crussol y met fin, 149. — Est applaudi à la Comédie française; écrit au Roi, 149. — Continue ses bonnes relations avec le duc de Chartres, 150. — Lettre du comte d'Artois au Roi à propos de son duel, 151. — Cette affaire lui fait tort auprès des femmes, 155. — Est enchanté de savoir sa femme de nouveau enceinte, 173. — Passe la nuit dans les petites maisons, 173. — Ses assiduités auprès de la Reine sont remarquées, 206. — Son régiment va être augmenté de quatre compagnies, 208. — Re-

connaît la marquise de Marigny, déguisée en abbé, à côté du cardinal de Rohan, 229. — On enlève ses chevaux de course; les voleurs sont pris, 230. — S'unit au duc de Chartres et à M. Necker contre M. de Sartine, 236. — Veut aussi une légion, 241. — Le Roi lui fait présent d'un beau vaisseau corsaire pris sur les Anglais; il fait armer un corsaire à ses frais, 244. — Liste de classement des femmes de la cour, faite de concert avec le duc de Chartres, 263. — Le Roi fait des gorges chaudes d'une lettre de lui à une danseuse de l'Opéra, 265. — Une dame Châtillon, placée dans sa maison par M. de Montbarrey, en est renvoyée enceinte; madame de Canillac est loin de le posséder sans partage; aventure avec mademoiselle Contat; déception de cette dernière, 306-307. — Danse passablement sur la corde, joue supportablement la comédie, 315. — Malmène M. de Saint-Paul, 319. — Partie douteuse avec M. de Chalabre; il envoie un courrier en Angleterre, chargé de consulter sur le coup, 331. — Joue un rôle de femme dans un proverbe gaillard joué chez la duchesse de Polignac devant la Reine, 336. — Fait une cour assidue à la duchesse de Guiche; aura, dit-on, ses prémices, 337. — Sa réponse spirituelle à une déclaration un peu hautaine de la Reine, 339. — La nouvelle de la mort de Marie-Thérèse ajourne une fête qu'il devait donner à Bagatelle, 343. — Une chute de mademoiselle Contat réveille ses sentiments pour elle; il est récompensé de ses soins par une nuit voluptueuse qui lui coûte cinq cents louis, 344. — Perd trois mille louis au jeu à Marly, 395. — Abandonne M. Radix de Sainte-Foy, 420. — Le protége encore par tolérance, 434. — Résidera au Temple, 438. — Grièvement blessé au visage d'une chute de cheval, 441. — Travaille à arranger ses affaires; reçoit du Roi le don du Château-Trompette, 444. — Va au camp de Saint-Roch, 483. — Bel accueil qu'il reçoit en Espagne, 493. — Le duc de Bourbon se bat en duel contre un seigneur espagnol qui a mal parlé de lui, 511. — Quitte Gibraltar, 514. — Son prochain retour ranime les espérances de M. de Sainte-Foy, 521. — Le prince de Nassau revient avec lui, 523. — Couplets sur son retour de Gibraltar, 526. — Mot de lui à propos d'un mariage disproportionné, 531. — Sauve Beaumarchais de la Bastille, 542. — Prend vivement auprès du Roi la défense de Beaumarchais, 560. — Joue *Figaro* à Trianon, 583. — Va à Chantilly, où le prince de Condé lui a préparé des fêtes brillantes, 587. — Cherche à acquérir le château de la Muette, 587. — Conduit la Reine en calèche à quatre chevaux, 591. — Est arrêté par méprise; le Roi en rit, 591. — Fait entrer la Reine chez le comte d'Estaing, malgré l'opposition du Suisse, 594. — Mésaventure de l'évêque de Meaux avec la femme d'un de ses cochers, 594. — Son grand deuil attriste le voyage de Fontainebleau, 603. — Résidera à Paris, 11, 17. — Comment il avance 600,000 livres à M. de Vaudreuil, 36. — Son mot sur sa cousine de Valois, 37. — Va à Cherbourg, durant le séjour de l'archiduc Ferdinand et de sa femme, 42. — Est revenu émerveillé de Cherbourg, 44. — Son mot au Roi à propos de madame de la Mothe, 58. — Fait une chute de cheval; bruit d'un duel avec le duc d'Orléans, 62. — Fait acheter l'hôtel Beaujon, 67. — Réponse ferme et hardie que lui fait un membre de l'assemblée des notables, 116. — Réponse énergique qu'il reçoit de l'archevêque de Narbonne, 119. — Montre à l'assemblée des notables des principes très-différents de ceux de son frère, 122. — Reproche vivement à la Reine la disgrâce de M. de Calonne, 133. — Va au Parlement pour faire enregistrer l'édit du timbre. — Singulière maxime économique qu'il y émet, 162. — Appelle son frère *monsieur le notable*, 163. — Va à la cour des aides faire enregistrer l'impôt du timbre et la subvention territoriale,

172. — Va le faire enregistrer à la chambre des comptes; est assez mal accueilli par le peuple, 173. — A quelque effroi à la cour des aides, 174. — Perd deux millions au jeu; la dette est annulée par le Roi, qui l'exile à Fontainebleau, 185. — Obtiendra, dit-on, la conservation des gendarmes, 200. — Le duc d'Orléans lui refuse de revenir à Paris, 211. — Ne se montre pas disposé à souffrir aucune privation, 222. — Son mot sur la résistance du Parlement, 259. — Regrette de n'avoir pas connu Buffon, 268. — Influe puissamment sur la retraite de M. de Brienne et le retour de Necker, 283. — Présente au Roi un mémoire contre le danger des prétentions du tiers état, 312. — Est redevenu impopulaire, 315. — Le Roi lui reproche d'avoir signé le mémoire contre le tiers état, 330. — S'est déclaré le patron de la noblesse, 333. — A une scène avec le Roi, 333. — Son mot expressif, en entendant le discours de M. Necker aux États généraux, 354. — Le Roi lui refuse la permission d'accepter le mandat de la noblesse du comté d'Albret, 357. — Est parti pour Turin, 372. — Va à Vienne; on lui suppose des vues sur la couronne de Pologne, 375. — Bruit d'un chariot chargé d'argent à lui destiné et saisi, 382. — Est en Savoie, où sa femme est allée le rejoindre, 385. — Est d'abord mal reçu du roi de Sardaigne, qui s'adoucit ensuite, 391. — Les princes passeront l'hiver avec lui à Turin, 399. — A fait louer à Rome le palais Barberini, 401. — Fait des réductions dans la dépense de sa maison, 415. — Les trois choses qu'il apprend en exil, 425. — Sa maison de Bagatelle est à vendre 150,000 livres, 435. — Refuse d'accéder au plan de contre-révolution du comte de Maillebois, 441. — Chef de la ligue antipatriotique en Piémont, 449. — Bruit du mariage de son fils avec une archiduchesse d'Autriche, 454. — Son conseil public (exposé de ses affaires), 468-469. — Bruit de l'envoi, par le duc d'Orléans, d'un émissaire à Turin chargé de l'empoisonner, 488. — Cherche à se procurer de l'argent, 491. — Se brouille avec le prince de Condé; M. de Calonne les raccommode, 493. — Le Roi lui écrit une lettre touchante pour l'engager à revenir, 495. — Pari de M. de Chalabre sur la façon dont il reviendra, 495. — Prétendue lettre à lui adressée par la Reine, 497-498. — La lettre que lui a écrite le Roi est considérée comme un instrument de conciliation, 431. — Est à Mantoue, d'autres disent à Manheim, où il a vu l'Empereur, 531. — Bruit de son retour à Paris, 533. — Mécontent d'avoir été tenu par la Reine en dehors de son projet d'évasion, 540. — Les aristocrates attendent avec impatience le résultat de son entrevue avec l'Empereur et le roi de Prusse, 548.

Artois (comtesse d'), femme du frère de Louis XVI. Est obligée d'envoyer chercher un billet d'Opéra chez le suisse du prince de Beauvau, I, 56. — Est enceinte de deux mois, 64. — Sera du voyage de Compiègne, malgré sa grossesse, 71. — Est de nouveau enceinte, à la grande satisfaction de son mari, 173. — Doit 25,000 écus de perte de jeu à M. de Chalabre, 330. — La maison de la Reine avec madame de Polignac s'éloigne d'elle, 339. — Est mourante, 451. — Va mieux, 452. — Le trésorier de son mari la vole, II, 121. — Demande à retourner en France pour sa santé, 409. — On la dit enceinte, 442.

Arthur (M.). Gagne son procès contre le maréchal de Richelieu, I, 443.

Assas (le chevalier d'). Récompenses et faveurs accordées à sa famille, I, 112.

Assemblée législative. Compte deux tiers de bons patriotes et un tiers de modérés, II, 554. — S'occupe d'une loi sur l'émigration, 554. — Compte, dit-on, trois cents ministériels, 556. — N'a pas plus de 800,000 livres de revenu individuel, ce qui ne forme pas la fortune de tel des membres de la précédente

Assemblée, 557. — Est pleine d'intrigues, 557. — On affiche à sa porte le discours de Cromwell au Long-Parlement, 559. — On affiche sur ses murs l'appel à leur épée fait par les princes du décret rendu contre eux; on lui prête l'intention d'activer énergiquement l'exécution des lois, 562. — On va y reprendre la question ajournée d'un gouverneur du prince royal, 564. — On veut la faire déclarer constituante, 573. — Veut restreindre la guerre civile, 580. — Tient le sort de la France entre ses mains, 588. — Décrète la guerre aux despotes, 590. — Il y a un parti qui voudrait envoyer le duc d'Orléans rejoindre M. de Lessart, 594. — On y dénonce le comité autrichien, 595. — A le dessein de se retirer à Tours et d'y emmener le Roi, 599. — On veut la faire se déclarer constituante, 600. — Conjectures sur le parti qu'elle prendra, 606. — Le peuple se promène sur le pourtour, et témoigne de l'horreur pour le reste du jardin, 612.

Assemblée nationale (l'). Se fortifie par l'accession d'un grand nombre de membres des deux autres ordres, II, 365. — Se réunit au Jeu de paume, 366. — Comprend enfin tous les membres des Etats généraux, 367. — Le duc d'Orléans refuse d'être son président; l'archevêque de Vienne est élu, 369. — A enchainé l'aristocratie; reçoit une députation des boulangers de Paris, 370. — L'unanimité y règne, 372. — Le Parlement la fait complimenter par son premier président, 375. — Le Roi y prend ses ministres, 377. — Fait relâcher les députés fugitifs arrêtés, 377. — On y agite la suppression des Parlements, 378. — Le Roi sanctionne les dix-neuf articles arrêtés par elle; va au château assister à un *Te Deum*, 380. — Décrète un emprunt de 30 millions, 380. — Est accusée de connivence avec l'aristocratie; des pétitions lui enjoignent de refuser au Roi le droit de *veto*, 381. — Est priée d'inviter le Roi à venir habiter le Louvre avec le Dauphin, 382. — A besoin de tranquillité pour s'occuper de la Constitution, 383. — Séance orageuse sur la sanction royale, 383. — Exclut la branche d'Espagne de la succession au trône, 385. — On est mécontent de la lenteur de ses opérations, 386. — Ce mécontentement s'aigrit sans cesse, 388. — Ses membres se réunissent, dit-on, avec des pistolets dans leurs poches, 389. — Proscrit le papier-monnaie, 389. — Décrète les nouvelles formules du pouvoir, 391. — Est en conflit avec la municipalité, 393. — Il est question d'appeler les ministres à sa barre, à propos des mouvements de troupes, 393. — Est réduite par la désertion de la moitié de ses membres, 393. — Continue ses délibérations à Paris, 393. — Les juifs envoient une députation à sa barre, 394. — Le district des Prémontrés demande qu'elle somme les fugitifs de rentrer en France, 395. — Une commission y connaîtra des crimes de lèse-nation, 395. — Mande à sa barre le Parlement de Metz, 402. — La noblesse de la sénéchaussée de Toulouse provoque à une insurrection de la province contre Paris et son Assemblée, 403. — L'aristocratie y a, dit-on, un parti puissant, 409. — Aura des députés nègres, 421. — Séances tumultueuses, cris insolents, 422. — S'occupe de diminuer les inconvénients du papier-monnaie, 424. — Exigera que le *Livre rouge* lui soit communiqué, 426. — Le parti aristocratique y balance celui des patriotes, 426. — Le bruit qu'elle délibère sur un décret accordant une dictature de trois mois manque de provoquer une émeute, 427. — Son décret sur les colonies, 430. — Les finances seront sa pierre d'achoppement, 430. — Le parti vaincu annonce l'intention de la dissoudre, 443. — Va discuter la loi du divorce et celle de la Régence, 450. — Le Roi a, dit-on, protesté secrètement contre ses décrets, 451. — Déposition faite par un commandant de bataillon à son comité des recherches, 453. — Le ministre des affaires étrangères viendra lui demander une décision

sur le pacte de famille, 453. — Ses grosses têtes correspondent avec le cabinet de Saint-James, 454. — Supprime les pensions, 460. — Ordonne à la municipalité de Strasbourg de faire l'inventaire des meubles et effets du cardinal de Rohan, et de les garder, 463. — Est plus que jamais en proie aux divisions, 464. — Beaucoup de députés s'y sont enrichis, 467. — Secousses perpétuelles qu'y causent des écarts de paroles, 467. — L'armée se soumet à ses décrets, 469. — Ne sait plus à qui entendre, 470. — Ses décrets sur la chasse mécontentent la cour, 474. — Va décréter le mariage des prêtres et le divorce, 478. — Bruit de son massacre répandu par les aristocrates, 489. — On crie contre sa bureaucratie, 525. — Son décret sur les noirs excite le mécontentement des colons qui se trouvent à Paris, 528. — Est embarrassée sur le parti à prendre vis-à-vis de l'armée, 530. — On crie à sa porte : Plus de roi ! 534. — Admet les forts de la halle au serment civique, 536. — La grande majorité y est hostile à la République, 536. — Se montre digne de ses beaux jours, 540. — Discute la Constitution, 541. — Embarras que lui donne l'affaire des colonies, 544. — Sa double bévue à propos de la qualification du chef du pouvoir exécutif, 551. — Comptait dans son sein des propriétaires plus riches à eux seuls que tous les membres de l'Assemblée législative, 557. — A ajourné le choix d'un gouverneur du prince royal, 564. — Projet prêté à la cour de la faire rappeler, 581. — A tronqué le plan de Sieyès, 613.

Astley, fameux écuyer anglais. Traite avec le duc d'Orléans pour faire ses exercices dans l'enceinte du Palais-Royal; le ministre de Paris s'oppose à l'exécution du marché; épître satirique à ce sujet, II, 136-137.

Asturies (le prince des), fils du roi d'Espagne. Pourrait ne pas penser comme son père, I, 130. — N'aime pas la France, 258. — Est partisan des Anglais, 518. — Est devenu hostile à l'influence anglaise, II, 194. — Crie aux armes quand il apprend les préparatifs hostiles anglais, 199.

Atongia (la comtesse d'). Il lui est accordé réparation par un arrêt du conseil qui la réhabilite, I, 303.

Aubert, joaillier de la couronne. Est remplacé par le sieur Bœhmer, à la recommandation de la Reine, I, 548.

Aubert (M.), grand joueur. Ruine le sieur Leclerc, II, 226.

Aubert (l'abbé). Était appelé *Aubert la Bête* et est appelé *Aubert le Méchant*, II, 226.

Aubertieul (M. *Huilliard d'*), auteur d'une *Histoire de la révolution de l'Amérique septentrionale*. — Est chargé de divers travaux par M. de Sartine et l'objet de sa faveur, I, 294.

Aucuard (M.), fermier général. A disparu; les uns le disent en fuite, d'autres à la Bastille, I, 616. — Interjette appel au Parlement du décret lancé contre lui, II, 2. — Est absous, 7. — M. Le Maître l'a chargé, 9. — A un procès de lèse-nation au Châtelet, 407.

Aumont (le duc d'). Déguisé en *Suisse* à une fête chez la Reine, I, 246. — Sa mort laisse vacant le gouvernement du Boulonnais, 479.

Aumont (le duc d'), ci-devant duc de Mazarin. — Est assidu à l'Assemblée des pairs, II, 341. — Est arrêté, 534.

Autichamp (M. d'). Est membre du conseil de la guerre, II, 190. — Proteste contre le déplacement de l'armée pour de nouvelles garnisons, 237. — Est dénoncé comme coupable de lèse-nation par la commune de Paris, 404. — Son secrétaire est arrêté, 512.

Avaray (le marquis d'). Gouverneur de Neufchâteau en Lorraine, I, 564.

Avaux (l'abbé d'), sous-précepteur du Dauphin. A réussi dans l'éducation du comte de Chinon, fils du duc de Fronsac, II, 101.

Avis au public. Pamphlet contre M. Necker, I, 537.

Avocats (l'ordre des) de Paris. Est en grande division avec les avocats généraux au Parlement, I, 102.

Ayen (duc d'). La Reine veut, dit-on, procurer la survivance de sa compagnie aux gardes au duc de Polignac, I, 340. — Oncle de La Fayette, paraît devant la Reine en cocarde blanche, II, 492.

Aymar (Jacques), fameux empirique, I, 495.

B.

Bacchois (M.), lieutenant criminel. Son animosité contre M. Le Maître, II, 5.

Bailly (M.), président du tiers état. Est sans influence et sans énergie, II, 361. — Reçoit à l'hôtel de ville une procession d'habitants du faubourg Saint-Antoine, 385. — On se plaint de sa hauteur, 409. — Mécontentement général contre lui, 412. — Conduit le Roi, la Reine et le Dauphin aux Enfants trouvés, 423. — Il est question de lui comme gouverneur du Dauphin, 523. — Ne sera pas réélu, 435. — Interroge le Roi comme membre du comité des recherches, 437. — Est reçu froidement aux Tuileries, 448. — Détail circonstancié d'un projet d'enlèvement du Roi, qui lui est révélé par une lettre, 476. — Le Roi lui tourne le dos, 479. — Demande à l'Assemblée nationale une loi de police et une prison d'État, 484. — Motions au Palais-Royal, où l'on demande sa tête, 503. — Guerre sourde que lui fait le parti orléaniste, 505. — Est menacé de la lanterne, 509. — On lui reproche son aveugle confiance dans son lieutenant et son secrétaire, M. Boucher, 509. — Trouve une potence plantée devant sa porte, 522. — Est proscrit par les *tyrannicides*, 539.

Balandin (le marquis de), chef d'escadre. Extraits d'une lettre de lui au marquis de Saint-Simon, II, 407.

Balbi (la comtesse de). La comtesse de Hautefort, dame pour accompagner *Madame*, donne sa démission, de dépit de la voir nommer dame d'honneur, I, 343. — On construit un jardin anglais pour elle au Luxembourg; est à la fois favorite de *Monsieur* et de *Madame*, 573. — A l'appartement du duc d'Orléans à Versailles, 614. — Excite la jalousie de *Madame*, II, 58. — *Monsieur* admire ses beaux cheveux, 58. — Une intrigue la rappelle à Paris; son influence sur *Monsieur*, 402. — Est attendue; elle ne logera pas au Luxembourg, 408. — Est de retour; ses intrigues, 418. — Est partie pour Londres, 475. *Monsieur* est arrêté par le peuple au sortir de chez elle, 508.

Barbaroux (M.). Dispose des quinze cents fédérés marseillais, II, 627. — Travaille de concert avec Roland, 627.

Barcelo (don), amiral espagnol. Sa conduite équivoque comme allié, I, 392.

Barentin (M. de), premier président de la cour des aides. Aura les sceaux, II, 289. — Les parlementaires sont mécontents de son élévation, 290. — On lui prête M. Turgot comme adjoint, 329. — Est dénoncé comme coupable de lèse-nation par la commune de Paris, 404.

Bariatinski (le prince de), envoyé de Russie. Part de Paris, où il doit plus de cent mille écus, I, 309.

Barmond (abbé de). Est, dit-on, le prétendu aide de camp de La Fayette, qui a délivré M. de Bonne-Lavardin, II, 468.

Barnave (M.). Caricature contre lui, II, 427. — Fait la motion de remettre M. de Calonne à la tête des finances, 432. — Est inspiré par Mirabeau, 432. — Sera compris dans l'information relative aux journées d'octobre, 439. — Forme un schisme dans le parti patriote, 450. — Partisan du duc d'Orléans, 464. — Pourrait bien en avoir reçu de l'argent, 467. — Une dame de la cour lui dénonce les mouvements réactionnaires dirigés par la Reine, 470. — Est détesté par la cour, 474. — A été, dit-on, payé par les Anglais; réponse que lui fait le Roi, 480. — Ses plans tendent à la République, 519. — Sa conduite dans l'affaire des colonies, 528. — Bruit de sa capitulation avec la cour, 529.

— Protége M. de Montmorin, 539. — On lui prête le projet de retarder la nouvelle législature, 543. — Veut être ministre, 544. — A le plus profité de sa place et de ses talents; a reçu de tous les partis; bruit de son mariage fait avec une créole opulente, 554. — Est insulté par le peuple, 568. — A changé de parti depuis Varennes, 609.

Baron (M.), procureur général de la sénéchaussée de Lyon. Est arrêté et emprisonné, II, 278.

Barras (M. de). Son duel avec M. Du Mesnil-Durand, I, 604.

Barré (M.), capitaine de la garde nationale. Est décoré de la croix de Saint-Louis pour avoir servi de monture au Dauphin; plaisanteries et caricatures à ce sujet, II, 584.

Barry (madame *Du*). Madame Cabouet de Villers a été liée avec elle, I, 37. — L'empereur Joseph II la rencontre à Luciennes et se montre fort galant pour elle, 61. — Est accouchée d'un garçon, 68. — M. de Maupeou cherche à la supplanter, en donnant une autre maîtresse à Louis XV, 249. — Protectrice de M. de Baffault, 289. — On la dit mariée à son coiffeur, 301. — M. Radix de Sainte-Foy obtient par son canal le remboursement de sa pension, 383. — Le Roi Louis XV s'approprie trois millions économisés par M. de Monteynard pour lui acheter une terre; l'affaire manque; l'argent est porté au Trésor royal, et on en sert la rente à la comtesse; son beau-frère l'envoie, avec sa femme, solliciter le contrôleur général; il se brouille avec elle, 555. — Un collier à elle jadis destiné est acheté à Bœhmer sous le nom de la Reine par madame de la Motte, avec la caution du cardinal de Rohan, 585. — Son interrogatoire amusant dans l'affaire du Collier, 617.

Barry (le comte Guillaume *Du*), mari de la fameuse madame Du Barry; sa mort, I, 29.

Barry (le vicomte *Du*), fils du comte Jean. Est tué à Bath par le comte de Rice, Irlandais, I, 247.

Barry (le comte Jean *Du*), dit *le Roué*. Son fils est tué en duel par le comte de Rice, Irlandais, I, 247. — Se fait descendre des Barrymore d'Irlande, 311. — Curieux détails sur ses dernières intrigues, 554. — Se nomme maintenant le comte de Serres; veut avoir trois millions du Roi, 555. — Décoche au contrôleur général la visite de sa belle-sœur et de sa femme; se brouille avec la comtesse du Barry, 555. — Avis amical qu'il reçoit de M. de Breteuil, 555. — Dirige une tentative réactionnaire à Toulouse, II, 511.

Barrymore (lady). Meurt à trente ans d'une maladie de poitrine, I, 311. — C'est de cette famille d'Irlande que Du Barry, *le Roué*, se faisait descendre, 311.

Bart (Jean), fameux marin. Était sorti de la classe marchande de la marine, I, 171.

Barthélemy (peintre). M. d'Angirviller le charge de restaurer les peintures du palais de Fontainebleau, II, 61. — Tableau de cet artiste qui empêche le Roi et la Reine d'aller visiter le salon du Louvre, II, 193.

Basoche. Arrêt de son burlesque tribunal, II, 174. — Les clercs de procureur qui le composent tombent sur la police, 175. — Brûle en cérémonie l'arrêt du Conseil qui casse l'arrêté du Parlement du 3 mai 1788, 255.

Baudoin (M.), maître des requêtes. Fait faillite; est mis à la Bastille, I, 295.

Baudry (M. Taschereau de). Est assassiné par son frère et sa maîtresse, II, 102.

Baumé, membre de l'Académie des sciences. Est envoyé en Bretagne pour y examiner la qualité du tabac des fermiers généraux, I, 551. — La trouve viciée et dangereuse, 551.

Bavière (Électeur de). La nouvelle de sa mort met tous les politiques en mouvement, I, 129. — S'accommode avec l'Empereur et sa mère, 133.

Bazire (M.). Membre du comité de surveillance, II, 564. — Aboyeur jacobin, 595. — Est maltraité par un garde national, 611.

Bazire (madame). Admise d'abord au

Temple, est séparée du Roi et de la Reine, II, 617.

Beaudeau (l'abbé), Chancelier du duc de Chartres, I, 515. — Le public applaudit à son remplacement; détails sur ses intrigues et cause de sa disgrâce, 614.

Beaujolais (le duc de), fils du duc d'Orléans. Est aristocrate, II, 520. — Monte la garde au Palais-Royal, 540.

Beauion (M.). Est fort mal, II, 67.

Beauharnais (la comtesse de). Remplace M. Doat par M. du Laus de Boissy, I, 330.

Beaumarchais. S'est fourré dans les affaires politiques; se rend au Havre; y est honoré comme auteur comique, I, 3. — Sa mésaventure maritime, 4. — La frégate *l'Amphitrite*, expédiée par lui, revient à Nantes; choix singulier qu'on a fait de lui pour une opération de ce genre, 11. — *L'Amphitrite* repart pour sa destination, 13. — Les armements entrepris par lui, tacitement autorisés par les ministres, sont ignorés du Roi, 16. — Veut envoyer des secours de toute espèce aux Américains; est le *garcon major* de M. Franklin, 18. — Le grand conseil proteste contre sa justification imprimée, 19. — M. du Coudray présente un mémoire contre lui, 27. — Réplique à M. du Coudray, 29; a gagné un million avec *l'Amphitrite*, qu'il a équipée en société, 119. — Porte plainte à M. de Vergennes contre la chevalière d'Eon, 139. — Reçoit avis de la victoire du comte d'Estaing sur l'amiral Byron, 223. — Fait le commerce de la conversion en écus des piastres gourdes, 247. — Un vaisseau neuf, construit, équipé et chargé à ses dépens, saute en l'air au moment où il saluait son propriétaire, 263. — Fièvre que cause cet accident à Beaumarchais, 264. — Le Roi fait prendre de ses nouvelles, 264. — Surprend dans le cabinet de lord North et révèle au ministère français un plan d'opérations, 264. — Malgré ses sublimes projets, la guerre n'est pas heureuse pour nous, 265. — Après avoir été au faîte de la fortune, est à la veille d'une catastrophe; son papier est en discrédit, 293. — M. de Sartines le protége, 293. — Ennemi reconnu de M. Necker, est indirectement sauvé par lui de la culbute, 325. — Cabale avec quelques autres pour faire suspendre la représentation de la *Réduction de Paris*, préférée à leurs pièces, 343. — L'archevêque de Paris se plaint de son prospectus de son édition des *Œuvres* de Voltaire, 367. — Est protégé par de grandes dames, 367. — Larmes forcées de son édition de Voltaire, 372. — Réfute les Mémoires de M. Necker; se fourre partout, comme son page, 529. — L'a échappé belle; a failli aller à la Bastille; la protection du comte d'Artois l'en préserve, 542. — Enfermé à Bicêtre pour offense à *Monsieur*, 544. — Sa détention ne dure que cinq jours, 545. — Détails sur les causes de son incarcération, 546. — On l'attribue à M. Suard, qui a excité *Monsieur*, 546. — Le Roi le dédommage généreusement, 547. — C'est *Monsieur* qui a été l'instigateur de Suard contre lui; motifs de l'aversion de *Monsieur*; mot du Roi en révoquant la lettre de cachet qui l'incarcérait, 550. — Vraie cause de sa détention; sa querelle avec M. de Breteuil à propos de la préface de *Figaro*; pense à s'expatrier, 551. — Est renfermé chez lui et ne veut voir personne, 560. — Le comte d'Artois prend vivement sa défense auprès du Roi, 560. — Le Roi fait arrêter la vente de ses éditions de Voltaire à bon marché, 573. — Représentation du *Barbier de Séville* à Trianon, 583. — Sollicite des lettres de cachet contre ses ennemis, II, 66. — Son acharnement contre l'abbé de Bouillon, qu'il croit auteur d'une *Vie de Beaumarchais*, libelle dirigé contre lui, 66. — Epigramme contre Mirabeau, qui lui est attribuée, et réponse de ce dernier, 137. — Bruit que fait son affaire avec M. Kornmann, 148. — Couplets sur ce procès et son opéra de *Tarare*, 149. — Critique de cette pièce, 149. — Autre couplet et épigramme,

150. — Épigramme sur son mémoire contre M. Kornmann, 153. — On le dit décrété de prise de corps, 155. — Scène d'une de ses orgies avec M. Le Noir, 159. — Épigramme sur sa réponse à M. Kornmann, 163. — *Tavare* et Kornmann sont oubliés, 166. — Les avocats refusent de signer son nouveau mémoire, 273. — Fait afficher 20,000 livres pour celui qui prouvera qu'il est un accapareur, 313. — Les diverses assemblées du faubourg Saint-Antoine demandent la démolition de la maison qu'il y a fait bâtir, 350. — Est mis en prison comme accapareur, 373. — Mentions scandaleuses qui le concernent dans le *Livre rouge*, 419.

Beaumont (M. de). Désigné pour le conseil des finances, I, 73.

Beaumont (le prince de), fils du prince de Tingry. Remplace le chevalier de Luxembourg, I, 123.

Beaumont (M. de), neveu de l'archevêque de Paris de ce nom. S'empare de la frégate anglaise *l'Alerte*, I, 196. — S'empare de la frégate anglaise *le Fox*, 219. — Est présenté au Roi et fait capitaine de vaisseau, 223. — Se fait opérer de la pierre, 223. — Mot du frère Côme en le sondant, 227. — Sa mort, 570.

Beaumont (madame de), fille de M. de Montmorin. A des liaisons intimes avec l'abbé Louis, II, 610.

Beaurecard (l'abbé de). Son œuvre ridicule et bizarre contre les protestants, II, 211.

Beaurecard (mademoiselle). Tient un tripot; est décrétée par le Parlement, II, 326.

Beausset (M. de). Commandera l'escadre de Gibraltar, I, 439. — Président du conseil de marine, 246.

Beauvau (le prince de). Son propos sur la Corse et la prévoyance du duc de Choiseul, I, 482. — Sera maréchal de France, 523. — Est hostile à M. de Calonne, 563.

Beauvau (le marquis de). Défenseur de la nation et héros patriote à l'assemblée des notables, II, 119. — Son acharnement contre M. de Calonne, 122. — Refuse d'appliquer en Provence les ordres rigoureux de la cour, 269. — A une scène avec l'archevêque de Sens, 270. — A une explication devant le Roi avec lui, 271. — Aura la guerre, 374. — Sera le conseil du Roi, 377.

Bec-de-Lièvre (M. de). Est fait prisonnier aux Tuileries, II, 510.

Bedford (lord). Un bal est chez lui le rendez-vous des réactionnaires, II, 512. — Est vu de mauvais œil par le peuple, 513.

Belboeuf (le chevalier de). Agent d'un complot d'enlèvement du Roi, II, 476.

Belgiojoso (le comte). Accompagne Joseph II en France, I, 50.

Bellecombe (M. de). Gouverneur de Pondichéry, I, 371. — Va prendre le commandement de nos forces de terre dans l'Inde, 584. — Le Roi d'Espagne lui envoie son portrait, 584.

Bellegarde (M. de). Trois lettres de sa femme au maréchal de Biron disculpent son mari et son coaccusé, I, 36. — La Reine persuade le Roi de son innocence, 46. — Cassation de son jugement et renvoi devant le Parlement de Nancy, dus à la Reine, 83.

Bellegarde (madame de). Tombe évanouie aux pieds de la Reine, I, 54.

Belle-Isle (le maréchal de). Un mémoire présenté jadis par lui au cardinal de Fleury fait grande impression sur le Roi, I, 374. — On songe à faire revivre son plan de 1759, 376.

Belle-Poule, frégate française. Est attaquée par une frégate de l'escadre de l'amiral Byron, I, 180. — Parvient à s'échapper, 180. — Un courrier est expédié à Brest pour faire sortir l'escadre française au-devant de l'anglaise, 183. — Un courrier est envoyé à Londres pour demander des explications sur les causes et le but de l'acte offensif commis vis-à-vis de *la Belle-Poule*, 183. — M. de Maurepas montre beaucoup d'humeur de cette affaire, 185. — Anecdote du bal offert par

le duc de Chartres, à Brest, aux officiers de *la Belle-Poule*, 189.

Belzunce (le chevalier de). Son duel avec le comte de Durfort, II, 9. — Sa cause futile, 10.

Belzunce (le comte de). Est renvoyé à son régiment pour inconduite, II, 101.

Belzunce (madame de). Un mot sur son compte cause un duel entre le comte de Belzunce et le comte de Durfort, II, 10.

Benoist (M. de). Ministre de la cour de Berlin à Varsovie, I, 137.

Bercy (M. de). Est nommé troisième garde du Trésor royal, II, 224.

Bergasse (M.), avocat. Singulière pièce qu'un épicier lui vend pour son mémoire, II, 158. — Fable satirique sur lui, 161. — Sera l'orateur démagogique des Lyonnais aux Etats généraux, 291. — Marseille le dispute à Lyon, 291. — Offre à madame Kornmann de chanter la palinodie à son sujet, 331. — Propose de constituer les Etats généraux sur le modèle du Parlement d'Angleterre, avec deux chambres, 335. — Tombe évanoui en entendant l'arrêt dans l'affaire Kornmann; est élu député par le bailliage du Forez, 345. — Est recherché par Necker, 348. — Refuse, dit-on, son mandat aux Etats généraux, 350. — Agent d'un complot d'enlèvement du Roi, 476.

Bergeret de Preuille (M.). Son fils perd treize mille louis au jeu chez M. de Genlis, I, 367.

Bergier (l'abbé). La Reine le prend pour confesseur, II, 219.

Bernard (abbé). Précepteur du fils de madame de Sabran; est arrêté, II, 87. — Fabriquait des libelles, 90.

Bernard (M.). Ci-devant directeur général des postes prussiennes, I, 302.

Bernard (abbé). Est arrêté, II, 383.

Bernis (le cardinal de). M. de Maurepas le désigne au Roi pour successeur, I, 13. — Goût de M. de Maurepas pour lui et préventions de Louis XVI contre lui, 64. — Bruit de son retour au pouvoir, 66. — Doutes sur son rappel, 71. — Les créatures de M. de Sartine préfèrent ses chances aux siennes, 174. — Sa nièce revient à Paris; est très-bien reçue de Leurs Majestés, qui causent volontiers avec elle, 178. — Son neveu, l'abbé, reviendra bientôt en qualité de son coadjuteur pour l'archevêché d'Alby, 178. — La princesse de Santa-Cruz passe pour être sa maîtresse, 178. — Écrit que le Pape est très-affaibli et tourmenté, 242. — Va recevoir des instructions à propos des vues de l'Autriche sur l'Italie, 457. — Ses mémoires font sensation à Versailles, 464. — Annonce à M. de Vergennes le départ du Pape pour Vienne, 469. — Candidat à la succession de M. de Vergennes, 106. — Entrera, dit-on, au conseil, 295. — A refusé de présider le clergé aux Etats généraux, 297. — A dissuadé le Pape d'accepter la Constitution civile du clergé, 538.

Bernis (la vicomtesse de). Nièce du cardinal, dame du palais de Madame Victoire, a du mérite et de l'esprit; cause avec le Roi, I, 178. — Amuse *Mesdames* de ses anecdotes d'Italie, 180. — Ne veut pas prêter le serment, 514.

Bernis (l'abbé de), neveu du cardinal. Sera son coadjuteur pour l'archevêché d'Alby, I, 178.

Berthier de Sauvigny, intendant de Paris. On met sa maison sur le compte du Roi pour en faire l'intendance, I, 554. — Est commis par le Roi à l'examen des registres du Parlement de Bordeaux, II, 60. — M. Lambert sera son digne successeur, 286. — Intendant de Paris; est massacré par le peuple, 373. — On recherche ses assassins, 391. — Son fils est fait prisonnier aux Tuileries, 510.

Bertin (M.). Ministre d'Etat. Le Roi le fait asseoir au conseil avant M. d'Ossun, I, 130. — Est malade, 251.

Bertin (M.), trésorier des parties casuelles. Reçoit l'ordre de rendre ses comptes, I, 246. — A tripoté avec Louis XV, 247. — Requête du sieur Le Seurre, accusé par lui, contre lui, 444. — Détails sur cette

affaire, 444-445. — M. le baron de Senef achète sa survivance, II, 114.

Bertin (mademoiselle), marchande de modes de la Reine. Marie-Antoinette, ayant gagné sept mille louis au jeu de Mably, acquitte sa facture, I, 338. — Citée, II, 13. — La cour d'Espagne réduit son mémoire comme exagéré, 21. — Jette les hauts cris: son mot sur son *travail* avec la Reine, 22. — Met en vogue les chapeaux *au cardinal*, 31. — Plaisanterie que lui fait la Reine, 171.

Besance (M. de), maître des requêtes, chef des nouvellistes. Le Roi se moque d'une aventure qui lui arrive, I, 504.

Besenval (M. de). Part qu'il a eue à l'élévation de M. de Ségur, I, 362. — Est tout-puissant au ministère de la guerre, 363. — M. de Ségur lui donne le commandement en second de l'armée de Paris, 444. — On veut le nommer colonel des Suisses et Grisons, 524. — A une scène avec M. de Ségur à propos de M. de Caraman, II, 58. — Est prisonnier à Brie-Comte-Robert, 385. — Ami de M. Necker; se tirera d'affaire, 400. — Est dénoncé comme coupable de lèse-nation par la commune de Paris, 404. — Son procès est pendant au Châtelet, 407. — Sera sauvé par l'affaire Favras, 417. — Sa monstrueuse procédure lasse les honnêtes gens, 418. — Est renvoyé absous, 419. — Est passé, dit-on, en Angleterre, 424. — Le supplice de Favras l'a sauvé, 428. — Les poissardes vont le féliciter, 429. — Est resté à Paris; y meurt, 531. — Est mort assisté par un prêtre jureur, 532.

Béthune (M. de). Le duc de Chartres doit lui acheter sa charge de colonel général des dragons, I, 242.

Bidermann, banquier. Les ministres veulent que Dumouriez dépose chez lui ses fonds secrets, II, 602.

Billaud-Varennes. Est signalé par Péthion comme ayant présidé en écharpe aux massacres de septembre, II, 630.

Billet d'enterrement du clergé de France. Placard satirique, II, 401.

Billy (le comte de). Est enfermé à l'Abbaye, II, 398.

Biron (le maréchal de). Va payer les dettes de M. de Lauzun, I, 24. — Lettres de madame de Bellegarde à lui adressées, 36. — Sa joie des compliments de l'Empereur, 56. — Proteste martialement contre un propos attribué à lord Sandwich, 123. — Déguisé en *Druide*, à une fête chez la Reine, 246. — Va honorer à Saint-Ouen la disgrâce de M. Necker, 399. — Est à la tête de l'armée de Paris, 444. — Est fort maltraité de la goutte, 535. — Est malade, 553. — Est en danger, 556. — Est mécontent de la corvée de garder le Parlement, II, 256. — Est invité par le Parlement à se trouver à l'assemblée des pairs pour y expliquer sa conduite, 290. — Sa mort; sa femme refuse de le voir à son lit de mort, 300.

Blair (M. de), intendant d'Alsace. Désigné pour la place de prévôt des marchands, II, 71. — Soixante paysans viennent d'Alsace porter plainte contre lui, 80. — M. Le Pelletier de Morfontaine est désigné pour le remplacer, 83.

Blanchard. Etudie l'art de *voler* dans la caisse de l'abbé de Vienne, I, 488.

Bleton. Fameux empirique et charlatan, I, 495.

Blot (madame de). Est la sultane favorite de M. de Castries, I, 342.

Boehmer, joaillier du Roi de Pologne, de madame Du Barry, mari de la fameuse mademoiselle Renaud, est fait joaillier de la couronne, à la recommandation de la Reine, I, 548. — Monte pour la Reine des boucles d'oreilles de 800,000 livres, 562. — Vend à madame de la Mothe, sous la caution du cardinal de Rohan, un collier pour la Reine, 585. — Est mis à la Bastille, 587.

Boiscelin (l'abbé de). Surpris en flagrant délit avec madame de Cavanac, I, 365. — L'évêque d'Autun lui refuse un bénéfice, 378. — (Voir *Archevêque d'Aix*.)

Bois-Chalet (M. de), premier président de la cour des aides. Revendique, pour ce corps, l'honneur d'avoir demandé les États généraux des 1775, II, 314.

Boissy (M. *Du Laus de*). Remplace Dorat auprès de la comtesse de Beauharnais, I, 330.

Bonnay (le marquis de). Arrive de Coblentz. — Embarras du Roi à sa vue, II, 561.

Bonne-Savardin (M. de). Négociateur du complot Maillebois, II, 462. — Est arrêté dans la voiture de l'abbé de Bermond, 463.

Bonnier (M. de). Le Parlement interdit la publication de son mémoire en faveur du cardinal de Rohan, I, 616.

Bonnières (M. de). Est allé rejoindre le comte d'Artois, II, 533.

Borde (M. *De la*). Fermier général, I, 336. — Ancien banquier de la cour; a acquis des richesses immenses dans l'agiotage des monnaies, 247. — Aura la direction du Trésor royal, II, 177. — La refuse, 178. — Sera avec M. de Savalette de Lange, seul trésorier du Trésor royal, 245. — Dénoncé comme accapareur, 308. — Placard contre lui, 330. — A une immense fortune, 557.

Borde (M. de La), officier. Assassine M. du Château, son camarade, I, 162. — Est jugé et exécuté à mort, pendant que sa femme obtient pour lui le brevet de colonel, 163.

Bordier (M.). Est exécuté à Rouen, II, 383.

Boucher (M.), secrétaire de Bailly. Son empire sur lui et sa morgue, II, 409. — Sa conduite dépopularise Bailly, 435. — Est cause de l'impopularité de Bailly, 509.

Bouffelers (le chevalier de). Sonnet de lui sur des bouts-rimés bizarres, I, 422. — Vers sur la première messe de l'abbé Petit, 545. — Serait, dit-on, le coopérateur de la fabrique de libelles de l'abbé Bernard; on parle de l'arrêter, II, 90.

Boucainville (M. de). Guéri d'un sarcocèle qui l'empêchait de servir, il épouse mademoiselle de La Rochefoucauld, I, 347. — Est mis aux arrêts; refuse sa grâce, 434. — A pour lui, contre M. de Grasse, M. d'Estaing et le duc de Chartres, 438. — Ses différends avec M. de Grasse, 485-486. — Ses amis obtiennent le conseil de guerre contre M. de Grasse, 498. — Cabales dans son affaire avec M. de Grasse, 507. — Son beau-père est condamné par un conseil de guerre, 520.

Bouillé (le marquis de). Surprend l'île de la Dominique, I, 232. — Est fait maréchal de camp et grand-croix de Saint-Louis, 232. — M. de Grasse se plaint de lui, 420. — Agira aux îles du Vent, 478. — Son génie, 481. — Le Roi le réconcilie avec M. d'Estaing, 499. — On va suivre son plan, 514. — Compétiteur redoutable du comte d'Estaing; ne veut pas servir avec lui, 521. — Est, à l'assemblée des notables, du parti conservateur, II, 119. — La Fayette fait son éloge, 471. — La nouvelle de son sanglant triomphe excite la fermentation à Paris, 471. — L'Assemblée lui vote des remerciments, 472. — S'est, dit-on, rendu incognito à Saint-Cloud, 472. — Reçoit la commission de fortifier les frontières, 473. — Aura, dit-on, le commandement d'une armée sous Paris, 475. — Est incognito à Saint-Cloud, 475. — Est chargé par les commissaires envoyés à Nancy, 478. — Il arme sur le commandement qui lui est donné aux frontières, 488. — La Reine place ses créatures auprès de lui, 491. — Sa lettre étrange à l'Assemblée nationale, 535. — Plusieurs voix votent pour lui comme gouverneur du Dauphin, 537. — Sa lettre aigrit les esprits contre le Roi, 537. — Son nom est biffé de la liste des candidats à ce poste, 539. — A seul discuté avec M. de Breteuil le plan d'évasion de la Reine, 540.

Bouillé (le chevalier de), neveu du précédent. Apporte au Roi la nouvelle de la conquête de l'île de la Dominique, I, 232. — Est fait colonel; a la croix de Saint-Louis et une pension, 232.

Bourbon (abbé de). Beaumarchais, le soupçonnant auteur d'un libelle contre lui, le fait garrotter et conduire devant le ministre, qui lui rend la liberté, II, 66. — M. d'Eprémesnil prend sa défense, 66.

Bourbon (le duc de). Jugement de son grand procès avec le comte de La Tour d'Auvergne, I, 215. — Emprunte aussitôt sur le duché de Château-Thierry, qui lui est rendu, un million pour combler de présents mademoiselle La Guerre, 215. — Le Roi l'exile dans ses terres, 215. — Epouse mademoiselle de Bonastre, II, 356.

Bourbon (l'abbé de), fils naturel de Louis XV et de mademoiselle de Romans. Les princes du sang prient le Roi de ne le reconnaître pour prince que lorsqu'il sera entré dans les ordres sacrés; ses sœurs de père, I, 17.

Bourbon (le duc de). Appelle en duel le comte d'Artois, I, 147. — Détails sur le combat, 149. — Est applaudi à la Comédie française, 149. — Est disculpé par le comte d'Artois dans sa lettre d'excuses au Roi, 151. — Son père veut l'initier au service militaire, 174. — Joue un rôle dans un proverbe de sa femme où il est joué; honore parfois de ses caresses la demoiselle Michelot, 334. — Se reconnaît le père de l'enfant de mademoiselle Michelot, 337. — Veut le légitimer, 340. — Va se séparer d'avec sa femme, 344. — La séparation est consommée, 349. — Le curé de Saint-Maur refuse le pain bénit de mademoiselle Michelot, sa maîtresse, 410. — Se bat en duel contre un grand d'Espagne, qui a mal parlé du comte d'Artois, 511. — Bruit de son exil de la cour, II, 49. — Va à l'assemblée des pairs, opposés à l'édit des protestants, 206. — Présente un mémoire au Roi contre les prétentions du tiers état, 312. — Est hué à Pont-Sainte-Maxence, 339. — On crie un prétendu duel de lui à Londres avec le duc d'Orléans, 402. — Instrument de la réaction en Piémont, 449.

Bourbon (la duchesse de). A été courtisée par le comte d'Artois, I, 146. — Congédie madame de Canillac, 147. — Sa querelle au bal de l'Opéra avec le comte d'Artois, 147. — Le Roi ordonne au comte d'Artois de lui faire des excuses, 147. — En demande également à la duchesse, 147. — Est fort animée, 148. — Assiste à la représentation d'*Irène*, le jour du duel de son mari et du comte d'Artois, 149. — Sa porte est refusée au duc de Chartres; pourquoi, 150. — A inspiré, dit-on, au Roi plus que de l'amitié, 263. — Reçoit, au moment de partir pour Chantilly, une lettre de son mari qui l'en dispense, 331. — Va se plaindre à son père, le duc d'Orléans, à Sainte-Assise, 331. — Le Roi ne veut pas se mêler de son affaire; proverbe cause de la brouillerie, 334. — Arrangement dos à dos, ménagé entre elle et son mari par le duc d'Orléans, 340. — Va se séparer d'avec son mari, 344. — Sa séparation est consommée, 349. Est toujours à Sainte-Assise; vient voir son fils à Paris, 358. — Demeurera au Palais-Royal, 358. — Fait de la musique aux soupers de la comtesse d'Ossun, où vient la Reine, 607. — Sa part, dans la succession du duc d'Orléans, est de quatre millions, 610. — Son frère, le duc d'Orléans, veut partager également avec elle la succession de leur père, 611. — Achète 600,000 livres l'hôtel d'Evreux, payé 1,100,000, II, 156. — Se réconcilie avec son mari et achète l'hôtel Beaujon, 214.

Bourbon (princesse de). Conduit en Naïade, dans une gondole, le comte du Nord, I, 485.

Bourbon (madame de). Le Roi la nomme abbesse de Remiremont; son compliment à cette occasion, II, 49. — A 12,000 livres de pension sur l'abbaye de Corbie, 229.

Bourbon (mademoiselle de). On parle de son mariage avec le duc de Bragance, I, 127.

Bourbon (l'abbé de). Aura l'abbaye de Saint-Germain, I, 105. — Se retire au séminaire, par suite des désordres

de sa mère, 365. — Meurt à Naples de la petite vérole, II, 122.

Bourbon-Busset (M. de), mari de mademoiselle de Boynes. Mène une vie scandaleuse; le Roi le fait enfermer à Doullans, I, 564.

Bourbon-Crequy (M. de), fils naturel de Louis XV. Le Roi lui refuse une pension, II, 560.

Bourboulon (M.). Ancien premier commis des finances; critique, avec la collaboration de *Monsieur*, le *Compte rendu* de M. Necker, I, 383. — Menacé du baton et obligé de se dérober à l'animadversion générale pour avoir écrit contre M. Necker, 401. — Réfute les Mémoires de M. Necker, 529.

Bourgoine (le chevalier de). Revient des Pays-Bas avec des plans d'accommodement, II, 164.

Bourse. Les actions de la nouvelle Compagnie des Indes y sont enlevées en trois jours; goût croissant de l'agiotage, I, 553-554. — Les actions de la nouvelle Compagnie des Indes montent jusqu'à 12 p. 100 de bénéfice, 557. — Tous les banquiers de l'Europe ont tourné leurs spéculations sur la Bourse de Paris, 577. — Les effets nationaux y baissent de 10 p. 100; une grêle de coups de canne punit les courtiers, 572.

Bouteville (le duc de). Sa mort, I, 550.

Boutin (M.). Cascade d'influences féminines qui le porte au poste de trésorier de la marine, I, 342.

Bouvard, médecin. Tue le comte d'Eyck, ministre de Bavière, I, 106.

Boyer (M.). Mystificateur fieffé, I, 501.

Boys (abbé). Est enfermé à l'Abbaye, II, 398.

Bragance (le duc de). Est très-fêté à la cour, I, 127. — On parle de son mariage avec mademoiselle de Bourbon, 127. — Reçoit du Roi et de la Reine de Portugal l'invitation de revenir à leur cour; est réintégré dans son rang et ses honneurs, 184. — Dîne avec Franklin chez le duc d'Aranda, 188. — Tous les princes de cette maison meurent par les jambes, 223. — Rentre en Portugal, 230.

Brancas (le duc de). Procès qu'il soutient à l'occasion du domaine de Lauraguais, I, 228.

Bref du Pape portant réunion de l'ordre de Saint-Antoine à celui de Malte, I, 98.

Breteuil (le bailli de). Ambassadeur de Malte, I, 37.

Breteuil (M. de). M. de Vergennes se débarrasse de lui, I, 39. — Partagera peut-être le discrédit du duc de Choiseul, 64. — On parle de le rappeler de Vienne, 353. — On lui a expédié un courrier, 354. — Rend un compte inquiétant des dispositions de l'Empereur, 407. — Ses dépêches sont l'objet de fréquents comités entre les ministres, 453. — Écrit qu'il y a beaucoup de mouvement dans les États de l'Empereur, 470. — A ordre de revenir sur-le-champ, 520. — S'allie avec M. de Castries contre MM. de Vergennes et de Calonne, 544. — Sa querelle avec Beaumarchais, à propos de la préface de *Figaro*, 551. — Réprimande sévère qu'il adresse au comte Du Barry, 555. — Projet de mariage entre sa petite-fille, mademoiselle de Matignon, et le comte Armand de Polignac; comment il échoue; se brouille avec madame de Polignac, 556. — Forme un parti au ministère avec M. de Castries, 560. — Reçoit mal l'abbé de Montesquiou, député du clergé, 568. — Présente au Roi une liste de six candidats à la place de lieutenant de police, 576. — Se rend à Passy pour terminer l'affaire de la transaction du duché-pairie de l'archevêque de Paris sur le château de la Muette, 581. — Fait une perquisition dans les papiers du cardinal de Rohan, 584. — L'accroissement de sa faveur étonne et inquiète M. de Calonne, 590. — Le Roi et la Reine dînent chez lui, 590. — La fête qu'il devait donner au Roi et à la Reine est contremandée, par suite de la mort de la Reine de Sardaigne, 595. — On lui donne pour prochain successeur M. de Sartine, 595. — On lui reproche son acharnement dans l'affaire du cardinal de Rohan,

595. — Le Roi donne à M. de Calonne le château de Bercy qu'il occupait; un libelle violent paraît contre lui, 596. — A de puissants ennemis, 597. — Est en mésintelligence avec M. de Calonne, 597. — S'est un peu remis en selle, 601. — Semble en faveur, 607. — *Les Perroquets de M. de Breteuil*, II, 5. — N'assiste pas au dîner qui suit la présentation à la cour de madame de Staël, 13. — Malgré ses efforts, le conseil des dépêches réhabilite l'administration du cardinal de Rohan aux Quinze-Vingts, 28. — Refuse un arrêt de surséance à M. de Vaudreuil, 36. — La maison de Rohan a juré sa perte, 42. — Va signifier au cardinal de Rohan son exil et lui demander le cordon bleu et la démission de sa charge, 43. — Mot sur son compte, attribué à Cagliostro, 47. — Est mal reçu par le prince de Condé, le duc de Bourbon et M. de Soubise, 49. — Est à sa terre de Dangu, 51. — Protége chaudement un projet pour amener l'eau de quelques petites rivières à Paris, 53. — Fait lire en les défendant des écrits que sans cela on ne lirait pas, 64. — Aspire à remplacer M. de Vergennes; s'écarte, pour cela, du parti de la Reine, 84. — Enjoint à l'abbé d'Espagnac de se démettre de son canonicat, 89. — A de l'ambition, mais répugne aux moyens vils, 95. — Aspire, dit-on, aux affaires étrangères; s'immortalise par l'établissement de quatre hospices, qui vont remplacer l'Hôtel-Dieu, 103. — Gardera, dit-on, le portefeuille; vers à son éloge, 107. — Madame de Matignon, sa fille, est la maîtresse de l'évêque de Pamiers, 117. — Empêche M. de Castries de donner sa démission, 124. — Sa réponse au Roi, à propos de madame de Chabannes, 146. — A le vrai secret de l'intrigue du Collier, 154. — Etrange paquet qu'il reçoit de Londres par l'intermédiaire de madame de Polignac, 165. — Empêche le Roi de sévir contre les Parlements, 167. — Animadversion de l'opinion publique contre lui, 175. — On lui reproche le déploiement de force armée, 176. — Reste aux affaires, 177. — Est d'accord avec l'archevêque de Toulouse, premier ministre, 179. — Réponse qu'il reçoit de M. de Kersalaun dans un interrogatoire, 182. — Voudrait la guerre, avec l'alliance de l'Empereur, 188. — Froid entre lui et M. de Brienne, à propos des retranchements faits dans la maison du Roi, 194. — Mine le crédit de l'archevêque de Toulouse, 199. — Affront qu'il reçoit du duc d'Orléans, 203. — Haine du duc d'Orléans contre lui, 211. — Son impopularité, 218. — M. de Calonne prépare un mémoire foudroyant contre lui, 220. — Reçoit de nouvelles dépositions relatives à l'affaire du Collier, 223. — M. d'Agoult porte plainte contre lui au Parlement, 225. — Est considéré comme chef de la réaction, 245. — Refusera, dit-on, les présents que le Roi veut faire à sa petite-fille, 249. — Les refuse, 251. — Renforce le parti de M. de Lamoignon, 262. — Bruit d'une coalition contre lui de MM. de Brienne et Lamoignon, 265. — A la goutte; veut donner sa démission, 270. — Bruit de son remplacement, 271. — M. de Rulhières est son conseiller, 272. — Quitte son hôtel à Versailles, 276. — Sera chancelier de la Reine, 282. — Est, dit-on, parti pour Vienne, 308. — Bruit de sa rentrée au département de Paris, 311. — Placard contre lui, 330. — Remplace, dit-on, M. de Villedeuil, 347. — Entre au conseil, 349. — Est éconduit, 372. — Est proscrit par le peuple, 373. — S'est échappé en bénédictin, 375. — Est le chef de la réaction à Vienne, 449. — Seul auteur, avec M. de Bouillé, du plan d'évasion de la Reine, 540. — Est mal vu des princes; la Reine le fait agir auprès de Léopold, 541, — Est l'âme des intrigues du palais des Tuileries; veut établir deux chambres comme en Angleterre, 557. — La Reine voudrait lui faire supplanter auprès des princes M. de Calonne, 558. — A eu, à Bruxelles, des conférences avec M. de Mercy,

566. — A enlevé, dit-on, la procédure du collier, 575.

Bretonnières (M. de), conseiller à la grand'chambre. Est cité dans l'affaire le Maître, II, 2.

Brienne (M. de Loménie de), archevêque de Toulouse, puis de Sens, cardinal. M. de Maurepas conseille au Roi de l'introduire au Conseil, I, 106. — Rien n'est encore décidé à cet égard, 107. — S'avance dans la faveur, 536. — On prête à M. Necker le dessein de le donner pour successeur à M. de Vergennes, 538. — L'Empereur propose au Roi de le faire cardinal, 539. — Est dispensé de se trouver aux Etats de Languedoc et mandé en cour, II, 85. — Veut être absolument ministre, 107. — Chef de l'opposition à l'assemblée des notables, 115. — Son élévation est invraisemblable, 134. — Arrivé au ministère, malgré le Roi, par la Reine et l'abbé de Vermond, 137-138. — Appréciations diverses sur son avènement, 138. — Refuse aux notables un état des économies qu'il se propose de faire, 140. — Vifs reproches qu'il reçoit à ce sujet du comité assemblé chez *Monsieur*, 140. — A un projet d'impositions qu'il a communiqué à M. de Vergennes, 140. — On l'accuse d'avoir changé d'opinion depuis qu'il est ministre, 142. — Menace maladroitement les priviléges des maîtres des requêtes, 143. — Cherche à concilier les intérêts du trône et ceux de la nation, 143. — Proposera des retranchements et un nouveau plan d'impositions, 144. — Le maréchal de Ségur ne veut pas aller travailler chez lui, 144. — Son discours de clôture à l'assemblée des notables est d'une éloquence douce et touchante, 145. — Estime le déficit à 140 millions, 146. — Son ministère s'annonce comme le règne des lumières et de la probité, 150. — Arrange tout, dit-on, dans l'affaire du marché secret que madame de Polignac est allée conclure à Londres avec madame de la Mothe, 155. — Prépare de grandes réformes dans la bureaucratie, 156. — Vive opposition que rencontre l'impôt du timbre, 159. — Demandera, dit-on, sa retraite, 159. — Trouve partout des obstacles, 164. — Nommé premier ministre, II, 176-177. — Le duc d'Orléans remet au Roi un mémoire contre lui, 178. — Surseoit à la nomination d'un ministre de la marine, 178. — Profite, pour son ambition, du mémoire même du duc d'Orléans contre lui, 180-181. — Mot piquant sur son élévation au poste de principal ministre, 182. — Dans un voyage à Brienne, a des conférences avec les principaux parlementaires, 183. — Paraît avoir un jugement profond et une grande connaissance des Français, 187. — Est affamé d'honneurs et de richesses; renie les Loménie, 188. — Ne veut pas la guerre, 188. — Ses inconséquences, 190. — Ne s'opposera pas à la publication de la requête de M. de Calonne, 191. — Veut, dit-on, se venger du Parlement et de ses refus d'enregistrement, 192. — Tient ferme dans ses réformes, 194. — Délivrera la France des annates, 197. — Le Pape lui fait proposer le cardinalat, 197. — La reculade des autorités dans l'affaire des Parlements lui a plus nui que le ministère de Richelieu ne lui a servi, 198. — Son mot à M. d'Esprémesnil chez le président le Pelletier de Saint-Fargeau, 198. — Est fortement attaqué par MM. de Castries, de Caraman, Necker, coalisés, et par M. de Breteuil, 199. — Mot à un dîner chez M. d'Aligre, et réponse de ce dernier, 199. — Voudrait avoir la gloire de rendre un état civil aux protestants, 199. — Cherche à se rapprocher du Parlement, 200. — Laisse ses appointements au Trésor royal et abandonne annuellement 60,000 livres sur son abbaye de Saint-Ouen; aura l'abbaye de Saint-Germain des Prés, 201. — Détruit chaque jour un pan de l'édifice de prodigalité de M. de Calonne; sa réponse à mademoiselle Arnould, 205. — Aura le chapeau, 207. — A une mauvaise santé, 208. — Crache le sang, 209. — Est de plus en plus souffrant, 212. — Est con-

damné par les médecins, 212. — Mande la Cour des monnaies et lui enjoint de discontinuer les poursuites à propos d'actes autorisés par le Roi, 215. — Crève un cheval pour empêcher les mesures de rigueur de M. de Breteuil contre les Parlements, 217. — M. de Calonne prépare contre lui un mémoire foudroyant, 220. — Sa santé va de mal en pis, 222. — Se fait donner l'abbaye de Corbie, 223. — Sa maladie a été toute politique, 225. — L'archevêque de Narbonne a des vues sur sa place, 227. — Est archevêque de Sens; est toujours malade, 229. — Travaille sans relâche, malgré les avis de ses médecins, 231. — Dit tout haut qu'il est difficile de répondre au dernier mémoire de M. de Calonne, 231. — Est ressuscité, 232. — Désire la feuille des bénéfices pour attirer le clergé à la tolérance, 233. — Aurait voulu placer sur le siége de Toulouse l'évêque d'Arras, 237. — Veut créer, dit-on, un conseil pour la feuille des bénéfices, 239. — Pare le coup décisif que M. de Lamoignon allait porter au Parlement, 243. — Le duc d'Orléans lui fait une visite, 245. — Sa modération vis-à-vis des Parlements, 245. — Est travaillé par un parti puissant, 245. — A un long entretien avec le premier président du Parlement de Paris, 246. — Est pendu en effigie par une troupe de mutins; caricatures contre lui, 248. — Sa sagesse et sa modération, 250. — Tire d'un coup de filet 600,000 livres aux agents de change, 251. — Scène avec l'évêque de Metz, qui ne veut pas aller à la cour plénière, 258. — Ligué, dit-on, avec M. de Lamoignon contre M. de Breteuil, 265. — A une scène avec le prince de Beauvau, 270. — Est décidément ligué avec M. de Lamoignon contre M. de Breteuil, 270. — A une explication devant le Roi avec le prince de Beauvau, 271. — Demande des gardes au Roi, 272. — Lettre prétendue, pamphlet contre lui, 272. — Le Roi songe un moment à l'exiler, 272. — Brouillé avec M. de Lamoignon, 273. — Va au Trésor royal et à la Bourse, 275. — Occupera l'hôtel du ministre de Paris à Versailles, 276. — Retient M. de Malesherbes au Conseil, 276. — Sera premier ministre et cardinal, 277. — Rétablira les Parlements jusqu'à la convocation des Etats généraux, 277. — Sa retraite, 283. — Est parti pour Brienne, 283. — Aura le premier chapeau de cardinal, 283. — Scène de sa disgrâce; le Roi lui fait de durs reproches, 284. — A la tête troublée; est hué par le peuple, 284. — Est, dit-on, regretté et toujours consulté par le Roi, 284. — A présenté un mémoire au Roi, pour prouver qu'il est utile de se passer de cardinaux; a changé d'avis, 285. — On donne son nom à une maladie, 285. — Cause principale de sa disgrâce, 286. — M. Necker exige qu'il rende compte de sa gestion, 287. — Est dénoncé au Parlement, 291. — Est détesté des poissardes de Paris, 293. — Le Roi continue de le consulter, 293. — A reparu à Versailles; a eu un entretien avec le Roi, 294. — Remplacera, dit-on, le cardinal de Bernis comme ambassadeur à Rome, 295. — Son départ pour l'Italie est retardé; le Roi lui est attaché, 296. — Le sacré collége le voit avec peine entrer dans son sein; le Roi lui accorde six canons pour son château de Brienne, 297. — On le dit parti pour l'Italie, 297. — Est mal accueilli à Nice; ira à Rome, 309. — Doit être à Pise et y avoir reçu le chapeau, 316. — A payé, dit-on, un million le chapeau de cardinal, 321. — Fait bâtir un palais à Nice, 329. — Est gravement malade à Nice, 333. — Sa famille envoie à la Monnaie quinze cents marcs d'argent, 393. — Prête le serment, malgré son frère, 506. — Est refait évêque de Toulouse, 512. — Le Pape lui ôtera le chapeau, 514. — Balance; est piqué de n'avoir pas eu le siége de Paris, 515. — Renvoie la barrette, 516.

Brienne (*l'abbé de Loménie de*). On présume que son frère voudrait en faire l'instituteur du Dauphin, II, 86.

Brienne (le comte de). Son frère lui fait obtenir le gouvernement de Guyenne, II, 157. — Ministre de la guerre; se donne un conseil de guerre, 190. — Est envoyé au camp de Metz, 284. — Se retirera prochainement, 290. — Paraît bien affermi, 294. — A donné sa démission, 297. — Présente lui-même son successeur au Roi, 309. — Refuse la pension de retraite; le Roi lui permet de porter le cordon bleu, 309. — Cherche en vain à empêcher le cardinal, son frère, de prêter serment, 506.

Brionne (la comtesse de). Est mal reçue du Roi, I, 308. — L'empereur Joseph II va souper chez elle, 419. — M. de Choiseul assiste *incognito* au souper donné par elle à l'Empereur, 422. — Fait des démarches au Parlement en faveur du cardinal, 615. — Ces démarches mécontentent la Reine, 617. — Bruit de son exil, II, 4.

Brissac (le maréchal de). Est déguisé en *derviche* à une fête chez la Reine, I, 246. — Raconte l'étonnement naïf du Roi en lisant les motions de Robespierre contre lui, II, 551. — Est peu obéi de la garde qu'il commande, 585. — Fait partie du conseil secret du Roi, 592. — Le Roi pleure son départ; en quels termes il lui fait ses adieux, 600.

Brissot (M.). Ne sera pas élu, II, 549. — Discours de lui qui fait sensation, 555. — Condorcet et lui s'encensent réciproquement, 556. — Veut dénoncer, comme Isnard, le comité autrichien, 595. — Est gagné, dit-on, par Pitt, et passera en Angleterre, 608.

Broglie (M. de), évêque de Noyon. Meurt au moment d'être fait cardinal, I, 99. — L'évêque de Noyon fait son oraison funèbre; mot de Louis XVI à ce sujet, 217.

Broglie (le comte de), frère du maréchal. N'est pas du nombre des officiers généraux appelés à servir avec le maréchal de Broglie, 175. — Mauvaise influence qu'on lui attribue sur son frère, 190. — Aura le bâton de maréchal, 256. — Perd son procès contre l'abbé Georges, 274. — Sera, dit-on, ministre de la guerre, 376.

Broglie (le duc, puis maréchal de). Commandera un corps de 30,000 hommes en Bretagne, I, 136. — Commande 100,000 hommes disposés sur nos côtes; est parti pour la Bretagne: ce choix est fort applaudi, 167. — Est craint, 169. — Ne voit que le Roi, et se tient enfermé, 175. — Tous les officiers généraux sous ses ordres doivent se rendre le 1er juillet à leurs postes, 180. — Est mécontent du refus de placer son frère auprès de lui; mauvaise influence attribuée à ce frère, 190. — Fortifie les côtes de Bretagne et de Normandie, 193. — Est encore à Versailles, attendant ses derniers ordres, 198. — Reconnaît que notre militaire est en très-mauvais état, 226. — Le Roi, mécontent des désordres du camp de Saint-Gabriel, laisse sans réponse une lettre du maréchal, 231. — Pour le gagner au bâton du futur maréchal de Maillebois, on le donnera aussi à son frère, 256. — Le Roi lui donne le commandement général des troupes sur nos côtes, 363. — Est ami du duc de Choiseul, 363. — Sa nomination renouvelle le bruit d'une descente en Angleterre, 365. — Commandera l'armée d'Alsace, 533. — Son conflit avec le maréchal de Ségur, 541. — Boude le ministre de la guerre, 572. — Son fils se meurt des suites d'un coup d'épée, II, 15. — Dispute à l'archevêque de Bordeaux la présidence d'un bureau des notables, 304. — Est, dit-on, ministre de la guerre, 349. — On parle de lui pour le ministère de la guerre, 362. — Est envoyé à Metz, 372. — Est proscrit par le peuple, 373. — A failli être pris et décapité à Verdun, 375. — Est dénoncé comme coupable de lèse-nation par la Commune de Paris, 404. — Est, dit-on, à toute extrémité, 405. — Chef de la réaction en Allemagne, 449. — M. de Saint-Priest n'est pas content de lui, 452.

Broglie (le comte de), fils du maré-

chal. Son duel avec le comte Roger de Damas; est blessé, II, 9. — Cause futile de ce combat, 10.

Brenoy (le marquis de). Interdit par le Parlement, I, 95. — Est ruiné, 95. — Échappe à la mort; dépense 20,000 livres pour la cérémonie de son administration, 380.

Brunswick (duc de). Doit, dit-on, être roi de France, II, 607. — Les Jacobins veulent, dit-on, lui offrir la couronne de France, 611. — Son manifeste aigrit les esprits, 613. — Son manifeste le perd dans l'esprit des Jacobins, 614. — Est mécontent des émigrés, 624. — Les accuse de l'avoir trompé, 624. — Une de ses lettres indispose Dumouriez, qui rompt l'armistice.

Bucelo (don), amiral espagnol. Son escadre est considérable, I, 278. — Ira de concert avec l'escadre de M. de Sade, 280.

Buckingham (lord). Adresse que présente le Parlement d'Irlande en réponse à son discours, I, 284.

Buffault (M.), trésorier de la ville de Paris, protégé de madame Du Barry. Perd sa femme; se remarie avec l'ancienne maîtresse de M. de la Ferté, intendant des menus, I, 289.

Buffon (le comte de), le grand écrivain. Touche à son dernier moment, II, 240.

Buffon (le comte de), officier aux gardes. Est nommé colonel en second du régiment de Chartres infanterie, II, 10.

Buisson, libraire. Refuse de vendre au duc du Châtelet l'édition des *Mémoires* du duc de Choiseul, II, 411.

Buisson (abbé), précepteur du fils de M. de Sartines. Habile joueur de mandoline; devient précepteur du Dauphin, II, 134.

Buisson (M. Du), auteur de la tragédie de *Nadir*. Sa querelle avec M. de Sauvigny, son censeur; va demander raison à Fréron, I, 351.

Bulkeley (le comte de). Colonel irlandais au service de France; a la permission d'aller à l'armée anglaise, I, 34. — De quel œil on voit cette démarche, 43.

Buoncompagni (cardinal). Les dames courent chez lui pour y recevoir le don des miracles, II, 411.

Burgoyne (le général). Général anglais en Amérique, I, 90-96. — Est battu par le général Schiller, 96-99. — Est à peu près anéanti, 118. — Nouvelles que débite M. Franklin à cet égard, 119, 120, 121. — M. Howe aura son sort, 209.

Burke (M.). Détails sur lui dans une lettre de Londres, I, 477. — Bruit qu'il sera le défenseur de Louis XVI, II, 630.

Bussy (M. de). Gagne au conseil son procès contre la Compagnie des Indes, qui lui réclamait cent mille écus, I, 174. — Ses difficultés avec lord Macartney, 530.

Butl (lord). Aura toujours la même influence dans les affaires anglaises, I, 476.

Byron (l'amiral), Anglais. Attaque la frégate *la Belle-Poule*, I, 180. — Prend *la Licorne*, 180. — L'amiral Keppel cherche à faire croire à sa jonction avec son escadre, 186. — Contribue, dit-on, avec Howe, à surprendre d'Estaing, 218. — A été battu, dit-on, par le comte d'Estaing, 220. — Une lettre adressée à M. Franklin confirme la victoire remportée par M. d'Estaing sur l'amiral Byron; Beaumarchais a reçu la même nouvelle, 223. — M. d'Estaing est à sa recherche, 250. — Une tempête doit l'avoir maltraité, 255-256. — Un courrier du comte d'Estaing annonce qu'il l'a battu, 269. — D'Orvilliers va se joindre à d'Estaing contre lui, 271. — A été maltraité par d'Estaing, 275.

Buzot (M.). Propose à la Convention de décréter la peine de mort contre quiconque voudrait rétablir la royauté, II, 623.

C.

Cabarrus (M.). Bruit de sa venue à Paris, pour être directeur du Trésor royal, II, 183.

Cadet, de l'Académie des sciences. Va en Bretagne pour examiner la qualité du tabac des fermiers géné-

RIEUX, I, 551. — La trouve viciée et dangereuse, 551.

CADIÈRE (mademoiselle). Souvenir de son procès, II, 45.

CADRAN-BLEU. Une députation des électeurs fête, au *Cadran-Bleu* et à l'Opéra, les bourgeois de Chartres, qui ont amené trente voitures de farine à Paris, II, 386.

CAGLIOSTRO (le comte de). Le cardinal de Rohan le fait venir de Strasbourg pour soigner son oncle, le prince de Soubise, I, 410. — Le maréchal refuse de recevoir ce charlatan, 410. — Est mis à la Bastille, 587. — Avait promis au cardinal de grossir au centuple les diamants du collier, 592. — Madame de la Mothe le représente comme le mystificateur habituel du cardinal de Rohan, 612. — Anecdote sur son interrogatoire par M. de Crosne, II, 18. — Le mémoire de son avocat, Thilorier, fait sensation, 19. — Le Roi lui a, dit-on, permis de voir sa femme quelquefois, 21. — Déchargé de l'accusation, 42. — A reçu l'ordre de sortir du royaume, 43. — Intente une action en spoliation au gouverneur de la Bastille, 43. — Mot qu'on lui prête sur le baron de Breteuil, 47. — Nouveau mémoire de lui sur sa spoliation, 51. — Son mémoire sera dénoncé au conseil, 52. — Le Roi nomme une commission chargée d'examiner ses griefs, 57. — Remet ses intérêts entre les mains de M. d'Esprémesnil, 63. — Un nouveau médecin, plus utile que lui, découvre un spécifique contre le mal de Naples, 86.

CAGLIOSTRO (la comtesse de). Le cardinal de Rohan la courtisait, I, 587. — Est mise à la Bastille, 587. — M. d'Esprémesnil dénonce au Parlement l'irrégularité de son incarcération, II, 19. — M. d'Ormesson est chargé de se pourvoir pour elle par-devant le Roi ; il déclare n'avoir reçu aucune réponse à cette démarche, 20.

CAHIER DE GERVILLE (M.). Ministre de l'intérieur, II, 563. — Est un ministre selon le cœur des Jacobins, 564.

CAHOUET DE VILLERS (madame). Est mise à la Bastille, I, 36. — Pourquoi, 37. — A été liée avec madame Du Barry, 37. — Est renfermée à Sainte-Pélagie, 39. — Sort de la Bastille pour aller dans un couvent, 102. — Était galante à l'excès, 103.

CALONNE (M. de), intendant de Lille. Candidat à la succession de M. de Sartine; est protégé par la Reine et M. de la Porte, I, 321. — Aspirant au contrôle général, 321. — N'a pas pour lui l'opinion publique, 335. — On parle de lui comme prochain contrôleur général des finances, 458. — Plan d'emprunt adopté par lui, 524. — Reçoit mal les députés des financiers hostiles au banquier Panchaud, 529. — Réfute, avec l'aide de M. de Veimerange et de Beaumarchais, les mémoires de M. Necker, 529. — On parle de lui pour remplacer M. de Ségur, 530. — Quittera, dit-on, le contrôle général, 532. — Veut abolir les *annates*, 534. — Prétendu arrêt du Conseil; épigramme contre lui, 536. — Feint de renvoyer M. Panchaud, son auxiliaire, 543. — Touche à sa disgrâce; sa conduite est un chef-d'œuvre de finesse, 543. — Appuie un discours belliqueux de M. de Vergennes, 543. — Son crédit est ébranlé par la secousse subie par la Caisse d'escompte, 546. — Le *Compte rendu de* 1785, libelle contre lui, 547. — Détails sur ses opérations, 548. — Licence des pamphlétaires à son égard, 549. — Débordement de satires contre lui, 552. — Ses projets d'embellissement de la capitale échouent, faute d'argent, 553. — On craint qu'il n'entraîne M. de Vergennes dans sa chute, 554. — Manque absolument d'économie; critiques sur diverses acquisitions de bâtiments, 554. — Succédera, dit-on, à M. de Castries à la marine, 556. — Donne à dîner à des dames de la cour, et oublie des conseillers d'Etat invités précédemment, et qui sont obligés d'aller à l'auberge, 559-560. — Forme un trio allié avec le garde des sceaux et

M. de Vergennes, 560. — Bourrasque du Roi contre lui, 563. — M. de Vergennes raccommode la chose, 563. — M. de Vaudreuil est le chef du parti qui le soutient, 563. — Le garde des sceaux, le lieutenant de police en sont, 563. — Son crédit est rétabli, 569. — Sera secrétaire d'Etat, 569. — Augmentera les fermiers généraux et traitants, 569. — *Lettres d'un propriétaire français*, réponse de M. de Calonne à M. Necker, 572. — Doit réunir le département de la marine à celui des finances, 575. — Conjectures sur son plan de réorganisation des fermes générales, 577. — S'inquiète de l'accroissement de faveur du baron de Breteuil, 590. — Se détermine à un nouvel emprunt, 593. — Pamphlet amer contre lui, 596. — Le Roi lui donne le château de Bercy, 596. — Est en mésintelligence avec M. de Breteuil, 597. — Histoire de deux mots supprimés à la *Gazette de France*, 597. — Est obligé de renvoyer son secrétaire de confiance, M. de Serionne, 599. — Passera trois jours par semaine à Paris, 601. — Le Roi se montre peu favorable à un emprunt, 605. — Fait sa cour à la Reine dans son entourage; cherche à se rendre agréable à la duchesse de Bourbon, 607. — Ses embarras comme financier; fait rejeter à la fonte des louis mal frappés, 611. — Mot de mademoiselle Arnould sur son portrait, 611. — Est assiégé d'intrigues, à l'occasion de dix nouveaux fermiers généraux à nommer; leurs noms, 613. — Cherche à succéder à M. de Castries; vers à ce propos, 614. — Pamphlet contre lui; discours qu'on lui fait tenir dans ce libelle, 616. — Va à Gennevilliers, chez madame le Brun, 616. — Explications qu'il donne au Parlement sur la nécessité d'un emprunt, 617-618. — Sollicite généreusement en faveur des auteurs de pamphlets contre lui, II, 2. — Est blessé par la chute du ciel de son lit : calembour à ce propos, 2. — Etrennes magnifiques qu'il donne à madame le Brun, 4. — Calembour sur le nom de l'abbé Tendeau, dirigé contre lui, 6. — Renvoie charmés les députés du Parlement de Bretagne, envoyés pour protester contre lui, 11. — Demande un état des fonds libres que chaque financier a dans sa charge, 12. — Mouvement général d'opinion et d'opposition contre lui, 12. — Ne se trouve pas au dîner qui suit la présentation de la baronne de Staël, 13. — Il pleut des pamphlets sur lui, 14. — Termine l'affaire du nouveau bail des fermes générales; détails à ce sujet, 15. — A contre lui les quatre cours souveraines, 17. — Perd au jeu cent mille écus, 18. — Reçoit un pot-de-vin d'un million, 19. — Sa réponse aux fermiers généraux, qui menacent d'abdiquer, 19. — Augmente l'avance de fonds à fournir par les fermiers généraux, 20. — Met la loterie de France en ferme au profit de l'Etat, 23. — M. Foulon adresse un mémoire contre lui à M. de Vergennes, 27. — Veut créer, à Paris, des offices d'agents de change, 28. — Fait suspendre le système des corvées, 28. — Multiplie les ressources fiscales, 29. — Paye un billet de 600,000 livres de M. de Vaudreuil, 36. — Veut mettre en régie les boucheries de Paris, 39. — Favorise l'agiotage, 40. — *Id.*, 50. — S'intéresse à la compagnie des pompes à feu des frères Perrier, 53. — Malins propos contre lui, 59. — Théorie de l'intermittence des contrôleurs généraux honnêtes et fripons, 60. — Est inquiet des dispositions du Roi dans l'affaire du Parlement de Bordeaux, 62. — On lui prête pour prochain successeur M. Le Noir, 62. — A fait acheter, dit-on, six mille exemplaires des remontrances du Parlement de Bordeaux, 64. — Fait saisir la seconde partie du *Compte rendu* du procès du cardinal de Rohan, 64. — Fait, moyennant 15,000 livres, les huissiers-priseurs *conseillers du Roi*, 71. — Ses rapports familiers avec l'abbé d'Espagnac, chef des agioteurs, le font soupçonner de connivence avec eux, 74. — Bruit de son changement de ministère, 75. — Son écuyer a une rixe avec les com-

mis aux barrières, 76. — Les fermiers généraux payent ses dettes et triplent en sa faveur les pots-de-vin, 76. — Détail de deux nouveaux plans de finance approuvés du Roi, 79. — Embarras que lui donne une pension accordée à Palissot, 81. — La retraite de M. de Vergennes pourrait bien entraîner la sienne, malgré son intimité avec M. de Vaudreuil, 85. — Epigramme sur ses libéralités, 88. — Impots somptuaires, 89. — Retire, devant la résistance du Parlement, l'impôt du quarantième sur les locations, 90. — Provoque la réunion d'une assemblée de notables; effet produit par cette mesure inattendue, 92. — Convoite, dit-on, à l'Académie française, le fauteuil laissé vide par M. de Boismont, 93. — Vise à la célébrité; hostile d'abord au projet de convocation des notables, il l'embrasse avec ardeur quand il en voit l'effet, 95. — Feu roulant d'épigrammes, de brochures, de caricatures contre lui et ses notables, 96-97. — Met M. le Noir à la tête d'un comité de finances, 97. — Déclare que l'intention du Roi n'a jamais été de supprimer au Parlement le droit d'enregistrer et de promulguer les édits, 99. — Augmente les billets de la Caisse d'escompte et lui donne des succursales en province, 103. — Est malade d'excès de travail, 103. — Est mieux, 103. — Fait établir des bureaux autour de son lit, 105. — Accueil fait à ses plans par l'assemblée des notables, 113. — Son discours d'ouverture de l'assemblée des notables est publié, 114. — Essaye en vain de gagner M. de Castillon, un des chefs du parti qui lui est opposé, 115. — Refuse obstinément aux notables les pièces dont ils demandent communication, 116. — M. Necker offre de prouver ses mensonges, engageant sur cette démonstration toute sa fortune, 116. — S'est entièrement emparé de l'esprit du Roi, 116. — Ses projets sur l'ouvrage de M. Dupont, fait conseiller d'Etat par lui, 117. — N'est pas ménagé dans la brochure de Mirabeau, 118. — Reçoit un démenti de l'archevêque de Narbonne, 119. — N'a plus que le Roi pour lui, 120. — Partira avant les notables, 120. — Couplets contre lui, M. de Vaudreuil et madame le Brun, 120. — Scène où il a pour adversaires *Monsieur*, l'archevêque de Narbonne et le marquis de Beauvau, 122. — Est hostile au maintien de la gabelle, 123. — Ses ennemis promettent tout ce qu'on leur demande, moyennant sa retraite, 123. — Madame Adélaïde excite le Roi contre lui, 124. — L'assemblée des notables proteste contre les assertions du préambule de son discours d'ouverture inséré au *Journal de Paris*, 125. — Fait répandre et crier dans Paris un pamphlet à sa défense, 125. — Le Roi lui fait demander son portefeuille par M. de Montmorin, 127. — Sa disgrâce est agréable au public; a détourné, selon le mémoire du prince de Conti, 80 millions à son profit, 128. — M. d'Estaing était partisan de ses projets, 128. — A succombé à la cabale des privilégiés; M. de Fourqueux lui succède, 129. — Est exilé à sa terre d'Allonville, en Lorraine, 130. — On a cru d'abord que sa démission n'était qu'un jeu convenu; discours au Roi qu'on lui prête, 130-131. — Sa disgrâce a été hâtée par M. de Fleury et décidée par l'intervention de la Reine, 131. — Soulèvement de l'opinion contre ses prétendus complices, MM. de Veimerange et d'Angiviller, 131. — Plaisanterie sur son exil, contemporain de celui de M. Necker, 132. — A fait présent, depuis sa disgrâce, d'un superbe attelage à madame le Brun, 132. — Ne s'attendait pas à être congédié, 132. — Fureur de ses partisans; le comte d'Artois fait de vifs reproches à la Reine, auteur de la disgrâce de son ami, 133. — Ne sera pas puni; aura sa pension de ministre, 133. — L'avénement de l'archevêque de Toulouse chassera les déprédateurs réunis autour de lui, 138. — La chute de M. le Noir suivra la sienne, 141. — Se plaint du nombre de ses enne-

mis; mot qui lui est dit à ce propos, 145. — Le Roi envoie faire f..... madame de Chabannes, qui demande la permission d'aller voir M. de Calonne, 146. — Voulait réduire les fonds de la marine, 150. — Anecdote d'alcove sur M. de Calonne, 152. — Sera, dit-on, dénoncé au Parlement, ainsi que quelques directeurs des monnaies, pour abus dans la refonte des louis, 156. — Bruit de sa fuite à l'étranger, 157. — Bruit d'une commission d'enquête sur sa gestion, 157. — Son départ pour Londres; y est logé chez un imprimeur, 159. — Madame d'Harveley achète son mobilier, 160. — Motifs de son inquiétude et de sa fuite, 160. — Va publier une justification, 160. — A imaginé, dit-on, le déficit pour tirer de l'argent de la nation, 160. — Il circule un mémoire qui lui est attribué, 165. — Détails sur la justification qu'il prépare; sera obligé de compromettre M. de Vaudreuil, 163. — *La France malade*, estampe contre lui, 183. — Jouit, à Londres, de tous les plaisirs, 186. — Citation de son discours aux notables, 187. — M. le Doux ira, dit-on, à Londres lui bâtir une petite maison, 187. — Etait encore courtisé la veille de sa disgrâce, 188. — Sa requête sera publiée; elle est dénoncée au Parlement, 191. — Son projet de la suppression des annates est, dit-on, repris par M. de Brienne; M. Carra combat grossièrement son mémoire, 198. — Une commission est nommée pour examiner son mémoire, 199. — Le Parlement reprend la dénonciation et les poursuites contre lui, 199. — Les agioteurs auxquels il a fourni des fonds du Trésor royal vont être poursuivis, 200. — La Cour des monnaies poursuit son procureur général pour fraude avec M. de Calonne, 215. — Madame de Chabannes est disgraciée pour être allée le voir à Londres; prépare un mémoire foudroyant contre l'archevêque de Toulouse et le baron de Breteuil, 220. — La Cour des Monnaies fait des remontrances au Roi et persiste dans ses poursuites contre son administration, 222. — Dîne avec l'ambassadeur de France à Londres, chez lord Carmarthen, 228. — Son nouveau mémoire traîne M. Necker dans la boue, 228. — Ce mémoire fait sensation, 230. — Il circule librement et lui rend beaucoup de partisans; il est admiré de l'archevêque de Sens, 231. — Le compte des finances de 1787 aura pour base celui de M. de Calonne, 231. — Les impositions projetées par lui reviennent sur le tapis, 233. — On lui attribue le projet de vendre aux Anglais nos possessions d'Amérique, 234. — Le public demeure perplexe entre ses chiffres et ceux de M. Necker, 236. — Est dangereusement malade, 239. — Va mieux, 240. — Est venu, dit-on, incognito à Paris, 279. — Escamote soixante-dix millions aux administrateurs de la Caisse d'escompte, 281. — M. Necker publie une réponse de trois cents pages in-quarto à son mémoire, 288. — Paraîtra, dit-on, muni d'un sauf-conduit, devant les Etats généraux, 295. — A encore un grand parti hostile à M. Necker, 314. — On parle beaucoup d'une lettre de lui au Roi, 335. — Sa lettre perce dans le public, 336. — Ses disputes avec madame de la Mothe, 337. — Essuie un échec au bailliage de Bailleul, 342. — Repasse en Angleterre, 343. — Bruit de son divorce avec sa femme, madame d'Harveley, 344. — Nouvelle d'une prétendue brochure contenant sa confession financière, 364. — Bruit de son arrivée à Paris, chassé de Londres, 380. — Se rend à Turin, 400. — Donne, à Londres, un grand repas aux fugitifs et à l'élite de l'aristocratie française, 410. — On reparle de lui pour les finances, 432. — Barnave en fait la motion, 432. — Mirabeau ne serait pas hostile à son retour, 432. — La Reine y serait favorable, 434. — Chef de la réaction à Londres, 449. — Réconcilie le comte d'Artois et le prince de Condé, 493. — Extrait le concernant d'une lettre de madame Nec-

ker, 506. — Sa quête pour fournir de l'argent aux princes n'a rien produit, 513. — A toute la confiance des princes, 541. — La Reine voudrait le faire remplacer auprès des princes par M. de Breteuil, 558. — Une lettre de M. de Lâtre à M. de Calonne, interceptée, provoque son arrestation, 562.

Calonne (abbé de). A été arrêté à Nogent, II, 377.

Cambon (M.). Reçoit des coups de poing à l'Assemblée, II, 596.

Camus (M.). Poursuit ses dénonciations contre les abus des finances, II, 435. — Le public lui en devra la connaissance, 435. — Son mot à M. Dupont sur les pensions, 468. — Convient de la difficulté de faire rentrer les impôts, 528.

Camus de Néville, intendant de Pau. Aura l'intendance de Bordeaux, I, 548. — Candidat à la succession de M. le Noir, 576.

Canada (les habitants du) refusent d'être le quatorzième des États unis; antipathie décidée entre les Canadiens et les Américains, I, 344.

Candeille, de l'Opéra. Fait la musique de la messe solennelle à Notre-Dame, II, 458.

Canillac (madame de). Dame de compagnie de la duchesse de Bourbon; maîtresse du comte d'Artois, I, 146. — Est l'occasion d'une querelle au bal de l'Opéra entre la duchesse et le comte, 147.

Canisy (madame de). Croupière sur les fermiers généraux, I, 84.

Canisy (M. de), neveu de M. de Brienne. Est nommé colonel du régiment de la Reine, II, 295.

Caraccioli (le marquis de), ambassadeur de Naples à Paris. Est nommé, malgré lui, à la vice-royauté de Sicile; vient de recevoir une blessure de Vénus, I, 312.

Caraman (le comte de). Remplacera, dit-on, M. de Ségur, I, 467. — Prétendant au gouvernement de Guyenne, II, 48. — Fait partie d'une ligue contre l'archevêque de Toulouse, 199.

Carignan (la princesse de), mère de la princesse de Lamballe. Sa mort; la cour prend, à cette occasion, un deuil de onze jours, I, 217.

Carleton (sir Guy). Ses propositions pacifiques au Congrès, I, 489. — N'échappera pas au cercle qui le resserre, 498.

Carlin (arlequin de la Comédie italienne). Sa perte prochaine sera aussi irréparable que celle de le Kain, I, 145.

Carlos (don). Viendra à Versailles, I, 494.

Carmarthen (M. de). Invite à un dîner, à Londres, le chevalier de la Luzerne et M. de Calonne, II, 228.

Carnell (le), vaisseau. Est pris par les Anglais, I, 243. — Est réclamé par le Portugal, 244.

Carondelet (M. de). L'archevêque de Cambrai tue un de ses gardes, II, 88.

Carra (M.). Combat grossièrement le mémoire de M. de Calonne, II, 198.

Carra (M.). Déclare aux Jacobins la guerre à l'Empereur et au Roi de Prusse, II, 495. — Mirabeau proteste contre un discours de lui, 496. — L'indiscrétion de ses conseillers paraît une occasion propice pour pincer les aboyeurs jacobins, 596. — Prétend que Louis XVI a fait un traité avec le Roi de Prusse, 609.

Casanove (M.), banquier, I, 546.

Cassart (M.), constructeur de marine. Ses cônes, II, 219.

Cassini de Thury (madame de). Maîtresse du comte de Maillebois; est entendue à propos d'un complot à lui attribué, II, 437.

Castellane (le marquis de). Parent de madame de Saint-Vincent, ennemi acharné du maréchal de Richelieu, I, 262.

Castellane (le vicomte de). Perd 800,000 livres au jeu; son désespoir, II, 14 et 15.

Castillon (M. de). Procureur général d'Aix, un des chefs de l'opposition à l'assemblée des notables; M. de Calonne essaye en vain de le gagner, II, 115. — Aura, dit-on, les sceaux, 283.

Castries (le marquis, puis maréchal de). Se démet de son commandement des légions, I, 43. — Est la dupe de son stratagème pour supplanter M. de Saint-Germain, 47. — Coups que lui porte son adver-

saire, 51. — M. de Saint-Germain travaille à se venger de lui, 54. — Renouvelle ses intrigues, 101. — Il est question de lui pour le ministère, 318. — Successeur présumé de M. de Sartine à la marine, 321. — Est proposé au Roi par M. Necker, pour remplacer M. de Sartine; il n'a que le militaire de la marine, 323. — Son portrait : aurait été mieux à la guerre; est du parti Choiseul; est protégé par la Reine, 323. — A tous les jours des conférences avec son prédécesseur; on croit qu'il passera bientôt à la guerre, 324. — Est lié avec M. d'Estaing, 326. — Fait mettre à l'Abbaye un officier impertinent vis-à-vis du trésorier de la marine, 326. — Sera plus sévère et plus incorruptible que M. de Sartine, 329. — M. de Maurepas ne pardonne pas son élévation à M. Necker, 333. — Fait une cour assidue à M. de Maurepas; a une première difficulté avec M. Necker; renvoie M. de Saint-James, 335. — Est exclu du comité secret des plans de M. Necker, 338. — A une altercation avec M. de Miromesnil, à propos du titre de *Monseigneur*, 342. — Pourquoi il nomme M. Boutin trésorier de la marine, 342. — Madame de Blot est sa sultane favorite, 342. — Son discours énergique aux officiers de la marine, 347. — Son élévation est le fruit de l'alliance de M. Necker avec le parti Choiseul, 348. — On parle de lui pour le ministère de la guerre, 349. — A le goût et l'habitude du travail, 349. — Choix malheureux de M. d'Argence, 366. — M. de Saint-Lubin lui présente un mémoire sur ses missions aventureuses chez les Mahrattes, 371. — Passera au département de la guerre, 371. — Va aller à Brest, pour vérifier et détruire des abus, 371. — Détails sur ces abus, 372. — Le voyage ne se fera pas, 373. — Remplacera, dit-on, M. de Ségur, 373. — Toujours question de lui pour la guerre, 376. — Trouve à Brest le corps de la marine en fermentation, 379. — Son retour, 379. — Reçoit des dépêches importantes, 393. — Son mot au Roi sur M. Necker, 399. — Pourrait bien suivre M. Necker dans sa disgrâce, 404. — Sa retraite est imminente; pourquoi, 405. — Reçoit avis de la jonction de l'escadre espagnole avec celle de M. de Guichen, 415. — Cherche trente millions pour la campagne prochaine, 438. — Les officiers de M. de Grasse se plaignent de lui, 438. — S'adresse, pour fréter des navires, à Marseille, puis à Genes, 439. — Apprend l'insuccès de l'expédition de M. de Grasse, 440. — N'en impose guère à de turbulents subalternes, 441. — Promet que la campagne prochaine sera la dernière, 454. — Punit rigoureusement les conflits entre les officiers de la marine royale et les officiers auxiliaires, 462. — On prétend qu'il est inspiré par M. de Choiseul, 473. — Envoie des ordres à Brest, 475. — Extrait d'une lettre à lui adressée de Londres, 480. — Le public lui attribue la faute de notre insuccès des Antilles, 483. — Serait mieux à la tête de la gendarmerie qu'à la tête de la marine, 486. — Fait vérifier rigoureusement les comptes des chefs d'escadre, 491. Le Roi se fâche des promenades maritimes inutiles et ruineuses, 495. — M. Thierry le maintient au pouvoir, 497. — Raffermi, 498. — Le Roi lui remet le journal de M. de Grasse, annoté de sa main, 500. — Mesures qu'il prend pour envoyer de l'argent aux Etats-Unis, 504. — Est en danger, malgré la protection de la Reine, 506. — Son plan sera suivi, 508. — Reçoit des reproches du Roi sur l'expédition de la baie d'Hudson, 517. — A intérêt à écarter le marquis de Bouillé, 521. — Reçoit un mémoire pour la paix des chambres de commerce des ports; renvoie les députés à M. de Vergennes, 523. — Sera maréchal de France, 523. — Reçoit des plaintes contre le banquier Panchaud, 528. — Refuse d'appuyer le projet d'une nouvelle Compagnie des Indes, 530. — M. de Fabry vient à Versailles, malgré son ordre, 531. — Rétablit les officiers de plume de la marine, 535. — Engage M. Necker à

ne pas reparaître de quelque temps, 537. — S'allie avec M. de Breteuil contre MM. de Vergennes et de Calonne, 544. — Sa résistance au projet de fondation d'une nouvelle Compagnie des Indes le discrédite, 549. — Fidèle à M. Necker, 555. — Aura, dit-on, le régiment des gardes, 556. — Forme, avec M. de Breteuil, un parti à ce ministère, 560. — Se plaint de M. de Calonne, 563. — Est l'âme du parti hostile à M. de Calonne, 563. — Plaintes que la liberté commerciale fait rejaillir sur lui de la part des négociants français, 566-567. — Détails sur son administration et sur ses desseins, 567. — S'acharne à l'amélioration de notre marine, 572. — Effets déplorables produits à Saint-Domingue par les nouveaux règlements en faveur des nègres, 576. — Est revenu de Dunkerque et de Cherbourg, 590. — Consigne à Brest M. de Puységur, pour avoir ramené sa femme avec lui, 609. — Est opéré d'une tumeur au fondement, 600. — Est encore malade, 614. — Sa conduite durant le voyage du Roi à Cherbourg, II, 61. — Bruit de sa retraite; petit conflit avec la Reine, 75. — Est un vrai et bon citoyen, 95. — Aspire, dit-on, aux affaires étrangères, 102. — Bruit de sa retraite et de son remplacement par M. d'Estaing, 137. — Fait régler à 45 millions les fonds de la marine, 150. — Vaisseaux doublés de cuivre construits à Brest, 166. — Va se retirer, 177. — Sa retraite est consommée, 178. — Fait partie d'une ligue contre l'archevêque de Toulouse, 199. — Est mis en avant par le parti Necker et madame de Staël, 227. — Est l'homme de M. Necker, 229. — Répète le mot du général des Jésuites, à propos de la suppression de la gendarmerie, 232. — Aura, dit-on, la marine et la guerre, 282. — Est ministre de la guerre, 284. — Consent à établir l'imposition sur ses terres, 310. — Reprend la marine, 349. — Son hôtel est pillé par le peuple, 483.

Castries (madame de). Voit tous les jours madame de Sartine, I, 324.

Catelan (M. de), président du Parlement de Toulouse. Est enfermé au château de Lourdes; M. d'Espremesnil dénonce cet acte arbitraire, II, 247. — Le régiment de Médoc chasse l'officier qui l'a arrêté, 247. — Le Roi répond avec modération aux remontrances du Parlement sur l'exil de M. de Catelan, 247.

Catherine II, impératrice de Russie. Travaille à la paix, I, 383. — Hostile à l'influence de la France sur les Provinces-Unies, 402. — Est l'amie de Frédéric, 415. — Son nouveau règlement de la marine, 434. — Conjectures sur ses plans, 461 et 463. — Le Roi de Prusse entrave son concert avec l'Empereur à propos de la Turquie, 460. — A fait, dit-on, un traité offensif et défensif avec l'Empereur, 477. — Part qu'elle prend aux projets de Joseph II, 533. — Conclut un traité avec Venise, 581. — M. de Ségur a singulièrement réussi auprès d'elle, 598. — Son génie, II, 23. — Les moyens dont elle se sert compromettent le succès de son œuvre, II, 82. — Son voyage à Cherson; M. de Ségur l'accompagne, 87. — Conjectures sur ses desseins, 127. — Son entrevue à Cherson avec l'Empereur, 148. — A exprimé, dit-on, l'intention de venir au secours de la France, 387. — Déclare la guerre, 616.

Cavanac (madame de), ci-devant mademoiselle de Romans, maîtresse de Louis XV, est surprise par son mari en flagrant délit avec l'abbé de Boisgelin, I, 365. — Mort de l'abbé de Bourbon, son fils, II, 122.

Cazalès (M. de). Sa querelle et son duel avec le duc d'Aiguillon, II, 403. — Propose à l'Assemblée nationale de se donner un terme, 425. — Accuse La Fayette du 6 octobre, 435. — Provoque les insurrections populaires, 442. — Pousse, dit-on, dans le Midi à l'insurrection, 444. — Travaille à raccommoder les deux frères Mirabeau, 457. — Agent d'un complot d'enlèvement du Roi, 476. — Demande que la garde nationale protége les

délibérations de l'Assemblée, 529. — Chef des moyennistes, 581.
Cerfbeer, munitionnaire pour les fourrages. A une mauvaise affaire sur les bras, I, 537.
Charannes (la comtesse de). Est disgraciée pour avoir été voir à Londres M. de Calonne, II, 220.
Chabot (le comte de). Commande une armée de 10,000 hommes cantonnée en Flandre, I, 282.
Chabot (M.). Membre du comité de surveillance, II, 564. — Les aboyeurs jacobins, 595. — Est maltraité par un garde national, 611.
Chabrillant (le marquis de), gendre du duc d'Aiguillon. Est exilé, II, 10.
Chaffault (M. Du). Chef d'escadre, I, 133. — Remplace M. d'Orville, 167. — Ecrit à M. de Sartine, avant de prendre la mer, une lettre soldatesque, dont le Roi ne se fâche pas, 186. — Est blessé, ainsi que son fils, 198. — Sa blessure est sans danger, 202. — Commandera probablement la flotte, 276. — Remplace M. d'Orvilliers, 277. — Reçoit ses instructions, 281. — Déplaît, dit-on, à son tour; cédera la place au comte d'Estaing, 290. — Offre trois fois sa démission, toujours refusée, 308.
Chalabre (M. de). Perd 42,000 louis au jeu de Marly; est obligé de payer avec des créances, I, 330. — Gagne au comte d'Artois une partie douteuse; on envoie un courrier en Angleterre en consultation, 331. — Gagne au jeu de la Reine 1,800,000 livres, 453. — Parie que le comte d'Artois ne rentrera qu'à la tête d'une armée, II, 495.
Chalabre-Bruyère (M. de), colonel du régiment de Limousin. Sa mort, II, 23.
Chalotais (M. de la). Sa mort n'est pas inutile au duc d'Aiguillon, I, 588.
Chamboran (M. de). Aura le cordon rouge, I, 583.
Chambre des comptes d'Aix. Sa querelle avec le Parlement, I, 85. — Sa cause; n'a pas de suites, 86.
Chambre des comptes (de Paris). Dispute l'enregistrement de la suppression des receveurs et autres officiers des domaines, I, 90. — S'oppose à l'enregistrement de l'édit de suppression des trésoriers généraux, 242. — Querelle entre la chambre des comptes et la cour des aides, 354. — Reprend le dessus sur la cour des aides, 358. — S'empare de l'affaire du sieur Roland, ci-devant caissier de M. Watelet, 359. — N'enregistre que le don du Roi à la Reine, sans mentionner l'acquisition de Saint-Cloud, 541. — Infraction à ses droits par la création de nouveaux offices de changeurs, II, 12. — S'associe à la résistance du Parlement, 172. — Son premier président fait fondre des louis en sa présence, chez le syndic des orfévres, 274.
Chamfort (M. de). Obtient le fauteuil académique en remplacement de M. de Sainte-Palaye, I, 385. — Sa réponse à son curé, 385. — La scène est mise en vers par M. Marsollier, 385. — Bouts-rimés remplis par lui chez M. de Vaudreuil, en l'honneur de madame le Brun, 600. — Son mot à un fanatique des priviléges nobiliaires, II, 320.
Chamilly (M. de), valet de chambre de Louis XVI. Admis d'abord au Temple, est séparé du Roi et de la Reine, II, 617.
Champcenetz (M. de). Vers à lui attribués contre le prince d'Hénin, I, 289. — Reçoit un coup d'épée de M. de Cubières, II, 226. — Intermédiaire entre la Reine et madame de Polignac, 574.
Champclos (M. de). Est arrêté pour contrefaçon de billets de la Caisse d'escompte, II, 399.
Chapelier (M.). Ses discours font sensation au tiers, II, 356. — Est président de l'Assemblée nationale, 377. — Caricature contre lui, 427. — Mauvais propos qui lui échappe à souper, 427. — Plaisanteries sur sa prochaine union avec Madame Élisabeth, 428. — Sera compromis dans l'information relative aux 5 et 6 octobre, 439. — Est insulté par le peuple, 568.
Chaponnay (M. de), aide de camp de M. de Lally. Fait un mémoire à sa décharge, I, 291. — Son énergie lors du jugement, 291. — Attaque

le courage du comte de Genlis, 291.

Charlemagne, fermier célèbre des environs de Paris. Est la dupe du prince de Limbourg-Stirum, I, 297.

Charost (le duc de). Consent à établir l'imposition sur ses terres, II, 310.

Chartres (le duc de), puis duc *d'Orléans*. La Reine va souper et danser chez lui, I, 14. — Le duc de Penthièvre paraît déterminé à lui céder sa charge de grand amiral, 26. — Protecteur de M. de Lauzun, 40. — Va s'embarquer, 45. — Ira visiter les ports de mer, 49. — Reçoit franc-maçon le comte d'Artois, 74. — A une inflammation de poitrine, 92. — Est rétabli, 95. — Vit froidement avec le duc d'Orléans, son père, depuis son mariage avec madame de Montesson, 100. — Perd trente mille louis au jeu, 115. — Perd un pari plaisant contre M. de Genlis, 116. — Commande l'escadre de Toulon, 133. — Va visiter son régiment et non joindre l'escadre de Brest, 140. — A découvert, dit-on, à Brest des abus considérables, 143. — A vu depuis, sans qu'il y ait le moindre nuage, le Roi et M. de Sartine, 145. — La porte de la duchesse de Bourbon lui est fermée; pourquoi, 150. — Ira à Brest, accompagné de M. de Sartine, 161. — Déclare à M. de Sartine qu'il est prêt à partir, 165. — Est parti pour aller s'embarquer sur *le Saint-Esprit*, 167. — Reçoit le brevet d'inspecteur général de la marine, 169. — Ses efforts pour réconcilier les officiers de la marine marchande et de la marine royale, 171. — Monte *le Saint-Esprit*, 172. — Écrit au Roi pour lui faire ses adieux, 186. — Écrit à la duchesse, 186. — Celle-ci fond en larmes, 186. — La Reine vient la consoler, 186. — Emmène avec lui le comte de Genlis, 189. — Anecdote du bal donné par lui à Brest aux officiers de *la Belle-Poule*; imprudent baiser de madame de la Porte, 189. — Détails sur le combat entre les deux escadres anglaise et française, 198. — *Le Saint-Esprit*, que monte le duc de Chartres, a le plus éprouvé la fureur des Anglais, 198. — Le prince s'est montré digne du sang royal, 199. — Arrive à Versailles à deux heures du matin; rend compte au Roi; fait sa cour à la Reine; se rend à Paris avec la duchesse; est l'objet des acclamations populaires, 199. — On le blâme de cet empressement indiscret, 199. — Le Roi lui envoie l'ordre de repartir sur-le-champ pour Brest, 200. — *Le Saint-Esprit*, qu'il montait, a été dégagé par *le Sphinx*, commandé par M. de Soulange, 200. — Est chargé pour l'escadre des ordres du Roi et des récompenses, 201. — Reçoit le grade de lieutenant général de terre; est chargé de remettre la grand'croix de Saint-Louis à M. d'Orvilliers, 201. — Le lendemain de son arrivée, *Te Deum* pour la grossesse de la Reine, 202. — Donne un grand repas, où deux officiers acquittés ont la place d'honneur, 204-205. — Si le duc de Chartres ne se fût pas trouvé au combat, les choses se fussent mieux passées, 205. — Couplets très-piquants que quelqu'un s'est permis d'adresser au duc de Chartres, 207-208. — Arrive inopinément au Palais-Royal; défend qu'on éveille la duchesse, 219. — Ne reçoit plus les applaudissements du public, 219. — Va à l'Opéra avec la duchesse, et n'a que les applaudissements dus au rang; cri impertinent du parterre, 221. — Distique malin de M. de Maurepas à ce sujet, 222. — Va papillonner de loge en loge, 222. — Soutient son ami intime, M. de Genlis, contre M. d'Orvilliers, qui se contient par respect, 225. — Bruit de son enlèvement, 230. — Poursuit de sa haine M. de Sartine, 234. — Est nommé colonel général des troupes légères; persiste dans son désir d'être grand amiral, 234. — Demande que sa nomination de colonel général ne soit pas annoncée par la *Gazette de France*, 235. — Obtient l'agrément de lever une légion, 235. — S'unit au comte d'Artois et à M. Necker contre M. de Sartine, 236. — Régale splendidement le comte de Moltke, 237. — Ses propos poussent M. de

Sartine à offrir sa démission au Roi, qui la refuse, 239. — Difficultés qui s'élèvent à propos de sa charge de colonel général et de sa légion, 241. — Ses tracasseries ne finissent que par l'achat de la charge de colonel général des dragons, 242. — M. de Genlis est blâmé d'avoir employé son crédit à essayer de perdre M. de la Motte-Piquet, 243. — L'illumination du Palais-Royal, lors des couches de la Reine, se fait remarquer par sa mesquinerie, 256. — Mot d'une dame à ce propos, 256. — Sa liste de classement des femmes de la cour, dressée de concert avec le comte d'Artois; spirituelle vengeance de la marquise de Fleury, 263. — N'aura pas la charge de grand amiral, 265. — Ami et protecteur du prince de Nassau, 268. — Le courage de son compagnon d'Ouessant, M. de Genlis, est mis en doute par le chevalier de Chaponnay, 291. — S'éclipse d'une fête donnée à sa femme pour aller courir le guilledou, et gagne 15,000 louis à Spa, 306. — Ne veut pas se mêler des querelles du duc de Bourbon et de sa sœur, femme du duc, 331. — Va au Vaudreuil, chez le marquis de Conflans, 331. — Se raccommode avec son père; le Palais-Royal est le prix de sa visite à madame de Montesson, 358. — Aventure d'un petit-maître gascon qui veut le copier, 380. — Sa spéculation de terrains et de constructions au Palais-Royal, 386. — Conflit à ce sujet avec l'archevêque de Paris, 386. — Querelle avec les propriétaires des maisons qui bordent le jardin du Palais-Royal, 386. — Scène avec M. de Voyer, 388. — On invoque contre lui le testament du cardinal de Richelieu, 389. — Joueur intrépide et heureux, 395. — Change son plan du Palais-Royal; mot piquant prêté au Roi à son sujet, 395. — Va honorer, à Saint-Ouen, la disgrâce de M. Necker, 399. — Essaye de faire rentrer M. Necker aux affaires, 405. — Impopularité de sa spéculation du Palais-Royal, 405. — Son procès; inscription maligne attachée au tronc de l'*arbre de Cracovie*, 412. — A repris à cœur son projet pour le Palais-Royal; moqueries à ce sujet, 416. — Irrité de la malveillance publique, fait cadenasser les portes du jardin du Palais-Royal et commencer les travaux, 417. — Balance entre divers projets pour ses constructions, 423. — Emprunte cinq millions aux Génois, 423. — S'oppose à ce qu'on retire l'Opéra du Palais-Royal, 426. — Est pour M. de Bougainville contre M. de Grasse, 438. — Ses travaux et les épigrammes se poursuivent, 440. — Donne pour *gouverneur* à ses fils madame de Genlis, gouvernante de ses filles, 455. — Propos prêté au Roi à ce sujet, 455. — Va dans le Levant, 458. — Le Roi s'oppose à son voyage dans le Levant, 460. — Reçoit la visite du comte du Nord, 484. — Les constructions de son jardin avancent rapidement, 491. — Agit pour M. de Bougainville contre M. de Grasse, 498. — Le Roi lui conseille de faire un voyage en Italie; modestie de son train, 507. — Contremande son départ: congédie son trésorier, M. Seguin, 512. — Doit aller auprès du duc de Modène, dont il est le neveu et l'héritier, 514. — Est à la veille de son départ, 515. — Prend l'abbé Beaudeau pour chancelier, 515. — Accompagne, dit-on, M. d'Estaing à la conquête de la Jamaïque, 520. — Va tout bonnement s'amuser en Italie, 521. — Calembour sur les arcades du Palais-Royal, 525. — Couplets sur lui, 532. — Apporte à Paris la nouvelle de l'apoplexie de M. d'Adhémar, 550. — Fait un emprunt de six millions pour subvenir à ses constructions du Palais-Royal, 604. — Se rend auprès de son père malade, 608. — A, dit-on, été mal reçu par son père, 609. — Refuse à madame de Montesson le droit de porter le deuil de veuve, 610. — Le duc d'Orléans l'a institué légataire universel, 610. — Le Roi lui conserve tous les régiments de son père, 610. — *Devient duc d'Orléans*, 610. — Son fils, le duc de Valois, prend le titre de duc de Chartres, 610. —

Conserve sa pension de prince du sang, mais payera sa maison, 611. — Veut partager également avec sa sœur la succession de son père, 612. — Ressentiment du duc d'Orléans contre l'abbé Maury à l'occasion de l'oraison funèbre de son père, 11, 19. — Il donne une tabatière de cinq cents louis à l'abbé Fauchet, 19. — Confie à dix financiers, moyennant un emprunt, l'administration de ses biens, 28. — Bruit d'un duel avec le comte d'Artois, 62. — Se fait attendre une heure à une assemblée générale des notables, 122. — Poursuit un cerf à travers Paris; vers à ce sujet, 126. — Traite avec Astley pour qu'il fasse ses exercices dans l'enceinte du Palais-Royal; le ministre de Paris s'oppose à l'exécution du marché; épître satirique à ce sujet, 136-137. — Ne paye que 50,000 livres d'impôts, 147. — Vend à vie, sur deux têtes, les nouveaux bâtiments du Palais-Royal, à 50,000 francs l'arcade, 156. — Remet au Roi un vigoureux mémoire sur le délabrement des finances, 177. — Voudrait faire nommer ministre son chancelier, 178. — A fait, sans s'en douter, M. de Brienne premier ministre, 170-181. — Proteste au Parlement contre le mot d'*exprès commandement* du Roi, 201. — Est exilé à Villers-Coterets, 202. — Ne veut pas recevoir le baron de Breteuil dans sa voiture, 203. — Les ducs et pairs protestent contre son exil; Madame Adélaïde demande son retour, 204. — Placard trouvé cloué à un arbre du Palais-Royal, 204. — Assiste à des conciliabules d'opposition à Gennevilliers, 206. — Ne veut revenir de son exil que pour être régulièrement jugé par le Parlement et les pairs, 209. — Estampe sur une action courageuse de lui à la Ferté-Milon, 211. — Refuse au comte d'Artois de revenir à Paris, 211. — Écrit au Roi pour le remercier de la permission de se rendre au Raincy, 215. — Réponse qu'il en reçoit, 216. — Mot du Roi au duc de Penthièvre sur sa culpabilité, 218. — Jeu de mots sur son compte, 224. — Gagne son procès contre les locataires du Palais-Royal, 225. — A demandé, dit-on, au Roi la permission de se retirer en Espagne, 227. — Le Roi refuse son retour aux sollicitations de la duchesse et du duc de Penthièvre; lui permet de voyager, excepté en Angleterre, 240. — Détails sur son procès gagné aux locataires du Palais-Royal, 240. — Fait un court voyage à Paris, 242. — Fait une visite à l'archevêque de Sens; s'ennuie au Raincy, 245. — Fera un long voyage, mais non en Angleterre, 246. — Augmente d'un tiers la location des boutiques du Palais-Royal, 252. — Va en Angleterre, 258. — Bruit de son duel en Angleterre, 266. — M. Necker conseille à la Reine de lui rendre Saint-Cloud, 295. — Plan qu'on lui prête à cet égard, 295. — Quitte la présidence de son bureau des notables; la reprend, 304. — Ses prétentions singulières, 305. — Achète des vignobles considérables en Bourgogne, 307. — Prend des mesures générales vis-à-vis de ses vassaux, 311. — Ne donne qu'une adhésion verbale à un mémoire présenté par les princes au Roi contre les prétentions du tiers état, 312. — Aura, dit-on, la survivance de la charge de grand amiral, 334. — Fait publier des cahiers pour ses bailliages, où il se montre des plus libéraux, 336. — Obtient du Pape la sécularisation d'un couvent de ses domaines, 337. — L'abbé Sieyès est l'auteur des instructions aux bailliages de son apanage, 339. — Est unanimement élu dans le Soissonnais, 339. — Est plus fier d'être député que prince du sang, 355. — Le duc d'Angoulême ne doit plus épouser mademoiselle d'Orléans, 362. — Parle avec tant de véhémence dans la chambre de la noblesse, qu'il se trouve mal, 363. — Se fait délivrer, non sans peine, un ballot de brochures à son adresse, 364. — Défend l'Assemblée nationale et se défend lui-même de prétendus projets d'assermentation des troupes, 366. — Refuse la présidence de l'Assemblée nationale,

369. — Soupçonné d'être l'agent secret des motions du Palais-Royal, 382. — A eu avec le Roi un entretien secret; est parti pour Londres, 392. — Ses amis s'efforcent de le justifier, 394. — A, dit-on, obtenu sa grâce en dévoilant les menées du cabinet de Saint-James, 396. — Opinions diverses sur son compte, 398. — Passera l'hiver en Angleterre, 399. — Bruits de son retour ou de son duel prétendu avec le duc de Bourbon, à Londres, criés dans les rues, 402. — Le duc de Penthièvre sollicite et obtient la séparation de son gendre d'avec sa femme; il est écrasé de dettes, 402. — Attendu par le peuple, ne paraît point; quolibets sur cette absence, 403. — Donne, à Londres, un grand dîner auquel assistent le prince de Galles, le duc d'York et l'élite de l'aristocratie anglaise, 410. — Ne payera, d'ici à deux ans, ni gages ni pensions, 415. — Restera en Angleterre; désordres graves de ses finances, 417. — Est porté pour un million au *Livre rouge*, 419. — Envoie son serment dans une lettre à l'évêque d'Autun, président de l'Assemblée nationale, 425. — Sa lettre ne l'a pas raccommodé avec l'Assemblée nationale, 429. — Sera compromis par l'information relative à l'attentat des 5 et 6 octobre, 439. — Correspond secrètement avec Mirabeau; est en relations intimes avec Pitt, 442. — Est chargé par la déposition de M. de la Châtre; sera décrété, 445. — Lettre qu'il écrit à madame de Genlis, 448. — Mot qui lui est dit par un Anglais à propos de son cri de *Vive le Roi!* 452. — Est attendu à Paris; les héroïnes des 5 et 6 octobre lui préparent, dit-on, un bouquet, 455. — Sa correspondance avec M. de la Fayette au sujet de son retour, 456. — Est inculpé par les dépositions faites au Châtelet, 456. — N'est pas remarqué aux fêtes de la Fédération, 459. — Est assidu à l'Assemblée nationale, 464. — La dénonciation du Châtelet, qui tendrait à le faire considérer comme complice du 6 octobre, est mal accueillie par l'Assemblée, 465. — Fait paraître un mémoire justificatif, 466. — A un entretien particulier avec M. de la Fayette, 466. — Sera soutenu par les patriotes contre le Châtelet, 466. — Va tous les jours à l'Assemblée, 470. — Veut se battre avec la Fayette, 470. — La Reine est mécontente du décret qui l'innocente, 478. — Servira d'exemple pour la loi du divorce, 478. — Fait venir à Paris et défraye madame de la Mothe, 481. — La Reine l'appelle le *Roi de Paris*, 487. — Les contre-révolutionnaires veulent se défaire de lui, 487. — M. de Montmorin dément le bruit qu'il ait envoyé à Turin un émissaire pour empoisonner le comte d'Artois, 488. — Bruit de sa banqueroute, répandu par ses ennemis, 489. — La duchesse, sa femme, ne peut plus le souffrir, 489. — Est reconnu mêlé à la foule ameutée, 503. — Mirabeau, mécontent de lui, veut le remplacer par *Monsieur*, 504. — Fait décréter, dit-on, quelques-uns des témoins qui l'ont chargé dans l'information sur les 5 et 6 octobre, 516. — Parallèle entre lui et Mirabeau, 518. — Le Roi biffe son nom sur la liste des généraux, 520. — Se propose d'envoyer ses enfants achever leur éducation en province, hors de l'influence de leur mère, 522. — On voit encore son doigt dans l'émeute d'avril aux Tuileries, 523. — Consent à se séparer de sa femme si elle veut donner 100,000 livres de rente à chacun de ses enfants, 525. — Projets menaçants des contre-révolutionnaires à son égard, 527. — Propos d'un aristocrate au café de Foy, 533. — Fait coucher ses enfants sur un simple matelas de crin, 540. — Se sert du jeu et des tripots comme moyens de propagande et de ralliement, 540. — A, dit-on, un dépôt d'armes à Monceaux, 540. — On lui attribue la fortune subite de quelques députés, 545. — Est en butte à l'hostilité des aristocrates et de la partie coalisée de l'Assemblée, 548. — S'est justifié, dit-on, dans un entretien avec le Roi, 577. — Est passé, dit-on, en Angleterre,

577. — N'aura jamais la régence; les Jacobins se servent de lui sans l'estimer, 585. — La peur l'emporte chez lui sur l'ambition, 585. — A vendu, dit-on, au roi d'Angleterre sa belle galerie de tableaux; veut se retirer aux États-Unis, 590. — Doit aller à l'armée du Nord, où sont ses deux fils, 594. — Il a dans l'Assemblée un parti qui voudrait l'envoyer rejoindre M. de Lessart en prison, 594. — Est parti pour Valenciennes avec son troisième fils, 598. — Partira pour Londres; veut être stathouder, 599. — On parle de retrancher le rouge, couleur d'Orléans, de celles de la nation, 606. — A déclaré qu'il refuserait la régence, 612. — Travaille, dit-on, à donner au duc d'York, avec la main de sa fille, la couronne de France, 614. — Le Roi de Prusse veut, dit-on, s'entretenir avec lui, 624. — On ne l'appelle plus qu'Égalité, 629. — Répand toujours, dit-on, de l'argent; vise toujours à être chef, mais est trop méprisé pour cela, 629. — Est, pense-t-on, à la Convention, le chef du parti qui veut l'anéantissement de Louis XVI et de sa famille, 631. — Dîne aux flambeaux avec Danton et Robespierre, 632. — On ignore si c'est Égalité ou son fils que les Jacobins veulent mettre sur le trône, 634. — Déclare qu'il ne veut être que citoyen, 634.

Chartres (la duchesse de, puis *d'Orléans*). Est accouchée de deux filles, I, 90. — État maladif de ces deux enfants, 91. — La mère et les enfants se portent bien, 92. — Fond en larmes, à la lecture de la lettre d'adieux de son mari, prêt à prendre la mer, 186. — La Reine vient la consoler, 186. — Va à Paris avec son mari; ils y sont triomphalement reçus, 199. — Écrit une lettre charmante et envoie une boîte d'or, ornée de diamants, au chevalier des Touches, qui a brillamment secouru *le Saint-Esprit*, 206. — Le duc l'abandonne, à l'Opéra, pour aller papillonner de loge en loge, 222. — Le vicomte de Noé lui donne un feu d'artifice, 305. — On lui extirpe un polype (*duchesse d'Orléans*), II, 252. — Elle reste à Paris, 399. — Rétablit les soupers du Palais-Royal, 429. — Est l'idole du peuple, 466. — Va deux fois par jour aux Tuileries s'informer de la santé du Roi, 512. — Quitte le Palais-Royal pour se retirer chez son père, 520. — Est toujours chez son père et veut se séparer, 522. — Est toujours chez son père; a 800,000 livres de rente, 525. — Fait porter ses meubles à l'hôtel de Penthièvre, 540.

Chartres (le duc de), 1786. Est présenté au Roi et prête serment pour le gouvernement du Poitou; annonce les plus heureuses dispositions, II, 84. — Madame de Genlis fait congédier le chevalier de Bonnard et l'abbé Guyot, ses premiers maîtres, 85. — La princesse de Lamballe se blesse en jouant avec lui au cheval fondu, 222. — Épousera l'infante de Parme, 334. — Monte sa première garde, 403. — Prête le serment civique à Saint-Roch, 423. — Est applaudi par le peuple, 466. — Projet attribué à madame de Genlis de lui faire épouser sa fille Paméla, 522. — Le Roi de Prusse lui témoigne, dit-on, le désir d'un entretien avec son père, 624.

Chaserat (M. de), intendant d'Auvergne. Disparaît avec une dame d'Alagnac, II, 401.

Chatham (lord). Redoute la France, I, 67. — Lord North ne veut pas lui céder la gloire de réconcilier l'Amérique avec la mère patrie, 142.

Chateau (M. du), officier du régiment de Laval. Est assassiné par M. de la Borde, son camarade, I, 162-163.

Chateau-Renard (la comtesse de). Est volée au jeu de la Reine, I, 238.

Chatelet (le). Interdit le marquis de Brunoy, I, 95. — S'associe à la résistance du Parlement, II, 172. — N'a point cessé ses fonctions, 173. — Arrête des remontrances au garde des sceaux, 175. — Enregistre un arrêté fulminant du Parlement, 252. — Est renvoyé du-

rement à sa jugerie, 256. — Se sépare du Parlement, 256. — Vient de faire un arrêté fulminant; est investi à son tour par les baïonnettes, 257. — M. de Fourqueux y va faire enregistrer de force, 258. — Sa résistance étonne, 261. — Est intraitable, 262. — On parle de la création d'un nouveau Châtelet, 265. — Sera, dit-on, cassé, 275. — Rend une sentence pour le maintien de la tranquillité publique, 348. — N'est délégué que provisoirement à l'instruction des crimes de lèse-nation, 395. — Condamne à mort le prince de Lambese, absent, 400. — Six procès de lèse-nation y sont pendants, 407. — Instruit toujours sur l'affaire du 6 octobre, 412. — Épigramme contre lui, 441. — On lui envoie des soldats arrêtés, porteurs de lettres de M. de Favras, 444. — Les gens modérés veulent y donner leur démission, 445. — On crie de plus en plus contre lui, 449. — On appelle ses magistrats les *héros de Thémis*, 465. — Cri général contre lui, 466. — Regorge de prisonniers pour lèse-nation, 484.

Chatelet (le duc du), colonel du régiment du Roi. Lui donne un repas de 100,000 livres, I, 162. — Bruit de son entrée au ministère, 513. — Accompagne madame de Choiseul, qui se retire au couvent, 573. — Candidat à la succession de M. de Vergennes, II, 106. — Parent et protégé de la Reine; on parle de lui pour la place de M. de Brienne, 227. — Est colonel des gardes, 300. — M. Fréteau l'emporte sur lui, 339. — Est proscrit par le peuple, 373. — A offert 18,000 livres à Buisson pour lui acheter l'édition des *Mémoires* du duc de Choiseul, 411. — Assiste à des conciliabules réactionnaires aux Invalides, 475.

Chatellux (madame de). Instigatrice du départ de Mesdames, II, 507.

Chatre (M. de la). Sa déposition charge le duc d'Orléans, II, 444.

Chaulnes (le duc de). Spécule sur les grains, II, 308.

Chaumette (M.). Propose la loi agraire au club du Théâtre-Français, II, 632.

Chaumont (M. *le Roy de*), hôte et ami de Franklin. A suspendu ses payements; M. Necker le sauve de la faillite, I, 325.

Chauveau-Lagarde (M.). Candidat des Jacobins au ministère de la justice, II, 586.

Chavigny (M. de). Est fait prisonnier aux Tuileries, II, 510.

Chemin (M. *du*). Sera envoyé à l'île de France, I, 294. — Va partir pour commander l'expédition de l'île de France, 302.

Chenon (M.), commissaire de police. Émeute contre lui, II, 180.

Chesterfield (lord). Est chargé, dit-on, de négociations avec le cabinet de Versailles, I, 153.

Chevalerie (M. de la). Chef des insurgents de nos colonies, II, 426.

Chevreau (M.), intendant à l'île de France. Se jette à la rivière, II, 41.

Chillau (M. *du*). Conduit en France lord Macartney, gouverneur de la Dominique, et y porte les drapeaux pris à la Grenade, I, 275. — Son dialogue énergique avec son prisonnier, 276.

Chimay (la princesse de), dame d'honneur de Marie-Antoinette. Mot de la Reine dit devant elle à propos de la manie de lui prêter des amants, I, 235. — A une querelle avec la princesse de Lamballe, 255. — Fait, au nom de la Reine, les invitations au grand dîner qui suit la présentation de madame de Staël, II, 14. — Reçoit une députation de poissardes, 478. — Mot énergique que lui dit Marie-Antoinette, 526.

Choiseul (le duc de). Vient solliciter M. de Saint-Germain pour en obtenir la révision du procès dit *des fusils*, I, 27. — La Reine renonce à l'espoir de le voir rentrer aux affaires, 33. — Son altercation avec M. de Saint-Germain, 33. — M. de Guines lui doit le gain de son procès, 38. — Conjectures faites sur son retour aux affaires, au moment du voyage de l'empereur Jo-

seph II, 44. — Le comte d'Artois passera deux jours à Chanteloup, 56. — Pourquoi il est parti pour Chanteloup au moment de l'arrivée de l'Empereur, 58. — Leur entrevue, 59. — L'Empereur passera, dit-on, à Chanteloup, 62. — Visite du comte d'Artois, fort abrégée; ses amis désespèrent de son retour au pouvoir, 64. — L'Empereur ne passe pas par Chanteloup, 68. — Mot de Joseph II sur les préparatifs faits par le duc de Choiseul pour le recevoir, 71. — Son influence sur la cassation du jugement contre M. de Bellegarde, 83. — Attend impatiemment la grossesse de la Reine; n'est pas du voyage de Choisy, 99. — Fait semblant d'en être; désagrément financier qui lui arrive, 99. — Sa cabale espère: le Roi le voit plus volontiers, 105. — Remplacera, dit-on, M. de Montbarrey, 111. — Le roi d'Espagne n'a voulu traiter qu'avec M. d'Ossun le pacte de famille, 134. — L'abbé de Vermond, sa créature, est exilé, 181-182. — Il est l'intermédiaire de ses relations avec la Reine et la cour impériale, 182. — Est rentré à Paris et y est fort courtisé, 242. — M. Necker obtient par lui la protection décidée de la Reine, 348. — Le grand œuvre de sa restauration entrepris par M. Necker, sous la direction de la Reine, 351. — Sa disgrâce ne lui a fait perdre aucun de ses amis; tient un état splendide et a une cour nombreuse, 355. — Reçoit des témoignages d'amitié du Roi et de la Reine, 358. — Ses amis disent qu'il ne veut plus rentrer aux affaires, 359. — On annonce son entrée prochainement au conseil, 361. — La maladie de M. de Vergennes fortifie ce bruit, 363. — Le Roi a bien changé d'avis sur lui et sa politique, 363. — Son oracle sur la politique à suivre vis-à-vis de l'Empereur, 364. — Son parti est réduit au silence, 403. — S'est trouvé *incognito* au souper donné à l'Empereur par madame de Brionne, 422. — La mort de M. de Maurepas semble le ramener aux affaires, 448. — Ne succède pas à M. de Maurepas, 457. — On lui attribue les plans de M. de Castries, 473. — Sa prévoyance à propos de la Corse, 483. — Son système a semblé un instant triompher, 504. — Est toujours en correspondance avec la Reine, 506. — Le Roi ne l'ignore pas, 506. — Se rapproche, dit-on, de madame de Maurepas, 507. — Son parti est triomphant, 512. — La Reine s'occupe sans cesse de son retour, 517. — Paraît avoir beau jeu, 524. — Est à toute extrémité, 557. — Sa mort, 557. — Analyse de son ministère, ou plutôt de son règne, 557. — Détails sur sa disgrâce; sa succession, 558. — Sa mort affermit le cabinet, 559. — Peu de temps avant sa mort, on parlait encore de sa rentrée aux affaires, 561. — Son parti est désormais sans chef; épitaphes diverses, 561. — Les débris de son parti, 563. — Était partisan de M. Necker, 564. — On veut qu'il se soit empoisonné, 571. — Motifs qu'on prête à ce suicide, 571. — Sa femme se retire au couvent pour pouvoir mieux payer ses dettes; elle emmène son chien *Chanteloup*, 573. — Son ordonnance sur les lieutenants colonels et majors de régiment, 579. — Mot de lui au comte de Vergennes, 582. — Sa mort n'a pas été inutile au duc d'Aiguillon, 588. — Comment il avait su se faire chérir de Louis XV, II, 272. — Son acte de cession lie les Italiens au boulevard, 331. — Troisième système politique depuis le sien, 354. — Buisson, libraire, refuse de vendre au duc du Châtelet l'édition de ses *Mémoires*, 411. — Le comité des affaires étrangères de l'Assemblée nationale en fait plus que lui, 499.

Choiseul (la duchesse de). Se retire au couvent des Récollettes de la rue du Bac; se condamne à une vie modeste et frugale pour payer les dettes et les pensions de son mari; le chien *Chanteloup*, I, 573. — Est malade, II, 44.

Choiseul (M. de). Auxiliaire du Roi, au moment du départ pour Montmédy; le Roi lui a fait, dit-on, donner 36,000 livres après l'am-

nistie; il part pour l'étranger, II, 556.

Choiseul-Gouffier (M. de). Accompagnera le duc de Chartres dans le Levant, I, 458. — Opposition du Roi à ce voyage, 460.

Choiseul-la-Baume (M. de), gendre du maréchal de Stainville. Aura le duché-pairie d'Amboise, I, 558.

Chomel (l'abbé), grand vicaire d'Arras. Est tué par un mari dont il usurpait la place, I, 594.

Choppin (M.), banquier soumissionnaire de l'emprunt de 1785, II, 3.

Chotel (M.), caissier du prince de Conti. Fait faillite; est arrêté et poursuivi à la requête du procureur général, I, 301.

Cicé (M. de), archevêque de Bordeaux. Y est détesté; ne veut pas quitter son siége, II, 247.

Civrac (le marquis de). Est expulsé du jeu de la Reine, I, 525.

Clavière (M. de). Ministre des contributions, II, 586. — On lui prête de grands projets, 588.

Clément (Jacques). Le chef du club des Jacobins occupe, dit-on, sa cellule, II, 422.

Clermont (comte de). Le fils qu'il a eu de mademoiselle Leduc s'appellera l'abbé de Vendôme, I, 606.

Clermont-Tonnerre (M. de), évêque de Châlons. Se signale par son ardeur contre les protestants; sa voiture verse; est mal dans ses affaires, II, 224.

Clermont-Tonnerre (M. de), commandant du Dauphiné. Est malade, II, 265. — Est rappelé, 266. — Trait de générosité, 280. — Se retire de l'Assemblée nationale, 393 et 397. — Sera appelé à la présidence de l'Assemblée; jeu de mots sur son nom, 419. — Ses affaires sont en mauvais état, 502. — Son impopularité, 525. — Voit le Roi tous les jours, 574.

Clinton, général anglais, I, 281. — Reste à New-York, 285. — Bruit d'une bataille avec Washington, 413. — Les commandants de Charlestown et de Savannah les évacuent pour le rejoindre, 454.

Clocheterie (M. *de la*), commandant de la frégate *la Belle-Poule*. Rentre à Brest avec des prises, I, 227.

Clonard (le chevalier de). Est attendu avec impatience par M. de Sartine; ramène des Indes un vaisseau chargé de vingt millions en effets précieux, I, 237.

Clootz (Anacharsis). Les frères Moraves le font leur protecteur, II, 627.

Clotilde, sœur de Louis XVI, princesse de Piémont, puis reine de Sardaigne. On l'avait dite morte d'une fièvre putride; est guérie et enceinte, I, 197.

Club. Fondation, à Paris, d'un *club* composé de douze femmes charmantes; détails sur ses *travaux*, I, 446.

Clugny (M. de), contrôleur général. Avait favorisé ses créatures et reçu un pot-de-vin, I, 92.

Clugny (M. de), chef d'escadre. Sa frégate *l'Iris* est canonnée en passant devant le fort de Saint-Christophe, I, 588.

Coigny (le duc de). Avertit la famille de la Fayette de son projet de départ pour l'Amérique, I, 40. — Est déguisé en *Hercule*, à une fête chez la Reine; est reconnu par elle, 246. — A beaucoup perdu de son crédit; son refus de se prêter à la réforme de la petite écurie en est cause, 337. — Son conflit avec le prince de Lambesc, grand écuyer, 420. — Dîne chez l'archevêque de Paris, 423. — Est exilé, 171. — Compose l'intimité de la Reine, 276. — N'est pas parti pour l'Allemagne, 539.

Coigny (la duchesse de). Son luxe et sa magnificence excitent la malignité, II, 242.

Coigny (le marquis de). Son duel contre le prince Joseph de Monaco; il est blessé, II, 9. — Cause futile de ce duel, 10.

Coigny (la marquise de). Une rose qu'elle laisse tomber est cause d'un duel entre le comte de Broglie et le comte Roger de Damas, II, 10. — Galanterie du prince de Galles à son égard, 333.

Colombe (mademoiselle), du Théâtre-

Italien. Est arrêtée pour complicité dans l'affaire de M. d'Argence, I, 367.

Combat entre deux vaisseaux, l'un anglais, l'autre philadelphien; détails singuliers, I, 13.

Côme (le frère), fameux chirurgien. Doit opérer M. de Beaumont de la pierre, I, 223. — Diffère l'opération, 227.

Compagnie (des Indes). Est indispensable au maintien de notre commerce maritime, I, 83.

Compagnie des Indes (la nouvelle). Est menacée d'une nouvelle attaque, II, 190. — Sa suppression paraît décidée, 198. — Le Roi lui refuse une prolongation de privilége et veut racheter ses actions, 200. — Prend à 66 livres des piastres qu'elle revend à 85, 579.

Compiègne. Le Roi renonce au voyage de Compiègne, I, 76. — Fait remettre 300,000 livres sur les impositions aux habitants pour les dédommager, 87.

Condé (le prince de). Remet au Roi, comme grand maître de la maison commensale, un projet de réformes économiques, I, 16. — Se plaint à M. de Maurepas de la querelle entre le comte d'Artois et la duchesse de Bourbon, I, 147. — Insiste pour que le Roi se mêle de cette affaire, 147. — Convoque les princes et les pairs pour rendre un combat nécessaire, 149. — Y assiste de loin, 149. — Aime tendrement sa fille, 152. — Brigue, sans succès, le titre de généralissime, 170. — Demande encore d'être généralissime, 174. — N'est pas satisfait de son commandement en Flandre, 190. — Est encore à Versailles, attendant les derniers ordres, 198. — Veut qu'on rétablisse sa légion, supprimée à la paix, 241. — Renonce à toute utilité de sa charge de grand maître de la maison, n'en conservant que l'honorifique, 262. — Renouvelle ses prétentions sur la charge de grand maître de l'artillerie, 293. — Se bat en duel avec le marquis d'Agoult, son capitaine des gardes, à propos de madame de Courtebonne, 300. — Il est blessé; il va prier M. de Maurepas de ne pas donner suite à cette affaire, 301. — Joue dans un proverbe de sa belle-fille où tous les acteurs *sont joués*; fait écrire par son fils une lettre de congé à sa femme, 334. — Va voir M. Necker à Saint-Ouen, 400. — Sert de pilote, à Chantilly, à la comtesse du Nord, aux belles fêtes qu'il lui donne, 485. — Commandera l'armée de Flandre, 533. — Anecdote sur lui et M. d'Aligre, 539-540. — Demande que le cardinal de Rohan soit jugé dans les formes, 585. — Réception brillante qu'il prépare au comte d'Artois, à Chantilly, 587. — Tombe malade à Boys, 604. — Reçoit l'archiduc Ferdinand avec froideur et dignité, II, 44. — Bruit de son exil de la cour, 49. — Va à l'assemblée des pairs opposés à l'édit des protestants, 206. — Rôle conciliateur qu'il joue au Parlement, 214. — S'est rendu *incognito* à Bruxelles, 286. — Président de bureau à l'assemblée des notables; a pour adjoint le duc d'Enghien, son petit-fils, 302. — Présente un mémoire au Roi contre les prétentions du tiers état, 312. — Nie un discours attribué à la Reine, 328. — On proteste, au bailliage de Senlis, contre les vexations de ses gardes, 335. — Le tiers état est aigri contre lui, 336. — On l'accuse du déficit de la caisse des Etats de Bourgogne, 337. — Est évincé, dans le Clermontois, par le duc de Liancourt, 339. — S'est vu à la veille d'être élu député de la noblesse de Paris; ne l'a pas été, 356. — Est désigné *in petto* généralissime des troupes, 366. — Le peuple enlève vingt-sept canons à son château de Chantilly, 376. — Est envoyé, par un pamphlet, à Botany-Bay, 385. — Se défait de ses meutes de Chantilly, 387. — Instrument de la réaction en Piémont, 449. — Propos antipatriotique qui lui est attribué, 452. — Va se mettre, dit-on, à la tête des troupes sardes, 461. — Le vicomte de Mirabeau va le seconder en Espagne, 463. — Se brouille avec le comte d'Artois; M. de Calonne les raccommode, 493. — Rappelle

ses gens demeurés en France, 506. — Fait transporter à Chantilly les cœurs des princes de sa maison, 506. — M. de Malivet est arrêté pour correspondance avec lui, 512. — Perd une partie de son revenu, 513. — Ne veut envahir la France qu'après la récolte, 533. — Est mécontent d'avoir été tenu par la Reine à l'écart du projet d'évasion, 540. — Est en mésintelligence avec les frères du Roi, 541.

Condé (mademoiselle de). On négocie son mariage avec le duc d'Aoste; est tendrement aimée de son père, I, 154.

Condorcet (M. de). S'avoue hautement l'auteur d'une brochure dénoncée au Parlement, II, 110. — Epigramme sur lui, 117. — Ne sera pas élu, 549. — Son ardeur contre les émigrés le fera président, 556. — Est, dit-on, gagné par Pitt et passera en Angleterre, 608. — A, dit-on, vendu ses biens, 608. — Prépare sourdement une prudente retraite, 612.

Conflans (le marquis de). Son duel avec le prince de Lambesc, I, 218-219. — Le duc d'Orléans va le voir au Vaudreuil, 331. — Est toujours juge aux courses de chevaux, 509. — Sa mort, II, 334.

Congrès. Détails sur un congrès des puissances européennes, projeté à Vienne, I, 383 et 387. — N'aura pas lieu, 392. — On parle de nouveau d'un congrès à Vienne, 436-437.

Conseil (le Grand). A été mal reçu à Versailles dans ses réclamations contre la justification imprimée de Beaumarchais, I, 19. — Pourquoi il veut mander et réprimander le rédacteur de la *Gazette de France*, 26. — Le Parlement voudrait l'anéantir, 90. — Deux édits du Roi lui donnent le coup de mort, 91. — Fait de fortes remontrances au Roi, 97. — On imprime ces remontrances, 111. — Reçoit du Roi une réponse affligeante, 125. — M. de Nicolaï pare les coups qui lui sont portés, 134. — Défend les présidiaux, 136. — N'est pas encore abattu, 141. — Le garde des sceaux continue à le tracasser, 179. — Refuse de remplacer le Parlement, II, 181 et 260. — Enregistrera les nouveaux édits, 278. — Enregistre les lettres patentes qui lui attribuent le jugement des causes criminelles, 279. — Décrète de prise de corps trois procureurs et deux chevaliers de Saint-Louis qui ont insulté deux de ses membres, 287. — On parle de le supprimer, 304.

Constantin (le prince), second fils du grand-duc de Russie. Serait placé sur le trône de Constantinople, I, 599.

Contades (le maréchal de). Aura, dit-on, le gouvernement de la Touraine, I, 559.

Contat (mademoiselle), de la Comédie française. Le comte d'Artois lui fait offrir cinq cents louis pour une nuit, I, 306. — Elle les refuse, par fidélité au marquis de Maupeou; M. des Entelles et son camarade Fleury succèdent à l'ex-président, devenu colonel de *Bourgogne-cavalerie*; ses créanciers la pressent; elle fait des avances au comte d'Artois, se rend sans conditions et reçoit cent cinquante louis, qu'elle refuse, 307. — Son succès à Brunoy réveille les sentiments du comte d'Artois; bonne nuit payée cinq cents louis, 344. — Obtient, par la protection du comte d'Artois, une permission de biribi, qu'elle cède moyennant cent louis par mois, 367. — Veut voir le boudoir de la Reine, à Fontainebleau; y est surprise par Sa Majesté, II, 82. — Détails sur cette aventure, 86. — Refuse Molé pour mari, 86.

Conti (le prince de). Son fils naturel, le chevalier de Vauréal, entre dans le monde, I, 105. — Veut le commandement général de la cavalerie, 174. — Deux de ses enfants naturels sont guéris de la petite vérole par le remède de la limonade et du grand air, 235. — Son caissier fait une faillite considérable, 296. — Son caissier, nommé Chotel, est poursuivi à la requête du procureur général, 301. — A une conversation avec le Roi qui entraîne la chute de M. de Calonne, II, 127. — Son mémoire contre lui, 128. —

Présidera, dit-on, un comité de finances dirigé par M. Necker, 130. — Son bureau arrête de suspendre tout travail, jusqu'à ce qu'on lui fournisse les pièces qui permettent d'évaluer le déficit, 135. — S'abstient d'assister aux dernières assemblées des pairs, 218. — Sera, dit-on, premier ministre, 268. — Sa popularité, 272. — Présente un mémoire au Roi contre les prétentions du tiers état, 312. — Est envoyé, par un pamphlet, à Botany-Bay, 385. — Est de retour, et prête le serment civique, 437. — Reçoit des lettres anonymes infâmes, 439. — Chef d'un complot contre-révolutionnaire, 597. — Vise à la régence, 612.

Conti (la princesse de). Est héritière mobilière du duc de Modène, I, 514. — L'archiduc Ferdinand s'isole dans sa société, II, 47.

Convention nationale. Projet de la convoquer, II, 613. — Prononcera sur la royauté, 613. — La Commune de Paris regarde ses décrets comme des chiffons, 622. — Ouvre ses séances par le décret d'abolition de la royauté, 623. — Il y a en elle un parti qui veut faire juger Louis XVI, 623. — Dispose, avec le conseil exécutif, de près de 40,000 hommes dans Paris ou près de Paris, 627. — N'est pas plus épargnée que Roland, 628. — Hébert la gourmande de ses lenteurs, 628. — Est persuadée qu'Egalité est à la tête du parti qui veut l'anéantissement de la famille royale prisonnière, 631. — Trois opinions sur le jugement de Louis XVI, 632. — Doit être considérée comme un jury criminel, et il ne faut qu'un tiers des voix au Roi pour y être acquitté, 633. — S'occupe du jugement de Louis XVI; lui accorde un conseil, 634.

Conzié (M. de), évêque d'Arras. Lettre de lui où il doute du succès des démarches de la noblesse et de la probabilité de l'intervention armée de l'Empire, II, 557.

Cordova (don), amiral espagnol. N'est jamais de l'avis de M. d'Orvilliers, I, 276. — Rentre avec M. d'Orvilliers, 277. — A pris des vivres pour quarante-cinq jours de campagne, 278. — Sortira de Brest quand le vent le permettra, 284. — Passera l'hiver au port de Brest, 285. — Est reparti pour l'Espagne avec son escadre, 288. — Est arrivé heureusement aux ports d'Espagne, 294. — Envoie dans la baie de Cadix une prise de 20 millions, 307. — Occupé à se ravitailler à Cadix, 389. — Sa conduite équivoque comme allié, 392. — M. de Grasse devait se joindre à lui, 393. — Son inaction et sa mauvaise volonté, 431. — Sa conduite équivoque; se sépare de la flotte française, 492. — Est fortement inculpé par M. de Guichen, 502. — Bruit d'un échec subi par lui, 512. — Son inaction, ses pertes, 516-517. — Son mémoire justificatif fait pitié, 522.

Cornwallis (lord), général anglais en Amérique. Est fait prisonnier, I, 81 et 446. — Son sort effraye les commandants de Charlestown et de Savannah, 454.

Corrayer, capitaine du brigantin portugais *la Belle Bayonnaise*. Est insulté et pillé par un corsaire anglais, I, 282.

Corse (la). On prétend que l'Empereur veut l'obtenir comme compensation de la Lorraine, I, 59. — Désordres en Corse, 69. — Le mouvement des montagnards corses inquiète le gouvernement, 428. — Bruit de sa cession par la France à l'Empereur, 577.

Cossé (le duc de). Déguisé en *vizir*, à une fête chez la Reine, I, 246.

Coster (M.). Sera, dit-on, adjoint à M. Necker, II, 347. — Histoire de son crédit et de sa disgrâce; est renvoyé par M. Necker, 380-381.

Coudray (le chevalier du), I, 3. — Présente un mémoire contre Beaumarchais, 27. — Beaumarchais l'accuse à son tour, 29. — Est, dit-on, parti furtivement pour rejoindre Washington, 34. — Ne part pas seul, 35. — Reçoit de l'argent de l'Amérique et de l'Angleterre à la fois, 40-41.

Couleurs. Chanson sur les Couleurs, I, 569-570.

Cour des aides de Bordeaux. Menacée de destruction, I, 214.
Cour des aides de Provence. Menacée de destruction, I, 214.
Cour des aides de Paris. Sa querelle avec la chambre des comptes, I, 354. — A le dessous dans cette lutte, 358. — Fait des remontrances, 426. — S'associe à la résistance du Parlement, 172. — Refuse l'enregistrement de l'édit de prolongation des vingtièmes, II, 215. — Dispute au Parlement l'honneur d'avoir demandé la première les États généraux, 314. — Fait complimenter l'Assemblée nationale par son premier président, 375.
Cour des monnaies. Le Roi reçoit mal ses représentations, II, 12. — Le Roi refuse de recevoir ses compliments, 215. — Elle poursuit son procureur général, l'accusant de malversations avec M. de Calonne, 215. — Fait des remontrances au Roi, 222. — Fait complimenter l'Assemblée nationale par son premier président, 375.
Courrier de l'Europe (le), journal. Est interdit à Paris, à la requête de l'ambassadeur de Vienne, I, 219. — Interdit à Paris, I, 363. — Ses lazzi sur l'entrevue de Joseph II et du duc de Glocester, 407. — Son rédacteur enlève et conduit à Londres la femme de M. de Besance, 504. — Critique d'une lettre qui y est insérée, à propos d'un progrès invraisemblable, 524.
Court (M. de). Est arrêté aux Tuileries avec des armes cachées, II, 510.
Courtaumont (M. de), commandant *la Bretagne*. Désobéit aux signaux de l'amiral d'Orvilliers; est traduit devant un conseil de guerre, I, 201. — Est acquitté, 204. — Dîne à côté du duc de Chartres et de M. d'Orvilliers, 205.
Courtebonne (madame de). Aimée en même temps du prince de Condé et du marquis d'Agoult; est l'occasion d'une querelle entre eux, suivie d'un duel, I, 300-301. — Est forcée de quitter sa place de dame d'honneur de la duchesse de Bourbon, 329.
Courval (M. de), président au Parlement. Fait enfermer au couvent madame de Fleury, sa fille, I, 130.
Cracovie (*l'arbre de*). Rendez-vous des nouvellistes; propos de M. Gobemouche, I, 309. — Dialogue entendu sous son feuillage, 410. — Inscription maligne trouvée attachée à son tronc, 412. — Destruction de l'allée du jardin du Palais-Royal qui le contenait, 421.
Créqui (M. de). Son impiété affichée, I, 542.
Créquy-Hamon (M. de). Un procès, où il est intéressé, est la cause d'une querelle scandaleuse entre l'avocat général Séguier et l'avocat Treilhard, I, 303.
Crest (le marquis *du*), frère de madame de Genlis. Donne le plan d'une frégate de construction nouvelle, I, 362. — Est nommé chancelier de l'apanage d'Orléans, 611. — Son mémoire sur l'administration des finances; détails sur cette intrigue et son échec, II, 196. — Passe en Angleterre, 206. — Préside des conciliabules d'opposition à Gennevilliers, 206. — Se fait négociant et fait banqueroute, 402.
Creutz (le comte de), ambassadeur de Suède. Est obligé, par ses créanciers, d'établir une maison de jeu, dont le bénéfice puisse rétablir ses affaires, I, 346.
Crillon (le duc de). Son expédition a l'île de Minorque pour objet, I, 423. — Obstacles que lui suscite la jalousie au camp de Buena-Vista, 500-501. — A trop compté sur la faveur du Roi, 518. — Son échec devant Gibraltar, 522. — Donne sa démission, II, 592.
Cromot (M.), surintendant des finances de *Monsieur*. Est accusé de malversation par M. de Limon, I, 124. — On lui attribue un libelle contre M. Necker; mot sévère du Roi à ce sujet, 316. — Excite *Monsieur* contre M. Necker, 538.
Crosne (M. Thiroux de), lieutenant de police. Interroge madame de la Mothe, I, 585. — Anecdote sur son interrogatoire de Cagliostro, II, 18.

— Fait signifier, par un exempt, la lettre de cachet qui relègue M. Foulon dans ses terres, 28. — Réponse qu'on lui attribue aux plaintes sur le prix de la viande, 36. — Bruit de sa retraite, 180. — Fait mettre en prison un député des boulangers de Paris, 289. — Est mandé à la barre de la cour; s'y trouve mal, 290. — Prévient le ministère des mauvaises dispositions de Paris; fait baisser le prix du pain, 329. — A disparu, 377.

Crussol (le marquis de), capitaine des gardes du comte d'Artois. Assiste à son duel avec le duc de Bourbon, I, 149. — On lui refuse l'entrée d'une comédie jouée à la cour, 310.

Crussol (le chevalier de). Joue le rôle de *Basile*, à Trianon, I, 583.

Cubières (le chevalier de). A pour émule le vicomte de Ségur, II, 104. — Donne un coup d'épée à M. de Champcenetz, 226.

Curé de Saint-Eustache. Propos plaisant d'une de ses paroissiennes au sujet du refus de serment, II, 500.

Curé de Saint-Sulpice. Les poissardes se proposent de le fouetter, II, 496.

Curé du Temple. Rétracte en chaire son serment, II, 503.

Custine (le comte de). Invente une nouvelle baguette de fusil, II, 222.

Cypières (M. de), intendant d'Orléans. N'est pas nommé lieutenant de police, I, 574. — Sa femme veut le fixer à Paris, malgré lui; est régalé d'une chanson, 576. — Est envoyé à Toulouse, 252. — Le peuple y dépave les rues à la nouvelle de son arrivée, 254.

D.

Damas (le comte Roger de). Son duel avec le comte de Broglie, II, 9. — Sa cause futile, 10. — A tué, dit-on, en duel le comte de Walsh, 206. — Reçoit, dit-on, de Léonard la cassette de la Reine, 535.

Dameron, député. Prépare la motion de convoquer les assemblées primaires, II, 611.

Danemark (le Roi de). Demeurera neutre entre le Roi de Prusse et l'Empereur, I, 190. — Répète la dot de la Reine douairière d'Angleterre, 224. — Le Danemark est intéressé à l'affaiblissement maritime de l'Angleterre, 233. — Refuse à l'envoyé anglais la restitution des prises conduites dans un de ses ports par un vaisseau de Paul Jones, 285.

Danemark (l'envoyé de). Différend avec M. de Lambese, I, 1.

Danton (M.) Revient de Londres, et paraît à l'Assemblée électorale; y attaque M. Duport, II, 549. — Dit qu'un monarque ambitieux peut fonder le despotisme sur la Constitution, 569. — Candidat des Jacobins au ministère de la justice, 586. — Ministre de l'intérieur; combat l'avis de transporter l'Assemblée hors de Paris, 619. — A dîné, dit-on, au Palais-Royal avec Egalité, 632.

Darby (amiral anglais). Est rappelé, I, 280. — Refuse le combat à d'Estaing, 357. — Ne pourra aller secourir Gibraltar, 389. — L'escadre espagnole le laisse échapper, 391. L'escadre espagnole le laisse passer et repasser, 392. — Il approvisionne Gibraltar, 392. — Devait être écrasé, 393. — M. de Guichen et don Cordova le laissent passer, 431. — Ira délivrer Minorque, 431. — Est à Torbay, 432. — Se pavane dans la Manche, 441.

Dauphin (le), fils de Louis XV. On essaye de l'incriminer, après l'attentat de Damiens, II, 65. — A une scène avec son père, 66.

Dauphin (le), premier enfant mâle de Louis XVI, né en 1781. Madame de Guéménée sera chargée de son unique éducation, I, 445. — Joie et chansons à sa naissance, 446. — Est à sa seconde nourrice; couplet sur ce changement, 447. — Annonce d'une ambassade ottomane, à l'occasion de sa naissance, 468. — Madame de Guéménée, sa gouvernante, donne sa démission, 514. — Sera inoculé à Saint-Cloud, 559. — Aura pour gouverneur M. de Montmorin, 588. — La Reine le montre au peuple dans les jardins de Saint-Cloud, 588. — La Reine ne veut pas entrer au Ranelagh avec lui, de peur que

son inoculation n'inquiète l'assemblée, 594. — Est malade depuis son inoculation, 605. — *Monsieur* lui fait une donation, après lui, de toutes les terres qu'il a acquises, 607. — Habitera Meudon, II, 16. — Assiste à un bal d'enfants, chez la duchesse de Polignac, 19. — A une faible constitution, 32. — Sa santé est toujours chancelante, 36. — Est un peu mieux, 37. — Est mieux, 38. — Le duc d'Harcourt est nommé son gouverneur, 73. — Les évêques se flattent de prendre part à son éducation, 85. — On présume que l'archevêque de Toulouse voudrait faire de son frère l'instituteur du Dauphin, 86. — On lui donne deux sous-gouverneurs et deux sous-précepteurs, 101. — Le choix fait par M. d'Harcourt de ses deux instituteurs n'est pas approuvé, 128. — Son éducation va mal, 155. — Est indisposé, 219. — A toujours une fièvre lente qui alarme, 226. — Sa santé est toujours chancelante; sera rachitique, 230. — S'affaiblit de jour en jour, 235. — Illustre victime de la médecine mécanique, 236. — Est à Meudon; son mal n'est pas sans espérance, 242. — Va toujours en empirant, 261. — Sa santé est de plus en plus déplorable, 289. — Est à toute extrémité, 297. — Est mieux; dîne publiquement, 300. — Sa santé semble se raffermir; aime les pommes de terre; veut semer du blé, 301. — Son état empire, 327. — Sa perte est imminente, 338. — Est à toute extrémité, 350. — A eu une crise salutaire, 351. — Est très-mal; le Roi pleure sur lui, 359. — Sa mort, 360. — Mot touchant de lui sur sa mère, 361.

Dauphin (le second), duc de Normandie, plus tard Louis XVII. Sa nourrice, I, 549. — A pour parrain *Monsieur*, et pour marraine Madame Elisabeth, au lieu et place de la Reine de Naples, 549. — A des convulsions; madame de Polignac lui fait appliquer des sangsues, de l'aveu du Roi, sans prévenir la Reine; scène qui en résulte, II, 84. — Est indisposé, 219. — Exclamation d'une provinciale en sa présence, 281. — Paraît d'une bonne constitution; a des attaques de nerfs, 360. — Prend le nom de Dauphin de France; est bel enfant et donne de grandes espérances, 361. — Joue à la portière du carrosse du 6 octobre, 391. — Dit qu'il ne sera jamais un aristocrate, 421. — Va aux Enfants trouvés avec le Roi et la Reine, 423. — On parle de M. Bailly comme son gouverneur, 423. — On lui fait un uniforme national pour les fêtes de la fédération, 452. — La Reine fuira, dit-on, avec lui à l'étranger, 473. — Il est question de l'enlever à la Reine pour le faire élever par la nation, 480. — La Reine cherche à le faire aimer du peuple, 488. — Mesdames doivent, dit-on, l'enlever, 507. — La Reine sort de temps en temps avec lui, 529. — La Reine part le 20 juin avec le Roi et le Dauphin, 534. — Est acclamé par un groupe populaire, 537. — Est qualifié prince royal par la Constitution, 542. — On maintient sa garde, après l'avoir retirée au Roi et à la Reine, 546. — Veut être armé chevalier; fait de la Reine la dame de ses pensées, 583. — Veut un cheval; monte à cheval sur M. Barré, 584. — Est aimé de ceux qui l'approchent, 596. — Projet de l'enlever à sa mère, 600. — Les Jacobins veulent l'enfermer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de tyrans, même le tuer, dit-on, 630.

David, fameux ténor d'Italie. Chante devant la Reine, I, 547.

Deane (M.). Envoyé du Congrès américain à Paris, I, 40, 41, 60. — Reçoit la nouvelle d'une victoire des Américains, 78. — Cité, 142. — S'en retourne en Amérique, 149. — S'embarque avec M. d'Estaing, 161.

Defer (M.). Son projet pour amener l'eau de quelques rivières à Paris, II, 53. — Son projet pour amener à Paris les eaux de l'Ivette se relève, 70.

Deffand (la marquise *Du*). Sa confession au curé de Saint-Sulpice, I, 317.

Delfino (M.). Successeur de M. Zeno, ambassadeur de la République de

Venise à Versailles; est arrivé, I, 346. — Tenait tripot chez lui; vient d'être rappelé, 394.

Denis (madame), nièce de Voltaire. Madame de Villette se retire chez elle, I, 270.

Desauge (M.), fameux colporteur. Mis à la Bastille, II, 14.

Desmoulins (Camille). Attaque M. Necker, II, 413. — Ses insultes à la Reine, 421. — Un particulier lui offre deux mille livres pour faire le Mémoire de madame de la Mothe contre la Reine, 482. — Il refuse de s'en charger, 483. — Son article ridicule contre la Reine, 483. — Est repoussé par le corps électoral de Paris, 549.

Desprès (M.), marchand. Membre du conseil d'habillement des troupes, II, 249. — Refuse d'en être, 252.

Des Touches (le chevalier), commandant de *la Ville de Paris*. Reçoit de la duchesse de Chartres, en reconnaissance de son intrépide secours au *Saint-Esprit*, une lettre charmante et une boîte d'or enrichie de diamants, I, 206. — Combat avec l'avant-garde d'Arbuthnot, 389.

Deux-Ponts (le prince Maximilien de). Veut épouser madame Dupin, ancienne maîtresse du duc de Choiseul; sa famille la fait mettre dans un couvent, I, 562. — La Reine veut lui faire épouser la princesse de Hesse-Darmstadt, 574. — Il l'épouse, en effet, 594.

Deux-Ponts-Forbach (le chevalier de). Epouse mademoiselle de Polastron, sœur de la comtesse Jules de Polignac, I, 300.

Devonshire (la duchesse de). Attend, à Spa, l'abbé de Calonne, II, 377.

Diderot. Ami de l'amiral Rodney; il l'a, dit-on, accompagné, I, 189. — A frisé la Bastille, à propos de l'empereur Claude, 493.

Didot (M.), imprimeur. M. de Montmorin lui donne permission écrite d'imprimer l'ouvrage de Mirabeau sur la *Monarchie prussienne*, II, 280. — Envoie à Manuel le manuscrit, signé Peltier, d'un numéro des *Actes des Apôtres*, II, 442.

Dillon (M. de). Motif attribué à sa disgrâce, I, 121. — Cette famille Dillon a la faveur de la Reine, 172. — Est fier de sa victoire sur le Parlement de Paris, 181. — On lui vole, au jeu de la Reine, un portefeuille plein de billets de la banque d'escompte, 330.

Dillon (M. de), archevêque de Narbonne. Un des chefs de l'opposition à l'assemblée des notables, II, 115. — Donne un démenti à M. de Calonne, 119. — Sa réponse énergique au comte d'Artois, 119. — Son acharnement contre M. de Calonne, 122. — A des vues sur la place de M. de Brienne, 226. — Coupe la parole à *Monsieur*, à l'assemblée des notables, en vertu du droit de priorité de son corps, 302.

Doillot (M.), avocat. Signe le mémoire pour madame de la Mothe, I, 612. — Reçoit une lettre de son mari, qui prétend pouvoir la disculper, II, 33.

Dombey, célèbre naturaliste. Est dépouillé de ses collections; vaines plaintes à ce sujet; refuse l'indemnité du Roi d'Espagne, II, 21.

Dominique (saint). La section de Grenelle le répudie comme patron, pour prendre saint Thomas d'Aquin, II, 519.

Dorat (M.). Est remplacé par M. du Laus de Boissy auprès de la comtesse de Beauharnais, I, 330.

Dorset (le duc de). S'occupe du traité de commerce pendant entre la France et l'Angleterre, I, 599. — S'en occupe activement, 612. — Demande des explications à notre cour sur nos conventions avec Tippoo-Saïb, 297.

Doudeauville (la duchesse de). Son heureux accouchement, I, 540.

Douglas (abbé). Est enfermé à l'Abbaye, II, 398. — A un procès de lèse-nation au Châtelet, 407.

Dubois (le chevalier), commandant du guet de Paris. Fait arrêter un jeune homme qui s'est moqué de lui, I, 282-283. — A offert, dit-on, sa démission, II, 180. — Affecte les airs d'un généralissime, 208. — Sa conduite impopulaire, 257. — Conduit les députés des États de Bretagne à la Bastille, 274. — Est

mandé à la barre du Parlement; son second le justifie par les ordres du maréchal de Biron, 290. — Est obligé de se retirer, 290.

Duchozal (M.), satirique. Sa querelle avec M. de Pils, II, 25.

Dudon (M.). Procureur général au Parlement de Bordeaux, II, 63.

Dufresne (M.), premier commis des finances. Parle en termes inconvenants de M. de Sartine, I, 340. — Scène entre M. de Maurepas et M. Necker, dont ses propos sont l'occasion; est obligé de faire amende honorable, 341. — Histoire de sa fortune, II, 405. — Directeur du Trésor royal, 410. — Dessert M. Necker, 482.

Duguay-Trouin, célèbre marin. Etait sorti de la classe marchande de la marine, I, 173.

Dumas (M.), officier général. Candidat du parti opposé à M. de Sartine, I, 288. — Perd de son crédit, 288. — N'a rien obtenu et ne sera pas employé, malgré la protection de M. d'Aranda, 296. — Obtient la permission de faire ouvrir un jeu de pharaon chez la comtesse de Saint-Jean, sa maîtresse, 296. — Propos du Roi sur son compte, 484.

Dumouriez (M.), agent du comte de Broglie. A entraîné le comte Miaczinski à la révolte qui l'a ruiné, II, 101. — Veut différer la publication de la réponse de l'Empereur, 590. — Le ministre d'Angleterre lui rappelle la garantie donnée à l'Autriche pour les Pays-Bas, 592. — Dit à la Reine qu'elle tient dans ses mains la paix ou la guerre, 593. — Etait, dit-on, gagné, 595. — Semble s'attendre à la chute des Jacobins, 596. — Viendra à Paris, avec son armée, combattre les factieux, 601. — Brave les Jacobins, qui veulent l'envoyer à Orléans, 601. — Les six millions à lui accordés pour dépenses secrètes sont une pomme de discorde, 602. — Est offensé d'une lettre du duc de Brunswick, et rompt l'armistice, 624. — Piron, son adjudant général, l'accuse de dissimuler nos pertes, 630.

Dupaty (le président). Sa querelle avec le Parlement de Bordeaux, I, 346. — Le Parlement de Bordeaux refuse de le recevoir, 359. — Le Parlement de Bordeaux envoie, à l'occasion de son affaire, une députation au Roi, qui la congédie rudement, 371. — Son Mémoire pour trois hommes condamnés à la roue occupe le parlement de Paris, II, 26. — Vers en son honneur, 27. — M. Séguier requiert le feu contre son Mémoire, 66. — M. Dupaty se déclare prêt à justifier son œuvre, 66. — Perd beaucoup de ses partisans, 66. — Se présente à Fontainebleau pour se défendre, 80. — Son Mémoire est imprimé et trouvé sublime, 110. — Son beau-frère, M. Fréteau, est mercurialisé, 117. — Ses clients sont renvoyés devant leurs premiers juges, pour être à nouveau jugés; triomphe de leur défenseur, 167. — Ses clients ont la faculté de prendre à partie leurs premiers juges, 169. — Travaille, avec M. de Lamoignon, à la refonte du Code, 232. — Cesse de travailler à la révision du Code criminel, 258.

Dupin (madame), ancienne maîtresse du duc de Choiseul. La famille du prince de Deux-Ponts, qui veut l'épouser, la fait enfermer dans un couvent, I, 562. — Est enfermée à l'abbaye du Pont-aux-Dames, jusqu'au mariage du prince de Deux-Ponts, 574. — Est exilée; le marquis de Livron cautionne sa promesse de garder son exil, 594.

Dupont, plus tard de Nemours (M.). Est l'auteur de la plupart des projets de M. de Calonne; est fait conseiller d'Etat, II, 117. — Auxiliaire de M. de Fourqueux, comme il l'a été de M. de Calonne, 135. — Ami intime de M. Necker, 457. — Mot de Camus qui fait cesser sa partialité en faveur de M. Necker à l'Assemblée nationale, 468.

Duport (M.). Prêche la douceur et cite l'exemple de la Fayette, II, 435. — Forme un schisme dans le parti patriote, 450. — Est détesté par la cour, 474. — Veut être ministre, 545. — Est accusé par Danton à l'assemblée électorale, 549.

Duport du Tertre (M.). Donné pour

gaude des sceaux à Louis XVI par M. de la Fayette; plaisanteries sur sa nomination, II, 485. — Assiste, en simarre, aux obsèques de Mirabeau, 518. — Donne sa démission, 586. — S'est gâté à la cour, suivant les Jacobins, 587.

Duportail (M.), ministre. Logeait en hôtel garni; est d'origine plébéienne, II, 487. — Ministre de la guerre, 484. — Vise à l'ambassade de Naples, 564. — Sa démission est, dit-on, la suite du projet avorté du Roi, 565.

Dupré de Saint-Maur, intendant de Bordeaux. Sera fait conseiller d'État, I, 548.

Duranton (M.), ministre de la justice, II, 586. — Donne sa démission, 603.

Duras (le maréchal de). Linguet rend un compte malin de son procès avec le comte d'Estrées, I, 287. — Vers contre lui à l'occasion de sa liaison avec mademoiselle Sainval, 301-302. — Linguet lui écrit une lettre injurieuse, 316. — Linguet lui écrit une lettre d'excuses plus offensantes encore, 346. — Voudrait remplir la Bastille de gens de lettres, 417. — Remplacera le maréchal de Richelieu au tribunal des maréchaux, 600. — Procure à mademoiselle Contat l'accès du boudoir de la Reine à Fontainebleau, II, 82.

Duras (la duchesse de). Remplacera, dit-on, madame de Polignac comme gouvernante des enfants de France, II, 102.

Duret de Bruellbie (M.), maître des requêtes. Est cité dans l'affaire le Maître, II, 2.

Du Revest (M.), receveur général des finances de Paris. Perd sa place pour avoir voulu manœuvrer contre M. de Calonne, II, 15. — Achète l'hôtel Beaujon pour le comte d'Artois, II, 67.

Durfort (le comte de). Est soupçonné à l'occasion d'une estampe contre la Reine, 265.

Durfort (le comte Étienne de). Son duel avec le chevalier de Belsunce, II, 9. — Sa cause futile, 10.

Durocher (M.). Est tué à la tête de la maréchaussée, II, 379.

Duthé (mademoiselle), célèbre courtisane. Cause d'une nouvelle crise parlementaire, I, 42. — Son intrigue auprès du comte d'Artois, 42.

E.

Ecquevilly (le vicomte d'). A le régiment de cavalerie du duc de Polignac, I, 561.

Ecquevilly (M. d'), colonel de Rohan-Soubise. Combat avec un gentilhomme breton, II, 265.

Écrit sur les finances. L'auteur est mis à la Bastille, I, 66.

Egmont (la comtesse d'). Autrefois galante, s'est faite dévote et aristocrate. Manque d'être fouettée, II, 531.

Élie de Beaumont (M.), avocat. Est cité dans l'affaire le Maître, II, 2.

Élisabeth (Madame), sœur de Louis XVI. Plaira-t-elle à Joseph II, auquel on voudrait la destiner? I, 9. — L'Empereur est-il venu pour l'épouser? 47. — La Reine obtient pour madame Diane de Polignac la première place dans sa maison future, 165. — Est marraine du second Dauphin pour la reine de Naples, 549. — Va au couvent de la Conception, à Saint-Cloud, 593. — Félicite madame de Marsan du gain du procès de Lorient, 593. — On lui destine l'abbaye de Remiremont, II, 33. — Occupera, dit-on, un appartement au Val-de-Grâce, 301. — Sera abbesse d'un chapitre de trente-six chanoinesses, que la Reine doit fonder au Val-de-Grâce, 304. — Un mot de Chapelier mêle son nom à des plaisanteries contre ce député, 428. — Conjure le Roi de partir, 492. — Supplie en vain le Roi de ne pas sanctionner le décret sur le clergé, 494. — Tient des espèces de synodes à Saint-Cyr, 494. — Doit se rendre dans les Pays-Bas, 507. — La Reine dîne habituellement avec elle, 514. — Est livrée à une dévotion extrême, 524. — Se jette aux pieds du Roi pour le conjurer de ne pas sanctionner le décret contre les prêtres insermentés, 564. — Communie fréquemment, 574. — Est encore plus

hère que la Reine, 620. — Détails sur sa vie au Temple, 622. — Est très-méchante, suivant le rapport d'un commissaire du Temple; on l'a séparée du Dauphin, pour qu'elle ne lui inspire pas de mauvais principes, 626-627.

Elliott (M.), gouverneur de Gibraltar. A des machines infernales, I, 496. — Détruit nos batteries flottantes devant Gibraltar, 506. — Sa belle défense de Gibraltar, 509. — Succès de sa défense, 514.

Embarras des richesses (l'), opéra. Calembour à ce propos, I, 525.

Émigrés. Liste des principaux nobles et aristocrates en fuite, II, 379.

Enghien (le duc d'). Est adjoint au prince de Condé, son père, président de bureau à l'assemblée des notables, II, 302.

Ennery (le comte d'). Sa mort, I, 20.

Entelles (M. des), intendant des Menus. Amant de mademoiselle Contat, I, 306.

Entraigues (le comte d'). Reçoit défense de paraître à la cour, II, 313. — Est réactionnaire, 418.

Éon (le chevalier d'). Est lié avec Linguet, à Londres, I, 30. — Vient voir le Roi et en est bien accueilli, I, 91. — Remet au Roi la correspondance secrète entre Louis XV et lui, 94. — A derechef quitté la France, 95. — Est allé à Tonnerre, où sa mère vit encore, 95. — Une lettre de cachet lui enjoint de prendre les habits de son sexe et de se fixer à Tonnerre, 97. — Paraît à Versailles habillé en femme, 115. — Cause présumée de cet ordre de déguisement, 120. — Plaintes contre lui de Beaumarchais à M. de Vergennes, 139. — A disparu de sa terre de Bourgogne; est sans doute passé à l'étranger, 184.

Épigramme impie, II, 167.

Erlach (le baron d'). Son opinion sur les capitulations suisses, II, 215.

Escompte (Caisse d'). Prend une forte défaveur, I, 12. — On favorise tant qu'on peut la circulation de ses billets au porteur, 315. — Bruit de sa suppression, 491. — Arrêt du conseil portant que les dividendes seront fixés d'après les bénéfices réalisés, 528. — Ses opérations sont attaquées, 529. — Arrêt du conseil, qui annule les ventes de dividendes; son crédit ne fait qu'augmenter, 531. — Les écrits contre elle ameutent la banque contre M. de Calonne, 543. — Son crédit reçoit une forte secousse, 546. — Décadence de son crédit, 593. — M. de Calonne augmente le nombre de ses billets et lui donne des succursales en province, II, 103. — Causes de son discrédit momentané, 177. — Les porteurs de ses billets veulent être remboursés, 281. — Son comité arrête que ses membres se cotiseront pour faire les remboursements en argent, 282. — Ses actions tombent graduellement, 296. — M. Necker y trouve des ressources, 320. — L'emprunt de vingt-cinq millions que lui fait M. Necker est mal accueilli par l'opinion, 321. — Va être déclarée Banque nationale, 399. — Est employée par l'Assemblée nationale au service de l'État, 410. — Ses billets sont dans un discrédit affreux, 427. — Est aux abois, 430. — Ses billets perdent quatre à cinq pour cent, 458.

Esmangart (M.), intendant de Lille. Successeur présumé de M. le Noir, I, 538. — Aura, dit-on, le contrôle général, 556. — Manque de succéder à M. de Calonne, 563. — Candidat à la place de lieutenant de police, 576. — Remplacera, dit-on, M. de Calonne, II, 17.

Espagnac (le baron d'), gouverneur des Invalides. A fait un mauvais calcul en épousant mademoiselle His, I, 406. — Publie un mémoire contre l'archevêque de Sens; le Roi lui fait demander sa démission de la charge d'exempt des gardes du corps, 292.

Espagnac (l'abbé d'), grand agioteur. Détails sur sa fortune, II, 49. — Chef des agioteurs, familier de M. de Calonne, 74. — Agiote scandaleusement pour son habit, 81. — Est sommé de se défaire de son canonicat, 89. — Intente un procès au maire de Pont-à-Mousson, auteur d'un mémoire contre M. de Ca-

lonne, où il est maltraité, 292. — Est le concurrent de l'abbé Sieyès à Montfort-l'Amaury, II, 340.

Espagne (le Roi d'). Moyens qu'on emploie pour exploiter son penchant à la superstition, I, 11. — Sa modération et son flegme, 12. — Les lettres d'Espagne ne parlent que des exploits de l'infâme Inquisition, 36. — Vues des nouveaux souverains de Portugal par rapport à l'Espagne, 38. — Ne s'oppose pas au rappel de M. d'Ossun, 70. — Fait sa paix avec le Portugal, 130. — Son fils pourrait ne pas penser comme son père, 130. — Regrette M. d'Ossun, 134. — Sa confiance en lui, 134. — Mollit, quoique ce soit lui qui nous ait excités contre l'Angleterre, 175. — Offre sa médiation à la France et à l'Angleterre, 186. — Ne manquera pas au pacte de famille, 187. — Sa bizarre conduite vis-à-vis de la France, depuis deux ans, en dépit des efforts de M. d'Aranda, 203. — Jusqu'ici fort indécis, 206. — Va se déterminer en notre faveur, 207-208. — Sa conduite est toujours équivoque, 216-220. — Est requis par le roi de France d'exécuter le pacte de famille, 223. — A, depuis deux mois, accédé à notre alliance avec les États-Unis, 227. — Amuse l'Angleterre par les négociations du comte d'Almodovar, 231. — Le roi Louis XVI lui écrit pour lui conseiller sa méthode de représailles, sans déclaration de guerre, 233. — S'engage à reprendre Mahon et Gibraltar, 233. — Se concerte avec Naples, Venise et la Toscane pour exercer sur le Pape une pression contre les ex-jésuites, 242. — Son attitude est toujours indécise malgré les efforts de M. d'Aranda, 250. — Est décidé à faire cause commune avec nous, 251. — La France ne doit pas en attendre des secours directs contre l'Angleterre, 257. — On assure qu'il est en démence, 258. — A la tête absolument dérangée, 266. — Un traité lui assure le concours du Portugal contre l'Angleterre, 280. — Nomme don Langara pour remplacer don Ulloa dans le commandement de l'escadre des Açores, 286. — L'Angleterre favorise le soulèvement des colonies espagnoles, 317. — Détresse incroyable de la cour d'Espagne, 310. — Refuse de traiter avec l'Angleterre sans le concours du Roi de France, 320. — Assure la France de son concours actif et dévoué, 464. — Est soupçonné de nous faire faux bond, 483. — Changements prochains dans son attitude vis-à-vis de la France et de nous, 492. — Ne veut consentir à la paix qu'après avoir repris Gibraltar, 498. — Le Roi lui fait envoyer le journal de M. de Guichen, 502. — Reçoit, dit-on, de Louis XVI une lettre très-vive, 514. — Tient bon pour nous, 514. — Est entouré d'ennemis du duc de Crillon, 522. — Fait grand d'Espagne le prince de Nassau, 523. — Envoie son portrait à M. de Bellecombe, 584. — Obtient du Pape la suppression de l'ordre de Saint-Dominique, 615. — Fait traduire toutes les ordonnances rendues par l'Empereur pour la réforme des ordres religieux, II, 56. — Est tombé dans une sorte de délire, 84. — Sa mort, 314. — Met un cordon aux frontières pour empêcher l'épidémie des idées françaises, 523. — Prend toujours de grandes précautions sur ses frontières, 540. — Rappelle son ambassadeur, 542.

Espion français a Londres (l'). Extrait de ce libelle, I, 414.

Esprémesnil (M. d'), conseiller au Parlement. Un des meneurs des *Enquêtes*, I, 58. — Antagoniste du comte de Lally; dénonce Linguet aux chambres assemblées, 415. — Arrêt qui supprime la réponse du comte de Lally à M. d'Esprémesnil, 427. — Fait un discours aux chambres assemblées contre l'incarcération de madame de Cagliostro, II, 19. — Cagliostro lui confie ses intérêts, 63. — Prend la défense de l'abbé de Bouillon, persécuté par Beaumarchais, 66. — Meneur parlementaire, 160. — Boutade de la Reine contre lui, 171. — Sa réponse à l'envoyé du Roi, qui l'exile, 172. — Mot que lui dit l'archevêque

de Toulouse, à un dîner chez M. le Peletier de Saint-Fargeau, 198. — Rencontre, à un dîner chez le premier président, l'archevêque de Toulouse, 199. — N'a pas été puni, 202. — Proteste contre un arrêté du Parlement, 219. — Refuse d'opiner ou de sortir du Parlement, 223. — Se retire pour ne pas opiner au sujet des protestants, 224. — Le préambule rédigé par lui pour les remontrances sur les lettres de cachet est élagué par les commissaires, 235. — Dénonce l'emprisonnement de M. de Catelan au château de Lourdes, 247. — Ses excès de langage à ce propos, 247. — Est arrêté en plein Parlement, 253. — Achète cinq cents louis des épreuves qui l'informent des desseins de la cour; prévient le Parlement, 255. — Est rappelé, 287. — Est appelé le Curtius français, 292. — Est prié de se rendre à une de ses terres, 294. — On lui attribue un libelle contre M. Necker, 319. — Réponse que lui fait M. Guillotin, 319. — Propose de décréter M. Necker, 326. — A un combat de gueule avec M. d'Amécourt, 327. — Est hué au Palais-Royal, 327. — Engage madame Kornmann à revenir avec son mari, 331. — Échoue dans son bailliage, 342. — On lui attribue un libelle contre M. Necker, 345. — Auteur d'un plan de réaction royale par les Parlements, 368. — Plaidoyer grotesque qui sauve sa maison du feu, 369. — Demande la tête de M. Necker; est le disciple de Mesmer, 375. — S'est sauvé à Londres, 377. — A, dit-on, tué Mirabeau en duel, 382. — Un pamphlet lui donne les sceaux à Botany-Bay, 385. — Est hué à l'Assemblée nationale, 389. — Fait préparer sa robe rouge pour la rentrée de Pâques, 434. — Est consigné par le Roi à sa porte, 440. — Est étrillé aux Tuileries, 510. — Est maltraité aux Tuileries par un garde national, 611.

Estaing (le comte d'). M. de Sartine fait créer pour lui une vice-amirauté, I, 20. — Commande l'escadre de Toulon, 135. — Est suivi par une escadre anglaise, 173. — Pas de nouvelles de lui, 175. — Bruit de son entrée au ministère de la marine, 105. — Est parti pour l'escadre de Toulon, qu'il commandera, 146. — Est prêt à mettre à la voile, 154. — M. de Sartine lui envoie un courrier extraordinaire, qui le trouve parti; répond du succès sur sa tête; veut que ses officiers lui en répondent sur la leur, 160. — Prend à son bord M. Gérard et M. Deane, 161. — Présomptions sur ses desseins, 162. — Fait tirer sur un de ses vaisseaux, 165. — On ne sait où il est allé, 167. — Le ministère est inquiet de ne pas avoir de ses nouvelles, 169. — On lui fait passer de nouveaux ordres par deux paquebots, 185. — Si le congrès américain semble vouloir entrer en négociations, c'est pour l'attendre, 187. — Est peut-être à la Jamaïque; doit réclamer à l'amiral Keppel les vaisseaux capturés, et, sur son refus, l'attaquer, 187. — Une voie d'eau à son vaisseau est singulièrement aperçue et bouchée; ne peut avoir rencontré l'amiral Byron, 193. — MM. Franklin, de Sartine et de Vergennes attendent impatiemment des nouvelles de son action concertée avec Washington, 198. — Grandes, mais incertaines nouvelles de lui, 205. — N'a pas encore donné de nouvelles directes à M. de Sartine, 209. — On dit qu'il s'est si bien concerté avec Washington que Howe aura le sort de Burgoyne, 209. — *Id.*, 215. — A été, dit-on, surpris par l'amiral Howe, 218. — M. de Sartine biffe de la *Gazette* ce qui le concerne, 218. — Quelques personnes croient qu'on a interdit le *Courrier de l'Europe*, de peur qu'il ne publie son désastre, 219. — Trompe, par de faux signaux, une flottille marchande anglaise, qu'il capture, 219. — A, dit-on, battu Byron, et va assiéger New-York, de concert avec Washington, 220. — Une lettre adressée à M. Franklin confirme sa victoire sur l'amiral Byron, 223. — Mande qu'il s'est emparé de Newport, et qu'il espère la prise de New-York, de son concert avec

Washington, 224. — M. de Sartine lui envoie des renforts, 234. — Bruits défavorables à ses opérations qui circulent à Londres, 236. — Ses ennemis sont ceux de M. de Sartine, 237. — M. de Sartine reçoit une volumineuse dépêche de lui, 239. — Son armement très-coûteux n'a pas été fort utile, 242. — Médiocre succès de son expédition, 250. — On ne sait pas où il est allé, 254. — M. de Sartine dit ignorer où il est, 255. — Bruit de sa mort, 267. — Un courrier de lui annonce qu'il a battu Byron, 269. — D'Orvilliers va se joindre à lui pour accabler Byron, 271. — A plus inquiété les Anglais que d'Orvilliers, 274. — Son mot après le combat de la Grenade, 275. — Aura beau jeu à New-York, 281. — Faux bruit de son retour à Paris, 282. — On lui expédie de nouvelles dépêches par *le Trial*, 284. — Se dirige vers New-York, 285. — On le dit dans l'île Longue, 287. — Son succès pourrait être décisif, 288. — Succédera, dit-on, à M. du Chaffault, 290. — Sera remplacé par M. de la Mothe-Piquet; remplacera, dit-on, M. de Sartine, 290. — M. Gérard prend son paquet en repartant pour la France, 295. — Rentre en France, 296. — A été blessé à la cuisse, 296. — Bruits divers que fait naître son arrivée à Brest, 299. — Détails sur sa campagne, 299. — Se rend à Versailles armé de glorieuses béquilles, 300. — Préparatifs triomphaux pour son arrivée, 300. — On est curieux de voir l'accueil que lui fera *Monsieur*, 302. — Dîne chez M. de Sartine, 302. — Un parti s'élève contre sa nomination au commandement de la grande escadre, 308. Va, dit-on, menacer Lisbonne, 309. — Se rendra ensuite devant Gibraltar, 309. — N'est pas sans influence sur la disgrâce de M. de Sartine, 322. — Est lié avec M. de Castries, 326. — Se sépare de don Vincent Paz, 347. — Pas de nouvelles de lui, 353. — Rentre à Brest, 357. — Sa belle conduite envers M. de Kersaint, 357-358. — Ne servira plus, dit-on, 359. — A une audience d'une heure du Roi, 361. — Son arrivée est le signal des bonnes nouvelles, 361. — Mystère de son peu de bruit, 363. — Il est question de juger en conseil de guerre quatre capitaines de son escadre, qu'il accuse de n'avoir pas obéi à ses signaux, 364. — Sera, dit-on, maréchal de France, 365. — Est partisan d'une descente en Angleterre, 365. — Distique sur lui, 373. — Est craint des Anglais, 373. — Aura avec lui M. de la Mothe-Piquet, 378. — Son départ mystérieux, 379. — Réparera l'inaction de l'escadre espagnole, 391. — Ne commandera pas l'escadre; n'aura pas le portefeuille de la marine, 404-405. — A trop défendu Necker, 405. — Est du parti de M. de Bougainville contre M. de Grasse, 438. — M. de Bougainville travaille à lui faire donner le commandement, 486. — Aura, dit-on, le portefeuille de la marine; a la confiance du Roi, 491. — Calembour sur son nom, 493. — Doit expulser les Anglais des Indes occidentales, 494. — Refuse le commandement, en se fondant sur l'insubordination de l'état-major, 494. — Agit pour M. de Bougainville contre M. de Grasse, 498. — Le Roi le réconcilie avec M. de Bouillé, 499. — Refuse d'abord, puis accepte le commandement de la flotte de Gibraltar, 506. — Est parti pour l'Espagne, 512. — Part décidément, 515. — Est, dit-on, accompagné du duc de Chartres et de M. de Genlis, 520. — A un compétiteur redoutable dans le marquis de Bouillé, 521. — Sera maréchal de France, 523. — Séjournera à Madrid, 524. — A promesse du Roi du premier gouvernement vacant, 559. — A le gouvernement de Touraine, 564. — Donne une fête où le suisse veut empêcher la Reine d'entrer, 594. — Est, à l'assemblée des notables, du parti conservateur, II, 119. — Défenseur des projets de M. de Calonne, 128. — Bruit de son avénement au ministère de la marine, 134. — Animadversion de l'opinion contre lui, 175. — Aura la marine,

374. — Deux lettres de lui jettent du louche sur la conduite de M. de la Fayette, 478. — Est sur les rangs pour la place de Dumouriez, 596.

Esterhazy (M. d'). On envoie son corps à l'île de France, I, 302. — Membre du conseil de la guerre, II, 190. — Proteste contre le déplacement de l'armée pour de nouvelles garnisons, 237. — Alarmes sur le commandement qui lui est donné aux frontières, 488.

Estrées (le comte d'). Linguet rend un compte malin de son procès avec le maréchal de Duras, I, 287.

Estrées (la maréchale d'). Amie de M. d'Amécourt, II, 13.

Etats (d'Artois). Équipent une frégate, I, 250.

États (du Béarn). Les Béarnais ont formé un régiment pour la défense de leurs priviléges, II, 283.

États (de Bourgogne. On attribue le déficit de leur caisse au prince de Condé, II, 336.

États (de Bretagne). Difficultés entre le ministère et les Etats, I, 18. — Leur commission refuse des logements aux troupes, II, 264. — Le duc de Penthièvre obtient du Roi qu'il recevra leurs députés, 266. — Changements dans la réponse imprimée du Roi à leurs députés, 278. — Sont convoqués, 312. — Sont suspendus, 321. — Seront transférés à Saint-Brieuc, 327. — Sont prorogés, 327.

États (du Cambrésis). Protestent contre les décisions de l'Assemblée nationale, II, 402.

États (du Dauphiné). Les chefs des Etats, assemblés sans permission, sont mandés à Versailles, II, 275. — Le Roi confirme les priviléges du Dauphiné, et règle la constitution des Etats suivant leur désir, 280. — La cour s'est réservé d'en nommer les chefs, 283. — M. Necker veut en faire le modèle de tous les autres, 312. — Arrêtent que leurs députés ne paraîtront pas aux Etats généraux, s'il n'y a point égalité de voix pour le tiers état et le vote par tête, 322. — Sont prorogés jusqu'après les Etats généraux, 330. — L'archevêque d'Embrun cherche à exciter leur convocation, 397.

États (de Guienne). Suivent l'exemple des Etats du Dauphiné, II, 307.

Etats (du Languedoc). Envoient une députation au Roi, II, 276.

États généraux. Leur convocation serait la ruine de l'autorité royale, II, 169. — Le Parlement consent à enregistrer l'emprunt, à la condition de leur convocation, II, 200. — Seront assemblés en janvier 89, 236. — Se tiendront, dit-on, à Tours, 239. — S'occuperont, dit-on, de l'affaire du Collier, 244. — Ne se sépareront pas sans avoir élevé une barrière solide entre les prétentions du pouvoir et les droits du peuple, 245. — On pense sérieusement à leur convocation, 248. — Seront une fâcheuse ressource pour l'autorité, 248. — Le Parlement déclare illégal tout impôt non consenti par eux, 252. — Le clergé réclame leur convocation, 256. — Le projet d'accélérer leur convocation brouille M. de Brienne et le garde des sceaux, 273. — Seront convoqués pour le 1er mai 1789, 276. — M. de Brienne promet au Roi d'éluder leur convocation, 277. — L'arrêt du conseil, qui ajourne les Etats généraux au 1er mai 1789, n'est pas encore revêtu de lettres patentes ni enregistrement, 282. — Le projet de la cour est de réserver les places vacantes jusqu'à leur convocation, afin d'avoir des moyens d'influence, 287. — Une déclaration du Roi les annonce pour le 1er janvier 1789. — Le Parlement veut qu'ils soient convoqués dans la forme de 1614, 292. — Une assemblée des notables sera chargée de régler leur mode de convocation et de constitution, 293. — M. de Calonne paraîtra, dit-on, en personne devant eux, muni d'un sauf-conduit, 295. — On y modifiera la forme des Etats de 1614, 305. — Sont l'objet d'une multitude d'écrits, 305. — Seront reculés, 308. — Le tiers état de Rouen demande au Roi d'envoyer aux Etats généraux un nombre de députés égal à ceux de la noblesse et du clergé réunis, et d'avoir des Etats parti-

culiers, 309. — La noblesse bretonne refuse d'y assister, si les prétentions du tiers état sont admises, 310. — On croit qu'ils se tiendront à Noyon, 313. — L'assemblée de Romans émet l'avis qu'il y ait un député aux Etats généraux par vingt mille âmes, 315. — Seront, dit-on, assemblés à Versailles, 316. — Les lettres de convocation sont enfin expédiées; s'occuperont des priviléges du clergé, 317. — Il a été seulement nommé des commissaires pour s'occuper de leur convocation, 318. — S'occuperont, dit-on, de l'affaire du chapeau du cardinal de Brienne, 321. — Conjectures sur l'époque de leur réunion, 322. — Seront, dit-on, convoqués à Versailles pour le lendemain de la Quasimodo, 323. — Protestation de vingt-huit gentilshommes du Dauphiné contre le vœu de leur province sur la forme des Etats généraux, 323. — Cent mille circulaires pour la convocation sont sous presse à l'Imprimerie royale; les élections sont pour le 15 mars, la réunion pour le 27 avril, 324. — Le règlement qui accompagne les circulaires de convocation excite des murmures, 327. — Dès leur ouverture, les colonels commandants de province et évêques doivent être à leur poste, 331. — Impression profonde et espérances que cause leur approche, 332. — Les bons citoyens n'en espèrent pas moins que de ceux de 1614, 334. — La première assemblée du bailliage de Senlis est remarquable, 335. — Le chapitre de Paris proteste contre leur forme, 343. — On propose au Parlement de s'opposer à leur réunion, 348. — Hostilité du Parlement contre eux, 349. — Huit cents députés se réunissent à Versailles le 1er mai, 350. — Programme de la cérémonie d'ouverture, 351. — Cérémonie imposante de l'ouverture, 351. — Les deux tiers des députés seulement sont arrivés, 352. — La noblesse et le clergé y restent séparés du tiers état: appréhensions que cause cette division, 353. — Les communes seules s'y agitent et y agissent, 355. — Leurs beaux jours s'écoulent en discussions, 357. — Leurs divisions profiteront à l'autorité, 358. — La foule se presse à leurs assemblées, 359. — On rejette sur la noblesse le blâme de ses lenteurs, 360. — Les communes vont se constituer en Etats généraux, 361. — Guerre entre les trois ordres; le tiers poursuit un dessein d'absorber les Etats généraux, 362. — Le tiers veut être tout, parce qu'on a voulu qu'il ne fût rien, 363. — Le tiers se constitue en Assemblée nationale, sur la motion de Sieyès et de Target, 363. — A reçu l'ordre de suspendre ses séances; on ferme la salle des Etats, 364. — Tous les membres sont réunis enfin en Assemblée nationale, 367.

Étienville (Bette d'). Compromis dans l'affaire du cardinal de Rohan, II, 18. — Soutient, devant madame de la Motte, l'avoir vue chez madame de Courville, 24. — Son second mémoire est plus réservé que le premier, 25. — Demande trente mille livres pour disculper le cardinal; ses palinodies, 26. — On vient de mettre à la Bastille un président d'élection, qu'on dit être le M. de Marsilly de son mémoire, 33.

Étrennes nationales. Singulière bévue ou malice de l'auteur de cet almanach; le budget des recettes et dépenses en 1787, II, 93.

Évêque (d'Arras). M. de Conzié; bruit de son entrée au conseil, II, 307.

Évêque (d'Autun). Des prêtres malintentionnés présentent au Roi un *Mémoire* contre lui, I, 30. — Aura, dit-on, la feuille des bénéfices, 61. — A la feuille des bénéfices, 84. — Fait son premier travail avec le Roi pour la feuille des bénéfices, 87. — A la superbe abbaye d'Ourscamp; est en faveur auprès du Roi, 192. — A obtenu d'habiter le palais abbatial de Saint-Germain, 110. — Présente au Roi la liste des bénéfices dressée par M. de Maurepas, 145. — Sa réponse à l'abbé de Fabre, qui demande un bénéfice, 249. — Son refus motivé de donner un bénéfice à l'abbé de Boisgelin, 378.

— Perdra la feuille des bénéfices, II, 230. — Emploie tout son crédit à écarter du siége de Toulouse l'évêque d'Arras, 238.

Évêque d'Autun (Talleyrand). Fera une motion à l'Assemblée nationale sur les biens du clergé, II, 393. — Colère des bénéficiers contre sa motion, 394. — Président de l'Assemblée nationale; reçoit, par lettre, le serment du duc d'Orléans, 425. — Caricature contre lui, 427. — Forme un schisme dans le parti patriote, 450. — Servira d'exemple pour la loi du mariage des prêtres, 478. — Bruit de son départ pour l'Angleterre, 511. — Se flatte du patriarcat des Gaules, 517. — Va à Londres négocier une alliance avec l'Angleterre, 575. — Offre à la cour de Londres de lui vendre nos possessions en Amérique, 583.

Évêque (de Belley). Est battu par un curé aux élections, II, 343. — Proteste, 344. — Est assiégé dans son palais, 344.

Évêque (de Clermont). Instigateur du départ de Mesdames, II, 507.

Évêque (de Grenoble). Se brûle la cervelle, II, 296.

Évêque (de Langres). Se retire de l'Assemblée nationale, II, 393.

Évêque (de Marseille). L'échappe belle aux troubles de cette ville, II, 346.

Évêque (de Montauban). Est sauvé du peuple, II, 447.

Évêque (de Nevers). Sa mort, II, 344.

Évêque (de Nîmes). Reçoit un démenti à la tribune, II, 453.

Évêque (de Noyon). Grimaldi; est arrêté à Dôle, II, 378. — L'Assemblée nationale le fait relâcher, 378.

Évêque (d'Orléans). Prête le serment, II, 506.

Évêque (de Paris). Gobel; se flatte du patriarcat des Gaules, II, 517.

Évêque (du Puy), ancien. Fait l'oraison funèbre de l'archevêque de Reims; mot du Roi à ce sujet, I, 217.

Évêque (de Senez). Fait l'oraison funèbre du duc de Broglie. Mot du Roi à ce sujet, I, 217.

Évêque (de Sisteron). Est assommé à Manosque, II, 341.

Évêque (de Strasbourg). Est affilié aux Jacobins, II, 513.

Eyck (le comte d', autrefois Van Eyck), ministre de Bavière à Paris. Est tué par le médecin Bouvard; désespoir de sa femme, I, 106.

Eyman, inspecteur de l'armée. A été simple soldat, I, 564.

Eyre-Coote, le général. Est tué par Hyder-Ali, I, 479.

F.

Fabre (l'abbé de), auteur d'un poëme intitulé: *Les quatre heures de la toilette*. Demande un bénéfice; réponse de l'évêque d'Autun, I, 249.

Fabre d'Eglantine. Est le trompette du parti républicain, II, 519.

Fabry (M. de), chef d'escadre. S'empare, à la sortie de Toulon, de quatre vaisseaux anglais richement chargés, I, 202. — Son escadre fait, dans la Méditerranée, de bonnes captures, 220. — Murmures contre sa conduite, 236. — Vient à Versailles malgré l'ordre de M. de Castries, 531.

Faculté (de médecine) de Paris. Présente requête au conseil pour faire interdire aux membres de la Société royale de médecine l'entrée à ses assemblées; M. de Maurepas l'informe qu'elle sera rejetée, I, 222.

Fage (le baron de). Est compromis dans l'affaire du cardinal de Rohan, II, 18.

Fauchet (l'abbé). Prononce à Saint-Eustache l'oraison funèbre du feu duc d'Orléans. Reçoit de son fils une tabatière de cinq cents louis, II, 19. — Remplace l'abbé Bonneau comme prédicateur du carême du Roi, 31. — Evêque du Calvados; est élu à l'Assemblée, 548. — Membre du Comité de surveillance, 564.

Faucigny (M. de). Fait appel aux armes, dans l'Assemblée, contre les démocrates, II, 469.

Faucigny (madame de), dame de compagnie de Madame Victoire. Est fêtée pour la motion énergique de son mari, II, 469.

Faucqueboy (M. de). Est membre du conseil de la guerre, II, 190.

FAVRAS (le marquis de). Est arrêté pour une conspiration qui n'était pas une chimère, II, 414. — Détails sur son affaire, 415. — Demande que *Monsieur* paraisse, 416. — Sauvera M. de Besenval; il faut une victime, 417. — Sa confrontation avec le sieur Morel, 418. — L'acquittement de M. de Besenval aggrave sa position, 420. — Son affaire prend une face nouvelle, 423. — Revirement en sa faveur, 424. — Est exécuté, aux acclamations du peuple, 426. — Son supplice sauve M. de Besenval; détails sur son affaire, 428. — M. de Mirabeau donne à son fils une lieutenance dans son régiment, 431. — Énigme de son testament, 431. — Détails sur sa mort et sur ses desseins, 432. — Sa discrétion a, dit-on, été achetée par une promesse à sa veuve; son rapporteur était gagné, 438. — On trouve des lettres de lui dans les poches de vingt-deux soldats arrêtés, 444. — Son effigie est le signe de ralliement des contre-révolutionnaires, 486. — M. de la Fayette était désigné pour connétable dans son complot, 609.

FAVRAS (la marquise de), née princesse d'Anhalt. Sa fierté et son énergie, II, 414. — Il est faux qu'elle ait reçu quatre cent mille livres, 431.

FERDINAND (archiduc). Fait louer, à Paris, l'hôtel du *Grand Conseil*, II, 33. — Son arrivée à Paris avec l'archiduchesse, 38. — Plaît beaucoup, ainsi que sa femme, par son affabilité, 41. — Est l'occasion de querelles de préséance, 42. — A fait beaucoup de mécontents à la cour, en s'isolant dans la société du duc de Penthièvre, de la princesse de Conti et de la duchesse d'Orléans, 47. — Part pour Spa, 48.

FERRIÈRES (M.), accusateur public. Se renvoie, avec la municipalité de Paris, l'affaire des nobles arrêtés aux Tuileries, II, 513.

FERSEN (le comte de). Son départ fait sensation dans l'intérieur de la Reine, II, 37. — M. de Liancourt lui a succédé dans la confiance de la Reine, 132. — Part avec le Roi et la Reine, 534.

FERTÉ (M. de la), intendant des menus plaisirs. M. Buffault épouse une maîtresse qu'il lui a enlevée, I, 289.

FITZ-HERBERT (M.). Ses propositions à l'Espagne vont entraîner la paix, I, 494. — Propos qui lui est attribué, 502. — Dit que lord Howe a admirablement justifié le plan soumis par lui au Roi d'Angleterre, 517. — Est comparé à Pénélope, 518. — Est nommé plénipotentiaire de la cour de Saint-James, 523.

FITZ-HERBERT (madame). Le prince de Galles l'a, dit-on, épousée, II, 15.

FITZ-JAMES (M. de). Accompagnera le duc de Chartres dans le Levant, I, 458. — Opposition du Roi à ce voyage, 460.

FITZ-JAMES (la duchesse de). A les bonnes graces de la Reine, I, 537 et 573. — La Reine va faire le réveillon chez elle, II, 230. — Chargée de la correspondance secrète de la Reine, 501.

FITZ-JAMES (le maréchal de). Sa mort; vers contre lui, II, 126.

FITZ-JAMES (le duc de). Est revenu à Saint-Cloud; doit présider à l'enlèvement du Roi, II, 475. — Chargé de la correspondance secrète de la Reine, 501.

FLAMARENS (madame de). Est marraine de l'enfant d'une ancienne maîtresse de Louis XV, I, 429.

FLESSELLES (M. de), intendant de Lyon. Remplacera, dit-on, M. Necker; n'a pas pour lui l'opinion publique, I, 335. — Candidat à la succession de M. le Noir, 576. — Conseiller d'État; est envoyé à Aix, 252.

FLEURY (le cardinal de). Renvoie l'infante fiancée à Louis XV, I, 368. — On exhume un mémoire à lui présenté jadis par le maréchal de Belle-Isle, 374. — Avait inspiré à Louis XV une sorte d'aversion pour la marine, II, 61.

FLEURY (la marquise de). Vengeance spirituelle qu'elle tire d'un affront du duc de Chartres, I, 263.

FLEURY (madame de), femme du procureur général. Est enfermée dans un couvent, à la requête de son père, I, 128.

Fleury, acteur. Amant de mademoiselle Contat, I, 306.
Folleville (M. de). Renchérit sur une observation qui a fait rappeler M. Frondeville à l'ordre, II, 468.
Fontanges (M. de), archevêque de Bourges, sera patriarche en France, II, 197.
Forth (M.). Envoyé du ministère anglais, I, 94. — Retourne content à Londres, 94. — Intime du cabinet de Saint-James et du duc d'Orléans, est à Paris, II, 590.
Foucault (M. de). Proteste contre la tyrannie du peuple sur l'Assemblée, II, 529.
Foulon (M.), intendant, puis ministre. N'a pas pour lui l'opinion publique, I, 335. — Est désigné comme le successeur futur de M. de Calonne, 532. — Prétendu arrêt du conseil, signé de son nom, 536. — Vient d'être exilé, II, 27. — A adressé à M. de Vergennes un mémoire contre M. de Calonne, 27. — Réception étrange qu'il reçoit de ses vassaux, 34. — Est rappelé, dit-on, de son exil, 53. — Est toujours exilé; refuse d'écrire une lettre satisfactoire, 56. — Détrônera, dit-on, M. de Calonne, 59. — De nouveau sur les rangs pour le contrôle, 77. — Jeu de mots sur sa prétendue élévation au ministère, 212. — Est massacré par le peuple, 373. — On a trouvé chez lui une quantité prodigieuse de grains, 373. — On recherche ses assassins, 391. — Son fils est élu maire de Moulins, 425.
Fourqueux (M. de). Désigné pour le conseil des finances, I, 73. — Entre au conseil des dépêches, 570. — Remplace M. de Calonne, II, 97. — Refuse le contrôle général, 127. — Cède aux désirs du Roi, 129. — Accepte avec répugnance, 132. — Tristesse de son avénement, 133. — Est un contrôleur général de transition, 135. — L'archevêque de Toulouse lui succède avec un directeur général, qui est M. de Villedieu, 138. — Calembour sur lui, 139. — Va au Châtelet faire enregistrer de force, 258.
Fox (M.). Détails sur lui dans une lettre de Londres, I, 477. — Est remplacé par le duc de Grafton, 490. Vient à Versailles, II, 306. — Va triompher de Pitt, est l'ami du prince de Galles, 548.
Franqole (M. de). Prend, dit-on, douze vaisseaux anglais, I, 360.
Franklin (le docteur). L'ambassadeur d'Angleterre proteste contre son débarquement, I, 2. — Son arrivée à Paris, 3. — Est étonnamment fêté à Paris, 13. — N'est pas le médecin *Tant-Pis*, et dit toujours : *Tant mieux!* 18. — Beaumarchais est son *garçon major*, 18. — La Fayette se concerte avec lui avant son départ, 40. — Reçoit de bonnes nouvelles de Washington, 57. — Son agent de Nantes le trahit et vend ses dépêches aux Anglais, 60. Comment pourra-t-il justifier Washington d'une triple défaite? 109. — Est sans nouvelles, 112. — Débite de grandes nouvelles, 119. — Mange chez les ministres et négocie avec eux, 125. — Les lettres qu'il reçoit lui montrent toute conciliation entre l'Angleterre et l'Amérique comme impossible, 128. — N'est pas aussi avancé qu'on le croit, et n'a pas conclu avec la France et l'Espagne, 142. — Sera présenté au Roi et à la cour comme plénipotentiaire des Anglo-Américains, 149. Fait envoyer M. Gérard comme ministre en Amérique, 153. — Fait partir des députés pour Vienne, Berlin, Pétersbourg, 153. — Dément la nouvelle de préliminaires de paix entre l'Angleterre et l'Amérique, 161. — Jouit, à Versailles et à Paris, de la vénération générale, 167. — Va, dit-on, signer avec son collègue un traité ménagé par les bons offices du Roi, contenant reconnaissance de l'indépendance de l'Amérique, 184. — A remplacé Voltaire comme idole des Parisiens, 185. — Assiste deux fois à des conférences en vue de la médiation de l'Espagne entre la France et l'Angleterre, 186. — Dîne avec le comte d'Almodovar chez le duc d'Aranda, 188. — Sa conversation avec le duc d'Aranda, 188. — Confère fréquemment avec MM. de Vergennes et de Sartine, 197. — Attend impatiem-

ment des nouvelles de M. d'Estaing et de Washington, 198. — Vit dans la plus étroite amitié avec M. d'Aranda, 206. — Une lettre lui confirme la victoire du comte d'Estaing sur l'amiral Byron, 223. — Est alarmé du retard de la libération américaine, 251. — Est peu satisfait des bruits de paix et des lenteurs de notre ministère, 279. — Laisse prendre copie d'une lettre d'un membre du Congrès, contenant des plaintes contre les officiers français en Amérique, 284. — M. le Roy de Chaumont, son hôte et son ami, suspend un moment ses pérégrinations, 325. — Portrait de lui, gravé à Londres; épigramme sur ce portrait, 392. — Négocie un traité entre le Roi de Prusse et les États-Unis, 396. — Dément le bruit d'une bataille entre Clinton et Washington, 413. — Est reçu très-froidement; surnom qu'on lui donne, 415. — Propositions qu'il fait de la part des États-Unis, 460. — Sa prétendue correspondance avec le Pape, 469-470. — Bruit de son départ pour Londres, 481. — Demande à se retirer; sera remplacé par M. Jefferson, 562. — Apprendra avec plaisir la façon dont l'Espagne cherche à se débarrasser des ordres religieux, II, 56. — A été, dit-on, mis aux arrêts par le peuple de Philadelphie révolté, 173.

FRANÇOIS (archiduc). Son élection comme roi des Romains, I, 560.

FRANÇOIS II (empereur d'Autriche). On lui demande une réponse satisfaisante avant le 15 avril 92, II, 587. — Sa réponse énergique, 588. — Sa réponse n'est pas favorable au maintien de la paix; elle embarrasse le conseil, 589. — La France lui déclare la guerre, 590.

FRÉDÉRIC II, roi de Prusse. (V. *Prusse*.) Fait la revue de ses troupes en Silésie, I, 97. — La cour de Vienne voit avec peine son intimité avec l'électeur de Saxe, 97. — Fait, dit-on, passer trente-six mille hommes en Pologne, 120. — Se déclare protecteur de l'Empire et de ses droits dans l'affaire de Bavière, 140. — Guerre prochaine entre lui et l'Empereur, 143. — Détails sur sa négociation auprès du cabinet de Versailles, 145. — Son négociateur s'allie avec la cabale du duc d'Aiguillon, 146. — Est fort animé contre l'Empereur, 153. — Refuse au prince royal le commandement d'une de ses armées, 154. — La France l'abandonne à lui-même, 155. — Ses relations avec l'Empereur se sont aigries; substance d'une réponse de la cour impériale à un Mémoire de lui, 158. — La guerre est inévitable, 159. — Le prince royal est au mieux avec lui, 161. — Paraît chercher à éviter la guerre, 168. — A commencé, dit-on, les hostilités avec l'Empereur, 178. — Se déclare obligé de déclarer la guerre à l'Empereur, 190. — On dit que, sur les instances de l'Autriche, il a consenti à reprendre les négociations pacifiques à Glatz, 197. — Se borne à observer, 208. — L'Angleterre a recherché son alliance, 209. — Refuse de renoncer à son pacte de famille, 215. — S'engage par traité à défendre les États de Hanovre de George III, 218. — Négocie avec la France, 257. — La France cherche à le réconcilier avec l'Empereur, 257. — Sa curieuse conversation avec l'envoyé d'Angleterre, à propos de la prise de Mahon, 283. — On dit sa santé chancelante, 300. — Sa politique adroite semble triompher à Vienne, 303. — Sa lettre au Pape sur l'élection de Munster, 307-308. — Le prince évêque de Liége lui est hostile, 314. — Travaille à nous faire avoir la paix; a besoin de nous, 328. — Nettoie le verre de nos lunettes à l'endroit de l'Autriche, 333. — On se rapproche de lui, 374. — Est notre allié, 376. — Renverse l'arrangement du congrès, 392. — M. Franklin négocie un traité entre lui et les États-Unis, 396. — Est l'ami de Catherine, 415. — N'adhère pas *sans vues* à la neutralité, 442. — On lui communique des dépêches du baron de Breteuil, 453. — S'oppose aux projets concertés entre la Russie et l'Autriche, 460. — Conjectures sur son plan, 461. — Fut

et sera toujours un grand saint, 461. — Nous sommes en grande correspondance avec lui, 462. — Demande à M. de Vergennes une réponse prompte et catégorique, 470. — N'a pu empêcher l'entente des deux cours impériales, funeste au Turc et à la Pologne, 505. — La Silésie autrichienne lui fermera la bouche, 530. — Envisage avec sang-froid les projets de l'Empereur, 533. — Lettre par lui écrite à M. Grimm, 533. — Regrette de n'avoir pas fait le pèlerinage de Paris, 534. — Sa santé est ébranlée, 586. — On lui envoie des eaux de Châteldon, 586. — Désire la paix, 586. — A accepté, dit-on, notre médiation à Vienne, 603. — Suit avec chaleur le progrès de la ligue germanique, 614. — Sa santé est, dit-on, chancelante, II, 5. — Son mot sur son successeur, 6. — Sa santé décline, 30. — A des défaillances, 32. — Sa faiblesse va croissant; dialogue stoïque avec son médecin, 33. — Mesures qu'il prend au cas où il tomberait en léthargie, 41. — A reconquis le sommeil, 44. — Son mot sur le cardinal de Rohan, 45. — Son affaiblissement encourage, dit-on, les projets de l'Empereur, 46. Sa mort, 67. — A laissé, dit-on, un plan de pacification générale. —

Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, successeur de Frédéric. Son avénement, II, 67. — S'entendra avec Joseph II, 68. — Lui a écrit; ira le voir à Vienne, 68. — Ses débuts sont pleins de promesses; son mot sur son couronnement, 70. — Ne soutiendra le stathouder, son beau-frère, que de ses bons offices, 75. — Se rapproche de nous, 94. — N'a pas mis sa confiance en Mirabeau, 111. — Se déclarera le premier au sujet de la Hollande, 147. — Est décidé à soutenir par les armes la cause de son beau-frère, 158. — Ne se mêlera pas des Pays-Bas autrement que nous, 165. — Témoigne de dispositions pacifiques, 192. — Envoie un négociateur à Paris pour expliquer sa conduite en Hollande, 194. — Regarde comme approbatif notre silence sur son projet d'envahissement de la Hollande, 197. — A été trop vite, 198. — Nous a bercés de fausses espérances, 209. — Cherche à empêcher le renouvellement des capitulations suisses avec la France, 214. — Son entente avec l'Empereur serait dangereuse, 406. — A pris part aux premiers mouvements de notre révolution, 590. — On fait circuler une copie d'un prétendu manifeste de lui, 609. — A, dit-on, fait inviter M. de Chartres à dîner, 624.

Fréron (M.). Sa réponse à M. Dubuisson, qui vient lui demander raison, I, 351.

Fréron (M.). Le lieutenant de police l'outrage et le fait désarmer, I, 417. — On ne va plus avoir à lire que lui, 546.

Fréron (fils). Dénonce la Fayette aux Jacobins, II, 487-488.

Freteau (M.), conseiller au Parlement, beau-frère de M. Dupaty. — Est mercurialisé, II, 117. — Épigramme sur lui, 117. — Meneur parlementaire, 160. — Est exilé à Dourlens, 202. — Le Roi adoucit son exil, 205. — A la permission d'habiter une terre près de Melun, 227. — Est rappelé, 287. — Propose de décréter M. Necker, 326. — L'emporte sur le duc du Châtelet, 339. — Bruit qu'il remplacera Bailly, 412. — Son mot à l'abbé Maury sur la banqueroute, 436.

Frimon (M.), inspecteur de l'armée. A été simple soldat, I, 564.

Frondeville (M.), député. Proteste contre la détention de l'abbé de Barmond. Est cité à la barre de l'Assemblée, II, 467. — Est étrillé aux Tuileries, 510.

Fronsac (le duc de), fils du maréchal de Richelieu. Déguisé en *pèlerin* à une fête chez la Reine, I, 246. — Sa goutte l'oblige de marcher avec deux cannes, 249. — Reprendra le service ordinaire auprès du Roi, 600.

Furjonière (madame de la), I, 303.

Furstemberg (le baron de). A du crédit à la cour de Berlin, I, 307.

G.

Gabriel (l'infant don). Va au camp de Saint-Roch, I, 483.

Gadagne (le duc de). Mystificateur par excellence, I, 501.
Galaizière (M. de la), intendant d'Alsace. On cherche un moment à l'opposer à M. de Calonne, II, 15. — Membre de la commission chargée de préparer la convocation des États généraux, 318.
Galitzin (prince). Exerce la vigilance du duc de la Vauguyon, I, 480.
Galles (le prince de), fils de George III. Est enthousiaste de la cause des Américains, I, 518. — A épousé, dit-on, madame Fitz-Herbert, II, 15. — Ses démêlés avec son père le font suspecter un moment lors de la tentative d'assassinat contre lui, 65. — Rappelle M. Fox à Londres, 306. — Est régent d'Angleterre; sa galanterie envers la marquise de Coigny, 333. — Est, dit-on, ami de notre révolution, 524. — Est, dit-on, à la tête d'une révolution projetée en Angleterre, 632.
Gand (le comte de). Fait banqueroute à ses créanciers, II, 358.
Gardel, premier danseur de l'Opéra. La Reine demande pour lui l'agrément pour une charge d'argentier de la grande écurie, I, 547. — A gagné, dit-on, la maison de mademoiselle Guimard, II, 41.
Garran de Coulon (M.). Interroge le Roi comme membre du comité des recherches, II, 437.
Gattey (libraire). On brûle dans sa boutique les derniers numéros des *Actes des Apôtres*, II, 447.
Gautier de Biauzat (M.). Singulier papier à l'adresse de ce député, II, 433.
Gazette de Cologne. Interdite à Paris, I, 363.
Gazette de France (la). Son rédacteur mandé et réprimandé au grand Conseil, I, 26. — Ne donne pas le détail du combat naval dont le duc de Chartres a porté la nouvelle, 200. — M. de Sartine biffe à son manuscrit tout ce qui concerne les opérations du comte d'Estaing, 218. — Donne une relation de la prise de la Dominique, 232. — Le duc de Chartres demande que sa nomination de colonel général n'y soit pas annoncée, 235. — Publiera sans doute quelque chose des communications de M. d'Estaing, 239. — On ne va plus avoir à lire qu'elle, 546. — Le Roi biffe, à son épreuve, l'épithète de « vertueux », donnée à M. de Calonne, 597. — On rit d'elle, II, 257.
Gazette de Leyde. Prohibée, I, 546.
Gazette d'Utrecht. L'entrée en est défendue, II, 94.
Genest (M.), frère de madame Campan. Son bureau aux affaires étrangères est supprimé, II, 181.
Genlis (le comte de). Gagne un pari plaisant contre le duc de Chartres, I, 164. — Favori du duc de Chartres; ce prince l'emmène avec lui en campagne, 189. — Est l'occasion d'un conflit entre le prince et les chefs de l'escadre, 189. — Plaintes contre lui, 225. — Fulmine contre M. de la Mothe-Piquet; est soutenu par le duc de Chartres, 225. — Est en butte à la haine des officiers de l'escadre, 231. — Le prince d'Hénin quitte la cour par chagrin de son exil, 235. — Le public ne lui pardonne pas d'avoir voulu perdre la Mothe-Piquet, 243. — Le chevalier de Chaponnay attaque son courage, 291. — M. Bergeret de Preuille perd chez lui au jeu treize mille louis, 367. — Un joueur gagne chez lui, en deux heures, neuf cent mille livres, 323. — Reçoit une lettre du duc d'Orléans, 448.
Genlis (madame de). Est jolie femme; les plus élégants de la cour lui rendent un tendre hommage, I, 243. — Est nommée gouverneur des fils du duc de Chartres; médisances et couplets à ce propos, 455. — Commérages de cour et de ville sur ses deux filles adoptives, Paméla et Hermine; ses deux filles légitimes ont épousé M. de la Woëstine et M. de Valence, 565. — Sa famille accapare le duc d'Orléans, 614. — Doit assister au mariage de la fille Salmon avec ses élèves, II, 69. — Fait congédier l'abbé Guyot, précepteur du duc de Chartres, et son gouverneur, le chevalier de Bonnard, 84. — On rit beaucoup de son ouvrage religieux et antiphilo-

sophique, 154. — Pourrait bien aller rejoindre son frère en Angleterre; son règne est fini, 206. — Épigramme contre elle, 211. — La duchesse d'Orléans se plaint des principes démocratiques qu'elle inculque à ses enfants, 520. — S'est retirée; projet qui lui est attribué de marier au duc de Chartres sa fille Pamela, 522. — Sera peut-être rappelée auprès de mademoiselle d'Orléans, inconsolable, 525. — Sa propagande active en faveur du duc d'Orléans, 529.

Geoffroy (abbé), supplicié pour faux assignats. Son mot au juge qui le condamne, II, 610.

George III, roi d'Angleterre. — Le congrès fait fondre sa statue pour faire des canons, I, 34. — Fermentation populaire à Londres contre lui, 38. — A une scène avec le marquis de Noailles le jour de la notification du traité franco-américain, 152. — A écrit, dit-on, une lettre à Louis XVI en vue du maintien de la paix, 164. — Lettre singulière qui lui est adressée; interceptée, cette lettre, lue au conseil, est remise à la poste, 176-177. — Un courrier est envoyé à Londres pour savoir si les hostilités commises l'ont été malgré ou par son ordre, 181. — Répond au cabinet français en termes hauts et fiers, 185. — Fait lever à la hâte trente mille hommes dans ses États de Hanovre; constitue le Roi de Prusse gardien de son électorat, 218. — Le Roi d'Espagne envoie à M. d'Aranda, pour être notifié au Roi d'Angleterre par M. d'Almodovar, une déclaration d'accession à la ligue franco-américaine, 227. — Admire fort un mot du comte de Moltke, 237. — Pourrait être victime de son aveugle entêtement pour ses ministres, 259. — Le député du Parlement d'Irlande lui présente une adresse en réponse au discours de lord Buckingham, 284. — Lui déclare, en réponse, qu'il consultera son Parlement d'Angleterre, 286. — Cette réponse cause de la fermentation en Irlande, 287. — Opiniâtreté de l'Angleterre à la guerre, 379. — N'empêchera pas l'alliance de la cour de Versailles avec les États généraux, 449. — Est, dit-on, d'accord avec Louis XVI, 469 et 473. — Veut désormais gouverner par lui-même, 475. — Ne fera rien sans consulter lord Bute, 476. — Ne renoncera pas à être le roi des Américains, 504. — A de fréquentes entrevues avec lord North, 519. — Tentative avortée d'assassinat contre sa personne, II, 65. — Voudrait faire quelque chose pour son cousin le stathouder, mais Pitt et la nation s'y opposent, 165. — Demande au Roi de ne pas laisser revenir le duc d'Orléans en Angleterre, 246. — Devient douteux, 465. — Appelle Louis XVI « l'infortuné monarque », 481. — Est retombé en démence, 524. — Nouveaux symptômes de démence, 546.

Georgel (l'abbé), ex-secrétaire d'ambassade à Vienne, sous le prince depuis cardinal de Rohan. Gagne un procès contre le comte de Broglie, I, 274.

Gérard de Rayneval (M.). Est nommé par Louis XVI ministre auprès des États américains, I, 153. — S'embarque avec M. d'Estaing, 161. — Distinctions et faveurs dont le Roi le comble, 162. — Est parti pour l'Europe, 295. — Confident des vues de M. de Vergennes, 490. — Va à Londres sonder les dispositions du ministère anglais, 506. — Va à la Haye pour concilier les différents partis qui agitent les Provinces-Unies, II, 82-83. — Donne des détails sur les négociations entre la Hollande, l'Autriche et la Prusse, 86. — Ses négociations de Hollande échouent, 100.

Germaine (lord), ministre anglais, I, 81.

Gèvres (le duc de). Souscrit pour douze mille livres pour l'établissement de quatre hôpitaux, à la condition que M. Ledoux ne sera pas l'architecte, II, 123. — Se charge de porter au Roi les représentations et protestations des ducs et pairs sur l'enregistrement de l'emprunt et l'exil du duc d'Or-

léans, 204. — Est assidu à l'assemblée des pairs, 341.
Gilbert des Voisins. Sera, dit-on, président au Parlement de Paris, rétabli à Bruxelles, II, 527.
Gillet de Courville (madame), intrigante. Est mise à la Bastille; a été la maîtresse de M. de Montbarrey, et l'amie de madame de la Mothe, I, 308. — Sa romanesque histoire va être éclaircie, II, 33.
Gincerne (M.). Est à la tête des soupirants de la comtesse de Beauharnais, I, 330.
Girac (M. de), évêque de Rennes. Son mot de parvenu, II, 319.
Girard (le père). Mot de l'évêque de Rennes sur son compte, II, 45.
Girardot (la maison — *Haller et Compagnie*). Fait une rude concurrence à Beaumarchais, I, 293. — On lui attribue l'insuccès de l'emprunt de la cour d'Espagne, 312. — C'est cette maison que Necker a quittée pour courir la carrière de ministre; continue à la commanditer, 312. — A succédé à la maison de banque de M. Necker; est attaquée dans une brochure contre lui, 338.
Gisors (la comtesse de), fille du duc de Nivernois. Sa mort, I, 336.
Glück. L'ambassadeur de Naples, picciniste, peste contre sa musique, I, 222. — Dirige les fêtes données à l'empereur Joseph II à Trianon, 419.
Goblet (M.), premier échevin de la ville de Paris. Jeu de mots sur son nom, II, 102.
Godeau (mademoiselle), maîtresse de M. Le Guai, qui meurt chez elle, I, 424.
Göertz (le comte de), ministre de Prusse à Saint-Pétersbourg. Frédéric II augmente son traitement, I, 415.
Goltz (le baron de), ambassadeur du roi de Prusse. Présente au cabinet de Versailles une déclaration de son souverain, I, 394. — Sera, dit-on, rappelé, II, 197. — Est arrêté, à son départ, par un créancier, 596.
Gordon (lord). Son Mémoire contre deux grandes dames, II, 164. — Est le protecteur de M. de la Mothe, 165. — On parle toujours de son libelle: on donne dix louis pour le lire, 166.
Gouffiniac (M. de), officier de marine. Par une manœuvre maladroite, empêche l'abordage du vaisseau de l'amiral Keppel, I, 204.
Gourbillon (madame), favorite de *Madame*. Sa disgrâce; est exilée à Lille, II, 334.
Gourgues (le président de). Est d'avis qu'on admette les députés de Bretagne, qui veulent féliciter le Parlement, II, 290. — Chef de la réaction contre la turbulence de certains membres du Parlement, 319.
Goutes (l'abbé). Les habitants de Versailles veulent l'élire pour évêque, II, 479.
Gouvion (M. de). Commandera les volontaires parisiens, II, 501.
Goyon d'Arcy (le comte de). Sa conduite au bailliage de Melun, II, 340. — Se présente en frac chez le Roi; a une querelle avec l'huissier, 425.
Goyon (M. de), commandant de Bretagne. Va habiter Nantes, ainsi que l'intendant, II, 37.
Grafton (duc de). Remplace M. Fox, I, 490.
Gramont (le comte de), puis duc de Guiche. La Reine le choisit pour mari de la fille de la comtesse Jules de Polignac, I, 268.
Gramont (comtesse de, puis duchesse de Guiche), fille de la comtesse Jules de Polignac, I, 268.
Grandmaison (M. de). Est arrêté pour contrefaçon de billets de la banque d'escompte, II, 399.
Grand Seigneur (le). Envoie à Versailles un de ses parents chargé d'une mission secrète, II, 352.
Grance (le marquis de la), lieutenant général. Sa querelle avec M. de la Sémandière, qui est cassé, condamné, et se brûle la cervelle, I, 364-365. — Manque d'être pendu par le peuple, II, 332.
Grasse (le comte de), amiral. Est envoyé à une destination inconnue, I, 300. — Est nommé au commandement de l'escadre des Indes occidentales, 368. — Critique sur lui, 373. — Marie son fils à mademoi-

selle Thierry, fille du premier valet de chambre du Roi, 375. — Sa nomination au commandement de l'escadre de Brest n'est pas approuvée du public, 378. — Mot à l'occasion du mariage de son fils, 382. — Devait se joindre à Cordova, 393. — Est arrivé à la Martinique, 405. — Calembour sur son nom, 416. — Prend Tabago, 420. — Se plaint de M. de Bouillé, 420. — Relation de sa campagne, 421. — Se plaint de plusieurs officiers de son escadre, 422. — Est allé dans l'Amérique septentrionale, suivi par Rodney, 423. — Sera rappelé, 423. — Haine qu'il inspire à ses officiers, 434. — Se plaint au Roi de ses officiers, 438. — Échoue dans son expédition, 440. — Est fort maltraité par la tempête, 468. — Agira aux îles du Vent, 478. — Pas de nouvelles de lui, 481. — Mécontentement du public contre lui, 483. — Ses différends avec M. de Bougainville, 485-486. — On le chansonne, 486. — Couplets sur son compte, 487. — Devait conduire des forces navales aux Américains, 489. — Son fils, lieutenant aux gardes, se bat contre un railleur de son père et est blessé, 490. — Calembour sur son nom; M. d'Estaing demande et n'obtient pas la présidence du conseil de guerre, 493. — Chargé de juger les affaires de son escadre, 494. — Son arrivée; impression du public; a un entretien avec le Roi, 496. — Son arrivée et l'appui de M. Thierry préviennent la chute de M. de Castries, 497. — Les amis de M. de Bougainville obtiennent un conseil de guerre contre lui, 498. — Couplets contre lui, 499. — Cabales dans son affaire avec M. de Bougainville, 507. — Travaille jour et nuit à un mémoire justificatif, 520 et 566.

Grave (M. de), ministre de la guerre. Bruit de sa retraite, II, 587. — Sa ferme réponse au Roi, 588. — Est devenu fou, 595.

Gravier (le chevalier du). Son entretien curieux avec M. Necker, I, 125.

Green, général américain, I, 454. — Fait pendre deux colonels par représailles, 458.

Grégoire, évêque de Blois, protecteur des quakers, II, 627.

Grenville (lord). Dirige, avec Pitt, la politique anglaise, II, 464.

Gribeauval (M. de). Rédige l'ordonnance de M. de Saint-Germain pour l'artillerie, I, 4. — Membre du conseil de la guerre, II, 190.

Grimm (M. de). Lettre que lui écrit le Roi de Prusse, I, 533.

Grimod de la Reynière. Son mémoire contre le poëte Saint-Ange, II, 24.

Groignard (M.). Fameux constructeur de Toulon, I, 454.

Grouber de Groubenthal, avocat. Est mis à la Bastille pour avoir plaidé avec trop de chaleur contre le chevalier de Jean, I, 560.

Guadet (M.), député. Est gagné, dit-on, par Pitt, et passera en Angleterre, II, 608. — S'oppose à ce qu'on rappelle à l'ordre Merlin, pour une motion liberticide, II, 633.

Guai (M. le), premier commis de la marine. Meurt chez mademoiselle Godeau, sa maîtresse, I, 424.

Guémenée (le prince de). Le Roi lui donne l'investiture de tous les fiefs de l'Alsace, I, 108. — Se plaint de n'avoir pas la légion qui lui a été promise, 241. — Est en faillite ouverte, 509. — Bruit de sa fuite; efforts et sacrifices de sa famille, 511. — Cri général contre lui, 513. — Le lieutenant de police lui donne l'avis de quitter Paris; madame de Marsan et le prince de Soubise se cotisent pour payer ses petits créanciers, 513. — Détails sur sa fuite, 514. — Détails sur sa banqueroute, 521. — Mécontentement de ses créanciers; pamphlet contre ceux de ses parents qui n'ont pas imité madame de Marsan, 552. — Le sort de ses créanciers serait adouci par la cession au Roi du domaine de la ville de Lorient, si la maison de Rohan est confirmée dans sa possession, 586. — Le gain du procès de Lorient fait rentrer dans l'actif de sa faillite douze millions cinq cent mille livres, 593. — Ses créanciers reprennent courage, II, 71.

Guéménée (la princesse de), gouvernante des enfants de France. Jolie

lettre de rappel que lui écrit Marie-Antoinette, I, 216. — Sa faveur provoque la jalousie de madame de Polignac, 345. — Sera seulement gouvernante du Dauphin, 445. — A engagé ses diamants pour Lauzun, donne sa démission, 514 et 521.

Guerchy (M. de), fils de l'ambassadeur de France à Londres. Veut, dit-on, provoquer le chevalier d'Éon, I, 120.

Guibert (M. de). Désavoue le bruit qu'il est l'auteur de l'*Éloge du chancelier de l'Hospital*, I, 102. — Le Grand Seigneur le demande au Roi, 435. — Membre du conseil de la guerre, II, 190. — Est rapporteur près de ce conseil, 190. — Prépare le travail du comité de la guerre, 237. — Rédacteur des nouvelles ordonnances militaires, 249. — Est écarté de l'assemblée de la noblesse à Bourges, 340. — Se plaint de cet affront, 341.

Guiche (la duchesse de, auparavant comtesse de Gramont), fille de la duchesse Jules de Polignac. Joue un rôle dans *l'Anglais à Bordeaux*, I, 310. — Le comte d'Artois lui fait une cour assidue et aura, dit-on, ses prémices, 337. — Son aventure galante avec le comte Archambault de Périgord, II, 14. — Mot plaisant du Roi sur ce scandale, 16.

Guiche (le duc de). Joue le rôle de *Bartolo* à Trianon, I, 583. — S'est, dit-on, battu avec le séducteur de sa femme, II, 18. — Présente au Roi les députés des Etats de Bretagne, 287. — Donne de fâcheuses nouvelles de l'accueil fait aux princes émigrés, 401.

Guichen (M. de). Est nommé commandant de la marine à Brest, à la place de M. de la Prévalaye, I, 302. — Le Roi demande s'il s'amuse à pêcher à la Martinique, 322. — Revient sans avoir rien fait, 322. — Extrait d'une lettre d'un officier de son escadre, 373. — Est rejoint par l'escadre espagnole, 415. — On doute de sa jonction avec don Solano, 416. — Son inaction, 431. — Son *journal* mécontente le Roi, 434. — Officiers de son escadre mis, dit-on, à la Bastille, 439. — Dommages essuyés par sa flotte, 455. — Reviendra de Cadix, 484. — Il est arrivé de ses dépêches, 492. — A ordre de revenir à Brest, 513. — Son mépris pour don Cordova, 522.

Guillaume, notaire. Est arrêté comme contre-révolutionnaire, II, 617.

Guillotin (M.), médecin. Auteur de la requête des six corps de la ville de Paris, demandant à être représentés aux États généraux, II, 314. — Les six corps lui donnent un grand dîner; sera un de leurs mandataires aux États généraux, 315. Sa réponse à M. d'Esprémesnil, 319.

Guimard (mademoiselle). Sa liaison scandaleuse avec l'évêque d'Orléans attire à celui-ci une verte semonce du Roi, I, 257. — Le maréchal de Soubise paye ses dettes plutôt que celles de M. de Guéménée, 552. — Met sa maison en loterie; on dit que c'est *Monsieur* qui a gagné, II, 41. — Ce bruit est démenti, 52.

Guines (le comte, puis duc de). Son procès est recommencé, I, 26. — Se suit avec vivacité, 34. — Il est renvoyé des fins de la plainte de son secrétaire Tort, 36. — On prétend qu'il doit son succès aux sollicitations de la Reine, 38. — Son parti, 39. — Mécontentement de la Reine de ce qu'il n'a pas le cordon bleu, 135. — Assiste à des comités en vue de la paix; conjectures sur ces négociations, 279. — Ira, dit-on, cet hiver à Londres, sous prétexte d'affaires particulières, 285. — Bruit de son départ pour Londres, 292. — A été obligé de s'éloigner, par suite d'une galanterie avec la duchesse de Pol....., 297. — Candidat au ministère de la guerre, 383. — On appelle, à cause de son procès, l'assemblée des notables la *cour des notés*, II, 101. — Membre du conseil de la guerre, 190. — Proteste contre des changements de garnison, 237. — Est désigné comme le futur successeur de M. de Montmorin; singera le duc de Choiseul, 290. — Annonce que la noblesse et le clergé d'Artois ont adopté l'égalité de voix pour le tiers état, 325.

Gustave III (roi de Suède). A perdu des sommes très-considérables au jeu, à Spa, I, 376. — A pensé être étouffé dans son palais, 374. — On augmente son subside, 455. — A, dit-on, redemandé Luckner, II, 572. — La Suède reconnaîtra la première, dit-on, la République française, 633.

Guyane (la). Vaisseau français capturé par les Anglais, I, 225.

H.

Hallay (le marquis du), premier gentilhomme de *Monsieur*. Forme une compagnie de corsaires pour se venger des ravages exercés sur ses terres par les Anglais, I, 202.

Haller (M.), banquier. Soumissionnaire de l'emprunt de 1785, II, 3.

Harcourt (le duc d'), gouverneur de Normandie. Un courrier extraordinaire lui est expédié au Havre pour faire suspendre le débarquement de l'escadre, I, 286. — A gagné, pendant le voyage de Cherbourg, la faveur du Roi, II, 65. — Sera, dit-on, gouverneur des enfants de France, 65. — Est nommé gouverneur du Dauphin, 73. — Refuse d'abord; n'accepte que sur l'insistance du Roi, 76. — Opinions diverses sur ce choix, agréable aux gens sensés, désagréable aux dévots, 77. — La Reine déclare ses coopérateurs; leur liste, 101. — Le choix qu'il fait de deux instituteurs du Dauphin n'est pas approuvé, 128. — Présente au Roi et à la Reine ses coopérateurs dans l'éducation du Dauphin, 134. — Le Roi trouve excessif le budget de cette éducation, 134. — Bruit de sa démission, 155. — Dirige philosophiquement l'éducation du Dauphin, 155. — Ses principes effrayent la cour; sera, dit-on, remplacé par M. de Montmorin, 156. — Ses fonctions le préservent de l'exil, 172. — Bruit de sa retraite, 172. — — Sera, dit-on, maréchal de France, 228. — Cédera, dit-on, la place de gouverneur du Dauphin au duc de la Vauguyon, 308. — On doute qu'il élève le second Dauphin, 361.

Harcourt (la duchesse d'). Remplacera, dit-on, madame de Polignac, II, 104.

Hardy, amiral anglais. N'osera pas s'écarter de la Manche, I, 271. — N'osera pas risquer le combat, 273. Passe entre les jambes de d'Orvilliers, 275. — Aura une flotte de quarante-huit vaisseaux, 280. — Un coup de vent l'a forcé de se retirer, 281. — Est dans la rade de Torbay, 284.

Harpe (M. de la). Pensionné par le duc de Choiseul; fait son épitaphe, I, 561.

Harris (le chevalier). Ses finesses, I, 449. — Mot du comte d'Ostermann dit devant lui au prince Potemkin, 458. — Sa correspondance avec lord Stormont est communiquée à M. de Vergennes, 467.

Harveley (M. d'), garde du Trésor royal. Se charge de payer, sans intérêts, nos ambassadeurs et ministres à l'étranger, I, 64.

Harveley (madame d'). A acheté le mobilier de M. de Calonne, qui est très-considérable, II, 160. — Epouse M. de Calonne; bruit de son divorce, 344.

Hastings (lord). Son procès occupe en France, II, 235.

Haussonville (le comte d'), gouverneur de Mirecourt, I, 564.

Hautefort (le comte de). Son mot sur les inconvénients d'une résistance tardive, II, 560.

Hautefort (la comtesse de), dame de *Madame*. Donne sa démission, I, 345.

Hébert. Pousse au jugement du Roi, II, 628.

Hector (le comte d'), commandant de la marine à Brest. Est mandé à Versailles, I, 425. — Sera, dit-on, ministre de la marine, 179. — Aura, à Botany-Bay, suivant un pamphlétaire, le portefeuille de la marine, 386.

Hénin (M.), diplomate. Confident et auxiliaire des vues de M. de Vergennes, I, 491.

Hénin (le prince d'). Quitte la cour, par chagrin de l'exil de son ami Genlis, I, 235. — Va passer l'hiver à Montpellier avec mademoiselle Arnould, 235. — Vers sur son

compte, attribués à M. de Champcenets, 289.
Henri (prince de Prusse), frère de Frédéric II. Son voyage à Spa, I, 385. — Doit venir de Spa, dit-on, incognito, 412. — Ira à Pétersbourg, 415. — Sa mission auprès du prince d'Orange, 428. — Est enchanté de Paris, 513. — A porté à Versailles le projet d'une ligue germanique, 614. — Est attendu d'un jour à l'autre, II, 294.
Henriot (M.), tribun du faubourg Saint-Antoine. Émeute contre lui, II, 349.
Heroinville (madame d'). Accompagne, déguisée en mousse, son mari, M. de Puysegur, de Saint-Domingue à Paris, I, 605.
Hesse (le landgrave de). Demeurera neutre entre le Roi de Prusse et l'Empereur, I, 190. — Fait avancer un corps de six mille hommes pour assurer la tranquillité de Francfort pendant l'élection de l'Empereur, 477.
Hesse (prince de). Est fait lieutenant général, II, 597.
Hesse-Darmstadt (le prince Georges de). Est enfermé à l'hôtel de ville, II, 373.
Hesse-Homburg (le landgrave de). Se ménage une retraite chez son voisin, II, 591.
Hinnisdal (le comte d'). Commandant du régiment d'Alsace, I, 564.
His (Pierre et fils), grande maison de Hambourg. Sa faillite fait grand bruit, I, 405. — Le baron d'Espagnac n'a pas gagné à épouser mademoiselle His, 406.
Hohendorf (le baron d'). Copie d'une lettre à lui adressée par le comte de Schaumberg ou Schaumbourg, I, 31 à 33.
Hollande (la). Est intéressée à l'affaiblissement maritime de l'Angleterre, I, 233. — Négociations actives en vue d'obtenir sa neutralité, 264. — On essaye de la tourner contre l'Angleterre, 265-267. — M. de Sartine fait mettre, puis lever l'embargo sur ses vaisseaux, 270. — L'Angleterre avait en vain compté sur elle, 273. — Lettre supposée écrite de Hollande sur l'attitude des États généraux, 304. — La France fait sommation aux États généraux de prendre parti pour elle, 332. — Sa rupture avec l'Angleterre, 352. — On prépare un traité d'alliance avec les Hollandais, 356. — Détails sur leurs dispositions, 357. — Notre école de chirurgie leur envoie deux cents de ses élèves, 361. — Ne peut faire une paix séparée avec l'Angleterre, 377. — Sera attaquée par les Anglais, 379. — L'empereur Joseph II demande qu'il ne leur soit plus loisible d'inonder son territoire, 549. — Projet de traité entre la France et la Hollande, 603.
Hohenlohe (la princesse de), femme du prince Bariatinski. A payé ses dettes deux fois; il compte qu'elle les payera une troisième, I, 309.
Homme du jour (l'). Comédie, I, 8.
Hood (sir). Profite des désastres de M. de Grasse, I, 468. — Est en mésintelligence avec Rodney, 481.
Hope (M.). Capture d'un navire hollandais chargé par lui de treize millions de livres sterling pour l'Angleterre, I, 472.
Horaces (les). Ballet, I, 14.
Howe, amiral anglais. On dit qu'il a été bien battu, I, 18. — A dû replier ses postes, 27. — Succès de Washington contre lui, 38. — Bruit de sa triple victoire sur Washington, 109. — L'ambassadeur d'Angleterre est moins affirmatif, 112. — *L'Amphitrite* dément la nouvelle, 113. — Stérilité de ses efforts, 118. — Détails donnés par M. Franklin, 119, 120, 121. — Reviendra en Europe, ou frappera quelque coup sur les colonies françaises, 153. — L'Angleterre attend de ses nouvelles, 154. — Bruit de préliminaires de paix entre le congrès et lui, 161. — A, dit-on, surpris M. d'Estaing, 218. — Rend un compte décourageant de l'état des affaires de l'Angleterre en Amérique, 234. — Détails sur lui dans une lettre de Londres, 477. — Ira secourir Gibraltar, 502. — Ses succès, 506-507. — Va à Gibraltar, 514. — Approvisionne la place; ses succès, 515, 516, 517. — A fait un beau coup, 518. — Évitera désormais le combat, 519.

— Termine la campagne d'une manière brillante, 522.

Howe, général anglais, frère de l'amiral cité, I, 81. — Bruit de sa victoire, 88-90. — Promène les forces anglaises sur la flotte de son frère, 96 et 99. — Bruit de préliminaires de paix entre le congrès et lui, 161. — On dit qu'il a rapporté à Londres la nouvelle que l'évacuation de Philadelphie était une des premieres conditions des préliminaires de paix avec le congrès, 187. — Aura le sort de Burgoyne, 209.

Hozier (M. d'), généalogiste. Son fils a la tête dérangée, II, 456. — On arrête pour son affaire des dames à Nancy, 462.

Hue (M.), valet de chambre de Louis XVI. Est seul rentré au Temple, II, 617.

Hyder-Ali-Khan, sultan des Mahrattes, I, 371. — Tue de sa main le général Eyre-Coote, 479.

I.

Imbert, directeur du domaine. Se brûle la cervelle, I, 475.

Irlande. Le député du Parlement d'Irlande présente une adresse au Roi, en réponse au discours de lord Buckingham, I, 284. — Le Roi déclare dans sa réponse qu'il consultera son Parlement d'Angleterre, 286. — — La réponse du Roi y cause une grande fermentation, 287. — Le Parlement d'Irlande demande la liberté du commerce, 289. — Les mouvements populaires de l'Irlande excitent l'opinion en France, 290. — Nos relations politiques avec elle, 470

Isnard (M.). Dénonce le comité autrichien, II, 595.

J.

Jarente (M. de), évêque d'Orléans. Revient à la cour officier et pontifier, I, 17. — Est vivement gourmandé par le Roi sur sa vie scandaleuse, 257.

Jaubert (M.), évêque d'Angoulême. Son objection à l'acte constitutionnel, II, 546.

Jaucourt (M. de). Candidat au ministère de la guerre, I, 349. — Prétend au gouvernement de Guyenne, II, 48. — Refuse le commandement du Dauphiné, 266.

Jaucourt (la marquise de). Ruinée par le prince de Salm-Kirbourg, elle est durement éconduite par son ancien amant, devenu dix fois millionnaire, I, 269.

Jefferson (M.). Remplacera, à Paris, M. Franklin, I, 562.

Johnston (M.). Rend, avec l'amiral Howe, un compte décourageant de l'état des affaires de l'Angleterre en Amérique, I, 234.

Joly de Fleury (M.), conseiller d'Etat. Bruit de son adjonction, pour la partie contentieuse, au conseil des finances, I, 70. — Contrôleur général, en remplacement de M. Necker, 398. — Dîne avec lui à Saint-Ouen, 399. — Ses opérations projetées; aura les sceaux, 423. — Fait ouvrir un emprunt de quinze millions par le domaine de la ville de Paris; est chansonné, 433. — Est porté aux nues par la gent publicaine, 443. — Bruit de sa retraite, 445 et 457. — Succédera, dit-on, à M. de Miromesnil, 458. — Rouvre le carton des édits bursaux, jugés par M. Necker inutiles, 504. — Offre sa démission, qui est refusée, 508. — Ses conclusions sévères contre le cardinal de Rohan, II, 42. — A ébranlé la confiance du Roi en M. de Calonne, 131. — Animadversion de l'opinion publique contre lui, 175. — Est enfermé, dit-on, à l'Abbaye, 398.

Joly de Fleury (M.), procureur général. Sa mort, II, 210.

Joly de Fleury (M.), gendre de M. de la Boulaye, intendant des fermes. Est nommé, à dix-huit ans, successeur de son oncle, procureur général au Parlement de Paris, II, 210.

Jones (Paul), dit le *capitaine Paul*, célèbre aventurier et marin. Est l'occasion d'un conflit entre la Hollande et l'Angleterre, I, 280. — Le Roi de Danemark refuse à l'envoyé anglais la restitution de ses prises, amenées dans les ports danois, 285. — *Monsieur* blâme l'accueil flatteur qu'il a reçu à notre cour, 302.

Joseph Ier (roi de Portugal). Attentat

communis contre lui; la comtesse d'Atouguia est déclarée innocente, I, 303-304.

Joseph II, empereur d'Autriche. Sera le 23 janvier 1777 à Strasbourg, I, 4. — Effet qu'on attend de sa visite, 9. — Madame Elisabeth lui plaira-t-elle? 9. — Son voyage est retardé, 12. — Ne tardera pas à se mettre à la tête d'une brillante armée, 24. — La Reine annonce sa prochaine arrivée, 41. — L'approche de son voyage fait faire des conjectures favorables au duc de Choiseul, 44. — Gardera le plus strict *incognito;* ne verra point les princes du sang, 45. — Est arrivé à Paris, 46. — Motifs et effets présumés de son voyage, 47. — Est à Paris, où la Reine va souvent souper *incognito* avec lui, 49. — Détails sur son séjour, 49. — Détails sur sa visite à la Reine, à Versailles, 50. — Se présente sous le nom de comte de Falkenstein, 50. — Visite M. de Maurepas; se fait écrire chez les princes du sang, 50. — Sa visite aux Invalides, 50. — Le Suisse de Versailles le fait attendre, 51. — Comment la Reine le présente à la cour, 52. — Sa franchise et sa cordialité vis-à-vis de Louis XVI; ses mots au Roi et à la Reine, 52. — A un grand penchant pour le comte d'Artois, 53. — Son voyage n'est que d'affection et de curiosité, 53. — Seconde les efforts de la Reine en faveur de M. de Bellegarde, 54. — N'emploie que trente chevaux par poste; va partir, 55. — Confusion à l'Opéra le jour où il y va, 56. — Sa réponse à Louis XVI, à propos du nombre de ses chevaux de poste, 57. — Se plaît en France et aime les Français, 58. — A prévenu sa sœur qu'il ne voulait se mêler de rien, 58. — Son entrevue avec le duc de Choiseul, 59. — But secret, selon les politiques, du voyage de Joseph II, 59-60. — A parfois de petites altercations avec sa sœur, qui le boude; pourquoi, 61. — Visite madame du Barry; son mot à Marie-Antoinette sur sa coiffure; son départ; son itinéraire, 61-62. — Passera, dit-on, à Chanteloup, 62. — Ses adieux attendrissants; ses générosités, 63. — Rencontrera *Monsieur* à Toulon, 63. — Evite de s'arrêter à Chanteloup, 68. — Son mot sur les préparatifs faits à Chanteloup pour le recevoir, 70. — On attend avec impatience des nouvelles de son retour chez lui, 85. — L'électeur palatin de Bavière s'accommode avec lui, 133. — Guerre prochaine entre lui et le Roi de Prusse, 143. — Est animé contre le Roi de Prusse, 153. — Est parti pour l'armée qu'il doit commander, 154. — La France croit avoir assez fait pour lui, en abandonnant le Roi de Prusse à lui-même, 155. — Ses relations avec le Roi de Prusse sont fort aigries; substance de sa réponse à un mémoire du Roi de Prusse, 158. — La guerre est inévitable, 159. — Fera tout en ce moment pour nous contenter, 167. — Désire la guerre avec la Prusse, 168. — Paraît chercher à l'éviter, 168. — A commencé, dit-on, les hostilités avec le Roi de Prusse, 178. — A fort goûté l'abbé de Vermond, 182. — L'abbé est son intermédiaire auprès de la Reine, 182. — Envoie des courriers à Versailles, au sujet de la guerre imminente entre lui et le Roi de Prusse, 192. — La guerre est encore toute d'observation, 208. — Est plus parcimonieux que sa mère, 245. — Négocie avec la France, 257. — La France cherche à le réconcilier avec la Prusse, 257. — L'arrangement intervenu avec la Prusse contrarie ses vues, 302. — Le prince-évêque de Liége lui est tout dévoué, 314. — Cherche à réconcilier l'Espagne avec l'Angleterre, 320. — Progrès de l'Autriche en Allemagne, 333. Rétablit le commerce des Pays-Bas, 364. — On craint ses vues; 374. — Travaille sérieusement à la paix, 383. — Hostile à l'influence de la France sur les Provinces-Unies, 402. — Traite avec l'Angleterre et la Russie, 403-404. — Elève une barrière entre nous et les Hollandais, 404. — Viendra, dit-on, à Trianon, 408. — Va venir; préparatifs pour sa réception à Trianon,

416. — Conjectures sur son voyage, 418. — Mystification galante dont son nom est le prétexte, 418. — Est arrivé, 419. — Descend à l'*hôtel de Valois*, 419. — Ses promenades et ses visites, 419. — Voit le Roi et la Reine, 419. — Va à la foire Saint-Laurent, 419. — Soupe chez madame de Brionne, 419. — Part pour Strasbourg, 420. — A eu un entretien particulier avec M. de Maurepas, 422. — A soupé avec M. de Choiseul, 422. — Son accueil et ses offres à l'abbé Raynal à Spa, 422. — N'a pas été visiter Voltaire en passant à Ferney, 422. — Conjectures sur son voyage, 423. — Dote de mille louis la fille de son baigneur, 423. — Offre l'hospitalité au Pape, sous réserve de persister dans ses desseins, 453. — Nous assure de ses dispositions amicales, 454. — Viendra à Versailles et à Paris, en même temps que le comte du Nord, 456. — Le Roi de Prusse s'oppose à son concert avec la Russie, 460. — Conjectures sur ses projets, 461 et 463. — Son discours sur trois visites, 474. — A fait, dit-on, un traité offensif et défensif avec la Russie, 476. — Les Allemands voudraient qu'il fît en 1783 le siége de Constantinople, 520. — Part que l'Impératrice de Russie prend à ses projets, 533. — Propose au Roi de faire cardinal l'archevêque de Toulouse, 539. — Bruit de son prochain voyage à Paris, 545. — Bruit d'un accommodement entre lui et les Hollandais, 545. — Cet accommodement est arrêté, 547. — Reçoit l'ultimatum des Hollandais, 549. — Ses difficultés avec la Hollande vont être aplanies, 552. — Accueille avec une faveur marquée l'ambassadeur d'Angleterre, 554. — Recevra une indemnité des Hollandais, pour ses prétentions sur Maëstricht et le pays d'outre-Meuse, 565. — Rappelle ses troupes des Pays-Bas, 572. — La Prusse fait échec à sa prépondérance, 586. — Reçoit les excuses de la Hollande, 588. — Ses préparatifs inquiétants, 590. — Ses mouvements hostiles inquiètent les Hollandais, 591. — Le traité entre l'Empereur et les Hollandais est signé chez M. de Mercy, 595. — Sa modération est de bon augure pour la paix européenne, 614. — Augmente son armée, II, 31. — Guette, dit-on, la mort du Roi de Prusse, 46. — Demande un sauf-conduit pour Linguet, 63. — S'entendra, dit-on, avec le successeur de Frédéric II; on attend sa décision sur le rapport de la commission ecclésiastique chargée d'examiner ses griefs contre le Pape, 68. — Se rapproche de la Russie, 94. — Son entrevue à Cherson avec Catherine, 148. — Sa conversation, en 1784, avec un homme célèbre, 148. — Bruits de cession des Pays-Bas à la France contre la souveraineté de Gênes, Lucques, la Moldavie et la Valachie, 158. — Réduira les Flamands ou perdra les Pays-Bas, 164. — Profitera de la première occasion pour s'approprier les provinces ottomanes à sa convenance, 194. — Est le seul souverain capable de réaliser de grands projets, 241. — On consulte sur sa santé les médecins de Paris, 301. — Son entente avec le Roi de Prusse serait dangereuse, 406. — Demandera à notre cour vingt-quatre mille hommes pour réduire les Brabançons, 411. — Sa mort, 429.

Josserand, limonadier. Achète au duc d'Orléans huit arcades du Palais-Royal pour cinq cent mille francs, II, 156.

Jouffroy (M. de), amant de mademoiselle Malingan. Est obligé de quitter les gardes du corps, II, 225.

Journal de Paris. Est tancé pour avoir annoncé l'édition de Voltaire, par Beaumarchais, I, 367. — Lettre de Beaumarchais au *Journal de Paris*, 546.

Journal politique (le). A été à la veille d'être supprimé pour une chanson, II, 96.

Juigné (M. de). Prétendant au gouvernement de Guyenne, II, 48.

K.

Kaunitz (le prince de). Envoie à l'Empereur la ratification de son traité

avec l'Angleterre et la Russie, I, 403.

KEPPEL (l'amiral), Anglais. Met à la voile sur la piste du comte d'Estaing, I, 166. — Cherche à faire croire à la jonction de son escadre avec celle de l'amiral Byron, 186. — Le comte d'Estaing a ordre de lui réclamer les vaisseaux capturés, et, sur son refus, de l'attaquer, 187. — L'escadre française brûle de l'attaquer, 189. — On doit lui adjoindre l'amiral Rodney, 189. — Est renforcé par l'escorte de deux convois anglais, 193. — A un grand bâtiment d'artifices, 194. — S'impatiente d'être serré de trop près et attaquera, 196. — A évité un second combat plus décisif que le premier, 199. — Le Roi ordonne qu'on le poursuive et qu'on l'attaque de nouveau, 200. — Doit être furieux, 201. — Une escadre sort de Brest au-devant de celle qu'il fait sortir de Portsmouth, 203. — On dit que son vaisseau allait être abordé par *la Bretagne*, sans une manœuvre maladroite de MM. de Gouffiniac et de Laval, 204. — Est regardé par l'Angleterre comme le plus grand homme de mer de ce siècle, 204. — A été renforcé par l'escorte d'un convoi qu'on n'a pas intercepté, 204. — Si les ordres de M. d'Orvilliers avaient été exécutés, il était perdu, 205. — Notre escadre sera supérieure à la sienne, 207. — Doit être en présence de la sienne, 209. — Réponse de M. de Sartine au Roi à son sujet, 212. — Notre escadre lui prend un vaisseau fourvoyé, 213. — Est resté à Plymouth, 216. — N'a pu joindre l'escadre de Brest, 219. — Son escadre est rentrée au port quarante-huit heures avant la nôtre, 223. — Notre escadre l'évite, 226. — M. de Sartine envoie M. d'Orvilliers pour le débusquer, 231. — Rentre avec son escadre, 234. — Son procès cause à Londres une fermentation extraordinaire, 259. — Son procès prend une bonne tournure, 266. — Quittera, dit-on, le service, 266.

KERCADO (la comtesse de). Tient magasin d'un écrit fanatique, II, 447.

KERSAINT (M. de). Le comte d'Estaing demande des grâces pour lui, quoiqu'il le sache son ennemi, I, 357. — Est fait capitaine de vaisseau, 358.

KERSAUZON (M. de), cousin de M. de la Chalotais. Est arrêté; sa réponse à une question de M. de Breteuil, II, 182.

KOLLY (M.), fermier général, I, 336. — Se retire, II, 22.

KORNMANN (M.). Bruit que fait son affaire avec Beaumarchais, II, 148. — Couplets sur cette affaire, parodies de *Tarare*, 150. — Son affaire fera perdre à M. le Noir la place de bibliothécaire du Roi, 153. — Épigramme sur le Mémoire de Beaumarchais contre lui, 153. — On veut voir dans cette affaire un corollaire de celle du Collier, 155. — Fable satirique sur lui, 161. — Est oublié, 166. — Sa ridicule affaire attire une grande affluence au palais, 331. — M. Bergasse va, dit-on, publier une nouvelle défense pour lui, 350.

KORNMANN (madame). Paraît en grande loge à une représentation de *Tarare*, II, 150. — Refuse de retourner avec son mari, 331. — On croit que les parties, dans son procès, seront mises hors de cour, 336.

L.

LA BALUE (M. de), banquier. Refuse la direction du Trésor royal, II, 179.

LACLOS (M. de). Agent du duc d'Orléans, II, 523.

LACRETELLE (M.). Cesse de travailler à la révision du Code criminel, II, 258.

LA FAYETTE (le marquis de). Va rejoindre Washington, I, 40. — Est neveu de notre ambassadeur à Londres, 41. — Son évasion fait crier contre M. de Saint-Germain, 43. — Bruit de son arrestation, 45. — S'est échappé, dit-on, de Bordeaux, 55. — Arrive à Boston, 61. — Est, dit-on, entré à Québec avec son régiment, 174. — Avoue avoir fait une sottise en passant chez les Américains, 254. — Reçoit une épée emblématique, 284. — Sera secondé dans ses opérations de terre par

M. des Touches, 389. — Son retour à Paris; est fêté des poissardes, bien reçu du Roi et de la Reine, 458. — Beaucoup de jeunes seigneurs veulent l'imiter, 462. — Est, à l'assemblée des notables, du parti conservateur, II, 119. — Dénonce les échanges et les dons onéreux faits par M. de Calonne, 128. — Commande les quarante-huit mille hommes de milice bourgeoise parisienne, 372. — Défend M. de la Salle, que le peuple cherche pour le tuer, 379. — Rétablit l'ordre à la caserne des gardes françaises; sa fermeté vis-à-vis d'eux, 382. — Reçoit à l'hôtel de ville une procession d'habitants du faubourg Saint-Antoine, 385. — Va à Versailles avec la garde nationale; est fait lieutenant général et cordon bleu, 390. — Préserve les couvents de Paris, 397. — Propose au Roi de l'accompagner à la chasse, 408. — Défend de sonner les cloches, 408. — Son adresse, sa bravoure et sa fermeté, 413. — Bruit de son entrée au conseil, 420. — Conduit le Roi, la Reine et le Dauphin aux Enfants trouvés, 423. — Veut escorter le Roi à la chasse, 424. — Duport prêche la douceur et cite son exemple, 435. — Le Roi lui refuse de compter comme militaires les services de la garde nationale, 436. — Un conciliabule l'a, dit-on, choisi pour chef de la contre-révolution, 436. — Mesures prises pour sa sûreté, 437. — Interroge le Roi comme membre du comité des recherches, 437. — Devient suspect, 438. — Est suspecté de faire la cour à la Reine, 445. — Promet à Louis XVI de le défendre contre les excès populaires, 489. — Son groupe divise le parti patriote, 450. — Se rapproche de Mirabeau, 452. — Sa correspondance avec le duc d'Orléans au sujet de son retour, 456. — Est le héros de la fête de la Fédération; le Roi refuse, malgré ses instances, de prêter le serment civique à l'autel de la patrie, 459. — Fait arrêter, à Chatou, M. de Bonne-Savardin, 463. — Va être dénoncé par la société des Amis de la presse, 464. — A un entretien particulier avec le duc d'Orléans, 466. — Ne sera pas connétable, 470. — Le duc d'Orléans n'acceptera de cartel que de lui, 470. — La voix publique lui reproche d'être la cause des massacres de Nancy, 471. — Fait l'éloge de M. de Bouillé, 471. — Sa réputation s'éclipse, 471. — Donne avis au Roi du projet de l'enlever, 475. — Le rapport relatif aux journées d'octobre jette du louche sur sa conduite, 478. — Le Roi lui tourne le dos, 479. — Mot que lui dit un garde national, 480. — Presse la cour de revenir à Paris, 480. — Presse le Roi de prendre un parti, 481. — Veut tout concilier; imitera Washington, 481. — Fait enlever de nuit madame de la Motte, 482. — Veut donner M. d'Ormesson pour garde des sceaux à Louis XVI, 484. — Demande à l'Assemblée l'organisation des gardes nationales, 484. — Donne pour garde des sceaux à Louis XVI M. Duport du Tertre, 485. — Fera un coup d'État contre-révolutionnaire, 487. — Fréron le dénonce aux Jacobins, 488. — Propose à Alexandre de Lameth, président de l'Assemblée nationale, d'admettre les fédérés à la garde du Roi, 488. — Mirabeau l'appelle *Cromwell-Grandisson*, 491. — Payerait de sa tête l'évasion de la Reine, 492. — Influence qu'on lui prête sur elle, 492. — A de fréquents entretiens avec le ministre de la guerre, 501. — Motions au Palais-Royal demandant sa tête, 503. — Parti orléaniste de M. de Lameth contre le royaliste la Fayette, 503. — Guerre sourde que lui fait le parti orléaniste, 505. — Le départ de Mesdames fait un nouvel échec à sa popularité, 508. — Déclare qu'il ne répond ni du Roi, ni de l'Assemblée, 508. — Fait incorporer les gardes du corps dans la cavalerie; est menacé de la lanterne, 509. — Ses actions remontent, 511. — L'abbé de Périgord dîne avec lui le jour de son départ, 511. — A offert sa démission, 522. — Placard contre lui, 523. — La classe moyenne ne

l'aime pas, 522. — Sa maladresse d'exiger un serment des gardes nationales; est appelé dans un pamphlet « le Sigisbé de la Reine, » 524. — Est soupçonné à tort d'avoir favorisé l'évasion du Roi, 536. — Est proscrit par les *tyrannicides*, 539. — Est ruiné, 554. — Se retirera, dit-on, aux États-Unis, 554. — Distribue, dit-on, des copies d'une lettre de l'Empereur au Roi, 556. — Sera, dit-on, élu maire, 560. — Est redouté de la cour, 560. — Candidat de l'aristocratie à la mairie de Paris; échoue, 561. — Narbonne est son émule, 567. — Mouvements divers pour et contre lui, 568. — Se montre le défenseur de Louis XVI, 606. — A eu plusieurs conférences avec le Roi, 607. — S'est consulté avec le maréchal Lückner, avant de quitter l'armée, 607. — La suppression de l'état-major de la garde nationale lui fait expédier un courrier, 607. — Son apparition imprévue à Paris, 607. — Bruit du départ du Roi pour son armée, 609. — Le peuple de Paris est très-prévenu contre lui, 609. — Soupçonné d'être d'intelligence avec Bouillé, 609. — Était désigné comme connétable dans le complot de Favras, 609. — Le Roi se mettra, dit-on, à la tête de son armée, 609. — Négocie avec l'archiduchesse des Pays-Bas; veut éteindre le jacobinisme, 611. — Projet de le mettre hors la loi, 617.

La Fayette (la marquise de). La Reine la fait reconduire chez elle dans une de ses voitures, I, 458-459. — Bruit de son départ pour l'étranger, 522.

La Guerre (mademoiselle), fille de l'Opéra. Le duc de Bouillon emprunte un million pour l'entretenir dignement, I, 215. — Argent immense qu'elle coûte à M. Haudry de Soucy, 336.

Laigle (le marquis de). Est enfermé au Mont-Saint-Michel à la requête de sa mère, pour cause de désordre, I, 350-351.

Lajard (M. de), ministre. Bruit de sa mort, II, 615.

Lally (le comte de). A employé M. de Saint-Lubin dans l'Inde, I, 371. — On compare son affaire avec celle du cardinal de Rohan, 591.

Lally-Tollendal (le chevalier, puis comte de), fils du célèbre Lally. Travaille à obtenir la révision du procès de son père et la réhabilitation de sa mémoire, I, 19. — Quel a été le plus grand tort de Lally, 19. — Le Parlement s'oppose à la révision de son procès, 27. — La Reine honore cette famille de sa faveur, 172. — Cassation de l'arrêt contre son père, 172. — Protégé par la Reine, est fier de sa victoire sur le Parlement de Paris, 181. — L'affaire de la révision du procès de son père se poursuit toujours activement, 290. — On attend un Mémoire de son ancien aide de camp, M. de Chaponnay, 291. — Arrêt qui supprime une *Réponse* de lui à M. d'Espréménil, 427. — Est pourvu du grand bailliage d'Étampes, II, 327. — Quitte l'Assemblée nationale, 397. — Devait rédiger le manifeste de la conspiration Maillebois, 462.

La Malle (M. de), avocat. Prononce un plaidoyer qui fait beaucoup d'impression, II, 331.

La Marck (M. de). Plusieurs officiers de son régiment sont cassés pour refus d'obéissance, I, 462.

Lamballe (la princesse de). Une cabale essaye en vain de la faire éloigner d'auprès de la Reine, I, 15. — Le Roi a de l'humeur contre la Reine et contre elle, 25. — Le Roi augmente son traitement de cinquante mille livres; pourquoi? 117. — N'épargne rien pour varier les plaisirs de la Reine, 127. — Accompagne la Reine au bal de l'Opéra, 132. — Annonce à l'abbé de Vermond qu'il est exilé, 181. — S'est chargé volontiers de cette commission, qui venge ses propres griefs, 182. — L'abbé s'emporte jusqu'à l'appeler pécore, 183. — Elle somme la Reine d'opter entre lui ou elle, 183. — Est, avec la comtesse Diane de Polignac, l'amie et la confidente de Marie-Antoinette, 217. — Se retire chez le duc de Penthièvre, à la mort de sa mère, 217. — La Reine lui fait visite et compliment de con-

doléance, 217. — L'abbé de Vermond lui garde rancune et évite de la voir, 217. — La duchesse de Noailles se démet de ses fonctions pour ne pas être subordonnée à la princesse, nommée surintendante de la maison de la Reine, 230. — Mot de la Reine, dit devant elle, sur les amants qu'on lui prête, 235. — Querelle avec la princesse de Chimay; la Reine semble n'avoir pas oublié son animosité contre les Vermond, 255. — A entièrement perdu la faveur de la Reine, 310. — Calomnie sur son compte, 310. — Son départ précipité de la cour avec quatre seigneurs fait supposer qu'elle a une mission secrète auprès de M. de Calonne, II, 163. — Est très-malade d'une chute faite en jouant avec le duc de Chartres, son neveu, au cheval-fondu, 222. — La Reine vient souper chez elle à Paris, 338. — Se montre assidue aux soupers du Palais-Royal; calomnies à ce sujet, 429. — Doit, dit-on, bientôt revenir à Paris, 551. — A le département de l'intérieur dans le triumvirat femelle qui dirige le ministère, 577. — Admise d'abord au Temple, est séparée du Roi et de la Reine, 617. — Conjectures sur les mobiles de sa fidélité sublime, qui frappe les esprits, 618. — Proteste qu'elle n'a pas de comptes à rendre au peuple; elle ne veut pas aller à la Force; dilemme brutal de Manuel, 618. — Était assurément la plus grande complice de la Reine; esquisse de sa vie, 621. — Sa mort cruelle, 621.

Lambesc (le prince de). Différend avec l'envoyé de Danemark, I, 1. — Son duel avec le marquis de Conflans, 218. — Sa cause, 219. — Sa mère, la comtesse de Brionne, est mal reçue du Roi à son propos, 308. — Offre sa démission de la charge de grand écuyer, 420. — Achète le régiment de cavalerie Royal-Allemand au prince de Nassau, 541. — Est proscrit par le peuple, II, 373. — A failli être pris et décapité à Verdun, 375. — A donné sa démission de grand écuyer, 376. — Est condamné à mort par le Châtelet, 400. — Le bruit de son prétendu jugement est de l'invention des crieurs publics; leur audace, 403. — Les procédures entamées contre lui sont sans effet, 403. — Son procès est pendant au Châtelet, 407.

Lambert (M.), conseiller d'État. Remplace M. de Villedeuil comme directeur général des finances, II, 178. — Quatrain sur lui, 195. — Bruit de sa démission, 212. — Sa retraite paraît décidée, 230. — Intendant de Paris, 284. — Traité de tartufe par le public, 285. — Est fait ministre d'État, 286. — Sera remplacé par M. de Lessart, 486.

Lambert, (M. de). Est membre du conseil de la guerre, II, 190. — Prépare le travail du comité de la guerre, 237.

Lameth (le comte de). Est hué à l'assemblée du bailliage de Senlis, II, 342. — Poëme satirique contre lui. — Ses *Annonciades*, 407. — Forme un schisme dans le parti patriote, 450. — Est détesté par la cour, 474. — Les contre-révolutionnaires se débarrasseront de lui, 487. — Refuse de se prêter à la proposition de M. de la Fayette d'admettre les fédérés à la garde du Roi, 488. — Orléaniste contre le royaliste la Fayette, 503. — Ses plans tendent à la république, 519. — Bruit de sa capitulation avec la cour, 529. — Protége M. de Montmorin, 539. — Veut être ministre, 544. — La Reine le déteste, ainsi que son frère, 580.

Lameth (Charles de). Sera élu commandant général de la garde nationale de Versailles, II, 479.

Lamoignon (M. de), premier président. Remplacera, dit-on, le garde des sceaux, I, 538. — Est compromis dans l'affaire le Maître, 616. — Est désiré comme garde des sceaux, II, 106. — Successeur de M. de Miromesnil, est d'une hauteur repoussante, 130. — Puisse-t-il adopter les principes de tolérance de MM. de Malesherbes et Nivernais! 151. — Critique énergiquement nos lois criminelles, 170. — A offert, dit-on, sa démission, qui a été refusée, 179. — Offre de remplacer le Parlement au grand Conseil, qui

refuse, 181. — Veut déléguer aux assemblées provinciales le droit d'enregistrement, 181. — Pousse le Parlement à bout, 220. — Fait oublier M. de Maupeou, 221. — Travaille à la refonte du Code avec M. Dupaty et l'abbé Maury, 232. — L'assemblée des Etats généraux pourrait bien entraîner sa chute, 236. — Voulait réunir à sa place celle de premier président du Parlement de Paris, 237. — M. de Brienne pare un coup décisif qu'il allait porter aux Parlements, 243. — A une querelle avec *Monsieur*, 245. — Est considéré comme chef de la réaction, 245. — Son fils épouse mademoiselle de Courbeton; le Roi lui donne deux cent mille livres, 249. — Aurait voulu, pour frapper les Parlements, l'autorité du titre de chancelier, 251. — Fait la même faute que M. de Maupeou en 1771, 259. — Aura une compagnie de *jugeurs*, comme lui, 260. Sa retraite est nécessaire, 261. — Son parti est renforcé par M. de Breteuil, 262. — Un bailliage fonde sa résistance sur les motifs d'une lettre de lui en 1771, 262. — Est ligué, dit-on, avec M. de Brienne contre M. de Breteuil, 265 et 270. — A, dit-on, en portefeuille la soumission d'un certain nombre de magistrats, 272. — Brouillé avec Brienne, 274. — Est pour les moyens violents, 275. — Réunit à ses fonctions celles de prévôt de l'hôtel du Roi à Versailles, 276. — Se flatte encore de succéder à M. de Maupeou, 282. — Est, dit-on, renvoyé, 283. — Offre sa démission, 285. — N'est plus en place, 287. — Le comte d'Artois lui a conseillé de donner sa démission, 288. — Passe par l'escalier des chiens, 289. — A un million neuf cent mille livres de dettes, 291. — Est dénoncé au Parlement, 291. — Est détesté des poissardes de Paris, 293. — Le grand bailliage créé par lui à Nîmes s'agite pour être conservé, 313. — Sa mort, 356. — On croit à son suicide, 357.

LAMOIGNON (madame de). Est en faveur auprès de la Reine, II, 222.

LANDE (M. de la), fameux athée. Aime autant croire en Dieu qu'en Bleton le sorcier, I, 495.

LANGEAC (M. de). Soupçonné d'avoir empoisonné madame d'Amerval, sa maîtresse, I, 65.

LANGEAC (madame de). Vend un immense terrain au comte d'Artois; les reproches de son fils hâtent la mort de M. de la Vrillière, I, 28. — Fâcheuse influence qu'elle a exercée sur M. de la Vrillière, 28.

LANGEAC (madame). Sa mort, I, 99.

LANGERON (le marquis de), commandant de Brest. Y est renvoyé sur-le-champ par le Roi, I, 136.

LANGLOIS, notaire. Arrêté comme contre-révolutionnaire, II, 617.

LA PORTE (M. de), intendant de la liste civile. On examine ses comptes, II, 617. — Est guillotiné; meurt avec fermeté, 618.

LA ROCHE-AYMON (le cardinal de), grand aumônier. Sa longévité fait enrager les prélats de cour, I, 83. — Est en enfance; la feuille des bénéfices est confiée à l'évêque d'Autun, 84. — Sa mort, 105. Sa succession ne suffira pas à payer ses dettes, 109.

LA ROCHEFOUCAULD (M. de). Son mot spirituel à l'assemblée des notables, II, 123.

LA ROCHEFOUCAULD (le cardinal de). Écrit au Pape à propos de sécularisation de religieux, II, 451.

LA SALLE (M. de), second de M. de la Fayette. Le peuple demande sa tête, II, 378.

LASSONE (M. de), premier médecin de la Reine. Offre de parier mille louis en faveur de la grossesse de Marie-Antoinette, I, 161. — Couche près de l'appartement de la Reine; la soulage d'une indisposition subite, 173.

LA TOUCHE (M. de). Bras droit de M. de Castries. Fera l'intérim de la marine, en attendant M. de la Luzerne, II, 185.

LA TOUR (M. *Tessier de*), banquier. Son affaire avec l'ambassadeur de Venise, I, 325. — Elle s'éclaircit et s'arrange, 345.

LA TOUR (M. *Vidaud de*). Est nommé directeur général de la librairie, I, 578. Est chargé par le Roi d'exami-

ner les registres du Parlement de Bordeaux, II, 60. — A les sceaux, 349. — Est enfermé à l'Abbaye, 398.

La Tour-du-Pin (M. de). Aura la guerre, II, 377. — Fomente dans le militaire l'esprit royaliste, 446. — Le peuple de Paris brûle son effigie, 482.

La Tour-Maubourg (le comte de). Blesse en duel le vicomte de Mirabeau, II, 409.

Latre (M. de). L'Assemblée le fait comparaître à sa barre comme fauteur de l'émigration, II, 562.

Lattaignant de Bainville (M. de), conseiller au Parlement, maître des requêtes, successeur présumé de M. Taboureau, I, 41. — On parle d'en faire un directeur général des finances avec M. Necker, 47. — Bruit de son entrée au conseil des finances, 70.

Lau (le marquis de). Pète au jeu de la Reine, I, 559.

Launay (M. de), intendant de M. de Suffren. Est envoyé en Angleterre, I, 530. — Est de retour d'Angleterre; détails sur sa négociation, 544.

Launay (le chevalier de), receveur des finances du duc d'Orléans; va le rejoindre à Londres, II, 417.

Launey (M. *Jourdan de*), gouverneur de la Bastille. Cagliostro lui intente une action en spoliation, II, 42. — A dans Linguet et Cagliostro de fâcheux adversaires, 63.

Lauraguais (le comte de). Écrit une lettre impertinente à M. Necker, I, 226. — Copie de cette lettre, 228. — Est exilé, 234. — Surnomme le prince d'Hénin le *prince conservateur*, 289. — On lui attribue une réponse au *Compte rendu* de M. Necker, 374. — Fait recevoir un *Œdipe* à la Comédie française, 375. — Publie un mémoire sur la meilleure forme pour les États généraux, II, 292.

Laurent de Villedeuil (M.), maître des requêtes. Candidat à la succession de M. le Noir, I, 576. — Succède à M. de Fourqueux, sous l'autorité de l'archevêque de Toulouse, comme directeur général des finances, II, 138. — Remet au Roi un mémoire contre les intendants, 139. — Refuse de l'argent à madame de Polignac, 155. — Donne sa démission, 178. — Quatrain sur lui, 195. — Ministre de la maison du Roi; Louis XVI lui ordonne d'empêcher la circulation de l'ouvrage de Mably sur l'histoire de France, 299. — A une discussion avec M. Necker, 300. — Le Roi l'aime beaucoup, et le public en est content, 311. — Est remplacé, dit-on, par M. de Breteuil, 347.

Lautrec (M. de). Aura le cordon rouge, I, 583.

Lauzun (le duc de). Sollicite une ambassade; la fureur des chevaux lui coûte extrêmement, I, 15. — Est ruiné, 24. — Sollicite une ambassade de M. de Maurepas; mot de ce dernier, 40. — Promet de se ranger et obtient du Roi l'agrément d'une légion de cinq mille hommes, 208. — Le duc de Chartres obtient l'agrément de lever une légion pareille à la sienne, 235. — Déguisé en sultan à une fête chez la Reine, 246. — S'embarque avec sa légion, 255. — A échoué et pensé périr sur les côtes d'Espagne, 265. — Son corps est envoyé à l'île de France, 302. — La princesse de Guéménée met ses diamants en gage pour lui, 513.

Laval (le duc de). Aura, dit-on, le tiers du régiment des gardes formé en régiment, I, 556. — Un officier de son régiment s'est, dit-on, battu avec lui, II, 299.

Laval (M. de), officier de marine. Par une manœuvre maladroite, empêche l'abordage d'un vaisseau amiral anglais, I, 204.

Lavoisier (M. de), fermier général. Auteur du monument fiscal de l'enceinte de l'octroi de Paris, I, 580. — Est exclu à Blois, en qualité de fermier général, II, 340.

La Woestine (M. de), gendre de madame de Genlis, I, 565.

Le Brun (madame *Vigée*). Reçoit l'ordre de ne paraître à la cour que lorsqu'elle y sera appelée, I, 534. — Bouts rimés en son honneur par M. Chamfort, 600. — Étrennes que lui donne M. de Calonne, II, 5. — M. de Calonne, depuis sa disgrâce,

lui fait présent d'un superbe attelage, 132. — Va voyager en Italie avec M. de Vaudreuil, 168. — Aspasie du règne de M. de Calonne, va rejoindre M. de Vaudreuil en Italie, 212.

Le Coigneux (l'abbé). Est lié dans un club pour un projet de dénonciation contre M. Necker, II, 308. — Propose de décréter M. Necker, 326. — Échoue dans son bailliage, 342.

Le Cointre (M.), président du département de Versailles. Est exclu de cette place, II, 482.

Le Couteulx de Noraye (M.), financier, I, 529. — Soumissionnaire de l'emprunt de 1785, II, 3.

Leczinska (Marie), femme de Louis XV, reine de France. Le cavagnol était son jeu favori, I, 106.

Ledoux (M.). Le duc de Gesvres ne veut pas qu'il soit l'architecte du nouvel Hôtel-Dieu, II, 123. — L'architecte le plus ruineux de tous; est arrêté dans ses travaux pour l'enceinte de Paris; ses plans et ses mémoires sont examinés, 187. — Est protégé par le principal ministre et chargé de travaux à Toulouse, 193.

Leduc (l'abbé), fils du comte de Clermont et de mademoiselle Leduc. Obtient la permission de prendre le nom d'abbé de Vendôme, I, 606.

Leduc (mademoiselle). Le fils qu'elle a eu du comte de Clermont s'appellera l'abbé de Vendôme, I, 606.

Lee (le général), Américain. Sa capture, I, 23.

Legendre (M.), député. Est obligé de s'enfuir de Saint-Quentin, II, 608.

Legros, acteur de l'Opéra, I, 221.

Le Jay fils, libraire. On recherche chez lui les exemplaires des *Mémoires secrets* sur la Prusse de Mirabeau, II, 322. — Est décrété d'ajournement personnel, 340.

Le Kain, acteur. Couplet malin à l'occasion de sa mort, I, 144.

Leleu (les frères). Un mémoire contre eux accuse M. Necker, II, 418.

Le Maître (M.), secrétaire du Conseil. Est emprisonné. Son pamphlet contre M. de Calonne, I, 616. — Son affaire s'instruit au Châtelet; avait d'illustres pourvoyeurs de sa malignité, 616. — Plusieurs membres du Parlement sont compromis dans son affaire, 618. — Détails sur son interrogatoire au Châtelet, II, 1. — On dit qu'il était l'instrument de la malice de *Monsieur*, 2. — Personnages cités pour être ouïs dans cette affaire, 2. — Interjette appel au Parlement du décret lancé contre lui, 2. — Incident dans son affaire, 3. — Son affaire reste au Parlement, 5. — Est relâché, 7. —Bruit de sa nouvelle incarcération à la Bastille, 9. — La cour est mécontente de l'anéantissement des pièces de son procès, 12. — Le conseil a, dit-on, cassé l'arrêt du Parlement dans son affaire, 13. — On ne s'occupe plus de son affaire, 14. — Acquitté, dîne chez le garde des sceaux, 32.

Le Masle (M.), évêque de Vannes. Mot naïf prêté à sa gouvernante, II, 531.

Lemierre (M.). Dit que la tragédie court les rues, II, 410.

Lenfant (le père), jésuite. Continue ses sermons avec la permission particulière du Roi, et en fait de très-forts et très-hardis, I, 58. — Son œuvre bizarre et ridicule contre les protestants, II, 211. — Confesseur du Roi, 604. — Le Roi lui fait le serment qu'il veut régner par la Constitution, 608.

Le Noir (M.), lieutenant de police. Offre sa démission au Roi, qui la refuse, I, 134. — Le Roi lui fait présent de son portrait, 138. — Refuse d'interdire le *Journal* de Linguet sans un ordre du Roi, 141. — Se justifie au Parlement de graves imputations, 144. — Expulse un Anglais vivant mystérieusement à Paris, 174. — Met à la Bastille un abbé auteur d'une brochure contre les permissions de jeu, 282. — Branle fort au manche, 324. — Est en froid avec M. Necker; pourquoi; n'est pas un ennemi à mépriser, 341. — Veut trancher du ministre et suspendre la première représentation de la *Réduction de Paris*; n'ose en donner l'ordre par écrit, 343. —

Mandé et réprimandé par le Parlement à cause de l'abus fait par mademoiselle Contat de sa permission de biribi, 367. — Brochure contre le ministre de Paris et lui à propos des jeux, 393. — Outrage Fréron et le fait désarmer, 417. — Expulse de Paris trois insignes joueurs, 514. — Bruit croissant de sa retraite, 538. — Quittera la police, 570. — Entrera au Conseil royal, 570. — Est nommé président de l'administration des finances, 574. — Arrivera au contrôle général, 574. — Succédera, dit-on, à M. de Calonne, II, 62. — Est de nouveau sur les rangs pour le contrôle, 77. — Comment il a fait son chemin, 97. — Sa bévue à la Bibliothèque du Roi; mot de l'archiduchesse de Milan à cette occasion, 97. — A une altercation avec le duc de Nivernois, 115. — Sa chute suivra celle de M. de Calonne; détails scandaleux de l'argent qu'il a touché en trois ans, 141. — L'affaire Kornmann lui fera perdre sa place de bibliothécaire du Roi, 153. — Requête de M. de Saint-Huruge contre lui; perd dans l'opinion; on lui a ôté ses bureaux et on parle de lui ôter sa bibliothèque, 157. — Anecdote sur une orgie avec Beaumarchais, 157. — Pamphlets contre lui, 178. — Placard contre lui, 330. — Est chassé de l'assemblée du bailliage de Troyes, 340. — Est proscrit par le peuple, 373. — Est mis en prison, 373. — Est l'intermédiaire de la réaction en Suisse, 449. — Un de ses amis remet au comité des recherches une lettre de lui, 453.

Lenoir (M.), architecte de la salle de l'Opéra. En refuse l'entrée aux jurés de la chambre des maîtres maçons, I, 442. — Le Parlement lui donne tort, 442.

Léonard (M.), coiffeur de la Reine. Porte à Bruxelles sa cassette, II, 535.

Léopold, empereur d'Autriche. Se dispose à faire passer des troupes dans le Luxembourg, II, 455. — La Reine compte qu'il vengera ses injures, 486. — Alarmes sur les troupes envoyées par lui aux Pays-Bas, 488. — Doit réclamer sa sœur, 492. — Sa lettre au Roi sur les réclamations des princes allemands; déclarera prendre sa sœur sous sa protection, 500. — Propos dit à madame de Polignac, qui lui est attribué, 526. — Fera entrer des troupes en France, 536. — Plan de médiation qui lui est attribué, 537. — Lettre de lui, colportée par M. de la Fayette, où il engage le Roi à accepter la Constitution, 556. — On ne compte plus sur ses sentiments en faveur de la Constitution, 562. — Conseille, dit-on, à Louis XVI de céder au vœu de l'Assemblée pour amener une crise, 566. — Son manifeste réclamera les droits des princes allemands, 568. — Sa mort, 584.

Lessart (M. Valdec de), maître des requêtes. Bruit de son entrée au conseil des finances, I, 70. — Rapporteur des affaires contentieuses au Conseil, 71. — Loge avec M. Necker; est son ami, 73. — Est choisi par *Monsieur* pour survivancier de M. Cromot, son surintendant, 95. — Remplacera M. Cromot, 104. — *Lettre de M. de Lessart à madame Necker,* pamphlet, 538. — Membre de la commission chargée de préparer la convocation des États généraux, II, 318. — A le département de Paris et la maison du Roi, 349. — Remplacera M. Lambert, 486. — Atteste l'ordre donné par le Roi de déclarer aux cours étrangères son attachement à la Constitution, 522. — Concussions de ses commis, 564. — A la confiance du Roi; déplaît à tous les partis; est soupçonné d'être l'ami et l'agent de M. Necker, 578. — Son arrestation, 584.

Lettre de Barocco a Louis XVI. Pamphlet, II, 184.

Lévis-Séran (M. de), évêque de Pamiers. Sa mort, II, 117. — Était l'amant de madame de Matignon, 117.

Liancourt (le duc de). Aura, dit-on, le tiers du régiment des gardes formé en régiment, I, 556. — Sera duc et pair, 588. — Succède à M. de Fersen dans la confiance de la Reine;

est ami de M. Necker, 134. — L'emporte, dans le Clermontois, sur le prince de Condé, 339. — Est chargé par M. de Goux d'Arcy d'arranger sa querelle avec un huissier du Roi, 425. — A une immense fortune, 557. — Fait partie du conseil secret du Roi, 592. — Mot que lui dit le Roi au sujet du projet qu'il prête aux Jacobins de l'assassiner, 611.

Libraires. Reçoivent une lettre circulaire du garde des sceaux sur les formalités relatives aux livres venant de l'étranger, II, 177.

Lhuillier (M.), officier de la maréchaussée. Haine du peuple de Dijon contre lui, II, 266.

Libelles criés à deux sous dans les rues, II, 379.

Liége (le prince-évêque de). Est dévoué à l'Empereur et hostile au Roi de Prusse, I, 314.

Limbourg-Stirum (le prince de). Accusé d'escroquerie, I, 100. — Un fermier, appelé Charlemagne, est obligé de se cacher pour avoir eu la faiblesse de lui souscrire pour quatre cent mille livres de billets de complaisance, 297. — Portrait de ce sérénissime escroc, 297-298.

Limon (M. Geoffroy de), intendant de *Monsieur*. A eu ordre de se retirer pour avoir accusé à tort M. Cromot, surintendant, I, 95. — Est victime d'une cabale; va rentrer en grâce, 99. — Accuse M. Cromot; perd sa place; malgré sa réhabilitation, ne sera pas réintégré, 104. — *Monsieur* et *Madame* lui font chacun une pension, 124. — Publie un libelle contre M. Necker, 332. — Bruit de son arrestation à Turin, 488.

Linguet. Est, à Londres, lié avec le chevalier d'Éon; ses *Œuvres*; son *Journal*, I, 30. — Le ministre lui offre une pension de six cents livres, 44. — On fait fouiller les paquets de son secrétaire, 118. — Le nº 17 de son journal est arrêté à Paris, 127. — Son journal lui fait de nombreux partisans, 133. — Le nº 18 offusque l'Académie, 133. — Le journal fait les délices du Roi et de la Reine, 133. — Son nº 18 est dénoncé au Parlement, 138. — Le lieutenant de police refuse au garde des sceaux, sans ordre du Roi, l'interdiction de son journal, 141. — Les parlementaires arrêtent ses *Annales*; mais le Roi persiste à les lire, 237. — Écrit à la Reine, pour la féliciter sur son heureux accouchement, une lettre qui est un chef-d'œuvre, 261. — Sera bientôt appelé auprès du Roi, 261. — Rend un compte malin du procès entre les ducs d'Estrées et de Duras, 287. — S'exprime avec liberté sur les mouvements d'Irlande; M. de Vergennes est constitué son censeur, 292. — Est mis à la Bastille à la suite d'une lettre injurieuse au maréchal de Duras, 316. — Le Roi fait le sacrifice de son goût pour lui, 320. — Est détenu à Pierre-Encise, 340. — Lettre d'excuses offensantes qui l'a fait transférer dans cette prison, 346. — Graves et politiques motifs attribués à sa détention, 350. — Est dénoncé par M. d'Esprémesnil aux chambres assemblées, 415. — Ses *Annales* sont prohibées, 546. — Renouvelle ses réclamations contre le duc d'Aiguillon, II, 62. — Veut aussi attaquer le gouverneur de la Bastille, 62. — Est à Paris avec un sauf-conduit du gouvernement de l'Empereur, 63. — Fait imprimer ses Mémoires à Bruxelles, 64. — Plaide au palais contre le duc d'Aiguillon, 69. — On évoquera son affaire au conseil; autre affaire avec Panckoucke, qui lui a retiré, par ordre de M. de Vergennes, le *Journal de littérature*, 70. — Envoie un nouveau mémoire au Roi contre M. de Vergennes et le garde des sceaux, 88. — On lui attribue un libelle contre les ministres; mot de la femme d'un libraire à propos de ce libelle, 90. — Le pamphlet contre les ministres est bien de lui; il l'a envoyé au Roi et à la famille royale, 91. — Se dispose à attirer de nouveau tout Paris au Palais, 109. — Arrêt du Parlement dans son procès contre le duc d'Aiguillon, 117. — S'est réservé une action en dommages-intérêts contre le duc d'Aiguillon; attaquera Panckoucke,

118. — L'arrêt du Parlement condamne le duc d'Aiguillon à lui payer vingt-quatre mille livres, 125. — L'arrêt est cassé par le Roi, et Linguet renvoyé à se pourvoir devant la communauté des procureurs, 126. — On imprime, dit-on, à l'Imprimerie royale, un manifeste de lui et de Mirabeau, 265. — Un numéro des *Annales*, où il maltraite le Parlement, est condamné au feu, 291. — Figurera peut-être parmi les élus de la nation, 292. — Son apparition soudaine fait jaser, 367. — Est éconduit de l'Assemblée nationale, 367. — Est mis en prison, 373. — Un pamphlet le charge des affaires d'État à Botany-Bay, 385. — Suspect de complicité avec Favras, 414. — Sera, dit-on, le défenseur de Louis XVI, 628 et 630.

Livron (le marquis de). Cautionne l'exil de madame Dupin, I, 594.

Livry (le marquis de). Mouchard du comité des recherches, II, 501.

Locatelli (l'abbé), parent du Pape. Doit porter la barrette au prince de Rohan, I, 172.

Locatrix, chanoine. Est pris dans un grenier à foin à Boulogne, et promené dans la ville par le peuple, II, 532.

Longara (don). Remplace don Ulloa dans le commandement de l'escadre des Açores, I, 286.

Longueruе (l'abbé de). Ses idées sur les Pays-Bas, rapportées par M. d'Argenson, II, 189.

Lorraine (la princesse Charlotte de), abbesse de Remiremont. Est fort malade, II, 34.

Loterie (l'intendant de la). Est remis en place malgré M. Necker, I, 87. — Fait quelques tirages malheureux; le Trésor est obligé de réparer ses pertes, II, 22-23. — Le projet de la mettre en ferme est rejeté, 25.

Loterie viagère de vingt-quatre millions, I, 8-9. — Ses billets sont un peu en discrédit, 27.

Loth (le père). Vient d'être sécularisé; doit cette faveur à la maison de Rohan, II, 234.

Louis XIV. Projet de médaille qui lui est attribué, I, 580.

Louis XV. La marquise de Marigny est, dit-on, sa fille naturelle, I, 179. — Fait mettre à la Bastille un homme qui lui propose un secret pour incendier flotte ou ville, 194. — Sous son règne, les voyages de Choisy étaient souvent l'époque des révolutions ministérielles, 206. — Louis XVI tue à la chasse un vieux cerf au museau blanc, respecté de son prédécesseur, 244. — Ses tripotages avec M. Bertin, 247. — M. de Maupeou a voulu lui donner une maîtresse pour supplanter la du Barry, 249. — Le département des menus plaisirs lui a coûté des sommes incroyables, 260. — L'infante, sa fiancée, renvoyée par le cardinal de Fleury, meurt reine douairière de Portugal, 368. — Accouchement d'une de ses anciennes maîtresses; parrain et marraine de l'enfant, 429. — Avait M. Bertin pour intendant agioteur, 444. — S'approprie trois millions économisés par M. de Monteynard au département de la guerre, 554. — Le cardinal de Fleury lui avait inspiré une sorte d'aversion pour la marine, II, 61. — Reproche au Dauphin les petitesses de sa dévotion, 65.

Louis XVI. N'aime pas la guerre, I, 6. — Fait une promotion de chevaliers du Saint-Esprit, 6. — Comble de bienfaits M. de Montbarrey, 8. — Aime à se mettre au lit de bonne heure, 9. — Fait lit à part, 9. — Donne à la Reine un vaisseau artistement travaillé, 9. — Un prêtre veut lui enseigner le moyen d'avoir des enfants, 9. — M. de Maurepas lui désigne pour successeurs M. d'Aiguillon ou le cardinal de Bernis, 13. — Ne bouge pas de sa chambre, 19. — Portrait de Louis XVI en 1777, 21. — A de l'humeur contre la Reine et la princesse de Lamballe, 24. — *Les bonnes fortunes* de Louis XVI, 25. — On met à Bicêtre le prêtre qui a voulu lui indiquer un moyen d'avoir des enfants, 26. — Va défendre les jeux de hasard, 27. — Accorde des lettres de rémission au chevalier de Villeurnoy et à l'abbé Berthelot, pour la mort du comte

de Birague, 30. — Etat du royal ménage, 31. — Fait mettre à la Bastille M. et madame Cahouet de Villers, 37. — Accepte la démission de M. Taboureau, 45. — Crédit de M. Necker auprès de lui, 46. — Se laisse convaincre par la Reine de l'innocence de M. de Bellegarde, 46. — Donne ordre à M. de Sartine de désarmer, 48. — Entrevue avec Joseph II, 50. — Ne connaît pas les Invalides, 52. — Franchise et conseils de Joseph II, 52. — Gourmande le Parlement de sa haine contre les jésuites, 56. — Reproche au comte d'Artois le nombre de ses chevaux de poste, 57. — Son édit contre les jésuites, rendu pour faire cesser les clameurs du Parlement, 57-58. — Assiste à l'entrevue de Joseph II et du duc de Choiseul, 59. — Ses adieux et ses présents à Joseph II, 63. — On le pousse fortement à tenir un lit de justice, 64. — Goûte peu le cardinal de Bernis, 64. — Déclare la nomination de M. Necker comme administrateur général des finances, 71. — Intervient souverainement entre M. Necker et M. de Sartine, 73. — Le Roi renonce au voyage de Compiègne, 76. — Soixante paysans arrivent d'Alsace pour se plaindre à lui de leur intendant, 80. — Va à Choisy avec la Reine, 82. — Dédommage de son absence les habitants de Compiègne, 87. — Un transfuge anglais lui présente une épée d'acier poli, 87. — Fera quelques petits voyages avant de se rendre à Fontainebleau, 88. — Donne, par deux édits, le coup de mort au grand conseil, 91. — Reçoit et accueille bien le chevalier d'Éon, 91. — Il n'existe plus d'obstacles à la consommation de son mariage, 96. — Ses concessions excessives aux exigences anglaises, 98. — Son union avec la Reine donne l'espoir d'une prochaine grossesse, 99. — Il le partage, 101. — Interdit le jeu de pharaon, 106. — Récompense dans la personne des siens l'héroïsme du chevalier d'Assas, 112. — Prend de l'humeur contre les cabaleurs, 119. — Est fort content de M. Necker, 120. — On lui présente un fusil qui peut tirer douze coups à la fois; défend qu'on emploie cette invention meurtrière, 125. — Rassure M. Necker sur l'effet de l'opposition des Parlements à ses mesures, 126. — Défend M. Necker au conseil des finances, 126. — Etrennes qu'il donne à la Reine, 129. — Travaille à ses petits ouvrages particuliers, quand M. Necker lui en laisse le temps, 130. — Fait asseoir M. d'Ossun après M. Bertin, 130. — Prend M. de Maurepas en défaut, à propos de M. d'Ossun, 131-132 — Défend M. Necker contre ses ennemis, 132. — Lit avec plaisir le journal de Linguet, 133. — Refuse la démission de M. le Noir, 133. — Entend avec flegme la critique des actes de M. de Maurepas, 136. — M. de Maurepas fortifie égoïstement son goût pour la paix, 137. — Fait présent de son portrait à M. le Noir, 138. — Rassure la Reine éplorée sur les conséquences de l'affaire de Bavière, 140. — Mot de lui sur Voltaire, qui fait échec à son triomphe, 144. — Fait chercher secrètement un nouveau système de finances, 145. — Donne à la Reine le soin d'arranger l'affaire entre le comte d'Artois et la duchesse de Bourbon, 147. — Le prince de Condé l'oblige de s'en mêler, 147. — Ordonne des excuses au comte d'Artois, 147. — Celui-ci lui écrit pour s'excuser de son duel avec le duc de Bourbon, 149. — Paraît de fort mauvaise humeur de se voir entraîné à la guerre, 150. — A des entretiens secrets avec M. d'Ossun et M. de Malesherbes, 151. — Approuve la courtoisie du marquis de Noailles vis-à-vis de l'ambassadeur d'Angleterre, 152. — — Envoie M. Gérard comme ministre auprès des Etats américains, 153. — Son système politique à propos de l'Allemagne afflige la Reine, 155. — M. de Maurepas trouve moyen de rompre ses conférences avec MM. d'Ossun et de Malesherbes, et de les lui rendre suspects, 156. Perd de sa confiance en M. Necker, 156. — Complimente vivement M. de Vergennes sur un mémoire lu au

conseil, 157. — Ne se sent pas de joie de la grossesse de la Reine, 159. — Veut tout voir et savoir, 159. — A une velléité d'aller à Brest, 161. — Passe en revue son régiment d'infanterie, 162. — Fait une réponse ferme à une lettre du Roi d'Angleterre, 164. — Maintient son système, malgré l'influence que sa grossesse donne à la Reine, 165. — Renonce à son voyage *incognito* à Brest, 166. — Choisit le maréchal de Broglie pour défendre les côtes de Bretagne et de Normandie, 167. — Fait M. de Montbarrey ministre d'Etat, 168. — Consentira à ce que la Reine nourrisse, si c'est un Dauphin, 170. — Ordonne au duc de Chartres d'apaiser le conflit entre les officiers de la marine marchande et militaire, 171. — Le Roi reçoit une lettre de Marie-Thérèse sollicitant pour la Reine la permission d'allaiter son enfant, 171. — Le Roi lui répond; tête-à-tête prolongé avec la Reine, 172. — A la colique, 173. — Son embonpoint l'oblige à faire beaucoup d'exercice, 174. — Continue à bien recevoir M. de Maurepas, 174. — Confère avec le maréchal de Broglie, 175. — N'est occupé que de la Reine, 176. — Lit au conseil une lettre interceptée par l'intendant des postes; elle est renvoyée à la poste avec le laisser-passer; termes étranges de cette lettre, 176. — Va à Choisy pour plusieurs semaines, 177. — Dit des choses fort obligeantes aux deux nouveaux cardinaux de la Rochefoucauld et de Rohan, 178. — Disgracie l'abbé de Vermond, malgré sa répugnance à désobliger la Reine, 182. — N'aime pas l'accoucheur Vermond, 183. — A obtenu, dit-on, la reconnaissance par l'Angleterre de l'indépendance de l'Amérique, 184. — Lit tout haut trois lettres écrites à M. de Sartine par les trois commandants de l'escadre de Brest, 185. — S'amuse de de la lettre soldatesque de M. du Chaffault, 186. — Est au mieux avec la Reine, 187. — Fait une ordonnance sur les prises, 193. — Sa lettre-manifeste au duc de Penthièvre, grand amiral, 194-195. — Ne parle ni en public ni en particulier au comte d'Aranda, 197. — Conjure la Reine de ne s'occuper que de plaisirs; se dérobe à toute conversation politique avec elle, 197. — Le duc de Chartres vient lui rendre compte de la victoire navale à laquelle il a assisté; le Roi est médiocrement satisfait de l'issue de cette affaire, 199. — Envoie au duc de Chartres ordre de repartir sur-le-champ pour Brest, 200. — Envoie le maréchal de Broglie et les autres généraux à l'armée, 200. — Charge le duc de Chartres des ordres et des récompenses pour l'escadre, 200. — Les marins désireraient qu'il fît faire une descente à Jersey et Guernesey, 202. — Reçoit les félicitations du Parlement, à l'occasion de la grossesse déclarée de la Reine, 202. — Est toujours aux petits soins pour la Reine, mais ne souffre pas qu'elle s'occupe d'affaires d'Etat, 205-206. — Demande à l'archevêque de Paris d'ordonner des prières publiques, à l'occasion de la grossesse de la Reine, 208. — Le ménage royal va le plus agréablement du monde, 209. — Fait biffer sur les registres du Parlement de Rouen son arrêté d'opposition à un arrêt du conseil d'Etat, 210. — Congédie avec humeur sa députation, 210. — Sa répression énergique et sévère de l'insubordination de ce Parlement, 211-212. — Réponse de M. de Sartine à sa question sur l'amiral Keppel, 212. — Lit avec plaisir les *Annales* de Linguet, 212. — Punit d'exil les désordres du duc de Bouillon, 215-216. — Son compliment à l'ancien évêque du Puy et à l'évêque de Séez, 217. — Son mot au maréchal de Richelieu, 217. — Le Roi défend à M. Amelot d'admettre la requête, sollicitée par les curés de Paris, de l'archevêque, à l'effet d'obtenir qu'il soit défendu à l'Académie française de mettre au concours l'éloge de Voltaire, 219. — Reçoit la visite inopinée du duc de Chartres, 219. — Fait bonne mine au premier président du Parlement de Rouen, 220.

— Comble la Reine d'égards, 227. — Rencontre le cardinal de Rohan, accompagné de madame de Marigny, déguisée en abbé, 229. — Est mécontent des plaintes adressées au Pape par dix-sept évêques sur les progrès de l'incrédulité en France, 229. — Donne de nouveaux ordres et des pouvoirs plus étendus à M. d'Orvilliers, 230. — Mécontent des désordres du camp de Saint-Gabriel; laisse une lettre du maréchal de Broglie sans réponse, 231. — Veut user de représailles sans déclarer la guerre, 233. — Conseille la même méthode au Roi d'Espagne, 233. — Nomme le duc de Chartres colonel général des troupes légères, 234. — Le duc d'Aiguillon fait de nouveau agir auprès de lui, 234. — Ne voudrait la guerre ni sur terre ni sur mer, et consent à toutes deux, 235. — Interrompt un propos de M. Necker dirigé contre M. de Sartine, 236. — Persiste à lire les *Annales* de Linguet, en dépit du Parlement qui les arrête, 237. — Va consulter M. de Maurepas, qui a la goutte, et lui rendre compte du conseil, 237. — Dégrade de noblesse un gentilhomme qui a volé au jeu de la Reine, 238. — Refuse la démission de M. de Sartine, 239. — Oblige le duc d'Orléans à lui en faire compliment; exhorte M. Necker à vivre en bon accord avec M. de Sartine, 240. — Déclare qu'il n'y aura point de légion, 241. — Est sollicité par l'Espagne de faire cause commune avec elle, la Toscane, Naples et Venise, pour en obtenir l'interdiction de la chaire et de l'administration des sacrements aux ex-jésuites, 243. — Tue à la chasse un cerf au museau blanc respecté par Louis XV, 244. — Fait présent à chacun de ses frères d'un beau vaisseau corsaire pris sur les Anglais, 244. — Fait remettre cent mille livres au grand aumônier, pour être distribuées aux pauvres après la délivrance de la Reine, 245. — Grossit à vue d'œil et prend pour arrêter cet embonpoint de l'eau de Vichy, 245. — Marque à la Reine les égards les plus galants; lui donne une fête de masques, 245. — Demande à deux gardes françaises si leur pain est meilleur, 246. — Présent qu'il fait au duc de Valois, à l'occasion de sa remise aux mains des hommes, 247. — Va donner la barrette aux deux nouveaux cardinaux, 248. — La Reine obtient de Louis XVI que M. de Maupeou n'assiste pas à ses couches, 249. — Lit Linguet avec délices, 249. — Intérêt passionné qu'il montre pour la santé de la Reine, 250. — A de fréquents entretiens avec M. d'Orvilliers, 251. — Console la Reine de n'avoir eu qu'une fille, 252. — Reçoit froidement le duc d'Aiguillon, 253. — Est pressé de réparer sa *sottise;* détails d'alcôve, 254. — Necker conserve son crédit auprès de lui, 256. — Gourmande l'évêque d'Orléans sur sa vie scandaleuse, 257. — Est fort content de la Reine, et se flatte d'en avoir prochainement un fils, 259. — Comble de récompenses l'accoucheur Vermond, 260. — S'attache à l'économie, et est secondé par M. Necker dans cette pensée, 260. — Obtient directement de Torré, l'entrepreneur du Wauxhall, pour quatre-vingt mille livres, une fête évaluée par les menus à huit cent mille, 260. — Une lettre de Linguet à la Reine sur son heureux accouchement, qui lui est communiquée, fait sur lui la plus vive impression, 261. — Une dame lui demande de la faire passer à M. de Vergennes, 262. — A, dit-on, plus que de l'amitié pour la duchesse de Bourbon, 263. — Est fort sensible à la nouvelle de l'explosion du vaisseau de Beaumarchais, 263. — Fait prendre des nouvelles de Beaumarchais, malade de cet accident, 264. — Entrevues matinales et quotidiennes avec M. de Sartine, 264. — Lit à quelques personnes, pour leur donner un échantillon du ton et de l'esprit du comte d'Artois, une lettre écrite par ce dernier à une danseuse de l'Opéra, 265. — Préparatifs de l'entrée de la Reine à Paris; ses prières déterminent le Roi à en être, 267. — Perd huit

cents louis et renonce à jouer, 282. Est vivement affecté de la nécessité de différer les opérations navales projetées, 283. — Est exempt de prévention; aime et recherche la vérité, 286. — Déclare qu'il est au-dessus des suggestions dictées par ses ministres et ne cherche que la vérité, 291. — Fait une visite chaque semaine à Madame Louise, 296. — Soutient seul M. Necker, 308. — Envoie promener la comtesse de Brionne, 308. — Promet à M. Necker de le soutenir fermement, 313-314. — Mot sévère du Roi, à propos de l'auteur présumé d'un libelle contre M. Necker, 316. — Alerte qu'il donne au comte de Polignac, deux jours avant de le faire duc, 316. — Fait le sacrifice de son goût pour Linguet, 320. — Va chez M. de Maurepas à une conférence dont le résultat est la disgrâce de M. de Sartine, 321. — Se fâche de l'inaction de M. de Guichen à la Martinique, 322. — Va avec *Monsieur* chez M. de Maurepas lui déclarer qu'il ne veut plus de M. de Sartine, 322. — Aventure à la suite de laquelle il veut renvoyer M. de Montbarrey, 327. — S'occupe d'architecture et de maçonnerie; préside lui-même à l'arrangement d'un appartement pour M. de Maurepas; fait frapper une médaille en son honneur, 332. — Présidera trois fois par semaine le comité secret chargé de la réalisation des plans de M. Necker, 338. — Beau trait de Louis XVI; se déclare le protecteur de ceux qui n'en ont pas, 339. — Ne veut pas permettre que la Reine couche à Clave, chez madame de Polignac, 339. — Fait traiter M. de Maurepas comme un premier ministre de fait, sinon de droit, 342. — Refuse à M. de Maurepas de consentir à sa retraite, 351. — Semble favoriser M. de Choiseul, 358. — Fait présent à M. de Vergennes d'une lettre de l'Empereur, 360. — Reçoit le fameux *Compte rendu* de M. Necker, 368. — Sévit avec le Parlement contre les jeux de hasard, 369. — Congédie rudement une députation du Parlement de Bordeaux, 371. — Un mémoire du maréchal de Belle-Isle fait grande sensation sur lui, 374. — Partisan de la paix, mais non à tout prix, 377. — Exile dans son diocèse M. de la Luzerne, 378. — Protége M. Necker contre le Parlement; défend à celui-ci de se mêler d'administration, 390. — Déclare qu'il le cassera comme verre; menace de faire revenir le chancelier Maupeou, 391. — S'honore par le ferme appui prêté à M. Necker, 394. — Perd au jeu un écu de six francs; confisque au profit des pauvres les mises du jeu de Marly, 395. — Mot piquant qui lui est attribué vis-à-vis du duc de Chartres, 395. — Rassure M. Necker qui lui renouvelle l'offre de sa démission, 396. — Est obligé de sacrifier M. Necker à la répugnance de M. de Maurepas et du conseil, 397. — Fait froide mine au comte d'Estaing et au duc de Chartres, 405. — Paraît fort mécontent des Américains, 415. — Reçoit son beau-frère Joseph II, 419. — Réforme quatre-vingts charges dans les écuries, 425. — Veut faire construire l'Opéra dans la cour des Princes, aux Tuileries, 425. — Refuse à M. Necker la permission de se retirer à Genève, 427. — Coup de canon tiré pour lui, qui fait croire à l'accouchement de la Reine, 429. — Va partir pour Compiègne, 429. — Trouve qu'on abuse du prétexte du vent, 432. — Est mécontent de M. de Grasse, 434. — Ses gens d'écurie chassent sur ses terres et tuent ses gardes, 436-437. — Donne au comte d'Artois le Château-Trompette, 444. — Crédit croissant auprès de lui de M. de Vergennes, 449. — Lit avec plaisir une lettre de Washington adressée à M. de Vergennes, 450. Supprime le bal d'usage des gardes du corps à la Reine, 452. — Préparatifs pour sa venue à Paris, 453. — Propos qu'on lui prête sur le choix fait par le duc de Chartres de madame de Genlis comme gouverneur de ses fils, 455. — Veut bien ce qu'il veut, 456. — S'oppose au voyage du duc de Chartres dans le Levant, 460. — Est, dit-on, d'accord avec le roi George, 469 et

473. — Défend les comités ecclésiastiques non autorisés, 474. — Fait prendre tous les jours des nouvelles du fils de M. de Vergennes, 481. — Est vivement affecté de nos revers aux Antilles, 483. — Est indigné des différends entre M. de Grasse et M. de Bougainville, 485. — S'amuse d'une pasquinade qui réussit à la cour, 489. — Un chirurgien de Gisors, ayant perdu son procès, écrit qu'il a le projet d'assassiner le Roi, 492. — Défend qu'on inquiète Diderot, à propos de l'*Essai sur l'empereur Claude*, 493. — Reproche à M. de Castries les inutiles dépenses de la marine, 494. — Un jeune officier, victime des abus de la justice militaire, lui fait parvenir un mémoire émouvant, 497. — N'aime pas M. de Ségur, 498. — Réconcilie MM. d'Estaing et de Bouillé, 499. — Remet à M. de Castries le *journal* de M. de Grasse annoté de sa main, 500. — Menace des Etats généraux, 500. — Fait envoyer au Roi d'Espagne le *journal* de M. de Guichen, 502. — Ecrit, dit-on, au Roi d'Espagne pour le prier d'éviter devant Gibraltar une plus longue effusion de sang, si elle est inutile, 502. — A exigé de ses ministres parole qu'ils ne l'engageraient pas dans une guerre de continent, 503. — Se moque d'une mésaventure de M. de Besance, 504. — Consulte souvent madame de Maurepas et l'abbé de Véry, 505. — N'ignore pas la correspondance intime entre la Reine et M. de Choiseul, 506. — Est affligé de l'insuccès du siége de Gibraltar, 507. — Conseille au duc de Chartres de faire un voyage en Italie, 507. — Refuse la démission de M. Joly de Fleury, 508. — Estampe où il est représenté avec Necker et Henri IV, 508. — Propose une mission à Londres à l'abbé de Véry, 510. — Sa confiance et sa vénération pour Madame Adélaïde; cette princesse lui offre de diriger l'éducation de ses enfants, 514. — Ecrit une lettre très-vive au Roi d'Espagne, 514. — Va à Fontainebleau; son humeur contre ses alliés et l'insuccès de la campagne de 1782, 516. — Ses reproches au marquis de Castries sur une vilaine façon de faire la guerre, 517. — Payera les rentes viagères constituées par le prince de Guéménée, 521. — Agrée madame de Polignac comme gouvernante, 521. — Appuie auprès de ses ministres un mémoire des chambres de commerce tendant à la paix, 523. — N'aime pas les joueurs trop heureux, 525. — A, dit-on, annoncé la paix, 526. — Fait don de six millions à la Reine pour l'acquisition de Saint-Cloud, 537. — Est, dit-on, l'unique ami de M. Necker, 538. — A sacrifié M. Necker à la Reine et à ses frères, 538. — Demandera la barrette pour l'archevêque de Narbonne, 539. — Achète le château de Stain, aux environs de Paris, pour placer la pairie de l'archevêque de Paris afférente à Saint-Cloud, 541. — Fait dire à Beaumarchais d'être plus circonspect, 542. — Approuve le refus par M. de Machault, évêque d'Amiens, d'enterrer en terre sainte M. de Créqui, 542. — Lit pour la troisième fois l'ouvrage de M. Necker, 542. — N'a plus de goût pour la chasse, 542. — Grossit beaucoup; s'occupe des affaires de Hollande et du cours des effets publics, 543. — Fait mettre Beaumarchais à Bicêtre, 544. — Le dédommage généreusement, 547. — Fait remplir de gibier, à son insu, le carrosse de M. d'Ormesson, 548. — Continue d'étudier l'ouvrage de M. Necker, 548. — La naissance du second Dauphin le comble de joie, 549. — Son mot sur la querelle de *Monsieur* avec Beaumarchais, 550. — Assiste au *Te Deum* chanté à Paris, 552. — Toujours enthousiaste de l'ouvrage de M. Necker; songe à le rappeler, 555. — M. de Vergennes combat cette velléité, 555. — Achète, pour placer le duché-pairie de l'archevêque de Paris, la terre de Saint-Maur au prince de Condé, 557. — Sa réponse au comte d'Artois qui prend vivement la défense de Beaumarchais, 560. — N'aimait pas le duc de Choiseul, 561. — Gronde vertement M. de Calonne qu'il n'aime

pas, 562-563. — Manifeste des velléités d'initiative personnelle qui le font supposer inspiré par un conseiller mystérieux, 563. — M. de Pezay a correspondu trois ans avec lui secrètement, 563. — Fait enfermer au château de Dourlens le comte de Bourbon-Busset, 564. — Nuage entre lui et la duchesse de Polignac; explications conjugales à ce sujet, 565. — Economisera son voyage de Fontainebleau plutôt que de refuser à ses tantes celui de Vichy, 567. — Fait arrêter la vente des *Œuvres de Voltaire* à bon marché, par Beaumarchais, 573. — Ira à Compiègne, puis à Saint-Cloud, 574. — Se réserve à la Muette un pied-à-terre pour la chasse, une partie des bâtiments et du jardin, 581. — Remercie le prévôt des marchands de ses mesures pour rendre le bois moins rare et moins cher à Paris, 581. — Augmente les gardes de la porte, 582. — Ordonne l'arrestation du cardinal de Rohan, 583. — Ecrit au maréchal de Soubise pour le rassurer sur l'arrestation du prince de Rohan, 584. — Exige foi et hommage pour les biens possédés par le clergé, 585. — Plaisante la Reine, à propos d'un procès auquel elle s'est exposée, 589. — Dîne chez le baron de Breteuil, 590. — Fait arrêter par méprise le comte d'Artois, 591. — Ne se plaît pas à Saint-Cloud, 595. — Donne à M. de Calonne le château de Bercy, 596. — Biffe à l'épreuve de la *Gazette de France* l'épithète de « vertueux » accordée à M. de Calonne, 597. — Se montre peu favorable à l'emprunt projeté par M. de Calonne, 605. — Tue par accident un de ses officiers de chasse, 608. — Orage causé par ses prévenances pour *Madame*, 608. — Persiste dans sa répugnance pour un emprunt, 611. — Echange de donations et de présents entre *Monsieur* et lui, 612. — Plaisanterie qu'il fait sur les louis vieux, 11, 5. — Reçoit mal des représentations de la cour des monnaies, 12. — Sa bonté pour la baronne de Staël, le jour de sa réception à la cour, 13. — Mot du Roi sur l'affaire du comte d'Archambault et de madame de Guiche, 16. On le dégoûte de Versailles; résidera, dit-on, à Bellevue, 16. — Crée de nouvelles places de finances, 17. — Evoquera, dit-on, la procédure contre le cardinal de Rohan, 18. — Son indignation contre les gardes du corps, à propos de l'échauffourée du théâtre de Beauvais, 29. — Fait, à l'occasion du nouveau code de la marine, une promotion de vingt-cinq capitaines de vaisseau, 38. — Sa rigueur contre le cardinal de Rohan, 43. — Préparatifs pour son voyage de Cherbourg, 44. — Part pour sa tournée des côtes maritimes du nord de la France, 47. — Détails sur son voyage; en est très-satisfait, 52. — Intrigues pour l'empêcher de visiter d'autres parties du royaume, 54. — Anecdotes du voyage de Cherbourg, 55. — Accueil qu'il fait au Parlement de Bordeaux, mandé devant lui, 60. — Veut lire lui-même ses registres, 61. — Rend à la maison de Talleyrand-Périgord la nomination de vingt-quatre bourses au collége de Toulouse, 61. — Donne au Parlement de Bordeaux une audience qui dure sept heures, 63. — Son mot au duc de la Vauguyon, fils de son gouverneur, 65. — Arrête la conversion des corvées en un impôt pécuniaire, 69. — Renonce à exercer vis-à-vis des évêques ses droits de foi et hommage, 71. — Ses vues et projets pour augmenter notre marine, 72. — Va à Choisy, 73. — Passera en revue les carabiniers de *Monsieur*, 73. — Dîne chez *Monsieur*, à Brunoy; nomme le duc d'Harcourt gouverneur du Dauphin, 73. — Echoue dans une mission auprès de Madame Adélaïde, à propos de Bellevue; raconte en riant son échec à la Reine, 76. — Supprime le jeu en public à Fontainebleau, 79. — Se fait présenter à son dîner la danseuse Laure, 80. — Donne à l'influence de la Reine un contre-poids continu dans la division des opinions du conseil, 83. — Se rapproche de la Reine, 85. — N'aime point le haut clergé, 85. — Remet

en riant à M. de Vergennes un pamphlet de Linguet contre lui, 91. — Engage l'archevêque de Paris à céder au Parlement dans l'affaire du rituel, 93. — Est un des plus honnêtes hommes de son royaume, 95. — Paraît triste depuis la convocation des notables, 95. — Fait une promotion dans la marine, mais non dans l'armée de terre, trop riche en généraux, 96. — Mot du Roi sur l'assemblée *de* et non *des* notables, 99. — Veut remédier au désordre des finances; s'oppose à la prétention des pairs de faire partie de l'assemblée des notables, 99. — Reproche à la Reine une perte de jeu, 100. — Son calembour sur les puces, 100. — Ouvrira solennellement l'assemblée des notables, 102. — Présents magnifiques qu'il fait aux quatre ministres russes signataires du traité de commerce avec la France, 104. — Nomme une commission chargée d'examiner les comptes de la faillite de M. de Saint-James, 105. — Son estime et ses égards pour M. de Vergennes, 105. — Regrets touchants qu'il témoigne de la mort de M. de Vergennes, 108. — Finira par payer, comme à l'ordinaire, tous les illustres débiteurs de M. de Saint-James, 108. — Remet sa décision sur la démission de madame de Polignac jusqu'à l'époque de son retour des eaux, 109. — Reçoit mal d'abord, par erreur, la députation du Parlement, relative à l'affaire des protestants, 110. — A, dit-on, reçu au lit de mort de M. de Vergennes des confidences importantes, 112. — Assistera au conseil pour l'affaire des roués, qui seront graciés, 114. — M. de Calonne s'est emparé de son esprit, 116. — Est sérieux et pensif depuis une longue conférence avec Madame Adélaïde, 119. — Médite une réforme de sa maison militaire et de celle des princes, 121. — Réformes projetées dans les dépenses des écuries et chasses, 122. — Est impatient de réformes; déclare qu'il fera sur sa maison une économie de vingt millions, 123. — Rudoie M. de Castries, 124-125. — Casse l'arrêt du Parlement qui condamne le duc d'Aiguillon à payer à Linguet vingt-quatre mille livres, 126. — Fait redemander leur portefeuille à M. de Calonne et au garde des sceaux, 127. — A une conversation avec le prince de Conti qui entraîne la disgrâce de M. de Calonne, 127. — Ses coups de boutoir contre M. d'Aligre et M. d'Angiviller, 130. — Influence déterminante de la Reine dans la chute de M. de Calonne, 131. — Perplexités du Roi; reçoit un mémoire de M. Joly de Fleury contre M. de Calonne, 131. — L'état des finances à lui présenté par M. de Fourqueux l'étonne et l'indigne, 133. — MM. de Maurepas et de Vergennes l'ont rempli de préventions contre Necker, 134. — Se récrie sur le chiffre excessif du budget de l'éducation du Dauphin, 134. — Est frappé de la différence entre les chiffres de M. de Calonne et ceux de son successeur, 135. — N'aime pas les prélats ministres, 138. — Est d'une mélancolie que rien ne peut distraire, 139. — Le Roi est mineur, 142. — Va promulguer la création des assemblées provinciales, 144. — Tiendra un lit de justice; est surpris versant des larmes, 144. — Mot du vicomte de Ségur sur la démission du Roi, 144. — A parfois des accès de gaieté; réponse d'un paysan auquel il a donné un coup de pied au derrière, 146. — Son mot brutal à propos de madame de Chabannes, 146. — Ne perd pas de vue son projet de porter notre marine au plus haut point, 151. — Va continuer la visite des ports du royaume, 151. — Son appétit pantagruélique, 151. — Appelle son frère aîné *monsieur le notable*, 163. — Hérite, par la mort du maréchal de Soubise, de six cent mille livres de revenu, 163. — Mot qu'on lui prête sur le refus d'enregistrer du Parlement de Paris, 166. — Reçoit le Parlement par députations, et insiste sur l'exécution de son ordre, 166. — Son irritation contre le Parlement, 167. — MM. de Breteuil et de Malesherbes l'empê-

chent de sévir, 167. — Lettre de lui que citera, dit-on, M. de Calonne dans sa défense, 168. — Scène attendrissante avec *Monsieur*, lui rendant compte de la dernière assemblée des pairs, 168. — Va indisposé au lit de justice; y dort une partie de la séance, 171. — Les banquiers et marchands lui présentent un mémoire contre l'impôt du timbre, 172. — Placards contre lui, 172. — Fait imprimer la liste de ses réformes et de leur chiffre, 172. — Est fort indisposé, 172-173. — Caricatures contre lui et la Reine, 174. — Son mot après avoir lu l'arrêté du Parlement de Grenoble, 179. — Les poissardes de Paris ne lui offrent que contraintes le bouquet habituel pour sa fête, 180. — Exile à Fontainebleau le comte d'Artois, qui a perdu deux millions au jeu, 185. — Politique mitoyenne et dilatoire de son règne, 184. — Congédie les gendarmes, les chevau-légers et les gardes de la porte, 187. — Réduit ses écuries à onze cents chevaux, 189. — N'ira point visiter le Salon du Louvre, 193. — Refuse de prolonger le privilége de la Compagnie des Indes; le Roi et la Reine n'auront plus qu'une même table, 200. — Va faire enregistrer l'emprunt au Parlement, 201. — Y porte la loi qui rend l'état civil aux protestants, 202. — A son retour, traverse une foule respectueuse et morne, 202. — Exile le duc d'Orléans à Villers-Cotterets et fait d'autres exécutions; le Parlement va par députations lui demander la liberté de ses membres, 202. — N'a promis les Etats généraux que pour 1792, 202. — Adoucit l'exil de MM. Freteau et Sabathier, 205. — Les ducs et pairs lui présentent un mémoire contre le rappel en France des protestants, 206. — Sa sèche réponse aux démarches du Parlement pour obtenir la liberté de ses membres, 208. — Est indisposé, mais sans danger, 209. — N'est pas encore remis de son érysipèle, 210. — Refuse de recevoir les compliments de la cour des monnaies, 215. — Sa réponse à une lettre de remerciement du duc d'Orléans, 215-216. Renvoie dans son diocèse l'évêque de Dol, qui lui a parlé avec une hardiesse un peu trop apostolique, 216. — Mouvement d'opinion contre l'autorité royale, 217. — Son mot au duc de Penthièvre sur la culpabilité du duc d'Orléans, 218. — Reçoit le Parlement à Versailles par grande députation; biffe son dernier arrêté, 220. — Reçoit une députation d'hommage et de reconnaissance des protestants, 227. — Réforme six cents gardes du corps, 227. — N'a pas de goût pour la moinaille, 232. — Est décidé à frapper de grands coups; donnera au Parlement une forme nouvelle, 237. — Refuse le retour du duc d'Orléans aux sollicitations de la duchesse et du duc de Penthièvre, 239. — Lui permet de voyager, excepté en Angleterre, 240. — Sa réponse aux remontrances du Parlement sur les lettres de cachet, 241. — Ne peut s'accoutumer à la tutelle parlementaire, 242. — Réformes dans le domaine, 242. — Sa réponse aux remontrances du Parlement sur l'exil de M. de Catelan, 247. — Le volumineux cahier des nouvelles ordonnances militaires lui est présenté, 248. — Son opinion, dit-on, ne leur est pas favorable, 250. — Viendra, dit-on, au Parlement pour y faire cesser tout obstacle à sa volonté, 250. — Son discours au Parlement, remplacé par une cour plénière, 254. — Tient sa cour plénière, 257. — Consent au voyage du duc d'Orléans en Angleterre, 258. — Est indigné de la résistance du Châtelet, 261. — Sa réponse ferme et sévère aux députés des Etats de Bretagne, 265. — Rentre à Versailles, 266. — Est enchanté de sa visite aux Invalides, 267. — Le prince de Beauvau a devant lui une explication avec l'archevêque de Sens, 267. — Le Roi de Sardaigne lui écrit en faveur du Dauphiné, 269. — Un marbrier conçoit le projet de l'assassiner, 271. — Rit du mot hardi d'un courtisan, 271. — Ira visiter l'armée de Flandre à Metz, 273. —

Permet aux Etats du Dauphiné de s'assembler, 275. — Fait de fréquents voyages à Rambouillet, 276. — Changements faits à sa réponse imprimée aux députés des Etats de Bretagne, 278. — Reçoit en audience solennelle les ambassadeurs de Tippoo-Saib, 278. — Ne veut plus boire que de l'eau, 279. — Confirme les priviléges du Dauphiné, 280. — Les princes, ligués contre M. l'archevêque de Sens, finissent par le démolir dans l'esprit du Roi, 282. — Veut régner par lui-même, 283. — Scène de la disgrâce de l'archevêque de Sens; le Roi lui fait de durs reproches, 284. — Se réserve les sceaux, 288. — Continue de consulter l'archevêque de Sens, 293. — Son engouement persistant pour l'archevêque de Sens, 296. — Interdit la publicité de l'ouvrage de Mably sur l'histoire de France, 299. — Accueille paternellement toutes les demandes relatives aux Etats généraux, 306. — On arrête un fou qui veut lui parler à toute force, 306. — Est mécontent des notables; convoquera *motu proprio* les Etats généraux, 310. — Donne des lettres de noblesse au maire de Tours, 311. — Sa réponse énergique à un arrêté du Parlement, 312. — Sa noble réponse à une démarche des princes contre les prétentions du tiers état, 312. — Sa réponse à la menace de sa démission par M. Necker, 314. — Les pairs assemblés au Louvre lui offrent le sacrifice de leur privilége quant aux impositions, 316. — Le tiers état lui devra son triomphe, 317. — Est comparé à Louis XII et à Henri IV, 320. — N'est pas tout à fait l'homme qu'il faudrait; son apathie effraye, 321. — Habitera Rambouillet pendant la durée des Etats généraux, 323. — Ordonne lui-même au procureur général de poursuivre l'ouvrage de Mirabeau sur la cour de Berlin, 325. — A une belle peur, 330. — Fait poursuivre des officiers bretons qui ont quitté leur poste sans congé, 331. — A une vive scène avec le comte d'Artois, 333. — Renvoie les députés du tiers état de Bretagne enchantés de son accueil, 338. — Reçoit rudement l'archevêque de Lyon, 341. — Est sauvé par un ouvrier d'une chute mortelle, 342. — La noblesse de Bretagne réclame sa protection contre le tiers état, 343. — Se fâche contre ceux qui l'accusent de subir la volonté de M. Necker, 347. — Est applaudi par le tiers état, 351. Sa question étrange à M. Necker, 352. — Plaisanteries sur la présentation des députés au Roi, 352. — Phrase de son discours aux Etats généraux qui n'est pas trouvée heureuse, 353. — Réponse à ses reproches, attribuée au duc d'Orléans, 355. — Va voir le Dauphin et pleure sur lui, 359. — Viendra de Marly à Versailles deux fois par semaine, 363. — L'idée qu'on lui prête d'une résistance armée est une calomnie, 365. — L'archevêque de Paris, celui de Rouen et les princes hostiles au tiers état cherchent à l'effrayer et à l'irriter, 365. — On le pousse au projet d'une sorte de coup d'Etat, 366. — M. Necker le voit et le calme, 366. — Malgré les propositions avantageuses que le Roi fait à son peuple, il y aura toujours malentendu entre l'Assemblée et la royauté, 366. — Sa démarche impérative du 23 juin est nulle par le fait, 367. — Excellence de son cœur et de ses vues, 368. — Trouve dans sa chambre la traduction de l'épigramme fameuse de Rochester à Charles II, 370. — On lui prête le projet d'une séance royale appuyée de troupes et convertissant l'Assemblée nationale en lit de justice, 370. — Se rend à Paris après la prise de la Bastille; sa popularité passagère, 371. — Signe tout ce qu'on lui propose; prend la cocarde nationale, 372. — Renvoie, dit-on, Thierry, son valet de chambre, 374. — Reçoit le titre de *Restaurateur de la liberté française*, 376. — Sanctionne les dix-neuf articles arrêtés par l'Assemblée nationale, 380. — Le Roi et la Reine font le sacrifice de leur vaisselle; vivront bourgeoisement ensemble, avec une seule maison et une seule table, 387. —

Le peuple ne peut douter de ses bonnes intentions, 387. — Le régiment de Flandre prend possession de sa garde, 387. — Est ramené à Paris par la populace après le 6 octobre, 390. — Se déclare généralissime de la garde nationale, 390. — Le bruit de sa retraite à Metz et la disette ont causé l'explosion du 6 octobre, 390. — A un entretien secret avec le duc d'Orléans, 392. — Sa clémence est politique, 392. — L'Assemblée nationale doit demander, dit-on, des explications sur sa lettre ambiguë du 5 octobre, 393. — Extrait qui le concerne du poëme satirique contre M. de Lameth, *les Annonciades*, 407. — On craint pour sa santé les suites du défaut d'exercice, 408. — Sa réponse à ce sujet à M. de la Fayette, 408. — La ville de Paris lui propose de faire aux Tuileries des réparations considérables, 413. — Va, dit-on, se déclarer le chef de la Révolution, 417. — Sa démarche spontanée et touchante vis-à-vis de l'Assemblée nationale, 420. — Regain de popularité, 420. — Se fait faire un uniforme national, 421. — Demandera à l'Assemblée nationale une amnistie générale, 421. — Se déclare à l'Assemblée le premier citoyen du royaume, 422. — Va au *Te Deum;* va visiter les Enfants trouvés, 423. — Les aristocrates désapprouvent sa démarche vis-à-vis de l'Assemblée; mot de l'abbé Maury à M. Necker à ce sujet, 424. — Renonce à aller chasser à Rambouillet, à cause de l'escorte nécessaire, 424. — Refuse d'aller à Notre-Dame, à cause de l'absence d'un trône; son humeur d'être privé du plaisir de la chasse, 426. — Mot naïf d'une sentinelle suisse, à propos de sa promenade aux Tuileries, 427. — Cartonne au *Livre rouge* ce qui regarde la dépense de son prédécesseur, 435. — Refuse à la Fayette de compter la garde nationale comme service militaire, 435. — Est suspect et surveillé, 437. — Rend le pain bénit à sa paroisse, 438. — La réaction voudrait lui faire signer une protestation, 439. — Tentatives prétendues d'évasion, 440. — Fait dire aux aristocrates qu'il verrait de mauvais œil leur protestation, 442. — Regrette de n'avoir pas été élevé dans les nouveaux principes, 443. — Montre beaucoup de bonne foi et de fermeté, 444. — Pleure au compte qui lui est rendu d'une conspiration royaliste, 446. — Déclare que si on ne veut plus de roi, on n'a qu'à le dire, 448. — Veut la nation heureuse et libre, 449. — Passera l'été à Saint-Cloud avec sa famille, 450. — Part pour Saint-Cloud aux acclamations populaires, 450. — Son éloignement le rend suspect; on prétend qu'il a fait une protestation secrète contre les décrets de l'Assemblée, 451. — Assistera à la cérémonie du 14 juillet, 452. — On crie encore *Vive le Roi!* mais point *Vive la Reine!* 454. — Les puissances étrangères l'aideront à reconquérir son royaume, 455. — Voit Mirabeau à Saint-Cloud, 457. — Passe les fédérés en revue, 458. — Refuse de prêter le serment civique à l'autel de la patrie, 459. — Est néanmoins assez acclamé, 459. — A été malade; va mieux, 464. — Mot qui lui est attribué à propos de sa longanimité, 469. — Est toujours aimé des Français, 472. — Vient le plus rarement qu'il peut à Paris, 473. — A de l'humeur d'être obligé de renoncer au plaisir de la chasse, 474. — Est dans de perpétuelles angoisses, 474. — On lui fait remarquer que c'est à Saint-Cloud que Henri III fut assassiné, 475. — Avortement du projet de l'enlever et de le conduire à Rouen, 476. — La Reine et les ministres l'engagent à rester tout l'hiver à Saint-Cloud, 477. — Sa colère énergique contre les auteurs de projets de contre-révolution, 477. — On commence à soupçonner sa sincérité pour la Révolution, 478. — Est toujours de mauvaise humeur, 479. — Tourne le dos à la Fayette et à Bailly, 479. — Les envoie faire f....., 479. — Ne veut plus habiter Versailles, 479. — Reproche à la Reine l'affaire de Nancy,

480. — Sa réponse à Barnave, 480. — L'idée commence à prendre qu'on peut très-bien se passer de roi, 480. — Boit, mange et digère bien, 481. — Ne dissimule pas qu'il a peur, 482. — A peur, 483. — On lui persuade qu'il aura le sort de Charles Ier, 484. — Monte souvent à cheval: va visiter Vincennes, 484. — Les aristocrates le traitent d'*enragé*, 485. — N'est bon patriote que quand il a peur, 487. — Ascendant sur lui de M. d'Angiviller, 487. — Affiche contre lui au Palais-Royal, 488. — Lettre anonyme trouvée par lui dans son livre d'heures, 489-491. — Tentatives de la Reine et de Madame Elisabeth pour l'engager à fuir, 492. — Donne, malgré les larmes de la Reine et de Madame Elisabeth, sa sanction au décret sur le clergé, 494. — On tient autour de lui un journal exact à sa charge de ce qu'il dit et fait, 494. — Est regardé comme hérétique dans les couvents, 494. — Ecrit au comte d'Artois, pour l'engager à revenir, une lettre touchante, 495. — Sa complexion ne lui promet pas de longs jours, 495. — La motion de l'abolition de la royauté est faite et applaudie aux Jacobins, 495. — Chante *Je suis démocrate!* 500. — On veut l'isoler pour l'affaiblir, 504. — Cherche à détourner *Mesdames* de leur projet de départ, 507. — Témoigne à l'Assemblée un regret hypocrite du départ de *Mesdames*, 508. — Sa diligence à expédier à *Mesdames* la permission de l'Assemblée nationale, 509. — Envoie chercher M. de Narbonne chez madame de Staël, 509. — On l'exhorte à partir, 509. — Les chevaliers du poignard surpris aux Tuileries seront poursuivis criminellement, 511. — Est malade, 511. — S'il mourait, les nobles et les prêtres courraient de grands risques, 512. — Est hors d'affaire, 512. — Adresse des Amis de la Constitution de Rouen sur sa maladie, 513. — Ne couche pas avec la Reine, 514. — Dort profondément; lit vingt journaux, surtout le *Postillon de Calais*, 514. — Mange peu à midi et prodigieusement le soir, 514. — Observe les jours d'abstinence; aime l'esturgeon, 514. — Doit faire une déclaration aux cours étrangères, 515. — Envoie prendre des nouvelles de Mirabeau malade, 518. — Doutes sur la sincérité de son attachement à la Constitution, 519. — Le décret sur le clergé est celui qui lui répugne le plus, 520. — Favorise la résistance des évêques et du clergé, 520. — Est fort instruit; parle plusieurs langues, 520. — Biffe sur la liste des généraux les noms du duc d'Orléans, de MM. de Hesse-Rothembourg, de Wimpfen et de Ferrières, 520. — Le peuple s'oppose à son départ pour Saint-Cloud, 521. — Communie secrètement des mains de son grand aumônier, 521. — On ne croit pas plus à l'infaillibilité du Roi qu'à celle du Pape, 521. — La crainte de son évasion a provoqué les scènes de février et d'avril, 523. — Est applaudi par le peuple, 523. — Placard contre lui, 523. — Témoigne beaucoup d'alarmes sur sa sûreté, 524. — Le Pape cite dans ses bulles des lettres de lui, dont il lui reproche d'avoir violé les promesses, 525. — Reçoit, dit-on, de l'argent des puissances étrangères; dépense beaucoup en espions, 527. — Sa lettre au comte d'Artois est considérée comme un instrument de conciliation, 531. — Un décret lui enlève le droit de grâce, 532. — Refuse à son entourage d'aller à Saint-Cloud, 532. — Son départ furtif le 20 juin, 534. — Bruit de son arrivée à Longwy, 534. — Détails sur son déguisement, 534. — Ne veut pas sortir du royaume, 534. — Est arrêté, 534. — Douloureux spectacle de son retour, 535. — On lui remet une lettre portant de la main du facteur: *Parti sans laisser d'adresse*, 535. — Trois partis mécontents de son retour; sa déclaration a été, dit-on, concertée avec les commissaires de l'Assemblée, 536. — On lui proposera une Constitution, 537. — Bruit d'une nouvelle tentative d'évasion, 538. — Fermentation de l'opinion contre

lui, 538. — Continue de lire les journaux, 539. — La Constitution lui rend quelques prérogatives, y compris le droit de faire grâce, 541. — Levée du décret qui le suspend de ses fonctions, 542. — Est, dit-on, parfaitement d'accord avec l'Assemblée nationale, 542. — A écrit à l'Empereur et aux autres souverains pour les inviter à ne pas se mêler de ses affaires, 543. — On pense qu'il acceptera la Constitution, 543. — Les princes se plaignent de ses concessions, 543. — Projets divers sur son acceptation de la Constitution, 545. — Reçoit l'acte constitutionnel d'une députation de l'Assemblée nationale, 547. — Est toujours en prison, selon les aristocrates, 547. — Les réactionnaires le prennent en mépris, 547. — Est applaudi, 549. — Les aristocrates affectent de ne plus porter son portrait ni celui de la Reine, 549. — Proclame son acceptation de la Constitution; paraît être de bonne foi, 550. — Refuse de recevoir les lettres de ses frères, apportées par M. d'Agoult, 550. — A, dit-on, concerté sa conduite avec l'Empereur, 551. — Son mot en lisant les motions de Robespierre contre lui, 551. — Il est constant qu'il voulait rester à Montmédy, 551. — Comment il compose sa garde constitutionnelle, 552. — Est de mauvaise humeur de la suppression de ses titres, 552. — L'amour du Roi fait des progrès, 552. — Cherche sincèrement à retenir l'Empereur, 553. — Est mécontent du titre de Régent pris par *Monsieur*, 553. — Est opposé à l'émigration, 554-555. — Refuse de se sauver de nouveau, 555. — Refuse de signer le décret contre les émigrés, 559. — Nouvelles alarmes au sujet d'un nouveau projet d'évasion qui lui est attribué, 560. — Refuse une pension à M. Bourbon-Créquy, fils naturel de Louis XV, 560. — Est insulté par une femme, 560. — L'usage du *veto* le rend de nouveau impopulaire, 561. — On ne compte plus sur ses sentiments en faveur de la Constitution, 562. — Est mécontent de l'élection de Pétion, 562. — S'il ne met fin à l'incertitude de l'opinion, le palais des Tuileries sera attaqué avant trois mois, 563. — Echange des assignats contre de l'or, 563. — On dit que M. Malouet est son conseil et l'abbé de Montesquiou son directeur, 563. — Son mot à M. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, 563. — Bruit d'une prochaine évasion du Roi, 563. — Sur une réponse de ses frères, songe à sanctionner le décret contre les émigrés, 564. — Abdiquera, dit-on, une fois la Reine et le Dauphin en sûreté, 566. — Réforme dans sa maison trois cents personnes et cinq cents chevaux, 566. — Sa brusquerie, 566. — Se vengera des dégoûts qu'on lui donne en les surmontant, 567. — Son parti s'accroît dans la nation, 568. — Défend de recevoir pour son compte les journaux aristocratiques, 568. — On conserve toujours de la défiance sur ses sentiments, 569. — Est en proie aux rancunes des démocrates et des aristocrates, 569. — Ses efforts pour reconquérir la popularité, 569. — Regrette le passé, 570. — Viendra à l'Assemblée déclarer que les armements et les attroupements d'outre-Rhin ont cessé, 571. — Sa proclamation du 4 janvier 1792, 572. — Bruit d'un nouveau projet d'évasion, 573. — A beaucoup de jugement; est convaincu que son intérêt est lié au sort de la Constitution, 573. — Adresse énergique des habitants de Caen, 574. — Est harcelé par deux partis; voit tous les jours M. de Montmorin et M. de Clermont-Tonnerre, 574. — Est obsédé par sa sœur, 574. — Sera sacrifié par les aristocrates ou les républicains, 575. — Fait tout ce qu'il peut pour consolider la révolution, 575. — Calculs des Jacobins sur sa déchéance; soupçons d'évasion permanents, 576. — Caricature qui le représente en girouette tournant au souffle de la Reine et de ses deux acolytes, 577. — Questionne Pétion sur les causes d'un rassemblement populaire; réponse de Pétion, 577. — Déclaration du Roi, 578. — Os-

cille entre les patriotes et les moyennistes, 578. — M. de Lessart a sa confiance, 578. — Motion jacobine de sa suspension, 579. — Ralentit la formation de sa maison militaire, 580. — Est déterminé énergiquement à faire la guerre, s'il ne peut l'éviter, 582. — Servira de ralliement à tous les amis de l'ordre et de la liberté, 583. — Proposera de se mettre à la tête des troupes, 583. — Se prête au désir du Dauphin, qui veut être armé chevalier, 583. — Ses amis le pressent de monter à cheval et de parcourir le royaume, 586. — Les Jacobins, non contents du choix d'un ministère dans leur sein, voudraient enlever au Roi le droit de cette nomination, 587. — On va le juger sur sa conduite vis-à-vis des puissances, 587. — Ferme réponse que lui fait M. de Grasse, ministre de la guerre, 588. — Est plus maltraité par les aristocrates que par les Jacobins, 589. — Les puissances coalisées demandent, dit-on, qu'il vienne ratifier la Constitution à Aix-la-Chapelle, 589. — S'il y a des changements à la Constitution, ils ne lui seront pas favorables, 589. — Paris sur sa prochaine évasion, 590. — On lui conseille de rendre public le compte de la liste civile, 590. — Son conseil vote pour la guerre; il demande des opinions motivées à ses ministres, 590. — Le Roi vote contre la guerre, 591. — Sera accusé de nos échecs, 591. — Il est certain qu'il ne voulait pas la guerre, 592. — On le menace de dénoncer son conseil secret, 592. — On projette une nouvelle évasion du Roi, 593. — Est regardé par la nation comme un otage; embrasse Luckner, 594. — A un entretien animé avec Pétion, 597. — Sa lettre à la municipalité de Paris indispose la garde nationale, 597. — Tombe en faiblesse à la nouvelle de ce qui se passe, 598. — A un moment de terreur panique, 598. — Ces derniers jours lui ont fait perdre beaucoup dans l'opinion, 598. — Ecrit à l'Assemblée en faveur de sa garde licenciée, 598. — L'Assemblée se retirera à Tours ou dans le Midi avec lui, 599. — Perd son insouciance; a des absences; pleure le départ de M. de Brissac, 600. — Opposera son *veto* au décret du camp sous Paris, 601. — Sait la Constitution par cœur, 601. — Refuse aux ministres de sanctionner les décrets sur la déportation des prêtres réfractaires et l'armée de Paris, 603. — La garde nationale n'est disposée à défendre que sa vie, mais non ses principes, 603. — Montre du courage au 20 juin, 604. — Boit un verre de vin avec le peuple, 604. — Scène avec Pétion le lendemain du 20 juin, 604. — On l'habitue à l'idée d'une mort prochaine; communie quatre fois la semaine, 604. — Fait un testament protestatif, 605. — Haranguera la nation au Champ de Mars, 605. — Paraît d'accord avec la Reine sur la nécessité de maintenir la Constitution, 605. — Se mettra, dit-on, à la tête de l'armée de la Fayette, 607. — Va à l'Assemblée; effet conciliateur de cette démarche, 607. — Est, dit-on, ainsi que la Reine, déterminé à régner par la Constitution; en fait le serment dans un entretien avec l'abbé Lenfant, 608. — Fait tenir fermé le jardin des Tuileries, 608. — Préviendra les événements par quelque démarche décisive, 608. — Bruit de son prochain départ pour l'armée de la Fayette, 609. — On attribue ses nouveaux plans à la Fayette, 609. — Son prétendu traité avec le Roi de Prusse, 609. — Se retranchera entièrement derrière la Constitution, 610. — Son propos à M. de Liancourt, 611. — La Fayette est venu à Paris se concerter avec lui, 611. — Les sections demandent sa déchéance, 612. — Court le risque de perdre la couronne, 613. — On veut mettre le Roi et la famille royale en otage, et détruire le reste (10 août), 614. — Aurait dû prévenir l'insurrection par une démarche auprès de l'Assemblée nationale, 614. — Le Roi d'Angleterre, dit-on, a écrit à Louis XVI pour le prévenir que le duc d'Orléans travaille à donner, avec la main de sa fille, la

couronne de France au duc d'York, 614. — Était à l'Assemblée lorsque le premier coup de canon a été tiré, 615. — Soudoyait particulièrement les Suisses, 615. — A une cassette pleine de papiers de trahison, 615. — A fait la revue des Suisses, 615. — Ne conserve guère de partisans, 615. — On ne peut plus être patriote et soutenir le Roi, 615. — Les Jacobins sont justifiés par la conduite de ce Roi traître ou faible, 616. — A des absences, 616. — Station des royaux prisonniers conduits au Temple devant la statue équestre de Louis XIV renversée, 616. — A fait des emprunts à Paris ou en Hollande, 617. — A, dit-on, emprunté quatre-vingt-dix millions, 617. — Sa résignation ressemble à de l'indifférence, 618. — En sera quitte pour la perte de sa couronne, 619. — Sa perfidie et sa trahison vont être dénoncées à l'Europe, 620. — Maltraitait ses valets, 620. — Les galeries du Palais-Royal et de l'Assemblée sont tapissées de caricatures contre lui; est représenté en cochon couronné, 620. — Est d'une grande apathie au Temple, 620. — Évitera-t-il la mort? 620. — N'a qu'un valet de chambre, qui est un excellent patriote, 622. — Ne peut parler que tout haut à la Reine et à ses enfants, 622. — Écrit le linge pour la blanchisseuse, 622. — Détails sur sa vie au Temple, 622. — Un parti, dans la Convention, veut le faire juger, 623. — Reçoit avec sang-froid la nouvelle qu'il n'est plus roi, 624. — L'opinion se forme à l'idée de la peine de mort pour lui, 625. — Cette punition est contraire à la loi, 625. — La nation française doit à Louis XVI l'obligation de l'avoir guérie de l'idolâtrie de la royauté, 625. — Un orateur propose de s'occuper de son procès, 626. — Le jugement de Louis XVI est le levier avec lequel les Jacobins prétendent gouverner l'opinion, 628. — Pétion signale comme l'unique cause d'agitation le retard de ce jugement, 628. — Hébert pousse à ce dénoûment, 628. — Demande deux exemplaires de la Constitution, 629. — Demande à être seul avec sa femme, 630. — Les députés de la Gironde et des Bouches-du-Rhône ne veulent pas sa mort, 630. — A écrit, dit-on, au président de la Convention qu'il plaiderait lui-même sa cause, 631. — On crie une prétendue lettre de lui à la Convention, où il s'avoue coupable et demande grâce pour ses enfants innocents, 631. — Est malade; parle à son fils des rois malheureux, de Charles Stuart, 631. — — Veut se défendre sur son inviolabilité, 631. — Bruit de sa mort, 631. — Le club des Cordeliers jure de l'assassiner, si la Convention ne le condamne pas, 632. — La Convention, si elle le juge, doit lui accorder la même faveur qu'aux criminels ordinaires, 633. — On prend les plus grandes précautions pour l'empêcher de se tuer, 633. — Se fera, dit-on, traîner à la barre, 634. — Désigne Target et Tronchet pour ses défenseurs; travaille jour et nuit à sa défense, 635.

Louis (abbé). On parle de lui pour le ministère des affaires étrangères; a des liaisons intimes avec madame de Beaumont, fille de M. de Montmorin, 610.

Louise (Madame), fille de Louis XV. L'archevêque de Paris, ami de M. de Sartine, l'intéresse au ministre de la marine; le Roi va la voir toutes les semaines, I, 296. — Sa mort, II, 212. — Elle est hâtée par une réponse sévère du Roi sur ses démarches contre les protestants, 216.

Louise (madame), fille du prince de Condé. Est malade à Turin, II, 399.

Loustalot (M.). Fabre d'Églantine est son successeur, II, 519.

Lowendal (M. de). Est incarcéré par lettre de cachet pour dissipation, II, 246.

Lubersac (M. de), évêque de Chartres. Fait des ordinations clandestines au collége anglais, à Paris, II, 516.

Luc d'Andilly (M. du), gentilhomme picard. Dégradé de noblesse pour avoir volé au jeu de la Reine, 238.

Lückner (le général). Chargé du commandement de l'armée des frontières du Rhin, II, 504. — Est tout Prussien, 505. — A été redemandé par le Roi de Suède, 572. — A ordre d'agir dès le 15 avril 92, 587. — Le Roi l'embrasse, 594. — Étudie les plans de campagne du maréchal de Saxe, 594.

Lusace (le comte de). Sa fille épouse le fils de M. de la Vauguyon, II, 102.

Luxembourg (le chevalier de). Reçoit ordre de se démettre de sa charge de capitaine des gardes du corps; motif attribué à cette disgrâce, I, 121. — Est remplacé par le prince de Beaumont, 123. — A obtenu de M. de Sartine la concession d'un vaisseau de guerre, 329. — Succède à la légion et aux projets du prince de Nassau; tentative inutile sur Jersey, 356.

Luxembourg (le duc de), défenseur de la nation, et héros patriote à l'assemblée des notables, II, 119. — Est exilé aux îles d'Oléron, 279. — S'est sauvé à Londres, 377. — Est fait, par un pamphlétaire, ministre de la guerre à Botany-Bay, 385.

Luynes (le duc de). Commet une bévue, II, 230.

Luzerne (M. de la), évêque de Langres. Est exilé dans son diocèse; pourquoi, I, 378.

Luzerne (le chevalier de la), ministre de France aux États-Unis. — Dénonce des infractions du Congrès au traité d'alliance, I, 475. — On lui envoie un courrier, 478. — Ses dépêches font sentir la nécessité de songer à la paix, 489. — Ambassadeur en Angleterre, contracte un mariage secret, 240.

Luzerne (M. de la). Est nommé ministre de la marine, II, 185. — Trouvera la marine en bon état; plaisanterie sur son nom, 190. — Est remplacé, dit-on, par M. de Saint-Priest, 347. — Rend compte à l'Assemblée, par ordre du Roi, du traité avec Alger, 444. — Ses manœuvres dans les colonies, 446.

Luzy (mademoiselle). Mot de Sophie Arnoult sur sa conversion, I, 390.

M.

Mably (M. de). Le Roi ordonne à M. de Villedeuil d'empêcher la publicité de son ouvrage sur l'histoire de France, II, 299.

Macartney (lord), gouverneur anglais de l'île de la Dominique. Est fait prisonnier; est conduit en France, I, 275. — Regrette que le Roi d'Angleterre n'ait pas fait pendre M. d'Estaing, 276. — Dialogue à ce sujet avec M. du Chillau, 276. — Ses difficultés avec M. de Bussy, 530.

Machault (M. de), évêque d'Amiens. Sa juste rigueur contre l'impiété de M. de Créqui, I, 542.

Machault (M. de). Refuse d'être premier ministre, II, 344.

Madame, comtesse de Provence, femme du frère de Louis XVI; mot de Marie-Antoinette sur elle, I, 19. — Accompagne la Reine au bal de l'Opéra, 132. — Se croit enceinte, 173. — Personne ne croit à cette grossesse, 174. — Fait une pension à M. de Limon, 124. — Le jeu de Marly la rend débitrice de cinquante mille écus envers M. de Chalabre, 330. — La liaison de Marie-Antoinette avec madame de Polignac les éloigne d'elle, 339. — Les prévenances du Roi pour elle causent un orage, 608. — Sa favorite, madame de Balbi, a l'appartement du duc d'Orléans, à Versailles, 614. — Renvoie tous les Montmorency de sa maison, II, 46. — Est refusée à Trianon, 54. — Cherche à surprendre *Monsieur* avec madame de Balbi, 58. — Réponse qu'elle reçoit du marquis de Nesle, qu'elle a invité à monter dans ses voitures, 255. — *Monsieur* congédie madame Gourbillon, sa favorite, 334. — Reçoit la visite de la Reine au Luxembourg, 507. — Vit dans l'obscurité, 524. — Bruit qu'elle n'est pas éloignée de revenir en France, 557. — Est peu aimée, 596.

Madame, fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, plus tard duchesse d'Angoulême. Se porte bien, I, 253. — Assiste à un bal d'enfants chez la duchesse de Polignac, II, 19. — Est indisposée, 219. — Sera ma-

riée, dit-on, au duc d'Angoulême, 232. — Exclamations d'une provinciale en sa présence, 281. — La Reine veut s'occuper elle-même de son éducation, 331. — Épousera le fils du Roi de Naples, 334. — Épousera, dit-on, le duc d'Angoulême, 362.

Magnivville (l'abbé de), fameux janséniste, dépositaire de la *Boîte à Perrette*, I, 384.

Maillebois (M. de), porté par le parti Choiseul comme directeur général de la guerre, I, 47. — Sera chargé d'un corps de vingt mille hommes en Normandie, 136. — Commandera sous le prince de Condé, 190. — Sera maréchal de France, 256. — Commandera l'armée des bords du Rhin, 527. — Part pour lever une légion pour le service de la République des Provinces-Unies, 530. — Commandera l'armée de Hollande, 533. — Son départ, 534 et 540. — Va arriver; les négociations de Hollande ont échoué, II, 100. — Complot qui lui est attribué, 436. — D'après son plan, le Roi devait être conduit à Lyon, 437. — L'avortement de ses projets détruit l'espoir de la réaction, 441. — Son complot indispose contre la Reine, 461. — On arrête à Nancy des dames impliquées dans son affaire, 462. — Etait le général du complot, 462.

Mailly (le maréchal de). Est étrillé aux Tuileries, II, 510.

Mairobert (*Pidansat de*). Fournit à M. d'Angerville les matériaux de la *Vie privée de Louis XV*, I, 389.

Malesherbes (M. de), ministre de Louis XVI. Remplacera, dit-on, M. de Miroménil, I, 117. — M. le Noir proteste contre des mises en liberté irréfléchies de sa part, 134. — A des entrevues secrètes avec le Roi, 151. — M. de Maurepas découvre ses conférences avec M. d'Ossun, 155. — Il les rend suspectes au Roi, 156. — Rentre au ministère, 160. — Empêche le Roi de sévir contre le Parlement, II, 165. — Est médiateur entre la cour et le Parlement exilé à Troyes, 173. — Rédige la loi qui rend l'état civil aux protestants, 202. — L'archevêque de Sens l'empêche de se retirer, 276. — Refuse, dit-on, les sceaux, 285. — Aura, dit-on, les sceaux, 374.

Malivetz (M. de). Est arrêté pour correspondance avec le prince de Condé, II, 512.

Malouet (M.), contradicteur de Mirabeau, II, 356. — Ses discours font sensation au tiers, 356. — On attribue l'insurrection de Nancy à ses insinuations perfides, 479. — Est, dit-on, d'accord avec d'André, Barnave, Duport, Thouret et les Lameth, 544. — Est, dit-on, le conseil du Roi, 563.

Manuel (M.). Sa lettre à Bailly pour se plaindre du ton et des airs ministériels de la mairie, II, 409. — Didot lui envoie le manuscrit d'un numéro des *Actes des Apôtres*, signé Peltier, 442. — Vers à Manuel, auteur d'une *Lettre au Roi*, 579. — Candidat des Jacobins au ministère de la justice, 586. — Son discours aux Jacobins, 600. — Suspendu pour l'affaire du 20 juin, sera rétabli, 607. — Offre à la princesse de Lamballe la Force ou l'Hôpital, 618.

Manuel, fameux colporteur. Mis à la Bastille, II, 14.

Marat (M.). Attaque M. Necker, II, 413. Est chaudement soutenu par le district des Cordeliers, 419. — Se tient caché, 421. — Sa lettre au Roi, 495. — Attaque les ministres, excepté Danton, 622. — Sa fortune semble s'être remontée depuis septembre, 623. — Est caché, 627. — A renoncé aux massacres; veut dépouiller les riches pour enrichir les pauvres, 628. — Des émissaires de lui prêchent la loi agraire, 632.

Marbeuf (le comte de). Sa mort attribuée à des excès conjugaux, II, 73.

Marbeuf (M. de), archevêque de Lyon. Reçoit des pots-de-vin, II, 273. — Dispute au maréchal de Broglie la présidence d'un bureau des notables, 304. — Reçoit du Roi un sévère accueil, 341.

Marchais (Mme de). Épouse M. d'Angiviller, I, 431.

Marchal (M.), receveur des économats. Sa banqueroute est prévue, II, 105.

MARCHAND, intendant du prince de Guémenée. On vend ses meubles, I, 521.
MARÉCHAL (Sylvain). Est décrété comme sacrilège, II, 233.
MARIE-ANTOINETTE (la Reine). Les méchants continuent de l'être sur son compte, I, 8. — Calomnies de cour, 9. — Aime à se coucher tard, tandis que le Roi déteste veiller, 9. — Le Roi lui donne un vaisseau artistement travaillé, 9. — M. Necker refuse de payer une ordonnance sur le Trésor royal, mais met sa caisse personnelle à sa disposition; la Reine le trouve charmant, 12. — Apprend avec sensibilité que le voyage de l'Empereur est retardé, 12. — Va à l'Opéra, et de là souper et danser chez le duc de Chartres, 14. — Son amitié pour la princesse de Lamballe, 15. — La Reine court après les plaisirs de carnaval, et s'amuse aux bals de Paris; son mot sur la comtesse de Provence, 19. — Le Roi a de l'humeur contre elle et madame de Lamballe, 24. — Est fort mécontente de M. de Saint-Germain, 25. — État du royal ménage, 31. — Renonce à l'espoir de la rentrée de M. de Choiseul, 33. — Comment elle est mêlée à l'affaire Cahouet de Villers; bruits erronés à cet égard, 37. — On attribue à ses sollicitations le succès du duc de Guines, 38. — Annonce la prochaine visite de l'Empereur, 41. — Affront qu'elle fait à M. de Montbarrey, 44. — Persuade le Roi de l'innocence de M. de Bellegarde, 46. — Va à Paris souper *incognito* avec l'Empereur, 49. — Détails sur la visite que lui fait Joseph II à Versailles, 50. — Dans quels termes elle présente l'Empereur à la cour, 52. — Scène touchante avec madame de Bellegarde, 54. — Joseph II la prévient qu'il ne veut se mêler d'aucune affaire, ni parler pour ou contre qui que ce soit, 58. — A parfois des altercations avec son frère et le boude; pourquoi, 61. — Mot de Joseph II sur sa coiffure; adieux attendrissants du frère et de la sœur, 63. — Est malade à la suite du départ de Joseph II, 64. — Bruit de sa grossesse, 71. — Il est démenti, 72. — Mange d'un fromage à la glace et est incommodée, 76. — Fait de petits voyages malgré sa fièvre, 80. — Va à Choisy avec le Roi, 82. — Son influence dans l'affaire de M. de Bellegarde, 83. — Désire que le Roi passe une semaine à Trianon; M. Necker s'y oppose, 89. — Pourrait bien faire changer la résolution de ne pas aller à Fontainebleau, 92. — Surprend agréablement le Roi le jour de sa fête, 93. — Foire au petit Trianon, 93. — Déceptions et espérances sur sa grossesse, 96. — Fait régner les plaisirs à Choisy, 97. — Son union avec le Roi fait augurer une prochaine grossesse, 99. — Honore toujours de ses bonnes grâces le duc de Choiseul, 99. — Le Roi se flatte de sa prochaine grossesse, 101. — L'espoir s'évanouit pour le moment, 102. — Imputations calomniatrices que font naître les disgrâces du chevalier de Luxembourg et de M. de Dillon, 121. — Ses bals sont commencés et assez brillants, 123. — Se porte bien; les prévenances du Roi la consolent de n'avoir qu'une fille, 124. — Dit devoir la vie à son accoucheur Vermond, 124. — La princesse de Lamballe n'épargne rien pour varier ses plaisirs, 127. — Le Roi lui donne un collier d'or et de pierreries, 129. — Fait des courses en traîneau, 130. — Va incognito au bal de l'Opéra; y est reconnue du comte d'Artois, 132. — Lit avec plaisir le *Journal* de Linguet, 133. — Son mécontentement de ce que MM. de Guines et de Polignac n'ont pas le cordon bleu, 135. — Est sombre et mélancolique depuis l'affaire de Bavière; supplie avec larmes le Roi de ne pas écouter les insinuations désavantageuses à sa mère et à son frère, 140. — Dégoûtée de se mêler des affaires, en remet le soin à madame Jules de Polignac, 143. — Mot du Roi qui ralentit son empressement flatteur pour Voltaire, 144. — Haine que lui porte le duc d'Aiguillon, qu'elle a fait exclure du ministère, 146. —

Le Roi lui donne à arranger l'affaire entre le comte d'Artois et la duchesse de Bourbon, 147. — Le Roi est obligé de s'en mêler, 147. — Empêche le comte d'Artois de se rencontrer avec le duc de Bourbon, 149. — Défend le comte d'Artois, 149. — Assiste à la première représentation d'*Irène*, et y attend avec impatience des nouvelles du duel entre le comte d'Artois et le duc de Bourbon; le système politique auquel le Roi paraît vouloir se tenir inquiète et afflige la fille et la sœur dans la Reine, 155. — La cour se flatte qu'elle est enfin enceinte, 159. — Cette opinion se confirme; soins extraordinaires qu'on lui impose; son mot au Roi, 159. — Ses espérances persistent; pari de M. de Lassone, 161. — Sa grossesse sera déclarée dans un mois, 165. — Cette espérance ramène à elle bien des cœurs, 166. — Est à Marly; on y fait construire une salle de spectacle pour la distraire; fait délivrer des pères emprisonnés pour dettes de nourrices; son mot touchant à cet égard, 168. — N'aime ni M. de Maurepas ni M. de Montbarrey, 169. — Veut désormais vivre en mère, nourrir et élever son enfant, 170. — Sa mère le demande au Roi, 171. — Tête-à-tête conjugal prolongé, 172. — Fête champêtre à Trianon; est incommodée, 172-173. — Il y a encore des incrédules sur sa grossesse, 174. — Va à Choisy pour plusieurs semaines, 177. — A été saignée et se porte bien; sera la principale nourrice du Dauphin, 179. — M. de Sartine est celui des ministres qu'elle considère le plus, 179. — Est aussi surprise que fâchée de l'exil de l'abbé de Vermond; l'engage à obéir, 181. — L'abbé est l'intermédiaire de sa correspondance avec l'Empereur et Marie-Thérèse; reçoit les lettres et expédie ou écrit les réponses, 182. — L'abbé est l'intermédiaire des relations du duc de Choiseul avec la Reine et la cour impériale, 182. — M. de Maurepas et M. Amelot décident le Roi à sévir, malgré sa répugnance à désobliger la Reine, 182. — La princesse de Lamballe, insultée par l'abbé de Vermond, la somme d'opter entre lui et elle, 183. — La Reine conseille à l'abbé de s'en aller, 183. — Le jour même, il reçoit des lettres de Vienne, qu'il envoie à la Reine, 183. — L'adoucissement accordé à sa peine est le fruit de l'intervention de la Reine, 183. — Maintient sa faveur à l'accoucheur Vermond, 183. — Va consoler la duchesse de Chartres du départ de son mari, 186. — Se porte au mieux et continue d'être caressée de son époux, 188. — Les nouvelles d'Allemagne lui arrachent des larmes, 190. — Le Roi la conjure de ne s'occuper que de plaisirs; se dérobe à toute tentative de conversation politique de sa part, 197. — Déclaration à la cour de sa grossesse, 200. — *Te Deum* à cette occasion; félicitations du Parlement, 202. — Est à Choisy, où on s'efforce de l'amuser, 205. — Le Roi est toujours aux petits soins pour elle; doit éviter de se mêler des affaires de l'État, 206. — On remarque l'assiduité auprès d'elle du comte d'Artois, 206. — Le Roi prie l'archevêque de Paris d'ordonner des prières publiques à l'occasion de sa grossesse, 208. — Le ménage royal va le plus agréablement du monde, 209. — Noble observation de Marie-Antoinette au Roi, 209. — Se trouve mal; donne son flacon d'or au médecin, 212. — Joie qu'elle manifeste d'un succès remporté par les troupes impériales, 214. — Écrit une jolie lettre à la princesse de Guéménée, 216. — L'abbé de Vermond continue à lui apporter les lettres qu'il reçoit et les réponses à signer; la princesse de Lamballe et la comtesse Diane de Polignac sont ses deux amies et confidentes, 217. — Fait une visite et un compliment de condoléance à la princesse de Lamballe, à l'occasion de la mort de sa mère, 217. — Est fréquemment incommodée, mais supporte son état avec courage, 220. — Se porte à merveille; est comblée d'égards par le Roi et la nation, 227. — Plusieurs dames de qualité font

des neuvaines et des pèlerinages pour son heureuse délivrance, 229. — Madame la duchesse de Noailles va à cet effet jusqu'à Lorette et à Rome, 230. — Établit à Marly un petit café de cour, 233. — S'indigne qu'on lui suppose des amants; son mot à ce sujet, 235. — Un gentilhomme picard surpris volant à son jeu, 238. — Garde du Roi poignardé par un de ses camarades dans l'antichambre de la Reine, 241. — A choisi trois nourrices, 241. — Toutes les affaires sont suspendues, dans l'attente de son accouchement, 243. — Se porte au mieux; a quitté le rouge et pris le grand bonnet; n'en est pas moins jolie, 244. — Fait remettre au lieutenant de police cent mille livres pour de pauvres pères et mères, des layettes, des mois de nourrice, 245. — Le Roi lui donne une fête de masques, 245. — Détails sur cette fête, 246. — Est indisposée, 248. — Prétend sentir remuer deux enfants, 248. — S'est flattée un moment de la visite de l'Impératrice-Reine, 248. — Intérêts multiples attachés à la naissance d'un Dauphin, 248. — Le garde des sceaux intrigue auprès de M. de Maurepas et d'elle pour empêcher que le chancelier de Maupeou assiste aux couches; moyen employé pour cela, 249. — Obtient pour le comte Jules de Polignac la mission d'aller à Vienne annoncer son accouchement; n'accouche point, 251. — Envoie de son urine à un empirique, qui déclare qu'elle aura un enfant mâle, 251. — Se porte parfaitement; le Roi la console de n'avoir eu qu'une fille, 252. — Elle serait perdue sans la saignée que lui a faite l'accoucheur Vermond; elle déclare lui devoir la vie; fait venir sa femme auprès d'elle, 252. — Sera mécontente du retour à la cour de M. d'Aiguillon, 252. — Le Roi est pressé de réparer *sa sottise*, 254. Détails sur ses réceptions, 255. — N'a pas oublié que la princesse de Lamballe s'est montrée ennemie de Vermond, 255. — Faveur de l'accoucheur Vermond auprès d'elle, 256. — Grossièreté de langage de ce singulier courtisan, 256. — Résiste aux avances des bijoutiers qui lui présentent des parures; ne veut pas que le Roi soit obligé de payer ses dettes une troisième fois, 257. — Jouit de la meilleure santé; attend le terme de six semaines pour aller se montrer à Paris, 259. — Linguet lui a écrit, dit-on, pour la féliciter sur son heureux accouchement, une lettre qui est un chef-d'œuvre, 261. — Communiquée au Roi, elle fait sur lui la plus vive impression, 261. — Donne dans la dévotion, 262. — Paraît plus belle que jamais; rubans inventés pour elle, 264. — Estampe infâme et secrète à l'occasion de ses couches, 264-265. — Préparatifs de son entrée à Paris; ses prières décident le Roi à l'accompagner, 267. — Pare le coup du mariage du duc d'Agénois, fils du duc d'Aiguillon, avec mademoiselle de Polignac, en lui choisissant pour époux le comte de Gramont; grâces et avantages qu'elle leur fait accorder, 268. — Vers maladroits qui lui sont présentés à Sèvres, 268. — Protége M. de Sartine; est mécontente de M. Necker, 291. — La comtesse Jules de Polignac se maintient dans sa faveur; la princesse de Lamballe l'a entièrement perdue, 310. — Continue les représentations de Trianon; y joue les soubrettes, 315. — S'oppose à la rentrée au ministère du duc d'Aiguillon, 318. — Protége M. de Calonne, 321. — Protége M. de Castries, 323. — Protége M. Necker, 327. — Abandonnera M. Necker, s'il persiste dans son projet de réforme de la maison de la Reine, 330. — Gagne sept mille louis au jeu de Marly; paye la note de mademoiselle Bertin, 330. — *Le Pou*, libelle infâme contre la Reine, 331. — Est convertie par M. Necker et le protége chaudement, 333. — Va à la Muette pour être plus près de la terre de sa bonne amie la duchesse de Polignac; proverbe gaillard qui est joué devant elle à Claye, 336. — Le duc de Coigny perd de son crédit auprès d'elle; elle est tout à fait gagnée aux

réformes de M. Necker, 337. — Revient à quatre heures du matin de chez la duchesse de Polignac, à Clave; sa voiture casse à Sèvres, et elle est obligée de revenir à pied à Versailles, 339. — Réponse spirituelle du comte d'Artois à une déclaration un peu hautaine de la Reine, 339. — M. Necker fait alliance avec le parti Choiseul, et obtient par lui la protection décidée de la Reine, 348. — Protége le marquis d'Adhémar, 349. — Indisposée, 350. — Son plan de restauration de M. de Choiseul par M. Necker et M. de Castries, 351. — Donne des témoignages d'amitié à M. de Choiseul, 358. — Félicite M. de Vergennes, 361. — Ponte à un écu, pour donner le bon exemple, 369. — Protectrice de M. de Vaudreuil, 371. — Certitude de sa nouvelle grossesse, 375. — Jouit de la plus heureuse santé, 380. — Presse M. Necker de renoncer à sa prétention d'entrer au Conseil, 397. — Reproche à M. de Maurepas la retraite de M. Necker, 399. — Reçoit son frère Joseph II, 419. — Simplicité de sa toilette quand elle paraît avec l'Empereur en public, 420. — Son costume, 420. — Secourt une fille de *dix ans*, qui est près d'accoucher, 424. — Va à la Muette, pour être plus près de madame de Polignac, en couches, 425. — Coup de canon qui fait croire à son heureux accouchement, 429. — Sa générosité pour l'enfant nouveau-né d'une ancienne maîtresse de Louis XV, 430. — Ne tardera pas à accoucher, 435. — Les cérémonies de son entrée sont remises au 21 janvier; sera, dit-on, couronnée à Notre-Dame, 447. — Préparatifs pour son entrée à Paris, 452-453. — Sa conduite envers M. et madame de la Fayette augmente sa popularité, 458-459. — Est malade; on la dit enceinte, 480. — Mot heureux du duc de Nivernois à la Reine, 505. — Protége MM. de Castries et Ségur; est en correspondance intime avec le duc de Choiseul, 506. — S'occupe sans cesse du retour du duc de Choiseul, 517. — L'emporte sur Madame Adélaïde dans le choix d'une gouvernante des Enfants de France, 518. — Présentation touchante de madame de Polignac au Roi comme gouvernante de ses enfants, 521. — Le terme de sa grossesse approche, 532. — Visite quelquefois madame le Brun, 534. — Avance dans sa grossesse; engage l'Empereur à ne pas troubler la paix de l'Europe, 534. — A un accès passager de dévotion, 536-537. — La duchesse de Fitz-James jouit de sa faveur, 537. — Le Roi lui fait don de six millions pour l'acquisition de Saint-Cloud, 537. — On lui prédit l'heureux accouchement de la duchesse de Doudeauville, 540. — Sait mauvais gré au marquis de Verac d'une commission mal faite, 540. — Craintes que lui inspire sa grossesse, 542. — A de fréquentes conférences avec son confesseur, l'abbé Poupart, 542. — Son nouveau-né portera le titre de duc de Normandie, 545. — Demande, dit-on, pour le sieur Gardel, premier danseur de l'Opéra, l'agrément pour la charge d'argentier de la grande écurie, 546. — Est prodigieusement grosse; ne sera pas accouchée par M. de Vermond, 547. — Protége le joaillier Bœhmer, 548. — Accouche d'un prince fort et bien constitué, 549. — Sa santé et celle du nouveau-né ne laissent rien à désirer, 552. — Révérences solennelles à la Reine; elle ira à Paris avec le Dauphin, 553. — Est affligée de la mort du duc de Choiseul, 559. — Jouit du plus grand crédit; on n'obtient rien que par elle, 561. — Fixation du jour de son voyage à Paris; détails sur sa toilette à cette occasion; portera des boucles d'oreilles de huit cent mille livres, montées par Bœhmer, 562. — N'aime pas les voyages de Fontainebleau, 568. — Se plaint vivement de l'indifférence des Parisiens; détails sur la décadence du respect et la dépravation de l'opinion, 569. — Détails sur son voyage à Paris; plaisanteries sur les hommages de l'archevêque de Paris, du recteur de l'Université, de

l'abbé de Sainte-Geneviève; va à l'Opéra; rit de la mésaventure de l'abbé de Sainte-Geneviève, 571. — Fait construire à Saint-Cloud des jardins anglais; ne peut se débarrasser des chanoines, soutenus de l'archevêque et du Parlement, 573. — Va à Trianon, 573. — N'aime pas Fontainebleau, 574. — Voudrait réunir à Saint-Cloud la terre de Ville-d'Avray, appartenant à Thierry, 574. — On la croit de nouveau enceinte, 576. — Prépare une fête brillante au Roi, 577. — Va à Trianon; ce voyage forme un bal presque continuel, 580; joue le rôle de Rosine dans *le Barbier de Séville*, à Trianon, 583. — Présent qu'elle fait au duc d'Angoulême, 587. — Montre M. le Dauphin au peuple dans les jardins de Saint-Cloud, 588. — Le Roi la plaisante à propos d'un procès auquel elle s'est exposée, 589. — Dîne chez le baron de Breteuil, 590. — Se promène en calèche, conduite par le comte d'Artois, 591. — Se promène au Ranelagh, 594. — Le suisse veut l'empêcher d'entrer à une fête donnée par le comte d'Estaing, 594. — Se plaît à Saint-Cloud, 595. — Ira par eau à Fontainebleau sur une magnifique galiote construite à Corbeil, 597. — Va à l'Opéra le jour de la fête contremandée du baron de Breteuil, 597. — S'embarque sur son yacht au pont des Tuileries, 599. — Part qu'elle prend au mariage de mademoiselle Necker, 600. — Depuis la mort de M. de Maurepas, le cardinal de Rohan visait à ses bonnes grâces, 600. — A inspiré, dit-on, au cardinal une passion coupable, 601. — Est, dit-on, de nouveau enceinte, 601. — Vicissitudes d'un filet à elle offert avec des vers galants par *Monsieur*, 604. — Se trouve régulièrement aux soupers de la comtesse d'Ossun, 607. — Donne un costume aux musiciens des spectacles de Fontainebleau, 608. — Propos inconsidérés du cardinal de Rohan sur son compte, à un grand dîner, 616. — Dépose par l'intermédiaire du garde des sceaux devant les commissaires du Parlement, 616. — Réprimande madame de Brionne de son zèle pour le cardinal de Rohan, 617. — — Bontés de la Reine pour la baronne de Staël, le jour de sa réception à la cour, 11, 13. — Est à mi-terme de sa nouvelle grossesse, 16. — Occupera Saint-Cloud, qui sera joint à Bellevue, 17. — Éprouve une indisposition passagère, 24. — Choquée d'un sermon de l'abbé Rousseau, le fait remplacer comme prédicateur par l'abbé Fauchet, 31. — Sensation dans sa société intime, causée par le départ du comte de Fersen, 37. — Va aux Tuileries pour y recevoir l'archiduc Ferdinand et sa femme, 38. — Est indisposée, 38. — Motifs de sa haine contre le cardinal de Rohan, 39. — Dispositions prises pour ses couches, 44. — Demandera, dit-on, la grâce de madame de la Mothe, 45. — L'évêque de Metz, M. de Montmorency-Laval, est nommé, par sa protection, grand aumônier, 46. — N'approuve pas le voyage du Roi à Cherbourg, 47. — Cherche en vain à le lui faire différer, 47. — A une discussion avec *Monsieur*, 54. — Se confine à Trianon, pendant tout le voyage de Cherbourg, 54. — On cherche à la détacher de la coterie Polignac, 54. — Accouche d'une princesse, qui est nommée Madame Sophie, 55. — N'aime pas le noir, 55. — Doit aller à Paris faire ses relevailles; programme de cette fête, 69-70. — Paraît fort attiédie pour la duchesse de Polignac, 70. — Conflit avec M. de Castries, 75. — Désire le château de Bellevue pour le Dauphin, 76. — Madame Adélaïde refuse de le céder, 76. — Surprend mademoiselle Contat dans son boudoir à Fontainebleau, 82. — A une scène avec madame de Polignac, à propos d'une application de sangsues faite sans son avis au Dauphin, 84. — Réformes de la Reine; elle éloigne d'elle les jeunes gens au ton indécent de familiarité; elle oblige les grands officiers et services du Roi et des princes à résider à Versailles, 85. — Le Roi se rapproche d'elle, 85. — A

quelque penchant à la dévotion, 85. — Est indisposée contre l'archevêque de Paris, 91. — Perd cent mille écus au jeu dans une soirée; le Roi se fâche, 100. — Madame de Polignac a, dit-on, donné sa démission; la Reine continue d'aller souper et jouer chez elle, 104. — Est toujours au mieux avec elle, 109. — Est applaudie, puis sifflée à l'Opéra, 109. — A une scène d'explication et de larmes avec madame de Polignac; ira à Spa rendre visite à sa sœur, 110. — Cherche à détruire le crédit de M. de Calonne auprès du Roi; est rudoyée, 120. — Ira à Spa, 121. — Ne soupçonnait pas, avant l'assemblée des notables, la déprédation des finances, 125. — Décide le Roi à sacrifier M. de Calonne, 131. — Le comte d'Artois lui reproche vivement la disgrâce de M. de Calonne, 133. — On espère que M. de Liancourt, qui a sa confiance, l'engagera à obtenir du Roi le retour de Necker aux affaires, 134. — Son influence décide l'arrivée au pouvoir de l'archevêque de Toulouse, 138. — Est froidement accueillie à Paris, 139. — S'agite beaucoup pour arriver à l'économie dans sa maison et celle du Roi; cherche à regagner l'amour de la nation, 147. — Voit en feu une partie des Tuileries, 148. — On attribue l'évasion de madame de la Mothe à un marché qui aurait fait rentrer en sa possession des lettres compromettantes, 154. — Madame de Polignac aurait négocié ce marché, 154. — Madame de Polignac jouit de la plus grande faveur; le soir de son retour, la Reine et le Roi soupent chez elle, 157. — Excite à l'énergie le comte d'Artois, allant au Parlement, 162. — On l'appelle *Madame Déficit*, 168. — Désire avoir ses entrées au conseil; Monsieur s'y oppose, 171. — Plaisanterie à mademoiselle Bertin, 171. — Les dépenses de sa maison ont été réduites de neuf cent mille livres, 172. — On arrête un moine porteur, dit-il, d'une requête pour la Reine, 173. — Caricatures contre le Roi et la Reine, 174. — Estampe contre elle, 178. — Médaillons satiriques, 180. — Scène avec le Roi et Madame Adélaïde, 180. — Fait donner le prix de poésie à un sieur Terrasse, 180. — Vivacité qu'on lui prête sur les difficultés que rencontre son admission au conseil, 182. — Fait faire un service en vermeil qui coûte, dit-on, un million, 182. — *La France malade*, estampe contre elle, 183. — Vers d'*Athalie* applaudis par allusion contre elle, 186. — Réduit ses écuries à deux cent quatre-vingts chevaux, 189. — Les bouffons qu'elle a fait venir d'Italie sont renvoyés chez eux, 191. — N'ira point visiter le Salon du Louvre; pourquoi? 193. — Le Roi et la Reine n'auront plus qu'une même table, 200. — Dérangement de sa santé, 209. — Fait ses dévotions en grande pompe, 217. — Encourage les bonnes œuvres, 218. — Change de confesseur, 219. — Refuse de lire un mémoire du grand chapitre de Strasbourg contre le cardinal de Rohan, 221. — Madame de Lamoignon a sa faveur, 222. — Sa dévotion baisse, 226. — Était, dit-on, au dernier bal de l'Opéra, déguisée en Esope, 228. — Va faire le réveillon chez la duchesse de Fitz-James, 230. — Réforme cent soixante-treize charges de sa maison, 242. — Quitte le fichu; a la plus belle gorge de la cour, 246. — Faux bruit de son entrée au Conseil, 252. — Le peuple continue d'être injuste envers elle, 255. — Va dîner chez Mesdames à Bellevue, 267. — Va visiter les Invalides, 268. — Assiste aux comités particuliers où se traitent les affaires d'État, 270. — Mot hardi d'un courtisan qui est dit devant elle, 271. — Tient toujours sa cour à Trianon, 276. — Sa grâce vis-à-vis d'une provinciale qui trouve ses enfants beaux, 281. — Belle réponse à un refus de M. Necker, 294. — M. Necker lui conseille de vendre Saint-Cloud au duc d'Orléans, 295. — Bruit d'une dispute entre elle et Mesdames, à propos de M. Necker, 297. — Doit fonder, dit-on, un chapitre au Val-de-Grâce pour Ma-

dame Elisabeth, 304. — Habitera Saint-Cloud pendant la durée des États généraux, 323. — Reçoit un mémoire des députés du tiers état de Bretagne, 326. — L'approuve, 327. — Belles paroles d'elle au conseil; estime M. Necker, 328. — Se retirera à Saint-Cyr pendant la tenue des États généraux, 331. — Vient souper à Paris chez la princesse de Lamballe, 338. — Est, dit-on, enceinte, 338. — Désavoue une démarche faite en son nom auprès de M. de Machault, 344. — Est applaudie par le tiers état, 351. — Question embarrassante qu'elle pose à M. Necker, 352. — Un curé de campagne à la cour la veille des États généraux, 355. — Assiste à la mort de son fils; mot touchant de l'enfant royal mourant, 361. — Ne se montre point; est, dit-on, à Saint-Cyr, 372. — On craint pour elle l'effervescence populaire, 373. — On lui sait gré d'avoir écarté les Polignac et l'abbé de Vermond, 374. — Fait demander deux fois par jour des nouvelles de M. Necker, 380. — Une motion du Palais-Royal demande qu'elle demeure à Saint-Cyr: le Roi et la Reine font le sacrifice de leur vaisselle, vivant bourgeoisement ensemble avec une seule maison et une seule table, 387. — Son retour à Paris après le 6 octobre, 390. — Un préjugé enraciné dans le peuple la fait considérer comme le chef du parti aristocratique, 391. — Sa contenance héroïque et sa fière réponse au 6 octobre, 406. — Extrait, qui la concerne, du poème satirique contre M. de Lameth; les *Annonciades*, 407. — Haut personnage suspecté d'avoir été vu, le 6 octobre, déguisé en femme, dans la chambre de la Reine, parmi ceux qui voulaient l'assassiner, 412. — Est indisposée des suites du 6 octobre, 413. — Sa santé se rétablit, 417. — A perdu au jeu, le 7 août 1781, deux millions contre le duc d'Orléans, 419. — Regain de popularité, 420. — Insultes de Camille Desmoulins contre elle, 421. — Va au *Te Deum* avec le Roi et le Dauphin, va visiter avec eux les Enfants trouvés, 423. — Bruit de la demande de sa répudiation par la société de la Révolution, 429. — Se plaint que ses intentions soient méconnues, et ses efforts inutiles; serait favorable au retour de M. de Calonne, 434. — Motions contre elle au Palais-Royal, à la suite de la publication du *Livre rouge*, 438. — Est inquiète de l'effervescence populaire, 440. — Lit les *Actes des Apôtres*, 442. — Les égards que lui témoigne M. de la Fayette le rendent suspect, 445. — On ne crie plus *Vive la Reine!* 454. — Chasse un valet insolent, mais lui fait quatre cents livres de pension, 454. — Voit Mirabeau à Saint-Cloud, 457. — Impopularité croissante, 459. — — Sa réponse à un fédéré qui la complimente sur son courage, 461. — Répond qu'elle a oublié à une députation du Chatelet qui vient l'interroger sur le 6 octobre, 461. — Sollicite le Roi pour les imprimeurs de Paris, 468. — Se délecte des *Actes des Apôtres*, 468. — Fait travailler M. de Saint-Priest au rétablissement de la maison du Roi, 469. — Dirige à Saint-Cloud tout le mouvement de la réaction, 470. — Apprend à monter à cheval pour fuir avec le Dauphin, 473. — Le peuple lui attribue la répugnance du Roi à venir à Paris, 473. — Excite et aigrit le Roi, 474. — Accusée d'être l'instigatrice d'un projet d'enlèvement du Roi, 476. — Accusée d'apprendre à son fils la haine de la Révolution, 476. — Engage le Roi à passer tout l'hiver à Saint-Cloud; voudrait qu'il s'éloignât davantage de la capitale, 477. — Est très-mécontente du décret qui innocente le duc d'Orléans, 477. — Fait la malade pour ne pas revenir à Paris, 480. — Le Roi lui reproche l'affaire de Nancy, 480. — Intrigue auprès du Roi pour l'empêcher de quitter Saint-Cloud, 480. — Est de plus en plus impopulaire; il est question de lui enlever le Dauphin, 480. — Mot qu'on lui prête au président de Rosambo, 481. — Les contre-révolutionnaires crient : *Vive la Reine!* 481. — La cour, malgré

ses efforts, ne retournera pas à Saint-Cloud, 482. — Article ridicule de Camille Desmoulins sur elle, 483. — Propos scandaleux qu'on lui prête au sujet de ses amants, 483. — Est insultée, 483. — Son sang-froid et son énergie, 484. — Le Roi surprend chez elle un conciliabule nocturne, 485. — Feint une grossesse, 485. — Ne compte plus sur le Roi, 486. — N'a jamais été patriote, 487. — Son mot au Roi sur le duc d'Orléans, 487. — Plan de contre-révolution qui lui est attribué, 487. — Ses efforts pour obtenir la popularité, 488. — Doit faire un voyage dans le Brabant, accompagnée de M. de Ségur, 491. — A une conférence nocturne avec trois princes allemands, 491. — Billet qu'elle trouve sous sa serviette, 492. — On lui attribue le dessein de s'enfuir avec le Dauphin, 492. — Supplie en vain le Roi de ne pas sanctionner le décret sur le clergé, 494. — Léopold lui écrit de renoncer à toute idée de contre-révolution tant que le Roi existera, 494. — Jette de la poudre aux yeux du Roi; influence de M. de la Fayette sur elle, 494. — Les aristocrates se plaignent d'elle, 494. — Est l'otage qui répond de l'Autriche, 496. — Plus de trois mille gentilshommes veillent autour d'elle et du Roi, 496. — Lettre apocryphe, en style paysan, qu'on prétend avoir été adressée par elle au comte d'Artois, 497. — Sa prétendue conversion aux idées révolutionnaires, 500. — Bruit de son projet d'évasion, déguisée en jockey, 502. — Cherche à détourner Mesdames, tantes du Roi, de partir, 507. — Va voir *Madame* au Luxembourg et a avec elle un entretien de deux heures, 508. — Cherche à faire passer, dit-on, pour le Dauphin enlevé par Mesdames, le fils de M. de Saint-Sauveur, 508. — Est insultée par le peuple, 510. — Semble caresser les Jacobins, 512. — Mot qui lui est attribué sur la maladie du Roi, 514. — Le Roi ne couche pas avec elle, 514. — Dîne habituellement avec Madame Elisabeth; est très-froide avec *Madame*, 514. — Est fort sensible au décret qui exclut les reines de la régence, 515. — Envoie prendre des nouvelles de Mirabeau malade, 518. — Part qu'elle a au choix des généraux acceptés par le Roi, 520. — Le peuple s'oppose à son départ pour Saint-Cloud, 520. — Porte depuis quelques jours un ruban incarnat; forcée de rentrer aux Tuileries, se trouve mal; éloigne de son service plusieurs femmes suspectes, 521. — Est applaudie par le peuple, 523. — Montre des sentiments très-populaires, 524. — Est devenue très-circonspecte dans sa conduite, 526. — Son courage héroïque; porte un poignard sur elle, 526. — S'est attachée, dit-on, sincèrement à la Révolution, 526. — A ses espions particuliers; ôte sa pratique à Gerdret, son marchand de dentelles, pour son exaltation, 527. — A eu, dit-on, une entrevue avec MM. Barnave et Lameth, 529. — Sort de temps en temps avec le Dauphin, 529. — Voit habituellement Rivarol, 531. — Lui procure des entrevues avec le Roi, 531. — Bruit de sa paix avec les Jacobins, et de son intention d'engager Léopold à ne pas se mêler de nos affaires, 533. — Son départ furtif le 20 juin, 534. — Détails sur son déguisement, 534. — Est arrêtée, 534. — Douloureux spectacle de son retour, 535. — Les aristocrates et les princes lui sont hostiles, 541. — Fait agir, pour parer leurs coups, le baron de Breteuil auprès de Léopold, 541. — Est résignée à la Constitution; propos qui lui est attribué au sujet des princes ses frères, 542. — Est d'accord avec les chefs de l'Assemblée, et non avec les frères du Roi, 546. — Est en butte à l'hostilité des réactionnaires, 547. — Est applaudie, 549. — Les aristocrates ne portent plus les portraits du Roi et de la Reine, 549. — Paraît de bonne foi dans sa résignation au nouvel ordre de choses, 550. — Cherche sincèrement à retenir l'Empereur, 552. — Ne voudrait pas avoir d'obligation aux princes, 553. — Est opposée à

l'émigration, 555. — Refuse de se sauver de nouveau, 555. — N'a pas cessé d'engager son frère à ne pas armer contre nous, 557. — Son conseil est composé de partisans du système anglais des deux chambres, 557. — Les aristocrates l'accusent d'avoir trahi la noblesse, 557. — On la dit enceinte du jour de l'acceptation de la Constitution, 557. — Activité de sa correspondance conciliatrice avec les princes, 558. — Voudrait remplacer auprès d'eux M. de Calonne par M. de Breteuil, 558. — Est mécontente de l'élection de Pétion, 562. — A solennellement annoncé qu'elle n'abandonnerait point le Roi, 566. — Paraît avoir adopté un nouveau plan depuis Varennes; son aménité; s'habille et se pare comme dans l'ancien régime, 566. — Il n'y a pas de doute qu'elle ne soit l'âme de plans majeurs concertés depuis longtemps, 567. — Défend de recevoir pour son compte les journaux aristocratiques, 568. — Ne demande qu'à ajouter à la Constitution une Chambre haute et dévouée, 569. — Est applaudie à l'Opéra, 569. — On la dit dévouée à la Constitution, 570. — A une correspondance animée avec son frère; a même écrit au Roi de Prusse; jouera le plus grand rôle dans les événements de notre histoire, 571. — Nouveaux soupçons sur ses intentions; madame de Champcenets lui sert d'intermédiaire avec madame de Polignac, 574. — Ses ennemis cherchent à provoquer la révision du procès du collier, 575. — N'est pas inviolable comme le Roi, 575. — N'est pas coupable, 575. — Déclare qu'elle emploierait pour notre intérêt tout son crédit sur son frère, 576. — Triumvirat femelle qui conduit toutes les opérations du ministère, la Reine, la princesse de Lamballe, madame de Stael, 577. — La Reine a pris le département des affaires étrangères, 577. — Ses motifs de haine contre les Lameth, 580. — Le Dauphin veut être armé chevalier, et la proclame la dame de ses pensées, 583. — Coup que lui porte la mort de son frère Léopold, 584. — Les Jacobins veulent la dénoncer, 584. — Tente une dernière démarche pacifique auprès de l'Empereur son neveu, 591. — Dumouriez lui dit qu'elle tient dans ses mains la paix ou la guerre, 593. — Est aimée de tous ceux qui l'approchent, 596. — Projet jacobin de la renvoyer en Allemagne avec une pension, 601. — Son courage et sa fierté au 20 juin; a crié : *Vive la nation!* 604. — Ne cesse de correspondre avec son neveu pour éviter la continuation de la guerre, 606. — Est, dit-on, déterminée à respecter la Constitution, 605, 608. — Est appelée *Madame Veto* par des femmes du peuple, 608. — Bruit de son évasion avec le Prince royal, 609. — Est d'accord avec l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas avec laquelle négocie la Fayette, 611. — A présenté le Dauphin aux Suisses, 615. — Est insultée sur la route du Temple, 616. — Prétendue lettre de la Fayette trouvée dans son tiroir, 617. — Désolation de la Reine quand on lui enlève madame de Lamballe et madame de Tourzel; scène d'adieux et de larmes, 618. — Est chargée par la déposition de M. d'Affry, 619. — Ne peut échapper au supplice; devait donner l'ordre de tirer sur les députés, 619. — Est toujours fière, 620. — Le peuple désire son jugement, 620. — Est, dit-on, impliquée dans les aveux d'un fabricateur de faux assignats, 620. — N'a qu'une femme pour elle, Madame Élisabeth et sa fille, 622. — Compte le linge sale pour la blanchisseuse, 622. — Détails sur sa vie au Temple, 622. — Elle n'est pas hors la loi, mais elle est moins coupable que Louis; elle n'était pas d'accord avec ses beaux-frères, 626. — Est très-méchante, selon le rapport d'un commissaire du Temple; on lui a enlevé le Dauphin, 627. — Repousse, dit-on, avec indignation, comme contraire à la dignité et à la décence, la demande de Louis XVI d'être seul avec elle, 630.

Marie-Christine (l'archiduchesse), femme du prince Albert de Saxe-

Teschen, sœur de Marie-Antoinette. La Reine charge M. de Vérac d'une commission pour elle, I, 540.

Marie-Thérèse (l'impératrice). Bruit de sa mort heureusement démenti, I, 65. — L'électeur palatin s'accommode avec elle, 133. — Écrit au Roi pour obtenir la permission pour Marie-Antoinette d'allaiter son enfant, 171. — Ses lettres et leurs réponses passent par l'abbé de Vermond, 182. — Sur ses instances, le Roi de Prusse consent, dit-on, à reprendre les négociations pacifiques à Glatz, 197. — Fait offrir au Roi de Prusse la restitution des pays bavarois contre la renonciation à son pacte de famille, 215. — Envoie, dit-on, à Marie-Antoinette et à son futur enfant des présents estimés trois millions, 245. — On fait courir le bruit de son arrivée *incognito* à Versailles, 247. — Il est démenti, 248. — Un courrier apporte à Versailles la nouvelle de sa mort, 343. — Avait chargé le prince Louis de Rohan de lui rendre compte de la conduite de la Reine, 39.

Marigny (le marquis de), frère de madame de Pompadour. Est à toute extrémité, I, 105. — Sa séparation d'avec sa femme lui permet de se livrer à son goût pour les filles, 179. — La marquise de Marigny accompagne, déguisée en abbé, le cardinal de Rohan, 229. — Perd son procès; au lieu de cent vingt mille livres de rente, n'en aura que douze mille, 472.

Marigny (M. de), chef d'escadre. Va assister, comme commissaire, au désarmement de Portsmouth, II, 195.

Marmora (le comte de la), commandant des troupes piémontaises à Genève. Punition rigoureuse infligée par lui à un magistrat pour avoir offensé un de ses officiers, I, 511-512.

Maroc (le Roi de). Son neveu et ambassadeur est attendu à Paris, I, 125. — Son ambassadeur propose un traité d'amitié et de commerce, 141. — A attaqué de nouveau les possessions espagnoles, 237.

Marsan (princesse de). Reprendra, dit-on, les fonctions de gouvernante des enfants de France, I, 509. — Se cotise avec le prince de Soubise pour payer les petits créanciers de M. de Guémenée, 513. — Sacrifie sa fortune pour payer les dettes de son neveu, 552. — Demande que le cardinal de Rohan soit jugé dans les formes, 585. — Madame Élisabeth la félicite du gain du procès de Lorient, 593. — Fait des démarches auprès du Parlement en faveur du cardinal de Rohan, 615. — Sa vie est en danger, 617. — A ému la clémence du Roi au sujet du cardinal, II, 3. — Son mot sur le départ du cardinal de Rohan, 48.

Marsan (prince de). Sa mort; laisse vacant le gouvernement de Provence, I, 479.

Marsollier (M.). Met en vers la scène de Chamfort et de son curé, I, 385.

Martanges (M. de), lieutenant général. Est chargé d'aller négocier le retour des princes, II, 389.

Martineau (M.), avocat de M. le Maître. Son énergie, II, 5. — Plaide habilement l'affaire le Maître, 7.

Martinière (M. de la), procureur-syndic. Dénonce au Châtelet les faits des 5 et 6 octobre, II, 496.

Mathan (le marquis de). Remplacera, dit-on, M. de Visé comme lieutenant colonel des gardes françaises, I, 536.

Matignon (mademoiselle de), petite-fille de M. de Breteuil. Son mariage projeté avec M. Armand de Polignac, I, 555. — Épousera le fils du duc de Montmorency, 556. — On parle de nouveau de son mariage avec M. de Polignac, 607. — Son mariage avec M. de Montmorency est décidé, II, 26. — Le Roi lui destine un diamant de trois cent mille livres pour présent de noces, II, 249.

Matignon (madame de). L'évêque de Pamiers était son amant en titre, II, 117.

Maubuisson (l'abbesse de). Est exilée, II, 32.

Maupeou (M. de), chancelier de France. Refuse de se démettre; veut mourir chancelier, I, 211. — Son exil est levé, 213. — A tué l'alliance et la solidarité des Parlements entre eux, 214. — A été invité, malgré l'opposition de M. de Miromesnil, à assister aux couches de la Reine, 247. — Intrigues qui empêchent son retour à la cour, 249. — Causes de la haine que lui porte Marie-Antoinette, 249. — Son exil est adouci, 292. — Le Roi menace de le faire revenir, 391. — M. Necker a combattu les Parlements plus adroitement que lui, 427. — L'exemple donné par lui sera tôt ou tard funeste aux Parlements, II, 192. — Refuse de nouveau à M. de Montmorin sa démission de chancelier, 221. — Est consulté sur les moyens de résister aux Parlements ligués, 236. — Son mot fameux lors de sa disgrâce, 237. — Se refuse à toute démission de son titre de chancelier, 251. — Son mot expressif à ce sujet, 251. — M. de Lamoignon fait la même faute que lui en 1771; faux bruit de son rappel, 261. — Est à l'agonie, 282.

Maupeou (le marquis de), fils du chancelier. Président, puis colonel du régiment de Bourgogne-cavalerie; amant de mademoiselle Contat, I, 306.

Maurepas (M. de). Se porte bien; dans un moment critique, désigne au Roi pour successeurs le cardinal de Bernis ou le duc d'Aiguillon, I, 13. — Demande à M. de Nivernais de partager sa charge de Mentor, 16. — A eu un accès de goutte, 34. — M. Necker lui fait agréer son plan financier, 39. — Son mot à M. de Lauzun, impertinent pour la Reine, 40. — A une altercation avec M. de Sartine, 44. — Se rapatrie avec M. de Saint-Germain, 46. — Crédit auprès de lui de M. Necker, 46. — Assiste à une audience du Roi donnée au ministre d'Angleterre, 48. — Reçoit la visite de Joseph II, 50. — Est à la campagne, 63. — Songe, dit-on, à se retirer, 64. — Voudrait se faire remplacer par le cardinal de Bernis, 64. — Veut avoir un cardinal dans sa famille, 66. — Est engoué de M. Necker, 69. — M. Pellissery fait un pamphlet contre lui, 69. — Lord Stormont lui demande une audience, 77. — A une altercation avec lui, 78. — A une confiance extrême en Necker, 89. — Son mot à M. de Guibert, 102. — On parle de sa retraite, 103. — Ne souffrira jamais le retour du duc de Choiseul aux affaires, 105. — Conseille au Roi d'introduire au conseil M. de Brienne, archevêque de Toulouse, 106. — Prévoit la nécessité de sa retraite, 107. — M. de Pezay est son favori, 110. — Est du fameux souper de madame Necker, 114. — Histoire de ses rapports avec M. de Pezay, 124-125. — Comment et pourquoi il obtient le rappel de M. d'Ossun, 131. — Le Roi l'entend critiquer flegmatiquement, 136. — Fortifie égoïstement le goût du Roi pour la paix, 137. — Le prince Louis de Rohan fait ses délices et ceux de sa femme, 138. — Dit à tout : Je ne me mêle pas de cela, 141. — Couplet malin sur lui, à l'occasion de la mort de la Reine, 143. — A disposé de tous les bénéfices ecclésiastiques de la dernière promotion, 145. — Se plaint de l'absence du prince Louis de Rohan, 146. — Le prince de Condé se plaint à lui de l'insolence du comte d'Artois vis-à-vis de la duchesse de Bourbon, 147. — Découvre que M. Necker est associé à la cabale qui veut le renverser, 150. — Ses amis inculpent Necker, 150. — Orage contre lui, 151. — Recevra certain billet doux qui l'enverra à la campagne, 152. — Découvre l'intrigue de M. d'Ossun et de Malesherbes et leurs conférences secrètes, 155. — Trouve moyen de les rendre suspects au Roi, 156. — Défend M. Necker auprès du Roi, tout en le détestant, 156. — Se retourne en vain pour le maintien de la paix, 157. — Sa courtisanerie vis-à-vis de M. de Vergennes complimenté par le Roi, 157. — N'est pas épargné devant le Roi, 159. — Reçoit ses courriers et les ministres à Pont-

chartrain, 169. — Est toujours bien reçu du Roi, 174. — Retourne à sa terre, 177. — M. de Sartine convoite sa place, 179. — On lui apporte deux lettres écrites par l'abbé de Vermond à Marie-Thérèse, 182. — Conseille de les montrer au Roi, 182. — Montre de l'humeur de l'affaire de *la Belle-Poule*, 185. — Voudrait beaucoup le maintien de la paix, 186. — On l'écoute, sauf à faire le contraire de ce qu'il propose, 206. — Assiste, au fond de la loge de M. Amelot, à la froide réception faite au duc de Chartres à l'Opéra, 222. — Sa malicieuse réponse à madame de Maurepas à ce sujet, 222. — S'oppose à l'intolérance de la Faculté de médecine de Paris, 222. — Reçoit les compliments de la cour sur la victoire du comte d'Estaing, 224. — Embarras que lui donnent les dissensions entre les officiers de la flotte, 225. — Fait retenir par M. d'Aranda la déclaration d'accession de l'Espagne, pour mieux leurrer l'Angleterre, 227. — M. de Lauraguais lui écrit pour se plaindre et se moquer de M. Necker, 229. — Le duc d'Aiguillon fait de nouveau agir auprès de lui et du Roi, 234. — Partisan de la paix, ne voudrait au moins la guerre que sur mer, 235. — Refuse de parler au Roi contre M. Necker, 235. — A la goutte ; le Roi vient le consulter et lui rendre compte du conseil, 237. — Approuve la fermeté du Roi à défendre M. de Sartine contre la cabale, 240. — Est remis de sa dernière attaque de goutte, 241. — Déguisé en *Cupidon* à une fête donnée à la Reine, 246. — Soutient la prétention de M. de Maupeou d'assister aux couches de la Reine, 247. — Le garde des sceaux intrigue auprès de lui pour empêcher que le chancelier assiste aux couches de la Reine ; il se prête à ses vues, 249. — Il contient l'initiative de M. de Sartine, 250. — A derechef la goutte, 251. — Le duc d'Aiguillon obtient par M. et madame de Maurepas la permission de revenir à la cour, 252. — M. Necker conserve son crédit auprès de lui, 256. — L'archevêque de Paris se plaint à lui des plaisanteries des courtisans, 261. — Instructions au duc de la Vauguyon, en vue de la neutralité hollandaise, 264. — Opinion de M. d'Almodovar à un dîner chez M. de Maurepas sur l'état de l'Angleterre, 272. — A confiance en M. Necker; lui sert de médiateur dans sa querelle avec M. de Sartine, 272. — Le Parlement s'agite auprès de lui pour le faire intervenir dans sa querelle avec le garde des sceaux, à l'occasion des libraires, 274. — Le prince de Condé vient l'engager à prier le Roi de ne donner aucune suite à l'affaire de son duel avec le marquis d'Agoult, 301. — Est fort embarrassé dans le conflit entre M. de Sartine et M. Necker; penche pour le premier, 308. — Reçoit un libelle contre M. Necker, 313. — Grand tapage entre MM. de Maurepas et de Montbarrey, 318. — Madame de Maurepas les raccommode, 318. — L'état de sa santé donne à craindre pour ses jours, 319. — Le Roi assiste à une conférence chez M. de Maurepas, dont le résultat est la disgrâce de M. de Sartine, 321. — Détails sur cette scène, 322. — N'est plus l'ami de M. Necker; sauve M. de Montbarrey de la révolution ministérielle, 322. — M. de Montbarrey ne sera jamais disgracié de son vivant; va mieux que jamais, 324. — Est hors de danger, 326. — Regrette M. de Sartine, 327. — A eu de la peine à empêcher la disgrâce de M. de Montbarrey, 327. — Vient à Versailles, 330. — Le Roi lui arrange lui-même un appartement plus commode ; le Roi fait frapper une médaille en son honneur, 332. — Son dialogue avec M. Necker sur les réformes dans la maison du Roi, 333. — Ne lui pardonne pas l'élévation de M. de Castries, 333. — Est décidément l'adversaire de M. Necker, 335. — M. de Castries lui fait une cour assidue, 335. — Réponse mordante à M. Necker qu'on lui attribue, 337. — Fait partie du co-

mité secret, présidé par le Roi, qui doit s'occuper de la réalisation des plans de M. Necker, 338. — Scène et dialogue entre lui et M. Necker, au sujet d'un propos tenu par M. Dufresne, 341. — Est de fait, sinon de titre, premier ministre, 342. — Ne jouira pas longtemps de ce triomphe de son ambition et de celle de sa femme, 342. — A toujours un peu de fièvre, 345. — M. Necker abandonne son parti, 348. — N'aime pas les nouveaux visages; veut se retirer; le Roi exige qu'il reste, 351. — Appelle M. de la Vauguyon; échoue à le faire entrer dans le ministère, 353. — Participe à la leçon donnée par M. Necker à M. de Sainte-Foy, 383. — Oblige le Roi de choisir entre M. Necker et lui, 397. — La Reine lui reproche la retraite de M. Necker, 399. — Reçoit une singulière lettre qui ne lui était pas destinée; en rit beaucoup, 411. — A eu un entretien particulier avec l'Empereur, 422. — S'amuse aux dépens de deux Champenois qui tirent sur lui une lettre de change; la plaisanterie finit par la Bastille, 430. — Dîne à la Redoute chinoise et va au spectacle de la Foire, 431. — Le Roi se plaint à lui qu'on abuse du prétexte du vent, 432. — Sa mort, 448. — Son dernier mot à M. Amelot, 448. — Son oncle continue de gouverner, 505. — Son piége à M. de Pezay, qui correspondait secrètement avec le Roi sous son ministère, 563-564. — Depuis sa mort, le cardinal de Rohan visait aux bonnes grâces de la Reine, 600. — Sa déesse l'Insouciance; couplets malins à cette occasion, II, 34-35. — M. de Vergennes occupe son appartement, 104. — A rempli le Roi de préventions contre M. Necker, 134. — A fait tout le mal dont la France souffre, 170.

Maurepas (madame de), femme du précédent. Son frère, le duc de la Vrillière, lui laisse ses biens, I, 28. — Distique malin que lui improvise son mari au sujet du duc de Chartres, 222. — Déguisée en *Vénus* à une fête donnée à la Reine, 246. — Gouverne après son mari, 505. — Conserve son crédit sur le Roi, 517.

Maury (abbé). Son oraison funèbre du duc d'Orléans déplaît à la famille; le duc d'Orléans obtient qu'elle ne sera pas imprimée, II, 17. — Le duc d'Orléans lui donne des marques de son mécontentement; il se retire dans son abbaye, 19. — Travaille avec M. de Lamoignon à la révision du Code, 232. — Promoteur d'un plan de réforme de l'Université de Paris, 244. — Bruit de son élection à Péronne, 347. — Prétendue lettre de lui au *Journal de Paris;* elle est attribuée à *Monsieur*, 357. — Esquisse de sa vie et de son caractère, 358. — Est entouré et hué dans la galerie de Versailles, 368. — Est arrêté à Péronne, 377. — Mensonge de sa tête mise à prix, 397. — Orateur des assemblées secrètes du Luxembourg, 408. — Est suspect de complicité avec Favras, 414. — Propos réactionnaire qui lui est prêté, 415. — Sa querelle avec le duc d'Aiguillon, 416. — Montre le poing à la gauche de l'Assemblée, 417. — Est réactionnaire, 418. — Epigramme sur sa discussion avec Mirabeau, à propos de l'affaire de Marseille, 419. — Désapprouve les concessions du Roi, 422. — Son mot à M. Necker sur la démarche du Roi à l'Assemblée, 424. — Mot qui lui est dit par un cocher, 428. — Déclame contre M. Necker; est rappelé à l'ordre, 433. — Mot que lui dit M. Fréteau sur la banqueroute, 436. — Prêche la Cène devant le Roi, 438. — Veut faire signer une protestation au Roi, 439. — Est consigné, dit-on, par le Roi à l'entrée de ses appartements, 440. — Mot d'un homme du peuple, 442. — Montre son c.. au peuple, 447. — Un homme qui l'a insulté est condamné à deux mois de prison, 447. — S'éloigne pour trois mois; conjectures à cet égard, 450. — Agent d'un complot d'enlèvement du Roi, 476. — Montre sa satisfaction des événements favorables à

la contre-révolution, 502. — Était déguisé, dit-on, à l'échauffourée des Tuileries, 510. — Désapprouve la bulle du Pape, 517. — Préside un conciliabule d'évêques, 519. — Sa stérile érudition, 525. — Demande que la garde nationale protége les délibérations de l'Assemblée, 529.

Maury (abbé, du grand conseil. Refuse de se charger de négocier auprès de M. de Maupeou sa démission, II, 251.

Maximilien (archiduc). Va recevoir la prêtrise, I, 303. — Aura, dit-on, le trône de Pologne, 451.

Maydieu (M. de), procureur général au Parlement de Grenoble. Sa querelle avec le Parlement, I, 55. — *Monsieur* prend malencontreusement son parti, 86. — Son déplacement est nécessaire, 97. — Sollicite le garde des sceaux de sévir contre le Parlement de Grenoble, 144. — Le Parlement de Grenoble persiste à le tourmenter, 179. — Le garde des sceaux fléchit dans son affaire, 359.

Mazade (M. de), trésorier général des États du Languedoc. Sa mort, I, 29.

Mazarin (la duchesse de). Se fait faire un enfant par son mari pour faire pièce à sa fille, la duchesse de Villequier, I, 239. — Est à la mort; a vécu double, 367. — Est victime de sa coquetterie, 378. — Sera regrettée de M. Radix de Sainte-Foy, 378. — Congédie le curé de sa paroisse; singulière oraison funèbre qui lui est faite, 382.

Mecklembourg (le prince de), beau-frère du Roi d'Angleterre. Va être envoyé en Amérique avec des renforts, I, 280.

Ménars (la marquise de), épouse séparée du marquis de Marigny, frère de madame de Pompadour. A soixante mille livres de pension; a un logement magnifique à l'Abbaye-aux-Bois; c'est son intime liaison avec le cardinal de Rohan qui a motivé la séparation, I, 179. — Est fort aimable et fort jolie; fille naturelle de Louis XV, 179. — Accompagne, déguisée en abbé, le cardinal de Rohan, 229. — Ne garde plus de ménagements depuis sa séparation, 229.

Menou (M. de). Les contre-révolutionnaires se débarrasseront de lui, II, 487.

Mercy-Argenteau (le comte de), ambassadeur d'Autriche à Paris. Bruit de sa retraite et de son mariage avec mademoiselle Rosalie, I, 45. — La Reine va souvent *incognito* souper avec l'Empereur et lui, 49. — Les princes du sang se font écrire chez lui, 50. — Assiste à une entrevue touchante du Roi et de la Reine, 140. — Fait part à la Reine d'un succès des troupes impériales, 214. — Fait interdire à Paris le *Courrier de l'Europe*, 219. — Notifie à la cour le décès du prince Charles, 311. — Voit fréquemment le comte de Stahremberg, 541. — Reçoit les ambassadeurs de Hollande, 588. — Le traité entre l'Empereur et les Hollandais est signé chez lui, 595. — Fait circuler une lettre imprimée dans laquelle il nie que la France ait fourni de l'argent à l'Empereur, II, 303. — Est absent de Paris, 539. — Est ici; a eu une conférence de deux heures avec le garde des sceaux, 566. — A eu à Bruxelles des conférences avec Breteuil, 566.

Merlin (de Thionville). Est maltraité par un garde national, II, 611. — Son amendement à une motion de Buzot, 633.

Mesdames (tantes du roi Louis XVI). Protégent les filles naturelles de Louis XV, I, 17. — La vicomtesse de Bernis les amuse par ses histoires d'Italie, 180. — Vont aux eaux de Vichy, 561. — Frais considérables de leur voyage à Vichy; mot touchant du Roi à ce sujet, 567. — Sont à leur château de Bellevue, 606. — Habiteront la Muette, II, 16. — L'archiduc Ferdinand leur fait une impolitesse, 48. — Reçoivent la Reine à Bellevue, 266. — Bruit d'une dispute entre elles et la Reine, 297. — Reçoivent à leurs dîners Cazalès, Maury et le vicomte de Foucault, 440. — Dépositaires d'un *journal* des actions et paroles du Roi, 494. — Sont à la tête du parti du clergé, 504. — Veulent

partir pour Rome, 504. — Émotion causée par leur départ; projet qu'on leur prête, 505. — Bruit que fait leur départ, 507. — Le Roi et la Reine cherchent à les retenir, 507. — Doivent, dit-on, enlever le Dauphin, 507. — La duchesse d'Orléans va leur faire ses adieux, 508. Leur départ fixé, 508. — S'attendent à être arrêtés, 509. — La municipalité d'Arnay-le-Duc les laissera partir, 511. — Ont laissé beaucoup de dettes, 517. — Bruit de leur retour, 551.

Mesme (M. de). Son duel avec M. du Mesnil-Durand, I, 606.

Mesmer. Cagliostro le veut aux vœux de M. d'Espréménil, II, 19.

Mesmy (M. de), maître des requêtes. Est envoyé à Montpellier, II, 252.

Mesnil-Durand (M. du). Ses duels avec MM. de Mesme et de Barres, I, 606.

Meulan (M. de), intendant de la Rochelle. Dénoncé au Parlement, I, 92.

Meunier (M. de). Est saisi par le peuple, II, 483.

Mexique. Veut se soulever, I, 317-318.

Miaczinski (le comte), petit-neveu du roi Stanislas. Appelle sur sa situation précaire la bienveillance du Roi, II, 50. — Est toujours au Temple, d'où il continue à se plaindre des intrigues qui l'ont ruiné, 101.

Micheloi (mademoiselle), actrice. Parfois honorée des caresses du duc de Bourbon, I, 334. — Fait un enfant dont il se reconnaît le père, 337. — Le duc de Bourbon veut le légitimer, 340. — Le curé de Saint-Maur refuse son pain bénit, 410. — Se dit la belle-sœur du Roi; se dispose à faire usage d'un spécifique nouveau contre le mal de Naples, II, 86.

Michodière (M. de la). Membre de la commission chargée de préparer la convocation des États généraux, II, 318.

Millin de Grandmaison (M.). Intendant de l'armée du Midi, II, 582.

Miomandre de Sainte-Marie (M. de), garde du corps. Blessé au 6 octobre, II, 412. — A suivi la Reine au 6 octobre, 421.

Mirabeau (le comte de). Attaque la Caisse d'escompte, I, 593. — N'a pas en vain attaché le grelot contre les lettres de cachet, II, 19. — Est de retour à Paris; travaille à des réflexions sur l'agiotage, 110-111. N'épargne pas M. de Calonne dans sa brochure sur l'agiotage, 148. — Épigramme contre lui attribuée à Beaumarchais; sa réponse, 137. — On imprime, dit-on, à l'Imprimerie royale un manifeste de Linguet et de lui, 265. — Son ouvrage sur la monarchie prussienne excite un conflit entre les ministres, 280. — A grande envie d'être député aux États généraux, 291. — Est dangereusement malade, 294. — A quitté Paris à la suite de la publication de ses *Mémoires secrets*, 322. — Le Roi ordonne lui-même au procureur général de dénoncer et poursuivre l'*Histoire secrète de la cour de Berlin*, 325. — Est, dit-on, réfugié à Londres, 325. — Est à Aix en Provence; va revenir à Paris; a publié son livre pour sauver son libraire de la banqueroute, 325. — Est revenu à Paris sans espoir d'être élu, 325. — Est élu député du tiers état d'Aix aux États généraux, 338. — Pacifie la Provence; est élu par le tiers état de Marseille, 343. — Opte pour Aix; est de retour à Paris avec sa femme, 347. — Est recherché par M. Necker, 348. — Le Parlement agite la question de le décréter, 351. — On parle beaucoup d'un discours de lui à la salle des communes, 355. — Ses discours font sensation au tiers, 356. — Son discours sur les approvisionnements, 356. — A été, dit-on, tué en duel par M. d'Espréménil, 382. — Sa motion sur madame de la Mothe, 400. — A un rhumatisme à l'œil droit; a accepté, dit-on, cinquante mille écus de la Caisse d'escompte, 416. — Son discours sur l'affaire du Parlement de Rennes fait une grande sensation, 417. — Propose la censure contre l'abbé Maury, 418. — Sera gagné au parti réactionnaire, 418. — Sa

discussion avec l'abbé Maury à propos de l'affaire de Marseille; épigramme à ce sujet, 419. — Cabale contre Necker; on dit que ses talents sont vendus, 424. — Parle avec énergie sur une motion de M. de Cazalès relative au terme des opérations de l'Assemblée nationale, 425. — Caricatures contre lui, 427. — Est l'inspirateur de Barnave, 432. — Serait favorable au retour de M. de Calonne, 432. — Mot de son frère sur son prénom, 433. — L'Assemblée lui refuse la parole, 433. — Détails sur le discours qu'on l'empêche de prononcer, 434. — Sera compris dans l'information relative aux 5 et 6 octobre, 439. — Sa réponse sur ses ennemis, 439. — — Rappelle dans un discours la Saint-Barthélemy, 440. — A une correspondance secrète avec le duc d'Orléans, 442. — Est accusé de s'être mêlé déguisé aux poissardes d'octobre, 445. — Son groupe divise le parti patriote, 450. — Se rapproche de la Fayette, 452. — Bruit de sa réconciliation avec son frère, 456. — Fait des voyages clandestins à Saint-Cloud, 457. — A perdu la confiance du parti patriote, 464. — On est indigné de sa dénonciation à l'Assemblée nationale comme complice du 6 octobre, 465. — Se défendra contre le Châtelet; mandé à la barre de l'Assemblée, 466. — Sera soutenu par les patriotes contre le Châtelet, 466. — Fait la motion de licencier l'armée, 468. — Opinions diverses sur son rapport sur le pacte de famille, 470. — Les contre-révolutionnaires se débarrasseront de lui, 487. — Appelle la Fayette *Cromwell-Grandisson*, 491. — A reçu un demi-million de l'Espagne, 495. — Proteste contre un discours de Carra, 495. — Mécontent du duc d'Orléans; offre à *Monsieur* de le remplacer, 504. — Est maltraité aux Jacobins, 511. — Dîne avec la Fayette et l'abbé de Périgord, 511. — Est très-malade; émotion que cause l'appréhension de sa perte, 516. — Sa mort; on en accuse M. de Lameth; est attribuée à ses excès, 517. — Honneurs triomphaux rendus à ses restes; parallèle entre lui et le duc d'Orléans, 518. — Ne sera jamais remplacé, 518. — Sa proposition de licencier l'armée et d'en créer une nouvelle fermente de nouveau, 525. — Le comité diplomatique se sert utilement des lumières et des travaux qu'il lui a légués, 537. — Appelait Pitt « le ministre des préparatifs », 542. — Avait tracé le plan de l'évasion du Roi, 551. — Voulait être premier ministre, 551.

Mirabeau (le vicomte de). Est blessé en duel par le comte de Latour-Maubourg, II, 409. — Est mort, dit-on, d'un coup d'épée, 410. — Désapprouve les concessions du Roi, 422. — Son mot à propos des frères Agasse, 425. — Donne une lieutenance dans son régiment au fils de M. de Favras, 431. — Son mot sur le prénom de son frère, 433. — Sa réponse à son frère rappelant la Saint-Barthélemy, 440. — Est, dit-on, consigné par le Roi à sa porte, 440. — Les *Noirs* s'assemblent chez lui, 441. — Provoque les insurrections populaires, 442. — Montre le pistolet au peuple, 447. — Part pour son régiment; conjectures à cet égard, 452. — Sa réponse à son frère, qui lui reproche son ivrognerie, 457. — Se dispose à passer en Espagne, 463.

Mirepoix (la maréchale de). Déguisée en *Huronne* à une fête chez la Reine; danse avec le maréchal de Richelieu, déguisé en *Céphale*, I, 246.

Miromesnil (M. Hue de), garde des sceaux, I, 42. — Ménage la chèvre et le chou, et finit par mécontenter tout le monde; tance le Parlement par une lettre au nom du Roi, I, 62. — Se tire habilement des difficultés de sa situation, 65. — Projette beaucoup de changements dans les règlements de la librairie, 104. — Nouveaux règlements pour la librairie, 109. — Représentations des libraires, 110; de l'Université de Paris; de l'Académie française, 113. — Bruit de son remplacement par M. de Malesherbes, 117. — Sus-

pend l'exécution des nouveaux règlements, 119. — Est méprisé de tous les partis, 134. — Sa circulaire sur les présidiaux le compromet encore davantage, 136. — Sa réponse dilatoire et embarrassée aux remontrances du Parlement, 138-139. — A abandonné l'édit des présidiaux, 141. — Le lieutenant de police lui refuse d'interdire le *Journal* de Linguet sans un ordre du Roi, 141. — M. de Maydieu le sollicite de sévir contre le Parlement de Grenoble, 144. — Continue à tracasser le grand conseil, 179. — Le Parlement de Grenoble persiste malgré lui à taquiner M. de Maydieu, 180. — Perd son latin à rétablir l'union du Parlement de Grenoble, 210. — Ses amis pressentent M. de Maupeou sur sa démission de chancelier, 211. — Tient cachées les remontrances du Parlement de Rouen, 211. — Comment se tirera-t-il de ces conflits parlementaires? 212. — Les parlementaires négocient sa disgrâce, 220. — Malgré ses efforts, M. de Maupeou est invité à assister aux couches de la Reine, 247. — Intrigue auprès de la Reine et de M. de Maurepas pour empêcher le retour de M. de Maupeou à la cour, 249. — Fait sa paix avec le Parlement de Rouen, 253. — Les parlementaires continuent de cabaler pour lui faire ôter les sceaux, 265. — Est de nouveau brouillé avec le Parlement de Paris, 274. — Donne l'ordre à M. Baudouin, maître des requêtes, de vendre sa charge, 295. — A une altercation avec M. de Castries, 342. — Fléchit dans l'affaire de M. de Maydieu, 359. — Bruit de sa retraite, 457. — Forme un parti avec M. de Calonne, 556. — Le clergé lui envoie un mémoire pour demander la suppression de l'édition de Voltaire qui se fait à Kehl, 572. — Est malade; est détesté, II, 105. — Est remercié, 127. — M. de Lamoignon lui succède, 127.

Mitchell (M.), envoyé d'Angleterre à Berlin. Curieuse conversation avec le Roi de Prusse, à propos de la prise de Mahon, I, 283.

Monaco (le duc de). Le duc de Chartres ira se fixer quelque temps auprès de lui; il est son héritier mobilier, I, 514.

Molac (M. de). Nommé capitaine; est obligé de se battre avec le premier lieutenant, I, 579.

Moll, comédien. Cesse ses fonctions à la suite d'une querelle avec le duc de Villequier, I, 234. — Demande à M. le Noir un ordre écrit de la suspension de la représentation de la *Réduction de Paris*, que M. le Noir n'ose donner, 343. — Veut épouser mademoiselle Contat, qui veut tout être, excepté sa femme, II, 86.

Molleville (M. Bertrand de). Est remplacé par M. de Rochefort dans l'intendance de Rennes, II, 313. — Sa querelle avec M. de Narbonne, 585. — Fait partie du conseil secret du Roi, 592.

Moltke (le comte de), officier de la marine danoise. Sert comme volontaire dans l'escadre de l'amiral Keppel, I, 237. — Son mot au Roi d'Angleterre, 237.

Monaco (la princesse de). Provoque la séparation du duc et de la duchesse de Bourbon, I, 331. — Joue un rôle où elle *est jouée*, 334.

Monaco (le prince Joseph de). Son duel avec le marquis de Coigny; est blessé, II, 9. — Cause futile de la querelle, 10. — Gagne une course de chevaux à Vincennes, 239.

Monsabert (M. de), conseiller au Parlement. Est arrêté en plein Parlement, II, 253. — Est rappelé, 287.

Monsécourt (M. de). Trésorier du prince de Conti, I, 301.

Monsieur (comte de Provence), frère de Louis XVI. Mène une vie sédentaire et studieuse; son portrait, I, 25. — On le dit protecteur du parti jésuitique, 39. — Va voyager, 49. — Son habit vaut deux millions, 56. — Rencontrera l'Empereur à Toulon; affinités de leur caractère, 64. — Son départ oblige le comte d'Artois à abréger son séjour à Chanteloup, 64. — Sa querelle avec le Parlement de Grenoble, 85. — Ré-

pense de lui qui en est le motif, 86. — Fait une pension à M. de Limon, 124. — Refuse de se rendre au grand conseil pour y faire enregistrer un édit, 136. — M. de Sartine lui souffle le désir d'être grand amiral, 235, 240. — Le Roi lui fait présent d'un vaisseau corsaire pris sur les Anglais, 244. — Il fait armer à ses frais un batiment de course, 244. — A refusé, dit-on, la charge de grand amiral, 265. — On est curieux de savoir l'accueil qu'il fera à M. d'Estaing, 302. — Son opinion défavorable aux Américains, 302. — Accompagne le Roi chez M. de Maurepas le jour de la disgrace de M. de Sartine, 322. — Prépare une fête à Leurs Majestés à sa terre de Brunoy, 336. — Succès de mademoiselle Contat à cette fête, 344. — Prend part à une critique du *Compte rendu* de M. Necker, 383. — Ira occuper le palais du Luxembourg, 386. — Prédit au Roi le peu de consistance de la neutralité armée, 403. — On lui attribue une part dans la disgrâce de M. Necker, 404. — Son embonpoint excessif; a une attaque d'apoplexie, 412. — Résidera au Luxembourg, 438. — Protége le duc de la Vauguyon, 456. — Son ascendant croissant sur l'esprit du Roi, 457. — Est bien avec M. de Vergennes, 457. — Demande, dit-on, le gouvernement de Provence, 479. — A le gouvernement de Provence, qu'il exercera par lieutenant, 480. Prétendue délation de *Monsieur* au Roi contre M. Necker, 538. — Froid passager entre le Roi et lui, à l'occasion de M. Necker, 539. — Un mot de Beaumarchais contre *Monsieur* le fait mettre à Bicêtre, 544. — A été excité par M. Suard contre Beaumarchais, 546. — Tient sur les fonts de baptême le second Dauphin, duc de Normandie, 549. — C'est *Monsieur* qui a spontanément donné ses ordres à M. Suard, dans l'affaire de Beaumarchais; mot du Roi à ce propos, 550. — Aura, dit-on, le gouvernement du Languedoc, 556. — Ira rejoindre *Mesdames* à Vichy, 567. — Scène prétendue entre lui et le duc de Choiseul; cause du prétendu suicide de ce dernier, 571. — Fait notifier la mort de la Reine de Sardaigne, pour contrarier la fête offerte par le baron de Breteuil au Roi et à la Reine, 597. — Son grand deuil attriste le voyage de Fontainebleau, 603. — Un filet dont il faisait présent à la Reine avec des vers galants s'égare à Sainte-Assise, 604. — Fait don de ses biens après lui au second Dauphin, 607. — Son envoi d'un filet est une plaisanterie maligne à l'adresse du duc d'Orléans, 609. — Échange de donations et de présents entre le Roi et lui, 612. — On prétend que M. le Maître était l'instrument de ses malices, II, 2. — Demande justice au Roi contre les auteurs de ce bruit, 2. — Résidera à Paris, 17. — A gagné, dit-on, la maison de mademoiselle Guimard, mise en loterie, 41. — Vient au Luxembourg passer le temps du séjour de l'archiduc Ferdinand et de sa femme, 42. — Représente le Roi à la procession de l'octave, 51. — A gagné, dit-on, la maison de mademoiselle Guimard et lui en laisse la jouissance, 51. — Ce bruit est controuvé, 52. — Discussion entre la Reine et *Monsieur*, 54. — Encourage la sévérité du Roi dans l'affaire du cardinal de Rohan, 58. — Essuie une scène de jalousie de la part de *Madame*, 58. — Fait manœuvrer ses carabiniers à Montgeron, 73. — Le Roi dîne chez lui à Brunoy, 73. — On confisque un paquet du *Mémoire* de M. Linguet à son adresse, 98. — Les princes s'assemblent chez lui pour arrêter les vœux à présenter au Roi au nom des comités de l'assemblée des notables, 113-114. — Ses efforts pour faire tourner au profit du Roi l'assemblée des notables, 116. — Interpelle vivement M. de Calonne, 122. — Son mot sur l'indécision du Roi, 134. — Le comité assemblé chez lui adresse de vifs reproches à l'archevêque de Toulouse, 140. — Sa modération habile au Parlement, 162. — Le Roi l'appelle *monsieur*

le notable, 163. — Petite querelle avec le comte d'Artois à ce propos, 163. — Rend compte au Roi de la dernière assemblée des pairs; ses discours nobles et patriotiques, 168. — A une querelle avec le Roi à propos des finances, 171. — Va faire enregistrer l'édit du timbre et de la subvention territoriale à la cour des aides et à la chambre des comptes; est assez mal accueilli par le peuple, 173. — N'a point été exilé, 174. — *La France malade*, estampe où il fait le médecin, 183. — Obtiendra, dit-on, la conservation des carabiniers, 200. — A une querelle avec M. de Lamoignon, 245. — Se jette, dit-on, aux pieds du Roi pour en obtenir la grâce du Parlement, 257. — Sera auprès du Roi le médiateur en faveur des Parlements, 261. — Reçoit une ovation au Théâtre-Italien, 266. — On attend les réformes annoncées dans sa maison, 275. — Il est probable que les sceaux seront sous sa direction, 288. — L'archevêque de Narbonne lui coupe la parole, prétendant avoir le droit de parler avant lui, 302. — Plaide la cause du tiers état à l'assemblée des notables, 305. — Acquiert journellement de l'influence sur les résolutions de la cour, 319. — Est le patron du tiers état, 333. — Renvoie madame Gourbillon, 334. — Faiblit comme protecteur du tiers état, 344. — Est gagné, dit-on, aux adversaires du tiers état, 348. — On lui attribue une lettre prétendue de l'abbé Maury, 357. — Fera partie du conseil du Roi, 377. — Influence qu'exerce sur lui la comtesse de Balbi, 402. — Des assemblées secrètes se tiennent, dit-on, au Luxembourg; sa façon de penser est depuis longtemps fort équivoque, 408. — M. de Favras réclame sa comparution, 416. — Bruit de son entrée au conseil, 420. — Le district du Luxembourg lui demande le serment civique, 422. — Prête le serment civique, 423. — Rend le pain bénit à sa paroisse, 438. — Doit conduire *Madame* à Turin, 492. — Dépositaire d'un journal de ce que le Roi dit ou fait, 494. — Sa complexion ne lui promet pas de longs jours, 495. — Mirabeau, mécontent du duc d'Orléans, veut le remplacer par *Monsieur*, 504. Son refus, 504. — Son départ est contrarié par le peuple; est arrêté par lui au sortir de chez madame de Balbi, 508. — Est toujours très-bien avec le Roi; soupe tous les jours aux Tuileries, 514. — Est peu aimé de la garde nationale, 515. — Vit dans l'obscurité, 534. — Part de Paris et arrive à Mons, 534. — Est parti déguisé en Anglais, 537. — Part pour Namur, 537. — Bruit de son prochain retour, 551. — Sa nomination à la régence pèse au cœur du Roi, 553. — Ne serait pas éloigné de rentrer en France, 558. — Décret qui le déclare déchu de ses droits, sauf retour au délai fixé, 559. — Est déclaré déchu de ses droits à la régence, 579. — Sa correspondance est découverte, dit-on, 619.

MONTANSIER (mademoiselle). Sa querelle tragique avec le sieur de Neuville, I, 448. — Est fort protégée de la Reine, 448. — Nouvelle algarade de son associé Neuville, 470-471.

MONTBARREY (le prince de). Cherche à plaire à tout le monde, I, 8. — Se rapatrie avec M. de Saint-Germain, 24. — On cherche à le renverser, 41. — Est mal vu de la Reine; affront qu'il en reçoit, 44. — Est encore moins aimé que M. de Saint-Germain, 79. — Jouit de la plus haute faveur, 88. — Est du voyage de Choisy, 98. — Remplace M. de Saint-Germain, 101. — Aura un adjoint, 102. — Renvoie les jésuites de l'École militaire, 103. — Sera remercié, 105. — Manifeste son ministère par deux ordonnances, 107. — M. de Pezay se dit son adjoint, 110. — Paris sur son remplacement par le duc de Choiseul, 111. — Ordonnances diverses, 111. — Ce qu'il fait en faveur de la veuve du chevalier d'Assas, 112. — Donne sa première audience publique à Paris, 112. — Propose au Roi un conseil de guerre perpétuel, 114.

— Obtient, dit-on, le rétablissement de l'Ecole royale militaire sur l'ancien pied, 116. — Inconvénients de cette mesure, 117. — — Projette un code militaire; défend les coups de plat de sabre, 118. — N'a pas le cordon bleu, 126. — Compose treize nouveaux régiments, 152. — N'ira pas à Brest, 167. — Est fait ministre d'Etat, 168. — Fait tirer pour une expédition secrète cent hommes de chaque régiment établi sur les côtes, 208. — Voudrait à la fois la guerre sur terre et sur mer, 235. — Fait déclarer par le Roi qu'il n'y aura point de légion; contient l'initiative de M. de Sartine, 250. — Paraît en bonne intelligence avec M. de Sartine; pousse activement les préparatifs de guerre, 259. — A pris la manière magnifique et libérale du duc de Choiseul, 259. — Est gêné par M. Necker, 260. — Les courtisans sont jaloux des faveurs qui pleuvent sur lui et sur sa famille, 293. — Place dans la maison du comte d'Artois une dame Châtillon qui est renvoyée enceinte; on lui attribue l'enfant, 305. — On crie contre lui à propos d'un brevet de capitaine donné au frère de sa maîtresse, madame Renard, 316. — Sa querelle avec M. de Maurepas; elle est apaisée par madame de Maurepas, parente de madame de Montbarrey, 318. — M. de Maurepas lui évite de partager la disgrâce de M. de Sartine, 322. — Ne sera pas disgracié tant que M. de Maurepas existera, 324. — Plaisanteries à ce propos, 324. — Ses faiblesses pour la courtisane Renard, 327. — Rompt avec elle, 327. — Est raillé au jeu de Marly, 329. — A pris le dessus et s'est bien raffermi, 330. — Est raffermi; envoie la demoiselle Renard à Bruxelles, 333. — Est exilé du comité secret des plans de M. Necker, 338. — Anecdote sur son dernier travail avec le Roi; beau mouvement de Louis XVI, 339. — A, dit-il plaisamment, l'âge de M. de Maurepas, 342. — Insiste auprès du Roi pour une promotion d'officiers généraux, et finit par l'emporter, 346. — Sa retraite, 348-349. — Remplacera le marquis de Ségur en Franche-Comté, 349. — Quatrain contre lui, 380-381. — Aura le grand bailliage de Haguenau, 558. — Madame Gillet de Courville, une de ses anciennes maîtresses, est mise à la Bastille, 608.

Montbazon (le prince de), père du prince de Guéménée. Son fils attend chez lui l'arrangement de ses affaires, I, 311. — Est compromis dans l'affaire le Maître, 616.

Monteil (M. de). Tire sur une frégate anglaise, I, 23. — Bruit d'un succès de lui, 360. — Aide les Espagnols à prendre Pensacola, 393. — Pointe à ce sujet, 393.

Montesquieu (M. de). M. de Juigné fait peu de cas de ses ouvrages, II, 48.

Montesquiou (abbé de). Est mal reçu du baron de Breteuil, I, 568. — — Est compromis dans l'affaire le Maître, 616. — Dirige, dit-on, la conscience du Roi, II, 563.

Montesquiou (le comte de). Essaye en vain de défendre M. Le Noir à l'assemblée de Troyes, II, 340. — Est enfermé, dit-on, à l'Abbaye, 398. — Est chargé par Mirabeau d'offrir à *Monsieur* la lieutenance générale du royaume, 504. — Convient de la détresse de la France, 528.

Montesson (madame de). Son mariage avec le duc d'Orléans brouille le père et le fils, I, 100. — Tient compagnie au duc d'Orléans, retenu malade à Saint-Cloud, 249. — Le duc de Chartres consent à la voir, 358. — Jamais il n'y eut, dit-on, meilleure comédienne, 369. — Reçoit à Sainte-Assise un filet qui s'est trompé d'adresse, 604. — Est ramenée à Paris par la duchesse de Bourbon, après la mort du duc d'Orléans, 610. — Se retire au couvent de l'Assomption, 610.

Monteynard (M. de), ministre de la guerre sous Louis XV. Economise trois millions que le Roi s'approprie, I, 554.

Montholon (madame de), parente du premier président du Parlement de Rouen. Fait préparer un dîner ma-

gnifique que les députés dudit Parlement sont empêchés de manger, I, 211.

MONTHOLON (M. de), premier président du Parlement de Rouen. Est cité dans l'affaire le Maître, II, 2.

MONTIGNE (le baron de). Apporte au Roi la ratification des États-Unis sur certains articles signés ultérieurement au traité, I, 170.

MONTIGNY (M. de). Chargé de négociations avec les Mahrattes, I, 371.

MONTMORENCY (le duc). Sera maréchal de France, I, 523. — Son fils épousera, dit-on, mademoiselle de Matignon, 556. — Le mariage est conclu, II, 26. — A une immense fortune, 557.

MONTMORENCY-LAVAL (M. de), évêque de Metz. Est désigné pour le premier chapeau de cardinal, I, 300. — Est nommé grand aumônier de France, II, 44. — A le cordon bleu, 45. — Le crédit de la Reine a fait son élévation ; est l'amant de l'abbesse de Metz, de la maison de Choiseul, 46. — Accomplit toutes les promesses de son prédécesseur, 50. — Vers sur sa nomination, 51. — Convoite le chapeau, 207. — Refuse d'assister à la cour plénière, 258.

MONTMORIN (M. de). Remplacera M. d'Ossun à Madrid, I, 88. — Est agréable à M. d'Ossun, 92. — Sa nomination surprend M. de Maurepas, 131-132. — On songe à lui adjoindre M. d'Ossun à Madrid, 266. — Donne avis d'une prise estimée à vingt millions, faite par don Cordova, 307. — Sera fait duc et pair et gouverneur du Dauphin, 588. — Succède à M. de Vergennes, II, 108. — N'a point la finesse et le liant de son prédécesseur, 109. — Reprend, par ordre du Roi, leur portefeuille à M. de Calonne et au garde des sceaux, 127. — Trouve M. de Fourqueux peu disposé à succéder à M. de Calonne, 132. — N'a point adopté les idées de M. de Vergennes au sujet des affaires du Brabant, 152. — On le dit nommé gouverneur du Dauphin, 155. — Remplacera M. d'Harcourt, et sera remplacé par M. de Saint-Priest, 156. — Sa politique adroite et conciliante, 176. — Se retire, 177. — Doit succéder à M. d'Harcourt, 177. — Est d'accord avec M. de Brienne, 179. — Cherche en vain à obtenir de M. de Maupeou sa démission de chancelier, 221. — Sera, dit-on, gouverneur du Dauphin, 229. — Se croit assuré de la paix, mais nous la fait payer de notre influence dans le Levant, 231. — Permet à Didot d'imprimer l'ouvrage de Mirabeau sur la monarchie prussienne, 280. — Sera gouverneur du Dauphin, 283. — Ne gardera pas les affaires étrangères, 290. — Bruit de sa retraite, 308. — Est remplacé, dit-on, par M. de la Vauguyon, 347. — A une querelle au conseil avec M. Necker, 347. — On hésite pour le remplacer entre MM. de Saint-Priest et de la Vauguyon, 349. — Les ministres étrangers font demander par lui à l'Assemblée nationale la confirmation de leurs priviléges, 409. — Écrit à M. de Mercy une lettre ostensible sur les prétendus subsides fournis à l'Empereur, 410. — L'ambassadeur de France à Londres l'avertit d'une correspondance secrète entre Mirabeau et le duc d'Orléans, et des relations de ce dernier avec Pitt, 442. M. Necker est dans les mêmes principes que lui, 457. — Donne avis à l'Assemblée nationale de mouvements militaires du Roi de Sardaigne, 461. — Menace de dire tout, 464. — Ne survivra pas à sa disgrâce, 482. — Dément le bruit de l'envoi par le duc d'Orléans à Turin d'un émissaire pour empoisonner le comte d'Artois, 488. — Dirige le choix des généraux fait par le Roi, 520. — Prétend à la place de gouverneur du Dauphin; est protégé par Barnave et Lameth, 539. — Voit le Roi tous les jours, 574. — Sera enveloppé dans le procès de M. de Lessart, 584. — A toujours la plus grande influence sur le Roi, 610. — Bruit de sa mort, 615.

MONTPEZAT (le comte de). Sa mort, I, 550.

Moreau (M.), procureur du Roi au Châtelet. Donne un grand dîner à la Redoute chinoise, I, 433.

Morellet (l'abbé). Destructeur de l'ancienne Compagnie des Indes, il va attaquer la nouvelle, II, 199. — Combat dans le parti royaliste et y gagne dix-huit mille livres de rente, 272.

Moreton-Chabrillant (M. de). Un de ses amis envoie à *Monsieur* une boîte de fleurs de thé, I, 612.

Morfontaine (M. le Pelletier de), intendant de Soissons. Est désigné pour remplacer M. de Blois en Alsace, I, 83.

Morfontaine (M. le Pelletier de), prévôt des marchands. Fait un discours qui est un chef-d'œuvre de galimatias, II, 145.

Morin (M.), ex-procureur du Roi aux domaines. Est arrêté à Franconville, II, 395.

Mortemart (le duc de). Est au nombre des défenseurs du tiers état, II, 315.

Mothe (M. de la). Bruit de son arrestation, II, 4. — Ne revient pas de Londres, 8. — Écrit à M. Doillot qu'il pourrait disculper sa femme, 32. — Est obligé de convenir de la scène jouée à Versailles, 35. — A, dit-on, tout avoué, 36. — On fait des recherches sur sa naissance, 36. — Payera vraisemblablement pour deux, 37. — Est condamné à la marque et aux galères à perpétuité, 42. — A été, dit-on, arrêté à Naples, 71. — A cédé, dit-on, contre la liberté de sa femme et quatre mille louis, des lettres compromettantes de la Reine, 154. — Bruit de sa mort subite, 157. — A gardé, dit-on, la copie des treize lettres de la Reine, remises par lui à madame de Polignac, 161. — Lord Gordon s'est fait son protecteur; a été vu à Londres en bonne santé, 165. — Les gazettes anglaises donnent des détails sur son Mémoire, 244. — Est à Paris, 384. — Est à Paris et y entretient une courtisane, 481. — Demande au garde des sceaux la révision du procès du Collier, 571.

Mothe (madame de la). Achète à Bœhmer, sous la caution du cardinal de Rohan, un collier pour la Reine, I, 585. — Est arrêtée à Bar-sur-Aube, 585. — Est mise à la Bastille et interrogée par M. de Crosne, 585. — Calembour grivois et caricature sur son compte, 596. — Son amie, madame Gillet de Courville, est mise à la Bastille, 608. — Son mémoire lui rend le public favorable, 612. — Joue supérieurement de la harpe, 616. — Injurie mademoiselle d'Oliva, II, 24. — Est atterrée par les confrontations, 26. — Mademoiselle d'Oliva demande l'arrestation d'une de ses femmes de chambre, 29. — Son embarras en présence de Retaux de Villette, 29. — Est condamnée à être marquée et à l'Hôpital pour la vie, 42. — Sursis de six mois à l'exécution de l'arrêt; calembours sur elle, 43. — Sera, dit-on, graciée par la Reine à l'occasion de ses couches, 45. — Quatrain sur elle, 45. — Plaisanteries sur elle, 52. — Sera, dit-on, transférée dans un couvent, 57. — S'est échappée de la Salpetrière, 154. — On voit dans cette évasion un fruit du voyage de madame de Polignac et de M. de Vaudreuil en Angleterre, 154. — On vend quinze louis à Paris la traduction d'une *Histoire du Collier*, écrite sur son Mémoire; a été vue à Londres en bonne santé, 165. — Une marchande de modes est mise à la Bastille pour avoir reçu de Londres une caisse de gazes enveloppées de feuilles de son Mémoire, 221. — Les gazettes anglaises donnent des détails sur son Mémoire, 244. — Un nouveau libelle d'elle se trouve dans quelques mains, 333. — Ses disputes avec M. de Calonne, 337. — Quant aux diamants, paraît seule coupable, 400. — Est à Paris pour la révision de son procès, 481. — Est reconnue fondatrice de la Société des victimes du pouvoir arbitraire, 482. — Est enlevée de nuit par ordre de M. de la Fayette, 482. — La cour fait brûler son Mémoire, 598.

Motte-Piquet (M. de la), chef d'escadre. Sera capitaine de pavillon de

M. du Chaffault, I, 167. — M. de Genlis fulmine contre lui, 225. — — Se passerait bien du duc de Chartres et de M. de Genlis, 225. — Ne sait faire sa cour au Roi que contre les ennemis, 225. — Le public ne pardonne pas au comte de Genlis d'avoir voulu le perdre, 243. — Rentre à Brest avec dix vaisseaux capturés, mille prisonniers et le poignet écrasé par un boulet, 248. — A la goutte; commande, le jour du combat de *la Grenade*, couché sur un matelas, 275. — Sa lettre martiale à ce sujet, 275. — Remplacer M. d'Estaing, 290. — Est allé à la Martinique, 300. — Est malade à propos, 378. — Son succès sur Rodney, 394. — Offre d'aller attaquer Darles à Fortbay, 432. — Se joindra à l'escadre hollandaise, 484. — Jette feu et flamme contre don Cordova, 492. — A reçu ordre de revenir à Brest; ira rejoindre M. de Vaudreuil, 513.

Morcuy (le maréchal de). Refuse de payer quatre millions à l'architecte entrepreneur du théâtre de Bordeaux, I, 68. — Antagoniste du maréchal de Richelieu, ne réussit pas à l'écarter, 299. — Passe pour avoir les goûts de César et d'Alexandre, 317. — Se démet du gouvernement de la Guyenne, II, 47. — On appelle, à cause de lui, l'assemblée des notables la *cour des notes*, 101. — Se retire et est remplacé dans le gouvernement de Guyenne par le comte de Brienne, 157.

Mouchy (la maréchale de). Trouve beaucoup d'esprit à Madame de Provence, I, 19.

Mounier (M.). Est recherché par M. Necker, II, 348. — Annonce son retour prochain à l'Assemblée nationale, 397. — Devait rédiger le manifeste de la conspiration Maillebois, 262.

Murray (le chevalier), amiral anglais. Garde le fort de Saint-Philippe, I, 432.

Mussou, peintre. Bouffon de cour, de ville et de petites-maisons, I, 501.

Myhière (M. Chaumont de la). Candidat à la succession de M. le Noir, I, 576. — Est cité dans l'affaire le Maître, II, 2.

N.

Nanclos (M. Poupol de), administrateur des domaines. Se déclare en faillite, II, 17.

Naples (le Roi de). A reconnu, du moins, l'indépendance des États-Unis, I, 231. — A agi, en ce cas, sous l'influence de la cour de Madrid, 231. — Se concerte avec Venise, la Toscane et l'Espagne pour exercer sur le Pape une pression hostile aux Jésuites, 242. — On l'attend à Versailles en mai prochain (1787), II, 90. — Expulse les Français, 479.

Naples (la Reine de), sœur de Marie-Antoinette. Est marraine du second Dauphin, I, 549. — Est attendue à Versailles en mai prochain (1787), II, 90.

Narbonne (le comte Louis de). Madame Adélaïde demande en vain pour lui le régiment du Roi cavalerie, I, 561. — Reçoit un coup d'épée en échange d'un coup de fouet, II, 226. — Reçoit les aristocrates fugitifs à Besançon, II, 501. — Est l'amant en titre de madame de Staël, 503. — Le Roi l'envoie chercher chez madame de Staël, 509. — Est opposé au départ de *Mesdames*, 509. — Sa femme presse ce départ parce qu'il doit les accompagner; est jalouse de madame de Staël, 509. — Est nommé ministre de la guerre, 565. — Passe pour avoir du patriotisme dans le sens de M. Necker, 565. — Veut jouter de gloire avec la Fayette, 567. — Madame de Staël est ministre avec lui, 577. — Signale un vide de cinquante mille hommes dans les troupes appelées, 582. — Soupçonné de vues très-ambitieuses, 585. — A une querelle avec Bertrand de Molleville, 585. — Bruit de sa retraite, 587. — Est fait lieutenant général, 597. — Bruit de sa mort, 615.

Narbonne (madame de). Instigatrice du départ de Mesdames, II, 507.

Nassau-Saarbrück (le prince de). La concession à lui faite d'un régiment excite beaucoup de clameurs, I, 293.

Nassau-Siegen (le prince de). Obtient permission de lever un corps mari-

time et d'armer six vaisseaux, I, 251. — Revient, la queue entre les jambes, de sa malheureuse expédition de Jersey, 268. — Il vend à de jeunes gentilshommes bretons des grades qu'ils trouvent remplis par des officiers nommés par le Roi, 268. — Fâcheuse affaire si la bourse du duc de Chartres, son ami, n'apaise les plaignants, 268. — On le dit mort à Saint-Malo de la dyssenterie, 288. — Ressuscité, sera employé bientôt à une expédition en Afrique, 297. — Va servir en volontaire au siége de Gibraltar, 302. — Ne s'est pas brûlé la cervelle, 310. — A épousé la princesse Sangowska, 310. — Sa légion lui a rapporté plus de deux cent mille écus, 329. — Le chevalier de Luxembourg, en succédant à sa légion, succède à ses projets, 356. — Revient avec le comte d'Artois; est bien accueilli du Roi, 523. — Est fait grand d'Espagne par Sa Majesté Catholique, 523. — Vend le Royal-Allemand cavalerie au prince de Lambesc, et passe en Espagne, 541.

Naufrage de *la Sirène*, de *la Cérès*, I, 15.

Navarre (Madame). Admise d'abord au Temple, est séparée du Roi et de la Reine, II, 617.

Necker (M.). Emprunt de vingt-quatre millions, par loterie viagère, de la façon de M. Necker, I, 4. — Propose et fait publier des règlements pour la partie des pensions et grâces, et pour celles de la maison commensale du Roi, 5. — Engage le Roi à dire qu'il recevra volontiers tout avis utile, 6. — Il faut qu'il ait donné au Roi le secret de la pierre philosophale, 7. — Le public lui demande un nouvel emprunt par voie de loterie viagère, 10. — Clameurs contre lui, 10. — Refuse à la Reine le payement d'une ordonnance sur le Trésor royal, mais en mettant sa fortune à sa disposition, 12. — A su éblouir le Roi, 15. — Est toujours bien auprès du Roi et de M. de Maurepas, 16. — Le parti parlementaire se déclare contre lui, 16. — Refuse de doter les filles naturelles de Louis XV, 17. — Le crédit du *nouveau Colbert* en baisse, 17. — Propose au Roi un second emprunt sans le concours du Parlement, 18. — Propose au Roi d'ajouter à l'emprunt projeté une douzaine de millions, à demander par anticipation aux fermiers généraux, 20. — A besoin de temps pour donner la dernière main à un projet de refonte totale de l'administration financière, 21. — Paraît opérer d'intelligence avec M. Taboureau, 26. — Son plan de suppression des trésoriers et receveurs généraux, 39. — Intrigues et cabale contre lui, 39. — Semaine décisive pour lui, 41. — Son projet passe au conseil, mais tronqué, 41. — M. Taboureau, ne pouvant plus se supporter avec M. Necker, se retire, 45. — Son crédit auprès du Roi et de M. de Maurepas, 46. — On parle de le faire directeur général des finances; ses ennemis se multiplient, 47. — Est plus banquier qu'homme d'Etat, 48. — Attente de ses desseins financiers, 49. — Emprunte à Gênes, 51. — Continue d'être assez mal avec M. Taboureau, 62. — Attente de ses nouveaux miracles, 63. — Recule devant la guerre ou devant la critique, 65. — Veut être maître de sa partie, 69. — M. de Maurepas est engoué de lui, 69. — Bruit de sa nomination d'administrateur général des finances, 70. — Le Roi déclare sa nomination, 71. — N'est pas content d'avoir un conseil, 72. — Il en sera de lui comme de Turgot, 73. — Ne veut pas avoir de censeurs, 73. — Pourquoi il a fait supprimer les intendants des finances et du commerce, 73. — Négocie un emprunt de cent millions en Hollande, 74. — Écrit au Roi une belle lettre de remerciments et ne lui demande que d'être soutenu, 75. — Les intendants du commerce supprimés continuent leur service, regardé comme indispensable par M. Necker, 75. — Agit avec plus de prudence que ses prédécesseurs dans ses suppressions, 76. — A la même fièvre que M. Turgot et M. de Saint-Germain, 76. — Établi à l'hôtel des

finances; met la dernière main à onze édits, d'où il espère une économie de vingt-quatre millions, 76. — Ses amis promettent merveilles de ses opérations; il refuse tous les revenus de sa place, 77. — Éprouve des tracasseries et des difficultés qui l'arrêtent, 79. — M. Trudaine se retire parce que M. Necker veut seul travailler avec le Roi, 79. — Est arrêté dans ses opérations, 82. — Fait main basse sur l'administration de la loterie, 84. — Supprime les croupiers sur les fermiers généraux; trouve parmi eux madame de Canisy, 84. — Doit son élévation à M. de Pezay, 84. — Songe encore à un emprunt, 87. — L'intendant de la loterie est remis en place malgré lui, 87. — Opère très-lentement ou pas du tout, 88. — N'a reculé que pour mieux sauter, 88. — A la confiance de M. de Maurepas, 89. — Pressent quelques membres du Parlement; leur réponse, 89. — S'oppose aux voyages de la cour, 89. — A intérêt à la paix, 89. — Fait seul tapage dans son département, 90. — Pourquoi le Parlement le ménage, 90. — Fait manquer le voyage de Fontainebleau, 91. — Préfère les régies aux fermes, 91. — N'y place pas ses ennemis, 92. — Ouvre un nouvel emprunt, 92. — En dépit de lui, la Reine dépense fort à Trianon et à Choisy, 93. — Emporte du Parlement l'enregistrement de son emprunt, 93. — A tort d'attirer l'argent des étrangers, 94. — Est près de sa chute, 100. — Fait transporter ses bureaux à Fontainebleau, 100. — Bruit de son renvoi, 104. — A bien de la peine à triompher des obstacles que lui suscitent ses adversaires, 107. — Paris sur son renvoi, 111. — Provoque un arrêt du conseil d'État sur la répartition du vingtième, 111. — Sa fête séduit tout Paris, 114. — Cherche avec M. Amelot un système de réforme financière de la maison du Roi, 116. — Envoie son frère à Gênes, 116. — Rétablit les anciens fermiers des diligences et messageries, 117. — Sa fête superbe lui a rallié bien des gens, 117. — N'a encore rien fait pour justifier sa réputation, 118. — Fait un nouvel emprunt de vingt-cinq millions, 120. — Reçoit une députation des receveurs généraux, 120. — Critique du préambule de son arrêt d'emprunt; voudrait faire créer des inspecteurs du commerce, 121. — Entretien curieux avec le chevalier du Gravier, 125. — Est rassuré par le Roi sur les suites de l'opposition des Parlements à ses mesures, 126. — Est attaqué au conseil des finances et défendu par le Roi, 127. — Engage le Roi à supprimer les étrennes, 127. — Cette suppression n'augmente pas ses amis, 129. — Congé gracieux du Roi à son départ pour Paris, 132. — Son maintien semble douteux, 132. — Est mené par M. de Sartine, 132. — Le Parlement de Paris fait des remontrances contre lui, 134. — Fait une contre-lettre aux banquiers souscripteurs de la loterie de vingt-cinq millions, 135. — Fabrique la réponse du garde des sceaux aux remontrances du Parlement sur l'affaire des vingtièmes, 139. — Devra quitter sa place avant peu, 143. — Paraît avoir renoncé à ses projets de tontine, 145. — S'associe à la cabale ennemie de M. de Maurepas, 150. — Les amis de M. de Maurepas accusent M. Necker de torts divers, 150. — Sera remercié, 152. — Le Roi perd de sa confiance en lui, 156. — M. de Maurepas le déteste, mais le ménage, 156. — Propose la création de papier-monnaie; ses ennemis l'attendent aux cent millions promis par lui en cas de guerre, 157. — La confiance qu'il avait fait renaître ne dure pas longtemps, 161. — Ne durera pas longtemps, 169. — La Caisse d'escompte commencera, le 1er juillet, ses opérations de *Banque nationale*, 169. — Projette sourdement un emprunt considérable, 206. — M. de Sartine aime mieux demander huit cent mille livres qui lui manquent pour les dépenses de la marine à un financier de ses amis qu'à lui, 213. — Est effrayé des cris parlementaires contre ses opérations;

sollicite une place au conseil d'Etat, 213. — Lettre impertinente que lui écrit le comte de Lauraguais, 226. — Copie de cette lettre, 228. — M. de Lauraguais écrit contre lui à M. de Maurepas, 229. — Coup de maître de la suppression des caisses royales et de leur réunion au Trésor royal, 233. — Cabale jalousement contre M. de Sartine, 234. — Le comte de Lauraguais expie sa lettre par l'exil, 234. — Toute la haute finance cabale contre lui, 235. — Le Roi interrompt brusquement un discours de lui défavorable à M. de Sartine, 236. — Son ordre et sa sévérité ont rétabli le crédit du Roi, 238. — Le Roi le félicite de sa bonne intelligence avec M. de Sartine, en butte comme lui aux cabales, 240. — Fait supprimer huit trésoriers généraux, 241. — La Chambre des comptes s'oppose à l'édit de suppression des trésoriers généraux, 242. — Sa suppression des trésoriers généraux est approuvée des gens raisonnables; l'opposition du Parlement l'oblige de réduire son emprunt, 244. — Jouit de la plus grande faveur; veut avoir la marine marchande, 251. — Conserve son crédit auprès du Roi et de M. de Maurepas, 256. — Gêne M. de Sartine par son contrôle sur ses dépenses, 260. — Seconde le désir d'économie du Roi; a l'intention de supprimer le département des menus plaisirs, qui a coûté des sommes incroyables à Louis XV, 260. — A demandé aussi au Roi la suppression des grandes charges de sa maison, 260. — Ses vues d'économie et de réforme sur la maison commensale du Roi; abus criants, 262. — Soutient, par ses expédients, les finances de la guerre; jouit de la confiance du Roi et de M. de Maurepas, 272. — Ne s'entend pas trop avec M. de Sartine, 272. — Sa réputation, quoique mal fondée, remplit les coffres, 273. — Propose au Roi de faire contribuer les biens du clergé aux dépenses de la marine; M. de Sartine s'y oppose, 274. — S'est fait de puissants ennemis par son contrôle rigoureux des dépenses de la marine, 282. — A employé des moyens inconnus à ses prédécesseurs, 286. — Continue dans le détail ses réformes financières, 289. — Ses discussions de comptes avec M. de Sartine empêchent ce dernier de s'affermir, 290. — La Reine est mécontente de lui, 291. — Fait arrêter la distribution d'un ouvrage intitulé : *Lettres sur l'emprunt et l'impôt*, 293. — Est fort embarrassé des réclamations du comte de Paradès, 293. — Favorise les petits preneurs d'emprunts, 295. — Nouvelle brouille entre M. de Sartine et M. Necker, 308. — Le Roi seul le soutient, 308. — Ne veut pas que les capitaux français s'expatrient, 311. — Continue de commanditer la maison Girardot, Haller et Compagnie, 312. — Nouveau et quatrième libelle infâme contre lui, 313. — On l'envoie à M. de Vergennes et à M. de Maurepas, 313. — Est attaqué de tout le monde, mais soutenu par le Roi, 313. — Continue ses réformes dans la maison du Roi, 314. — On attribue à M. Cromot le dernier libelle contre lui, 316. — On arrête deux particuliers pour la diatribe publiée contre lui, 319. — Ses partisans s'inquiètent de courriers envoyés à M. Lefèvre d'Amécourt, 319. — On essaye en vain de l'envelopper dans la disgrâce de M. de Sartine, 321. — M. de Sartine se perd en voulant le perdre, 321. — Réfute une allégation fausse de M. de Sartine, 322. — M. de Vergennes, chargé du rapport sur son différend avec M. de Sartine, conclut en faveur du dernier, 323. — Propose au Roi M. de Castries comme successeur de M. de Sartine, 323. — La comptabilité de la marine est réunie à la direction des finances; M. de la Porte en rendra compte à M. Necker, 323. — Déclare au Roi qu'un emprunt de trente-six millions lui suffira pour assurer la campagne, 324. — Sauve de la faillite M. le Roy de Chaumont, 325. — Sauve en même temps son ennemi Beaumarchais, 325. — La Reine le protége, 327. — On parle de lui donner le contrôle de

la comptabilité de la police, 328. — Passe trois jours, contre son usage, sans aller à Paris, 330. — On parle de son entrée au conseil, 332. — Son dialogue avec M. de Maurepas au sujet de la réforme qui demeure à faire dans la maison du Roi, 333. — A réussi à convertir la Reine, qui le protége chaudement, 333. — Cabale ardente contre lui, 334. — M. de Maurepas est décidément son adversaire, 335. — A une première altercation avec M. de Castries; on parle de M. de Flesselles, intendant de Lyon, comme devant être son successeur, 335. — Il paraît une cinquième diatribe contre lui, 336. — Sa rigueur vis-à-vis des fermiers généraux, 336. — Réponse mordante qu'on prête à M. de Maurepas à propos de sa menace de se démettre, 337. — Liaison secrète qu'on lui attribue avec lord Stormont, 338. — Se fixe à Versailles, 338. — Obtient du Roi un comité secret composé de MM. de Maurepas, de Vergennes, d'un conseiller d'Etat et de lui, pour la réalisation de ses plans; le Roi le présidera, 338. — Scène et dialogue entre lui et M. de Maurepas, à l'occasion d'un propos de son premier commis, M. Dufresne, 341. — Reproche à M. le Noir de n'avoir pas prévenu ce désagrément, 341. — M. Boutin, trésorier de la marine, n'est pas de son choix, 342. — La cabale contre lui s'endort, 345. — Abandonne le parti Maurepas, 348. — Sa liaison secrète avec le duc de Choiseul, qui le protége auprès de la Reine, 348. — Projette le rétablissement de l'édit de Nantes, 348. — Désagrément qu'il éprouve dans la personne de ses défenseurs et amis, MM. de Saussure, 348. — Grand œuvre qu'il entreprend sous la direction de la Reine, 351. — Est plus en faveur que jamais, 358. — Autorise le Mont-de-Piété à payer cinq pour cent d'intérêt à ses bailleurs de fonds, 358. — Réussit à mener à bout l'affaire des domaines, dans laquelle ont échoué M. d'Invault et M. Turgot, 362. — Faux bruit qu'on fait courir contre lui, 363. — Son fameux *Compte rendu* au Roi, 368. — Effet produit par cette publication, 368. — Est redouté des Anglais, 373. — Son *Compte rendu* fait toujours la nouvelle du jour; réponse attribuée au comte de Lauraguais, 374. — Le duc de Richmond fait venir plusieurs ballots de son *Compte rendu*, 375. — Partisan de la paix, 377. — Deux réponses principales à son *Compte rendu*; estampe sur lui et lord North, 379. — Verte leçon qu'il donne à M. Radix de Sainte-Foy, 383. — M. Bourboulon critique son *Compte rendu*, 383. — Sera renversé par les Parlements, 387. — Le Roi a sa démission dans sa poche, 388. — Tout est raccommodé, 388. — Prépare sa réforme sur les pensions, 389. — Son Mémoire sur les administrations provinciales, 390. — Est plus en faveur que jamais; établissements dont il orne Paris, 391. — Son Mémoire sur les administrations provinciales va paraître par ordre du Roi, 394. — Détails sur ses projets, 394. — Renouvelle au Roi l'offre de sa démission, 395. — Réponse du Roi, 396. — Sa demande de l'entrée au Conseil précipite sa disgrace, 397. — La Reine et le Roi essayent en vain de le retenir, 397. — Cette retraite est considérée comme une calamité publique, 397. — Est comparé à Sully, 398. — Allusions applaudies dans la *Partie de chasse de Henri IV*, 398. — Calembours sur la chasse du Roi, 399. — M. Joly de Fleury, son successeur, dîne avec lui à Saint-Ouen, 399. — Est, dit-on, toujours en correspondance avec le Roi, 399. — Est regretté du Roi, 399. — Démarches flatteuses du duc d'Orléans, du maréchal de Biron; mot généreux de M. de Castries, 399. — Reçoit la compagnie la plus brillante de Saint-Ouen; complet sur sa disgrâce, 400. — Appréciation de son caractère et de son ministère, 400. — Serein en apparence, il pleure sa chute dans le sein de son épouse, 400. — Écrit au Roi une lettre peu

respectueuse, qui motive sa disgrâce, 401. — Sa disgrâce est l'unique objet des conversations, 402. — Partis passionnés pour ou contre; le marquis de Villette s'avoue l'auteur d'un *Discours* où le Roi est supplié de le rappeler, 402. — On attribue à l'abbé Raynal le *Mémoire* sur les assemblées provinciales, 407. — Reproche à M. Tronchin la mort de madame Thélusson, 407. — Une maladie met ses jours en danger, 407. — On met à Bicêtre un marchand d'images pour une gravure avec des vers en son honneur, 410. — Dîne à Conflans chez l'archevêque de Paris, 423. — Louis XVI continue sa réforme des écuries, 425. — A ruiné ou réduit les fermiers généraux, 426. — Ecrit au Roi une lettre égoïste et emphatique, 427. — M. Necker a combattu les Parlements plus adroitement que lui, 427. — A mis les *Comptes rendus* à la mode, 433. — Reçoit une ovation au *Salon*, 435. — Après avoir crié contre lui, on l'imite et le dépasse, 457. — Estampe sur lui, 508. — M. de Calonne réfute ses Mémoires; M. de Bourboulon est chargé d'en faire autant, 529. — Fermentation causée par son dernier ouvrage, 537. — N'a, dit-on, que le Roi pour ami, 538. — Le Roi relit et annote son ouvrage, 542. — Le Roi continue d'étudier son ouvrage, 548. — Le Roi songe à le rappeler; M. de Vergennes détruit cette velléité, 555. — M. de Castries lui reste fidèle, 555. — Parti ministériel favorable à son retour; parti hostile, 560-561. — S'est fort récrié contre l'abus des pensions, 561. — Est soutenu par les débris du parti Choiseul, MM. de Castries, de Beauvau, le lieutenant de police, le garde des sceaux, 563. — M. de Vergennes redoute son retour, 563. — Témoignage honorable que lui a rendu le duc de Choiseul, 564. — M. de Calonne rend aux divers ministères le service des pensions centralisées par lui au Trésor royal, 569. — *Lettres d'un propriétaire français*, réponse de M. de Calonne à M. Necker, 572. — Quitte le château de Marolles pour s'établir à Saint-Ouen, 590. — Bouts rimés satiriques contre lui, 600. — Bruit de sa rentrée aux affaires, à la suite des marques de bienveillance données par Leurs Majestés à sa fille, 11, 17. — A refusé un pot-de-vin de six cent mille livres, 19. — Offre au Roi de prouver les mensonges de M. de Calonne, s'engageant à perdre toute sa fortune s'il n'y réussit pas, 116. — La comparaison de l'état des finances en 1781 présenté par lui avec son état en 1786, n'est pas favorable à M. de Calonne, 118. — M. de Castries présente au Roi un Mémoire, où il demande la permission de combattre les mensonges de M. de Calonne, 124. — Avait été exilé pour son Mémoire contre M. de Calonne; un courrier lui est expédié, avec ordre d'attendre à Marolles, 130. — Dirigera, dit-on, un comité de finances présidé par le prince de Conti, 130. — La nation se flatte de le voir revenir aux finances, 132. — Plaisanteries sur son exil, contemporain de celui de M. de Calonne, 132. — L'opinion le réclame à grands cris, 134. — Comment M. de Calonne trouvait des erreurs dans le *Compte rendu*, 136. — L'opinion le demandait aux affaires; on nomme l'archevêque de Toulouse, 138. — Bruit improbable de son retour aux affaires, 177. — Attaque M. de Brienne, 199. — On revient à son projet de suppression des caisses particulières, 201. — Son parti cherche à le faire agréer pour conseiller par M. de Brienne, 203. — Cabale en sa faveur, 222. — On suit son projet de tout réunir au Trésor royal, 224. — Est traîné dans la boue par le nouveau Mémoire de M. de Calonne, 228. — M. de Castries est son homme; a toujours un parti puissant, 229. — Ses vues sont accrochées par l'avénement probable de M. Sénac de Meilhan, 230. — On le croit atterré par le dernier mémoire de M. de Calonne, 231. — Incertitude du public sur son différend avec M. de Calonne, 236.

— Est nommé administrateur général des finances, 283. — Entre au Conseil, 283. — La banque de Genève lui offre, dit-on, jusqu'à deux cents millions, 284. — C'est la Reine qui le présente au Roi après sa nomination; il ne trouve au Trésor royal que quatre mille livres en espèces, 485. — Admire les embellissements faits par M. de Calonne à l'hôtel du Contrôle général, 286. — Exige que M. de Brienne rende compte de sa gestion, 287. — Publie sa réponse à M. de Calonne, 288. — Réduit à deux cent mille livres la dépense de la table du gouverneur des Enfants de France, 288. — On ne peut lui refuser l'épithète de « Sauveur », 289. — La confiance en lui croît de jour en jour, 291. — Singulière demande que lui adressent les poissardes de Paris, 293. — Donne un arrêt du conseil qui convoque les notables, 294. — Refuse une demande de la Reine, qui ne l'en estime pas moins, 294. — S'occupe de grands projets; projet d'un impôt unique, 295. — Conseille à la Reine de vendre Saint-Cloud au duc d'Orléans, 295. — Veut, dit-on, supprimer les agents de change, 296. — Désapprouve les projets sur les Pays-Bas, 296. — L'engouement général pour lui s'affaiblit, 297. — Ses amis déclarent que toutes les mesures sont prises pour faire face jusqu'à la convocation des Etats généraux, 297. — Rétablit au Trésor royal les fonds pour le soulagement des grêlés; a déplu à la Reine; a offert, dit-on, sa démission, 297. — S'occupe de reculer les barrières aux extrémités du royaume, 297. — A une discussion avec M. de Villedeuil, 300. — A toujours sa démission à la main, 300. — Donnera une connaissance exacte du déficit, 301. — Est seul, dit-on, pour le peuple, 302. — Ses réformes dans les maisons du Roi, de la Reine et des princes économiseront dix millions, 303. — Son projet est de donner à chaque province des Etats particuliers, 307. — Donne à dîner aux notables, 307. — Veut mettre en régie l'approvisionnement général du pain dans tout le royaume, 308. — L'abbé le Cagneux est hué pour un projet de dénonciation contre lui, 308. — A en portefeuille plus de cinq cent mille signatures en faveur du tiers état, 310. — Se procure de l'argent sans emprunt et sans impôt, 311. — Veut donner à toutes les provinces du royaume la constitution des Etats du Dauphiné, 312. — Passe huit jours à Versailles à travailler avec le Roi, 314. — Paraît jouir de la confiance du Roi, 314. — Propose au Roi de faire plaider contradictoirement au conseil la cause du tiers état, 315. — L'emportera dans sa défense des droits du tiers état, 316. — Le tiers état lui devra son triomphe, 317. — Est porté aux nues, 318. — Un des boute-feu du Parlement y dénonce son rapport, 319. — On attribue à M. d'Esprémesnil un libelle contre lui, 319. — Tire de l'argent de la Caisse d'escompte, 320. — Cet emprunt à la Caisse d'escompte est mal vu par l'opinion, 321. — Reçoit un Mémoire important du tiers état de Bretagne, 323. — A un érysipèle aux jambes, 328. — Insère dans le résultat du conseil un discours de la Reine, que celle-ci confirme en même temps que son estime pour M. Necker, 328. — On cherche à corrompre son valet de chambre, 329. — A la confiance et l'estime du Roi, 330. — M. de Limon publie un libelle contre lui, 332. — Les Nantais lui offrent cinq millions sans intérêt, 333. — Un courtisan contrefait sa démarche, 340. — S'il triomphe, la France n'aura plus rien à envier à l'Angleterre, 343. — Libelle contre lui, attribué à M. d'Esprémesnil, 345. — Aura, dit-on, M. Coster pour adjoint; a une querelle, au conseil, avec M. de Montmorin, 347. — On propose au Parlement de le décréter, 347. — On l'accuse de vaciller dans ses principes, 348. — Recherche Mirabeau, Mounier, Bergasse; est dévoré du désir de rester en place, 348. — Ses ennemis se

servent de l'émeute, 350. — Son discours d'ouverture des Etats généraux est très-vanté d'avance, 351. — Question embarrassante que lui fait le Roi; question identique que lui répète la Reine, 352. — On est mécontent de son discours d'ouverture, 353. — S'est rendu suspect au tiers état, 353. — Ses amis annoncent un calme subit et parfait, 353. — Le tiers état ne lui pardonne pas d'avoir louvoyé, 355. — N'a pu recouvrer sa confiance, 356. — Epigramme atroce contre lui, suspendue au café du *Caveau*, 360. — Le nombre de ses ennemis s'accroît tous les jours, 362. — Cabale pour lui substituer M. d'Amécourt, 364. — Est un moment exilé par lettre de cachet, 365. — Un coup d'Etat est décidé contre lui; tout s'arrange à la suite d'une entrevue avec le Roi, 366. — Dicte les paroles du Roi à la séance royale, 366. — Prend le mauvais parti d'un nouveau terme moyen, 366. — Propose à l'Assemblée nationale un emprunt de quatre-vingts millions, 370. — Déplacé, puis replacé; on l'attend avec une enthousiaste impatience, 372. — Arrive à petites journées, 375. — Arrive à Versailles avec sa femme et madame de Staël; réception triomphale, 375. — Vient à l'hôtel de ville et y reçoit un accueil enthousiaste, 376. — Envoie à l'Assemblée nationale un Mémoire du conseil concernant la sanction royale, 383. — A la fièvre, 380. — La Reine fait demander de ses nouvelles deux fois par jour, 380. — Envoie à l'Assemblée nationale son nouveau plan d'emprunt, qui est agréé, 381. — Bruit de sa démission, 386. — Annonce à l'Assemblée nationale les sacrifices patriotiques du Roi et de la Reine, 387. — Propose des moyens financiers qui semblent trop violents, 387. — Son plan financier est agréé, 388. — Offre cent mille livres pour le quart de son revenu, 389. — Devient plus que jamais nécessaire et l'instrument de toutes les espérances, 389. — Son tableau de la situation est effrayant, 400. — Son plan rentre dans le système dangereux des billets d'Etat, 405. — Sa santé se délabre, 405. — Son plan de finances sera, dit-on, admis, 409. — Veut en vain faire avancer à la maison Bontemps, de Genève, le payement de ses rentes, 410. — Est malade d'une colique hépatique, 416. — Est mieux; était malade du déclin de sa réputation, 418. — Mot que lui dit l'abbé Maury sur la démarche du Roi à l'Assemblée, 424. — Diminution de ses partisans, 424. — N'est pas ménagé dans les motions du Palais-Royal; son discours découragé, 430. — On attribue ses coliques aux poursuites de M. Rutlidge; se retire à Saint-Ouen après avoir envoyé un nouveau Mémoire à l'Assemblée nationale, 431. — Est malade de langueur; épigramme sur lui, 437. — Est inquiet de l'effervescence populaire, 440. — S'oppose à la signature par le Roi du décret de suppression des titres de noblesse, 455. — Est insulté en traversant les Tuileries, 456. — Est dans les mêmes principes que M. de Montmorin; a peu de partisans, 457. — Est renvoyé à ses comptes par les spectateurs de la revue du Roi, 458. — N'est pas acclamé au banquet du district des Filles-Saint-Thomas, dont il est président honoraire, 461. — N'est pas en sûreté, 462. — Veut se retirer, 464. — Sa démission est certaine, 472. — Est allé en Suisse, 473. — Est desservi par son commis, M. Dufresne, 482. — Un de ses anciens commis, M. Bosquet, est soupçonné d'être son agent d'agiotage, 517.

NECKER (Germain), frère du ministre. Est envoyé secrètement à Gênes, I, 116.

NECKER (mademoiselle), plus tard madame de Staël. Déploie dans une fête ses grâces et ses talents, I, 114. — Son mariage, fait par le crédit de la Reine, 600. — Détails sur sa réception à la cour; bontés du Roi et de la Reine, II, 13. — Ces bontés font croire au retour de M. Necker aux affaires, 17. — Préside le parti Necker, et intrigue pour M. de

Castries, 227. — Son mot énergique sur le Mémoire de M. de Calonne contre son père, 230. — Est revenue de Genève; M. de Narbonne est son amant en titre, 503. — Le Roi envoie chercher chez elle M. de Narbonne. Est malade depuis son départ, 509. — On l'accuse d'avoir trahi le secret de son mari, à propos du départ du Roi, 539. — Dirigera M. de Narbonne, 565. — Est ministre avec M. de Narbonne, 577. — Un triumvirat femelle dirige le ministère; la guerre lui est échue en partage, 577.

Necker (madame). Visite les hôpitaux de Paris, I, 92. — Donne un souper splendide à tous les ministres. On répète chez elle *Roland*, l'opéra nouveau de Piccini, 113. — Détails sur cette fête, 114. — Est tournée en ridicule sur son nom de Curchod, 338. — Passage d'une lettre d'elle concernant M. de Calonne, II, 506.

Nesle (le marquis de). Refuse de monter dans la voiture de *Madame*, parce qu'il n'a pas le cordon bleu, II, 255. — Est enfermé à l'Abbaye, 398.

Neuville (de), directeur de la Comédie de Rouen. Sa querelle tragique avec mademoiselle Montansier, I, 448. — Nouvelle scène avec son perruquier, 470-471.

Neville (M. de), chef de la librairie. Envoie un ordre du Roi au Parlement, à l'effet de suspendre son jugement dans l'affaire des libraires, I, 274.

Nicolaï (M. de), premier président du grand conseil. Pare les coups qui lui sont portés, I, 136. — Sa réponse énergique à M. de Lamoignon, II, 261. — Est appelé le président Mâtin, 285. — Aura le cordon bleu de M. de Lamoignon, 358. — Aura, dit-on, les sceaux, 374.

Nicolaï (M. de), premier président de la chambre des comptes. Sa mort, I, 550.

Nicolet, entrepreneur de spectacles. Scène entre le chevalier du Bois, commandant du guet, et des hommes qui l'insultent à une de ses représentations nocturnes, I, 282-283.

Nivernois (le duc de). Refuse de partager la charge de *Mentor* de M. de Maurepas, I, 16. — Se défend d'entrer au conseil d'État, 25. — N'a point encore dit *oui*, 30. — On le donne pour successeur à M. de Maurepas, 241. — Assiste à des comités en vue de la paix, 279. — Conjectures à ce sujet, 279. — Perd la comtesse de Gisors, sa fille, 336. — Mot heureux de lui à la Reine, 505. — Chef de l'opposition à l'assemblée des notables, II, 115. — A une altercation avec M. le Noir, 115. — On voit avec joie son entrée au conseil, 150. — Devait élever Louis XVI, 151. — Médiateur entre les Parlements et les frères du Roi, 162. — A rendu un mauvais service à la nation en la raccommodant avec l'autorité, 186. — A refusé, dit-on, la place de premier ministre, 297.

Noailles (le maréchal de), ci-devant duc d'Aven. Sa discussion avec le comte d'Artois, I, 115. — Un des plus spirituels et des plus méchants de la cour lit à l'archevêque de Paris des vers qu'il soutient avoir été faits pour orner un monument destiné à Voltaire par le prélat, 261. — Dispose le Roi à la clémence dans l'affaire des gardes du corps de Beauvais, II, 31. — Son influence l'emporte sur celle de Thierry, 34. — Ne payait que six mille livres l'impot du vingtième, 171.

Noailles (la maréchale de). Colporte un libelle contre les protestants, II, 207. — Intrigue et se démène contre les protestants, 211. — Épigramme sur elle, 211. — Est une illuminée de premier ordre, 211. — Mobile intéressé de son zèle contre les protestants, 224. — Ayant échoué auprès du Parlement de Paris, intrigue auprès des parlements de province contre les protestants, 227.

Noailles (la duchesse de). Va jusqu'à Lorette et à Rome prier pour l'heureuse délivrance de Marie-Antoinette, I, 230.

Noailles (le marquis de), ambassadeur à Londres. Est chargé de notifier au cabinet de Londres une liste des griefs de notre marine, I, 137. — Fait au cabinet anglais une notifi-

cation qui fait rappeler aussitôt lord Stormont, 150. — Scène avec le Roi d'Angleterre, lors de la notification du traité franco-américain, 152. — Fait tirer le canon pour le passage de lord Stormont à Calais, 152. — Est fort approuvé du Roi, 152. — Sa famille convoite pour son fils aîné la survivance de la charge du duc d'Aven, son frère, 340.

Noailles (le vicomte de). Caricature contre lui, II, 427. — Ses dépêches sont discutées au conseil, 591.

Noailles (la maison de). Jouissait d'un million huit cent mille livres de rente en bienfaits du Roi; sera réduite à un million quatre-vingt mille livres, II, 201.

Noé (le vicomte de). Donne un feu d'artifice à la duchesse de Chartres, I, 306.

Noé (la vicomtesse de). Obère fort M. Bertin, I, 444-445.

Nogaret (M. de), ancien trésorier du comte d'Artois. Le feu prend chez lui. N'a pas rendu ses comptes, I, 396. — Inscription maligne, 396.

Nord (le comte du). Titre du grand-duc, plus tard empereur Paul de Russie. A son voyage en France, l'Empereur viendra à Versailles pour s'y rencontrer avec lui, I, 456. — L'Empereur se félicite de son voyage, 475. — Arrivera incessamment, 481. — Préparatifs pour sa réception, 481. — Est singulièrement goûté, 484. — Visite le duc et la duchesse de Chartres, qui le reçoit au chevet de son lit, 484. — Se déride aux belles fêtes de Chantilly, 485. — Trompe les spéculations sur sa générosité, 487.

Nord (comtesse du). Arrivera incessamment; préparatifs pour sa réception, I, 481. — Arrive dans un moment peu favorable; est singulièrement goûtée, 484. — Ressemble à Madame Clotilde, princesse de Piémont, 484.

Normandie (la). A obtenu des Etats, II, 300.

North (lord), ministre anglais. Tient au Parlement des propos offensants pour la France, I, 66. — N'a pas osé nous déclarer la guerre, 82. — Sa finesse et son habileté, 142. — Lettre étrange qui lui est adressée de Paris, 177. — Doit proposer au Parlement deux nouvelles taxes, 243. — Beaumarchais surprend dans son cabinet et révèle un plan d'opérations, II, 264. — Son adroite politique contrarie la nôtre, 364. — Estampe sur lui et M. Necker, 379. — Est embarrassé par la réforme de la justice anglaise en Asie, 397. — Plaisanterie à ce sujet, 397. — Couplets sur lui et M. Necker, 400. — Nos louis, dans le Parlement anglais, balancent, dit-on, ses guinées, 468. — S'entend, dit-on, avec M. de Vergennes, 469. — A de fréquentes entrevues avec le Roi d'Angleterre, 519.

Nostradamus (M. de). Centurie de lui appliquée à l'affaire du cardinal de Rohan, II, 22.

Notables (assemblée des). Objets soumis à ses délibérations, II, 111. — Epigramme contre les sept chefs de ses bureaux, 112. — Détails sur ses premières séances, 113. — Accouchera d'une souris, 115. — Proteste contre l'insertion, dans le *Journal de Paris*, du préambule du discours de M. de Calonne, II, 125. — Est l'ouvrage de M. de Vergennes, 127. — Epluchera l'administration de M. de Calonne; établira l'impôt territorial, 132. — Continue ses investigations avec zèle; le déficit s'agrandit tous les jours, 140. — Bruit de sa dissolution, 142. — Les notables sont congédiés, et vont retourner chez eux, 145. — Laissent les choses comme elles étaient, 145. — Il résultera de cette assemblée un bien réel, 147. — Seront convoqués pour régler la forme des Etats généraux, 293. — L'Assemblée, convoquée pour le 3 novembre, se séparera au bout de huit jours, 297. — Ne s'occupera que de la convocation des Etats généraux, 297. — L'Assemblée devient douteuse, 298. — S'est réunie; sa division en bureaux, 302. — La cause du peuple y perd de plus en plus, 301-304. — Ne décide rien, 309. — Va se séparer sans avoir fait grand'chose, 309. — L'assemblée est terminée, 312. — Est l'objet des sarcasmes et du mécon-

tentement du public, 312. — N'a fait que de la bouillie pour les chats, 320.

NOYON (l'évêque de). Reçoit un coup d'épée d'un rival en amour, II, 226.

O.

OGNY (M. d'). Demeure intendant général des postes, I, 605. — Est en disgrâce; pourquoi, 607.

O'KELLY (le comte), notre ministre à Mayence. Est rappelé, II, 46. — Est désigné pour Berlin, 46.

OLIVA (mademoiselle d'). Le cardinal de Rohan l'a prise pour la Reine, I, 612. — Compromise dans l'affaire du cardinal de Rohan, II, 1. — Le cardinal prétend n'avoir pas été trompé par sa ressemblance avec la Reine; détails sur leur entrevue, 17. — Injurie madame de la Mothe, 23. — Son mémoire fait une impression favorable au cardinal, 26. — Demande l'arrestation d'une femme de chambre de madame de la Mothe, 29. — Le cardinal a, dit-on, dans le parc de Versailles, joui de ses faveurs, 31. — Force madame de la Mothe à convenir de la scène jouée à Versailles, 35. — Est mise hors de cour, 42. — Sa déposition perd le cardinal de Rohan, 43.

ONESTI (l'abbé), neveu du Pape. Est présenté à la cour, I, 247.

O'REILLY (le comte), gouverneur de Cadix. Est jaloux du duc de Crillon, I, 522.

ORLÉANS (le duc d'). Vit froidement avec son fils le duc de Chartres, I, 100. — Le Roi l'invite à faire compliment à M. de Sartine sur le refus de sa démission, 240. — Est malade à Saint-Cloud, avec madame de Montesson, 249. — Se plaint à M. de Maurepas des procédés du duc de Bourbon envers sa fille, 331. — Sa sagesse ménage un compromis singulier entre le duc et la duchesse de Bourbon, 340. — Reçoit sa fille, la duchesse de Bourbon, au Raincy, 349. — Lui achète un hôtel rue de la Chaussée-d'Antin, 358. — Donne le Palais-Royal à son fils, qui consent à voir madame de Montesson, 358. — Sa société se distingue dans la comédie, 369. — Va voir M. Necker à Saint-Ouen, 400. — Le maréchal de Ségur dîne chez lui, à Sainte-Assise, 601. — Reçoit à Sainte-Assise un filet qui s'est trompé d'adresse, 604. — A une fluxion de poitrine, 607. — Est très-mal, 608. — Détails sur le filet reçu à Sainte-Assise, 608. — Sa mort, 610. — Institue le duc de Chartres son légataire universel, 610. — Son oraison funèbre, par l'abbé Maury, déplaît à la famille, II, 17.

ORLÉANS (mademoiselle d'). Projet de la marier avec le fils du Roi d'Angleterre, qui deviendrait Roi de France, II, 564.

ORMESSON (M. d'). Remplacera, dit-on, M. d'Aligre, I, 76. — Intendant des finances supprimé; il refuse la pension de vingt mille francs qui lui est offerte, 77. — Louis XVI fait remplir à son insu son carrosse de gibier, 548. — Déclare au Parlement, qui l'a chargé de demander au Roi la mise en liberté de madame de Cagliostro, n'avoir reçu aucune réponse, II, 20. — Futur premier président; est dur et cagot, 130. — Aura, dit-on, le département de Paris, 182. — Ex-contrôleur général; aura le département de Paris, 284. — Remplace M. d'Aligre comme premier président du Parlement de Paris, 296. — Déclare la forme des États de 1614 seule légale et constitutionnelle pour les États généraux, 302. — Membre de la commission chargée de préparer la convocation des États généraux, 318.

ORVES (M. d'). Va agir dans l'Inde, I, 406. — Argumentera dans l'Inde, 478. — Hyder-Ali se joint à lui, 479.

ORVILLE (M. d'). Chef d'escadre, I, 133. — Attaqué d'apoplexie, est remplacé par M. du Chaffault, 167.

ORVILLIERS (M. d'), vice-amiral commandant en chef l'escadre de Brest. Sa lettre à M. de Sartine en recevant l'ordre d'appareiller, I, 186. — La *Bretagne*, qu'il montait, a désemparé à la première bordée un vaisseau anglais qui l'attaquait, 198. — N'ose pas refuser au duc de

Chartres d'être le porteur de la nouvelle de sa victoire, 199. — Ramène son escadre à Brest, 199. — S'est montré digne de la confiance du Roi, 200. — Fait mettre aux fers les officiers et les équipages de trois vaisseaux désobéissant à ses signaux, 201. — Reçoit la grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, 201. — S'est acquis beaucoup de gloire par son succès contre l'amiral Keppel, 204. — Si ses ordres eussent été exécutés, et si le duc de Chartres n'eût pas été présent au combat, l'escadre anglaise était foudroyée, 205. — Place au centre de son escadre les vaisseaux dont l'obéissance lui est suspecte, 210. — C'est de lui que M. de Sartine attend des nouvelles de l'amiral Keppel, 214. — N'ose engager son escadre dans la Manche, 215. — Amène son escadre à la rencontre du comte d'Estaing, 218. — Plaintes anonymes contre lui, 225. — Est mandé à Versailles, 225. — Le duc de Chartres soutient contre lui M. de Genlis, 225. — A ordre de rentrer à Brest, 226. — Repart pour Brest avec de nouveaux ordres et des pouvoirs plus étendus, 230. — M. de Sartine l'envoie débusquer l'amiral Keppel, 231. — Croise par division pour mieux atteindre les Anglais, 234. — Offre sa démission au Roi en même temps que M. de Sartine; le Roi la refuse et le rassure, 243. — A de fréquents entretiens avec le Roi et M. de Sartine, 251. — Prend sous son commandement une flotte espagnole alliée, 271. — Ira aider d'Estaing à détruire Byron, 271. — Bloque la flotte anglaise dans Torbay, 273. — La guerre et ses occupations lui font une distraction à la douleur de la mort de son fils unique, 273. — M. d'Estaing inquiète plus les Anglais que lui, 274. — L'amiral espagnol don Cordova n'est jamais de son avis, 276. — A laissé échapper l'amiral Hardy; perdra le commandement, 276. — Ramène beaucoup de malades, 277. — Est rentré avec don Cordova, 277. — Donne une fête en l'honneur du comte d'Estaing, 277. — Est remplacé par M. du Chaffault, 277. — N'a pas fait de descente à Plymouth, parce que la place était minée, 280.

Ossermann (le comte d'), chancelier de l'empire russe. Son mot au prince Potemkin, I, 458.

Ossun (le comte d'), ami du duc de Choiseul. Est rappelé, I, 64. — Cet appel est regardé comme une faute, 66. — Est en route, 68. — Le Roi d'Espagne demande son entrée au conseil, 70. — Doutes sur son retour à Madrid, 71. — Sera remplacé par M. de Montmorin à Madrid, 88. — Ce choix est agréé par M. d'Ossun, 92. — N'est pas un grand génie, 105. — Le Roi le fait asseoir après M. Bertin, 130. — Comment et pourquoi M. de Maurepas a obtenu son rappel, 131. — Est regretté du Roi d'Espagne, 134. — Marque particulière de confiance qu'il en reçoit lors du Pacte de famille, 134. — A des entretiens secrets avec le Roi, 151. — Ses intrigues et conférences secrètes sont découvertes par M. de Maurepas, 155. — Les créatures de M. de Sartine pensent qu'il l'emportera sur M. d'Ossun, 174. — On songe à l'adjoindre à M. de Montmorin, à Madrid, 266.

Ossun (la comtesse d'). Ses concerts, I, 547. — La Reine vient régulièrement à ses soupers, 607. — Reçoit une pension de trente mille livres, II, 249.

Outremont (M. d'), conseiller. Prend le parti de la cour au Parlement, II, 160. — Convoite le ministère, 160.

P.

Paesiello. Son opéra-comique du *Tesoro* fournit au parterre une allusion qui fait rire la Reine, II, 98.

Palissot (M.). Histoire de sa pension, II, 81. — L'Académie fait des remontrances à ce propos, 81.

Palu (madame de la) est mise à la Bastille avec son mari, I, 640.

Panin (le comte de). Son jeu inspire de l'inquiétude, I, 442. — Est rajeuni de dix ans, 458.

Panchaud, banquier. Ses opérations

sont attaquées, I, 528-529. — M. de Calonne feint de le renvoyer, 543. — M. de Calonne est obligé de le sacrifier, 599. — Créateur de la Caisse d'escompte, est élu à Romorantin, II, 340.

Panckoucke, libraire, gagnera prodigieusement d'argent à la vente du *Compte rendu* de M. Necker, I, 368. — Retire à Linguet, muni d'un ordre de M. de Vergennes, la rédaction du *Journal de Littérature*, II, 70. — Se défendra contre Linguet en alléguant les lettres ministérielles, 118.

Panis (M.), candidat des Jacobins au ministère de la justice, II, 586. — Signalé par Pétion comme ayant présidé en écharpe aux massacres de septembre, 639.

Pantemont (M. de), curé de Saint-Sulpice, II, 566.

Paoli (le général). Sauve de la fureur populaire l'évêque de Bastia, II, 533.

Paradès (le comte de), blessé au siège de la Grenade, réclame à M. Necker le remboursement de huit cent mille livres prêtées au Roi par son tuteur; refuse des possessions en Corse, I, 293-294.

Pardieu (M. de), président du Comité des recherches de l'Assemblée nationale, rend compte au Roi d'une conspiration, I, 446.

Parent, directeur de la manufacture de Sèvres, fait banqueroute et est enfermé à la Bastille, II, 125.

Parlement d'Aix. Sa querelle avec la chambre des comptes, I, 85. — Sa cause n'a pas de suite, 86.

Parlement de Besançon. Refuse l'édit de prolongation des vingtièmes, II, 215. — Provoque une émeute par un arrêté que le Conseil casse, 325. — Se sépare, insulté par le tiers état, 327. — On brûle au café de Foy un de ses arrêtés comme antipatriotique, 328. — L'affaire de M. de Quincy fait sévir contre lui, 378.

Parlement de Bordeaux. Son affaire n'est pas encore finie; la cour serre chaudement l'ancien avocat général Dupaty, 346. — Toujours soulevé contre l'ancien avocat général Dupaty, fait président par la cour, 359. — Encore une députation au Roi, qui la congédie rudement, 371. — Soutient les réclamations des négociants en vue de la prohibition, 566-567. — Rend un arrêt de défenses contre des lettres patentes de vérification des titres des riverains de la mer et de la Garonne, II, 47. — Son affaire n'est pas finie, 48. — Est mandé à Versailles, 53. — Est déterminé à la résistance et résigné à la destruction, 55. — Va arriver avec tous ses registres depuis 1782, 55. — A eu ordre de se diviser en trois bandes, 56. — Le Parlement de Toulouse adhère à sa conduite, 57. — Arrive en corps à Versailles, 58. — Est introduit auprès du Roi par M. de Vergennes; a ordre d'attendre sa décision à Versailles, 60. — A une audience du Roi qui dure sept heures, 63. — On fait mille contes sur les circonstances de sa venue, 64. — M. de Calonne a, dit-on, fait acheter six mille exemplaires de ses remontrances, 64. — On attend des nouvelles de sa réception à Bordeaux, 65. — N'a pas reconnu le président Dupaty, 67. — Son affaire est l'occasion d'un grand bien; abolition des corvées, 69. — Est transféré à Libourne, 173. — Bruit de l'exil de quatre de ses membres, 208. — Proteste contre les lettres de cachet, 216. — Sera peut-être transféré à Agen, 217. — Son retour triomphal à Bordeaux, 266. — Défend les assemblées, 309.

Parlement de Dijon. Est mal reçu du Roi, II, 53. — Sa querelle avec l'intendant, 98. — Est mandé en cour, 98. — L'affaire de M. de Quincy fait sévir contre lui, 378.

Parlement de Grenoble. Les troubles y renaissent, I, 8. — Sa querelle avec le procureur général, M. de Maydieu, 55. — Sa querelle avec *Monsieur*, 85. — Le Roi congédie sa députation, 97. — M. de Maydieu sollicite le garde des sceaux de sévir contre lui, 144. — Met le *holà* comme il peut à une émeute causée par la cherté du pain, 179. — Persiste, malgré le Roi et le chancelier, à taquiner M. de Maydieu, 180. — Le garde des sceaux perd son latin à y rétablir la paix, 210. — Offre sa

démission, qui est refusée, 212. — Le Parlement de Paris ne fait rien pour lui, 214. — Le garde des sceaux fléchit dans l'affaire de M. de Maydieu, 359. — Le Roi est frappé de la logique d'un arrêté du Parlement de Grenoble, II, 179. — Hardiesse de son arrêté, 260. — Est exilé, 263. — A été, dit-on, enlevé et incarcéré, 274.

Parlement de Metz. Est en discussion avec l'Assemblée provinciale, II, 208.

Parlement de Paris. Fait des représentations sur l'onéreux de l'expédient de l'emprunt par voie de loterie viagère, I, 10. — L'affaire de madame de Saint-Vincent contre le maréchal de Richelieu s'y agite, 14. — On y lit, les chambres assemblées, la réponse du Roi à l'arrêté de remontrances sur la loterie, 15. Greffier et secrétaire du Parlement à lui dénoncés pour exactions, 18. — Traite avec indulgence le secrétaire *Dufranc*, 22. — Adresse des représentations au Roi contre le projet de séminaire projeté à l'Ecole militaire, 22. — S'oppose à la révision du procès de Lally, 27. — Décide une enquête sévère sur les menées du parti jésuitique, 29. — Y met une grande chaleur, 30. — Revient de ses préventions, 34. — Le parti jésuitique agit toujours fortement, en dépit du Parlement, 39. — Affaire où intervient, moyennant finance, mademoiselle Duthé; embarras qu'elle cause, 43. — Les chanoines comtes de Lyon font appel comme d'abus contre leur archevêque, 49. — Procès bizarres et odieux jugés par lui depuis quelques années, 54. — Le Roi lui fait écrire au sujet de sa passion contre les Jésuites, 56. — Tance le lieutenant criminel de sa complaisance pour le duc de Richelieu, 57. — Edit contre les Jésuites enregistré avec un commentaire aggravant, 57-58. — Est mal avec le garde des sceaux, 62. — On cherche un biais pour adoucir le Parlement à l'endroit des Jésuites, 63. — Le garde des sceaux concilie ses griefs, 65. — A sous les yeux l'édit de suppression du contrôle général, 72. — Nouvelle querelle avec l'archevêque de Paris, 108. — Opposé aux emprunts de M. Necker, 89. — Veut anéantir le grand conseil, 90. — C'est pourquoi il ménage M. Necker, 90. — On y dénonce, les chambres assemblées, l'intendant de la Rochelle, 92. — Enregistre le nouvel emprunt de M. Necker, 93. — Prononce l'interdiction du marquis de Brunoy, 95. — Fera voir à M. Necker qu'il le devine, 111. — On lui donnera le grand conseil à dévorer, 112. — Le prince Louis de Rohan s'entremet entre le Parlement et l'archevêque, 113. — Va chercher de nouvelles chicanes à M. Necker, 117. — Arrête des représentations contre le vingtième et le nouvel emprunt, 123. — Son opposition inquiète M. Necker, 126. — Fait suspendre et arrêter une trentaine de joueurs, 130. — Fait des remontrances contre M. Necker, 134. — Est furieux de la cassation de l'arrêt contre le comte de Lally, 172. — Le numéro 18 du *Journal* de Linguet lui est dénoncé, 138. — Réponse longue et plate du garde des sceaux à ses remontrances, 138-139. — Envoie en vain d'itératives remontrances, 141. — Dit tout haut que M. Necker ne durera pas, 143. — M. le Noir s'y justifie de graves imputations, 144. — Les Lally, les Dillon, sont fiers de leur victoire, 181. — Envoie féliciter Leurs Majestés à l'occasion de la grossesse de la Reine, 202. — Ne fait rien pour les Parlements de Grenoble et de Rouen, 214. — Arrête les *Annales* de Linguet, que le Roi persiste à lire, 237. — Son opposition oblige M. Necker à réduire le chiffre de son emprunt, 244. — Cabale toujours pour faire ôter les sceaux à M. de Miromesnil, 265. — De nouveau brouillé avec le garde des sceaux, 274. — Le sieur Charlemagne est perdu, s'il n'y déclare nuls les billets de complaisance souscrits par lui au prince de Limbourg-Stirum, dont la valeur n'a pas été fournie, 297. — Soutient la candidature de M. Lefèvre d'Amécourt au contrôle général, 319. —

S'occupe de détruire les jeux de hasard, 367 et 369. — M. de la Luzerne excite les ducs et pairs à se rendre au Parlement pour l'affaire des jeux, 378. — Singulier procès qui y est jugé : *la Boîte à Perrette*, 384. — Nouvelle campagne contre M. Necker, 387. — Conflit avec le Roi à propos du Mémoire de M. Necker sur les administrations provinciales, 390. — Le Roi le rudoie, 391. — Il déclare qu'il le cassera comme verre : parle de rappeler le chancelier Maupeou, 391. — Enregistre sans difficulté les nouveaux édits, 427. — Prend fait et cause dans l'affaire Cerfbeer, 437. — Intervient dans la querelle entre la chambre des maîtres maçons et l'architecte de l'Opéra ; donne raison aux premiers, 472. — Résiste aux édits bursaux de Joly de Fleury, 508. — Paraît l'organe des vrais sentiments de la nation, 508. — S'oppose au projet d'un nouvel impôt par M. de Calonne, 553. — Soutient les réclamations des négociants en vue de la prohibition, 566-567. — Est saisi de l'affaire du cardinal de Rohan, 589. — Demande d'autres lettres patentes pour juger le cardinal de Rohan, 595. — On est obligé d'attendre sa rentrée pour savoir à quoi s'en tenir sur le fait des finances de l'an prochain 1786, 603. — S'occupe de l'enregistrement de l'emprunt ; s'occupe de l'affaire du cardinal de Rohan, 615. — Décrète le cardinal de prise de corps ; interdit à ses défenseurs, MM. Target et de Bonnière, de publier leurs Mémoires en sa faveur, 616. — Fait des représentations au Roi sur l'emprunt de 1785, 617-618. — Son arrêt dans l'affaire le Maître, II, 7. — Fait brûler les pièces du procès le Maître, 9. — Opposé aux opérations de M. de Calonne, 12. — Arrête des remontrances sur les lettres patentes qui prorogent le cours des anciens louis d'or, 13. — Le Conseil a, dit-on, cassé son arrêt dans l'affaire le Maître, 13. — Le Conseil n'a pas cassé l'arrêt du Parlement dans l'affaire le Maître, 14. — Nomme M. d'Ormesson et un autre conseiller pour aller demander au Roi la relaxation de madame de Cagliostro, 19. — Arrête des représentations au Roi au sujet de la refonte des louis, 20. — Admet le cardinal de Rohan à faire la preuve de certains faits justificatifs, 22. — Est occupé du Mémoire du président Dupaty en faveur de trois hommes condamnés à la roue, 26. — Règle à l'extraordinaire l'affaire du sieur de Villette, 30. — Rend son arrêt dans l'affaire du Collier, 42. — Ne pourra se dispenser d'adhérer à la résistance du parlement de Bordeaux, 59. — Sa partialité et son acharnement dans l'affaire des roués défendus par le président Dupaty, 80. — On lui a envoyé l'édit en faveur des protestants ; s'opposera aux nouveaux impôts, 89. — Son opposition fait retirer par M. de Calonne l'impôt du quarantième sur les locations, 90. — On lui dénonce le nouveau rituel, 91. — M. Séguier fera encore un réquisitoire, 91. — Envoie son premier président au Roi pour demander un état civil pour les protestants, 107. — La députation relative à l'état civil des protestants est d'abord mal reçue par le Roi, 107. — Épigramme sur la réception faite à Versailles à ses députés, 112. — S'est déshonoré par son jugement dans l'affaire du duc d'Aiguillon et de Linguet, 117. — Condamne le duc d'Aiguillon à payer à Linguet 24,000 livres, 125. — Le Roi casse cet arrêt en conseil des dépêches, 126. — Diffère l'enregistrement des nouveaux impôts et arrête des remontrances au Roi, 158. — Vive opposition à l'édit du timbre, 158. — Arrête une supplique au Roi, 158. — Refuse l'enregistrement de l'impôt du timbre ; demande le renvoi des États généraux, 162. — Proteste contre les gardes de *Monsieur* et du comte d'Artois, 162. — Sa résistance fait son effet, 164. — Ses nouvelles remontrances sur l'impôt du timbre sont hardies et font sensation, 165. — Est reçu en députation par le Roi ; le supplie de convoquer les États généraux, 166. — Irritation que cause au Roi son opposition systématique ; M. de Bre-

teuil et M. de Malesherbes l'empêchent de sévir, 167. — Sa contradiction : prétend être le tuteur des rois, et refuse de les secourir ; prétend être leur juge, et refuse de juger, 170-171. — Sera exilé, 171. — Est exilé, 171. — Est transféré à Troyes, 172. — Les pairs qui ont assisté à ses séances sont exilés, 172. — Les poissardes devaient lui offrir des couronnes, 174. — M. de Malesherbes négocie la paix entre la cour et lui, 175. — Est reçu en triomphe à Troyes; on négocie avec lui, 175. — Fait à Troyes un arrêté violent contre les actes d'autorité arbitraires, 177. — Reçoit défense du Roi d'adresser aux bailliages aucun arrêté, 177. — Les négociations avec lui avortent, 179. — Enregistre à Troyes les lettres patentes du principal ministre délivrées à M. de Brienne, 181. — Le grand Conseil refuse de le remplacer, 181. — Lettres pâtentes qui lui interdisent de prendre des vacances, 182. — N'a point délibéré sur l'arrêt du Conseil qui casse ses arrêtés, 182. — Mot grivois prêté à la femme d'un conseiller sur l'exil à Troyes, 183. — Est rétabli à Paris, 183. — Ses contradictions; accepte la prolongation des deux vingtièmes levés à la rigueur, 184. — Ses conseillers reparaissent aux spectacles de Paris, 186. — On lui dénonce la requête de M. de Calonne, 191. — M. de Brienne médite, dit-on, contre lui une vengeance, 192. — A toujours été opposé à la suppression de la garde de Paris, 192. — Refuse systématiquement d'enregistrer, 199. — Son acharnement contre M. de Calonne, 199. — Consent à enregistrer l'emprunt, à la condition de la convocation des États généraux, 200. — M. de Brienne cherche à se rapprocher de lui, 200. — Le ministère lui a cédé sur tous les points, 201. — Le Roi vient y siéger pour faire enregistrer l'emprunt; le Roi y porte la loi qui rend l'état civil aux protestants, 202. — Une députation vient demander au Roi la mise en liberté des conseillers arrêtés, 202. — A remis à huitaine l'examen de l'édit sur l'état civil des protestants, 202. — Le Roi défend aux pairs de se réunir au Parlement, 203. — S'occupe de l'édit sur les protestants, 205. — Ne cesse de s'assembler et de supplier en faveur des deux membres exilés, 205. — A défendu l'impression de ses arrêtés, 207. — Le ministère s'occupe des moyens de neutraliser son action et son influence, 207. — Sèche réponse du Roi à ses supplications en faveur des exilés, 208. — Sa résistance marquée à l'édit des protestants, 208. — Anecdote sur son transférement à Troyes, et non à Sens; profite de tout prétexte pour ajourner l'édit sur les protestants, 209-210. — Les ducs et pairs arrêtent d'assister à toutes les séances relatives aux affaires actuelles, 210. — Ses motifs pour traîner l'examen de l'édit relatif aux protestants, 212-213. — Demandera la jonction des autres parlements du royaume, 213. — Sa fermentation sous les coups d'autorité du ministère, 214. — Le prince de Condé a pensé à calmer l'acrimonie des esprits, 214. — Proteste contre l'arbitraire de l'autorité et les lettres de cachet, 216. — Arrête d'itératives supplications au Roi, 218. — Délibère de deux heures du matin à minuit, 218. — Est divisé, 219. — Est mandé à Versailles; le Roi biffe son dernier arrêté; se renouvelle; pousse le Roi à bout, 220. — On reparle de lui faire enregistrer l'impôt territorial, 225. — La cour reprendra son influence sur lui, 225. — Fabrique de nouvelles remontrances sur les lettres de cachet, 228. — A douze édits à l'examen, 231. — Des voix s'y élèvent en faveur de la liberté de la presse, 233. — Refuse de recevoir et de juger Sylvain Maréchal, 233. — Refuse l'enregistrement de la déclaration qui accorde un défenseur aux accusés, 234. — Le Roi est décidé à le frapper, 237. — Sera, dit-on, mandé à Versailles; travaille toujours aux remontrances sur les lettres de cachet, 238. — Semble caler doux, 240. — Le Roi reçoit mal les députés, 241. — Continue de pré-

parer la révolution nationale, 242. — Enregistre une bulle autorisant la réunion d'un chapitre général des Bénédictins, 242. — Le coup qui allait lui être porté est paré par l'archevêque de Sens, 243. — Craint toujours sa dissolution, 245. — Son premier président a un long entretien avec l'archevêque de Sens, 246. — Le Roi répond avec modération à ses remontrances sur l'exil de M. de Catelan, 247. — Veut déclarer illégal le dernier emprunt, 248. — Arrête d'itératives remontrances, 250. — Son arrêté fulminant est dans toutes les mains, 252. — Déclare illégal tout impôt non consenti par les Etats généraux, 252. — Son arrêté a été inspiré par le bruit de sa dissolution, 253. — Est envahi par les mousquetaires; deux de ses membres sont arrêtés, 253. — Un arrêt du Conseil casse son arrêté du 3 mai 1788, 253. — Est remplacé par une cour plénière, 254. — Signifie aux bailliages, par des exprès, l'arrêté cassé du 3 mai, 255. — Le palais est toujours occupé par les troupes, 256. — Les procureurs et leur séquelle font le plus de vacarme, 256. — Le Châtelet se sépare de lui, 256. — Les avocats arrêtent leur travail jusqu'à ce qu'ils soient rétablis dans leurs droits, 258. — Sera rétabli provisoirement en fonctions par intérêt de justice, 259. — Sera appelé, dit-on, à une séance royale, 259. — Sera, dit-on, rétabli, 285. — Enregistrera le dernier emprunt, 287. — Va reprendre ses fonctions, 287. — Est rétabli, 288. — A repris ses fonctions, 289. — Les députés de Bretagne demandent à le féliciter, 290. — Reçoit une dénonciation contre MM. de Brienne et de Lamoignon; condamne au feu un numéro des *Annales* de Linguet, 291. — Son égoïsme et son ressentiment diminuent ses partisans, 292. — Veut que les Etats généraux soient convoqués dans la forme de 1614, 292. — Placard mis en transparent pour célébrer son retour, 292. — Depuis sa rentrée, on a, dit-on, vidé les prisons par des exécutions secrètes, 297. — On prolongera, dit-on, la chambre des vacations jusqu'aux Etats généraux, pour éviter sa contradiction, 298. — Sa rentrée est orageuse, 303. — L'enlèvement, par lettre de cachet, d'une limonadière galante va y faire tapage, 306. — Semble se placer entre le Roi et les Etats généraux, 312. — Son dernier arrêté fait du bruit, 312. — S'assemble avec les pairs au sujet du monopole et de la cherté des grains, 313. — Tous ses arrêts et arrêtés n'amèneront pas un grain à la halle, 313. — Le premier président est à la tête des champions des privilégiés, 315. — L'humeur des Parisiens contre lui commence à se calmer; les patriotes du café de Foy brûlent un de ses arrêtés, 315. — On dénonce un rapport de M. Necker, 319. — Interdit les jeux de hasard, notamment le *quinze* et le *trente et quarante*, 320. — Va porter de terribles coups à M. Necker, 321. — M. Séguier y dénonce cinquante-trois tripots, 322. — Expulsera, dit-on, trois de ses membres les plus ardents, 324. — Son procureur général et deux conseillers de grand'chambre font partie de la commission de refonte du code criminel, 324. — Séance orageuse; il y a quatre voix pour décréter M. Necker, 326. — Décrète mademoiselle Beauregard pour contravention de tripot, 326. — Ses délibérations sont encore secrètes, 327. — Enjoint aux boulangers de se conformer au taux réglé par la police, 329. — Les boulangers lui présentent un mémoire rédigé par le chevalier Rutlidge, 336. — Décrète deux boulangers, 341. — S'assemble, quoique en vacances; on y propose de décréter M. Necker, 347. — Le peuple se porte au palais, 348. — On propose de s'opposer à la réunion des Etats généraux, 348. — Veut décréter M. Necker et les députés qui se rendront aux Etats généraux, 349. — Discute la question de décréter M. de Mirabeau, 351. — Fait complimenter l'Assemblée nationale par son premier président, 375. — Arrête qu'il rendra la justice gratuitement, 398. — Le garde des sceaux lui a porté, dit-on, une pro-

testation secrète du Roi contre les décrets de l'Assemblée, 451. — Bruit de son rétablissement à Bruxelles, sous la présidence de M. Gilbert des Voisins, 527. — La municipalité fait abattre, dans la cour du palais, l'arbre commémoratif de son retour de 1777, 539.

Parlement de Pau. Réclame sa réintégration, I, 74. — Refuse son concours au garde des sceaux pour la refonte du code, II, 232. — Continue ses fonctions comme si de rien n'était, 271. — Mandé à Versailles, a ordre de s'arrêter à Etampes, 285.

Parlement de Rennes. Fait brûler cent soixante milliers de tabac corrompu mis en vente par les fermiers généraux, I, 551. — Envoie des députés pour attaquer M. de Calonne, II, 11. — Mandé à Versailles, se borne à y députer son premier président, 210. — Douze de ses membres sont exilés; effervescence à Rennes, 263. — Informe contre ceux qui ont crié « Vive le Roi et le grand bailliage! » 303. — Craint la fureur populaire et demande des troupes, 312. — Est cerné par l'émeute, 321. — Refuse d'écouter les plaintes contre les excès de la noblesse, 325. — Reçoit ordre du Roi de poursuivre les auteurs de l'émeute, 327. — Le tiers état offre de lui rembourser ses offices, 333.

Parlement de Rouen. Arrêt de lui cassé par le Conseil, I, 74. — Son opposition inquiète M. Necker, 126. — Est chargé de la révision du procès de Lally; pourrait bien altérer la satisfaction des Lally et des Dillon, 181. — Son opposition à l'arrêt du Conseil concernant les vingtièmes inspirée par M. Necker, 209. — Le Roi fait biffer l'arrêté d'opposition de ses registres, 210. — Il proteste; le Roi congédie avec humeur sa députation, 210. — Cette cour, fière et hautaine, offre sa démission, 210. — Envoie ses présidents porter sa démission au Roi, 211. — Le Roi l'accepte et leur fait donner ordre de partir sur-le-champ, 211. — Fréquence de ces querelles entre le Roi et les corps parlementaires, 212. — Persiste dans sa courageuse fermeté, 213. — Le Parlement de Paris ne fait rien pour lui, 214. — Le premier président vient à Paris; le Roi lui fait bonne mine; les parlementaires négocient une réconciliation, et la disgrâce du garde des sceaux, 220. — Fait sa paix avec le garde des sceaux, 253. — Défend, sous peine de la vie, à tous porteurs d'ordres de les faire exécuter, II, 160. — Refuse d'enregistrer les assemblées provinciales, 168. — Fait un vigoureux arrêté, 253. — Les choses s'y passent comme à Paris, 254. — Le peuple veut le forcer à être plus énergique, 266. — A rendu un arrêté terrible, 271. — Défend les assemblées, 309. — Conversation du premier président de la chambre des comptes avec son premier président, 311. — Rétracte son arrêté contre l'Assemblée nationale, 398. — Devait être conservé et aurait enregistré la cassation de l'Assemblée nationale; le peuple se dispose à le brûler en effigie à Rouen, 476.

Parlement de Toulouse. I, 228. — Adhère à la conduite du Parlement de Bordeaux dans l'affaire du domaine riverain, II, 57. — Est plus hardi encore que le Parlement de Bordeaux, 59. — Approuve les assemblées provinciales, 227. — Est en route pour Versailles, 247. — Causes de son voyage à Versailles, 248. — On n'a pas de nouvelles de son voyage, 249. — Hardiesse de son arrêté, 260. — Envoie des commissaires à Nîmes pour biffer une délibération des requêtes de la ville, 317. — Se sauve en Espagne, 486.

Partie de chasse de Henri IV (la), comédie de Collé. Allusions qu'on y trouve à la disgrâce de M. Necker comparé à Sully, I, 398.

Pasquier (M.), conseiller au Parlement. Son énergie patriotique, II, 159.

Pastoret (M. de). Remplace M. de Saint-Priest, II, 486.

Pellissery, Genevois, auteur du *Café politique d'Amsterdam*. Mis à la Bastille, I, 66. — Refuse la grâce que lui accorde M. Necker, 101. — Antagoniste de Keppel; sera dupe de sa méchanceté, 266.

PELTIER. Signe le manuscrit d'un numéro des *Actes des Apôtres*, II, 542. — N'échappera pas à la haine du duc d'Orléans, 516.

PENTHIÈVRE (le duc de). A nommé et prétend avoir droit de nommer des députés aux États de Bretagne, que la noblesse refuse de reconnaître, I, 18. — Paraît déterminé à se démettre, en faveur du duc de Chartres, de la charge de grand amiral, 26. — Lettre-manifeste que lui adresse Louis XVI en sa qualité de grand amiral, 194-195. — Va remercier Dieu à Saint-Eustache, pendant que son gendre et sa fille vont à l'Opéra, 200. — La princesse de Lamballe se retire auprès de lui pour y passer les premiers jours du deuil de sa mère, 218. — Cautionne le duc de Chartres pour cinq millions empruntés aux Génois, 423. — Achètera, dit-on, Chanteloup, 594. — Mot que lui dit le Roi sur la culpabilité du duc d'Orléans, 218. — Le Roi lui refuse le retour du duc d'Orléans, 240. — Obtient du Roi l'admission des députés des États de Bretagne, 265. — Refuse de signer et même de lire le mémoire des princes contre les prétentions du tiers état, 323. — S'est retiré dans une de ses terres, 399. — Sollicite et obtient la séparation de sa fille d'avec son gendre le duc d'Orléans, II, 302.

PÉRIGORD (le comte Archambaud de), fils du chevalier de Talleyrand. Son aventure galante avec la duchesse de Gaiche, II, 14. — Mot plaisant du Roi sur ce scandale, 18. — Est nommé colonel en second du régiment de *Monsieur*, 23.

PÉRIGORD (l'abbé de). (*Voir* ÉVÊQUE D'AUTUN). Succédera à l'archevêque de Bordeaux, qui ira à Bourges, II, 238. — Est nommé évêque d'Autun; a fourni quelques chapitres à la chronique scandaleuse, 302. Est député; mot de sa mère contre lui, 302.

PÉROU (le). Secoue le joug des Espagnols, I, 317. — Son soulèvement est insignifiant, 328.

PERRIER (les frères). M. de Calonne s'intéresse fortement à leur compagnie des pompes à feu, II, 53. — Le succès de M. Defer est un coup fâcheux pour leurs actionnaires, 71.

PESTEL (le chevalier de). A été, dit-on, mis à la Bastille, II, 63. — Son conflit avec le Parlement de Bordeaux; le Roi fait biffer la procédure, 63. — Est exilé momentanément, 65.

PÉTION (M.). Est élu maire de Paris, II, 561. — Le Roi et la Reine sont mécontents de son élection, 562. — Son prétendu projet de placer sur le trône de France un fils du Roi d'Angleterre, 562. — Déclare au Roi que l'on a répandu le bruit qu'on voulait l'enlever, le conduire à Metz, et de là en Allemagne, 577. — A un entretien animé avec le Roi, 597. — Fait afficher une justification de sa conduite, 597. — Fait retirer le peuple au 20 juin, 604. — Scène avec le Roi le lendemain du 20 juin, 604. — Suspendu pour l'affaire du 20 juin; sera rétabli, 607. — Toujours suspendu; on attribue sa disgrâce à son incorruptibilité, 609. — Reprend ses fonctions aux acclamations du peuple, 609. — Prétend, dans sa Réponse à Robespierre, qu'il n'y a plus de cause d'agitation que le retard du jugement de Louis XVI, 628. — Sa réponse à l'accusation de Robespierre, 630.

PETIT (l'abbé). Vers du chevalier de Boufflers sur sa première messe, I, 545.

PETIT (médecin). Dit qu'on l'a appelé trop tard auprès du Dauphin, II, 261. — Soigne Mirabeau, 516.

PEXETO, juif. Sa conversion, I, 447. — Le Roi d'Espagne est son parrain, 447.

PEYRONNET (M. de). Sa mort, II, 448.

PEYSSONNEL (M.), ancien consul à Smyrne. Contredit l'opinion pessimiste de M. de Tott sur les Turcs, I, 579. — N'a pas détruit l'impression des Mémoires de M. de Tott, 582.

PEZAY (le marquis de). M. Necker lui doit son élévation, I, 84. — Cause de sa disgrâce, 110. — Sa mort fait sentir sa perte, 120. — On le regrette tout de bon; sa femme est inconsolable, 121. — Histoire des causes de son élévation et de sa chute, 126.

PHILIPPE (Saint-). Plaisanterie à le

mode à propos de la prise du fort de ce nom, I, 465.

Piccini, compositeur. On répète son opéra nouveau de *Roland* chez madame Necker, I, 113. — L'ambassadeur de Naples est un *picciniste* enragé, 222.

Pie VI (le Pape). Est très-affaibli et tourmenté, I, 242. — Son neveu, l'abbé Onesti, est présenté à la cour. Un autre de ses neveux doit apporter des langes bénits pour le premier-né de la Reine, 247. — Lettre du Roi de Prusse au Pape sur l'élection de Münster, 307. — Nouvelle de son prochain voyage à Vienne, 453. — Demande la tenue d'un concile à propos des empiétements de la cour de Vienne sur son autorité spirituelle, 464. — A de zélés partisans à Versailles, 464. — Part pour Vienne, 469. — Sa prétendue correspondance avec M. Franklin, 469-470. — L'Empereur se félicite de son voyage, 475. — Offre au Roi le trésor de Sixte-Quint, 493. — Est, dit-on, obligé de quitter ses Etats et de se réfugier chez le duc de Toscane, 510. — Va, dit-on, fulminer, 515. — Son bref mécontente l'ancien clergé, 517. — La bulle sera traduite et publiée, 519. — Refuse M. de Ségur pour ministre de France, 524. — On ne reconnaît pas sa prudence habituelle, 525. — Cite dans ses bulles des lettres du Roi, 525. — Sa bulle est peu respectée, 527. — A été, dit-on, détourné par le cardinal de Bernis d'accepter la constitution civile du clergé, 538. — Abolit l'ordre de Saint-Dominique, sur les instances du Roi d'Espagne, 615. — Nomme une congrégation pour former un nouveau code criminel, II, 30. — Sa réponse au sujet des arrangements relatifs au clergé de France, II, 499.

Piémont (le prince de). Est ami de la Révolution, II, 587.

Piennes (M. de). Est étrillé aux Tuileries, II, 510.

Pinet (M.), banquier, homme d'affaires des aristocrates. Sa mort, attribuée à un suicide, II, 380.

Pinto (le marquis de). Est arrêté, II, 383.

Pirch (le baron de), major du régiment d'Anhalt. Est nommé lieutenant colonel du régiment de Bavière, I, 152.

Piron (M.), adjudant général de Dumouriez, l'accuse de dissimuler nos pertes, II, 630.

Pitt (M.). Recherche en mariage mademoiselle de Pulteney, I, 565. — Doit proposer au Parlement deux traités de commerce, l'un avec le Portugal, l'autre, dit-on, avec l'Empereur, II, 78. — Empêche George III d'intervenir dans les Pays-Bas, 165. — On considère comme une manœuvre le procès Hastings, 235. — Mot qu'on lui prête sur sa manière de faire la guerre aux Français, 369. — Est en relations avec le duc d'Orléans, 442. — Dirige, avec lord Grenville, la politique anglaise, 464. — Est d'accord avec M. de Saint-Priest, 480. — Tient le ressort secret qui fait mouvoir les partis, 509. — Mirabeau l'appelait « le ministre des préparatifs », 542. — Rejette la proposition de nos colonies de se donner à l'Angleterre, 544. — Son règne touche à sa fin, 546. — Soudoie, dit-on, Condorcet, Brissot et Vergniaud, 608.

Planta (le baron de). Est injurié, aux confrontations, par madame de la Mothe, II, 26.

Poix (prince de). Etait aux Tuileries la veille du 10 août, II, 615.

Polastron (mademoiselle de), sœur de la comtesse Jules de Polignac. Epouse le chevalier de Deux-Ponts-Forbach, I, 300.

Polastron (la comtesse de), belle-sœur de la duchesse de Polignac. Est présentée à la cour; la Reine daigne l'orner de ses propres diamants, I, 344.

Polignac (le vicomte de). Va être ambassadeur en Suisse, I, 92.

Polignac (M. de), évêque de Meaux. Est mis à rançon par un cocher du comte d'Artois, avec la femme duquel il était couché, I, 594.

Polignac (M. de). Méprisé de sa famille et forcé de se faire moine, protestera, dit-on, aux Etats généraux, II, 299.

POLIGNAC (la comtesse Diane de). La Reine obtient pour elle la première place dans la maison à monter de Madame Elisabeth, I, 165. — Est, avec la princesse de Lamballe, l'amie et la confidente de la Reine, 207. — Mot de la Reine, dit devant elle, à propos des amants qu'on lui prête, 235. — Remplace la comtesse de Courtebonne comme dame d'honneur de la duchesse de Bourbon, 329. — Donne un bal de grandes personnes, tandis que sa belle-sœur fait danser les enfants, II, 19. — Propos scandaleux qui est attribué à la Reine vis-à-vis d'elle, 483.

POLIGNAC (le comte, puis duc Jules de). N'est pas, malgré la protection de la Reine, de la promotion du Saint-Esprit, I, 135. — La Reine obtient pour lui la mission d'aller à Vienne annoncer son accouchement, 251. — Alerte que lui donne le Roi avant de le faire duc, 316. — Joue un rôle de femme dans un proverbe représenté chez lui devant la Reine, 336. — Est le parrain de l'enfant d'une ancienne maîtresse de Louis XV, 429. — Donne sa démission de colonel du régiment du Roi cavalerie, 556. — Est nommé directeur général des postes, 605. — Est parmi les débiteurs de M. de Saint-James, II, 105. — Est de l'intimité de la Reine, 276.

POLIGNAC (le comte Armand de), fils du précédent. Son mariage projeté avec mademoiselle de Matignon, I, 555. — Epousera mademoiselle de Sully, 556. — Bruit de son futur mariage avec mademoiselle Pulteney; on parle aussi du raccommodement de son mariage avec mademoiselle de Matignon, 565. — On parle de nouveau de son mariage avec mademoiselle de Matignon, 607.

POLIGNAC (la comtesse, puis duchesse Jules de), amie de Marie-Antoinette. Dégoûtée de se mêler d'affaires, la Reine se décharge sur elle de ce soin, I, 143. — La Reine obtient pour son mari la mission d'aller à Vienne annoncer son accouchement, 251. — Favorite de la Reine; mariage projeté de sa fille avec le duc d'Agénois; la Reine choisit et fait agréer par le Roi le comte de Gramont, fils du duc, 268. — Sa sœur, mademoiselle de Polastron, épouse le chevalier de Deux-Ponts-Forbach, 300. — Sa faveur auprès de la Reine se soutient toujours, 310. — Fait jouer un proverbe gaillard devant la Reine, 336. — Le comte d'Artois fait une cour assidue à la duchesse de Guiche, sa fille, mariée, mais non encore nubile, 337. — La liaison de la Reine avec elle met du froid entre la Reine et ses belles-sœurs, 339. — Est jalouse de la faveur de madame de Guéménée, 345. — Marie-Antoinette va à la Muette, pour être plus près de Passy, où elle fait ses couches, 425. — Met au monde un fils, 429. — Sera nommée gouvernante de *Madame*, 445. — Est nommée gouvernante des Enfants de France, 518. — Scène touchante de sa nomination, 521. — Son parti est toujours en faveur, 525. — La faveur de la duchesse de Fitz-James inquiète ses amis, 537. — Madame de Matignon, fille de M. de Breteuil, refuse de lui confier mademoiselle de Matignon, sa future bru, 555. — Scène et brouillerie à ce propos entre M. de Breteuil et madame de Polignac, 556. — Nuage entre le Roi et elle, 565. — Diminution progressive de son crédit, 573. — Bal d'enfants chez elle, II, 19. — Sa coterie porte M. de Caraman au gouvernement de Guyenne, 48. — Influence de sa coterie dans les concessions de Guyenne; on cherche à détacher la Reine de cette habitude amicale, 54. — Efforts de sa coterie contre le Parlement de Bordeaux, 61. — Décadence sensible de son crédit, 70. — Est à la veille de donner sa démission; causes de cette retraite, 84. — Bruit de son remplacement par la duchesse de Duras, 102. — A donné sa démission, qui a été refusée, 104. — La Reine continue d'aller jouer et souper chez elle, 104. — Causes présumées de sa retraite, 105. — Est encore à la cour et en fonctions, 107. — A concerté, dit-on, sa démission avec la Reine, 107. — Le

Roi surseoit à se prononcer; la Reine est toujours au mieux avec elle, 109. — Scène et explication attendrissante avec la Reine, 110. — M. de Vérmerange est de sa coterie, 120. — Accompagnera la Reine à Spa, 121. — Part pour l'Angleterre avec toute sa famille, 140. — Bons résultats attribués à son voyage de Londres, 154. — Est de retour, 155. — Jouit de la plus grande faveur, 157. — M. de Calonne a une entrevue avec elle à son retour d'Angleterre, 159. — M. de la Mothe a gardé, dit-on, copie des treize lettres qu'il lui a vendues, 161. — Comment elle introduit en France, à son insu, un pamphlet contre la Reine, 165. — Était allée à Londres pour empêcher la publication de certains libelles, 166. — Le peuple arrête la comtesse de Tessé, qu'il prend pour elle, 180. — Se retire avec sa famille, 372. — La Reine a été forcée de l'éloigner, 374. — A loué un hôtel superbe à Rome, 411. — Est l'instrument de la réaction en Italie, 449. — Propos menaçant contre Paris, qui lui est tenu par l'Empereur, 526. — M. de Champcenetz est son intermédiaire avec la Reine, 574.

Pombal (le marquis de). Est congédié, I, 5. — Bruit de sa mort non naturelle, 57. — Est arraché à la persécution des Jésuites, 102. — On prétend que, malgré son exil, il donnera une fête, à leur passage sur ses terres, au Roi et à la Reine de Portugal, 231.

Pompadour (madame de). Son frère, le marquis de Marigny, est à toute extrémité, I, 195. — La marquise de Marigny, femme de son frère, se sépare de lui; liaison intime de cette dame avec le cardinal de Rohan, 179. — Sa belle-sœur, déguisée en abbé, accompagne le cardinal de Rohan, 229. — Sa substitution est déclarée valide, 472. — Reçoit de Chine une boîte de fleurs de thé de vingt-quatre mille livres, 612.

Poniatowski (Stanislas), roi de Pologne. Son abdication projetée; candidats à la couronne, I, 298. — Aura, dit-on, la Moldavie et la Valachie, 461. — A eu, dit-on, une attaque d'apoplexie, II, 5. — Se retirera, dit-on, à Paris, 189. — Infidèle à sa bienfaitrice, se liguerait, dit-on, avec le Roi de Prusse, 362. — Bruit d'une lettre d'adhésion écrite par lui à l'Assemblée nationale, 433. — Sera appelé le premier Roi restaurateur de la liberté, 530. — La municipalité de Paris propose de lui envoyer une lettre de félicitations, 530.

Pons (la comtesse de). Un droit perçu par elle est la cause d'une sédition à Grenoble, I, 106.

Pons (le marquis de), ambassadeur de France à Berlin. Annonce que la cour de Berlin est très-divisée, I, 429. — A de fréquentes conférences avec le comte de Vergennes, 482.

Pont (M. de), intendant de Metz. Est assailli et menacé par une émeute d'anciens miliciens, II, 465. — Veut empêcher la communication entre la garde du Roi et la garde nationale, 585.

Porte (M. de la), intendant de la marine. Protége M. de Calonne, I, 321. — Est chargé de la comptabilité de la marine sous M. Necker, 323. — On parle de le créer intendant général de la marine, 333. — Sera intendant général de la marine, 354. — A la marine, II, 284.

Porte (madame de la), femme de l'intendant de Brest. Ce qui advient d'un baiser officiel donné par elle à un des officiers de *la Belle-Poule*, I, 189.

Portugal (le roi de). Son état affreux et sans espoir; son testament, I, 4. — Remet les rênes du gouvernement à la Reine, 5. — Affaires de Portugal, 6. — Un courrier de Lisbonne a apporté la nouvelle de sa mort, 34. — La princesse du Brésil, devenue reine, fait déclarer roi son époux dom Pedro, 35. — Fait ouvrir les prisons, 36. — La mort du Roi de Portugal occupe notre ministère, 38. — Étonnante subversion de son gouvernement, 63. — Refuse, dit-on, de reconnaître l'indépendance de l'Amérique, 175. — Réintègre le duc de

Bragance dans son rang et honneur, 187. — Le Roi et la Reine vont au-devant du duc de Bragance et de la Reine douairière de Portugal, 230. — Conclut avec nous un traité de commerce défavorable à l'Angleterre, 251. — Périt par les jambes, 259. — La Reine de Portugal, bonne et vertueuse, donne son cœur à Dieu, sa confiance à son évêque, 259. — Un traité ligue à l'Espagne contre l'Angleterre, 280. — Déclare la comtesse d'Azongria innocente de l'attentat dont on l'a accusée, 304. — Refuse son accession au plan de neutralité armée, 304. — La Reine fait notifier aux cours de Russie, de Suède et de Danemark qu'elle s'en tient à la neutralité pacifique, 304. — La Russie va, dit-on, lui demander son accession à la neutralité armée, 309. — Mort de la Reine douairière de Portugal; c'était l'infante, fiancée de Louis XV, renvoyée par le cardinal de Fleury, 368. — La Cour prend son deuil, II, 55.

Potemkin (le prince). N'est plus en faveur, I, 445. — S'en va dans son gouvernement, 458. — Affaiblissement de son crédit, II, 232.

Potocki (le prince). Sera ambassadeur de Pologne, II, 333.

Poupart (l'abbé), curé de Saint-Eustache, confesseur de la Reine. A avec elle de fréquentes entrevues, I, 542.

Poz (don Vincent), amiral espagnol. Se sépare de M. d'Estaing, I, 347.

Pressigny (l'abbé de). Est nommé évêque de Saint-Malo. Sa famille possède trois évêchés, I, 609.

Prévalaye (M. de la). Est remplacé par M. de Guichen à Brest, I, 302.

Prevost (M.), général anglais, I, 281.

Procès des trois Rois. Libelle méchant et médiocre, I, 369.

Prophéties de Paul Jones (les). Libelle, I, 369. — Extrait, 370.

Provart (l'abbé). Sa *Vie de la feue Reine* est arrêtée comme satire indirecte de la Reine Marie-Antoinette, II, 96.

Prusse (le Roi de, Frédéric II). Se porte bien, I, 13. — Ses projets présumés, 24. — Fait remettre, dit-on, une boite d'or avec son portrait à M. de Sartine, 29. — Fruit d'une tentative d'assassinat sur sa personne, 104. — Envoie à son correspondant de Paris un secret contre la cage, 108. — Extrait d'une lettre à d'Alembert sur les Américains, 113. — Est apaisé par nos bons offices, 133. — A un parti en France, 137.

Psyché. Épigramme contre le curé de Saint-Germain l'Auxerrois, qui fait ôter *Psyché* du Salon, I, 590.

Puget (M. du), colonel. Sous-gouverneur du Dauphin, II, 101.

Pulawski (M.), officier polonais au service de l'Amérique. A été, dit-on, tué, I, 390.

Pulteney (mademoiselle), Anglaise. Est promise, dit-on, au comte Armand de Polignac; est également recherchée par M. Pitt, I, 565.

Putnam, général anglais, I, 81 et 90.

Puysegur (M. de Chastenet de). Propage à Saint-Domingue la doctrine mesmérienne, I, 609. — A épousé mademoiselle d'Hérouville, 609. — Membre du conseil de la guerre, II, 190. — Succédera au comte de Brienne à la guerre, 309. — Est dénoncé par la commune de Paris comme coupable de lèse-nation, 404. — Est arrêté pour propos séditieux, 543.

Q.

Quatremère (M.). Donne des coups de poing à l'Assemblée, II, 596.

Quincy (le comte de). Accusé d'escroquerie le prince de Limbourg-Stirum, I, 190.

Quincy (M. de), conseiller au Parlement. L'attentat qu'on lui prête fait sévir contre les Parlements, II, 378.

R.

Rabaut Saint-Étienne, président de l'Assemblée nationale, II, 433.

Raguet (M.), directeur de la caisse de Poissy. Détails sur cette institution, I, 289.

Rapière (le comte de). Sa mort, I, 550.

Ravaillac (l'). *Apologie de*, *écrite par l'ordre de Marie de Médicis, sous la dictée du duc d'Epernon*, libelle

atroce, dont on recherche soigneusement les exemplaires, I, 291.

Raynal (l'abbé). Un exemplaire de son *Histoire philosophique des deux Indes*, saisi à bord du vaisseau amiral commandé par don Solano, fait condamner à l'amende honorable cet officier espagnol, I, 373. — Réussit à faire entrer la nouvelle édition de son *Histoire*, 398. — Son ouvrage est dénoncé au Parlement; il repart pour la Hollande, 399. — Opinions défavorables sur son compte, 403. — Pourquoi le Parlement le poursuit, après l'avoir épargné douze ans, 406. — On lui attribue la rédaction du mémoire sur les assemblées provinciales, 407. — Accueil et offres que l'Empereur lui fait à Spa, 422. — Son mot sur la Hollande, II, 124. — Sa lettre à l'Assemblée nationale, 530.

Rebecqui (M.). Dispose de quinze cents fédérés marseillais, II, 628.

Regnier (M.), député de Liége. Reçoit une lettre annonçant la venue en France de dix mille citoyens liégeois, II, 501.

Renard (madame). Maîtresse du prince de Montbarrey, I, 316. — Trafique des grâces militaires; manque causer la disgrâce du ministre, qui rompt avec elle, 327. — Porte le deuil du prince, 329. — Le prince de Montbarrey l'éloigne à Bruxelles, 333.

Renaud (mademoiselle). Épouse le sieur Bœhmer, joaillier de la cour, I, 549.

Repaire (M. du). A sauvé la Reine au 6 octobre, II, 421.

Réponse au Conte bleu. Parodie du *Compte rendu* de M. Necker, dont l'auteur est mis à la Bastille, I, 375.

Reuss (le comte de), ministre de l'Empereur. Commission dont le charge le grand Frédéric, II, 6.

Réveillon (M.), fabricant du faubourg Saint-Antoine. Emeute contre lui, II, 349.

Richelieu (le maréchal duc de). Intrigue pour éloigner la fin de l'affaire Saint-Vincent, I, 14. — Cette affaire sera bientôt en état, 34. — Son procès est jugé et pas à son avantage, 53. — Détails à cet égard, 54. — Ni lui ni madame de Saint-Vincent ne sont satisfaits du résultat du procès; pourquoi, 55. — Le Parlement lance à son occasion le lieutenant criminel, 57. — Fait construire à Bordeaux une superbe salle de spectacle, 67. — Il y avait sur le marché un million pour lui, 69. — Est déguisé en *Céphale* à une fête chez la Reine, 246. — Est toujours caressé de la fortune : la mort le délivre de ses deux plus terribles adversaires, 262. — Reparaît à la cour avec quelque apparence de crédit, 299. — Son mot grivois à propos des sieurs la Mothe et Lanus, 317. — Est ami de Necker; sa décision dans une querelle d'honneur dont il est cause, 401. — Dîne à Coullans chez l'archevêque de Paris, 423. — Perd son procès contre le sieur Arthur, 443. — Sa santé s'affaiblit de jour en jour, 535. — Est parti, malgré son âge, pour se trouver à l'arrivée du Roi à Fontainebleau, 599. — L'arrêt rendu dans l'affaire Linguet et d'Aiguillon rappelle le sien, II, 117. — Sa mort, 158. — Laisse trois millions de dettes, 280. — On n'a point nommé à son gouvernement, 287.

Richelieu (le cardinal de). Les propriétaires des maisons voisines du Palais-Royal invoquent son testament contre le duc de Chartres, I, 389. — Ses mânes inspirent les aristocrates réunis à la Sorbonne, II, 441.

Richelieu (la duchesse douairière de). Son désintéressement, II, 280.

Richmond (le duc de). Fait venir en Angleterre plusieurs ballots du *Compte rendu* de M. Necker, I, 375. — Détails sur lui dans une lettre de Londres, 477.

Riffe (le comte de), Irlandais. Tue en duel le vicomte du Barry, I, 247.

Rions (M. d'Albert de). Remplace M. de Fabry comme commandant de la marine à Toulon, I, 531.

Rivarol (le comte de). Il est, dit-on, arrêté, ainsi que son frère, II, 399. — La Reine le voit habituellement, 531. — Elle lui procure plusieurs conversations avec le Roi, 531.

RIVAROL (le chevalier de). Son duel en public, II, 430.

RIVIÈRE (le comte de la). Est arrêté et conduit à la Bastille, II, 190.

RIVIÈRE (la), juge de paix. Combat énergiquement les dénonciations du prétendu comité autrichien, II, 595.

ROHECK (le prince de). La noblesse du bailliage de Bailleul lui déclare qu'elle ne s'assemblera pas tant que M. de Calonne n'en sera pas sorti, II, 343.

ROBESPIERRE (M.). Son mot sur les principes, II, 528. — Étonnement naïf du Roi en lisant ses motions contre lui, 551. — Déclame contre la guerre, dit qu'elle est un piége de la cour, 589. — Continue à déclamer contre la guerre, 588. — Réponse de Pétion à ses accusations, 630. — A, dit-on, dîné au Palais-Égalité avec Philippe-Égalité, 632. — Propose d'assassiner juridiquement Louis XVI, 632. — Propose de condamner Louis XVI par acclamation, 635.

ROCHAMBEAU (le comte, puis maréchal de). Envoie son fils à Versailles demander des renforts, I, 343. — Quatrain par lequel se venge la curiosité publique, qu'il laisse sans nouvelles, 354. — Demande son rappel, 443. — Beaucoup de jeunes seigneurs iront à son armée, 462. — On lui envoie un courrier, 478. — Est près d'entrer dans New-York, 500. — Est inquiet du peu d'harmonie des troupes françaises et américaines, 503. — Aura trente mille hommes, 504. — On parle de son rappel, 508. — A la promesse du premier gouvernement vacant, 559. — Reçoit la commission de fortifier les frontières, II, 473.

ROCHAMBEAU (le vicomte de). Vient à Versailles demander des renforts pour son père, I, 343. — Nouvelles défavorables qu'il apporte, 344. — Quatrain sur l'absence de nouvelles qu'il aurait dû apporter, 354.

ROCHE-AYMON (le cardinal de la), grand aumônier. Ne peut plus vivre longtemps, I, 17. — Est à l'extrémité, 61.

ROCHECHOUART (M. de), commandant *le Duc-de-Bourgogne*. Désobéit aux signaux de l'amiral d'Orvilliers; est traduit devant un conseil de guerre, I, 201. — Est acquitté, 204. — Dîne à côté du duc de Chartres et de M. d'Orvilliers, 205.

ROCHEFORT (M. de). Remplace dans l'intendance de Rennes M. de Molleville, II, 313.

ROCHEFOUCAULD (mademoiselle de la), fille d'un capitaine de vaisseau. Épouse M. de Bougainville, I, 347.

ROCHEFOUCAULD (le cardinal de la). Est félicité par le Roi, I, 178.

ROCHESTER (le comte de). Ses vers à Charles II sont traduits et placés dans la chambre de Louis XVI, II, 370.

RODNEY (l'amiral), Anglais. On paye ses dettes à Paris, et on le rappelle à Londres pour l'adjoindre à l'amiral Keppel; on dit qu'il emmène Diderot avec lui, I, 189. — Part avec son escadre pour un but inconnu, 234. — Bruit de sa mort, 360. — Sa retraite devant la Martinique, 362. — Succès de sa mission, 392. — Est battu par la Motte-Piquet, 394. — Empêche la jonction de M. de Guichen et de don Solano, 416. — Bat don Solano, 416. — A reçu des renforts, 421. — Suit l'escadre de M. de Grasse, 423. — Est retardé par le défaut de vivres, 454. — En mésintelligence avec Hood, 481. — Est meilleur amiral que M. de Grasse, 493. — Ses lauriers de l'Inde, 507.

ROHAN (le cardinal de), archevêque de Strasbourg, oncle du suivant. Est mourant, I, 234.

ROHAN (le prince, évêque, puis cardinal Louis de). La mort de M. de la Roche-Aymon lui procurera vraisemblablement la charge de grand aumônier, I, 17. — Est allé au-devant de l'Empereur, 44. — Jouira de cinquante mille livres de pension sur l'abbaye de Saint-Germain, en attendant qu'il soit évêque de Strasbourg, 110. — S'entremet entre le Parlement et l'archevêque de Paris, 113. — Sa médiation n'a pas encore réussi, 116-118. — Mène un train magnifique; a un cortége de courtisans; fait les délices de M. et de madame de Maurepas, 138. —

Manque au bonheur de M. de Maurepas, 146. — Attend la barrette, 170. — Le Roi le félicite sur son élévation au cardinalat, 178. — Son intime liaison avec la marquise de Menars, femme du frère de madame de Pompadour, est cause de la séparation de deux époux; il visite fréquemment la dame à l'Abbaye-aux-Bois, 179. — Voyage avec madame de Marigny, déguisée en abbé, 229. — Va bientôt hériter de son oncle le cardinal mourant, 234. — Le Roi lui fait remettre cent mille livres pour être distribuées aux pauvres après la délivrance de la Reine, 245. — Son secrétaire, l'abbé Georgel, gagne un procès contre le comte de Broglie, 274. — Fait venir de Strasbourg Cagliostro pour soigner son oncle, le prince de Soubise, 410. — Grand partisan de l'autorité pontificale, 464. — Le Roi le charge de défendre des réunions de prélats qu'il préside lui-même, 474. — Confère avec le nonce et M. de Vergennes, 480. — Est arrêté par ordre du Roi, 583. — Ses papiers sont visités par M. de Breteuil, 584. — A cautionné l'acquisition, faite par madame de la Mothe, d'un collier à Boehmer pour la Reine, 585. — Montre beaucoup de sécurité, 585. — Conjectures sur l'affaire du collier, 587. — A été dupe des charmes de madame de la Mothe, 587. — Le Parlement est saisi de son affaire, 589. — Dîne à son palais, puis est ramené à la Bastille, 589. — On compare son affaire à celle de Lally, 591. — Ses débordements; avait douze petites-maisons, 591. — Son affaire tourne mal, 591. — Faisait exécuter devant lui les postures de l'Arétin; le public le plaint, 592. — On le regarde comme une victime de la haine de M. de Breteuil, 595. — Calembour grivois sur son compte; caricature, 596. — Voulait se concilier les bonnes grâces de la Reine, 600. — A eu pour elle une passion coupable, 601. — La longueur de sa détention lui crée des partisans, 603. — Établit l'abbé de Hautz administrateur du diocèse de Strasbourg, 606. — Son affaire va reprendre son cours, 608. — Décret de prise de corps contre lui, 616. — Défense à MM. Target et de Bonnière de publier leurs mémoires en sa faveur, 616. — Tient des propos inconsidérés sur la Reine; va sous les fenêtres de madame de la Mothe l'entendre pincer de la harpe, 616. — On songe à Rome à lui redemander le chapeau, 617. — Nouvel incident de son affaire, II, 3. — Est triste et découragé; l'archevêque de Paris va le voir et le consoler, 3. — Épigramme grivoise sur lui et ses coaccusés; sera obligé de payer le collier, 4. — Subit les interrogatoires de M. Titon, 7. — Proteste contre la procédure à son sujet, 8. — A fait, il y a dix-huit ans, une fille à une chanoinesse, 8. — Intrigue pour la marier, 8 et 9. — Sera, dit-on, exilé à la Chaise-Dieu, 9. — On met à la Bastille deux colporteurs pour avoir vendu un recueil de pièces sur son procès, 14. — Est débouté de toutes ses demandes, et son procès est réglé à l'extraordinaire, 16. — Prétend n'avoir pas pris mademoiselle d'Oliva pour la Reine, 16. — Est suspendu, en consistoire, de la dignité cardinalice, 20. — Écrit au Roi une lettre d'excuses, 21. — Conjectures sur les mobiles qui l'ont dirigé dans l'affaire du Collier, 21. — Le Parlement l'admet à la preuve de certains faits justificatifs, 22. — Détails sur sa confrontation avec divers témoins, 24. — Ses partisans augmentent de jour en jour, 26. — A vraiment cru, par l'achat du collier, être agréable à la Reine, 26. — N'a point malversé dans l'administration des *Quinze-Vingts*; 28. — Couplets sur lui et ses coaccusés, 30. — A joui, dit-on, dans le parc de Versailles des faveurs de mademoiselle d'Oliva, 31. — A la permission de voir sa famille, 36. — A rendu compte à l'impératrice de la conduite de la Reine en termes qui lui ont déplu, 39. — Vers sur lui et ses coaccusés, 41. — Arrêt du Parlement dans son

affaire; est déchargé de l'accusation, 42. — Jouit peu de son triomphe; le Roi lui fait demander la démission de sa charge, 43. — Est exilé à la Chaise-Dieu, 43. — Mot du Roi de Prusse sur son compte; vers à ce sujet, 45. — Est à la Chaise-Dieu, déjà oublié, 48. — On éloigne de la Chaise-Dieu certains sujets qui pourraient lui déplaire, 50. — Vers grossiers contre lui, 51. — Plaisanteries sur lui, 52. — Le Pape, assure-t-on, lui a fait redemander la barrette, 56. — La police saisit la seconde partie du compte rendu de son procès, 64. — Est parmi les débiteurs de M. de Saint-James, 195. — Le Roi et la Reine refusent de lire un mémoire de son grand chapitre contre lui, 221. — On veut lui faire de nouvelles querelles, 223. — Ses amis espèrent qu'il sera réintégré, 284. — Annonce à ses diocésains sa prochaine arrivée et son vœu en faveur du tiers état, 317. — Dispense les prêtres paroissiaux du bréviaire, 337. — Le bruit est démenti, 338. — Elu député par le clergé d'Alsace; refuse, 345. — A des coliques continuelles, 350. — L'Assemblée nationale valide son mandat, 375. — Va reparaître à l'Assemblée nationale, 384. — Est généralement plaint et aimé dans son diocèse, 384. — A pris place à l'Assemblée nationale; y est applaudi, 384. — Présentera un mémoire apologétique, 400. — Se tient dans une de ses terres, sur le territoire d'Allemagne; l'Assemblée nationale fait saisir ses effets, 463.

Rohan (La maison de). Répète environ trois millions contre le Roi, I, 79. — Jour heureux pour elle; triste tribut apporté à sa grandeur et à sa prospérité par la journée du 27 octobre 1777, 108. — L'affaire du domaine de la ville de Lorient est ajournée, 586. — Gagne le procès relatif à la vente du port de Lorient, 593. — A juré la perte de M. de Breteuil, II, 42. — Sa disgrâce ramène la faveur sur celle de Montmorency, 46. — La maison de Rohan se fait remarquer, depuis quelque temps, par des faits extraordinaires; l'archevêque de Cambrai tue un garde-chasse, 87.

Rohan-Chabot (M. de), fils du prince. Se bat contre le jeune M. de Vaudreuil; est blessé, I, 459. Est arrêté et enfermé à l'Abbaye, II, 398.

Rohan-Chabot (M. de), nouvel évêque de Saint-Claude. Son mandement fait du bruit, I, 583.

Roland (le président). Est considéré comme traître dans sa compagnie, II, 291.

Roland de la Platière (M.). Est nommé ministre de l'intérieur, II, 586. — L'envoi de sa lettre au Roi aux quatre-vingt-trois départements est un appel à la nation, 602. — Les Jacobins veulent culbuter ce ministre « pleureur, » 627. — La Convention nationale n'est pas plus épargnée que lui, 628. — Les Jacobins l'accusent de payer des deniers de la nation la pièce du *Tribunal redoutable*, satire du 2 septembre, 631.

Roland (madame). A fait sortir son mari de sa nullité, II, 627.

Rolet (le bailli du). Provoqué par le chevalier de Roveray pour avoir applaudi à la chute de M. Necker, I, 401.

Romance de Mesmont (le marquis de). Son aventure équivoque avec un jeune garde du corps, I, 311. — Est obligé de quitter son corps; a ordre de ne point paraître à Versailles, 312.

Roncleray (madame de), amie de madame de Blot. Fait nommer M. Boutin trésorier de la marine, I, 342.

Roncherolles (M. de). Assiste à la querelle entre la duchesse de Bourbon et le comte d'Artois, au bal de l'Opéra, I, 147.

Roquelaure (le marquis de). A le régiment de Beauce, I, 561.

Rosalie (mademoiselle), de l'Opéra italien. Bruit de son mariage avec M. de Mercy-Argenteau, I, 45.

Rosambo (le président de). Mot que lui dit la Reine, II, 481.

Rostaine (madame de). Dame de cour très-spirituelle, I, 256. — Son mot sur l'illumination du Palais-Royal, 256.

Rotondo (M.), agent du duc d'Orléans, II, 523.
Rougemont (M.), banquier. Fait faillite, II, 443.
Rougeot (M.), fermier général, I, 336.
Rouillé d'Orfeuille (M.), intendant de Champagne. Son fils aura la charge que M. Baudouin est obligé de vendre, I, 295.
Rousseau (abbé). Est remplacé comme prédicateur du carême du Roi par l'abbé Fauchet, II, 31.
Rousseau (Jean-Jacques). Son neveu, consul de France à Bassora, organise une poste réglée pour les communications de l'Inde, I, 478. — Mot de lui cité, II, 273. — La pétition demandant pour lui des honneurs funèbres est déposée chez M. Rousseau, au café *Jean-Jacques Rousseau*, 545.
Roveray (le chevalier de). Provoque le bailli du Rolet pour avoir applaudi à la chute de Necker, I, 404.
Roy (abbé), censeur royal. Est soupçonné d'être un des fauteurs des dernières émeutes, II, 351. — A été relâché faute de preuves, 355. — Est de nouveau décrété, 358.
Ruallem (abbé). Instigateur du départ de *Mesdames*, II, 507.
Rulhières (M. de). Son ouvrage sur les protestants fait sensation, II, 223. — Est le factotum du baron de Breteuil, 272.
Rulhières (M. de), frère du précédent. A le commandement du guet de Paris, II, 291.
Rullecourt (le baron de). Fait trois tentatives de conquête de l'île de Jersey, I, 356. — A, dit-on, réussi à la troisième, 356.
Russie. La guerre entre la Russie et la Porte est inévitable, I, 209. — A intérêt à l'affaiblissement de la puissance maritime de l'Angleterre, 283. — Ses négociations avec la France, 257. — Est engagé par nous à se donner l'honneur de la paix en Allemagne, 257. — Si elle n'est pas médiatrice écoutée, sera l'alliée de nos ennemis, 298. — Le congrès de la paix aura, dit-on, lieu à Pétersbourg, 340.
Rutlidge (le chevalier). Auteur d'un Mémoire pour les boulangers, présenté au Parlement, II, 336. — Refuse de se rendre à la barre du Parlement, 339. — A un procès de lèse-nation au Châtelet, 407. — Adversaire de M. Necker, se met sous la protection du district des Cordeliers, 419. — Sa dénonciation contre M. Necker, 430.

S.

Sabathier (l'abbé), conseiller au Parlement. Ne reçoit pas chez lui l'ordre d'exil, II, 172. — Est exilé au mont Saint-Michel, 202. — Le Roi adoucit son exil, 205. — Espère la célébrité, 227. — S'ennuie au mont Saint-Michel, 241. — Est rappelé, 287. — Proteste contre la formule des lettres de premier président de M. d'Ormesson, 303. — Barbouille avec Rivarol, 399.
Sabathier, marchand. Membre du conseil d'habillement des troupes, II, 249.
Sabran (la marquise de). L'instituteur de son fils et sa femme de chambre sont arrêtés; pourquoi, II, 87.
Sade (M. de). Son escadre croise devant Gibraltar, I, 280. — On attend son escadre à Brest, 285. — On a reçu enfin des nouvelles de lui, 300.
Saillant (M. du), chef des insurgés royalistes du Midi. Sa mort, II, 610.
Saint-Albin (mademoiselle). Courtisane amie de M. Radix de Sainte-Foy, I, 521.
Saint-Ange (M. de), poëte. Mémoire de Grimod de la Reynière contre lui, II, 24.
Saint-Charles (Banque de). Ses billets gagnent cinquante pour cent, I, 602. — Lettres d'Espagne qui alarment sur son sort, II, 71.
Saint-Elen (madame de). Est arrêtée, I, 550. — Est accusée d'être l'auteur d'infâmes couplets sur la mort du duc de Normandie, 551.
Saint-Esprit (ordre du). Promotion de 1777, I, 6. — Pas de promotion au jour de l'an 1778, 126. — MM. de Guines et de Polignac ne sont pas de la promotion postérieure, 135.
Saint-Fargeau (M. le Pelletier de).

Préside la chambre des vacations; mot de M. de Brienne à M. d'Esprémesnil à un dîner chez lui, II, 198.

Saint-Germain (le comte de). Son ordonnance pour l'artillerie, I, 4. — N'est plus si pressé d'aller vivre en ermite, 6. — Le militaire espère sa retraite, 8. — On le dit mort; comment il prouve son existence ministérielle, 10. — Substitue des militaires aux magistrats chargés de l'administration des biens de l'Ecole militaire, 14. — Fait paraître l'ordonnance sur le génie, 15. — Etablit un séminaire d'aumôniers de régiment à l'Ecole militaire, 16. — Imagine de varier de trois manières la croix de Saint-Louis, 16. — Fait conduire des commis infidèles à la Bastille, 21. — Son projet de séminaire d'aumôniers militaires à l'Ecole militaire échoue devant l'opposition du Parlement, 22. — Veut mettre la maréchaussée du royaume en légions, 22. — Commis de la guerre infidèles, 22. — Se rapatrie avec M. de Montbarrey, 24. — La Reine est mécontente de lui, 25. — S'oppose à la révision du *procès des fusils*, 27. — Son altercation à ce sujet avec le duc de Choiseul, 33, 35. — Son courage et sa ténacité, 41. — Haine générale dont il est l'objet, 43. — Se rapatrie avec M. de Maurepas, 46. — M. de Castries veut en vain le supplanter, 47. — A repris tout crédit auprès du Roi, 51. — Travaille à se venger de M. de Castries, 54. — Les nouvelles dispositions de M. de Saint-Germain vont paraître, 62. — Assure le payement des honoraires de nos ambassadeurs à l'étranger, 64. — Son humeur est adoucie; ne frappera plus que de petits coups, 67. — Son travail sur les gardes françaises; son ordonnance sur les dettes des officiers, 71. — On parle du rétablissement des gendarmes et chevau-légers de la garde supprimés, 72. — M. Necker a la même fièvre de suppression que lui, 76. — Tient bon, malgré toutes les mortifications, 79. — On aime encore moins que lui M. de Montbarrey, 79. — Fait arrêter soixante paysans d'Alsace qui sont venus se plaindre au Roi, 80. — Transforme en collége l'Ecole militaire, 84. — Nouvelle constitution donnée aux gardes françaises, 87. — Bruit de sa retraite, 100. — Détails sur cette retraite, 101. — Elle est aussi bien accueillie que l'avait été son avénement, 102. — Les Jésuites qu'il avait fourrés à l'Ecole militaire en sont expulsés, 103. — Se montre très-content de sa retraite, 103. — M. de Montbarrey proroge jusqu'au 15 mai le semestre des officiers, qu'il avait fixé au 1er avril, 107. — Critique de l'établissement et du rétablissement de son Ecole royale militaire, 116-117. — M. de Montbarrey adoucit la rigueur de ses règlements, 118. — Est très-malade; sa mort, 129. — Avait supprimé quatre cents gardes du corps, 316. — L'administration militaire qu'il avait en vain projetée est résolue, 362. — A vu échouer toutes ses réformes par suite de l'intrigue, II, 143. — Le comité de la guerre a adopté une partie de ses idées, 228.

Saint-Hilaire (le curé de). Le peuple fouette trois dévotes arrêtées autour de lui dans la chapelle du collége des Lombards, II, 552.

Saint-Huruge (M. de). Adresse au Parlement une requête pour se plaindre d'avoir été retenu à Charenton pendant trois ans, par ordre de M. le Noir, amant de sa femme, II, 157. — Portera la peine de son désir de devenir chef de parti, 383. — Maître des cérémonies des mouvements populaires, 441. — Agent du duc d'Orléans, 520. — Bruit de son arrestation à Péronne, 608.

Saint-James (M. de), trésorier de la marine, âme damnée de M. de Sartine. Est congédié par M. de Castries et remplacé par M. Chanorier, I, 335. — Est mis à la Bastille, 587. — Sa déposition est défavorable au cardinal de Rohan, 617. — Fait banqueroute, II, 104. — Détails sur cette catastrophe; liste de ses illustres débiteurs, 105. — Le Roi finira par payer pour eux, 108.

Saint-Lubin (M. de), aventurier. Est

mis à la Bastille, I, 379. — Ses missions et ses services dans l'Inde, 371.

Saint-Marc (M. de). Défend contre le ministre ses critiques au théâtre des Menus, I, 427.

Saint-Paul (M. de), chef du bureau de la guerre. M. de Vaillelle meurt d'apoplexie dans son cabinet, I, 242. — Est malmené par le comte d'Artois, 319.

Saint-Priest (M. de), notre ambassadeur à Constantinople. Signale la trame odieuse qui a mis la Turquie à deux doigts de sa perte, I, 510. — Rival et prétendant à la succession de M. de Vergennes, 575. — On parle de lui pour les affaires étrangères, II, 102. — Les aura, 158. — Est envoyé comme ambassadeur en Hollande, 177. — On parle encore de lui pour les affaires étrangères, 229. — Bruit de son entrée au conseil, 307. — Est entré au conseil, 308. — Remplace, dit-on, M. de la Luzerne, 347. — Offre à l'Etat sa pension de trente mille livres, 393. — Sa déposition charge M. de Favras, 416. — Sa table est le rendez-vous des aristocrates, 434. — — Dirige la cabale autrichienne, 438. — Est odieux aux patriotes, 438. — On lui attribue le plan de conduire le Roi à Metz, 438. — Est l'âme du comité autrichien des Tuileries, 446. — On lui en veut beaucoup, 449. — Ministre de la maison du Roi, le peuple s'ameute contre lui, 451. — Etait le directeur du complot Maillebois, 462. — Travaille, par ordre de la Reine, au rétablissement de la maison du Roi, 469. — Est d'accord avec Pitt, 480. — A donné sa démission, 482. — Est remplacé par M. de Saint-Priest, 486. — Les Jacobins protestent contre sa nomination à l'ambassade de Suède, 487. — Dirige le choix des généraux fait par le Roi, 520.

Saint-Sauveur (M. de). La Reine cherche à faire passer son fils pour le Dauphin, II, 508.

Saint-Simon (le bailli de). Sa mort, I, 29. — Laisse beaucoup d'argent, 30.

Saint-Simon (le marquis de). Extrait d'une lettre que lui écrit M. de Balandin, II, 407.

Saint-Vallier (M. de), Français réfugié. C'est lui, dit-on, qui rédige les manifestes de l'Angleterre, I, 478.

Saint-Vincent (madame de). Son procès avec le maréchal de Richelieu, I, 14, 34, 53, 54, 55. — Sa mort; prétendus aveux, 262.

Saint-Vincent (M. Robert de), conseiller. Son énergie patriotique, II, 159. — Meneur parlementaire, 160. Prononce un discours éloquent et sage en faveur de l'édit sur les protestants, 207. — S'oppose à l'admission à la barre du Parlement des députés de Bretagne, 290.

Sainte-Croix (M. de). M. Talon le fait nommer ambassadeur en Suède, II, 478.

Sainte-Foy (M. Radix de), surintendant des finances du comte d'Artois. Regrette vivement la perte de la duchesse de Mazarin, I, 378. — La duchesse de Mazarin lui lègue cent mille écus, 382. — Scène avec M. Necker à propos de sa pension touchée, quoique remboursée; tombe malade, 383. — Est décrété, dit-on, d'ajournement personnel, 420. — Est abandonné du comte d'Artois, 420. — Est accusé d'avoir détourné cinq millions, 420. — Détails sur sa personne, sa vie et ses mœurs, 421. — On appelle son mémoire le *Vinaigre des quatre voleurs*, 430. — Gagnera son procès, 433. — Est encore protégé du comte d'Artois, 434. — Décrété d'ajournement personnel, 473. — Le prochain retour du comte d'Artois ranime ses espérances, 521. — Candidat à la ferme de la loterie, II, 23.

Sainte-Marie (le chevalier de Miomandre de), garde du corps. Blessé au 6 octobre, II, 412.

Sainte-Palaye (M. de la Curne de). Remplacé à l'Académie par Chamfort, I, 385.

Sainval (mademoiselle), actrice. Vers contre le maréchal de Duras, à l'occasion de sa liaison avec elle, I, 301-302.

Salle (le marquis de la). Fustige Grimod de la Reynière, II, 25.

SALM (le prince Frédéric de). S'occupe de relever une maison d'éducation fondée par un de ses ancêtres; distribue lui-même le prospectus de cette affaire, II, 293.

SALM (le rhingrave de). Bouleverse la république des Provinces-Unies; voudrait remplacer le duc de Brunswick, II, 75. — Est à Paris, 196.

SALM-KITSBOURG (le prince de). Hérite de cinq cent mille livres de rente par la mort de son père; son ingratitude envers les amis de sa détresse; repousse sèchement une demoiselle d'Aigueperse qu'il a ruinée, I, 269. — A ruiné madame de Jaucourt, 269.

SALMON (mademoiselle). Épouse son amant sous les auspices de la maison d'Orléans, II, 69.

SALON DES ARTS (le), cercle de Paris. On y refuse les agioteurs, II, 74.

SANDWICH (lord). Provoqué par le comte de Turpin pour avoir tenu un propos offensant pour les troupes françaises, I, 122. — Lord Stormont proteste contre les intentions qu'on lui prête, 123. — A failli sauter en Angleterre en même temps que M. de Sartine en France, 321. — Est fort incommodé d'un saignement de nez, 448.

SANGOWSKA (la princesse). Épouse le prince de Nassau-Siegen, I, 310.

SANTA-CRUZ (la princesse de). Passe pour être la maîtresse du cardinal de Bernis, I, 180.

SANTERRE (M.). Fait retirer le peuple au 20 juin, II, 664.

SARDAIGNE (la Reine de). Nouvelle de sa mort, I, 595.

SARDAIGNE (le Roi de). Écrit au Roi en faveur du Dauphiné, II, 269. — A d'abord reçu froidement le comte d'Artois; s'adoucit en présence de la comtesse d'Artois, 391. — Fait filer des troupes vers Chambéry, 452. — Supporte les émigrés avec peine; Vieillit à vue d'œil, 460. — Sa réponse à la France, 589.

SARTINE (M. de). Éprouve dans les ports de grandes contradictions à l'exécution de son ordonnance sur la marine, I, 16. — Le Roi lui ordonne de ne plus laisser partir ni hommes ni munitions pour l'Amérique, 16. — Fait tout au monde pour mettre notre marine en état, 18. — Apprend avec plaisir la mort de M. d'Ennery, 20. — Fait créer une vice-amirauté pour M. d'Estaing, 20. — Conteste que M. de Monteil ait tiré sur une frégate anglaise, 23. — Prétend que le Roi aura, au 1er avril, cinquante vaisseaux en armement, 26. — Le Roi de Prusse lui fait remettre une boîte d'or avec son portrait, 29, 35. — A une altercation avec M. de Maurepas, 44. — Le Roi lui donne l'ordre de désarmer, 48. — Obtient la suspension du désarmement, 49. — Obtient six millions pour le service de la marine, 56. — Est informé de plusieurs actes d'hostilité de la marine anglaise contre la nôtre, 60. A demandé encore cinq millions pour la marine, 64. — Le Roi lui fait donner pour la marine des millions que lui refuse M. Necker, 73. Dénonce au conseil d'Etat un acte hostile de l'Angleterre, 78. — Reçoit la nouvelle d'une victoire de Washington, 81. — Fait placer des batteries sur nos côtes, 88. — A ordre d'écrire dans les ports pour que les mesures résolues contre les Américains soient prises, 98. — Sa lettre aux chambres de commerce et aux amirautés, 101. — Se laisse fléchir à propos de M. Pellissery, 101. — Bruit de son renvoi, 104. — Remplacera, dit-on, le garde des sceaux, 105. — Mine M. Necker, 132. — Reçoit des plaintes de nos ports contre les vexations de la marine anglaise, 135. — M. de Chartres a, dit-on, découvert à Brest des abus considérables de son administration, 143. — Ce bruit commence à être considéré comme controuvé, 144. — Est parvenu à se rendre nécessaire, 145. — A tout fait pour amener l'alliance entre l'Amérique et la France, 148. — A rendu au Roi un compte encourageant de notre situation maritime, 154. — Défend à nos marins de souffrir aucune visite, 158. — Leur ordonne de défendre les vaisseaux américains, 158. — Promet cent louis de gratification à un courrier

s'il arrive auprès du comte d'Estaing avant qu'il ait mis à la voile, 160. — Ira inspecter Brest avec le duc de Chartres, 161. — A donné pleins pouvoirs disciplinaires à M. d'Estaing et aux autres chefs d'escadre, 164. — Est devenu, en écoutant les marins, un bon ministre de la marine, 165. — A dépensé en deux ans cent millions, 165. — Supprime les officiers de *plume* et introduit les officiers de la marine marchande parmi ceux de la marine royale; rixes qui en résultent, 166. — N'ira pas à Brest, 167. — Ses créatures pensent qu'il remplacera M. de Maurepas et l'emportera sur M. d'Ossun et le cardinal de Bernis, 174. — Désire profiter de l'occasion d'abattre l'Angleterre, 175. — S'est insinué dans les bonnes grâces de la Reine, 179. — Convoite la place de M. de Maurepas, 179. — Expédie des courriers à tous les ports, 180. — Fait délivrer aux négociants qui voudront armer en course des lettres de marque, 184. — Le Roi lit tout haut trois lettres que lui ont adressées les trois commandants de l'escadre de Brest en recevant l'ordre de partir, 185. — Reçoit l'avis du départ de l'escadre, 186. — Est averti que l'escadre n'a pu sortir que le 8 et non le 2, 188. — Fait équiper une troisième escadre à Toulon, 190. — Regrette de n'avoir pas intercepté deux convois anglais, 193. — Est informé qu'il y a dans l'escadre de Keppel un grand bâtiment d'artifices, 194. — Est dans l'angoisse au sujet de la nouvelle d'une prétendue victoire de l'escadre française, 195. — Le commis auteur de ce faux bruit est mis à Bicêtre, 196. — Confère fréquemment avec Franklin, 197. — Attend avec impatience des nouvelles de M. d'Estaing et de Washington, 198. — Notre première victoire, sans résultats et sans conquête, flatte peu le Roi et encore moins M. de Sartine, 199. — N'est pas satisfait de notre affaire navale, 200. — N'a reçu aucune lettre du comte d'Estaing, 203. — N'ose encore répondre positivement aux négociants disposés à armer en course, 203. — Reçoit journellement avis de combats particuliers et de succès de corsaires, 205. — Continue à plaire au Roi, 206. — N'a pas encore reçu de nouvelles directes du comte d'Estaing, 209. — Adresse de la part du Roi aux chefs de l'escadre de Brest une lettre prescrivant l'observation inflexible des règles hiérarchiques et disciplinaires, 210. — Sa réponse au Roi, qui lui demande des nouvelles de l'amiral Keppel, 212. — Aime mieux demander à un financier de ses amis qu'à M. Necker huit cent mille livres qui manquent à la caisse de la marine, 213. — Espère toujours, mais ne sait rien du concert de M. d'Estaing et de Washington, 215. — A l'air soucieux et occupé, 218. — Biffe dans le manuscrit de la *Gazette* ce qui a trait aux opérations probables du comte d'Estaing, 218. — Faute de son approbation sans réserve, on suspend en France les armements en course, 221. — Garde le silence sur le résultat de l'affaire entre M. d'Estaing et l'amiral Byron, 223. — Espère avoir au printemps cent vaisseaux de ligne, 224. — Propose au Roi d'établir une école militaire pour la marine, 224. — Reçoit les compliments de la cour sur la victoire du comte d'Estaing, 224. — Embarras que lui donnent les conflits entre les officiers de la flotte, 225. — N'est pas encore maître de l'indécision du ministère, 226. — Retient la déclaration d'accession du Roi d'Espagne pour tenir l'Angleterre dans l'espoir d'une réconciliation, 227. — Donne de nouveaux ordres et des pouvoirs plus étendus à M. d'Orvilliers, 230. — Envoie à M. d'Orvilliers l'ordre d'aller débusquer l'amiral Keppel, 231. — Réussit dans son projet de surprise de l'île de la Dominique, 232. — Obtiendra l'assurance du Roi nécessaire à l'encouragement des armements en course, 232. — M. Necker cabale jalousement contre lui, 234. — Est en butte à la haine du duc de Chartres, 234. —

Envoie des renforts au comte d'Estaing, 234. — Ne veut que la guerre de mer, 234. — Souffle à *Monsieur* le desir d'être grand amiral, 235. — Le duc de Chartres, le comte d'Artois et M. Necker s'unissent contre lui, 236. — Le Roi interrompt un discours de M. Necker contre lui, 236. — Ses ennemis critiquent le comte d'Estaing, 236. — Attend avec impatience le retour des Indes du chevalier de Clonard, 237. — A reçu des nouvelles directes de M. d'Estaing, 238. — Est d'un caractère qui fuche les curieux; impatienté des propos du duc de Chartres et de ses amis, offre sa démission au Roi qui la refuse, 239. — M. Necker est engagé par le Roi à vivre en bonne intelligence avec un ministre attaqué et défendu comme lui; conseille au Roi de refuser au duc de Chartres la charge de grand amiral et de la donner à *Monsieur* ou de la supprimer, 240. — M. d'Orvilliers offre sa démission au Roi en même temps que lui, 243. — Ses ennemis l'accusent de tous les succès des Anglais, 244. — Déguisé en *Neptune* à une fête chez la Reine, 246. — Est contenu par MM. de Maurepas et de Montbarrey, 250. — A de fréquents entretiens avec M. d'Orvilliers, 251. — M. Necker veut lui prendre la marine marchande, 251. — Dit ignorer où est M. d'Estaing, 255. — Ne paraît pas aussi raffermi que M. Necker, 256. — M. de Montbarrey marche en bonne intelligence avec lui; il prépare activement la guerre, 259. — Ses luttes avec M. Necker quand il demande de l'argent pour la marine; elles ne finissent que par un ordre du Roi, 260. — Entrevues matinales et quotidiennes avec le Roi, 264. — Travaille jour et nuit pour augmenter notre marine, 266. — Fait mettre puis lever l'embargo sur les vaisseaux hollandais dans nos ports, 270. — Rien de plus beau que ses projets, 271. — Dîne avec M. d'Almodovar chez M. de Maurepas, 272. — S'entend moins bien avec M. Necker; le Roi et M. de Maurepas amortissent les chocs entre eux, 272. — Confiance fanatique qu'il inspire à ses amis, 273. — A des espions, a gardé ce levain de la police, 274. — S'oppose au projet de M. Necker de faire contribuer les biens du clergé aux dépenses de la marine, 274. — A des ennemis puissants, 286. — Se défend bien, 288. — Ses discussions avec M. Necker font craindre pour son maintien; on lui prête pour successeur M. d'Estaing, 290. — A la protection de la Reine, 291. — M. de Vergennes est d'accord avec lui, 292. — Chargé de divers écrits et protégé spécialement M. Hilliard d'Auberteuil, 294. — Se lie avec l'archevêque de Paris, qui lui donne l'appui de Madame Louise, 296. — M. d'Estaing dîne chez lui, 302. — Nouvelle brouille entre M. de Sartine et M. Necker, 308. — Le Roi lui fait redemander son portefeuille par M. Amelot, 321. — Ses successeurs présumés, 321. — Détails sur les causes et les circonstances de sa disgrâce, 321. — Il se perd en voulant perdre M. Necker, 321-322. — Sa chute paraît agréable à la nation, 322. — La Reine, d'abord favorable, l'avait abandonné, 323. — Le public dit qu'il se retire avec la couronne de l'abbé Terray, 323. — Le rapport dont M. de Vergennes était chargé sur le différend entre M. de Sartine et M. Necker était favorable au premier, 323. — A reçu une lettre bienveillante du Roi; a une pension de cinquante mille livres; est très-ferme, 323. — A tous les jours des conférences avec M. de Castries, 324. — Plaisanteries sur sa disgrâce, 324. — M. le Noir, sa créature, branle au manche, 324. — On croit qu'il rentrera au ministère, 326. — Problème de sa fortune, 326. — M. de Maurepas le regrette, 327. — Rentrera, dit-on, au ministère, 328. — Vers écrits sur la porte de son hôtel, 328. — Son faible pour les perruques, 328. — A donné pour quatre ans un bâtiment de guerre au chevalier de Luxembourg, 329. — A soixante-dix mille livres

de pension; épigramme sur lui, 332. — M. de Saint-James, trésorier de la marine, son âme damnée, est renvoyé, 335. — M. de Maurepas lui fait faire réparation par M. Dufresne, premier commis des finances, qui a mal parlé de lui, 340-341. — A employé dans l'Inde l'aventurier Saint-Lubin, 371. — A détruit l'ordre de comptabilité de la marine, 535. — On le donne comme prochain successeur de M. de Breteuil, 595. — Est l'instrument de la réaction à Madrid, 449.

Sartine (madame de). Est inconsolable de la disgrâce de son mari, I, 323. — Voit tous les jours madame de Castries, 324.

Saussure (R. de), auteur des *Lettres sur l'emprunt et l'impôt*. Est dégradé du titre de citoyen de Genève, I, 348.

Sauvigny (M. de), censeur. Sa querelle avec M. du Buisson, I, 351.

Savalette de Lange (M.). Sera, avec M. de la Borde, seul trésorier du Trésor royal, II, 245.

Saxe (Xavier de, comte de Lusace). Commande une division sous les ordres du maréchal de Broglie, I, 180.

Saxe (le maréchal de). Les événements le font regretter, I, 404.

Saxe-Teschen (le prince Henri de). Candidat à la couronne de Pologne, I, 298.

Schaumberg ou Schaumbourg (le comte de). Copie d'une lettre de lui au baron d'Hohendorf, commandant les troupes hessoises en Amérique, I, 31-33.

Séguier (avocat général). Déclare qu'il n'y a pas lieu à conclusions contre le nº 18 du *Journal* de Linguet, I, 138. — Est accusé de lésion par l'avocat Treilhard, 303. — Son réquisitoire contre le livre de l'abbé Raynal est lui-même digne du feu, 403. — Son réquisitoire dans l'affaire du mémoire du président Dupaty est attendu; vers contre lui, II, 27. — Son réquisitoire contre le mémoire de M. Dupaty, 66. — M. Dupaty demande à y répondre, 80. — Va faire un beau discours contre l'édit en faveur des protestants, 89. — Fera encore un réquisitoire contre le nouveau rituel déféré au Parlement, 91. — L'abbé Baudry, assassin de son frère, est son parent, 102. — M. Fréteau est mercurialisé pour l'avoir critiqué, 117. — Est obligé de supprimer une partie de son discours contre l'impôt du timbre, 170. — Echoue dans ses démarches pour succéder comme procureur général à M. de Fleury, 210. — Les patriotes du café de Foy brûlent un réquisitoire de lui, 315. — Dénonce cinquante-trois tripots au Parlement, 322. — Avait préparé un réquisitoire pour faire le Parlement juge entre le Roi et l'Assemblée, 368. — Est attendu à Bruxelles, 527.

Séguin (M.), trésorier de la maison du duc de Chartres. Est congédié, I, 512. — Son arrangement avec le duc de Chartres, 515.

Séguiran (M. de), évêque de Nevers. Est nommé à l'archevêché de Bourges, II, 189.

Ségur (le marquis, puis maréchal de). Sera remplacé, dit-on, par le prince de Montbarrey dans le gouvernement de la Franche-Comté, et lui succédera à la guerre, I, 349. — Est chargé du département de la guerre, 349. — A été et est encore un des plus intimes amis de M. de Choiseul, 351. — A une violente attaque de goutte, 359. — Part que M. de Besenval a eue à son élévation, 362. — Est toujours malade; sera remplacé, dit-on, par M. de Castries, 373. — Calembour sur lui, 373. — Toujours malade; va se retirer, 383. — Entre au conseil, 388. — Donne à M. de Besenval le commandement en second de l'armée de Paris, 344. — Fait des préparatifs pour la guerre, 454-455. — Sera, dit-on, remplacé par le comte de Caraman, 467. — Son grand travail sur le militaire va paraître, 474. — Est ébranlé; M. de Caraman lui succédera, dit-on, 498. — Est en danger de disgrâce, malgré la protection de la Reine, 506. — On parle de son remplacement par M. de Calonne, 530. — A un conflit avec le maréchal de

Broglie: sa sévérité à propos d'un ordre donné par un commissaire des guerres, 541. — Sa circulaire aux commandants de province, 572. — Mécontentement causé dans les régiments par son ordonnance sur les capitaines de remplacement, 579. — Dîne à Sainte-Assise chez le duc d'Orléans, 601. — Redoute dans M. de Caraman un successeur possible, II, 48. — Est un vrai et bon citoyen, 95. — Renvoie à leurs régiments, pour perte de jeu, le prince de Talmont, le marquis de Vaudreuil et le comte de Belsunce, 101. — M. de Veimerange était son ami, 121. — On incrimine ses rapports avec M. de Calonne, 131. — Ne veut pas aller travailler chez l'archevêque de Toulouse, 144. — Se retire, 176. — Sa retraite est consommée; le comte de Brienne le remplace, 178.

Ségur (le comte de), ambassadeur en Russie. Donne d'agréables nouvelles de sa mission, I, 598. — A singulièrement réussi auprès de l'Impératrice, 598. — Accompagne l'Impératrice dans son voyage à Cherson, II, 87. — Négocie un traité de commerce entre la Russie et la France, 104. — Accompagnera la Reine dans son voyage de Brabant, 491. — Fait sa cour à madame de Staël, 503. — Le Pape le refuse pour ministre de France, 524. — Écrit de Berlin que le Roi de Prusse fera comme l'Empereur, 576.

Ségur (le vicomte de). A la manie d'être auteur et s'assimile à M. de Cubières, II, 104. — Son mot sur la démission du Roi; il est mis aux arrêts, 144. — Son bon mot sur son frère, 524.

Sémaudière (M. de la), officier d'infanterie. Se brûle la cervelle à la suite d'une condamnation pour offense à un lieutenant général, I, 364-365.

Sémonville (M. de). Echoue dans son bailliage, II, 342. — M. Talon le fait nommer ministre à Gênes, 478. — Ambassadeur à Constantinople; est un Jacobin décidé, 613.

Sénac de Meilhan (M.). Candidat au ministère des finances, I, 545. — Remplacera, dit-on, M. de Calonne, II, 17. — On parle de lui pour le contrôle général, 229. — L'aura décidément, 230. — Ses *Considérations sur l'esprit et les mœurs*, 240.

Senlis (le baron de). Achète la survivance de M. Bertin, trésorier des parties casuelles, II, 114.

Sérilly (M. de), trésorier de l'extraordinaire des guerres. Frise la faillite; le gouvernement lui fait une avance de six millions, II, 123.

Sérionne (M. de), secrétaire de confiance de M. de Calonne. Est renvoyé, I, 599.

Servan (M.). Sera rappelé par la cour comme M. Necker en 1789, II, 602. — Opine pour transporter l'Assemblée hors de Paris, 619.

Shelburn (lord). Détails sur lui dans une lettre de Londres, I, 477. — Éconduit M. Gérard de Rayneval, envoyé à Londres pour le sonder, 506. — Sa conversation à Londres avec M. de Vaudreuil, 592.

Sieyès (l'abbé). Est l'auteur des instructions du duc d'Orléans pour son apanage; sera probablement élu aux États généraux, II, 339. — A pour concurrent, à Montfort-l'Amaury, l'abbé d'Espagnac, 340. — Le tiers état, sur sa motion, se constitue en *Assemblée nationale*, 363. — Chapelier l'emporte sur lui pour la présidence de l'Assemblée nationale, 377. — Son groupe divise le parti patriote, 450. — A posé la première pierre de la Révolution, 452. — Ne paraît que très-rarement au comité de constitution, 515. — Veut sauver la France par Paris; suit son plan, tronqué par l'Assemblée constituante, 613.

Sillars (M. de). Est condamné par un conseil de guerre pour avoir rendu *le Pégase*, I, 519. — Est le beau-père de M. de Bougainville, 520.

Sillery (M. de), mari de madame de Sillery-Genlis. Agent du duc d'Orléans, II, 523. — Espion du duc d'Orléans, 585.

Simolin (M. de), envoyé de Russie. Ses conférences avec lord Stormont sont communiquées à M. de Ver-

gennes, I, 467. — Ambassadeur de Russie en Angleterre, a reçu l'ordre de se rendre à Versailles, 537. — Notifie l'envoi d'une nouvelle escadre de la Russie dans la Méditerranée, 582. — Était, dit-on, dans la confidence du départ du Roi, II, 539. — Bruit de son prochain départ, 567.

Simon (M. de), contrôleur des finances du duc d'Orléans. A disparu, II, 383.

Solano (don), amiral espagnol. Bruit d'un succès de lui, I, 360. — Les religieux embarqués avec lui le condamnent à faire amende honorable au nom de l'Inquisition; pourquoi, 373. — Doutes sur sa jonction avec M. de Guichen; a été battu, dit-on, par Rodney, 416. — A pris, dit-on, la Jamaïque, 468. — Cité, 566.

Sombreuil (M. de), gouverneur des Invalides. Est, dit-on, dans le secret d'un complot contre-révolutionnaire, II, 597.

Sommebaye (M. de), major du régiment de Flandre. Était disposé à la résistance le 6 octobre; ses soldats sont débauchés par les femmes de Paris, II, 414.

Soubise (le prince de). Sa loge à l'Opéra; son sérail, I, 222. — Est déguisé en *marabout chinois*, à une fête chez la Reine, 246. — Est le parrain d'un enfant de mademoiselle Michelot et du duc de Bourbon, 337. — Reçoit la visite d'un fils qu'il ne se connaît pas, 366. — Le cardinal de Rohan le confie aux soins de Cagliostro, 410. — Le prince refuse de recevoir l'empirique, 410. — Paye, avec madame de Marsan, les petits créanciers de M. de Guéménée, 513. — On lui reproche d'aimer mieux payer les dettes d'une catin que celles de son gendre, 552. — Garde le gouvernement du bois de Boulogne, 581. — Le Roi lui écrit pour le rassurer sur l'arrestation du cardinal de Rohan, 584. — Demande que le cardinal de Rohan soit jugé dans les formes, 585. — Fait des démarches auprès du Parlement en faveur du cardinal de Rohan, 615. — Est détourné par M. de Vergennes de donner de l'argent à Bette d'Étienville, II, 25. — Se console dans son sérail, 43. — Bruit de son exil de la cour, 49. — Le Roi le fait engager à rentrer au conseil, 54. — Demande au Roi la permission de ne plus assister au conseil, 71. — Sa mort, 158. — Elle fait revenir au Roi six cent mille livres de revenu, 163.

Soubise (la princesse de). Envoie à son mari un fils qu'il ne se connaissait pas, I, 366.

Soucy (M. Baudry de), fermier général. Sommé par M. Necker de payer son contingent; fait de grandes dépenses; argent immense que lui coûte mademoiselle la Guerre, I, 336.

Soulange (M. de), commandant du *Sphinx*. Dégage *le Saint-Esprit*, monté par le duc de Chartres, I, 200.

Staël (M. de), ambassadeur de Suède. Était, dit-on, dans la confidence du départ du Roi, II, 539. — Bruit de son prochain départ, 567.

Stahremberg (le comte de). Voit fréquemment le comte de Mercy, I, 541.

Stainville (le comte, puis maréchal de), frère du duc de Choiseul. Commandera, dit-on, une armée de quarante mille hommes, I, 461. — Commandera l'armée d'Italie, 533. — Aura le cordon bleu du duc de Choiseul, 558. — Mesdames de Monaco et de Choiseul, ses filles, se dispensent de remercier le Roi et la Reine du cordon bleu de leur père, II, 11.

Stathouder (le prince). Son parti appuie aux États généraux une augmentation des forces militaires, I, 155.

Stormont (lord), ambassadeur d'Angleterre. Demande une audience à MM. de Maurepas et de Vergennes, I, 77. — La conférence est orageuse, 78. — Détails sur l'altercation et ses motifs, 82. — Concession qu'on lui accorde, 86, 94. — Continue ses protestations et ses exigences, 98. — Bruit de son rappel, 115. — Excuse lord Sand-

wich, 123. — Déploie pour cela beaucoup de prudence et d'esprit, 125. — Est inquiet de l'attitude de l'Espagne, 126. — Ne croit plus à nos paroles pacifiques, 135. — Part sans prendre congé, 150. — Motifs de ce brusque départ, 151. — Le marquis de Noailles le fait saluer du canon à son passage à Calais, 152. — Liaison secrète qu'on lui prête avec M. Necker, 338. — Ses raisonnements à perte de vue, 449. — Sa correspondance avec le chevalier Harris est communiquée à M. de Vergennes, 467.

Suard (M.). Exclu *Monsieur* contre Beaumarchais. — Est exclu du club des Beaux-Arts, I, 546. — C'est *Monsieur* qui lui a donné l'idée de sa *Lettre d'un ecclésiastique*, 551. — Est très-courtisan et avide de pensions, II, 125.

Suède (le roi de). Demeurera neutre entre le Roi de Prusse et l'Empereur, I, 190. — La Suède a intérêt à l'affaiblissement de la puissance maritime de l'Angleterre, 233.

Suède (la reine douairière de), sœur du Roi de Prusse. Cherche à perdre sa bru par une calomnie infâme, elle est déjouée, I, 252, 253.

Suède (ambassadeur de). Oublie ses laquais, qui se rappellent à lui par une émeute, II, 221.

Suffolck (lord). A tenu le propos offensant attribué à lord Sandwich, I, 125.

Sufferen (le bailli de). On attend ses opérations, I, 406. — Argumentera dans l'Inde, 478. — Hyder-Ali se joint à lui, 479. — Son intendant, M. de Launay, est envoyé en Angleterre, 530. — Sa mort subite est attribuée à l'impéritie des médecins, II, 311.

Sullivan (M.), général américain. Échec qui lui est attribué, I, 236.

Sully (mademoiselle de), fille du duc. Épousera, dit-on, le comte Armand de Polignac, I, 556.

Sully (le duc de). Refuse de s'exposer à répandre le sang de ses concitoyens. Est exilé, II, 277.

Sultan (le). Trouve un trésor considérable de pierreries et de pièces d'or, enfoui par son prédécesseur dans les jardins du sérail, I, 255.

Supplique du peuple au Roi (pamphlet), II, 184.

T.

Taboureau (M.), contrôleur général des finances. Veut encore demander sa retraite, I, 14. — Paraît opérer d'intelligence avec M. Necker, 26. — Cité, 45. — Se retire, 45. — Continue d'être assez mal avec M. Necker, 62. — Renouvelle sa démission, 69. — On dit que le Roi l'a acceptée, 70. — Refuse de signer la suppression des receveurs généraux des finances, 71. — A vingt mille livres de pension, 74.

Talart (le comte de), candidat à la succession de M. de Sartine à la marine, I, 321. — Bruit de son entrée au ministère, 513. — Premier maître d'hôtel de la Reine; dément une assertion du prince de Condé, 328.

Talmont (le prince de). A tous les goûts du duc de la Trémouille, son père; est renvoyé à son régiment pour avoir fait des dettes de jeu, II, 101.

Talon (M.). Son crédit; fait nommer M. de Sémonville ministre à Gênes, et son beau-frère, M. de Sainte-Croix, à l'ambassade de Suède, II, 478.

Tandeau (abbé), conseiller au Parlement. A refusé d'être rapporteur de la cour; reçoit une abbaye qui le fait changer d'avis; calembour sur son nom, II, 6. — Interroge M. le duc d'Aiguillon, 109.

Tarbé (M.). Ministre, II, 586.

Tarente (la princesse de). Est partie pour Bruxelles, II, 576.

Target (M.), avocat. Compose un mémoire en faveur des libraires de Paris, I, 113. — Le Parlement interdit la publication de son mémoire en faveur du cardinal de Rohan, 616. — Son *Précis* manuscrit est répandu dans le public, II, 8. — Une indisposition de lui retarde son mémoire pour le cardinal, 24. — Émotion produite par son mémoire pour le cardinal de Rohan, 38. — Vers sur son mémoire, 41. — Cesse

de travailler à la révision du Code, 258. — A repris le travail du nouveau Code criminel, 264. — Bruit de sa nomination au poste de garde des sceaux, 329. — Appuie la motion de Sieyès pour que le tiers état se constitue en assemblée nationale, 363. — Est raillé par les députés mêmes qu'il préside, 422. — Sera, dit-on, le défenseur de Louis XVI, 630.

Terrasse (M.). La Reine lui fait donner le prix de poésie par l'Académie, II, 180.

Terray (l'abbé). On le dit en intimité avec Necker, I, 10. — A été à l'extrémité, 27. — Ses relations avec madame Cahouet de Villers, 37. — Mort suspecte de madame d'Amerval, sa fille naturelle, 65. — A eu tort d'anéantir la Compagnie des Indes, 83. — Le public dit que M. de Sartine se retire avec sa couronne, 323. — Son procédé servira encore, 524.

Terray de Rozières (M.), intendant de Lyon. Envoie son argenterie à la Monnaie, II, 393.

Tessé (la comtesse de). Mésaventure qui lui arrive parce qu'on la prend pour madame de Polignac, II, 180.

Théâtre-Français. Sa décadence; est entièrement désert, I, 369. — On ne sait plus qu'y jouer; le public est saisi de la rage des allusions, II, 281.

Thélusson (madame). Sa mort cause un vif chagrin à M. Necker, I, 407.

Thémines (M. de), évêque de Blois. Son mot sur le tocsin, II, 263.

Théroigne de Méricourt. Est compromise dans la procédure sur le 6 octobre, II, 466.

Thévenard (M.), ministre de la marine. A commencé par être mousse, II, 529.

Thévenot (M.). Est arrêté comme prévenu de complot, II, 519.

Thiars (le comte de), commandant de Bretagne en 1788, II, 263. — La noblesse veut le contraindre de porter son mémoire au Roi, 264. — Doit être arrivé à Versailles, 265. — Est attendu pour rendre compte au Roi des troubles de Rennes, 327. — Son rapport est à l'avantage du tiers état et de sa modération, 329.

Thiars (le marquis de). Est ramené de force dans son château, II, 385.

Thiéault (madame), première femme de chambre de la Reine. Se plaint de M. de Castries, II, 75. — Admise d'abord au Temple, est enlevée au Roi et à la Reine, 617.

Thierry (M.), premier valet de chambre du Roi. Sa fille épouse le fils du comte de Grasse, I, 375. — Mot sur ce mariage, 382. — Maintient M. de Castries, 497. — Propose au Roi un arrangement pour rendre les voyages de cour plus économiques, 568. — La Reine voudrait joindre à Saint-Cloud sa terre de Ville-d'Avray, 574. — Son arrangement économique écarte les courtisans du séjour de Fontainebleau, 603. — Instruit le Roi de la vérité, dans l'affaire des gardes du corps de Beauvais, II, 31. — M. de Noailles l'emporte sur lui, 34. — Fait lire au Roi un arrêté du Parlement de Grenoble, 79. — Est un des instruments de la réaction aristocratique, 374.

Thilorier, avocat. Présente requête en relaxation de madame de Cagliostro, II, 19. — Sera vertement réprimandé, 20.

Thomas (M.). Impromptu satirique sur sa mort, I, 600.

Thouret (M.). Veut être ministre, II, 545. — Porte l'acte constitutionnel au Roi, 547. — Sera, dit-on, le défenseur de Louis XVI, 630.

Thugut (M. de), ministre autrichien. Offre au Roi de Prusse la restitution de tous les pays bavarois, contre l'abrogation du pacte de famille, I, 215.

Tingry (le prince de). M. de Luxembourg a sa survivance comme capitaine des gardes du corps, I, 121. — Son fils, le prince de Beaumont, remplace le chevalier de Luxembourg, 123. — C'est le prince de Tingry qui a donné mille louis à M. de Favras, II, 432.

Tippoo-Saïb. On attend deux ambassadeurs de lui, II, 193. — Ses ambassadeurs arrivent avec de magnifiques présents, 273. — Ils sont reçus par le Roi en audience solennelle, 278. — Visitent le corps di-

plomatique, 279. — On espère peu de cette ambassade, 281. — Le duc Dorset demande à notre cour des explications sur nos conventions avec lui, 298.

Tilon de Villotran (M.), rapporteur de l'affaire du cardinal de Rohan. Est malade, II, 3. — Interroge le cardinal de Rohan, 6 et 7. — Le cardinal proteste devant lui contre la procédure dont il est l'objet, 8. — Remplace comme lieutenant civil M. Angran d'Alleray, 63. — Le Roi lui fait remise de cent mille écus sur le prix de sa charge, 63.

Torré, entrepreneur du Wauxhall. Louis XVI lui écrit pour une fête à la Reine; Torré offre de la donner pour quatre-vingt mille livres; les Menus l'avaient évaluée à huit cent mille, I, 260.

Toscane (le grand-duc de). Se concerte avec l'Espagne, Naples et Venise pour exercer sur le Pape une pression hostile aux Jésuites, I, 242.

Tott (le baron de). Son opinion sur les Turcs, I, 578. — L'impression de ses *Mémoires* n'a pas été détruite par M. Peyssonel, 582.

Tour-d'Auvergne (le comte de la). Perd son grand procès contre le duc de Bouillon, I, 215. — Ne vit pas plus sagement que lui, 216.

Tourlette (M. de la). Contradicteur de Mirabeau, II, 356.

Tournon (mademoiselle de), femme du vicomte du Barry, tué en duel par le comte de Rice. Est heureuse de quitter ce nom diffamé, I, 247.

Tourville (le comte de). Sa mort, I, 550.

Tourzel (la duchesse de). Admise d'abord au Temple, est séparée du Roi et de la Reine, II, 617.

Treilhard (M.), avocat. Accuse de prévarication l'avocat général Séguier, I, 303.

Tressan (le comte de). Est arrêté et enfermé à l'Abbaye, II, 398.

Tronchin, médecin. M. Necker lui reproche la mort de madame Thélusson, I, 407.

Trudaine (M. de), intendant des finances. Prétend travailler avec le Roi. Sa retraite, I, 79. — Sa mort subite, 86.

Turgot (M.). Son système visait à anéantir les communautés d'arts et métiers, I, 71. — M. Necker a la même fièvre de suppression que lui, 76. — M. le Noir proteste contre la mise en liberté de plus de mille malfaiteurs, 134. — Fait créer une armée de Paris, 444. — Crédit de l'abbé Baudeau sous son ministère, 614. — Projette la suppression de la corvée, II, 69.

Turpin (le comte de). Provoque lord Sandwich, pour avoir tenu un propos offensant pour les troupes françaises, I, 122. — Part pour le rendez-vous, 123.

Turquie. La guerre avec la Russie est inévitable, I, 209. — Détails sur la dernière révolution de l'empire ottoman, 578. — Bruit de son partage entre les deux cours impériales, 580.

U.

Ulloa. Est remplacé par don Langara dans le commandement de l'escadre des Açores et traduit en conseil de guerre, I, 286.

Université de Paris. Ses remontrances au garde des sceaux sur les règlements de la librairie, I, 113. — Il est question de réformer son système d'études et d'enseignement, II, 244. — Demande à envoyer des députés aux États généraux, 307.

V.

Valbelle (le comte de). Meurt d'apoplexie dans le bureau de la guerre, I, 242.

Valcroissant (M. de), lieutenant-colonel, est envoyé en Crimée par M. de Vergennes, I, 491.

Valence (M. de). Gendre de madame de Genlis, I, 565.

Valentinois (la duchesse de). Un singe qui plume une perruche est cause d'un duel entre le prince de Monaco et M. de Coigny, II, 10.

Vallière (le duc de la). Sa mort, I, 336.

Valois (le duc de —, duc de Chartres en 1785). Passe entre les mains des hommes; présent que lui fait le Roi à cette occasion, I, 247. — Prend le titre de duc de Chartres, 610.

Valois (mademoiselle de), sœur de

madame de la Mothe. Intente un procès au Domaine, II, 346.

VANDERSUYTE (M.). Complice, II, 3. — Soumissionne l'emprunt de 1785, 3.

VARBECK (le comte de). Est mis à la Bastille à l'occasion d'une estampe contre la Reine, I, 265.

VARICOURT (l'abbé de). Manque d'être jeté par le peuple dans le bassin des Tuileries, II, 529.

VAUDEVILLE. Lapsus au Vaudeville; émeute le lendemain, II, 582.

VAUDREUIL (le comte de), aîné. Aurait la marine, M. de Castries passant à la guerre, I, 324. — Successeur présumé de M. de Castries à la guerre; très-protégé de la Reine, 371. — Est le chef du parti qui soutient M. de Calonne, 563. — Sa conversation à Londres avec lord Shelburne, 592. — Bouts rimés remplis par Chamfort, chez lui, à Gennevilliers, 600. — Sera nommé directeur général des bâtiments, 606. — Comment il parvient à payer un billet d'honneur de six cent mille livres, II, 36. — Figure parmi les débiteurs de M. de Saint-James, 105. — Succédera, dit-on, à M. d'Angiviller, 130. — Part pour l'Angleterre, 140. — Va voyager en Italie avec madame le Brun, 168. — Madame le Brun va le rejoindre en Italie, 212. — Est de l'intimité de la Reine, 276.

VAUDREUIL (le marquis de), cadet. Aura le gouvernement de Saint-Domingue, I, 324. — Se rendra aux îles du Vent, 439. — Est près d'entrer dans New-York, 500. — Ses dépêches donnent de l'inquiétude, 513. — Est bloqué dans le port de Boston, 520.

VAUDREUIL (M. de). Son duel contre M. de Rohan-Chabot, I, 450. — Est renvoyé comme joueur à son régiment, II, 101.

VAUGHAN, amiral anglais. Obligé de se retirer devant la Martinique, I, 362.

VAUGUYON (le duc de la). Ses dépêches laissent des doutes sur les dispositions du stathouder et des Etats généraux, I, 264. — Une dépêche de lui rassure sur les dispositions de la Hollande, 271. — M. de Maurepas cherche à s'opposer au parti adverse, 353. — Il ne réussit pas à lui procurer le ministère, 353. — A reçu l'ordre de repartir, 354. — Chargé de représentations aux Etats généraux de Hollande, 381. — Montre le peu de fond qu'il y a à faire sur eux, 404. — Démarche hardie qu'il fait en Hollande, 409. — Peu de succès de ses efforts, 435. — Regarde comme conclue notre alliance avec les Provinces-Unies, 452. — Doit, dit-on, à *Monsieur* la survivance de M. de Vergennes pour les affaires étrangères, 456. — Mande des détails sur les menées anglaises auprès des Etats généraux, 479-480. — Son esprit remuant et peu scrupuleux, 486. — Mot du Roi sur l'éducation qu'ils ont reçue ensemble, II, 65. — Est désigné comme le successeur prochain de M. de Vergennes, 102. — M. de Nivernais eût mieux valu que son père pour élever Louis XVI, 150. — Sera, dit-on, gouverneur du Dauphin, 308. — Remplacera, dit-on, M. de Montmorin, 347. — Ambassadeur à Madrid; est l'instrument du comité autrichien des Tuileries, 448. — Instrument de la réaction à Madrid, 449.

VAUGUYON (la duchesse de la). N'ose se charger de congédier madame Gourbillon, favorite de *Madame*, II, 334.

VAUPALIÈRE (M. de la), financier, gros joueur, est écrasé au jeu de Marly, I, 330.

VAURÉAL (le chevalier de), fils naturel du prince de Conti. Entre dans le monde, I, 105.

VAUX (M. de), qui a commandé en Corse, exécutera l'expédition contre Jersey et Guernesey, I, 207.

VEIMERANGE (M. de), intendant des armées. Réfute le Mémoire de M. Necker, I, 529. — Expédie contre-ordre pour les préparatifs faits sur les frontières, 545. — Pamphlet amer contre lui, 596. — Candidat à la ferme de la loterie, II, 23. — Est chassé du contrôle général, 115. — N'a pas été expulsé du contrôle général; son histoire, 120. — L'affaire du pot-de-vin s'est ar-

rangée, 121. — Est regardé comme le complice de M. de Calonne, 131.
VENISE (la république de). Se concerte avec l'Espagne, Naples et la Toscane pour exercer sur le Pape une pression défavorable aux Jésuites, I, 242. — Négociations ouvertes pour en obtenir des subsides pécuniaires, 287. — Conclut un traité avec la Russie, 581.
VERAC (le marquis de), ambassadeur de France en Hollande. La Reine le charge d'une commission qu'il ne fait pas, I, 540.
VERDUN (M. de). Remplace M. Radix de Sainte-Foy comme surintendant des finances du comte d'Artois, I, 420.
VERGENNES (le comte de). Reçoit, à propos de l'arrivée du docteur Franklin, les protestations de l'ambassadeur d'Angleterre, I, 2. — Le Roi lui ordonne, dit-on, de ne plus se charger d'aucune négociation entre l'Angleterre et l'Amérique, 16. — Reçoit de Suisse des nouvelles peu agréables, 34. — Le ministre d'Angleterre se plaint à lui des congés pour Saint-Domingue donnés à des officiers français, 35. — Se débarrasse de M. de Breteuil, 39. — Assiste à une audience du Roi donnée au ministre d'Angleterre, 48. — A signé, dit-on, un traité favorable à la paix, 67. — Lord Stormont lui demande une audience, 77. — A une altercation avec lui et M. de Maurepas, 78. — Reçoit la nouvelle d'intentions de la Turquie hostiles à la Russie, 113. — Pense que la France ne ferait jamais autant de mal à l'Angleterre qu'elle s'en fait elle-même, 126. — Envoie une liste des griefs de notre marine au cabinet de Londres, 137. — Beaumarchais se plaint à lui du chevalier d'Eon, 139. — A reçu de Vienne des lettres peu satisfaisantes à l'occasion de l'affaire de la Bavière, 140. — Négocie, dit-on, une opération de la plus grande habileté, 141. — Dit tout haut que la cause du conflit à propos de la Bavière vient de ce qu'il n'a eu aucune communication des mesures prises par les deux électeurs, 141. — On est fort curieux de voir ce qui émanera de lui à ce propos, 141. — Est vivement complimenté par le Roi sur un Mémoire lu au Conseil; M. de Maurepas lui fait la cour à ce propos, 157. — Elude les questions des confidents du ministère anglais; n'est pas moins occupé de l'Allemagne que de l'Angleterre, 158. — Espère que la guerre d'Allemagne n'aura pas lieu, et croit être assuré du concours de l'Espagne, 161. — Expédie des courriers à Londres, à Madrid, à Lisbonne, 180. — Confère fréquemment avec Franklin, 197. — Attend avec impatience des nouvelles de MM. d'Estaing et de Washington, 198. — A gagné auprès du Roi un grand crédit, 206. — Se déclare au-dessus des sarcasmes de Linguet, 212. — Son mot à l'ambassadeur de Portugal, au sujet de l'état de son maître, 223. — Fait retenir par M. d'Aranda, pour mieux leurrer l'Angleterre, la déclaration d'accession de l'Espagne à la ligue franco-américaine, 227. — Déguisé en *Atlas* à une fête chez la Reine, 246. — A de fréquentes conférences avec l'ambassadeur de Hollande, 250. — Est ou paraît être l'homme du monde le plus affairé, 261. — Une dame prie le Roi de la faire parler à M. de Vergennes, 262. — Envoie au duc de la Vauguyon des instructions en vue de la neutralité de la Hollande, 264. — Attend des réponses de Berlin, de Pétersbourg et de Vienne sur ses propositions tendant à favoriser la paix, 266. — Dîne, avec M. d'Almodovar, chez M. de Maurepas, 272. — Toujours uni avec M. de Sartine, s'occupe de l'insurrection imminente en Irlande, 292. — Constitué le censeur de Linguet, 292. — Reçoit un libelle contre M. Necker, 313. — Les courtisans le soignent, en prévision de la mort de M. de Maurepas, 319. — S'est écarté de la règle que les liens du sang ne doivent pas compter en politique, 319. — Lettre de Madrid sur ce sujet, 320. — Chargé du rapport au Conseil sur le différend entre M. Necker et M. de Sartine, conclut en faveur de M. de Sartine, 323. — Est chargé d'arranger l'affaire de

l'ambassadeur de Venise avec le banquier la Tour, 326. — Fait partie du comité secret de réalisation des plans de M. Necker, 338. — Arrange l'affaire entre M. de la Tour et l'ambassadeur de Venise, 345. — N'a point demandé sa démission; se retirera probablement, si M. de Maurepas quitte, 351. — Le Roi lui fait présent d'une lettre de l'Empereur; la Reine le félicite du succès de sa politique, 360-361. — Sa maladie fait croire à la rentrée du duc de Choiseul aux affaires, 363. — Est redouté des Anglais, 373. — Assure le Roi qu'il n'y aura pas de guerre sur le continent, 392. — Reçoit une déclaration du ministre de Prusse relative à la mission du prince Henri dans les Pays-Bas, 428. Son génie à ressources, 442. — Son crédit croissant auprès du Roi, 449. — Reçoit une lettre particulière de Washington, qui fait plaisir au Roi, 450. — M. de la Vauguyon a, dit-on, sa survivance pour le département des affaires étrangères, 456. — A eu deux conférences avec le Nonce, 457. — Est dans la plus haute faveur, 457. — Est bien avec *Monsieur*; sa ferme réponse à deux ambassadeurs, 466. — Reçoit copie de la correspondance entre lord Stormont et le chevalier Harris, et des extraits des conférences entre le premier et M. de Simolin, 467. — Est, dit-on, d'accord avec lord North, 469. — Reçoit du cardinal de Bernis avis du départ du Pape pour Vienne, 469. — Le Roi de Prusse lui demande une réponse prompte et catégorique, 470. — A une conférence avec le Nonce, le grand aumônier et quelques prélats, au sujet d'un concile, 489. — Ses prévisions sur la paix sont trompées, 480. — Le Roi envoie tous les jours prendre des nouvelles de son fils malade, 481. A de fréquentes conférences avec le marquis de Pons, 482. — Repousse les propositions du commissaire anglais chargé de négocier la paix, 495. — Forme, avec M. Amelot, madame de Maurepas et l'abbé de Véry, un quatuor gouvernemental, 506. — Fait entrer dans ses combinaisons de paix la prise de Gibraltar, 506. — Longue conférence nocturne avec le duc d'Aranda, 512. — M. de Castries lui renvoie les députés des chambres de commerce des ports, 523. — Les adversaires du banquier Panchaud portent plainte contre lui, 528. — A, dit-on, désigné le duc d'Aiguillon comme son successeur, 531. — On prête à M. Necker le dessein de lui donner pour successeur l'archevêque de Toulouse, 538. — M. de Calonne appuie un discours de lui sur la nécessité de faire la guerre, 543. — Le parti de la Reine est contre lui, 544. — Se lie avec M. de Calonne; on craint qu'il ne soit entraîné par lui, 554. — Empêche le retour de M. Necker aux affaires, 555. — Son trio d'alliance avec le garde des sceaux et M. de Calonne, 560. — Raccommode les affaires de M. de Calonne avec le Roi, 563. — Redoute le retour de M. Necker, 563. — Reçoit une notification des ambassadeurs des Etats généraux, 574. — Sa rivalité avec M. de Saint-Priest, 575. — Mot du duc de Choiseul au comte de Vergennes, 582. — Le traité entre l'Empereur et les Hollandais est signé en sa présence chez M. de Mercy, 595. — Pamphlet amer contre lui, 596. — S'arrête à Savigny, chez M. de Sartine, 601. — Est en faveur, 607. — Détourne le prince de Soubise de donner de l'argent à M. d'Etienville, II, 25. — M. Foulon lui adresse un Mémoire contre les opérations de M. de Calonne, 27. — Se montre rarement à la cour, 35. — Va, de la part du Roi, engager le maréchal de Soubise à reprendre sa place au Conseil, 54. — Introduit auprès du Roi le Parlement de Bordeaux, 60. — A une vive explication avec le premier président du Parlement de Bordeaux, 63. — Est un grand homme, 64. — Fait retirer à Linguet, par Panckoucke, la rédaction du *Journal de Littérature*, 70. — Est retenu à Versailles par une fièvre putride de madame de Vergennes, 73. — Désire sa retraite, 82. — M. de Breteuil aspire à le remplacer, 84. — Sa

retraite entraînerait celle du garde des sceaux et de M. de Calonne, 85. — Nouveau Mémoire de Linguet contre lui, 88. — Le Roi lui remet en riant un pamphlet de Linguet contre lui, 91. — Est un vrai et bon citoyen, 95. — Fait agréer au Roi le projet de convocation des notables, 95. — Est dans l'état le plus alarmant, 102. — On désigne M. de la Vauguyon comme son successeur, 102. — Ne désignera certainement pas M. de Saint-Priest, 102. — Va mieux, 104. — A remis, dit-on, sa démission au Roi, 104. — Ne quittera pas le Roi et occupe l'appartement de M. de Maurepas, 104. — Le mieux continue, sa goutte redescend, 105. — Estime particulière que lui témoigne le Roi, 105. — Rechute, 106. — Sa mort, 108. — M. de Montmorin lui succède, 108. — Regrets que la mort de M. de Vergennes inspire au Roi, 108. — Confidences importantes qu'on lui attribue sur son lit de mort, 112. — A rempli le Roi de préventions contre M. Necker, 134. — L'archevêque de Toulouse lui a communiqué un plan particulier d'imposition, 140. — Les idées de M. de Montmorin sur les affaires du Brabant diffèrent fort des siennes, 152. — A mis à la mode une politique machiavélique en matière extérieure, 153. — A fait, en lui donnant M. de Calonne, le malheur du Roi et de la France, 170. — Les Anglais trouvent, depuis son ministère, notre politique tortueuse et clandestine, 297. — Le comité des affaires étrangères de l'Assemblée nationale est plus fort que lui, 499.

Vergennes (madame de). A une fièvre putride, II, 73.

Vergennes (M. de), maître des requêtes, neveu du ministre. Aura l'intendance de Lyon si M. de Flesselles est contrôleur général, I, 335.

Vergennes (le président de). Renouvelle l'alliance helvétique, I, 83. — Va être remplacé par M. de Polignac, 92. — Sera notre ministre à Venise, 100.

Vergennes (le vicomte de), capitaine des gardes de la porte, I, 583.

Vergniaud (M.). Soudoyé, dit-on, par Pitt, II, 608.

Vermond, frère de l'abbé de Vermond. La Reine le choisit pour son accoucheur, I, 170. — Ordonne une saignée opportune qui sauve la Reine; cette princesse déclare lui devoir la vie et le comble de faveurs, 252. — Ses confrères ne sont pas de cet avis, 252. — Intermédiaire conjugal, 254. — Est devenu un homme important; ses grossièretés de langage, 256. — Reçoit une pension de douze mille livres et l'expectative de l'ordre de Saint-Michel, 260. — Accouchera encore la Reine, 435. — N'accouchera pas la Reine; pourquoi, 547.

Vermond (l'abbé de). La Reine choisit son frère pour son accoucheur, I, 170. — Est exilé à son abbaye, 181. — A été dispensé de s'y rendre, avec défense de paraître à la cour, 181. — Conjectures sur sa disgrâce, 182. — Est une créature du duc de Choiseul, 182. — A été fort goûté de l'Empereur, 182. — Les lettres de l'Impératrice et de l'Empereur pour la Reine passaient par lui, et il écrivait ou envoyait les réponses, 182. — Continue d'apporter à la Reine les lettres qu'il reçoit et les réponses à signer, 217. — La Reine ne fait point d'instances en sa faveur, 217. — Evite de faire verbalement un compliment de condoléance à la princesse de Lamballe, 217. — Protége et dirige l'archevêque de Toulouse, II, 107. — Son influence sur l'évêque d'Autun, dépositaire de la feuille des bénéfices, 131. — Pousse l'archevêque de Toulouse au ministère, 138. — Est envoyé à Londres; mission qu'on lui attribue, 167. — Emploie son crédit à écarter du siége de Toulouse l'évêque d'Arras, 238. — Continue d'être en faveur, 273. — Bruit de sa disgrâce, 282. — Est décidément renvoyé de la cour, 283. — A reparu sur la scène, 293. — Est devenu un tribun du peuple et un avocat du tiers état, 313. — La Reine est forcée de l'éloigner, 374.

Vernet (Joseph). En attendant qu'il

soit appelé à prendre les combats des Anglais et des Français, peint la rencontre navale entre les deux amiraux Zoutmann et Parker, I, 433.

VERNEY (mademoiselle du). Accusée par l'ambassadeur de Venise de vouloir se faire payer deux fois un billet de soixante-quatre mille livres, I, 325. — Escroque l'ambassadeur de Venise, 345. — L'affaire s'arrange, 345.

VERNEY (M. du). Refuse la pension que lui fait offrir l'archevêque de Paris pour ne pas publier son *Histoire de la Sorbonne*, I, 302.

VÉRY (l'abbé de). Confident et conseiller de madame de Maurepas, I, 505. — Louis XVI les consulte fréquemment, 505. — Le Roi lui propose une mission à Londres, qu'il refuse, 510.

VIANTES ou *Viannes* (M. de). Son procès en conseil de guerre pour avoir porté sans droit la croix de Saint-Louis, I, 598.

VICTOIRE (Madame). La vicomtesse de Bernis est sa dame du palais, I, 178. — Passe pour bonne et bienfaisante, II, 507.

VIDAL, juif. Est mis à la Bastille, I, 611.

VIENNE (l'abbé de). Est volé, dit-on, par l'aéronaute Blanchard, I, 488.

VIENNAY (le comte de), député de la noblesse de Bretagne. Est mis à la Bastille, II, 264.

VILLATTE (M. de). Le projet d'une révolution en Hollande lui coûtera la tête, II, 293.

VILLENEUVE (M. de). Désigné pour le conseil des finances, I, 73.

VILLEQUIER (la duchesse de). Sa mère, la duchesse de Mazarin, cherche à avoir un enfant pour lui faire pièce, I, 230.

VILLEQUIER (le duc de), premier gentilhomme de la Chambre. A épousé la fille unique de M. de Mazarin, I, 29. — Moyen singulier que sa belle-mère emploie pour diminuer l'héritage de sa femme, 230. — A une querelle avec le comédien Molé, 234. — Principal moteur d'un complot d'enlèvement du Roi, II, 476. — Déroute des gentilshommes introduits par lui aux Tuileries, 516. — Est étrillé aux Tuileries, 510. — Conciliabules mystérieux tenus dans son appartement aux Tuileries, 553.

VILLEROY (la duchesse de). Agent d'un complot d'enlèvement du Roi, II, 476.

VILLETTE (le marquis de). Est dépositaire du cœur de Voltaire, I, 172. — Fait encore parler de lui; plaintes de sa femme contre lui; a exigé d'elle des complaisances criminelles, 270. — Auteur d'un *Discours* où le Roi est supplié de rappeler M. Necker, 402. — Epigramme contre lui, II, 95. — On inscrit son nom parmi les candidats à la place de gouverneur du Dauphin, II, 539.

VILLETTE (la marquise de). Voltaire a fait son malheur en la mariant; se retire chez madame Denis, I, 270.

VILLETTE (Rétaux de). Sa capture jettera du jour sur l'affaire du Collier; détails sur son arrestation, II, 26. — A été décrété, 29. — Sa présence confond madame de la Mothe, 29. — Le Parlement règle son affaire à l'extraordinaire, 30. — Force madame de la Mothe à convenir de la scène jouée à Versailles, 35. — Est banni, 42.

VINTIMILLE (madame de). Mot que lui dit madame de Marsan sur le départ du cardinal de Rohan, II, 48.

VINTIMILLE (l'abbé de). A le siége d'Arras, II, 230.

VIOMÉNIL (M. de). Se plaint du peu d'accord des Français et des Américains, I, 442.

VIRIEU (le marquis de). Sa nomination à la présidence de l'Assemblée provoque une scène scandaleuse, II, 443.

VIRY (le comte de), ambassadeur de Sardaigne. Est rappelé, I, 74. — Cause présumée de sa disgrâce, 82. — Les bruits qui ont couru sont démentis, 83. — Vraie cause de sa disgrâce, 85. — Regrets que cause son départ, 85. — Est en pleine liberté malgré les bruits publics, 94. — Trouve à Suse un ordre d'exil, 97.

VITALIS (M. de), capitaine de frégate. Prend *l'Alerte*, I, 223.

VIEL (le marquis de), lieutenant colonel des gardes françaises. Demande sa retraite, I, 535.

VOLTAIRE. Son triomphe éclatant à Paris vient de recevoir un échec; n'a pas le fauteuil au Théâtre-Français, honneur accordé à Corneille et à Racine; un mot du Roi atténue l'empressement de la Reine pour lui, I, 144. — Sa mort; son cœur reste aux mains du marquis de Villette, 172. — Idole des Parisiens, qui n'en ont plus parlé depuis le lendemain de sa mort, 185. — Le Roi résiste aux démarches des curés de Paris pour empêcher que l'Académie française mette au concours l'éloge de Voltaire, 219. — Son éloge, proposé par l'Académie française, a soulevé tout le clergé et l'archevêque de Paris, 261. — A fait le malheur de madame de Villette en la mariant, 270. — L'archevêque de Paris se plaint de l'édition de ses œuvres, annoncée par Beaumarchais, 367. — Quoiqu'on puisse regarder comme complète l'édition de Beaumarchais, il s'est trouvé dans ses portefeuilles bien des pièces dont il ne sera pas fait usage, 372. — Le clergé cherche à faire supprimer l'édition de Kehl, 573. — Ne dirait plus de la cour de Louis XVI ce qu'il a dit de l'autre, 406.

VOYER (le marquis de), chef d'une députation des notables propriétaires du Palais-Royal. Scène avec le duc de Chartres, I, 388.

VRILLIÈRE (le duc de la). Vient enfin de mourir, I, 27. — Détails sur sa mort et ses causes, 28. — Révoque ses dispositions en faveur des Langeac, 28. — Haine qu'on porte à sa mémoire, 65.

W.

WALDEREN (le comte de), ministre de la Hollande à Londres. Fait ses préparatifs de départ, I, 280.

WALDNER (le baron de). Son opinion sur les capitulations suisses, II, 215.

WALPOLE. Retourne à Londres deux heures après le départ de l'Empereur, I, 423.

WALSH (le comte), mari de mademoiselle de Chabot. Est trouvé mort dans la forêt de Fontainebleau; a été tué, dit-on, par le comte de Dumas, II, 206.

WASHINGTON (le général), I, 2, 3, 34, 35. — Ses succès contre Howe; le congrès lui donne l'autorité supérieure, 38. — Tué par le ministère anglais, se porte bien, 57. — Bat le général Howe, 81. — N'est pas mort de ses blessures, 87. — Bruit de sa mort, 88. — Selon l'ambassadeur d'Angleterre, il est perdu et sera trop heureux d'avoir grâce, 90. — A bien fait de ne pas défendre Ticonderago, 96. — Bruit de sa triple défaite par Howe, 109. — *L'Amphitrite* le dément, 113. — A été surpris et battu, mais a regagné la partie, 118. — Détails, 119-120. — N'est pas effrayé d'une quatrième campagne, 138. — M. d'Estaing va l'aider à dégager Philadelphie, 162. — Son inaction est inconcevable, 173. — On attend à Versailles avec impatience des nouvelles des fruits de son concert avec M. d'Estaing, 198. — Grâce à son concert avec M. d'Estaing, M. Howe aura le sort de Burgoyne, 209 et 215. — Le comte d'Estaing va, dit-on, assiéger New-York de concert avec lui, 220. — Le comte d'Estaing espère la prise prochaine de New-York, 224. — Se flatte d'emporter promptement New-York, 285. — *Monsieur* le compare à Cartouche, 302. — Bruit d'une bataille avec Clinton, 413. — Ecrit à M. de Vergennes une lettre particulière, 449. — Elle est lue au Roi et lui fait plaisir, 450. — A trente-cinq mille hommes, 462. — On dit qu'il est fait maréchal de France, 481. — Est près d'entrer dans New-York, 500. — Est entièrement dévoué à la France; sera nommé stathouder des Etats-Unis américains, 515. — Bruit de sa fuite, II, 173. — M. de la Fayette veut l'imiter, 481.

WATELET (M.), receveur général des finances. Manque, dit-on, après les premiers interrogatoires de son ancien commis Roland, qui a fait faillite, I, 359.

WURMSER (le comte de), général autrichien. Remporte un avantage sur les troupes prussiennes; joie qu'en éprouve Marie-Antoinette, I, 214.
WURTEMBERG (la princesse de), mère de la grande-duchesse de Russie. — Vient à Versailles, II, 12.
WURTEMBERG (le duc de). Échange un territoire avec la France du côté de Montbéliard et de la Franche-Comté, II, 78. — Traite directement avec les Jacobins de son indemnité, 515.

Y.

YORK (chevalier). La Hollande repoussera ses avances, I, 259. — Son influence sur quelques-uns des membres des Etats généraux de Hollande, 264. — Est, dit-on, arrivé à Paris, 492.
YORK (le duc d'). On parle de lui pour le trône de France, II, 614.

Z.

ZELADA (le cardinal). Désapprouve la bulle du Pape, II, 517.
ZENO (M.), ambassadeur de Venise à Paris. Souffre chez lui un jeu public dont il tire bénéfice, I, 325. — Son affaire équivoque avec le banquier Tessier de la Tour, 325. — M. de Vergennes est chargé d'arranger cette affaire, 325. — Son affaire avec le banquier de la Tour s'éclaircit et s'arrange, 345. — Quitte Paris pour Vienne, 346.
ZUGMANTEL (le baron de), ambassadeur en Portugal, I, 252. — Espère y rendre notre influence prépondérante, 252.

FIN DE L'INDEX ALPHABÉTIQUE

DC
136
A2L48
t.2

Lescure, Mathurin François Adolphe de (ed.)
Correspondence secrète inédite sur Louis XVI, Marie Antoinette,

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY